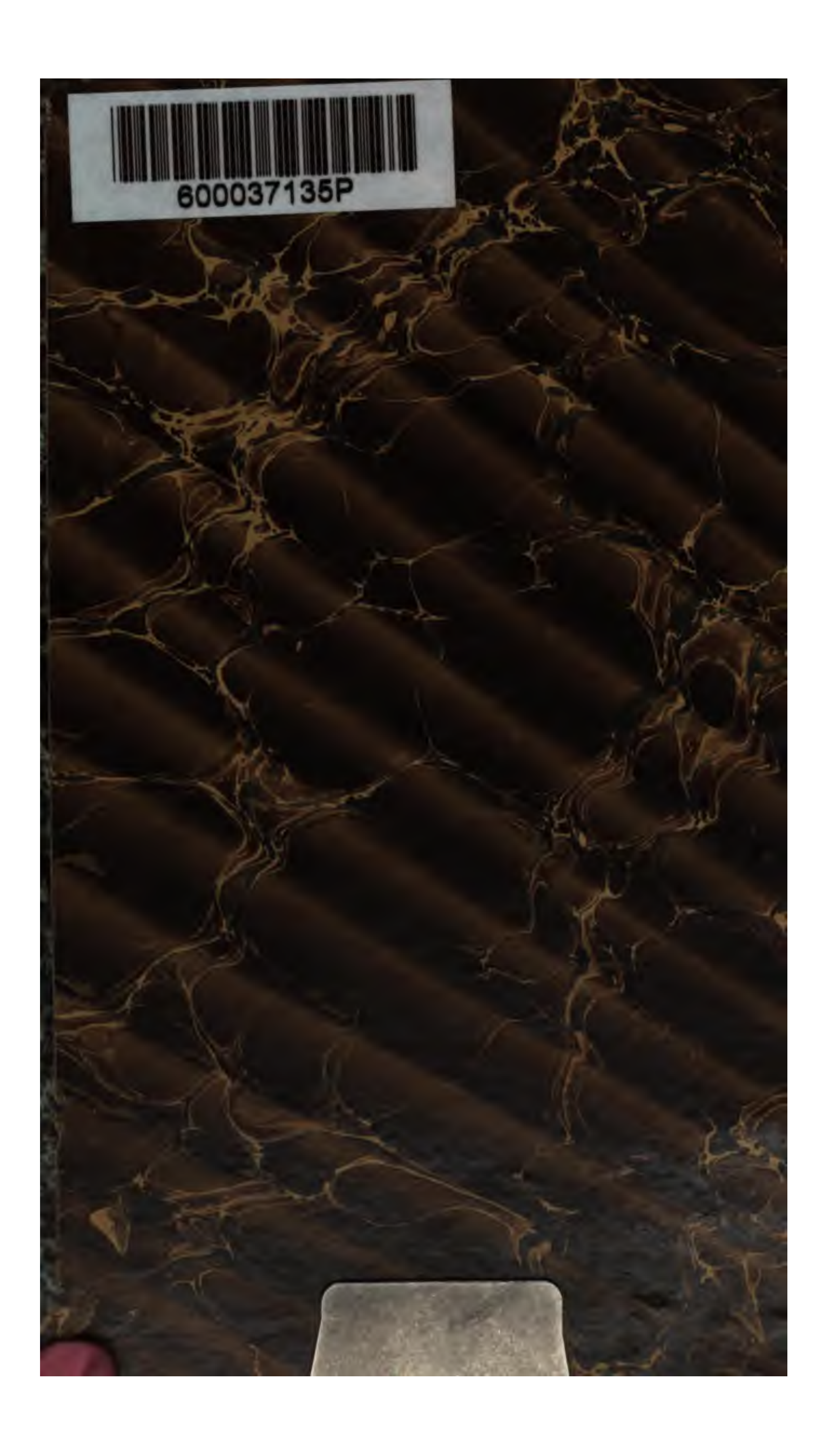





600037135P



rel. [illegible] août 1866
-S. 24863 pour 24925

Reçu 1.er août (...
[illegible]
[illegible]

no 3245

N° 3245

M.

Veuillez m'adresser franco, par un bon sur la poste, la somme de cinq francs.
Montant de votre souscription.

Votre tout dévoué,

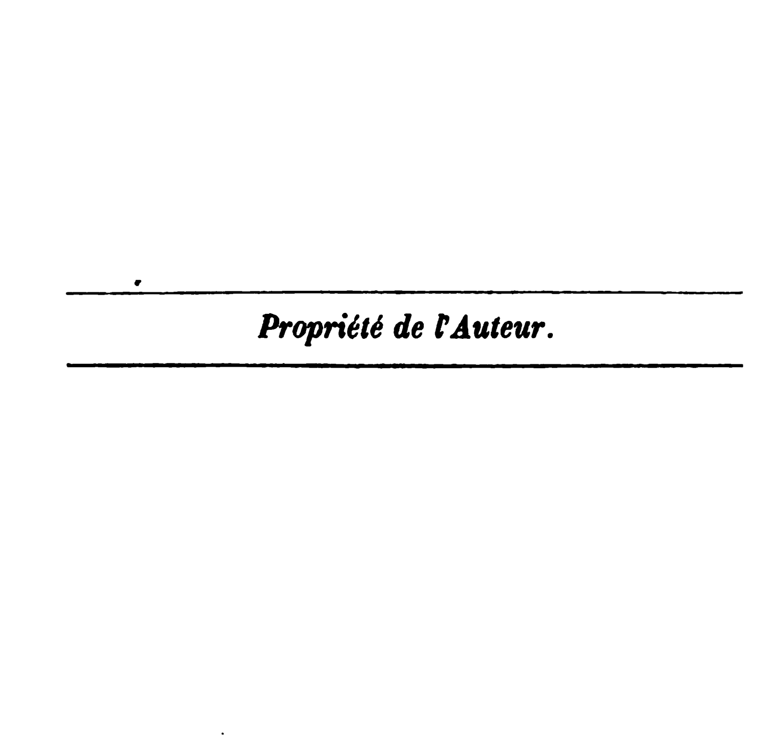
Géraud
Curé des Sièges.

Le 29 juillet 1861.

HISTOIRE

DES

BASSES-ALPES.



HISTOIRE,

GÉOGRAPHIE ET STATISTIQUE

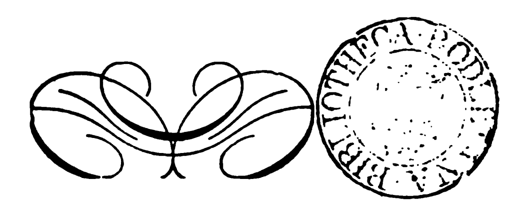
DU

Département des Basses-Alpes.

PAR J.-J.-M. FERAUD,

CURÉ DES SIÈYES, CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES, MEMBRE DES ACADÉMIES DES SCIENCES, ARTS ET BELLES LETTRES DE MARSEILLE, D'AIX ET DU VAR; MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE ET DE LA COMMISSION ECCLÉSIASTIQUE DU PLAIN-CHANT DE DIGNE, ETC.

Nescio qua natale solum dulcedine cunctos
Replet, et immemores non sinit esse sui.
(OVIDIUS.)



DIGNE,
VIAL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
RUE CAPITOUL, 5.

1861.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

A L'HISTOIRE, GÉOGRAPHIE ET STATISTIQUE DES BASSES-ALPES.

M. Charles Gimet, préfet des Basses-Alpes.
Mgr Marie-Julien Meirieu, évêque de Digne.
Mgr Henri-Joseph Jordany, évêque de Fréjus et Toulon.
MM. Aillaud Amédée, juge au tribunal, à Digne.
Allaric, rentier, à Digne.
Allemand, docteur en médecine, à Riez.
Allibert Alexandre, ancien magistrat, à Digne.
Alphonse, secrétaire de l'évêché, à Digne.
Amaudric, juge de paix, à Mezel.
Arbaud Damase, docteur en médecine, à Manosque.
Arnaud Charles, propriétaire, à Riez.
Arnaud Jules, notaire, à Digne.
Arnoux Auguste, juge au tribunal, à Digne.
Aubergier, curé, à Champtercier.
Aubert, ancien maire, à Valensole.
Aubert, aumônier du collége, à Digne.
Audibert, chef d'institution, à Riez.
Aureas, avocat, à Riez.
Auribeau (Hesmivy d'), directeur en retraite des cont. ind. à Paris.
Autric Pierre-Alexis, payeur du département, à Digne.
Autric Marius, propriétaire, à Aiglun.
Aycart, juge de paix, à Saint-Etienne (Alpes-Maritimes).
Banon Casimir, maire, à Champtercier.
Barlet (de), conseiller honoraire à la cour impériale d'Aix, à Sisteron.
Bassac Paul, avoué, à Digne.
Bassac, greffier du tribunal, à Sisteron.
Bastide, curé doyen, à Barrême.
Beaucouse (Mauger de), propriétaire rentier, à Digne.
Berluc de Perussis, avocat, à Forcalquier.
Bibliothèque Méjanes (la), à Aix.
Bondil, sous-préfet en retraite, à Moustiers.
Bonhomme Auguste, curé de la Palus, à Castellane.
Bonnet, notaire, à Annot.
Bonnet Pierre, maire, à Chasteuil.
Borel Auguste, propriétaire, à Banon.
Boyer, notaire, à Colmars.
Brès, président du tribunal, à Digne.

MM. Bucelle, inspecteur de l'enregistrement, à Digne.
Builly, pharmacien, à Digne.
Caire, aumônier des Ursulines, à Digne.
Chais Auguste, président honoraire de la cour impériale de Lyon, à Riez.
Chaix, Banquier, à Digne.
Chaix, curé, à Roumoules.
Chaix, vérificateur des poids et mesures, à Digne.
Chabrier, curé-doyen, à La-Javie.
Chabus, docteur en médecine, à Sisteron.
Chaudon, notaire, à Moustiers.
Clappier Victor, président de la cour impériale, à Aix.
Clappier, vice-président du tribunal, à Digne.
Clari, conducteur des ponts et chaussées, à Digne.
Clément, notaire, à Banon.
Clément Eugène, propriétaire, à Digne.
Clément, curé-doyen, à Riez.
Clément, prêtre vicaire, à Riez.
Collomb, horloger, à Digne.
Collomb Ferdinand, avoué, à Castellane.
Cordeil Victor, propriétaire, à Riez.
Coste Napoléon-Florent, avocat, à Castellane.
Cotta, docteur en médecine, à Marseille.
Cotte Charles, avocat, à Digne.
Courbon Alfred, notaire, à Aubignosc.
Cruvellier, pretre-vicaire, à Riez.
D'Antoine Charles, avocat, à Valensole.
Depieds, juge au tribunal, à Forcalquier.
Depieds Charles, juge au tribunal, à Forcalquier.
Dermitanis, percepteur, à Thoard.
Dherbès Victor, maire, à Manosque.
Dieuloufet, juge de paix, à Manosque.
Engelfred de Blieux, fabricant de draps, à Beauvezer.
Esmieu, maire et notaire, à Forcalquier.
Esmiol, employé des douanes, à Paris.
Espitalier, greffier de la justice de paix, à Riez.
Eysseric, président du tribunal, à Sisteron.
Eysseric, juge au tribunal, à Forcalquier.
Fabre Eugène, inspecteur des enfants trouvés, au Brusquet.
Ferrat Luc, propriétaire, à Riez.
Ferri de Fontnouvelle, colonel en retraite, à Simiane.
Fine, directeur en retraite des douanes, à Digne.

MM. Flouet, procureur impérial, à Forcalquier.
Foresta (de), chanoine honoraire, à Digne.
Fortoul Fortuné, président du tribunal, à Lyon.
Fortoul Charles, maître des requêtes au conseil d'état, à Paris.
Gamel Jean-Baptiste, docteur en médecine, à Marseille.
Gariel Paul, chanoine-archiprêtre, à Digne.
Gassier, négociant, à Barcelonnette.
Giraud, curé à Châteauredon.
Girieud, curé, à Sainte-Croix-de-Verdon.
Gombert (de), ancien magistrat, à Sisteron.
Gombert (le comte de), inspecteur des chemins de fer, à Caen.
Gorde, vérificateur de l'enregistement, à Digne.
Grange, chanoine honoraire de Fréjus, à Riez.
Hélion, curé, à Jausiers.
Honnorat Eugène, Maire, à Saint-André.
Isoard, curé, à Saint-Michel.
Jaubert, avocat, à Valensole.
Jaubert, docteur en médecine, à Gréoulx.
Jean, ancien instituteur, à Entrages.
Joanne Adolphe, homme de lettres, à Paris.
Julliany, notaire, à Senez.
Juramy, juge au tribunal, à Digne.
Lambert, curé-doyen, à Annot.
Laplane Auguste, juge suppléant, à Sisteron.
Lautard, maire, docteur en médecine, à Entrevaux.
Leautier, chanoine de la cathédrale, à Marseille.
Le Petit, chanoine-doyen, à Tylly-sur-Seulles.
Lodoyer, agent-voyer chef, à Digne.
Loubet André, instituteur, à La-Brillanne.
Marignac, inspecteur d'académie, à Digne.
Maurel Jules, juge de paix, à Barrême.
Maurel, professeur au collége de Barcelonnette.
Monnet Charles Calixte, propriétaire, à Digne.
Morard Eugène, curé, à Ongles.
Morenon Victor, propriétaire, à Riez.
Mouan, sous-bibliothécaire, à Aix.
Nestolat, curé-doyen, à Entrevaux.
Nisard Théodore, homme de lettres, à Paris.
Ollivier, docteur en médecine, à Barcelonnette.
Pellegrin, ancien juge de paix, à Moustiers.
Pelissier, curé, à Bouchiers.

MM. Philip, juge de paix, à Colmars.
Plaisant, juge de paix, à Allos.
Raibaud-L'Ange, directeur de la ferme-école, aux Mées.
Ravel, notaire, à Mezel.
Ravoust Joseph, curé, à Aubenas.
Raynard Régis, juge de paix, à Senez.
Reguis, colonel en retraite, député des Basses-Alpes, à Peipin.
Renoux Remi, entrepreneur, à Digne.
Repos, libraire-éditeur, à Paris.
Richaud Jean Pierre, propriétaire, aux Mées.
Robert, greffier du tribunal, à Digne.
Rochebrun Paul, négociant, à Marseille.
Rochebrun Esprit, négociant, à Marseille.
Roman, juge de paix, à Digne.
Roman, curé-doyen, à Saint-André.
Roman, curé, à Chasteuil.
Ronard, bibliothécaire, à Aix.
Roumoules (Clerissi de), propriétaire, à Riez.
Rousset Joachin, prêtre-vicaire, à Gréoulx.
Roustan Paul, notaire, à Digne.
Sanières, curé, à La-Foux d'Allos.
Salve (le comte de), maire, à Reillane.
Segond Léon, avocat, à Digne.
Sièyes (le comte Léo de), ancien député, à Fontainebleau.
Silve, docteur en médecine, à Digne.
Signoret, curé-doyen, à Allos.
Tartanson, maire et avoué, à Castellane.
Taxil, banquier, à Riez.
Taxil, notaire, aux Mées.
Terrasson aîné, propriétaire, à Digne.
Terris Henri, rentier, à Digne.
Thoron (de), propriétaire, à Paris.
Tribunal (le) de première instance, à Digne.
Turcan Joseph, propriétaire, aux Sièyes.
Vallavieille (de), chef de bureau du cabinet du ministre de l'intérieur.
Ventre, aumônier des sœurs de la Sainte-Enfance, à Digne.
Villars (Rabiers du), ancien préfet, à Annot.
Viguier, ancien curé, à Digne.

INTRODUCTION.

La *Géographie Historique et Biographique des Basses-Alpes*, publiée en 1844, a été accueillie avec une telle faveur par nos concitoyens et par le Conseil supérieur de l'Instruction publique, que nous nous sommes cru obligé de perfectionner et de compléter notre premier travail. Les hauts encouragements qui nous ont été donnés, nous permettent de faire paraître aujourd'hui l'HISTOIRE, la GÉOGRAPHIE et la STATISTIQUE de ce même département. Nous aimons à croire que ce nouvel ouvrage sera reçu avec une faveur plus grande encore; car nous n'avons rien négligé pour le rendre aussi utile qu'intéressant.

Le but que nous nous sommes proposé, a été de présenter dans un cadre sagement restreint l'histoire civile, politique, religieuse, naturelle et biographique d'un département, qui, quoique classé parmi les plus pauvres et les moins populeux, mérite néanmoins d'être connu et étudié. Nous avons voulu que chaque commune de ce département pût connaitre son histoire particulière, sans peine comme sans effort. Nous nous sommes éfforcé de rendre ce livre utile à tous, au botaniste, à l'entomologiste, au minéralogiste, au géologue, à l'archéologue; qu'il apprît à ceux qui sont

nés dans les Basses-Alpes et qui y écoulent paisiblement leur vie, à aimer et à s'attacher plus fortement au sol natal; qu'il détruisît dans l'esprit de ceux qui n'y dressent leur tente qu'en passant, ces préjugés, ces notions fausses et préconçues qui leur en rendent le séjour fastidieux. Nous désirions enfin élever un monument durable et populaire à la gloire de notre première patrie. Puissions-nous n'être pas resté trop au-dessous de la haute mission que s'imposait notre faiblesse, et que lui confirmait la bienveillance sympathique de nos concitoyens.

Pour atteindre ce but, nous avons compulsé et étudié patiemment tous les auteurs anciens et modernes qui ont écrit l'histoire générale de l'ancien pays de Provence. Il suffira de nommer Nostradamus César, Bouche Honoré, Gaufridi J. F., Bouche Charles François, l'abbé Papon, Rouchon E. C., Louis Méry, Fouque, etc. dont les ouvrages sont assez connus sans qu'il soit besoin d'en rappeler les titres. Le médecin Darluc dans son *Histoire naturelle de la Provence;* le docteur Achard dans sa *Description historique et géographique* etc; le *Dictionnaire des hommes illustres de la Provence*, et la 2e édition du *Dictionnaire historique et topographique*, de Garcin, ont aussi traité à leur point de vue particulier l'histoire de ce pays. Nous devions compulser et étudier plus spécialement encore les ouvrages qui traitent ou de notre département en général, ou de nos villes

et bourgs en particulier. Nous allons donner la nomenclature de ces derniers, afin que d'autres puissent y glaner après nous.

Ce sont d'abord : les *Recherches sur la géographie ancienne et les antiquités des Basses-Alpes*, par M. Henry; le tome IIIe du *Voyage dans le midi de la France*, par Millin; la *Statistique minéralogique du département des Basses-Alpes*, par M. Scipion Gras; les *Annales des Basses-Alpes*, publiées de 1838 à 1843; la *Biographie des hommes remarquables des Basses-Alpes*, par une société de gens de lettres; les *Rapports* de MM. les Préfets, des Ingénieurs en chefs, et des Inspecteurs du service forestier, au Conseil Général des Basses-Alpes; enfin les *Annuaires* administratifs de ce département.

Ce sont en second lieu: l'*Histoire géographique, naturelle, ecclésiastique et civile du diocèse d'Embrun*, par l'abbé Albert; le *Voyage dans la vallée de Barcelonnette*, par M. de Villeneuve-Bargemon, et les *Lettres sur la vallée de Barcelonnette*, par M. Frémon-Garnier, qui fournissent des documents sur la partie Nord du département. L'*Histoire de Castellane*, par l'abbé Laurensi, et le *Mémoire sur les antiquités de l'arrondissement de Castellane*, par M. Gras-Bourguet contiennent les renseignements sur la partie Est des Basses-Alpes. Pour la partie Ouest, nous avons le savant *Essai sur l'histoire municipale de Sisteron*, et la remarquable *Histoire de Sisteron tirée de ses archives*,

par M. Ed. de Laplane; les *Statuta Provinciæ Forcalqueriique comitatuum*, de Louis Masse; *Guillelmus junior Forcalquerii comes; Manuascæ urbis libri tres, Virgo Romigeria seu Manuascensis*, et *De rebus gestis episcoporum Sistaricensium*, de Jean Columbi; *L'abbé de la jeunesse ou le gach de saint Mary*, par M. C. Arnaud; le *Rapport sur les archives municipales de Manosque*, et les *Etudes historiques sur la ville de Manosque*, par M. Damase Arbaud; l'*Histoire civile, politique, ecclésiastique et littéraire de Manosque*, par l'abbé Feraud; l'*Histoire de Sainte-Tulle*, par le docteur L. J. M. Robert; enfin l'*Histoire de la chapelle de Notre-Dame de Lure*, par MM. les abbés Isoard et Feraud. Pour la partie Sud du département, nous possédons : La *Notitia ecclesiæ diniensis* de l'immortel Gassendi; l'*Essai historique sur le cominalat dans la ville de Digne*, et les *Souvenirs historiques sur la ville de Digne et ses environs*, par Firmin Guichard; la *Notice historique et statistique sur la ville des Mées*, par J. J. Esmieu; la *Historica et chronologica præsulum sanctæ Regiensis ecclesiæ*, par Simon Bartel; la *Nova Regensium episcoporum nomenclatura*, et le *Mémoire historique sur la ville de Moustiers*, par Jean Salomé. Il existe pareillement plusieurs *Traités, Mémoires* et *Analyses* des eaux thermales de Gréoulx et de Digne, par divers auteurs. Dans son appendice et ses notes au *Discours sur la vie et les vertus de Mgr de Miollis*, M. l'abbé Bondil offre des documents

précieux pour notre histoire locale. Nous devons encore à M. H. J. Bondil, sous-préfet en retraite, une savante *Notice sur la fabrication de la faïence.*

Indépendamment de ces sources publiques, où nous avons puisé à pleines mains, nous avons eu à notre disposition beaucoup de manuscrits précieux, dont nous avons pu constater le mérite et l'authenticité. Par nous-même, ou par l'entremise de personnes obligeantes et parfaitement compétentes, nous avons pu emprunter beaucoup de faits aux archives de nos principales communes. Les nombreux renseignements qui nous étaient gracieusement transmis, n'ont point été acceptés sans contrôle. Nous en avons repoussé et combattu même plusieurs, comme entachés d'erreurs ou trop incertains. Abeille laborieuse, nous avons butiné partout où nous espérions trouver quelque fragment de notre histoire locale. Si nous n'indiquons pas toujours la source dans le cours de cet ouvrage, c'est qu'il nous eût fallu surcharger chaque page de notes et de citations, et grossir ainsi outre mesure un livre déjà assez volumineux.

L'histoire, géographie et statistique des Basses-Alpes se divise en deux parties. La première traite du département en général. Son histoire, depuis l'âge celtique jusqu'à nos jours, est racontée dans l'ordre chronologique des faits. On y voit cette contrée d'abord indépendante, soumise tour à tour aux Romains, aux Bourguignons, aux Visigoths, aux Francs, aux

Rois et puis aux Comtes de Provence, enfin aux Monarques Français. L'origine de nos églises et de nos établissements monastiques, la célébration des Conciles, les guerres, batailles et siéges des quatorzième et seizième siècles; l'ancienne division administrative et ecclésiastique; le mode d'administration de la justice; l'origine, le développement et les phases diverses du régime municipal; toutes les épisodes enfin du passage de Napoléon en 1815, font l'objet de la partie historique. Viennent ensuite les documents statistiques et géographiques: topographie, classements, configuration physique, constitution géologique; productions des trois règnes minéral, végétal et animal, avec les indications des lieux où on les trouve; industrie agricole, manufacturière et commerciale; cours d'eau, rivières, lacs et canaux d'irrigation; montagnes remarquables; statistique administrative et judiciaire actuelle; organisation de tous les services publics; établissements d'utilité publique; routes et chemins de grande vicinalité; tableau des hauteurs; tableau enfin des foires et des marchés. Tel est le sommaire de la première partie de cet ouvrage.

La seconde partie contient, dans l'ordre des arrondissements et des cantons, une notice spéciale sur chaque commune du département. Dans cette notice on fait connaître la position, le climat, les productions, l'industrie, les monuments d'antiquités, l'histoire

et les hommes remarquables de chaque localité. Ces notices sont ou entièrement refondues et considérablement augmentées, ou revisées avec le plus grand soin. Nous avons enrichi cette deuxième partie d'un appendice contenant : 1° les omissions qui nous avaient échappé dans le cours de l'ouvrage; 2° les dyptiques ou catalogue de tous les Évêques connus de tous nos anciens siéges épiscopaux; 3° la chronologie de MM. les Préfets des Basses-Alpes. L'ouvrage est terminé par une table générale des matières. Nous y avons joint un index alphabétique des communes, des hameaux-paroisses et des hommes remarquables.

Qu'il nous soit permis de terminer cette introduction par les mêmes paroles, que l'illustre Gassendi adressait au clergé et au peuple de Digne en leur dédiant sa *Notice* historique. « Nous publions ce » livre avec d'autant plus de plaisir, que tout en » donnant à notre pays une preuve de notre amour » pour lui, nous accomplissons une œuvre qui, nous » en sommes sûr, vous sera agréable... Peu nous im» porte, pourvu que vous, que notre livre intéresse, » le parcouriez avec plaisir ; car c'est pour vous sur» tout que nous l'avons écrit, et pour nos descen» dants qui, nous en sommes convaincu, nous » sauront gré de leur avoir transmis tout ce que nous » avons pu recueillir sur notre histoire, depuis l'an» tiquité la plus haute jusqu'à nos jours. »

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Général des Basses-Alpes. (*Session de 1860.*)

M. l'abbé Feraud, curé des Sièyes, auteur d'une Géographie historique et biographique du département des Basses-Alpes qu'il publia en 1844, va faire paraître une nouvelle édition de son ouvrage, revue et complétée. Il a exposé ses vues dans une lettre et un programme qu'il m'a adressés le 18 juillet dernier, et a sollicité en même temps, pour pouvoir atteindre son but, le concours des communes et du département. M. l'abbé Feraud a consacré sa vie à d'utiles recherches et à de sérieuses études. Par un désintéressement qui honore un ministre de la Religion, il a toujours vécu pauvre. Sa seule ambition, après avoir satisfait à ses devoirs de prêtre, a été de se rendre utile à son pays par la publication d'un ouvrage intéressant l'Histoire locale, que bien des départements nous envient. Lui donner les moyens de réaliser cette entreprise, c'est agir dans l'intérêt général. J'ai cru donc aller au devant de vos vœux en inscrivant par prévision, au budjet de 1861, une somme de 200 fr., à titre de subvention. (Rapport de M. le Préfet, page 124.)

M. l'abbé Feraud, curé de la paroisse des Sièyes, publia en 1844, une Géographie historique du département des Basses-Alpes. Son ouvrage fut accueilli avec faveur; et il conçut, dès lors, le projet de le perfectionner. Depuis il a consacré à ce nouveau travail, que nous avons vu sommairement, le temps que son saint ministère lui a permis d'y accorder.

Il y avait de longues recherches à faire, de plus amples renseignements à demander, et un grand nombre d'autres faits à établir: L'auteur n'a rien négligé pour répondre à ce qu'on peut attendre de ses labeurs, de ses longues études et de son talent, constaté par plusieurs sociétés savantes qui l'ont admis en qualité de membre correspondant.....

En présence de l'intérêt que ce livre ne manquera pas d'avoir, surtout pour les habitants des Basses-Alpes, et afin de faire naître ailleurs la pensée d'un document aussi généralement utile, votre 2e commission m'a chargé, conformément à la proposition de M. le Préfet, d'émettre un vœu tendant à obtenir, pour M. l'abbé Feraud, une subvention de 200 fr. en vue de faciliter l'impression de la seconde édition de sa Géographie. (Rapport de M. Fine, cons. général, séance du 30 août, page 203.)

Conformément aux conclusions du Rapport, le Conseil vote l'allocation de 200 fr., et en outre voulant donner à l'honorable M. Feraud un nouveau témoignage de son estime et de sa satisfaction, exprime le désir que chaque membre du conseil souscrive personnellement pour un exemplaire de ce nouvel ouvrage. (*Ibid*, page 205.)

5' 10' 20' 30'

40'

PLAN ET ENVIRONS DE DIGNE

Foulon

St. Vincent

St. Martin

Bellevue

Séminaire

DIGNE

HISTOIRE,

GÉOGRAPHIE ET STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT

DES BASSES-ALPES.

PREMIÈRE PARTIE.

DU DÉPARTEMENT EN GÉNÉRAL.

CHAPITRE PREMIER.

—

NOTICE HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT AVANT LA DOMINATION ROMAINE.

Le territoire, qui forme aujourd'hui le département des Basses-Alpes, faisait partie de la Gaulo-Grèce, *Gallo-Græcia*, ou *Gallia-braccata* et par contraction *Gallia-braia*. Son histoire dans ces temps reculés est, à peu de choses près, entièrement inconnue. Les Gaulois n'ont point laissé d'écrits, et leurs vainqueurs ne nous ont transmis que quelques notions vagues et générales. Comme le reste des Gaules, ce pays se divisait en peuplades et en cantons. Par peuplades il faut entendre les agglomérations d'habitants qui empruntaient leur nom, ou au groupe de montagnes qui limitaient leurs possessions, ou à la rivière qui les arrosait, ou enfin au lieu principal de l'agglomération. Par cantons, on entendait plusieurs peuplades réunies en forme de nation.

Les noms des peuplades qui occupaient le territoire des Basses-Alpes, nous ont été transmis par l'inscription gravée sur le tro-

phée, que l'empereur Auguste fit élever au pied des Alpes, à La Turbie, entre Nice et Monaco. Ce trophée n'existe plus, mais son inscription, recueillie par Pline le naturaliste, (lib. 3. c. 6.) a survécu aux ravages du temps et des barbares. Quarante-quatre peuplades sont mentionnées sur le trophée des Alpes, dont treize sont reconnues comme appartenant au département des Basses-Alpes. Ce sont :

1° Les Esubiani qui occupaient, dans la vallée arrosée par l'Ubaye, *Esubia amnis*, les cantons actuels de Saint Paul et de Barcelonnette. Quoique rien ne montre d'une manière précise quelle ville était leur capitale, on s'accorde assez généralement à dire que cette capitale était *Sales*, aujourd'hui Faucon.

2° Les Nemolani, habitants des forêts, ayant pour capitale *Nemola*, Méolans. Ils habitaient les vallées situées entre les pics qui séparent les deux départements des Basses et des Hautes-Alpes, et celles où coulent le Bachelard et le Riou-Bourdoux.

3° Les Edenates, qui occupaient la vallée de Seyne, contre les montagnes de Breziers et de Barles, et qui recevaient leur nom de *Sedena*, *Seyne*, leur chef-lieu.

4° Les Gallitæ que l'on place à l'extrémité supérieure de la vallée du Verdon, et dont Allos, *Gallitæ*, aurait été le bourg principal.

5° Les Veamini, qui habitaient les bassins de Thorame-Haute et de Thorame-Basse, et la petite vallée de l'Issole, ainsi que paraît l'indiquer leur nom formé du celtique *Vean*, montagne, et *vin*, rouge ; nom qui désigne un terrain rougeâtre comme l'est celui des montagnes de Thorame. Quelques auteurs les placent pourtant dans la vallée de Fours.

6° Les Vergunt, habitants des rives du Verdon, *Vergo amnis*, qui occupaient les vallons d'Allons, d'Annot, de Vergons et d'Entrevaux, et dont on retrouve le nom parfaitement conservé dans celui de la commune de Vergons, leur ancienne capitale.

7° Les Suetri, disséminés dans le canton de Castellane, et dont la capitale était *Salina Suetriorum*, aujourd'hui Castellane.

8° Les Sencii, ayant *Sencio*, Senez pour chef-lieu, qui occupaient la vallée de Senez et les cantons de Barrême et de Saint-André. Ce peuple est cité par Ptolomée, mais il ne figure cependant pas sur le trophée des Alpes.

9° Les Reii ou *Reienses*, dont la capitale était *Reia*, Riez, qui habitaient les cantons de Riez, de Moustiers, de Valensole et de Mezel.

10° Les Bledontici, qui habitaient les deux rives de la Bléone, *Bledona amnis*, et dont la capitale était Digne, ainsi que l'atteste Pline l'historien, *quorum oppidum Dinia*. (lib. 3. c. 4).

11° Les Avantici, qui habitaient la rive gauche de la Durance, et tiraient leur nom de la petite rivière du Vançon, en latin *Vanticus*. Ils occupaient les cantons de Turriers, de la Motte et une portion de celui de Volonne. Authon est regardé comme leur bourg principal.

12° Les Voconcii, dont la capitale était *Dea*, Die, comprenaient dans les Basses-Alpes, les habitants de la rive droite de la Durance, savoir : les Segesterii ou habitants de Sisteron, *Segestero* ou *Segustero*, et les Memini ou habitants de la vallée du Jabron.

13° Les Cavares, dont la capitale était Apt, *Apta Vulgientium*, comprenaient aussi dans les Basses-Alpes, les populations de l'arrondissement de Forcalquier qui ne nous sont connues par aucune dénomination spéciale.

Ces diverses peuplades formaient ou appartenaient à quatre cantons ou états. Le premier canton, au Nord, comprenait les Esubiens, les Némolans et les Edénates : il faisait partie du royaume de Cottius ou des Alpes Cottiennes, dont Suze était la ville capitale. Le second canton, à l'Ouest, comprenait les populations dépendant des Voconces, capitale Die. Le troisième canton, au Sud-Ouest, se composait des populations dépendant des Cavares, capitale Apt. Le quatrième canton enfin, à l'Est et au Sud, comprenait les Gallites, les Véamines, les Suétriens, les Verguniens, les Sénéciens, les Réiens, les Blédonticiens et les Avantiques placés au Nord-Ouest. Ces huit dernières peuplades sont désignées sous le nom générique d'*Albici* ou *Albicœi* : elles constituaient une cité ou nation distincte.

Notre manière d'envisager les Albices comme une nation collective formée de huit peuplades, concorde avec la version de Strabon, (livre 4°) qui ne place que deux peuples dans les montagnes situées au nord des Salyens, savoir : les Voconces et les Albices. Elle concorde avec le récit de Jules-César qui, dans ses

Commentaires (*de bello civili, lib.* 1.) représente les Albices comme les puissants auxiliaires des Massiliens, et comme habitants des montagnes situées au dessus de Marseille. « *Massilienses portas Cæsari clauserunt : Albicos homines barbaros qui in eorum fide antiquitus erant, montesque supra Massiliam incolebant, ad se vocaverunt.* » Elle se confirme enfin par ce fait que la plus importante ville de la Gaulo-Grèce n'aurait ni recherché l'alliance, ni appelé à son secours les troupes des Albices, si, comme l'ont avancé quelques auteurs (1), il ne fallait entendre sous cette dénomination qu'une simple peuplade habitant les environs de Riez.

La ville capitale de la nation des Albices quelle était-elle? Papon la place à Albiosc, petit village à 14 kilom sud-ouest de Riez. Les raisons qu'il apporte à l'appui, sont si peu solides qu'on ne saurait partager son sentiment. Sans insister ici sur un fait incontestable, à savoir que les Romains choisirent toujours pour chefs-lieux de leurs colonies les anciennes capitales des peuples soumis (2), et qu'ils ont par conséquent fait de même pour la nation des Albices ; sans nous arrêter à démontrer que jamais Albiosc n'a pu exhiber le moindre vestige d'antiquité, tandis que tous les autres lieux environnants en possèdent encore actuellement ; nous dirons seulement que Pline désigne clairement la capitale des Albices, quand parlant de Riez, il appelle cette ville *Albece Reiorum apollinarium*, l'Albèce des Réiens.

Le gouvernement de ces anciens peuples était une confédération, ayant ses chefs, son sénat et ses magistrats. Trop faibles pour résister à un ennemi puissant, mais aussi trop amis de leur indépendance, ils se réunissaient en confédération pour

(1) Papon est de ce nombre, et plusieurs ont répété après lui, que les Albices, peuplade des environs de Riez, avaient pour capitale, Albiosc, chétif village près de cette ville. D'autres ont compris sous ce nom les populations de l'ancien diocèse de Riez. Ceux-ci ont placé les Albices dans le voisinage de Marseille et notamment à Aubagne : ceux là, au Plan-d'Aups, près la sainte-Baume. Ce sont là autant d'erreurs que de suppositions. Nous en avons fait justice, en 1840, dans une dissertation présentée à l'Académie de Marseille. Cette docte société daigna applaudir à notre travail, en nous associant parmi ses membres correspondants.

(2) Ainsi Aix, capitale des Salyens ; Apt, capitale des Cavares ; Die, des Voconces furent érigés en colonies. On sait que sous les noms génériques de ces trois peuples, il faut entendre plusieurs agrégations de peuplades.

sauvegarder leurs intérêts communs et privés. Chaque canton avait un chef, qui, en temps de guerre, avait l'autorité d'un roi. Les affaires de la nation étaient portées et soumises à l'assemblée générale des députés ou chefs de chaque peuplade. La puissance suprême résidait dans les druides ou prêtres sacrificateurs. Arbitres souverains dans les contestations, maîtres absolus des récompenses et des peines, leur jugement était sans appel; et malheur à celui qui eût résisté! Les mœurs de ces peuples étaient agrestes et barbares : disséminés dans les gorges et les vallons, sur les bords des rivières, ou au milieu des forêts épaisses, ils trouvaient dans la chasse, la pêche, les racines, les glands et les produits de leurs troupeaux, de quoi fournir à leur nourriture et à leur vêtement. Leurs habitations étaient construites avec la paille, l'argile et le bois : chez eux, ni art, ni commerce : remuants et belliqueux, on les trouvait souvent en guerre avec leurs voisins. Superstitieux, comme le reste des Gaulois, ils professaient le culte et les mystères de la religion druidique; ils croyaient pourtant à l'immortalité de l'âme, et ils adoraient la divinité dans les antres, les forêts et les bois, par l'oblation des animaux et les produits de leurs troupeaux.

Les mœurs de ces peuples à demi-sauvages commencèrent à se civiliser au contact et au voisinage des phocéens établis à Marseille. D'abord alliés avec cette colonie, puis jaloux de sa prospérité toujours croissante, ils lui firent la guerre. Le besoin commun et les extensions de la domination romaine, rapprochèrent dans la suite les Massiliens et les Albices, et une alliance fut conclue entre les deux peuples. De cette époque et de ces rapports, les lois, les mœurs, et les usages se policèrent; les champs mieux cultivés se couvrirent de moissons; la vigne et l'olivier couronnèrent les côteaux. Avec l'agriculture nâquit le goût du commerce, et l'art de la guerre fut perfectionné. Aussi lorsque Marseille, fermant ses portes à Jules César, eût à soutenir l'attaque des légions romaines, vit-on les Albices accourir à sa défense. Ils y vinrent en si grand nombre, que l'on pût en embarquer des compagnies sur toutes les galères de la flotte Marseillaise, dont ils faisaient la principale force, et il en resta encore des cohortes dans la ville. César vante leur bravoure et leur intrépidité; il les montre comme balançant la bouillante ardeur de

ses propres soldats. « *Pugnatum est utrimque fortissime atque acerrime. Neque multum Albici nostris virtute cedebant, homines asperi et montani, exercitati in armis.* (*de bell. civ. lib.* 1.) Il ajoute peu après : « *cum proprius erat necessario ventum, ab scientia gubernatorum atque artificiis, ad virtutem montanorum confugiebant.* » (*ibid.*) Dans le livre second, le général-historien nous montre encore ces mêmes Albices, ardents, infatigables et toujours prêts à se ruer sur l'ennemi. « *Crebræ per Albicos eruptiones fiebant ex oppido, ignesque aggeri et turribus inferebantur... Neque conjuncti Albicis cominus pugnando deficiebant, neque multum cedebant virtute nostris.* »

Ce n'était donc point, répétons le, une simple peuplade que Marseille avait admise dans sa confédération, mais un peuple nombreux qui pouvait lui fournir un secours proportionné à ses besoins (1).

On ne saurait indiquer avec quelque certitude, si nos populations bas-alpines fournirent leur contingent à ces cohortes gauloises qui portèrent souvent le fer et la flamme en Italie, et mirent la superbe Rome à deux doigts de sa perte. Mais ce que l'on sait un peu mieux, c'est qu'elles se trouvèrent entre les Romains et les Carthaginois, avant d'avoir entendu parler de leurs divisions. Après avoir franchi les Pyrénées et passé le Rhône, Annibal, général des Carthaginois, se voyant pressé par les Romains, avait appuyé l'aile droite de son armée sur la Durance qu'il mettait ainsi entre l'ennemi et lui, tandis que son aile gauche se dirigeait vers le pays des Allobroges, en remontant le cours de l'Isère. Lui-même avec la division du centre, cotoyant

(1) Les qualifications *homines asperi et montani*, que leur donne César, prouvent assez que les Albices n'étaient pas seulement répandus sur les rives du Verdon, mais dans les montagnes. « Les mœurs des peuples sont toujours en rapport avec le sol qu'ils habitent. Un climat doux et tempéré aide à la civilisation et rend polis et urbains ceux qui vivent sous son influence ; les montagnards au contraire sans cesse au milieu des rochers, se plient difficilement aux façons moins acerbes des habitants des pays de plaine, et leur caractère a quelque chose de la rudesse de leur sol ; c'est ce qu'exprime César qui les appelle *homines asperi et montani*. Ce portrait ne peut convenir aux *Reienses*, dont le ciel participe de tous les avantages de la Basse-Provence, et dont les mœurs ne se ressentent point de l'apre rusticité que l'on retrouve encore dans les cultivateurs des hautes montagnes. » Henry, Antiquités des Basses-Alpes.

le pays des Tricastins et la limite des Voconces qui s'étendait vers Sisteron, il traversa la Durance à peu près vis-à-vis les Mées. Ce passage lui offrit des difficultés d'autant plus grandes, que cette rivière capricieuse avait été grossie par les pluies et les orages. Longeant ensuite les rives de la Bléone jusqu'à Digne, il gagna celles de l'Ubaye en passant par le Brusquet, Seyne et Saint-Vincent, et pénétrant par Méolans dans la vallée de Barcelonnette. Pendant ce temps, son aile droite, après avoir cotoyé la Durance jusqu'à l'embouchure du Verdon, remontait le cours de cette dernière rivière dans la vallée de Colmars, et parvenait par les crêtes qui la dominent, du côté de Fours, dans la vallée de Saint-Dalmas-le-Sauvage.

La tradition désigne encore aujourd'hui sous le nom de *Camp d'Annibal*, les traces d'un ancien camp sur un petit plateau appelé *Serpayer*, non loin du bourg de Thorame, au delà du Verdon. Les anciens du pays racontent qu'on a découvert en ce lieu, et à diverses époques, des javelines et des casques. Plus loin dans les montagnes, entre Fours et Saint-Dalmas, on montre également aux voyageurs une large pierre nommée *la Table d'Annibal*. La tradition rapporte encore, qu'arrivé dans la vallée de Barcelonnette, Annibal apprit que Turnus, général romain, occupait avec quelques légions un camp retranché, situé non loin des limites du pays des Tauriniens, et dans lequel avaient été réunies d'immenses provisions de fourrages, de grains et de bestiaux enlevés de toutes parts pour affamer l'armée africaine. Au lieu de se diriger par le *Col de la Madelaine*, qui lui offrait un passage plus commode et plus court, il remonta le cours de l'Ubaye, attaqua et défit les Romains, et trouva dans leur camp, suivant le rapport de Tite-Live, assez de vivres pour la subsistance de son armée pendant trois jours. Ceci se passait dans commencement du mois de novembre de l'an 216 avant J.-C.

CHAPITRE DEUXIEME.

NOTICE HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT SOUS LA DOMINATION ROMAINE.

Les peuples des Basses-Alpes furent les derniers à passer sous le joug de la domination romaine dans le pays de Provence. Contents d'avoir soumis les peuples du littoral et de la plaine, les Romains ne jugèrent point à propos d'aller porter la guerre dans les montagnes, où la situation des lieux et la bravoure des habitants leur eussent fait perdre beaucoup de monde, sans augmenter ni leur gloire, ni leur puissance. Le préteur Lælius Babius, en voulant traverser le pays des Esubiens, vers l'an de Rome 580, pour conduire ses légions en Espagne, était tombé percé de flèches, et sa mort, dit Tite-Live, devint le signal d'un épouvantable massacre. Pas un soldat romain n'échappa au carnage. Nous trouvons les armées romaines répandues dans le pays des Cavares, à la suite de la défaite de Teutomal ou Teutomalus, roi des Salyens. Privé de ses états, ce prince s'était réfugié chez les Allobroges, et les avait mis dans ses intérêts. Il venait donc à la tête d'une armée nombreuse reconquérir son royaume : mais les Romains ne lui en laissèrent ni le temps, ni les moyens. Les deux armées se trouvèrent en présence dans la plaine située entre Mane et Dauphin : le combat s'en suivit et la victoire resta de nouveau aux Romains. (vers l'an 120 avant J.-C.) Les noms topiques de *campus prœlii*, champ prélieu, de *campus ferox*, champ-feroux, de *campus concursus*, champ-des-encontres, que conservent encore les divers quartiers de cette plaine ; les débris d'armures qu'on y rencontre, et l'étonnante quantité de cadavres qu'on y trouve enfouis, attestent assez de la violence du combat et de l'acharnement des combattants (1).

(1) Quelques-uns ont vu dans le fait du *champ prélien*, un combat entre les Gaulois et les Romains commandés par Jules César, lors de son passage dans les Gaules pour se rendre en Espagne. Ce sentiment semble désavoué par

Tant de désastres n'abattirent point le courage de Teutomal. Les Arvernes réunis aux Allobroges prirent à leur tour les armes pour le remettre sur son trône. Bituit était à la tête de cette nouvelle expédition. Cn. Domitius Ænobardus marche à leur rencontre, leur livre bataille, et non-obstant des prodiges de valeur, il taille en pièces l'armée gauloise, et fait élever sur les lieux un monument de pierre, orné des armes de l'ennemi, afin de perpétuer le souvenir de cette victoire, (en l'an 121 avant J.-C.) On place généralement le théâtre de ce combat, près du confluent de la Sorgue à Vedène. Sans entrer ici dans des considérations qui nous mèneraient trop loin, bornons-nous à dire que vraisemblablement c'est sur le territoire de la commune de Céreste que la bataille a dû être livrée. Nous trouvons en effet ici les traces d'un camp où l'on a découvert, de nos jours encore, des ossements brûlés recueillis dans des pots de verre, qui sont renfermés dans des briques, et accompagnés de lacrymatoires. Près de ce camp, existe une tour de pierres d'origine évidemment romaine, qui conserve le nom de *Tourré-d'Enbarbo*, par corruption du nom latin *Turris Ænobardi*. Ce serait donc là que le choc, ou du moins une rencontre sanglante aurait eu lieu entre les Gaulois et les Romains.

Nous avons dit déjà la part brillante que les Albices prirent au siége de Marseille, en l'an 49 avant J.-C. Leur valeur leur fut funeste : pour les contenir dans la crainte et la soumission, une colonie romaine fut érigée dans leur ancienne capitale, et dans celle des Cavares, et les chefs de troupes se partagèrent une partie des terres et des bourgs. César parcourut nos montagnes, accordant à nos villes le droit de municipe, et ménageant les Gaulois pour les faire servir un jour à ses desseins ambitieux. Auguste poursuivit et raffermit cette première conquête, disséminant des troupes et de nouveaux colons dans ces contrées

ce célèbre romain qui n'en a pas dit un mot dans ses Commentaires; il est erroné, puisque, à l'époque de César, la portion de Provence située sur la rive droite de la Durance faisait déjà partie de la *Provincia romana*. D'autres l'ont attribué aux Romains sous la conduite de Marius, contre les Cimbres et les Teutons : mais c'est là se mettre en opposition avec tous les historiens qui désignent les environs d'Aix comme le lieu de la défaite de ces barbares. A défaut donc de tout monument historique, tout conspire à établir l'opinion que nous avons émise, avec M. Henri et d'autres auteurs modernes.

agrestes, y fondant même de nouvelles agrégations d'habitants. Les peuplades seules, qui dépendaient du royaume de Cottius, durent à la prudence et la fermeté de leur roi de n'être point traitées en vaincus. Ce prince fit garder les pas et les défilés des montagnes, et Auguste préféra traiter avec lui pour assurer le passage de ses troupes. Il accorda aux villes de cet état, avec les droits de municipe, la faculté de se gouverner selon leurs loix et leurs usages, et en fit un allié des Romains. Cet état ne devait être réuni à l'empire qu'à défaut de descendants de Cottius : mais l'empereur Néron brisa cette promesse solennelle, en dépouillant de leur souveraineté les successeurs de ce prince. Les peuples qui en dépendaient furent incorporés aux Alpes Maritimes, capitale Cimiès.

Le territoire des Basses-Alpes, lors de la première division des Gaules en provinces, fit partie de la Province Romaine, *Provincia romana*, qui comprenait la Savoie, le Dauphiné, la Provence jusqu'au Var, et tout le pays compris entre le Rhône et la Garonne, depuis sa source jusqu'à sa jonction avec le Tarn. Dans la deuxième division des Gaules, ce territoire fit partie de la Gaule Narbonnaise, capitale Narbonne. Sous l'empereur Galba, la Gaule Narbonnaise fut divisée en deux provinces, la Narbonnaise première et la Narbonnaise seconde, capitale Aix : alors les peuples autrefois compris dans les Alpes Cottiennes dépendirent de la première, et les autres, de la seconde. Sous l'empire enfin de Gratien, et vers l'an 380 de J.-C., l'ancienne Gaule Narbonnaise ayant été divisée en cinq provinces, il advint que les populations des diocèses de Digne, de Senez et de Glandèves, et celles des vallées de Seyne et de Barcelonnette appartinrent à la province des Alpes-Maritimes ou Narbonnaise quatrième, capitale Embrun, tandis que celles des diocèses de Riez et de Sisteron restaient unies à la Narbonnaise seconde, capitale Aix. Chaque province avait à sa tête un gouverneur, qui prenait le titre de proconsul ou préteur. Celui-ci relevait du vicaire-général des Gaules, nommé aussi patrice ou préfet, et dont la résidence fut d'abord dans la ville de Trèves, et plus tard dans la ville d'Arles.

Rangées sous la domination romaine, nos vieilles cités gauloises furent décorées du titre de *cité latine*, et conservèrent le

droit de s'administrer par elles-mêmes, d'élire leurs magistrats, et de se réunir en assemblées pour délibérer sur leurs intérêts. Chaque cité eut son corps de ville ou sénat, sa curie et ses magistrats. A côté des *Duumvirs*, dont les fonctions correspondaient à celles de nos anciens consuls communaux, étaient : l'*Édile* ou *Curateur*, qui, comme le tribun à Rome, gérait les intérêts du peuple ; le *Défenseur*, qui veillait au maintien des droits et priviléges contre les entreprises des autres villes ou des officiers du prince ; les *Episcopi* ou *Inspectores*, chargés de la police ; les *Susceptores* ou *Exactores* préposés au recouvrement des impôts.

Par *Curie* on entendait la deuxième classe des citoyens, c'est-à-dire ceux qui n'exerçaient aucun métier, et possédaient au moins 25 journaux ou arpents de terre. C'est dans la *Curie* que devaient être pris les magistrats de la cité, à l'exception pourtant du *Curateur* qui tenait son élection du peuple. Les artisans, *Opifices*, divisés, depuis Alexandre-Sévère, en colléges ou corporations, formaient la troisième et dernière classe des citoyens. Tout le reste était esclave et soumis à la culture de la terre. Telle fut l'existence politique de nos anciennes villes, auparavant chefs-lieux de peuplades. Les mêmes priviléges furent départis à d'autres villes encore que les Romains fondèrent eux-mêmes ou rétablirent, et on doit ranger dans cette catégorie, Forcalquier, Alaun, Reillane, Colmars, Annot, etc.

La ville de Riez, élevée au rang de Colonie, participa, plus que nulle autre, de ces prérogatives. Les chefs-lieux de colonie devaient refléter entièrement l'image de la métropole de l'empire : elles étaient l'*effigies parva, simulachraque populi romani.* Religion, rites, sénat, consuls, tribuns, division des ordres, spectacles, temples et monuments, tout y était reproduit et conservé. Le sénat des colonies ne fut d'abord désigné que sous le nom de *Decuriones*, *Nobilis Ordo*, *Curiales* ; mais dès le second siècle, on ne l'appela plus communément que *Senatus inferior.* Les membres de ce sénat devaient être élus dans l'assemblée générale de la Curie, et être âgés de 25 ans. Leur nombre, suivant quelques auteurs, s'élevait à la dixième partie des colons, de là le nom de *Decurions.* Les attributions du sénat étaient de régler tout ce qui avait rapport au bien public : il pouvait faire des réglements de police, sans pouvoir rien changer pourtant aux

lois générales édictées par le sénat de Rome ou par les empereurs. Ses propres réglements étaient soumis à la sanction du préteur de la province. Les Duumvirs, Triumvirs, Quartumvirs, etc., étaient choisis parmi les sénateurs, et avaient dans le ressort de la colonie, le même rang et la même autorité, que les consuls de Rome dans tout l'empire. Les insignes de leur dignité approchaient beaucoup de celles de ces derniers. Juges dans les contestations, ils pouvaient condamner à des peines afflictives, la mort exceptée. Chaque colonie avait encore un collége de prêtres ou flamines, des monnaies distinctes, des bains, des théâtres et des cirques. Telle fut la ville de Riez qui réunit à son nom antique ceux de Jules-César et d'Auguste, *Colonia Julia Augusta Reiorum.*

Les colons Romains ne se bornèrent point à habiter nos villes et nos bourgs principaux : on les vit se répandre sur tous les points du département, y construire de nombreuses villas ou maisons de plaisance, et appeler auprès d'eux d'autres habitants pour l'exploitation de leurs terres, et laisser partout des témoignages de leur séjour. Le temps, les perturbations occasionnées plus tard par les barbares, et plus encore une négligence coupable ont amené la perte de la plupart de ces monuments : il en reste pourtant assez encore pour confirmer notre assertion, comme le lecteur le reconnaîtra dans la deuxième partie de cet ouvrage.

Le contact habituel des Romains et des Gaulois devait adoucir et policer les mœurs de ces derniers. L'exemple développa chez eux des besoins et des habitudes nouvelles. Ils apprirent à construire leurs habitations et leurs bourgades d'une manière plus solide et plus durable. Les glands et les racines sauvages leur parurent une nourriture fade et insipide, et le sol mieux exploité se couvrit de moissons, et d'arbres à fruits. Ce qui contribua beaucoup encore à cette transformation, ce fut une loi rendue par Caracalla, vers l'an 212, qui élevait à la dignité de citoyens romains tous les sujets libres de l'empire. Le sang gaulois se mêla dès lors au sang romain, et l'on vit élevés aux dignités de l'empire ceux là que leur origine en excluait auparavant. Le pittoresque rocher de Chardavon, près Sisteron, nous rappelle aujourd'hui aussi le nom d'un provençal devenu préfet des

Gaules, le célèbre Posthumius Dardanus, et les travaux gigantesques qu'il fit exécuter dans ces lieux âpres et solitaires. Fidèles à leur politique qui fut toujours d'altérer le caractère des peuples conquis, et de leur imposer les lois et la religion de la métropole, les Romains s'attachèrent à ruiner l'influence et la domination des prêtres gaulois. Les rites et les mystères du culte druidique d'abord circonscrits, puis persécutés, furent enfin abolis. Les druides, traqués comme des bêtes fauves, virent leurs antres profanés et leurs bois sacrés abattus. De nouveaux temples, de nouveaux prêtres, de nouvelles victimes, de nouvelles divinités enfin furent imposés aux vaincus. Cette persécution sévit surtout sous les règnes de Tibère et de Claude; elle fut le prélude d'une autre, bien plus longue et plus cruelle, contre la religion du Christ, qui devait détrôner à son tour les superstitions du paganisme.

Six voies romaines ou prétoriennes sillonèrent le département, et assurèrent des communications faciles pour le passage des troupes et les relations des populations entr'elles. La première au Nord, dite VIA LICTIA, voie lictienne, donnait accès dans nos Alpes par le mont Lictius, présentement *Col de l'Argentière* ou *de la Madeleine*. Elle passait par Gleizolles, le Castellard, Faucon, Méolans, La-Bréole, et aboutissait à *Vapincum*, Gap.

La deuxième, au Midi, dite VIA PRÆTORIANA, voie prétorienne, partant de Cimiès, et passant par Glandèves, Annot, Vergons, Castellane, Moustiers, Riez, Valensole, Sainte-Tulle, Montfuron et Céreste, aboutissait à Apt. Cette voie reliait ainsi les trois colonies de Cimiès, de Riez et d'Apt.

La troisième, à l'Ouest, dite VIA SINISTRIS, voie de gauche, partant de Gap, et passant par Alamon, Sisteron, Peyruis, Alaun (Notre Dame-des-Anges) et Reillane, s'embranchait à la voie prétorienne, près de Céreste.

La quatrième, au centre, dite VIA SALINARIA, reliait entr'elles les voies prétorienne et sinistris. Elle commençait à *Salina Suetriorum*, Castellane; passait par Senez, Barrême, Digne, Volonne, Salignac, et aboutissait à Sisteron.

La cinquième, dite VIA SIXTIA, voie sixtienne, reliait les colonies d'Aix et de Riez, passant par Vinon, Gréoulx, Saint-Martin et Allemagne.

La sixième enfin, dite VIA AURELIA, voie aurélienne, reliait pareillement la colonie de Fréjus à celle de Riez, passant par Draguignan, Ampus, Bauduen et Riez.

Ces six voies principales étaient les grandes artères où venaient affluer plusieurs autres voies d'une importance secondaire, mais nécessaires pourtant pour la bonne administration de ce pays. Elles sont connues par les itinéraires des troupes et par les beaux fragments qui en restent encore.

L'itinéraire d'Antonin et la table de Peutinger mentionnent encore quatre principales stations militaires dans les Basses-Alpes, savoir: SEGUSTERONE, Sisteron, à seize mille pas d'Alamon, (M. P XVI.); ALAUNIUM, Alaun, ville détruite, au quartier de Notre-Dame-des-Anges dans la commune de Lurs, à vingt-trois milles de Sisteron, ou mieux à quatorze milles selon Peutinger; CATUIACA, Céreste, à seize milles d'Alaun. Ces trois stations étaient sur la route, de Chorges à Arles, par les Alpes cottiennes. — La quatrième station, sur la route du Canet à Riez par Ampus, est REIS APOLLINARIS, Riez, à trente-deux milles ou mieux vingt-deux milles d'Ampus, *Anteis*.

CHAPITRE TROISIÈME.

—

ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME, ÉRECTION D'ÉVÊCHÉS DANS LE DÉPARTEMENT.

La tradition la plus constante et la plus respectable, fondée sur des monuments d'une irrécusable valeur, nous apprend que la religion chrétienne a été prêchée dans la Provence, dès le premier siècle (1). Les hommes apostoliques qui y vinrent annoncer la bonne nouvelle, sont : à Marseille, saint Lazare, l'ami du

(1) Cette tradition a été victorieusement démontrée et confirmée par le savant ouvrage de M. Faillon de Saint-Sulpice, qui a pour titre : *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie Magdelaine en Provence, et sur les Apôtres de cette contrée saint Lazare, saint Maximin*, etc. 2 forts vol. in-4° publiés par M. l'abbé Migne, Paris, 1848.

Sauveur et ressuscité par lui ; à Aix, saint Maximin, compagnon de Lazare ; à Arles, saint Trophime, disciple de saint Paul ; à Embrun, les saints Nazaire et Celse ; à Gap, saint Demètre ; à Apt, saint Auspice. Par quelle fatalité le département des Basses-Alpes aurait-il été le seul de l'ancienne Provence, qui fut resté étranger à la connaissance de la foi chrétienne, jusque vers le troisième siècle ? On ne saurait l'expliquer, et nous nous refuserons toujours à croire qu'une contrée sillonée par tant de routes prétoriennes, habitée par tant de familles romaines, en contact et en relations continuelles avec le reste de la province, n'ait point attiré au milieu d'elle quelque homme apostolique, dès les premiers temps. Comment admettre que la ville de Riez, alors l'une des plus importantes et des plus florissantes de la Gaule Narbonnaise, soit restée l'unique colonie, où l'évangile ait été prêché si tard ? Tout porte à croire au contraire que cette terre a été de bonne heure fécondée par les larmes et par le sang de quelqu'un de ces hommes, dont la mission était de soumettre l'univers entier à la Croix.

Nous devons avouer néanmoins que l'origine de nos églises Bas-Alpines est entourée de ténèbres épaisses, et qu'on ne peut citer aucun nom avec quelque certitude, ni déterminer aucune date précise. Leurs premiers apôtres ont pu laisser à d'autres le soin d'arroser la divine semence répandue sur cette terre, pour voler à de nouvelles conquêtes ; et, la pénurie des ouvriers évangéliques, d'un côté ; la violence des persécutions, de l'autre, n'y auront fait briller le flambeau de la foi que d'un éclat pâle et affaibli. La série même de nos premiers évêques offre ici, comme partout, des regrettables lacunes : mais comment en être étonné, quand les monuments de nos églises ont été tant de fois détruits ou dispersés dans la longue succession des âges.

La ville de Digne comptait déjà des chrétiens parmi ses habitants, avant la venue des saints Domnin et Vincent. Partis de l'Afrique, leur patrie, sous la conduite de Marcellin, ces saints personnages avaient reçu à Rome, du pape saint Eusèbe, la mission d'évangéliser les peuples des Gaules. Débarqués à Nice, vers l'an 310, ils rallument d'abord le flambeau de la foi au milieu des populations qui formèrent les diocèses de Cimiès et de Glandèves. Puis, pénétrant plus avant dans les montagnes, ils évan-

gélisent le district de la vallée noire (de Barcelonnette), et se fixent enfin à Embrun. La vérité se fait jour au milieu des idolâtres, le nombre des chrétiens va en augmentant, et Marcellin est sacré premier évêque de cette ville. Domnin et Vincent, aspirant après de nouvelles conquêtes, s'acheminent vers les populations de la vallée de Seyne et des vallées de la Bléone et du Verdon; ils se fixent dans la ville de Digne. Leurs discours, confirmés par la sainteté de leur vie, attirent autour d'eux une population avide de les entendre. Domnin propose un jour à ses auditeurs de lui amener tous les infirmes et les malades, leur promettant que le Dieu qu'il annonce veut manifester sa puissance. Au jour fixé, une multitude de malades de la ville et de ses environs se trouve devant lui. Le Saint se met alors en prières, impose les mains sur cette foule frémissante, et rend à tous une santé pleine et entière. Devant cette manifestation du ciel, plus de cinq cents personnes à la fois demandèrent le baptême. Une église fut construite dans l'enceinte de la ville, et Marcellin d'Embrun fut prié de venir consacrer le nouveau temple. En voyant des conversions si multipliées et l'empressement de ces nouveaux chrétiens, Marcellin avait compris qu'un évêque était nécessaire pour diriger cette église naissante. Vincent, à qui cette charge honorable avait été proposée, refusa par humilité, et fit tomber le choix sur Domnin son compagnon. L'onction sainte coula donc sur le front de ce dernier, et en lui commença la longue série des évêques de Digne, vers l'an 313. Domnin mourut paisiblement, laissant le soin de son troupeau à Vincent, vers l'an 340. Le nouvel évêque, toujours vigilant et infatigable, étendit et dilata encore cette chrétienté; il la munit contre l'erreur par ses prédications et ses visites pastorales, puis il s'endormit tranquillement dans la paix du Seigneur, le matin du 22 janvier de l'an 375, sur la montagne où il s'était retiré quelques jours auparavant, et qui a conservé son nom. Tels furent les commencements de l'église de Digne.

L'Eglise de Riez, fondée par quelque compagnon, ou du moins par un disciple des premiers apôtres de la Basse-Provence, ne peut décliner les noms de ses premiers pontifes. Tous les auteurs conviennent que bien longtemps avant saint Maxime, qui occupa ce siége en l'an 434, il y avait eu des évêques dans cette

ville. L'historien Bartel, copié par messieurs de Sainte-Marthe, Bouche Honoré et autres, désigne pour premier évêque de cette ville saint Eudoche ou Eusèbe, compagnon de saint Lazare et de sainte Marthe sa sœur. Il nomme ensuite saint Alban, martyrisé pour la défense de la foi; puis, Victor, Faventius et d'autres encore : mais les témoignages sur les quels il s'appuye ne nous ont jamais paru ni solides, ni probables (1). Nous préferons rappeler seulement en faveur de l'antiquité de ce siége, le rang honorable qu'il a toujours occupé sous la métropole d'Aix, le second de sa province; et le titre glorieux de *Sainte Eglise* de Riez, que les plus anciens auteurs et les bulles des Souverains Pontifes lui ont décerné.

Les églises de Sisteron, de Senez et de Glandèves ne connaissent pas mieux leur origine. Ce n'est que par les actes des Conciles et par la lettre synodale de l'an 451, signée par dix-neuf évêques, que nous savons que Chrysaphius occupait alors le siége de Sisteron; Ursus, celui de Senez, et Fraternus, celui de Glandèves. On peut néanmoins sans exagération reporter l'institution de ces trois siéges vers le milieu du quatrième siècle, alors que la religion chrétienne, débarrassée de l'étreinte sanglante des persécutions, put librement se dilater et se construire des temples. Ce grand nombre de siéges épiscopaux sur un territoire aussi peu étendu, fut jugé nécessaire sans doute pour des populations éparses dans les montagnes, les vallées et les bois, et au milieu des quelles l'idolâtrie était si vivace qu'on y trouvait encore des payens dans le sixième siècle. On peut dire aussi que les fréquentes subdivisions de la Gaule Narbonnaise, et surtout celle faite en l'an 380, ne furent point étrangères à la création de nouveaux sièges. Chaque métropole civile étant divisée en diocèses ou districts, on crut convenable de placer un évêque dans chaque diocèse, et d'attribuer au prélat métropolitain une autorité plus grande et plus étendue. Cette discipline avait été déjà sanctionnée en l'an 325 par le Concile écuménique de Nicée.

Les cinq siéges épiscopaux de Digne, Riez, Sisteron, Senez et

(1) Nous devons ajouter aussi que les arguments qu'on lui oppose, ne reposent pareillement sur aucun titre authentique.

Glandèves ne comprenaient pas à eux seuls tout le territoire des Basses Alpes (1). Les vallées de Seyne et de Barcelonnette appartenaient au diocèse d'Embrun ; d'autres fractions de ce territoire faisaient partie des diocèses de Gap, d'Apt et d'Aix, comme on le verra ci-après dans le chapitre II• La circonscription de ces siéges resta toujours telle qu'elle fut dans l'origine ; l'Eglise, non-obstant les révolutions politiques et les invasions des barbares qui bouleversèrent tant de fois la division territoriale, se refusa de s'assujétir à cette mobilité perpétuelle, et retint la dénomination de diocèses, qui ne servit plus dès lors qu'à désigner la circonscription religieuse du pays. Les évêchés de Digne, de Senez et de Glandèves devinrent suffragants de la métropole d'Embrun, tandis que ceux de Riez et de Sisteron relevèrent de la métropole d'Aix.

CHAPITRE QUATRIÈME.

—

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS MONASTIQUES DU DÉPARTEMENT.

Les premiers monastères de la Provence furent : celui de Lérins fondé par saint Honorat, en l'an 405 ; et celui de Saint-Victor de Marseille, fondé par saint Cassien, en l'an 408. Ces deux célèbres communautés eurent, dans la suite des âges, des succursales et des possessions si nombreuses dans les Basses-Alpes, qu'on en retrouve des vestiges presque partout. Saint

(1) Quelques auteurs, parmi lesquels le célèbre Prévôt Gassendi, ont cru à l'existence d'un sixième siege dans la ville de Seyne. L'abbé Laurenci, historien de Castellane, revendique ce siege pour sa ville natale. Quoiqu'il en soit de ces prétentions diverses, il est certain du moins que ce sixième siége, *si tant est qu'il ait existé*, était supprimé avant la fin du douzième siècle, comme on le voit par la bulle du pape Eugène III, donnée en l'an 1154. On y lit: « Ad perpetuam stæ Ebredunensis ecclesiæ pacem et tranquillitatem sancimus ut illæ sex civitates, videlicet : Diniensis, Senecensis, Glandevensis, Venciensis, Antiponensis et Niciensis in ejus obedientia et subjectione permaneant. »

Maxime, qui avait succédé à Honorat dans le gouvernement de l'abbaye de Lérins, établit une colonnie de ses religieux sur l'emplacement de la ville actuelle de Moustiers et dans le quartier de Saint-Maurice, sur le territoire de la Palus. Ce fut en l'an 434, alors que contraint d'accepter l'évêché de Riez, il les emmena avec lui et leur donna pour cellules des grottes ou baumes creusées dans le tuf. Là, comme dans leur île, les moines, logés dans des grottes séparées et observateurs du silence le plus rigoureux, s'assemblaient à des heures réglées pour la prière et l'instruction. Le saint Pontife venait les visiter fréquemment pour ranimer et entretenir au milieu d'eux le zèle et la ferveur Saint Fauste, son disciple et son successeur à Lérins comme à Riez, venait souvent aussi se mêler à leurs exercices et à leurs prières. Le célèbre évêque de Clermont, Caius Sidonius Apollinaris, l'y accompagna en l'an 470, et fut vivement impressionné du spectacle de la vie angélique de ces pieux cénobites. Dans son *Carmen Eucharisticon*, ou lettre de remerciment, il rappelle ses impressions diverses et notamment le respect profond dont il fut pénétré en entrant dans l'église du monastère, qui était érigée sous le vocable de la bienheureuse Vierge Marie. Tel fut le premier établissement monastique dans nos contrées ; et c'est à lui que Moustiers doit son origine et son nom.

Vers la fin du cinquième siècle, un saint prêtre, natif d'Orléans et qui avait nom Donat, était venu se vouer à la vie érémitique dans un vallon ou gorge de la montagne de Lure Sa vie angélique, manifestée au monde par de nombreux miracles, s'y éteignit tranquillement en l'an 522. L'abbé du monastère de Val-Benoit, venu pour l'assister dans ses derniers moments, confia la garde de son tombeau à quelques-uns d'entre ses religieux. Un monastère nouveau fut élevé dans cette contrée sauvage, et l'oratoire du saint Anachorète fut transformé en une chapelle dédiée à la Mère du Sauveur des hommes. Ce fut sur les ruines de cette maison détruite par les Sarrasins, que fut élevée, dans le douzième siècle, l'abbaye de Lure.

Pendant que saint Donat se retirait dans un vallon de la montagne de Lure, saint Marius ou Mary, natif comme lui d'Orléans, était appelé à prendre le gouvernement du monastère fondé à

Val-Benoit (1) au pied nord de cette même montagne, vers l'an 500 Ce fut lui que le Seigneur appela auprès de Donat mourant, et à qui il inspira la fondation du monastère de Lure. Il mourut à Val-Benoit, plein de jours et de mérites, prédisant à ses disciples la destruction de son abbaye par les barbares.

Au commencement du sixième siècle, une famille illustre par son origine patricienne et par les immenses domaines qu'elle possédait dans la vallée de la Durance, offrait au monde étonné le spectacle des plus sublimes vertus. Eucher, de l'ordre des sénateurs, Galla son épouse et leurs filles Consorce et Tullie, avaient su détourner de leurs cœurs toute affection des biens terrestres, pour ne convoiter que les biens éternels. Après avoir partagé ses grands biens entre les pauvres et ses deux filles, Eucher s'était retiré, du consentement de sa femme, dans une grotte placée sur la rive droite de la Durance, non loin du village de Sainte-Tulle. Il en avait fait murer l'entrée, ne laissant qu'une étroite ouverture, par laquelle il recevait la lumière du jour et les aliments nécessaires au soutien de sa vie. Tullie, la plus jeune de ses filles, avait de son côté voué à Dieu sa virginité et vivait dans la solitude. Elle mourut quelques années après, et fut ensevelie dans une double grotte dans son champ ou patrimoine, non loin de *Telea* (2). Les miracles opérés sur son tombeau annoncèrent sa sainteté, et les habitants de *Telea* l'invoquant comme leur patronne, échangèrent le nom de leur pays en celui de cette glorieuse vierge. Animée par les exemples de sa famille, Consorce refusa à son tour les alliances les plus honorables pour se consacrer uniquement au Seigneur.

(1) Val-Benoit faisait partie du diocèse de Sisteron : il dépend actuellement de celui de Valence (Drôme). Son abbaye ruinée par les sarrasins, fut convertie en prieuré de Saint-Mary ou May.

(2) Filia eorum Tullia, in virginitate permanens, migravit ad Dominum, sepultaque est in agro suo qui dicitur *Telea* in spelunca duplici. (*Acta Sanctorum*, t. 1. p. 666.) Papon a commis une étrange erreur, en plaçant le tombeau de sainte Tullie au pied de la montagne du Cap Roux, près de la Napoule, appelé le Cap de Théoule. On voit encore sur le territoire de Sainte-Tulle la double grotte, où fut déposé le corps de la sainte. Cet auteur a confondu aussi Eucher, moine à Lérins et père de Salonius et de Véran, avec Eucher père de Consorce et de Tullie. Ce sont là deux personnages bien distincts, et qui l'un et l'autre occupèrent le siége épiscopal de Lyon, le premier en l'an 434 ; le second en l'an 523.

Dans ces entrefaites la réputation du saint Anachorète de la Durance se répandait au loin dans les Gaules. La ville de Lyon l'acclama pour son évêque, après la mort de Viventiolus. La députation envoyée auprès d'Eucher dut recourir à la violence pour se saisir de sa personne et obtenir son consentement à son élection. Sur le siége de cette grande ville, Eucher montra les mêmes vertus et le même désintéressement ; il y mourut en 530, après un épiscopat de sept ans. Après le départ d'Eucher, Galla, sa pieuse épouse, s'était enfermée dans cette même grotte pour ne plus en sortir, ne recevant d'autre visite que celle de sa fille. C'est là qu'elle termina sa carrière dans les exercices de la pénitence. Privée ainsi de tous ses parents, Consorce se retira dans un lieu plus éloigné, espérant y vivre plus cachée aux yeux du monde. Ce lieu lui appartenait, et avait nom *Mocton*. Là, elle fit élever une église en l'honneur de saint Étienne, premier martyr, et un hospice pour le soulagement des malheureux au soin desquels elle se consacra. Elle meurt à son tour dans ce lieu, et est ensevelie, suivant ses désirs, dans l'église de saint Étienne (1). Ses restes précieux confiés à la garde des religieux bénédictins établis à Mocton, aujourd'hui l'Escale, du vivant même de la sainte, ou du moins peu de temps après sa mort, furent transportés dans la suite dans le monastère de Cluny, afin de les soustraire à la profanation des barbares. Le Martyrologe gallican rappelle, sous le 13 mars, la réception du corps de la sainte dans le monastère de Cluny. Le Martyrologe romain marque sa fête sous le 22 juin.

Nous ne pouvons relater ici la fondation de chacun des établissements monastiques élevés dans ce département dans ces siècles reculés, ni même de ceux qui surgirent dans les siècles suivants, devant en parler dans la notice historique des Communes. Les plus anciens étaient déjà, dans le seizième siècle, convertis en simples prieurés (2). Bornons-nous à un simple ca-

(1) La vie de sainte Consorce écrite par un auteur contemporain, a été reproduite par dom. Mabillon, dans le tome 1er des *Acta Sanctorum*.

(2) Tels, les Prieurés de saint Jean-Baptiste, à Moustiers ; de saint Victor et de saint André, à Castellane ; de Notre-Dame, à Manosque ; de la Bréoie, du Cluchier, etc, appartenant à Saint-Victor de Marseille ; tels, les prieurés de Notre-Dame-des-Prés ou de Faillefeu, appartenant à Cluny ; les prieurés

talogue des communautés religieuses qu'on y trouvait enc dans le siècle dernier, avant la grande tempête qui les dispe pour toujours.

DOMINICAINS ou frères prêcheurs. Ils étaient établis à la Bau de Sisteron, depuis l'an 1248 ; à Barcelonnette, en 1280 ; à Sey avant l'an 1500.

CORDÉLIERS ou frères mineurs de l'Ordre de saint Franç Ils avaient des monastères à Digne et à Riez, depuis l'an 1250 Sisteron, en 1238 ; à Forcalquier, en 1632.

OBSERVANTINS, ou frères de l'observance de l'Ordre de sa François, établis à Manosque et à Reillanne dans le commen ment du quatorzième siècle.

RECOLLETS, ou Franciscains de l'étroite observance, établi Digne, en 1603 ; à Forcalquier, en 1624 ; à Notre-Dame-des-Ang commune de Lurs, en 1652.

CAPUCINS, ou Franciscains de la primitive observance, fon à Manosque, en 1611 ; à Riez, en 1612 ; à Sisteron, en 1613.

TRINITAIRES de l'Ordre de saint Jean-de-Matha, établis à Sey dans le quinzième siècle ; à Digne, en 1493 ; à Faucon-de-Bar lonnette, en 1661, et rétablis dans ce lieu en 1859.

AUGUSTINS, reçus à Castellane, en 1281, et à Valensole, en 15

CHANOINES-AUGUSTINS établis à Chardavons, près Sisteron, la fin du onzième siècle, puis transférés à La-Baume, en 1247 ; à Saint-Jacques, en 1256. Ces deux établissements f maient une prévoté.

de Notre-Dame de Moustiers, de Vergons, d'Albiosc, etc., appartenan Lérins ; les prieurés d'Estoublon, de Notre-Dame de Carluec, près Cére appartenant à Mont-Majour : ceux de Paillerols, de Laverq, de Faucon Barcelonnette, etc., appartenant à Bosraudon, qui, tous, dans le prim furent des véritables monastères, et quelques-uns même des abbayes.

Quelques-uns aussi de ces établissements, tels que les Chanoines-Augus de Cruis, de Lure, de Sorps, dans le diocèse de Riez ; les Antonins de S teron ; les abbayes de Sourribes, de sainte Catherine de Digne, le monast de Volx, fondé en l'an 812, etc., avaient été supprimés avant le seizi siècle, ou réunis à d'autres communautés. Il faut comprendre aussi dans c catégorie les religieux Hospitaliers, ou Ordre de Malte, établis à Manosque Puimoisson. On doit citer encore les religieux du Temple ou Templiers avaient des Maisons au Fugeret, à Annot, à Thorame-Basse, à Robion Senez, à Majastre, à Castellane, à Colmars, à Gréoulx, à Esparron-du-Verd à Brunet, à Marcoux, à Mariaud, à Beaujeau, à Draix, etc., etc.

Bernardins de l'Ordre de Citeaux institués à Valsainte, canton de Banon, au commencement du douzième siècle.

Minimes établis à Mane en l'an 1609.

Carmes fondés à Trévans en l'an 1270, et transférés à Estoublon, en 1575 ; à Manosque, vers la fin du treizième siècle.

Bénédictins de Cluny établis à Ganagobie, vers l'an 939, et à Valensole, vers l'an 994.

Servites établis à Moustiers avant le quatorzième siècle ; c'était la maison la plus ancienne de l'Ordre dans la Provence : elle fut réunie à celle de Marseille par le Pape Benoit XIV.

Les Pères de la Merci établis à Castellane en 1663 et supprimés vers le milieu du siècle dernier.

Les Jésuites chargés du collége de la ville de Digne en 1652, jusqu'à leur suppression.

Les Doctrinaires, ou pères de la Doctrine Chrétienne, chargés du collége de Barcelonnette, en 1646, et du séminaire de Senez, en 1666.

Les Lazaristes, ou prêtres de la Mission, préposés à la direction des grand et petit séminaires de Sisteron, à Manosque et à Lurs, en 1683.

Les Missionaires de la Croix fondés à Sisteron en 1698.

Les Claristes, ou religieuses de sainte Claire, établies à Manosque, vers l'an 1300, et à Sisteron, en 1285.

Les Ursulines qui avaient été reçues, à Digne, en 1642 ; à Riez, en 1630 ; à Sisteron, en 1642 ; à Valensole, en 1633.

Les Visitandines qui s'établirent à Digne, en 1630 ; à Sisteron et à Forcalquier, en 1631 ; à Castellane, en 1644.

Les Bernardines qui furent instituées à Manosque, en 1634, et à Entrevaux, en 1780.



CHAPITRE CINQUIÈME.

CONCILES TENUS DANS LES BASSES-ALPES.

Le premier Concile tenu dans ce département est celui que saint Hilaire, primat d'Arles, convoqua dans la ville de Riez, et auquel assistèrent les treize évêques des trois provinces d'Arles, d'Aix et d'Embrun. On en fit l'ouverture dans l'église cathédrale de Notre-Dame-du-Siége, le 29 novembre de l'an 439. Ce Concile était appelé à remédier aux désordres survenus dans l'église d'Embrun, à l'occasion de l'élection et de l'ordination d'Armentarius. Une faction de laïques puissants avait imposé par force cette élection, en attaquant à main armée le clergé d'Embrun: plusieurs clercs avaient été gravement blessés, et quelques-uns même tués. L'ordination avait été faite, sans l'assentiment du métropolitain et des autres évêques comprovinciaux, et par deux prélats seulement. Tant d'irrégularités et de violences avaient dû nécessairement exciter les plaintes du clergé de cette ville, et il n'y eut pas jusqu'à Armentarius lui-même qui, touché de repentir, ne déclarât par lettre qu'il tenait pour nulle son élection.

Le Concile prononça donc la nullité de cette élection; néanmoins en considération du repentir de l'élu, il lui laissa le rang et le titre de Chorévêque, c'est-à-dire qu'il lui fut permis, sous le bon plaisir d'un évêque de toute autre province que celle d'Embrun, de gouverner une paroisse, de donner la confirmation et de consacrer les vierges, sans pouvoir ordonner aucun clerc. Les deux prélats consécrateurs furent privés d'assister désormais ni à aucune consécration épiscopale, ni à aucun concile de leur province. Les clercs ordonnés par Armentarius furent soumis a la déposition à faire par le nouvel évêque d'Embrun canoniquement élu Le concile fit en outre plusieurs sages réglements de discipline qui furent plus tard reproduits et confirmés par le

concile de Valence, en Espagne, en l'an 524. Les actes du concile de Riez sont consignés dans la Collection des PP. Labbe et Cossart, tome 3e.

Le second concile est celui de la province d'Embrun, tenu dans la ville de Seyne, le 26 octobre de l'an 1267, sous la présidence de Métropolitain Henri de Suze, devenu célèbre sous le nom de cardinal-évêque d'Ostie. L'objet premier de cette assemblée était de terminer le differend survenu entre Boniface, évêque de Digne, et un chanoine de sa cathédrale. On y fit en outre douze canons disciplinaires, que l'on trouve dans le tome IV, col. 185, du *Trésor des Anedoctes* du p. Martenne. Un de ces canons interdit aux clercs le port de couteaux pointus ou poignards, sans la permission de l'évêque. Ces canons furent de nouveau approuvés par un autre concile subséquent tenu à Embrun en 1290. Les actes du concile de Seyne furent imprimés en 1682, par les soins de Nicolas Taxil, prévot de Digne.

Le troisième concile est celui de la province d'Aix, tenu à Riez, le 16 février 1285, par le Métropolitain Rostaing de-Noves. On y dressa vingt-trois canons de discipline, dont la plupart furent reproduits mot à mot dans le concile des trois provinces tenu à Avignon en 1326. Le canon deuxième ordonne des prières publiques dans toutes les églises de la province pour la délivrance du roi-Comte Charles II, retenu prisonnier en Aragon. Les treizième et quatorzième canons interdisent à tous marchands la vente des substances vénéneuses, sans une autorisation spéciale. Quant aux apothicaires, ils sont tenus, en cas de vente, d'en faire la déclaration au juge séculier, afin qu'il puisse être constaté au besoin, quel est l'acheteur et l'usage qu'il en a voulu faire. Les actes de cette assemblée ont été reproduits par le chanoine Antelmi dans son histoire de l'église de Fréjus.

Le quatrième Concile est celui de la Province d'Embrun, tenu dans la ville de Digne, dans le mois de juillet de l'an 1414. L'objet de ce concile n'est point connu, et la *Gallia Christiana* qui le mentionne, (t. III. col. 1127.) ne nous fournit aucun renseignement. Gassendi, dans sa Notice de l'église de Digne, constate seulement sa tenue par deux délibérations du conseil de ville relatives à ce sujet; mais il ne parle point de ses actes qui sont restés inconnus.

CHAPITRE SIXIÈME.

—

NOTICE HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DEPUIS LA CONQUÊTE DES BOURGUIGNONS JUSQU'A L'ÉRECTION DU COMTÉ DE FORCALQUIER. (434—1054.)

La domination romaine s'affaiblissait de jour en jour dans les Gaules. Les Bourguignons, dejà maîtres du pays des Allobroges ou Dauphiné, étendirent leurs possessions jusqu'aux rives de la Durance, en l'an 434. Les vallées de Barcelonnette et de Seyne, les diocèses de Glandèves, de Senez et de Digne, la ville même de Sisteron étaient dès lors en leur pouvoir. Les diocèses de Riez et de Sisteron restaient aux Romains. Or, en cette même année 434, saint Maxime, natif du village de Châteauredon, et deuxième abbé de Lérins depuis huit ans environ, était contraint de monter sur le siége épiscopal de Riez, qu'il illustra par ses vertus et ses nombreux miracles. Fauste, son disciple et son successeur à Lérins comme à Riez, se trouva mêlé à toutes les affaires majeures qui surgirent dans les Gaules. On le vit en 462, député par le concile d'Arles pour poursuivre à Rome l'intrusion d'Hermès de Narbonne. Reçu avec distinction par le Pape Hilaire VIII, il est institué juge et arbitre de la contestation entre Léonce d'Arles et Mamert de Vienne. A son retour de Rome, et au milieu des fatigues de l'apostolat, il compose divers traités pour défense de la foi catholique. En 470, il évangélise la ville de Lyon devant un grand nombre de prélats réunis en ce lieu, et devant Gondebaud, roi des Bourguignons, qui lui voua une estime et une amitié que rien ne put affaiblir. Envoyé comme ambassadeur auprès d'Euric, roi des Visigoths, en 474, il touche le cœur de ce barbare, et conserve pour quelques années encore la Basse-Provence aux Romains.

L'anarchie qui suivit la mort de Julius Nepos, détruisit les effets de cette glorieuse mission. Euric en profita pour s'emparer d'Arles en 480, et la reddition de cette place entraîna la soumission de tout le pays compris entre la province des Alpes Maritimes, le Rhône, la Durance et la Mer. Le nouveau monarque arien de religion, usa d'abord de modération envers les fidèles : il ne sut point pardonner néanmoins à Fauste de Riez son zèle ardent à combattre l'hérésie d'Arius et celle des Prédestinatiens, et par ses prédications et par ses écrits. Il l'exila dans la ville de Limoges, et son exil ne finit qu'à la mort de son persécuteur, en 484. Fauste put alors rentrer dans son église, où il mourut comblé de mérites, le 26 janvier 493, après un épiscopat de 33 ans, et âgé de plus de cent ans.

Les Bourguignons et les Visigoths vécurent d'abord en paix : mais l'ambition des premiers les engagea à se liguer avec les Francs, vers l'an 500, pour dépouiller leurs voisins. Pendant qu'acculés dans Arles, les Visigoths soutiennent un siége désespéré, d'autres barbares, les Ostrogoths ou Goths d'Italie, conduits par leur roi Théodoric, fondent sur la Provence, s'en emparent et dispersent l'armée des alliés. Refoulés dans leurs possessions premières, les Bourguignons restent tranquilles jusqu'en 526, qu'ils se firent abandonner la portion de la Provence entre la Durance et le Rhône Dix ans après, (534) les enfants de Clovis, roi des Francs, soumirent à leur domination le royaume de Bourgogne, et Vitigès, roi des Ostrogoths, dut leur céder à son tour tout ce qu'il possédait dans la Provence (536). Les rois francs divisèrent alors ce pays en deux provinces : celle de Marseille comprenant les diocèses de Marseille, d'Aix et d'Avignon, et celle d'Arles qui comprenait tout le reste du pays. Les Basses-Alpes faisaient donc partie de cette dernière. Sigebert, roi d'Austrasie, régnait sur la première, Gontran, roi d'Orléans, régnait sur la deuxième.

Ce fut sous le règne de ce dernier que les Saxons et les Lombards, venus d'Italie par le Mont Génèvre, se répandirent dans toute la Haute-Provence, mettant à feu et à sang les diocèses d'Embrun, de Sisteron, de Digne et de Riez. Refoulés et taillés en pièces par le patrice Ennius Mummulus dans le voisinage d'Embrun (568 ou 572), ces barbares s'éloignèrent : mais, deux

ou trois ans après, les Saxons pourchassés d'Italie par les Lombards, pénétrèrent de nouveau dans la Provence par Nice et par Embrun, suivis de leurs femmes, enfants et bagages. Le corps d'armée, venu par Embrun, se dirigea sur Seyne et sur Digne, et vint camper entre Mezel et Estoublon. Mummulus accourt de nouveau, tombe sur eux à l'improviste, et en fait un horrible carnage. A peine délivrée de ces hôtes terribles et pillards, la Haute Provence eut à souffrir les étreintes de la famine et d'une peste meurtrière.

Les annales ecclésiastiques des sixième et septième siècles nous révelent deux faits particuliers : le premier est l'instruction juridique contre Contuméliosus, évêque de Riez. Engagé dans les liens du mariage avant son ordination, ce prélat était accusé d'entretenir des relations intimes avec celle qui fut son épouse. Condamné pour cela à être suspens de toute fonction sacrée, à être enfermé dans un monastère, et à voir un visiteur épiscopal établi en sa place, Contuméliosus appela du jugement du concile provincial ou saint Siege (1). On croit qu'à la fin pourtant, Contuméliosus fut réintégré dans ses premières fonctions. Le deuxième fait nous représente deux clercs de l'église de Digne, Agappe, et Bobon, se disputant la charge pastorale. Élus chacun par une faction, ils prétendaient se maintenir dans la possession de l'évêche. Le Concile de Châlons-sur-Saône, tenu en 644 ou 650, mit fin à ce scandale, en déclarant l'un et l'autre prétendant déchu de tout rang dans l'ordre de l'épiscopat (2).

Le huitième siècle ouvre la série des irruptions des Sarrasins dans la Provence. On reporte la première à l'an 729 Le perfide Mauronte, gouverneur de Marseille, leur avait livré Avignon, en 737. Les armes de Charles-Martel les obligèrent à chercher un refuge dans les montagnes : mais les Français éloignés, ils redescendirent des Alpes. Charles accourut de nouveau, et leur

(1) Voir dans la collection des Conciles du p Sirmond, les lettres des Papes, dont trois de Jean II et une d'Agapit. Voir aussi la *Nomenclature historique des évêques de Riez*, par Bulel.

(2) Canon 20e et dernier. « Agapium vero, et Bobonem Diniensis urbis episcopos pro eo, quod ipsos contra statuta Canonum in multis conditionibus errasse, vel deliquisse cognovimus ; ipsos, juxta tenorem Canonum, ab omni episcopatuum ordine decrevimus degradare. »

enleva leur retraite première en appelant à son secours Luitprand, roi des Lombards. C'est à cette époque que l'on doit fixer la dépopulation complète de la vallée de Barcelonnette, la ruine de l'abbaye de Val-Benoit, et la dispersion des moines de Lure.

Le neuvième siècle apparaît comme une époque de restauration de nos monuments religieux. L'évêque de Sisteron, Jean II, fonde un monastère de douze religieux, à Volx (812). Il relève de ses ruines l'abbaye de Val-Benoit, et reçoit, en retour de sa libéralité, la donation de la terre de Lurs et de ses dépendances, que Charlemagne fait à perpétuité à son eglise. On attribue à ce même prince la construction des églises monumentales de Seyne, de Digne, de Glandèves, d'Allos et de Bayons. Sans discuter ici la véracité de cette assertion, observons simplement que pour ériger de tels monuments dans un pays aussi pauvre que le nôtre, il fallait évidemment le bras puissant d'un souverain, ami des arts et protecteur éclairé du culte catholique. Il n'est pas nécessaire de prétendre néanmoins, comme on l'a avancé à tort, que ce grand empereur est venu en Provence pour y fonder ces églises. L'église cathédrale de Senez daterait également de ce siècle, et aurait été bâtie en 820, s'il faut en croire le millésime qu'on y voyait autrefois au bas de la montre solaire de la façade. L'église de Notre-Dame-de-Vers-la-Ville d'Annot paraît avoir été construite pareillement dans le neuvième siècle.

Tantôt unie et tantôt démembrée du corps principal de la monarchie française, la Provence faisait partie des états de Charles-le-Chauve, en 875 Le duc Bozon, beau-frère de ce monarque, en était le gouverneur. L'ambition de ce duc, sanctionnée par les acclamations du concile ou assemblée de Mantaille (1), en fit un roi. Bozon régna donc sur la Provence, le Dauphiné, le Lyonnais, la Savoie, la Franche-Comté, le duché de Bourgogne, le Vivarais et l'Uzège. Ce royaume éphémère tomba bientôt après en la possession d'un usurpateur, le duc Hugues, qui l'échangea contre celui de la Lombardie, entre les

(1) Cette assemblée composée de Seigneurs et d'Evêques se réunit, le 15 octobre 879, dans le château de Mantaille situé entre Vienne et Valence, à une demi-lieue du Rhône. On n'y trouve qu'un seul évêque de la Haute-Provence, celui de Riez, qui avait nom Edole ou Edolde. On ne sait point la cause de l'absence des autres, si elle fut volontaire ou fortuite.

cerner, en l'an 990, par l'empereur Othon, le titre de Baron avec tous les droits impériaux.

La Provence pacifiée, le comte Guillaume Ier s'appliqua à y faire revivre l'empire des lois. On le vit en 979, 980, 981 et 984 tenir des plaids solennels dans le bourg de Manosque : il n'existe néanmoins aucune preuve écrite qu'il ait fait aucun acte de haute juridiction dans les diocèses de Digne, de Senez et de Glandèves. Ce prince voulut être assisté à son lit de mort, du saint abbé de Cluny, Mayeul, à qui Valensole avait donné le jour, et qui fut l'un des plus illustres personnages de son siècle. Mayeul, ne lui survécut lui-même que de deux ans, étant mort le 11 mai 994, après avoir refusé le siége de Besançon et le souverain Pontificat auquel voulait le faire élever l'empereur Othon-le-Grand.

Des ruines amoncelées par les Sarrasins dans notre pays, surgirent de nouveaux établissements religieux. Les prieurés de Ganagobie et de Valensole, appartenant aux bénédictins de la réforme de Cluny ; le prieuré de Notre-Dame de Manosque, appartenant aux bénédictins de saint Victor de Marseille ; l'abbaye de Cruis et la prévoté de Chardavons, appartenant aux chanoines Augustins ; le monastère d'Estoublon et le prieuré de Notre-Dame-des-Vaux dans la commune de Céreste, appartenant aux bénédictins de Montmajour, sont les principaux établissements que l'on vit surgir. Manosque venait alors de construire une nouvelle église, à la suite de la découverte miraculeuse de la statue de Notre-Dame-de-Romigier. L'évêque Frondon avait jeté les fondements de la nouvelle cathédrale de Sisteron, que trente générations ont contemplée et qui s'élève encore belle et majestueuse au milieu de nous. Forcalquier avait reçu son établissement capitulaire de seize chanoines, et un peu plus tard son église était élevée au rang de con-cathédrale. Moustiers devait voir à son tour la vie canoniale rétablie dans son église.

Les faits les plus importants qui marquèrent la fin de la première partie du onzième siècle sont le sinistre arrivé dans le lieu de Barrême et l'état déplorable de Sisteron. Barrême, alors bâti sur une élévation dite le Col-de-saint-Jean, périt entièrement à la suite d'un incendie occasionnée par la foudre. L'église et une seule maison echappèrent à ce désastre. Les habitants se transportèrent alors dans la plaine. A Sisteron, l'évêque légitime,

Pierre Ier. se trouvait en présence d'un compétiteur, qui lui disputait le siége et faisait sa résidence à Forcalquier. Il meurt en 1045, et Raimbauld son frère, usant de violence et de simonie, s'empare de l'évêché, et le donne à son propre fils encore en bas-âge. L'opposition que les deux chapitres de Sisteron et de Forcalquier font à cette usurpation sacrilége, ne fait qu'accroître la violence et l'audace de Raimbauld : les biens de l'évêché sont mis au pillage, et *il n'y resta pas même une poule*, suivant l'expression naïve d'un historien. L'anarchie fut complète jusqu'en 1060, qu'un nouvel évêque fut donné par le saint Siége à cette eglise désolée.

Le gouvernement du pays de Provence se perpétuait cependant toujours dans la famille de Guillaume Ier. L'autorité des empereurs d'Allemagne y était plutôt nominale que réelle : Rodolphe III, surnommé le *fainéant*, l'annihila en quelque sorte en permettant aux Comtes de s'y poser en maîtres du pays, sous la seule réserve du serment d'hommage. Aussi vit-on, en l'an 1054, le comte Geoffroi se partager la Provence avec les fils de son frère Guillaume Bertrand. Il abandonna à ses neveux toute la partie située entre la Durance, l'Isère et les Alpes : telle fut l'origine du comté de Forcalquier.

CHAPITRE SEPTIÈME.

—

NOTICE HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DEPUIS L'ÉRECTION DU COMTÉ DE FORCALQUIER, EN 1054, JUSQU'A L'AVÉNEMENT DE LA DEUXIÈME MAISON D'ANJOU. EN 1384.

A la suite du partage de la Provence, trois princes régnèrent sur les Basses-Alpes, savoir : le comte de Provence, de qui dépendait la partie orientale, du Sud au Nord; le comte de Forcalquier, qui possédait la partie occidentale, y compris le Gapençais et l'Embrunois; le baron de Castellane enfin qui exerçait les droits impériaux sur plus de 23 lieux ou bourgs. L'autorité des

premiers comtes ne paraît pas avoir été fort respectée dans l'origine s'il faut en juger par une charte de Montmajour. Ce monument nous dit que tout était dans le plus grand désordre ; les seigneurs des villes et des bourgs s'agitaient pour se rendre indépendants, et le Comte n'avait pas les moyens de les faire rentrer dans la soumission. La bonne harmonie ne régna pas non plus toujours entre les deux comtes. Celui de Forcalquier se vit réduit à démembrer de ses états les quatre comtés d'Avignon, de Cavaillon, de Venasque et de Vaison, qui, sous le nom de marquisat de Provence, devinrent la possession des comtes de Toulouse. Forcalquier devint alors la résidence ordinaire du souverain. La ville de Manosque et ses dépendances furent par deux fois détachées du domaine comtal (1149—1168), et données aux religieux Hospitaliers établis en ce lieu, dans le hameau de Saint-Pierre, depuis le commencement du douzième siècle. Ces donations cassées par la violence devinrent pourtant enfin définitives par la volonté expresse du dernier comte Guillaume VI, dit le jeune (1208).

La vie de ce prince ne fut qu'une longue suite d'inconstances et d'irrésolutions. Il dépouille les Hospitaliers de leurs biens propres, et il les leur rend avec usure. Il refuse le serment d'hommage à l'empereur Frédéric, et il le prête après une longue résistance. Il envahit les biens des monastères et se voit frappé d'excommunication : il sollicite son absolution, et fait de grandes largesses à l'Église, et notamment aux abbayes de Lure et de Valsainte et au prieuré de Ganagobie. Il soutient une guerre pour la conservation de ses états contre les comtes de Provence et de Toulouse ligués dans un intérêt commun, et il se ligue peu après avec ce dernier contre les princes Aragonais de la maison de Barcelonne, aux mains de qui avait passé le comté de Provence, en 1167. Il fiance un peu plus tard l'aînée de ses petites filles, Garsende de Sabran, au comte Alphonse II, et il lui assure en dot, le jour de son mariage, son propre comté de Forcalquier, ne se réservant que l'usufruit et la propriété de quelques terres (1). Alphonse, peu rassuré sur ses dispositions, se saisit

(1) Cette donation imprudente n'est point la seule qu'ait faite ce prince. Il en avait déjà fait une semblable en faveur du comte de Toulouse, au cas où il mourrait sans postérité masculine. Celle-ci était mutuelle et réciproque entre les deux princes.

du château et de la ville de Sisteron. Guillaume accourt avec une armée nombreuse, traite les habitants de Sisteron comme des rebelles, et livre leur territoire à une impitoyable dévastation. Cela ne lui suffit point : il donne en mariage au Dauphin du Viennois, Guigues André, sa deuxième petite fille, Béatrix de Sabran, avec les comtés de Gap et d'Embrun qu'il distrait ainsi de la dot de Garsende épouse d'Alphonse. Une transaction suspend enfin les hostilités : mais la haine, que se sont jurée les deux comtes, ne finit qu'avec leur vie.

Ces travers de caractère étaient compensés dans le comte Guillaume par des qualités précieuses. Il aimait son peuple et le gouvernait en père. Les franchises et les priviléges accordés aux habitants de sa ville comtale et de Manosque le prouvent surabondamment. Guillaume VI mourut dans le mois de novembre de l'an 1208, et Alphonse II vers la fin de février de l'année suivante. Les deux comtés de Provence et de Forcalquier étaient donc de nouveau réunis pour toujours ; mais la couronne comtale reposait sur la tête d'un enfant en bas-âge, Raymond-Béranger IV. Guillaume de Sabran, issu par sa mère des comtes de Forcalquier, se porta pour héritier et successeur de son oncle, et prit les armes pour soutenir ses prétentions. N'éprouvant aucune résistance sérieuse, il trancha du souverain et confirma les libertés de plusieurs villes. Une telle confusion régnait alors dans la Provence, que le comte devenu majeur dût reconquérir ses états. Guillaume de Sabran, moins disposé qu'aucun autre à la soumission, consentit pourtant à un accommodement qui lui laissait, avec le titre stérile de comte de Forcalquier, la possession de quelques terres, parmi lesquelles étaient Dauphin, Niozelles, La Brillane, Peyruis, Châteauneuf et Château-Arnoux (1220).

Le Baron de Castellane avait fini par se reconnaître vassal du comte de Provence, en 1146. Boniface III essaya bien de refuser l'hommage, en 1198 ; mais il dut céder devant la menace d'un siége dans sa ville baroniale, et reconnut le comte pour son suzerain.

Devenu paisible possesseur, Raymond-Béranger vint habiter souvent la ville de Sisteron. Là, au milieu d'une cour brillante, il savait partager son temps entre l'administration de ses états

et les plaisirs du *Gai-saber*. Ce fut dans cette ville qu'il dicta son testament. Ce prince aimait à visiter ses villes, et il en est peu qu'il n'ait honoré de sa présence, et où l'on ne trouve des monuments de son passage. Forcalquier lui offrait son palais comtal, et l'humble village de Saint-Maime un vaste château, dans lequel furent élevées ses quatre filles, qui devinrent autant de reines. Ce prince mourut à Aix, le 19 août de l'an 1245.

Ce fut sous son règne, que l'illustre fondateur de l'Ordre de la sainte Trinité pour la rédemption des captifs, saint Jean-de-Matha, natif de Faucon, mourut à Rome dans l'exercice des œuvres de miséricorde (1212) La mort enleva pareillement, en 1223,un autre enfant illustre de nos Alpes, Hugues Raymond, évêque de Riez, légat du saint siége. Hugues était né à Moustiers, et avait pris une part active dans les affaires de son siècle. On rapporte à l'an 1226, le sac et l'incendie de la ville d'Annot et sa translation au pied de la colline à laquelle elle est adossée. Mais ce qu'on sait mieux, c'est la fondation de la ville de Barcelonnette, en l'an 1231. Raymond-Béranger permit aux habitants de la vallée de construire la nouvelle ville sur des terrains alors incultes et appartenant à la couronne. Il lui imposa son nom, en mémoire de la cité de Barcelonne, berceau de sa famille. Barcelonnette était déjà construite et ceinte de murailles en 1240.

Le diocèse de Glandèves pleurait, vers le même temps, la perte de son évêque Pierre II, lâchement assassiné. en cours de visite pastorale, par un individu qu'il avait admis à sa table.

La couronne comtale avait passé dans la maison d'Anjou, par le mariage de Béatrix, quatrième fille de Raymond-Béranger et son héritière, avec Charles d'Anjou frère du roi saint Louis. Le nouveau comte, à son retour de l'expédition de la terre sainte, eut à réprimer l'audace de plusieurs seigneurs qui ne voulaient point plier sous sa domination. Parmi ces seigneurs, étaient : Guillaume de Ravennes, de Sisteron ; Guillaume et Gaucher de Forcalquier, Guillaume de Pertuis, leur frère, de la maison de Sabran ; enfin Boniface IV de Castellane. Le premier fut l'auteur des troubles qui éclatèrent dans son pays, et qui amenèrent le massacre des habitants juifs et la destruction du château. La ville fut amnistiée, mais les coupables furent livrés à la rigueur de la justice (1257). Boniface de Castellane, IVe du nom, ne

s'était pas borné seulement à refuser l'hommage de vassal, il avait poussé les Marseillais à la révolte par deux fois, et s'était mis à leur tête. Assiégé dans sa ville baroniale, il put s'échapper par un chemin couvert, après une longue résistance. Sa baronie fut confisquée au profit du domaine comtal (1262). On lui fit pourtant grâce de la vie, mais il fut banni de la Provence. Ce fier baron, bon troubadour, homme de guerre et législateur, mourut seize ans après, sans postérité.

Umbert II, évêque de Sisteron, se vit contraint à son tour de faire hommage de sa principauté de Lurs; il en éprouva un tel déplaisir qu'il en mourût, dit-on, de chagrin.

Les longs et graves dissentiments entre les habitants et les seigneurs du bourg de Reillane, avaient été terminés en 1258, par la cession, entre les mains du comte régnant, de tous les droits de la commune sur le consulat et de la juridiction qui lui était inhérente.

Un grand nombre de maisons religieuses furent fondées dans le cours du treizième siècle : nous les avons indiquées déjà précédemment. Il suffira de rappeler ici celle des Augustins à Castellane, qui furent établis dans l'ancien palais des barons, et celles d'une abbaye de cent religieuses sous le titre de sainte Catherine, et d'un monastère de chanoines Augustins, que Fulque de Caille, évêque de Riez, établit, en 1255, au lieu de Sorps, près Bauduen (Var), sur la rive gauche du Verdon.

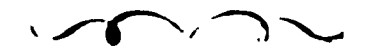
Le règne de Charles II nous rappelle : 1° la reprise des anciens états ou assemblées générales du pays, depuis longtemps tombés en désuétude. Ces états furent tenus à Sisteron, le 24 mai 1285. 2° Les sages réglements que ce prince publia à Digne, en 1294. 3° La division de la Provence en deux sénéchaussées, celle d'Aix et celle de Forcalquier. 4° La mort du célèbre troubadour Albertet de Sisteron, en 1290, et, en 1296, celle du plus ancien canoniste français Guillaume Durand, surnommé *le Père de la Pratique*, et à qui Puimoisson avait donné le jour. 5° Enfin l'abolition de l'Ordre religieux et militaire des Templiers (24 janvier 1307). On sait que cet Ordre possédait beaucoup de maisons dans ce département.

Le règne de Robert Ier nous retrace la vie édifiante et exemplaire de saint Elzéar de Sabran et de sa sainte épouse Delphine

de Glandèves, native de Puimichel ; et les brillants succès du *docteur illuminé*, François de Mayronis, natif de Meyronnes dans le canton de Saint-Paul. Celui de la reine Jeanne a laissé de nombreux souvenirs parmi nous : et d'abord, l'horrible peste de 1348 qui dépeupla, entr'autres lieux, les villes de Sisteron et de Castellane, et rendit la culture des terres à peu près impossible : l'aliénation des terres de Prats, de Blégiers, d'Estoublon et de Chanolles, en faveur d'Antoine Grimaldi ; de celles de Valernes, de la Motte, de Bayons, de Mezel, d'Entrevennes, du Castellet, de Reyniers, de Bellafaire, de Gigors, de Vaumeil, d'Oise (Champtercier) et des Mées, en faveur de Guillaume Roger, comte de Beaufort ; de celles de Reillane et de Montfort, en faveur de Foulques d'Agoult ; aliénations qui appauvrirent d'autant le domaine Comtal. Sisteron et Castellane obtinrent par contraire le privilége d'être déclarés inaliénables et inséparables de ce domaine, avec pouvoir de s'opposer, même par les armes, à toute aliénation.

Les Juifs, si nombreux et si répandus dans toute la Provence, se virent, en 1353 et 1355, traqués comme des bêtes fauves dans les lieux de Mezel, de Moustiers, de Digne et de Courbon. On sait la célèbre formule de serment imposée aux Israélites appelés en témoignage contre un chrétien. Elzéar de Villeneuve, évêque de Digne, l'avait fait insérer dans les Statuts de son église, et Gassendi l'a reproduite dans sa Notice historique.

Les bandes d'aventuriers, qui, sous divers noms et divers chefs, parcoururent nos Alpes, y semèrent l'épouvante et la désolation. Riez fut entièrement saccagé ; il fallut réduire son enceinte, et l'entourer de murailles pour mettre cette ville à couvert de nouvelles invasions. Sisteron rasa ses faubourgs, ajouta de nouvelles défenses, et partout des fortifications furent construites. Vers ce temps (1368) une émeute éclatait dans la ville des Mées contre les moines de Paillerols, qui voulaient ramener par force dans leur couvent un de leurs frères fugitif.



CHAPITRE HUITIÈME.

—

NOTICE HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT SOUS LA 2e MAISON D'ANJOU. (1382—1481.)

La Reine Jeanne était morte d'une manière tragique (22 mai 1382) : deux prétendants aspiraient à sa couronne, savoir : Louis d'Anjou et Charles de Duras. Or, l'attentat commis sur l'infortunée princesse avait été tenu si secret, qu'on ne savait encore trois ans après, ce qu'il en fallait croire. Plusieurs villes refusèrent donc de reconnaître aucun des prétendants. Moustiers fut de ce nombre. Albert de Blacas, chef du parti des Durassiens essaya en vain de la soumettre, en en démolissant une partie. Louis de Triand, chef du parti Angevin, l'attaqua à son tour, l'enleva d'assaut, et la rançonna de cinq mille florins d'or (1383).

Louis Ier était mort, avant que ses droits fussent généralement reconnus. Sisteron, Forcalquier, Digne, Riez, Castellane, Moustiers, etc., reconnurent Louis II comme leur souverain sous la régence de sa mère Marie de Blois, et profitèrent de la circonstance pour faire confirmer leurs privilèges et même en obtenir de nouveaux. Forcalquier alléguait le long siége qu'il avait soutenu contre l'armée de Duras ; Moustiers représentait ses malheurs et sa misère. Cette dernière ville fut déchargée de l'impôt forcé du *quinzain*, et classée parmi les lieux inaliénables. La vallée de Barcelonnette tenait encore pour le parti de Duras en 1387 : elle préféra se donner au comte de Savoie, Amédée VII, plutôt que de reconnaître Louis d'Anjou. Amédée accepta sans scrupule: il vint avec une armée, et essaya d'entraîner la vallée de Seyne à se ranger sous sa domination. Il se vit repoussé et refoulé dans la *vallée noire :* mais il fallut cependant composer

avec lui, et lui abandonner Barcelonnette et sa vallée (octobre 1389).

Une révolte avait surgi dans l'intérieur du pays : Raymond de Turenne en était le chef. Celui-ci, à la tête d'un ramas de gens sans aveu et pillards, réclamait à la maison d'Anjou les terres données à son père Guillaume Roger, comte de Beaufort, mais qui lui avaient été confisquées en punition de ses précédentes révoltes. A son exemple, quelques seigneurs des environs de Sisteron se soulevèrent à leur tour, et saccagèrent plusieurs villages sans défense. Tristan de Beaufort tenta sans succès l'escalade des châteaux de Valbelle et de Saint-Vincent, mais il mit Thèze et Claret à feu et à sang. Raymond vint lui-même saccager les environs de Riez; puis il marcha sur Castellane. Désespérant d'emporter cette dernière ville, il se vengea en détruisant le pont sur le Verdon, et le village de Boades dans le territoire de Senez. Il ravagea ensuite Beauvezer, incendia Colmars, et assiégea le château de Vauclause dans le territoire d'Allons Il se dirigea après vers les Bailliages de Forcalquier et de Sisteron, où tout fut bientôt confusion. La trahison et l'assassinat avaient ouvert les portes du château du Caire à Tristan de Beaufort : il fallut l'y assiéger, et l'en déloger moyennant rançon et promesse d'impunité. Banon était au pouvoir de Raymond de Turenne. De nouvelles bandes conduites par *Camisard*, pénétraient dans le département du côté de Sisteron : de sorte que l'on vit en même temps la ville d'Apt demander des secours à Sisteron pour délivrer Banon, et Sisteron implorer l'assistance de Riez et de Valensole pour sa propre défense. La ville des Mées fut assaillie à son tour; Sigonce et Montfuron enlevés; le château de Saint-Symphorien détruit; en un mot la terreur régnait partout dans notre malheureux pays.

Le château de Briansou, position avantageuse entre Authon et Dromon, était au pouvoir de Rigaut de Montomat, autre chef de bandes. De là, il inquiétait à la fois les trois bailliages de Sisteron, de Digne et de Seyne (1392). Ces trois bailliages réunirent des troupes, et un siége en règle fut commencé : néanmoins après un mois de circonvallation, le château tenait encore. On recourut alors aux négociations, et moyennant 800 florins, l'ennemi évacua la place après l'avoir incendiée et ruinée de fond

en comble. Les habitants de Riez furent plus heureux : ils purent déloger la bande qui avait établi son repaire au Castellet d'Allemagne, et ruinèrent ce vieux manoir féodal. C'est pendant cette période d'invasions et de terreurs, que dut être ruinée la ville épiscopale de Glandèves. Ses habitants abandonnèrent ses ruines, et s'établirent sur la rive gauche du Var : de là est venue la ville actuelle d'Entrevaux.

La paix fut enfin rendue à la Provence par le traité de Marseille du 2 juillet 1399, et par la mort du farouche Raymond de Turenne qui périt, l'année suivante, englouti dans les eaux du Rhône.

Le quinzième siècle nous offre, en commençant, l'illustre prédicateur saint Vincent Ferrier évangélisant la ville de Sisteron, et y opérant les prodiges qu'enfantait toujours sa parole puissante. Le prince de Tarente, Charles du Maine, et frère du roi régnant, arriva dans cette ville en 1402, au moment où le tribunal de l'officialité était saisi de l'affaire intentée contre André Mouton, chanoine de Sisteron et prieur de Peypin. Poussé par un esprit de cupidité, cet ecclésiastique avait exposé dans son église une statue de la Vierge, dont les yeux répandaient des larmes par le moyen de certains artifices (1). Pour mieux accréditer son imposture, il était parti un jour publiquement de Sisteron, à pieds nus, et portant une offrande de deux flambeaux qu'il déposa aux pieds de la statue, espérant encourager le peuple à suivre son exemple, et provoquer ainsi des oblations abondantes. André Mouton était accusé d'autres méfaits encore : comme d'avoir servi à ses moissonneurs de la viande d'un ânon mort de maladie, en les assurant que c'était de la viande d'un cerf; d'avoir célébré les saints mystères dans les champs et dans des lieux peu convenables, les jours de dimanche; de s'être approprié les dépouilles du prieur de la Tour-de-Bevons au préjudice de l'abbé de Cruis. Tous ces méfaits avaient attiré

(1) Item super eo quod in ymagine sue ecclesie de Podiopopino ad formam Virginis Marie fecerat et posuerat quasdam machinationes quanto subtilius poterat ut appareret intuentibus quod ipsa ymago flebat, dabat rorem per oculos, etc. (Extrait des lettres de rémission en faveur d'André Mouton, etc. Bulletins des comités historiques, t. IV, année 1857, p. 250. Communication de monsieur D. Arbaud).

sur le coupable un jugement et des peines sévères. Il eut assez de crédit néanmoins, pour intéresser le prince de Tarente, et ce fut sur la demande de ce dernier, que le tribunal de l'officialité se relâcha de sa rigueur première.

Le même prince, dans sa visite à la ville de Moustiers, s'interposa entre la commune et le prieur de son église, Bertrand, cardinal-évêque d'Ostie. Ce dernier avait été taxé à 800 florins d'or pour sa part contributive des réparations des murs d'enceinte. Une saisie des revenus du prieuré avait été faite, sur le refus du cardinal-prieur de contribuer à ces dépenses, mais aussitôt une sentence d'excommunication était lancée contre les habitants. Une transaction survint alors, et fut suivie de nouveaux démélés. Ce prince mit fin à ce déplorable conflit, en mandant aux juges de la cour de poursuivre sans délais le bénéfice de l'absolution et la restitution des frais et des dommages.

Le roi Louis II vint à son tour visiter ses villes de la haute Provence, pour réchauffer l'ardeur des populations, et en obtenir des secours pour arracher Naples des mains d'un usurpateur (1408). Les secours en homme et en argent ne manquèrent pas, mais la fortune des armes lui fut toujours contraire. Louis III, son fils aîné et son successeur, n'avait que 14 ans : la régence fut dévolue à sa mère la reine Yolande. Le duc de Savoie Amédée IX profita des embarras de la régente pour se faire sanctionner par un acte solennel et définitif, la cession du comté de Nice et de la vallée de Barcelonnette. Cet acte fut dressé, le 5 octobre 1419. Moyennant cette cession, le duc donna quittance des sommes par lui réclamées, et fournies, disait-il, par son ayeul à la maison d'Anjou pendant les guerres de Naples.

Ce fut sous le règne de Louis III, que Pierre de Verceil, évêque de Digne, fut député au concile de Bâle, comme représentant du monarque et du clergé de la Provence. Il ne s'y fit pas moins remarquer par son éloquence et sa science diplomatique, qu'au concile de Florence. Sous Louis III encore fut enfin accomplie la réforme du chapitre de Sisteron. L'ordre, la décence et la discipline réclamaient depuis longtemps cette mesure. Quelques années après (1436), on revit dans l'église de Sisteron deux évêques en présence : l'un, Mitre Gastinelli, reconnu par le pape et le roi René ; l'autre, Gaucher de Forcalquier, soutenu par les

partisans du concile de Bâle. Ce dernier ne put toutefois faire prévaloir son droit, et on coupa cours à la division en le transférant à l'évêché de Gap.

Une collision sanglante éclatait en 1446 entre les habitants de Seyne et du village de Beauvillars, au sujet des élections consulaires. Beauvillars fut rasé ; ses habitants bannis allèrent s'établir sur les bords de la Méditerranée, et fondèrent une ville qu'ils dénommèrent La-Seyne, en souvenir de leur émigration. La vallée de Barcelonnette, toujours en litige comme l'âne de la fable, avait été reprise de vive force, par le roi Réné en 1464. On la trouve comprise dans l'affouagement général de Provence fait en 1471.

Le seul événement que nous offre le règne du dernier comte de Provence, Charles III, est le soulévement de la viguerie de Forcalquier en faveur de son concurrent le duc Réné de Lorraine. Forcalquier soutint un siége et ne se rendit qu'après une opiniâtre résistance. Les maux que cette ville eut à souffrir en cette conjoncture, la punirent assez de sa coupable rébellion.

CHAPITRE NEUVIÈME.

—

NOTICE HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DEPUIS LA RÉUNION DE LA PROVENCE AU ROYAUME DE FRANCE JUSQU'A LA MORT DE HENRI IV (1481—1610).

Les dernières années du quinzième siècle nous rappellent la construction des deux églises cathédrales de Digne et de Riez (1490). La première, sous le nom de saint Jérome, fut un monument de la munificence de l'évêque Antoine Guiramand. La seconde, sous le vocable de Notre-Dame et de saint Maxime, fut commencée sous l'épiscopat de Marc Lascaris de Tende. Elles ne furent achevées l'une et l'autre, que dix ans après.

Le prieuré de Ganagobie nous offre en 1491 un étrange spectacle, celui de son prieur enlevant par la force l'entrée du monastère et la prise de possession. La ville de Manosque est en pleine insurrection en 1495, contre les Israëlites qui l'habitent. La synagogue est démolie, les maisons des juifs pillées, et beaucoup d'entr'eux sont maltraités. Un édit royal du 26 septembre 1501, met ces hôtes cupides dans la nécessité de recevoir le baptême, ou de quitter la Provence. La peste sévit bientôt après cruellement sur plusieurs points. A Sisteron, la population éperdue abandonne la ville : le lieu de Puimichel, Les Mées et autres sont visités par la contagion. La commune de Saint-Michel voit en 1511, ses récoltes dévorées par des masses d'insectes, et demande que l'on informe juridiquement contre ces déprédateurs.

Sisteron reçoit dans ses murs, en 1516, le roi François Ier revenant de la conquête du Milanais. Ce monarque y séjourne pendant quatre jours avec sa mère, son épouse et sa sœur ; puis il se dirige sur Manosque. Là, une noble et belle jeune fille lui présente les clefs de la ville. François Ier laisse tomber sur elle des regards passionnés : une résolution aussi sublime qu'inattendue pousse la pudique messagère au sacrifice entier d'une beauté qui pourrait lui devenir funeste. Rentrée dans la maison paternelle, dont le monarque était devenu l'hôte, elle défigura son gracieux visage par la vapeur du souffre enflammé.

Peu de temps après, une misérable contestation de limites dégénère en une lutte sanglante entre les habitants de Noyers et de Ribiers. Les deux parlements d'Aix et de Grenoble évoquent l'affaire. Ce conflit de juridiction ne fait qu'ajouter à l'irritation commune. Les bestiaux sont enlevés de part et d'autre Le capitaine de la cour royale de Sisteron est fait prisonnier, et conduit à Ribiers ; des violences sont commises ; Noyers assiégé ne doit son salut qu'à la noble contenance de ses habitants.

En 1521, le parlement d'Aix vient chercher dans Manosque un refuge contre la peste. François Ier traverse de nouveau la Haute-Provence par Manosque et Sisteron. Son fatal empressement à devancer son adversaire en Italie, aboutit à la défaite de Pavie. Délivré de sa captivité, il s'occupe de la réforme de la

justice en Provence, et divise les Basses-Alpes en deux siéges de sénéchaussées, dont l'un à Forcalquier et l'autre à Digne. Manosque s'agite envain par deux fois pour obtenir le siége du nouveau tribunal ; Forcalquier est maintenu dans sa possession.

A la suite de l'invasion des états du Duc de Savoie par François Ier, l'empereur Charles-Quint pénètre à son tour dans la Provence (1535). Pour affamer son armée, toute la campagne est ravagée, et les provisions détruites dans les arrondissements de Sisteron, de Castellane et de Barcelonnette. On n'épargna pas même dans ce dernier, ni les églises, ni les maisons des habitants. Entrevaux refuse d'ouvrir ses portes à un corps d'armée ennemi : la ville est incendiée, la citadelle enlevée et occupée : ce n'est que par la trahison et par l'assassinat du commandant, que les habitants peuvent la reprendre. Castellane, défendue par cinq cents hommes, tient tête à l'ennemi, et n'a à déplorer que le ravage de son territoire. Senez est envahi, et son château mis au pillage. D'autres lieux encore ne souffrent pas moins du passage des troupes. La vallée de Barcelonnette, distraite un moment de la Provence pour être unie au Dauphiné (1537), était retournée à la première par l'édit de novembre 1538. Cette vallée fut de nouveau ruinée par le passage de l'armée commandée par le maréchal d'Annebaud, en 1542. Il fallut demander aux états de Provence la décharge et la remise de tous les impôts et tailles auxquels elle était taxée. Ce malheureux pays respirait à peine, quand il fut de nouveau envahi en 1558, par le duc Emmanuel Philibert de Savoie. Le comte de Tende reprit bientôt la vallée, mais elle fut rendue à la Savoie, l'année suivante par le traité de Câteau-Cambrésis.

Pendant le cours de ces événements douloureux, la mort avait frappé un saint personnage natif de Seyne, le père Jean Codur, l'un des neuf premiers compagnons de saint Ignace de Loyola. Ce fut au milieu de ses courses apostoliques dans la Vénétie, qu'il termina sa vie dans un âge peu avancé, le 26 août 1541.

Les premiers symptômes des troubles religieux, qui désolèrent la Provence pendant plus de cinquante ans, se manifestèrent dans la ville Castellane, en l'an 1559. Deux habitants de cette ville, Antoine et Paul Richien son frère, seigneurs de Mauvans,

avaient puisé dans les camps pendant les guerres du Piémont, ce zèle ardent et impétueux qui les distingua dans la suite pour les doctrines de Luther et de Calvin. Ils avaient emmené avec eux dans Castellane un ministre Génevois pour y prêcher les nouvelles doctrines. Un religieux cordelier avait été appelé en même temps pour contrebalancer les succès de l'hérésie. Un soir, à l'issue d'un sermon pathétique, les catholiques se ruèrent sur la maison des Richien, où se tenait le prêche. Paul et Antoine parvinrent à s'échapper, mais non sans péril pour leur vie, et allèrent demander justice au parlement d'Aix. Ne l'obtenant pas, Antoine lève des troupes, paraît devant Castellane, incendie le couvent et l'église des Augustins; dévaste la cathédrale de Senez, livre le palais épiscopal au pillage, met le feu au château de Demandols, saccage l'église et le bourg de Notre-Dame de Digne, et les églises de Saint-Jacques et de Trévans. Arrêté enfin à Draguignan, il fut impitoyablement massacré par la populace qui se livra sur son cadavre aux plus honteux excès. Le parlement renchérit encore, en faisant transporter ce même cadavre à Aix pour y être pendu, puis brûlé et ses cendres jetées au vent.

Paul de Mauvans demande vengeance de la mort de son frère. Ne pouvant l'obtenir, il lève des troupes, ravage la Basse-Provence, et cherche à s'emparer de Sisteron. Poursuivi par le comte de Tende, il se retranche dans le monastère des Carmes de Trévans. A la suite d'une conférence, il abandonne ce poste, congédie sa troupe, sous la promesse d'une amnistie générale et de la punition des meurtriers de son frère.

A la faveur de l'édit de tolérance rendu par François II, les huguenots avaient organisé des prêches publics dans plusieurs lieux. Une sédition fut excitée par eux dans la ville de Sisteron, en 1561. Dans le mois de mai de l'année suivante, la ville des Mées fut surprise et saccagée par le capitaine Mauvans. Sisteron, devenu le dernier asile des huguenots du côté des Alpes, se vit assiégé par le comte de Sommerive, qui avait emporté, chemin faisant, le château de Lurs et le monastère de Ganagobie (10 juillet 1562). Après plusieurs assauts inutilement tentés, Sommerive, manquant de munitions et de vivres, transfére son camp dans la plaine des Mées. Mauvans se met à sa poursuite, l'atteint

près de l'Escale, l'attaque et faillit périr victime de son impétuosité. Le capitaine Bouquenègre, surpris dans le village de Peypin par une bande de huguenots, fut pris vers le même temps et conduit à Sisteron, où les femmes se jettèrent sur lui et le massacrèrent. Le siége de Sisteron fut repris dans les derniers jours d'août, et l'attaque commença le premier septembre. Quinze cents arquebusiers, avec plusieurs pièces d'artillerie, trente charretées de vivres et de munitions accouraient du Dauphiné au secours de la place; mais ce secours n'arriva point à sa destination, les catholiques l'ayant arrêté à *Lagrand* et lui ayant tué plus de neuf cents hommes. Le 4 septembre, une large brèche ouverte aux remparts permit de livrer l'assaut, il dura sept heures, et trente-deux compagnies y prirent part. Cinq fois repoussés, les catholiques ne se rebutent point : la garnison se retire enfin à sept heures du soir, sans que les assiégeants osent la poursuivre dans l'intérieur de la ville. Profitant des ténèbres de la nuit et d'une pluie torrentielle, les chefs huguenots évacuent en silence, suivis de quatre mille personnes environ, par le pont de la Durance et parviennent enfin à Lyon, à travers mille dangers. Leur évasion ne fut connue que le lendemain, et les malheureux habitants qui étaient restés dans la ville payèrent chèrement le déplaisir des assiégeants. Le siége de Sisteron avait duré deux mois, et parmi cette foule d'officiers réunis dans les deux camps, nous devons citer Crillon et Lesdiguières qui, bien jeunes encore, étaient appelés à tant de gloire et de célébrité.

Les partisans des nouvelles doctrines religieuses s'étaient multipliés, non pas seulement dans Sisteron, mais à Seyne, aux Mées, à Forcalquier, à Manosque et à Valensole. La première de ces villes était de nouveau devenue leur boulevard, et il fallut de nouveau aussi en faire le siége, en 1567. La place fut investie dans le mois de décembre. Les rigueurs de la saison suspendirent toute attaque jusque aux premiers jours de janvier. L'artillerie avait à peine ouvert la brèche, que les habitants prirent l'alarme: mais un secours inespéré de six mille hommes les confirma dans leur résistance. Une entrevue entre les deux chefs ennemis fit d'abord espérer un accommodement, quand quelques coups d'arquebuse tirés de la place sur le camp, vers l'entrée de la nuit,

y jetèrent la confusion. L'armée assiégeante se débanda, et effectua en désordre sa retraite, vers le Jabron : néanmoins une partie se rallia sous le commandement du comte de Carces, et se couvrit de gloire. Ce beau fait d'armes n'empêcha pas le mauvais succès du siége, et il fallut se borner à surveiller la garnison et à l'empêcher de se répandre au-dehors. La place ne fut remise au comte de Tende que le 2 mai 1568, après le nouvel édit de pacification. L'Escale, Volonne, Montfort, Theze et Valernes alors au pouvoir des religionnaires, se soumirent pareillement. Curban attendit qu'on l'assiégeât, et Saint-Vincent fut enlevé à l'escalade.

Les troubles recommencèrent en 1574, sous la régence de Catherine de Médicis. Le capitaine Baschi-Estoublon s'empara de Gréoulx. de Puimoisson et de Riez, et laissa un libre cours à la licence sacrilége de ses soldats. Le chevalier de Saint-Estève, son frère, commit les mêmes excès dans les environs de Castellane, rasant le château de Thorame-Haute et incendiant Annot. Grasse-Tanneron et autres chefs des sectaires surprirent et s'emparèrent d'Oraison, de Digne, de Seyne, de Tartonne et de Majastre. Les catholiques prirent les armes à leur tour : le célèbre Hubert Garde, seigneur de Vins, enleva aux huguenots Oraison, Majastre et Tartonne; il fit le siége du château épiscopal de Digne, où la garnison s'était retranchée, s'en empara et fit mettre à mort cent cinquante hommes. Le maréchal de Retz se présenta devant Riez avec trois mille Suisses, et sans coup férir entra dans cette ville. Tous les autres lieux occupés par les sectaires ouvrirent leurs portes et se soumirent; il ne leur resta plus que l'Escale et Seyne. Dans le courant de l'année suivante, ils s'emparèrent du monastère des carmes de Trévans, et ce ne fut pas sans peine que l'on parvint à les en-déloger. Ce fut alors que ce monastère fut démoli, et que les religieux vinrent se fixer à Estoublon.

La division s'était glissée dans les rangs du parti catholique : les uns adhérant au gouverneur de la province, le maréchal de Retz ; les autres, au comte de Carces. Les huguenots mirent à profit cette circonstance pour se rendre de nouveau les maîtres de Riez, de Puimoisson et autres lieux, en 1578 : on les leur reprit bientôt après. Il en fut de même de la place de Saint-Vin-

cent-du-Lauzet, tombée entre les mains du sieur de Gouvernet. La *grande peste* de 1580 qui désola la Provence, et enleva plus de quatre mille âmes dans la seule ville de Manosque, était à peine passée, que les hostilités recommencèrent. Un aventurier, qui avait nom Cartier, se présenta devant Colmars, et s'en rendit maître On envoya des troupes contre lui : il n'attendit pas leur arrivée, il délogea moyennant une somme d'argent (1583).

Les premiers mois de l'année 1583 furent marqués par les querelles des catholiques. Hubert de Vins avait pris les armes, et s'était saisi des villages de Puimoisson et de Saint-Paul-sur-Durance. Peu s'en fallut qu'il n'en fit autant de la ville de Sisteron au moyen de la trahison : mais le complot, découvert à temps, échoua. Seul d'entre les habitants, le capitaine Blaise leva une compagnie, exigea des contributions à Noyers et à Saint-Vincent, et se réunit à de Vins qui avait pris position près des Mées. Jeté dans Vaumeilh avec sa compagnie pour protéger la fuite de son chef, Blaise, en vrai bravache, se laissa investir, tua même quelques hommes du régiment de Champagne envoyé contre lui, et fut contraint de se rendre.

L'Édit royal rendu en juillet 1585, et portant défense d'exercer aucun autre culte que celui de la religion catholique, mit en mouvement et les protestants et les catholiques. Dans une assemblée tenue à Seyne, le baron d'Allemagne fut proclamé chef des églises réformées de la Provence. Il en témoigna sa reconnaissance à ses frères d'armes en leur distribuant, séance tenante, les revenus des bénéfices ecclésiastiques des trois vigueries de Seyne, Digne et Sisteron. Il fortifia la ville de Seyne et y interdit l'exercice du culte catholique : puis réuni à son parent le duc de Lesdiguières, il marcha contre Castellane, espérant se créer là une nouvelle place de sûreté. Leur armée se composait de quinze mille hommes. Sans entrer dans les détails du siége de cette ville (1), nous dirons seulement qu'ils furent contraints de le lever, le 31 janvier 1586, après avoir essuyé des pertes sérieuses. Ils eurent à soutenir à leur retour, dans les environs de Digne, une rencontre dans laquelle ils perdirent plusieurs hommes. Après avoir jeté une garnison dans le château d'Espi-

(1) Voir la notice historique de Castellane.

nouse, d'Allemagne se dirigea sur Seyne par la route de Vilhosc, et de Saint-Geniès. Surpris, non loin de Sourribes, au pied d'une côte rapide par le capitaine Blaise, il ne dut son salut qu'à son courage et à son sang-froid. Ses agresseurs prirent lâchement la fuite, et il continua paisiblement sa route. On le vit bientôt après lever des contributions dans tous les lieux du voisinage de Seyne. Les habitants de Thorame-Basse payèrent chèrement leur refus. La tour, dans laquelle ils s'étaient retranchés, fut incendiée, et plusieurs d'entr'eux furent occis à titre de représailles (15 avril 1586).

Le 5 septembre de cette même année, le baron d'Allemagne, soutenu de Lesdiguières et de beaucoup de Gentilshommes, ennemis particuliers de de Vins, livrait un combat contre les ligueurs. De Vins assiégeait depuis quinze jours le château d'Allemagne : forcé d'abandonner la tranchée, il se rangea en bataille sur le côteau de Saint-Marc. On en vint aux mains avec une fureur égale : le fier baron y perdit la vie, mais la déroute des ligueurs fut complète. De Vins fut harcelé jusqu'aux portes de Riez, laissant plus de huit cents hommes tués ou blessés, plus de cent prisonniers et dix-huit drapeaux perdus sur les vingt-deux qu'il en avait. Nous dirons ailleurs les excès dégoutants auxquels se livrèrent les vainqueurs. Les cadavres laissés sans sépulture occasionnèrent une horrible peste dans les lieux environnants.

Peu de jours après cette bataille, le duc d'Epernon arrivait en Provence avec une forte armée et des pouvoirs extraordinaires. Son premier soin fut de soumettre à l'autorité du roi les lieux de la Haute-Provence qui servaient de refuge aux rebelles. Ces lieux étaient pour lors Seyne et la Bréole, tous les autres s'étant soumis après la mort du baron d'Allemagne. D'Epernon s'obstina, nonobstant l'état des chemins reconnus impraticables, à faire traîner des canons à la suite de son armée. A force d'art et de patience, sept pièces furent amenées de Sisteron devant Seyne, en passant par Bellaffaire et la montagne de Bayons. On avait cherché à affamer son armée en incendiant les maisons écartées et les villages voisins. La garnison intimidée ne se rendit pas néanmoins sans résistance : ce ne fut qu'après que la ville eût été mitraillée, la tour sérieusement endommagée par les coups

de canon, et sous la promesse de la vie sauve, qu'elle capitula le 5 novembre 1586. A peine entré dans la ville, d'Epernon se saisit des principaux chefs qu'il fit périr par la pendaison. Le gouverneur et sept notables, emmenés prisonniers de ville en ville, furent aussi pendus dans le mois de janvier suivant.

Le siége de la Bréole dura huit jours, et pendant ce temps une poignée de braves tint vaillamment tête à une nombreuse armée soutenue par l'artillerie. Le brave Crillon en montant à l'assaut fut blessé à la jambe d'un coup d'arquebuse, et Caumont son neveu eut un bras emporté. D'Epernon proposa au commandant une capitulation honorable : elle fut signée le 15 novembre, et religieusement observée de part et d'autre.

D'Epernon était retourné à la cour, laissant ses pouvoirs à son frère le duc de Lavalette (1587). Le nouveau gouverneur eut bientôt à préparer une expédition contre la ville de Gap. Le gouverneur de cette ville, seigneur de Saint-Jullien, contraint d'en sortir, venait avec ses gens d'armes se joindre à Lavalette, quand surpris à Curbans par Lesdiguières, il eut à peine le temps de gagner Claret en toute hâte, abandonnant ses chevaux et ses bagages à l'ennemi. Heureusement pour lui, il trouva à Claret une compagnie détachée par Lavalette qui lui prêta main-forte. Les protestants se ruèrent sur le rempart avec impétuosité et à plusieurs reprises, mais toujours sans succès. Ils avaient une telle soif de pillage, que l'on en tua neuf autour d'un cheval mort chargé de bagages, et qu'ils s'arrachaient à l'envi.

Lavalette avait opposé au parti de la ligue, un parlement et des états royaux. La ville de Valensole refusa de se soumettre aux décisions de ces états. Pour l'en punir, le sieur de la Javie fut envoyé avec deux cents hommes avec mission de se saisir des quartiers de la haute-ville et de s'y fortifier (1588). A cette nouvelle toute la population se soulève, et le sieur de la Javie est rappelé. Lavalette se présente quelques jours après avec quatre pièces d'artillerie et une armée et il en investit la ville. Les habitants excités par le consul Collaret s'étaient préparés à la résistance. Lavalette, blessé à la cuisse d'un coup d'arquebuse, se fait trasporter à Manosque sur un brancard. Le siége n'en est poussé que plus vivement et la ville est contrainte de capituler. Ses murailles devront être démolies, et le consul Collaret pendu.

Le beau dévouement et l'énergie peu commune de la femme du consul suspendent l'exécution de l'arrêt fatal, et lui obtiennent enfin la vie sauve. La soumission de Valensole assurait l'autorité de Lavalette dans toute la Haute-Provence.

L'année 1589, qui fut si fatale pour la ville des Mées par l'invasion d'une maladie contagieuse, vit la ligue ou confédération sainte publiquement jurée et organisée. Les états royaux tenus à Reillane et à Céreste accordèrent des fonds au gouverneur pour l'entretien de ses troupes. Ce fut à l'issue de ces états qu'il alla attaquer le village de Montjustin. Ce lieu fut rasé, trente des principaux habitants pendus, et le reste passé au fil de l'épée. La division devenait plus grande de jour en jour. La ligue régnait en souveraine à Puimichel, à Gaubert, à Lurs, à Beauvezer et autres lieux. Digne, bien qu'occupée par les troupes de Lavalette, hésitait entre les deux partis, et s'excusait de ne pouvoir déléguer un consul à l'assemblée de Pertuis. Le sieur des Crottes, venu avec deux compagnies pour renfoncer la garnison, ne put s'y introduire, tandis que, quelques jours après, les troupes des ligueurs pénétrèrent dans la ville pendant la nuit, par une maison dont la porte donnait sur les remparts. Le gouverneur du fort de l'évêché dut capituler, et de nouvelles compagnies arrivèrent de jour en jour. Digne était donc entièrement au pouvoir des ligueurs (octobre 1589).

La vallée de Barcelonnette avait été envahie vers le même temps par les troupes de Lesdiguières. Vainement on put les déloger momentanément de Barcelonnette et de Saint-Paul, la vallée resta au pouvoir des Français jusqu'à la paix de Vervins (1598). Cet envahissement fut provoqué par les envois de troupes du duc de Savoie au secours des ligueurs provençaux (1). Un engagement sérieux avait été livré, le 5 avril 1590, aux environs de Sainte-Tulle, entre les ligueurs et les royalistes ; ces derniers eurent trois cents hommes de tués. Vers la fin de juillet de cette même année, le château épiscopal de Montagnac soutint un siége de dix jours contre Lavalette en personne, et ne put être

(1) L'assemblée, tenue à Aix, le 25 janvier 1590, avait député auprès de ce prince, Elzéar de Rastellis, évêque de Riez, Brancas-d'Oise, Castellane-d'Ampus et Louis Fabri, sieur de Fabrègues, pour le supplier de venir en personne défendre la Provence contre le gouverneur et son parti.

pris que par trahison. Le château fut démoli de fond en comble, le village incendié, et l'évêque de Riez Elzéar de Rastellis n'eut la vie sauve que moyennant une forte rançon. L'hiver suspendit les hostilités, et l'on vit des fêtes somptueuses et splendides célébrées dans Aix, où le duc de Savoie était rentré, et dans Sisteron, où Lavalette s'était fixé avec le parlement royal.

Dans le mois de janvier 1591, les états étaient tenus à Aix et à Riez ; chaque parti y cherchait les moyens d'entretenir la lutte. Elle recommença en effet avec la belle saison. Vinon fut emporté et livré aux flammes ; le château de Lurs, après une longue résistance, demanda à capituler ; Courbons et Champtercier furent enlevés. Ces succès des troupes royales furent suivis de nouveaux triomphes. Le château de Gaubert, défendu par *le Saulaire* de Barles, fut pris et rasé, la garnison pendue, et les fortifications démolies (31 octobre 1591). La ville de Digne vit ses postes avancés enlevés, et la vénérable basilique de Notre-Dame du-Bourg eut à essuyer cinquante-quatre volées de canons. Entourée de tous côtés, Digne, dont les faubourgs de la Mère-de-Dieu, du Pied-de-Ville et de l'Hubac étaient déjà bouleversés; dont les murs d'enceinte étaient ouverts par de larges brèches, ne résistait plus que par le fort de l'évêché. Cette résistance dut cesser à son tour devant l'artillerie de Lavalette et la mutinerie de la population. Une capitulation fut signée le 4 novembre. Aux termes de ce traité, la ville s'obligea de payer : 1° à Lavalette, sept mille trois cent sept écus, trois cent trente-quatre charges de blé, deux cent quatre-vingt-cinq charges d'avoine, plus trois mille huit cents écus pour les frais de son artillerie : 2° à Lesdiguières, trois mille quarante-un écus, cent vingt-huit charges de blé et deux cent quinze charges d'avoine. Ces contributions énormes devinrent pour Digne une occasion de ruine, de misère et de désagréments sans fin, comme nous le dirons dans l'histoire de cette ville.

Le village de Beynes fut, peu de jours après, étroitement bloqué par les troupes royales : mais le comte de Carces parvint à ravitailler cette place et à la maintenir au pouvoir de la ligue. Colmars, qui s'était prononcé pour ce parti, fut enlevé par une compagnie de chevaux-légers et plusieurs compagnies d'infanterie, et traité en ville conquise. Dans l'année suivante (1592)

après la mort de Lavalette, le parlement royal quitta Sisteron pour se fixer une deuxième fois à Manosque. Le marquis d'Oraison s'était saisi du gouvernement de cette ville, comme le baron de Ramefort de celui de Sisteron, et ils s'y maintinrent sans égard pour l'autorité, alors souveraine de la haute cour, qui dut approuver cette usurpation pour éviter des nouvelles divisions intestines. Le duc de Savoie rentra en Provence avec de nouvelles troupes. Un corps de son armée alla assiéger la ville d'Entrevaux et s'en rendit maître par la trahison du commandant. La citadelle cependant n'avait point été livrée, et le gouverneur de Colmars put s'y introduire avec des troupes, et refouler l'ennemi loin de la ville. Le traître commandant reçut le juste salaire de son crime; il périt par la pendaison.

Le duc d'Epernon était revenu en Provence avec le titre de gouverneur pour le roi. Après avoir mis les ligueurs en échec, et tenu les états à Brignoles, il vint à Sisteron célébrer les obsèques de son frère le duc de Lavalette (16 février 1593). Ces obsèques célébrées avec une pompe vraiment royale, furent rehaussées par la présence des consuls de tous les lieux qui reconnaissaient l'autorité du roi. Après des tentatives de rapprochement entre les deux partis, suivies de nouvelles hostilités, la nouvelle de l'abjuration de Henri IV parvint enfin, et donna lieu à une joie commune et à des réjouissances publiques. La lutte eût été finie si d'Epernon, se rendant aux désirs des anciens partis, eût déposé le gouvernement de la Province. Son obstination à se maintenir dans ce poste devait amener de nouveaux désastres. Une ligue des chefs royalistes et ligueurs fut conclue contre lui dans l'assemblée tenue dans le château de Manosque, pendant son voyage en Languedoc. A un jour donné, le 15 novembre 1593, Toulon, Saint-Maximin, Digne, Pertuis et Manosque se soulevèrent, et chassèrent les garnisons gasconnes. D'Epernon tint tête à l'orage. Il assemblait à Riez les communautés de son parti, en février 1594 et en février 1595, pour y entretenir ou rechauffer le zèle de ses adhérents. Toutes les tentatives faites auprès de lui n'avaient point abouti. Deux complots tentés pour lui enlever Sisteron avaient été prévenus à temps : néanmoins tenant pour suspecte la conduite du gouverneur de cette ville, sachant d'ailleurs que le duc de Guise marchait sur Sisteron

chargé du gouvernement de la province, il s'était déterminé à s'y fixer, prêt à s'y maintenir jusqu'à la dernière extrémité. La défection de la ville de Riez, provoquée par le gouverneur de Moustiers, l'obligea pourtant d'en sortir pour prêter main-forte à la garnison de la citadelle du Mont Saint-Maxime qui tenait encore pour lui. Il se borna à la ravitailler pour rentrer de suite à Sisteron, que Lesdiguières venait d'entourer de ses troupes. Pendant son absence, le faubourg de la Baume avait été pris par un hardi coup de main, qui eût pu livrer accès dans la ville, si le pétard appliqué à la porte qui fermait l'entrée du pont, ne se fût trouvé trop petit. Dans un engagement qui eut lieu plus tard entre les troupes de Lesdiguières et celles de Lartigues, commandant du fort Saint-Jean, ce dernier fut fait prisonnier. Cette circonstance hâta le dénouement du siége : en effet le gouverneur de la ville, Ramefort, soutenu par un renfort de deux cents hommes qu'on lui avait amenés du côté de Pertuis et de Manosque, convoqua la garnison, renvoya les plus mutins au fort de Sain-Jean, et déclara aux autres son intention de se soumettre au roi. Le plus grand nombre se rangea de son avis, et la ville envoya par députation sa soumission au duc de Guise.

D'Epernon quitta enfin la Provence, le 25 mai 1595 : les lieux qui tenaient alors encore pour lui dans la Haute-Provence, étaient la citadelle de Riez, le château de Manosque, les tours de Beauvezer et de Thorame. Ces dernières furent démolies par ordre du gouverneur et du parlement. La citadelle de Riez ne le fut que l'année suivante, sur la demande expresse des habitants. Forcalquier sollicita la destruction de son château, et l'obtint en 1601.

Après le départ de d'Epernon, le duc de Guise travailla sérieusement à la pacification de la province. Il assembla les états du pays dans la ville de Riez, en septembre 1596. On peut juger de l'état financier du pays après de si longs troubles, et de celui en particulier de nos villes Bas-Alpines. Les dissentions politiques étaient du moins apaisées, et les dissentions religieuses allaient s'affaiblissant de jour en jour. La ville de Manosque fut d'abord la seule comprise parmi les lieux où le culte protestant pourrait être publiquement professé : on y ajouta la ville de Seyne en 1603. Néanmoins dix-huit ans après, on ne comptait

plus que quarante habitants dans la première, et quarante-deux dans la seconde, qui fissent encore profession de l'hérésie. La vallée de Barcelonnette s'était toujours conservée pure de l'erreur, nonobstant la présence d'une centaine de familles Vaudoises qui s'y étaient venues fixer en 1576, et malgré les incursions des calvinistes du Dauphiné qui, joints aux Vaudois, avaient persécuté les prêtres catholiques, fermé beaucoup d'églises, et appelé à Barcelonnette le fameux prédicant Claude Farel. Ces excès provoquèrent des représailles de la part des catholiques, et les huguenots furent chassés à leur tour. Ils y revinrent dans la suite; mais le fameux édit de l'an 1603, rendu par le duc de Savoie, les en élimina pour toujours. Ce prince, soit par zèle, soit par politique, voulut les contraindre à embrasser la foi catholique. Il envoya d'abord le père Bouvet, religieux dominicain, pour les ramener par la voie de la persuasion. Ce moyen ne réussissant pas, le gouverneur fit publier à son de trompe que « tous ceux qui ne voudraient pas aller à la messe, eussent à sortir de la vallée sous peine de la vie et de la confiscation de leurs biens. » Très peu se convertirent, et le plus grand nombre se retirèrent à la Freyssinières et dans la vallée du Queyras.

CHAPITRE DIXIÈME.

—

NOTICE HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DEPUIS L'AVÉNEMENT DE LOUIS XIII JUSQU'EN 1801.

Une grave affaire préoccupait vivement tous les esprits, en 1611. C'était le procès intenté contre Louis Goffridi, vicaire des Accoules de Marseille, et à qui le village de Beauvezer avait donné le jour. Une accusation de sortilége et de magie pesait sur lui, et une longue et minutieuse procédure suivait son cours

avec un luxe de rigueurs inouies. L'accusé espérant désarmer ses juges, s'était constitué de lui-même prisonnier à Aix : mais à la fin excédé de prières et de menaces; embrouillé dans un cahos de questions de toute espèce ; en proie à des allucinations étranges, il se déclara sorcier à la grande satisfaction de ses accusateurs, en disant que par le moyen de son souffle et d'autres enchantements, il avait corrompu le cœur de la jeune et belle Magdelaine Demandols. Il débita tant d'autres sottises encore, qu'il eût été enfermé de nos jours dans une maison de santé comme une personne frappée d'aliénation mentale. La haute Cour du parlement n'en jugea pas ainsi : Goffridi fut condamné à périr par le supplice du feu, et l'arrêt s'exécuta à Aix, le 1er mai 1611, sur la place des Prêcheurs.

Le 15 avril 1614, expirait à Riez sous l'étreinte du poison un pontife, dont la mémoire a toujours été en grande vénération. Monseigneur Charles de Saint-Sixt emporta dans la tombe la réputation d'un saint et du prélat le plus accompli de son temps. Poète et traducteur élégant, prédicateur distingué, père de son peuple, avocat de la Province auprès de la Cour, cet évêque fut l'imitateur fidèle des vertus de saint Charles de Milan.

Une émeute sanglante troublait en 1617, la tranquillité de la ville de Sisteron, à l'occasion de l'établissement de l'impôt de la *traite foraine*. Les commissaires de la Cour des Comptes reçus à coups de pierres, se virent assiégés dans l'hôtellerie de la *Tête-d'or*. Le sieur de Brez en voulant s'échapper par une fenêtre fut pris, battu, foulé aux pieds, et son cadavre, jeté dans un cloaque, reçut les outrages les plus révoltants. Le sieur de Beaumont plus heureux parvint à se sauver et à se réfugier dans le château. Ce crime demandait un châtiment sévère : aussi la Cour des Comptes se montra-t-elle inexorable dans la répression. Sur soixante-deux personnes, hommes et femmes, inculpées dans cette sédition, vingt-huit seulement purent être arrêtées. Néanmoins l'arrêt du 7 octobre statua sur le sort de chaque coupable : cinq d'entr'eux furent condamnés au supplice de la roue; cinq, à être pendus; les autres aux galères perpétuelles ou à temps, ou au bannissement de la province. La ville désarmée et privée de ses priviléges, fut condamnée à cinquante-huit mille huit cents francs d'amende. Monseigneur Toussaint de Glandevès-de-

Cujes obtint pourtant de la clémence royale des lettres d'abolition portant remise ou modération des peines et des amendes, pardon du crime de rébellion et la réintégration dans les privilèges. Les services signalés que ce prélat rendit à sa ville épiscopale en cette conjoncture, ne lui furent payés plus tard que par une noire ingratitude.

En l'année 1620, les vignes du territoire des Mées étaient attaquées par des myriades d'insectes qui compromettaient non seulement la récolte du raisin, mais qui faisaient redouter encore la perte de l'arbrisseau précieux qui le porte. Le conseil de ville s'en émut, et délibéra le 4 mai « qu'il serait mandé en la ville de Riez, pour obtenir de monseigneur l'Évêque excommunication contre les chenilles et babarotes qui gâtent entièrement les vignes et les arbres. » L'année suivante, une panique générale régna dans nos contrées à l'occasion du soulèvement des protestants dans le Dauphiné. Aussi vit-on des mesures de sûreté prises à Sisteron, à Manosque, aux Mées et autres lieux où l'on trouvait encore des sectateurs de l'hérésie. Ces appréhensions furent dissipées par l'envoi de troupes sur les lieux, par où l'on craignait une irruption en Provence. L'année 1625 fut marquée par la mort du père Louis Richeome, de Digne, savant controvertiste, professeur distingué et prédicateur éloquent. Celle de 1627 le fut par le décès de noble dame Marthe d'Oraison, vicomtesse de Valernes et baronne d'Allemagne, qui s'exerça d'une manière admirable dans la pratique de toutes les œuvres de charité, se voua au service des malades dans les hôpitaux, fonda le couvent des Capucines de Marseille, et emporta enfin une haute réputation de sainteté.

La vallée de Barcelonnette, redevenue paisible depuis l'expulsion des Vaudois, se vit envahie en 1628 par les troupes du marquis d'Uxelles. Obligé de se replier sur le Dauphiné, le terrible marquis se vengea en incendiant les villes et les villages, et en laissant commettre à ses soldats affamés toutes sortes d'horreurs et d'exactions. L'année suivante, la vallée reprise par les Français fut réunie à la France. Cette union ne dura que jusqu'au traité de Ratisbonne (octobre 1630), qui rendit la vallée à la maison de Savoie.

Les invasions de la peste sont le fait dominant pendant les

années 1629 et suivantes, et un voile lugubre pèse sur nos principales villes. La peste se manifesta d'abord vers la fin de mai dans le village de Chénerilles. Dans le mois de juin, elle pénétrait dans Digne pour y exercer cette longue et affreuse série de calamités, dont le célèbre Gassendi nous a retracé l'histoire dans le chap. VI de sa *Notitia Ecclesiæ Diniensis;* histoire lamentable, dont tous les détails, qui avaient échappé à l'illustre écrivain, nous ont été révélés par Firmin Guichard, dans son *Essai sur l'histoire de Digne pendant la peste de* 1629. Huit mille cinq cents personnes furent enlevées dans l'espace de quatre mois, et sur les quinze cent qui survécurent au fléau, cinq ou six tout au plus n'avaient ressenti aucune atteinte de la maladie. La ville de Riez cruellement décimée à son tour, presque dans le même temps, put du moins échapper en partie au fléau, le parlement ayant permis aux habitants de quitter la ville et de camper sur leur territoire et sur celui des communes environnantes. Sisteron vit éclater la peste dans ses murs dans le mois de février 1630 : quatre mille âmes furent enlevées. Seyne perdit de quinze à dix-huit cents personnes, du 15 juin au 31 décembre. Forcalquier eut à déplorer la mort de deux mille âmes environ. En 1631, le fléau recommençait dans Digne ; mais la désertion générale des habitants, lui enlevant son aliment, ne lui laissa que cent victimes. Manosque fut envahie en cette même année ; Valensole le fut pareillement dans l'année suivante : le chiffre de la mortalité dans ces deux villes se trouva restreint par la sage mesure qui dispersa les habitants dans la campagne.

La misère était alors grande dans toute la Provence, et néanmoins des charges nouvelles, des taxes extraordinaires lui étaient sans cesse imposées par la Cour, au mépris de la constitution provençale. Les États protestaient vainement, il fallait plier ou se racheter en accordant des subsides très-onéreux. Sisteron vit en particulier ses charges s'augmenter, en 1639, par les frais de la captivité du prince Casimir de Pologne, frère du roi Ladislas VII. Ce prince fut détenu prisonnier dans le château, depuis le 12 février, jusqu'au 16 août qu'il quitta Sisteron pour le donjon de Vincennes.

Depuis la réformation de la justice par François Ier, le département se trouvait divisé en deux ressorts ou siéges de sénéchaus-

sées, ceux de Digne et de Forcalquier. Or, dans le commencement de l'an 1640, deux nouveaux siéges furent érigés, à Sisteron et à Castellane, et ce fut le 25 janvier que les nouveaux magistrats furent installés par une commission du Parlement. Un autre innovation fut faite encore dans le cours de cette année : aux États de Provence, composés des trois ordres du Clergé, de la Noblesse et du Tiers-État, on substitua les assemblées des communautés, sous la présidence de l'archevêque d'Aix. Les consuls d'Aix, procureurs du pays ; deux évêques, procureurs du Clergé ; deux possédant-fiefs, procureurs de la noblesse ; un député pour chaque viguerie, celle de Barrême exceptée, et un député pour chacune des quinze principales communes, formèrent le personnel de ces assemblées. Riez, Manosque, Reillane, les Mées et Valensole étaient compris dans ces quinze communes.

L'établissement du *Semestre*, ou double parlement siégeant chacun alternativement six mois (en 1649), fut une cause de troubles dans la province. Dans la haute-Provence, Sisteron avait épousé ouvertement la cause du gouvernement : la ville des Mées au contraire se trouva scindée entre les deux partis. Le parlement, qui y dominait, avait cassé les consuls et leur en avait substitué d'autres entièrement dévoués à sa cause. Les esprits s'échauffèrent, on en vint aux menaces, puis aux armes. Les royalistes maltraités appellent à leurs secours des troupes de Digne : celles-ci se portent à toutes sortes d'excès, et s'en vont en emmenant deux des consuls en otages. La ville implore alors le secours du gouverneur de Sisteron : après plusieurs pourparlers, une capitulation fut signée, le 20 mai, à Malijai. Quatre ans après, Sisteron se refusait à reconnaître le nouveau gouverneur de Provence, et attendait qu'on vint l'y contraindre. Cela ne fut ni long, ni difficile ; il suffit que le marquis d'Arzéliers se présentât devant la ville avec des troupes, pour que les consuls demandassent capitulation (1er octobre 1662).

Le 24 octobre 1655, entre deux et trois heures après midi, la mort enlevait à Paris, dans la soixante-quatrième année de son âge, la plus noble illustration de notre département, Pierre Gassendi, prévôt de l'église de Digne, philosophe, historien et professeur royal des mathématiques. Son tombeau se voit encore

dans une chapelle de l'église de Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris, et sa statue orne maintenant la principale place de la ville de Digne.

Les délibérations du conseil de ville des Mées, pendant les années 1657 et 58, rapportent les vexations et les excès que le passage et le logement des troupes occasionnaient trop souvent dans la province. L'intervention du parlement ne pouvait y mettre un terme; un consul des Mées faillit perdre la vie d'un coup de feu, pour avoir voulu faire cesser les violences que les officiers d'un régiment exerçaient contre les habitants.

L'historien de l'église de Riez, Simon Bartel, était mort dans son prieuré-cure de Mezel, le 13 mars 1649; l'historien de la ville de Manosque, Jean Columbi, de la société de Jésus, mourut à Lyon, le 11 octobre 1679. L'année d'auparavant, et le 22 octobre, était mort le père Caseneuve Balthasar, provincial des Capucins, préfet des missions dans les Cevennes, et auteur de plusieurs ouvrages de controverse et de piété. L'auteur de la Somme séraphique de saint Bonaventure, le père Marcel (Claude Grenon), de l'Ordre des Capucins, décéda à Marseille, lé 23 août 1683.

Dans la nuit du 5 décembre 1685, un incendie provoqué par la malveillance réduisait en cendres une partie de la ville de Seyne. La ville de Moustiers, à la suite de deux orages furieux, avait vu emportés par les eaux, dans la même année, deux moulins à farine, la chapelle des Pénitents, le cimetière et les maisons des deux rues aboutissant au pont principal.

L'année 1690 ouvrit une longue série de troubles et de malheurs pour les deux vallées de Seyne et de Barcelonnette. Le duc de Savoie, Victor-Amedée II, avait adhéré à la ligue d'Ausbourg : les habiles manœuvres du maréchal Catinat avaient mis jusqu'alors ce prince dans l'impuissance de rien entreprendre contre la France. Toutefois le gouvernement avait décidé de fortifier la place de Seyne, pour fermer l'entrée de la Haute-Provence. L'ingénieur Niquet était venu sur les lieux, le 30 août, dresser le plan des travaux. Or, voilà que le marquis de Parelles, général Savoisien, marchait sur cette ville avant qu'aucun ouvrage de défense eût été commencé. Le gouverneur de la ville, instruit de son approche, demanda des troupes, et

un corps de trois mille hommes du régiment d'Alsace pénétra dans la vallée de Barcelonnette, le 17 novembre. Ces troupes vécurent plusieurs jours à discrétion chez les habitants, levèrent des contributions, emmenèrent des otages, incendièrent le village d'Ubaye, et se mirent en route pour la Provence, ne laissant à Seyne que quatre cents hommes. Les Français quittaient à peine la vallée de Barcelonnette, que les Piémontais y pénétrèrent, le 24 novembre, du côté de *Roche-Rousse*. Le gouverneur de Seyne marcha contre eux : mais sa petite armée se débanda bientôt, et il dut se replier avec le reste de ses gens vers Digne. L'ennemi, après avoir incendié Roche-Rousse, se porta sur Saint-Vincent, où il commit toutes sortes d'horreurs et de dégats, tant dans ce lieu que dans les environs. La consternation fut alors si grande dans Seyne, que l'immense majorité des habitants chercha son salut dans la fuite (29 novembre). Le même jour, le marquis de Parelles députait dans cette ville, proposant de lui épargner le pillage moyennant une contribution de guerre payable le lendemain, à quatre heures du soir.

Dans la matinée du jour suivant, on reçut avis dans Seyne que les troupes du régiment d'Alsace et les milices de Provence accouraient au secours de la ville. Elles entrèrent en effet sur les quatre heures du soir, et prirent leurs positions de défense. Instruit de ce qui se passait, de Parelles jugea prudent de rentrer dans la vallée de Barcelonnette, et d'y prendre ses quartiers d'hiver jusqu'au 12 avril 1691. Ce fut dans le courant de cette année que les fortifications projetées furent exécutées à Seyne, et transformèrent ce lieu en une place de guerre.

Pendant l'invasion de ces vallées, un autre corps d'armée piémontais débouchait dans la vallée du Verdon. Colmars attaqué avec quelques pièces d'artillerie résista à ses efforts. L'ennemi se vengea en dévastant le territoire de Beauvezer. Un détachement de soldats français lancé à sa poursuite le pourchassa avec une telle vigueur, qu'il dut abandonner une couleuvrine et tout son bagage.

Les hostilités recommencèrent avec la belle saison dans la vallée de Barcelonnette. Conduits par le marquis de Vins, les français y entrèrent par le Lauzet. Ils allèrent camper dans le plan de Gleizolles, et attaquèrent, le 20 avril, les Piémontais

retranchés à la Combe-de-Meyronnes, d'où ils les délogèrent non sans peine : aussi, irrités de leurs pertes, ils saccagèrent et livrèrent aux flammes tous les villages situés au-dessus de Jausiers, sauf Larche et Certamussat. Jausiers ne fut pas mieux traité, l'incendie consuma toutes les habitations : l'église seule et la maison curiale ne durent leur conservation qu'au noble dévouement du curé de ce lieu, ainsi que nous le verrons dans la notice de cette commune. Le 21 au soir, l'armée rentra dans Barcelonnette, et mit le lendemain le feu aux quatre quartiers de la ville, n'épargnant que l'église et les couvents. Les villages situés au-dessous de la ville furent pareillement incendiés : Méolans et le Lauzet, après le pillage et l'incendie, furent rasés. Cette guerre d'extermination fut suivie de nouveaux désastres, en 1692. Le duc de Savoie, à la tête de trente mille hommes de l'armée confédérée, traversa la vallée par Larche et Meyronnes, lors de son expédition dans le Dauphiné. Ses maraudeurs incendièrent à son retour les villages d'Ubaye et de Pontis. Mais ce fut Jausiers surtout qui eut le plus à souffrir de la part des compagnies, qui, deux ans auparavant, y étaient venues sous les ordres du marquis de Parelles. L'église fut saccagée, les habitations forcées et dévastées, plusieurs habitanls emmenés comme prisonniers : on exigea en outre une contribution de cinq cents louis d'or. Ces compagnies restèrent dans la vallée en quartiers d'hiver jusqu'au 16 juin 1693, qu'elles furent chassées le 17 par les Français. Ceux-ci brûlèrent pour lors Larche et Meyronnes, et restèrent maîtres du pays jusqu'au mois d'octobre 1696. La paix mit un terme à l'occupation, mais elle recommença de nouveau en 1706.

Ce fut pendant cette première occupation que la sénéchaussée de Sisteron était saisie du curieux et ridicule procès entre les habitants d'Authon d'une part et le seigneur de ce lieu. On en trouvera les détails dans la notice de cette commune. La ville de Moustiers nous offre en 1702, un sinistre effrayant occasionné par un orage : ce sont encore des maisons ou entraînées par la violence des eaux, ou tellement affouillées sous leur sol qu'il fallut les démolir ; les terres ravinées ou emportées à tel point, que beaucoup d'habitants dûrent s'expatrier pour se soustraire aux charges qui pesaient sur cette malheureuse commune.

L'année 1708 fut marquée par des tremblements de terre, et ce fut la ville de Manosque qui en eut le plus à souffrir. Les premières secousses furent ressenties, le 21 mars, à onze heures du soir. Cinq mois après et le 14 août, elles recommencèrent à six heures du matin, pour ne finir que le 31 du même mois. Les plus violentes furent celles du 14 et du 20, qui se prolongèrent jusqu'à douze lieues de Manosque. Les remparts étaient tombés en ruines, les tours du château ébranlées, les édifices les plus solides lezardés, et la population tremblante et éperdue avait dû camper dans la campagne. Nous dirons ailleurs les phénomènes surprenants qui furent remarqués pendant ces jours de deuil et de désolation. Le cruel hiver de 1709, qui tarit les sources de la reproduction dans les entrailles de la terre, amena une telle cherté, que la charge de froment monta de quinze livres à cinquante-sept (cent francs de notre monnaie actuelle).

La campagne de 1710 avait ramené les impériaux dans la vallée de Barcelonnette : Bervich les refoula dans le Piémont. La paix d'Utrech (11 avril 1713), régla enfin un échange de territoire le long de la frontière entre la France et la Savoie. La vallée de Barcelonnette fut réunie à la Provence, et conservée dans ses privilèges, immunités et franchises, avec cette clause pourtant qu'elle n'aurait point entrée aux états du pays, et qu'elle payerait séparément ses impositions comme les *terres adjacentes*. Le parlement de Grenoble réclama envain l'adjonction de cette vallée au Dauphiné. Celui d'Aix, les états de Provence et les habitants eux-mêmes insistèrent auprès du roi, qui fit droit à leurs représentations. Depuis cette époque un commandant particulier fut établi pour le fort de Saint-Vincent, la ville et la vallée de Barcelonnette.

Les réjouissances auxquelles donna lieu la paix d'Utrech furent une cause de troubles dans Sisteron, par la faute du commandant de place qui prétendait usurper sur les privilèges des consuls. Une plainte au roi attira un blâme sévère à cet officier royal, et toute cette effervescence fut apaisée.

La peste avait reparu en Provence 1720 : le village de Sainte-Tulle vit le fléau importé parmi ses habitants, par une femme revenue de Marseille avec un nourrisson. Cette femme fut elle-même la première victime (7 août). La contagion ne commença

pourtant ses ravages que le 4 septembre pour ne les cesser que le 14 mars suivant. Quatre cent quatre-vingt six personnes furent enlevées sur huit cent dix qui formaient la population de cette commune. La mortalité fut d'autant plus grande qu'un cordon de troupes empêchait les habitants de s'éloigner du foyer de la contagion. Corbières perdit pareillement cent trente et une personnes sur une population de quatre-cents âmes. Simiane compta deux cent soixante-quatre victimes sur une population de sept cent soixante et quatorze âmes. La commune de Gaubert, grâce à la dispersion des habitants, n'eut à déplorer que vingt-neuf cas mortels. Le fléau, qui avait sévi dans cinquante-neuf communes de Provence, et enlevé quatre-vingt sept mille six cent cinquante-neuf personnes, cessa enfin le 31 août 1721.

En la même année (1720) et le 17 août un sinistre occasionné par la foudre, répandait la terreur dans le village de Lurs. Le curé fut tué et quatre-vingt six personnes furent jetées à la renverse dans l'église paroissiale. Le même sinistre devait se renouveller de nos jours (1820) à cent ans d'intervalle et asphixier plusieurs personnes.

La préoccupation générale des esprits en 1725 était l'exigeance des ouvriers des champs, qui réclamaient un salaire si élevé, qu'il n'y avait plus de proportions entre les dépenses et les produits, de sorte que les bourgeois laissaient leurs terres en friche. Les procureurs du pays durent en conséquence publier un tarif du prix des journées : le parlement l'homologua et le rendit obligatoire, le 26 mars de cette année. Ce réglement n'était pas sans précédent : on en trouve de semblables dans les archives de nos communes. La durée de la journée de travail était réglée, du 15 mars au 30 septembre, de six heures du matin à cinq heures du soir ; et de sept heures du matin à quatre heures du soir, du 30 septembre au 15 mars. Dans le temps de la moisson et de la vendange, la journée commençait à la pointe du jour, et finissait au coucher du soleil. Le prix de la journée était fixé comme il suit : Pour les travailleurs, à soixante et quinze cent.; — pour les femmes, à trente cent.; — pour la charrue, à trois francs soixante cent.; — pour les lavandières, à cinquante cent. Ce réglement déterminait encore le prix des instruments aratoires et celui du ferrage des bêtes de somme.

Les querelles suscitées dans l'église de France par l'hérésie de Jansénius, eurent un triste retentissement dans notre département. L'évêque de Senez, Jean Soanen (1), en fut le principal fauteur. Cet évêque s'était rangé parmi les opposants dans l'assemblée de Paris du 16 octobre 1713, et avait refusé d'admettre comme règle de foi et loi de l'État la célèbre constitution *Unigenitus Dei Filius*. Janséniste de cœur et d'esprit, il inocula le venin hérétique dans son chapitre, son clergé et jusque dans les religieuses de la Visitation du monastère de Castellane. On le vit en 1717, uni à trois autres évêques, interjeter appel de la décision dogmatique du Saint-Siége, et porter à l'assemblée des docteurs de Paris ce manifeste du schisme. Ce fait lui valut d'être exilé de la capitale. Nonobstant les confirmations des papes Innocent XII et Benoit XIII et celle du concile de Rome de 1725, Soanen ne persista pas moins dans son obstination. Il publia enfin, le 28 août 1726, sa fameuse instruction pastorale contre la constitution *Unigenitus* qu'il qualifia de décret monstrueux.

Cette instruction fit grand bruit, et causa un scandale énorme. Le cardinal de Tencin, archevêque d'Embrun, convoqua le concile de sa province, à Embrun, pour le 16 août de l'année suivante. L'ouverture en fut faite le jour indiqué (2), et Soanen fut requis de désavouer son instruction pastorale. Il répondit qu'il en adoptait les maximes : il lut ensuite un mémoire signé par vingt avocats de Paris, et protesta enfin contre tout ce que le concile ferait à son égard : puis il quitta l'assemblée pour ne plus y reparaître. Le concile, voulant donner plus de solennité à ses décisions, convoqua les évêques des provinces de Vienne, d'Aix, d'Arles, de Lyon et de Besançon. Il signifia cette convocation à l'accusé, lui demandant s'il avait quelque motif de récusation contre les prélats appelés. Soanen ne put en alléguer

(1) Soanen était né à Riom en 1647. Il entra de bonne heure dans la congrégation de l'Oratoire. Ses succès dans le ministère de la chaire lui valurent l'évêché de Senez, en 1695.

(2) Furent présents, monseigneur de Tencin, président; messeigneurs Pierre du Vair, évêque de Vence; Réné Le-Clerc, évêque de Glandèves; Jean de Grasse-Cabris, évêque de Grasse; Jean Soanen, évêque de Senez; le procureur de l'évêque de Digne, Henri du Puget, empêché par la maladie dont il mourut peu après; l'abbé de Boscaudon, et trente-trois prêtres tant séculiers que réguliers.

aucun. Ceux-ci se réunirent à l'assemblée le 8 septembre. Soanen cité par trois fois à comparaître, se présenta enfin en habit noir, et lut un acte signé de lui et de l'évêque de Montpellier, dans lequel étaient répétées toutes les objections déjà mises en avant contre le formulaire et la bulle dogmatique. Ce fut alors qu'interpellé par l'évêque d'Apt, monseigneur Jean-Baptiste de Vaccon, prélat fort recommandable, Soanen osa lui demander en quel lieu il avait fait ses études. « Je les ai faites, lui répondit monseigneur de Vaccon, à l'école de Jésus-Christ, où l'on apprend à être soumis. » Cette réponse admirable déconcerta à tel point l'accusé, qu'il se retira aussitôt sans vouloir répondre à aucune question. Le lendemain il fit signifier au concile trois actes, recusant tout à la fois et les évêques des autres provinces et ses comprovinciaux. Toutes les voies de douceur et de conciliation étant épuisées, le concile condamna l'instruction pastorale de l'évêque de Senez, déclara son auteur suspens de tout pouvoir, juridiction et exercice des fonctions de l'ordre épiscopal et sacerdotal, et nomma l'abbé de Saléon administrateur du diocèse de Senez (20 septembre 1727) (1).

Relégué à l'abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne, l'incorrigible Soanen ne cessa de travailler à soulever son diocèse en sa faveur. Il opposa à monsieur de Saléon, un ecclésiastique nommé Laporte qui, caché dans Castellane, publiait des lettres et même des monitoires et contre le concile d'Embrun et contre l'administrateur. Ce scandale cessa enfin, l'abbé Laporte ayant été arrêté et expulsé. Le calme revint alors dans le diocèse ; le chapitre retira son appel, et le clergé rentra dans la subordination. Il n'en fut pas de même des religieuses de la Visitation : il fallut mettre le monastère en interdit et disperser les sœurs dans diverses communautés du royaume. Soanen mourut dans sa retraite, le 26 décembre 1740, ternissant par son obstination la réputation qu'il s'était faite dans le ministère de la chaire et dans l'exercice des bonnes œuvres au milieu de ses diocésains.

En l'année 1728 et dans le mois de septembre, le village de Beauvezer, alors bâti sur une colline, périt par une incendie.

(1) Les actes du concile d'Embrun furent confirmés par le Saint-Siége, le 17 décembre suivant. Le roi en autorisa la publication et l'impression, et appuya les décrets de son autorité.

Habitations, meubles, grains, tout fut la proie des flammes. Sur cent vingt-cinq maisons dont se composait le village, une seule fut sauvée. L'église et la chapelle des Pénitents furent embrasées avec une telle violence, que les cloches furent fondues. A la suite de ce sinistre, les habitants établirent leurs habitations dans la plaine.

La guerre avait de nouveau été déclarée entre la France et l'Autriche, en 1743. La Savoie faisait cause commune avec l'Autriche contre la France et l'Espagne. L'infant dom Philippe s'empara de la Savoie, mais il échoua devant Château-Dauphin, et dut se replier sur la Haute-Provence. Il arriva à Sisteron vers la fin de 1744. Ses troupes épuisées de fatigues et décimées par le Typhus, communiquèrent la maladie aux habitants. Cent cinquante-une personnes furent enlevées dans l'espace de deux mois et demi, et l'armée en compta un bien plus grand nombre. Dom Philippe ayant reçu les renforts dont il avait besoin, put se remettre en campagne. La plus grande partie de l'armée hispano-française passa par les Mées, Digne, Seyne et la vallée de Barcelonnette. Le prince de Conti, à la tête de trente mille hommes, enleva les formidables barrières de Largentière, s'empara de la citadelle de Demonte, assiégea Coni, et emporta le comté de Nice, le Montferrat et Milan. La perte de la bataille de Plaisance (15 juin 1746) amena de cruels revers. Les Français repassèrent le Var, le 28 octobre, dans le plus pitoyable état. Plus de cinq cents blessés évacués à la fois sur Castellane, furent logés dans le couvent des Augustins, et cinq bataillons de troupes campèrent dans les environs de cette ville.

Les impériaux avaient suivi de près les Français en Provence. Grasse, Cagnes, Antibes, Cannes, Vence et Fréjus étaient en leur pouvoir. L'anxiété devint d'autant plus grande à Castellane, que les cinq bataillons qui y étaient cantonnés, reçurent ordre de se diriger sur Moustiers et sur Riez. Ils arrivèrent à Moustiers, le 11 décembre, y restèrent jusqu'au 18 et s'acheminèrent de là sur Riez. Or, le 17 du même mois, le chevalier de Macklinger se présentait devant Castellane avec un corps d'Autrichiens et de Piémontais. Il fut reçu sans résistance : mais le lendemain à la pointe du jour, il dut déloger pourchassé qu'il était par le capitaine L'Enfrenet. Il se dirigea alors sur Moustiers. Arrivé à

La Palud, il fit faire sommation à la commune de Moustiers de préparer tout ce qui était nécessaire pour le passage de l'armée, sous peine d'être saccagée et brûlée. La ville députa auprès du général, et des pourparlers commencèrent. Pendant ces entrefaites L'Enfrenet organisait la résistance dans Castellane et faisait exécuter quelques travaux de défense. Il apprit quelques jours après que deux mille Austro-Sardes marchaient sur cette ville, et ne se sentant pas de force à se mesurer avec eux, il livra aux flammes ou dispersa les approvisionnements militaires, et se retira du côté de Senez et de Barrême. Le 23 décembre, il entrait dans Moustiers avec sa compagnie franche et deux piquets de Suisses de cinquante hommes chacun. Son premier soin fut d'empêcher que l'on ne fît passer aucun subside à Macklinger. Le lendemain, sur les trois heures du soir, les Autrichiens débouchèrent sur la montagne de Courchons. L'Enfrenet marcha aussitôt à leur rencontre, et un feu soutenu s'engagea de part et d'autre jusqu'à l'entrée de la nuit. Un piquet de cinquante hommes détaché du côté du vallon de Notre-Dame avait ordre d'attaquer l'ennemi par derrière : mais ce cas avait été prévu par le général autrichien, qui avait apposé cent hommes sur les hauteurs du côté de la chaîne de fer. Ces deux détachements en vinrent aux mains avec un acharnement égal. Les Français refoulés jusqu'à la porte de la gorge, s'y barricadèrent, firent à leur tour un feu meurtrier sur les autrichiens jusqu'à onze heures du soir, et les contraignirent à se retirer de nouveau sur la montagne. Ceux-ci en se retirant mirent le feu à la bourgade, et six maisons furent la proie des flammes.

Le corps d'armée qui marchait sur Castellane, au moment où l'Enfrenet quittait cette ville, avait pour commandant le marquis d'Orméa. Sa mission était de lever des contributions sur toutes les communes de la Haute-Provence. L'évêque de Senez, monseigneur de Vocance, alla à sa rencontre suivi des consuls et des notables de Castellane : il le harangua avec tant d'éloquence et d'onction que, général et soldats tombèrent à genoux en demandant la bénédiction du pontife. Promesse lui fut donnée de respecter la ville et ses habitants ; elle fut en effet tenue scrupuleusement. L'armée entra dans Castellane et campa au quartier de Notre-Dame. Ce fut le lendemain de son arrivée dans cette

ville, que d'Ormèa envoya des commissaires à Digne pour imposer une contribution de quarante mille livres. La somme était faite, et les députés de cette commune cheminaient sur Castellane pour en faire le versement, quand l'Enfrenet tombe sur eux près de Chaudon, leur enlève la contribution et les oblige à rebrousser chemin. Ce fut après ce coup hardi qu'il se rendit à Moustiers, dont il repoussa, comme nous l'avons vu, le corps de Macklinger. Il quitta de nouveau cette ville dans la nuit du 25 au 26 décembre. Les habitants livrés à eux-mêmes pactisèrent avec les Autrichiens qui entrèrent le même jour, et rançonnèrent impitoyablement la ville. Le 29 décembre dans la matinée, les troupes françaises parurent sur la montagne de Riez, sous les ordres de M. de Chevert. Les Autrichiens ne les attendirent point : on put pourtant leur faire quelques prisonniers.

L'occupation de Castellane durait cependant toujours. Dix mille homme de troupes ayant à leur tête le marquis de Maulevriers, divisés en deux colonnes, l'une passant par Riez et l'autre par Digne, arrivèrent devant cette ville dans la nuit du 21 janvier. L'ennemi ne sut leur arrivée que sur les six heures du matin ; l'alarme fut alors générale. L'action s'engagea bientôt, les austro-sardes contraints de se retirer laissèrent cinq cents prisonniers, parmi lesquels le duc de Nehans fortement blessé à la tête. Les fuyards en passant au Puget-Figette, pillèrent et saccagèrent ce lieu. Ainsi finit l'invasion de la Haute-Provence, dont le souvenir s'est perpétué parmi nous sous le nom de de l'année *des Pandoures*.

Une partie du département était en grand émoi en 1748. De beaux carrosses, de brillants équipages, une suite princière de trois cent cinquante-sept personnes avec cinq cents chevaux ou mulets devaient la traverser. Ce brillant cortége allait recevoir aux frontières de l'Espagne, la troisième fille de Philippe V. Marie-Antoinette-Ferdinande, fiancée à Victor-Amedée, prince héréditaire de Savoie. Ce cortége arriva à Sisteron le 16 mai, et il y séjourna deux jours. Son retour s'effectua encore par la même ville.

Le 13 août 1751, la mort enlevait à Riez un pontife toujours vénéré, et dont le nom se perpétuera d'âge en âge. C'était monseigneur Louis Balthazar Phélypeaux d'Herbault, fondateur de

l'hospice, du séminaire et du collége de cette ville, restaurateur de la cathédrale et du palais épiscopal, et père des pauvres. Le 8 février de l'année suivante, mourait à Paris l'auteur de la *Science du gouvernement*, et du *Traité de l'administration de la justice*, Gaspard Réal de Curbans, sénéchal de Forcalquier, à qui Sisteron se glorifie d'avoir donné le jour.

L'industrie séricicole commençait à se répandre, en 1753, dans les arrondissements de Forcalquier et de Sisteron, par la culture du mûrier. Cet arbre fort rare auparavant était recherché avec soin, et un esprit d'engouement le fit substituer en quelques lieux à l'amandier, dont le produit semblait trop précaire. La ville de Barcelonnette, détruite en partie par deux incendies, en 1740 et 1761, adoptait un plan de reconstruction qui, par la régularité de ses rues et de ses édifices, en ont fait une des plus jolies villes de la Haute-Provence. La ville d'Entrevaux, à la suite d'un échange de territoire entre la France et la Savoie, était classée parmi les *terres adjacentes* et affranchie des droits de fouage (1760). La viguerie d'Annot s'accroissait en même temps des communes du Castellet-saint-Cassien, d'Aurent, de Montblanc, de Muyoulx, du Puget-Figette, de Sausses, de Villevieille, de Collongue, et de Sallagriffon, autrefois comprises dans la viguerie de Guillaumes, avant la cession de cette ville à la Savoie. Manosque sollicita alors (1768) le titre de chef-lieu de viguerie : mais Aubagne lui fut préférée. Nous parlerons ailleurs de la fréquence des édits bursaux qui annihilèrent ou dénaturèrent peu à peu les priviléges et les franchises de la province et de nos villes.

Le 15 mai 1767, un double crime d'incendie et d'assassinat était commis dans le couvent des pères Cordéliers de Sisteron. Le mobile en fut l'antipathie du père Gardien contre les autres deux religieux, ses confrères. Le coupable parvint pourtant à se soustraire à la rigueur de la justice en France, mais il finit ses jours dans un cachot de la ville d'Assise en Italie.

Parmi les améliorations faites dans l'intérêt de l'agriculture et du commerce, vers la fin du dernier siècle, nous devons signaler les réparations ou constructions des routes, des ponts et des canaux d'irrigation. Le canal des Mées alimenté par les eaux de la Bléone, celui de la Baume-les-Sisteron, dit canal de Saint-

Tropez, alimenté par les eaux du Buech, celui de la Brillane, qui ne devait pourtant être terminé que de nos jours en 1837; le bel aqueduc du torrent de *la Combe* aux Mées, les ponts de Digne, de Mezel et de Castellane sur la Bléone, l'Asse et le Verdon, etc., furent exécutés avec le concours de la Province. De graves événements suivirent de près ces constructions utiles.

Les anciens États de Provence tenus à Aix, le 31 décembre 1787, et notamment ceux du 25 janvier 1789 n'avaient fait qu'augmenter l'effervescence des esprits déjà trop aigris par la disette des grains, par les malheurs d'un hiver fort rigoureux, et par des menées souterraines. L'évêque de Sisteron, assailli au retour de ces derniers États, par une populace en démence aux portes de Manosque, se vit injurié, outragé, et eût perdu la vie sans l'intervention des consuls et de quelques jeunes gens courageux. Sa voiture brisée et mise en pièces, ses gens maltraités, le sang coulant abondamment de ses blessures disent assez la violence de la sédition contre un prélat digne de nos respects pour ses bienfaits et ses utiles créations.

Ce fut au milieu de cette effervescence générale des esprits, et peu de temps après, que se tinrent les assemblées primaires électorales pour les États généraux du royaume. Le clergé s'assembla par diocèses dans les villes épiscopales; la noblesse dans les chefs-lieux de sénéchaussée, et le Tiers-État par communes, pour la nomination des électeurs aux assemblées électorales. Celle de Forcalquier élut pour députés aux états généraux, les abbés Gassendi, curé de Barras, et Rolland Jean-François, curé du Caire, pour le clergé; Charles-François de Burles et d'Aymar, pour la noblesse; Latil Joseph, Mévolhon Jean-Antoine-Pierre, Bouche et Solliers, pour le Tiers-État (15 février 1789). Les États généraux s'ouvrirent à Versailles, le 5 mai suivant; et dans la nuit du 4 août, la vieille France descendit dans la tombe. A la division par provinces fut substituée celle par départements (1790). Le département fut subdivisé en districts et en cantons. Digne, Forcalquier, Sisteron, Castellane et Barcelonnette furent les chefs-lieux des cinq districts du département des Basses-Alpes. Un conseil administratif de trente-six membres et un directoire de cinq membres furent placés à la tête du département. Chaque district eut en outre son conseil et son directoire,

mais subordonnés aux précédents. Dans ce nouveau plan tout avait pour base l'élection, et tout citoyen payant une contribution équivalente à trois journées de travail (4 fr. 50) était électeur.

La réforme judiciaire suivit de près celle de l'ordre administratif. Les corps municipaux furent institués juges en matière de police; un juge de paix assisté d'assesseurs, par canton, connut des affaires purement personnelles et mobilières; un tribunal par district, composé de cinq juges, élus pour six ans, connut des affaires civiles en première instance, et un tribunal criminel assisté du jury prononça sur les affaires criminelles. Les cinq tribunaux des districts des Basses-Alpes siégèrent à Digne, Barcelonnette, Castellane, Manosque et Sisteron : le tribunal criminel siégea à Digne. Telles furent les bases de la première organisation, que le temps et l'expérience modifièrent dans la suite.

Parut ensuite la constitution civile du Clergé qui supprimait les cinq diocèses de Digne, Riez, Sisteron, Senez et Glandèves, et mettait à leur place un diocèse unique, comprenant tout le département. Sa mise à exécution fut le commencement du schisme et le signal de la persécution contre ceux qui refusèrent le serment. M. Jean-Baptiste-Romée de Villeneuve, curé de Valensole, élu évêque constitutionnel des Basses-Alpes, prit son rôle au sérieux, et publia une lettre pastorale de prise de possession (1791). Tandis que les pasteurs légitimes avaient dû s'acheminer vers la terre d'exil, l'Évêque de Senez, monseigneur de Bonneval était encore dans son diocèse dans les derniers jours du mois de juin 1792. Arrêté et conduit à Digne, puis transféré dans un donjon de la citadelle de Seyne, traduit enfin devant le tribunal du district de Castellane, il s'entendit condamner à la déchéance des titres d'évêque et de citoyen. Il fut traduit ensuite devant le tribunal du district de Barcelonnette, qui, après dix jours de délibération, refusa de connaître de cette affaire, en se basant sur le décret d'amnistie du 13 septembre. Monseigneur de Bonneval put enfin franchir la frontière. L'archidiacre, et deux chanoines de Senez, arrêtés sur le territoire de Sausses furent livrés aux soldats de la garnison d'Entrevaux qui leur firent subir les plus mauvais traitements. L'archidiacre, vieillard vénérable et presque octogénaire, fut précipité et noyé dans

les eaux du Var (4 juin 1792). Le 6 août suivant, un hécatombe de cinq prêtres fidèles s'accomplit aux portes de Manosque. Surpris dans le bois de Carniol et transférés dans le château de Manosque, ils périrent dans la nuit suivante par le supplice de la pendaison, sans procédure, ni formule de jugement.

L'exercice du culte catholique, supprimé par le décret du 10 novembre 1793; toléré conditionnellement par ceux des 25 janvier et 30 mai 1795, put être enfin rétabli. Les prêtres fidèles rentrèrent de leur exil; mais les constitutionnels, voulant se donner un chef, élurent en 1797, l'abbé André Champsaud évêque des Basses-Alpes. Cet intrus ne devait pas jouir longtemps de cette dignité. Le concordat de 1801 créa un ordre de choses nouveau et régularisa la triste et déplorable situation de l'église de France. Le nouveau siége épiscopal de Digne comprit les deux départements des Hautes et des Basses-Alpes. Son premier titulaire fut monseigneur Irénée-Yves Desoles. Le concordat de 1817 le réduisit enfin au seul département des Basses-Alpes.

CHAPITRE ONZIÈME.

TABLEAU DE L'ANCIENNE DIVISION ADMINISTRATIVE ET ECCLÉSIASTIQUE DU DÉPARTEMENT.

1° DIVISION ADMINISTRATIVE.

Dès le commencement du règne de Charlemagne, le comte, duc ou gouverneur de la province avait un lieutenant dans chaque diocèse, qui prenait le titre de vicomte, et plus généralement celui de vicaire, vicarius. De là, le nom de vicomté ou vicairie donné au territoire compris dans cette juridiction. Les comtes de Provence substituèrent à cette division, celles des bailliages: Forcalquier, Sisteron, Digne, Moustiers, Castellane, Seyne et

Barcelonnette furent les chefs-lieux des bailliages Bas-Alpins. Sous la monarchie française, un édit royal de 1541 substitua le titre et l'office de viguier à celui de bailli : dès lors le nom de viguerie prévalut sur celui de bailliage. Le bailli, comme le viguier, était tout à la fois officier royal au civil et chef de judicature pour la police. Un autre édit de 1749 supprima la charge de viguier en tant qu'office de judicature, et conféra ses autres attributions au maire ou premier consul du chef-lieu de viguerie. Avant le décret des 16 et 26 janvier 1790, on comptait dans les Basses-Alpes, les dix vigueries suivantes :

1° VIGUERIE DE FORCALQUIER.

Elle occupait le 3e rang dans la province, et comprenait 55 communautés, savoir :

Forcalquier, chef-lieu.
Aris et Sigonce.
Aubenas
Augès.
Banon.
Bourguet (le).
Brillane (la).
Carniol.
Céreste.
Corbières.
Cruis.
Dauphin.
Fontienne.
Ganagobie.
Lardiers.
Limans.
Lincel.
Lurs.
[illegible] (1).
Malefougasse.
Mane.
Manosque.
Montaigut.
Montfuron.
Montjustin.
Montlaux.
Montsallier.
Niozelles.
Omergues (les).
Ongles.
Oppedette.
Peyruis.
Pierrevert et les Nobles.
Reillane.
Revest-des-Brousses.
Revest-enfangat.
Rochegiron.
Saumane et l'Hospitalet.
Saint-Étienne-les-Orgues.
Saint-Martin-le-Charbonnier.
Saint-Maime.
Saint-Michel.
Sainte-Croix à Lauze.
Sainte-Tulle.
Vachères.
Valsainte.
Villemus.
Volx.
Ybourgues (les) (2).
Bastide-des-Jourdans.
Bastide-de-Saverie.
Baumont et les Nobles.
Mirabeau.
La Tour-d'Aigues.

Ces cinq dernières communautés font aujourd'hui partie du département de Vaucluse.

(1) Hameau de la commune de Saint-Vincent de Noyers.
(2) Hameau de la commune de Limans

2° VIGUERIE DE SISTERON.

Elle occupait le 4e rang, et comprenait 62 communautés, savoir :

Sisteron, chef-lieu.
Astoing.
Aubignosc.
Authon.
Bayons.
Baudument.
Bellafaire.
Bevons.
Caire (le).
Chardavons.
Château-Arnoux.
Châteaufort.
Châteauneuf-Miravail.
Châteauneuf-Val-Saint-Donat.
Clamensane.
Claret.
Curbans.
Dromon-Saint-Geniès.
Entrepierres.
Escale (l').
Esparron-la-Bâtie.
Faucon.
Gigors.
Jarjayes.
Melve.
Mison.
Montfort.
Motte (la).
Nibles.
Noyers.
Piégut.
Reyniers.
Salignac.
Sigoyers.
Sourribes.
Saint-Symphorien.
Saint-Vincent.
Thèze.
Turriers.
Valbelle.
Valernes.
Valavoire.
Vaumeilh.
Venterol.
Vilhosc.
Volonne.
Urtis.
Barcelonnette-de-Vitrolles.
Barret-de-Lioures.
Charce (la).
Cornillac.
Esparron-de-Vitrolles.
Eygalades.
Guisset.
Lens.
Piousin.
Pomerol.
Remusat.
Sédéron.
Saint-Mary.
Saint-Niziers.
Vitrolles.

Ces quinze dernières font aujourd'hui partie des départements des Hautes-Alpes et de la Drôme.

3° VIGUERIE DE DIGNE.

Elle occupait le 9e rang, et comprenait 57 communautés, savoir :

Digne, chef-lieu.
Aiglun.
Ainac.
Archail.
Auribeau.
Barras.
Beaujeu.
Bédejun.
Beynes.
Blégiers avec Chanolles.
Chavaille et Champorcin
Bras-d'Asse.
Brusquet et Mousteiret.
Castellard.
Chaffaud (le).

Champtercier.
Châteauredon.
Chenerilles.
Courbon.
Creisset.
Castellet (le).
Dourbes (les).
Draix.
Entrages.
Entrevennes.
Esclangon.
Espinouse.
Estoublon.
Feissal.
Gaubert.
La-Javie.
Lagremuse.
Lambert.
Malijai.
Malemoisson.
Marcoux.
Mariaud.
Mées (les).
Mélan.
Mezel.
Mirabeau.
Oraison.
Plan-des-Mées.
Perusse (la).
Prads.
Puimichel.
Robine (la).
Sièyes (les).
Saint-Estève.
Saint-Jeannet.
Saint-Julien-d'Asse.
Saint-Jurson.
Tanaron.
Thoard.

4e VIGUERIE DE MOUSTIERS.

Elle occupait le 12e rang, et comprenait 26 communautés.

Moustiers, chef-lieu.
Aiguines (Var).
Albiosc.
Allemagne.
Bauduen (Var).
Châteauneuf.
Brunet.
Esparron-du-Verdon.
Gréoulx.
Levens.
Majastres.
Montpezat.
Montagnac.
La-Palud.
Puimoisson.
Riez.
Rougon.
Roumoules.
Salles (les) (Var).
Saint-Juers.
Saint-Laurent.
Saint-Martin-d'Alignosc
Saint-Martin-de-Brômes
Sainte-Croix-du-Verdon
Trévans.
Valensole.
(= Quinson appartenait à la viguerie de Barjols. =)

5e VIGUERIE DE CASTELLANE.

Elle occupait le 13e rang, et comprenait 33 communautés.

Castellane, chef-lieu.
Allons.
Argens.
Angles.
Bagarris et le Bourguet (Var).
Bastide-d'Esclapon (Var)
Blioux.
Brenon (Var).
Chasteuil.
Châteauvieux (Var).
Castillon.
Courchons.
Demandols.
Eoulx.
Esclapon.
La-Garde.
Lafoux et les-Lates.

La-Martre.	Senez.	Taloire.
Moriès.	Soleilhas.	Vauclause.
Mure (la).	Saint-André, Méouilles et Trouins.	Ubraye.
Le-Poil.	Saint-Julien.	Vergons.
Peyroules.	Taulane.	Villars-Brandis.
Robions.		

6e VIGUERIE D'ANNOT.

Elle comprenait, depuis le traité de 1760, les 18 communautés suivantes : Celles marquées d'un astérisque appartenaient anciennement à la Viguerie de Guillaumes.

Annot, chef-lieu.	Fugeret.	Rochette-Chanaam.
*Aurent.	Gueydan (Var).	*Sallagriffon (Var).
Braux.	Méailles.	*Sausses.
*Castellet-saint-Cassien	*Montblanc.	Saint-Benoit.
Colle-saint-Michel (la).	*Mujoulx. (Var).	*Saint-Pierre.
*Collongue (Var).	Peyresc.	*Villevieille.

La Viguerie d'Annot occupait le 18e rang dans la province.

7e VIGUERIE DE COLMARS.

Autrefois comprise dans celle de Digne, la Viguerie de Colmars occupait le 19e rang, et ne comprenait que les 4 communautés, dont les noms suivent :

Colmars, chef-lieu.	Thorame-Haute.	Thorame-Basse.
Beauvezer.		

8e VIGUERIE DE SEYNE.

Elle occupait le 20e rang, et comprenait 12 communautés, savoir :

Seyne, chef-lieu.	Montclar.	Saint-Vincent.
Auzet.	Pontis.	Ubaye.
Barles.	Selonnet.	Verdaches.
Bréole (la).	Saint-Martin.	Le Vernet.

9e VIGUERIE DE BARRÊME.

Elle se composait de 7 communautés, et occupait le 22e et dernier rang.

Barrême, chef-lieu.	Lambruisse.	Saint-Jacques.
Chaudon.	Norante.	Tartonne.
Clumanc.		

10e VIGUERIE DE BARCELONNETTE.

Cette Viguerie, placée dans des conditions exceptionnelles, n'avait point rang dans les assemblées de la province. Son affouagement se faisait non par feux, mais par écus d'or. Elle comprenait les 10 communautés suivantes :

Barcelonnette, chef-lieu.	Larche.	Méolans.
Allos.	Le Lauzet.	Revel.
Châtelard (le).	Meyronnes.	Saint-Paul.
Jausiers.		

Dans ce district, chaque communauté se divisait en paroisses.

Chaque Viguerie avait ses assemblées particulières composées du premier consul de chaque communauté de son ressort. Ces assemblées se tenaient tous les ans dans le mois de mai, dans la ville chef-lieu. Elles avaient pour objets les impositions, la construction et la réparation des ponts, des chemins et autres ouvrages à la charge de la Viguerie. On y opinait à haute voix et à la pluralité des suffrages. Ces assemblées se tenaient aussi extraordinairement, soit quand l'administration supérieure de la province jugeait convenable de les consulter sur quelque affaire d'utilité générale, soit quand s'agissait de la nomination du trésorier ou exacteur de la Viguerie.



2° DIVISION ECCLÉSIASTIQUE.

Avant le Concordat de 1801, les Basses-Alpes étaient divisées en cinq diocèses et en quatre fractions de diocèses.

1° DIOCÈSE DE DIGNE.

Ce diocèse se composait des 34 paroisses (1) et des 6 succursales (2), dont les noms suivent :

Digne, évêché.
Aiglun.
Archail.
Auzet.
Ainac.
Barles.
Beaujeu.
Bédejun.
Blégiers.
Brusquet (le).
Chaffaud (le).
Champtercier.
Chanolles.
Coulloubroux.
Courbon.
Dourbes (les).
Draix.
Entrages.
Esclangon.
Gaubert.
La-Javie.
Lagremuse.
Lambert.
Malemoisson.
Marcoux.
Mousteiret.
Prads.
Robine (la).
Sièyes (les).
Saint-Jurson.
Tanaron.
Thoard.
Verdaches.
Vernet (le).
Saint-Estève, succursale
Cluchiers, id.
Chavailles, id.
Champourcin. id.
La-Maure, id.
Mariaud, id.

Le Chapitre de l'église cathédrale de Digne se composait du Prévot, du Capiscol, de l'Archidiacre, du Sacristain, du Théolo-

(1) L'origine des paroisses ne remonte pas au-delà du troisième siècle, et c'est dans les campagnes que cette institution a pris naissance. L'évêque, ne pouvant plus suffire par lui-même aux besoins des fidèles, dont le nombre augmentait de jour en jour dans les bourgs et les campagnes, dut choisir parmi ses clercs des prêtres à qui il départit les fonctions pastorales, pour les exercer en son nom et sous sa surveillance. La paroisse devint dès ce temps un véritable titre de bénéfice.

(2) On entend par *succursale* une église où un vicaire fait le service paroissial, en faveur des habitants qui sont ou trop éloignés de l'église paroissiale, ou trop nombreux pour que le curé puisse suffire à tous les besoins spirituels. La succursale n'est point un bénéfice. La nouvelle législation a étrangement dénaturé ce mot, en l'appliquant à tort à nos paroisses rurales actuelles qui sont des titres de bénéfice.

gal, et de huit Chanoines (1). Il y avait en outre huit bénéficiers, et un Maître de Musique. Le Séminaire diocésain, fondé à Digne, en 1779, était dirigé par des prêtres séculiers.

§ 2e DIOCÈSE DE RIEZ.

Ce diocèse comprenait 54 paroisses et 6 succursales, dont voici les noms. Celles marquées d'un astérisque appartiennent aujourd'hui au diocèse de Fréjus (Var).

Riez, évêché.
Albiosc.
Allemagne.
*Aiguines.
*Artignosc.
*Bauduen.
*Baudinar.
Beynes.
Bras-d'Asse.
*Brauch.
Brunet.
Castellet (le).
Châteauredon.
Châteauneuf-les-Moustiers.
Chénerilles.
Creisset.
Entrevennes.
Esparron.
Espinouse.
Estoublon.
Gréoulx.
Levens.
Oraison.
Majastres.
Mées (les).
Mezel.
*Montmejan.
Moustiers.
Montpezat.
Montagnac.
*Moissac.
La-Palud.
Le-Poil.
Puimoisson.
Puimichel.
Quinson.
*Regusse.
Rougon.
Roumoules.
*Salles (les).
Sainte-Croix-de-Verdon.
Saint-Jaers.
Saint-Jeannet.
Saint-Julien-d'Asse.
*Saint-Julien-le-Montagnier.
Saint-Laurent.
Saint-Martin-de-Brômes.
Saint-Martin-d'Alignosc.
*Trigance.
*Tavernes.
Trevans.
Valensole.
*Varages.
*Vérignon.
Le Plan-des-Mées, suc.
Taillas, id.
*Lagneres, id.
*Stelle, id.
Villedieu, id.
Chauvet, id.

(1) L'institution des Chapitres rappelle le *Presbyterium* des premiers évêques, c'est-à-dire les prêtres, les diacres et les autres ministres inférieurs attachés à la personne de l'évêque. Ce fut dans le huitième siècle, que le clergé des villes épiscopales, ayant embrassé la vie commune et s'étant réduit en congrégation, reçut l'appellation de Chapitre ou collége de Chanoines. La vie commune dura jusqu'au onzième siècle environ ; les chanoines se partagèrent alors les revenus de leur église. Pour les ramener à l'esprit de règle, on les soumit à la profession de la vie régulière, qui fut généralement celle des chanoines réguliers de saint Augustin. Les chapitres furent sécularisés dans la suite des temps.

Le Chapitre de la cathédrale de Riez se composait du Prévot, de l'Archidiacre, du Sacristain, du Capiscol, et de huit Chanoines, dont un Théologal. Quinze bénéficiers perpétuels et deux officiers formaient le bas-chœur. — Le séminaire diocésain, fondé à Riez, en 1720, était dirigé par des prêtres séculiers.

§ 3° DIOCÈSE DE SISTERON.

Ce diocèse comptait 74 paroisses divisées en douze districts, comme il suit :

1° Sisteron, cathédrale.
2° Forcalquier, con-cathédrale.
3° Saint-Sauveur de Manosque.
—Notre-Dame de Manosque.
—Sainte-Tulle.
—Pierrevert.
—Volx.
—Villeneuve.
—Saint-Martin-de-Renacas.
4° Lurs.
—La-Brillane.
—Sigonce.
—Pierrerue.
—Niozelles.
—Peyruis.
5° Mane.
—Saint-Michel.
—Aubenas.
—Lincel.
—Dauphin.
—Saint-Maime.
6° Châteauneuf-Val-Saint-Donat.
—Montfort.
—Château-Arnoux.
—Aubignosc.
—Peypin.
7° Saint-Vincent.
—Châteauneuf-Miravail
—Valbelle.
—Bevons.
—Noyers.
—Jarjayes.
—Les-Omergues.
—Montfroc (Drôme).
8° Cruis.
—Malefougasse.
—Saint-Etienne.
—Montlaux.
—Le Revest-en-Fangat.
—Fontienne.
9° Ongles.
—Limans.
—Lardiers.
—L'Hospitalet.
—Saumane.
—Rochegiron.
—Le Revest-des-Brousses.
10° Le Revest-du-Bion.
—Redortiers.
—Villesèche, succursale
—Ferrassières, id.
—Saint-Trinit, id.
11° Saint-Sauveur, Dauphiné.
—Bellecombe, ib.
—La-Rendot, ib.
—Sainte-Jalle, ib.
—Gouvernet, ib.
—La-Bastide-de-Verdun, ib.
—Besignan, ib.
—Vercoiran, ib.
—Autane, ib.
—Saint-Martin-de-Brieux, ib.
12° Sahune, ib.
—Rochebrune, ib.
—Montaulieu, ib.
—Les-Pilles, ib.
—Curnier, ib.
—Saint-May, ib.
—Montréal, ib.
—Arpavon, ib.
—Le Poet-Sigillat, ib.
—Cornillon, ib.

Ce diocèse comprenait donc 21 paroisses qui font aujourd'hui partie des départements de la Drôme et des Hautes-Alpes.

Le Chapitre de Sisteron se composait du Prévot, du Sacristain, du Capiscol, du Théologal et de huit Chanoines. Douze bénéficiers, dont deux exerçaient les fonctions Curiales, formaient le bas-chœur.

Le Chapitre de Forcalquier se composait du Prévot, de douze Chanoines et de neuf bénéficiers. Il avait une collégiale de cinq prébendés dans l'église de Saint-Sauveur de Manosque.

Le Séminaire diocésain, fondé dans la ville de Manosque, en 1661, était dirigé par les religieux Lazaristes, ou prêtres de la Mission.

§ 4• DIOCÈSE DE SENEZ.

Ce diocèse comprenait les 32 paroisses et les 30 succursales, dont les noms suivent :

Senez, évêché.
Allos.
La Foux, succursale.
La-Baumelle, id.
Les-Bouchiers, id.
Argent.
Angles.
Allons.
Barrême.
Saint-Lyons, succ.
Gévaudan, id.
Beauvezer.
LeVillars-Heissiers,suc.
Blieux.
Castellane.
La-Baume, succ.
La-Palud, id.
Colmars.
Villars, succ.
La Chasse, id.
Chaumie, id.
Clignon, id.
Castillon.
Chaudon.
Clumanc-N.-Dame.
Clumanc-Saint-Honoré.
Chasteuil.
La Garde et Eoulx.
Lambruisse.
Les-Chaillans, succ.
La-Mure.
Moriès.
Courchons, succ.
Norante.
Peyroules.
La-Foux, succursale.
La-Rivière, id.
La-Bâtie, id.
Robions.
Le-Bourguet, succ.
Saint-Auban (Var).
Les-Lattes, succ (Var).
Saint-André.
Trouins, succ.
Saint-Jullien.
Demandolx, succursale.
Saint-Jacques.
Soleilhas.
Verrayon, succursale.
Les-Colettes, id.
Valplane, id.
Thorame-Haute.
Endros, succursale.
Thorame-Basse.
Châteaugarnier, succ.
Lavalette, id.
Tartonne.
Les-Sauseries, succ.
Taloire.
Villars-Brandis, succ.
Vergons.
L'Isle, succ.

Le Chapitre de Senez se composait du Prévot, de l'Archidiacre, du Sacristain, et de cinq Chanoines. Il y avait de plus, un Théologal, deux chanoines prébendés, un Curé, un Chapelain, quatre prêtres habitués et un maître de Musique. Le Chapitre de Senez ne fut sécularisé qu'en 1660.

Le Séminaire diocésain fondé à Senez, en 1666, était dirigé par les pères de la Doctrine Chrétienne.

§ 5e DIOCÈSE DE GLANDÈVES.

Ce diocèse comprenait 50 paroisses et 10 succursales, savoir :

Notre-Dame d'Entrevaux, cathédrale.
Saint-Martin d'Entrevaux.
Annot.
Rouaine, succursale.
Braux.
Briançonnet (Var).
La-Sagne, succ. ibid.
Le-Prignollet, id, ibid.
Castellet-Saint-Cassien.
Les-Ferres (Var).
Conségudes, succ. ibid.
Fugeret.
Argenton, succ.
Gars (Var).
Gourdan.
Geydan.
Aurenc, succ.
Mas (Var).
Méailles.
Montblanc.
Mujoulx.
Collongue, succ. (Var).
Peyresc.
Colle-Saint-Michel, succ.
Rochette-Chanaam.
Sausses.
Sallagriffon (Var).
Saint-Benoit.
Saint-Pierre.
Ubrayes.
Thouillet, succursale.
Rouinette, id.
Villevieille.

Dans le Comté de Nice.

Auvari.
Puget-Theniers.
Puget-Rostan.
Guillaumes.
Saint-Antonin.
Cuebris.
Saumelongue.
La-Penne-Chanaam.
etc., etc.

Le Chapitre de Glandèves, transféré à Entrevaux, vers le seizième siècle, se composait du Prévot, de l'Achidiacre, du Sacristain, du Capiscol et de cinq Chanoines. Il y avait de plus six bénéficiers. Ce diocèse ne possédait aucun séminaire.

§ 6e FRACTION DU DIOCÈSE D'EMBRUN.

Ce diocèse comprenait dans les Basses-Alpes 35 paroisses et 24 succursales réparties en vicariats ou districts, savoir :

1° Saint-Paul.
—Mélezen, succursale.
—Les Serennes.

—Fouillouse.
—Maurin.
—Tournoux.
—Meyronnes.
—La-Condamine, succ.
—Larche.
—Le Castellard.
2° Barcelonnette.
—Saint-Pons.
—La-Maure, succ.
—Servières, id.
—Les-Agneliers.
—Chancelaye, succ.
—Uvernet.
—Fours.
—Bayasse, succ.
—Faucon.
—l'Eschastraye, succ.
—Laupillon, id.
—Saint-Flavi, id.
—Le Villars, id.
—Jausiers.
—Lans, succursale.
3° Revel.
—Rioclar, succursale.
—Les-Thuiles.
—Les-Prats, succ.
—Méolans.
—Saint-Barthélemy, s.
—Laverq.
—Le Lauzet.
4° Montclar.
—Saint-Pierre, succ.
—La-Bréole.
—Costebelle, succ.
—Charamel, id.
—La-Garde, id.
—Saint-Vincent.
—Ubaye.
—Pontis (Vic. de Savine).
5° Seyne.
—Pompiéri, succ.
—Chardavons, id.
—Saint-Pons.
—La-Maure, succ.
—Selonnet.
—Villaudemar, succ.
—Saint-Martin.
6° Bellafaire.
—La-Freyssinie, s.
—Gigors.
—Faucon.
—Astoing.
—Turriers.
—Bayons.
—La-Combe, succ.

VICARIAT DE BREZIERS.

La ville de Seyne était le siége de l'officialité foraine d'Embrun.

§ 7° FRACTION DU DIOCÈSE DE GAP.

Ce diocèse comprenait dans les Basses-Alpes, les 36 paroisses suivantes :

Auribeau.
Authon.
Barras.
La-Baume de Sisteron.
Beaudument.
Le-Caire.
Le-Castellard.
Châteaufort.
Claret.
Chameansane.
Curbans.
Dromon-Saint-Geniès.
Entrepierres.
L'Escale.
Esparron-la-Bâtie.
Feissal.
Malijai.
Mélan.
Melve.
Mirabeau.
La-Motte.
Nibles.
La-Perusse.
Piégut.
Reyniers.
Salignac.
Sigoyers.
Sourribes.
Thèze.
Valernes.
Valavoire.
Vaumeilh.
Venterol.
Vilhosc.
Volonne.
Urtis.

§ 8e FRACTION DU DIOCÈSE D'AIX.

Ce diocèse comprenait dans les Basses-Alpes, les cinq paroisses suivantes :

Reillane, archi-prêtré.	Montfuron.	Corbières.
Villemus.	Montjustin.	

§ 9e FRACTION DU DIOCÈSE D'APT.

Ce diocèse comprenait dans les Basses Alpes les 9 paroisses suivantes :

Céreste.	Oppedette.	Montsallier.
Sainte-Croix-à-Lauze.	Banon.	Simiane.
Vachères.	Carniol.	Valsainte.

CHAPITRE DOUZIÈME.

—

APERÇU HISTORIQUE SUR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, AVANT 1790.

Los Comtes. comme les anciens Patrices, en leur qualité de gouverneurs de la Province étaient restés préposés à l'administration de la justice. Ils tenaient leurs plaids ou audiences dans tous les lieux de leur gouvernement, et se faisaient assister dans les affaires majeures des Rachimburges ou Echevins nommés par le peuple. Dans les affaires capitales, on pouvait appeler de leurs jugements a la cour du prince. Le lieutenant ou vicaire du comte le représentait dans cette attribution dans les lieux de son diocese ou ressort. Dans chaque bourg ou village de la campagne, le centenier jugeait les affaires de peu d'importance, et veillait a l'observation des lois et des réglements. Les Echevins

ou Prud'hommes, *probi homines*, dans les villes ne connaissaient par eux-mêmes que des causes civiles entre habitants.

Outre les plaids tenus par le comte, Charlemagne institua trois assemblées générales annuelles, où les officiers de justice réunis aux Notables, aux Vidames et aux Vassaux prononçaient sur les causes majeures de la province, édictaient des réglements et déterminaient les droits respectifs des villes et des bourgs. Les envoyés du prince, *Missi Dominici*, tenaient pareillement leurs assises dans le comté quatre fois par an : le comte et ses lieutenants, les évêques et les abbés étaient tenus d'assister à ces assises. On y recevait les plaintes et les doléances, on y punissait les prévaricateurs, on réformait les abus et on publiait les ordonnances des rois. Les *Missi Dominici* tinrent leurs assises dans la ville de Digne, le 8 des calendes de mai de l'an 780, et firent restituer à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille la *villa Caladius*, aujourd'hui Chaudol, dans la commune de la Javie, dont on lui contestait injustement la possession.

Les comtes de Provence devenus souverains de ce pays cherchèrent à étendre leur droit de justice souveraine, en restreignant celui que les seigneùrs avaient conquis à la faveur des troubles sous les premiers comtes bénéficiaires de l'empire. Ils érigèrent donc dans chaque chef-lieu de Bailliage, c'est-à-dire à Forcalquier, Sisteron, Digne, Moustiers, Castellane, Seyne et Barcelonnette, un tribunal supérieur, connu sous le nom de *cour royale*, qui jugeait en appel les causes relevant des juridictions soit seigneuriales, soit urbaines. Le bailli, officier royal de robe et d'épée, avait pour assesseurs le vice-bailli ou viguaire, le clavaire, le sous-clavaire, et le notaire ou greffier. On pouvait en appeler en seconde instance devant le juge-mage, *judex major*, dit aussi juge d'Appeaux, qui résidait à Aix. Si le premier jugement était confirmé par ces deux tribunaux, la sentence devenait définitive et sans autre appel possible. S'il y avait divergence, la cause était portée en dernier ressort devant le sénéchal de Provence qui cumulait, au nom du comte-roi, toute l'autorité administrative, judiciaire et militaire.

Charles Ier, par son édit du 26 janvier 1307, divisa en deux la sénéchaussée de Provence : celle d'Aix, de qui relevaient le bailliages de Moustiers et de Castellane ; et celle de Forcalquier,

de qui dépendaient les bailliages de Forcalquier, de Sisteron, de Digne, de Seyne et de Barcelonnette. Le premier sénéchal de Forcalquier fut Gérard de Saint-Elpide, de *Sancto Elpidio.*

Louis II substitua au juge-mage un parlement (lettres patentes du 14 août 1415). Louis III supprima ce parlement, en septembre 1424, et l'érigea de nouveau, le 20 novembre de la même année, sous le nom de *Conseil éminent.* Enfin le roi de France Louis XII, par ses édits de juillet 1501 et 26 juillet 1502, érigea le parlement de Provence à l'instar de celui de Paris. A la suite de la réforme de la justice par le roi François Ier, en 1535, le Parlement fut conservé : mais le grand sénéchal perdit le droit d'y siéger, et ne fut plus le chef de la justice. Les cours royales des bailliages furent supprimées (1), et remplacées par des siéges de sénéchaussées. Nos Basses-Alpes n'eurent d'abord que deux de ces siéges, l'un à Forcalquier, l'autre à Digne ; mais cent ans après (en 1640), on en érigea deux autres encore, celui de Sisteron et celui de Castellane. Le chef de ces siéges prenait le titre de Pro-Sénéchal : il avait pour assesseurs deux conseillers, un avocat et un procureur. Plus tard au lieu d'un sénéchal, il y en eut deux, dont l'un lieutenant au criminel, l'autre lieutenant aux soumissions. On ajouta aussi un troisième conseiller. Quant à la vallée de Barcelonnette, elle conserva son juge supérieur ou Préfet, qui connaissait par appel de toutes les causes civiles et criminelles, et dont le recours était dévolu au Sénat de Nice ou au Parlement de Provence, suivant que ce pays appartenait à la Savoie ou à la France.

En supprimant les anciennes cours royales des bailliages, François Ier voulut néanmoins en perpétuer le souvenir. Par ses lettres données à Noyons, en mars 1541, qui instituaient les vigueries à la place des bailliages, il érigea dans leur chef-lieu des judicatures royales, ou juges nommés par le roi et relevant des siéges de sénéchaussées. Des juges royaux furent pareillement institués dans d'autres lieux, qui relevaient uniquement du domaine de la couronne, tels que : Entrevaux, Les-Mées, Mezel, Prads, Quinson, etc. Le juge royal, au civil comme au criminel, était assisté d'un procureur et d'un greffier. Les consuls des

(1) L'édit de suppression fut enregistré par le Parlement, le 13 janvier 1537.

lieux où ils étaient établis, prenaient le titre de lieutenants du juge, et prononçaient sur les affaires de simple police. Dans toutes les autres communes, il y avait un lieutenant de juge qui représentait le sénéchal, et de l'autorité du quel s'assemblaient les comices communaux.

CHAPITRE TREIZIÈME.

APERÇU HISTORIQUE SUR L'ADMINISTRATION COMMUNALE AVANT 1790.

Nous avons exposé précédemment, dans le chapitre deuxième, l'état et le mode d'administration de nos anciennes cités latines, sous la domination romaine. Nous n'y reviendrons point ici. Les invasions successives des barbares affaiblirent les institutions municipales, mais ne les effacèrent pourtant pas complètement. Il est bon de faire observer avant tout, que toutes nos villes et notamment les campagnes ne jouissaient point des priviléges municipaux. Dans celles, que les Capitulaires de Charlemagne désignent sous le nom de *Villæ*, et leurs habitants sous celui de *Fiscalini*, serfs du fisc, l'administration était concentrée dans les mains du *major*, maire. C'étaient : 1° Celles dont la fondation était récente, ou avait été faite dans les domaines de l'état. 2° Celles qui ne furent originairement que des stations militaires. 3° Celles en plus grand nombre qui s'étaient formées à l'ombre des monastères et des abbayes, et qui avaient grandi sous la pacifique domination des abbés.

Ce fut surtout après les invasions des Sarrasins, lorsque le pays se couvrit de forteresses, que les institutions municipales s'oblitérèrent et disparurent. La féodalité pénétra partout, tantôt au profit des comtes qui changeaient leurs fiefs temporaires en fiefs héréditaires ; tantôt au profit des vicomtes et barons qui avaient soutenu les comtes dans leurs entreprises, ou qui avaient con-

tribué à la délivrance du pays. Ici, ce fut au profit des évêques qui avaient relevé les villes saccagées; là, à celui des familles puissantes qui avaient transformé leurs habitations en châteaux-forts. Vers le commencement du douzième siècle, les principales villes de la Provence songèrent pourtant à s'affranchir du joug des chefs féodaux, et à reprendre l'exercice de la municipalité, à l'imitation des grandes cités de l'Italie. Cet exemple devint contagieux, et nous trouvons jusque dans nos Alpes, des villes se gouvernant par des magistrats électifs, et jouissant de plus de priviléges que les communes de France au treizième siècle. Les comtes de Provence et de Forcalquier n'eurent garde de s'opposer au développement de ces institutions : ils concédèrent même de leur plein gré à plusieurs lieux les droits de Commune et de Bourgeoisie (1).

Sisteron s'était donné des consuls, dès l'an 1209, sans demander ni attendre aucune concession, et cela en vertu de son antique droit de municipe romain. L'usurpateur du comté de Forcalquier, et les comtes de Provence après lui, ne firent que sanctionner et confirmer l'établissement du consulat. On s'explique aussi à la faveur de cet ancien droit les longues et incessantes contestations entre les habitants de Reillane et les seigneurs de ce lieu, au sujet du consulat : Les premiers voulant conserver cette institution comme une suite du droit commun, les autres voulant l'annihiler à leur profit. On pourrait probablement en dire autant de bien d'autres villes gallo-romaines, si les monuments du treizième siècle n'avaient point péri.

Manosque obtint le droit de commune de la libéralité du dernier comte de Forcalquier, comme on le voit par la charte du 5 février 1206. Le consulat à peine établi, fut supprimé, il est vrai, par une sentence de Me Thédise, délégat du saint Siége, en 1211 : mais les habitants ne cessèrent de lutter contre les Hospitaliers,

(1) Il ne faut point confondre le droit de Commune avec celui de Municipe. La commune était une confédération jurée et soutenue d'une concession authentique du souverain. Elle tenait de la libéralité du prince ses franchises, sa juridiction et l'élection de ses magistrats. Le Municipe au contraire tenait ses droits d'administration intérieure, de la nature même de son origine. Le droit de Bourgeoisie ne ressemblait en rien aux deux premiers : il consistait en certains priviléges et exemptions qui rendaient meilleure la condition des habitants. Mais c'était l'officier du prince ou du seigneur direct qui régissait la chose publique, suivant les statuts ou coutumes prescrites par ce dernier.

devenus seigneurs de ce lieu, et le rétablirent, cent ans après (1353), en vertu de la charte constitutive, et par l'intervention du roi-comte Robert. Forcalquier dut être aussi élevé au rang de commune par le même comte, Guillaume le-jeune. On en trouve la preuve dans une charte du 7 juin 1206, qui exonère les habitants de tous droits de servitude dans toute l'étendue du comté. Moustiers, bien avant 1246, était dans l'usage d'élire tous les ans cinq consuls, dont quatre pris parmi les simples habitants, et un parmi les seigneurs du lieu. La commune de Seyne est regardée comme une concession de Raymond-Béranger IV, confirmée par ses successeurs et notamment par la reine Marie de Blois. Barcelonnette reçut du même Raymond-Béranger l'institution communale, en étant autorisée à élire tous les ans cinq consuls, dont l'un était bailli et juge supérieur de la vallée. Cette concession fut confirmée par le roi-comte Charles II, dans une charte datée de Naples, le 8 septembre 1308.

La commune de Digne ne date que de la fin du treizième siècle. Le bourg ou ancienne ville obtint l'établissement de trois consuls en 1297, sous le règne de Charles II. La cité ou nouvelle ville n'eut d'abord que des échevins, *scabini*; puis des cominaux, *cominales*; ensuite des syndics, enfin des consuls en l'an 1385. Les communes de Riez, de Valensole, des Mées, et autres encore, commencèrent aussi par le syndicat et le cominalat et n'eurent des consuls que dans le commencement du quatorzième siècle.

Castellane, bâtie par ses barons qui s'y arrogèrent tous les droits de souveraineté, fut érigée en bourgeoisie par concession de Boniface IV, en juillet 1252. Ce ne fut que longtemps après, que les habitants élurent deux syndics pour l'administration de la chose publique. La commune ne data réellement que de la concession du roi Charles VIII, qui permit d'élire annuellement trois consuls et d'avoir un conseil de ville composé de vingt-six membres. Nous trouvons le droit de bourgeoisie établi à Saint-Vincent-de-Noyers, par Guillaume de Mévolhon, seigneur de ce lieu. Il affranchit *ses hommes* sous certaines conditions, sans leur accorder aucun droit de syndicat. Ce fut seulement vers le milieu du quatorzième siècle, qu'ils élurent des syndics sans aucune concession nouvelle, comme sans opposition de la part du seigneur local.

La commune se constitua peu à peu partout dans les quatorzième et quinzième siècles, sous l'action du pouvoir royal qui l'agrégea au corps de la monarchie. On trouve dès lors presque dans chaque lieu, un conseil général de communauté composé de tous les chefs de famille, et un conseil ordinaire élu et choisi par le premier. Des syndics ou consuls pris dans ce dernier conseil sont chargés de l'administration et de l'exécution des décisions de ces assemblées : mais l'officier royal, le viguier, ou le représentant de cet officier, le lieutenant de juge, interviennent et président toujours les comices de la communauté des habitants. Vers le milieu du seizième siècle enfin, les officiers municipaux prirent partout la dénomination générale de consuls.

Tout en favorisant l'institution communale, qui assurait la liberté civile des habitants, le pouvoir royal s'attacha à ne point la rendre indépendante de son action. Il commença par restreindre le droit de justice exercé par les officiers municipaux, en soumettant leurs jugements par voie d'appel aux tribunaux supérieurs. L'édit de Moulins (1566) leur défendit de connaître des instances civiles entre les parties. L'édit de Blois (1579) leur enleva toute juridiction criminelle, et les réduisit à leurs attributions administratives. Ces magistratures, jusqu'alors électives et annuelles, furent érigées en offices en 1692, et l'État les vendit à deniers comptants. Le corps de la commune dut les acheter pour pouvoir conserver ses anciens droits. Abolies en 1717, ces charges vénales furent rétablies par l'édit d'août 1722. Les communes les achetèrent de nouveau. Un autre édit de novembre 1733, réunit au corps de la province toutes les charges municipales, et moyennant un droit annuel et des lettres de provision, les consuls restèrent en fonctions pendant quatre années consécutives. Un arrêt du conseil du 4 décembre 1737 permit aux communes de reprendre l'exercice de leurs anciens droits, et d'élire leurs officiers municipaux : mais en 1742, on remit en vigueur l'édit de 1733, et les consuls furent nommés pour six ans, au nom du roi, par l'intendant de la province. Enfin l'édit de mars 1757, révoquant celui de 1733, rétablit les anciennes élections annuelles. Ces élections furent suspendues par l'ordonnance royale de 1789, jusqu'à la publication de la nouvelle loi sur l'organisation des municipalités.

En 1790, la commune eut pour administrateurs, un maire, des officiers municipaux, un procureur, et des notables, tous élus par l'assemblée primaire du lieu. En 1795, il n'y eut plus qu'une commune par canton ; celles des campagnes ne furent que des sections de commune, ayant à leur tête un agent municipal, un adjoint et des notables. En 1800, les anciennes communes furent rétablies ; mais les maires, les adjoints et les conseillers municipaux furent nommés par les préfets des départements. En 1831, la nomination des maires et des adjoints resta à la nomination du pouvoir, les conseillers seuls furent élus par les plus fort imposés de la commune. En 1848, le conseil communal élu par le suffrage universel, élit à son tour les magistrats municipaux ; il perdit ce droit en 1851. C'est par ces phases diverses que le régime municipal s'est perpétué parmi nous.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

PASSAGE DE NAPOLÉON Ier DANS LES BASSES-ALPES.

Nous avons exposé dans les chapitres précédents les principaux événements accomplis dans le département, depuis l'âge celtique jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. Ceux qui s'y sont passés depuis le commencement du siècle présent, sont trop rapprochés de nous et assez connus : nous ne les relaterons donc point. Toutefois nous ne pouvons nous résoudre à priver nos lecteurs du récit du passage de Napoléon en 1815. Cet événement, raconté par divers historiens contemporains, a été présenté trop souvent d'une manière ou étrangement contraire à la vérité, ou d'une manière flétrissante pour nos populations. Aucun n'a connu ou reproduit ces détails intimes, qui donnent à ce fait important de notre histoire nationale, un intérêt si saisissant, et qui font connaître mieux encore le grand homme qui en a été l'auteur. Tout

ce que nous allons dire est appuyé sur des documents incontestables.

Trahi par la fortune des armes, Napoléon avait échangé la couronne de France contre la royauté de l'île d'Elbe. L'Europe étonnée craignait pourtant encore, et le Congrès de Vienne s'occupait secrètement des moyens de l'éloigner de cette résidence. Le voisinage de l'île d'Elbe lui semblait incompatible avec la tranquillité de l'Italie et de la France. Napoléon de son côté méditait le projet le plus audacieux et le plus téméraire en apparence, celui de revenir en France et de ressaisir le sceptre. Ce projet devait néanmoins se réaliser avec une facilité et une célérité prodigieuses.

Profitant de l'éloignement momentané de la croisière anglaise qui stationnait près de son île, Napoléon s'embarquait le 26 février à 8 heures du soir, sur le brick l'*Inconstant*, avec 400 grenadiers de la garde, commandés par Bertrand, Drouet et Cambonne. Trois autres bâtiments portaient 200 chasseurs corses, 100 chevaux-légers polonais et un bataillon de flanqueurs. En tout un millier de soldats mettaient à la voile pour aller tenter la répossession d'un empire de trente millions d'hommes.

Le 1er mars, à 3 heures après midi, la flotille entrait dans le golfe Juan. Le débarquement eut lieu sur la plage de Cannes sans nul obstacle, le gouvernement n'ayant pris aucune mesure pour s'opposer à cette invasion, qui du reste avait été concertée secrètement avec plusieurs généraux et autres personnages éminents. Un échec auprès de la garnison d'Antibes qui fit prisonniers les 20 hommes envoyés pour la sommer, fit changer le plan primitif (1). Dès le lever de la lune, vers une heure du matin, l'expédition se porta sur Grasse. L'Empereur traverse cette ville, et va s'établir militairement sur une hauteur un peu au-delà ; il y fait halte et y déjeûne : puis, continuant sa route, il vient coucher à Séranon. Le lendemain, 3 mars, à 9 heures du matin, le maire de Castellane recevait par un exprès une lettre par laquelle son collégue de Séranon l'informait que l'Empereur, à la tête d'une troupe dont il ne pouvait connaître la force, était arrivé la

(1) Ce plan consistait à s'emparer d'Antibes, à joindre la garnison de cette ville à la petite armée, à se diriger sur Toulon, et, avec la garnison et les troupes de cette place, marcher sur Marseille et Avignon, et de là sur Paris.

veille à 8 heures du soir, dans sa commune, et qu'il serait rendu à Castellane dans la matinée. Une demi-heure après, M. Francoul, sous-préfet de cette ville, destitué pour motif d'opinion politique, mais remplissant néanmoins encore les fonctions, recevait pareillement une lettre signée Cambronne, major de la garde impériale. Cet officier supérieur prescrivait de faire préparer sans aucun délai 5,000 rations, de pain, de viande et de vin, 40 charrètes à 4 colliers ou 200 mulets. Cet ordre ajoutait enfin que sa majesté l'Empereur serait à 10 heures dans Castellane.

Copie de ces deux lettres fut immédiatement transmise à M. le Préfet des Basses-Alpes, qui consigna dans son hôtel la personne qui la lui remit. Peu après la réception de l'ordre de Cambronne, plusieurs officiers de divers grades entrèrent à cheval dans Castellane, et furent bientôt suivis d'un détachement d'environ 200 hommes de la garde impériale, que l'on plaça en sentinelles sur divers points. Un nouveau corps de force égale arriva peu après, et vint stationner en partie sur la grande place ; le restant se répandit dans les rues. A midi une colonne plus forte que les précédentes, précédée de tambours et d'une musique militaire, déboucha par le faubourg Saint-Martin sur la place principale. Au milieu d'une quinzaine d'officiers, Napoléon apparut monté sur un cheval *bai*, revêtu de cette capotte et de ce chapeau historique que chacun connaît. Reconnu par plusieurs anciens militaires, il fut salué du cri : *Vive l'Empereur.* Il traversa la place, saluant la population accourue sur son passage, et descendit à l'hôtel de la sous-préfecture. Le déjeûner lui fut servi dans la salle de réception avec des vivres apportés de l'auberge et du vin de la cave du sous-préfet. Il fit appeler successivement auprès de lui M. Francoul et le maire, et les entretint secrètement. Nul autre fonctionnaire ne fut mandé, et aucun habitant n'osa solliciter l'honneur d'une audience. Un officier, rencontrant dans les rues, M. l'abbé Delmas, alors curé de Castellane, et plus tard aumônier du château de Rambouillet, l'invita à se présenter devant l'Empereur. Le curé s'en excusa en prétextant, « qu'il y avait une trop grande distance entre Napoléon et lui. » L'officier n'insista pas.

Avant d'entrer dans la ville, l'Empereur crut reconnaître parmi les habitants accourus sur son passage, un ancien

militaire, il l'interpella lui demandant dans quel régiment il avait servi. « J'étais fourrier dans le 17e d'infanterie légère, lui répondit le sieur B.... A la bataille d'Austerlitz vous confiâtes à ce régiment le poste du Sainton, et en voyant manœuvrer les Russes, vous nous dîtes que vous étiez assuré de vaincre. » Napoléon lui répondit que puisqu'il était un des braves d'Austerlitz, il devait reprendre du service, et qu'il lui donnerait de l'avancement. B.... objecta qu'étant père de famille, cela lui était impossible. L'Empereur s'entretint encore quelques instants avec lui, et adressa des paroles amicales à d'autres anciens militaires survenus. L'un de ces derniers lui ayant représenté la misère à laquelle il se trouvait réduit par suite de ses blessures et de ses infirmités, Napoléon lui remit une pièce de 20 francs, et lui promit une pension de retraite. Il rappela à ces braves son premier passage à Castellane en 1793, ajoutant qu'il revoyait avec plaisir les rives du Verdon (1).

Les subsistances furent distribuées à la troupe dans la salle de l'Hôtel-de-Ville. Un peu de confusion s'en suivit par l'effet de deux officiers qui voulaient exiger plus de rations qu'il ne leur en fallait pour leur compagnies. Le général Cambronne intervint, et s'adressant à l'auteur de cette relation (2) : « M. l'adjoint, lui dit-il, M. le maire et vous ne pouvez seuls surveiller la distribution. Dans l'intérêt de votre commune, veuillez faire

(1) Napoléon, alors simple officier, accompagnait le représentant du peuple Ricord, et logea avec lui dans une auberge du faubourg de Castellane. Les autorités de la ville ayant été faire une visite au représentant, Ricord leur présenta le jeune officier, qui avait gardé le plus profond silence, en leur disant : « ce jeune homme est rempli de talents ; il donne les plus belles espérances, il est Corse et il s'appelle Buonaparte. » Les détails de ce premier voyage dans nos montagnes ne sont point connus. On sait seulement que cheminant vers la vallée de la Vaire, Napoléon manifesta à haute voix son étonnement, en voyant suspendue aux flancs de deux montagnes une route, connue sous le nom de *Clué de Rouaine*, au-delà de Vergons, et il s'écria : « ainsi donc nos Français maîtrisent la nature. » Au sortir de ce défilé, il contempla avec émotion ces forêts de chataigniers qui lui rappelaient la terre natale et ses souvenirs du premier âge. Un accident marqua ce passage, le général C... à la sortie du *Clouot-Mignoum*, et sur la pente rapide du pont de la *Dono*, fut précipité de cheval. Il fallut le transporter sur un brancard à Annot, où, grâce aux soins d'un chirurgien habile, il put réjoindre son détachement et continuer sa marche sur le Piémont.

(2) M. Gras-Bourguet, juge d'instruction à Castellane, mort en 1859.

inviter les membres du conseil municipal à venir vous aider. » Quelques conseillers se rendirent sur l'invitation de l'adjoint, et le brave général les voyant leur dit : « vous devez être ici, messieurs, pour empêcher ma troupe de voler la commune. » Pendant la distribution, un officier présenta au maire trois proclamations, et l'invita à en faire prendre des copies pour être distribuées et affichées dans la ville. Ce qui ne fut pas exécuté. Un autre officier invita aussi le maire à lui délivrer quatre feuilles de passeport. Le maire lui fit observer qu'il n'était point le dépositaire de ces feuilles. Le même officier revint quelques moments après, muni des feuilles que lui avait remis le receveur des contributions, et, après quelque résistance, le maire dut les signer en blanc, et y apposer le sceau de la mairie

Vers les 3 heures du soir, on annonça le départ de l'Empereur et d'une partie de sa troupe. Plusieurs détachements se mirent en route : au milieu de l'un d'eux était Napoléon à cheval, entouré de Bertrand, de Drouet, de Cambronne et de plusieurs autres officiers supérieurs aussi à cheval. Il s'avança par la rue basse, traversa la place des Augustins, saluant les dames qui s'étaient placées aux fenêtres de la maison de M. Tartanson pour le contempler de plus près.

Pendant que l'Empereur se dirigeait sur Barrême, de nouveaux détachements de troupes arrivaient dans Castellane. Ces soldats, joints à ceux qui y étaient restés, formaient un effectif de 400 hommes environ. Ils devaient y passer la nuit pour garder les équipages, et veiller sur la route. Ils quittèrent la ville le lendemain matin, à 6 heures, avec les équipages, et l'officier qui les commandait se fit délivrer par le maire un certificat de bonne conduite. La conduite de la troupe avait en effet été irréprochable, et la tranquillité la plus parfaite n'avait cessé de régner. Les fournitures furent exactement payées, et plusieurs chevaux achetés aux habitants à un prix assez élevé. Un bataillon de garde nationale de diverses communes du Var, entra dans Castellane quelques heures après. Quelques trainards de l'arrière-garde furent arrêtés et conduits à Draguignan. Ce bataillon n'osa poursuivre sa route, et retrograda le lendemain.

Napoléon était venu coucher à Barrême, le même jour, 3 mars. Il descendit chez M. Tartanson, juge de paix, qui lui fit un accueil

empressé. Les appartements les mieux meublés furent mis à sa disposition, et les provisions de la maison, offertes au général Cambronne, servirent au souper de l'Empereur et de sa suite. Après le souper, Napoléon s'entretint avec son hôte, et lui fit diverses questions auxquelles celui-ci répondit avec une grande sagacité. Il termina cet entretien en disant : « après demain, les Bourbons apprendront mon arrivée (1). » Se tournant ensuite du côté du fils : « vous viendrez avec nous, lui dit-il ; vous serez des nôtres, n'est-ce pas ? — Sire, je suis fils unique, répondit M. Tartanson, j'ai une femme et des enfants, il me serait pénible de me séparer de ma famille. — Je vous donnerai un grade avancé, reprit l'Empereur sans s'arrêter à ces observations. M. Tartanson persista dans son refus, en observant qu'il servirait plus utilement son pays en restant dans l'emploi qu'il occupait. Napoléon lui fit alors diverses questions sur son emploi, sur les biens communaux, sur les droits de succession, lui demandant s'il faisait ses recouvrements sans difficultés. Il s'enquit ensuite du nom des autorités du département, et comme on lui nommait Duval qui en était le préfet, Bertrand s'écria : « *Ah ! le brave Duval.* »

Cette exclamation du brave et incorruptible Bertrand ne saurait étonner, quand on sait la conduite tenue par le préfet des Basses-Alpes. Ce magistrat avait reçu, le même jour, de Castellane, copie des deux lettres du maire de Séranon et de Cambronne, et avait consigné le porteur dans la préfecture. Vers les 3 heures du soir, son collègue du Var, lui mandait la nouvelle du débarquement de Napoléon avec 1,600 hommes, et lui communiquait les dispositions qu'il avait prises pour l'arrêter. M. Duval, après avoir donné un reçu de cette dépêche, la mit dans sa poche, et n'en donna communication à personne. Le soir il reçut la société, et il parut avec un visage radieux. Il partagea les amusements de la soirée, et prolongea sa partie de billard jusqu'à onze heures ou minuit. Or, cette même nuit, plusieurs hommes de la suite de Napoléon étaient entrés dans

(1) Un sous-officier de son escorte rencontré dans un café de Castellane par l'adjoint à la mairie, avait été plus explicite encore : « L'Empereur a l'armée pour lui, dit-il ; il fera son entrée à Paris, le 20 mars. » Ces paroles, on le sait, s'accomplirent à la lettre.

Digne sans être remarqués. A quatre heures du matin, un exprès arrivé de Barrême, répandit la nouvelle que l'Empereur entrerait à Digne dans la journée. Ce fut alors seulement que M. Duval se décida à communiquer au général comte de Loverdo, commandant dans le département des Basses-Alpes, la dépêche du préfet du Var, qui lui était parvenue la veille.

Loverdo se rendit à la caserne, où il trouva un dépôt de 150 hommes ; mais cette faible troupe, parmi laquelle un esprit de sédition s'était déclaré depuis quelque temps, accueillit le général aux cris répétés de *Vive l'Empereur!* Loverdo vint rendre compte au préfet de ces dispositions, ajoutant qu'il ne pouvait compter sur un seul de ses soldats. Il conjura le Préfet de s'occuper à réunir sur le champ les gardes nationales dont il pouvait disposer. L'ingénieur en chef des Ponts-et-chaussées, M. Advyné, vint offrir ses services, soit qu'il fallût couper des ponts ou détruire les routes. Le Préfet le remercia et lui observa que tout cela n'était point nécessaire. Cependant la nouvelle avait répandu dans la population autant d'effroi que d'étonnement. On craignait d'être envahis par une armée considérable ; on redoutait des contributions de guerre onéreuses, des vexations de la part des soldats. L'invitation faite aux habitants de bannir leurs alarmes, d'ouvrir les magasins et de vaquer à leurs travaux ordinaires, ne les rassura que faiblement.

Pendant qu'on paralysait ainsi dans Digne toute tentative de résistance, Napoléon montait à cheval, à sept heures du matin. Il vit à une croisée des dames qui regardaient en silence, et il les salua fort poliment. Tout son bagage ayant été chargé sur les mulets d'un grand nombre de paysans, il se mit en marche précédé de sa troupe et de 50 lanciers à cheval. Le village de Chaudon fut traversé sans aucune circonstance remarquable : arrivée à celui de Bédejun ou de la Clape, la troupe s'arrêta pour la hâlte ordinaire. Napoléon, assis sur un rocher devant l'église de ce village, mangea gaîment l'omelette classique que, seule, pouvait lui offrir le méchant hôtellier de ce lieu. Il savoura le vin pétillant de *Chabrières*, tout en conférant avec ses généraux. Le verre qu'effleurèrent ses lèvres, la vaisselle dont il se servit, conservés avec un soin religieux, sont encore en la possession des enfants de cet hôtellier. Ici se trouve naturellement la place d'un mé-

moire fort curieux, contenant la relation de l'entretien qu'un jeune prêtre de Digne eut avec le grand Empereur (1).

Cet ecclésiastique se rendait, le samedi 4 mars, de Digne à Chaudon, pour dire la Messe le lendemain dans cette paroisse, à la place du curé empêché, lorsqu'il rencontra l'expédition à la Clape. Nous allons maintenant le laisser parler :

« En entrant dans le village de la Clape, je rencontre plusieurs mulets chargés de bagages. Un officier qui vint dire aux conducteurs de s'arrêter jusqu'à ce que la troupe fut prête à partir, me demande d'où je viens et où je vais... Il me dit que je ne pourrai pas aller plus avant sans avoir parlé à l'Empereur : il prend en même temps mon cheval par les rênes et le conduit quelques pas : il m'engage à mettre pied à terre, et me présente à Bonaparte qui se trouvait à droite sur un pré, assis sur une chaise, près d'un grand feu.... Cet officier en me présentant à Bonaparte, lui dit : Sire, voici un ecclésiastique qui vient de Digne. Alors Napoléon me dit de m'approcher de lui; ce que je fis en le saluant profondément.

Que dit-on de nouveau à Digne? me dit-il. R. Je demeure au séminaire, qui est situé hors de la ville, où je suis très-occupé, et, par conséquent je ne suis pas au courant des nouvelles.

D. N'avez-vous point ouï dire que l'Empereur devait bientôt passer à Digne? R. En traversant la ville, plusieurs personnes m'ont donné cette nouvelle à laquelle j'ai eu de la peine à croire.

Eh bien, monsieur l'abbé, me dit-il, c'est à l'Empereur que vous parlez : il arrivera bientôt à Digne, et de là il ira à Paris.

D. Y a-t-il beaucoup de troupes à Digne? R. Il n'y a qu'une faible garnison que j'ai vue manœuvrer ce matin, en traversant la ville.

D. Où allez-vous? R. Je vais au prochain village appelé Chau-

(1) Ce mémoire fut écrit par cet ecclésiastique, (M. l'abbé Laurent, mort curé de la paroisse du Lauzet), aussitôt après l'entrevue, sur les instances et le conseil du vénérable M. Courbon, alors supérieur du grand séminaire de Digne. Le bon supérieur pensait que Napoléon serait arrêté, qu'un grand procès était probable, et partant, que le jeune prêtre serait appelé comme témoin. Cet écrit a donc toute l'autorité d'un témoignage juridique. Nous ne pouvons pas citer tout le mémoire, mais les extraits que nous en donnons sont textuels. Nous les empruntons aux *Annales des Basses-Alpes*, 4e année, t. 4. pp 200 et suivantes.

don, pour y dire demain la Messe, à la place du recteur qui doit aller remplacer le curé de Senez qui est malade.

D. Vous paraissez bien jeune pour dire déjà la Messe. Quel âge avez-vous? R. J'ai 23 ans.

D. Quel âge faut-il avoir pour dire la Messe? R. Il faut avoir 24 ans révolus; mais j'ai profité d'un *Ante Tempus* d'un an, que Mgr l'Évêque m'a obtenu du souverain Pontife.

D. Les évêques peuvent-ils correspondre avec le Pape? R. Oui, Monsieur, ils sont parfaitement libres à cet égard.

Voyant que l'Empereur ne m'adressait plus de questions et qu'il était préoccupé et pensif, je lui demandai l'agrément de continuer ma route. « Vous pouvez aller, me dit il, rien ne vous empêche, allez, allez, M. l'abbé, dire votre Messe...» A peine avais-je fait quelques pas, que le même officier qui m'avait présenté à Napoléon, s'en aperçoit et me dit de m'arrêter. Allez toujours, dis-je au domestique, et je frappe le cheval pour le faire avancer. « Halte-là » me dit l'officier d'un ton animé, et, en même temps il saisit les rênes du cheval. Je le quitte pour aller me plaindre à Napoléon : l'officier arrive aussitôt : Sire, dit-il, M. a un cheval. —Est-il bon à quelque chose, dit Bonaparte. — Oui, Sire, c'est un beau cheval : il pourra servir à M. W., qui est démonté. — Eh bien, qu'on l'achète.

Mais, monsieur, repris-je, je vous prie d'observer que je ne suis pas le propriétaire du cheval; je l'ai loué à Digne, et je ne puis pas en disposer pour le vendre. Vous ne risquez rien, me dit l'Empereur, on le payera au propriétaire, à Digne; en attendant, le colonel vous en donnera un reçu. Permettez-moi, lui dis-je, de le conduire jusqu'à Chaudon; ce soir le domestique le conduira à Digne, et le propriétaire vous le vendra. « Non, non, dit Napoléon. On vous donnera un mulet pour aller dire votre Messe. » Je me présente alors au colonel; il me dit d'attendre encore quelques instants, que le quartier-maître était en arrière et qu'il me payerait le cheval. Je lui en demande un reçu : il me répond que je n'en ai pas besoin : que leur bon maître est là, en me montrant l'empereur, et qu'il ne souffrirait pas qu'on me fit la moindre injustice...

Rappelé devant l'empereur, le jeune prêtre se vit adressées les questions suivantes?

D. Étez-vous le recteur de ce pays? R. Non, monsieur, je suis ici uniquement pour dire demain la messe à Chaudon; je retourne ensuite au séminaire.

D. Le séminaire de Digne est-il nombreux? R. Il y a environ cent élèves.

C'est beaucoup, dit-il; je suis surpris qu'étant prêtre, on vous retienne au séminaire, et qu'on ne vous donne pas un titre de paroisse. R. Il n'y a que peu de jours que je suis ordonné prêtre. J'ai un emploi au séminaire, que je continue de remplir jusqu'à la fin de l'année; et, à cette époque, probablement Mgr l'Évêque me donnera une paroisse à diriger.

D. Que faites-vous au séminaire? R. Je suis l'économe de la maison et je suis chargé d'une partie de la surveillance. — Ah! c'est bien, me dit-il.

D. Qui est votre Évêque? R. C'est Mgr Miollis. — Ah! c'est Miollis! — oui, monsieur.

D A t-il deux grands vicaires? R. Oui, monsieur. — D. Comment s'appellent-ils? R. MM. Arbaud et Chalvet. — D. Sont-ils bien instruits? dirigent ils bien le diocèse? R. Ils sont très-instruits et dirigent le diocèse à la satisfaction de tout le monde.

D. Le diocèse de Digne est-il considérable? R. Oui, monsieur, il renferme deux départements, les Hautes et Basses-Alpes, dans lesquels, avant la révolution, il y avait sept évêchés.

D. Combien y a-t-il de chanoines au Chapitre? R. Je crois qu'il y en a dix. — D. Pourquoi n'envoit-on pas quelqu'un de ces chanoines dire la Messe le dimanche? R. Ils sont presque tous vieux ou infirmes; ils ont des devoirs à remplir le dimanche: ils se rendent utiles à Digne, autant qu'ils le peuvent; mais leur âge et leurs infirmités ne leur permettent pas d'aller courir dans les campagnes.

D. Qui est-ce qui vous paye pour aller faire le voyage, et combien vous donne-t-on? R. C'est Mgr l'Évêque qui m'envoie, et je ne me mets pas en peine du payement.

D. Combien de bourses du gouvernement a votre séminaire? R. Il en a très-peu, eu égard à ses besoins.

D. Qui est-ce donc qui paye la pension des ecclésiastiques? la payent-ils eux-mêmes? R. Il y en a quelques uns qui peuvent payer, mais le plus grand nombre est dans l'impuissance, et ils

profitent du secours des bourses, des libéralités de Mgr l'Évêque qui consacre presque tous ses revenus au séminaire, et des aumônes des personnes charitables.

D. Combien paie-t-on de pension? R. On paie 300 fr. — C'est bien peu. — Est-ce que cette somme suffit pour la nourriture, l'habillement et les livres nécessaires aux séminaristes? R. Ceux qui payent la pension s'entretiennent eux-mêmes, et Mgr fournit tout ce qui est nécessaire à ceux qui sont pauvres.

D. Les professeurs du séminaire sont-ils moines ou prêtres? R. Ils sont prêtres. — D. Quelle théologie suit-on? R. C'est la théologie de Poitiers. — D. Quel est le fondement de cette théologie? R. Elle est basée sur l'Écriture sainte, l'autorité de l'Église, la tradition, les saints Pères et la raison.

D. Parmi les saints Pères, vous comptez saint Augustin et saint Thomas, n'est-ce pas? R. Oui, monsieur.

D. Vos professeurs vous enseignent-ils les principes de l'église Gallicane? R. Oui, monsieur.

D. Y a-t-il suffisamment de prêtres dans votre diocèse. R. Le nombre des prêtres n'est pas en rapport avec celui des paroisses; il en manque un grand nombre. — D. N'y a-t-il pas des prêtres qui disent deux Messes et qui font le service de deux paroisses? R. Oui, monsieur, il y en a plusieurs qui ont la faculté de biner.

D. Ces deux Messes équivalent-elles à deux Messes dites à différents jours. R. Oui, monsieur.

D. Cependant un prêtre ne peut pas consacrer deux fois; il faut donc qu'il conserve l'hostie consacrée à la première Messe, pour la seconde : et alors le peuple qui entend la Messe, l'entend-il complètement? R. Je vous demande pardon, monsieur, le prêtre en vertu de son ordination, consacre toutes les fois qu'il prononce les paroles sacramentelles sur une matière légitime. Néanmoins, eu égard aux besoins des fidèles, l'Église accorde à quelques-uns de dire deux Messes, et ceux qui y sont autorisés consacrent deux fois et consument deux fois les espèces consacrées, en sorte que les deux sacrifices sont complets, et le peuple qui y assiste, entend la Messe complètement.

D. Mais que fait-on de particulier dans la première Messe qu'on ne fasse pas dans la seconde. R. On ne prend pas les ablutions à la première Messe.

D. Pourquoi le prêtre ne prend-il pas les ablutions à la première Messe? R. Pour ne pas rompre le jeûne, par respect pour la divine Eucharistie. — D. Cela n'est donc que de discipline ecclésiastique? R. Oui, monsieur, c'est l'Église qui l'a ainsi réglé. — Ah! c'est bien. Allez, M. l'abbé, allez dire votre Messe.

Je me retire, poursuit notre narrateur, après avoir salué l'Empereur. Lorsque je fus sorti du cercle que formaient les soldats, un officier qui était près de Napoléon, vint me féliciter sur l'avantage que j'avais eu de parler avec l'Empereur : Venez, me dit-il, venez avec nous à Paris ; soyez persuadé que l'Empereur ne vous oubliera pas et qu'il aura soin de vous. Je le remercie et lui réponds que je ne pourrais quitter mon diocèse sans l'agrément de mes supérieurs, et que j'étais persuadé d'avance qu'ils n'y consentiraient pas.

Cet officier me demanda si la route de Digne à Grenoble était belle et si on trouverait des voitures. Après avoir satisfait à ces questions, je lui demandai à mon tour : Croyez-vous, monsieur, vous rendre à Paris sans obstacle, et que le gouvernement actuel ne vous opposera pas de la résistance — « M. l'abbé, me répondit-il, nous comptons nous rendre à Paris, sans coup férir. Nous ne nous sommes pas tout-à-fait fiés sur les paroles de l'Empereur et du général Bertrand ; leur ambition aurait pu les porter à se sacrifier et à nous sacrifier nous-mêmes ; mais, avant de nous embarquer, nous avons vu toutes les correspondances, et nous nous sommes convaincus que toutes les difficultés étaient aplanies. Ainsi, M. l'abbé, si vous voulez venir avec nous, vous n'avez rien à craindre. »

En ce moment on donne le signal du départ, la troupe prend les armes et s'organise. Napoléon se lève et on le monte à cheval, (je dis on le monte, car il n'était pas libre dans ses mouvements qui étaient gênés par sa cuirasse ;) on se met en route, et moi-même je m'achemine avec la troupe pour revenir à Digne.

Je prends avec quelques soldats un raccourci qui me conduit aux Bains. Là, Napoléon m'aperçoit et me demande pourquoi je n'ai pas été dire la Messe à Chaudon : je lui réponds que j'étais revenu pour indiquer le propriétaire du cheval qu'on m'avait forcé de remettre (1)..... J'ai passé une heure environ avec

(1) Le propriétaire, M. Esmieu, en reçut le prix qu'il en demanda.

Napoléon, et j'étais étonné de me trouver en face de cet homme qui avait fait trembler l'Europe. Aussi, le considérais-je attentivement et sa physionomie est demeurée empreinte dans mon âme. »

Cette simple narration n'a pas besoin de commentaires. On y reconnait le génie du grand homme, auquel aucun détail n'échappe, et qui cherche à se distraire des graves préoccupations qui nécessairement assiégeaient alors son âme. Quand on parcourt en effet ces gorges étroites, et en vingt endroits coupées par des torrents, où il aurait été si facile d'arrêter et d'anéantir la petite troupe de l'Empereur, on s'étonne encore plus de l'audace de son entreprise. Il est vrai que la trahison lui avait aplani les voies, s'il faut appeler trahison cet entraînement presque irrésistible qui forçait à suivre la fortune de Napoléon, ceux qui sous son règne lui avaient été dévoués. Mais au reste quelle que fût la volonté des chefs, à chaque pas des obstacles insurmontables pouvaient surgir. Pas un pourtant ne vint arrêter sa marche.

On montre encore non loin des Bains, l'endroit où le mulet chargé du trésor de la petite armée s'abattit sur la pente raide de la montagne. L'or roula dans l'étroit sentier, et longtemps apres on vit des habitants de Digne et des environs remuer les pierres du chemin, et y recueillir des pièces d'or à l'effigie impériale.

Napoléon approchait donc de Digne, où il avait été précédé par plusieurs de ses émissaires, notamment par un officier de santé de la garde, nommé Emery. Cet homme, natif de Grenoble, fut d'abord arrêté, et bientôt après relâché sur la demande d'un de ses compatriotes. M. Valée, procureur du roi à Digne, le reçut dans sa maison, lui donna son cheval pour continuer sa route, et un certificat pour lui tenir lieu de passeport. Le préfet avait envoyé, sur la route de Barrême, le lieutenant de gendarmerie Julien, pour être prévenu de l'approche de l'Empereur. Dans l'intervalle, une ordonnance de ce dernier entra dans Digne, et demanda qu'on préparât cinq mille rations. Vers les onze heures, le lieutenant de la gendarmerie rentra avec la nouvelle que Napoléon arrivait. Le préfet attendait ce moment pour se retirer. Ses chevaux étaient prêts, ainsi que quatre gendarmes commandés pour l'accompagner. Il se rendit à une campagne voisine de la route suivie par l'Empereur, avec son secrétaire

général et quelques autres fonctionnaires. Le général de Loverdo n'avait point attendu aussi tard ; il avait quitté la ville aussi, et éloigné la faible garnison. Nous verrons ci-après les ordres transmis par ces hauts fonctionnaires dans le département aux autorités civiles et militaires de Sisteron. L'entrée de Digne était donc pleinement libre.

Napoléon entra au son du tambour, et descendit à l'hôtel du *Petit-Paris*, où il s'arrêta quelques heures. Il trouva, assure-t-on, tous les renseignements dont il avait besoin, et les papiers destinés à éclairer sa marche, cachés dans un fauteuil de son appartement, et il les en retira lui-même. Il fit appeler auprès de lui un ancien officier de sa garde, M. Jullien, le maire et les deux adjoints. M. Estournel, l'un des adjoints, fut mandé une seconde fois, et il obtint l'honneur d'un long entretien qui n'a point été consigné par écrit. « Vous me plaisez, lui aurait dit le Monarque en le congédiant, je vous ferai préfet (1). » Il s'informa des officiers de l'ancienne armée qui se trouvaient à Digne et dans les environs. On lui parla avec éloges d'un jeune sous-lieutenant des chasseurs, neveu du colonel Desmichels. Il le fit appeler, et le nomma sur le champ son officier d'ordonnance. Enthousiasmé de cette faveur, le jeune officier se rangea à sa suite, pour ne plus se séparer de son maître, qu'à bord du *Northumberland* partant pour Sainte-Hélène.

Une jeune et intrépide amazone, venue des bords glacés de la Vistule, avait quitté son séjour des champs, pour venir se mettre au service du grand capitaine pendant tout le temps de son séjour à Digne. Elle remplit auprès de lui avec un zèle et une grâce admirables les fonctions d'aide-de-camp. Le vénérable évêque de Digne, Mgr Miollis, avait redouté d'abord la visite de l'Empereur : il n'eut ni à la recevoir, ni à la faire, tant ce passage fut subit. En effet, sur les trois heures et demie, Napoléon monta à cheval.

Un homme du peuple s'approcha dans ce moment de sa personne, et lui baisa la main. Il reçut une pièce de cinq francs, et

(1) M. Estournel, alors attaché au barreau de Digne, devint conseiller de préfecture après la révolution de 1830; puis sous-préfet de Forcalquier, enfin président du tribunal de Barcelonnette. Il est mort dans l'exercice de ces dernières fonctions.

se mît à crier : *Vive l'Empereur, à bas Napoléon!* Ce qu'il répéta plusieurs fois à la grande hilarité des assistants. Il fallut imposer silence à son ivresse aussi enthousiaste que désordonnée. Un habitant de Digne lui présenta une aigle pour son étendard, et la vit accueillir avec bienveillance. Napoléon traversa la promenade publique, sur laquelle stationnaient silencieuses un grand nombre de personnes, et salua tout le monde. Il avait fait acheter à Digne quelques chevaux et des mulets de transport, qui furent payés à un prix avantageux. Les fournitures furent aussi exactement payées, et on n'eut à déplorer aucun excès de la part des soldats. Le général Drouet fut laissé dans la ville avec quatre fusiliers, pour faire imprimer les trois proclamations de l'Empereur, qui jusqu'alors n'avaient été répandues que manuscrites.

Arrivé dans le quartier des Basses-Sièyes, Napoléon trouva échelonnés sur sa route des groupes nombreux d'habitants curieux de contempler ses traits. Le sieur R.... ancien lieutenant, revêtu de son costume militaire, vint saluer son ancien chef, qui l'appelant par son nom, le pressa de se remettre à son service. R... s'en défendit, tout en protestant de son dévouement et de son admiration. Aucun autre incident ne fut signalé sur sa route dans les villages qu'il traversa, avant d'entrer dans Malijai, qui fut sa 2e étape dans le département, et sa 3e depuis son débarquement.

Il ne trouva point à Malijai l'hospitalité empressée qu'il avait reçue à Barrême. Le propriétaire du château laissa à son domestique le soin de lui faire les honneurs de la maison. Le bivouac s'établit dans la cour du château. L'Empereur passa la nuit sur un fauteuil sans se déshabiller et sans dormir. Quelques heures après, l'avant-garde commandée par Cambronne, prit le chemin de Sisteron. On avait hâte de s'assurer de ce point stratégique si important et si facile à défendre : la citadelle avait été désarmée, il est vrai, par les ordres du comte de Loverdo ; mais on avait pourtant beaucoup à craindre, puisqu'il ne fallait que peu de monde pour arrêter l'expédition au passage de la Durance (1), et la forcer à prendre une autre direction, qui eût pu

(1) Nous rappelerons à nos lecteurs que le chemin de Digne passait alors par l'Escale et par Volonne, et qu'il n'y avait d'autre pont sur la Durance que celui de Sisteron situé sous les coups de la citadelle.

compromettre sa marche et ses succès. Il ne s'en fallut pas de beaucoup qu'on ne trouvât là un obstacle sérieux, comme on le verra par la narration suivante, publiée dans les Annales des Basses-Alpes, en 1843.

Dès le plus grand matin du samedi, 4 mars, le maire de Sisteron, M. de Gombert, fut informé par hasard que toute la brigade de gendarmerie de cette ville, commandée par son lieutenant, s'était mise en marche sur la route de Digne, d'après un ordre arrivé la veille. Il apprit encore que plusieurs milliers de cartouches, venaient d'être expédiées sur la même route par le commandant de la place, M. Machemin, sous l'escorte du commissaire de police. Péniblement impressionné de ces deux mesures militaires, le maire accourt auprès du commandant, et lui demande par quels ordres et pour quels motifs elles ont eu lieu. Celui-ci répond que c'est par un ordre du Maréchal-de-Camp, comte Loverdo, qui lui est arrivé *la veille à dix heures du soir*, mais qui lui en laisse entièrement ignorer les motifs. Le maire se plaint ensuite de ce qu'on s'est servi du seul agent de police attaché à la mairie pour escorter ce convoi, ce qui, avec le départ de la gendarmerie, laissait l'autorité privée de tous les moyens d'ordre public. Le commandant en convint, et en témoigna ses regrets. Tourmenté du plus sinistre pressentiment, le maire se détermina à s'établir en permanence à l'Hôtel-de-Ville. Citons maintenant ses paroles.

« Il était à peine midi que le commandant de place vint m'y trouver. En m'abordant, il m'adresse avec beaucoup d'émotion et de vivacité, les paroles suivantes : « M. le maire, il faut que vous me fournissiez 50, 60, 100 hommes, tout ce que vous trouverez de gens valides pour exécuter sur le champ l'évacuation des munitions de la citadelle. » — Mais qu'est-ce donc, Commandant, lui répondis-je, est-ce que nous serions au point d'être envahis ? de grâce expliquez-vous. — Ce n'est pas le moment des explications, me répliqua-t-il, le seul point est d'obéir ; veuillez commencer par me faire un reçu de l'ordre que je vous donne. Je fais à l'instant le reçu qu'il me demande, et le conjure de calmer mes inquiétudes en me faisant part des motifs de cette nouvelle mesure. Tenez, me dit-il alors, en posant sur la table une lettre du général Loverdo : lisez, vous en saurez autant que moi. Cette lettre était ainsi conçue :

Digne, le 4 mars 1815, à 5 h. du matin.

Monsieur le Commandant, dès la réception de ma lettre vous ferez sur le champ évacuer sur Manosque toutes les munitions de la citadelle de Sisteron, de peur qu'elles ne tombent au pouvoir d'un détachement débarqué à Cannes. Je laisse sur votre responsabilité personnelle la prompte exécution de cet ordre qui ne peut souffrir le moindre délai. J'ai l'honneur de vous saluer. Le comte de Loverdo (1).

Après avoir pris copie à la hâte de cette missive, le maire fait appeler ses deux adjoints et leur en donne connaissance. Puis sans trop savoir ce qu'était ce débarquement opéré à Cannes, ils requièrent au nom du roi, toutes les personnes capables d'exécuter l'ordre reçu. Déjà plusieurs charrettes étaient stationnées au pied de la citadelle pour recevoir les munitions, et l'évacuation était en cours d'exécution, quand le maire et son premier adjoint se décident à se rendre auprès du sous-préfet, pour savoir s'il n'aurait reçu de Digne aucun renseignement sur la cause des mouvements militaires qui s'opéraient. « Ce magistrat nous répond qu'une lettre de M. le Préfet lui apprend une nouvelle des plus extraordinaires, mais que nous n'avons rien à faire, nous, qu'à rester calmes. Mais, lui dis-je, ne pourrions-nous pas en avoir connaissance? — Pardonnez-moi, répondit-il, si vous le désirez. Alors il nous introduit dans ses bureaux et nous remet à lire la lettre suivante :

Digne, le 4 mars 1815, à 5 h. du matin.

Monsieur le Sous-Préfet, j'ai l'honneur de vous informer que la nouvelle du débarquement de sa Majesté l'Empereur Napoléon se confirme; qu'il a débarqué à Cannes le 1er mars, qu'il a couché à Séranon le 2 et le 3 à Barrême, et qu'il arrivera aujourd'hui au milieu du jour à Digne, se faisant précéder d'un ordre de cinq mille rations de vivres. Comme nous n'avons aucun moyen de résistance, il suffira de mettre les caisses publiques

(1) On a vu précédemment qu'une heure avant l'expédition de cette lettre, Loverdo avait reçu communication de la lettre du préfet du Var annonçant à son collègue des Basses-Alpes le débarquement de Napoléon à Cannes. Son premier ordre, reçu *la veille à dix heures du soir* (le 3 mars) prouve qu'il n'était pas tout-à-fait ignorant de tout ce qui allait se passer.

en sureté. Nous verrons le parti ultérieur que nous aurons à prendre. J'ai l'honneur de vous saluer. Duval.

« A cette lecture, comment, monsieur, lui dis-je, point de moyens de résistance ! quoi ! point de moyens de résistance avec tous les obstacles que présente partout la route ! eh bien ! nous en trouverons ici des moyens de résistance, quoiqu'il soit évident qu'on veuille nous les enlever, il en naîtra de dessous terre. — Je le désire : faites, faites, M. le maire : je me réunirai toujours à vous. — Il était alors près de 5 heures. Nous quittons la sous-préfecture pour nous rendre sur les lieux où l'on chargeait les munitions. Là, j'aborde le commandant de place, et lui dis avec beaucoup de véhémence, en présence d'une multitude de citoyens : « Commandant, tout est enfin découvert. C'est Bonaparte qui revient désoler la France, remettre en feu l'Europe; et c'est pour donner à sa marche plus de sécurité, pour nous enlever tout moyen de nous opposer à son passage que s'opère l'évacuation de ces munitions. Eh bien, nous allons organiser les moyens de nous en servir, et certes, si nous y parvenons, elles ne partiront pas. » Sachez, M. le maire, répond le commandant, que partout où l'ennemi n'est qu'à trois marches d'une ville de guerre, il n'y a plus de maire, plus d'autorités civiles : que l'autorité dans ce cas est en entier confiée au commandant militaire ; et que si j'avais en ce moment une force armée à ma disposition, je serai dans mon droit de vous mettre en arrestation pour le langage que vous venez de tenir. Le maréchal-de-camp, comte de Loverdo, est le seul représentant du roi dans le département : il a ordonné l'évacuation, il faut absolument que l'ordre s'exécute (1). »

Atterrés par ces paroles, mais non découragés, le maire et ses adjoints convoquent à la hâte le conseil municipal et les principaux habitants à l'Hôtel-de-Ville. Le capitaine du génie de la

(1) La conduite du commandant de place en cette pénible conjoncture lui était dictée par sa position. On sait que dévoué au roi, il se démit de son commandement pour ne pas reconnaître le gouvernement des cent jours, et qu'il ne le reprit qu'en juillet 1815. On sait encore qu'enfermé dans la citadelle avec deux compagnies de vétérans, bloqué et sommé de se rendre, il ne céda ni aux prières, ni aux menaces, jurant de s'ensevelir sous les décombres de la place plutôt que de capituler. Il conserva ainsi à la France 22 pièces d'artillerie et des approvisionnements de toute espèce.

place (M. Lavocat), rencontré par hasard dans la rue est invité par le maire à se joindre à eux, et à indiquer les moyens propres à s'opposer au passage de Napoléon. Mais cet officier se débarrassant brusquement : « M. le maire, dit-il, laissez-moi tranquille : je ne me mêle point de cette affaire, ne comptez pas sur moi. » L'insuccès de cette tentative ne fit qu'en inspirer une autre plus heureuse. Il y avait alors dans Sisteron un officier en congé, d'une bravoure éprouvée et couvert de blessures, M. de Laidet, aide-de-camp du général Berton. Le maire se rend chez lui, le trouve faisant ses préparatifs de départ : il lui annonce la fatale nouvelle, et le conjure de se mettre à la tête de ses concitoyens dans cette conjoncture pénible. Le brave officier accueille avec empressement cette proposition et se rend à l'Hôtel-de-Ville. Il était 5 heures du soir, et le conseil était réunis. Barricader le pont sur la Durance, le faire sauter, opérer résistance, furent les premiers cris de tous. La nouvelle pourtant paraissait à plusieurs si invraisemblable qu'il fallut exhiber communication des lettres officielles du Préfet et du comte de Loverdo. La lecture de ces pièces jeta tout le conseil dans le découragement. M. de Laidet avait déjà dit : « Si vous me donnez seulement cent hommes bien déterminés à se mesurer avec les plus intrépides soldats qui existent, je me charge d'arrêter, ou tout au moins de dévier le torrent. » Mais si on se représente les circonstances où se trouvait la population de Sisteron, absolument abandonnée à elle-même ; à qui la première autorité civile commande l'inaction ; à qui l'autorité militaire, en taisant soigneusement le danger, enlève tous les moyens de défense : si on remarque encore que la ville n'avait d'autre garde nationale organisée qu'une compagnie de 100 hommes presque tous pères de famille, dont le contrôle était à peine dressé, et n'ayant ni armes, ni exercice de la manœuvre, on comprendra aisément qu'il était impossible de trouver les 100 hommes déterminés que réclamait le bouillant officier.

Dans cet abattement général, on se berçait néanmoins encore de l'espérance que le comte de Loverdo, convenablement fourni de munitions, à la tête du bataillon du 87e et de plusieurs brigades de gendarmerie, pouvait au moins tenir en échec l'ennemi, retarder sa marche, et donner à la ville le temps de recevoir

quelques secours étrangers. Dans cette attente trompeuse, il fut résolu d'obéir à l'ordre d'évacuation des munitions, mais avec cette condition qu'on les déposerait pendant la nuit dans une métairie à une demi-lieue de la ville, pour qu'elles pussent être le lendemain à la disposition des autorités locales dans le cas d'un secours etranger. Une proclamation, invitant les habitants à espérer en ce secours attendu, et les pressant de se réunir aux administrateurs de la ville pour organiser la résistance, fut rédigée et publiée à son de trompe le soir après six heures.

Cette proclamation ne produisit point l'effet qu'on en attendait. Le capitaine de Laidet et le commandant de place se rendirent seuls à la mairie. Ce dernier exprima secrètement au maire tous ses regrets de ne pouvoir agir dans son sens : il ajouta que si on parvenait à organiser un moyen de défense, il fournirait des armes et suffisamment des cartouches qu'il avait mises pour cela en réserve. Cet avis communiqué au conseil ranima un peu son espoir, et celui du capitaine Laidet qui se flatta aussi d'être encore à temps d'agir le lendemain, s'il arrivait quelque renfort étranger. Il fut seulement arrêté d'établir pendant la nuit, un poste de quelques hommes au-delà du pont sur le chemin de Digne, avec la seule consigne de venir informer le maire de tout ce qui pourrait s'introduire dans la ville par cette route. Les hommes désignés ne consentirent à se rendre à ce poste, qu'avec l'autorisation d'y aller sans armes.

Le maire, sur les invitations pressantes des adjoints et des membres du conseil en permanence à l'Hôtel-de-Ville, était rentré après dix heures dans sa maison pour y prendre un peu de repos. Au coup de minuit, il entend à sa porte un grand bruit de piétinement de chevaux et des violents coups de marteaux. « Comme j'ordonne de faire parler, et qu'une forte voix répond : l'*avant-garde de sa Majesté l'Empereur*, je demeure un instant anéanti et dans l'hésitation. Mais réfléchissant en même temps que si ma conduite de la veille a pu compromettre ma personne, elle n'en a pas moins été ce qu'elle doit continuer d'être, dans la plus exacte ligne de l'honneur et du devoir, j'ordonne qu'on ouvre ma porte. A l'instant, ma maison, comme si elle eût été prise d'assaut, fut remplie de plus de 60 hommes de l'ancienne

garde, ayant à leur tête le général Cambronne. Celui-ci introduit dans mon appartement avec un peloton de grenadiers, me somme de lui remettre sur le champ des ordres pour son logement, celui de ses cent hommes de l'avant-garde; et, en deuxième lieu, pour le logement de sa Majesté l'Empereur, et pour les vivres et le logement de 3,000 hommes de sa suite. Mais général, lui dis-je, vous n'ignorez pas que depuis son abdication, les Français ne reconnaissent plus d'empereur. — Ils le reconnaîtront bientôt de nouveau, M. le Maire, n'en soyez pas en peine : en attendant ayez la bonté de pourvoir de suite à ce que j'ai eu l'honneur de vous demander, et s'adressant à ma domestique : Mademoiselle, une écritoire, du papier, une plume à M. le Maire. — Mais vous savez, général, lui dis-je, que ces sortes d'affaires ne se traitent qu'à la maison commune. Il insiste pour que je donne ces ordres sur le champ : mais sur mon nouveau refus et l'assurance que j'allais le suivre à l'Hôtel-de-Ville, où d'ailleurs il trouverait du monde, il finit par me dire : eh bien ! à la bonne heure, je vais vous y attendre. »

En sortant de la maison du maire, Cambronne fit retrograder un de ses cavaliers jusqu'à Malijai, pour annoncer à Napoléon qu'il était maître de Sisteron. Nous voilà sauvés, dit l'Empereur au général Bertrand, en apprenant cette nouvelle. Dès ce moment, les nuages qui chargeaient son front se dissipèrent un peu. L'ordre du départ suivit de près. Arrivé à L'Escale, et pendant une courte halte, le maire du lieu fut mandé. Ce fonctionnaire, soit par crainte, soit par dévouement à ses opinions, refusa d'obtempérer à cet ordre. A Volonne la population garda un morne silence, nonobstant les incitations des gens de la suite de l'Empereur.

Le reste de la nuit et la matinée du 6 mars s'étaient passés dans Sisteron à préparer les logements et les fournitures. Vers les 11 heures du matin, deux officiers supérieurs de Napoléon se présentèrent dans la salle du conseil. « Nous venons, dirent-ils au maire, vous donner le conseil le plus salutaire que vous puissiez recevoir dans l'intérêt de vos habitants, celui d'aller au-devant de sa Majesté l'Empereur qui est au moment d'arriver. » Cette invitation fut regardée comme un ordre : néanmoins elle ne fut suivie que sur les instances et l'avis unanime de tous les

conseillers, dont le dévouement à la cause du roi était bien connu. Le maire se mit donc en marche sans costume, et il rencontra sur ses pas le sous-préfet qui s'y rendait comme lui. Pendant le trajet, et par trois fois différentes, M. de Gombert invita les habitants que la curiosité attirait à sa suite à rentrer dans leurs habitations. Il arriva donc seul avec le sous-préfet à une petite distance hors de la porte nord de la ville. Un des officiers de l'Empereur, les lui ayant signalés, Napoléon dit au sous-préfet : y a-t-il longtemps que vous êtes sous-préfet à Sisteron ? — Sire, depuis votre avénement. — Et vous, M. le Maire ? — Sire, depuis huit ans. — Eh bien, répliqua Bonaparte, j'ai grand plaisir à vous voir ; et en même temps il tourna bride, poussa son cheval, et continua sa route vers la ville. Un petit nombre d'enfants du peuple, excités par l'exemple des gens de sa suite, laissèrent échapper le cri de *Vive l'Empereur*. Ce cri ne trouva pas d'écho dans la population muette d'étonnement.

Napoléon mit pied-à-terre à l'hôtel du *Bras-d'Or*, au centre de la ville. Il manda aussitôt par un de ses officiers le sous-préfet et le maire, qui avaient suivi de loin le cortége. Le premier eut une audience dont les détails sont restés ignorés : le second nous a transmis les termes de l'entretien qu'il eut avec le monarque. « Vous êtes bien étonné, n'est-ce pas M. le Maire, de me voir ici ? — Mais, Sire, on le serait à moins. — Pourquoi cela, M. le Maire, pourquoi cela, ne suis-je pas le père des Français ? vous le voyez, j'arrive avec confiance, je n'ai pas beaucoup de monde. — Il est fâcheux que votre Majesté ne comptant pas abandonner la partie, ne l'ait pas continué l'année dernière. A cette époque, Sire, sur le simple appel que fit aux Français Marie-Louise pour la remonte de la cavalerie, je fis personnellement l'offrande d'un cheval aux prochains succès de vos armes. J'étais donc alors bien évidemment tout à vous, comme nous l'étions tous, Sire : mais aujourd'hui sa Majesté le sait, son abdication a dû nous faire contracter de nouveaux engagements, et personne n'est mieux qu'elle, à même d'apprécier les sujets fidèles. — Sans doute, M. le Maire : mais vous me parlez de mon abdication : je ne l'ai faite que dans les vrais intérêts des Français. Il fallait l'année dernière faire cesser l'effusion du sang ; aujourd'hui le trône des Bourbons est entouré de la féodalité, il

laisse dans des transes mortelles les acquéreurs des biens nationaux; il faut que je profite de ces avantages. — Mais, Sire, lui répondis-je, votre abdication n'en est pas moins pour nous un fait accompli; il fallait, dites-vous, faire cesser l'effusion du sang: votre Majesté ne craint-elle pas de le faire verser plus abondamment encore cette année? — Pas du tout, M. le Maire, soyez tranquille: il n'en sera pas versé une seule goutte, ni brûlé une seule amorce: deux régiments m'attendent à Gap, tout autant à Grenoble, et j'ai des bonnes nouvelles fraîches de Paris. Enfin si l'armée est à moi, comme je m'en flatte, j'ai la certitude de remonter sur mon trône. Je n'ai pas passé par Marseille, parce que les Marseillais ne sont pas mes amis. Puis il ajouta : et vous, M. le Maire, qu'étiez-vous avant la révolution? — Sire, je suis né d'une ancienne famille noble. — Aviez-vous des terres nobles? — Non, Sire, mais après avoir été sincèrement affligé de vos revers, j'ai dû sans peine voir succéder un état de choses qui, seul. dans ma conviction promettait la paix au monde. Je préfère que vous le sachiez de ma bouche que par celle d'un autre, il n'a pas dépendu de moi que votre passage à Sisteron n'ait éprouvé des obstacles, car j'ai fait hier une proclamation qui n'était pas pour vous. — Bah! ce n'est rien, je sais que les Français sont des écrivassiers. »

Ce colloque se continuait encore par des questions sur le nombre des officiers en demi-solde et des émigrés de Sisteron, quand la porte de l'appartement ouverte par le général Bertrand, fut refermée brusquement, après un regard significatif lancé sur Napoléon et sur son interlocuteur. L'Empereur comprit ce langage muet, et termina ainsi l'entretien : « Allez, M. le Maire, maintenez toujours le bon ordre dans votre commune. » Le maire était à peine rentré à la mairie, que les deux adjoints, MM. Laugier et d'Eyraud, furent à leur tour mandés. Ils s'y rendirent: chacun d'eux eut un entretien, dont on n'a recueilli qu'un seul trait assez remarquable. qui caractérise la présence d'esprit et le sang-froid de Napoléon. Après s'être arrêté sur le nom du premier : vous portez, Monsieur, lui dit-il, le nom d'un auteur d'une histoire de Venise fort estimée. — Sire, lui répondit M. Laugier, c'était mon oncle.

Les militaires, officiers et sous-officiers en retraite et à la demi-

solde, furent invités à son de trompe de se rendre auprès de l'Empereur. Ils se présentèrent pour la plupart, non sans quelque hésitation : mais tous résistèrent aux instances qu'on leur fit de se ranger sous sa bannière. Un ancien tambour, natif de Sisteron ; le capitaine du génie de la place, son fils et un sieur Avisse, militaire retraité, titulaire de l'entrepôt des tabacs, et ces trois derniers étrangers au pays, furent les seuls qui se mirent à la suite de l'expédition

Napoléon quitta Sisteron à une heure après midi, et alla coucher le même jour à Gap. Il parcourut à cheval la même voie qu'en entrant dans la ville, et le même silence l'accueillit sur son parcours. Cependant une des deux ouvrières à qui les officiers du bataillon de Lisle avaient fait confectionner un drapeau tricolore, s'approcha de sa personne au moment où il montait à cheval. Elle lui présenta l'étendard en lui souhaitant une heureuse entrée à Paris. Napoléon l'embrassa, et cette femme le suivit jusqu'au pont de Buech.

Ajoutons à cette relation un mot sur le capitaine de Laidet. Cambronne qui le connaissait, et qui avait été instruit de ses projets de résistance au passage de l'Empereur, alla le trouver peu après son arrivée. « Capitaine, lui dit-il, vous êtes cause que nous avons fait une marche forcée, cette nuit. Vos projets que nous connaissons, et votre mauvaise tête nous donnaient de l'inquiétude. Enfin tout va bien, et j'espère que vous allez être des nôtres. » La résolution de Laydet fondée sur l'honneur, était invariable : il résista aux instances de Cambronne et de Bertrand ; et pour ne pas succomber à la puissante attraction que Napoléon exerçait sur tous ceux qui l'avaient servi, il ne parut pas devant l'Empereur. Il partit le lendemain, 6 mars, pour Paris, d'où il suivit le roi jusqu'à Gand.

L'étonnement profond dont les Gaulois nos ancêtres furent saisis, en voyant Annibal, à la tête de ses cohortes africaines, fouler leur sol, nous étions donc appelés a le partager, plus de 2,000 ans après, en considérant le plus grand des capitaines modernes marcher entouré d'une poignée de braves pour reprendre la couronne et le sceptre.

CHAPITRE QUINZIÈME.

—

TOPOGRAPHIE ET STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT.

Le département des Basses-Alpes a reçu son nom de la partie inférieure des Alpes, dont la chaîne le traverse et s'abaisse graduellement sur les départements de Vaucluse et du Var. Il est compris entre le 43°,40 et le 44°,40 de latitude, et les 3°,10 et 4°,36 de longitude. Il a été formé en 1790 d'une partie l'ancienne Provence.

Ses limites sont : au Nord, le département des Hautes-Alpes ; à l'Est, le Piémont et les Alpes-Maritimes ; au Sud, les départements du Var et des Bouches-du-Rhône ; à l'Ouest, les départements de Vaucluse et de la Drôme. Sa plus grande longueur, du Nord au Sud, est d'environ 25 lieues, et sa plus grande largeur, de l'Est à l'Ouest, de 27 lieues.

La *Statistique de la France* (t. 1er, 1837) évalue son étendue superficielle à 682,643 hectares : il résulte pourtant des recherches faites avec soin, à l'aide des documents officiels du cadastre, que la superficie de ce département est de 740,895 hectares (1), qui se décomposent de la manière suivante :

	hect. ares.	hect. ares.
Terrains cultivés, propriétés bâties, places, chemins, etc.		225,035,
Terrains arides appartenant aux communes	44,765, 32	72,998, 61.
Terrains arides appartenant aux particuliers	28,233, 29	
A Reporter		298,033, 61.

(1) Voir le rapport sur le service forestier des Basses-Alpes, par l'inspecteur chef de service, sous la date du 12 août 1857.

	Report....	298,033, 61.
Terrains propres au pâturages, appartenant aux communes.......	103,454, 89	278,477, 56.
Terrains propres au pâturages, appartenant aux particuliers......	175,022, 67	
Montagnes pastorales, appartenant aux communes..............	17,773, 42	38,667, 34.
Montagnes pastorales, appartenant aux particuliers.............	20,893, 92	
Terrains boisés communaux soumis au régime forestier...........	39,209, 45	125,726, 28.
Terrains boisés communaux non soumis à ce régime..............	13,786, 07	
Terrains boisés particuliers.....	72,730, 76	
	TOTAL....	740,904, 79.

L'auteur de la *France Illustrée* (1) dit qu'on évalue le sol productif des Basses-Alpes à environ 608,000 hectares, dont en froment, 72,550 hectares; méteil, 35,250; seigle, 21,000; orge, 20,100; avoine, 27,000; légumes secs, 19,000; menus grains, 7,000; pommes de terre, 12,881; prairies et luzernes, 16,000; pâturages, 79,000; vignes, 14,000; bois, 109,726; vergers et jardins, 338; oseraies et aulnaies, 3,464; landes et bruyères, 306,000 hectares.

Le revenu territorial de ce département est évalué à 8 millions de francs; les contributions et le revenu public atteignent 3 millions de francs. Il est classé au 81e rang, pour la contribution foncière; au 83e, pour la contribution personnelle et mobilière, ainsi que pour les portes et fenêtres; au 84e, pour les patentes; au 66e, pour l'industrie. Sous le rapport de la population, il occupe le 84e rang, et c'est l'un des départements les moins peuplés. Le chiffre de sa population était, en 1846, de 156,675 habitants : le récensement fait en 1851 ne constata que 152,070 habitants : différence en moins, 4,605 habitants. Le dernier récensement (1856) n'a donné que 149,670 habitants : nouvelle différence en moins, 2,400 habitants. En recherchant les causes

(1) V. A. Malte-Brun.

qui ont produit ce résultat, on est amené à reconnaître que l'aridité du sol, les ravages continuels des torrents et des rivières, le peu d'industrie et de commerce et surtout les émigrations n'y sont pas étrangers.

Considéré sous le rapport de sa configuration physique, le sol de ce département offre trois divisions générales, savoir : les montagnes, les vallées, les bassins ou plaines.

Les montagnes occupent les cinq sixièmes de son étendue, et s'étendent surtout entre la Durance et les frontières du Piémont : elles forment de ce côté des chaînes continues, dirigées en général du Nord au Sud, qui d'une part se prolongent, en s'abaissant jusqu'à la mer, et de l'autre, se lient aux montagnes encore plus élevées des Alpes-Centrales du Dauphiné et de la Savoie. La plupart des sommités qui composent ces hautes chaînes sont comprises entre 2,000 et 2,600 mètres au-dessus du niveau de la mer ; quelques-unes même surpassent 3,000 mètres. Après le mont Viso, situé sur les limites des Hautes et des Basses-Alpes, elles présentent successivement le Grand-Rubren qui a 3,342 mètres de hauteur ; le col de Maurin, 2,980 ; le col de la Madelaine ou de l'Argentière, 2,031 ; le col de Lauzannier, 2,810 ; le col d'Allos, 2,134 ; le mont Pélat, 3,054 ; le grand-Couyer, 2,696 ; et le Cheiron, 1,780, qui limitent le département à l'Est.

De cette chaîne principale se détachent des rameaux et des contreforts qui séparent les vallées entre elles ; ce sont d'abord, la Roche de la Garde, qui a 3,995 mètres de hauteur ; le col de Vars, 2,113 ; le mont Parpaillon, 2,725 ; le mont de Coste-Loupet, 2,127 ; le Grand-Bérard, 2,048 ; le col de la Vachère, 2,620 ; le Joug-de-l'Aigle, 2,356, qui limitent le département au Nord, séparant la vallée de l'Ubaye de celle de la Durance.

Du pic du Lauzannier se détachent d'autres chaînons, qui courent entre l'Ubaye et la rive droite du Verdon, et dont les principaux sont : le col de Tourillon ou de Pelouse, ayant 2,705 mètres d'élévation ; le mont de Lans, 1,300 ; le port du mont de Lans, 1,177 ; le col de Valgelée, 2,275 ; la Siolane, 2,900 ; le Mouré-de-Chénier, 1,931 ; les Monges, 2,116 ; le col du Tour, 1,878 ; et le Cheval-Blanc, 1,783.

A l'Ouest de la Durance, les montagnes ne sont pas à beaucoup près aussi élevées ; mais on y remarque deux chaînes qui, par

leur isolement et leur direction, semblent se séparer du reste des Alpes : ce sont les montagnes de Lure et du Léberon. La première a sa direction de l'Est à l'Ouest, et s'étend depuis le village de Peypin, jusqu'à Reillanette dans la Drôme, où elle se lie au mont Ventoux. Sa plus grande hauteur est de 1,824 mètres. La seconde, parallèle à la première, ne pénètre dans les Basses-Alpes que par son extrémité méridionale, entre Manosque et Forcalquier. Sa plus grande hauteur n'est que de 1,125 mètres.

Les vallées ou vides longitudinaux, que les montagnes laissent entr'elles, sont donc naturellement en grand nombre dans ce département; il suffira d'en indiquer quelques-unes qui présentent des divisions prononcées. 1° La vallée de l'Ubaye, qui bordée de montagnes escarpées au-dessus de Jausiers, s'élargit tout-à-coup au-delà de ce bourg et forme un bassin presque circulaire, au milieu duquel est bâtie la ville de Barcelonnette. A partir de Méolans, cette vallée se resserre de nouveau, et ne s'ouvre qu'au-delà de Saint-Vincent. 2° La vallée du Verdon, beaucoup plus longue, qui, entre Allos et Castellane, est en partie longitudinale et en partie transversale, en sorte qu'elle présente une suite de petits bassins elliptiques communiquant entr'eux par des défilés dont le fond est presque entièrement occupé par le torrent. C'est dans ces bassins et sur les flancs des montagnes qui les bordent, que se trouvent les terrains cultivés. On y a bâti plusieurs bourgs et villages dont les principaux sont Allos, Colmars, Thorame, Saint-André et Castellane. De Castellane jusqu'à l'embouchure du Verdon, cette vallée n'offre le plus souvent que des gorges étroites. 3° La vallée de l'Asse, dirigée du Sud-Est au Nord-Ouest, jusqu'à Châteauredon, et de là vers le Sud-Ouest. Au-dessous de Barrême, elle présente une gorge resserrée, puis un vallon profond, dont les bords et le fond sont bien cultivés, surtout aux environs de Mezel et d'Estoublon. 4° La vallée de la Bléone, qui d'abord encaissée entre des collines à pentes abruptes et en général dépouillées de végétation, s'élargit entre La-Javie et Digne et offre des côteaux mieux cultivés. Au-dessous de cette dernière ville, elle s'élargit plus encore embellie d'une végétation luxuriante. 5° La vallée de la Blanche, dont la direction est du Sud au Nord, enclavée entre la Durance et une ceinture de montagnes, et dont la ville de Seyne est la commune

principale. 6° La vallée de la Sasse, dirigée du Nord à l'Ouest, et dont les bourgs principaux sont La-Motte et Valernes. 7° La vallée du Jabron dont la direction est de l'Ouest à l'Est, sur la rive droite de la Durance.

Parmi les bassins que l'on trouve dans le département, les deux principaux sont ceux de la Durance et du Largue. Le bassin de la Durance, compris entre les collines qui bordent cette rivière à l'Ouest et les montagnes qui bornent l'horizon à l'Est, a une largeur moyenne de 24 kilomètres. Sa plus grande longueur est de 6 myriamètres, et sa superficie de 13 myriamètres carrés. Il présente une surface plane ou peu accidentée, ayant une double pente, l'une du Nord au Sud, l'autre de l'Est à l'Ouest. Le mûrier, l'olivier, l'amandier et presque tous les arbres à fruit qui se plaisent dans le Midi, végètent avec force dans ce bassin. Les principales rivières qui l'arrosent sont la Durance, la Bléone et l'Asse.

Le bassin du Largue est une petite plaine de forme irrégulière, limitée au Sud-Est par les collines sur lesquelles sont bâties Saint-Martin-de-Renacas, de Dauphin et de Saint-Maime, et au Nord-Ouest par les hauteurs de Limans, de Fontienne et du Revest-en-Fangat. Vers le Nord-Est, ce bassin communique avec celui de la Durance par la vallée de Lauson entre la Brillane et Notre-Dame-des-Anges. Au Sud-Ouest, il se retrécit et forme, par son prolongement, le vallon de Céreste. Forcalquier, Mane et Pierrerue sont les principales communes renfermées dans son enceinte. Son sol est arrosé par trois cours d'eau, le Largue, la Laye et Lauson.

Étudié sous le rapport de sa constitution géologique, le sol de ce département n'est constitué que de couches ou secondaires, ou tertiaires ou diluviennes. Les terrains dits primitifs et ceux de transition ne s'y rencontrent point; et on n'y a jamais trouvé non plus de roches plutoniques. Ces couches, nous les trouvons classées comme il suit, dans la *Statistique minéralogique des Basses-Alpes*, publiée par M. Scipion Gras (1). 1° *Terrain jurassique*, auquel est réuni la formation nommée *Lias*, qui en constitue la partie inférieure. Ce terrain se compose d'une longue série de

(1) Un vol. in-8°. Grenoble, Prudhomme, imprimeur-libraire, 1840.

calcaires, de marnes, de schistes argilo-calcaires alternant ensemble. Ses premières assises, formant les couches les plus anciennes du pays, offrent dans plusieurs lieux tous les caractères zoologiques du lias ; sa partie supérieure, moins riche en fossiles, est terminé le plus souvent par une puissante assise calcaire. Le terrain jurassique est surtout développé dans la partie Nord-Ouest du département, où il comprend la plus grande partie des arrondissements de Digne et de Sisteron.

2° *Terrain crétacé*, qui offre trois formations distinctes, la *néocomienne* ou de Neufchatel, celle des *grès-verts* et celle à *nummulite*. La formation *néocomienne*, composée de marnes grises couronnées par de grandes assises de calcaires blancs cristallins, est toujours inférieure aux deux autres dont elle diffère beaucoup par ses caractères minéralogiques. On le rencontre surtout dans la partie occidentale du Département, sur le versant méridional de la montagne de Lure. La formation des *grès-verts* est composée principalement de grès, de sables et de marnes calcaires ; sa puissance est moindre que celle des autres dépôts crétacés. On l'observe sur les deux rives de la Durance, dans le voisinage des terrains tertiaires dont elle se rapproche par son aspect et son gisement. La formation à *nummulite*, qui est caractérisée par une grande abondance de coquilles de ce genre, est une des plus épaisses et des plus importantes des Basses-Alpes. Elle constitue la plupart des hautes montagnes qui avoisinent le Piémont et les Alpes-Maritimes. On y remarque une grande variété de roches et beaucoup de fossiles jusqu'à présent peu étudiés.

3° *Terrain tertiaire*. Celui-ci est de deux espèces, le terrain *molasse* et le *terrain d'eau douce* supérieur. Le premier présente deux formations différentes qui sont la *molasse d'eau douce* et la *molasse marine*. La *molasse d'eau douce*, composée de marnes lacustres, de calcaires bitumineux et de poudingues, constitue les collines qui entourent le bassin du Largue ; elle renferme plusieurs couches de lignite qui sont exploitées avec avantage aux environs de Manosque, de Dauphin et de Forcalquier. La *molasse marine*, supérieure à la précédente, consiste principalement en grès fins (*macignos*), en sables et marnes bleuâtres avec coquilles marines. Le *terrain d'eau douce supérieur* offre

un amas souvent confus de marnes, de sables, de cailloux roulés qui occupe presque en entier le bassin de la Durance.

4° *Terrain diluvien*. Ce terrain consiste en des blocs détachés volumineux et en traînées de cailloux roulés, charriés dans les vallées par d'anciens courants, dont l'origine est encore inexplicable, et dont la puissance de transport était bien supérieure à celle de nos cours d'eau actuels. Ces débris *diluviens* se rencontrent principalement le long de la Durance, déposés à un niveau supérieur à celui des plus hautes crues de la rivière. Quelques grottes renferment aussi des débris d'origine diluvienne.

5° *Terrain postdiluvien*. On entend sous cette dénomination les alluvions et les amas de débris provenant de dégradations de toute espèce, les tourbes, les tufs, etc., charriés sans cesse par les torrents au fond des vallées. Les vallées qui offrent le plus d'exemples de cette longue dévastation sont celles du Verdon, de Besse, de la Bléone, de la Sasse et de l'Ubaye.

Nous donnerons dans un chapitre spécial la description des eaux minérales, des sources salées et des substances minérales que l'on trouve dans le département.

Ce qui constitue le caractère principal de cette contrée, c'est la variété des sites, des productions et du climat. Dans la partie Sud-Ouest, où le sol n'est que légèrement ondulé, la nature déploie une grande richesse de végétation, et même une fertilité rare qui ne le cèdent en rien à nos plus belles contrées méridionales. Le spectacle change à mesure que l'on pénètre dans l'intérieur des montagnes. Presque partout leurs flancs escarpés sont entièrement nus ou couverts d'arbustes rares et chétifs : les vallées sont étroites, tortueuses, occupées par des torrents qui y accumulent sans cesse des amas de cailloux stériles, et qui menacent d'entraîner dans leur furie les quelques champs que les hommes cultivent avec tant de peine. En quittant ces vallées et parvenu sur les chaînes les plus élevés des Alpes, on trouve les plus gracieux paysages. Là, les torrents, voisins de leurs sources et trop faibles pour exercer des ravages. entretiennent par leurs eaux limpides une fraîcheur favorable à la végétation. De vastes prairies tapissent les vallons, bordent les lacs et se déroulent au loin en suivant le contour des sommités. La beauté de cette

verdure, l'éclat, la variété et le parfum des fleurs, la pureté de l'air, la vue de ces milliers de brebis qui, arrivées exténuées par la fatigue et la maigreur, y ont repris en peu de jours un embonpoint remarquable, les apparitions de ces troupes de chamois qui viennent en bondissant y prendre aussi leur pâture; et, au-dessus de ce tableau, de belles et immenses forêts qui en sont comme le couronnement, tout cela en un mot fait éprouver dans ces hautes régions les sensations les plus délicieuses. Aux scènes de cette nature riante, on peut en faire succéder d'autres d'un caractère imposant et sublime. Il n'y a qu'à s'élever au-dessus de la région des pâturages et gravir quelque pointe de rocher dominant tout ce qui l'entoure. Les cimes que l'on découvrait auparavant une à une, et dont l'œil mesurait avec peine la hauteur, sont comme réunies à vos pieds et forment un réseau immense.

La variété d'un sol, qui offre toutes les hauteurs intermédiaires entre 160 et 3,800 mètres, doit nécessairement produire une semblable variété dans la température. Aussi, tandis que les champs de la partie méridionale sont toujours tapissés de verdure, les pics des montagnes de la partie septentrionale sont couronnés de neiges perpétuelles. Le climat est néanmoins généralement sain, l'air vif et pur : les chaleurs de l'été, comme les rigueurs de l'hiver, n'ont pas cette intensité que l'on éprouve dans les départements voisins Dans la vallée de Barcelonnette, où l'on ne connait que deux saisons, l'hiver et l'été, la première s'annonce par la chûte des neiges dès le mois de novembre, et le thermomètre descend quelquefois jusqu'à 24 degrés centigrades. Ce n'est que vers le mois de mai que commence la fonte des neiges et la belle saison. Les chaleurs de l'été ne s'élèvent guère au-dessus de 18 degrés centigrades : encore la température est-elle modérée pendant cette saison par un vent frais qui règne dans toute la vallée, depuis onze heures jusqu'à midi.

Que de sujets d'études pour le naturaliste qui visite ce département !... que de douces jouissances pour le Botaniste qui y trouve réunies des plantes rares qui n'existent ailleurs que dispersées dans des contrées éloignées !... que de satisfactions pour l'entomologiste qui peut y observer une foule d'insectes particuliers à son sol aride et qui manquent dans le reste de

la France !... que de sujets de méditations pour l'observateur philosophe sur le caractère, les usages et les habitudes qui sont propres aux habitants de chaque canton de nos montagnes !...

CHAPITRE SEIZIÈME.

—

PRODUCTIONS NATURELLES DU RÈGNE MINÉRAL.

Le département des Basses-Alpes ne possède aucune de ces mines importantes qui enrichissent des populations entières, en devenant le centre de grandes industries; mais à défaut de ces trésors, dont peu de pays sont favorisés, son territoire renferme un grand nombre de substances minérales susceptibles d'une exploitation avantageuse, quoique bornée. Nous allons les énumérer :

1° LE LIGNITE. C'est principalement dans l'arrondissement de Forcalquier que ce combustible est exploité avec avantage. « La puissance des couches est très-variable; quelques-unes n'ont que de 40 à 50 centimètres d'épaisseur, tandis que d'autres atteignent jusqu'à 4 mètres. Elles sont parfaitement encaissées dans des bancs de calcaire d'eau douce plus ou moins marneux, et peuvent se suivre sur une grande étendue; leur allure est presque partout régulière. La pureté du lignite varie beaucoup d'une couche à l'autre, et de cette pureté dépendent les usages auxquels on le destine. Sous ce rapport, on en distingue trois variétés nommées dans le pays : *charbon de forge*, *charbon de fabrique* et *charbon pour la chaux*. La première variété, qui est la plus pure, est tendre, d'un aspect gras et luisant : elle se rapproche de la houille par ses propriétés et sa proportion considérable de bitume. La seconde, plus dure et moins bitumineuse que la précédente, est bonne pour le chauffage domestique. Sa couleur est le noir mat plus ou moins intense. Le charbon pour la chaux comprend la variété de lignite la plus terreuse, et à cause de sa grande impu-

reté, il est employé uniquement à la cuisson de la chaux et à celle du plâtre (1). »

Les mines de lignite de l'arrondissement de Forcalquier étaient déjà réparties, en 1836, en 13 concessions, que nous allons faire connaître dans l'ordre de leur ancienneté. Celle de Dauphin, qui est de 7 kilomètres carrés, 37 hectares de superficie, s'étend sur les communes de Dauphin et de Saint-Maime. Elle a 6 couches donnant du charbon pour la forge; 2 fournissant du charbon de chauffage et 3 du charbon pour la chaux. Ces couches sont exploitées depuis un temps immémorial. Celle de Saint-Martin de-Renacas, dans la commune de ce nom, embrasse une superficie de 160 hectares, et donne du lignite pour la forge et pour la chaux. Celle de *Gaude*, ayant 146 hect. de superficie; celle de *Ratefarnone*, contigüe à la précédente, ayant 55 hect.; celle de la *Mort-d'Imbert*, ayant 78 hect.; et celle de *Fournigue*, ayant 258 hect., dans la commune de Manosque, donnent du combustible pour la grille et pour la chaux. Celle de Montfuron, qui s'étend sur les communes de Montfuron, de Manosque et de Pierrevert, a 480 hect. de superficie. Elle ne donne que du lignite terreux pour la chaux et du lignite de chauffage. Celle de Sainte-Croix-à-Lause, située dans la commune de ce nom, et d'une superficie de 179 hect., n'est exploitée que pour la cuisson de la chaux. Celle des *Hubacs*, dans la commune de Volx, embrasse une superficie de 211 hect., et renferme du lignite pour la chaux et une couche de lignite pour forge. Celle de *Montaigut*, qui s'étend sur les communes de Volx et de Manosque, sur une superficie de 253 hect., donne du lignite pour forge, beaucoup moins estimé cependant que celui de Dauphin. Celle de la *Rochette*, sise aux portes de Manosque, donne du lignite de chauffage de bonne qualité. Elle n'a que 99 hect. de superficie. Celle de Sigonce, dans la commune de ce nom, ayant 317 hect. de superficie, donne du lignite de chauffage et pour la chaux. Celle de Céreste enfin, sur cette commune, et d'une superficie de 166 hect, ne donne que du lignite terreux.

D'autres gîtes, demandés en concession depuis 1838, existent au-dessous du village du Pierrevert; au Sud du village de Saint-

(1) Statistique minéralogique des Basses-Alpes, par M. Scipion Gras.

Martin-de-Renacas ; à l'Ouest de Sigonce, près de la *Chapelle* et du château de Belair, et sur la commune de Volx. Actuellement le gouvernement est saisi d'une demande en concession des mines de lignite du bois d'Asson, dans les communes de Saint-Maime, de Villeneuve et de Forcalquier.

On trouve pareillement du lignite dans trois autres arrondissements, notamment entre Volonne et l'Escale ; au Nord du village de Tanaron ; à Auribeau, à Champtercier, à Mirabeau, à Gaubert, au bas du versant-Ouest de la montagne de Destourbes, près Castellane, et en d'autres lieux encore. Ces gîtes, à l'exception de celui de Volonne qui fait aujourd'hui l'objet d'une exploitation active, ne sont pas exploités, ou ne le sont que faiblement.

2° Le Gypse. Les carrières de gypse se trouvent sur tous les points du département. Dans la vallée de l'Ubaye, on en connaît des masses considérables à Méolans, à Revel, à la Lauze près des Thuiles, à Jausiers enfin au hameau de *Chenelette*. Les carrières de Méolans et de Jausiers, sont celles qu'on exploite avec le plus d'activité. — Dans l'arrondissement de Castellane, on en trouve des bancs épais, d'abord : dans les environs de cette ville à *Sous-Baisse*, à *Méleau*, au *Moulin* et au hameau *de la Colle* ; au Castellet-les-Sausses, à Moriès, à Vergons, à Chasteuil, et à Senez. Ce dernier lieu donne un gypse rouge très-cristallin. — Dans l'arrondissement de Digne, le village de Saint-Juers, possède cinq carrières en pleine exploitation pendant toute l'année. Digne en possède trois aussi régulièrement exploitées : celle de *Saint-Benoit*, veinée de rouge et de vert et renfermant entre ses couches des feuillets de stéatite ; celle de *Champorcin*, dont les couches sont blanches, vertes ou roses ; et celle de l'*Ubac* le long du torrent des bains. Chabrières, Norante, Gévaudan, Saint-Lyons, Ainac, Lambert, Courbons et Thoard ont pareillement des masses gypseuses. Tanaron a une montagne entière de gypse, dans le vallon de *Malefiance*, et autre gîte tout près du village. Barles, Verdaches et Auzet en fournissent à toute la vallée de Seyne, tant pour les constructions, que pour l'engrais des terres. — L'arrondissement de Forcalquier compte cinq communes ayant des masses gypseuses : Manosque, dont les carrières forment quatre exploitations distinctes ; Dauphin, dont les carrières forment aussi trois ou quatre exploitations : Saint-

Martin-de-Renacas, une seule exploitation; Montfuron, dont le gypse est cristallin et de texture fibreuse; le Revest-des-Brousses enfin, qui ne possède que des veines peu épaisses intercalées dans des marnes calcaires, et que les habitants n'exploitent que pour leur usage particulier. — Dans l'arrondissement de Sisteron, Curban compte deux exploitations, l'une au pied de la montagne d'*Aujarde*, l'autre dans un ravin. La-Motte, Le-Caire, Gigors, Clamensane et Châteaufort, possèdent chacun plusieurs masses gypseuses différentes, et toutes très-considérables. Faucon en a deux, donnant un plâtre de qualité excellente pour les constructions. Turriers, Bellafaire et La-Freyssinie ont leurs environs si abondants en gypse, qu'ils ignorent l'usage de la chaux pour la bâtisse. Le village d'Astoin, outre la colline de gypse sur laquelle il est bâti, a encore trois autres carrières. Bayons a aussi quatre carrières. Saint-Geniès enfin possède deux amas gypseux, l'un au sud du village, l'autre vis-à-vis Notre-Dame-de-Dromon.

5° Le Marbre. La carrière de marbre la plus précieuse, comme aussi la plus considérable et la mieux exploitée, est celle de Maurin, dans la commune de Saint-Paul. Les blocs énormes qui en sont extraits, sont transportés au loin, et assurent des profits abondants. Cette carrière fournit le véritable marbre vert-antique si recherché et si rare en France.

Dans la commune de Saint-Geniès, on trouve des carrières de marbre susceptibles d'une exploitation avantageuse. Ce marbre est fourni par le calcaire cristallin du Lias qui, sur plusieurs points, est d'un beau noir. Il est souvent traversé par de petites veines spathiques blanches qui diminuent à la fois sa beauté et sa solidité. Quand les veines spathiques deviennent ocreuses, la carrière fournit alors du *portor*; mais ce dernier n'est guère qu'un accident des couches. Le marbre noir est le seul qui peut être l'objet d'une exploitation suivie.

Entre Saint-Géniès et Valavoire, à Anthraix, on trouve aussi des bancs de calcaire noir, d'où l'on a retiré des blocs de marbre très-estimés. On en a pareillement retiré dans les environs de Castellane, de Demandolx et de Digne.

4° L'Ardoise. On trouve des carrières d'ardoise à peu de distance du village de Jausiers, sur le bord d'un torrent nommé

Le-Vernant. Elles fournissent une ardoise mince et résistante, qui est généralement employée pour les constructions à 10 ou 12 lieues à la ronde. Au-dessus des Thuiles, on extrait aussi d'un rocher schisteux des ardoises très-épaisses et d'une grande dimension qui servent de dessus de table, ou à couvrir les murs et quelquefois les habitations.

5° Calcaire Lithographique. Dans les environs de La-Clappe, entre Barrême et Digne, le calcaire jurassique offre souvent une texture assez homogène et assez compacte pour servir de pierre lithographique. Plusieurs échantillons de cette espèce ont été employés avec succès.

6° Anthracite. On trouve des couches d'anthracite, ou substance charbonneuse et opaque, 1° : à 2 kilomètres du village de Saint-Geniès, sur le chemin d'Authon. L'épaisseur de cette couche est très-variable et ne dépasse pas de 30 à 60 centimètres. Les tentatives d'exploitation souvent renouvelées n'ont eu aucune suite à cause de son gisement dans un terrain qui s'éboule aisément. Une demande en concession de ce combustible vient d'être formée, en 1860. 2° Dans la commune de Clamensane, au hameau de la *Rousle*. Cette couche a un mètre d'épaisseur, et a été plusieurs fois exploitée sans succès, tant par son irrégularité et les terres friables au milieu desquelles elle gît, que par sa mauvaise qualité. 3° A Châteaufort, dans le quartier de la *Molière*. Cette couche moins puissante que la précédente, lui ressemble sous le rapport du gisement et de la qualité. 4° A Verdaches, où l'on en trouve trois couches, dont la puissance n'est que de 0,30, et qui fournissent deux variétés de ce combustible ; l'une friable, formée de petites lamelles brillantes; l'autre, d'un aspect terne, plus compacte et ressemblant à certaines variétés de houille dure. 5° A Saint-Ours, dans la commune de Meyrones. Là, les couches ne donnent qu'une anthracite impure, ou un schiste plus ou moins carduré mêlé à des fragments d'anthracite friable.

7° Tourbières. La tourbe est peu abondante dans les Basses-Alpes. On en trouve seulement quelques dépôts dans les vallons les plus élevés de la chaîne qui limite le département à l'Est, et principalement dans les communes de Larche, de Maurin et de Jausiers. Les tourbières de Larche, à l'entrée du vallon du Lauzanier, consistent en trois ou quatre petits bassins, dont le plus

étendu n'a pas un hectare de superficie. La tourbe y est mousseuse à la surface, et compacte dans la partie inférieure. Son épaisseur varie de 0,50 à 1 mètre. Le vallon du Lauzanier renferme en outre de la tourbe sur une longueur de plus de 2 kilomètres; mais son épaisseur est si faible qu'on ne peut l'exploiter avec profit. Les tourbières de Maurin et de Jausiers occupent des espaces considérables, mais elles ne sont point exploitées, nonobstant les encouragements donnés par l'administration départementale.

8° MINES D'OR ET D'ARGENT. Tous les géographes de la Provence, et Cassini lui-même, placent une mine d'or à Fouillouse dans la vallée de Barcelonnette; une autre mine du même métal à Barcelonnette et une troisième à Barles. L'existence de ces mines n'a jamais été bien constatée. Quant à l'argent, ce métal s'est présenté très-souvent en très-petite quantité, il est vrai, mais sous des formes diverses. On en trouve à Barles, à Ubaye, à Mariaud, à Thorame-Haute et à Ongles. Quelques-unes de ces dernières ont été explorées, mais abandonnées à cause de la faiblesse de leur produit; les autres ne l'ont jamais été sérieusement à cause des difficultés que présenterait leur exploration.

9° MINES DE FER HYDRATÉ ET SPATHIQUE. Le minerai de fer hydraté ou hydroxidé se rencontre fréquemment entre Ongles et Gignac. Il paraît même par les scories répandues en abondance aux environs de Simiane, qu'il a été autrefois exploité dans cette contrée et traité dans des fourneaux. La date de ces anciennes forges est inconnue, et remonte sans doute au temps, où les montagnes voisines couvertes d'épaisses forêts, fournissaient du combustible à très-bas prix. Quant au fer spathique ou carbonaté, on a des indices de sa présence à Saint-Geniès et à Barles. Ce minerai serait surtout abondant dans ce dernier lieu, mais son exploitation est en quelque sorte impossible, parce qu'il se trouve sur des crêtes de montagnes à peu près inaccessibles.

10° MINES DE PLOMB SULFURÉ. On en trouve d'abord une mine près du hameau de Naux, dans la commune de Saint-Geniès, qui fut concédée par ordonnance du 11 avril 1821, et qui embrasse une superficie de 4 kilomètres carrés. Elle consiste en plusieurs filons, dont les 7 principaux ont une épaisseur qui varie depuis

1 à 2 décimètres jusqu'à 1 mètre. Ces filons sont dirigés de Sud-Ouest au Nord-Est. Leur gangue est formée en grande partie de sulfate de baryte, et renferme, outre la galène du fer sulfuré, du fer spathique et de la chaux carbonatée. Connue depuis plusieurs siècles, et exploitée avant la révolution de 1789; reprise en 1811, cette mine donnait en 1815 un produit de 504 quintaux métriques d'Alkifous, et un bénéfice net de 2,880 fr. On y employait alors 18 mineurs ou manœuvres et 12 laveuses.

Près du village d'Auribeau, on trouve des filons de sulfate de baryte qui renferment accidentellement du plomb sulfuré. — Dans la commune de Piégut, et dans un rocher situé au-dessus du hameau de *Neyrac*, il existe un filon de plomb sulfuré, qui a été exploité dans le temps. Sa puissance est très-variable et peut être estimée en moyenne, à 0,70. Il a pour gangue du spath calcaire et une terre ocreuse argilo-calcaire, dans laquelle on trouve des rognons épars de galène. — A Curban, au pied de la montagne de l'*Aujarde*, on trouve des filons du même minerai : le principal a de 50 à 60 cent. d'épaisseur. Cette mine avait été concédée en 1718, 1770 et 1785, et une fonderie était établie à Curban, au milieu des forêts considérables qui couvraient le pays. Exploitation et établissement furent abandonnés en 1793.

A Barles, au dessus de la jonction du torrent d'Auzet avec le Besse, est un gîte intéressant de plomb sulfuré. La puissance des filons, qui sont au nombre de 6, varie de 1 à 2 décimètres jusqu'à 1 mètre. Ils renferment du plomb sulfuré argentifère et du plomb sulfuré antimonié. Ce gîte plusieurs fois exploré, a été abandonné à cause de sa situation dans un pays inabordable et à cause de la pauvreté et de l'irrégularité des filons.

Au Nord de la montagne de Mourjuan, près du hameau de [illegible], commune d'Allos, on a découvert en 1762, quelques filons de spath calcaire avec rognons de plomb sulfuré. On essaya de les exploiter, mais leur faible produit les fit abandonner. D'après d'Arluc, il existe aussi des indices de minerai de plomb dans les montagnes qui avoisinent Colmars. Des recherches faites à une époque reculée, y en avaient fait découvrir de beaux échantillons.

11° Bitume minéral, asphalte. Depuis Dauphin jusqu'à Villemus, et même jusqu'à Céreste, on trouve une bande presque

continue de grès bitumineux. Ces bancs se montrent aussi sur l'autre versant des collines, depuis Sainte-Tulle jusqu'à La-Brillane. On les exploite depuis une vingtaine d'années, près de Saint-Martin-de-Renacas et de Manosque, où leur richesse moyenne en bitume a été trouvée de 10 à 12 pour °/₀. En en mêlant cent parties pulvérisées avec 12 à 18 de goudron provenant de la houille, on obtient un bon mastic qui est employé sous le nom d'asphalte. Les mines de bitume situées sur le territoire des communes de Villemus et de Saint-Martin-de-Renaças, ont été concédées par décret impérial du 19 septembre 1859. Cette concession, dite de la *Chabanne*, a une étendue de 5 kil. ou 20 hectares. De nouvelles demandes en concession, dans les communes de Pierrevert, Manosque, Montfuron, etc., ont été présentées à la préfecture.

12° Schiste bitumineux. Aux environs de Manosque et de Forcalquier sont des schistes marneux, fendillés, jaunâtres, qui se divisent en feuillets minces, et tellement bitumineux qu'ils s'allument à la flamme d'une chandelle. Mais on les rencontre spécialement à Dauphin, où ils sont exploités depuis quelques années, puis livrés au commerce sous le nom d'huile schisteuse, ou schiste combustible pour l'éclairage. M. Paréto a observé près de Barrême des marnes bitumineuses, contenant un grand nombre de petites paludines.

13° Marne argileuse. Parmi les carrières de Marne argileuse que l'on exploite dans ce Département, les plus importantes sont celles de Moustiers, qui fournissent la matière première de faïences longtemps estimées. L'une est à 5 kilomètres sud de Moustiers, sur la rive gauche de la Valonge; l'autre, au quartier des Combes. On en trouve aussi à Riez qui alimentent une fabrique de faïence et deux poteries. Aux environs de Manosque, de Dauphin et de Montfuron, on en rencontre fréquemment qui pourraient être utilisées pour la fabrication des briques. Il faut ranger aussi dans cette catégorie, les argiles qui alimentent les diverses fabriques de moellons, de tuiles, etc., dans plusieurs autres communes.

14° Argile a foulon. On en trouve des couches dans les territoires de Digne, de Castellane, de Robion, etc., qui sont exploitées pour l'usage des fabriques de draps.

15° Carrières de Pierres. Ces carrières abondent dans le département, mais elles ne sont exploitées que dans le voisinage des centres de population assez considérables pour assurer des débouchés aux produits. Celle de Montpezat donne des pierres froides et blanches, susceptibles de recevoir le poli du marbre : elle est exploitée de temps immémorial. Celle de Digne donne des pierres noires, susceptibles du poli, mais se détachant par écailles. Celles de Mane donnent des pierres de marne calcaire faiblement grisâtre, qui sont très-recherchées pour les constructions. On trouve encore des carrières de pierres à Aiglun et à Gaubert, près Digne; à Seyne, à Castellane, à Manosque, à Château-Arnoux, à Céreste, etc., etc.

16° Anydrite. Cette substance qui est d'un beau blanc et qui a la dureté de la pierre, ne se rencontre pas en bancs suivis, mais seulement par blocs détachés au milieu du gypse hydraté qui l'enveloppe comme une écorce. La carrière de gypse de Turriers, au pied du bois de *Gière*, et celle de Saint-Geniès, vis-à-vis Notre-Dame-de-Dromon, fournissent de l'anydrite. On y exploite fréquemment cette substance pour en faire des vases, des pendules, des dessus de table, etc. C'est avec un bloc provenant de la carrière de Saint-Geniès, que l'on a fait le coq gaulois, pesant cinq quintaux, qui couronne la fontaine monumentale de Forcalquier.

17° Cristaux de quartz. Dans la masse gypseuse de Chabrières, près Norante, on trouve un grand nombre de petits cristaux de quartz prismé, terminés des deux côtés. Dans la commune de Volx, au quartiers des *Hubacs*, on voit épars sur le sol et en grande quantité, de petits cristaux de quartz limpide, terminés aussi des deux côtés, et semblables à ceux que l'on rencontre dans le gypse. Les carrières gypseuses de Manosque offrent aussi des strates légérement ondoyants.

18° Souffre. On trouve du souffre disséminé dans un amas de gypse, à côté du hameau de *Gévaudan*, commune de Barrême, sur la rive gauche d'un torrent. Le souffre natif cristallin se montre dans les carrières gypseuses de Manosque, disséminé en nids ou par petits amas de la grosseur d'une amande.

19° Fossiles. Les fossiles abondent tellement dans les Basses-Alpes, que nous devons nous borner à indiquer seulement

quelques localités où on les trouve le plus abondamment. Les environs de Castellane, tels que le torrent de *Béteron*, près du hameau de la Palud, les quartiers de *Méléau* et des *Blâches*, abondent en *Griphées*, en *Térébratules*, en *Nucules*, en *Plagiastomes*, en *Ammonites*, en *Bélemnites*, en *Pentacrinites*, etc. Au pied de la montagne de *Destourbes*, près du hameau de *Saint-Ils*, on trouve dans des marnes grises des troncs d'arbres placés dans tous les sens, et disséminés çà et là sans aucun ordre apparent. Ces troncs sont tous à l'état siliceux et se brisent facilement en présentant des cassures nettes et lisses. Leur structure végétale est parfaitement reconnaissable : quelques-uns appartiennent évidemment au genre palmier. Les autres sont des arbres *dicotylédons* d'espèce indéterminable.

Dans le petit bassin de Taulane, on trouve des *Exogira columba* et d'autres fossiles crétacés. Sur le chemin de Robion à Castellane, on trouve les *Criocératites* et le *Scaphite* décrits par M. Léveillé, et de plus, beaucoup de fossiles inédits, parmi lesquels des *Belemnites* monstrueuses, rapportées au *Belemnites dilatatus*, et une grande quantité de *Exogira columba*,

Aux environs d'Annot, et un peu au-delà de Saint-Benoit, on trouve, dans les marnes calcaires qui bordent la route d'Entrevaux, un grand nombre de fossiles, entr'autres *L'Ammonites coupei*, le *Nummulites contortus* qui y est très-abondant, une autre espèce de Nummulite que l'on croit être le *Nummulites lævigatus*; des *Rotalies*, une *Huître*, des *Serpules*, des *Polypiers* de diverses espèces. Les mêmes bancs calcaires peuvent se suivre du côté du Fugeret, de Méailles, de la Colle-Saint-Michel, et contiennent beaucoup de fossiles. Au-dessous de ce dernier village, on voit une assise marneuse remplie de coquilles, qu'à leur aspect on croirait terciaires, et qui sont des *Cérites*, des *Ampullaires*, des *Bucardes* et des *Cithérées* — Entre Moriez et Saint-André, on trouve encore beaucoup de fossiles, tels que des *Belemnites*, des *Spatangues* et des *Térébratules*.

En remontant la vallée du Verdon, on observe également des calcaires à Nummulites à Thorame, à Beauvezer, et à Colmars sur une vaste étendue. Le *Nummulites contortus* se retrouve là par milliers, comme encore au lac du Lauzanier, et y est associé à d'autres espèces de nummulites, à des petites coquilles mul-

ticolores, à des *Turbinolies* et autres polypiers, et avec des *Astrées*, des *Natices* et des *Cérites*.

Dans la vallée de l'Asse, on trouve vis-à-vis de Senez, dans une série de calcaires et de marnes alternant ensemble, le *Belemnites dilatatus* et d'autres fossiles propres aux marnes néocomiennes. Aux environs de Barrême, et surtout dans le quartier des *Orgéas*, au sud-est de ce lieu, abondent, entr'autres fossiles, les *Hamites* et les *Scaphites*, (*Scaphites ivani*) et le *Belemnites dilatatus*. Entre Barrême et Saint-Jacques, sur la rive droite du torrent qui descend de Tartonne, on rencontre des fossiles analogues à ceux du bassin terciaire parisien. M. Lecoq, qui les a examinés, y a reconnu deux espèces de Natices, l'une voisine de la *Natica sigaretina*, l'autre de la *Natica spirata*; une mélanie semblable à la *Melania costellata*, et quelques autres coquilles rapportées aux genres *Solen*, *Cardium*, *Lucina* et *Mitra*. Aux environs de Châteauredon, on trouve beaucoup de coquilles marines notamment une huître à valve épaisse et allongée qui paraît identique à l'*Ostrea virginica*.

Dans le torrent du *Cougnier*, entre *La-Clappe* et la rivière d'Asse, et aux environs de Digne, on remarque parmi beaucoup de fossiles, les suivants : *Gryphea*, *Cymbium*, *Plagiostoine duplicata*, *Pentacrinites vulgaris*, *Pentacrinites caput medusæ*. Ces deux dernières sont nommées dans le pays *Pierres de Saint-Vincent*, du lieu où on les rencontre avec plus d'abondance. On y trouve aussi des *Possidonies* et quelques *Géodes*.

Dans la vallée de la Valonge, commune de Moustiers, on a trouvé beaucoup de *Spatangues*, de *Nucléolites*, de *Cithérées*, et d'autres fossiles, parmi lesquels on a cru reconnaître le *Spatangus retusus* et la *Pholadomya donacin ι obliquata*. — Entre Tanaron et Esclangon, se trouve enfouie, dans une marne argileuse bleue, une immense quantité de fossiles, dont plusieurs paraissent devoir être rapportées aux espèces suivantes : *Panopea faujassii*, *Venus brochii*, *Venus rustica*, *Arca antiquata*, *Pecten benedictus*, *Cerithium*, *Lima* et *Turitella terebra*. — Sur la commune de Champtercier, au quartier des *Belons*, on rencontre beaucoup de coquilles d'eau douce dans des bancs de marne sablonneuse irrisée intercallés entre les poudingues. Ce sont des *Helix* et des *Unio* quelquefois monstrueuses.

Au pied du versant méridional de la montagne de Lure, on trouve en sortant de Peyruis sur la gauche de la route, des petits galets de calcaire gris avec *Buffonites*, *Fragments de Polypiers* et *Pointes d'Oursin*. — A Ganagobie on rencontre fréquemment aussi des galets de calcaire compacte avec fragments de corps marins. — La coquille *Exogyra columba* abonde dans le territoire de Montlaux, entre les granges dites *Les-Janés* et la *Sautier*; le sol en est jonché sur une grande étendue. — Près de Saint-Etienne et d'Ongles, on trouve beaucoup de *Pyrites*, de *Géodes*, des rognons tuberculeux de fer hydraté, avec des *Belemnites*, de *petits spatangues* (Spatangus buffo), des *Astrées* et d'autres *Polypiers*.

Les fossiles marins se rencontrent aussi à Volx, contre le versant oriental du rocher. Au quartier des *Hubacs*, les marnes renferment des empreintes de poissons semblables à celles d'Aix. Sur les bords du Largue, entre les feuilles de schistes calcaires bitumineux, on trouve beaucoup d'empreintes végétales parfaitement conservées. — Des débris de végétaux et des empreintes de poissons apparaissent aussi au sud-est de Montfuron, près des carrières de gypse. — Dans les environs de Manosque, et notamment sur la crête de *Toutes-Aures* et près de Notre-Dame-de-la-Rochette, on trouve des *Pecten benedictus*, des *Tellina tumida*, des *Venus rustica*, des *Pholadomya*, des *Pirula ficoides*, des *Clypeaster*, des *Balanus* et beaucoup de moules de bivalves indéterminables. — Dans les environs de Dauphin et de Saint-Maime, on rencontre un grand nombre de coquilles marines, entr'autres le *Pecten latissimus*, une variété du *Pecten benedictus*, *Pholadomya*, *Cytherea*, *Ostrea*, etc. — A Reillane sont des bancs d'un calcaire gris à point miroitants, pétris de coquilles marines brisées, et intimément liés aux marnes d'eau douce.

Dans la vallée de Saint-Geniès beaucoup de fossiles se trouvent, soit dans les marnes, soit dans les calcaires, tels que *Griphœa*, *Cymbium*, *Pecten æquivalvis*, *Becs de sèches*, etc. Ils sont surtout abondants au quartier des carrières, près Notre-Dame-de-Dromon, et sur les hauteurs qui dominent au Nord le village.

20° Eaux minérales. Il faut placer en première ligne les eaux de Digne et de Gréoulx qui sont thermales. Celles de Digne se

composent de neuf sources distinctes, qui sortent du pied d'un rocher appartenant au lias. Voici le nom de ces sources avec l'indication de leur température en dégrés centigrades :

Eau de la fontaine........	41° 8
Bassin de l'Etuve.........	46° 2
Bassin de Saint-Jean......	43° 7
Bassin de Saint-Gilles.....	42° 5
Bassin des Vertus........	36° 2
Bassin de Sainte-Sophie..	40° 0
Bassin de Saint-Martin....	42° 5
Reservoir de la Bugadière.	37° 5
Grande Source dite froide.	25° 0

Ces différences de température sont attribuées à un mélange d'eau ordinaire, en proportions diverses, avec les sources thermales. Il a été constaté en effet que le volume de ces sources, ainsi que leur température variaient, suivant que la saison était plus ou moins pluvieuse. Les eaux de Digne analysées, en 1812, par M. Laurent, auraient la composition suivante pour 1000 gram.

Gaz Sulfhydrique...........	20 centim. cubes.	
Chlorure de Magnésie......	0 gr.	29
Sulfate de Magnésium......	0,	25
Sulfate de Soude...........	0,	92
Carbonate de Chaux........	0,	17
Carbonate de Magnésie.....	0,	09
Sulfate de Chaux..........	0,	32
Total des Sels...	2,	04.

La source minérale de Gréoulx est très-abondante et sort immédiatement du calcaire néocomien. Afin de l'isoler du dépôt d'alluvion qui forme en cet endroit la superficie du sol, on a construit un puits en maçonnerie, profond de trois mètres, par lequel les eaux montent au jour ; de là, elles coulent dans des aqueducs qui les distribuent dans toutes les parties de l'établissement thermal. Leur température ordinaire est de 36 degrés centigrades. On a remarqué que, après les grandes pluies, cette température diminuait, en même temps que la source devenait plus considérable ; ce qui prouve qu'il s'y mêle alors des filets

d'eau froide. Ces eaux ont été analysées, en 1839, par MM. Boulay et Henry, qui leur ont trouvé la composition suivante, pour 1000 grammes ou un litre :

Carbonates de Chaux et de Magnésie, Sulfate de Chaux, Silice, Oxide de Fer...	0 gr., 35
Chlorures de Sodium et de Magnésium, Sulfate de Soude, Matière organique.....	5, 00
Total.......	5, 35

Quant aux gaz tenus en dissolution, il résulte d'une ancienne analyse qu'un litre renferme :

Acide carbonique.......	62, 48 centimètres cubes.
Acide sulfhydrique.....	45, 85
Total des Gaz.	108, 03.

D'après cette composition, ces eaux seraient à la fois salines et sulfureuses.

On a découvert à Gréoulx, en 1835, une nouvelle source, dont la température n'est que de 21 à 22°, et qui, par sa composition, se rapproche beaucoup de l'ancienne. Exploitée pendant quelques années, avec quelque succès, cette source a été abandonnée, et le nouvel établissement thermal fermé.

Il existe deux sources sulfureuses peu abondantes situées, l'une à Dauphin, près de la mine des *Payans*, l'autre à Montfuron, dans le ravin de la *Soufroue*. Elles se trouvent dans le calcaire marneux de la molasse d'eau douce, et sont inexploitées jusqu'à ce jour. — A Castellane, au pied d'une masse gypseuse exploitée à la carrière du *Moulin*, sort une source d'eau minérale tellement abondante que, à quelques pas de là, elle fait tourner une roue hydraulique. Cette eau paraît riche en sulfate de magnésie. — Les communes de Turriers et de Lardiers possèdent aussi des eaux minérales peu abondantes, sur lesquelles on manque de renseignements.

21° SOURCES SALÉES. Il existe dans le Département au moins quatre sources salées assez abondantes pour pouvoir être exploitées avec avantage. Elles se trouvent sur les communes de Moriez, de Tartonne, de Lambert et du Castellet-les-Sausses.

La source de Moriez, située sur le côté droit de la route de Barrême, n'est pas jaillissante : elle reste à 8 mètres environ de la surface du sol, dans un puits d'où on la tire à l'aide d'un sceau. Sa richesse en substances salines, composées principalement de Chlorure de Sodium, varie entre un 6e et un 7e de son poids. Cette source est la propriété de la commune de Moriez, qui en retire annuellement un prix de ferme de 15 à 1600 fr.

La source de Tartonne se trouve dans le lit d'un ravin, à 1500 mètres du village : on la tire aussi d'un puits profond de 7 à 8 mètres. Sa richesse en sel est variable, et généralement assez faible à cause du mélange de sources d'eau douce. La commune de Tartonne, qui en est propriétaire, l'afferme pour une rente annuelle de 200 francs.

La source de Lambert, située sur le bord de la route de Digne, et non loin de masses gypseuses considérables, a une saveur plutôt amère que salée ; ce qui indique qu'elle contient beaucoup de Sulfate de Magnésie. Exploitée avec profit pendant longtemps, elle a été abandonnée, et les eaux d'un ravin viennent aujourd'hui se mêler à cette source. On a trouvé dans des marnes argileuses voisines de cette source, des morceaux isolés de sel gemme, qui semblent indiquer des bancs étendus de cette substance.

La source du Castellet-les-Sausses coule dans le lit même du Var, du pied d'une masse gypseuse intercallée dans le terrain jurassique. Elle se compose de plusieurs filets d'eau salée, qui jaillissent du sable dans un espace de 3 à 4 mètres carrés. Quelques filtrations d'eau douce viennent s'y mêler, et diminuent sa richesse saline. Cette source a été utilisée de 1815 à 1821 par les soins de l'administration des contributions indirectes qui vendait l'eau aux habitants à raison de 1 fr. la charge. Elle a été abandonnée ensuite à cause de son faible produit ; on en a même rendu l'usage impossible, en y faisant passer un courant d'eau douce dérivée du Var.

Castellane possédait autrefois des sources d'eau salée qui furent exploitées par les Romains, et qui l'étaient encore dans le quatorzième siècle. La première sourdait au pied de la colline du *Bouquet*, et alimentait deux grandes salines. Les vexations des fermiers de la Gabelle, qui firent plusieurs fois combler

cette source, et les atterrissements continuels du Verdon, font qu'il n'en reste plus de traces. La deuxième, située à l'extrémité de la vallée, et beaucoup moins riche en sel que la précédente, sert à alimenter deux moulins à farine.

22° SOURCE INTERMITTENTE. Cette source est située à un quart-d'heure du pont de Colmars, sur la rive droite du Verdon. Le rocher d'où elle sourd par une fente, est un calcaire fossile à couches fortement inclinées du Nord au Midi. Pendant longtemps ses intermittences furent très-régulières. Gassendi, qui l'avait examinée, assure qu'elle coulait quatre fois dans une heure, et pendant 7 minutes chaque fois, après lesquelles il y avait cessation absolue tantôt de 8, tantôt de 7 et de 6 minutes. A la suite du fameux tremblement de terre de Lisbonne, qui se propagea jusque dans ces contrées, elle tarit tout-à-coup pendant plus de quinze ans. Un nouveau tremblement survenu en 1770, la fit reparaître, mais avec des intermittences moins complètes et moins régulières. Deux observations, faites par feu M. le docteur Honorat, donnèrent les résultats suivants :

1re Observation, faite le 10 octobre 1815. — A 9 h. 30 minutes du matin, un fort gargouillement se fit entendre, et un instant après eut lieu l'éruption de l'eau. Son jet ne se maintint au même degré d'élévation que pendant une minute. Après 3 minutes, il avait diminué de la moitié, et cessé entièrement après 5 minutes. — A 9 h. 45, l'eau reparut, et observa la même décroissance que la première fois. — A 10 h. 9, nouvelle éruption et volume d'eau plus abondant. — A 10 h. 20, quatrième flux. — A 10 h. 47, cinquième flux.

2° Observation faite, le 5 août 1838, à 3 heures du soir. Les flux eurent lieu, comme il suit : à la 1re éruption, diminution considérable après 3 minutes; cessation presque complète après 5 minutes. — 2e Éruption survenue 8 minutes après la cessation de la précédente. — 3e Éruption survenue 16 minutes après. — 4e Éruption survenue 12 minutes après. — 5e Éruption survenue 56 minutes après. L'eau fut cette fois beaucoup plus abondante.

Ajoutons que l'eau de cette source a un goût de terre et de limon très-prononcé.

23°. GROTTES. Il existe plusieurs grottes dans le département. Les plus remarquables sont celles de Saint-Benoit et de Méailles.

dans le canton d'Annot, et celle de Mélan, dans le canton de Digne. On trouvera dans la notice historique de ces communes, la description de ces trois grottes.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

—

PRODUCTIONS DU RÈGNE VÉGÉTAL.

Nous plaçons en première ligne les fleurs et les plantes rares que l'on trouve en si grand nombre dans ce département (1). Les montagnes pastorales sont les lieux, où on les rencontre le plus ordinairement. Or, parmi ces fleurs, les unes, dociles à la culture, feraient l'ornement des plus beaux parterres ; les autres, rebelles à tout l'art du jardinier, ne peuvent s'habituer à des climats moins rudes que ceux où elles croissent naturellement. Bornons-nous à en indiquer simplement quelques-unes.

Dans la première catégorie, c'est-à-dire celles qui, à l'éclat de leur couleur et à la suavité de leur parfum, joignent la facilité de la culture, se font remarquer :

Le Lys bulbifère, *Lilium bulbiferum* (Lin.) qui, toujours uniflore dans l'état sauvage, porte jusqu'à dix fleurs quand il est bien cultivé. Il ressemble beaucoup à l'Hémoracale jaune, mais il est plus beau.

Le Lys martagon, *Lilium martagonum*. (Lin.)
Le Lys pompon, *Lilium pomponium*. (Lin.)
La Fritillaire méléagre de Linné.

(1) Deux savants botanistes, M. le docteur Honnorat de Digne et M. Eméric de Castellane, avaient consacré de longues années pour former une flore Bas-Alpine. Ce beau travail, qui eût fait connaître dans ses plus grands détails cette partie si intéressante de l'histoire naturelle de ce département, n'a point été terminé. Ce qu'il en existait est aujourd'hui perdu pour la science. Le premier avait déjà réuni, en 1820, plus de deux mille cinq cents plantes dans sa flore. L'herbier du second n'était ni moins riche, ni moins précieux.

Le Panicant des Alpes, *Eryngium Alpinum*. (Lin.)
Le Sabot de Venus, *Cypredium Calnolus*. (Lin.)
L'Epilope en épi, *Epilobium spicatum*. (Lin.)
L'Aconit napel, *Aconitum napellus*. (Lin.)
L'Aconit paniculé, *Aconitum paniculatum*. (Lin.)
L'Aconit anthora, *Aconitum anthora*.
Le Trollius d'Europe. (Lin.)
Le Ciclanum d'Europe. (Lin.)
L'Ancholie vulgaire, *Aquilegia vulgaris*. (Lin.)
Les Ancholies visqueuse et Alpine de Linné.
L'Asphodèle rameux de Linné.
La Violette à éperon, *Violata calcarata*. (Lin.)
La Violette à grandes fleurs, *Violata grandiflora*. (Lin.)
La Violette jaune.
La Tulipe sauvage, *Tulipa sylvestris*. (Lin.)
Le Daphné, *Encorum*. (Lin.)
Le pied d'Alouette élevé, *Delphinium elatum*. (Lin.), etc.

Dans la deuxième catégorie, celles qui, quoique très-belles, ne peuvent supporter la culture, sont en bien plus grand nombre encore. On y distingue :

L'Orchis noir, *Orchis nigra*, (Linné.) dont la fleur répand une odeur de vanille qui se fait sentir à la distance de plusieurs mètres.

L'Orchis odorant et l'Orchis conopsea, remarquables l'un et l'autre par leur parfum.

La nombreuse classe des pédiculaires, dont l'incarnat embellit les rochers; les Primevères, les Saxifrages, les Androsaces, et une foule d'autres qui, par la variété de leurs formes et de leurs couleurs embellissent la pelouse des montagnes. La Renoncule seule s'y montre sous 28 espèces différentes, dont les unes croissent à 2,400 et jusqu'à 3,200 mètres d'élévation; les autres croissent dans la plaine, les bois et les jardins. Nous ne multiplierons pas nos indications, renvoyant aux auteurs qui ont exploré ces contrées si riches et si intéressantes sous ce rapport.

Parmi les plantes rares qui se trouvent sur nos montagnes, nous citerons encore les suivantes :

Les *Draba navalis, ciliaris, pyreneica*.
Les *Androsace bryoides, carnea, lactea*.

Les *Primula farinosa, crenata, viscosa, auricula.*

Les *Silene acaulis.*

Les *Gentiana lutea, punctata, biloba, asclepiadea, acaulis, bavarica, nivalis, glacialis.*

Les *Geranium argenteum, aconitifolium.*

Les *Ranunculus pyreneus, platanifolius, seguieri, glacialis, polyanthemos.*

Les *Eringium spina alba.*

Les *Phaca australis, alpina, astragalina.*

Les Cardamines, *Azarifolia,* (Honnorat.) etc., etc., etc.

Parmi ces espèces diverses de plantes, un grand nombre sont aromatiques et médicinales : ces dernières forment l'objet d'un commerce d'exportation assez considérable pour les pharmacies du Dauphiné, de la Provence et du Lyonnais. On voit à des époques périodiques des marchands vulnéraires visiter les richesses végétales de nos montagnes, et y établir en plein air leurs appareils de distillation pour extraire l'huile essentielle du thym, de la lavande et de plusieurs autres plantes aromatiques.

Le sol des Basses-Alpes, quoique naturellement ingrat et stérile, produit cependant des céréales en quantité suffisante pour la consommation des habitants. Il doit sa fertilté à l'industrieuse et persévérante activité de ceux qui le cultivent. La partie septentrionale ne produit que du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre, et des bois propres à la charpente : mais ses belles montagnes fournissent des pâturages gras et excellents, et servent à la nourriture des nombreux troupeaux du pays et des troupeaux transhumans bien plus nombreux encore, qui, pendant l'été abandonnent les immenses plaines de la Crau et de la Camargue.

Dans la partie méridionale, on rencontre les productions qui conviennent aux climats les plus tempérés de l'Europe. Le mûrier, l'amandier, le noyer, l'olivier, le figuier y sont cultivés avec succès. Dans quelques contrées, la campagne abonde en arbres fruitiers, tels que poiriers, pommiers, pêchers, abricotiers, coignassiers, et surtout en pruniers, dont le fruit séché forme une branche assez importante de commerce sous le nom de *brignoles* et de *pistoles*. Le canton d'Annot offre en outre de belles plantations et même des forêts de châtaigniers.

Cet arbre précieux s'y est reproduit naturellement dans plusieurs localités, depuis son introduction. « On pourrait le dénommer *l'arbre de la Providence* dans les communes de Méailles, du Fugeret, d'Annot, de Braux et de Saint-Benoît, parce que, en temps de disette, il n'a jamais fait défaut, et que le malheureux, qui manque de grains, a toujours trouvé dans la châtaigne une ressource pour sa famille et pour les animaux qui partagent sa bonne ou mauvaise fortune (1). » Le châtaignier s'acclimaterait aisément dans beaucoup d'autres cantons de la partie méridionale, comme il a été constaté par divers essais faits malheureusement en trop petit nombre. Dans quelques cantons on récolte aussi des truffes noires, marbrées et blanches, qui sont estimées et constituent une branche de commerce fort lucrative. Les champignons et les morilles abondent aussi sur plusieurs points.

Les vignes, cultivées avec soin, produisent des vins de bonne qualité et en quantité suffisante pour la consommation. On sait la réputation dont jouissait autrefois le vin de Riez (2), et celle dont jouit présentement le vin des Mées et celui de Chabrières. Le canton de Manosque est le plus riche en vignobles et en oliviers. Ses produits sont exportés dans la partie haute du département et dans les départements voisins.

Les orangers et les citroniers sont les seuls arbres qui ne peuvent être plantés en pleine campagne; on les cultive cependant avec quelque succès dans des grandes caisses que l'on abrite dans des serres pendant les rigueurs de l'hiver.

Les essences dominantes des forêts sont le chêne blanc et vert, le hêtre, le sapin, le pin et le mélèze. Dans quelques cantons on récolte la manne, l'agaric et la thérébenthine. La culture du chanvre, du colzac et de la garance n'est faite que dans de faibles proportions.

Outre les fruits d'espèces et de variétés diverses, qui lui sont communs avec le reste de la Provence, le département fournit encore beaucoup de fruits sauvages, pouvant servir à la nourriture de l'homme, et que l'on emploit à divers usages (3). Tels sont:

(1) Eméric, Annales des Basses-Alpes, t. 2. p. 335.

(2) *Vinum Rejense super omnia vina recense.* Proverbe du seizé et dix-septième siècle.

(3) M. Honnorat a publié une notice à ce sujet dans les Annales des Basses-Alpes, t. 3. p. 45.

1° le fruit de l'Airelle ou Myrtille, qui est nourrissant, très-sain, d'un goût douceâtre d'abord et aigrelet ensuite, et avec lequel on fait un rob ou un sirop astringent et des confitures. L'Airelle est commune dans les bois de nos montagnes, de 1500 à 2300 mètres d'élévation. — 2° Le fruit de l'Alizier allouchier, ou Alizier commun, (*Cratægus aria*. Lin.) qui croît dans nos forêts jusqu'à la hauteur de 1500 à 2000 mètres. Ce fruit est bon à manger, et on fait de son suc un rob spécifique contre la dyssenterie. — 3° Les Cornouilles, *Acuernis*, fruit du cornouiller des bois ou cornouiller sauvage, que l'on mangeait autrefois, et que l'on emploie en médecine. On en fait même des confitures. Le cornouiller est commun dans nos bois de la partie moyenne du département. — 4° La Faine, espèce de châtaigne que produit le hêtre *fayard*, *fau*, *fouteau*, *fagus sylvatica* (Lin.) Torréfiée, la Faine a été employée autrefois comme café; mais elle est surtout précieuse par l'huile qu'elle renferme. « Cette huile, dit M. Loiseleur Deslongchamps, est de bonne qualité, et peut remplacer toutes les autres dans les diverses préparations alimentaires. » — 5° Les fraises des bois, qui, quoique plus petites, l'emportent de beaucoup sur les autres par l'excellence de leur goût. — 6° Les framboises, aujourd'hui recherchées et servies sur les meilleures tables, sont très-abondantes dans la partie septentrionale du département, depuis 1200 jusqu'à 1600 mètres d'élévation. — 7° Le fruit de l'Églantier, *Agourencis* en provençal, est employé en médecine comme astringent ; mais dans quelques localités, à Allos par exemple, la partie charnue, débarrassée des graines, est convertie en farine, dont on fait des gâteaux qui sont assez agréables au goût et nullement malfaisants. — 8° Les groseilles, dont nous possédons trois espèces sauvages : 1° les groseilles rouges, *Agrouvellas roulanas*, fruit du groseiller rouge, *ribes rubrum*, Lin., qui croît spontanément dans quelques-unes de nos forêts et particulièrement dans celle de Faille-Feu. Elles sont si acides qu'on ne peut les manger sans préparation. 2° Les groseilles des Alpes ou groseilles douces, fruit du groseiller des Alpes, *ribes Alpinum*, Lin. Cet arbrisseau se trouve dans presque toutes nos forêts. Son fruit est mangeable, mais peu recherché. 3° Les groseilles à manquereau , *Agrouvelas*, fruit du groseiller épineux, *ribes uva-crispa*, Lin , et qui, bien mur, est doux et fort

agréable. L'arbuste qui le porte abonde dans les lieux incultes, dans les haies, et sur les côteaux de la partie haute du département. — 9° Les noisettes, fruit du noisetier, qui servent tout à la fois d'aliment et fournissent une huile d'une qualité excellente, et pouvant remplacer celle d'olive dans tous les cas. L'arbre qui les porte abonde sur plusieurs côteaux du département, particulièrement à Auzet, entre Seyne et Verdaches. Là, il en existe une forêt dont on pourrait retirer un grand produit, si la commune, qui en est propriétaire, établissait un ban pour en autoriser la récolte et empêcher qu'on la fît avant le degré de maturité parfaite de ce fruit· — 10° Les pignons, fruits du pin cembro, *pinus cembra*, (Lin.) arbre qui ne commence à végéter dans le département qu'à 1600 mètres de hauteur et qui résiste jusqu'à 2600 et même d'avantage. L'amande de ce pin n'est pas aussi grosse que celle du pin pinier, *pinus pinea*, (Lin.) mais elle est plus délicate. On la mange en nature, et l'on en fait une huile qui est délicieuse. — 11° Les prunes de Briançon, *Affatouas*, fruits du prunier de Briançon, *prunus brigantiaca*, (Vill.) arbrisseau commun dans les bois depuis 1000 jusqu'à 1600 mètres d'élévation. Ce prunier sauvage produit des fruits aussi gros que la prune ordinaire, qui sont d'abord verts, puis jaunâtres et enfin jaunes à leur maturité. Dans cet état on peut les manger, mais ils sont peu agréables. Avec l'amande contenue dans le noyau, on fait une huile qui a un goût d'amertume, mais qui est fort bonne pour la lampe. — 12° enfin la Viorne, *viburnum lantana*, (Lin.), arbrisseau commun dans les haies, au bord des bois et sur les côteaux, donne un fruit qui ne plait pas, surtout la première fois qu'on en mange, mais que l'on finit par trouver fort bon.

Nous ne parlerons pas de quelques autres fruits sauvages, dont on peut faire de l'huile ou des liqueurs fermentées, mais qui ne peuvent pas servir au besoin d'aliment en nature.



CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

—

PRODUCTIONS DU RÈGNE ANIMAL.

Les animaux domestiques sont généralement de petite espèce : néanmoins les chevaux, les ânes et les mulets, quoique de petite stature, sont forts et vigoureux. Le jumart est commun, et on l'apprécie beaucoup, parcequ'il réunit la force du bœuf à la patience et à la sobriété de l'âne. Les moutons mérinos sont l'objet d'une éducation soignée, mais ils sont loin d'être assez multipliés. Les ruches sont nombreuses et donnent un miel blanc et estimé. L'éducation des vers à soie se généralise dans un grand nombre des communes de la partie méridionale du département. Les lacs et les rivières fournissent de fort-bons poissons et des sarcelles : les truites d'Allos et les carpes du Lauzet jouissent particulièrement d'une réputation méritée.

Les lièvres, les lapins, les perdrix blanches ou jalabres, les perdrix bartavalles, les coqs de bruyère improprement dénommés faisants, les grives, les tourdres, les cailles, les grassets, etc. sont très-multipliés. Les chamois se trouvent en grand nombre sur les montagnes de Seyne et de Barcelonnette, sur celles de Pélat, du Laux, de Monier et du grand-Couyer. Sociables entre eux comme les cerfs, les chamois errent ordinairement par troupeaux de dix, quinze ou vingt, et quelquefois même plus. Ils ont à peu près la forme et la grosseur d'une chèvre; leur poil est rougeâtre en été et brun-fauve en hiver. Ils sont doués d'une légèreté extrême, et c'est chose admirable que de les voir descendre ou monter des roches inaccessibles, ou bien s'élancer d'un roc sur un autre à travers des précipices affreux. Ils ont les sens de l'ouie et de l'odorat d'une finesse telle, qu'ils entendent le bruit le plus faible, et sentent la présence d'un homme à plus

d'un kilom. de distance. Ils viennent brouter l'herbe des montagnes dans le voisinage des troupeaux; mais prompts comme l'éclair, ils disparaissent aussitôt qu'on fait mine de les approcher. Il n'est pas rare de voir de jeunes faons se mêler aux troupeaux de chèvres, quand ils ont perdu leur mère, que la frayeur a fait refugier dans le milieu des rochers. La chasse au chamois présente de grandes difficultés et des dangers réels, se faisant dans les rochers escarpés et au milieu des précipices. Les habitants de la vallée de l'Ubaye se livrent à cet exercice, et la viande de ces animaux est journellement exposée en vente à Barcelonnette. Cette viande est bonne à manger, noire comme celle du lièvre et ayant le même fumet.

Les marmottes se trouvent aussi en grand nombre sur les montagnes au nord de Seyne, et on leur fait pareillement la chasse. Les écureuils, les renards ne sont pas rares non plus dans ce département. L'ours ne se montre presque plus dans nos montagnes; mais il n'en est pas de même du loup que l'on retrouve sur tous les points, et qui, dans la saison des frimats, descend des hauteurs pour vaguer dans les plaines jusqu'aux portes de nos villes et de nos bourgs. Les oiseaux de proie les plus communs sont le milan, le faucon et le duc : l'aigle occupe les hauteurs neigeuses, et fait souvent la guerre aux oiseaux de basse-cour dans les campagnes.

Le département est surtout riche en insectes et en papillons. On y trouve même plusieurs espèces qui n'ont jamais été décrites.

Quant aux insectes, nous nous bornerons à citer parmi les plus rares, et les plus remarquables des espèces connues :

Les Cetonia marmorata, Morio.
Les Melolonthas vitis, Frischii.
Les Cerambin heros, Moschatus, Alpinus.
Les Carabus leucophtalmus, Cupreus.
Le Calosoma sycophanta.
Le Lectura! interrogationis calcarata.
Les Rhagium nigrum, inquisitor, bifasciatum.
Les Chrysomela fastuosa, limbata et sanguinolenta.
L'Ascalaphus barbarus, longicornis.
Le Sirex gigas, etc., etc., etc.

Quant aux Lépidoptères ou Papillons, qui forment trois famil-

les, les lépidoptères diurnes, nocturnes et crépusculaires, voici d'après M. le docteur Honnorat, le catalogue complet des papillons de jour, qui ont été trouvés dans le département (1). Ce catalogue comprend 153 papillons diurnes, divisés en plusieurs genres, savoir : 1° *Genre Papillon*, qui comprend les papillons Podalire, Alexanor et Machaon. — 2° *Genre Parnassien :* le parnassien Apollon et Mnemosyne. — 3° *Genre Thaïs* : thaïs Médisicaste, et taïs Honnorat. — 4° *Genre Coliade* : coliade du Nerprum, coliade Cléopatre, Hyale, Phicomoné et Éduséa. — 5° *Genre Piéride* : piéride du cresson, Euphino, Bélia, Ausonia, Bellezina, Callidice, de l'aubépine, (pieris cratægi), du chou, (pieris brassicæ). de la rave, du navet, de la bryone, (pieris brioniæ) et de la moutarde. — 6° *Genre Lybithée* : le lybithée du micoucoulier. — 7° *Genre Argynne :* l'argynne Aglaé, Adippé, Niobé, Latonia, Paphia, Daphné, Amathuse, Dia, Palès, Euphrosine, Didyma, Cinxie, Phæbé, Athalie, Dictynne, Artemis, Cynthia, Maturne et Lucine. — 8° *Genre Vanesse* : la vanesse blanche, qui a deux variétés ; la vanesse Polychlore, de l'ortie, Antiope, Io, Atalante, et du chardon. — 9° *Genre Nymphale :* la nymphale du peuplier, Camilla, Iris et Ilia. — 10° *Genre Satyre* : satyre Mæra, Evias, Phœdra, Œthiops, Hiéra, Mégère, Egérie, Galathée, Leucomélas, Cléanthe, Circé, Briséis, Pyrata, Hermione, Sémélé, Aréthuse, Fidia, Faune, Gordula, Bryce, Actæa, Scipio, Gorge, Manto, Dromus, Goante, Ligéa, Euryale, Mnestra, Stigné, Epistigné, Alectôn, Cassiope, Méduse, Janira, Eudora, Tithonius, Arcanius, Philéus, Dorus, Pamphile et Néoridas. — 11° *Genre Polyommate* : polyommate du bouleau, du prunier, W Blanc, Lyncée, du marronnier, de l'acacia, du prunellier, du chêne, Amyntas, Gordius, Xanthé, Hiéné, Chryséis, de la verge d'or, Phlœas, de la ronce, Argiolus, Argus, Ægon, Hylas, Orbitulus, Agestis, Alexis, Adonis, Dorylas, Tithonus, Corydon, Méléagre, Damon, Eumidon, Arion, Alcon, Euphemus, Iolas, Phérétès, Cyllarus, Acis, Alsus, Escheri, de Domzel, Mélanops, de Saporta et de Ripert. — 12° *Genre Hespérie :* hespérie Comma, Sylvain, Kinéa, Linéola, Actéon, Paniscus, de la Lavatère, de la mauve, Tages, Sida, Sao et Fritillaire.

(1) Voir Annales des Basses-Alpes, année 1840, page 341 et suiv.

Parmi les papillons crépusculaires on distingue surtout les *bombix villica, hera, quercifolia, jocobea, pulchella, grossulariata, noctua, sponsa, promula*, etc., etc.

Parmi les papillons de nuit, on remarque les *sphinx ligustri, atropos, ocellatus, euphorbia, phagea, fausta*, etc., etc.

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

—

INDUSTRIE AGRICOLE, MANUFACTURIÈRE ET COMMERCIALE.

Le département des Basses-Alpes est surtout un département agricole : néanmoins l'agriculture est encore loin d'y être en progrès. Il ne faut point perdre de vue pourtant que, par la variété de son climat, de ses sites, de son élévation, ce département est un de ceux qui se refusent le plus à l'application des principes généraux de la science agricole. Bien souvent chaque localité a besoin d'une culture différente, suivant son exposition et la nature de son sol : ainsi on moissonnera déjà l'avoine à Manosque, quand on la sémera à peine au hameau de la *Sestrière*, dans la commune d'Allos. Le blé sera déjà enfoui et monté en herbe dans les vallées de Seyne et de Barcelonnette, quand à peine le dépicage se fera à Digne et aux Mées. Le froment périra en hiver, au dessus d'une certaine élévation, et le sainfoin, si précieux comme fourrage, languira dans certains endroits et ne produira rien. Un sol naturellement ingrat et stérile, tourmenté dans tous les sens, et partout corrodé par des torrents dévastateurs, n'a pas seulement besoin de la persévérante activité de ses habitants, il lui faut encore des engrais nombreux et fécondants, et, généralement parlant, les engrais manquent. Nonobstant cela, l'agriculture n'est pas restée tout-à-fait stationnaire, des améliorations se sont introduites, elles triompheront à la fin de l'apathie et des préjugés qui peuvent régner encore dans nos populations. La

création de nouveaux canaux d'irrigation, qui se poursuit avec persévérance, en est la preuve (1).

L'éducation des Bestiaux de races ovine, bovine et mulassière occupe principalement les habitants de la partie septentrionale. Les ressources précieuses qu'ils trouvent dans les montagnes pastorales et les fourrages abondants que leur fournissent les prairies naturelles, facilitent cette industrie. La vallée de Seyne, à elle seule, tire tous les ans du Poitou et d'autres provinces des jeunes poulins pour plus de 150,000 francs, pour la consommation de ses fourrages et l'amélioration de ses mulets. Les troupeaux transhumans amènent encore sur nos montagnes plus de 100,000 bêtes, et ce nombre est bien inférieur à celui qu'ils y amenaient dans des temps plus reculés de nous (2).

Dans la partie du centre, c'est la préparation des fruits secs et notamment des prunes, prunaux, pistoles et tourteaux qui constitue une industrie. Dans toute la partie méridionale, l'éducation des vers-à-soie, des ruches à miel et de la race porcine, la récolte des olives, et la culture de la vigne sont au nombre des occupations importantes des cultivateurs.

L'industrie manufacturière du département, pendant trop longtemps circonscrite dans le filage de la laine, la fabrication des *cadis et cordeillats*, des cuirs tannés, des peaux de chevraux préparées, de la coutellerie commune, des bonnets gasquets, de la toile de ménage, etc. prend chaque année plus d'extension et plus d'importance. De belles et nombreuses fabriques de draps à la mécanique ont été construites : leurs produits donnent des

(1) Voir ci-après au chapitre vingtième.

(2) L'état suivant, que nous empruntons au rapport sur le service forestier des Basses-Alpes, en l'année 1857, fera mieux connaître la situation de cette branche importante de l'agriculture, dans nos cinq arrondissements.

	Bestiaux indigènes admis au parcours dans les terrains communaux et particuliers.			Troupeaux transhumans.
	Bêtes aumailles et de somme.	Moutons.	Chèvres.	
Barcelonnette	5721	56112	2487	36800
Castellane	3217	63483	2678	28310
Digne	6650	152163	7089	17100
Forcalquier	7235	57342	4459	» »
Sisteron	6213	58136	6404	8598
Totaux	29039	387238	23117	90718

draps communs, mais recherchés. La commune de Beauvezer, qui a vu surgir la première dans son sein la fabrication à la mécanique, compte actuellement trois fabriques en pleine activité : la plus importante, qui est aussi la plus ancienne et la plus renommée par la supériorité de ses produits, est celle de M. Engelfred. Villars-Colmars, Morièz, Vergons et Saint-Julien ont chacun une fabrique. Annot, Saint-André et Castellane en possèdent deux. C'est dans la vallée du Verdon que l'industrie linière avait pris naissance parmi nous, c'est là encore qu'elle a pris le plus d'accroissement.

Digne possède actuellement quatre fabriques de draps à la mécanique. Barrême en a une ; Jausiers, une, et Barcelonnette deux. Ces fabriques, sans avoir toutes la même importance, assurent sur place la consommation de la laine de nos troupeaux.

La sériculture est pareillement en voie de progrès. La magnanerie modèle de Sainte-Tulle est dotée d'une chaire d'enseignement public et gratuit sur l'éducation des vers-à-soie, et des expériences comparatives y sont faites sur un grand nombre de races. Des filatures de soie sont établies à Manosque, à Forcalquier et à Sisteron. Jausiers possède une très-belle fabrique de soie qui a joui d'une réputation méritée.

Nos mines, faiblement exploitées jusqu'à ce jour, attirent maintenant l'attention des industriels étrangers. A mesure que les voies de communication ont été s'améliorant, et que l'espérance de voir s'établir des communications plus rapides devient plus assurée, de nouvelles demandes de concessions ont surgi.

Les gîtes de lignite, les carrières de gypse, de grès bitumineux, de plomb sulfuré, et autres substances minérales que notre sol renferme, paraissent devoir être, dans un avenir plus ou moins prochain, l'objet d'exploitations plus sérieusement conçues et mieux pratiquées.

La fabrication des huiles minérales compte dans l'arrondissement de Forcalquier quatre usines, dont trois distillent des schistes, et une des lignites gras. Cette industrie est actuellement en souffrance : il est à souhaiter qu'elle se relève et qu'elle puisse faire accepter au commerce ses produits.

La minoterie s'améliore de jour en jour par la construction d'usines et d'appareils perfectionnés. Manosque possède

même une très-belle usine mue par la vapeur. L'imprimerie compte quatre ateliers, dont un avec presse mécanique et de précision, s'est fait remarquer par la beauté de son travail, et a obtenu l'honneur de figurer et d'être médaillé à l'exposition de 1856. La fabrication de la faïence blanche, si longtemps prospère pour la ville de Moustiers, a décru notablement depuis que la porcelaine est descendue à des prix si réduits.

Dans les Basses-Alpes, comme dans tous les autres départements, on trouve des papéteries, des corderies, des chapelleries, des tuileries et des briquéteries ; des huileries, des scieries à eau, des blanchissages de toile ; des distilleries de miel, d'eau-de-vie et de plantes aromatiques; des teintureries, des fabriques de cierges et de chandelles, des usines pour le dépicage des grains, des moulins à plâtre et à foulon, etc., etc.

L'industrie commerciale consiste dans l'exportation des draps de nos fabriques et des produits du sol, tels que : amandes fines et dures, olives, raisins, figues, noix, prunes dites de Brignoles et pistoles, truffes noires, fromages de lait de chèvres et de brebis, laines de mérinos communes, soie en petite quantité ; miels blancs paillés, cire jaune; graines de trèfle, de luzerne, de sainfoin; pommes, poires, légumes secs, bois de chêne et de mélèze, viande salée, plantes aromatiques et médicinales. Les moutons, les brebis, les chèvres, les mulets font aussi partie de l'industrie commerciale Bas-Alpine. Ce commerce n'offre pas sans doute de vastes développements; il ne s'étend guère au delà des départements voisins, privé qu'il est de ces communications rapides qui entraînent avec elle un échange continuel de relations et d'affaires.

Un certain nombre d'habitants émigre annuellement pour aller exercer au dehors d'humbles industries, dont les profits lentement amassés leur permettent de revenir au pays acheter quelque petit coin de terre, qui devient le patrimoine d'une nombreuse famille. Dans la vallée de Fours, cette expatriation se renouvelle périodiquement à l'approche de l'hiver : il ne reste dans les hameaux que les vieillards, les femmes et les enfants en bas-âge. Tout ce qui est valide part pour faire valoir son active et probre industrie, et, au retour de la belle saison, ils rapportent dans leurs familles le gain fait dans cette course hivernale.

CHAPITRE VINGTIÈME.

RIVIÈRES, COURS D'EAU, LACS ET C NAUX D'ARROSAGE.

Les principales rivières du département sont : la Durance, le Verdon, l'Ubaye, la Bléone, l'Asse et le Var.

La Durance, qui est le cours d'eau le plus considérable de la contrée, prend sa source dans la montagne de *Val-étroite*, sur la lisière des trois frontières de France, de Savoie et de Piémont (1). Sur un parcours de 55 kilom. environ, elle sert de limite à peu-près continue entre les Hautes et les Basses-Alpes. Elle pénètre ensuite dans ce dernier département, arrosant Sisteron, Volonne, Les-Mées, Peyruis, Oraison et Manosque, et en sort un peu au-dessous de Corbière pour se jeter dans le Rhône. Son parcours dans les Basses-Alpes est évalué à 130 kilom. Sa direction est du Nord-Nord-Est au Sud-Sud-Ouest, et sa pente moyenne de 3 mètres 36 cent. par kilom. Cette rivière joint à la rapidité d'un torrent, la largeur d'un fleuve ; mais son lit ne se remplit que pendant les crues qui sont fréquentes et peu durables. La quantité d'eau à l'étiage a été évaluée à 90 mètres cubes par seconde environ.

Le Verdon prend sa source dans les hautes montagnes de la *Sestrière*, au-dessus du hameau de *La-Foux*, commune d'Allos : de là, il descend à Allos, et coule du Nord au Sud jusqu'à Castellane ; puis, tournant à l'Ouest, il sert de limite continue entre les Basses-Alpes et le Var, et se jette dans la Durance un peu

(1) Une erreur trop commune, et malheureusement accréditée par une foule d'auteurs, donne pour source de la Durance un mince filet d'eau venant du Mont Genèvre : tandis que cette source est formée de trois ruisseaux qui réunis forment *la Clarée*. A 25 kil. de son point de départ, et près du village de la Vachette, la Clarée reçoit le mince filet d'eau venant du Mont Genèvre, et perd son nom. Voir pour plus de détails, Histoire, Topographie, etc. des Hautes-Alpes, et autres ouvrages plus récents.

au-dessous de Vinon, après un parcours de 150 kilom. Le volume de ce cours d'eau à l'étiage est assez faible, il ne paraît pas dépasser 7 mètres cubes. Le volume des hautes eaux, au contraire, est au moins de 1,200 mètres cubes par seconde à Castellane, et il atteint 2,000 mètres cubes dans la commune de Gréoulx. Les lieux principaux qu'il arrose, sont : Allos, Colmars, Thorame-Haute, Saint-André, Castellane, Rougon, Quinson et Gréoulx. Le Verdon est, après la Durance, la rivière la plus considérable du département.

L'Ubaye a sa source sur le revers du mont Viso, au lac du Longet. Après un parcours de 8 kilom., elle traverse le lac de Maurin, arrose Maurin, Saint-Paul, Jausiers, Barcelonnette, le Lauzet, et se jette dans la Durance au-dessous de La-Bréole. La pente moyenne de l'Ubaye, depuis sa source jusqu'à son embouchure, est de 22 mètres, 3 cent. par kilom. Considéré dans toute son étendue, son cours, qui est de 70 à 75 kilom., forme une ligne presque demi circulaire.

La Bléone a ses sources voisines de celles du Verdon, mais partant du versant opposé d'une chaîne de montagnes. Elle suit aussi une direction toute différente : son cours supérieur est dirigé du Nord-Nord-Est au Sud-Sud-Ouest, jusqu'au dessous de Digne ; là, son cours se dirige à l'Est-Ouest, jusqu'à Malijai, où elle se jette dans la Durance. Son parcours est de 61 kilom. Ses eaux arrosent les territoires de Prads, de La-Javie, du Brusquet, de Digne, du Chaffaud et de Malijai.

L'Asse a sa source dans le territoire de Blieux, arrose Senez, Barrême, Mezel, Estoublon, Brunet, et se jette dans la Durance au-dessous d'Oraison, après un parcours de 60 kilom. environ. Sa direction est du Sud-Sud-Est au Nord, jusqu'à Châteauredon ; là, elle suit la ligne du Sud-Ouest, jusqu'à son embouchure. Cette rivière suit une marche différente de tous les autres cours d'eau du département ; elle exhausse en général son lit sans faire de grands affouillements.

Le Var, qui a sa source dans le mont Ceméléone, pénètre dans les Basses-Alpes pendant l'espace de 20 kilom., arrose Sausses et Entrevaux, et a son embouchure dans la mer Méditerranée.

Ces six rivières principales ont, chacune, des affluents nom

breux, qui reçoivent à leur tour beaucoup de ruisseaux torrentiels. Ainsi la Durance a pour affluents secondaires, 1° : sur la rive droite : le Buech, qui vient des Hautes-Alpes et arrose Mison et Sisteron. — Le Jabron, qui a sa source dans le territoire des Omergues, et arrose Les-Omergues, Curel et Saint-Vincent. — Le Lauson, qui a sa source dans la commune de Cruis, arrose Montlaux et a son embouchure au-dessous de La-Brillane· — Le Largue, qui prend sa source entre La-Roche-Giron et Saumane, arrose le Revest-des-Dames, Dauphin et Volx. — Le Calavon, qui prend sa source dans le territoire de Banon, arrose Carniol, Oppedette et Céreste. 2° Sur la rive gauche : la Blanche, qui prend sa source dans le hameau de *Maure*, arrose Seyne, Sellonet et La-Garde. — La Sasse, qui prend sa source dans le territoire de Bayons et arrose Bayons, Clamensane, Nibles et Valernes. — Le Vançon, qui nait dans le territoire de Feissal, arrose Authon et Sourribes. Ces huit affluents secondaires sont autant de cours d'eau importants.

Le Verdon compte parmi ses principaux affluents : le Chadurin, qui sort du lac d'Allos, coule de l'Est à l'Ouest, et a son confluent au Sud d'Allos. — L'Issole, qui prend naissance dans les montagnes du Cheval-Blanc et a son confluent au Nord-Ouest de Saint-André. — Le Colostre, formé de deux ruisseaux qui se réunissent au-dessous de Riez, et qui arrose Allemagne et Saint-Martin-de-Brômes. — Le Vallonge, qui arrose la vallée de ce nom dans le territoire de Moustiers.

L'Ubaye a pour principaux affluents : l'Ubayette, qui arrose l'Arche et Meyronnes. — Le Bachelard, qui arrose Fours, Le-Chatelard et Uvernet

La Bléone a pour affluents principaux : le Bouinenc, qui arrose Draix et Marcoux. — La Besse, qui a sa source dans la montagne de la Blanche, et arrose Barles, Verdache et Tanaron. — Les-duye, qui prend sa source dans le territoire d'Auribeau, et arrose Thoard et Barras.

L'Asse a pour affluents principaux les ruisseaux de Tartonne et d'Estoublon alimentés par plusieurs torrents.

Le Var a, pour principal affluent dans les Basses-Alpes, le Colomb, qui prend sa source dans le territoire d'Aurent, et reçoit La-Vaire un peu au-dessous d'Annot.

Le flottage est établi sur la Durance, depuis Embrun jusqu'à son embouchure dans le Rhône. Le Verdon est pareillement flottable depuis Castellane. L'Ubaye, la Bléone et l'Asse ne sont flottables qu'à bûches perdues; la première sur une longueur de 15 kilom., à partir du Lauzet; la seconde, depuis Blégiers et au temps de la fonte des neiges; le troisième enfin, depuis Senez jusqu'à son embouchure.

Le département compte un grand nombre de lacs. Les trois principaux sont : 1° Le lac d'Allos, situé au milieu de la montagne de *Laus*, à 2,239 mètres au-dessus du niveau de la mer. Ce lac est alimenté par les neiges presque perpétuelles qui couvrent les montagnes de *Pélat*, des *Tours* et de *Valplane* : il donne naissance à la petite rivière du Chadurinc. Il a plus de 6 kilom. de circonférence, et il est abondamment peuplé de plusieurs variétés de truites.

2° Le lac du Lauzannier, situé au haut de la vallée de ce nom, à 2,631 mètres au-dessus du niveau de la mer, et ayant 5 kilom. environ de circonférence. Il donne naissance à la rivière de l'Ubayette, et il est peuplé d'une espèce de truite qui parvient à une grosseur considérable et qui est d'un goût exquis. Le nom de Lauzannier que porte ce lac, vient de *Laus*, lac en vieux langage, et de *Anier*, abondance, à cause des autres amas d'eau situés au-dessus du lac principal.

3° Le lac du Lauzet, situé au-dessous du village de ce nom, n'a guère que 2 kilomètres de circuit. Il fournit pareillement du poisson en quantité, et notamment des carpes qui atteignent souvent le poids de 6 à 7 kilogr., et des tanches qui sont peu estimées. Ce lac était beaucoup plus considérable autrefois : il a été saigné par un canal souterrain qui l'a diminué de plus de la moitié. Les habitants ont conquis par ce moyen quelques terrains productifs.

Les autres lacs moins importants se trouvent pareillement sur les montagnes, mais aucun d'eux n'est poissonneux. Ce sont : 1° Les 3 lacs du *Longet*, de la *Paroird* ou de Maurin, et des *Couleurs*, qui se déversent l'un dans l'autre. On les trouve au-dessus du grand lac du Lauzannier. 2° Les 6 lacs disséminés sur le territoire de Fouillouse, entre les becs de *Las-Aguillas* et de *Chambeiron*, à l'Est de Saint-Paul, sur les confins du Piémont. 3° Le

lac de *Légnin*, qui est le plus considérable, situé au bas et au Nord-Est de la montagne du Grand-Couyier, entre Colmars et Peyresc. 4° Le lac de *Pelouze* situé sur la montagne de *Pélat* et à 2,506 mètres d'élévation. 5° Enfin, le lac du *Col-Bas* vers le sommet de la montagne de ce nom, entre Seyne et le *Martinet*.

CANAUX D'ARROSAGE.

Les canaux d'arrosage dans le département sont au nombre de 1217. Ils arrosent une surface de terrains de 9,414 hectares. En voici le tableau général reparti par arrondissements (1).

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE DES CANAUX.	LONGUEUR DES CANAUX.	VOLUME D'EAU CONCÉDÉ.	SURFACE ARROSABLE.	SURFACE ARROSÉE.
		m. c.	l. c.	h. a c.	h. a. c.
Barcelonnnette..	356	445, 059 »	1,755 51	4,898 54 »	5,387 26 »
Castellane.....	202	214, 544 »	1,098 59	2,751 13 41	1,675 77 15
Digne........	415	592, 404 50	2,090 99	5,926 19 56	2,386 63 62
Forcalquier....	63	149, 644 »	1,557 75	2,787 55 56	875 28 76
Sisteron......	181	195, 907 »	948 26	1,905 78 »	1,089 36 »
	1217	1597, 358 50	7,451 10	16,272 20 15	9,414 31 55

(1) Ce tableau est emprunté au rapport de l'ingénieur en chef des Basses-Alpes, sous la date du 10 août 1860.

Il résulte de ce tableau qu'il reste une surface arrosable de 6,867 hectares, 20 a. 15 centiares qui, actuellement, est encore privée des bienfaits de l'arrosage. Cette privation est d'autant plus regrettable que le sol de ce département est généralement sec et aride. Aussi s'occupe-t-on de remédier à cet état des choses, et, dans un avenir plus ou moins prochain, de nouveaux canaux seront exécutés. Nous indiquerons sommairement ceux qui actuellement sont en cours d'exécution et ceux qui ne sont encore qu'à l'étude.

1° Le canal de l'Adrech, à Saint-Paul, dont les travaux sont en cours d'éxécution.

2° Le canal de Fouillouse, à Saint-Paul, dont les travaux vont commencer.

3° La reconstruction du canal de Méolans, approuvée et mise à l'adjudication.

4° Le canal du Pas-de-Grégoire, à Jausiers, déclaré d'utilité publique et approuvé.

5° Le canal de Saint-Pierre, à Beaujeu. Projet approuvé et en cours d'exécution.

6° Le canal du Paradis, à Gréoulx, aujourd'hui achevé.

7° Le canal de Braux, en cours d'exécution.

Les projets de canaux soumis à l'étude, sont :

1° Le prolongement du canal de la Brillanne sur le territoire des communes de Sainte-Tulle, de Corbière et de Beaumont.

2° Le prolongement du canal de Chenerilles jusqu'à la rencontre de celui des Mées, qui livrera 40 hectares de plus à l'arrosage.

3° Le prolongement du canal de Saint-Tropez, à la Baume-les-Sisteron, jusqu'à Riou-du-Jabron, qui, arrosant tout le plateau de Salignac, rendra arrosables 500 hectares de terrains.

4° Le prolongement du canal des Mées jusqu'à Oraison.

5° La reconstruction du canal de Dabisse, Plan-des-Mées, qui portera de 500 litres, à 1,000 litres le débit des eaux de ce canal.

6° La construction du canal de Ribiers à Sisteron qui donnera la fécondité et la vie à une immense étendue de terrain.

7° Le prolongement du canal de Sisteron jusqu'à la commune de Ganagobie, qui traversant les territoires de Château-Arnoux, Montfort et Peyruis, permettrait d'arroser 1,000 à 1,200 hectares de terrains.

8° La construction du canal de Pontoise qui intéresse à la f
les deux communes de Gréoulx et de Vinon.

9° La construction du canal de Beauvezer à Thorame-Hau
soumise à une nouvelle étude à cause des terrains ébouleux s
lesquels il devait primitivement être établi.

10° La construction du canal de Notre-Dame-du-Bourg,
Digne, dont l'étude a été refaite pour rendre arrosable une p
grande étendue de terrains.

11° La construction du canal du Verdon, dont l'établissem
intéresserait 26 communes (1), et rendrait arrosables 30,000 he
environ du riche plateau de Riez et de Valensole. Ce pro
grandiose consiste à dériver une partie des eaux du Verd
vers Saint-André-de-Méouilles, et à les alimenter par une pr
faite au lac d'Allos pendant les deux mois d'arrosages ; ce
permettrait de donner au canal un débit de six mètres cu
par seconde. Les études vont commencer, et son exécution
connue aujourd'hui possible regénèrera une partie importa
du département.

La réalisation de ces divers projets sera un bienfait immen
pour les habitants des Basses-Alpes. En faisant ainsi tourner
profit de l'agriculture les eaux de nos rivières torrentielles,
double résultat sera obtenu, celui de fertiliser les terres et
diminuer, dans une certaine mesure, les dangers au moment d
grandes crues.



(1) Savoir : Courchons, Castillon, Castellane, Villars-Brandis, Chaste
Rougon, Châteauneuf-les-Moustiers, intéressées dans une portion peu impo
tante ; Moustiers, Saint-Juers, Estoublon, Puimoisson, Roumoules, R
Sainte-Croix, Montpezat, Montagnac, Saint-Laurent, Quinson, Albiosc, Al
magne, Brunet, Valensole, Saint-Martin-de-Brômes, Esparron-du-Verd
Gréoulx et Vinon, intéressées pour la presque totalité de leur territoire.

Voir le Rapport de M. le Préfet et celui de M. Jaubert de Valensole,
Conseil Général, en 1860.

CHAPITRE VINGT-UNIÈME.

—

MONTAGNES LES PLUS REMARQUABLES

L'arrondissement de Barcelonnette, tout hérissé de hautes montagnes, nous offre parmi les plus remarquables : 1° Chambeiron, cime inacessible entre Maurin et *La-Clapière*, dont la hauteur exacte n'a jamais pu être prise, mais que l'on estime être de 4,000 mètres au-dessus du niveau de la mer. C'est la plus haute de toute la France. — 2° Le Lauzannier, entre Larche et le vallon de Fours, riche en toutes sortes de beautés naturelles, et offrant trois lacs qui se déversent l'un dans l'autre. Elle a 3,025 mètres de hauteur. — 3° Siolane, au Sud de Méolans, haute de 2,955 mètres, et accessible par deux points seulement. Vue de loin, cette montagne paraît nue : elle est néanmoins couverte d'une multitude de plantes rares. Les troupeaux y dépaissent jusqu'à la hauteur de 2,300 mètres. — 4° Pélat, à côté du lac d'Allos et au-dessus du hameau de *Champ-Richard*, haut de 3,124 mètres, offre des plantes rares, des troupes de chamois et des perdrix blanches. — 5° Le Laux l'une des plus précieuses montagnes pastorales du département, et où dépaissent jusqu'à 3,000 brebis, offre aussi des troupes de chamois, des perdrix bartavelles, des lièvres blancs et des marmottes.

Dans l'arrondissement de Castellane, on remarque : 1° La montagne de Chamate, à l'Est du village d'Angles, qui est très-élevée et couverte en grande partie par des chênes. — 2° Monier, grande et belle montagne au Sud-Est de Colmars, haute de 3,000 mètres environ. Elle est couverte de mélèzes et de pins, riche en plantes, en insectes, et en pâturages. On y trouve des chamois, des marmottes, des lièvres blancs, des perdrix blanches et des coqs de bruyère. — 3° Le Grand-Couyier, au-dessus de Peyresc, haut de 2,693 mètres, se fait remarquer par sa position trans-

11

versale et par les plantes qu'on y trouve. La perdrix blanche e le chamois n'y sont point rares.

L'arrondissement de Digne nous offre : 1° le Col-Bas, montagn pastorale fort élevée, entre Seyne et le Martinet, couverte d pins et de mélèzes. On peut y faire une ample moisson de plantes et d'insectes rares. — 2° Boule, au-dessus de Faille-Feu dan la commune de Blégiers, haute de 3,000 mètres environ : elle es remarquable par les belles plantes qu'on y trouve. Elle est auss l'habitation des chamois et des perdrix blanches — 3° Cousson au Sud de Digne, qui offre plusieurs plantes Alpines, et beaucoup de tombeaux autour de la chapelle de Saint-Michel. Ce tombeaux contiennent, avec des ossements, une urne où es déposée une pièce de monnaie. — 4° Siron, à l'Ouest de Digne offre pareillement des plantes Alpines, des fraises et des framboises en abondance.

La montagne la plus importante de l'arrondissement de Forcalquier est celle de Lure, dont le pic culminant atteint 1,8[illegible] mètres. Cette montagne, riche d'ailleurs en plantes et en insectes, est remarquable par la disposition des arbres qui la couvrent en grande partie. Dans le bas, se trouve le pin sauvage : vient ensuite une zone de chênes qui s'étend jusqu'à 1,200 mètres; puis une bande de hêtres de 400 mètres ; de là au sommet, des pins au Midi et des sapins au Nord. On y admire encore la disposition et la nature des couches du terrain.

L'arrondissement de Sisteron n'offre guère de montagnes remarquables, que celles de Maraup, au Nord; de Jallinier et du Rocher-Roux à l'Est de La-Motte qui se distinguent par leur élévation et leur aridité. Le rocher de la Baume, près de Sisteron, quoique peu élevé, fixe cependant l'attention des géologues par les sinuosités de ses couches.



CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME.

DIVISION ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE DU DÉPARTEMENT.

Le département est divisé en 5 arrondissements administratifs et judiciaires, dont les chefs-lieux sont : Digne, Barcelonnette, Castellane, Forcalquier et Sisteron. Ces 5 arrondissements comprennent 30 cantons et justices de paix et 255 communes. Leur population totale est de 149, 670 âmes.

ARRONDISSEMENT DE DIGNE.

Cantons, 9. — Communes, 88. — Population, 49,826.

Cantons et Population :	COMMUNES.	POPULATION.	DISTANCE du chef-lieu d'arrondissem^t.
DIGNE. 22 communes. — 11,195 âmes.	Digne	5421	»
	Aiglun	360	12
	Ainac	133	20
	Auribeau	170	21
	Barras	299	20
	Castellard (le)	186	22
	Chaffaud (le)	295	11
	Champtercier	367	8
	Courbons	412	5
	Dourbes (les)	263	10
	Entrages	274	10
	Estève (Saint)	119	17
	Gaubert	369	6
	Lagremuse	64	13
	Lambert	91	21

DIGNE. — *Suite.*	Malemoisson	285	11
	Marcoux	346	6
	Mélan	168	25
	Pérusse (la)	60	20
	Robine (la)	157	16
	Sièyes (les)	350	5
	Thoard	1024	15
BARRÊME. 8 comm. — 3,678 âmes.	Barrême	1114	25
	Bedéjun	79	15
	Chaudon	505	17
	Clumanc	1040	55
	Jacques (Saint)	149	25
	Lambruisse	261	13
	Lions (Saint)	159	31
	Tartonne	371	25
LA-JAVIE. 10 comm. — 2,951 âmes.	La-Javie	399	15
	Archail	115	12
	Beaujeu	349	18
	Blégiers	475	25
	Brusquet (le)	488	11
	Draix	146	13
	Esclangon	95	17
	Mariaud	150	28
	Prads	501	28
	Tanaron	305	15
LES-MÉES. 8 comm. — 6,744 âmes.	Les-Mées	1964	24
	Castellet (le)	326	14
	Chénerilles	72	18
	Entrevennes	612	12
	Malijai	565	19
	Mirabeau	549	18
	Oraison	1998	39
	Puimichel	688	35

Mezel.	814	15
Beynes.	354	19
Bras-d'Asse..	465	29
Châteauredon.	135	12
Creisset.	162	20
Espinouse.	182	17
Estoublon.	647	21
Jeannet (Saint).	327	26
Jullien-d'Asse (Saint).	327	32
Jurson (Saint).	67	12
Trévans.	120	25
Moustiers.	1372	48
Châteauneuf.	475	62
Juers (Saint).	430	51
Levens.	153	59
Palud (la).	780	64
Riez.	2572	41
Albiosc.	99	55
Allemagne.	604	49
Croix (Sainte).	483	51
Esparron-de-Verdon.	410	57
Laurent (Saint).	137	57
Montagnac..	656	50
Montpezat.	125	54
Puimoisson.	1114	34
Quinson.	850	60
Roumoules..	551	44
Seyne.	2485	41
Auzet.	267	33
Barles.	524	27
Martin (Saint).	159	51
Montclar..	799	48
Sellonet.	549	46
Verdaches.	364	31
Vernet (le).	276	30

VALENSOLE. 4 c. — 5,454 âmes.	Valensole.	3134	45
	Brunet.	463	35
	Gréoulx.	1356	64
	Saint-Martin-de-Brômes. . . .	501	56

ARRONDISSEMENT DE BARCELONNETTE.

Cantons, 4. — Communes, 20. — Population, 17,026.

BARCELONNETTE. 9 c. — 7,921 âmes.	Barcelonnette.	2153	»
	Condamine-Châtelard.	600	12
	Enchastrayes.	697	5
	Faucon.	458	5
	Fours.	555	14
	Jausiers.	1692	8
	Saint-Pons.	536	2
	Thuiles (les).	554	7
	Uvernet.	676	5
ALLOS. 1 c. — 1,332 â.	Allos.	1332	28
LE-LAUZET. 7 c. — 5,055 âmes.	Le-Lauzet.	956	21
	Bréole (la).	976	36
	Méolans.	1085	15
	Pontis.	332	31
	Revel.	833	15
	Ubaye.	256	29
	Vincent (Saint).	617	29
SAINT-PAUL. 3 c. — 2,718 âm.	Saint-Paul.	1520	25
	Larche.	672	25
	Meyronnes.	526	18

ARRONDISSEMENT DE CASTELLANE.

ntons, 6. — Communes, 47. — Population, 23,129.

Castellane	2129	»
Castillon	165	7
Chasteuil	149	10
Demandolx	554	7
Eoulx	275	9
Garde (la)	222	5
Jullien (Saint)	199	9
Peyroules	227	11
Robion	158	7
Rougon	500	16
Soleilhas	622	15
Taloire	96	7
Taulane	166	6
Villars-Brandis	110	6
Saint-André	936	16
Allons	355	22
Angles	244	15
Argens	210	29
Colle-Saint-Michel (la)	98	30
Courchons	108	12
Moriès	575	21
Mure (la)	320	19
Peyresq	234	35
Annot	1161	28
Benoit (Saint)	479	31
Braux	540	30
Fugeret	600	33
Méailles	548	37
Montblanc	121	30
Ubraye	666	25
Vergons	169	15

COLMARS. 5 c. — 4,074 âmes.	Colmars.	1092	48
	Beauvezer.	843	41
	Thorame-Basse.	808	32
	Thorame-Haute.	727	35
	Villars-Colmars.	604	45
ENTREVAUX. 8 c. — 3,569 âmes.	Entrevaux.	1830	58
	Aurent.	73	44
	Castellet-St-Cassien.	90	37
	Castellet-les-Sausses.	469	35
	Saint-Pierre.	182	46
	Rochette (la).	392	42
	Sausses.	344	39
	Villevieille.	189	46
SENEZ. 4 c.—2,172 âm.	Senez.	857	19
	Blieux.	735	17
	Majastre.	245	29
	Le Poir.	335	33

ARRONDISSEMENT DE FORCALQUIER.

Cantons, 6. — Communes, 50. — Population, 38,282.

FORCALQUIER. 10 communes. — 9,315 âmes.	Forcalquier.	2966	»
	Dauphin.	682	8
	Limans.	496	9
	Maime (Saint).	303	9
	Mane.	1522	4
	Michel (Saint).	1028	10
	Niozelles.	381	6
	Pierrerue.	647	6
	Sigonce.	513	10
	Villeneuve.	778	11

Banon.	1266	21
Carniol.	108	24
Hospitalet (l').	195	23
Montsallier.	366	27
Redortiers.	465	30
Revest-du-Bion.	745	35
Revest-des-Brousses.	630	14
Rochegiron.	336	25
Saumane.	264	25
Simiane.	1334	26
Valsainte.	89	22
Saint-Étienne.	1150	13
Cruis.	556	18
Fontienne.	165	7
Lardiers.	295	18
Malefougasse.	255	23
Montlaux.	394	13
Ongles.	734	14
Revest-Enfangat.	202	15
Manosque.	5897	17
Corbières.	672	26
Montfuron.	554	20
Pierrevert.	803	22
Sainte-Tulle.	960	23
Volx.	946	16
Peyruis.	811	21
Augès.	82	24
Ganagobie.	117	17
Lurs.	983	11
La Brillane.	265	10

REILLANE. 10 comm. — 4,818 âmes.	Reillane	1514	18
	Aubenas	168	15
	Céreste	1198	24
	Croix-à-l'Auze (Sainte)	196	24
	Lincel	175	14
	Martin-Renacas (Saint)	180	14
	Montjustin	250	21
	Oppedette	249	22
	Vachères	600	20
	Villemus	288	16

ARRONDISSEMENT DE SISTERON.

Cantons, 5. — Communes, 50. — Population, 24,445.

SISTERON. 9 comm. — 7,538 âmes.	Sisteron	4509	»
	Authon	282	19
	Chardavons	40	10
	Entrepierres	459	7
	Feissal	59	25
	Geniès (Saint)	526	14
	Mison	1204	15
	Saint-Symphorien	175	12
	Vilhosc	304	7
LA-MOTTE. 13 comm. — 4,618 âmes.	La-Motte	659	22
	Caire (le)	170	26
	Châteaufort	201	14
	Clamensane	382	20
	Claret	574	25
	Curbans	524	31
	Melve	264	24
	Nibles	141	13
	Sigoyers	230	16
	Thèze	297	16
	Valavoire	218	20
	Valernes	707	9
	Vaumeilh	554	14

Noyers	1092	13
Bevons	247	8
Châteauneuf-Miravail	440	22
Curel	241	26
Les-Omergues	669	32
Valbelle	594	10
Vincent (Saint)	666	20
Turriers	633	38
Astoin	138	34
Bayons	685	28
Bellafaire	548	38
Esparron-la-Bâtie	248	30
Faucon	194	30
Gigors	208	36
Piégut	227	41
Reynier	268	26
Urtis	100	34
Venterol	442	37
Volonne	1106	12
Aubignosc	349	9
Beaudument	109	14
Château-Arnoux	660	14
Châteauneuf-Val-Saint-Donat	432	13
Escale (l')	540	17
Montfort	224	18
Peipin	507	8
Salignac	624	7
Sourribes	198	14

ille de Digne est le siége de la Préfecture et de la Cour es des Basses-Alpes. Ce département compte actuellement électeurs : il envoit un député au corps législatif. Il est is dans le ressort de la cour impériale et de l'academie dans la 9e division militaire, dans la 18e légion de gendar- et dans la 26e conservation forestière.

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME.

ORGANISATION DES DIVERS SERVICES PUBLICS.

1° CULTE CATHOLIQUE.

Le département forme l'Évêche ou diocèse de Digne, suffragant de l'Archevêché d'Aix. Le diocèse de Digne est divisé en deux archidiaconés, celui de Saint-Domnin, et celui de Saint-Vincent. Le premier comprend les 14 doyennés ou cantons ecclésiastiques, dont les noms suivent : Digne, Barrême, La-Javie, Seyne, Allos, Barcelonnette, Le Lauzet, Saint-Paul, Saint-André, Annot, Castellane, Colmars, Entrevaux et Senez. Ces doyennés comprennent à leur tour 187 paroisses ou cures, dont 3 de première classe, et 13 de deuxième classe. Il y a en outre 12 vicariats établis.

Le second archidiaconé se compose de 16 doyennés, qui sont : Les-Mées, Mezel, Moustiers, Riez, Valensole, Banon, Saint-Étienne, Forcalquier, Manosque, Peyruis, Reillane, La-Motte, Noyers, Sisteron, Turriers et Volonne. Ces doyennés comprennent 158 paroisses ou cures, dont 3 de première classe, et 16 de deuxième classe. On y compte 26 vicariats établis.

D'où il résulte que ce diocèse se compose de 345 paroisses, réparties en 30 doyennés (1).

Le chapitre de l'église cathédrale se compose des deux archidiacres vicaires-généraux du diocèse, et de neuf chanoines titulaires, dont un, archiprêtre, chargé des fonctions curiales. Le nombre des chanoines honoraires est limité à 30, dont vingt pris dans le clergé diocésain, et dix hors ce même clergé diocésain.

(1) Voir les notices de chaque canton (2e partie), pour de plus amples détails.

2° ORGANISATION MILITAIRE, GÉNIE ET GENDARMERIE.

Le département des Basses-Alpes forme la 4e subdivision de la 9e division militaire : le chef-lieu de cette subdivision est Toulon. Digne est le siége de la Sous-Intendance militaire, des subsistances militaires, et du recrutement des Basses-Alpes. Les lieux de garnisons permanentes sont : Digne, Sisteron, Seyne, Saint-Vincent-du-Lauzet, Tournoux, Entrevaux et Colmars.

Pour le génie militaire, le département ressort de la direction de Toulon, et comprend les chefferies de Tournoux et de Sisteron, plus les places d'Entrevaux et de Colmars qui dépendent de la chefferie de Draguignan. La chefferie de Tournoux, commandée par un chef du génie, comprend : 1° La place de Tournoux ayant un capitaine du génie, un portier-consigne et 2 gardes du génie. 2° La place de Saint-Vincent, qui a un portier-consigne et deux gardes du génie. La chefferie de Sisteron, aussi commandée par un chef du génie, comprend : 1° La place de Sisteron, où l'on trouve un commandant de place, un portier-consigne, un garde du génie et un garde d'artillerie. 2° La place de Digne, ayant un commandant. 3° La place de Seyne, qui a un portier-consigne, un garde du génie et un garde d'artillerie. — Les places d'Entrevaux et de Colmars ont pareillement des portiers-consignes, des gardes du génie et d'artillerie.

La compagnie de gendarmerie des Basses-Alpes, commandée par un chef d'escadron, compte autant de lieutenances que d'arrondissements civils. La lieutenance de Digne, comprend dix brigades à cheval, dont deux à la résidence de Digne, les autres à Malijai, Oraison, Valensole, Riez, Quinson, Mezel, Barrême et La-Javie; plus, trois brigades à pied, à Moustiers, Seyne et Thoard.—La lieutenance de Barcelonnette, comprend une brigade à cheval à Barcelonnette, et quâtre brigades à pied au Lauzet, à La-Condamine, à Saint-Paul et à Allos. — Celle de Castellane, comprend une brigade à cheval à la Castellane, et cinq brigades à pied à Senez, Annot, Saint-André, Colmars et Entrevaux. — Celle de Forcalquier, comprend cinq brigades à cheval, à Forcalquier, Manosque, Céreste, Saint-Étienne et Peyruis ; plus, une brigade à pied à Banon.—Celle enfin de Sisteron, comprend trois brigades

à cheval, à Sisteron, Volonne et La-Motte ; plus, deux briga à pied, à Turriers et à Saint-Vincent-de-Noyers. Total des b gades, 35.

Les lieutenances de Digne et de Forcalquier sont command par un capitaine de gendarmerie.

3° ORGANISATION FORESTIÈRE.

Le service forestier du département a à sa tête un inspect chef du service, un sous-inspecteur, un garde sédentaire et garde secrétaire, en résidence à Digne. Il est divisé en 6 c tonnements, qui se subdivisent en 9 brigades et 54 triages.

Le cantonnement de Barcelonnette, formé de tout cet arr dissement, n'a qu'une brigade divisée en 11 triages, compren les bois de 21 communes ou sections de commune. La co nance totale de ces bois est de 9407 hectares et 40 ares.

Le cantonnement de Castellane, formé de l'arrondissement ce nom, a deux brigades, l'une à Castellane. l'autre à Thoram Haute. La première se divise en 4 triages; la deuxième, e triages : contenance totale des bois, 7548 hectares et 74 a appartenant à 36 communes.

Le cantonnement de Digne, formé des cantons de Barrê Digne, La-Javie et Seyne, a deux brigades, l'une à Digne, l'au à Seyne. La première se divise en 3 triages ; la deuxième, 5 triages. — Contenance totale, 5928 hectares et 56 ares, app tenant à 23 communes.

Le cantonnement de Riez, formé des cantons des Mées, Me Moustiers, Riez et Valensole, n'a qu'une brigade, à Riez, divi en 7 triages. Contenance totale, 4562 hectares, appartenant à communes.

Le cantonnement de Forcalquier, formé de l'arrondissem de ce nom, n'a qu'une brigade, à Forcalquier, comprena triages. Contenance totale, 4171 hectares et 88 ares, apparten à 20 communes.

Le cantonnement de Sisteron, formé de l'arrondissement ce nom, a deux brigades, à La-Motte et à Volonne, compren la première 6 triages, et la deuxième 4 triages. Contena totale, 7791 hectares et 9 ares, appartenant à 38 communes.

Dans chaque cantonnement, un garde-général est préposé au service. Dans celui de Digne, c'est le sous-inspecteur qui remplit ces fonctions.

4° SERVICE DES MINES, ADMINISTRATION DES PONTS-ET-CHAUSSÉES ET SERVICE VICINAL.

1° SERVICE DES MINES. Le département des Basses-Alpes forme, avec ceux de Vaucluse et de la Drôme, le sous-arrondissement d'Avignon, qui ressort lui-même de l'arrondissement minéralogique de Grenoble.

2° PONTS-ET-CHAUSSÉES. L'administration des Ponts-et-Chaussées comprend 4 divisions : 1° le service des routes impériales ; 2° le service des bacs ou passages d'eau ; 3° le service hydraulique ; 4° le service des routes départementales. Le département est divisé en deux arrondissements, celui du Sud-Ouest qui comprend tout l'arrondissement civil de Forcalquier et la partie Sud-Ouest de ceux de Digne et de Sisteron ; celui du Nord-Est, qui comprend tout le reste du département. Un ingénieur en chef est préposé à la direction générale ; deux ingénieurs ordinaires sont à la tête des deux arrondissements ; et un ingénieur hydraulique dirige les travaux de ce service spécial, qui comprend les endiguements des cours d'eau, les irrigations, les desséchements et les usines. Sous ces chefs divers sont placés un conducteur principal, 9 conducteurs embrigadés, 7 conducteurs auxiliaires et 10 employés secondaires. Le siége de cette administration est à Digne.

3° SERVICE VICINAL. Ce service, comprend les chemins vicinaux de grande communication et les chemins vicinaux ordinaires. Sa direction centrale est à Digne. Elle se compose d'un agent-voyer en chef, d'un agent-voyer contrôleur et d'un agent-voyer secrétaire. Le service vicinal est divisé en cinq arrondissements subdivisés à leur tour en cantonnements. L'arrondissement de Barcelonnette forme deux cantonnements, celui de Barcelonnette et celui de Seyne. L'arrondissement de Castellane en forme trois, ceux de Castellane, d'Entrevaux et de Thorame-Haute. L'arrondissement de Digne en forme deux, ceux de Digne et de Riez. L'arrondissement de Forcalquier en forme trois, ceux de For-

calquier, de Manosque et de Banon. Enfin l'arrondissement de Sisteron en forme aussi trois, ceux de Sisteron, de La-Motte de Volonne. Chaque arrondissement a pour chef un agent-voyer d'arróndissement, et chaque cantonnement un agent-voyer de canton.

5° ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES.

1° Recettes et perceptions des finances. Il y a dans le département une recette générale, cinq recettes particulières (une par arrondissement civil), trente-quatre perceptions deux recettes spéciales. Le receveur-général fait fonction receveur-particulier de l'arrondissement de Digne. Les perceptions qui en dépendent sont : celles de Barrême, de Digne, La-Javie, des Mées, de Mezel, de Moustiers, d'Oraison, de Ri... de Seyne, de Thoard et de Valensole ; plus, les deux recettes spéciales, savoir : la recette municipale de Digne et celle des hospices de cette ville. — Les perceptions d'Allos, de Barcelonnette, de Jausiers et du Lauzet font partie de la recette particulière de Barcelonnette· — Celles d'Annot, de Castellane, d'Entrevaux, de Saint-André et de Thorame-Haute dépendent de la recette de Castellane. — Celles de Banon, de Forcalquier, de Lurs, de Mane, de Manosque, de Reillane, de Saint-Étienne et de Sainte-Tulle, font partie de la recette de Forcalquier. — Enfin celles de Saint-Geniès, de Sisteron, de Saint-Vincent, de Turriers et de Volonne font partie de la recette de Sisteron.

2° Trésor public. Le service des dépenses à la charge du trésor public se fait par le soin du payeur du département.

3° Contributions directes. Cette administration se compose d'un directeur, d'un inspecteur, de six contrôleurs et d'un commis de direction. Elle a son siége à Digne : mais il y a dans chaque chef-lieu d'arrondissement un contrôleur à domicile fixe.

4° Douanes et Contributions indirectes. Ces deux administrations sont réunies dans les Basses-Alpes, sous la même direction qui a son siége à Digne.

La direction des Douanes de Digne, qui comprend les départements des Hautes et des Basses-Alpes, est divisée en deux inspections, celle de Barcelonnette, et celle de Briançon. La

première comprend les bureaux ou recettes de Maurin, de Saint-Paul, de Meyronnes, de Larche, de Jausiers, de Lans et de Fours. La recette principale de cette inspection est à Barcelonnette. Il y a de plus, outre l'inspecteur, un vérificateur dans cette dernière ville, et un visiteur à Larche. — L'inspection de Briançon comprend neuf recettes dans les Hautes-Alpes.

Le service des brigades est fait, dans la première inspection, par un capitaine à Saint-Paul ; par un lieutenant à Larche, et par un capitaine et un lieutenant à Barcelonnette.

La direction des Contributions indirectes, se divise en deux inspections, celle de Digne et celle de Sisteron. La première comprend la principalité ou recette principale de Digne, et les recettes des Mées, de Riez, de Seyne, de Castellane et de Saint-André. La deuxième inspection est subdivisée en trois principalités, savoir : la principalité de Sisteron et la recette de La-Motte; la principalité de Forcalquier, comprenant les recettes de Forcalquier et de Manosque ; la principalité de Barcelonnette qui n'a que la recette de Barcelonnette. — Les receveurs principaux sont en même temps entreposeurs des tabacs. Castellane a seule un entreposeur spécial.

Le service de la marque et de la garantie des ouvrages d'or et d'argent relève de cette même direction. Il est fait par un contrôleur, un receveur et un essayeur, en résidence à Digne.

5° Enregistrement et Domaines. Le personnel de cette direction se compose d'un directeur, d'un inspecteur, de trois vérificateurs, d'un commis de direction, un garde magasin du timbre, et de vingt-sept receveurs. Le siége de la direction est à Digne. Les vérificateurs sont à Digne, à Sisteron et à Castellane. Les receveurs des cinq chefs-lieux d'arrondissement sont en même temps conservateurs des hypothèques. Chaque canton a un receveur en résidence au chef-lieu, à l'exception pourtant 1° du canton d'Allos, réuni à la recette de Barcelonnette ; 2° du canton de Senez, réuni à celle Castellane ; 3° du canton de La-Javie, réuni à la recette de Digne.

6° INSTRUCTION PUBLIQUE, SALLES D'ASILE, BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Le département des Basses-Alpes forme une inspection de l'académie d'Aix. Il ne possède aucune école supérieure. Il y

a seulement 3 colléges communaux, à Digne, à Barcelo à Sisteron; plus 3 établissements libres d'instruction sec à Annot, à Forcalquier et à Riez.

Pour l'instruction primaire, le département est divisé pections. Il possède une école primaire normale d'inst fondée en 1833, et fixée à Barcelonnette, et une école d'institutrices fondée en 1856, et fixée à Digne.

On compte parmi les établissements d'instruction prin

108 écoles spéciales de garçons,
89 id. de filles,
242 écoles mixtes,
11 écoles libres de garçons,
35 id. de filles,
2 écoles mixtes,
4 écoles temporaires,
58 cours d'adultes,
4 salles d'asile.

On comptait en 1859, 6 salles d'asile publiques dirig des religieuses, et établies à Digne, à Gréoulx, Manosqu ron, Entrevaux et Reillane.

Il y a à Digne une bibliothèque publique qui possè volumes environ.

7° POSTES ET TÉLÉGRAPHIE.

L'administration des postes compte un inspecteur du tement, un directeur comptable, un commis et un surnu à Digne. Les bureaux de poste sont au nombre de 15, Digne, Barcelonnette, Castellane, Annot, Colmars, Ent Forcalquier, Gréoulx, La-Motte, Les-Mées, Manosqu Seyne, Sisteron et Valensole. Il y a en outre des bur distribution, à Barrême, Mezel, Moustiers, Thoard, etc. vice quotidien des facteurs ruraux se fait dans toutes l munes, sauf 66 qui ne sont encore desservies que de de l'un.

Le réseau télégraphique établi dans les Basses-Alpes

(1) Rapport de M. l'Inspecteur d'académie, et de M. le Préfet Général, en 1860.

comprend 3 lignes : l'une met le chef-lieu du département en communication avec Gap ; l'autre communique avec Aix, et par cette ville avec Paris et les autres villes de l'empire et de l'étranger ; la troisième relie Digne avec Nice par Castellane. Les deux premières lignes traversent d'une part la ville de Sisteron, de l'autre celle de Manosque. Digne, Manosque, Sisteron et Castellane possèdent un bureau de télégraphie. Le réseau des Basses-Alpes est compris dans la circonscription de Lyon, et l'inspection de Digne. Le personnel de cette administration se compose d'un inspecteur, de deux chefs de station, d'un stationnaire, d'un facteur, et de dix surveillants.

8° POIDS ET MESURES.

La vérification des poids et mesures est confiée à 5 vérificateurs en résidence à Digne, Barcelonnette, Castellane, Forcalquier et Sisteron.

9° PRISONS.

Il y a dans le département 5 maisons d'arrêt et de justice, à Digne, à Barcelonnette, à Castellane, à Forcalquier et à Sisteron, et 5 dépôts de sûreté, à Riez, à Seyne, à Manosque, à Peyruis et à Céreste. La maison d'arrêt du chef-lieu de préfecture est administrée par un directeur, celles des arrondissements par des gardiens-chefs, et les dépôts de sûreté par des gardiens.

10° SERVICE DE SANTÉ.

1° Jury médical. — Les attributions de ce jury sont limitées aujourd'hui à l'inspection des officines des pharmacies, des magasins de droguistes, etc. Son personnel se compose de 2 docteurs-médecins et d'un pharmacien.

2° Service des épidémies. — Dans chaque arrondissement un médecin des épidémies est institué pour constater l'état des maladies épidémiques, prescrire les mesures hygiéniques, organiser un service local de secours, et rendre compte au préfet du résultat de sa mission.

3° Conseils d'hygiène publique et de salubrité. — Il y a dans chaque arrondissement un conseil d'hygiène et de salubrité, composé de 10 membres. Celui de l'arrondissement de Digne, qui a 12 membres, prend le titre du conseil départemental, et centralise les travaux des autres conseils. Il y a en outre des commissions cantonales d'hygiène dans les cantons de Manosque, de Volonne et de La-Motte. Dans tous les autres cantons, il y a un ou plusieurs membres correspondants des conseils d'hygiène.

4° Médecine cantonale et vaccination. — Ce service, placé sous la surveillance de l'inspecteur départemental pour les enfants trouvés, compte 37 médecins cantonaux, chargés de donner des soins gratuits aux malades indigents dans les campagnes, de la surveillance sanitaire des enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres à la charge du département, de la visite des aliénés, de l'inspection de l'hygiène publique, et enfin de la vaccination gratuite.

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME.

INSTITUTIONS DIVERSES DES BASSES-ALPES.

1° COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.

Les communautés religieuses établies dans le diocèse de Digne, sont :

1° Les religieux de l'Ordre de la Sainte-Trinité, ou pères Trinitaires de Saint-Jean-de-Matha, rétablis dans leur ancien monastère de Faucon, près Barcelonnette, dans le mois de septembre 1859. — 2° Les religieux de la société de Marie, ou pères Maristes, chargés de la direction du grand et du petit séminaire diocésain à Digne. — 3° Les frères des Écoles chrétiennes établis à Riez, Forcalquier, à Manosque, à Digne et à Entrevaux. — 4° Les

frères de l'Instruction Chrétienne de saint Gabriel, dont la maison-mère et le noviciat sont établis aux Mées, et qui dirigent les écoles des Mées, de Seyne, d'Oraison, de Banon et de Mane. — 5° Les religieuses de sainte Ursule ou Ursulines, à Digne, qui ont joint à leur monastère un pensionnat et une école gratuite. — 6° Les sœurs de Notre-Dame de la Présentation, à Manosque, ayant, outre le monastère et le noviciat, un pensionnat et un externat, et des annexes à Lunel et à La-Seyne-sur-mer. — 7° Les sœurs de Saint-Charles, hospitalières et institutrices à Manosque, Forcalquier, Mane et Banon. — 8° Les sœurs Trinitaires de Valence, hospitalières à Digne, institutrices et hospitalières à Sisteron et à Riez. — 9° Les sœurs de Notre-Dame-de-Grâce, chargées de l'Orphelinat départemental à Digne. — 10° Les sœurs de la Présentation du bourg Saint-Andéol, institutrices et hospitalières à Gréoulx. — 11° Les sœurs de saint Joseph de Lyon, hospitalières et institutrices à Barcelonnette. — 12° Les sœurs de saint Joseph de Gap, institutrices à Oraison. — 13° Les sœurs de la Providence de Gap, institutrices à Noyers, Saint-Vincent et les Omergues. — 14° Les sœurs de la Doctrine Chrétienne (dont la maison-mère et le noviciat sont à Digne), chargées de l'école normale primaire des institutrices, des salles d'asile de Digne, d'Entrevaux et de Reillane, et de 38 écoles dans le département, et de plus hospitalières à Valensole, à Seyne et aux Mées. — 15° Les sœurs de Saint-Thomas-de-Villeneuve, hospitalières et institutrices à Castellane. — 16° Enfin les frères de la Croix-de-Bellay qui ont la direction de l'école communale de Castellane.

2° HOSPICES ET ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES.

Il n'existe pas d'hôpital militaire dans les Basses-Alpes. Les hospices civils au nombre de 13, sont dans les villes de Digne, de Barcelonnette, Castellane, Forcalquier, Sisteron, Manosque, Riez, Mane, Les-Mées, Valensole, Seyne, Moustiers et Entrevaux. Ils sont desservis par des sœurs religieuses. Celui de Digne reçoit seul les enfants trouvés ou abandonnés.

Les bureaux de Bienfaisance sont au nombre de 114, dont 13 dans l'arrondissement de Barcelonnette; 16 dans celui de Cas-

tellane; 36 dans celui de Digne; 37 dans celui de Forcalqu
12 dans celui de Sisteron (1).

Le nombre des Greniers de réserve n'est que de 13. Mar
et Seyne sont les seules de nos villes qui en soient dotée
autres greniers sont établis dans les communes des camp

Il y a aussi une maison d'Orphelinat, établie à Digne et
par les sœurs de Notre-Dame-de-Grâce.

3° CAISSES D'ÉPARGNES, SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS, E

On compte 7 Caisses d'épargnes dans les Basses-Alpes
de Digne, autorisée par ordonnance du 13 octobre 1842;
de Barcelonnette, de Castellane (2), de Manosque et de Si
autorisées par ordonnance du 3 décembre 1843, et cel
Forcalquier et de Valensole autorisées par décrets des 29
14 novembre 1857.

Les sociétés de secours mutuels sont au nombre de 6.
siéges, sont : Digne, Barcelonnette, Manosque, Les-Mées,
ron et La-Motte-du-Caire. Au 31 décembre 1859, ces s
comptaient 1009 membres, et le montant de leurs capitau
7,497 fr. 42 c. Une nouvelle société vient d'être créée à Ja

Il y a aussi des sociétés de charité maternelle établies à
que, à Digne, à Forcalquier et à Riez. La première et le
dernières sont reconnues comme établissements d'utilité
que, et participent aux subventions de l'État.

Des fourneaux économiques sont fondés à Digne, à Forcal
à Sisteron et à Riez, depuis quelques années, et assure
familles pauvres une nourriture saine et abondante, à d
très-modérés.

La caisse de retraite pour la vieillesse, dont les prépos
MM. le receveur général et les receveurs particuliers des
ces, complète la série des institutions de bienfaisance.

(1) D'après le Rapport de M. le Préfet au Conseil Général, session d
les hospices disposaient annuellement de 208,508 fr. 80 c., et les bu
bienfaisance de 81,787 fr. 82 c. La charité publique avait donc ain
venu assuré de 290,296 fr. 70 c.

(2) La caisse d'épargne de Castellane n'est plus en activité, et le r
l'ordonnance de concession a dû être provoqué en 1860.

4° SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, FERME-ÉCOLE, ETC.

La société centrale d'agriculture, fondée en 1838 au chef-lieu du département, a été reconstituée par arrêté préfectoral du 3 décembre 1856. Le nombre de ses membres est illimité. Elle centralise le résultat des travaux des comices agricoles fondés dans les autres arrondissements, et remplit dans celui de Digne les fonctions qui leur sont propres. Elle arrête la répartition des primes accordées par l'État et le département pour favoriser les progrès de l'industrie agricole.

La ferme-école a été instituée sur le domaine de Paillerols, commune des Mées, par arrêté ministériel du 24 août 1849. Cette école, destinée à former de bons chefs de culture, reçoit chaque année onze élèves nouveaux. Le temps complet des études est de 3 ans. Les élèves, divisés en deux classes, suivent les cours d'agriculture, de zoothnie, de grammaire, d'arithmétique, de géométrie et d'arpentage. La musique vocale et instrumentale y est également enseignée. Le personnel de la ferme-école se compose d'un directeur, d'un aumônier, d'un stagiaire, d'un surveillant comptable, d'un professeur d'hygiène vétérinaire, de deux chefs de pratique, d'un jardinier pépiniériste, d'un magnanier et d'un irrigateur.

La Chambre d'agriculture du département se compose de 30 membres, représentant les 30 cantons. Elle est divisée en 3 sections. Cette chambre est appelée à fournir les avis et les renseignements qui lui sont demandés sur les besoins de l'agriculture, sur la législation rurale, etc.

5° COMMISSIONS DE STATISTIQUE.

Dans le but de faciliter la réunion des documents qui permettent seuls d'apprécier les forces de la production nationale, le décret du 1er juillet 1852 a créé les commissions cantonales de statistique. Ces commissions se réunissent dans le chef-lieu du canton. Celle de Digne centralise les travaux de chacune d'elles.

CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME.

—

ROUTES IMPÉRIALES, DÉPARTEMENTALES ET DE GRANDE VICINALITÉ.

Quatre routes impériales de 3e classe traversent le département, savoir :

La route impériale no 85, de Lyon à Antibes, par Sisteron, Digne, Castellane, qui a une longueur de 112,630 m. 12, et est entretenue par 55 cantonniers.

La route impériale no 93, de Valence à Sisteron par Laragne, ayant une longueur de 11,410 m., est entretenue par 2 cantonniers.

La route impériale no 96, de Toulon à Sisteron par Manosque et Peyruis, ayant 49,680 m. de longueur, est entretenue par 15 cantonniers.

La route impériale no 100, de Montpellier à Coni, par Forcalquier, Les-Mées, Digne, Barcelonnette et Tournoux, a une longueur de 163,540 m. Cette route, à partir de la limite du département de Vaucluse jusqu'à Malijai, occupe 10 cantonniers et est en bon état d'entretien. Dans sa deuxième partie, de Digne à la frontière du Piémont, qui n'a été classée qu'en 1854, elle n'est carrossable que jusque à la Condamine. De grands travaux sont en cours d'exécution ou à l'étude pour son établissement et son amélioration.

La longueur totale de ces quatre routes dans le département est de 337,260 m. 12.

Les routes départementales sont au nombre de 21. Elles ont une longueur totale de 704 kilom. 265 mètres, et sont classées comme il suit :

Route	Kil.	m.	Cantonniers.
No 2, de Digne à Aix, par Mezel, Riez et Gréoulx.	70	240	10.

Routes.	Kil.	m.	Cantonniers.
N° 4, de Castellane à Draguignan, par Comps.	7	700	1.
N° 4 *bis*, de Castellane à Draguignan par Chasteuil.	....		2.
N° 5, de Sisteron à Sault, par Les-Omergues.	34	—	6.
N° 6, des Mées à Vinon, par Oraison.	58	—	8.
N° 7, de Riez à Grasse, par Roumoules et Moustiers.	18	—	4.
N° 8, de Thèle à Gréoulx, par Valensole.	28	—	4.
N° 9, d'Oraison à Draguignan, par Valensole, Riez et Quinson.	45	—	7.
N° 9 *bis*, de Montagnac à Aups, par le pont Silvestre.	4	—	1.
N° 10, de Barcelonnette à Moustiers, par Allos, Colmars et Castellane.	115	—	17.
N° 11, de Digne à Entrevaux, par Chaudon, Barrême et Saint-André.	71	—	12.
N° 12, de Digne à Entrevaux, par Thorame-Basse et Annot, où elle se réunit à la précédente. Cette route n'est qu'une voie muletière, ayant	40	—	4.
N° 13, de Barcelonnette à Gap, par La-Bréole.	41	800	5.
N° 14, de Seyne à Gap, par la vallée de la Blanche.	—	—	4.
N° 15, de Manosque à Céreste, s'embranchant à la route impériale, n° 100.	13	740	3.
N° 16, de Volx à Peypin, par Mane, Fontienne et Saint-Étienne.	46	500	16.
N° 17, de Seyne à L'Escale, par Bellafaire, La-Motte et Volonne.	67	—	11.
N° 18, de Sisteron à Apt, par Saint-Étienne.	58	—	7.
N° 19, de Forcalquier à Sault, par Banon.	30	—	6.
N° 20, de Forcalquier à Pertuis, commençant au grand logis de Montfuron.	15	—	1.
N° 21, de Manosque à Pertuis, par Pierrevert.	9	810	1.

Les chemins de grande vicinalité sont pareillement au nom de 21, classés comme il suit :

N° 1, de Barcelonnette à Entraulnes.

N° 2, du Lauzet à Savines, par Ubaye et Pontis.

N° 3, du Pont-de-Rippert à Vars (Hautes-Alpes).

N° 4, de Saint-Jean à Savines (ibid).

N° 5, d'Entrevaux à Mallamoire, par Félines et La-Foux.

N° 6, de Moriès à Thorame-Basse, le long de l'Issole.

N° 7, de Vergons à Castellane, par l'Irète.

N° 8, de Barrême à Tartonne.

N° 9, de Digne à Authon, par Champtercier et le Castellard.

N° 10, de Moustiers à Puimoisson.

N° 11, de Prads à La-Javie.

N° 12, du Moulin d'Auribeau à Malijai, par Barras.

N° 13, de Banon à La-Bastide-des-Jourdans, par Vachères.

N° 14, de Forcalquier à Oraison, par Niozelles.

N° 15 de Malefougasse à Peyruis.

N° 16, de Manosque à Banon.

N° 17, de Manosque à Saint-Julien-le-Montagnier (Var).

N° 18, du Pont de Pangon à Mane.

N° 19, de Sisteron à Curbans.

N° 20, de Sisteron à Feyssal.

N° 21, de Sisteron à Ribiers (Hautes-Alpes).

Ces chemins représentent une longueur totale de 334, 827m

Un projet de classement des chemins vicinaux en chem d'intérêt commun, a été soumis au conseil général dans session de 1860, et a été favorablement accueilli dans son p cipe. Il en résultera que 30 chemins, entretenus à frais comm par les communes intéressées, donneront les moyens de c munications les plus utiles.



CHAPITRE VINGT-SIXIÈME.

TABLEAU DES HAUTEURS EN MÈTRES AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER (1).

Allos, ville.	1475 m.
Allos, (lac d').	2239
Allos (bergerie du lac d').	2120
Amandeise (col de l').	1438
Amandeise (hameau de l').	1160
Barcelonnette, ville.	1173
Barrême (Pont de).	781
Beaujeu, village.	920
Beaumelle (la), village d'Allos.	1579
Berard (le grand), montagne.	3047
Bevons, village.	530
Beynes (montagne de).	1400
Boule, (montagne au-dessus de Faille-Feu). . . .	3000
Bréole (la), village.	930
Brusquet (traverse du).	810
Castellane (place de).	785
Céreste, village.	390
Certamussat, hameau de Meyronnes.	1618
Chambeiron (bec de), canton de Saint-Paul. . . .	4000
Château-Garnier, village.	1142
Châteauneuf-Miravail, village.	730
Camp-Richard, hameau d'Allos.	1785
Cheiron, montagne.	1780
Cheval-Blanc, montagne.	1091
Colle-Saint-Michel, village.	1400

(1) Ce tableau est extrait de divers auteurs.

Colmars, ville	1277
Condamine (la), hameau du Châtelard	1324
Coste-Loupet, montagne	2427
Couyer (le grand), montagne	2695
Cousson, montagne, pic culminant	1551
Cousson (hameau de)	1118
Cousson (chapelle de)	1496
Cousson (fontaine de)	1569
Draix, village	885
Digne (ville de)	659
Estoublon, village	540
Faucon de Barcelonnette, village	1211
Forcalquier, ville	557
Fouillouse, hameau de Saint-Paul	1852
Foux (la), hameau d'Allos	1718
Javie (la), milieu du pont	845
Jausiers village	1225
Joug-de-l'Aigle, montagne, canton du Lauzet	2556
Labouret, montagne, point culminant	1389
Labouret (col du)	1284
La-Garde, village	900
La-Garde (roche de), canton de Saint-Paul	3995
Lans, montagne, près Barcelonnette	1500
Larche, village	1715
Lardiers, village	765
Lauzannier (sommet du)	5025
Lauzannier (col du)	2842
Lauzannier (lac du)	2651
Lauzet (le), ville	950
Léberon, montagne	1125
Léque (col de)	1209
Lincel, village	581
Longet (col de), au sud du Mont-Viso	3153
Lubac, hameau de Barcelonnette	1456
Lure, montagne, (sommet de)	1824
Lure (chapelle de)	1200
Madelaine (col de la) ou de l'Argentière	2039

Maison-Meane, hameau de Larche.	1828
Manosque, ville.	370
Maurin, village.	1902
Maurin (col de), entre la France et le Piémont. . .	2742
Maurin (cimes à droite du col de).	3080
Maurin (lac de).	2041
Maurin (lacs du col de).	1902
Mées (les), ville.	431
Mélan, village	900
Melve, village	800
Méolans, village (Pont de).	1099
Meyronnes, village.	1580
Monnier, montagne au sud-est de Colmars. . . .	3000
Mondannier, montagne près Saint-Juers.	1600
Montfuron, village.	646
Monges (les), montagne.	2114
Montlaux, village.	608
Moriès, village	960
Morjuan, hameau d'Uvernet.	1711
Motte-du-Caire (la).	850
Mourré-de-Cheniers, montagne.	1931
Mont-Viso.	3838
Noyers, village.	946
Nibles, village.	570
Parpaillon (le), montagne d'Allos.	2722
Pélat, montagne d'Allos.	3400
Pelouse (col de) ou de Tourrillon.	2705
Pelouse (lac de).	2506
Peyresc, village.	1425
Peyroules, village.	1102
Peyruis, ville	387
Pierrevers, village.	430
Pousent (le mont).	2900
Robion, village.	1200
Roubines (col des) au-delà de Moriès.	1053
Rubren (le grand), montagne.	3342
Sagne (lac de la).	1922

Saint-André (embranchement des 2 routes départ.). .	946
Saint-Étienne-les-Orgues, ville.	700
Saint-Jullien-de-Verdon, village.	800
Saint-Jean (traverse de) au-dessus de Seyne. . . .	1372
Saint-Géniès-de-Dromon, village.	1130
Saint-Ours (col de).	2401
Saint-Ours (mines de charbon de).	2160
Saint-Ours, village.	1727
Saint-Paul, village.	1475
Saint-Pierre (pied du col de).	869
Saint-Vincent-du-Lauzet (vis-à-vis la fontaine). . . .	1299
Saint-Vincent-de-Miravail.	700
Serennes, hameau de Saint-Paul.	1520
Seyne, ville.	1210
Siolane, montagne.	2955
Siolane (derniers pâturages de).	2300
Siron, montagne.	1450
Sisteron, ville.	516
Sisteron (bord de la Durance).	465
Soleilhas, village..	1010
Taulane, village.	1160
Thuiles (les), village.	1074
Tour (col du), entre Draix et Châteaugarnier. . . .	1647
Tourniquet, point culminant.	995
Tronchet, (col de).	2627
Vachère (col de la), canton de Barcelonnette. . .	2620
Vars (col de), canton de Saint-Paul.	2415
Valgelée (col de), sur le chemin.	2277
Valgelée (cime à gauche du col de).	2595
Villars-Brandis, village.	1090
Villars-Colmars.	1225



CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME.

FOIRES ET MARCHÉS DES BASSES-ALPES.

FOIRES.

MOIS DE JANVIER. Le 2, à Riez, à Saint-Étienne et à Dauphin. — 6, à Mane. — 10, à Manosque. — 13, à Reillane. — Le lundi après le 14 (saint Hilaire), à Seyne. — 17, à Montagnac et à Céreste. — Le lundi après le 17 (saint Antoine), à Sisteron. — 20, à Oraison. — 28, à Forcalquier. — 31, à Valensole.

MOIS DE FÉVRIER ET DE MARS. Le 24 février, à Manosque et à La-Javie. — Le jeudi gras, à Moustiers. — Le lundi gras, à Sisteron et aux Mées. — Le mardi gras, à Seyne. — Le lundi après les Cendres, à Digne (dure 3 jours). — Le 2e lundi de Carême, à Castellane. — Le 2e samedi de Carême, à Riez. — Le lundi de Passion, à Sisteron et à Barcelonnette. — La veille du dimanche des Rameaux, à Manosque. — Le lundi de la semaine sainte, à Mane. — Le mercredi de la semaine sainte, à Forcalquier. — Le Vendredi-Saint, à Castellane.

MOIS D'AVRIL. Le lundi après Quasimodo, à Digne (dure 2 jours). Le jeudi après Quasimodo, à Riez. — Le 1er avril, à l'Escale. — Le 1er lundi d'avril, à Annot. — Le 15, aux Omergues. — Le 20, à Valensole. — 21, à Authon et à La-Bréole. — Le lundi avant saint Marc (25), à La-Motte-du-Caire. — 23, à Vaumeilh. — 25 à Thoard et à Puimichel. — 26, à Ongles.

MOIS DE MAI ET DE JUIN. Le 1er mai, à Moustiers et à Cruis. — Le 1er lundi, à Entrevaux et à Saint-Paul. — Le 5, à Volonne. — 6, à Seyne et au Revest-des-Brousses. — Le 2e lundi, au Lauzet. — Le jour de l'Ascension, au Castellet. — Le lendemain de l'Ascension, à Forcalquier. — Le 11 mai, à Manosque. — Le 12, à

Oraison. — Le lundi après le 11 (saint Pons), à Castellane
·16 mai, à Barles. — Le 20 mai, à Allos. — Le dimanch
Sainte-Trinité, à La-Motte. — Le jour de la Fête-Dieu, aux
— Le lundi après l'Octave, à Digne (dure 2 jours). — Le 1
de juin, à Barcelonnette. — Le 2e lundi de juin, au Rev
Bion. — Le lundi après le 11 juin, à Sisteron. — Le 11 juin
nosque. — Le 24 juin, à Valensole et à Volonne. — Le 29
Annot et à Banon.

Mois de juillet. Le 1er lundi de juillet, à Colmars. — L
avant le 22, à Castellane. — Le lundi après le 22, à La-Jav

Mois d'aout. Le 1er août, à Oraison. — Le 1er lundi, à l
— 5, à Dauphin. — 6, à Manosque. — 9, à Turriers. — 10, à
— 16, à Seyne, à Puimoisson et à Forcalquier. — 18, à V
— Le lundi après le 15, à Barrême. — Le 20, à Entreven
24, à Manosque. — Le lundi après le 24, à Sisteron. — L
Annot. — Le lundi après le 28, à Digne.

Mois de septembre. Le 1er, à Simiane et à Saint-André. -
à Quinson. — 6, à Dauphin. — 8, à Moustiers, à Volonn
Revest-des-Brousses. — 10, à Sainte-Tullé. — 11, à Orai
14, à Riez et à Mane. — Le lundi après le 8, à Castellane
lundi après le 14, aux Mées. — 18, à Peyruis et à Authon
à Colmars. — 21, à Manosque, Allos, à Thoard et à Sell
22, à Seyne. — 28, à Puimichel. — 29, à Entrevaux, à Sa
cent et à La-Motte. — 30, à Barcelonnette.

Mois d'octobre. — Le 1er, à Forcalquier. — Le 1er lund
rame-Haute. — 6, au Lauzet. — 8, à Cruis. — 9, à Vale
Reillane. — Le lundi après le 9, à Sisteron. — 10, à Pra
à Moustiers. — 14, à Larche et à Seyne. — 18, à Annot. -
après le 18, à Riez. — Le 21, à Rougon, à Manosque
— Le 28, à Entrevaux. — Le lundi après le 29, à Bellaf
mardi avant la Toussaint à Seyne. — Le 31, à Forcalq

Mois de novembre. Le 1er, aux Mées. — Le lundi apr
saint, à Digne et à Thoard. — 4, à Simiane. — 6, à V
11, à Moustiers et à Dauphin. — Le lundi après le 11,
15, à Reillane. — 20, à Céreste. — 23, à Volonne. —
sole et au Revest-des-Brousses. — 27, à Riez et à
lundi après le 25, à Sisteron. — Le 30, à Forcalquie

Mois de décembre. Le 1er à Oraison. — Le lund

novembre, à Seyne. — 4, à Mane. — 6, à Manosque et à Moustiers. — Le lundi après le 8, à Sisteron. — 18, aux Mées. = 20, à Forcalquier. — 21, à Riez, à Castellane et à Annot. — 23, à Seyne.

GROS MARCHÉS.

A Digne, tous les premiers et troisièmes samedis des mois de janvier, février, mars et avril, le 30 novembre et le 21 décembre.

A Sisteron, le samedi avant les Rameaux, le 25 avril, le samedi avant la Pentecôte, le 24 juin, le 29 juin, le 11 novembre et le 21 décembre.

A Forcalquier, le second lundi de chaque mois.

A Oraison, le dimanche après le 12 mai.

MARCHÉS.

Digne, le mercredi et le samedi. — Barcelonnette, le samedi-saint, tous les samedis d'avril, de mai et d'octobre. — Castellane, le samedi. — Forcalquier, le lundi et le jeudi. — Sisteron, le mercredi et le samedi. — Manosque, le mardi et le samedi. — Riez, le samedi. — Seyne, le mardi. — Valensole et Les-Mées, le dimanche. — Entrevaux, le vendredi. — Barrême et le Lauzet, le jeudi. — Céreste le mardi.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE,

GÉOGRAPHIE ET STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT

DES BASSES-ALPES.

DEUXIÈME PARTIE.

HISTOIRE PARTICULIÈRE DE CHAQUE COMMUNE DU DÉPARTEMENT.

ARRONDISSEMENT DE DIGNE.

Cet arrondissment est borné au Nord, par celui de Barcelonnette; à l'Est, par celui de Castellane; au Sud, par le département du Var; à l'Ouest, par les arrondissements de Forcalquier et de Sisteron.

Il est formé de 9 cantons, savoir: Digne, Seyne, La-Javie, Barrême, Mezel, Moustiers, Riez, Valensole et Les-Mées. Ces cantons comprennent 88 communes, et une population totale de 49,826 âmes.

§ 1er CANTON DE DIGNE.

Ce canton est borné au Nord, par ceux de Seyne et de La-Javie; à l'Est, par celui de Barrême; au Sud, par ceux de Mezel et des Mées; à l'Ouest, par celui de Volonne (arrondissement de Sisteron).

Il se compose de 22 communes, qui sont : Digne, Les-Sièyes, Courbon, Marcoux, Les-Dourbes, Entrages, Gaubert, Le-Chaffaut, Lagremuse, Malemoisson, Aiglun, Champtercier, Barras, La-Perusse, Thoard, Le-Castellard, Mélan, Auribeau, Saint-Estève, Ainac, Lambert et La-Robine. Population totale, 11,193 âmes.

Sous le rapport religieux, le doyenné de Digne, forme 23 paroisses, savoir : Digne, avec cure de 1re classe et 2 vicariats ; Les-Sièyes, Courbons, *Tause*, Marcoux, Les-Dourbes, Entrages, Gaubert, Le-Chaffaut, Lagremuse, Malemoisson, Aiglun, Champtercier, Barras, Thoard, avec cure de 2e classe ; *Vaunavès*, *Saint-Martin*, Le Castellard, Mélan, Auribeau, Saint-Estève, Ainac et La-Robine.

Justice de paix, bureaux de poste, et d'enregistrement, recette des contributions indirectes, à Digne ; chefs-lieux de perception, à Digne et à Thoard ; notariats, 3 à Digne et un à Thoard ; gendarmerie, 2 brigades à cheval, à Digne, une brigade à pied, à Thoard.

DIGNE.

Cette ville, chef-lieu du département des Basses-Alpes, siége de l'Évêché et de toutes les administrations, est bâtie au pied d'une montagne dans une vallée, baignée à l'Ouest par la rivière de la Bléone et le Mardaric, et à l'Est par le torrent des Eaux-Chaudes.

L'existence de cette ville remonte à l'âge celtique, ainsi que l'indique l'étymologie de son nom *Din* et *ia*, que l'on interprête par eau chaude. Les *Bledontii* ou *Bleduntici*, qui habitaient les rives de la Bléone, la reconnaissaient pour leur capitale. Les Romains à leur tour lui conservèrent sa prééminence sur les bourgs voisins en l'élevant au rang de cité. Nous en avons pour garants, et le témoignage de Pline le naturaliste, *Bodiunticos quorum oppidum Dinia* (liv. 3. ch. 4.), et la Notice de l'empire qui la qualifie *civitas Diniensium*, et les divers auteurs qui ont parlé de cette ville. Ces témoignages sont d'autant plus précieux que, sans eux, on ne pourrait soupçonner qu'il y ait eu dans ces quartiers une ville connue des Romains.

Le nom de Digne a subi plusieurs variations dans le cours des

âges : ainsi trouve-t-on tantôt *civitas Diniensium*, tantôt *civitas Dienensium* et *Digniensium*, tantôt *Dinia* et *Dinea*, tantôt *Dina*, *Dignia* et *Digna*. Son emplacement a pareillement changé plusieurs fois, et rien ne peut indiquer aujourd'hui si c'est dans la plaine des Sièyes, ou dans le vallon des bains thermaux, ou dans le quartier des Épinettes, ou enfin sur la montagne de Saint-Vincent qu'il faut placer la Digne celtique et la Digne romaine. Toutes les conjectures que l'on a faites à ce sujet ne reposent sur aucun fondement.

On sait par l'histoire que les Saxons et les Lombards vinrent saccager Digne, dans le sixième siècle. Ce fut probablement à la suite de ce saccagement, que les habitants se retranchèrent au pied de la montagne de Saint-Vincent, dans la vallée qui porte le nom de Bourg. Les restes de constructions que l'on retrouve enfouies dans tout le sol de ce quartier, et surtout la vaste église romane qu'on y voit encore, attestent l'existence et la position de la ville en ce lieu. Trop resserrée ensuite dans cette vallée, la population se porta plus au loin sur une éminence voisine, et y éleva des fortifications qui garantissaient tout à la fois la sûreté de la ville et celle des nouvelles habitations. Ces fortifications consistaient surtout en deux tours, l'une au bas de la montagne de *Pied-cocu*, nommée *turris Taliasia*, des Tailhas, et qui forme aujourd'hui le fond du palais épiscopal ; l'autre sur l'éminence de Saint-Charles, et connue sous le nom de *fort de l'Évêché*. La ville nouvelle, qui se forma sous la protection de ces deux tours, est devenue la Digne moderne, et l'ancienne ne fut plus que son faubourg.

Dans sa Notice sur l'église de Digne (ch. 2), Gassendi assure que, depuis plus de 800 ans avant lui, la ville de Digne était divisée en deux parties, la *Cité* et le *Bourg*. Chacune d'elles avait son enceinte fortifiée. Trois portes donnaient accès dans le bourg : la porte dite *Supérieure* et *Savine*, sur le chemin de Seyne, et dont on reconnait encore les ruines ; la porte *Inférieure* ou de *la Traverse*, à l'extrémité opposée et s'ouvrant sur la ville; enfin la porte *Laurence*, près de la chapelle de Saint-Jean-Chrysostôme. L'enceinte du bourg pouvait être, selon Gassendi, de 600 pas communs. La cité avait pareillement trois portes principales : celle de *la Traverse* ou des Durands, au Nord-Est ; celle

des Bains, ou de *Soleilhe-Bœuf*, au Sud-Est, et celle de *Gaubert*, au Sud, dans la rue des Chapeliers (1). Une enceinte continue reliait ces trois portes, à la tour des *Tailhas*. Déjà du temps de l'illustre prévôt, les tours et les remparts de la ville se confondaient avec les maisons qui les avaient presque totalement envahies. L'enceinte de la cité n'était guère que de 800 pas communs. Mais en-dehors de cette enceinte, on trouvait plusieurs faubourgs et d'abord, celui de *la Traverse*, sur le versant Nord de la montagne de *Pied-cocu*, qui joignait la ville avec le bourg; celui de *Soleilhe-Bœuf*, sur le versant opposé de la même montagne; ceux enfin de l'*Ubac* et du *Pied-de-Ville*.

Bien que formant une seule et même ville, la cité et le bourg de Digne eurent pendant longtemps leurs magistrats distincts. Dans la cité, la juridiction temporelle appartenait à la fois au prince et à l'évêque, qui l'exerçaient le premier, par son bailli; le second, par son clavaire. Le prince finit enfin par l'avoir toute entière. Quant au domaine direct, il était aussi partagé entre le prince et l'évêque, et c'est à peine si quelques habitants possédaient personnellement quelques droits seigneuriaux. Dans le bourg au contraire, la juridiction et le domaine direct appartenaient exclusivement au prévôt de l'église de Digne, en vertu de la concession faite par Raymond-Béranger Ier, et ratifiée par plusieurs de ses successeurs. Le juge du bourg, nommé par le prévôt, jugeait les causes, tant civiles que criminelles, à l'exception pourtant des cas d'homicide et d'adultère, que le prince s'était réservées.

La cité et le bourg avaient pareillement leurs officiers municipaux distincts. C'étaient les *scabini* ou échevins chargés de gérer les intérêts communs des habitants et de rendre la justice dans certains cas. Ce furent ensuite les *cominales* ou cominaux chargés de la police, de l'estimation des terres et des dégats. Puis vinrent les *syndici* ou syndics, administrateurs ou procureurs de la chose publique; enfin en 1385, les consuls. Par une concession du prince, les habitants du bourg avaient obtenu, en 1297, la faculté d'élire annuellement trois consuls. Cette séparation des

(1) Ces trois portes ont été démolies, la première en 1826, la deuxième en 1830 et la troisième en 1824.

offices municipaux cessa enfin dans le quinzième siècle. L'expérience avait appris les avantages qu'offrirait aux habitants une administration commune et libre de toute entrave, et combien il serait plus aisé de faire face à toutes les dépenses de la ville et du bourg, en puisant les ressources dans un trésor commun. L'élection des consuls se faisait chaque année, la veille de l'Annonciation, dans un conseil général composé de 52 membres au moins. Ce conseil général était convoqué encore dans d'autres circonstances, quand il fallait délibérer sur des choses graves. Le pro-sénéchal, de l'autorité duquel on faisait cette convocation, devait assister à l'assemblée, ou s'y faire remplacer par un conseillier du siége. Dans les affaires de moindre importance, on ne convoquait que le conseil ordinaire composé de 12 membres. Le bailli ou vignier de par l'autorité duquel ce conseil se réunissait, devait y assister, et en cas d'absence se faire représenter par le premier consul.

La ville de Digne fut entièrement convertie à la foi chrétienne par les prédications et les miracles de saint Domnin et de saint Vincent. Ces zélés coopérateurs de saint Marcellin d'Embrun vinrent s'établir à Digne dans les premières années du quatrième siècle. La première église chrétienne qu'ils y élevèrent en l'honneur de la B. Vierge Marie, fut consacrée par saint Marcellin, qui sacra en même temps Domnin premier évêque de cette ville, vers l'an 313. Il ne faut point confondre ce premier édifice religieux, avec la belle église romane que l'on voit encore au fond de l'étroite vallée du Bourg. Celle-ci ne date que du neuvième siècle, et une tradition constante et immémoriale attribue sa construction à l'empereur Charlemagne. Nous ne répéterons point ici ce que déjà nous avons dit sur les fondements de cette tradition : mieux vaut donner une description de ce bel édifice qui, sous le rapport de l'art, est un des plus intéressants du Midi.

L'église de Notre-Dame-du-Bourg est bâtie toute entière en pierres de taille. Sa toiture presque plate, faite avec des tuiles rougeâtres, dépare ce monument : mais on reconnait aisément à la muraille surajoutée sur toute la ligne, qu'on a changé son inclinaison primitive, et qu'elle devait avoir originairement un couvert à pentes rapides, et formant de la cime à sa base un

triangle aigu, qui donnait un aspect bien plus gracieux à l'ensemble de l'édifice. Une tour quadrangulaire est adossée à l'église du côté de la voie publique. Sa construction offre le petit appareil romain : ses proportions harmonieuses, ses fenêtres cintrées et ses petites colonnes latérales d'un style assez pur, attirent avec juste raison l'attention des archéologues Cette tour, servant de clocher, était surmontée avant les guerres de religion, d'une pyramide d'un très-bel effet. On lui en substitua une autre informe et sans grâce, que les niveleurs du siècle dernier firent abattre, de sorte que cette partie la plus curieuse du vieil édifice, est aujourd'hui découronnée. Il n'y a qu'un portail sur la façade, car l'église est à une seule nef. Il est légérement ogival et orné de colonnettes élégantes. Deux lions grossièrement sculptés semblent garder l'entrée du lieu saint ; ils sont accroupis, et soutenaient jadis sur leur dos deux colonnes qui supportaient une galerie extérieure. A la place de cet ornement, on voit aujourd'hui une ignoble mosaïque, en carreaux vernissés, qui empêche du moins les eaux pluviales de filtrer dans l'intérieur du portail.

Au-dessus de ce portail, on voit une très-grande et très-belle rosace, encore toute garnie de ses vitraux. Elle forme comme l'œil du monument ; elle lui donne seule une physionomie distinguée et caractéristique. Malheureusement on s'est imaginé plus tard de creuser de chaque côté deux petites niches en mauvais style ogival. Ces niches, qui devaient contenir chacune une statuette, sont maintenant vides. L'intérieur de l'église vous étonne par un certain air de majesté et de grandeur. Cet effet est dû principalement à la noble simplicité de l'architecture et à une heureuse distribution de la lumière qui n'y arrive que par la rosace dans le bas, et par trois fenêtres dans le sanctuaire.

L'église forme une croix latine. Elle a dans œuvre 50 m. 50 c. de longueur ; 8 m. 50 c. de largeur, et actuellement 17 m. de hauteur. Le sol était primitivement à environ 2 mètres plus bas que le pavé actuel. La nef est formée par 4 travées. Les arcs des travées, ainsi que ceux de la voûte, sont rompus au sommet. Ils marquent l'origine première de l'ogive. Le monument tout entier appartient à cette variété de l'architecture romane, qu'on appelle quelquefois style bisantin. Les éléments qui constituent ce style, se montrent dans les colonnes et dans les fenêtres, dont

quelques-unes sont ornées de trilobes. Ni le sanctuaire, ni le fond du transept ne se terminent en abside. Toutes les grandes lignes de cette architecture sont droites, sévères ; la coupe de l'édifice est carrée. Les colonnes qui ornent les deux arceaux du transept ont des chapiteaux d'un style très-simple et très-pur. Elles sont malheureusement brisées à la base et à l'extrémité du fût.

On trouve encore dans la nef des peintures murales grossières, mais curieuses, que l'on rapporte au quinzième siècle. Sur le mur de droite sont représentées, ici : des scènes de l'enfer, avec des rois et même des papes pour acteurs et pour victimes ; là, des pauvres âmes sortant des peines du purgatoire, qui gravissent péniblement le ciel ; enfin, au haut de l'empirée, le Christ, la tête environnée du nimbe glorieux, et tout autour de lui la cour céleste. Sur l'autre mur, on distingue une scène du calvaire ; puis une Annonciation.

Cette auguste basilique a été classée parmi les monuments historiques ; mais elle attend encore une restauration intelligente. Elle fut en possession du siége épiscopal et du corps capitulaire, jusqu'en l'an 1591, que l'office divin fut transféré dans la nouvelle église de Saint-Jérôme. Son titre de cathédrale lui fut néanmoins conservé, comme on le voit par les bulles de provision tant de l'évêché et de la prévôté, que des canonicats et autres bénéfices.

L'église cathédrale actuelle avait été construite par l'évêque Antoine Guiramand. Ce prélat bienfaisant traita en 1490, avec Antoine Brollion, maçon de Barcelonnette, pour cette construction, qui ne fut finie que dix ans après. La dépense s'éleva à 6,900 florins, dont 300 donnés par le chapitre, 600 par la ville, et le restant par l'évêque : ce qui donne 30,000 fr. environ de notre monnaie actuelle. La nouvelle église fut bâtie entre le château épiscopal et la tour de l'horloge de la ville. Le château épiscopal, transformé plus tard en citadelle, et actuellement en prisons départementales, dominait toute la ville. Il communiquait par un passage commode avec un vaste jardin qui comprenait la moitié du Pré-de-Foire actuel. L'évêque François Guiramand aliéna en faveur de la ville ce jardin, en l'an 1530, pour le prix de 300 florins. Plus tard, vers l'an 1600, on construisit sur le

passage par lequel on y arrivait, et au moyen de trois hautes et belles voûtes, un Jeu-de-Paume, qui figurait encore sur le plan de 1719, et qui 30 ans après fut remplacé par deux maisons. Le château épiscopal fut démoli lui-même, après les guerres de la ligue, et ce ne fut que vers la fin du dix-septième siècle ou au commencement du dix-huitième, sous l'épiscopat de Mgr Le-Tellier, que les évêques occupèrent le bâtiment où est maintenant le palais épiscopal de Digne.

La Vieille-Ville ou le Bourg, saccagé quatre fois par les calvinistes, s'était entièrement dépeuplée au profit de la ville nouvelle. « Il ne reste plus autour de l'église, écrivait Gassendi, que la maison du prévôt et quelques autres maisons.... Le sol sur lequel était bâti le Bourg, est aujourd'hui cultivé. Triste exemple des vicissitudes humaines. » Nous pourrions ajouter, que la ville actuelle a subi à son tour tant de transformations, depuis la mort de l'illustre prévôt, que l'on ne reconnait presque plus son ancienne enceinte.

Nous avons parlé déjà des deux compétiteurs qui se disputaient la possession de l'évêché de Digne, vers le milieu du septième siècle (1). Nous avons dit un mot aussi des Assises, tenues dans cette ville par les envoyés du prince, *missi dominici*, en l'an 780. Le cartulaire du monastère de Saint-Victor de Marseille nous fournira de plus amples détails. Ces Assises s'ouvrirent, le 8 des calendes de mars. Les envoyés Viernarius et Arimodus, assistés des Rachimburges Marcellin, Jérome, Gédéon, Régnaric et Corbin, échevins de Digne, avaient à prononcer sur la demande faite par Mauron, évêque de Marseille, au nom de l'abbaye de Saint-Victor. Le lieu de Chaudol, *villa Caladius*, aujourd'hui hameau de la commune de La-Javie, avait été donné à la dite abbaye par le patrice Nemfidius, par son épouse Adaltrude et leurs enfants.

Or, du vivant même d'Adaltrude, le patrice Antener, usant de violence s'était fait exhiber les chartes des diverses donations faites à Saint-Victor de Marseille, et les avait fait brûler en sa présence. Toutefois la charte de la donation de Chaudol avait échappé aux flammes, la donatrice ayant pu la soustraire, et la

(1) Chap. 6. p. 28.

cacher dans sa maison pour la restituer plus tard au Monastère. Déjà, avant même cette restitution, un nouvel acte avait été dressé pour constater l'existence du titre primordial que l'on croyait perdu; et nonobstant cela, dans la suite des temps le Monastère se voyait encore disputer la possession de ce lieu. Les juges après avoir ouï les témoins, reçu leurs serments, et pris connaissance des instruments produits, rendirent leur sentence qui réintégrait le Monastère dans ses droits de possession.

Digne était déjà à cette époque le chef-lieu d'une vicomté, ou autrement viguerie. Son ressort ne comprenait alors que les lieux formant le diocèse de ce nom. Sous les comtes de Provence, Digne devint chef-lieu de Bailliage, et vit son arrondissement considérablement augmenté. En effet, outre les 57 communautés qui formaient en dernier lieu cet arrondissement, on lui avait adjoints toute la vallée de Colmars, Thorame, Barrême et Clumanc. Ces derniers lieux en furent distraits pendant quelque temps, en 1342, pour être réunis au bailliage de Castellane; ils lui retournèrent ensuite, jusqu'à l'érection des vigueries de Colmars et de Barrême. Un édit royal de mars 1541 supprima les titres de Bailli et de Bailliage pour leur substituer ceux de Viguier et de Viguerie.

L'importance de cette ville s'accrut encore par l'établissement d'un siége de Sénéchaussée, en l'an 1535, et devint, selon l'expression de Gassendi, une double capitale des villes et des bourgs qui l'environnent. Le ressort de ce tribunal comprenait outre la viguerie de Digne, celles de Moustiers, de Barrême, d'Annot, de Castellane, de Colmars, de Seyne et une portion de celle de Sisteron. Mais en 1640, ce ressort fut notablement restreint par l'érection de deux nouveaux siéges de Sénéchaussée, l'un à Castellane et l'autre à Sisteron. Le nombre des magistrats attachés au siége de Digne varia souvent; il n'y avait en dernier lieu que deux pro-sénéchaux, deux conseillers, un avocat et un procureur.

Dans le mois de juillet de l'an 1414, fut tenu à Digne le concile de la province d'Embrun (1). On vit en 1431, l'évêque de cette ville, Pierre de Verceil, prélat très-versé dans la théologie et

(1) Voir, ch. 5. p. 25.

le droit canon, et le plus habile diplomate de son temps, être député au concile de Bâle, puis à celui de Florence, comme orateur du roi-comte et représentant de tout le clergé de la Provence.

Digne eut beaucoup à souffrir pendant les guerres de religion. Antoine de Mauvans fut le premier à y porter l'épouvante et la désolation. Après avoir dévasté les environs de Castellane, Mauvans vint entourer Digne. Ne pouvant pénétrer dans la ville, il se rua contre le bourg, exerçant principalement sa fureur sur l'église de Notre-Dame. Tous les ornements sacrés dont les calvinistes purent se saisir, furent brûlés sur un bucher fait avec les débris de la belle boiserie du chœur. (1562). On put néanmoins dérober à leur fureur sacrilége, avec quelques ornements précieux, toutes les reliques des Saints enchassées dans l'argent, et parmi celles-ci les têtes des saints évêques Vincent, Domnin et Marcellin, et les bras de saint Domnin, de saint Vincent et de saint Jean-Chrysostôme, que l'on possède encore aujourd'hui (1).

Une seconde irruption des calvinistes eut lieu en 1567. En 1574, ils purent surprendre la ville, où ils renouvellèrent leurs excès ordinaires d'impiété et de violence. Le fameux Hubert de Vins, général de l'armée catholique de Provence, marcha sur Digne pour leur enlever cette place. Les calvinistes, retranchés dans le château épiscopal, lui opposèrent une sérieuse résistance. Il fallut faire le siége de ce château fortifié : de Vins s'en empara pourtant, et fit mettre à mort 150 hommes de la garnison.

Lorsqu'éclatèrent ensuite les troubles de la Ligue, Digne obéissait au duc de Lavalette, et était occupée par ses troupes. Mais en présence des prétentions respectives des deux parlements qui se mettaient mutuellement hors la loi, les habitants hésitaient sur le parti à prendre. Dans ces entrefaites, arriva à

(1) « Tout cela fut confié, ainsi que nous l'avons ouï dire, aux soins, à la foi et à la discrétion de deux des meilleurs habitants de Digne, qui les cachèrent d'abord dans la crèche d'une étable d'une maison au quartier de l'hôpital, et les transportèrent ensuite à Senez, où ils les enfouirent dans un champ d'un ami commun, aussi probre que fidèle ; jusqu'à ce qu'enfin les temps étant devenus meilleurs, on put les rapporter, non plus au bourg, mais dans la ville. » (Gassendi, *Notitia Eccl. Din.* c. 18)

igne une lettre des procureurs du pays, datée de Brignoles du 5 septembre 1589, qui invite le conseil à déléguer un consul à l'assemblée des états convoqués par Lavalette à Pertuis, pour le 3 octobre suivant. La position devenait délicate; il fallait se prononcer pour un parti ou pour l'autre, et la ville ne le voulait pas plus que ses consuls. On décida d'envoyer un exprès à Lavalette et aux procureurs pour leur exposer que l'état des routes, encombrées de gens de guerre et d'aventuriers, ne permettait point aux consuls de se rendre aux États. Lavalette comprit alors qu'il ne devait guère compter sur la fidélité de Digne; il se hâta donc d'envoyer le sieur des Crottes avec deux compagnies, l'une d'infanterie, l'autre de cavalerie, pour renforcer la garnison.

Des Crottes arrive aux portes de Digne, le 10 octobre, dans l'après-midi, et demande à faire son entrée avec ses deux compagnies. Les consuls en réfèrent au conseil. Celui-ci, fidèle à son système d'hésitation, décide qu'on enverra prier Lavalette de ne point surcharger la ville d'une plus forte garnison. Cette décision fut immédiatement transmise au sieur des Crottes, qui fut obligé de chercher un gîte pour ses compagnies dans les environs de la ville. Cette conduite équivoque était une adhésion indirecte à la Ligue, dont les troupes du reste s'avançaient à marches précipitées. En effet, dès le 15 octobre, Digne fut cernée par les compagnies levées par l'évêque de Sisteron, Antoine de Cuppis, et mises par lui à la disposition des chefs des ligueurs. Le capitaine Fabri était à leur tête. Dès leur arrivée, sommation fut faite au gouverneur du fort de l'évêché, M. de Signac, de mettre bas les armes et de rendre le fort aux troupes de la ligue. Le gouverneur eût pu faire résistance dans le fort, si la trahison n'avait ouvert les portes à l'ennemi. En effet, dans la nuit du 15 au 16 octobre, quelques ligueurs de la ville firent entrer une partie des troupes par une maison, dont la porte donnait sur les remparts. Ces troupes se saisirent des principaux quartiers, et M. de Signac dut se résoudre à venir à composition. Il quitta le fort avec ses compagnons d'armes, et le capitaine Fabri en prit aussitôt possession. Le même jour de nouvelles troupes arrivèrent dans la ville, et l'encombrèrent. Balthasar d'Ampus, l'un des procureurs du pays nommés par les ligueurs, y vint à son tour avec sa compagnie de chevaux-légers. Le 22 octobre, il

convoqua un conseil général, auquel assistèrent 66 famille, fit jurer la ligue, et reconnaître pour roi I Bourbon; puis il s'éloigna laissant 6 compagnies sou mandement de Fabri. Ceux des habitants, qui étaient (la ligue, se renfermèrent dans un silence prudent, et (la ville.

Le commandant Fabri traita bientôt Digne en pays c(força les habitants de réparer à leurs frais les mur forts et les bastions qui étaient en ruines. Les consuls seil réclamèrent inutilement contre ces exigeances. O soustraire en demandant un gouverneur. M. de Sain fut nommé à ce poste, et arriva à Digne, le 3 janvier 1 la compagnie de Jehan Romain, dit *Visson*. Quelq après, le comte de Carces arriva aussi accompagné de d'Ampus, d'un conseiller du parlement, de son état-ma plus de 20 compagnies. De Carces avait appris que Lava prêtait à venir attaquer la ville et à la punir de sa déf voulait en conséquence le prévenir. Il le prévint en ef rassuré sur les intentions du gouverneur royal, il re Aix après un séjour de 5 jours.

Ce ne fut que vers la fin d'octobre 1591, que les troup songèrent sérieusement à enlever la ville aux ligueur de Lesdiguières se dirigea sur Digne par la vallée de nette, tandis que Lavalette s'avançait par Sisteron avec l de la citadelle de cette ville. Les habitants de Digne av de leur côté leurs préparatifs de défense. Un petit fort si montagne de Saint-Vincent, avait été réparé et muni d nison. L'église de Notre-Dame-du-Bourg avait reçu un ment de 30 hommes. Les édifices placés au dehors de où l'ennemi aurait pu se retrancher, avaient été rasés, ces édifices, le couvent des Cordéliers et le clochei église. Les fortifications de l'intérieur de la ville étai notablement augmentées.

Les deux chefs royalistes cherchèrent avant tout de maîtres des avant-postes. Ils commencèrent par le Saint-Vincent, qui résista vivement le premier jour : r dant la nuit, les soldats chargés de sa défense y mirei et s'enfuirent. L'église fit une résistance plus sérieuse ;

fit braquer ses canons contre elle, et 54 volées furent tirées contre ce vénérable édifice, qui en conserve encore les empreintes sur sa façade, au-dessus de la porte d'entrée. Obligés de céder, les défenseurs de l'église se refugièrent au-dessus de la voute, et là, comme on ne pouvait arriver jusqu'à eux que par un passage étroit, ils purent tenir à l'écart les soldats les plus hardis. Grâce à ce moyen ingénieux, ils purent capituler, et ils obtinrent la vie sauve.

Maîtresse de ces positions, l'armée royale entoura la ville. Les faubourgs de *Soleilhe-bœuf*, du *Pied-de-Ville* et de l'*Ubac* furent bientôt pris et bouleversés. On dressa ensuite les batteries contre le fort de l'évêché. Le gouverneur, M. de Saint-Jeannet, tint ferme, stimulant le zèle des habitants et envoyant des hommes sur tous les points attaqués. Mais quand les canons tonnèrent sur la ville, et que de larges brèches furent faites aux remparts, l'alarme et la terreur glacèrent toute ardeur dans les cœurs des assiégés. Bientôt ils passèrent des murmures aux voies de fait, menaçant de se joindre aux assiégeants contre la garnison du fort. Le gouverneur contraint de plier devant ces menaces, et impuissant à prolonger plus longtemps la défense, soumit des propositions de capitulation : ces propositions furent acceptées, et la composition signée le 4 novembre. Aux termes de ce traité, la ville s'obligeait de payer : 1° à Lesdiguières une somme de 3,041 écus, 128 charges de blé, et 215 charges d'avoines. 2° à Lavalette 7,307 écus, 334 charges de blé, 215 charges d'avoine; plus, les frais de l'artillerie évalués à la somme de 3,800 écus.

Lavalette, après avoir fait proclamer Henri IV comme roi, et s'être fait remettre un à compte de 2,000 écus, s'éloigna laissant le sieur des Crottes pour gouverneur. Lesdiguières exigea des otages pour la sureté de sa créance, et les emmena prisonniers dans sa forteresse de Puymoire en Dauphiné. Le 13 janvier 1592, Lavalette était de nouveau à Digne. Il convoqua quelques jours après les consuls et les principaux habitants pour une communication importante. Quand ils furent réunis en sa présence, il leur déclara qu'ils étaient ses prisonniers ; qu'il ne les rendrait à la liberté qu'autant qu'ils souscriraient, tant au nom de la ville, qu'en leur nom personnel, une obligation de 10,000 écus,

pour solde de tous ses frais de siége. L'obligation fut r
séance tenante par un notaire, et les assistants se reti
abattus et consternés. Le duc d'Epernon n'employa poi
moyens plus honorables pour recouvrer cette dette, ap
mort de son frère Lavalette. Il fit saisir par un de ses capi
quatre des principaux notables de Digne, qui furent jetés e
son à Sisteron. On ne put obtenir leur liberté qu'en vers
somme due; et pour se la procurer, il fallut aliéner la
place et seigneurie du Chaffaut, dont la ville avait la di
et recourir à des emprunts. L'acquit général fut sign
d'Epernon à Sisteron, le 22 janvier 1593. Il restait encor
libérer envers le duc de Lesdiguières. On députa donc ve
et on obtint une division des payements, et un délai de
ans. Mais quand le premier terme fut arrivé, on ne fut po
mesure de payer. On députa de nouveau vers le duc po
sursis. Celui-ci refusa; il envoya un agent, puis une comp
de gens d'armes qui ne devait quitter la ville qu'après la
de sa créance. Après de nouvelles négociations, il fallut
10 otages, qui furent détenus à Embrun : enfin, Lesdig
consentit à accepter des cessions de créance sur la comm
de Seyne et autres lieux de cette viguerie, et signa l'a
libération, le 10 novembre 1595.

Toutes les charges de la ville n'étaient point soldées po
encore. Un soulèvement général avait eu lieu dans Digne,
janvier 1594, contre le sieur des Crottes, qui en était le
verneur. Les exigeances toujours croissantes de ce de
avaient aigri les esprits au plus haut point : ce fut le co
quand il demanda des avances considérables pour l'ent
des compagnies placées sous ses ordres. Riches et pauvr
soulevèrent; il se vit contraint de quitter la ville, après
vu sa maison envahie et pillée. Le commandant de la ga
dut le suivre dans sa fuite. Après leur expulsion, le tré
françois Authard se vit contraint de rendre tous les p
relatifs à l'exaction des tailles, et reçut défense d'en opé
recouvrement. Tous ces actes de la justice populaire va
aux habitants de se voir condamnés, quelques années ap
payer au sieur des Crottes les sommes qui lui étaient dues
de sa fuite, ainsi que les dégats faits à sa maison.

Digne commençait enfin à voir sa prospérité renaître, quand survint la désastreuse peste de 1629. Dès les premiers jours de juin, des cas suspects de contagion furent signalés dans cette ville. On ne crut point d'abord à la présence du fléau, le rapport des médecins fut même rassurant. Le parlement n'en jugea pas de même; il demanda de nouveaux renseignements au lieutenant du siége de Digne. Celui-ci dut lui annoncer le décès de M. Henri Fabry, seigneur de Châteauredon, avocat et membre du bureau de santé, décès qui avait jeté l'épouvante dans toute la ville. A cette nouvelle, la cour rendit, le 16 juin, un arrêt portant que la maison du sieur Fabry sera murée, que les habitants de Digne ne communiqueront point avec les lieux voisins, et défendant aux étrangers d'y pénétrer.

La Cour délégua en outre le conseiller Ollivier pour de nouvelles informations. Ce magistrat se porta à Champtercier, où il reçut en plein air et dans un pré, les dépositions des consuls et de plusieurs notables de Digne. Dans l'intervalle, la maladie s'était mieux dessinée, et avait fait de nouvelles victimes. Une partie des habitants aisés, et même quelques officiers royaux avaient déjà abandonné la ville; les consuls restèrent à leur poste, et se dévouèrent avec ardeur à la pénible mission dont ils s'étaient chargés. Les portes furent gardées avec plus de soin, l'infirmerie de Saint-Lazare mise en état de recevoir les malades, et les familles de ceux-ci sequestrées dans des cabanes construites à la hâte dans les champs, où on les gardait à vue. Bientôt le nombre des victimes fut tel que le cimetière ordinaire et les employés aux sépultures devinrent insuffisants. Les cadavres, laissés trop longtemps dans les maisons, répandaient une infection profonde qui donnait un nouvel aliment au fléau. Les animaux mêmes étaient atteints, et les lisses actuelles étaient encombrées de chiens et de chats morts de la même maladie. Les vivres et les ressources de toute espèce commençaient à manquer.

Les consuls furent atteints à leur tour, et sequestrés le 26 juillet: le trésorier de la commune était mort deux jours auparavant. Dès lors une confusion étrange et un épouvantable désordre régnèrent dans cette malheureuse ville. Le nombre des morts allait toujours croissant, grâce au déplorable arrêt qui défendait aux habitants, sous peine de mort, de sortir de la ville ou de

son territoire ; grâce surtout à la rigidité des mesures prises par le conseiller d'Agut. Celui-ci avait levé des troupes dans toutes les communes voisines : toutes les issues de la ville était soigneusement gardées, et un poste établi sur le pont de la Bléone. Le blocus s'étendait jusqu'aux portes mêmes. Ces troupes empêchaient les habitants de se répandre dans la campagne, et d'occuper les maisons qu'ils y possédaient ; elles détournaient même souvent à leur profit les secours destinés aux habitants, ou du moins achêtant à vil prix les subsistances, elles les revendaient à des prix excessifs. Quand la désolation fut à son comble, que les cadavres ne purent plus être ensevelis, qu'on en compta jusqu'à 1,500 sans sépulture, on agita alors la question de détruire par le feu Digne et ses habitants. On ne recula devant cette mesure qu'à la nouvelle de l'invasion de la peste dans trois ou quatre villes voisines. On se borna alors à continuer plus étroitement encore le blocus, et à incendier une maison de campagne située dans un champ voisin de la ville, et, avec elle, toute la famille de ses propriétaires qui s'y était retirée.

Nous ne pouvons reproduire ici, à cause de sa longueur, le tableau lugubre que Gassendi nous a laissé sur cette terrible et épouvantable invasion de la peste. (Voir le ch. 6, de sa Notice.) Nous n'en citerons que le dernier trait qui les résume tous : « Lorsqu'on fit le dénombrement de ceux qui avaient échappé au fléau, on ne trouva plus que 1,500 âmes, et dans ce nombre plus de femmes que d'hommes, plus de vieillards que de jeunes gens. Sur ces 1,500, 5 ou 6 tout au plus n'avaient eu aucune atteinte de la maladie. » On comprendra mieux encore la grandeur du mal en se souvenant, que Digne comptait, avant la peste, une population de 10,000 âmes, et qu'ainsi, dans l'espace de 4 mois, 8,500 âmes avaient péri. Depuis cette horrible catastrophe, la population de Digne n'a jamais pu atteindre le chiffre de cette mortalité. Bien que placée dans des conditions exceptionnelles, cette ville ne comptait au 1er janvier 1818 que 5,427 individus ; on y en compte présentement, 5,421.

Le fléau avait cessé ses ravages. le 27 septembre 1629, suivant une délibération du conseil de ville. Une ordonnance du 5 octobre avait fait procéder à une nouvelle organisation municipale, et c'est de ce jour que date la série des délibérations. La ville resta

pourtant sequestrée, jusqu'au 30 mars 1630, que le droit de circulation lui fut rendu, et un *Te Deum* d'action de grâces chanté dans l'église de Saint-Jérome.

Arrachée aux violences du fléau, Digne se trouvait en face de graves difficultés. Tous les services publics étaient anéantis, la comptabilité suspendue, toutes les ressources épuisées. Le conseil général du 14 avril 1630 donna plein pouvoir aux consuls de faire tous les emprunts et de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'état présent. De nouveaux embarras surgirent alors : la chambre du parlement séant à Salon, piquée de n'avoir point été consultée par la chambre séant à Pertuis, rendit un arrêt suspensif du droit de circulation, jusqu'à ce qu'une députation nommée expressément à cet effet ne lui en eût soumis la demande. Il fallut députer à Salon, et la noble Cour se déclara satisfaite. Trois compagnies de chevaux-légers et une de carabiniers arrivèrent à Digne, le 27 mai, et s'y installèrent nonobstant les remontrances des consuls. Il fallut de nouveau députer auprès du parlement et des procureurs du pays pour les faire déloger; mais en attendant, les vivres, le blé, l'avoine manquaient complètement, et il fallut y pourvoir. On obtint la décharge de trois de ces compagnies, que l'on dissémina, le 11 juin, à Champtercier, à Courbon et à Marcoux.

L'année suivante 1631, au commencement du mois de juin encore, des symptômes de peste se manifestèrent dans Digne. A peine la présence de la maladie fut-elle constatée, qu'il se fit une désertion presque générale, et que toutes les mesures de précaution furent exécutées. Dans les premiers jours de juillet, la peste avait pénétré dans le couvent des Recollets. On fit fermer l'église et le couvent, et on établit des gardes pour la sequestration des religieux. Le fléau continuant toujours, le pré du couvent des Cordéliers fut désigné pour le lieu de sépulture des pestiférés. La mortalité cessa le 15 septembre, et, le 13 novembre suivant, les portes s'ouvrirent aux étrangers munis d'un billet de santé, et le parlement accorda la libre entrée vers le milieu de décembre. « Il ne périt guère plus de cent personnes, dit Gassendi ; et encore tous ceux qui furent victimes, étaient-ils tous nouvellement fixés à Digne. »

Pendant l'invasion de la Provence, en 1746, Digne se vit taxée

par le marquis d'Orméa, commandant des troupes Austro-Sardes à 40,000 livres. Les commissaires envoyés sur les lieux pour l'exaction de cette contribution forcée, surent inspirer assez de terreur aux habitants pour qu'ils se soumissent sans délai. La somme fut faite, et les députés de la ville s'étaient mis en route pour la verser entre les mains du général piémontais, quand arrivés près du village de Chaudon, le capitaine François l'Enfrenet tombe sur eux, les fait rebrousser chemin, après leur avoir enlevé pourtant la contribution. La ville en fut quitte pour la somme demandée.

Il reste à rappeler que le 15 juin 1775, jour de la Fête-Dieu, au second coup des vêpres, la foudre tomba sur le clocher de saint-Jérome, et en renversa l'angle nord. Le fluide pénétra de là dans l'église, tua trois personnes et en blessa plusieurs autres. Heureusement qu'il y avait bien peu de fidèles, car on aurait eu infailliblement de plus grands malheurs à déplorer. On cite les effets suivants produits par le fluide : plusieurs des assistants eurent les boucles de leurs souliers enlevées. Le sacristain eut cinq pièces de douze sols fondues dans son gousset : les saintes huiles furent consumées, sans que les urnes, ni les portes de l'armoire où elles étaient déposées, en fussent endommagées ; la la grande cage en fer de l'horloge, superposée au clocher, ne reçut non plus aucun dégat.

Digne possédait anciennement plusieurs communautés religieuses : 1° Le couvent des Frères Mineurs, vulgairement dits Cordéliers, fondé du temps de saint François (au treizième siècle), et peut-être par saint François lui-même. Il fut illustré par plusieurs hommes célèbres, entre autres par Vital Dufour, mort cardinal à Avignon, sous le pape Jean XXII, et par le savant François Mayronis, surnommé le *docteur éclairé*. Ce couvent ruiné pendant les guerres du seizième siècle, ne put jamais être rétabli dans son premier état. On en répara cependant l'église, et l'on rebâtit peu à peu quelques cellules pour les religieux. Au moment de sa suppression, ce monastère ne comptait plus que quatre religieux. Les possessions des Cordéliers furent vendues au nom de la nation, le 13 février 1791, et la ville en devint adjudicataire. Elle en fut dépossédée, le 9 germinal, an VIII. Un décret impérial du 29 octobre 1807, mit le couvent et ses dé-

pendances à la disposition de l'évêque de Digne, pour y établir son séminaire diocésain (1).

2° Le monastère de Sainte-Catherine de l'Ordre des Augustins situé au Nord de la ville, en deçà du Mardaric. On ignore la date de sa fondation, et le plus ancien document que Gassendi ait pu trouver sur cette communauté religieuse, ne remonte qu'à l'an 1367. Ce monastère, à cause de la modicité de ses revenus, avait été réuni, en l'an 1450, à l'abbaye de Saint-Pierre de Sourribes.

3° Le couvent des pères Trinitaires, fondé, dans les dernières années du quinzième siècle, par l'évêque Antoine Guiramand. Trois religieux prêtres et un frère lai, formant son personnel, occupèrent d'abord l'église et les bâtiments de Saint-Vincent, sur la montagne de ce nom. Ces bâtiments ayant été ravagés et rendus inhabitables, les religieux se fixèrent enfin au Pied-de Ville, où ils avaient fait construire une maison et une église. La nouvelle communauté, d'abord dans un état assez prospère, arriva peu à peu à un tel degré de pauvreté, que ses revenus ne suffisaient plus à l'entretien d'un seul religieux. Le couvent fut donc supprimé en 1779, et ses immeubles mis en vente. C'est alors qu'on y établit le séminaire et le collége de la ville. Pendant la révolution, cette maison devint la prison des prêtres qui refusaient de participer au schisme; plus tard, on y logea des soldats; en dernier lieu on y a rétabli le collége communal.

4° Le couvent des Recollets ou Frères Mineurs réformés, fondé en 1603, sous l'invocation de saint Louis, par les pères Foulques et Ribéra, orateurs distingués. L'église de ce couvent servit aux audiences du tribunal criminel, après 1792; le couvent fut livré pour les bureaux de la Préfecture; enfin après diverses transformations, cette maison est devenue le siége du tribunal civil et de la cour d'assises, vers la fin de 1820.

(1) Mgr de Miollis dépensa de ses propres deniers dix mille livres pour réparer cette maison et l'approprier à sa nouvelle destination. L'ouverture s'en fit en 1809. Le généreux prélat fit construire, de 1810 à 1814, la partie du nouveau bâtiment où sont le réfectoire et la cuisine. En 1820, l'aile du couchant fut convertie en salle des exercices, avec un double rang de cellules à deux étages superposés. Enfin, en 1828 fut commencée aux frais du gouvernement, la reconstruction en entier de l'ancien corps de logis. Ainsi s'est formé peu à peu ce bel établissement.

5° Le monastère de la Visitation, fondé, en 1630, dans la maison bâtie par l'évêque Antoine de Bollogne, à l'extrémité du faubourg de la Traverse. Le promoteur de cette fondation fut M. l'abbé Albert, curé de la paroisse de Digne. Les premières religieuses qui l'occupèrent, furent tirées du monastère d'Embrun. La prospérité de cet établissement fut telle, que quelques années après, on put construire cette vaste maison, qui sert aujourd'hui de caserne de gendarmerie.

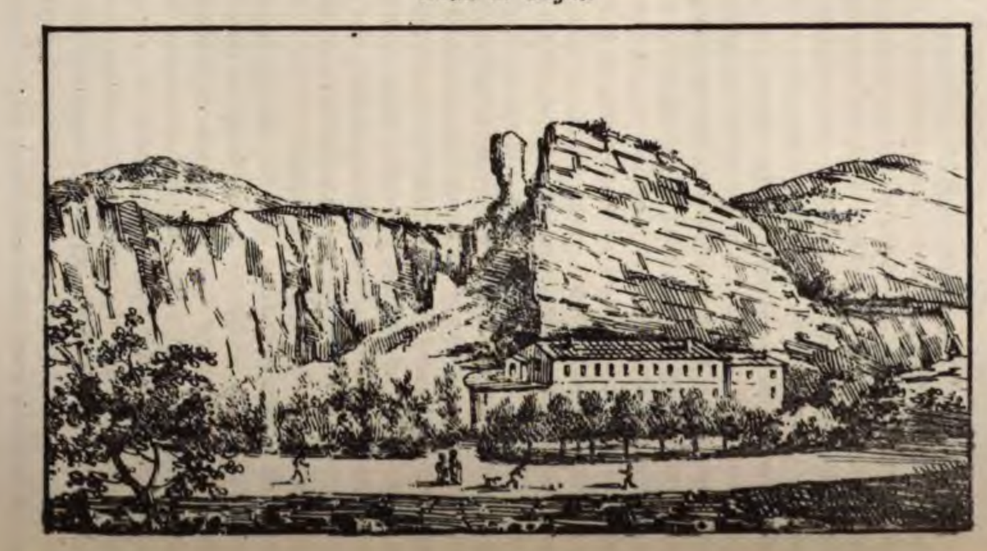
6° La communauté des dames Ursulines établie, en 1642, sous l'épiscopat de Raphaël de Bollogne. Les premières religieuses étaient venues de Montélimart, sous la conduite d'Elisabeth Calverie, qui les dirigea pendant six ans. En 1653, elles avaient commencé d'habiter, dans le faubourg de *Soleille-bœuf*, le couvent, d'où devait les expulser la révolution de 1789. Après la dispersion des religieuses, cette maison servit aux bureaux du district; ensuite on y enferma les détenus; enfin, depuis 18[illegible]8, elle est devenue l'hôtel de la Préfecture.

7° Enfin, la maison des pères de la compagnie de Jésus. Quatre religieux de cet Ordre illustre avaient été préposés, en 1652, à la direction du collége de la ville, alors situé au faubourg de *Soleille-bœuf*, vers l'extrémité de la rue de la Mère-de-Dieu. Ils le dirigèrent en effet jusqu'à l'époque de leur suppression en 1762.

L'Établissement des eaux thermales, autrefois propriété communale, est situé à 3 kilom., Nord-Est de la ville, dans une vallée très-resserrée par les montagnes. La maison est bâtie au pied d'un rocher fort élevé, qui surplombe d'une manière effrayante, et dont les flancs décharnés sont tapissés de quelques rares tiges rabougries de figuier sauvage. Les eaux thermales sourdent au pied de ce même rocher (1). On les emploie avec succès contre les coups de feu, les sciatiques, les rhumatismes, la paralysie et diverses autres maladies. Les propriétés des eaux thermales de Digne sont connues dans tout le midi de la France, et attirent chaque année beaucoup de malades. Vendu pendant la révolution de 89, sous la seule réserve de l'usage gratuit des eaux pour les habitants de Digne, ce précieux établissement a

(1) Voir, chap. 15. n° 20, page.

Bains de Digne.



reçu de notables améliorations. Il en attend de plus considérables pour développer mieux encore sa prospérité.

On trouve dans le territoire de Digne, sur les montagnes de Saint-Vincent et des Bains, des astroïtes, des peignes striées, des cornes d'Ammon, des Bélemnites, des pyrites et des trochites en grande quantité. Çà et là, au milieu des cailloux, on rencontre ces petites pierres pentogones d'une couleur grisâtre que l'industrie métallurgique a su transformer en bijoux. Les deux faces de ces pierres ,dont l'épaisseur ne dépasse pas une ligne, sont divisées par cinq petites côtes qui se coupent au milieu, et vont se terminer à cinq angles correspondant : on dirait de fines et délicates ciselures. Il y a aussi aux environs de la ville des carrières de gypse natif, qui sont exploitées et forment une branche du commerce local. L'industrie prend de jour en jour de nouveaux développements à Digne, et ses fabriques de draps occupent un grand nombre d'ouvriers.

Digne, avons-nous dit en commençant, est le siége de toutes les administrations civile, judiciaire, ecclésiastique, financière, militaire, forestière, etc. Elle possède le grand et le petit séminaire diocésains; un collége communal; un couvent de religieuses ursulines, fondé en 1829 ; un noviciat des sœurs de la doctrine chrétienne, établi en 1838 ; un orphélinat, ou maison d'orphelins, fondé en 1837 ; une école normale primaire d'institutrices, une école communale dirigée par les frères de la doctrine chrétienne, deux pensionnats de demoiselles dirigés par les dames ursulines et les sœurs de la doctrine chrétienne, une salle d'asile ; une caisse d'épargne, un hospice desservi par les sœurs de l'ordre de la Sainte-Trinité, une société de prévoyance et secours mutuels, une station télégraphique, deux imprimeries, etc, etc.

La commune de Digne ne forme qu'une seule paroisse. Son église sous le vocable de saint Jérome, agrandie et réparée aux frais de l'État, offre de remarquable sa belle façade gothique, couronnée par la statue de la Vierge ; l'autel principal de forme antique et grandiose; une statue tumulaire de l'évêque Antoine Capissuchi de Bollogne ; etc. Elle attend d'autres embellissements encore. Cette église est en même temps paroissiale et cathédrale.

Digne compte parmi nos illustrations Bas-Alpines :

1° Le père Hugues, religieux franciscain, né dans le commen-

cement du treizième siècle, qui harangua le roi saint Louis à son retour de la Terre-Sainte dans la ville d'Hyères, et refusa de s'attacher à la personne de ce monarque. Il mourut à Marseille en 1285, laissant quelques écrits que l'on trouve insérés dans les *Monumenta Ordinis Minorum.*

2° Le père Richeome (Louis), de la société de Jésus, né en 1538, homme d'une très-grande piété, controvertiste habile, zélé défenseur de la foi contre les Protestants, et auteur de plusieurs ouvrages ascétiques et théologiques. Il professa longtemps les belles-lettres, et fut fait provincial des provinces de Lyon et de Guienne. Il mourut à Bordeaux, le 15 septembre 1625.

3° Le Père François (Jacques), religieux recollet, né vers la fin du dix-septième siècle, qui fit imprimer à Avignon, en 1716, une *Historiographie générale des provinces ecclésiastiques de l'Église latine.*

4° Gautier (Jean-Jacques), de la congrégation de l'Oratoire, prédicateur estimé, supérieur du collége de Marseille, mort dans cette ville, victime de son zèle à secourir les pestiférés, le 11 septembre 1720. Gautier était né en 1622 : il a laissé un recueil de cantiques en langue vulgaire pour l'usage des missions.

5° Geoffroy-de-la-Tour, habile jurisconsulte, qui cultiva avec succès la poésie provençale.

6° Gassend (Pierre), docteur-es-droits, avocat renommé, neveu du célèbre prévôt Gassendy, et bienfaiteur insigne de l'hospice de Digne.

7° Corriol (Hyacinthe), né le 10 avril 1710, bon avocat, profond jurisconsulte et orateur éloquent. Il cultiva la poésie et ses odes remportèrent le prix à l'académie des belles-lettres de Marseille, et à celle des jeux floraux de Toulouse. Il mourut à Digne, le 12 juin 1751.

8° Desmichels-de-Champorcin (Étienne-François-Xavier), qui fut successivement chanoine-théologal et grand-vicaire d'Arles, évêque de Senez en 1771, évêque et comte de Toul en 1775, et mourut dans les environs de Paris, dans les dernières années de l'empire.

9° Desmichels-de-Champorcin (Gaspard-Chrysostome), frère du précédent, contre-amiral de la marine française, qui se fit remarquer dans les campagnes des Indes et de l'Amérique.

Biographie des hommes remarquables
du Département des Basses Alpes.



Martin Cad^et^ lith. Digne. Lith.

DESMICHELS

10° Auribeau (Pierre-Hesmivy d'), né en 1756, chanoine, archidiacre et official de l'église de Digne, membre de plusieurs sociétés savantes, chevalier des Ordres du Christ, de Saint-Jean-de-Latran et de l'Eperon d'or, qui a publié un grand nombre d'ouvrages. Il mourut à Paris sous la restauration.

11° Desmichels (Louis Alexis), lieutenant-général, inspecteur général de la cavalerie, commandeur de la légion d'honneur, chevalier de saint Louis, de saint Ferdinand et de la couronne de fer, né le 15 mars 1779, mort à Paris le 7 juin 1845, et dont la carrière militaire a été aussi belle que brillante.

12° Guichard (Firmin), avoué, né le 18 janvier 1814, mort à Digne en 1850, auteur de divers travaux historiques sur nos cités bas-alpines. Son *Essai sur le cominalat dans la ville de Digne*, lui valut une mention honorable spéciale de l'académie des Inscriptions et belles-lettres.

13° Fortoul (Hippolyte-Nicolas-Honoré), auteur des *Fastes de Versailles*, de l'*Art en Allemagne*, et autres écrits, licencié et docteur ès-lettres, professeur de littérature française à la faculté de Toulouse, doyen de la faculté d'Aix, député des Basses-Alpes, ministre de l'instruction publique et des cultes, sénateur, membre de l'Institut, grand officier de la légion d'honneur, né le 4 août 1811, mort à Ems, dans le duché de Nassan, le 7 juillet 1856.

Les ARMOIRIES de Digne sont d'azur à une fleur de lis d'or entre deux L affrontés d'argent, accompaguée en chef d'une croix de gueules, et en pointe de la lettre D. Une tête d'Ange en cimier, et deux lambrequins ou guirlandes autour.

LES-SIEYES.

Cette commune, nommée *Ceyas* et *Ceiæ* dans les anciens titres, est sise aux portes de Digne, sur la rive droite de la Bléone, dans une vallée fort belle et fort productive. Sa population, qui est de 350 âmes, est disséminée dans un grand nombre de maisons de campagne et dans 11 hameaux, savoir : les *Hautes-Sièyes*, le *Colombier*, *Saint-Roch*, les *Roquets*, les *Hautes* et les *Basses-Hôtelleries*, les *Cheniers*, les *Augiers*, les *Pancraces*, les *Bélos* et les *Escourons*.

fut conservée pour servir à la paroisse actuelle qui n'en a point.

L'église ou chapelle de Tause est sous le titre de l'Assomption de la Sainte Vierge.

Courbon possède un bureau de bienfaisance, et trois écoles primaires, dont deux au village.

La fête patronale de sainte Claire (12 août) se célébrait jadis avec pompe. Les membres du chapitre de Digne venaient y faire les offices du matin et du soir.

MARCOUX.

Marcoux, en latin *Castrum de Marculpho*, à 6 kilom. Nord-Est du chef-lieu, est bâti sur une petite colline adossée à une montagne qui lui masque le soleil en hiver, et rend le pays très-froid. Son territoire est arrosé par la Bléone, le Bouinenc, le Mardaric et quelques autres sources, dont les exhalaisons ont fait donner aux habitants de Marcoux le surnom d'*Estubassats*, qui signifie enfumés.

A part le commerce des mulets, l'agriculture est la seule occupation des Marcousins. Le terroir produit du blé, du vin, des fruits, surtout des prunes et des plantes à fourrage. La population totale est de 346 âmes, dont 200 agglomérées. On trouve presque sur le sommet de la montagne qui domine le village, les restes d'un ancien château fortifié et notamment les pierres qui supportaient un pont-levis. On a découvert aussi, dans les environs du château seigneurial, des pierres tumulaires, beaucoup de briques sarrasines et des pièces de monnaie.

Ce château appartenait jadis à l'évêque de Digne, seigneur et baron de Marcoux et du Mousteiret : il fut vendu par celui-ci pour contribuer à la rançon de François Ier, prisonnier de l'empereur Charles-Quint.

L'église paroissiale de Marcoux est belle et bien bâtie. On en rapporte la construction au douzième ou treizième siècle. Elle est dédiée à saint Étienne, diacre et premier martyr. — Il y a une école primaire.

Ce pays a donné le jour à un pieux prêtre des missions étrangères, le père Chastan, qui, à l'âge de 37 ans, avait déjà évangélisé la Chine, la Cochinchine et la Corée. Il fut décapité dans l'année 1839.

LES DOURBES.

La commune des Dourbes, en latin *Castrum de Durbis*, a une population de 263 âmes, disséminées en 27 hameaux ou campagnes. Le village proprement dit, est bâti au pied d'une montagne presque inaccessible, que l'on appelle la Tour. Il est à 10 kilom. Sud-Est de Digne. Le climat des Dourbes est extrêmement froid en hiver, et excessivement chaud en été. Les fièvres putrides y sont les maladies les plus communes. Le sol est bon, malgré les gros rochers dont il est parsemé. Le territoire est coupé par plusieurs ruisseaux qui sont à sec pendant l'été. Les hameaux de Villars et de Vaumet ont chacun une source abondante.

L'église paroissiale n'offre rien de remarquable : elle est bâtie en forme de croix et se rapproche un peu du plein-cintre. Sa construction ne remonte pas au-delà de 200 ans. Elle est dédiée à saint Genest, martyr ; saint Louis, roi de France en est le patron. — Il y a une école primaire et un bureau de bienfaisance.

ENTRAGES.

Entrages, en latin *Locus de Antragilis*, est au Sud de Digne et à 10 kilom. de distance. Sa situation, sur le flanc de la montagne de Cousson, l'expose à des vents fréquents. A part un faible commerce de bœufs, les habitants d'Entrages ne s'adonnent qu'à l'agriculture, et font communément de bonnes récoltes en blé, vin, légumes et fruits. Le quartier de Chabrières est renommé par son vin pétillant et alcoolique. La population s'élève à 274 âmes, dont plus de la moitié est agglomérée, et le reste disséminé dans les campagnes et les deux hameaux de *Chabrières* et des *Courtiers*. Le territoire présente la forme d'un triangle.

L'église paroissiale, dédiée à saint Pons, n'offre rien d'intéressant sous le rapport de l'architecture. Un millésime de 1619, placé à l'angle méridional du bas de l'église, constate l'époque de sa prolongation et de la construction du clocher. Elle a été entièrement restaurée dans ces dernières années.

La fête patronale est saint Julien, martyr, (28 août).

Entrages a une école primaire et un bureau de bienfaisance.

GAUBERT.

Gaubert, en latin *Galbertum* ou *Castrum de Galberto*, bâti sur un rocher de grès, qui se détachant des côteaux voisi s'avance isolément vers la Bléone qu'il domine. Il est à 6 kil Sud-Ouest de Digne. Au-dessus du village, et sur le pic *Chante-Merle* était un château-fort dont on voit encore ruines, et auquel se rattache un souvenir historique. Les ligue s'étaient assurés de cette position, et en avaient fait un ava poste destiné à protéger Digne, et à lui prêter main-forte besoin. Le *Sautaire* s'y était renfermé avec 23 hommes décid à défendre chèrement leur vie. Ce *Sautaire*, natif de Bark était un homme grossier et sorti des derniers rangs du peupl mais son audace et son activité l'avaient fait nommer capitai commandant le château de Gaubert. Or, le duc de Lavalet jugea prudent, avant de commencer le siége de Digne, d'en porter cette place. Il traversa donc la Bléone au-dessous Malijai, et se présenta devant Gaubert avec l'artillerie du fort Sisteron. Sautaire fit d'abord une résistance vigoureuse, et t quelques hommes aux assiégeants : mais lorsque les canons Lavalette eurent fait une large brêche aux murailles du châtea il songea à parlementer. Pendant les pourparlers, quelqu soldats de l'armée royale, parvinrent à s'introduire dans la plac Le *Sautaire* et ses compagnons furent saisis et garottés. C malheureux espéraient néanmoins encore qu'ils auraient la v sauve, d'autant que d'Entraix, officier de Lavalette, leur en av donné l'assurance. Mais le duc, irrité de la résistance qu'on l avait faite, et voulant intimider d'un autre côté les habitants Digne, resta inexorable. Les prisonniers furent traduits pour forme devant le prévôt, et condamnés à mort, à l'exception deux. Ils furent pendus le même jour, (31 octobre 1591.) a arbres les plus rapprochés du village. Les murailles et les fo tifications qui défendaient ce lieu furent démolies et rasées.

On a conservé pendant longtemps des boulets et autres pr jectiles de guerre trouvés en ce quartier. Malgré les ravag du temps et des hommes, on reconnait encore les murs d'en ceinte, et les ouvrages avancés. Le château-fort fut réparé pl tard, et converti en habitations particulières. Les seigneurs d

lieu en firent construire un nouveau beaucoup plus vaste, au-dessous de l'église paroissiale. La révolution de 92 vint démolir et ruiner ce bel édifice.

La peste qui désola la ville de Digne en 1629, fit aussi d'horribles dégats dans la commune de Gaubert, à tel point que la population fut réduite de 1800 âmes à 500. Le fléau y sévit de nouveau en 1720, du 4 septembre au 31 décembre. Cette fois du moins le nombre des victimes fut peu considérable, puisqu'on n'en compte que 29.

La commune de Gaubert a une population totale de 569 âmes disséminées dans le village, et les hameaux de *la Bresse*, *Des Ponts*, *de Saint-Pierre*, des *Oliviers*, de *Saint-Martin* et des *Hôtelleries*. Il y a de plus beaucoup de bastides isolées et habitées. Son territoire est fort accidenté, et ses principales productions sont le blé, le vin, les prunes et les plantes fourragères. Le plan ou vallée de Gaubert, arrosé par la Bléone, est incontestablement le quartier le plus riant et le plus fertile de son territoire.

L'église paroissiale, sous le titre de saint Étienne, diacre et martyr, n'offre rien de remarquable. Elle a été reconstruite en divers temps. La fête patronale se célèbre le 3 août.

Il y a à Gaubert deux écoles primaires.

On trouve encore à Gaubert les restes d'un petit temple ou *fanum*, dont une partie était taillée dans le roc vif. Ce temple se composait de deux pièces : la première, plus élevée d'un mètre 30 cent., et longue de 8 mèt. 12, était sans doute la *cella* ou sanctuaire; la seconde, longue de 10 mètres, était le corps du temple ou vestibule. Ces deux parties communiquaient entre elles par un escalier dont il existe encore deux marches taillées dans le roc.

Le long de la *cella*, du côté du Midi, le rocher est taillé en forme de mur : celui-ci supporte trois pilastres flanqués, aussi taillés dans le roc et séparés par une banquette de 33 cent. de hauteur. Au pied du pilastre du milieu, se trouve un trou arrondi et perpendiculairement percé, qui était sans doute destiné à recevoir le sang des victimes qu'on immolait. A l'extrémite orientale de la *cella*, le roc est coupé de manière à former quatre marches par lesquelles, de l'intérieur on descendait dans le temple.

Le plan inférieur, que l'on suppose avoir été le vestibule, ne

présente pas la même largeur sur toute sa surface, en raison du retrécissement du rocher : mais cette surface devait autrefois être égale, par des bâtisses dont on ne trouve plus de traces.

Du vestibule, on communiquait avec l'intérieur de l'édifice par la porte d'entrée, dont on aperçoit encore un morceau du pied-droit, et par une autre petite porte dont on voit les traces auprès de la séparation de cette pièce avec la *cella*. Le mur méridional de l'église moderne s'élève à la distance de 5 mètres 55 cent. du mur-rocher et vis-à-vis. Cette largeur paraît avoir été celle du temple lui-même, puisque cette muraille est fondée sur une banquette aussi taillée dans le roc, et correspondante à celle qui règne en face entre les pilastres. Il paraît que le mur-rocher n'était percé que d'une seule fenêtre, dont on voit l'ouverture à côté du pilastre oriental.

Tout autour de ce temple, on trouve des tombeaux de toute dimension, creusés dans le roc. Il existe, à l'entrée de l'église nouvelle, un tronçon de colonne de granit gris.

LE CHAFFAUT.

Ce lieu, appelé en latin *Castrum de Cadafalco*, paraît tirer son nom de *campus fagi* ou *fagorum*, champ des hêtres, en provençal *champ d'ouo faou* ou *dei faous* ; de là, *lou champ faou* et par abréviation *lou chaffaou*. Ce village est à 11 kilom. Sud-Ouest de Digne. Le climat y est assez tempéré. Le voisinage de la Bléone procure souvent de grands dégats dans le territoire du Chaffaut. L'église paroissiale est dédiée à saint Barthélemy, apôtre, (24 août). Sa construction se reporte à l'an 1671, suivant le millésime placé sur le cintre de la porte d'entrée. — Il n'y a pas de hameau : la population totale est de 295 âmes, dont 200 agglomérées.

La terre, place et seigneurie du Chaffaud appartenait autrefois à la ville de Digne, qui en avait la directe pleine et entière. Elle fut vendue, en 1593, au sieur Bernardin Tabaret pour la somme de 8,335 écus et 20 sols. Elle passa depuis à la famille Amaudric de Digne.

LAGREMUSE.

Lagremuse, en latin *Lagramura*, petite commune n'ayant que 64 âmes de population, est située à 13 kil. Sud-Ouest de Digne.

Le climat y est bon, le sol pierreux et ne produisant que peu de grains et beaucoup de bois. La Bléone arrose son territoire.

L'église paroissiale, dédiée à sainte Agathe, n'était originairement que la chapelle du château, auquel elle est contiguë. Or, celui-ci paraît être du quinzième siècle. Il est remarquable par sa position sur trois rochers qui dominent toute la vallée. On y voit encore les embrasures des canons qui le protégeaient contre l'ennemi ; ce qui suppose que ce lieu a été le théâtre de quelque évènement, inconnu aujourd'hui. Les boiseries de ce vieux château sont de bois de mélèze : les racines de ce bois que l'on trouve par fois, annoncent que les montagnes de ce lieu en étaient garnies. — Il y a une école primaire.

MALEMOISSON.

Ce village, distant du chef-lieu de 11 kil. Sud-Ouest, est bâti sur un banc de rochers, au pied d'un petit côteau qui l'abrite contre le vent du Nord et en rend la température assez douce. Il y a trois hameaux : *les Grillons*, sur la route impériale n° 85, *la Cornerie et Saint-Pons*. Le territoire de cette commune est de forme triangulaire : il est arrosé au Midi par la Bléone, et à l'Ouest par Lesduye. La population de cette commune est de 285 âmes, dont plus de la moitié agglomérée. On y récolte du blé, du vin, de l'huile et des fruits.

Malemoisson est désigné dans les bulles des Papes relatives à l'église de Digne, sous le nom de *Ecclesia sanctæ Mariæ de Mannano*. Nous ne saurions expliquer comment lui est venu le nom de Malemoisson, *Malamessis*.

Malemoisson était un fief de l'abbaye de Cluni. L'église paroissiale porte le millésime de 1630 : elle n'offre rien de remarquable. Elle est sous le titre de Notre-Dame. La fête patronale est la Nativité de la Sainte Vierge, (8 septembre). Sainte Anne, saint Serein ou Serenus, saint Clément et saint Exuspérance, y sont honorés d'un culte particulier. — Il y a une école primaire.

AIGLUN.

Ce lieu, nommé dans les vieux titres, *Castrum de Aglenio* et *de Agleduno*, est à 12 kil. Sud-Ouest de Digne. On croit que c'était

un bourg, *pagus*, des Blédonticiens. On y trouve une grande quantité de larges briques tumulaires. Le quartier des *Molières* est l'endroit où l'on découvre le plus de tombeaux en briques et en larges pierres. On a trouvé dans l'un d'eux un anneau de fer assez bien conservé.

La position du village, sur un lieu élevé et de difficile accès le rendait propre à être fortifié : aussi reconnait-on encore les vestiges des anciens remparts et des tours qui le protégeaient. Nul doute que ce lieu ait été célèbre dans les siècles de la féodalité, et que, bien souvent, le seigneur et sa troupe quittaient leur hauteur, et tombaient à l'improviste sur les bandes ennemies qui passaient sur la route.

La population d'Aiglun se compose de 360 âmes, dont 35 seulement agglomérées. Il n'y a pas de hameaux, mais un grand nombre de campagnes disséminées. Le climat est tempéré, et le sol y produit abondamment du blé, des raisins et de l'huile excellente. Le terroir est aride; la Bléone n'en arrose qu'une très-faible partie. Le château actuel, situé à peu de distance de la route impériale n° 85, était autrefois une maison de plaisance de l'évêque de Digne. L'église paroissiale, est sous le titre de sainte Marie-Madelaine (22 juillet). Le millésime, placé sur la porte d'entrée, indique qu'elle a été construite en 1555. Son architecture est simple, noble, et la voûte à plein cintre. La fête patronale se célèbre le jour de la Pentecôte. — Il y a un bureau de bienfaisance et une école primaire.

CHAMPTERCIER.

Ce village, bâti sur le penchant d'une colline, à 8 kil. Ouest de Digne, tire son nom de *Campus tertius* ou *terciatus*. Les Etymologistes y trouvent un camp ou station militaire dressée par Jules-César pour contenir les populations voisines dans la soumission aux Romains. D'autres n'y voient qu'un champ appartenant à trois frères, et qu'on aurait acheté pour y établir le village actuel. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans le treizième siècle, ce lieu était dénommé *Castrum de Oseda*, et que sa terre fut donnée par la reine Jeanne, en 1348, à Guillaume Roger, comte de Beaufort. Cette terre fut érigée en baronie, et possédée

en dernier lieu par la noble famille des Brancas, qui ajouta à ses titres celui de baron d'Oise.

L'ancien village était bâti sur le sommet de la colline qui porte encore le nom d'Oise. On le reconnait aisément aux restes de fortifications et de tours qu'on y trouve, et aux noms topiques de ce quartier du territoire. Ici, c'est la *barrière*; là, le *pré-de-foire*; ici, le *couvent*; là, le *cimetière*. Les vieux titres parlent aussi de l'église paroissiale de Saint-Étienne d'Oise. Il n'y a aucun doute à ce sujet : seulement on ne peut préciser ni l'époque, ni les causes de l'abandon de l'ancien village, et l'établissement du village actuel.

Pendant les troubles de la ligue, Champtercier avait été occupé par les ligueurs, alors maîtres de la ville de Digne. Le duc de Lesdiguières vint leur enlever ce lieu, en 1590, et le remettre sous l'autorité du roi.

Dans la nouvelle division territoriale faite, en 1790, Champtercier avait été érigé en chef-lieu de canton et de perception. Ces deux titres lui ont été ravis à des époques diverses. Le climat dont on y jouit est doux et tempéré. Son sol est bon et fertile en grains, en fruits, et en vin. La montagne de *Chadourène* contient des bancs de lignite qui ne sont point exploités. Le quartier des *Balons* abonde en coquillages d'eau douce.

La population de cette commune est de 360 âmes, dont 200 agglomérées. Son église paroissiale, sous le titre de Notre-Dame du-Bourg, n'offre rien de remarquable.

Un ancien usage, tombé aujourd'hui en désuétude, voulait que le jour de la Pentecôte, fête patronale du lieu, on distribuât à chaque habitant un pain et un plat de fèves bouillies, bénits par le curé de la paroisse. Un assaisonnement de fèves à l'huile ou au lard était pareillement distribué aux pauvres du lieu et des environs qui s'y rendaient. Un repas, consistant en un chevreau rôti, deux recuites et deux salades, était servi publiquement au curé et à son vicaire, aux deux consuls, aux prieurs anciens et nouveaux et aux prieuresses, en tout treize personnes. Après le repas, on distribuait du pain bénit, et on faisait l'absoute pour le fondateur. L'auteur de cette fondation était Antoine Esmiol, prêtre du lieu, mort en 1584.

Champtercier possède un bureau de bienfaisance et une école primaire.

Champtercier se glorifie d'avoir donné le jour 1°
savant Pierre Gassendi, la première et la plus belle
trations Bas-Alpines. Né à Champtercier, le 22 janvie
famille pauvre et obscure, il haranguait, à l'âge de 1
que de Digne en cours de visite pastorale. A 16 ans,
direction du collége de Digne. A 21, il était reçu doc
logal de Digne. A 24, il emportait au concours les
de philosophie et de théologie de l'université d'
ensuite prévôt de l'église de Digne, puis professe
mathématiques à Paris, Gassendi se fit une réputati
comme philosophe, astronome et historien. Ses ouv
més à Lyon, en 1648, forment 6 forts volumes in-fol
mourut à Paris, le 24 octobre 1655, et fut inhumé
de Saint-Nicolas-des-Champs, où l'on voit encore
son tombeau.

La ville de Digne et le département se sont honore
en élevant un monument à la mémoire de cet illus
en 1851.

2° Gassendi (Jean-Jacques-Basilien), lieutenant-gé
lerie et pair de France, né le 18 décembre 1748, gran
la légion-d'honneur, comte de l'empire, etc., etc. et
(Côte-d'Or) le 14 décembre 1828. Il cultiva la poésie
et publia en 1849, un ouvrage élémentaire sur l'art
obtenu cinq éditions. Son recueil de poésies, sous
Loisirs, parut en 1820

BARRAS.

La commune de Barras renferme une population
disséminées dans la vallée de ce nom. Le village, s
Ouest de Digne, n'a guère que trois ou quatre h
hameaux de Barras sont *Baudum*, *Les Péros* et les *B*
Les productions principales de ce pays montagneu
en blé et vin de médiocre qualité. La rivière de Lesdi
territoire, du Nord au Midi : quelques sources qui n
les collines, arrosent les vallons, mais elles sont peu
et elles tarissent toujours en été.

L'étymologie de Barras vient de *barra*, obstrué

Biographie des hommes remarquables
du Département des Basses Alpes.



GASSENDI

de montagnes resserre en effet de tous côtés cette commune, et intercepte la vue des pays circonvoisins. Les armoiries des anciens seigneurs du lieu n'étaient que des barres.

La paroisse de Barras est sous le titre de saint Nicolas, évêque. Le hameau des Bourguignons a été démembré de la paroisse de Barras, pour être uni à celle de Vaunavès, dans la commune de Thoard. La Fête patronale est saint Valentin, (14 février).

LA PÉRUSSE.

Située sur le versant de la montagne de Saint-Vincent, à 20 kil. Nord-Ouest de Digne, cette chétive commune n'a qu'une population de 60 âmes, disséminées dans huit ou dix maisons de campagne, toutes isolées les unes des autres. Elle fait partie de la paroisse de Vaunavès.

Il y a dans le territoire de la Pérusse, un pélérinage célèbre dans toute la contrée. C'est la chapelle de saint Joseph, bâtie sur une montagne élevée et dans un site très-pittoresque. Elle est vaste, bien ornée et meublée de vases sacrés, ornements, etc. Cette chapelle attire chaque année beaucoup de processions des diverses paroisses des environs. Les nombreux *ex voto* qu'on y trouve, attestent qu'il s'y est souvent opéré des miracles.

THOARD.

Thoard, en latin *Thoardum*, chef-lieu de la vallée de ce nom, est bâti sur le versant Ouest de la montagne de Siron, et à 15 kil. Nord-Ouest de Digne. Il couvre de ses maisons une étroite plate-bande d'où l'on domine les pays d'alentour, comme du haut d'une terrasse. Ses rues sont étroites et mal percées. A ses pieds, se déroule une vaste étendue de prairies et de jardins potagers, que resserrent et arrosent, d'un côté le *Riou*, de l'autre *Lesduye*. Le climat de Thoard est plus sec et plus froid que celui de Digne.

L'étymologie de Thoard vient de *turris ardua*, tour élevée. On y voit en effet une tour remarquable par sa hauteur, par l'épaisseur et la solidité de ses murs, et par son antiquité que l'on fait remonter au onzième ou douzième siècle. Adossée à l'église, elle est couronnée par le clocher de forme pyramidale, et domine tout le pays.

Thoard est regardé comme très-ancien et comme un c
bourgs des Blédonticiens. Sa ceinture de montagnes, ne put
préserver des incursions des barbares, qui portèrent plus d'u
fois la désolation et la terreur dans cette vallée. Sa position
rendant propre à être fortifié, les seigneurs des environs :
retirèrent d'abord dans les temps des guerres, et peu à peu
s'y fixèrent. Dès cette époque, Thoard devint comme le cent
de la féodalité dans toute cette vallée. On y compta jusqu'à dou
seigneurs, aussi fiers de leurs prérogatives que jaloux de leur a
torité. Parmi les habitations seigneuriales, on remarque enco
malgré son état de dégradation, la maison des Baschi, édifice i
mense et semblable à un château-fort. Quelques portes éléga
ment cintrées, des restes de moulures dans les plafonds, atteste
l'ancienne splendeur du manoir. Près de là, on trouve les rui
d'un autre château féodal aux noires et épaisses murailles.
peu plus bas, une maison de chétive apparence, conserve s
vestibule à ogive et à croisillons. C'est là tout ce qui reste d'
passé qui ne fut pas sans gloire, et qui valut à ce pays la dés
nination de Thoard *le Noble*.

Son territoire, coupé par de petites vallées complanté
d'arbres fruitiers, procure toujours un nouveau délassemen
la vue. Ce terroir produit en abondance des grains, des légum
des fruits et notamment des pommes qui constituent la prin
pale branche du commerce de cette contrée. On y récolte au
du vin et de l'huile. La majeure partie des habitants se livr
l'agriculture. L'industrie principale est la fabrication de la toi

Erigé d'abord en chef-lieu de canton, Thoard s'est vu dépoui
de cette prérogative. Cependant l'importance de cette commun
son intérêt et plus encore celui des communes voisines, dema
deraient que ce chef-lieu fût rétabli. Il ne lui reste plus que
siége d'une perception, un notariat et une brigade de gend
merie. Il y a aussi un bureau de distribution des postes et
bureau de bienfaisance,

Le quartier de *Beaucouse*, l'un des plus riants de la vallée
Thoard, mérite d'être cité sous le rapport archéologique. M.
Roux de Beaucouse, faisant creuser un canal d'une certaine p
fondeur, découvrit les ruines d'une maison ancienne, qu'on jug
avoir dû être la proie des flammes, par la grande quantité

charbons qu'elle renfermait. Dans une chambre basse, on trouva, auprès d'un squelette qui se réduisit en poussière, quand on le toucha, quelques médailles de bronze, dont une au type de Vespasien, et une autre à celui de la colonie de Nîmes. Il parait que les éboulements successifs des terrains supérieurs, avaient fini par ensevelir cette maison, théâtre de quelque incendie à la suite peut-être de quelque irruption des Barbares. Le château de *Beaucouse*, qui couronne le quartier de ce nom, offre un point de vue magnifique.

Cette commune a une population totale de 1,024 âmes, et se divise en trois paroisses distinctes.

1° La Paroisse de Thoard, érigée maintenant en cure de 2e classe, compte 692 âmes, dont 392 dans le village, et 300 disséminées dans le hameau des *Bourres* et soixante maisons de campagne. L'église paroissiale n'a aucun indice d'une antiquité reculée. Elle n'a qu'une seule nef, mais elle est vaste, et bien bâtie. On reconnait les traces d'un blason sur la principale porte d'entrée ; mais on ne peut plus le déchiffrer. Notre-Dame-de-Bethléem en est le titulaire, et saint Blaise, (3 février), le patron. — Il y a dans cette paroisse deux écoles primaires.

2° La Paroisse de Saint-Martin-de-Thoard, située au levant de la montagne de Saint-Joseph, se compose des hameaux des *Patouilles* et des *Feraud* et de maisons de campagne. Sa populaton est de 200 âmes. L'église, dédiée à saint Martin de Tours, est régulière et bâtie en forme de croix. — Il y a une école primaire.

3° La Paroisse de Vaunavès, *Vallisnova*, ainsi appellée du hameau de ce nom qui est à 4 kil. Sud-Ouest de Thoard, comprend trois fractions de communes, savoir : le hameau et les campagnes de Vaunavès, dans la commune de Thoard ; toute la commune de la Pérusse ; le quartier des Bourguignons, dans la commune de Barras : population totale, 292 âmes.

Son église paroissiale est sous le vocable de la Transfiguration, (6 août). — Il y a aussi une école primaire.

Thoard a vu naître le comte François de Baschi, chevalier des ordres du roi, ambassadeur à Munich, à Lisbonne et à Venise. La famille des Baschi, originaire de Florence, vint se fixer en Provence dans le quinzième siècle. On trouve des actes qui portent que le 15 octobre 1443, Berthold de Baschi était seigneur du

Castellard, diocèse de Gap. Cette famille se fixa à Thoard, et fournit plusieurs hommes marquants dans les troubles de la Provence. — La famille Le Camus donna à l'Église un cardinal, évêque de Grenoble. — Les familles Laugier et de Barras donnèrent des commandeurs à Malte et des évêques à Digne. — Thoard fut encore le berceau de plusieurs autres nobles familles de Provence, aujourd'hui ou éteintes, ou dispersées au loin. Le trop célèbre Barras était originaire de ce pays.

Les ARMOIRIES de Thoard sont d'argent avec une tour maçonnée de sable, surmontée d'un T. Autour est écrit : THOARD.

LE CASTELLARD.

Le Castellard, en latin *Castellum arduum*, est situé au Nord de la vallée de Thoard, à 22 kil. Nord de Digne. Le village, où se trouvent le presbytère et l'église, ne se compose que de 7 habitations. Sa situation, sur une éminence, l'expose à tous les vents et en rend le climat froid. Le territoire du Castellard est assez fertile : on y recolte des grains, des légumes et des fruits. Sa population totale est de 186 âmes.

Un reste de tour solidement construite, se voit encore sur une hauteur, tout près de l'église : on y trouve aussi des débris de murs sur les bords d'un rocher ; ce qui atteste l'existence d'un ancien château féodal, qui aura donné son nom à cette commune.

L'église paroissiale, sous le titre de Notre-Dame, n'offre rien de remarquable. La fête patronale est sainte Madeleine, (22 juillet). Le jour de cette solennité, on se rend en procession à la chapelle de cette Sainte, sur la limite des deux territoires du Castellard et de Mélan. — Il y a une école primaire.

MÉLAN.

Le village de Mélan, en latin *Melanum*, à 25 kil. Nord de Digne, est bâti sur le versant méridional de la montagne de Saint-Vincent, qui ferme au nord la charmante vallée de Thoard. Ce village est à 600 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le climat y est très-froid. Le sol de Mélan est fertile en grains et en fruits, tels que pommes et poires. Une source qui naît au pied du village, entretient la fraîcheur et répand la fécondité dans

une assez vaste étendue de prairies. La population totale de cette commune est de 168 âmes; il n'y a pas de hameaux, mais beaucoup de maisons de campagne.

Le village de Mélan était anciennement bâti entre deux rochers, sur une hauteur dite le *Col-de-Mélan*. On ignore si ce village aurait été détruit par quelque bande ennemie. On peut le supposer néanmoins, à cause des urnes, lampes et ustensiles de ménage enfouis dans le sol. On y reconnait aussi les restes d'anciennes fortifications. La famille de Barras, qui possédait la seigneurie du lieu, en attira peu à peu les habitants auprès du château, en leur cédant une vaste quantité de terrain. Cette cession, dont l'acte existe encore, fut faite moyennant une redevance annuelle en blé, et notamment en une poule par chaque habitant.

On trouve, dans le territoire de ce lieu, du marbre noir à veines blanches et jaunes. L'existence d'une carrière fort étendue de ce marbre, a été signalée en 1834; mais on ne l'a jamais exploitée. La montagne de Mélan, qui s'élève à plus de 1,600 mètres, est remarquable par le grand nombre de plantes et de fleurs qui y croissent; par son bois, où l'on trouve l'alisier, le fraisier, le cytise des Alpes, le framboisier, le groseillier armé d'épines, etc.; par sa pelouse, mais surtout par une grotte très-curieuse, connue sous le nom de GROTTE DE SAINT-VINCENT.

L'entrée de cette grotte est resserrée par deux grands blocs de rochers qui, à la longue, se sont détachés de la voûte. On n'y pénètre que par une pente rapide sur d'autres blocs polis et imprégnés d'humidité. Au fond gît un stalactite ayant la figure d'un énorme serpent, de 5 mètres de longueur et 50 cent. de largeur. On dirait un dragon préposé à la garde de l'antre, dormant d'un paisible sommeil, et déroulant ses anneaux au fond d'une eau stagnante.

Parmi les cavités que présente cette grotte, on y remarque le *puits*, la *cave*, le *four* et les *cloches*. Le *puits* se trouve au fond, à l'opposé de l'entrée de la grotte, sur un tas de rochers. C'est un abîme profond, ayant douze mètres de diamètre, que l'on dirait creusé avec soin par la main des hommes dans les entrailles du roc, et dont aucune saillie ne dépare le pourtour intérieur. Les pierres qu'on y jette, parviennent sans obstacles

au fond de l'abîme, et l'on ne peut s'assurer si elles s'enfoncent dans la vase ou dans une nappe d'eau. Une autre excavation s'élève perpendiculairement au-dessus de l'abîme, et on dirait un second puits aérien qui traverse la voûte de la grotte. Celle-ci sert souvent de refuge aux pigeons ramiers et aux corneilles pourchassés par l'orage.

Une ouverture en forme de porte vous donne accès dans la *cave*, située au-dessous du sol intérieur de la grotte, et par cela même souvent remplie d'eau. Un escalier, que l'on dirait taillé à dessein dans le roc, vous conduit au fond de cette cavité. On y trouve trois ou quatre concrétions imitant tout-à-fait les tonneaux de nos celliers, et superposés sur une plate-blande. La fraîcheur qu'on ressent en ce lieu est telle, qu'on ne peut la supporter longtemps, et qu'on a hâte d'en sortir.

Une autre cavité spacieuse dans la face latérale de la grotte, mais dans laquelle on ne peut pénétrer qu'en rampant, contient les *quatre cloches*, c'est-à-dire des stalactites d'un poli parfait, imitant des cloches sans hûnes, disposées sur deux rangs, et occupant toute la hauteur de la voûte.

Sur l'autre face latérale se trouve *le four*, autre cavité où l'on ne parvient que bien difficilement aujourd'hui, et qui représente exactement l'orifice et la voûte de nos fours de boulangerie.

La merveille la plus curieuse de cette grotte est ce qu'on appelle *la cheminée*. Elle se trouve entre *le puits* et *la cave* sur la surface du fond. C'est une grande ouverture dans l'épaisseur de la voûte. Les parois du rocher qui semblent lui servir d'âtre, sont chargées d'une masse de stalactites de formes et de couleurs différentes. Les unes sont d'un noir d'ébène, les autres d'un gris foncé; celles-ci blanches comme la neige, celles-là d'un blanc sale et terni par l'humidité. On croit voir à chaque extrémité une espèce de console qui accompagne gracieusement tous les autres ornements jusqu'à la naissance de la voûte. Ces ornements sont des moulures parfaitement évidées, des figures fantastiques, des draperies à riches ondulations, des saillies en forme de cornes qui s'entrelacent et se succèdent sans fin. Ce spectacle en un mot est si plein de charmes qu'on ne peut se lasser de contempler ce jeu de la nature.

La paroisse de Méian est sous le titre de saint Pierre, Apôtre. — Il y a une école primaire et un grenier de réserve.

AURIBEAU.

Auribeau, en latin *Auribellum*, est à 21 kil. Nord de Digne, et sur la pente méridionale d'une montagne très-élevée, au nord de la vallée de Thoard. Toutes les habitations sont dispersées çà et là, dans les champs. Le versant de la montagne est boisé : en certains endroits, le sol est gazonné et offre de gras pâturages. Une belle forêt de chênes, des champs cultivés, où croissent le cerisier et le pommier, font de ce site un des plus agréables des Alpes. Le climat y est vif et froid en hiver ; pendant l'été, les chaleurs y sont assez fortes. On y récolte abondamment du seigle, du blé et beaucoup de pommes. Le territoire est borné par deux ruisseaux torrentiels qui se nomment *Esdougeo* et *Bramafan*; ils ne suffisent pas pour arroser les terres. La population totale d'Auribeau est de 170 âmes.

L'église paroissiale, sous le titre de saint Pierre-aux-liens, est isolée dans un vallon garni de chênes. La fête patronale est saint Pancrace, (12 mai). — Il y a une école primaire.

Auribeau a donné le jour en 1762, à Peyron (Louis Hypolithe), général de brigade, commandant de l'armée révolutionnaire dans le midi, sous le proconsulat de Barras, mort au Beausset en 1814.

SAINT-ESTÈVE.

Le nom de cette commune n'est qu'une corruption de celui de saint Étienne, premier martyr. Cette commune est à 17 kil. Nord de Digne, et placée sur le versant Nord-Ouest d'une montagne. Elle est arrosée par la rivière de Lesduye. Il n'y a pas de village, mais seulement deux hameaux, *les Reynaud* et *les Bois*, et seize maisons de campagne isolées. Sa population s'élève à 149 âmes. Le terroir est fertile en blé et en fruits, mais surtout en pommes qui sont très-recherchées.

On a trouvé en creusant dans les champs, des fossés recouverts de larges pierres, et remplis d'ossements d'une grandeur peu ordinaire. Parmi ces ossements, on voyait de petites urnes et des médailles dont on n'a pu déchiffrer l'inscription. Des fouilles faites en 1830, pour la construction de la maison d'école, mirent à jour les ossements et l'armure d'un chevalier, que l'on croit être un membre de l'ancienne famille des Baschi de Thoard.

L'église paroissiale de Saint-Estève est dédiée à Notre-Dame. Le chœur, dont la voûte est à plein cintre, était anciennement une chapelle rurale, que l'on a agrandie pour en faire l'église actuelle. — Il y a une école primaire.

AINAC.

Le village d'Ainac en latin *Ainacum*, est à 20 kil. Nord-Nord-Ouest de Digne. Il est placé sur le versant de la montagne qui sépare les deux vallées de Thoard et de la Robine. Cette commune n'offre rien de remarquable. On y récolte des grains et des légumes. Le climat y est sain, et très-froid en hiver. La population totale est de 135 âmes.

L'église paroissiale d'Ainac, est dédiée à Notre-Dame, (8 septembre). — Il y a une école primaire.

LAMBERT.

La commune de Lambert n'est séparée de la précédente que par le *Galabre*, qui prend sa source dans son territoire et se jette dans la Besse. Le village de Lambert n'est qu'à dix minutes de celui d'Ainac : aussi ces deux communes ne forment qu'une seule et même paroisse, et n'ont aussi qu'une seule école. Ce pays est situé à 21 kil. Nord-Nord-Ouest de Digne : la voie qui y conduit est à peine viable et toujours suspendue sur un précipice. Lambert a 91 âmes de population totale. Son terroir est peu productif, et sa température très-froide en hiver.

On trouve dans cette commune une source salée, dont nous avons déjà parlé, page 159.

LA ROBINE.

La commune de la Robine, en latin *Rubina*, est placée dans une étroite vallée que le Galabre arrose, et qu'entourent des montagnes ornées de quelques chênes clair-semés. Par sa position, ce pays est exposé aux froids rigoureux de l'hiver, et brûlé par les ardeurs du soleil en été. Sa population totale est de 157 âmes, dont 56 seulement agglomérées. Il y a deux hameaux, le *Fourest* et le *Clouat*, qui sont séparés par le Galabre. Le village est à 16 kil. Nord de Digne. Les habitants de la Ro—

bine sont tous agriculteurs : et les produits d'un sol peu fertile les dédommagent à peine de leurs labeurs.

Ce lieu a reçu son nom de la nature schisteuse de son sol, qui est un calcaire feuilleté plus mou que l'ardoise et se délitant à l'air, et que l'on désigne dans nos montagnes sous la dénomination de *Roubina*.

Une tradition glorieuse pour La Robine porte que cette vallée a été évangélisée et desservie, pendant plusieurs années, par saint Vincent, apôtre et second évêque de Digne.

L'église paroissiale est dédiée à cet illustre Apôtre des Alpes. Elle est éloignée du village et des hameaux. — Il y a une école primaire.

La seigneurie de ce lieu appartenait à la noble famille de Thoron, qui a fourni à la marine française beaucoup d'officiers supérieurs.

§ 2. CANTON DE SEYNE.

Le canton de Seyne, situé à l'extrémité septentrionale de l'arrondissement de Digne, est borné au Nord et à l'Est par le canton du Lauzet (arrondissement de Barcelonnette) ; au Sud, par ceux de Digne et de La-Javie ; à l'Ouest, par ceux de Sisteron et de Turriers.

Ce canton se compose de 8 communes, qui sont : Seyne, au centre ; Sellonet, Montclar, Le-Vernet, Verdaches, Barles, Auzet et Saint-Martin. Population totale, 3,154 âmes.

Sous le rapport religieux, le doyenné de Seyne comprend 15 paroisses, savoir : Seyne, avec cure de 2e classe et un vicariat ; *Chardavons*, *Coulloubroux*, *Pompiéry*, *Saint-Pons*, Sellonet, *Villaudemar*, Montclar, *Saint-Pierre*, Le-Vernet, le *Haut-Vernet*, Verdaches, Barles, Auzet et Saint-Martin.

Justice de paix, chef-lieu de perception, bureaux de poste et d'enrégistrement, recette des contributions indirectes, brigade de gendarmerie à Seyne : 2 notariats, à Seyne, et 1 à Auzet.

SEYNE.

Seyne, en latin *Sedena*, par contraction de *Sedes Edenatum*, est située, à 41 kilom. Nord-Nord-Ouest de Digne, sur le versant d'un côteau couronné par une citadelle. A ses pieds se déroule

une belle plaine couverte de prairies, et où la rivière de la Blanche promène capricieusement ses eaux. Les collines qui entourent le bassin de Seyne sont du genre calcaire ; on y voit le quartz mêlé avec le grès et le schiste. Les montagnes superposées à ces collines forment les premiers chaînons des Alpes-Maritimes.

Seyne était la capitale des anciens Edénates, peuplade qui occupait la vallée de Seyne contre les montagnes de Bréziers et de Barles. Comme tous les autres peuples de nos Alpes, les Edénates durent subir la domination romaine et recevoir ses lois. Quoiqu'on ne retrouve ici aucun monument, ni aucun vestige de la présence des Romains, on ne saurait néanmoins révoquer ce fait en doute. Tous les auteurs font remarquer avec raison, qu'indépendamment des bouleversements que le sol a subis dans la Haute-Provence par les inondations des rivières, par la formation de nouveaux torrents, et surtout par l'effet du déboisement des montagnes, les incursions multipliées des barbares, pendant plus de quatre siècles, n'ont pas peu contribué à l'anéantissement de tous les monuments de l'époque romaine. On sait en effet que, battus et repoussés de la Basse-Provence, les barbares se repliaient dans les montagnes, où ils mettaient tout à feu et à sang.

Les Romains érigèrent le chef-lieu des Edénates en cité latine, et lui accordèrent tous les priviléges des municipes des provinces de l'empire. C'était un moyen pour mieux se concilier le respect et l'affection des peuples vaincus, et les contenir dans la soumission. On retrouve les traces de ces anciens priviléges dans les concessions faites aux habitants par les divers comtes de Provence, au sujet du consulat. Ces princes ne se réservent que certains droits royaux, abandonnant aux consuls et au notaire élus par les habitants, la juridiction et l'administration de la justice que ceux-ci exerçaient de coutume immémoriale sur tous les membres de la communauté (1).

(1) Maria Dei Gratia.... Nobis expositum fuit per Berengararium, Carolum primogenitum tunc regem Sicilie, regem Carolum secundum, regem Robertum, Ludovicum et Johannam olim regem et reginam, concessos fuisse consulatus, franchesias et libertates eidem universitati, retentis iisdem principibus tantummodo duodecim denariis, etc... Nec non jurisdictionem in homines quam dicti consules exercere consueverunt cum eorum notario per eos electo et consiliis subditis suis justitiam ministrare, curas tutelas dando et concedendo, processus prioritatis et posteritatis faciendo, eorum cognitiones et sententias in his et aliis ad curiam spectantibus in scriptis promulgando. — Papon, t. III. p. 559.

La ville de Seyne dut l'établissement de la foi chrétienne dans ses murs aux prédications des saints Domnin et Vincent, qui, avant d'évangéliser les habitants de Digne, se fixèrent pendant quelque quelque temps dans sa vallée. Quelques auteurs graves (1), pensent que Seyne fut même élevé au rang de ville épiscopale, sous la métropole d'Embrun. Ce sentiment, quelque respectable qu'il soit, n'offre aucune preuve solide à son appui : aussi l'historien du diocèse d'Embrun, M. l'abbé Albert (2), curé de Seyne, n'a point cherché à prouver ce sentiment : il n'a fait que l'énoncer. Il fait remarquer pourtant que les archevêques d'Embrun établirent à Seyne un tribunal d'officialité foraine pour le jugement des affaires ecclésiastiques, dans la partie de leur diocèse qui dépendait de la Provence.

Après avoir passé de la domination Romaine au pouvoir des Bourguignons, la ville de Seyne et sa vallée furent incorporées au royaume de France, et firent partie de la province d'Arles. Ce fut sous le règne du roi Gontran, que les Saxons et les Lombards se ruèrent par deux fois sur cette ville. Dans le huitième siècle, les Sarrasins n'y commirent pas moins d'excès, et leur souvenir s'y est perpétué jusqu'à ce jour dans la dénomination de *Maure*, que porte un quartier de son territoire.

C'est à la suite de cette dernière incursion, que fut reconstruite la belle église de Seyne. Quelques auteurs, échos de la tradition, en attribuent la gloire à l'empereur Charlemagne. Il est incontestable du moins que ce monument date du onzième ou du douzième siècle. L'extérieur de l'édifice est imposant et sévère, à part les chapiteaux des deux portes d'entrée, dont les figures bizarres contrastent si bien avec cette masse séculaire. On a à regretter la perte des deux lions servant de piedestaux aux colonnes qui supportaient le rond-plein de la porte latérale. Le clocher est d'architecture gothique, ayant été reconstruit plus tard, à la suite d'un coup de foudre qui avait renversé sa partie supérieure.

L'intérieur de l'église présente un style varié : on y trouve le cachet Lombard dans les gros pilastres, dont les chapiteaux sont

(1) Voir le chapitre 3, page 18, note.

(2) Il publia en 1783, l'histoire géographique, naturelle, ecclésiastique et civile du diocèse d'Embrun, 2 vol. gros in-12.

chargés de figures fantastiques, sculptées sans goût et sans proportions. La base de ces piliers est à arêtes, et le piedestal dans ses angles est orné d'une feuille de figuier. La rosace, au-dessus de la porte principale, grande outre mesure, est dégagée: les fenêtres sont longues et étroites. La voûte est bâtie à plein-cintre; pourtant son arc se ressent un peu de l'ogive. La porte principale se rapproche plus encore de l'ogive, tout en ayant son arc arrondi : quant à la porte latérale, son arc en pointe et délié, ses chapiteaux sveltes, ses colonnes bien proportionnées, ses caryatides, tout annonce l'ogive timide encore, et une époque plus rapprochée. Les deux bras de la croix latine que représente l'église, sont postérieurs au reste de l'édifice. L'ogive y est plus marquée et forme un contraste frappant avec l'architecture de l'ensemble du monument. Le fond du sanctuaire n'est ouvert par aucune fenêtre, sans doute à cause de la sacristie qui y est adossée. Ce seul trait la distingue de l'église de Bayons, où l'on retrouve exactement le même plan et la même architecture. Ce bel édifice est construit tout entier en pierres de taille, et recouvert d'une toiture en planches à angle aigu.

Seyne fut érigée d'abord en chef-lieu de Bailliage, puis de viguerie, et compta douze communautés dans son ressort. Les hautes montagnes qui entourent sa vallée, et les communications plus difficiles, rendaient cette érection nécessaire pour la bonne administration du pays. La présence du viguier assurait aussi l'exécution des ordres supérieurs émanant ou directement du souverain, ou du comte son lieutenant dans les provinces. Cette institution fut maintenue sous les rois de France; il n'y eût de changé que le nom, les divisions territoriales restant les mêmes. L'autorité des premiers comtes de Provence était si peu respectée dans Seyne, et dans les autres villes de nos montagnes, que l'on a pu dire qu'elles se gouvernaient elles-mêmes comme des petites républiques, selon leurs lois et leurs coutumes particulières. Il n'en fut pas de même sous leurs successeurs, qui devenus puissants, forcèrent les villes et les seigneurs à se soumettre et à leur prêter serment de fidélité. On sait l'assemblée tenue à Seyne, en l'an 1146, et dans laquelle les seigneurs des vallées de Seyne et de Barcelonnette prêtèrent hommage à Raymond-Bérenger IIe du nom.

En l'an 1267, et le 7 des calendes de novembre (26 octobre), fut célébré dans la ville de Seyne le quatrième concile provincial d'Embrun, dont nous avons parlé dans le chap. 5, p. 25.

A la suite des troubles qui désolèrent la Provence après la mort de la reine Jeanne, Seyne s'était prononcée pour Louis d'Anjou contre les prétentions de Charles de Duras. La vallée de Barcelonnette soutenait au contraire le parti de ce dernier, et avait appelé à son secours le comte Savoie, Amédée VII. Celui-ci avait franchi les Alpes en 1388, et s'était avancé sans obstacle jusqu'à Pontis, tachant d'attirer à lui la ville de Seyne. Mais cette ville s'était mise en mesure pour repousser toute agression, et ne voulut se prêter à aucune proposition sans l'adhésion des bailliages de Digne, de Sisteron et de Castellane. Le comte de Savoie fut repoussé d'abord, mais il ne fallut pas moins lui abandonner le fruit de ses déloyales conquêtes, et Seyne devint alors ville frontière de la Haute-Provence.

Vers le milieu du quinzième siècle, une lutte terrible et sanglante jetait l'épouvante dans cette ville. Alors, comme aujourd'hui encore, la commune de Seyne se composait des habitants de la ville et de ceux des villages ou hameaux voisins. Parmi ces villages, celui de Beauvillars était le plus important. Beauvillars était situé au pied du côteau, qui porte encore le nom de *Ville-Vieille*, et avait formé pendant quelque temps une communauté distincte, ayant ses officiers municipaux entièrement séparés de ceux de Seyne. Cette concession, donnée par lettres patentes du 25 février 1384, fut révoquée, et enfin annihilée pour toujours par le roi Réné, suivant ses lettres patentes du 24 février 1437, qui réunissaient en une seule et même communauté Seyne et Beauvillars. Cette union devint la source de récriminations et de jalousies qui allaient croissant chaque année. Chaque lieu voulait porter au consulat ses propres habitants, tandis qu'avec plus de modération de part et d'autre, on aurait pu donner une juste satisfaction à chacun : les consuls étaient en effet au nombre de quatre, et on les élisait chaque année le premier jour de janvier.

Déjà des collisions avaient lieu à cause de cela entre les habitants de ces deux lieux : mais aux élections de 1446, l'animosité réciproque ne connut plus de bornes. Les deux partis se ren-

dirent en armes dans l'enceinte où se faisaient les élections : des injures on en vint aux menaces, et des menaces aux coups. Une lutte terrible s'engagea dans cette mêlée, des meurtres furent commis et le sang coula à flots. Le Conseil ou parlement instruit de ce déplorable événement, évoqua l'affaire à son tribunal. Il fut constaté que les habitants de Beauvillars étaient les plus coupables, et même les agresseurs. La cour ordonna donc qu'ils fussent chassés de leur pays, et leurs habitations rasées. Cet arrêt rigoureux fut exécuté à la lettre. Beauvillars fut effacé de la montagne, et ses malheureux habitants durent s'expatrier. Les bannis emportant, comme Enée, leurs pénates vaincus, traversèrent la Provence, et allèrent se fixer sur les bords de la mer méditerranée, en face de Toulon. Là, ils fondèrent une petite ville qu'ils appelèrent La Seyne, afin d'éterniser chez leurs descendants le souvenir de leur émigration. Dans le livre terrier de la communauté de Seyne, dressé en cette même année 1444, le quartier de Beauvillars ne figure plus comme un lieu habité : ce qui prouve que le châtiment suivit de près le crime.

L'hérésie protestante vint dans le siècle suivant s'implanter dans la ville de Seyne, et s'y ménager une place de sureté. Ce fut un religieux carme apostat du Dauphiné qui lui prépara les voies. Cet apostat s'était fait ministre des nouvelles doctrines, et avait nom Lacombe. Il s'introduisit dans Seyne, en 1561, et y enseigna d'abord secrétement les dogmes pernicieux de Calvin. Ses prédications furent goutées, et le nombre de ses auditeurs allait en augmentant chaque jour. Un avocat de Digne, nommé Mousse, vint se joindre à lui en qualité de diacre, et bientôt les prosélytes furent si nombreux, qu'un prêche y fut publiquement établi, et qu'un an après, dans l'édit de tolérance de 1562, Seyne était comprise parmi les lieux où les huguenots pouvaient tenir leurs assemblées de religion. Cet édit ne reçut pourtant pas son exécution, quant à Seyne du moins, mais les prédicants ne laissèrent pas de s'y maintenir dans l'espoir de se rendre un jour maîtres de cette place de guerre.

Ce fut en 1574, que les troupes huguenotes s'emparèrent de Seyne par surprise, autant que par les intelligences qu'elles s'y étaient ménagées, et s'y maintinrent malgré les efforts du parti catholique. L'édit de pacification du 27 avril 1576, laissa cette

place aux protestants en otage et comme lieu de refuge. On y établit pour leur sureté une garnison de 80 hommes, pour l'entretien desquels il fut fait un augment de 6 deniers sur chaque minot de sel qui se vendrait en Provence.

Survint en juillet 1585, un nouvel édit qui révoquait tous les précédents et congédiait les garnisons protestantes. Le baron d'Allemagne, l'un des principaux chefs des réformés de la Provence, commença bientôt les hostilités. Il convoqua à Seyne une assemblée de tous les chefs de son parti, et se fit proclamer chef des églises réformées de la province. Puis voulant à son tour témoigner sa reconnaissance à ses frères d'armes, il leur distribua, séance tenante, les revenus des bénéfices ecclésiastiques dans le ressort des vigueries de Seyne, de Digne et de Sisteron. Il leur recommanda toutefois d'user de modération envers les titulaires, à moins que ceux-ci ne s'avisassent de leur contester la possession de ces revenus. C'était préluder dignement aux excès qui allaient épouvanter le pays. Il fortifia la place de Seyne en y faisant entrer de nouvelles troupes, sous le commandement du capitaine Bougerel. Il y interdit ensuite l'exercice du culte catholique, n'autorisant que le culte réformé, et faisant défense aux prêtres et aux religieux qu'il avait expulsés, de rentrer sous peine de mort.

Après sa tentative infructueuse contre la ville de Castellane, (11 janvier 1586) d'Allemagne arriva de nouveau à Seyne, et leva des contributions sur tous les lieux du voisinage. Après sa mort arrivée, la même année, dans le combat d'Allemagne près de Riez, les trois capitaines qu'il avait placés à Seyne sous son autorité, se disputèrent le pouvoir. Ces capitaines étaient Bougerel, La-Bréoule et Du-Coulet. Cet état des choses pouvait avoir des conséquences funestes au parti, et attirer les armes des catholiques. Lesdiguières se hâta de venir régler les attributions de chacun de ces chefs. Bougerel conserva le commandement de la ville et de l'infanterie ; Du-Coulet eut celui de la cavalerie et des troupes du dehors, et La-Bréoule eut le commandement de la citadelle. Cet arrangement calma les esprits, et tout rentra dans l'obéissance.

Sur ces entrefaites, le duc d'Epernon, Jean-Louis de Nogaret, était arrivé en Provence en qualité de gouverneur, avec 15,000

hommes d'infanterie, et 2,000 chevaux. Sa résolution première fut de soumettre au roi les lieux de la Haute-Provence qui servaient de refuge aux rebelles. Seyne et La-Bréole furent les seules places qui refusèrent la soumission, il fallut donc recourir à la force. Après avoir fait prendre des informations secrètes sur la place de Seyne, et fait examiner les lieux pour le passage de l'artillerie, d'Epernon mit son armée en marche par Manosque, Volonne et la montagne de Bayons. Ce ne fut qu'à force d'art et de patience et avec des efforts incroyables, que l'on put traîner par cette route impraticable 7 pièces d'artillerie de siége; elles arrivèrent néanmoins devant Seyne, bien longtemps avant qu'on n'avait osé l'espérer. L'armée assaillante se composait des 4 régiments français, Condé, Picardie, Champagne et Piémont, d'un régiment de soldats corses, de 3,000 suisses, de 18 compagnies de chevaux-légers, et de 14 compagnies de cuirassiers. Crillon, de Craon, d'Ampierre, Saint-Phal, d'Allégre, de Guiche, de Thermes, tous capitaines renommés, faisaient partie de l'état-major de l'armée que l'état du siége porte à 12,000 fantassins, et 2,000 cavaliers.

De Thermes arriva le premier sur les lieux avec plusieurs compagnies, pour s'emparer des villages voisins et s'y cantonner. Il arriva trop tard pourtant pour empêcher que Sellonet ne fût incendié par l'ennemi, ainsi que plusieurs maisons isolées dans la campagne. Il put néanmoins préserver le village de Saint-Pons, auquel déjà on avait mis le feu, et s'y logea avec ses troupes. Après dix jours de marche et des efforts inouis, l'artillerie arriva de Sisteron devant Seyne, par Bellaffaire et la montagne de Bayons. (Cette montagne a 1,400 mètres de hauteur). Lesdiguières suivait de près le duc d'Epernon. Il entra dans Seyne avec 25 hommes de renfort, et il exhorta vivement la garnison et les habitants à se défendre courageusement, leur promettant de revenir bientôt à leur secours avec des troupes nombreuses. Après son départ, la garnison stupéfaite de voir l'artillerie arrivée par des chemins reputés impraticables, et ne se sentant pas de force à lutter avec une armée si forte et bien approvisionnée, fit faire des propositions à d'Epernon. Mais celui-ci n'eut garde de les accepter, sachant l'étonnement et la division qui régnait parmi les chefs. Le capitaine Arnaud, entre autres, qui commandait les arquebusiers à cheval, s'opposait de toutes ses forces à la com-

position : voyant qu'on ne l'écoutait pas : « Loué soit Dieu, s'écria-t-il, je serai bientôt fait chevalier de Saint-Blasi, mais je ne serai pas seul. » Il prévoyait ainsi le sort qui lui était réservé.

Le lendemain d'Epernon fit investir la ville et amener l'artillerie devant ses murs. La grosse tour, qui formait alors la principale fortification, fut fortement endommagée par les coups de canon ; la flèche du clocher démolie jusqu'au second cordon, et plusieurs maisons mises en ruines. Des nouvelles propositions furent alors soumises, mais d'Epernon ne consentit qu'à recevoir les assiégés à discrétion, leur faisant promettre toutefois la vie sauve, par le sieur du Buisson. Forcés d'accepter ces conditions, ils capitulèrent le lundi, 3 novembre 1586, livrèrent la grosse tour, avec le gouverneur Bougerel et deux autres habitants comme otages. D'Epernon plaça 50 soldats dans la tour, et rentra dans son camp avec les otages. Le jour suivant, il entra dans la ville pour faire évacuer la garnison : il se saisit d'abord du ministre Lacombe et du diacre Mousse, les fit mettre entre les mains du prévôt, et pendre le lendemain au grand contentement de toute la population. 400 hommes environ de la garnison, dont 80 à cheval, avaient été mis hors de combat. Les 25 hommes laissés par Lesdiguières furent renvoyés en Dauphiné, avec leurs armes et bagages, moyennant le serment de ne plus servir contre l'autorité du roi. Quant aux autres soldats, ils furent désarmés et conduits en *la terre neuve* ou vallée de Barcelonnette, dépendant alors de la Savoie, après avoir promis de ne plus prendre les armes contre le service du roi. Les capitaines Arnaud, Lanoze, Louis de Vaumeilh et Ogine de Valernes, furent condamnés au supplice de la pendaison, dans la ville même de Seyne. Le gouverneur Bougerel et sept autres habitants notables, emmenés d'abord comme prisonniers à Sisteron, puis transférés, les uns à Saint-Maximin, les autres à Pertuis, furent également pendus dans le courant du mois de janvier suivant. L'histoire nous a conservé un jeu de mot barbare du duc d'Epernon. Au moment de faire pendre un notable de Seyne, « vous croyiez lui dit-il, que votre ville était *saine*, vous vous trompez ; elle est aujourd'hui bien malade. » Cette basse raillerie prouve avec quelle froide cruauté, il se jouait du malheur des habitants.

D'Epernon laissa dans Seyne le capitaine Tournebon, avec 300

hommes et 50 chevaux-légers. Il fit rétablir l'exercice du culte catholique, et rentrer les prêtres et les religieux Dominicains, qui en avaient été chassés par les Huguenots; puis il alla faire le siége de La-Bréole. Après avoir emporté ce lieu et celui de Chorges dans le Dauphiné, il retourna à Seyne pour y nommer un gouverneur, et y laissa les troupes nécessaires pour la protéger contre les entreprises des Calvinistes.

L'histoire de Seyne ne nous offre aucun autre fait d'armes remarquable pendant les troubles de la ligue. Cette ville, réputée jadis le boulevard des sectaires dans la Haute-Provence, était revenue presque entièrement à la croyance catholique. Sur 600 familles qui professaient le calvinisme, lors du siége de 1586, on ne trouvait plus, en 1601, que 42 personnes persistant dans l'erreur. Aussi ce lieu n'avait-il point été compris dans le fameux édit de Nantes, parmi ceux où l'exercice public du culte réformé était toléré. Ce ne fut que 3 ans après (1603), qu'un arrêt du conseil l'y autorisa de nouveau. Mais de jour en jour le nombre des sectaires alla diminuant, et il n'y en restait plus un seul, dès le milieu du dix-septième siècle.

Le fléau de la peste, qui avait dévasté Digne, Riez, Sisteron et autres lieux de nos Alpes, s'abattit aussi sur la ville de Seyne, en l'an 1630. La maladie se manifesta, dès le 15 juin, et continua ses ravages jusque vers la fin de décembre. Le chiffre de la mortalité s'éleva de 15 à 1800 victimes, suivant le témoignage de l'historien du diocèse d'Embrun.

Un acte d'atroce vengeance particulière faillit à faire consumer par le feu la ville de Seyne en 1685. Un habitant, Louis Chabot, voulant se venger de sa belle-mère, mit le feu à la maison que cette femme habitait. C'était pendant la nuit du 5 décembre. L'incendie se communiqua rapidement aux maisons voisines, et toutes celles des quartiers du *Serre* et du *Mazel* furent consumées. La toiture de l'église paroissiale et de la sacristie furent pareillement la proie des flammes, et l'on fut assez heureux pourtant que de les préserver d'une ruine complète. On se figure aisément l'épouvante et la désolation des habitants pendant les ténèbres d'une nuit toujours rigoureuse dans ce pays à pareille saison. A la nouvelle de ce désastre, les procureurs du pays de Provence envoyèrent un architecte sur les lieux pour estimer

les dégats. La province accorda 5,000 livres pour aider les habitants à reconstruire leurs maisons, et l'archevêque d'Embrun, Mgr de Genlis, fit distribuer aux plus pauvres 200 livres, plus les honoraires affectés pour les stations de l'Avent et du Carême.

Cinq ans après (1690), Seyne fut en proie aux troubles et aux tribulations que la guerre entraîne toujours après elle. Victor-Amédée II, duc de Savoie, avait adhéré à la ligue d'Ausbourg, et reçu les confédérés dans ses états. Le gouvernement français, voulant fermer à l'ennemi l'entrée de la Haute-Provence, avait décidé de fortifier la ville de Seyne. L'ingénieur Niquet vint en effet sur les lieux, le 30 août, dresser le plan des murailles et des fortifications. Le tracé était fait, mais le travail non encore commencé, quand on apprit l'approche de l'ennemi. C'était le marquis de Parelly, qui, à la tête de 6,000 hommes, s'était emparé de Château-Dauphin, puis avait traversé la vallée de Barcelonnette dans l'intention de surprendre Seyne. Le gouverneur de cette ville, M. de Pontis, se trouvait actuellement à Embrun : on lui envoya un exprès, et il fit demander des troupes à M. de Larray, brigadier du roi dans le Dauphiné. Un corps de 3,000 hommes du régiment d'Alsace, commandés par le marquis de Bachevilliers, pénétra donc dans la vallée de Barcelonnette par Saint-Paul, le 17 novembre, leva des contributions et prit des otages. Ces troupes marchèrent ensuite sur Ubaye, qu'elles brulèrent dans la crainte qu'il ne servit de retraite à l'ennemi ; puis elles continuèrent leur route sur la Provence, sans vouloir s'arrêter à Seyne, quelques instances que leur fit M. de Pontis. Le 26 novembre, on en vit revenir un détachement de 400 hommes.

Les français avaient à peine quitté la vallée, que les Piémontais y entrèrent (24 novembre) du côté de *Rocherousse*. M. de Pontis, à la tête du détachement de 400 hommes et de 300 paysans levés à la hâte dans la viguerie de Seyne, marcha à leur rencontre. Ces paysans voyant brûler les maisons de *Rocherousse*, se débandèrent aussitôt, et M. de Pontis dut se replier sur Seyne. Le jour même de son arrivée, il quitta la ville avec sa troupe pour se porter plus loin du côté de Digne. Cependant les Piémontais avançaient toujours, pillant et incendiant tout sur leur route. Le village de Saint-Vincent, le hameau de Costebelle et celui de Montclar avaient été livrés aux flammes, et la nouvelle de ces

excès jetait l'épouvante et la terreur dans Seyne. Se voyant sans troupes et sans défense, le plus grand nombre des habitants quittèrent la ville, la veille de saint André, par un temps effroyable accompagné de pluie et de neige. Les uns se dirigèrent sur Auzet, les autres sur Barles, et plusieurs du côté de Digne.

Le marquis de Parelly ne tenait cependant pas trop à s'emparer de la ville : il préférait une forte contribution sur ses habitants. Il envoya en effet le même jour deux habitants de Barcelonnette en faire la proposition. Ces députés s'abouchèrent avec les notables de Seyne, et il fut convenu qu'aucun mal ne serait fait ni à la ville ni à ses habitants, moyennant une somme de 11,500 livres payables le lendemain à quatre heures du soir, partie en argent, partie en denrées. Le marquis ratifia cette convention. Cependant, le lendemain dans la matinée, on reçut avis dans Seyne que les troupes du régiment d'Alsace et la milice de Provence avaient couché la nuit précédente à La-Javie et à Beaujeu, et qu'elles venaient au secours de la ville. Cet avis fit renaître la confiance dans tous les cœurs. Le marquis de Parelly qui ignorait cette nouvelle ne manqua pas d'envoyer ses deux commissaires, à l'heure indiquée, pour recevoir la capitation promise. « Mais l'argent qu'on avait à leur compter, n'avait pas plus de son qu'une balle de coton, » dit l'historien de Seyne. Peu s'en fallut même que la populace ne se portât aux plus graves excès contre leurs personnes, pour avoir exagéré outre mesure le nombre des troupes ennemies. On vit arriver en même temps les troupes françaises dans la ville. Elles se saisirent d'abord de la grosse tour, des portes de l'église et des couvents des Trinitaires et des Dominicains. Un détachement de cent hommes fut placé en avant de la ville pour observer les mouvements des Piémontais. De Parelly instruit de ce qui se passait, délogea de Saint-Vincent, le 2 décembre, et rentra dans la vallée de Barcelonnette. Les habitants de Seyne voulurent perpétuer le souvenir de leur délivrance par le vœu d'une procession votive et annuelle en la fête de saint André. L'an 1690 reçut dès lors et conserve encore le surnom de l'*an de l'esfouoro*, l'an de la fuite.

La tentative du marquis de Parelly fit mieux sentir encore la nécessité de fortifier la ville frontière de Seyne. Il n'y avait alors en effet d'autre fortification que la grande tour, bâtie du temps

de Raymond-Béranger IV. Elle était de forme carrée et construite, tant au-dedans qu'au-dehors, en pierres de taille. Elle mesurait 12 mètres de hauteur et de longueur sur 8 de largeur. On travailla aux nouvelles fortifications en 1691. Elles consistèrent en redoutes, demi-lunes et un corps de caserne. On commença par la redoute au-dessus de la porte de Savoie. Une inscription, gravée sur la pierre, portait ces mots : CINGIT SEDENAM MOENIBUS LUDOVICUS DECIMUS QUARTUS, GALLORUM REX. 1691. Les remparts furent reculés, et entourèrent la ville et la citadelle. Depuis ce temps, Seyne fut comptée parmi les places de guerre, et munie de pièces d'artillerie et d'une garnison permanente. De nos jours, on a accru encore les fortifications de cette position stratégique. La place de Seyne ressort de la chefferie de Tournoux, et a un portier-consigne et deux gardes du génie, et pour garnison une compagnie d'infanterie.

Seyne possédait autrefois deux communautés religieuses. La première était un couvent de religieux Dominicains, fondé vers la fin du treizième siècle. Ce couvent riche et nombreux comptait 23 religieux, quand les protestants les expulsèrent de la ville, en 1585. Quand ils y rentrèrent, ils ne se trouvèrent plus qu'au nombre de trois. Ce nombre augmenta dans la suite, mais la révolution les éloigna pour toujours. L'église de ce couvent subsiste encore ; elle est à l'usage des frères Pénitents Blancs.

La deuxième communauté était celle des religieux Trinitaires pour la rédemption des captifs. On ignore la date de son érection.

Seyne compte parmi nos illustrations : 1° le Père Jean Codur de la Société de Jésus, et l'un des neuf premiers compagnons de saint Ignace de Loyola. Il nâquit à Seyne, le 24 juin 1508 et mourut a Padoue, le 26 août 1541, au milieu des fatigues de l'apostolat.

2° Ignace de Saint-Antoine, mieux connu sous le nom d'Antoine Laugier, de l'Ordre des Trinitaires déchaussés, qui gouverna avec distinction plusieurs maisons de son Ordre, s'attira l'estime des savants, et mourut à Aix, en 1709, après avoir publié divers ouvrages.

3° Antoine François de Vassé, sculpteur du roi, membre de l'académie royale de peinture et de sculpture de Paris, mort en 1736.

4° Clarion (.....), médecin et botaniste distingué, qui, se

fixa à Paris et s'y fit remarquer. Attaché d'abord et jusqu'à la mort de Louis XVIII, à la pharmacie de Saint-Cloud, il fut ensuite professeur d'histoire naturelle à la faculté de médecine, et professeur à l'école de pharmacie.

Seyne possède un hospice civil, un grenier de réserve, une école communale pour les garçons et une école de filles.

L'aspérité du climat de Seyne ne permet pas d'y cultiver la vigne, le noyer, l'amandier, l'olivier, le figuier, le mûrier, etc. On assure pourtant qu'il y avait autrefois des vignes sur un coteau au-dessus du hameau de *Serre-Vinatier*; mais qu'on dut les arracher, parce qu'elles donnaient moins un vin potable que du verjus.

Outre la culture de la terre, les habitants de la commune de Seyne ont pour industrie l'éducation des poulains et des mulets qu'ils exportent au loin. Ajoutons encore que la vallée de Seyne, par sa fertilité et les accidents de son sol, par l'aménité de ses habitants offre beaucoup de ressemblance avec les délicieux vallons de l'Helvétie. Ses montagnes, couvertes de neige jusqu'au mois de mai, fournissent des pâturages gras et abondants. On y trouve une grande variété de plantes dont la médecine sait tirer parti. Ces montagnes ont été explorées par le célèbre botaniste Tournefort. Les habitations de la ville ont leurs toitures couvertes en ardoise; celles de la campagne sont recouvertes en chaumes. Les pentes fortement inclinées de ces toitures présentent un aspect très-pittoresque.

La commune de Seyne a une population totale de 2,485 âmes, reparties en cinq paroisses distinctes, qui sont :

1° La Paroisse de Seyne, qui comprend la ville et quelques maisons de campagne. Son église est sous le vocable de Notre-Dame de Nazareth. Population, 1,403 âmes.

2° La Paroisse de Chardavons, qui fut érigée en succursale en l'an 1700, et qui comprend le hameau de ce nom. Son église est sous le titre de sainte Marthe, (29 juillet). Population, 210 âmes.

3° La Paroisse de Coulloubroux (*Collis umbrosa*), formée des hameaux du *haut* et du *bas-Coulloubroux*, de *Serre*, et de *Maure*. Sous le nom de *Maure* qui forme une annexe de cette paroisse, on comprend *les Martins*, *les Remusats*, *les Achards* et *les Payans*. Cette paroisse faisait anciennement partie du diocèse de Digne,

et avait le privilége de compter parmi ses habitants le quatrième consul de Seyne. Il y a deux églises paroissiales, celle du haut-Coulloubroux, dédiée à saint Gervais, (19 juin); celle du bas-Coulloubroux, dédiée à sainte Madelaine, (22 juillet). Population, 240 âmes.

4° La Paroisse de Pompiéry, dont l'érection en succursale remonte à l'an 1686, est composée des hameaux de *James*, des *Savornins*, des *Reyniers*, des *Savoies*, des *Desdiers* et des *Peytrals*. Son église a pour titulaire sainte Anne, (26 juillet). Sa population est de 200 âmes.

5° La Paroisse de Saint-Pons, divisée en sept quartiers ou hameaux, savoir : *Saint-Pons*, chef-lieu ; *les Sylves*, *Pompiéry*, *les Jurands*, *les Chevaliers*, *le Foreston* et *le Faut*. Cette paroisse avait le privilége de fournir parmi ses habitants le troisième consul de Seyne. Le conseil de commune se réunissait à Saint-Pons, au moins deux fois par an. L'église paroissiale sous le titre de saint Pons, (11 mai), fut fondée en 1437, suivant l'inscription gothique que l'on trouve gravée sur une pierre du clocher. Sa population est de 432 âmes. Il y avait autrefois à Saint-Pons un fort situé sur une éminence dans le quartier de *Ville-vieille*. Ce fort subsistait encore en 1594. Il fut démoli par ordre de la Province.

Chacune de ces paroisses de campagne a une école primaire.

Les armoiries de Seyne sont d'azur à une croix potencée d'or, avec quatre croisillons du même. En pointe trois III aussi d'or posés de fasce.

SELLONET.

Le village de Sellonet ou Sallonet est situé dans une vallée sur la rive droite de la Blanche, à 5 kil. Nord-Ouest de Seyne, et à 46 Nord de Digne. Son territoire produit du blé, des fruits en abondance, et des plantes fourragères. En vertu d'une concession faite par le comte Raymond-Béranger, en l'an 1228, et confirmée par la reine Marie de Blois, les consuls de la communauté de Sellonet exerçaient la moyenne et basse justice. La haute justice, avec la directe et seigneurie, appartenaient alors à l'abbaye de l'Isle-Barbe près de Lyon. Une transaction de l'an 1305 régla les

droits du seigneur abbé et des consuls de Sellonet pour l'exercice de la justice. La seigneurie fut aliénée par l'abbé de l'Isle-Barbe, en 1518, en faveur de Sauvaire de Rousset. Ce dernier la revendit au duc de Lesdiguières, qui y fit construire un beau château sur l'emplacement de l'église paroissiale actuelle. Le clocher est encore l'une des quatre tours de ce château.

Ce nouveau seigneur prêta à la communauté de Sellonet une somme de 62,000 livres, pour l'aider à se rédimer des emprunts que les malheurs du temps et des guerres lui avaient forcément imposés. Il exigea en retour divers droits seigneuriaux, entre autres le payement du dixain de tous les grains récoltés par les habitants. Ce ne fut que vers la fin du dernier siècle, que cette commune put se rédimer de ce droit onéreux, en payant une somme de 23,400 livres, à M. Rippert de Montclar, alors seigneur du lieu.

La commune de Sellonet, qui a une population de 549 âmes, forme deux paroisses.

1° La Paroisse de Sellonet comprenant le village, les hameaux de *Dessus-Ville*, de *Chauvet*, des *Sanières*, de *Chaumette*, de *Champsaud* et *d'Alliberne*. Son église, construite dans le dix-septième siècle sur les ruines du château bâti par Lesdiguières, est sous le titre de Notre-Dame et de saint Antoine, et présente la forme d'une croix. L'ancienne église occupait l'emplacement du cimetière actuel. Elle est dénommée Notre-Dame d'*Antraigues*, (inter aquas) dans les plus anciens titres.

2° La Paroisse de Villaudemar est formée du hameau de ce nom. Elle avait été érigée en succursale de Sellonet vers le commencement du siècle dernier. Supprimée au commencement du siècle présent, l'ancienne succursale a été érigée en paroisse dans ces dernières années, pour la plus grande commodité des habitants.

Sellonet possède deux écoles primaires communales et un grenier de réserve.

MONTCLAR.

La commune de Montclar est à 7 Kil. Nord-Ouest de Seyne, et à 48 Nord de Digne. Le climat y est froid, et le sol très-montagneux; il abonde pourtant en pâturages excellents. Cette commune

eut beaucoup à souffrir dans le seizième siècle, alors que les Huguenots étaient en possession de Seyne et de Sellonet. Ces barbares pillèrent et incendièrent l'église principale et toutes les maisons voisines, situées alors sur une élévation qu'on appelle aujourd'hui le château.

Dans le dix-septième siècle, les troupes du marquis de Parelly n'y firent pas de moindres dégats : elles dévalisèrent les habitants et incendièrent beaucoup d'habitations.

La terre et seigneurie de Montclar avait été érigée en baronie avant la fin du quinzième siècle. La famille de Jarentes la possédait déjà dans le douzième siècle. On trouve en effet qu'en 1150, Lanteime Ier de Jarente fait hommage de la seigneurie de Montclar au comte de Provence, Raymond-Béranger, dit le vieux. Elle la possédait encore au commencement du seizième. Le château seigneurial, placé sur la limite du territoire du côté de Seyne, était flanqué de deux grandes tours.

La commune de Montclar tire son nom de *mons clarus*, à cause de l'ancien village situé sur une hauteur d'où l'on jouit d'une très-belle perspective. Montclar a un grenier de réserve et trois écoles primaires communales. Sa population totale est de 699 âmes disséminées dans des hameaux. Cette commune forme deux paroisses, celle de Montclar et celle de *Saint-Pierre*.

PAROISSE DE MONTCLAR. — Cette paroisse a 450 âmes et dix hameaux. *Serrenauzette*, qui en est le chef-lieu, est le moins peuplé. Les autres sont *les Vials*, *les Lagiers*, *les Piolles*, *les Saurasses*, *les Salvats*, *Villette*, *Saint-Jean*, *Saint-Léger* et *Risoulet* ou *Pinodier*.

L'église paroissiale, dédiée à saint Michel, a été construite en 1645. Elle est au quartier de *Serrenauzette*, et elle n'offre rien de remarquable. Parmi les quatre chapelles rurales que l'on trouve dans le territoire de cette paroisse, celle de Saint-Léger se distingue par son antiquité : sept communes environnantes venaient y ensevelir leurs morts. Longtemps abandonnée, la voûte bâtie en tuf avait été recouverte de terre, que le vent y déposait avec les graines des pins qui composent la forêt, où cette chapelle est bâtie ; en sorte que des pins y avaient crû et s'élevaient déjà à quelques mètres de hauteur. Cette chapelle a été réparée en 1829, aux frais de M. l'abbé Peytral, natif de Montclar, qui a donné à cette fin 600 francs.

Paroisse de Saint-Pierre. — Cette paroisse, ainsi appelée du patron titulaire de l'église du lieu, a une population de 240 âmes. Elle est composée de cinq hameaux, savoir : *les Chapeliers*, *la Chapelle*, *les Guilliens*, *Sous-la-Roche* et *les Allards*. L'église de Saint-Pierre est une chapelle fondée en 1555, par un prêtre de Montclar, nommé Isnard Allard. Elle fut bâtie pour la commodité des habitants de ces quartiers. Le vicaire de Montclar y résidait autrefois et y remplissait les fonctions curiales.

LE VERNET.

Le Vernet est placé sur la route départementale n° 3, à 11 kil. Sud-Sud-Est de Seyne, et à 30 Nord-Est de Digne. Sa position, dans un petit bassin au pied d'une montagne, y rend le climat très-froid en hiver. Cette commune se compose du village, dit le *Bas-Vernet*, du *Haut-Vernet*, et de douze maisons de campagne. Population totale 276 âmes.

Cette commune forme deux paroisses dites : le *Haut-Vernet* et le *Bas-Vernet*. L'église de la première est sous le titre de sainte Marthe.

Il y a un bureau de bienfaisance et deux écoles primaires.

Le territoire du Vernet est arrosé par la Besse. On y trouve beaucoup de prairies bordées de hêtres, de frênes et autres arbres. La verdure de ces prairies rendue terne par l'ombrage de ces arbres, a donné le nom de Vernet que porte cette commune, c'est-à-dire, vert-noir.

Le Vernet a donné le jour à l'un des praticiens les plus distingués qui aient paru en France depuis le renouvellement de l'École de Médecine, le docteur Bayle Gaspard-Laurent. Il nâquit le 18 août 1774, et fut successivement médecin de la charité de Paris, et médecin de la maison de l'empereur Napoléon 1er. Une mort prématurée mit fin à sa carrière le 11 mai 1816. Il fut célèbre par sa science médicale, par ses écrits, par son dévouement à la religion et par sa charité envers les pauvres.

VERDACHES.

La commune de Verdaches est placée sur la petite rivière de Besse, à 11 kil. Sud de Seyne, et 31 Nord-Est de Digne. Elle est

composée de six hameaux : *le Villard*, *le Bourget*, *la Serre*, *les Joubert*, *les Routis* et *Sambuech*. Le village n'a que douze habitants. La population totale est de 564 âmes. Le sol de Verdaches produit du blé, des fruits et du bois de chauffage. Le climat y est tempéré. On assure qu'il y a une mine de cuivre.

Il y a une école primaire. L'église paroissiale, dédiée à saint Jean-Baptiste, fut bâtie vers la fin du siècle dernier.

BARLES.

Le village de Barles, sur la rivière de Besse, est situé à 27 kil. Sud-Ouest de Seyne, et à 27 Nord de Digne, dans une vallée resserrée par trois montagnes élevées. Le climat de Barles est très-froid, et la neige y séjourne une grande partie de l'année. Le sol est fertile en blé, légumes et fruits.

Cette commune se compose, outre le village, de neuf hameaux : *le Villard*, *Val-Haut*, *Château-Vaux*, *le Forest*, *Sauvan*, *Blonde*, *Saint-Clément*, *le Lauret*, et de vingt maisons de campagne. Population totale, 524 âmes.

On trouve, dans le territoire de Barles, une fontaine d'eau minérale que l'on dit propre à la guérison des écrouelles. Un éboulement de terre considérable, arrivé il y a 80 ans, suspendit le cours des eaux de la rivière de Besse, et donna naissance à un étang où l'on pêchait beaucoup de truites. Les géographes de Provence placent une mine d'or dans le territoire de Barles : son existence n'a jamais été constatée. On y trouve cependant de l'argent, mais en très-petite quantité, et sous des formes variées. L'église paroissiale, dédiée à Notre-Dame, n'offre rien d'intéressant. La fête patronale est saint Pierre et saint Paul, (29 juin).

Barles a une école primaire.

AUZET.

Auzet, en latin *castrum Auseti*, est situé au pied d'une montagne, à 8 kil. Sud de Seyne, et à 33 Nord de Digne. Le climat y est froid est venteux ; la neige couvre le sol pendant près de six mois. On y récolte des grains et des légumes. Il y a beaucoup de pins et de hêtres ; on retire du fruit de ce dernier, une huile qui sert à éclairer et qui devient bonne à manger en vieillissant. Ce

fruit s'appelle *fayoun* dans le pays. On y trouve une forêt de noisetiers.

Il y a, dans le territoire d'Auzet, une source périodique qui ne coule que pendant deux mois, et qui ne paraît que de deux en deux ans. Ses eaux ne sont pas potables.

Il n'y a à Auzet qu'un seul hameau, dit *Infernet*, et dont l'étymologie vient de petit enfer, à cause de sa position horrible, surtout dans la saison d'hiver.

On croit que Auzet ne date que du milieu du quatorzième siècle. Ce n'était auparavant qu'une vaste forêt, appelée Forêt-Noire, et appartenant aux comtes de Provence. La reine Jeanne en fit don à un seigneur qui y attira plusieurs familles, en leur cédant les terres qu'elles défricheraient, sauf le droit du cens.

L'église paroissiale, sous le titre de saint André, a pour patron saint Barthélemi (24 août). Sa construction date du commencement du seizième siècle. Le torrent qui l'avoisine du côté du Levant, l'engloutit en 1787, le 10 du mois d'août. Vingt ans après, et le même jour, elle fut engloutie une seconde fois sous des tas de graviers. On a fait à la vérité un nouveau recurement; mais, tandisque auparavant on montait cinq marches pour arriver dans l'église, il faut aujourd'hui en descendre sept, ce qui rend cet édifice très-humide. — Il y a une école primaire. Population, 267 âmes.

SAINT-MARTIN.

Cette commune, ainsi appelée du titulaire de son église paroissiale, est à 10 kil. Nord-Ouest de Seyne et à 51 Nord de Digne. Elle se compose de trois hameaux, *le Villard*, *le Col* et *les Augiers*, et a une population de 159 âmes. Le climat y est assez doux, et beaucoup moins froid qu'à Seyne et à Sellonet. Les arbres fruitiers y donnent aussi de meilleurs fruits. On y trouve même quelques vignes auprès de l'ancien château.

L'église paroissiale et la maison claustrale sont bâties dans un vallon étroit, sur le penchant d'un côteau aride, et séparées de toute habitation par le torrent de *Rabioux*. Ce torrent fait un bruit continuel : il roule ses eaux bourbeuses à travers un terrain noir et mouvant.

La seigneurie de Saint-Martin, après avoir longtemps appartenu à l'abbaye de l'Isle-Barbe, fut aliénée en 1578, et changea depuis lors souvent de maître.

Il y a à Saint-Martin une école primaire.

§ 3. — CANTON DE LA JAVIE.

Le canton de la Javie, placé à l'Est de l'arrondissement de Digne, est borné au Nord, par les cantons de Seyne et du Lauzet; à l'Est, par ceux d'Allos et de Colmars : au Sud, par celui de Barrême ; à l'Ouest, par celui de Digne.

Il se compose de dix communes : La Javie, chef-lieu; Mariaud, Prads, Beaujeu, Blégiers, Archail, Draix, le Brusquet, Esclangon et Tanaron.

Sous le rapport du culte, le doyenné de la Javie est divisé en 16 paroisses qui sont : La Javie, chef-lieu avec une cure de deuxième classe; Mariaud, Prads, *la Favière*, Beaujeu, *Boulard*, *Saint-Pierre*, Blégiers, *Chanolles*, *Chavailles*, Archail, Draix, le Brusquet, *le Mousteiret*, Esclangon et Tanaron.

Population totale du canton, 2,931 âmes.

Justice de paix, chef-lieu de perception, un notariat et une brigade de gendarmerie à la Javie; bureau de poste et d'enregistrement à Digne.

LA JAVIE.

La Javie, en latin *Gaveda* ou *Gavea*, à 15 kil. Nord-Est de Digne, est placée dans un bassin entouré de montagnes au Levant, au Nord et au Midi, et ouvert du côté du Sud-Ouest. Le climat y est tempéré et l'air pur. La Bléone et l'Origeol arrosent et dévastent souvent son territoire. On a pratiqué, sur ces rivières, des ponts de pierre aux frais de la Province, en 1780. On récolte à la Javie beaucoup de prunes, de poires et de pommes.

La Javie a une population totale de 399 âmes, dont 300 agglomérées, et le reste disséminé dans les hameaux de *Cluchier*, de *Chaudol* et de *Bouisse*. Ce lieu est très-ancien, si l'on en juge par la manière dont il est bâti. On voit sur le sommet de la colline à laquelle il est adossé, les restes d'un château que la tradition attribue aux chevaliers du Temple.

Le hameau de *Chaudol* parait avoir été important dans le huitième siècle. Il portait alors le nom de *villa Caladius*, et dans des chartes du onzième siècle, il est désigné sous celui de *Caldulus*, d'où l'on a fait *Chaudol*. Ce lieu avec toutes ses dépendances et ses habitants, avait été donné au monastère de Saint-Victor de Marseille par le patrice Nemfidius, par Adaltrade son épouse et par leurs enfants. Mais du vivant même d'Adaltrade, le patrice Antener, usant de violence, exigea que toutes les chartes des donations faites à ce monastère lui fussent montrées, et les fit brûler en sa présence. Toutefois la charte de la donation de la *villa Caladius* dans le diocèse de Digne, avait pu être soustraite aux flammes par la donatrice elle-même et être restituée à l'abbaye de Saint-Victor. Nonobstant cette restitution du titre, et d'autres instruments publics dressés en faveur du monastère, on ne lui contesta pas moins la possession de ce lieu. L'évêque de Marseille, saint Mauront, qui était en même temps abbé de Saint-Victor, en référa donc au jugement des envoyés de Charlemagne, *missi dominici*, quand ils vinrent tenir leurs assises dans la ville de Digne, en l'an 12 du règne de ce prince (780). Les *missi dominici*, comme on l'a vu dans la notice de Digne, terminèrent cette contestation à l'avantage du monastère de Saint-Victor.

Le hameau du *Cluchier* doit son origine à une abbaye de Saint-Benoit érigée en ce lieu, qui fut dans la suite convertie en un prieuré simple dépendant de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Cette abbaye est mentionnée dans les anciens titres sous le nom de monastère *de Cluckeireto* et par corruption *de Trucheto* ou *Tirucheto*.

La Javie a deux écoles primaires.

L'église paroissiale, sous le titre de saint Jean-Baptiste, a pour fête patronale, sainte Madelaine, (22 juillet). Elle a été reconstruite en 1822. Un ancien usage obligeait le prieur de la Javie de fournir à chaque chef de famille, la veille de Noël, une poignée de figues sèches, une poignée de raisins secs, une tasse de vin cuit et un gros morceau de gâteau. La communauté lui faisait en retour une redevance annuelle de deux livres tournois. Ce singulier usage avait pour but de rappeler aux habitants les grâces abondantes que Jésus-Christ avait répandues sur les hommes par le bienfait de sa naissance.

MARIAUD.

Le village de Mariaud, situé dans une petite vallée, au pied d'un roc, est à 13 kil. Nord-Nord-Est de la Javie, et à 28 Nord-Est de Digne. Ce pays est excessivement froid en hiver ; la neige y séjourne trois mois de l'année ; et l'on y moissonne un mois plus tard qu'à Digne. Le sol est en général fertile : on y récolte du blé, des légumes et des fruits. Les pâturages y sont excellents. On trouve dans ce territoire une mine d'argent qui n'est pas exploitée, à cause de son faible produit.

Outre le village qui est central, la commune de Mariaud comprend cinq hameaux : *Saumalonge*, *Senmerrée*, *Piéfourcha*, *Ladrech* et *Champclinchin*. Population totale, 150 âmes.

On fait dériver l'étymologie de Mariaud de la position topographique du pays au pied d'un roc : *marri-aut*, c'est-à-dire hauteur difficile à gravir. On trouve, sur le sommet de ce roc, des restes de forte bâtisse appelée communément le fort. Les uns croient que c'était une petite forteresse bâtie pendant les guerres de la Savoie et de la France. D'autres disent que les Templiers, établis à *Faille-Feu*, y avaient construit un observatoire, du haut duquel ils transmettaient leurs ordres aux chevaliers disséminés dans les environs.

L'église paroissiale de Mariaud a cela de remarquable, qu'elle est construite en pierres de taille d'égale dimension, et placées par couches aussi égales. La voûte du sanctuaire et les deux portes d'entrée présentent la même construction. Quoique à une seule nef et très-étroite encore, cette église offre beaucoup de rapports avec les édifices contruits par les Templiers.

Il y a une école primaire.

PRADS.

Le village de Prads est placé sur la rive droite de la Bléone, à 13 kil. Nord-Est de la Javie, et à 28 Nord-Est de Digne. Prads est un pays de montagnes : son terroir produit peu de blé. La moisson s'y fait quinze jours et même un mois plus tard dans les hameaux, qu'à Digne.

Cette commune se compose du village, des hameaux de *la*

Favière, de *Tercier* et des *Eaux-Chaudes*. L'étymologie de Prads vient du latin *Pratum*, en provençal *pras*. Indépendamment des montagnes pastorales, on y trouvait autrefois beaucoup de prairies que la Bléone a ravagées et détruites. Le hameau des Eaux-Chaudes tire son nom d'un petit lac de 200 mètres de circonférence, où les habitants font rouir leur chanvre.

Avant la réunion de la vallée de Barcelonnette à la France, Prads était frontière. On voit, dans des précipices affreux, des restes de chemins qui communiquaient avec les forteresses de Saint-Vincent et de Coimars, et qui aujourd'hui ne sont plus fréquentés que par les chamois. Sur les confins de Prads, de La-Foux et des Agneliers, on trouve trois rochers appelés *les Trois Évêchés*, parce c'était là que finissait la juridiction des trois évêques de Senez, de Digne et d'Embrun.

Le village de Prads portait jadis le nom de ville : il y avait un juge royal, un notaire, un curé et un vicaire. Son église paroissiale était bâtie sur un rocher escarpé de 200 mètres d'élévation. L'église actuelle est bâtie dans le village et date du quatorzième siècle. Elle est dédiée à sainte Anne.

Le hameau de *la Favière* forme actuellement une paroisse distincte de celle de Prads.

On trouve, dans le territoire de Prads, les restes de l'ancienne abbaye de Notre-Dame ou de Sainte-Marie de Villevieille, (vulgairement Faille-Feu), au pied de la belle forêt de ce nom. Cette abbaye était de l'Ordre des bénédictins de Citeaux. Elle fut convertie dans le seizième siècle en simple prieuré dépendant de l'abbaye de Cluni. On croit que les Templiers y étaient autrefois établis et qu'ils possédaient les montagnes pastorales de Prads et de Blégiers. L'église de ce monastère était construite en entier de pierres de taille symétriquement taillées et placées. On a découvert, il y a peu d'années, à la porte de la sacristie, un superbe tombeau en pierre, portant le millésime du douzième siècle, et contenant un cadavre.

BEAUJEU.

Le village de Beaujeu, dit en latin *castrum de Beljoco*, est situé dans une gorge étroite, sur le torrent de *Combefère*, à 4 kil Nord de la Javie, et à 18 Nord-Est de Digne.

L'étymologie de Beaujeu ne peut venir de la beauté de son site, mais de quelque fait d'armes ou de quelque événement remarquable arrivé en ce lieu. Le climat de Beaujeu est froid en hiver; on y récolte beaucoup de blé dans les plaines. Le sol est marneux dans certains quartiers et argileux dans d'autres. Les montagnes qui bordent le territoire sont calcaires.

On trouve, au sommet de la colline qui domine Beaujeu, les ruines d'une ancienne tour que la tradition attribue aux Chevaliers du Temple. Du côté Nord de cette colline, on voit un enfoncement que l'on dirait creusé pour y placer un pont-levis.

La population totale de Beaujeu est de 319 âmes.

Cette commune est divisée en trois paroisses.

Paroisse de Beaujeu. — Cette Paroisse a 120 âmes de population, et se compose du village, des hameaux de *Fonfrèdes*, de *Lescale* et de deux maisons de campagne. L'église, sous le titre de l'Assomption, qui est aussi la fête patronale, n'offre rien de remarquable : on lui donne 300 ans d'existence. Il y a une école primaire.

Paroisse de Saint-Pierre. — Cette paroisse a 150 âmes de population, et se compose du village de *Saint-Pierre*, du hameau de *Corieige* et de sept maisons de campagne. Cette paroisse est placée dans une vallée, au Midi et au pied d'un côteau. Il y a 80 ans seulement qu'elle a été érigée en succursale. Il n'y avait alors qu'une petite chapelle dédiée à saint Barthélemy, que l'on a agrandie en 1830, sous le titre de saint Pierre, patron du lieu. On trouve, au Nord de la paroisse et sur une hauteur, des vestiges de constructions que l'on croit être un ancien monastère. La tradition porte que ce monastère était une succursale de la maison des Templiers de Valence (Drôme). Ce qui est certain, c'est qu'il existait en ce lieu, il y a 50 ans, une chapelle dédiée à saint Pierre, où les habitants se rendaient en procession le jour de la fête de cet Apôtre. — Il y a une école primaire.

Paroisse de Boulard. — Cette paroisse, placée entre deux montagnes, sur une petite colline exposée au Midi, se compose du village, des hameaux de *Sausée*, de *Bouse* et des *Péaugiers*. Population totale, 100 âmes Il y a une école primaire. L'église de Boulard, bâtie en 1824, est sous le titre de la Transfiguration.

BLÉGIERS.

Blégiers, en latin *Bligerium*, sur la rive droite de la Bléone, est placé dans une vallée à 8 kil. Nord-Est de La Javie, et 23 Nord-Est de Digne.

Le territoire de Blégiers n'a que des terrains maigres et qui ont peu de fonds. Il produit cependant du blé, du vin de médiocre qualité, des légumes et des plantes à fourrage.

La commune de Blégiers est divisée, sous le rapport du culte, en trois paroisses. Population totale, 475 âmes.

PAROISSE DE BLÉGIERS. — Cette paroisse est composée du village et de trois hameaux : *Champourcin*, *Heyres* et *les Combes*. Le premier de ces hameaux est dans les anciens actes, qualifié *castrum campi Ursini*, d'où l'on a fait par corruption *Champourcin*. C'était jadis une succursale du territoire de Chanolles. La montagne de Champourcin contient du cristal de roche, ou si l'on veut, des cailloux silicés dans la pierre calcaire.

L'église paroissiale de Blégiers est de construction récente. Ce n'était d'abord qu'une petite chapelle que l'on a agrandie à différentes reprises, et dont la dernière ne date que de trente ans Il y en a une autre qui paraît fort ancienne ; elle est bâtie sur une hauteur, et l'on trouve, dans ses environs, beaucoup de décombres qui portent à croire que le village y était aussi construit dans le principe. — Il y a deux écoles primaires, l'une à Blégiers, l'autre à *Heyre*. — Population, 220 âmes.

PAROISSE DE CHANOLLES, de *Canola* ou *Cannola*. — Cette paroisse est acculée au pied de la montagne du Cheval-Blanc, qui lui dérobe le soleil pendant les trois mois de décembre, janvier et février.

Sa population est de 120 âmes ; elle est toute réunie dans le village de ce nom. Il y a une école primaire. L'église, dédiée à saint Jean-Baptiste, a été reconstruite en 1810, aux frais de feu M. Jaumes, qui en était alors le curé.

Chanolles est arrosé par la petite rivière de Chanolette qui se jette dans la Bléone.

PAROISSE DE CHAVAILLES. — Le village de Chavailles est placé au Midi, et sur la rive droite de *Chanolette*. Cette paroisse, qui jadis était une succursale de Chanolles, se compose du village

et des hameaux *La Colle* et *les Blancs*. Population 135 âmes. L'église remonte à l'an 1233, suivant le millésime gravé sur une pierre incrustée dans le mur d'enceinte.

Vers la fin de l'hiver de 1837, une avalanche de neige, partant du sommet de la montagne qui domine le hameau de la Colle, emporta dans sa chute trois maisons et leurs habitants au nombre de quinze. Sur quinze victimes, huit seulement échappèrent à la mort, grâce à l'activité et au dévouement des habitants voisins, qui, pendant plusieurs jours, creusèrent dans le tas de neige où ils étaient ensevelis. Deux de ces misérables, un père et sa fille, passèrent vingt-trois jours dans la neige, à l'abri d'un mur qui avait résisté au choc de l'avalanche, n'ayant d'autre nourriture que trois pains et des pommes de terre crues. Une vache, placée de l'autre côté de ce mur, fut sauvée de la même manière.

ARCHAIL.

Le village d'Archail, en latin *Archaillo*, est placé entre deux côteaux, à 12 kil. Sud de La-Javie, et à 12 Nord-Est de Digne. Le climat y est très-froid ; le sol, de mauvaise qualité, ne produit que du blé. Deux torrents, *lou Riou* et *lou Passet*, arrosent le territoire. Il n'y a pas de hameaux, mais seulement quelques maisons de campagne. La population totale est de 115 âmes. La juridiction haute, moyenne et basse d'Archail appartenait jadis entièrement au chapitre de Digne, qui en était seigneur temporel.

L'église paroissiale, dédiée à Notre-Dame, sous le titre de l'Assomption, a été construite en 1828. Il existe une petite chapelle bâtie sur une hauteur, que l'on croit être l'ancienne église paroissiale, et à laquelle on se rendait autrefois en procession. — Il y a une école primaire.

DRAIX.

Le village de Draix, en latin *Drazi*, est situé au Nord et sur le penchant du Col de *la Line*, à 15 kil. Sud de La-Javie, et à 13 Nord-Est de Digne. Son sol est pierreux et coupé par une infinité de monticules : il est cependant fertile en grains, légumes et

fruits; il fournit aussi de bons pâturages pour les troupeaux. Le climat y est froid en hiver et fort chaud en été. La population totale de Draix est de 146 âmes. Outre le village, il y a encore le hameau de *Rouine* et les campagnes du *Pommerie*. Le *Bouinenc* et le *Rédécourt* arrosent le territoire de cette commune. On trouve, sur une éminence au Levant, les ruines d'un ancien couvent que l'on attribue aux Templiers. Les décombres que l'on découvre autour des habitations, annoncent que ce pays s'est dépeuplé peu à peu, à la suite de quelque désastre occasionné par l'éboulement du terrain ou par les avalanches de la neige.

L'église paroissiale de Draix paraît ancienne, à en juger par sa construction. Elle est dédiée à saint Pons, patron du pays. Sa fête se célébrait autrefois avec *bravade*. — Il y a une école primaire.

LE BRUSQUET.

Ce village, placé dans une vallée, sur la rive gauche de la Bléone et la route impériale n° 100, est à 4 kil. Sud-Ouest de La-Javie, et à 11 Nord de Digne. Ce village a remplacé l'ancien bourg de Lauzière, *castrum de Heuseria*, dont les évêques de Digne se qualifiaient barons. Cette baronnie comprenait les lieux de Draix, du Mousteiret, de Marcoux, de Tanaron et du Brusquet. La tradition porte que le village, bâti autrefois sur le côteau de Lauzière, fut consumé par un violent incendie, et que ses habitants construisirent à la hâte de nouvelles habitations, au pied de ce côteau. Ce qu'il y a de certain, c'est que le nom de Brusquet ne remonte pas au-delà de trois siècles environ. On trouve dans ce territoire, des indices de charbon de pierre. On y cultive beaucoup les arbres fruitiers qui forment un produit assez considérable, et notamment le prunier. Il y a aussi des vignes des oliviers, des mûriers, etc.

Il y a un bureau de bienfaisance et deux écoles primaires. Population totale, 488 âmes.

La commune du Brusquet est divisée, sous le rapport du culte, en deux paroisses.

PAROISSE DU BRUSQUET. — Elle est composée du village, du hameau de *Chauvet*, et d'une population de 350 âmes.

L'ancienne église paroissiale, sous le titre de saint Maurice, et située hors du village, ne datait que de trois cents ans environ. Sa position et son exiguité l'ont fait abandonner. On en a construit une nouvelle dans ces dernières années, au centre du village, beaucoup plus spacieuse et d'une forme élégante. Elle est sous le vocable de Notre-Dame.

Les débris de tours et de remparts que l'on trouve aux environs de la chapelle de Notre-Dame-de-Lauzière, sont les restes de l'ancien château des barons de ce nom.

La fête patronale du lieu est la Nativité de la sainte Vierge (8 septembre).

Paroisse du Mousteiret. — Elle a une population de 158 âmes, et se compose du village, situé sur une éminence, de douze bastides ou petits hameaux, dont cinq en delà de la Bléone. Le nom de Mousteiret vient de *monasterium*, petit monastère. L'Assomption est la fête patronale et titulaire de l'église du Mousteiret. — Il y a une école primaire.

Un usage particulier à la commune du Brusquet, atteste l'union des deux paroisses. Le jour de l'Ascension, les habitants du Brusquet se rendent en procession à l'église du Mousteiret, pour y entendre la sainte messe, célébrée par leur curé. Ensuite les habitants des deux paroisses, réunis en une seule procession, reviennent au Brusquet, où la messe est célébrée par le curé du Mousteiret.

ESCLANGON.

Le village d'Esclangon, ainsi appelé de sa position dans des montagnes, est sur la rive gauche de la Besse, à 15 kil. Nord-Ouest de la Javie, et à 17 Nord de Digne. Le climat y est froid, le sol peu fertile ; on y récolte du blé et un peu de vin. Son territoire est séparé de celui de Tanaron par la rivière de Besse et par le ruisseau d'*Aiguebelle*. Saint André apôtre est le titulaire et le patron de l'église paroissiale. Il y a une école primaire. Population totale, 95 âmes.

TANARON.

Ce village est placé au Midi sur le sommet d'une montagne, et sur la rive droite de la Besse, à 9 kil. Ouest de la Javie, et à 15

Nord de Digne. Un énorme rocher l'abrite contre le vent du Nord ; de hautes montagnes l'entourent et forment une petite vallée assez agréable. Le climat de ce lieu est sain et tempéré. On y exploite une mine de lignite. L'église paroissiale est sous le titre de saint Laurent, patron du pays. Il y a une école primaire. Le seul hameau de cette commune s'appelle *Pudayen*. La population totale est de 205 âmes, dont la moitié agglomérée.

Le château de Tanaron appartenait autrefois aux évêques de Digne, seigneurs du lieu. L'évêque Antoine de Bollogne y mourut en 1614 et le 24 septembre. Le célèbre prévôt Gassendi l'habita pendant six mois, et y fit plusieurs découvertes astronomiques.

§ 4. — CANTON DE BARRÊME.

Le canton de Barrême, placé dans la partie orientale de l'arrondissement de Digne, est borné au Nord, par le canton de la Javie; à l'Est, par ceux de Colmars et de Saint-André ; au Sud, par celui de Senez ; et à l'Ouest par ceux de Mezel et de Digne.

Ce canton est composé de huit communes, dont voici les noms : Barrême, chef-lieu ; Saint-Jacques, Saint-Lions, Chaudon, Clumanc, Lambruisse, Tartonne et Bédejun.

Sous le rapport du culte, il est divisé en douze paroisses, savoir : Barrême, avec une cure de deuxième classe ; *Gévaudan*, Saint-Jacques, Saint-Lions, Chaudon, *Norante*, Clumanc-*Notre-Dame*, *Clumanc-Saint-Honorat*, *les Sauzeries*, Lambruisse, Tartonne et Bédejun.

Population totale du canton, 3,678 âmes.

Justice de paix, chef-lieu de perception, bureau d'enregistrement, brigade de gendarmerie, bureau de distribution à Barrême : 2 notariats, un à Barrême, l'autre à Clumanc.

BARRÊME.

Barrême, en latin *Barrema*, est situé sur la rivière d'Asse et sur la route impériale, n° 85, à 25 kil. Sud-Ouest de Digne. L'ancien Barrême était bâti sur une élévation nommée *le Col Saint-Jean*: en 1040, il fut entièrement consumé par un incendie occasionné par la foudre. Cet événement désastreux arriva peu de temps

après la visite de saint Isarne, abbé de Saint-Victor de Marseille. Celui-ci était venu à Barrême pour visiter les fiefs ou les domaines de son abbaye, et tous les habitants, d'un accord unanime, lui refusèrent l'hospitalité. Une pauvre veuve fut la seule qui lui offrit sa maison. Or, comme le village fut détruit par la foudre, et qu'il n'y eut que l'église paroissiale et la maison de la veuve hospitalière qui fussent préservées de l'incendie, *on crut que la foudre avait incendié le village, en punition de l'irrévérence des habitants envers le saint abbé Isarne.*

Après cet incendie, les habitants s'éloignèrent de ce lieu de désastre, et construisirent une nouvelle ville dans la plaine, et c'est celle qui existe aujourd'hui. Barrême fut d'abord incorporé dans le bailliage de Digne : sur la fin du quatorzième siècle il fut compris dans celui de Castellane; enfin il fut érigé en chef-lieu de viguerie. Son député occupait le 22e et dernier rang dans les états du pays de Provence, et son ressort ne comprenait que sept communautés : Barrême, Chaudon, Norante, Clumanc, Lambruisse, Saint-Jacques et Tartonne.

L'historien Papon ne révoque point en doute qu'il y eût une ville dans le territoire de Barrême, du temps des Romains. On y a trouvé en effet souvent des médailles, et entre autres, une de Marseille, l'autre de l'empereur Géta. Le territoire de Barrême offre des amas de souffre assez pur, dans le quartier de *Gévaudan*, et du souffre répandu sur des pyrites dans les autres quartiers. Son sol est fertile en blé, chanvre, légumes, et fruits divers; mais il est corrodé et dévasté souvent par les eaux de l'Asse et du torrent de Tartonne. On sait les dégats effrayants, que ce lieu a essuyés en 1860. L'industrie de ce pays est la fabrication des toiles et des étoffes de laine appelées communément *cadix* ou *mié-draps.*

La population totale de Barrême est de 1,114 âmes.

Cette commune forme deux paroisses :

Paroisse de Barrême. — Elle est composée de la ville et de 35 maisons de campagne disséminées dans le territoire. Sa population est de 1,000 âmes. L'église, sous le titre de saint Jean-Baptiste, patron du lieu, n'a rien de remarquable. Sa position sur un ruisseau la rend très-humide et nuisible pour la santé. La fête patronale, qui y amène beaucoup d'étrangers, se célébrait

autrefois avec une sorte de magnificence, le jour même 24 juin. Après les feux de joie usités dans toute la Provence, la veille de cette fête, la jeunesse, sous les armes, annonçait par des décharges réitérées la fête du lendemain. Le lendemain avant la grand'messe, une procession, composée de la *bravade*, des différentes congrégations de la paroise, de plusieurs membres du chapitre de Senez, des curés et des vicaires du voisinage, des officiers de justice et des consuls en chaperon, précédait le buste du Saint, porté sous un dais brillant, et se rendait à la chapelle bâtie sur le *Col Saint-Jean*. On retournait ensuite, dans le même ordre, à l'eglise paroissiale. — Il y a deux écoles primaires.

Paroisse de Gévaudan. — Elle est composée du village de ce nom et d'une population de 120 âmes. Gévaudan est à 4 kil. Ouest de Barrême, sur le versant Nord d'une montagne. L'église, dédiée à sainte Anne, a été reconstruite et agrandie en [illegible]. — Il y a une école primaire.

Le lundi après le 15 août, on tient à Barrême une des plus belles foires de la Haute-Provence. Elle est remarquable par la grande quantité de gros et de menu bétail qu'on y amène.

On garde encore dans ce pays le souvenir du Père Brun, religieux capucin, natif de Barrême qui se distingua, dans le dix-septième siècle, par son esprit de tolérance et de charité, et par quelques petits ouvrages de dévotion.

Les armoiries de Barrême sont un champ d'or et un arbre de sinople surmonté d'une étoile d'or dans le chef d'azur. Au bas est écrit : Barrême.

SAINT-JACQUES.

Le village de Saint-Jacques, ainsi appelé du patron de ce lieu, est à 3 kil. Nord de Barrême, et à 25 Sud-Ouest de Digne. Il est bâti au Midi et sur un coteau. Le climat y est vif et froid. Ce lieu est regardé comme ancien vicus des *Sentii*, dont le nom n'est point connu. H. Bouche le cite comme ayant offert plusieurs médailles de bronze et d'argent, ainsi qu'un fragment de marbre portant en beaux caractères cette portion d'inscription : D. ET IVL... C.. CON...

Le territoire de Saint-Jacques n'est arrosé que par un ruisseau qui coule de la montagne de Saint-Martin, et qu'on appelle pour cela *lou Riou de Sant-Martin*. Sa population est de 149 âmes; elle est toute agglomérée, à l'exception d'une seule maison de campagne.

L'église paroissiale est placée hors le village et dans un site exposé à tous les vents. Son titulaire est saint Martin et son patron saint Jacques. Cette église était anciennement une collégiale des chanoines réguliers de saint Augustin. On en ignore la fondation, parce que les titres furent dispersés lors de la démolition du cloître. On sait seulement que le chapitre existait déjà en 1200, et qu'en 1287, il y avait neuf chanoines. Cette église saccagée en 1559 par Antoine de Mauvans, qui livra aux flammes tout ce qui ne pouvait être enlevé par la cupidité de ses soldats. La démolition du cloître de Saint-Jacques eut lieu en 1570, en exécution d'un arrêt du parlement de Provence, et par l'autorité du comte de Carces, alors lieutenant du roi dans cette province. Le motif fut la crainte que les Huguenots ne vinsent à s'en emparer et à s'y établir comme dans un lieu fortifié.

Depuis lors, il n'y eut plus qu'un prévôt et un sacristain. La prévôté était de nomination royale, et emportait le titre et les droits de seigneur spirituel et temporel de ce lieu.

Le jour de la fête patronale (1er mai), la paroisse de Barrême vient en procession à l'église de Saint-Jacques; on y célèbre la messe, et on retourne, dans le même ordre, pour accomplir un vœu fait par la communauté, il y a deux cents ans environ. — Il y a une école primaire, et un bureau de bienfaisance.

SAINT-LIONS.

Saint-Lions, en latin *S.-Leontius*, tire son nom de saint Léonce. Il est situé entre deux montagnes, à 1 kil. Nord-Nord-Est de Barrême, et à 31 Est-Sud-Est de Digne. Ce lieu se nommait anciennement Dauphin et n'était qu'un hameau de la communauté de Barrême. Son site est fort agréable, et son climat assez bon. La commune de Saint-Lions, dont la population totale ne dépasse pas 159 âmes, se compose du village et des hameaux *les Souveirous*, *les Pourriers* et *le Forest*. L'église paroissiale est dédiée à saint Laurent. — Il y a une école primaire.

CHAUDON.

Ce village, dit en latin *Caldonum*, par syncope de *caloris donum*, doit son nom à son exposition sur une élévation au Midi. Son terroir est fertile; il produit des grains, des fruits et du vin en petite quantité. On y élève des troupeaux qui forment la seule branche de commerce du pays.

Chaudon est placé à 8 kil. Nord-Nord-Ouest de Barrême, et à 17 Sud-Est de Digne, sur la route départementale n° 11. La population totale est de 505 âmes. Cette commune est divisée, sous le rapport du culte, en deux paroisses :

Paroisse de Chaudon. — Elle est composée du village, chef-lieu, et de quelques hameaux dont les plus considérables sont l'*Espinasse* et *Prageoffret*. Sa population, dont la moitié est agglomérée, s'élève à 250 âmes. L'église paroissiale, dédiée à Notre-Dame-du-Plan, a pour fêtes patronales saint Sébastien (20 janvier) et saint Christolphe (25 juillet). Ces fêtes se célèbrent avec *bravade*, et attirent beaucoup d'étrangers. — Il y a une école primaire.

Paroisse de Norante. — Elle est composée du village de Norante et du hameau de *Champagnel*. Sa population est de 25[illegible]5 âmes. Norante est situé au Midi de Chaudon, sur la rive droite de l'Asse et sur la route de Digne à Barrême par Châteauredon. Il est placé dans un pays hérissé de montagnes; très-froid en hiver, très-doux au printemps et fort chaud en été. Les fruits, surtout les prunes, sont la récolte et le commerce principal du pays. Les noix fournissent l'huile nécessaire pour les habitants.

L'église paroissiale est dédiée à saint Antoine, ermite. La fête patronale est sainte Madeleine. — Il y une école primaire.

CLUMANC.

Clumanc est placé au pied d'une montagne, à 10 kil. Nord de Barrême et à 35 Est-Sud-Est de Digne. Cette commune, dont le nom latin est *Clamaneum* ou *Clemanœ*, ne se compose que de bastides et de hameaux. Son territoire est divisé en deux parties, par une rivière qui coule du Nord au Midi : la partie de l'Est, se nomme : Clumanc *Notre-Dame*; et celle de l'Ouest, Clumanc-*Saint-Honorat*.

La partie de l'Est, ou CLUMANC-*Notre-Dame*, jouit d'un climat très-doux. Elle forme une paroisse qui se compose de sept hameaux : *Gion*, *Touste*, *Bourrillon*, *Ville*, *Souliers*, *Roux*, *Laubre* et de dix campagnes disséminées. L'église paroissiale, dédiée à Notre-Dame, n'a que quatre habitations qui l'entourent ; elle porte, dans le sanctuaire, le millésime de 1634. Sa fête patronale est la Nativité de la Sainte Vierge, (8 septembre). Population de la partie de l'Est, 350 âmes.

A quelques mille pas de l'église Notre-Dame, est une bastide appelée la Tour. Ses murailles et la disposition des appartements font soupçonner que c'était autrefois un monastère. La tradition porte que c'était un couvent des Filles de l'Annonciade, détruit lors des guerres de religion. — Il y a une école primaire.

La partie de l'Ouest, ou CLUMANC-*Saint-Honorat*, est dans une vallée exposée au Sud-Est, et jouit d'un climat tempéré. Elle forme deux paroisses. La première dénommée Clumanc-Saint-Honorat se compose de douze hameaux : *La Rivière*, *les Peirons*, *Bourgogne*, *La Ville*, *Coulete*, *lou Riou*, *Valory*, *Paul*, *Roumas*, *Nebles*, *Clastre*, *Faouchouassier*, et de plusieurs maisons de campagne. Population totale, 520 âmes. L'église paroissiale a pour titulaire et pour patron saint Honorat, abbé et fondateur de l'abbaye de Lérins, (16 janvier). — Il y a une école primaire.

La deuxième paroisse de la partie Ouest de Clumanc est formée des hameaux des *hautes et basses Sauseries*. Elle a aussi une école primaire. Sa population est 170 âmes. Le territoire de Clumanc n'est pas des plus ingrats ; mais les nombreux torrents qui le sillonnent, l'endommagent souvent. Le torrent de la *Toueste* sert aux arrosements en toute saison, et fournit des eaux abondantes aux moulins et aux foulons de la commune. On récolte à Clumanc des grains, des légumes et des fruits.

Population totale de cette commune, 1,040 âmes.

LAMBRUISSE.

Ce village est situé au pied d'une colline et sur le torrent du *Riou d'Encure* qui se jette dans l'Issole, à 18 kil. Nord de Barrême, et à 45 Est de Digne. Il tire son nom du latin *labrusca*, vigne sauvage. Ce mot semble désigner la stérilité du sol et un

climat fort dur. En effet, à la réserve de quelques noyers, on n'y trouve que des ronces et des églantiers. Le froid de l'hiver qui y est excessif, et la neige abondante qui y tombe dans cette saison, chassent les habitants dans la Basse-Provence. On y récolte néanmoins des grains et des légumes.

La commune de Lambruisse comprend le village, deux hameaux, *Ribière* et *Douroudes*, et une population totale de 261 âmes.

L'église paroissiale, dédiée à Notre-Dame sous le vocable de l'Assomption, remonte au milieu du seizième siècle. — Il y a une école primaire.

TARTONNE.

Ce village est bâti dans une vallée, au Midi et au pied de la montagne du Cheval-Blanc, à 19 kil. Nord de Barrême, et à 25 Est de Digne. La commune de Tartonne a une population de 571 âmes, et se compose du village et de douze hameaux, dits *le Plan de Chaudon*, *les Laugiers*, *Viable*, *las Hairans*, *le Jauron*, *Maladrel*, *Saliron*, *Niragua*, *la Peine*, *les Meizons*, *les Blancs*, *les Hautes-Sauseries*.

Le climat de Tartonne est tempéré : le sol est bon et produit beaucoup de blé et de légumes : les fruits y sont excellents, particulièrement les pommes et les poires. Les troupeaux y paissent abondamment dans de vastes prairies ; le buis forme le principal engrais du terroir.

L'église paroissiale est située entre deux torrents : de là lui est venu le nom de Notre-Dame-d'Entraigues, *inter aquas*. La fête patronale se célèbre *avec bravade*, le 29 septembre, jour de saint Michel. — Il y a une école primaire.

Les torrents qui arrosent le territoire de cette commune sont : *lou Riou daou Bec* et deux ruisseaux qui, par leur affluence, forment la rivière de Clumanc.

Tartonne fut saccagé, en 1574 par les religionnaires, qui y commirent leurs excès ordinaires d'impiété. Ils en furent chassés, l'année suivante, par le célèbre Hubert Garde, seigneur de Vins, surnommé *le Matinier*.

On trouve dans son teritoire une source d'eau salée, qui appartient à la commune, et dont nous avons déjà parlé, page 189.

BÉDÉJUN.

Bédéjun, en latin *Becum-jejunum*, est à 12 kil. Nord-Ouest de Barrême, et à 15 Sud-Est de Digne. Ce village est bâti sur une hauteur, au pied d'une montagne stérile, et sur la route départementale n° 11. Son terroir montagneux ne produit des grains et des légumes que pour les besoins des habitants. Le vent continuel qui y règne rend ce pays froid en hiver. La population est toute agglomérée, à part trois campagnes habitées, et ne s'élève pas au-delà de 79 âmes. Napoléon Ier fit halte dans ce lieu et y déjeûna le 4 mars 1815, à son retour de l'île d'Elbe.

L'église paroissiale, sous le titre de la Nativité de la Sainte Vierge, date de 1606. — Il y a une école primaire.

Bédéjun porte aussi le nom de la Clappe.

§ 5. — CANTON DE MEZEL.

Le canton de Mezel, placé dans la partie méridionale de l'arrondissement de Digne, est borné : au Nord, par le canton de Digne ; à l'Est, par ceux de Barrême et de Senez ; au Sud, par ceux de Moustiers et de Riez ; à l'Ouest, par celui des Mées.

Il est arrosé, du Nord-Est au Sud-Ouest, par la rivière de Asse.

Ce canton est composé de onze communes, savoir : Mezel, chef-lieu, au centre ; Saint-Jurson, Châteauredon, Beynes, Creisset, Trévans, Estoublon, Saint-Jullien-d'Asse, Bras-d'Asse, Saint-Jeannet et Espinouse.

Sous le rapport du culte, il est divisé en douze paroisses, savoir: Mezel, avec une cure de deuxième classe ; Châteauredon, Beynes, *La Palus*, Creisset, Trévans, Estoublon, Saint-Jullien-d'Asse, Bras-d'Asse, *la Bégude*, Saint-Jeannet et Espinouse.

Justice de paix, chef-lieu de perception, bureau d'enrégistrement, brigade de gendarmerie, bureau de distribution, à Mezel ; deux notariats à Mezel et un à Bras-d'Asse.

MEZEL.

Mezel, en latin *Mezellum*, est placé au Midi, au pied d'un coteau, sur la rive droite de l'Asse, à 15 kil. Sud de Digne. Il est

traversé par la route départementale n° 2, de Digne à Aix par Riez. On ne sait rien sur l'origine de ce lieu et sur l'étymologie de son nom. Il appert seulement de titres anciens et authentiques qu'avant le treizième siècle, Gigonius Galbus en était le seigneur avec toute juridiction, et qu'en 1246, les comtes de Provence réunirent cette terre à leur domaine. Ils la possédèrent jusqu'au 10 juillet 1547, temps auquel la reine Jeanne et Louis d'Anjou, son mari, l'inféodèrent avec la terre des Mées et quelques-autres, en faveur de Guillaume Roger, comte de Beaufort de Canillac. Cette donation, qui était contraire à un édit du roi Robert, et aux promesses formelles des donateurs, fut la source de cette lamentable guerre que Roger, comte de Beaufort et vicomte de Turenne, entreprit pour se maintenir dans la possession des terres qui avaient été données à son père. Cette guerre dura dix ans, et surpassa, en horreurs et en déprédations, tout ce qu'avaient pu faire les Sarrasins et les Barbares.

La maison de Beaufort fut réintégrée, et ce n'est qu'en [illegible], que Jacques de Beaufort aliéna, en faveur de la communauté de Mezel, la seigneurie et la juridiction. Les habitants se donnèrent ensuite au roi Louis XIII, qui accepta la juridiction. Mezel devint dès lors *ville royale*, et eut un juge civil et criminel, qui était en même temps viguier; un procureur et un greffier en chef. Les consuls prenaient le titre de lieutenant de juge, depuis les lettres patentes de 1624.

Cette ville, ravagée par les Saxons dans le sixième siècle, fut aussi pressurée par les bandes de la Ligue et des Religionnaires. L'histoire ne mentionne cependant aucun fait d'armes tant soit peu saillant.

Le duc de Lavalette s'y cantonna après le siége de Digne en 1591, pendant la durée du blocus du village de Beynes.

L'historien Nostradamus nous apprend qu'en 1555, il y eut une grave émeute dans Mezel contre les Israélites fixés dans ce lieu. On se porta aux plus graves excès, sous le prétexte de tirer vengeance de leurs exactions.

Le terroir de Mezel produit abondamment du vin, de l'huile, du blé, des légumes, des plantes à fourrages et plusieurs variétés de fruits. Le commerce du lieu consiste dans la vente des prunes connues sous le nom de Brignoles. Le climat y est tempéré.

Le pont en pierre que l'on voit sur la rivière d'Asse fut construit, peu d'années avant la révolution de 89, au frais de la province, par l'ordre des états de Provence. Celui qu'on y trouvait auparavant, avait été emporté en 1740.

Mezel a un bureau de bienfaisance, et deux écoles primaires.

L'église paroissiale de Mezel a pour titulaire saint Vincent, et pour patron saint Laurent (10 août). La date de sa reconstruction est de 1754. Elle n'a de remarquable que six pilliers en pierres de taille et assez déliés, qui soutiennent la voûte de l'édifice. Cette église avait été donnée aux Bénédictins de Mont-Majour en 1096, par Augier, évêque de Riez. Ces religieux nommaient à la cure, et le titulaire prenait le titre de prieur. Le pieux historien de l'église de Riez, Simon Bartel, fut nommé à la cure de Mezel en 1640 : il y mourut de la mort des justes en 1649.

Population totale 811 âmes. Il n'y a point de hameaux, mais vingt-quatre maisons de campagne habitées

Les ARMOIRIES de Mezel sont un croissant surmonté d'une fleur de lis d'or. En chef est écrit : MEZEL.

SAINT-JURSON.

Cette commune, appelée autrefois en Provençal *Sant-Jorgi*, et en latin *S. Georgius*, tire son nom de saint Georges patron du lieu. Elle se compose de maisons de campagne, et d'une population de 67 âmes. Elle est situé non loin de la route départementale n° 2 dans une vallée, à 8 kil. Nord de Mezel et à 12 Sud-Ouest de Digne.

Saint-Jurson formait anciennement un prieuré-cure, dont les moines de l'abbaye de Lérins, étaient les collateurs. Aujourd'hui cette commune est réunie, pour le spirituel, à la paroisse du Chaffaut, dans le canton de Digne. On y trouve une chapelle, où les offices sont faits le jour de la fête patronale.

CHATEAUREDON.

Le village de Châteauredon, en latin *Castrum-Rotundum*, est situé sur la rive droite de l'Asse, et sur l'embranchement des deux routes départementale n° 1 et impériale n° 85, à 3 kil.

Nord-Est de Mezel et 12 Sud de Digne. Ce lieu est fort ancien : il est dénommé *Castrum de Corneto* dans tous les monuments antérieurs au quatorzième siècle. Quelques auteurs l'écrivent pourtant *Castrum de Comeco*, qu'ils traduisent par *Décomer*; c'est une erreur que nous ne ferons que signaler ici. On trouve encore aujourd'hui, près d'un mur de l'une des galeries du cloître de Lérins, un tombeau qui indique le véritable nom de ce lieu. Ce tombeau est celui du seigneur Tarionet, prieur de Gênes, chevalier de Cornette et frère d'un abbé de Lérins, mort en l'an 1315 et le 10 février, comme on le voit par l'inscription suivante :

> ✝ S. DNI. TARIONETI
> MILITIS DE CORNETO. 7 F,RIS
> TARIONI MVNCHI. 7 QVI.
> FRAT. FVIT. POR. IANVAE.
> OBIIT. ANNO. DNI. M.CCC
> XIII. DIE X FEBRVARII (1).

Cette inscription est gravée en caractères gothiques sur une pierre de marbre, et entourée des armes du défunt en relief. Ces armes sont deux cornets.

Il est reconnu que le village était autrefois bâti dans le quartier du territoire qui porte encore le nom de *Cornete*, et où l'on ne trouve plus maintenant qu'une chapelle dédiée à Notre-Dame. Fut-il détruit ou abandonné volontairement ? c'est ce qu'on ignore. Les habitants vinrent se grouper autour du château seigneurial bâti en forme ronde, de là vint le nom de Château-redon.

Ce fut dans ce lieu que nâquit, vers l'an 388, saint Maxime, deuxième abbé de Lérins et ensuite évêque de Riez. Issu d'une famille opulente, il renonça à tous les avantages que lui assurait le monde, pour se ranger parmi les disciples de saint Honorat. Placé à la tête du monastère sur la fin de l'an 426, il le gouverna pendant sept ans. Antibes et Fréjus le demandèrent pour leur évêque ; il déclina cet honneur en prenant la fuite, mais il fut contraint de se rendre aux vœux des habitants de Riez et des

(1) Extrait du livre *Visite aux îles de Lérins*, par l'abbé Alliez, p. 68. Brignoles, 1840.

évêques de la Provence. Son épiscopat ne fut qu'une longue suite de merveilles. Sentant sa fin approcher, il revint visiter sa terre natale, et ce fut dans le sein de sa famille, et entouré des évêques du voisinage, qu'il rendit son âme à Dieu, le 27 novembre 460. Son corps fut transporté à Riez, et divers prodiges furent opérés pendant ses funérailles.

La commune de Châteauredon jouit d'un climat tempéré. On y compte 155 âmes de population. Son église paroissiale est sous le vocable de saint Maxime. On trouve au-dessous du village, une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste.

La noble maison des Rascas avait reçu la seigneurie de ce lieu de la famille même de saint Maxime, dont elle descendait.

BEYNES.

Beynes, en latin *Bedinæ* ou *Beduinæ*, est bâti sur un tertre flanqué, sur le revers occidental, d'une haute montagne, à 5 kil. Est de Mezel et à 19 Sud de Digne. Il est à peu près au centre du territoire de cette commune qui comprend, outre le village, les hameaux de *Palus*, de *Veriscle*, des *Gaberts*, des *Prants* et de *Saint-Pierre*, et onze maisons de campagne. Son sol est bouleversé et offre l'image d'une affreuse solitude. Ses hameaux disséminés sur une vaste étendue de terrain, sont tous d'un accès difficile. Celui de *Palus* est le plus riant en été, par ses prairies toujours verdoyantes et arrosées par des eaux limpides et abondantes. On récolte à Beynes du blé, du vin, des fruits délicieux et de l'huile fort estimée, mais en petite quantité.

La terre de Beynes fut érigée en marquisat en faveur de Pierre de Castillon, grand-sénéchal de Provence, dans l'année 1673. Le château seigneurial était une véritable citadelle, bien défendue par sa position au milieu des rochers raboteux et de difficile accès, et par ses travaux d'arts. Aussi les partis qui s'entre-déchiraient pendant les troubles de la ligue, se disputèrent plusieurs fois sa possession. Les ligueurs s'y étaient retranchés en 1591, et le duc de Lavalette tenta inutilement de les en déloger. Après avoir fait le siége de Digne et s'être rendu maître de cette ville, il porta ses forces devant le château de Beynes. Les difficultés des lieux et la bonne contenance des assiégés faisaient

craindre une longue et sérieuse résistance. Il se borna donc à établir le blocus, et se cantonna dans Mezel, attendant de réduire la garnison par la disette. Le comte de Carces accourut à marches forcées, pénétra dans la place, la ravitailla et augmenta encore la garnison. Puis, prenant l'offensive, il contraignit Lavalette à enlever le blocus, et à resserrer ses troupes et ses munitions dans Mezel. De Carces s'éloigna ensuite par le chemin de Valensole. Lavalette se mit à sa poursuite, lui offrit la bataille; mais il la refusa. Le duc rentra alors dans Digne, et se dirigea sur Manosque, laissant Beynes toujours au pouvoir des ligueurs. Ce ne fut qu'après sa mort, que Beynes fut emporté après une vive résistance, et obligé de se rendre à composition aux troupes de Lesdiguières.

Le souvenir de ces deux siéges est attesté aujourd'hui encore par les ruines du village, par les boulets qu'on trouve enfouis dans le sol, par les restes de l'emplacement de deux batteries, dont l'une sur un côteau au Midi du village, et l'autre au Nord, dans un quartier nommé *la brèche*.

La population de Beynes n'est que de 351 âmes. On y en comptait jusqu'à 1,000 dans les siècles précédents, mais elle est depuis alors toujours allée en déclinant. Cette commune forme deux paroisses, celle de Beynes et celle de *Palus*. L'église paroissiale de Beynes est sous le titre de saint Martin et de saint Pierre, apôtre.

La paroisse de *La-Palus* n'est érigée que depuis quelques années. Son église, qui tombait en ruines, a été restaurée. — Il y a une école primaire dans chaque paroisse.

CREISSET.

Ce village, dit en latin *Creissetum*, est bâti sur un rocher, à 12 kil. Est de Mezel, et à 20 Sud-Est de Digne. Le climat de ce lieu est froid, mais sain. Le terrain est presque tout en pente et garni de sources qui font ébouler les terres. On y récolte du froment, du seigle, de l'orge, des légumes et de bons fruits. Les vignes y sont assez rares. Les herbes médicinales abondent sur les montagnes voisines. Les habitants s'expatrient dans la saison de l'hiver, et viennent se fixer dans la Basse-Provence.

La population, qui s'élevait autrefois à 400 âmes, n'est plus aujourd'hui que de 162. Elle est disséminée dans le village et les champs.

L'église paroissiale a pour patrons sainte Madeleine et saint Étienne. — Il y a un bureau de bienfaisance et une école primaire.

TRÉVANS.

Ce village, dit en latin *Trevantium, locus de Trevanis*, et dans les actes anciens, *Castrum de Trevas*, est situé sur le revers oriental de la montagne de Beynes, à 10 kil Sud-Est de Mezel, et à 25 Sud de Digne. Outre le village, on trouve, dans cette commune, les hameaux de *La Croix, des Chabauds* et trois maisons de campagne. Population totale, 120 âmes.

Non loin du village de Trévans, et dans un site sauvage et fort escarpé, il existait déjà dans le treizième siècle une abbaye du titre de Saint-André-du-Désert, ou du Bois et Val-Bonelle, *de Bosco et Vallis-Bonellæ*. Cette abbaye n'était plus qu'un prieuré rural, quand l'évêque de Riez Jean Faci le convertit en un monastère de religieux Carmes. Ce prélat était ministre général de cet Ordre, avant son élévation à l'épiscopat en 1450. Le monastère de Trévans fut le second qui ait été érigé en France. Il fut longtemps florissant et prospère. Quelques auteurs en attribuent mal-à-propos la fondation à un seigneur de Gaubert, nommé Jacques Apéricoul. Celui-ci n'en fut que le bienfaiteur.

Ce monastère était fortifié comme tous ceux du moyen-âge, afin de préserver les religieux de toute insulte et de toute surprise. Paul de Mauvans, commandant en chef des milices protestantes, se voyant poursuivi par des forces supérieures, vint s'y retrancher. Il avait avec lui 2,000 hommes de troupes; et devant des hommes décidés à tout entreprendre et à tout oser, les religieux Carmes ne pouvaient opposer aucune résistance. Mauvans fit ajouter de nouvelles fortifications, et transporter des villages voisins toutes les provisions nécessaires, résolu de s'y maintenir jusqu'à la dernière extrémité, si on osait venir l'y attaquer.

Le comte de Tende ne pouvait le laisser tranquille dans sa forteresse. Il marcha contre Mauvans avec 6,000 hommes de

troupes. Le capitaine Paulin fut envoyé en éclaireur pour reconnaître les lieux. Son rapport fut que le siége de cette place serait long et meurtrier. De Tende, qui voulait éviter l'effusion du sang, et qui d'ailleurs avait peu d'éloignement pour les nouvelles doctrines religieuses, fit proposer une entrevue à Mauvans. Elle fut acceptée. Mauvans déclara qu'il n'avait pris les armes que pour tirer vengeance de l'assassinat de son frère Antoine, assassinat que le Parlement avait refusé de punir, nonobstant ses demandes et même les ordres de la cour de France. Il demandait pour lui et les siens le libre exercice de sa religion. Le résultat de cette conférence fut que Mauvans congédierait ses troupes, ne se réservant que le nombre de soldats nécessaires à la sûreté de sa personne; et qu'il serait fait droit à ses demandes pour la poursuite des meurtriers de son frère et pour l'exercice du culte réformé. Cette convention suspendit les hostilités, et le monastère de Trévans fut évacué (1560).

Quinze ans après les protestants s'emparèrent de nouveau de ce monastère, et s'y retranchèrent à l'exemple de Mauvans. Le comte de Carces marcha contre eux, et vint à bout de les déloger. Mais craignant qu'ils ne revinssent à la charge, et qu'ils en fissent une place de guerre, d'où ils pourraient inquiéter tout le voisinage, il fit démolir le monastère de fond en comble. Les religieux Carmes, au nombre de dix, se retirèrent alors à Estoublon, où ils se fixèrent pour toujours.

L'église du monastère de Saint-André existe encore : elle attire chaque année, le lundi de la Pentecôte, un grand concours des habitants des pays voisins.

L'église paroissiale de Trévans, sous le titre de Notre-Dame, n'a rien de remarquable. — Il y a une école primaire.

ESTOUBLON.

Ce village, appelé en latin *Stablo*, *Stabulum*, est situé sur la rive gauche de l'Asse, et sur la route départementale de Digne à Aix par Riez, à 7 kil. Sud de Mezel, et à 21 Sud-Sud-Ouest de Digne. Ce lieu, qui n'était dans le principe, qu'une station pour le passage des troupes, ou qu'une hôtellerie, comme l'indique l'étymologie de son nom, est devenu célèbre dans le sixième siècle par la défaite des Saxons.

Ces barbares étaient déjà venus une fois avec les Lombards ravager la Haute-Provence. Refoulés en Italie d'où ils étaient venus, on les revit trois ans après (576), pénétrer dans les Gaules par Nice et par Embrun, avec leurs femmes, leurs enfants et leurs bagages. Le corps d'armée venu par Embrun, se dirigea sur Seyne et sur Digne qui furent mis au pillage, et vint camper dans la vallée qui avoisine Estoublon. Le Patrice Mummulus, gouverneur de la Provence pour le roi Gontran, et qui déjà les avait battus lors de leur première irruption, s'avance sans bruit et à marches forcées. Il tombe à l'improviste sur le camp des barbares, et en fait un carnage épouvantable. Le premier moment de surprise passé, les Saxons se préparent à vendre chèrement leur vie. Le combat s'engage de part et d'autre avec un acharnement incroyable. La nuit sépare enfin les combattants. Dès la pointe du jour les hostilités allaient recommencer, quand les Saxons effrayés de leurs pertes font demander la paix à Mummulus, en lui offrant des riches présents et lui abandonnant tout le butin qu'ils avaient fait dans tous les lieux de leur passage. Le Patrice consentit à les laisser tranquillement reprendre de nouveau le chemin de l'Italie. Ce fait d'armes est consigné dans l'Histoire des Francs, par Grégoire de Tours, liv. 4. ch. 37.

Papon a reproduit, dans le t. 2 de son Histoire de Provence, l'acte de fondation d'un monastère de l'observance de Montmajour, dans le lieu d'Estoublon. Cet acte est du mois d'octobre de l'an 1011. On y lit que Svigo et Helderbert, assistés de leurs épouses Vualdralde et Etiennette, et autorisés par Adalgarde leur mère, donnent à Dieu, à l'Apôtre saint Pierre et à Archinric, abbé de Montmajour et à ses moines, le lieu d'Estoublon, c'est-à-dire les églises de ce lieu avec leurs attenances tant en champs cultes et incultes, que moulins, vignes, olivettes, bois, etc. Cette donation est faite aux fins qu'un monastère de l'observance de Montmajour sera établi en ce lieu, et que les moines qui y résideront prieront pour les âmes des donateurs. Ce monastère était situé à l'extrémité du village, près de l'église actuelle. Dans la suite des temps, il fut converti en prieuré-cure, et ses revenus firent partie de la prébende du camérier de Montmajour.

Les religieux Carmes vinrent s'établir à Estoublon, en 1575, après la démolition de leur monastère de Trévans. Ils s'y maintinrent jusqu'à la révolution de 89.

Estoublon fut érigé en marquisat, en 1664, en faveur du sieur de Grille et de ses enfants mâles. Ce village est traversé par un torrent qui, dans les temps d'orage, inonde assez souvent la principale rue. Un autre torrent ou rivière de *l'Estoublayche* l'arrose au Midi. Son terroir est très-fertile en blé, vin, huile, fruits et surtout en prunes, qui constituent le principal commerce de ce pays.

Son église paroissiale, située à l'extrémité du village, est sous le titre de Notre-Dame. Estoublon a deux écoles primaires et un bureau de bienfaisance.

Sa population totale est de 647 âmes.

SAINT-JULLIEN-D'ASSE.

Ce village, dit en latin *Castrum Sancti Julianeti*, et *S. Julianus vallis Assiæ*, est bâti au pied d'une colline, à 18 kil. Sud-Ouest de Mezel, et à 32 Sud-Ouest de Digne.

Ce village est surnommé d'*Asse*, parce qu'il est situé sur les bords de cette rivière, qui fait souvent les plus grands dégâts dans les terres qui l'avoisinent. Il tire son nom du patron du lieu. Son climat est tempéré en été, mais assez froid en hiver. Sur les collines voisines, on voit des arbres et des arbustes de différentes espèces. Il y avait autrefois des forêts dans tous ces quartiers; mais aujourd'hui, le bois manque là comme ailleurs.

Ce pays, anciennement beaucoup plus considérable, n'a qu'une population de 327 âmes. Il n'y a pas de hameau, mais seulement quelques maisons de campagne. Son église paroissiale est dédiée à saint Julien, martyr. — Il y a une école primaire.

BRAS-D'ASSE.

Ce village, dit en latin *Bras* et *Brachium Vallis Assiæ*, est situé sur le penchant d'une colline et sur la rive droite de l'Asse, à 15 kil. Sud-Ouest de Mezel, et à 29 Sud-Ouest de Digne. La tradition orale du pays, porte que la première famille qui vint s'établir en ce lieu, venait de Bras-de-Saint-Maximin (Var), et qu'elle imposa ce même nom à sa nouvelle résidence. Le surnom d'Asse, vient de sa position sur la rivière de ce nom. Le village de Bras est d'un accès difficile; il est exposé à tous les vents, qui

y soufflent avec une telle violence, que les toitures des maisons volent quelquefois en éclats.

La partie la plus fertile de son territoire est la vallée qui est arrosée par les eaux de l'Asse et du torrent dit *des Cardeurs*. Les prunes, les légumes, le chanvre, le vin et les pommes de terre sont ses productions principales. Les côteaux sont complantés d'oliviers qui fournissent une huile très-estimée.

La terre de Bras-d'Asse avait été érigée en baronie dans le treizième siècle. L'histoire nous apprend que le baron de Bras, uni au seigneur d'Espinouse et autres gentils-hommes, avait fait cause commune avec les huguenots. Assiégé dans son château, il fut contraint de se rendre. Son château fut démantelé et les remparts du village furent démolis, en punition de la rébellion du seigneur. On y voit cependant encore la porte du Midi, ornée d'un arceau gothique très-bien fait.

On trouve au haut du village, les ruines de quatre grandes tours et les fondations d'un vaste bâtiment. C'était un magnifique château-fort que le seigneur du lieu y avait fait construire. Il portait le nom de Château-neuf. La tradition locale, assure que ce château ne fut point achevé, parce que le seigneur fut tué par les habitants dans une émeute populaire. Il est plus rationel de dire que ce château fut abattu avec les remparts, à la suite du siége et que le baron y perdit la vie.

La commune de Bras a une population totale de 465 âmes, et deux écoles primaires. Elle est divisée, sous le rapport du culte, en deux paroisses.

Paroisse de Bras-d'Asse. — Elle comprend toute la partie en deçà de la rivière d'Asse, le village et dix-huit bastides disséminées. Sa population est de 290 âmes, dont 200 agglomérées. L'église est dédiée à saint Nicolas de Myre, qui est aussi le patron du lieu. Elle a été agrandie et restaurée en 1836. Une inscription, trouvée dans la voûte du sanctuaire, portait le millésime de 1657; une autre pierre portait un agneau immolé, symbole touchant l'Eucharistie. On présume néanmoins, avec raison, que cette église est plus ancienne, et que le millésime trouvé, indique seulement que des réparations importantes avaient été faites à cette époque.

Paroisse de La-Bégude. — Cette paroisse comprend toute la

partie de la commune de Bras, située au-delà de l'Asse ou sur la rive gauche. Population 179 âmes. Elle a été érigée seulement en 1840, pour les besoins et la commodité des habitants, qui souvent ne peuvent communiquer avec le chef-lieu. Elle se compose du hameau de La-Bégude, et d'un assez grand nombre de maisons de campagne, toutes disséminées. Son église, sous le titre de Notre-Dame, est de construction récente, et bâtie avec goût.

Les ARMOIRIES de Bras-d'Asse, sont d'azur à la fasce d'or. En chef sont les lettres BR et en pointe, AS.

SAINT-JEANNET.

Saint-Jeannet, en latin *Sanctus Joannetus*, tire son nom du patron de ce lieu, saint Jean (27 décembre). Il est situé à 15 kil. Sud-Ouest de Mezel, et à 26 Sud-Sud-Ouest de Digne, dans une vallée, qui autrefois faisait l'admiration des voyageurs, et qui excite aujourd'hui leur compassion. Le sol est coupé par des ravins, qui y déposent, lors des crues d'eau, un gravier sec et abondant. En 1776, les eaux en ont déposé une si grande quantité dans la vallée, que le territoire ne suffit qu'avec peine à la nourriture des habitants. Le climat y est sain et tempéré. La population est de 327 âmes disséminées dans le village, dans quinze bastides et sept hameaux appelés *Peyredar*, *La Boro*, *La Bourgade*, *les Comtés*, *Lambruissier*, *lei Cadaïrés* et *La Croix*.

Saint-Jeannet a long-temps appartenu aux évêques de Riez, qui avaient acheté cette terre. C'est là que ces prélats venaient passer une partie de l'été. Le quartier du territoire qui porte le nom de saint-Jean, n'offre plus qu'un tas énorme de décombres, quelques restes d'anciens bâtiments, et, sur le plateau, l'ancienne église paroissiale. C'était en ce lieu qu'était jadis le village. On ignore l'époque et les motifs de sa destruction ou de sa désertion.

L'église paroissiale est sous le titre de Notre-Dame d'Espérance. Ce n'était autrefois qu'une annexe et une simple chapelle, que l'on a reconstruite et agrandie en 1834.

L'ancienne église paroissiale de saint Jean parait remonter au douzième siècle. La voûte en pierre de taille, est soutenue par deux arcs à tiers-point. A la naissance des deux arcs, on voit des

chapiteaux de colonnes, chargés de figures d'animaux, de mains d'hommes et de feuilles d'acanthe. Au-dessus de ces chapiteaux, des consoles rondes s'élèvent et viennent se réunir au point central de la voûte, qui forme un rond dans lequel est incrusté un fort joli feuillage. Ces consoles sont au nombre de quatre, dans le corps principal de l'église, et de six, dans le sanctuaire, dont quatre appuyées sur des têtes d'hommes grotesquement sculptées. Dans le fond du sanctuaire, on trouve une niche pratiquée dans le mur, ornée de quatre colonnettes supportant deux petits arcs. Tout autour de la niche, on reconnaît les traces d'une vignette en feuilles de pampres entrelacées de grappes de raisins. Une main vandale osa jadis détruire et la vignette et les chapiteaux des colonnes, murer la niche, pour y placer un tableau de fort mauvais goût.

Cette église intéressante, sous le rapport de l'architecture, aurait besoin de beaucoup de réparations. Les faibles ressources de la commune, et l'isolement de cette église, qui n'est fréquentée que le jour de la fête patronale, font craindre que cet édifice périsse entièrement. — Saint-Jeannet a une école primaire.

ESPINOUSE.

Ce village, dit en latin *Spinosa*, est situé sur une hauteur, à 2 kil. Nord-Ouest de Mezel, et à 17 Sud-Ouest de Digne. Espinouse fut bâti sur un rocher entouré de bois et de buissons ; on défricha ensuite les environs qui n'étaient qu'une forêt, et le pays conserva le nom d'*inter spinas*, d'où l'on a fait Espinouse. Le climat y est rude en hiver, mais tempéré en été. Le territoire, quoique montagneux, est agréable et fertile.

Il n'y a pas de hameau, mais seulement des maisons de campagne disséminées. La population totale est de 182 âmes.

Les seigneurs d'Espinouse se firent remarquer dans le seizième siècle par leur attachement aux doctrines de Calvin, et par la part qu'ils prirent dans les guerres de cette époque.

La terre d'Espinouse fut érigée en marquisat, en l'an 1664, et renouvellée en 1705, en faveur du sieur de Grille et de ses enfants mâles.

Son église paroissiale est dédiée à saint Jacques. — Il y a un bureau de bienfaisance et une école primaire.

§ 6. — CANTON DE MOUSTIERS.

Le canton de Moustiers, placé à l'angle Sud-Est de l'arrondissement de Digne, est borné au Nord, par le canton de Mezel; à l'Est, par ceux de Senez et de Castellane; au Sud, par le Verdon qui le sépare du département du Var; à l'Ouest, par le canton de Riez.

Il se compose de cinq communes, savoir : Moustiers, chef-lieu; Levens, Saint-Juers, Châteauneuf et La-Palud. Population totale, 3,210 âmes.

Sous le rapport religieux, le doyenné de Moustiers comprend six paroisses qui sont : Moustiers, avec une cure de 2e classe et 2 vicariats; Levens, Saint-Juers, Châteauneuf, *Chauvet* et La-Palud.

Justice de paix, chef-lieu de perception, bureau d'enregistrement, bureau de distribution, brigade de gendarmerie, et 2 notariats à Moustiers.

MOUSTIERS-SAINTE-MARIE.

Cette ville, dénommée dans les plus anciennes chartes *Monasterium, Monsterium, Castrum Monasterium*, et dite dans le moyen âge *Mosterias, universitas* ou *civitas* ou *villa Mosteriarum*, est bâtie en amphithéâtre sur une masse de tufs, au pied d'une chaîne de rochers d'une hauteur prodigieuse. Elle est à 48 kil. Sud de Digne. Un torrent la divise en deux parties inégales, la ville et le faubourg. Ces deux parties communiquent entre elles par des ponts, dont l'effet est des plus pittoresques, quand on se place à quelque distance, dans le ravin au Sud-Est de la ville. Assis alors sur la pelouse à l'ombre des saules et des peupliers; ayant en face ces ponts qui se dessinent les uns au-dessus des autres, et divers arcs d'aqueducs; entouré de prairies qui tapissent l'intérieur de la vallée; on voit, d'un côté, les eaux, qui viennent de vivifier diverses manufactures, s'élancer avec impétuosité hors des canaux qui les rejettent dans leur lit naturel; de l'autre, des masses d'eaux limpides et bouillonantes qui, se précipitant de rochers en rochers avec le plus grand fracas, forment alternativement des nappes écumantes et des cascades

Moustiers.



multipliées. Spectacle ravissant, qui fait un contraste frappant avec l'horreur qu'inspire la vue des masses énormes de rochers, qui terminent ce tableau.

Moustiers doit son nom et son origine à une colonie de moines, qu'y amena le saint évêque Maxime, quand quittant l'abbaye de Lérins, il vint occuper le siége de Riez, en l'an 454 (1). Les moines attirèrent autour d'eux d'autres colons qui les aidaient dans le défrichement et la culture des terres. Tels furent les commencements de la ville. Les irruptions des peuples barbares, notamment dans les huitième et dixième siècles, firent comprendre aux populations voisines tous les avantages qu'offrait la situation de ce lieu : elles s'y retirèrent comme dans une place de sûreté, et y élévèrent des fortifications. Ce fut alors que l'on ajouta à son premier nom, celui de *Castrum* qui désigne un lieu fort par sa position et par ses ouvrages de défense. Les religieux, dispersés ou occis par les barbares, avaient abandonné Moustiers. Quelques seigneurs étaient venus s'y établir, et soit par leurs richesses, soit par les services rendus aux habitants, ils ne tardèrent pas à s'attribuer les droits seigneuriaux. Le plus puissant d'entre ces seigneurs fut un nommé Guillaume. On lit son nom dans plusieurs chartes, et il se qualifie du titre de *Seinor de Monasterio.*

Les évêques de Riez tentèrent dans le onzième siècle de faire revivre l'ancienne communauté religieuse, à laquelle Moustiers devait son origine. L'évêque Bertrand concéda à cette fin l'église de Moustiers aux clercs de ce lieu qui s'engageraient à vivre en communauté et à pratiquer l'observance régulière. Cette institution, faite avec l'assentiment du prêtre Riulfe, curé de Moustiers, en l'an 1052, se maintint jusqu'aux dernières années de ce même siècle. L'évêque Augier fit mieux encore : il concéda aux religieux de Lérins, avec l'église paroissiale, quatre autres églises sises sur le territoire de Moustiers, avec tous leurs droits et dépendances. Ces cessions diverses eurent lieu en 1096, 1113 et 1114. C'est donc de cette époque que date le prieuré de Moustiers que l'historien Bartel définit ainsi : *Prioratus pinguissimus*, et qui dans la suite fut possédé en commende par des cardinaux

(1) Voir, chap. 4, page 19.

de l'Église romaine. L'évêque y institua un prieur, préposé au gouvernement de la paroisse et des religieux qui l'assistaient; il conserva en outre les cinq bénificiatures fondées par son prédécesseur Bertrand, pour les clercs séculiers.

Le chapitre de Riez ne vit cela qu'avec peine; il protesta d'abord, mais envain : des protestations il passa aux menaces, et des menaces aux faits. Les choses allèrent si loin, que les chanoines s'emparèrent de l'église paroissiale, se firent conférer les titres, ou en dépossédèrent les titulaires. Le scandale fut grand : l'abbé de Lérins en appela au pape Honorius II. Celui-ci manda par bulle expresse à l'évêque et au prévôt de Riez de restituer sur-le-champ l'église usurpée, ou de comparaître à Rome le jour de la fête de saint Michel. Devant une injonction aussi formelle, le prévôt convoqua à Moustiers l'abbé de Lérins, et là, en présence du chapitre, il lui restitua l'église libre de toute prétention. Pour donner plus de solennité encore à cet acte de réparation, l'évêque se rendit le même jour à Moustiers, et y célébra les saints mystères. Puis montant en chaire, il harangua le peuple, et déclara sous serment que c'était justement et canoniquement qu'il avait donné l'église de ce lieu aux religieux de Lérins, présents et avenirs, et qu'il ne lui avait été versée, ni promise aucune somme d'argent pour cette donation. Cela s'accomplissait en l'an 1126.

Depuis ce temps les religieux ne furent plus inquiétés dans leur possession. Mais dans la suite des âges, le prieur seul fut attaché à cette église, et même celui-ci laissa gérer le prieuré en commende. Ce prieuré, nous l'avons dit déjà, fut possédé par des cardinaux, et c'est en vertu de cela, que leurs successeurs se maintinrent jusqu'à la fin dans le privilége d'officier aux jours de grandes solennités avec les insignes épiscopaux.

La communauté de Moustiers s'était accrue de jour en jour. La ville ancienne ne pouvant suffire à la population, il fallut élargir son enceinte, et ajouter plusieurs faubourgs. Les archives royales de la ville d'Aix font foi qu'en 1246, c'était déja un ancien usage d'élire, tous les ans, à Moustiers cinq consuls. Le premier était choisi parmi les seigneurs, et les autres parmi le peuple. *Quatuor de universitate erant consules et unus dominorum qui in simul regebat cum quatuor de popularibus.* (Reg. Turris, fol. 124.)

Cette dénomination de consuls et leur élection annuelle prouve, à défaut du titre primordial, que Moustiers était déjà depuis longtemps élevé au rang de commune. Dans le commencement du quatorzième siècle, les consuls de Moustiers prirent le titre de *syndics de la communauté*, syndici universitatis ; ils ne reprirent le premier qu'en 1440, par concession du roi Charles VIII.

Les fréquents bouleversements du sol ne permettent presque plus aujourd'hui de reconnaître l'étendue occupée par les habitations dans le douzième siècle. L'historien Jean Salomé dit que « la ville renfermait tout ce grand espace qui est entre les deux portes occidentales ; la tour vulgairement, mais faussement, appelée *vieux clocher*, la chapelle moderne de sainte Anne et le vieux portail, au dessous du couvent des pères Servites. » Elle était divisée par le torrent en deux parties ; la partie orientale, *dénommée bourg de Paillerols*, avait son mur d'enceinte, commençant au pied de la montagne, fortifié de trois tours en pierres de taille, et se prolongeant jusqu'au haut de cette même montagne. La partie occidentale, qui retint le nom propre de Moustiers, était aussi ceinte de murs, dans sa partie basse, et avait deux portes. On communiquait du bourg à la ville par deux ponts, celui de Notre-Dame et le grand pont.

Moustiers fut érigé en chef-lieu de bailliage par les comtes de Provence, et eut dans son ressort vingt-six communautés. Sa cour royale, *curia regia*, comme toutes les autres, fut supprimée lors de l'établissement des sénéchaussées : il n'y eut plus qu'un juge royal, dont l'office fut distinct de celui de viguier. Moustiers et sa viguerie furent alors compris dans le ressort de la sénéchaussée de Digne.

Vers la fin du quatorzième siècle, Moustiers fut cruellement puni de sa fidélité à son souverain. L'attentat commis sur la reine Jeanne avait été tenu si secret, que trois ans après, on ne savait point encore positivement ce qu'il fallait en penser. Aussi les habitants de Moustiers, n'ayant aucune preuve de la mort de cette princesse, se refusèrent-ils à reconnaître aucun des compétiteurs au trône de Provence et de Sicile. Albert de Blacas, seigneur de Baudinard, l'un des chefs du parti de Charles de Duras, tenta de les réduire par la terreur. Il fit d'abord raser et démolir les principaux édifices du bourg de Paillerols, pour

y construire une fortification qui commandât la ville, et en fit supporter les frais aux habitants. Puis, comme représentant du gouverneur de la province pour Charles de Duras, il convoqua dans la maison claustrale de Moustiers tous les syndics ou consuls de la viguerie, leur ordonnant, sous des peines terribles, de lui payer dans tout le ressort le florin d'or, ci-devant imposé sur chaque feu par les Etats assemblés à Aix, pour aller secourir et délivrer la reine de sa captivité.

Les syndics de la viguerie en appelèrent au grand sénéchal Foulque d'Agouit, ou même à la reine, si l'on pouvait passer à Naples. N'ayant plus à Moustiers la liberté nécéssaire, ils se réunirent à Riez le 8 juillet 1382, sous la présidence du bailli, noble Esprit Isoard, et députèrent trois d'entre eux à Marseille pour poursuivre leur appel au nom de leurs communautés. Arrivés à Marseille les députés, n'y trouvant point le sénéchal, déposèrent leur appel entre les mains de Pierre Rostan, seigneur de Saint-Crépin, vicaire de la cour de cette ville. Cette conduite irrita au dernier point Albert de Blacas : il acheva de détruire le bourg de Paillerols, en y faisant mettre le feu sur tous les points. Les habitants ne se rendirent pas pour cela à ses désirs. Ils se retranchèrent dans la partie occidentale de la ville, se défendirent avec vigueur, et contraignirent enfin le seigneur de Baudinard à se retirer.

Environ un an après (1383), et dans le mois de novembre, Louis de Trian, vicomte de Talard, capitaine-général et vice-sénéchal pour Louis d'Anjou, se présente à son tour devant Moustiers, avec des forces considérables pour le soumettre. Il ravage d'abord son territoire, et tue quelques habitants de la campagne. Ceux de la ville n'écoutant que leur indignation, et nonobstant la défense du gouverneur, Jean de La-Palud, font une sortie contre ces troupes; mais beaucoup d'entre eux payèrent de leur vie cet acte de témérité : ils furent entourés, et massacrés sans pitié. De Talard serra alors la ville de plus près, l'emporta d'assaut, et permit à la soldatesque de se livrer à ses instincts de brutalité et de pillage. Les femmes et les filles, qui s'étaient réfugiées dans l'église comme dans un asile inviolable, en furent chassées avec violence, et pour la plupart deshonorées. L'église elle-même fut pillée; on en enleva les joyaux et les ornements de prix, jus-

qu'aux habits sacerdotaux. Plusieurs bourgeois furent massacrés; quelques-autres jetés en prison, puis conduits à l'étranger. Les menaces de mort ne furent pas épargnées au reste des habitants; et la ville ne se racheta de l'incendie et de la ruine qu'au prix de 5,000 florins d'or.

Une rançon aussi énorme ne pouvait être fournie par les habitants : aussi le terrible vicomte les convoquâ-t-il, le 16 décembre, pour les contraindre de lui accorder à perpétuité un quinzain annuel de tous leurs fruits et revenus. Pendant qu'on traitait de cette affaire, les soldats et les officiers ne cessaient de crier qu'on allait mettre le feu, si on n'acceptait point sur-le-champ. Bon-gré mal-gré, l'acte portant établissement du quinzain fut dressé par un prétendu notaire, et des officiers furent nommés pour sa levée. Prévoyant ensuite qu'on ne manquerait pas d'attaquer la validité de cet acte imposé par la violence, le vicomte de Talard se fit livrer incontinent 1,500 *saumades*, ou charges d'ustensiles et de meubles qu'il fit transporter ailleurs, et généralement tous les chevaux, bœufs, mulets, et troupeaux de bêtes à laine, tant de la ville que du territoire.

Un traitement aussi barbare ne put toutefois amener les habitants à reconnaître l'autorité de Louis d'Anjou. Ce ne fut qu'en 1385, que convaincus de la mort de la reine Jeanne, ils prêtèrent hommage au fils et successeur de Louis Ier, sous la réserve pourtant que cet hommage serait nul et non avenu dans le cas où leur bien-aimée reine serait encore en vie. Le roi Louis II récompensa, l'année suivante, une si généreuse et si constante fidélité envers le souverain. Il confirma tous les anciens priviléges de Moustiers; il déclara la ville et ses habitants inaliénables à perpétuité du domaine comtal, et pour toujours affranchis de la domination ou juridiction des seigneurs du lieu. (Lettres patentes du 12 avril 1386, et du 8 octobre de la même année). De plus, l'établissement du quinzain fut annulé, et les habitants déchargés de payer les frais des démolitions faites chez eux par Albert de Blacas. Toutefois, nonobstant l'annulation de l'impôt forcé du quinzain, la commune de Moustiers eut à soutenir un procès, qui dura 55 ans environ, contre les prétentions de la veuve du vicomte de Talard et de son gendre. Après beaucoup de contestations et des frais immenses, la commune se vit con-

trainte par sentence arbitrale de l'an 1430, de payer à la veuve de Talard, une somme de 2,000 florins.

Un autre sujet d'inquiétude surgit bientôt après : la cour comtale avait ordonné itérativement de faire reconstruire les murs de la ville et de remettre en état les fortifications anciennes et d'en ajouter même de nouvelles. La commune de Moustiers, si appauvrie par ses malheurs précédents, avait taxé le prieur à 500 florins d'or pour sa quote-part des contributions : et, en ceci elle s'était autorisée des articles VI et VII de la délibération précédente des états de Provence, qui obligeait les prélats et les ecclésiastiques possédant bénéfices de contribuer de tout leur pouvoir aux réparations des lieux de leurs bénéfices. Mais le prieur de Moustiers, qui était en même temps cardinal-évêque d'Ostie, prétendit être exempt par sa qualité de cardinal, et ne voulut contribuer d'un seul denier. Les syndics lui firent saisie du blé et du vin du prieuré, pour le prix en être employé aux réparations. Le prieur fit lancer une sentence d'excommunication et contre les syndics et contre d'autres notables du lieu; le blé et le vin saisis furent restitués avec dépens, dommages et intérêts.

Dans cette conjoncture, l'évêque de Riez, Jean de Maillac, et son official, Pierre Germain, s'interposèrent comme arbitres entre le prieur et les syndics. Par sentence arbitrale du 8 octobre 1388, le cardinal-prieur fut condamné à payer une fois seulement 50 florins d'or, et à faire lever l'excommunication. De plus l'évêque de concert avec Reforciat d'Agoult, commandeur de Puimoisson, obtint du procureur du prieur un prêt de 180 florins en faveur de la commune. Tout allait pour le mieux : mais quand l'époque de l'échéance du prêt fut arrivée, la commune se trouva dans l'impuissance de le solder. Les syndics Jean Coupin et Durand Ricordi, qui avaient contracté au nom de la communauté, furent excommuniés de nouveau, poursuivis et accablés de tant de frais qu'ils se virent réduits à la plus extrême misère, et mis dans l'impuissance d'obtenir leur absolution. Dans ces entrefaites, le prince de Tarente, fils du roi Louis II, vint à Moustiers. Les habitants lui présentèrent une requête motivée sur cette grave affaire. Le prince, de l'avis de son conseil, ordonna au bailli de Moustiers, par lettres du 20 avril

1402, de rendre bonne et briève justice aux habitants sans délais, ni formes de procès, et de leur procurer le bénéfice de l'absolution avec la restitution des frais et dommages, selon qu'il serait juste. Cette haute intervention mit fin à ce conflit.

Dans le commencement de l'horrible guerre que Raymond de Turenne, fit pendant dix ans dans toute la Provence, Reforciat d'Agoult, commandeur d'Aix et de Puimoisson et capitaine pour le roi Louis II, ordonna, le 20 février 1390, de construire des redoutes et de nouvelles fortifications à Moustiers, pour mettre cette ville à l'abri de toute insulte. Les habitants crurent pouvoir sans crime prendre, dans le bourg ruiné de Paillerols, les pierres et les matériaux nécessaires pour ces constructions. Les officiers de la cour royale, croyant que tôt ou tard le roi ferait rétablir ce bourg, mirent opposition à tout enlèvement de matériaux, condamnèrent à de grosses amendes pour le peu qu'on avait déjà enlevé, et ne pressèrent pas moins pourtant l'exécution des travaux commandés par le prince. Lassés d'un si injuste traitement, les habitants présentèrent une requête au grand sénéchal Pierre d'Alcigne, qui, par son décret du 16 avril 1409, cassa toutes les procédures faites contre eux pour cet objet, et autorisa de prendre dans le bourg le sable et les pierres nécessaires pour la réparation des murs de la ville.

Moustiers toujours fortement attaché à son souverain, en donna une preuve nouvelle en faisant un don volontaire et gratuit de 300 florins, à la reine Isabeau, femme du roi Réné, pour subvenir au payement des dettes qui obéraient la cour. En reconnaissance, par lettres patentes du 15 décembre 1440, il fut concédé à tous les habitants, présents et à venir, privilége et exemption de toutes sortes de péage, leydes, cosses, ramages, passages, pulvérage, pour eux et pour leurs bestiaux dans toutes les terres du domaine comtal. Ce privilége fut enregistré dans le grand cartulaire, le 14 décembre 1454. Les diplômes de tous les priviléges accordés à la ville de Moustiers, et leurs confirmations se trouvent aux archives de la cour des comptes d'Aix ; (Registre, n° 8, armoire *de parva registra*, tom. 138. — Reg. *pacis*, tom. 84. — Reg. *arietis*, fol. 163. — Reg. *capricornis*, fol. 222.).

Pendant les troubles de la ligue, Moustiers ne se départit

point de son ancienne ligne de conduite. Cette ville prit la sage résolution de reconnaître Henri IV pour le roi légitime, aussitôt après la mort de Henri III, et de ne jamais permettre aux huguenots de s'établir dans l'enceinte de ses murs. Cette résolution, elle sut la maintenir avec fermeté; aussi se trouva-t-elle exempte des soucis et des sollicitudes qui incombèrent aux villes voisines. Elle n'envoya des députés qu'aux états convoqués par le gouverneur royal de Provence; et, quand ensuite le duc d'Epernon voulut se maintenir malgré les ordres du roi, dans le gouvernement de la province, alors le chevalier de Buous, Antoine de Pontevès, gouverneur de Moustiers, fit prononcer les habitants contre l'opiniâtre duc, et partit le même jour avec six vingt chevaux seulement, et alla lui enlever par surprise la ville de Riez, le 26 octobre 1595. La paix ayant été rendue à tout le royaume, Moustiers laissa tomber en ruines ses anciennes fortifications, et ne songea jamais plus à les rétablir.

Vers le milieu du seizième siècle, on trouva à Moustiers dans une baume ou grotte au-dessus de la galérie, à droite de la chapelle de Notre-Dame, les corps de trois hommes qui dépassaient de la moitié la taille ordinaire et commune. Ces cadavres étaient tous noirs, debout, appliqués par les épaules à la muraille à laquelle ils étaient sans doute attachés. L'entrée de cette grotte assez étroite était fermée par une bâtisse faite avec des pierres et du ciment excessivement dur. Des curieux voulant savoir ce que contenait cette grotte, en démolirent l'entrée : mais à peine l'entrée ouverte, les trois cadavres furent réduits en poussière par l'impression du grand air. On trouva encore des cendres et de la paille, et tout l'intérieur noirci par le feu. Ces indices annoncent que les trois hommes qui y avaient été enfermés, on ne sait pourquoi, ni comment, avaient péri étouffés par la fumée.

Une pierre sépulcrale trouvée à Moustiers, dans le cours du même siècle, contenait, au rapport de Bouche et de Soléri, l'inscription suivante :

VERATIO MOEC
TIMAI F. ET
GRATAE VXORI VERA F.
PARENTIBVS T. F. C. (*Testamento fieri curavit*

C'est un tombeau élevé à Veratius Moec fils de Timandre et à ata son épouse par leur fille Vera. Cette pierre servit long-mps de banquette, mais la partie antérieure qui portait l'ins-iption, en avait été coupée et placée on ne sait en quel endroit.

L'année 1685 fut marquée par un sinistre affreux. A la suite une pluie diluvienne, les deux torrents qui séparent la ville du ubourg, débordèrent avec une telle violence que le parapet ou rde-fou du petit pont de Notre-Dame, deux moulins à farine, chapelle des Pénitents blancs avec la moitié du cimetière, la ur de la maison claustrale et toutes les maisons situées entre dit pont et la chapelle furent emportées et ruinées de fond combie. La tour, en tombant presque toute entière dans le t du torrent, fit refluer cette énorme masse d'eaux; c'est ce qui étermina la chute des maisons. Au-dessous de la maison claus-rale, les eaux emportèrent les terrains, creusèrent jusque sous es fondations du grand pont, et ébranlèrent le sol de la grande lace de ce pont. Ce sol déjà ébranlé s'effronda, en 1692, entraî-nant dans sa chute la longue ceinture de murailles qui le proté-geait. Ce nouveau malheur occasionna la chute des maisons des eux rues aboutissantes au grand pont, et fit donner le nom de *ndude* au quartier voisin. Parmi ces maisons, les unes tombè-rent d'elles-mêmes; il fallut démolir les autres pour éviter de plus rands malheurs. De sorte qu'il ne resta entre le Pied-de-Ville t le Faubourg qu'un grand et affreux précipice.

Une autre inondation encore plus furieuse, eut lieu le 15 ctobre 1702. Le pont de la porte Notre-Dame fut emporté, et, vec le pont, les maisons sises au-dessous du moulin à farine, a muraille et le terrain du cimetière, alors attenant à la maison laustrale, furent entraînés par les eaux. Il ne resta plus qu'un troit passage, suspendu sur des précipices, pour arriver à église et à la maison du prieuré. Les dégats faits par les eaux ans la campagne furent immenses, et ajoutèrent ainsi à la ésolation générale. Nonobstant toutes ces pertes, la ville dut imposer de bien lourdes charges pour la reconstruction du ont, et de la grande muraille de soutènement du terrain du metière. Cette muraille couta elle-seule bien près de 5,000 fr., compris le remplissage qu'il fallut faire. Ce fut alors qu'on ansféra le cimetière dans un autre quartier, et que l'ancien fut

converti en une place, qui, en 1728, fut complantée des trois ormeaux qu'on y voit encore.

Ces inondations jointes aux fréquents logements des gens de guerre et aux impôts toujours croissants, avaient tellement appauvri les habitants, que beaucoup d'entre eux se virent forcés à déguerpir leurs biens et à quitter la ville. La communauté pour se libérer de ses dettes, céda à ses créanciers deux moulins à farine, le bois de *La-Jale*, les fours, etc. Dans le nouvel affouagement fait en 1731, Moustiers reçut une diminution de quatre feux et un quart, ou soit environ 2,800 livres. Il était auparavant taxé à quinze feux.

Pendant l'invasion de la Provence par les Austro-Sardes, en 1746, Moustiers eut beaucoup à souffrir. Un corps de 200 hommes, pourchassé de Castellane par le capitaine français l'Enfrenet, se dirigea sur Moustiers, le 18 décembre, pour mettre la ville à contribution. Quelques jours auparavant, les cinq bataillons français de Guienne, Agenais, Périgord, de Solis et Suisses, avaient séjourné dans cette ville, du 11 au 18 décembre, venant aussi de Castellane et se dirigeant sur Riez. Le lendemain de leur départ, sommation était faite de la part du marquis de Dermes, brigadier autrichien, à la commune de Moustiers de députer auprès de lui dans le village de La-Palud, de faire réparer les chemins, et préparer les foins, pailles, avoines et autres choses nécessaires pour le passage de l'armée, sous peine en cas de refus d'être brûlés et saccagés. Devant cette sommation, le conseil de ville députa le maire et deux notables du pays. Ceux-ci arrivèrent à La-Palud, le 20 décembre, et furent bien accueillis par le général autrichien, qui les admit à sa table. Deux d'entre eux furent renvoyés à Castellane, et le troisième à Moustiers avec une escorte. On demandait à cette dernière ville une avance de 500 louis d'or, comme gratification pour les officiers supérieurs, et dont le remboursement serait fait sur les contributions de la viguerie. Cette demande ayant été rejetée, on exigea la livraison de 360 paires de souliers; nouveau refus de la part du conseil de ville. Le député, craignant alors que le commandant autrichien ne le rendît responsable de ces refus, fit démeubler secrètement sa maison, se cacha et partit pendant la nuit avec sa famille. Le Pandour, qui lui avait

été donné pour escorte, retourna à La-Palud, et la ville fut dès lors dans les plus cruelles alarmes.

Le 23 décembre, les deux députés envoyés à Castellane, rentrèrent à Moustiers sur les quatre heures du soir, au moment où le conseil allait délibérer sur les arrangements à prendre avec l'ennemi. Le capitaine l'Enfrenet arrivait aussi en même temps avec sa compagnie franche et deux piquets de suisses, de 50 hommes chacun. Il fit défense de rien faire pour l'ennemi sous peine d'être sévèrement puni. Le reste de la journée, la nuit et une partie de la journée suivante se passèrent tranquillement : mais, sur les trois heures du soir, les autrichiens apparurent sur la montagne de Courchon. Aussitôt, l'Enfrenet partit à la tête de sa troupe, sans prendre ni fusil, ni épée, et alla attaquer l'ennemi, sur le haut de cette montagne. Un feu violent s'engagea de part et d'autre jusqu'à l'entrée de la nuit. L'Enfrenet détacha alors une cinquantaine d'hommes par le vallon de Notre-Dame, afin de les prendre par derrière. L'ennemi avait prévu ce stratagème, en appostant 200 hommes sur les hauteurs du côté de la chaîne. Aussi, quand ce poste apperçut les français, le combat recommença avec plus d'acharnement. Les français furent repoussés jusqu'à la petite porte qui donne accès à l'avenue de la chapelle de Notre-Dame. Barricadés derrière cette porte, ils firent un feu meurtrier jusqu'à onze heures du soir, et ils obligèrent à leur tour les autrichiens à se retirer encore sur la montagne.

La journée du 25 décembre fut tranquille ; mais dans la nuit, l'Enfrenet et ses hommes ayant abandonné Moustiers, les alarmes recommencèrent. Les habitants se ruaient aux portes de la ville pour gagner le large. Les notables qui y étaient restés, se réunirent alors à la maison de Ville : il fut réglé de députer de nouveau auprès du marquis de Dermes. Ces députés furent mal reçus d'abord ; néanmoins après plusieurs débats, il fut convenu que la communauté donnerait au général Mecklinger, cent louis; au marquis de Brown, cent louis, plus cinq cents louis d'avance pour la viguerie et la contribution ordinaire, sans compter le blé, l'avoine et autres subsistances militaires. Les autrichiens entrèrent dans Moustiers, le 26 décembre. Le marquis de Brown fit afficher d'abord, et publier à son de trompe le manifeste de

la reine de Hongrie ; puis il exigea sur le champ 700 ration pain et de viande pour ses soldats. Pendant les trois jour l'occupation, il se fit livrer 14,800 livres d'argent, sans vo pourtant jamais donner quittance. Il exigea au contraire, so menace d'incendie et de pillage, un certificat constatant q cune violence n'avait été exercée, et qu'on n'avait exigé au somme d'argent.

Le 29 décembre, dans la matinée, les troupes franç parurent sur la montagne de Riez, et les autrichiens évacuè aussitôt Moustiers sans attendre leur arrivée. On leur fit n moins quelques prisonniers. M. de Chevert, maréchal-de-c et commandant des troupes stationnées entre le Verdon Durance, était à la tête du corps d'expédition. A peine e dans Moustiers, il menaça de la pendaison le maire et les nota pour avoir reçu l'ennemi. Il se radoucit cependant, après informations qui lui furent données, et leur délivra mêm certificat authentique de bonne conduite dans ces conjonct pénibles. Ainsi finit cette invasion dont le souvenir s'est perp jusqu'à nos jours sous le nom d'*invasion des Pandours*.

Les anciennes communautés religieuses de Moustiers étai

1° Les religieux de Lérins établis à Moustiers par saint Max en l'an 434. Chassés ou dispersés par les barbares, il n'y fu réintégrés qu'en l'an 1096 par l'évêque Augier. Outre le pri quatre religieux prêtres de Lérins étaient attachés au ser de l'église paroissiale. Le prieuré fut possédé en commende quatre cardinaux, qui sont : 1° Raimond, cardinal du titr sainte Potentiène (1313—1317.) 2° Arnaud *de viâ*, neveu du p Jean XXII, cardinal du titre de saint Eustache (1317—1 3° Pierre du Prat, *de pratis*, successivement évêque de archevêque d'Aix, et cardinal-évêque de Préneste (1336—1 4° Bertrand Lagier, successivement évêque d'Ajazzo, d'A de Glandèves, cardinal du titre de sainte Prisque, et enfin c nal-évêque d'Ostie et de Velletri (1371—1392). Nonobstant prieurs commendataires, il y eut toujours un religieux p titulaire. Le prieuré fut de nouveau possédé en commende Julien de Cesarinis, cardinal du titre de Saint-Ange ; par An de Lascaris de Tende, évêque de Riez ; par Gaspard de G dèves, archidiacre d'Aix, et il ne cessa plus de l'être à ce depuis l'an 1575 jusqu'à sa suppression.

2° Le prieuré de saint Jean-Baptiste, possédé par les moines de Saint-Victor de Marseille, et fondé vers l'an 1076, par un seigneur de Moustiers, Guillaume de nom. Plusieurs religieux étaient réunis au prieur de Saint-Jean : mais dans la suite, il n'y est que le prieur qui ne fut plus même tenu à la résidence. Avant l'an 1700, l'église du prieuré était déjà en ruines.

3° Le couvent des Pères Servites, dont l'église était sous le vocable de l'Annonciation. Cette maison était regardée comme la plus ancienne de l'Ordre en Provence : elle était même la seule de la Haute-Provence. Brûlée, avec une partie de la ville, vers la fin du quatorzième siècle, et reconstruite en 1511, cette maison se maintint jusque vers le milieu du dix-huitième siècle, qu'elle fut supprimée par une bulle de Benoit XIV et par un arrêt du conseil, pour être réunie à la maison de Marseille. Le prieur Elzéard de Bertet fit l'acquisition des bâtiments du monastère, par acte du 5 février 1743, et les transforma en maison de plaisance.

Nous devons dire un mot du village d'Ourbès, *Villa de Orborio*. Ce village, situé dans le quartier de ce nom, a disparu depuis le dixième siècle qu'il fut détruit par les Sarrasins. Son église seule, sous le titre de saint Martin, avait été rebâtie et en perpétuait le souvenir. Ce lieu avait été donné au monastère de Saint-Victor de Marseille ; mais le patrice Stutener, gouverneur de Marseille, l'avait enlevé de force au monastère, pour s'y ménager au besoin un asile sur la cime de nos montagnes. A la prière de saint Mauront, évêque de Marseille et abbé de Saint-Victor, l'empereur Charlemagne le fit restituer au monastère, vers l'an 774 ou 800, selon le Père Pagy dans sa critique de Baronius.

On trouve à Moustiers quelques monuments dignes de l'attention des touristes.

Au fond d'une gorge resserrée par les rochers, sur un plateau très-étroit, ombragé par quelques arbres respectables par leur vieillesse et leur grosseur, et dont la verdure se détache de la manière la plus riante sur des teintes grises et rougeâtres, est bâtie la belle chapelle de Notre-Dame de Moustiers. Les anciens titres la désignent sous le nom de *Nostra Domina de Rocha*, *de Rupe*, *de Ruperium* et *inter Rupes*. Cette chapelle est un des plus anciens et des plus célèbres lieux de dévotion dans la Provence.

Par une bulle datée d'Avignon, le 4 des calendes de juin de l'an 1345, le pape Clément VI accorda un an et 40 jours d'indulgences à ceux qui visiteraient ce sanctuaire aux jours des fêtes de la B. V. Marie. Le pape Urbain VI par sa bulle du 6 des calendes de mars 1364, renouvella ces mêmes faveurs et les étendit aux fêtes de la Dédicace, de N. S. J.-C., et à celles de la Toussaint, des saints Jean-Baptiste, Pierre et Paul Apôtres. Les nombreux miracles opérés dans cette chapelle donnèrent lieu à une enquête juridique en 1363, faite par ordre de Pierre Fabre, évêque de Riez. La prodigieuse quantité d'*Ex voto* qu'on y voyait autrefois, le grand nombre de vases sacrés, de lampes et d'ornements précieux attestaient de la piété et de la reconnaissance des pèlerins.

La chapelle de Notre-Dame, que d'anciennes chartes de Lérins attribuent à la magnificence de Charlemagne, est toute bâtie en pierres de taille, avec une voûte à plein-cintre. Son architecture est sévère et simple : un simple cordon en pierre règne tout autour à la naissance de la voûte. L'autel principal est remarquable par sa forme gothique et par la solidité de sa dorure. Le clocher, bâti sur la voûte même de l'édifice, projette au loin le son d'une cloche de plus de 800 kilogrammes. Le portique ou vestibule de la chapelle, construit en bois peint et recouvert de briques peintes et luisantes, est soutenu par des colonnes de pierre froide. La porte d'entrée à plein-cintre et ornée de canelures, est couronnée par une statue de la Vierge, et par une longue inscription latine extraite du *Carmen Eucharisticon* de saint Sidoine à saint Fauste de Riez.

Cette chapelle fut agrandie de plus de la moitié en 1536, suivant le millésime gravé sur la pierre au-dessus de l'autel de saint Honorat, et suivant les délibérations du conseil de ville. Mis en vente comme bien national en 1794, ce sanctuaire fut préservé d'une complète destruction, par les soins de MM. Alexandre et Bruno Clappier. Ces généreux citoyens se portèrent comme acquéreurs par devant le district de Digne, et la chapelle leur fut adjugée pour la somme de 249 livres. Quand ensuite les autels furent rendus au culte, ils eurent hâte d'en faire l'abandon au clergé et aux fidèles. Cet acte de vrai patriotisme mérite bien que le souvenir en soit transmis à la postérité la plus reculée.

Le sanctuaire de Notre-Dame attire, comme par le passé, beaucoup de pélerins : il est entretenu avec soin. Le chemin qui y aboutit présente au loin un aspect fort pittoresque par ses sinuosités, ses contours et ses ponts. On y a érigé dans ces derniers temps, sur tout son parcours des élégants oratoires en pierres de taille ouvragées, couronnés d'une croix, et ornés en dedans de tableaux peints à l'huile qui représentent les diverses stations du *Via Crucis*.

A l'entrée de la gorge où git le sanctuaire vénéré de Marie, on voit deux rocs, qui en forment comme les portes, et semblent s'élancer dans les airs, pour porter dans les nues la chaîne de fer qui les unit. Cette chaîne, dont la longueur est d'environ 200 mètres, se compose de tringles de fer d'à peu-près 2 centimètres d'épaisseur et de 65 centimètres de longueur, se tenant les unes aux autres par leurs extrémités, sans anneaux ni chaînons. L'étoile à cinq pointes, qui y est suspendue au milieu, présente dans l'air un point noir quand on regarde ce monument du fond de la vallée; et elle sert à l'œil de guide, pour suivre la chaîne que l'on aperçoit alors comme un fil tendu au-dessus d'un abîme. Cette étoile surdorée avait neuf palmes de diamètre, selon Bartel qui l'avait mesurée lorsqu'elle tomba, et que Mgr de Saint-Sixt, évêque de Riez, la fit réparer. Elle tomba de rechef en 1685, et celle qu'on y substitua, fut de cuir bouilli recouvert d'une plaque de laiton ; elle n'a que 35 centimètres de diamètre.

On ne sait rien de précis sur l'origine et l'âge de ce monument. La tradition des habitants, et la plupart des auteurs le représentent comme un vœu fait par un chevalier de Rhodes, natif de Moustiers, à l'occasion de sa délivrance d'une dure captivité chez les Mahométans. Mais quel est le nom de ce chevalier? on l'ignore. Les archives ne sont point anciennes : celles qui auraient pu l'apprendre, avaient été transportées dans le temps des guerres civiles, partie à Lérins, et partie aux Baux et à Monaco, lieux de sûreté, sans qu'on se soit jamais plus avisé de les reprendre. Toutes les perquisitions faites par l'historien Salomé n'ont point abouti. Soléri et Bouche l'attribuent à un membre de la famille de Pontevès, autrefois seigneurs en partie de Moustiers. Mais les Pontevès n'avaient point les armes de ce chevalier, c'est-à-dire une étoile d'or à cinq pointes. D'autres l'attribuent à un membre

de la famille Riquetti de Mirabeau, d'autres enfin à la famille de Blacas. « On peut opposer à ce dernier sentiment une grave difficulté, dit Salomé, c'est que les armes des Blacas sont une comète d'argent à seize raies de gueules, tandisque notre étoile a toujours été d'or à cinq raies; et qu'avant que les Blacas prissent une comète, ils portaient pour armes un chêne appelé *blacas ou blachas* en vieux provençal. Il me paraît plus vraisemblable, ajoute-t-il, que notre chevalier était de la maison des Penna, qui, en certain temps, portait une seule étoile à cinq raies (1). » (*Mém. historique. n° XXI, 3e alinéa.*) M. Henry, dans ses *Antiquités des Basses-Alpes*, ne voit dans cette chaîne qu'un vœu de la ville, et dans l'étoile que le symbole de la Vierge Marie. Cette opinion peut paraître ingénieuse, mais elle ne repose sur aucune preuve.

On en est donc réduit à des conjectures sur ce monument singulier de dévotion. Ajoutons encore que la tradition des anciens recueillie par Salomé, porte que le chevalier, auteur du vœu, avait promis de placer une chaîne d'argent; mais que la crainte des voleurs l'en avait empêché. L'évêque de Riez consulté à ce sujet aurait décidé la construction d'une chaîne de fer, et le surplus de la dépense primitivement arrêtée aurait été affecté aux réparations et aux ornements de la chapelle.

Le clocher de l'église paroissiale attirait autrefois l'attention des antiquaires. Ce clocher est une haute tour carrée bâtie de pierres de tuf, avec des embrasures festonnées, et terminée en forme de pyramide. Cette tour était construite avec tant d'artifice qu'elle se mouvait, ou pouvait se mouvoir au branle des cloches d'une manière assez sensible. « Mais comme peu-à-peu tout s'oublie, dit Salomé, ce mouvement fit craindre à ceux qui n'en savaient pas la cause, la chute de la tour, et prendre la précaution de l'affermir en-dedans par des poutres, et en-dehors par de bonnes clefs en fer. Cela fut exécuté du temps du prieuré de M. Jean de Bertet, et depuis, le mouvement n'est presque plus sensible. » Gaffarel, dans son livre *Curiosités inouïes*, ch. 7. n. 15, imprimé en 1650, constate comme l'ayant vu et éprouvé, le mouvement du clocher de Moustiers au branle des cloches. M. de

(1) L'historien Papon, (tom. 1. p. 245) fait pourtant dire le contraire à Salomé. C'est une erreur que nous tenions à relever ici.

Remerville-Saint-Quentin, savant gentilhomme d'Apt, déclare avoir lu la même chose dans un traité des cloches.

Moustiers possède un hospice et un bureau de bienfaisance. Les rues de cette ville sont étroites et mal percées. Son sol repose en grande partie sur des grottes de tuf ou galeries souterraines que l'on ne parcourt plus aujourd'hui que difficilement, à cause des éboulements occasionnés par le temps. Aussi a-t-on à déplorer trop souvent des chutes et des ruines des habitations. De la masse des rochers qui l'entourent, se détachent aussi quelquefois des blocs qui occasionnent des sinistres. La population totale de cette commune n'est que de 1372 âmes, dont 200 disséminées dans la campagne et les quatre hameaux de *Vénascle*, de *Chambaras*, *d'Averres* et de *Félines*.

La principale industrie de Moustiers été pendant longtemps la fabrication de la faïence et du papier. Nous ne ferons qu'analyser ici, en parlant de la première, une notice récente (1). Observons avant tout, que Moustiers fut la première localité de la Provence où cette fabrication s'introduisit. Avant le dix-septième siècle, on n'y trouvait que des fabriques de poterie commune, qui avaient donné le nom de *pourtaou deis oulos* (portail des pots de terre) à la porte de la ville près de laquelle elles étaient situées. Vers le commencement du dix-septième siècle, un religieux servite, qui arrivait de Faenza (2), fit connaître au sieur Clérissy, potier de terre, le moyen d'obtenir un émail opaque blanc ou de couleur, propre à recouvrir les pièces communes qu'il avait produites exclusivement jusqu'alors. Clérissy, homme ingénieux et entreprenant, devint dès lors le Bernard Palissy de la Provence. Il parvint à avoir un émail très-blanc, bien glacé, et à donner à sa poterie de beaux ornements en bleu, ce qui lui valut une grande réputation et un débit immense.

On peut se faire une idée de ses succès, en apprenant que

(1) Cette notice, aussi savante que raisonnée, a été publiée dans le nº 47, du 25 novembre 1858, du journal des Basses-Alpes. Elle est extraite d'un ouvrage historique, dont l'impression est impatiemment attendue. Son auteur est M. H.-J.-A.-P.-L. Bondil, docteur en médecine, sous-préfet en retraite et chevalier de la légion-d'honneur.

(2) Faenza (Faventia), ville de l'état ecclésiastique, où l'on fabriquait de la faïence dès l'an 1299, et où l'on faisait le commerce de ce genre de poterie.

vers le milieu du dix-huitième siècle, un de ses descendants, continuateur de ses œuvres, reçut de madame de Pompadour, une commission d'objets de faïence peints de diverses couleurs, dont la facture s'éleva au chiffre énorme alors de 10,000 francs; et qu'il put acheter plusieurs terres seigneuriales, devenir baron de Roumoules, secrétaire du roi en chancellerie, et laisser à ses enfants des lettres de noblesse et une fortune immense.

Ce genre de fabrication fixa l'attention du gouvernement espagnol, qui fit engager par ses agents, les plus habiles ouvriers de Marseille et de Moustiers de se rendre à Denia, dans le royaume de Valence, où se trouvaient des manufactures de poterie. Plusieurs ouvriers acceptèrent ces offres; ils se rendirent à Denia où ils fondèrent une fabrique. Mais quand ils eurent déployé toute leur science et toute leur industrie, ils furent congédiés. L'un d'entre eux, Joseph Olérys, vint s'établir à Moustiers. Son esprit d'observation lui avait fait remarquer à Denia, et découvrir la composition des diverses couleurs, telles que le jaune-orangé, le jaune-citron, le vert-bleu, le violet qu'on employait sur les poteries de cette ville. Il fit l'application de ces connaissances, et il ne tarda pas à surpasser le sieur Clérissy, au moyen des nouvelles couleurs et des nouvelles formes dont il sut enrichir sa faïence.

Il paraît que Joseph Olérys, dénué de fortune, manqua de prudence et d'esprit d'économie. Ses secrets furent connus; le sieur Clérissy s'en empara, rétablit sa réputation, surpassa à son tour son concurrent, fit une grande fortune et fit rentrer ce dernier dans la médiocrité où il mourut vers le milieu du siècle dernier.

La fabrication de la faïence fit la gloire et la prospérité de Moustiers. Les fabricants les plus renommés furent d'abord les sieurs Clérissy et Joseph Olérys, et plus tard (par ordre alphabétique), les sieurs Bondil, Chaudon, Ferrat, Fouque, Laugier et Thomas. Le premier occupait jusqu'à 22 peintres à la fois dans sa manufacture. Le nombre des fabriques de faïence s'était élevé jusqu'à 12; il n'en existait plus qu'une en pleine activité au commencement de 1858. Cette diminution, en appauvrissant la population qui trouvait une source d'aisance dans cette fabrication, a ravi encore à Moustiers sa plus noble gloire.

lle n'a fait d'un autre côté que rendre plus estimés et plus echerchés les anciens produits de ses fabriques.

La fabrication du papier était plus ancienne que celle de la ïence. Salomé nous apprend en effet qu'on y comptait autrefois inq moulins à papier, et qu'il en restait encore trois de son emps. Cette industrie limitée d'abord à des produits communs, vait fini par se perfectionner et donnait du beau papier blanc. 'ombée ensuite devant une concurrence ruineuse, elle a pu se elever pourtant, et se maintenir dans un état assez prospère.

Salomé parle encore de quatre fabriques de foulons des draps t d'un établissement de blanchisserie des toiles. Il ajoute avec aison : « il est étonnant qu'avec de si belles eaux, il n'y ait as d'avantage de fabriques, soit pour la laine comme à Colmars, oit pour ouvrer les cuirs comme à Grasse, soit pour scier les lanches. » L'étonnement de notre historien, ses descendants e partagent encore.

Un mot encore sur l'église paroissiale de Moustiers. Son titre primitif est celui de Notre-Dame-de-Moustiers, *Ecclesia b. Mariœ le Monsterio.* Dans les chartes des dixième et onzième siècles et les suivants, elle est dénommée Notre-Dame-de-Beauvoir, *de bello visu, de bello videre, de bello conspectu, de bello invisu.* Dans les divers actes de collation du prieuré de Moustiers, elle est souvent qualifiée : *Ecclesia b. Mariœ de bello visu, et sancti Saturnini de Monsteriis,* à cause de l'union d'un ancien prieuré de aint Saturnin situé à l'extrémité du territoire, proche du Verlon; laquelle union fut faite en 1256, par Fulques, évêque de iez. Cette église offre un mélange de plein-cintre et d'ogive : e cachet Lombard y domine pourtant. Elle n'a qu'une seule nef t trois chapelles latérales. Le cardinal-prieur Pierre Du-Prat, vait entrepris de la rebâtir à trois nefs séparées par de grosses olonnes; mais la mort le surprit, quand il venait de terminer à eine le sanctuaire. Ses successeurs dans le prieuré firent iverses améliorations dans cette église, notamment M. Dray, ernier prieur; mais aucun n'osa poursuivre le premier projet. est à regretter que cet édifice soit enclavé de deux côtés du oins dans un pâté de maisons qui seront toujours un obstacle son embellissement. On y remarque deux beaux autels de arbre, l'autel principal et celui de Notre-Dame, qui sont de

construction récente. La sacristie moderne est belle, spacieuse et bien fournie.

La ville de Moustiers compte parmi nos illustrations :

1° Hugues Raymond, évêque de Riez, mort en 1225, l'un des plus illustres personnages de son siècle, légat du pape dans les provinces de Narbonne, d'Auch, d'Arles, d'Aix et d'Embrun. Il présida en cette qualité plusieurs conciles contre les Albigeois.

2° Raymond de Monsteriis, élu abbé de Lérins, en 1182.

3° Hugues (Charles), d'abord prieur de Moustiers et ensuite abbé de Lérins, en 1312.

4° Guillaume de Blévis, élu abbé de Lérins *per viam Spiritus sancti*, dit la chronique de l'Ordre. Ce fut lui qui réforma l'abbaye.

5° Hugues de Penna, co-seigneur de Moustiers et de Roumoules, auteur de poésies diverses, couronné par la comtesse Béatrix, et secrétaire de Charles Ier d'Anjou, en 1264.

6° Le chevalier de Penna qui se signala en 1582 au siége de Rhodes, où il commandait 12 navires de la religion, sous le grand-amiral Antoine de Cabassole.

7° Jean de Penna, célèbre professeur royal des Mathématiques à Paris, où il mourut en 1558. Il est auteur de plusieurs ouvrages fort estimés de son temps.

8° Pierre et André de Penna, frères de précédent : le premier se distingua dans l'art de guérir, et fut médecin de Henri III. Le second, conseiller au parlement, fut renommé comme savant jurisconsulte et très-versé dans les langues grecque et latine.

9° Bertet (Jean), prieur de Moustiers, agent-général du clergé à Paris, en 1632, qui refusa l'évêché de Grasse, et mourut dans sa patrie universellement regretté, en 1678.

10° Salomé (Jean), supérieur du séminaire, vicaire-général et prêtre bénéficier de l'église cathédrale de Riez, né en 1675, auteur de divers ouvrages historiques, mort à l'âge de 82 ans.

11° Taxil (Antoine), né en 1704 et mort à Paris en 1785, qui cultiva les lettres avec succès, et fut un des fondateurs de l'académie des belles-lettres de Marseille, dont il devint le doyen.

12° Chaudon (Jean-Baptiste), célèbre avocat au parlement d'Aix, qui fut chargé de la défense de la fameuse Lacadière de Toulon, dans l'affaire du p. Gérard. Il mourut en 1755, à l'âge de 50 ans, ne laissant qu'une fortune très-médiocre, quoiqu'il fut l'un des avocats le plus en faveur au palais.

13° De Carbonnel (Jean), seigneur de Châteauneuf-les-Moustiers, qui devint maître en chef d'une des académies royales des mathématiques à Paris.

14° Brès (Gaspard), professeur de Droit en l'université d'Aix, qui gagna au concours la chaire de l'université de Paris. Il mourut dans cette ville en 1725.

15° Arlot.., praticien distingué, que son mérite fit choisir comme médecin de la duchesse d'Orléans, mère du Régent. Il mourut à Paris en 1709.

16° Dom Salomé, frère de l'historien, religieux bénédictin très-estimé dans son Ordre, et professeur de théologie à Toulouse, pendant 18 ans.

17° Les deux pères Feraud, de l'Ordre des Minimes, qui, dans le dix-septième siècle, professèrent pendant longtemps avec applaudissement la philosophie et la théologie.

18° Bertet-de-la-Clue (Jean-François), qui fut successivement page du prince de Toulouse, capitaine de vaisseau et chef-d'escadre. Il commandait en 1756 une division de l'armée navale qui battit les Anglais à la hauteur des îles de Minorque. Il mourut en Amérique gouverneur de la colonie des Illinois.

19° Bertet-de-la-Clue (Gaspard-Nicolas), chef-d'escadre des armées navales, commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, décédé à Moustiers le 17 décembre 1815, à l'âge de 83 ans, et sur la tombe duquel on lit cet éloge si bien mérité : *Pater pauperum*.

20° Rebory (François), docteur en médecine qui se signala dans l'art de guérir. Né en 1721, il mourut à Moustiers en 1801.

21° Clappier (Joseph-Alexandre), né le 23 mars 1764, juge à la cour criminelle, ensuite président du tribunal de Digne, député des Basses-Alpes en 1804, nommé chevalier de la légion-d'honneur en 1822, et mort à Moustiers, le 14 novembre 1848.

22° Clappier (Joseph-Antoine-Bruno), frère du précédent, né le 8 mars 1767. Il sut mériter comme maire de cette ville l'estime de ses concitoyens, et fut, durant près de 25 ans, membre et secrétaire du conseil général des Basses-Alpes.

23° Thomas (Joseph-Antoine-Moustiers), né en 1776, bâtonnier de l'ordre des avocats à Marseille, député des Bouches-du-Rhône et de l'Eure, préfet des Bouches-du-Rhône, puis conseiller d'état en service ordinaire et commandeur de la légion-d'honneur, mort à Marseille le 1er août 1839.

Moustiers a fourni encore des officiers distingués, des magistrats et des ecclésiastiques qui se sont rendus recommandables.

Les ARMOIRIES de Moustiers sont d'argent à deux rochers attachés par une chaîne. Une croix sur chaque extrémité, une étoile d'or au milieu, et deux fleurs de Lis au bas.

LEVENS.

Ce lieu, dit en latin *Leventium*, est à 13 kil. Nord-Est de Moustiers, et à 59 Sud de Digne. Son nom paraît venir de sa position au levant d'une montagne. Le climat y est très-froid, le sol maigre, ne produisant que peu de blé et quelques légumes. Les habitants sont disséminés dans le hameau des *Abbés* et les maisons de campagne. L'église et le presbytère sont séparés de ce hameau d'un kilom. — La population totale est de 153 âmes.

L'église est dédiée à saint Barnabé Apôtre. — Il y a une école primaire.

SAINT-JUERS.

Ce village, dit en latin *Sanctus-Georgius*, tire son nom de son patron saint Georges, martyr. Il est situé au Couchant et au Midi, à mi-côte de la montagne de Mondonier, l'une des plus élevées de la partie basse du département, à 12 kil. Nord de Moustiers et à 31 Sud de Digne. Sa position élevée l'expose à tous les vents et particulièrement à celui du nord. L'air y est vif et salubre. Le sol est assez fertile : les vignes et les oliviers y sont abondants. On y trouve des carrières de gypse dont l'exploitation fait la richesse et le commerce de ce pays ; on exporte ce gypse dans les lieux voisins où il est très-recherché pour sa bonté. Il n'y a qu'un hameau, celui d'*Alès* et plusieurs maisons de campagne. La population totale est de 430 âmes.

L'église paroissiale est dédiée à saint Georges, martyr. Elle fut restaurée en 1640 ; on trouva alors, dans l'épaisseur des murs, un coffret contenant les reliques des saints martyrs Nicaise et Restitut, avec une oraison en leur honneur. Cette découverte attira beaucoup de pélerins, et le culte de ces saints s'y est toujours conservé. Une chose singulière, et qu'on ne peut expli-

quer que par la crainte de se voir enlever ce trésor, c'est qu'après avoir fait examiner et authentiquer ces reliques, on les replaça encore dans l'épaisseur de la muraille, sans laisser aucun indice qui en montrât le lieu.

Saint-Juers devint en 1433, le séjour de la communauté des chanoines réguliers de saint Augustin de Sorps, près de Bauduën, Var ; ils furent sécularisés 1445, sous Michel de Bolliers, évêque de Riez, et peu à peu, cette communauté s'éteignit.

La terre de Saint-Juers avait été érigée en baronie, bien avant l'établissement du Parlement de Provence.

Il y a une école primaire et un bureau de bienfaisance.

CHATEAUNEUF.

Ce lieu, dit en latin *Castrum novum*, est situé sur une montagne isolée à 14 kil. Est de Moustiers, et à 62 Sud de Digne. Son territoire produit du blé et des pâturages qui servent à l'engrais des bestiaux. Les habitants ont déserté en partie le village pour se fixer dans les hameaux de la plaine. On trouve dans son territoire une grotte qui est en grande vénération : la tradition porte qu'un religieux Templier, s'étant évadé de sa prison, lors du procès célèbre intenté à cet Ordre, vint s'y réfugier, et qu'il y mourut en odeur de sainteté. On y a depuis construit une chapelle en l'honneur de la Sainte Vierge, où l'on se rend en procession, le jour de l'Assomption. On croit de plus qu'il y avait au hameau de Chauvet un couvent des Templiers ; on y trouve en effet les ruines d'un monastère. La population totale de la commune de Châteauneuf est de 475 âmes. Elle est divisée en deux paroisses.

La Paroisse de Chateauneuf comprend le village, les hameaux de *Ponçonnet*, *les Subis*, *Ovins*, *Vaux*, *Alaves*, *Aile*, *Sarpeyes*, *le Plan* et *Maubec* ; en tout une population de 300 âmes. Son église paroissiale est dédiée à saint Pons. Elle ne date que de la fin du dix-huitième siècle. — Il y a une école primaire.

La Paroisse de Chauvet comprend Chauvet qui en est le chef-lieu, et les hameaux de *Périer*, *les Bondils*, *Saint-Martin*, *Saint-Jean*, *Brochier*, *les Paluds* et quatre bastides : en tout une population de 175 âmes. L'église paroissiale dédiée à saint Pierre,

est construite en forme de grotte. — Chauvet s'appelait autrefois *Silvet*, à cause des petites forêts qui couvraient son sol. On changea le nom de Silvet en celui de Chauvet, après que ces bois eurent été abattus. — Il y une école primaire.

LA-PALUD.

Ce village, bâti sur un mamelon dans une plaine riante, sur la rive droite du Verdon, est à 16 kil. Sud-Est de Moustiers et à 64 de Digne. Son nom latin *Palus* indique un lieu anciennement marécageux, et on en acquiert aisément la preuve après une forte pluie qui transforme la plaine en un grand réservoir. S. Sidoine Apollinaire qui vint visiter ce lieu, en l'an 470, l'appelle *Cœno viridante Palus*. A cette époque réculée, La-Palud n'avait d'autres habitants qu'une petite colonie de moines de Lérins que saint Maxime de Riez y avait transplantée en quittant son monastère. Les grottes qui leur servaient de retraite, se voient encore dans le quartier de Saint-Maurice, et on les utilise pour y serrer les fourrages et quelquefois même les bestiaux.

Ce quartier de Saint-Maurice offre de plus à l'admiration du voyageur trois grandes prairies placées en amphithéâtre à une hauteur prodigieuse. Une source abondante les arrose en se précipitant de l'une à l'autre, et formant de très-belles cascades. Non loin de là, apparaissent les ruines d'une antique chapelle bâtie au milieu de rochers escarpés et de difficile accès. C'est de cette chapelle que ce quartier a reçu son nom; et c'est dans ce modeste édifice que les curés du lieu venaient prendre possession de leur bénéfice, en souvenir de sa haute antiquité que l'on fait remonter au séjour des moines.

L'ancien village de La-Palud était situé dans un autre quartier du territoire nommé *Meyreste*. Ce quartier beaucoup plus riant, et complanté de vignes, d'oliviers et d'arbres fruitiers, offre une autre chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Meyreste, située sur une colline, et dans laquelle une messe était autrefois célébrée, le samedi des mois de mai, juin, juillet, août et septembre. Le curé du lieu venait pareillement prendre possession de sa cure dans cette chapelle.

La tradition a conservé un vague souvenir d'un combat sanglant entre les seigneurs de La-Palud et de Rougon, à la suite

Riez.



duquel l'église et beaucoup de maisons furent abattues dans le le village de La-Palud. La tour carrée du clocher fut respectée, et se fait encore remarquer par son architecture. L'ancien château seigneurial situé au milieu du village, a survécu à la tourmente révolutionnaire.

Le territoire de La-Palud abonde en pétrifications. Il donne du blé, du vin, de l'huile, des légumes et des fruits. Les champignons forment une récolte, quand les pluies sont abondantes dans les mois d'août et de septembre. La population totale de La-Palud est de 780 âmes, dont 500 agglomérées et 280 disséminées dans les hameaux de *Boulogne* et de *Meyreste*.

L'église paroissiale est sous le titre de Notre-Dame-de-Vauvert, *de Valle viridi*. On y remarque un tableau représentant Agar dans le désert, qui se lamente sur le sort de son fils. Un peintre inhabile y a ajouté au bas des têtes de morts et des flammes pour l'approprier à l'autel des âmes du Purgatoire.

Il y a à La-Palud quelques fabriques de poteries, deux écoles primaires et un grenier de réserve.

§ 7 — CANTON DE RIEZ.

Ce canton est borné au Nord, par le canton de Mezel ; à l'Est, par celui de Moustiers ; au Sud, par le Verdon qui le sépare du département du Var ; à l'Ouest, par le canton de Valensole.

Il est formé de onze communes, savoir : Riez, chef-lieu, au centre ; Puimoisson, Roumoules, Montagnac, Sainte-Croix, Montpezat, Saint-Laurent, Quinson, Esparron, Albiosc et Allemagne. Population totale, 7,601.

Sous le rapport du culte, le Doyenné de Riez comprend aussi onze paroisses formées par les onze communes. Celle de Riez a une cure de 2e classe et 2 vicariats.

Justice de paix, bureau de poste et d'enregistrement, chef-lieu de perception, à Riez ; brigades de gendarmerie, à Riez et à Quinson ; notariats, 3 à Riez, 1 à Puimoisson et 1 à Quinson.

RIEZ.

Riez, en latin *Reii*, *Reia*, *Albece Reiorum*, *Regium*, est placé au midi, sur le versant d'un côteau complanté de vignes et d'oli-

viers, à 41 kil. Sud-Ouest de Digne. Chef-lieu de la peuplade des Réiens, et capitale du canton des Albices, Riez fut érigé en colonie romaine d'abord par Jules César, après le siége de Marseille, et ensuite par l'empereur Auguste. C'est de là qu'elle fut dénommée *Colonia Julia Augusta Reiorum*. Dans le tableau des cités latines, Pline l'ancien l'appelle *Albece Reiorum apollinarium*. Nous ne rechercherons point avec l'historien Bartel, si Riez était réellement la résidence du roi Senanus, qui concéda à la colonie Phocéenne le droit de s'établir sur le littoral de la Méditerranée et d'y fonder la ville de Marseille. Cette particularité, toute glorieuse qu'elle soit, n'est point nécessaire pour démontrer l'importance de cette ville dans les siècles les plus reculés.

Située au confluent de deux ruisseaux torrentiels, qui forment la rivière du *Colostre*, et dans une vallée fertile, la cité romaine occupait, outre l'emplacement de la ville actuelle, les champs qui l'entourent, et qui conservent encore aujourd'hui les restes de ses anciennes constructions. Tous les historiens de Provence parlent des monuments et des inscriptions nombreuses de la cité de Riez : toutefois cette terre classique de l'antiquité ne possède plus qu'un petit nombre de ces restes vénérables. Les pierres travaillées par le ciseau romain, celles chargées d'inscriptions, les marbres, les granits, impitoyablement sciés, piqués ou retaillés pour d'autres usages, n'offrent plus que des fragments informes, mais toujours remarquables pourtant malgré leur état de mutilation.

De tous les monuments encore subsistants, les plus remarquables sont : 1° les quatre magnifiques colonnes d'ordre corinthien, de granit gris, avec chapiteaux, bases et entablement de marbre, placées hors l'enceinte de la ville, sur la rive droite du *Colostique*. Ces colonnes d'une seule pièce, ont les proportions suivantes : hauteur du fut, 5m,80; circonférence, 2m,33; entre-colonnement, 1m,150, pour celles des côtés, et 2m,110 pour celles du milieu. Exposé à tous les ravages du temps, le granit de ces colonnes tombe en efflorescence, et se détache par écailles en plusieurs endroits : on ne reconnait presque plus aussi les feuilles d'acanthe des chapiteaux, ni les cordons de l'entablement. Les ornements des soffites, garantis par leur position renversée, sont mieux conservés. Les bases, enfouies

dans le sol, n'offrent à la vue qu'une masse informe, sur laquelle on ne reconnaît qu'avec peine les tores et les plinthes dont les angles sont brisés. Ces bases sont attiques, quoique l'ordre soit corinthien.

Ces belles colonnes ne sont que le reste d'un édifice dont la destination n'est pas bien connue. L'opinion la plus vraisemblable est celle qui donne ces colonnes comme la principale façade d'un temple que les grecs appelaient *Prostyle-tétrastile*, c'est-à-dire n'ayant que quatre colonnes de front, et disposées à la façade.

2° La Rotonde ou Panthéon, que l'on voit sur le champ de foire, et qui décorait la principale place de la cité romaine. Ce monument, restauré en 1818, présente à l'extérieur un carré parfait : son intérieur a la forme octogonale et huit grandes niches pratiquées dans l'épaisseur des murs. Au milieu, s'élèvent huit colonnes de granit gris et luisant, formant la rotonde, et dont les chapiteaux supportent les arcs qui soutiennent la maçonnerie de la coupole. Cette coupole se termine extérieurement à la hauteur de 3 m., 37 cent., par une petite corniche fort simple, au-dessus de laquelle s'arrondit le dôme. La voûte du reste de l'édifice repose sur d'autres arcs portant sur les chapiteaux et sur les murs d'enceinte.

Les colonnes de la rotonde n'offrent point toutes les mêmes proportions. La longueur de leur fût varie de 50 à 80 cent., et cette différence est rachetée par les chapiteaux, dont les uns sont plus allongés, tandis que les autres se trouvent plus raccourcis. Les plus longues ont 2 m. 18 de hauteur, et une circonférence de 1 m. 58. Le module de ces colonnes, qui toutes sont renflées, est conforme à leurs proportions, et elles sont dès lors ou plus épaisses ou plus grêles suivant la hauteut du fût. Les chapiteaux mêmes ne se ressemblent point entre eux ; les uns sont à feuilles de persil, les autres à feuilles d'acanthes ; cependant le type est le même pour tous. Le travail de ces chapiteaux est très-délicat et fait avec beaucoup d'habileté ; les découpures des feuilles sont profondes et bien évuidées ; les reliefs en sont saillants et bien courbés ; et les volutes, exécutées à jour, sont faites avec beaucoup d'art. Malheureusement ici encore les injures du temps ont laissé des traces regrettables : il ne reste que deux volutes tout-à-fait intactes. Les bases des colonnes

en marbre blanc, ainsi que leur bordure, sont enfouies dans le sol à la suite des exhaussements continuels du sol extérieur; exhaussements qui, déjà dans le seizième siècle, ne permettaient plus de pénétrer dans l'édifice qu'au moyen d'un escalier.

Le père Miraillet et Simon Bartel nous ont laissé une description pompeuse de ce monument, tel qu'il existait encore de leur temps. Selon eux, le dôme qui surmonte les colonnes et s'élève au-dessus de l'enveloppe extérieure, était orné anciennement de 36 colonnes de marbre blanc qui, accouplées de trois en trois, formaient douze niches pour les statues des douze grands dieux du paganisme. Par-dessus cet ordre d'architecture, il en aurait existé un autre surmonté d'une lanterne à jour. D'autres auteurs plus récents regardent cette description comme phantastique : ce qui est certain, c'est qu'en restaurant la maçonnerie de la coupole, on y trouva des colonnes, avec leurs chapiteaux ornés de feuilles de palmier, mais du goût le plus barbare; de plus, à chacun des angles des huit pans, des blocs de marbre blanc, formant deux demi colonnes adossées à un pilastre, et au milieu de chaque face de ces pans une base de colonne aussi de marbre.

La rotonde a-t-elle été construite sous l'empire du polythéisme? On ne peut en douter en examinant attentivement les traces des masques de divinités tenant lieu de fleurons sous l'abaque des chapiteaux. Ces masques furent martelés, quand ce temple fut converti en baptistère chrétien, sous les premiers évêques de Riez. Il porta, dès lors et jusqu'en 1500, le vocable d'église baptismale de saint Jean-Baptiste, comme on le voit dans tous les titres anciens. Abandonné ensuite à la confrérie des tailleurs, on lui donna le titre de saint Clair.

3° Un autel taurobolique de marbre blanc. Cet autel a une hauteur de 1 m., 58 cent. Il porte sur sa face principale l'inscription suivante :

MATRI DEVM
MAGNAEQVE IDEAE
L. DECIMVS PACA
TVS ET CAELIA SE
CVNDINA EJVS OB
SACRVM
TAVRORVM.

Ses deux faces latérales sont chargées d'une tête de taureau ornée de bandelettes, et d'une tête de bélier. Au-dessus en forme d'urne, s'élèvent des pommes de pin, attributs de Cérés en mémoire d'Atys. Il est traversé par le milieu d'un trou qui servait à transmettre le sang des victimes dans la fosse, où se tenait celui qui offrait le sacrifice du Taurobole. Les figures des deux faces sont usées, cet autel ayant servi, pendant plus de 200 ans, de conduite aux eaux d'une fontaine. Ce n'est que depuis 1824, qu'on l'a déposé au milieu de la rotonde.

4° Une inscription, enchassée dans un angle du mur extérieur de la Rotonde, et portant ces mots :

NVMINIBVS
AVGVSTORVM
C. V. R. A.

Cette inscription, gravée sur un bloc de pierre de 90 cent. de hauteur, sur 62 de largeur, fut trouvée au commencement du dix-septième siècle, enfouie dans le sol de la rotonde. Faut-il la regarder comme la dédicace de ce temple, ou comme entièrement étrangère à cet édifice? les opinions sont partagées. M. Millin en rapportant cette inscription a commis une double erreur; car il lit à la 3e ligne CVRA, et il croit que l'espace inférieur contenait le nom des personnes qui avaient élevé ce monument. Il est facile pourtant de reconnaître que cet espace n'a jamais reçu aucune partie d'inscription, et que les points, qui séparent chaque lettre, indiquent qu'il faut lire *Coloni urbis Reiorum apollinarium*.

5° Un autel du Dieu Silvain, aujourd'hui déposé au château de *Campagne*, portant cette inscription :

SILVANO
DAIDVME
NVS
SIMPHOET.

Cet autel fut trouvé enfoui dans les champs qui entourent la Rotonde. On avait trouvé précédemment dans le même lieu la statue d'un jeune homme de quinze ans, un bras de cuivre doré, et un peu plus loin une statuette du dieu Mercure.

6° Les colonnes de granit de la chapelle de saint Maxime, sur

le plateau d'une colline. Elle sont au nombre de six, rangées en forme d'hémi-cycle et soutenant la voûte de l'édifice. Deux seulement sont d'un seul bloc, les quatre autres sont formées de plusieurs tronçons. Ces colonnes furent transportées de la ville en ce lieu, dans le cinquième siècle, pour servir à la construction de la basilique de saint Alban, martyr, basilique qui prit dans la suite le nom de son fondateur. Cette église s'abîma sous ses ruines dans le commencement du dix-septième siècle, et la chapelle actuelle ne fut bâtie en sa place qu'en 1662. Dans ces dernières années, on trouvait encore déposées sur la façade de cet édifice deux autres colonnes de granit d'un seul bloc. L'une de celles-ci couronne présentement une fontaine de la ville, l'autre attend une destination plus convenable.

On voyait anciennement aussi dans le couvent des Cordéliers, quelques belles colonnes de granit, portant sur leurs chapiteaux des figures d'aigles très-bien sculptées. Il n'en reste plus de traces. Quant à des tronçons de colonnes, on en retrouve dans tout le sol de la ville romaine.

Le nombre des sépulcres que l'on découvre aux environs de la ville, est immense. Tantôt ce sont des tombeaux construits en larges briques, renfermant des cinéraires et des ossuaires; tantôt des sarcophages formés d'une seule pierre creusée suivant la forme du corps qu'on devait y déposer. Ces pierres se rapprochent beaucoup par leur qualité spongieuse et leurs veines, de la véritable pierre sarcophage, *lapis sarcophagus*, ou pierre d'Asso dont se servaient les Grecs.

Une fouille faite dans un pré, attenant à la tannerie de M. Segond, a mis à découvert un beau pavé en mosaïque, placé à 1 mètre 50 de profondeur, et occupant une surface de sept mètres de long sur trois de large. Cette mosaïque, formée de petits cailloux taillés carrément, et de couleurs diverses, représentait des figures variées. On en détacha des fragments qui furent exportés au loin. D'autres pavés en mosaïque ont été reconnus pareillement en plusieurs autres endroits.

Nous ne pouvons relater ici tous les objets antiques découverts à Riez, ni toutes les médailles des divers empereurs romains. Toutefois nous devons parler d'une espèce de médaille beaucoup plus abondante que les autres. Ces médailles en moyen

bronze, présentent d'un côté l'effigie d'Auguste, avec la légende DIVVS AVGVSTVS PATER ; au revers, un autel entouré des sigles S. C. *Senatus consulto*, avec le mot PROVIDENTIA, en exergue, sans légende. Le droit de battre monnaie étant accordé aux colonies, on peut bien supposer que ces médailles étaient frappées à Riez, et qu'elles consacraient la reconnaissance des colons envers un prince qui avait fait tant de bien à cette ville.

L'inscription suivante prouve tout à la fois l'existence d'un temple en l'honneur de Cybelle, celle d'un collége de prêtres sacrificateurs ou Augustaux, et enfin celle d'un corps de Décurions ou sénat de la colonie. Elle est ainsi conçue :

MATRI	
DEVM OB	
SACRVM.	
V. S.	*Votum solvit*
M. IVL.	*Marcus julius*
IIIIIIVIR AVG.	*Sextumvir augustalis*
C. I. A. A.	*Coloniæ juliæ augustæ apollinaris.*
L. D. D. D.	*Loco dato decreto decurionum.*

En voici une autre relative à un monument funèbre élevé par un décurion de la colonie de Riez pour lui et pour sa famille :

D. M.	*Diis manibus.*
M. VERII VICTORIS	
DECVRION. COL.	*Decurionis coloniæ*
IVL. AVG. APOLLINAR.	*Juliæ augustæ apollinaris*
REIOR. ITEM COL.	*Reiorum, item coloniæ*
AVG. NEM. ORNAM.	*Augustæ Nemausensis ornamentarii.*
VIVVS SIBI ET SVIS	
FECIT.	

Cette inscription prouve que la dignité de Décurion n'obligeait pas à la résidence, et qu'on pouvait la posséder en même temps dans deux villes. L'auteur de l'histoire de Nîmes cite de son côté une inscription qui fait connaître qu'un Atticus Paternus était Décurion de Nîmes et de Riez, de la même manière que Marcus Verius Victor était décurion de Riez et de Nîmes.

Une autre inscription non moins intéressante et que le savant

ne, à l'an de Rome 893, ou 140 ans après Jésus-Christ, époque à laquelle Marc-Aurelle prit le consulat, pour la troisième fois, avec M. Æmilius Aurélius Vérus, qui était revêtu de la dignité de César.

M. Millin parle d'un autel portant cette inscription mutilée, et qu'on ne retrouve plus aujourd'hui.

D. M.
SATVRNINAE
VERI FILIAE
VERVS.....
VERA...SO
METI
SATVRNINAE
VXS ORI....

Un champ qui porte encore le nom d'*Arènes*, indique la position du cirque ou de l'amphithéâtre de la colonie : quant aux théâtres, on n'en trouve plus de traces. Ces citations suffiront pour démontrer l'importance de cette ville sous les Romains. Ce n'est point ici un simple municipe, comme dans les autres villes latines ; c'est, dans des proportions bien inférieures sans doute, le gouvernement de la métropole de l'empire (1). La colonie de Riez était reliée à celles de Fréjus et d'Apt, par la voie Aurélienne ; à celle d'Aix, par la voie Sextienne ; à celle de Cimiès enfin, par la voie *Prétorienne* ou *Cemenella*.

Le christianisme fut annoncé dans Riez, pour le plus tard, dans le commencement du second siècle. Ses progrès y furent lents, et on ne connaît ni les noms de ses Apôtres, ni ceux de de ses premiers évêques. Son siége épiscopal releva d'abord du siége primatial d'Arles, et devint ensuite le second de la province d'Aix, ou Narbonaise seconde. La première église cathédrale érigée à Riez, sous le vocable de Notre-Dame-du-siége, *de sede*, fut construite sur le champ de foire, en face de la rotonde. Ce fut dans cette église de Notre-Dame que le saint évêque Maxime reçut l'onction épiscopale, en l'an 434, de la main de saint Hilaire d'Arles, qui avait été son disciple à Lérins. C'est dans cette église encore que fut tenu, en 439, le concile de la province, dont il a été parlé, chapitre 5, page 24.

(1) Voir, chap. 2, page 11.

le et le diocèse de Riez restèrent sous la domination
, jusqu'en 480, que les Visigoths en devinrent les maîtres.
avant cette époque, une horrible famine, accompagnée
ande mortalité, désola cette ville. Le saint évêque
stitua alors dans son église trois jours de supplications
les, appelées depuis *Rogations*; il fit venir de Lyon des
provisions de blé, qu'il distribuait aux malheureux
es. Son zèle pour la défense de la foi catholique, déplut
uric qui l'exila à Limoges. Rentré dans son église après
le ce prince, il y mourut en paix, après un épiscopat de

le sixième siècle, et sous le règne de Gontrand, Riez eut
p à souffrir des irruptions des Lombards et des Saxons;
hordes des Sarrasins dans les siècles suivants lui furent
s funestes encore. Ce fut à la suite de ces désastres
partie de la population, abandonnant la plaine, se fixa
le la colline de Saint-Maxime. Le siége épiscopal fut
ransféré de l'église de Notre-Dame, en celle de Saint-
dite anciennement de Saint-Alban, et la résidence des
devint un château-fort. De là, la ville se trouva divisée
-*Haute* et *Basse-Ville*.
sait comment, ni à quelle époque, Riez fut soumis à la di-
domination des seigneurs. Dans un acte de donation de
, il est parlé de Girénus, prince de Riez. Le frère de ce
lonne le lieu des Sales au monastère de Saint-Victor. On
uite, un Guillaume prince de la terre de Riez, et seigneur
stiers, donner au même monastère l'église de Saint-Jean
territoire de Moustiers, vers l'an 1070. On voit enfin la
de Spata posséder une portion de la seigneurie de Riez,
qui passa aux barons de Castellane, par le mariage
de Spata avec Boniface III, dans le treizième siècle. Les
de Riez ne paraissent point avoir alors aucune juridic-
nporelle, ou s'ils en avaient quelqu'une, elle était du moins
itée. Rostaing de Sabran, qui commença de siéger en
heta quelques seigneuries qu'il unit à son siége. Son
eur Fulque de Caille reçut en don, du comte Raymond-
r, le haut domaine sur les lieux et les seigneurs de
annet et de Bras. Agnès de Spata, veuve de Boniface III,

lui légua, par son testament du 25 novembre 1242, sa portion de seigneurie de Riez. Cette donation, vivement disputée par les enfants d'Agnès, fut enfin authentiquée par l'arbitrage de Boniface, évêque de Digne. On trouve l'évêque Pierre Gantelmi prêter hommage au roi-comte, le 8 décembre 1309, en sa qualité du seigneur temporel de Riez; et en 1411, le 27 juillet, Guillaume Fabri se fait prêter hommage et serment de fidélité par noble Jean de Castellane, pour le tiers de la seigneurie de Riez, que celui-ci avait acquis de Boniface de Castellane, son frère, seigneur d'Allemagne. Michel II de Bolliers confirme, de concert avec le prévôt du chapitre et les autres co-seigneurs, les nouveaux statuts de la ville, le 13 novembre 1445. Enfin Louis Doni d'Attichi finit par faire l'acquisition de toutes les portions de la seigneurie, en 1643, et ses successeurs devinrent les seuls seigneurs temporels de cette ville.

L'institution du chapitre de l'église cathédrale date seulement des premières années du onzième siècle. On l'attribue à l'évêque Aimeradus, qui siégea, de 990 jusqu'en 1025. Augier, l'un de ses successeurs, soumit ce chapitre à l'observance régulière des Augustins et rétablit les dignités d'Archidircre et de Sacristain: celle de Prévot existait dès l'origine, et son premier titulaire avait nom Pons, *Pontius*. La dignité de Théologal ne fut établie qu'en 1565, par l'évêque Lancilot de Carle, et avec l'assentiment du chapitre. Le premier théologal de Riez fut frère Jean Salvatoris, de l'Ordre de Saint-Dominique. Déjà à cette dernière date, le chapitre avait été sécularisé.

L'église cathédrale de Notre-Dame tombait en ruine, quand Augier la fit presque entièrement reconstruire, dans le commencement de son épiscopat (1090.) Le siége épiscopal avait été transféré, comme nous l'avons dit, en l'église de Saint-Maxime: mais les clercs attachés à cette église se partageaient, et faisaient le service divin dans l'une et dans l'autre. Ce fut dans cette deuxième cathédrale, que fut dressé, le 21 octobre 1255, l'acte d'érection de l'abbaye de sainte Catherine de Sorps, du chapitre de l'Ordre des Augustins et d'une maison hospitalière pour les pauvres, fondés dans le même lieu de Sorps, près Bauduen. C'est là, qu'étaient déposées les reliques du saint évêque Maxime,

son fondateur. C'est là enfin que fut tenu, en 1285, le concile de la province d'Aix (1).

Les bandes d'aventuriers qui désolèrent la Provence dans le quatorzième siècle, et dont on ne savait se délivrer qu'à prix d'argent, n'épargnèrent point la ville de Riez. Des compagnies d'Espagnols sous la conduite de Henri, comte de Transtamare, et frère naturel de Pierre-le-Cruel, roi de Castille, s'abattirent sur cette ville, et y commirent toutes sortes d'excès. Après avoir assouvi leur rage sur la cité ou *Basse-Ville*, qu'ils réduisirent en cendres, elles se portèrent contre la *Haute-Ville* dont elles assiégèrent vainement le château. Défendu par sa position et par l'énergique bravoure de noble Renaud de Châteauneuf, le château épiscopal tint ferme et ne put jamais être emporté. Ces barbares se vengèrent de cet échec en ruinant les habitations, et en vivant aux dépens des malheureux habitants. L'assemblée des Trois-États réunie à Draguignan fit un traité avec le comte Henri. Ce traité portait que dans 20 jours, ses troupes évacueraient la Provence, avec promesse de ne plus y rentrer, à la condition que, dans le dit espace de 20 jours, on leur livrerait 10,000 florins de bon or pur, (87,500 livres), 10,000 sétiers, dont deux parts d'avoine et la troisième de blé et 2,000 bêtes à laine. L'évêque de Riez leur céda pour sa part 100 sétiers de seigle et 100 de blé. Le viguier de Draguignan fut député à Riez par le sénéchal-gouverneur de Provence, le 28 janvier 1361, pour en faire retirer l'ennemi, en exécution du traité du 24 janvier. Les Espagnols se retirèrent en effet, mais les dégats qu'ils avaient commis dans cette ville étaient irréparables.

L'évêque Jean de Maillac, voulant prévenir le retour de pareilles horreurs, et mettre les habitants à l'abri de nouvelles incursions, se fit élire *Capitaine* ou gouverneur de Riez. L'enceinte de la ville fut réduite à l'étroit espace, où on la retrouve encore aujourd'hui. Cette enceinte fut protégée par des remparts et des tours nombreuses : parmi ces dernières, celle dite du *Révelin*, était la plus forte et la plus remarquable. Il fallut toutefois dans la suite permettre de construire des faubourgs pour suffire aux besoins de la population. La révolte de Raymond de

(1) Voir, chap. 5, page 25.

Turenne prouva bientôt combien avait été sage et prudente la conduite de l'évêque Jean de Maillac. Ce farouche vicomte trouvant la ville fortifiée, ne jugea point prudent de l'attaquer; il se borna à ravager la campagne.

La construction des remparts et des tours fut commencée en 1371; elle était à peine terminée en 1384. La ville n'eut dès lors que deux portes, l'une au couchant, dite porte de *Saint-Sols*, *Portale sancti Sollii* (1), et vulgairement *Sansouen*; l'autre au levant, nommée porte *Aiguière*, *porta Aquaria* (2). Ces portes existent encore présentement. Avant l'invasion des bandes espagnoles, l'enceinte de la ville proprement dite comprenait les faubourgs du Bourg-neuf ou *Reclus*, de Saint-Roch, de Saint-Sébastien, de Saint-Sols, des Cordéliers, et de Notre-Dame-de-*Blanchon*, ainsi que les jardins et prairies qui entourent ces divers quartiers. Quatre portes donnaient alors accès dans la ville, celle de Saint-Sols à l'extrémité du faubourg de ce nom; celle du petit-Mazeau, la porte Aiguière et la porte des Chalvins. On ne peut plus en retrouver les vestiges. La rue principale était alors celle de Notre-Dame, depuis l'église de ce nom jusqu'à l'hôpital moderne. Les deux ponts que l'on trouve aujourd'hui sur le Colostique existaient aussi pareillement. La ville haute, commençant aux murs d'enceinte supérieurs, s'étendait jusqu'au pied du château épiscopal, situé au midi, et au couchant de l'église de Saint-Maxime. Cette partie n'était ni aussi peuplée, ni aussi importante; en effet, les actes de 1300 et de 1310 font foi que pour l'élection des officiers communaux, on en élisait tous les ans quatre dans la Ville-Basse, et trois seulement dans la Haute-Ville. Les maisons des chanoines et des bénéficiers de l'église étaient situées au-dessous du château épiscopal.

La ville ainsi réduite par la nouvelle enceinte de 1371, n'avait donc plus aucune église rapprochée du centre de la population. On ne resta pas longtemps sans reconnaître l'inconvénient de cet état des choses. Déjà en 1405, le projet était arrêté de cons-

(1) Ce nom lui avait été donné en mémoire de Caius Sollius Sidonius Apollinaris, évêque de Clermont, venu à Riez en 470 pour visiter l'évêque Fauste.

(2) Ainsi nommée à cause d'une grande fontaine monumentale.

truire une nouvelle église qui fut tout à la fois paroissiale et cathédrale : mais ce ne fut qu'en 1490, qu'on en jeta les fondements. Les travaux ne furent repris qu'en 1498, et on fit servir à cette construction les matériaux de l'antique cathédrale de Notre-Dame que l'on démolit peu à peu. On n'eut pas la précaution, ou peut-être les moyens de reproduire le plan et l'architecture de cette basilique, qui passait pour fort remarquable. La nouvelle église fut adossée sur toute sa longueur aux remparts et n'eut qu'une seule nef. Le chœur, la sacristie et la tour du clocher ne furent construits que postérieurement et en l'an 15[illegible]. Les offices divins y furent transférés, ainsi que le siége épiscopal, avant cette dernière construction. Les deux premiers évêques de ce siècle firent leur résidence ordinaire dans la ville, mais leurs successeurs habitèrent de nouveau le château de Saint-Maxime. La cathédrale ancienne ne fut point entièrement abandonnée : un diacre était chargé de veiller à son entretien, et de servir les messes qu'on venait y célébrer chaque jour. Les chanoines, les bénéficiers et les évêques prenaient possession de leur titre dans l'une et l'autre cathédrale.

L'église baptismale de Saint-Jean, ou Rotonde, autrefois unie, par une cour entourée de murailles, à l'église de Notre-Dame, ne cessa de servir dé Baptistère qu'en l'an 1510. On la conserva toutefois, comme un double et précieux monument d'antiquité. C'était dans son enceinte que se faisait le premier acte de la réception des évêques, et que les nouveaux consuls étaient revêtus des insignes de leur dignité, le 2 février, fête de la Purification.

Les troubles du calvinisme commencèrent dans Riez, en 1567. Profitant de l'absence de l'évêque et de la vacance du siége, les novateurs purent y prêcher l'hérésie et y firent des adeptes parmi les habitants. A la tête de ceux-ci, on compta bientôt Claude de Castellane, l'un des co-seigneurs et ensuite gouverneur de la ville. Pour comble de malheur, le titre épiscopal avait été donné à un capitaine de troupes, André d'Oraison, fils du vicomte de Cadenet et de Marthe de Foix, qui professait déjà secrètement l'hérésie de Calvin. Cet évêque nommé prit possession par procureur, le 7 janvier 1573, et parut une fois à Riez revêtu du casqué, de la cuirasse et de l'épée. Aussi, quand les

calvinistes de la Provence cherchèrent à rétablir leur puissance sous la régence provisoire de catherine de Médicis, ils ne manquèrent point de s'emparer de cette ville. Baschi-Stoublon à la tête de 500 hommes, après s'être rendu maître de Gréoulx et de Puimoisson, se présenta devant Riez, dans la nuit du 4 juillet 1574, appliqua des échelles contre les remparts, et pénétra dans cette place sans aucune résistance. Parmi les gentilshommes qui faisaient partie de cette bande, on remarqua sur tous, le propre frère de l'évêque nommé, le baron d'Oraison. On se refuserait à croire les horreurs que la soldatesque effrénée se permit dans cette ville, si des monuments irrécusables ne constataient leur douloureuse réalité. Les prêtres maltraités et expulsés, les vases sacrés et les ornements sacerdotaux profanés et pillés; les belles peintures, dont le dernier évêque avait orné son église, lacérées ou abimées à coups de fusils; la voûte de la cathédrale et celle de la sacristie détruite, le clocher abattu, les cloches rompues, enfin le temple saint converti en magasin à fourrages et en dépôt de l'artillerie. L'église et le couvent des Cordeliers furent pareillement livrés au flammes, puis détruits de fond en comble; la belle tour du *Revelin* fut rasée; beaucoup de papiers publics incendiés, les habitants soumis à toutes les vexations imaginables: tels furent les excès commis par les huguenots.

La ville resta en leur pouvoir jusqu'au 4 décembre de cette même année. Le maréchal de Retz, Albert de Gondi, gouverneur de la Provence, marcha sur Riez avec trois mille Suisses et de l'artillerie, et vint camper sur le champ de foire : les protestants effrayés de ce déploiement de forces ne songèrent point à la résistance. Ils demandèrent le même jour composition, et le maréchal leur permit de s'éloigner, sans coup férir.

Riez, qui devait sa délivrance au maréchal de Retz, embrassa chaudement le parti de celui-ci contre le comte de Carces. Mais comme le parti des Razats se composait de catholiques et de huguenots, ces derniers en profitèrent pour s'emparer de nouveau de Riez, en 1578. Le duc d'Angoulême, Henri de Valois, envoya des troupes qui les obligèrent de céder devant les forces supérieures des catholiques.

Cependant l'évêque nommé, André d'Oraison, s'était démis de son titre, moyennant une pension, en faveur d'Elzéar de Rastellis.

Le nouveau prélat avait pris possession le 8 février 1578. La ville n'eut aucun malheur à déplorer jusqu'en 1586 : mais, à la suite de la bataille sanglante livrée à Allemagne, le 5 septembre de cette année, entre les catholiques et les huguenots, elle dut recevoir dans ses murs les débris de l'armée de de Vins. Les consuls, après avoir pourvu aux besoins de cette troupe, durent pourvoir encore à l'ensevelissement des victimes du combat. Leurs cadavres laissés sans sépulture répandaient au loin la puanteur et la corruption : bientôt une maladie contagieuse se manifesta dans le lieu d'Allemagne et même dans Riez, où elle sévit du 16 octobre 1586 jusqu'à la fin du mois d'avril suivant. En prévision du fléau, et dès les premiers cas suspects, les consuls avaient établi deux médecins aux gages de la ville ; le bureau de santé était organisé, et l'ancienne léproserie de Saint-Lazare mise en état de recevoir les malades. Les délibérations du 2 janvier, des 25, 26 et 27 février 1587, ont toutes rapport aux mesures sanitaires contre la peste. La maladie tendant à sa fin dans le courant d'avril, il fut ordonné par délibération du 20 de ce mois, de mettre un *crampon* à la porte des maisons suspectes, afin que personne ne pût en sortir et communiquer avec le reste de la population. Aucun nouveau cas de contagion ne s'étant manifesté pendant tout le mois de mai, le parlement accorda la libre entrée de la ville dans les premiers jours de juin. On peut juger des ravages que le fléau fit dans Riez par la délibération du 2 juillet. Le conseil prononce la peine d'un écu d'amende pour chaque contravention, et contre tout habitant de quelque état ou condition qu'il soit, qui, à midi et à 7 heures du soir, en entendant le son de la cloche, ne se prosternera à genoux, la tête découverte, pour remercier Dieu d'avoir mis la ville en santé, et le prier d'apaiser sa colère.

Le parlement et la province étaient divisés en deux partis en 1588. Riez s'était prononcé franchement pour la cause royale et pour le gouverneur Lavalette, tandis que son évêque avait embrassé avec une ardeur peu commune la parti de la ligue. Lavalette, profitant de l'absence de ce Prélat, donna ordre au gouverneur de la ville, Castellane-Norante, d'augmenter les fortifications, et de convertir le château épiscopal en une forte citadelle. Il y plaça ensuite une garnison particuliere, a l'entre-

tien de la quelle furent employés les revenus de la manse épiscopale, et les dîmes en argent du clergé de la ville.

L'évêque de Rastellis, toujours ardent ligueur, était envoyé en députation auprès du Duc de Savoie, le 25 janvier 1590, pour l'appeler au secours de sa cause. Le duc promit, moyennant certaines conditions, celle entre autres d'un rassemblement d'une armée dans les environs de Riez. Ce prince espérait que la trahison, ou les intelligences que de Rastellis s'y étaient ménagées, lui en ouvriraient bientôt les portes, et que la reddition de cette place affaiblirait notablement le parti royal. Le gouverneur de Riez était en effet alors mécontent de Lavalette : il se contraignait néanmoins de peur d'encourir sa disgrâce. On pouvait donc supposer que, se sentant appuyé par le voisinage d'une armée, il n'hésiterait plus à se déclarer contre Lavalette. Mais celui-ci surveillait toutes ces manœuvres ténébreuses, et, au moment où on l'attendait le moins, il entre dans Riez avec des troupes nouvelles, change la garnison, enlève le gouvernement à Castellane-Norante, et lui substitue le sieur de Peyroles. Bientôt la ville et le voisinage eurent autant à souffrir des compagnies corses qu'on y avait laissées que des troupes ennemies. L'évêque Rastellis fut cruellement puni à son tour par la destruction de son château de Montagnac, où il s'était renfermé au retour de son ambassade. Il fut fait prisonnier, et ne recouvra sa liberté qu'au moyen d'une forte rançon. Cela ne l'empêcha pourtant pas de se trouver à Nice, le 19 septembre 1790, pour venir complimenter le duc de Savoie sur son entrée en Provence, et d'aller en députation auprès du roi d'Espagne, le 25 janvier suivant.

Les Etats du pays se réunirent quatre fois dans Riez pendant les troubles de la ligue. Ils s'y réunirent d'abord, en 1591 et le 27 janvier. On élut dans cette assemblée les procureurs du pays : on demanda la réunion des deux charges de sénéchal et de gouverneur, la suppression de l'office de lieutenant-général, érigé en faveur du comte de Carces et devenu dans ses mains la cause des troubles; la réduction des membres des cours du Parlement, des Aides et des Comptes ; que le Parlement royal tînt alternativement ses séances à Riez et à Brignolles. Les Etats s'y réunirent de nouveau, le 9 janvier 1592, pour délibérer sur les

moyens de détruire la ligue, et d'éloigner de la Provence le duc de Savoie, défait depuis peu au siége de Vinon. — Ils s'y réunirent enfin le 8 mars 1594, et en février 1595, pour écouter les doléances du duc d'Epernon et le soutenir contre ses nombreux adversaires.

Riez tenait encore pour le duc d'Epernon, vers la fin de l'année 1595. Un coup de main hardi tenté par le gouverneur de Moustiers, Antoine de Pontevez, amena la défection de cette ville sans effusion de sang. Parti de Moustiers avec 120 chevaux que Lesdiguières avait mis à sa disposition, Pontevez se présente, dans la nuit du 26 octobre, aux portes de la ville, avec une escorte de quelques hommes seulement. Il demande à être introduit sans retard auprès du gouverneur pour une communication très-pressante. Son caractère, ses relations avec d'Epernon éloignent tout soupçon. On lui ouvre les portes; au même instant sa cavalerie arrivant au grand trot se précipite dans les rues de la ville aux cris de *Vive le Roi*. Les habitants éveillés en sursaut répètent le même cri avec enthousiasme. Pendant ce temps Pontevez arrive dans la maison du gouverneur de Riez, et lui intime l'ordre du roi de ne plus reconnaître, ni soutenir l'autorité de d'Epernon. La ville était soumise, mais la citadelle refusa de se rendre. Le commandant menaça même de se porter aux dernières extrémités, si on voulait lui faire violence. Instruit de ces événements, d'Epernon accourut de Sisteron avec des troupes, espérant de reprendre la ville avec la même facilité. Il fut trompé dans son attente, et dut se borner à ravitailler la garnison de la citadelle, pressé qu'il était de rentrer à Sisteron pour défendre cette ville contre Lesdiguières.

D'Epernon quitta enfin la Provence, pour toujours. La citadelle de Riez fut alors remise sous l'obéissance du roi. Les habitants n'attendirent point que le Parlement en ordonnât la démolition, ils la sollicitèrent d'eux-mêmes, et le duc de Guise leur concéda cette autorisation par lettres données à Aix, le 4 mai 1596. L'édit du gouverneur ne parlait que du château: nonobstant cela, et malgré les protestations de l'évêque et du chapitre, le marteau destructeur, le feu et la poudre s'attaquèrent aussi à la vénérable basilique qui y était attenante, et qui avait été fortifiée pour la défense du château. Un pareil acte de

vandalisme ne peut qu'exciter les justes regrets de tous ceux qui professent encore quelque respect pour les anciens monuments. Or celui-ci datait, on le sait, du cinquième siècle.

Dans les premiers jours de septembre (1596), le duc de Guise convoqua dans la ville de Riez les Etats du pays. Les consuls assistèrent avec le chaperon consulaire. Ce privilége du chaperon n'était point ancien : la ville l'avait fait demander à d'Epernon, en 1593, lors de la convocation de tous les consuls des communautés de son parti, à Sisteron, pour les funérailles du duc de Lavalette, son frère. Le roi Henri IV l'avait confirmé par lettres du 10 juillet 1596.

Ce fut pendant la tenue de ces états, que l'évêque de Rastellis rentra dans sa ville épiscopale après six ans d'absence forcée. Il trouva son palais démoli, son château de Montagnac ruiné; il dut dès lors se faire construire une nouvelle habitation près de l'église cathédrale. Cette maison sert encore présentement de maison curiale. Ce prélat fit un noble usage des revenus de son évêché, en les employant à la réparation de sa cathédrale si dévastée par les huguenots. La voûte, auparavant en pierre, fut simplement construite en planches ; les malheurs du temps, et aussi le besoin pressant de cet édifice ne permirent point de la rétablir dans son état primitif. La nouvelle sacristie avait été achevée en 1594. La tour actuelle du clocher ne fut bâtie qu'en 1599. C'est à Mgr de Rastellis que l'église de Riez fut encore redevable d'un orgue, dont les sons mélodieux rehaussèrent la majesté du culte jusqu'à la révolution française. Il l'avait fait fabriquer par Me Devela, célèbre facteur d'Avignon, en 1595. Mais il ne put être rendu à sa destination qu'après la mort de son donateur. Sur la montre de cet instrument, on voyait les armes et l'effigie de l'évêque, et on y lisait en caractère dorés l'inscription suivante: *Elziarius de Rastellis episcopus Regiensis Deo et Ecclesiæ hoc munus dedit anno Domini* 1595. Cet orgue muet depuis la déchéance de la cathédrale, a été restauré et augmenté de nos jours.

Mgr de Rastellis mourut à Cavaillon, sa patrie, le 28 octobre 1597. Charles de Saint-Sixt, son neveu et son successeur, continua noblement l'œuvre de restauration commencée. On lui doit l'acquisition du palais épiscopal moderne, aujourd'hui

l'*Hôtel-de-Ville*, et la reconstruction de l'hôpital vieux, auquel il assigna des rentes perpétuelles sur ses propres biens. Guillaume Aléaume successeur de Mgr de Saint-Sixt, fit concéder à la ville quatre foires annuelles. Mgr d'Attichi restaura et agrandit le palais épiscopal, et fit construire la nef latérale de la cathédrale, en 1648.

Ce fut en 1662 que l'on songea à relever de ses ruines l'ancienne église de saint Maxime. Mais au lieu de rétablir cet édifice dans son état ancien, on se borna à construire la chapelle actuelle, et à relever six colonnes sur leurs bases. La chapelle fut achevée trois ans après, et perpétua jusqu'à nos jours le souvenir de l'ancienne basilique. Mgr. Louis-Balthasar de Phelypeaux fit bâtir, en 1719, le séminaire diocésain sur les ruines de l'ancien palais épiscopal. La ville dut encore à ce prélat bienfaisant la construction des bâtiments du collége, et la maison hospitalière dite du Saint-Esprit. Les bâtiments du séminaire ont été ruinés de nos jours; ceux du collége ne sont plus reconnaissables, mais l'hospice rappelle encore la mémoire de cet illustre bienfaiteur des pauvres.

Anciennes communautés religieuses de Riez.

1° Le couvent des Pères Cordéliers. D'après les chroniques et la tradition de ces religieux, ce couvent aurait été fondé par saint François d'Assise lui-même. L'historien Jean Salomé assure de son côté que les Cordéliers furent appelés dans cette ville, avant l'an 1230, par l'évêque Rostaing de Sabran, qui leur construisit une vaste et belle maison. Toujours est-il constant que ce couvent fut un des premiers fondés par les franciscains, et qu'il était regardé comme le second de l'Ordre dans la Provence. Détruit par les bandes espagnoles en 1361, mais rétabli par la piété des fidèles, ce couvent fut de nouveau renversé de fond en comble par les huguenots en 1574. Ces barbares ne laissèrent subsister de l'église qu'une seule chapelle, à la considération d'une famille puissante du pays dont les ancêtres en étaient les fondateurs, et où ils avaient choisi leur sépulture. Rétabli une seconde fois, il fut mis aux enchères aux jours de la grande spoliation. Le marteau vandale a dispersé ses pierres, il ne reste qu'une partie de l'église convertie en maisons.

2° Le couvent des Capucins, fondé en 1612, par Mgr de Saint-

Sixt, au bas du versant méridional du côteau de Saint-Maxime, sur la route Moustiers. Vendu comme bien national, ce bel édifice subsiste encore en partie, attendant une destination meilleure.

3° Le monastère des Ursulines, fondé en 1630 par Mgr d'Artichy. Les religieuses y furent installées trois ans après, et y ouvrirent un pensionnat, dont la réputation s'étendit au loin. Chassées par la révolution, les filles de sainte Ursule virent leur belle et riche église profanée et convertie en club. Leur monastère, édifice vraiment immense, n'offre plus que l'image de la désolation.

L'église cathédrale de Riez, saccagée et dévastée une seconde fois en 1795, par un régiment de troupes nationales, s'abîma sous ses ruines dans la nuit du 19 mai 1842. Sur son emplacement, on a bâti l'église paroissiale actuelle. Il ne reste de la cathédrale que le sanctuaire et une chapelle latérale reservée à la sépulture des évêques; et ceux-ci, bien qu'unis à l'édifice principal, n'en sont qu'un accessoire tout-à-fait indépendant. Les amateurs de la peinture remarquent dans cette église trois tableaux anciens, dont deux représentent des religieux dans le ravissement de l'oraison, et le troisième saint Joseph agonisant. La belle statue de marbre de la sainte Vierge qu'on y trouve, appartenait autrefois au couvent des Capucins. Cette église a trois nefs : la pauvreté de son architecture est compensée par un luxe d'ornementation.

Riez possède un hospice civil, desservi par les religieuses Trinitaires de Valence, un bureau de bienfaisance, un pensionnat communal, une école gratuite des frères des Écoles Chrétiennes, fondée en 1825 par feu M. Rabel, notaire ; et plusieurs écoles de filles, dont une gratuite.

Le territoire de Riez est fertile en blé, vin, huile, fruits, fourrages et légumes. Le vin de Riez a joui pendant longtemps d'une réputation méritée, car un proverbe ancien portait: *Vinum Regense super omnia vina recense.* Ses tanneries, ses fabriques de vermicellis et ses corderies n'étaient pas moins renommées autrefois.

La population de cette commune est de 2,572 âmes.

Riez compte parmi les célébrités Bas-Alpines.

1° Le père Miraillet, de la Société de Jésus, auteur des *Entretiens délicieux*, imprimés à Avignon en 1634. Il cultiva la poésie avec succès.

2° Le père Caseneuve (Balthasar-Honoré), de l'Ordre des Capucins, préfet des missions dans les Cevennes, auteur de plusieurs ouvrages de religion, mort en 1678.

3° le Père Grenon (Claude-Marcel), de l'Ordre des Capucins, auteur de la *Somme de saint Bonaventure*, et missionnaire dans le Languedoc et les Cevennes, mort en 1682.

4° Bartel (Simon), docteur en théologie, historien de l'église de Riez, mort prieur-curé de Mezel, en 1649.

5° Abeille (Gaspard), né en 1638, prieur de Notre-Dame-de-la-Merci, membre de l'Académie française et secrétaire-général de la province de Normandie, auteur de divers ouvrages en vers, mort à Paris en 1728.

6° Abeille (Scipion), frère du précédent, qui se distingua dans l'art de guérir; auteur d'un *Traité d'ostéologie*, et mort à Paris, en 1697.

7° Amand (Pierre), chirurgien habile et praticien distingué dans la partie des accouchements, mort à Paris, en 1720.

8° Beranger (Laurent-Pierre), né le 28 novembre 1749, membre de l'Oratoire, professeur de rhétorique, censeur royal, membre de l'Institut, professeur à l'école centrale de Lyon et inspecteur de l'Académie de cette ville, où il est décédé le 26 septembre 1822. Beranger a laissé de nombreux ouvrages, et il est compté parmi les célébrités françaises.

9° Foucou (Jean-Joseph), sculpteur habile, au ciseau duquel on doit beaucoup de productions remarquables. Il était né, en 1758.

10° Augier (Maurice), né le 17 juillet 1754, professeur au séminaire de Riez, puis bénéficier de cette cathédrale, curé de Lauzet, professeur de théologie morale, chanoine de Digne, mort le 21 octobre 1817, dans une grande réputation de sainteté.

11° Rabbe (Alphonse), né en 1786, et mort à Paris le 1er janvier 1830, publiciste distingué, auteur de divers ouvrages historiques. Il est compté parmi les célébrités françaises.

12° Gravier (Jean-Baptiste-Joseph-Antoine), né en 1784, mort à Paris le 8 mars 1850, docteur en médecine, député des Basses-

Alpes, caissier-général de l'amortissement, et enfin Pair de France.

Riez a fourni aussi à l'église plusieurs évêques, savoir : Augier, Rossolin, Guillaume et Pierre de Fabre, qui occupèrent le siège épiscopal de cette ville ; César de Sabran, qui fut fait évêque de Glandèves, en 1702 ; Louis-Hector-Honoré-Maxime de Sabran, aumônier du roi, puis évêque de Nancy, ensuite de Laudun, en 1777, et enfin aumônier de la Reine.

Les ARMOIRIES de Riez sont d'argent avec un ormeau de sinople, et un ours de sable grimpant sur l'ormeau.

PUIMOISSON.

Ce village dénommé dans les anciennes chartes *Podium Muxonis*, et *villa sancti Michaelis de Podio-moisson*, est bâti en amphithéâtre vers l'extrémité de la plaine qui couronne la vallée de Riez, à 7 kil. Nord de cette ville, et à 34 Sud de Digne. Les Etymologistes ont voulu faire dériver son surnom de *Muxonis* de *Messium*, moissons, se fondant sur la grande quantité de grains qu'on y récoltait. Nous ne savons jusqu'à quel point ce sentiment peut paraître fondé, mais toujours est-il que dans les siècles reculés, et avant la funeste manie des défrichements, Puimoisson était renommé et par la quantité de ses grains, et par ses vins aussi estimés que ceux de Riez, et par ses amandes *coutelones* et *pistaches*.

Ce lieu a du être connu et habité par les romains. Son voisinage de la ville colonie attira dans son sein quelqu'une de ces familles patriciennes si répandues en Provence. Le silence de l'histoire et l'absence de monuments ne sont pas, on le sait, une raison suffisante pour révoquer en doute l'existence reculée d'un pays.

Dans le douzième siècle, la seigneurie et directe de Puimoisson passa toute entière entre les mains des religieux hospitaliers de saint Jean de Jérusalem, vulgairement appelés l'Ordre de Malte. Ce fut l'évêque Augier de Riez qui les institua dans ce lieu en leur cédant en 1125, l'église paroissiale de Puimoisson, avec ses dîmes et ses dépendances. Le comte Raymond-Béranger se montra le bienfaiteur de cette maison de l'Ordre en lui conférant, en

l'an 1175, le temporel de ce lieu qu'il avait reçu lui-même d'Adalbert, abbé de Lérins. Cette maison fut érigée en commanderie de l'Ordre, et visitée en 1286 par le grand-maître Jean de Villaret, qui y donna une charte de confirmation des priviléges accordés aux habitants de Manosque. Cette charte se termine ainsi : *datum in domo nostra de Podio Moysonno XII Kalendarum septembris anno domini MCC octogesimo sexto.*

La conventualité de la maison de Puimoisson cessa dans les premières années du quatorzième siècle. Il n'y eut plus que le commandeur, et la longue suite de ces dignitaires se clotura par le nom de l'illustre Bailli de Suffren, l'auteur de la glorieuse paix qui fut faite avec l'Angleterre en 1782, et l'un des plus célèbres chevaliers de son Ordre et des plus grands officiers de mer que la France ait eus. L'ancien château du commandeur de Puimoisson était contigu à l'église paroissiale : il était remarquable par sa construction et sa vaste étendue. Il fut démoli de fond en comble pendant la révolution de 1792.

En 1574, malgré l'édit de paix publié l'année précédente, les religionnaires sous la conduite de Baschi-Stoublon, surprirent Puimoisson le 8 juillet, et s'y établirent. Les Catholiques le reprirent quelques mois après, mais non sans peine. Ils y perdirent 20 soldats ; de Vins eut un cheval tué sous lui, et l'écuyer du maréchal de Retz y fut blessé. Puimoisson épousa dans la suite le parti des Razats, et tomba de nouveau au pouvoir des religionnaires : le duc d'Angoulème, Henri de Valois, envoya des troupes qui les obligèrent à céder devant des forces supérieures, en 1578. Lorsque commencèrent les troubles de la ligue, en 1585, Puimoisson fut la première place qui tomba au pouvoir de de Vins, alors chef des ligueurs provençaux. Ce lieu fut remis de nouveau sous l'autorité du roi par le duc d'Epernon. Puimoisson avait alors une certaine importance stratégique, et son château fortifié offrait une place de sureté pour contenir les lieux voisins.

En 1790, on découvrit, au quartier dit *Pas-de-la-Val*, en creusant des fosses de vigne, une urne en bel albâtre statuaire, haute de 48 centim., sur une circonférence de 96 centim.; et cannelée strigilairement. Elle renfermait, avec les cendres d'un chevalier, la poignée de son épée et sa bague. Cet anneau dont le poids

est de 52 gr., 294, portait gravée en creux une belle tête d'aigle.

A peu de distance de l'urne, on retira de la terre trois morceaux d'albâtre qui faisaient partie d'une pierre tumulaire cassée depuis longtemps, et dont les autres fragments étaient perdus. Les caractères tracés sur les morceaux retrouvés, sont les commencements de trois lignes :

N.
OLTINI FESTI CON...
AUGU....

A deux mètres environ de distance de cet endroit, on trouva encore un cinéraire de plomb, pesant à peu près 50 kilogram., de forme ronde et portant un couvercle du même métal. Sa hauteur et sa circonférence étaient les mêmes que ceux de l'urne d'albâtre. Un vase de terre qui était auprès se brisa. La médaille, placée sous le cinéraire de plomb, était à l'effigie d'Auguste. Des vestiges considérables de maçonnerie, et qu'on ne put détruire, annonçaient le voisinage d'une habitation importante, qui appartenait sans doute à ce chevalier Oltinus Festus.

Le quartier de Saint-Apollinaire, vulgairement *Sant-Poulinar*, sur les confins du territoire de Riez, rappelle un précieux souvenir historique. C'est là que se réunissaient pour converser plus librement des choses divines, le saint évêque de Riez, Maxime, et saint Apollinaire, alors jeune seigneur et dans la suite évêque de Valence en Dauphiné. Ce quartier, appelé *Lacunus* dans les chartes du douzième siècle, possédait donc déjà un oratoire dans le cinquième siècle. Cet oratoire prit dans la suite et conserva jusqu'à ce jour le nom de saint Apollinaire. L'Empereur Charlemagne en fit don à l'église de Valence qui le lui avait demandé; et cette donation fut confirmée par Frédéric Ier, empereur d'Allemagne et roi de Bourgogne, par acte donné à Vienne, le 15 des calendes de septembre de l'an de l'incarnation 1178. Cette chapelle reconstruite et entretenue par l'église de Valence, comme un lieu sanctifié par la naissance d'Apollinaire à la vie religieuse, était jadis un lieu de pélérinage annuel pour les habitants de Puimoisson. Vendue comme bien national, elle existe encore, mais transformée en une grange.

On trouve sur un côteau en face du village, une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Beauvoir, qui paraît assez ancienne. Elle a été restaurée depuis quelques années.

L'église paroissiale dédiée à saint Michel, est toute bâtie en pierres de taille : la voûte et les fenêtres sont du style ogival. La nef est assez belle, et ornée de trois rangs de colonnes fixées dans le mur. La porte principale est d'architecture gothique. On croit que cet édifice a été construit en même temps que le château, dans le douzième siècle. La fête patronale du pays se célèbre le 15 août, et attire beaucoup d'étrangers.

Le climat de Puimoisson est sain et tempéré : le vent du Nord y souffle cependant avec violence. Population totale 1,114 âmes, dont 1,000 dans le village, et le reste disséminé dans 48 maisons de campagne.

Puimoisson possède deux écoles primaires et un bureau de bienfaisance.

Puimoisson est la patrie 1° de Guillaume Durand, surnommé *le Spéculateur* et le *père de la pratique*, né vers l'an 1215, et mort à Rome en 1296. Il fut disciple de Henri de Suze, chapelain et auditeur du Pape Clément IV, légat au concile de Lyon sous Grégoire X, ensuite évêque de Mende. Il est auteur de plusieurs ouvrages.

2° De Guillaume Durand, neveu du précédent et son successeur à l'évêché de Mende en 1290, auteur d'un Traité sur *la Manière de célébrer les conciles*.

3° D'Annibal Augier, mort à Aix en 1651, conseiller à la cour des Comptes, fondateur, dans son pays natal, d'une distribution annuelle et perpétuelle de grains et d'argent aux pauvres du lieu, et de certaines sommes pour l'établissement des filles pauvres, et pour donner des métiers aux garçons indigents. Il fut encore le bienfaiteur de la maison de l'Oratoire d'Aix.

4° D'Arnaud, officier de la légion d'honneur, ancien député des Basses-Alpes, procureur général à la cour d'Aix, mort à Puimoisson en 1829.

Les ARMOIRIES de Puimoisson sont d'argent avec des flutes en sautoir.

ROUMOULES.

Ce lieu, appelé en latin *Romulæ* ou *Romolæ*, et anciennement *Castrum de Romulis*, est situé sur la route de Moustiers, à 8 kil. Est de Riez, et à 44 Sud de Digne. Son étymologie vient

de *Romulea*, petite Rome, ou petite demeure des Romains, par opposition à la colonie de Riez où ceux-ci habitaient en grand nombre. En effet, la proximité de ce lieu dût engager les riches colons de la ville d'y construire des *villa*, auprès desquelles vinrent ensuite se grouper des maisons, ce qui aurait dans la suite formé le village.

Le terroir de Roumoules est fertile, et ses productions sont les mêmes que celles du terroir de Riez. Le vin qu'on y recueille est excellent, et ses fruits délicieux. Les truffes noires abondent sur tout son territoire et notamment dans ses bois communaux; elles constituent aujourd'hui comme le principal revenu de cette commune. Le village est traversé par un torrent qui va se décharger dans l'Auvestre. Ce lieu fut érigé en baronie en 1660. Sa population totale est de 551 âmes. Il n'y a point de hameaux, mais seulement de maisons de campagne. On trouve dans le territoire de cette commune, les débris de l'ancien village de Saint-Martin d'Alignosc, ou le *Rimat*, qui fut probablement incendié dans le temps des guerres civiles. Ce n'était plus avant 92 qu'un prieuré rural; on y trouva, dans le dernier récensement de la Provence, six maisons et 53 âmes.

L'église paroissiale de Roumoules est dédiée à saint Pierre *aux liens*. Sa construction ne paraît pas ancienne. On croit qu'elle n'était, dans l'origine, que la chapelle d'un couvent, que l'on agrandit ensuite après la destruction de l'église paroissiale.

Il y a une école primaire et un bureau de bienfaisance.

MONTAGNAC.

Ce village, dit en latin *Montaniacum*, est situé au Midi sur le penchant d'une colline, à 5 kil. Sud de Riez, et à 50 Sud de Digne. On trouve à l'Est du village, une colline plus élevée que toutes celles qui l'entourent. C'est sur cette élévation, qu'était situé l'ancien château-fort de Montagnac, le même qui, dans le temps des guerres de la Ligue, soutint un siége de dix jours contre 10,000 hommes de troupes commandées par Lavalette. Furieux de cette résistance, les assiégeants livrèrent aux flammes le village de Montagnac, et se retirèrent ne laissant que 500 hommes pour surveiller la place. Ce que le nom-

bre et la valeur, soutenus par l'artillerie, n'avaient pu faire, la trahison l'opéra bientôt après. L'évêque Elzéar de Rastellis, s'était réfugié dans ce château au retour de son ambassade auprès du duc de Savoie. Un de ses domestiques se laissa corrompre, et laissa ouverte pendant la nuit une porte secrète. La garnison surprise essaya vainement de résister. Il lui fallut capituler. L'évêque retenu comme prisonnier de guerre, ne put recouvrer sa liberté qu'au prix d'une forte rançon. On ne lui permit pas toutefois l'entrée de sa ville épiscopale : il fut même banni de son diocèse. Lavalette ne se contenta pas de la reddition du château, il le fit démolir de fond en comble ; il obligea même les habitants de travailler avec les soldats à cette démolition. On conserve dans les archives du lieu, le souvenir de cet événement arrivé en 1590, vers la fin du mois de juillet.

Les évêques de Riez, qui, depuis un temps immémorial, étaient seigneurs du lieu de Montagnac, firent rebâtir ensuite le château. Plusieurs d'entre eux y ont fait leur résidence.

C'est dans le territoire de cette commune, et sur la plaine de *Puberclaire*, que le duc de Lesdiguières livra le combat cité dans ses Mémoires. On a trouvé au bout de cette plaine et dans une campagne nommée le *Plan céleste*, des empierrements que l'on croit être d'anciens retranchements.

Le climat de Montagnac est sain, l'air vif et le sol aride. Les côteaux sont couverts de vignes et d'olivers. On y récolte du blé, beaucoup d'amandes et de truffes noires. Ces productions sont l'objet d'un commerce assez lucratif, et les truffes surtout, qui passent pour les meilleures de la contrée, constituent aujourd'hui la principale industrie de ce pays. Population totale, 656 âmes.

L'église paroissiale, est dédiée à saint Pierre *aux Liens*. L'époque de sa construction est ignorée. La fête patronale est saint Christolphe (25 juillet). — Il y a une école primaire et un bureau de bienfaisance.

SAINTE-CROIX.

Ce lieu, dit en latin *Sancta-Crux*, est situé au Midi, sur le versant d'une colline et la rive droite du Verdon, à 10 kil. Sud-Est de Riez, et 51 Sud de Digne. L'air y est sain, depuis que l'on a

desséché les marais de la plaine et qu'on en a fait écouler les eaux dans le Verdon. Le climat y est tempéré, le sol fertile surtout en fruits et en légumes qui font le principal commerce du pays. La seigneurie de ce lieu a appartenu très-longtemps aux évêques de Riez.

La population de cette commune est de 488 âmes. Il n'y a point de hameau, mais seulement des maisons de campagne.

L'église paroissiale, dédiée à la Sainte Croix, date du seizième siècle : une restauration en a été faite en 1834. La fête patronale du lieu est la Transfiration (6 août) vulgairement Saint-Sauveur. — On trouve au bas de la plaine de Sainte-Croix, les ruines d'une ancienne église, qui avait longtemps servi de paroisse. — Il y a une école primaire.

MONTPEZAT.

Ce village, appelé en latin *Mons-Pezatus*, et *Castrum de Monte Pezato*, est placé sur un mamelon isolé et sur la rive droite du Verdon, à 13 kil. Sud de Riez, et à 54 Sud-Ouest de Digne. Il tire son nom de *mons petra*, montagne de pierre : on sait en effet qu'il y a dans ce lieu des belles carrières de pierre froide. Le climat y est tempéré ; ses productions principales sont le blé, le vin, les légumes. Il y a beaucoup de chênes verts. La population de cette commune est de 125 âmes. Il n'y a point de hameau, mais seulement neuf bastides.

Il existe dans le territoire de Montpezat une ferme connue sous le nom de Saint-Saturnin, dont une partie des bâtiments, disposée en rotonde, est évidemment le reste d'un temple ancien. On y trouve sur une des murailles, une inscription aujourd'hui illisible, mais qui a été conservée par les historiens de de Provence.

Elle est ainsi conçue : A. JVLIVS SATVRNINVS
SIGNIFER LEG. X.
GEM. P. F. JVL VIR CI
A VIVVVS FECIT
SIBI ET SVIS.

Cette inscription indique que cette pierre appartenait au tombeau de la famille d'un quartumvir, qui avait servi dans la dixième

légion, où il avait été élevé à la dignité de porte-enseigne. Cette légion était du nombre de celles qui, après avoir été dissoutes ou refondues dans d'autres corps, étaient réorganisées de nouveau et que l'on distinguait par le mot *geminæ*.

On trouve encore, sur le territoire de cette commune, le pont de Silvestre, bâti sur le Verdon et sur la route de Riez à Aups. Ce pont, très-curieux par sa forme, est adossé à deux collines, et les eaux n'en ont jamais mouillé la première pierre, même dans les plus grandes crues.

L'église paroissiale a pour titulaire, saint Julien, martyr. — Il y a une école primaire et un bureau de bienfaisance.

Montpezat a donné le jour à Bertrand (Bernard), savant mathématicien, qui vivait dans le dix-septième siècle, et qui traduisit en latin les œuvres de Licophron et de Dion, et les enrichit de notes estimées.

SAINT-LAURENT.

Ce village, ainsi appelé du patron du lieu, est situé sur la rive droite du Verdon, à 16 kil. Sud de Riez, et à 57 Sud-Ouest de Digne. Le climat y est tempéré : le sol produit de l'huile, du vin, des amandes et du blé. Cette commune est composée du village, de quatre maisons de campagne et d'une population de 137 âmes. La terre de Saint-Laurent appartenait à sept seigneurs ou co-seigneurs.

On trouve enchassée aujourd'hui dans le piédestal des fonts baptismaux, l'inscription suivante :

JVLIA....
HEDOÆ....
PRO SAL....
VINDEMIALI....
V. S. L. M.

Les dernières lettres indiquent un monument votif élevé par la tendresse d'une nommée Julie. Cette inscription fut trouvée dans le territoire de Montpezat, au rapport de Soléry, et transportée ensuite dans la commune de Saint-Laurent.

L'église paroissiale a pour titulaire et pour patron saint Laurent (10 août). — Il y a une école primaire.

QUINSON.

Le village de Quinson est placé sur la rive droite du Verdon, dans un bassin resserré par des côteaux couverts d'oliviers et de vignes, à 19 kil. Sud de Riez, et à 60 de Digne. Il était autrefois situé sur la colline qui domine le territoire, et se nommait *Castrum de Sancto Michaele de Quinsono*. On y voit encore les débris des habitations et de l'église, où l'on se rendait annuellement en procession, le premier dimanche de mai.

On ne peut fixer l'époque à laquelle les habitants se fixèrent dans la plaine. Le village fut alors entouré de remparts et de tours d'une solidité à toute épreuve. En 1726, un particulier ayant creusé dans une de ces tours, elle se renversa en entier sur les maisons voisines sans qu'il s'en détachât une seule pierre, et l'on fut obligé de faire jouer la poudre à canon pour les séparer. Il reste encore plusieurs de ces tours, ainsi que certaines parties des remparts. Une rue dite *la Carcès*, indique ou une prison d'état, ou simplement la prison du juge du lieu.

La terre de Quinson après avoir appartenu longtemps à la famille Spata, avait été réunie aux terres de la baronie de Castellane par le mariage d'Agnès Spata avec Boniface III de Castellane. Cette baronie ayant été supprimée et ses biens réunis au domaine comtal en 1262, la seigneurie de Quinson appartint alors aux comtes de Provence. En 1277, le comte Charles d'Anjou l'échangea avec le prévôt de Barjols, pour le château, en se réservant la juridiction, *les Questes* et les *Cavalcades*. La reine Jeanne fit donation de tous ses droits sur la terre de Quinson, à Bertrand Rodulfi, en 1348. Enfin en 1745, la communauté acquit tous les droits royaux, moyennant une redevance de 80 livres. Depuis lors, le juge royal du lieu était nommé par cette même communauté. Bien avant l'année 1632, Quinson portait le titre de ville royale.

On trouve au-dessous du village, un pont de pierres sur le Verdon, que l'on croit être de construction romaine. En cet endroit, la rivière est resserrée entre deux bancs de rochers qui se prolongent fort au loin.

Le climat de Quinson est sain, froid en hiver et très-chaud en été. Son terroir produit du blé, du vin, des légumes et des olives

ıent une huile surfine. La population totale est de 850 nt 750 dans le village et 100 disséminées dans dix-neuf de campagne.

e paroissiale, dédiée à Notre-Dame-*du-Plan*, s'étant pendant la révolution de 89, on la reconstruisit en 1807. ouve rien de remarquable. Elle était anciennement une nce des moines de Lérins. -- La fête patronale est sainte vierge et martyre; elle se célèbre le 16 mai.

à Quinson deux écoles primaires et un bureau de bien-

MOIRIES de Quinson sont d'azur avec un pont d'argent 5 d'un pinson du même.

ESPARRON.

age, en latin *Esparronum*, est bâti sur le penchant de eaux séparés par un torrent, et près de la rive droite on, à 16 kil. Sud-Sud-Ouest de Riez, et à 57 Sud-Sud- Digne. L'étymologie d'Esparron vient du provençal , glisser, à cause que le village, par sa position, semble ans le torrent qui le divise en deux parties. On y ajoute n *de Verdon*, pour le distinguer des autres lieux qui e même nom.

nat y est assez doux, mais très-variable à cause des y règnent fréquemment. La principale production du t le blé; on y récolte aussi du vin et de l'huile.

commune comprend le village, cinq hameaux dits , *Saint-Vincent, Hélion, les Baumes et la Grangeoire,* campagnes isolées, et une population totale de 440

n château seigneurial conserve encore une tour dont uction remonte au dixième ou onzième siècle. La sei- appartenait à une branche de l'antique famille de Cas- es historiens de Provence nous ont conservé le sou- ne inscription trouvée dans cette commune. Elle portait:

T. DOMITIVS L. F. TER. PERDVLLO
ARELATENSI OMNIBVS
HONORIBVS IN COLONIA
SVA FVNCTO EVTHICON LIBERTVS.

C'est un monument de reconnaissance élevé à L. Terentius Perdullus, magistrat de la colonie d'Arles, par Domitius Euthices, son affranchi.

L'église paroissiale, dédiée à saint André, fut agrandie et réparée, il y a 134 ans. On y trouve trois tableaux estimés par les connaisseurs. — La fête patronale du lieu est sainte-Marie-Madeleine. — Il y a une école primaire et un bureau de bienfaisance.

ALBIOSC.

Ce village, dit en latin *Albioscum*, est situé sur un côteau, à 14 kil. Sud-Ouest de Riez, et à 55 Sud-Ouest de Digne. Son étymologie vient *d'Albieci* ou *Albici*, les Albices qui formaient une nation à part parmi les anciens peuples de la Provence. Quelques auteurs pensent qu'Albiosc était primitivement la capitale des Albices, et qu'il se dépeupla et fut abandonné lors de la fondation de la colonie romaine de Riez. Rien ne justifie cette assertion, car on n'y a jamais découvert le moindre vestige d'antiquité. Il est plus probable de dire que les Albices, en perdant leur nationalité, voulurent en conserver au moins le souvenir et qu'ils donnèrent leur nom à l'un des bourgs voisins de la colonie.

La terre d'Albiosc avait été érigée en baronie, mais on ignore la date de cette érection qui est antérieure à l'établissement du parlement de Provence.

Le climat d'Albiosc est tempéré, et son terroir fertile. Il naît dans le territoire deux sources, qui arrosent la partie qui est en plaine, et se jettent ensuite dans le Verdon. La population totale est de 99 âmes.

L'église paroissiale a saint Pierre-*aux-Liens* pour titulaire et pour patron. Elle dépendait autrefois des moines de Lérins qui la faisaient desservir par un curé. — Il y a une école primaire et un bureau de bienfaisance.

ALLEMAGNE.

Allemagne, en latin *Alamania*, *castrum Alamanicum*, est situé sur la rive gauche du Colostre, à 8 kil. Sud-Ouest de Riez, et à

au Sud-Sud-Ouest de Digne. L'étymologie d'Allemagne, que des actes du treizième siècle dénomment *Aramagna*, vient de *area* ou *arena magna*, plaine ou gravier étendu. Ce pays en effet est bâti au pied d'une colline, du haut de laquelle descendent, en temps d'orage, des torrents d'eau qui déposent dans les rues des tas de gravier. Ces eaux jointes à celles du torrent de Montagnac qui longe le village au Sud, font craindre, chaque année, qu'une partie des habitations ne soit emportée.

On ne peut douter que ce lieu existât très-anciennement, puisqu'il est cité, dès l'an 429, dans la Chronologie de Lérins, et dans la vie de saint Hilaire, au sujet d'un miracle opéré en faveur de ce célèbre archevêque d'Arles.

La terre d'Allemagne appartenait dans le douzième siècle à la famille de Spata. Agnès Spata qui la tenait de ses ancêtres l'apporta en dot a Boniface III de Castellane, baron de cette ville. Ce dernier en fit hommage au comte de Provence Raymond-Béranger, le 29 janvier 1226. L'acte de cet hommage dressé dans la maison épiscopale de Riez, existe encore dans les archives de la cour des comptes à Aix. On y trouve pareillement un acte du 22 mai 1285, qui concède la juridiction des comtes sur le lieu d'Allemagne à un Florenc de Castellane et à ses descendants. Cette terre était déjà à cette époque érigée en baronie.

L'habitation des anciens seigneurs était alors sur un côteau au Sud du village. On l'appelait *Castelletum de Alamania.* Ce fut dans cette habitation qu'Agnès Spata accorda en 1218 aux habitants de Riez, la franchise des droits de péage établis à Quinson, village dont cette Dame possédait aussi la seigneurie. Or, le Castellet était tombé dans le quatorzième siècle au pouvoir des bandes de Chamisard. Ces bandits en firent leur repaire : ils n'en sortaient que pour aller commettre des horreurs dans tout le voisinage. Les voyageurs indigents qui tombaient entre leurs mains, étaient égorgés sans pitié ; les riches étaient dépouillés, garottés et conduits au *Castellet*, et ne recouvraient leur liberté qu'au prix d'une forte rançon. Ils ajoutaient à ces méfaits la destruction des récoltes, l'enlèvement des troupeaux, le viol, le meurtre et l'incendie.

Pour mettre un terme à ces horreurs, les habitants de Riez se réunirent enfin, marchèrent contre le Castellet et délogèrent ces

bandits, soit en les battant, soit en pactisant avec eux, suivant l'usage de ces temps malheureux. Pour compléter leur victoire, ils démolirent le Castellet de fond en comble, comme on le voit par un acte de désistement du 17 juin 1417. (Arch. de Riez.) Dans cet acte Boniface de Castellane, seigneur d'Allemagne, déclare se désister de ses droits et prétentions contre la communauté de Riez pour la démolition du Castellet. On voit encore aujourd'hui ces ruines. L'épaisseur de quelques pieds de murailles encore debout, les traces d'un large fossé, destiné à la défense de l'édifice du côté de l'Est, seul point par où il pût être attaqué avant l'invention des armes à feu ; quelques ossements humains répandus dans les décombres; plusieurs débris d'armures et de vases de terre et de verre, tout en un mot annonce un vieux manoir féodal. Des fouilles pratiquées sur ce sol, avant la révolution de 89, amenèrent la découverte de plusieurs médailles romaines, dont une parfaitement conservée, en grand bronze, et portant l'effigie d'Antonin le pieux.

A un kilom. de distance, vers l'Ouest, des ruines du *Castellet* et dans le domaine de *la Moutta*, sur une plate-forme couverte de chênes blancs, existe dans un état de parfaite conservation un monument celtique, bien plus recommandable par son âge que ce château. C'est un de ces monticules de terre que les celto-liguriens élevaient, ou pour perpétuer le souvenir de quelque évènement remarquable, ou pour protéger la tombe de leurs parents. La nature semble avoir voulu veiller à sa conservation, en faisant surgir à son sommet un chêne qui le protège de ses branches et de son feuillage contre les intempéries de l'air.

Il ne faut pas confondre l'ancien château du *Castellet* avec le château d'Allemagne qui existe encore. C'est devant ce dernier qu'eut lieu, en 1586, une bataille célèbre dans les fastes de la Provence. De Vins, généralissime des ligueurs provençaux, tenait à enlever ce lieu au baron d'Allemagne, son ennemi personnel, et de plus chef des églises réformées. Il vint donc avec toutes ses forces, ayant avec lui Saint-André de Sault, son beau-frère, Forbin-Saint-Cannat, Castellane d'Ampus, Quiqueran, Lagarde, La-Molle, etc. Le baron d'Allemagne, au lieu de s'enfermer dans son château, qui était cependant bien fortifié, en confia la défense au sieur d'Espinouse, et alla demander du secours au duc de

Lesdiguières, son parent. Celui-ci saisit avec empressement l'occasion qui lui était offerte de relever le parti des réformés de Provence. Il se mit en marche avec ses gens d'armes ; et chemin faisant, sa troupe se grossit des compagnies de d'Auraison, de Jarente-Senas, de Vintimille-Tourves, de Forbin-Janson, et autres, tous ennemis de de Vins. Arrivé aux environs d'Allemagne, Lesdiguières s'empara des hauteurs et de tous les passages y aboutissant. De Vins abandonna alors la tranchée qui durait depuis 16 jours, et alla se ranger en bataille sur le côteau de Saint-Marc.

Le combat s'engagea, le 5 septembre 1586, avec une fureur égale de part et d'autre. Le baron d'Allemagne, qui s'était mis à la tête des volontaires, engagea le premier l'action. Son ardeur bouillante ne lui permit point de reconnaître tout le danger auquel il s'exposait ; car s'étant tourné vers ceux qui l'accompagnaient : « messieurs, leur dit-il, c'est aujourd'hui que je me perdrai, ou que je perdrai mes ennemis. » A ces mots, il donne tête baissée sur les premiers rangs qu'il enfonce. La fatigue extrême dont il fut bientôt accablé, et la chaleur qui le suffoquait, l'obligèrent à lever son casque. Saint-Martin, qui combattait à ses côtés, l'exhortait vivement à le remettre : « je ne le puis, reprit le baron ; venez, attaquons les arquebusiers qui tiennent encore fermes. » En disant ces mots, il reçut à la tête un coup d'arquebuse, dont il mourut une heure après. Lesdiguières acheva ce que n'avait pu faire le terrible baron : la déroute des ligueurs fut complète. De Vins n'échappa lui-même qu'avec peine aux poursuites de l'ennemi qui le harcela jusqu'aux portes de Riez, où il put enfin s'enfermer avec les débris de son armée.

Les pertes des catholiques s'élevèrent à 1,200 hommes tués ou blessés, suivant l'historien Jean Salomé. Papon les réduit aux chiffres suivants : 11 gentilshommes, 40 officiers et 600 soldats, tués ; 200 blessés ; plus de 100 prisonniers, et 18 drapeaux sur 22 qu'ils en avaient. Ces pertes désignent assez l'acharnement du combat. Mais ce qui repugne le plus à dire, c'est que la plus grande partie des prisonniers furent égorgés à la nouvelle de la mort du baron d'Allemagne. Pour comble d'horreur, on en égorgea encore 12 le lendemain sur sa tombe, pour lui servir d'hécatombe.

L'armée protestante se dispersa ensuite dans ses cantonnements, sans donner la sépulture aux morts. Les consuls de Riez durent payer des hommes pour faire recouvrir de terre les cadavres. La puanteur qui s'en exhala engendra une maladie contagieuse qui exerça ses ravages dans le village d'Allemagne et ensuite dans la ville de Riez. Ce fut le jour même de ce combat, que Lesdiguières écrivant à sa femme ne lui disait que ce qui suit : « Ma Mie, j'arrive ici hier, j'en pars aujourd'hui. Les provençaux ont été défaits. Adieu. »

La population d'Allemagne est de 604 âmes, dont 125 seulement disséminées dans les bastides. Elle était autrefois beaucoup plus considérable. Les fruits de son terroir sont agréables au goût, ses vins exquis et son huile estimée. On y récolte aussi beaucoup de trufes, du blé, des légumes, etc.

On y admire encore, malgré son état de dégradation, le château qui est incontestablement l'un des plus beaux de la contrée. Il est entouré de prairies et dans une presqu'île formée par le Collostre et le torrent de Montagnac.

On trouve, sur le coteau de Saint-Marc, une chapelle dédiée à ce Saint. Elle est fort ancienne, les habitants s'y rendent en *roumavagi* le 25 avril.

L'église paroissiale a pour titulaire et pour patron saint Marc. Elle est hors du village, dans un lieu solitaire, mais agréable. Son avenue, ornée d'arbres de haute futaye, rappelle ces temples anciens cachés dans les bois. Cette église n'offre de remarquable qu'un tableau du Saint-Rosaire entouré des quinze mystères; il est estimé par les gens de l'art.

Allemagne a une école primaire et un bureau de bienfaisance.

§ 8. CANTON DE VALENSOLE.

Ce canton est borné : au Nord, par le canton des Mées; à l'Est, par celui de Riez ; au Sud, par le département du Var; à l'Ouest, par la Durance qui le sépare du canton de Manosque.

Il est formé de quatre communes, qui sont : Valensole, Brunet, Saint-Martin-de-Brômes et Gréoulx. Population totale, 5,454 âmes.

Sous le rapport du culte, le doyenné de Valensole comprend sept paroisses, savoir : Valensole, avec une cure de 2e classe et

2 vicariats ; *Le-Bars*, *Villedieu*, Brunet, Saint-Martin, Gréoulx, avec une cure de 2e classe et 1 vicariat, et *Rousset*.

Justice de Paix, bureau de poste et de l'enregistrement, chef-lieu de perception, et brigade de gendarmerie, à Valensole : 2 notariats à Valensole et 1 à Gréoulx. Il y a de plus un bureau de poste à Gréoulx.

VALENSOLE.

Valensole, en latin *Valensolia*, *Valenzolia* et *Valentiola*, est situé sur le versant d'une colline, à 45 kil. Sud-Sud-Ouest de Digne. Les étymologistes font dériver son nom, les uns, de *Vallis solis*, à cause de son exposition au Sud-Est; les autres de *Variacense solum*, terre des *Variacens*. Ces derniers apportent en preuve et la dénomination provençale *Varensoro*, et des actes où l'on trouve *Varensole*. Ce dernier sentiment ne peut qu'être préféré, si on remarque que la belle vallée qui se déroule au pied de la ville, s'appelait jadis *ager Variacensis*, nom que portait aussi le *pagus* ou village qui s'y trouvait dès l'âge celtique.

Ce village, alors situé à l'extrémité de la vallée dans le quartier d'*Arlane*, fut détruit par le feu, à la suite de quelque invasion des barbares. Les habitants se retirèrent alors sur une colline voisine pour s'y fortifier et se mettre à l'abri de nouvelles insultes. L'existence de ce village est constatée par les restes d'antiquités qu'on découvre souvent en ce quartier. Ces restes sont des fragments de colonnes de granit gris, des ruines d'anciennes bâtisses occupant une vaste superficie de terrain, et dont le mortier est si dur qu'on ne peut l'entamer qu'à grands coups de marteau. Les médailles y abondent : on en a trouvé de consulaires, d'impériales, de Marseillaises et d'arabes. Des tombeaux et des lampes sépulcrales s'y rencontrent aussi fréquemment. Parmi les restes de bâtisse, on en trouve dont le plan est assez bien conservé, et où l'on peut reconnaître les *horreæ* ou greniers de réserve des Romains. Cette conjecture, confirmée par le nom de *Graniero*, que porte le quartier où sont ces ruines, paraît d'autant plus probable que la construction de ces murs offre les trois couches mentionnées dans Vitruve : l'une de grosses pierres, *ruderatio* ; la seconde de petits moellons, *nucleus* ; et la

troisième d'un ciment de briques pilées et de mortier. Ce ciment est bien uni et sans poli. Le fond de ces carrés est formé par une rangée de cailloux roulés, non liés par du mortier, mais recouverts sur toute leur superficie du même ciment dont sont revêtus intérieurement les murs d'entourage. On a remarqué encore que, pour mieux éloigner sans doute l'humidité du sol, on avait eu soin avant de bâtir ces greniers de brûler la terre tant au-dessous qu'aux côtés.

L'objet d'antiquité le plus important et le plus remarquable qui ait été trouvé en ce lieu, c'est un grand vase de terre, d'une contenance de 150 litres environ, ou de 20 amphores suivant les mesures anciennes. Sur le bord de ce *dolium*, se trouve marqué le chiffre XVII. Ce vase est le seul qui ait été trouvé entier, parmi une grande quantité de fragments d'urnes semblables. On le trouve déposé aujourd'hui dans le château de *Pontfrac*, sur le territoire de Riez.

Le pagus variacensis a donc été connu et habité par les Romains. Il a péri par le feu ainsi que l'indiquent les amas de charbons mêlés aux ruines des bâtisses. Mais en quel temps cela s'est-il accompli, on l'ignore. L'existence de la ville actuelle ne date que de cette destruction. Cette ville jouissait déjà d'un certain rang parmi nos cités du dixième siècle. Les comtes de Provence possédaient en domaine direct la moitié de la terre de Valensole, tandis que l'autre moitié appartenait à des seigneurs. Parmi ces derniers était Fulcherius ou Faucher, qui passait pour un des plus opulents seigneurs de la Provence, et qui avait acquis la moitié de la seigneurie de la ville. Celui-ci mourut dans un âge peu avancé, ne laissant qu'un fils unique nommé Mayeul. Le jeune seigneur, après la mort de ses parents, se retira à Macon où il fut fait chanoine, puis archidiacre, enfin élu au siége de Besançon. Pour se soustraire à la dignité épiscopale, il alla secrètement s'enfermer dans le monastère de Cluni, dont il fut plus tard élu abbé. Mayeul en renonçant au monde avait cédé tous ses droits seigneuriaux dans Valensole au comte Guillaume Ier, ne se réservant que la maison, où il avait reçu le jour, et l'église du lieu, afin d'y établir une communauté de son Ordre. Le comte en mourant rendit au saint abbé, et dans sa personne à l'abbaye de Cluni, tout ce qu'il avait reçu de lui dans la ville

de Valensole, située, porte le testament, *in agro variacensi*. L'Ordre de Cluni devint dès lors seigneur en partie de cette ville. Il y était représenté par les religieux que saint Mayeul y avait déjà institués. Pour donner à cette nouvelle maison tout le développement et la stabilité nécessaires, saint Odilon, successeur de saint Mayeul, transigea avec Alméralde, évêque de Riez, en l'an 1010.

Le Prélat, moyennant un don de 90 sous d'or, et une redevance annuelle et perpétuelle de 27 deniers en faveur de l'évêché, céda à l'abbaye de Cluni, avec les offrandes et les dîmes, l'église paroissiale du lieu, alors sous le vocable de saint Maxime de Riez. L'abbaye de son côté s'obligea d'entretenir dans le monastère de Valensole cinq religieux soumis à un prieur, et chargés de l'office divin comme dans les églises collégiales, et d'entretenir de plus, pour l'administration des sacrements, un nombre de prêtres séculiers nommés par l'évêque diocésain. Telle fut l'origine du prieuré des Bénédictins de Valensole.

Valensole dans le treizième siècle avait été classée parmi les terres Baussenques et y occupait un rang distingué. Admise aux États de Provence, elle envoit son député Pierre Mitron à l'assemblée tenue à Aix le 15 août 1290. Ce député occupe le 30e rang parmi ses collègues. Aux termes de la transaction du 22 juillet 1282, entre le comte de Provence Charles II et l'abbé de Cluni, il est accordé à cette ville l'établissement d'un marché, pour le samedi de chaque semaine, et de deux foires annuelles, dont l'une est fixée au 24 juin, fête de saint Jean-Baptiste, et aux deux jours suivants; l'autre au 9 octobre, fête de saint Denis, et aux deux jours suivants. On voit aussi par ce document que les Israélites étaient fort nombreux dans cette ville. Ici comme partout ailleurs, leur industrie commerciale et leurs prêts usuraires leur attiraient de la part des habitants des vexations et des inquiétudes. Le prince déclare prendre les Israélites sous sa protection; il défend de les inquiéter dans leurs usages et leurs pratiques.

Dans les premiers jours du mois de janvier de l'an 1296, les États de Provence furent tenus dans Valensole. Aucun historien n'avait encore parlé de cette assemblée, dont le but était resté inconnu. L'auteur de l'Histoire municipale de Sisteron, (p. 124)

nous apprend que les députés du bailliage de cette ville communautés de son ressort assistèrent à ces États. La le convocation portait : qu'arrivés à Valensole, les députés y vront communication des ordres du roi. Charles II w peine de conclure la paix qui mettait un terme à une tr gue guerre. Or, une des conditions de cette paix était le m de sa fille Blanche avec Jacques, roi d'Aragon. Cet évén étant au nombre des *six cas impériaux*, autorisait la de d'un subside extraordinaire de la part de la Provence. Il es à croire que c'est à cela que les États tenus à Valensole à pourvoir.

Le 2 avril 1297, le roi Charles II céda à l'abbaye de C moitié de la juridiction qu'il possédait encore à Valen ajouta à cette cession la juridiction des châteaux du *Bar Villedieu* qui lui appartenaient. Ces cessions conférèrent al abbés de Cluni la presque totalité de la seigneurie de c Mais nonobstant cela, les habitants de Valensole et les s seurs même de Charles II opposèrent des résistances p continuelles à l'exercice de la haute et basse justice que geaient les abbés de Cluni. Fatigué de ces contestations Louis II envoya Jean de Sade à Valensole en 1408, ave pouvoir de les terminer. Par une transaction de l'année su qui fut ensuite confirmée par le monarque français Charle la haute et basse justice fut confirmée aux abbés de Cl comtes renonçant à tous leurs droits sur la terre de Val Enfin en 1475, le roi René ajouta à ces privilèges la con des droits de régale, et les consuls de la communauté a rent, en 1688, que ces droits appartenaient au seigneur Ainsi dans le cours des âges fut successivement augi l'œuvre commencée par la piété de saint Mayeul.

Les doctrines hérétiques du seizième siècle produisiren Valensole des divisions et des luttes sanglantes. Plusieurs habitants les professaient publiquement en 1562, et leurs i occultes inspirèrent d'abord des alarmes. On les accusa d gence avec leurs coréligionnaires du dehors. Cette acc vague dans le principe se trouva à la fin confirmée par de et l'on apprit qu'ils travaillaient à livrer la ville aux Hug L'irritation de la populace en vint à un tel point que, le

vembre de cette année, le son lugubre du tocsin se fit entendre, et qu'une sédition éclata. Un habitant, qui avait nom Fresse, et qui apparemment était le chef des sectaires, fut arraché de sa maison, mis en pièces par la populace, et son corps traîné ignominieusement par les rues de la ville. L'émeute ne s'en tint pas là : tous ceux connus ou suspects de professer l'hérésie furent chassés de la ville, et leurs maisons livrées au pillage.

Les protestants remirent à un autre temps la vengeance de ces excès. Ce fut en 1567 qu'ils vinrent en demander raison. Maîtres alors de Sisteron, ils firent partir de cette ville une troupe de 800 hommes d'infanterie et de 200 chevaux pour surprendre Valensole, et en faire le siége au besoin. Livrés à leurs propres forces, les habitants pactisèrent avec les assiégeants, et les éloignèrent moyennant une contribution, que ceux-ci n'eurent garde de refuser, sachant que le comte de Carces marchait au secours de la ville.

Valensole en 1588 s'était déclaré pour la ligue, et refusait de reconnaître les États de Pertuis. On comprend que sous l'influence du cardinal de Guise, alors abbé de Cluni et à ce titre seigneur de Valensole, les ligueurs étaient les plus nombreux dans cette ville. Lavalette ne pouvait tolérer que son autorité y fût méconnue : il envoya donc le sieur de La-Javie, à la tête de 200 hommes pour contenir les habitants, s'emparer de la haute-ville et s'y fortifier. A cette nouvelle la population entière se soulève menaçant de se porter aux dernières extrémités. Instruit de ce qui se passait, Lavalette rappelle le sieur de La-Javie, comme s'il eût désapprouvé sa conduite. Néanmoins peu de temps après, sous le prétexte que Valensole a refusé de fournir, sur son ordre, les vivres et le logement pour les 200 hommes envoyés par lui, il part de Sisteron avec quatre pièces d'artillerie et une armée nombreuse, et vient mettre le siége devant Valensole. Les habitants ne se laissent point intimider par cet appareil de guerre. L'énergie du consul Joseph Collaret soutient leur courage. La résistance s'accroît d'autant plus, que Lavalette blessé à la cuisse d'un coup d'arquebuse lancé du haut des remparts, a dû quitter le camp et se faire transporter à Manosque sur un brancard. Les assiégeants de leur côté irrités de ce contre-temps pressent plus vivement la place. L'artillerie

ayant enfin ouvert une large brêche, les habitants demandent à capituler. Lavalette y consent, mais il impose des conditions fort dures. Il y place le sieur des Crottes pour gouverneur avec une garnison aux frais de la ville : il fait raser les murailles d'enceinte, et condamne le consul Collaret à être pendu. La fatale sentence allait être exécutée, le gibet était dressé et le condamné traduit par les soldats. Tout-à-coup on vit une femme en pleurs se précipiter sur le lieu du supplice, et se frayer un passage à travers la foule muette de terreur. Elle franchit avec non moins d'énergie les rangs des soldats, monte sur l'échelle du gibet, se débat avec le bourreau et le renverse. Puis elle coupe la corde déjà passée autour du cou du consul, se jette dans ses bras et l'étreint de ses embrassements. L'étrangeté du spectacle, la promptitude avec laquelle tout cela s'est accompli, provoquent un étonnement et une admiration universels. La pitié gagne les cœurs les plus endurcis, et d'une voix commune on demande la grâce du consul en considération du noble dévouement d'Adrienne Dherculès son épouse. L'exécution est suspendue ; on en réfère au duc de Lavalette qui, plein d'admiration pour une si noble conduite, accorde grâce pleine et entière au consul.

Les troubles de la ligue finis, Valensole accueillit avec empressement les religieux Ermites de saint Augustin, qui demandaient à y élever une maison de leur Ordre. Par ses lettres du 30 janvier 1596, données à Cavaillon, Mgr de Rastellis, évêque de Riez, avait accordé à ces religieux d'y ouvrir un monastère. Cette belle maison, aujourd'hui méconnaissable, était placée au pied de la ville sur le boulevard actuel.

La peste s'était déclarée dans la ville de Riez, dans les premiers jours de juillet de l'an 1629, et un cordon de troupes empêchait toute communication des habitants avec ceux des lieux voisins. Ce cordon ayant été supprimé par arrêt du 21 août, le conseil de ville de Valensole permit aux habitants de Riez de se construire des cabanes et des baraques sur son territoire. (Délib. du 1er septembre.) Plus tard (26 septembre), il permit à plusieurs familles qui avaient doublé leur quarantaine, de se fixer dans la ville même à la condition de se soumettre à certaines mesures de précautions. Le 21 octobre, il fut permis au Chapitre de Riez campé sur la plaine, de s'établir dans Valensole, et de faire l'office canonial dans l'église du monastère des Augustins.

Valensole avait été assez heureuse que d'échapper par deux fois au fléau qui désolait son voisinage, en 1586 et 1629, mais il n'en fut pas de même en 1632. Le mal contagieux y fut importé par une femme venant de Marseille où elle avait été prendre un nourrisson. Le fléau dura plusieurs mois, et fit un très-grand nombre de victimes. La population se voyant décimée prit le sage parti d'abandonner la ville, et de se répandre dans les campagnes de son vaste territoire. Un hôpital des pestiférés avait été établi dans le quartier de la Trinité, et ce fut dans ce quartier aussi que furent ensevelis le plus grand nombre des victimes. Le fléau cessa entièrement le 8 décembre. Une procession annuelle et votive fixée à ce jour, rappelait aux habitants la délivrance de ce fléau. De nos jours, cette procession a été fixée au dimanche de la Très-Sainte Trinité. A l'issue de la Messe chantée dans la chapelle de ce quartier, on vient faire l'absoute sur les tombes mêmes des pestiférés.

L'année suivante, Valensole fut dotée par Mgr d'Attichi, évêque de Riez, d'une communauté de dames Ursulines. Ces religieuses joignaient aux exercices de la vie monastique, l'éducation des jeunes filles. Leur monastère, vaste et belle maison, est aujourd'hui transformée en une caserne de gendarmerie et en habitations particulières.

Les États de Provence avaient été tenus dans la ville de Valensole pendant deux années consécutives, en 1629 et 1630. Ce fut dans une salle du doyenné ou maison des Bénédictins que se réunirent les députés. Aux derniers États ouverts le 28 avril, il fut délibéré de fournir des secours au roi pour la guerre qu'il avait à soutenir en Italie contre l'Autriche au sujet de la succession au duché de Mantoue. On y délibéra encore d'envoyer en cour une députation de seize communautés pour porter au pied du trône les doléances de la province au sujet des droits fiscaux qui se multipliaient de jour en jour. Les seize communautés furent tirées au sort, et Valensole fut au nombre des élues. Ces députés furent reçus avec colère par le cardinal-ministre; il fallut plier et mettre à exécution les deux édits des Elus et de l'Intendance. Le terrible ministre, en sa qualité d'abbé de Cluni, était alors seigneur de Valensole.

Le prince de Conti donna à la communauté de Valensole, en

1664, un capital de 1,500 livres pour servir à l'augmentation des honoraires des régents du collége. Cet établissement, que les évêques de Riez avaient pris sous leur haute protection, a fleuri jusqu'à la révolution de 89. Depuis cette époque la ville n'a plus eu de collége. Elle a perdu aussi son pensionnat de demoiselles tenu par les dames Ursulines.

Valensole a eu la triste gloire de fournir au département des Basses-Alpes son premier évêque constitutionnel. M. Jean-Baptiste-Romée de Villeneuve était curé de cette paroisse, quand les suffrages des électeurs Bas-Alpins se réunirent sur sa personne en 1791. Il eut la faiblesse d'accepter la dignité épiscopale, nonobstant les réclamations de sa famille et de ses meilleurs amis.

Valensole possède un hospice desservi par les sœurs de la doctrine chrétienne, et deux écoles primaires. Sa population totale est de 3,134 âmes.

L'industrie est nulle dans cette commune : l'exploitation d'un territoire excessivement étendu, eu égard à la population, fait la seule occupation des habitants. Le sol produit du blé, de l'huile, du vin, des fruits à noyaux et des truffes noires. La plaine est aride et couverte d'amandiers (1) et de noyers ; la vallée au contraire est tapissée de prairies et pleine de vie et de fraîcheur. La construction projetée du canal du Verdon, dont nous avons parlé (p. 160), assurerait à Valensole une source d'aisance et de richesse.

Parmi les usages propres à ce pays, on doit mentionner les deux suivants : le premier est une imitation de la moisson. La veille du 17 janvier, fête de saint Antoine, ermite et patron des cultivateurs, des groupes de moissonneurs suivis de leurs lieuses et précédés de torches, partent de la haute-ville et parcourent les rues, tenant d'une main une poignée de gerbes, et de l'autre la faucille, et courbés vers la terre. Des tables dressées de loin en loin sont chargées de pain et de brocs de vin : elles désignent les diverses stations ou repas de la journée.

(1) L'historien Bartel nous apprend qu'en l'année 1617, époque à laquelle il remplissait les fonctions curiales dans cette paroisse, le produit des amandes s'éleva à 30,000 livres.

Le second usage est une sorte de procession nocturne qui se fait la veille du 24 juin, en l'honneur de saint Eloi, patron des laboureurs. Chaque habitant possèdant un cheval, un mulet ou un âne se rend dans la cour du doyenné. On distribue à chaque cavalier une torche allumée : puis au son des tambours et des fifres, et à la suite d'un chef portant le drapeau de saint Eloi, le cortège se précipite dans les rues scabreuses de la ville. La course finie, un bal champêtre qui se prolonge dans la nuit, termine la fête. Le dimanche suivant, à l'issue de la grand'messe, a lieu la bénédiction des animaux, et l'on recommence la course dans l'intérieur de la ville.

La commune de Valensole est divisée en trois paroisses, La Paroisse de Valensole, comprend la population agglomérée, le hameau de saint Grégoire et un grand nombre de maisons de campagne. Son église paroissiale a pour titulaire saint Blaise, (3 février) et pour patron saint Denis (9 octobre.) Bâtie dans le onzième siècle par les bénédictins de Cluni, à côté de l'ancienne église de saint Maxime, elle a été agrandie et restaurée à plusieurs époques diverses. Elle a trois nefs et forme une croix latine. Le chœur est vaste et remarquable par son architecture gothique. Des colonnes et des colonettes encastrées dans les murs, avec des chapiteaux ornés de feuilles d'acanthe et de figures fantastiques, soutiennent les arcs et les croisillons de la voûte. Deux ouvertures longues et étroites sont pratiqués dans les murs latéraux, et au fond est une immense fenêtre divisée en plusieurs compartiments et surmontée d'une rosace à jour. Tout au tour règne une boiserie et une rangée de stalles en bois ouvragé. Au milieu s'élève un bel autel de marbre sculpté. Au-dessus de l'avant-voûte du sanctuaire s'élève la tour inachevée du clocher et la tourelle de l'horloge. Les nefs latérales sont étroites et décorées chacune d'une vaste chapelle. La voûte de la grande nef vient d'être reconstruite et mise en rapport avec l'architecture de l'édifice.

Au centre de la ville est une chapelle de secours, dédiée à saint Mayeul, et dont la confrérie des pénitents est en possession depuis 1742.

La Paroisse du Bars se compose des trois hameaux de *La-Combe*, de *Moustarel*, de *Maragonnelle*, et des bastides des quar-

tiers du Bars et du Val-d'Asse. Elle possède deux églises ou chapelles, où l'on fait alternativement le service divin. La principale est sous le titre de sainte Marie-Madelaine. Le curé du Bars fait sa résidence à Valensole.

La Paroisse de Villedieu comprend les hameaux de *Villedieu*, des *Chabrans*, de *Saint-Laurent*, des *Borels*, des *Bessons*, du *Villars* et des bastides isolées. Son église paroissiale est sous le titre de sainte Marie-Madelaine. Le curé de Villedieu réside aussi à Valensole.

Ces deux paroisses formaient dans le dixième siècle deux *Castrum* ou seigneuries distinctes de la ville. On trouve encore au quartier de Villedieu beaucoup de restes de constructions annonçant un village assez populeux.

Valensole compte parmi nos illustrations bas-alpines : 1° Saint Mayeul, né en 906, qui refusa l'archevêché de Besançon et même le souverain Pontificat, qui fut la lumière de son siècle, l'oracle des princes de l'Église et le conseil des rois, et qui gouverna le monastère de Cluni pendant plus d'un demi-siècle. Il mourut à Souvigny, le 11 mai 994.

2° Chauran (Honoré), de l'Ordre des Jésuites, né en 1617, célèbre missionnaire, qui fonda 126 hôpitaux pour les pauvres, et mourut à Avignon, le 19 novembre 1697, après avoir donné au public quelques ouvrages.

3° Robert (Jacques), docteur en médecine, qui se signala pendant la peste de 1720 à Marseille, et concourut à la publication d'observations pleines d'intérêt sur les causes de la peste. Il était né le 2 août 1671.

4° Renouard (Joseph), de la congrégation de l'Oratoire, né en 1675, qui se fit un nom dans l'enseignement des belles-lettres, et mourut à Aix, en 1754, laissant quelques manuscrits précieux.

5° Chaudon (Louis-Mayeul), bénédictin de Cluni, né le 10 mai 1737, auteur du *Nouveau dictionnaire historique*, (ouvrage qui a eu jusqu'à dix éditions), et de plusieurs autres publications qui lui valurent des brefs honorables des Papes Clément XIII et Pie VI, mort à Mezin, (Lot-et-Garonne) le 28 mai 1817, dans sa 80e année. Cet auteur est plus connu sous le nom de l'abbé Chaudon qu'il adopta après la sécularisation de son Ordre en 1787.

6° Chaudon (Esprit-Joseph), frère aîné du précédent, de la

congrégation de l'Oratoire, auteur de plusieurs ouvrages imprimés sans son nom, et qui travailla à la composition de la *Bibliothèque d'un homme de goût*. Il mourut en 1800.

7° Giraud (Joseph), ancien curé de Valensole, qui consacra les loisirs de sa vieillesse à la composition d'une *Vie de saint Mayeul*, imprimée à Avignon en 1821. Il mourut peu après cette publication dans un âge fort avancé.

8° Villeneuve (...... de), vice-amiral, grand-officier de la légion-d'honneur, qui se distingua à la bataille d'Aboukir et opposa une résistance sans exemple dans les fastes maritimes, dans la malheureuse affaire de Trafalgar où il avait le commandement de la flotte Franco-Espagnole. Fait prisonnier par les Anglais, il mourut peu de temps après son retour en France.

Les ARMOIRIES de Valensole sont d'azur avec un soleil d'or enchassé d'un V.

BRUNET.

Ce village, en latin *Brunetum*, est situé sur la rive gauche de l'Asse, à 15 kil. Nord-Est de Valensole, et à 35 Sud-Sud-Est de Digne. La position de ce lieu, sur le penchant d'un coteau au Nord, et le voisinage de la rivière y rendent le climat froid en hiver. Les maladies les plus communes sont les fièvres d'accès: il est peu d'années où elles n'exercent leurs tristes ravages.

Le territoire de Brunet est fertile : il se divise en deux parties : la Plaine, qui est complantée en amandiers et semée en blé et autres grains ; le *Plan* ou la vallée qui est arrosable, et qui produit des fruits en abondance. On exporte au loin les prunes, les poires et les belles pêches que l'on y récolte. Ce beau quartier est souvent dévasté par les eaux de l'Asse.

On trouve, à un kil. du village, les débris d'un monastère que l'on croit avoir appartenu aux Templiers. On y a découvert des tombeaux, un entre autres sur lequel était une pierre portant cette inscription : *Hic in Christo requiescit bonæ memoriæ Baldo vir nobilis, qui obiit V Kalend. novem*... le reste est effacé.

On trouve encore au-dessous du village, du côté du couchant, des ruines d'anciennes habitations enfouies dans la terre, qui semblent annoncer que ce lieu était autrefois beaucoup plus

considérable. Il n'y a point de hameau dans cette commune, mais seulement des bastides. Sa population totale est de 165 âmes.

L'église paroissiale a pour titulaire saint Martin de Tours. On y conserve, depuis l'an 1715, des reliques de sainte Chritine, dont on fait la fête ou *roumavagi*, le lundi de la Pentecôte.

Le château seigneurial du lieu présente encore, malgré son état de dégradation, de beaux restes d'un manoir féodal. — Brunet a une école primaire.

SAINT-MARTIN-DE-BROMES.

Ce village, ainsi nommé du patron du lieu, saint Martin de Tours, est surnommé de Bromes, à cause de la quantité de *Théréo-Bromes* que l'on y trouvait sur les hauteurs. Cette plante précieuse y est maintenant très-rare. On y récolte en retour des truffes noires.

Saint-Martin est bâti en amphithéâtre, au pied d'un coteau dit le *Castelleras*, sur la droite du Colostre, à 11 kil. de Valensole, et à 56 Sud-Sud-Ouest de Digne. Ce lieu dont la fondation remonte au delà du onzième siècle, paraît avoir eu plus d'importance qu'il n'en a aujourd'hui, si l'on en juge par sa construction. On trouve, au haut du village et à côté du l'église, une belle tour carrée, haute de 24 mètres sans compter le couronnement en crénelure, lequel, avant la révolution de 89, était surmonté d'une magnifique balustrade de fer. On monte avec des échelles jusqu'à la hauteur de 20 mètres; là, un escalier pratiqué dans le mur conduit au sommet. Cet orgueilleux monument a déjà été plusieurs fois frappé de la foudre, qui l'a fortement endommagé dans deux endroits du couronnement. Elle sert de refuge aux oiseaux de proie.

Cette tour est l'ouvrage des Templiers, qui s'en servaient pour leurs signaux; ce qui le prouve, c'est qu'elle correspond avec d'autres édifices du même genre, tels que le château de Gréoulx et la tour d'Esparron qui appartenaient à ces religieux. Sur la route de Gréoulx à Saint-Martin, cet édifice produit un effet charmant: il paraît et disparaît dix fois à la vue, à cause des anfractuosités des collines. Cette tour a été classée au nombre des monuments historiques du département.

t-Martin était autrefois une dépendance de la baronie
magne. Le territoire de Saint-Martin est presque tout arro-
par les eaux du Colostre et par les sources abondantes
y trouve. Son sol est productif : le mûrier, l'amandier,
r, la vigne et autres arbres fruitiers y réussissent très-bien.
commune de Saint-Martin comprend le village, quinze
es, dont trois réunies au quartier de *Paravis*, quatre réu-
ns le quartier des *Angelvins*, et huit disséminées dans la
de *Pinet*, et une population totale de 504 âmes.
lise paroissiale est de forme gothique ; la force de ses
les, les points d'appui qui sont d'une autre bâtisse et
nt l'action du temps, attestent son antiquité. On croit
est l'ouvrage des Frères de Saint-Jean de Jérusalem qui
t un établissement dans ce lieu. On y considère avec
ment l'épaisseur des colonnes qui soutiennent la voûte en
s et les arceaux de la voûte de la seconde nef dite de
Jean. Une troisième nef, commencée on ne sait à quelle
e, mais non achevée, rend cette église irrégulière. Les
urs de la peinture font grand cas du tableau de Saint-
e que l'on trouve dans cette troisième nef. — Saint-Martin
école primaire et un bureau de bienfaisance.

GRÉOULX.

ulx, en latin *Gryselium*, *Gredolæ*, *Castrum de Gredolis*,
l sur la rive droite du Verdon, à 14 kilom. Sud-Ouest de
ole, et à 61 Sud-Ouest de Digne. L'étymologie de *Gryse-*
ent du celtique *Grezum* qui signifie douleur, et de *in* qui
eau, comme si on disait eau pour les maladies. Ce village
cé sur le penchant d'un coteau qui se termine en deux
que le château domine. Le territoire de Gréoulx est fort
le et d'un grand produit. L'amandier, la vigne, l'olivier
multipliés.
eu, que l'on regarde comme un bourg des Réiens, a été
par les Romains qui lui imposèrent son nom. Indépen-
nt de la beauté du site, ses eaux minérales ne pouvaient
er l'attention de ces maîtres du monde. Une inscription,
ne partie fut trouvée par l'illustre Peiresc sous le maître-

autel de l'ancienne église de Saint-Pierre, dans le commencement du dix-septième siècle; l'autre, trouvée en 1806, dans une écurie où le seigneur l'avait réléguée, depuis qu'une crue d'eau l'avait fait reconnaître parmi les débris de la culée d'un petit pont, porte :

EEL FAVSTIN.
T. VITRASI POLL
ONIS COS II PRAE....
....III IMP. PONTIF
....OS ASIAE
EVXOR
NYMPHIS
GRISELICIS.

C'est-à-dire *Eelia Faustina, épouse de Titus Vitrasius Pollion, consul et préteur pour la deuxième fois, imperator, pontife, proconsul d'Asie, aux nymphes de Gréoulx.* Cette version que nous devons à M. Boyer de Fons-Colombe, est la plus sûre et la plus authentique (1).

Cette inscription, gravée avec beaucoup de négligence, et en caractères peu profonds, sur une pierre calcaire grise, qui semble avoir été plutôt ébauchée que terminée, est placée dans l'angle d'un jardin de l'établissement thermal de Gréoulx. Ce monument est du genre de ceux que les Grecs et les Romains consacraient pour témoigner leur reconnaissance à la divinité à laquelle ils attribuaient leur guérison. L'époque de son érection remonte à l'an 176 de notre ère et 819 de la fondation de Rome, puisque ce fut en cette année que T. V. Pollion fut consul pour la deuxième fois avec M. Flavius Aper. Pollion avait été auparavant envoyé par l'empereur Adrien à Lyon, en qualité de lieute-

(1) H. Bouche, dans sa *Chorographie* (t. 1. p. 235.) Papon, dans son *Hist. générale* (t. 1. p. 86.) Achard dans sa *Description historique* (t. 1. p. 588.) De Combes dans son *Hydrologie* (p. 97), et une foule d'autres auteurs ont parlé de cette inscription. Mais ces auteurs n'en connaissant qu'une fraction, ont dû en donner aussi une version étrange, ridicule même. Ils ont lu :

XI NYMPHIS GRISELICIS.

de là ils ont conclu que les thermes de Gréoulx devaient avoir onze sources, dont chacune avait sa nymphe particulière; et que la pierre portant l'inscription était un autel votif élevé à quelqu'une de ces nymphes.

nant, *legatus*. Ce monument prouve que les eaux de Gréoulx jouissaient déjà d'une grande renommée, puisque Eelia Faustina vint y chercher et qu'elle y trouva le soulagement que n'avaient pu lui procurer sans doute les eaux thermales de l'Italie.

Ensevelis sous leurs ruines après l'invasion des Barbares, les bains de Gréoulx restèrent longtemps inconnus. Les Templiers, devenus seigneurs de ce pays, les rétablirent, et y attirèrent un grand nombre de chevaliers français qui, dans les Croisades, avaient contracté en Palestine l'habitude de se baigner; mais détruits de nouveau pendant les guerres civiles et féodales, ils furent comblés, et la source en fut perdue jusqu'au commencement du dix-septième siècle, où elle commença de nouveau à sourdre au bas d'une prairie. Dans les ruines de la maison, on trouva la première partie d'une inscription que les Romains avaient l'habitude de placer dans tous les établissements thermaux :

BALNEA VI

(*Na venus corrumpunt corpora sana*)

CORPORA SA

(*Na dabunt balnea vina Venus*).

Le docteur Jean de Combes, publia en 1645 un traité sur ces eaux. C'est le plus ancien que l'on connaisse. L'abbé Jean-Baptiste Gravier, qui avait fait l'acquisition de ces thermes en 1752, édita l'année suivante le *Traité des eaux minérales de Gréoulx*, du docteur Esparron. Le docteur Robert publia à son tour en 1807 une *Histoire médicale et chimique des eaux minérales de Gréoulx*. Il existe encore un *Mémoire* sur ces eaux publié par M. Laurens Louis en 1812. Nous avons déjà indiqué (page 138) l'analyse faite en 1839 par MM. Boulay et Henry.

La prospérité de l'établissement thermal de Gréoulx alla toujours croissant, depuis que la princesse Pauline vint y chercher un remède à ses maux en 1807 et 1808. M. Gravier, alors propriétaire de cet établissement, ne cessa de lui donner tous les perfectionnements que méritaient son heureuse position et la bonté éprouvée de ses eaux. Grâce à sa persévérance, cet établissement a été mis au niveau des plus beaux de ce genre. Aussi y voit-on affluer chaque année des masses de baigneurs, et souvent une société choisie qui donne la vie et l'animation dans le village de Gréoulx, dont l'établissement n'est distant que de 500 pas.

On trouve à peu de distance de ces bains, un autre établissement thermal qui n'est plus exploité aujourd'hui.

Le château de Gréoulx, ouvrage de la munificence des chevaliers du Temple, est remarquable par sa position, sa solidité et sa construction. L'extérieur annonce un véritable manoir féodal flanqué de tours. L'intérieur respire un air de grandeur et de majesté qui vous étonne. C'est un véritable monument où l'on trouve le style gothique et ogival.

La terre de Gréoulx avait été érigée en baronie et appartenait, dans le dix-septième siècle, à l'ancienne famille de Castellane. Les barons de ce lieu sont célèbres dans l'Histoire de Provence; celle-ci ne relate cependant aucun évènement remarquable accompli dans ce lieu. Elle nous apprend seulement que sous la régence de Catherine de Médicis, le capitaine Baschi-Stoublon, à la tête de 500 huguenots s'empara de Gréoulx, et y commit beaucoup d'excès. Le maréchal de Retz leur enleva cette place, sans coup férir, dans les 1ers jours de décembre 1574.

L'église paroissiale, dédiée à notre Notre-Dame-des-Ormeaux, appartenait jadis à l'abbaye de Mont-Majour, comme on le reconnaît par la confirmation que lui en fit le pape Urbain II, en 1097. Elle n'offre rien de remarquable.

La commune de Gréoulx comprend le village, quarante campagnes disséminées dans le territoire, et une population totale de 1,556 âmes. Elle possède un bureau de bienfaisance, une salle d'asile, un pensionnat pour les filles, dirigé par les sœurs de la Présentation, et deux écoles primaires.

La fête patronale du lieu, saint Sébastien, qui se célèbre toujours le 20 janvier, attire un grand concours des pays circonvoisins.

§ 9. CANTON DES MÉES.

Le canton des Mées est borné : au Nord, par les cantons de Digne et de Volonne; à l'Est, par celui de Mezel; au Sud, par celui de Valensole; et à l'Ouest, par la Durance qui le sépare des cantons de Forcalquier et de Peyruis.

Il est formé de huit communes, qui sont : Les-Mées, chef-lieu; Malijai, Mirabeau, Chénerilles, Puimichel, Le-Castellet, Entrevennes et Oraison. Population totale, 6,744 âmes.

Sous le rapport religieux, le doyenné des Mées comprend neuf paroisses, qui sont : Les-Mées, avec une cure de 2e classe et 2 vicariats; *Le-Plan-des-Mées*, Malijai, Mirabeau, Chénerilles, Puimichel, Le-Castellet, Entrevennes et Oraison avec une cure de 2e classe et un vicariat.

Justice de Paix, bureau de poste et d'enregistrement, recette des Contributions Indirectes, aux Mées; chefs-lieux de perception, aux Mées et à Oraison ; brigade de gendarmerie, à Malijai : notariats, 2 aux Mées, 1 à Oraison et 1 à Entrevennes.

LES-MÉES.

La ville des Mées, en latin *Metæ* et par corruption *Mediæ*, doit son nom aux rochers coniques et aigus auxquels elle est adossée. Elle est placée sur la rive gauche de la Durance, à 24 kil. Sud-Ouest de Digne. Le territoire des Mées était occupé par une peuplade formant un bourg ou *pagus* des Blédonticiens. On y trouve des vestiges de la présence et du séjour des Romains, tels que tombeaux, lampes sépulcrales, briques tumulaires, débris de Mosaïques, et de nombreuses médailles. Sur le sol même de la ville, et à quatre ou cinq mètres de profondeur, on a trouvé un grand vase rond de forme antique. Vers la fin du siècle dernier, on découvrit sur les bords de la Durance un fragment d'inscription, portant en tête et en gros caractères :

I. O. M. (*Jovi optimo maximo.*)

au-dessous, et en caractères de moindres proportion.

GRÆ

IPO

La pierre, qui contenait cette inscription et qui fut brisée, appartenait au fronton d'un temple de Jupiter, ou du moins à quelque autel votif.

Ce fut pendant la longue période des incursions des barbares, que les habitants des Mées construisirent la ville actuelle sur le versant et au midi de la chaîne des rochers, et qu'ils l'entourèrent de remparts et de tours. Ces fortifications, capables d'arrêter l'ennemi, avant l'invention de la poudre, faisaient regarder cette ville comme une place forte. Lors des guerres du quatorzième siècle, on répara et l'on augmenta encore ces fortifications, et

ce ne fut que vers la fin du quinzième ou au commencement du seizième siècle que l'on bâtit des habitations hors des remparts et du côté de la plaine.

La ville des Mées relevait directement du domaine comtal, et n'avait aucun seigneur particulier, avant le milieu du quatorzième siècle. Ce fut la reine Jeanne qui l'en détacha, pour la donner à Guillaume Roger, vicomte de Beaufort et frère du pape Clément VI, en l'an 1348. La communauté élisait ses magistrats ou *syndics* en la présence et avec l'autorisation des officiers royaux. En 1302, l'ancienne administration des syndics fut changée en celle des *cominaux*, dont le nombre fut fixé à trois. L'élection des cominaux se faisait pareillement chaque année vers la mi-mars, en présence du bailli royal. A la fin de leur magistrature, ceux-ci étaient tenus de rendre compte de leur gestion à trois autres habitants notables de la ville que le bailli désignait sur la réquisition du peuple. Vers l'an 1560, les cominaux prirent le titre de consuls, et furent à la tête du conseil de ville composé de 36 chefs de famille. Ce conseil remplaçait lui-même les anciennes assemblées générales ou *parlements publics* de la communauté ; toutefois lorsqu'il s'agissait d'affaires majeures, il était tenu d'en référer à l'assemblée de tous les chefs de famille.

La terre et la ville des Mées rentrèrent dans le domaine direct comtal en 1572, et furent affranchies de toute juridiction seigneuriale. La communauté fut dès lors admise à avoir un député spécial aux états ou assemblées de la Province. Ce député occupait le 28e rang. Sous la domination des seigneurs, la communauté ne concourait qu'à l'élection des députés que le bailliage ou la viguerie de Digne envoyait à ces mêmes états. De temps immémorial il y avait aux Mées un siége de judicature royale. Un bailli, nommé par le roi et annuel, rendait la justice aux habitants ; mais on pouvait appeler de ses jugements à la cour royale de Digne. Ce siége de judicature momentanément aboli, à la suite de l'érection des sénéchaussées, fut rétabli par le roi Charles IX, et par lettres patentes du mois d'août 1573. Il subsista jusqu'à la révolution de 89. Lorsque plus tard la Provence fut divisée en subdélégations de l'Intendance, Les-Mées furent érigées en chef-lieu, et eurent dans leur ressort les 14 communautés suivantes : Volonne, L'Escale, Malijai, Mirabeau, Beau-

ezer, Malemoisson, Lagremuse, Chénerilles, Espinouse, Puimichel, Le-Castellet, Entrevennes et Oraison.

Le seul événement que nous offre l'histoire de cette ville dans le douzième siècle, c'est la fondation du monastère de Paillerols. Le beau domaine qui porte encore le nom de Paillerols, et auquel est attachée aujourd'hui la Ferme-École des Basses-Alpes, est mentionné dans une charte de l'an 1060. On y lit qu'un riche seigneur de la contrée, Pierre de Volonne fils d'Isnard, fait don à l'Église des terres de l'Escale et de Bezaudun, le long des rivières de la Durance et de la Bléone, et en deçà de la Bléone de tout ce qu'il possède le long des montagnes jusqu'au *Serre* ou colline de Paillerols, en traversant le dit lieu de Paillerols. « Et ex parte altera sicut ascendit rivus qui appellatur *Iurungus* in serrum de Paliairols, per illam fobiam et transit per medium Paliairols usque in poio acuto. » Or, ce beau domaine appartenait à une famille qui en avait pris le nom. Un Guillaume de Paillerols contractait en 1064. Dans le siècle suivant, Isnard de Paillerols cède aux religieux bénédictins qui s'établirent en ce lieu, les droits qu'il percevait sur les troupeaux qui paissaient dans son domaine. Un autre Guillaume de Paillerols, avec ses frères Pierre, Raymond et Bertrand, leur concèdent le droit de pâturage dans leur domaine. La famille d'Oraison, le seigneur de Brunet, Philippe et Bertrand de Riez, nobles seigneurs de cette ville, et plusieurs autres seigneurs de la contrée concoururent par leurs libéralités à la fondation du monastère. Les comtes de Provence Ildéfons et Raymond-Béranger furent aussi au nombre de ses bienfaiteurs. Reinier de Thoard, prévôt de l'église de de Digne, fit donation en 1193, ou vendit, selon Papon, tous les droits qui lui appartenaient sur le château de Paillerols et sur son territoire. Honoré Bouche nous apprend (p. 191.), que le Pape Innocent III confirma la donation du domaine de Paillerols à Gaudemar, abbé de Boscaudon, le 3 février 1198. « Grangiam de Paillerolis cum omnibus quæ in illo territorio habetis. » La donation enfin la plus récente faite à ce monastère est celle de Raymond d'Oraison, qui lui cède tout ce qu'il possédait à Paillerols. Toutes ces donations ou acquisitions réunies formèrent un domaine que l'on trouva être de 668,068 cannes, lorsqu'il fut compris dans l'allivrement général de la commune des Mées, en 1790.

Le monastère de Paillerols fut converti en prieuré rural, toujours dépendant de l'abbaye de Boscaudon, dans le dix-septième siècle. Il était sous le vocable de saint Honorat.

Une charte de l'an 1368 nous apprend qu'un nommé Peitral, moine de Paillerols, dégoûté de la vie monastique, déserta un jour le monastère, et vint se réfugier aux Mées, où il crut être à l'abri de toute poursuite en se faisant berger. Un soir qu'il ramenait son troupeau, il se vit assailli presque aux portes de la ville par d'autres moines de Paillerols envoyés par l'abbé de Cluni pour l'arrêter, et le conduire à Valensole afin d'y être puni de sa désertion. Déjà on s'était saisi de sa personne, et on se disposait à le garroter, nonobstant ses réclamations, quand Peitral, rassemblant toutes ses forces, se débat contre ses agresseurs et appelle au secours. A ses cris, une foule nombreuse accourt, lui prête main-forte, et l'arrache de leurs mains. Peitral se voyant libre s'arme de pierres, il ameute son chien; les assistants font comme lui, et voilà que les moines sont obligés de fuir devant les coups de pierres et de bâtons qui tombent sur eux. Pendant cette mêlée, les montures des moines disparurent, et force leur fut de s'en retourner à pied dans leur monastère. L'abbé de Cluni instruit de ce qui s'était passé, ne manqua pas d'intenter une action judiciaire par devant la cour royale du bailliage de Digne, contre quarante habitants des Mées, tant hommes que femmes.

Le juge du Bailliage se rendit en conséquence sur les lieux pour instruire l'affaire. Après avoir entendu Peitral dans ses réponses, et un grand nombre de témoins, il rendit une sentence d'absolution. On y lit les paroles suivantes qui paraîtront sans nul doute remarquables à ceux pour qui le moyen-âge n'est qu'une époque de barbarie : « Attendentes quod sanctius est in dubio nocentem absolvere quam innocentem condemnare juxta legem: Absentem, (§ 1er f. f. de Pœnis), etc. »

Les juifs étaient puissants et nombreux dans la ville des Mées dans les douzième et treizième siècles. L'auteur de la Notice historique des Mées prouve par des titres de 1261 et de [illegible], qu'ils y jouissaient d'une certaine considération, et qu'ils exerçaient la médecine. Leur apreté au gain leur attira, ici comme ailleurs, l'animadversion publique. Le célèbre édit de 1501 qui

les expulsa de la Provence, en délivra à tout jamais la ville ; mais le souvenir de leur séjour s'est perpétué par la dénomination de *rue juiverie* que porte encore le quartier habité jadis par les enfants d'Israël.

Grande était la frayeur dans cette ville en 1506. La peste désolait divers lieux du voisinage, et on redoutait son invasion. Les délibérations du conseil de cette année attestent des précautions arrêtées en vue de la préservation du fléau. Toute communication fut sévèrement interdite avec les habitants des lieux infectés. Dans la délibération du 9 octobre, le conseil instruit qu'une femme est morte de la peste dans une campagne voisine de la ville, ordonne de faire évacuer le pays à cinq ou six familles et à tous ceux qui seront soupçonnés du mal contagieux. En cas d'invasion, les morts devront être ensevelis hors de la ville dans l'église de saint Antoine, et tous les habitants indistinctement devront concourir aux sépultures.

Les doctrines religieuses de Luther et de Calvin avaient pénétré de bonne heure dans la ville des Mées, et avaient déposé dans les cœurs des semences de haine. Les catholiques et les protestants se prodiguèrent tour à tour l'insulte et la menace. Le capitaine Paul de Mauvans profita de cette circonstance pour venir surprendre la ville dans le mois de mai 1592. Il imposa des contributions de guerre, ruina l'église de saint Félix et livra aux flammes celle de Notre-Dame-de-l'Olivier. Tous les papiers qui y étaient déposés, et notamment ceux de l'état civil, furent consumés par le feu, et aucun n'échappa aux flammes. On attribue cette surprise aux intelligences que Mauvans s'y était ménagées, et l'on ajoute même que ce fut à l'instigation de ses coreligionnaires des Mées que la ville fut saccagée.

Lors du siége de Sisteron, le comte de Sommerive vint camper sur le territoire des Mées en attendant de nouveaux renforts. Le lieu où il établit son camp avait nom *Bouteille* : il prit dès lors et il conserve encore aujourd'hui la dénomination de quartier de l'armée, *louo quartier dé l'armado*. Là, son camp était protégé d'un côté par la Durance; de l'autre, par une chaîne de montagnes inacessibles ; il n'était à découvert que du côté de la plaine, mais il fit ouvrir de ce côté trois fossés profonds qui le mettaient à l'abri de toute insulte. Harcelé dans cette position par Sorreze

et Mauvans, il éluda soigneusement le combat où ils voulaient l'attirer. Il se tint dans ses lignes jusqu'au moment où des renforts lui arrivèrent et lui permirent de reprendre le siége de Sisteron. (26 août 1562.)

A la suite du nouveau siége de Sisteron en 1567, Les-Mées retombèrent au pouvoir des protestants qui y placèrent une compagnie de leurs troupes. Prise et reprise tour à tour par les deux partis, on devine aisément ce que cette ville eut à souffrir de vexations, de pillages et de réquisitions forcées. Le comte de Carces, un des chefs du parti catholique, fit démolir le château des Mées, en 1575, afin d'enlever aux protestants un lieu où ils venaient souvent se retrancher. L'année 1589 fut surtout fatale pour cette ville : une maladie contagieuse s'y implanta, et emporta une partie notable de la population. Il est aisé de s'en convaincre par les actes de l'état civil, et surtout par les testaments faits par ceux qui en étaient atteints.

Aux États du pays de l'an 1591, on vit la commune des Mées avoir son député aux États ligueurs réunis à Aix, et aux États royaux tenus à Riez. Cette particularité, qui lui fut commune avec Castellane, démontre assez la division des esprits dans ces temps malheureux. Le prosélytisme protestant en était la principale cause. Les sectateurs de ses doctrines avaient alors un ministre, un temple et un cimetière particulier. Le temple était situé au centre de la ville : il subsiste encore quoique transformé dans son intérieur, on l'appelle *la huguenaude*.

En l'année 1620, la ville des Mées était menacée de voir tarir la production principale de son territoire. Les vignes étaient infestées par des miriades d'insectes, qui, non seulement compromettaient la récolte du raisin, mais faisaient craindre encore la perte de l'arbrisseau précieux qui le porte. Le conseil de ville s'en émut, et par une délibération du 4 mai, il fut arrêté : « qu'il sera mandé dans la ville de Riez pour obtenir de Mgr l'évêque excommunication contre les chenilles et babarotes qui gâtent entièrement les vignes et les arbres. » On ignore le résultat de cette mesure ; mais ce qui est certain, c'est que les fermiers du bois de la Coste et autres bois de la commune se prévalurent de cette délibération pour demander la diminution du prix de la ferme, sous le prétexte que les insectes pour

éviter l'anathème et la proscription dont ils avaient été frappés, avaient quitté les champs et s'étaient refugiés dans les bois.

L'année suivante 1621, les craintes qu'inspiraient partout les soulèvements des protestants dans le Dauphiné, firent prendre aux consuls des Mées des mesures énergiques pour assurer la tranquillité de la ville. Ceux des habitants qui professaient encore le culte réformé furent contraints de prêter serment de fidélité au roi, entre les mains du lieutenant de la sénéchaussée de Digne, et de promettre de ne favoriser en rien les tentatives de leurs coréligionnaires du dehors. Cette mesure parut d'autant plus nécessaire, que, le 16 mai 1618, les consuls avaient dû transiger avec les sectaires sur plusieurs différents qu'ils avaient avec les catholiques, et les confirmer dans la possession d'un cimetière particulier.

Les troubles occasionnés en Provence par l'établissement du *semestre*, (édit d'octobre 1647) eurent un cruel retentissement aux Mées. La ville s'était déclarée ouvertement pour le parlement et contre les volontés du roi ; mais parmi les habitants, plusieurs avaient embrassé le parti de la cour. Le parlement, pour assurer la supériorité de ses adhérents, destitua les consuls des Mées et leur substitua des hommes à lui dévoués. Enhardis par cette mesure, les habitants parlementaires prirent les armes, et encouragés par la supériorité du nombre, ils tombèrent sur les royalistes, les mirent en fuite, pillèrent leurs maisons, dévastèrent leurs campagnes, et se livrèrent à tous les excès de la licence et de la fureur. Noble Honoré de Trimond, sieur d'Aiglun, regardé comme le chef du parti royaliste, et le plus riche habitant des Mées, essuya dans cette conjoncture des pertes très-considérables : il courut même de grands dangers pour sa vie et pour celle de sa famille. Il parvint néanmoins à s'échapper de la ville, et il alla porter directement sa plainte au roi. Le monarque lui accorda provisoirement une sauve-garde. Les autres principaux royalistes maltraités aussi dans leurs personnes et leurs biens, allèrent solliciter des secours auprès des chefs de leur parti. Bientôt en effet des troupes à pied et à cheval, commandées par le sieur de Marcousse, arrivèrent à l'improviste de Digne aux Mées, dans la nuit du 17 septembre 1649, par ordre du sieur des Dourbes. Ces troupes se portèrent à toutes sortes d'excès, menaçant la

ville du sac et du pillage, si on ne leur comptait pas une forte somme, entre autres 6,000 livres pour leur chef. Elles prirent en otages deux des consuls qui furent emmenés hors de la province, et retenus prisonniers pendant un mois.

Les habitants comprirent bien qu'ils n'en seraient point quittes ainsi, et que de plus grands malheurs leur étaient réservés, s'ils persistaient dans leur rébellion aux volontés du roi. Ils eurent donc recours au gouverneur de Sisteron, François d'Espagnac, baron de Ramefort. Celui-ci fit avancer ses troupes du côté de Malijai, après s'être saisi du passage de *Pierre-Taillade*. Les consuls et les habitants, après avoir reçu sa parole pour la sûreté de leurs délégués, lui en envoyèrent neuf. Dès la première entrevue, ces députés protestèrent que la ville ne s'était soustraite à l'obéissance du roi, qu'à l'instigation d'un certain boutefeu qui les avait tyrannisés et leur avait fait commettre les excès auxquels ils s'étaient portés. Ils voulaient par là désigner leur compatriote Antoine Meynier, l'âme et le chef du parti parlementaire aux Mées. Le résultat de ces conférences fut une capitulation, dont les principaux articles furent les suivants. 1° L'honneur, les biens et la vie sont assurés aux habitants, à la réserve de Meynier et de ceux de sa faction. 2° L'arrêt du parlement portant cassation des consuls nommés le 9 mars précédent, est déclaré nul et l'élection sera maintenue. 3° Tous les particuliers, dont les biens meubles et immeubles ont été enlevés, détruits ou dérobés depuis la prise d'armes, seront dédommagés aux dépens de qui il appartiendra. Cette capitulation fut signée à Malijai, le 20 octobre 1649.

Le conseil général de la commune députa ensuite cinq habitants auprès du gouverneur de la Provence, le comte d'Alais, pour faire confirmer cette capitulation : ce qui fut accordé. Le roi concéda des lettres patentes portant amnistie générale et oubli du passé. 36 habitants des Mées obtinrent en outre des lettres d'évocation à un parlement étranger, autre que celui d'Aix. Le baron de Ramefort se fit payer chèrement par la ville, le service qu'il lui avait rendu en la préservant de la ruine totale, dont la menaçaient le sieur de Marcousse et sa troupe.

Les délibérations municipales des années 1657 et 1658 sont remplies des plaintes des habitants des Mées, à l'occasion des

xations qu'ils éprouvaient de la part des troupes qui y tenaient rnison, ou qui y étaient de passage pour l'armée d'Italie. Les llages, les crimes et les attentats auxquels se livrèrent ces roupes, en 1567, furent tels et eurent un si grand éclat au-dehors, que les consuls de Riez eurent la générosité d'offrir à ceux des Mées, par un message exprès, des secours en argent, en armes et en hommes pour les protéger contre ces militaires. La ville fit prendre des informations contre les chefs, et des décrets de prise de corps furent rendus contre eux. Ces mesures ne furent point capables de contenir la soldatesque, car, l'année suivante, le second consul Pierre Gai, revêtu de son chaperon et voulant faire cesser les violences que les officiers du régiment de Vendôme exerçaient contre les habitants, reçut de ces militaires un coup de pistolet à la cuisse, et resta longtemps en danger de mort. Un commissaire du parlement vint aux Mées informer sur cet attentat, mais on ne voit pas que l'assassin reçût le châtiment que méritait son ignoble conduite. Le registre des délibérations nous apprend au contraire que la ville fut obligée de payer tous les frais de la maladie du consul, ainsi que les médecins qui l'avaient soigné, et même les procureurs employés dans la poursuite de cette affaire. Il lui en coûta 600 livres environ.

Les mêmes excès se renouvellèrent en 1692, avec un surcroit de froide cruauté. Un régiment était de passage aux Mées. Un officier, nommé de Serminger, fut logé chez Joseph Laugier, homme respectable et d'une famille notable du pays. Laugier se mit en devoir de bien traiter son hôte, mais ne trouvant pas ce qu'il désirait lui faire servir, et redoutant quelque mauvais traitement de sa part, il disparut de sa maison avant l'heure du repas, et alla se cacher dans son jardin. L'officier mécontent du repas qui lui était servi, exigea de la dame Laugier qu'elle lui amenât son mari pour lui tenir compagnie. Laugier se décida alors de rentrer et de se mettre à table. Pendant le repas, une patrouille militaire vint à passer devant la maison : l'officier dit alors qu'il veut saluer la patrouille, et tirant un pistolet de sa poche, il le dirige sur l'infortuné Laugier qui, percé d'une balle, tombe à la renverse, et ne survit que de quelques heures à sa blessure.

La nouvelle de cet assassinat se répand bientôt dans toute la

ville ; une foule immense accourt aux cris de la famille et des serviteurs de la maison. La justice fait arrêter sur-le-champ l'assassin. Le colonel du régiment accouru à son tour, fait tout ce qu'il peut pour sauver l'officier : mais le juge Gache, qui avait eu l'adresse de lui faire signer son verbal d'*accedit*, le rend personnellement responsable du coupable. Cette fois du moins, le coupable fut traduit à Aix, et un arrêt du parlement le condamna à avoir la tête tranchée, après avoir fait amende honorable, la corde au cou et une torche de cire jaune à la main.

Les ordonnances de nos rois introduisirent enfin un peu de discipline dans les armées, et l'on n'eût pas à déplorer les mêmes excès dans le dix-huitième siècle. Aussi quand, en 1745, l'armée hispano-française passa par Les-Mées, on n'eût aucune plainte à formuler. Le prince de Conti accompagnait le prince Dom Philippe d'Espagne. Le premier fut logé dans la vaste maison qui sert aujourd'hui d'hôtel-de-ville; le second, dans la maison de la famille de Trimond. L'armée passa par colonnes de 5 à 6,000 hommes, et, à part les incommodités qu'entraîne toujours le passage des troupes, elle laissa beaucoup d'argent aux habitants, leur payant largement tous les objets de consommation.

Il nous reste à parler de deux entreprises réalisées aux Mées dans le cours du dix-huitième siècle. La première est celle du canal d'arrosage, qui, recevant les eaux de la Bléone à l'Est, vient couler au pied des rochers, traverse toute la plaine, et porte partout la fécondité et l'abondance. Cette entreprise, si désirable et si utile pour tous les habitants, remonte seulement à l'an 1734, et on peut s'étonner à juste titre qu'on y ait pensé si tard. Les procureurs du pays vinrent aux Mées pour concilier les intérêts communs et déterminer la prise du canal.

La seconde entreprise, non moins utile que la précédente, ne s'est réalisée que beaucoup plus tard. Elle avait pour objet de préserver la ville des inondations et des submersions du torrent de *la Combe* qui la traversait alors, et qui à chaque orage amenait quelque sinistre. Il fallait pour cela dévier le lit du torrent, lui en creuser un nouveau dans l'épaisseur d'un rocher qui n'avait pas moins de 107 toises; et de là, par le moyen d'un grand canal, faire dégorger ses eaux dans la Durance. Ce bel ouvrage ne fut terminé que quelques années avant la révolution de 89 : les frais

de construction ne s'élevèrent qu'à la modique somme de 21,000 livres. Le canal qui reçoit les eaux en-dessous de la mine, a une longueur totale de 512 mètres. C'est une suite d'arceaux en maçonnerie, (ils sont au nombre de 16), qui vont en diminuant de hauteur, et sous le principal se trouve pratiquée la grande route de Digne.

La ville des Mées s'est honorée encore dans le siècle présent par la construction d'un pont suspendu sur la Durance. L'évènement désastreux du 1er novembre 1843, qui anéantit ce beau travail avant même qu'il eût été livré à la circulation publique, ne fait que rehausser encore le patriotisme de ceux qui se sont voués à sa reconstruction.

On ne peut s'empêcher d'admirer aux Mées cette longue chaîne de rochers de poudingue, de forme conique et aiguë, auxquels la ville est adossée. Plusieurs de ces rochers sont isolés : le plus élevé d'entre eux à 150 mètres de hauteur. L'aridité et l'aspérité de ces masses imposantes et coupées à pic, contraste admirablement avec la verdure perpétuelle des prairies qui se déroulent à leur pied. Dans le creux de l'un de ces rochers, et à une élévation de 114 mètres, on voit deux pièces de bois placées en sautoir et scellées dans le roc par leurs extrémités. De ce creux au sommet, il y a encore une élévation de 36 mètres. Derrière ce rocher sont des précipices affreux et très-profonds, qui en rendent l'accès impossible. On ne sait comment expliquer l'existence de ce creux et de cette espèce de croix.

Le territoire des Mées est beau et très-fertile. L'huile et surtout le vin qu'on y récolte sont recherchés, et font le principal commerce de ce pays.

La ville des Mées possède un hospice, le noviciat des frères instituteurs de Saint-Gabriel, et deux écoles primaires. La ferme-école du département des Basses-Alpes est établie dans le magnifique domaine de Paillerols.

La population totale de cette commune est de 1,964 âmes repartie en deux paroisses, celle des Mées et celle du Plan. La première comprend la ville et plusieurs maisons de campagne. Son église paroissiale, sous le vocable de saint Felix, incendiée par la troupe de Mauvans, fut rétablie en 1593. Le clocher, tel qu'il subsiste, fut construit en 1560. La voûte de l'église, qui, de-

puis l'an 1618, n'était qu'un lambris de planches, vient d'être reconstruite en maçonnerie.

La paroisse du Plan, comprend les hameaux des *Pourcelles*, des *Trabuc*, de *Dabisse*, des *Pélicans*, des *Gargas*, de *Rayony*, et quelques campagnes isolées. Son église est sous le vocable de saint Blaise. Cette paroisse a aussi une école primaire.

Les hommes remarquables auxquels Les-Mées ont donné le jour, sont :

1° Agneau (François), né en 1617, prêtre de l'Oratoire, mort curé de sainte Anne d'Arles, le 7 mai 1680, dans une grande réputation de sainteté.

2° Trimond (Léon de), chanoine et conseiller clerc au présidial de Nîmes, auteur de plusieurs ouvrages imprimés en 1612.

3° Salvator (Jean), savant médecin, qui se distingua par son noble dévouement lors de la peste de 1629, et fut décoré du titre de médecin du roi Louis XIII.

4° Esmien (Jean-Jacques), né en 1754 et mort le 26 mai 18[illegible], auteur de la *Notice historique sur la ville des Mées*, collaborateur de l'abbé Papon dans l'*Histoire de la Provence*, secrétaire archiviste de la commune de Marseille, et à qui l'on doit la conservation du grand cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor.

5° Taxil (Nicolas-Alexandre-Jean-Baptiste), né le 23 juin 1765, mort le 19 juillet 1731, membre de l'Oratoire, fondateur de l'institution d'une rosière dans sa ville natale.

Les ARMOIRIES des Mées sont d'azur à trois fleurs de lis d'or. En chef, trois roses de gueules sur un fond d'argent avec cette devise : DE ROSIS AD LILIA, qui rappelle la seigneurie du lieu réunie au domaine de la couronne.

MALIJAI.

Ce village traversé par la route impériale n° 85, et situé sur la rive droite de la Bléone et près de son confluent dans la Durance, est à 5 kil. Nord-Est des Mées, et à 19 Sud-Ouest de Digne. Des chartes du onzième siècle prouvent que le village de Malijai était anciennement bâti sur la rive gauche de la Bléone et sur une des collines qui dominent cette rivière, et qu'il portait alors le nom de *Bezaudun*. Lors de la transmigration des

bitants de la rive gauche à la rive droite, (ce qui doit avoir lieu dans le douzième siècle), ce village quitta son ancien nom de *Bezaudum*, et prit celui de Malijac ou Malijai, formé des deux mots latins *male jacet*, c'est-à-dire, mal situé. Ce village est en effet bâti en ligne droite du cours de la rivière, et les inondations de 1826 et de 1860 ont justifié son étymologie.

Malijai jouit d'un climat tempéré, son sol est fertile et arrosable. Ses principales productions sont le vin qui est excellent, et l'huile qui est estimée.

Le château de Malijai est remarquable, autant par sa position sur la Bléone, que par sa forme grandiose. Napoléon s'y arrêta le 4 mars 1815; il passa la nuit dans un des appartements du château, et le bivouac s'établit dans la cour.

La population totale de cette commune est de 565 âmes. Elle est toute réunie, à l'exception de six campagnes.

L'église paroissiale a été presque entièrement reconstruite en [illegible]. Elle a pour patron saint Christophe et pour titulaire sainte Madeleine. Le hameau de *Beauvezer*, situé à 2 kil. de distance sur la route de Digne, qui fait partie de la commune de Mirabeau, est annéxé à la paroisse de Malijai.

Malijai a un bureau de bienfaisance et deux écoles primaires.

MIRABEAU.

Ce village, dit en latin *Mirabellum*, est placé dans un enfoncement formé par trois petites collines, à 16 kil. Nord-Est des Mées et à 18 Sud-Ouest de Digne. Son étymologie vient des deux mots *mira* et *bellum*, qui dans la basse latinité signifiaient belle vue, parce que le village était anciennement bâti sur une éminence d'où la vue s'étendait au loin. Son territoire est borné au Midi par la Bléone, et au Levant par Lesduye. Son sol est fertile en blé et en fruits.

Cette commune est composée de quatorze hameaux qui sont : le *Village*, *Beauvezer*, *Garce*, *Lombard*, *Garnier*, *Biançon*, *la Colle*, le *Plan*, *Boyer*, *Collet*, *Thumin*, *le Château* et *Barbarin*. Ces hameaux ont reçu leur dénomination des principales familles qui les habitent. La population totale est de 519 âmes.

L'église paroissiale est sous le titre de saint Valentin. On ne

sait rien de positif sur l'époque de sa construction, car peut-être a-t-elle eu le sort du village qui trois fois a changé de position. Elle est bâtie sur une éminence, isolée de toute habitation et au centre des hameaux. Une chapelle sise dans le village, est affectée dans la semaine au service paroissial; son titre est celui de Notre-Dame-de-Bon-Secours. On trouve aussi dans le territoire les chapelles de Saint-Jean, de Saint-Philippe et de Saint-Christophe. Cette dernière est au hameau de Beauvezer qui relève, pour le spirituel, de la paroisse de Malijai.

La fête patronale est l'Annonciation de la Sainte Vierge: le *Roumavagi* n'a lieu cependant que le deuxième dimanche après Pâques.

Il y a un bureau de bienfaisance et une école primaire.

Les ARMOIRIES de Mirabeau sont de gueles à deux faces d'or. Autour de l'écu, on lit : † MIRABEL.

CHENERILLES.

Ce lieu, dit en latin *Cananillæ*, *Locus de Cananiliis* et anciennement *Castrum de Canils*, est situé sur une hauteur à quelque distance de la rive gauche de la Bléone, à 10 kil. Est des Mées, et à 18 de Digne. Le climat y est doux et sain.

Le village de Chenerilles se compose de l'église, du presbytère et de deux habitations. Le restant de la population, qui n'est en tout que de 72 âmes, est disséminé dans la campagne. Ce lieu, aujourd'hui abandonné, fut visité par la peste dans les derniers jours de mai de l'an 1629. Le parlement instruit par le rapport des médecins envoyés de Digne, rendit le 1er juin un arrêt qui défendait aux habitants de sortir du lieu infecté sous peine de mort, et aux étrangers de s'y introduire sous aucun prétexte. La garde de Chenerilles fut confiée aux consuls de Digne et des lieux voisins, qui s'empressèrent d'envoyer des gardes. Digne ne se borna point à envoyer des médecins à ses infortunés voisins: elle leur fit passer aussi des médicaments et des vivres et leur fit faire plusieurs distributions de pain. Mais le foyer de la contagion ainsi resserré, eut bientôt enlevé presque tous les habitants. C'est depuis lors que ce lieu a perdu sa population.

L'église paroissiale a pour titulaire saint Florent. — Il y a une école primaire.

PUIMICHEL.

Ce village, dit en latin *Podium Michaelis*, et autrefois *Castrum de podio Michaele*, est bâti sur le penchant d'une colline et au Midi, à 12 kil. Sud-Est des Mées, et à 35 Sud-Ouest de Digne. L'étymologie de Puimichel vient du mot *podium* qui signifie lieu, place, et de *Michaelis*, Michel, nom de quelque seigneur à qui cette terre appartenait originairement. Ce village est bâti en amphithéâtre et a pour couronnement une chapelle dédiée à saint Elzéar, comte d'Arian et seigneur de ce lieu : elle a été reconstruite sur les débris de l'ancien château ; à ses pieds, est l'église paroissiale, dédiée à Notre-Dame-du-Serre, *de Serro*.

Le climat y est vif, mais sain ; le vent du Nord le rend bien souvent très-froid. Les productions du sol sont le vin, l'huile et le froment qui est très-estimé. On y récolte aussi quelques fruits. Le territoire est sillonné par plusieurs ravins qui prennent naissance dans les montagnes environnantes, et qui, par leur affluence, forment le torrent appelé Rancure.

Le lieu de Puimichel eut à souffrir cruellement de la peste en l'an 1506. Pendant les guerres qui désolèrent la Provence dans la deuxième partie de ce même siècle, il passa tour à tour au pouvoir des deux partis. La commune de Puimichel comprend le village, quatre hameaux, *les Bronzés*, *les Allemands*, *les Pardigons*, *les Ubis*, et une population totale de 688 âmes.

Outre les fêtes patronales de saint Elzéar et de sainte Delphine, il en est une autre plus ancienne, celle de saint Firmin, que l'on célèbre aussi avec *Roumavagi*. — Il y a une école primaire et un bureau de bienfaisance.

Puimichel se glorifie d'avoir donné le jour à sainte Delphine de Glandèves, fille unique de Sinna, seigneur de ce lieu. Née en 1283, elle fut fiancée, à l'âge de douze ans, à Elzéar Hermengaud de Sabran, comte d'Arian. Quatre ans après cette cérémonie, le mariage se célébra au château de Puimichel ; mais les deux époux s'engagèrent, d'un accord mutuel, à vivre dans la continence. Delphine vivait encore quand son mari fut mis au nombre des Saints. Elle mourut à Apt, le 26 novembre 1369, dans la soixante-seizième année de son âge. Ses reliques se gardent avec celles de saint Elzéar.

LE CASTELLET.

Ce village, dit en latin *Castellum*, est placé au fond d'une vallée, sur le torrent de *Rancure*, à 16 kil. Sud des Mées et à 41 Sud-Ouest de Digne. Le Castellet a reçu son nom d'un vaste et beau château, situé dans le quartier de *Ville-Vieille*, mais dont il ne reste plus aujourd'hui que des décombres. Le climat de ce pays est doux, et le sol produit des grains, de l'huile et de l'excellent vin. On trouve au-dessus de la chapelle de Saint-Pierre, un petit bois de pins qui sert pour le chauffage ; il y a aussi quelques chênes verts et blancs.

La commune du Castellet comprend le village, le château et les campagnes de *Taillas* et quelques bastides disséminées. Sa population totale est de 526 âmes.

L'église paroissiale a pour titulaire et pour patron saint Pierre (29 juin.) Sa construction est de 1622, suivant le millésime placé sur l'arc de la porte d'entrée. La voûte est en planches ornées de rosaces. — Il y a une école primaire.

Le Castellet a donné le jour à Laurens (Louis), pharmacien et chimiste distingué, professeur de chimie à l'Hôtel-Dieu de Marseille, et mort dans cette ville en 1837. Il publia plusieurs mémoires, notamment sur les eaux thermales de Digne, de Gréoulx et d'Aix.

Les ARMOIRIES du Castellet sont d'or à trois noisettes de sinople, deux en chef et une en pointe.

ENTREVENNES.

Ce village, dit en latin *Intervenas* ou *Intravenas*, est situé sur une élévation, dans un lieu exposé à tous les vents, à 17 kil. Sud-Sud-Est des Mées, et à 42 Sud-Ouest de Digne. Le climat y est sain et tempéré. Le sol est en grande partie stérile et aride. On y récolte cependant du blé, du vin et de l'huile.

La commune d'Entrevennes comprend le village, les hameaux d'*Ayonc*, d'*Ensales*, des *Blancs*, et une population totale de 612 âmes.

L'église paroissiale a pour titulaire l'Assomption, et pour patron saint Martin de Tours. Elle n'offre rien de remarquable.

Le hameau d'Ayonc a une chapelle dédiée à Notre-Dame : c'était jadis une annexe de la paroisse d'Entrevennes. On y fait aujourd'hui les offices publics, le jour de la Nativité de la Sainte-Vierge (8 septembre). — Il y a une école primaire et un bureau de bienfaisance.

ORAISON.

Ce village, dit en latin *Auraisonum*, est situé au pied d'une grande colline, sur la route départementale nº 6 et la rive gauche de la Durance, à 15 kil. Sud des Mées, et à 59 Sud-Ouest de Digne. Ce lieu était bâti autrefois sur une éminence voisine, et exposée à tous les vents. C'est de cette situation élevée qu'il avait pris son nom d'Auraison, par contraction du latin *Auræ sonum*, car c'est ainsi qu'on le trouve écrit dans les anciens monuments.

Cette commune est la plus importante du canton, après celle des Mées, par l'étendue et la fertilité de son territoire qui produit un blé de froment de la plus belle qualité. On y récolte aussi du vin, des fruits et de l'huile. Un canal, dont la prise est établie sur la Durance, dans le territoire des Mées, vers le hameau de Dabisse, alimente les moulins à farine et rend arrosable toute la plaine. La commune d'Oraison comprend le village, les hameaux de *Saint-Georges*, de *Saint-Pancrace* et quelques campagnes disséminées. Sa population totale est de 1998 âmes.

La terre d'Oraison fut érigée en marquisat en 1588 en faveur du sieur d'Oraison, et renouvellée en faveur du sieur Fulque et de ses enfants mâles, par lettres patentes du mois d'août 1740; c'était anciennement une baronnie.

Oraison offre des preuves de l'occupation romaine. On y découvre assez fréquemment des tombeaux formés avec des briques tumulaires, et renfermant des médailles du haut et bas-empire, en bronze et en argent. Parmi ces monnaies, il y en a d'Auguste, de Vespasien, de Domitien, de Trajan, d'Alexandre Sévère, d'Antonin-le-pieux, de Gordien, de Constantin et de Claude-le-gothique. La plus remarquable est celle frappée à l'effigie de Scipion l'Asiatique, portant au revers un char de triomphe attelé d'un quadrige. Elle est en argent, du module d'une pièce de 15

sous, et frappée avec une grande délicatesse et pureté de dessi

En 1834, on trouva au milieu du menu bois et des gravier que les eaux du torrent de *Rancure* avaient entraînés à la sui d'un orage, une statuette qui a tous les traits caractéristiqu d'un Dieu Lare. Elle est de petite taille, et garnie au sommet d la tête d'une chaînette en cuivre terminée par un crochet, ce qu paraît indiquer que c'était pour la suspendre, suivant l'usage dans une espèce d'Oratoire consacré dans chaque maison au culte des Dieux Lares.

Dans la partie supérieure de la colline dite *Pierrichas*, d'où cette statue paraît être descendue, on remarque une petite Plate-forme imparfaitement pavée. On pense qu'il y avait là un bois sacré et un petit temple. On a trouvé dans la partie la plus élevée de cette même colline, des constructions en briques à larges rebords, et plusieurs excavations souterraines. Du reste les débris de ces briques romaines se présentent presque partout.

L'église paroissiale d'Oraison, sous le titre de *Notre-Dame-du Thor*, porte la date de 1622. Cependant elle paraît avoir été reconstruite ou réparée à diverses époques. Elle est à trois nefs, vaste et fort propre, avec une voûte qui se rapproche un peu de l'ogive. La fête patronale est saint Pancrace, (12 mai.) On se rend ce jour là, en procession, à la chapelle de ce saint. On trouve dans le village deux autres chapelles, l'une en l'honneur de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, qui appartient aux frères Pénitents, l'autre dédiée à saint Denis.

Il y a à Oraison quatre écoles primaires, dont deux pour les garçons et deux pour les filles, un bureau de bienfaisance et une perception.

Oraison est la patrie :

1° De Bicais (Honoré), né en 1590, professeur à l'université d'Aix, savant médecin de son temps, qui se signala à Aix dans les deux pestes de 1629 et 1649. Nous avons de lui un *Traité des causes de la peste*, et un ouvrage sur les aphorismes d'Hypocrate.

2° Bicais (Michel), fils du précédent, qui lui succéda dans sa chaire et sa réputation. Il est l'auteur d'un bon ouvrage d'hygiène pratique.

3° Bourret (Jean), prêtre de l'Oratoire, savant professeur de théologie au séminaire d'Arles, mort à Montpellier en 1726. Il

sa divers ouvrages de religion. Le venin janséniste perce
uelques-uns.

ourbon (Joseph), ancien professeur de théologie à Riez,
ıré de Senez, chanoine, vicaire-général et supérieur du
ire de Digne, mort dans cette ville en 1823.

ard (Jean-Marc-Gaspard), né en 1775, médecin en chef de
ition royale des sourds-muets, membre de l'académie
de médecine et chevalier de la légion d'honneur, mort à
l'âge de 63 ans, le 5 juillet 1838. Il est auteur de plusieurs
es sur l'art de guérir, parmi lesquels on distingue un
urieux et intéressant sur les maladies de l'oreille, qui ho-
sa mémoire comme médecin, tandis que la répartition
faite de sa fortune fera répandre sur l'homme les béné-
s des malheureux, dont il s'est montré le bienfaiteur.



ARRONDISSEMENT DE BARCELONNETTE.

Cet arrondissement occupe toute la partie septentrionale du département. Il est borné, au Nord, par le département des Hautes-Alpes ; à l'Est, par le Piémont ; au Sud, par l'arrondissement de Castellane ; à l'Ouest, par celui de Digne.

Il est formé des quatre cantons de Barcelonnette, de Saint-Paul, d'Allos et du Lauzet. Ces quatre cantons comprennent 20 communes, et une population totale de 17,026 âmes.

§ 1er. CANTON DE BARCELONNETTE.

Ce canton placé au centre de l'arrondissement, est borné, au Nord, par le département des Hautes-Alpes ; à l'Est, par le canton de Saint-Paul ; au Sud, par celui d'Allos, et à l'Ouest, par celui du Lauzet.

Il se compose de 9 communes, savoir : Barcelonnette, chef-lieu : Saint-Pons, Chatellard, Jausiers, Faucon, Enchastrayes, Fours, Uvernet et les Thuiles. Population totale, 7921 âmes.

Sous le rapport du culte, le doyenné de Barcelonnette comprend 22 paroisses, qui sont : Barcelonnette, avec une cure de 1re classe et deux vicariats ; Saint-Pons, *Cervières*, Chatellard, *La-Condamine*, Jausiers, avec une cure de 2e classe ; *l'Hubac*, *Sanières*, *Lans*, Faucon, Enchastrayes, *La-Conche*, *Laupillon*, Fours-Saint-Laurent, *Fours-Saint-Louis*, *Villard d'Abas*, Uvernet, *Les-Agneliers*, *Moulanès*, *La-Maure*, Les-Thuiles et *Les-Prats*.

Justice de paix, bureau de poste et d'enregistrement, à Barcelonnette ; chefs-lieux de perception, à Barcelonnette et à Jausiers ; brigades de gendarmerie, à Barcelonnette et à *La-Condamine* ; notariats, 3 à Barcelonnette et un à Jausiers.

BARCELONNETTE. (1)

Barcelonnette, en latin *Barcino* et *Barcilonia*, est située au centre de la vallée, dans une petite plaine, sur la rive droite de l'Ubaye, et à 84 kil. Nord-Est de Digne. La construction de cette ville ne remonte qu'à l'an 1231. Les habitants de la vallée voulant créer un centre principal qui fut comme le chef-lieu de cette contrée, envoyèrent une députation au comte de Provence Raymond-Béranger IV. Les députés, Étienne Gran, Rostang de Faucon et Guillaume Eyssautier, demandèrent au prince qu'il leur fût permis de bâtir une ville entre les lieux des Thuiles et de Faucon, pour la commodité du commerce, et pour la sureté des biens et de la personne des habitants en temps de guerre. Or l'emplacement désigné faisait partie des terres régales ou incultes appartenant au domaine comtal; il fallait donc une cession de la part du souverain.

Raymond-Béranger accorda tout ce qu'on lui demandait; il voulut seulement que la nouvelle ville porta le nom de Barcelonnette, en mémoire de Barcelonne, capitale de la Catalogne, dont ses ancêtres étaient originaires et dont ils portaient le nom. L'acte de concession contient en outre divers priviléges donnés aux habitants qui viendront s'y fixer, et à ceux des autres lieux de la vallée. Le prince veut qu'en temps de guerre et pour les cavalcades, ils ne soient tenus de l'accompagner que jusque aux confins de son comté, du côté du Dauphiné et du Piémont, et pas au-delà des vallées d'Allos et de Colmars, du côté de la Provence. « Quando necesse erit usque ad bellum et jocum et usque ad vallem de Thuriis (Turriers), et usque ad Brezes (Brésiers), et aliunde superius citra Druentiam usque ad caput comitatus, et

(1) Barcelonnette est une ville carrée, ayant de longueur 350 pas, et de largeur, 260. Elle a quatre portes et une muraille de quatre pieds d'épaisseur, d'une hauteur suffisante, et dont le circuit est fortifié de 22 tours, éloignées l'une de l'autre de 50 pas. Chacune de ces tours est percée de chaque côté, depuis la base jusqu'au sommet, de trois ouvertures garnies de machines de guerre : de même, il existe dans chacune des parties du mur entre les tours, deux ouvertures également fortifiées. Au Nord, à 2 ou 300 pas, Barcelonnette est environnée de collines. Toute cette vallée abonde en prairies, en froment, en avoine et en bestiaux; mais le froid empêche la vigne d'y croitre. (Aymari Rivallii Delphinatis, de Allobrogibus libri novem. è libro 4°.) Traduction de M. Antonin Macé. (Man. du seizième siècle.)

a partibus sancti Pauli de Mayrone quamtum protenditur comitatus : et ab alia parte usque ad vallem sancti Stephani et in valle de Guilhermo (Guilleaumes) et in valle de Collis-Martio (Colmars) et de Alloz, et infra dictos terminos per totum ulterius non teneantur. »

Ce privilége avait deux fins : il déchargeait les habitants du service militaire hors de leur pays; il assurait en même temps les frontières du comté de Provence en y laissant une force suffisante pour les protéger contre toute surprise. Il est vraisemblable que déjà avant cette concession, il existait quelques habitations sur le lieu où fut bâtie la ville nouvelle; qu'on ne fit qu'en construire un plus grand nombre, et qu'on les entoura de murailles et de remparts. Ce qui est certain du moins, c'est qu'en 1240 la ville était entièrement construite et érigée en chef-lieu de la vallée qui prit alors son nom, et qui auparavant portait celui de *Hautes montagnes* ou de *Terre neuve de la Provence*. C'est de cette même époque (1240) que date la commune ou l'administration municipale de Barcelonnette.

Cette origine de la ville actuelle, que nous venons de raconter, n'infirme point le témoignage des auteurs qui nous représentent cette localité comme occupée par les Celtes d'abord, et ensuite par les Romains. On ne saurait en effet trouver étonnant que dans le cours des âges, et à travers tant de révolutions qui firent passer successivement la vallée sous la domination des Romains, des Visigoths, des Ostrogoths, des Francs et des Maures ou Sarrasins, une ville ait pu disparaître, pour ne se relever de ses ruines que plusieurs siècles après. Ce qui confirme du reste cette supposition, c'est qu'on a trouvé en ce lieu des inscriptions romaines.

La première rappelle un monument funèbre élevé par Caius Leuconius Quirinus Velox, décurion et duumvir, à son épouse Cominia Paterna et à sa fille chérie Leuconia Alpina. La voici, d'après Soléry, Bouche et d'autres historiens.

V. F.
C. LEVCONIVS QVIR. VELOX
DEC. IIVIR COMINIAE PATER
NAE VXORI. LEVCONIAE ALPINAE
FILIAE MEAE PIAE. D. M.

Une autre inscription, citée par les mêmes auteurs, est relative à un monument élevé par plusieurs membres d'une même famille à leurs parents. Elle est malheureusement tronquée.

....EGIO FELICI....
EAMONA DRETILIS....
CLAVDIVS SECVNDVS....
CLAVDIVS STATIVS....
CLAVDIVS QVARTVS....
....NTIBVS POS.... (*parentibus posuerunt.*)

On voit par la première inscription que la ville celtique existant en ce lieu avait rang de cité et de municipe romain, puisque C. L. Quirinus Velox était décurion, c'est-à-dire membre du sénat ou corps de ville, et qu'en cette qualité il avait été élevé aux fonctions du duumvirat ou consulat. Détruite par les barbares qui désolèrent et dépeuplèrent entièrement la vallée, cette ville disparut sous les alluvions de l'Ubaye qui ne fut plus contenue dans son lit. C'est ce qu'indiquent encore des restes de vieilles bâtisses enfouies dans le sol, et dont la nature du ciment révèle la haute antiquité.

La nouvelle ville à peine construite fut élevée au rang de chef-lieu de viguerie, et compta dix communautés composant son ressort ou district. Les religieux Dominicains y fondèrent un monastère de leur Ordre, vers l'an 1280. Cette fondation fut provoquée par les largesses du célèbre cardinal Hugues de Saint-Cher. Né au hameau de Maure, alors dépendance de la commune de Barcelonnette, Hugues voulut en mourant donner une preuve de son attachement et au pays qui l'avait vu naître, et à l'Ordre qu'il avait illustré par sa science, ses vertus et ses hautes dignités. L'église et le couvent des Dominicains incendiés par deux fois par les troupes de Lesdiguières et du marquis de Vins, furent par deux fois aussi rebâtis par la piété des fidèles. Il ne reste aujourd'hui de cette belle église que la tour du clocher surmontée d'une belle flèche, et qui est réputée comme l'un des plus beaux monuments de ce genre dans toute la Provence.

Pendant les troubles qui suivirent la mort de la reine Jeanne, Barcelonnette et sa viguerie embrassèrent le parti de Charles de Duras. Elles tenaient encore pour ce compétiteur en 1387. Fatiguées pourtant de ne recevoir aucun secours de Naples, elles

appelèrent à leur secours le comte de Savoie, Amédée VII, préférant ainsi se jeter dans les bras d'un souverain étranger, que de subir les lois de la nouvelle maison d'Anjou. La politique savoisienne se montra digne de l'hommage dont elle était l'objet. Elle l'accepta sans scrupule, ne voyant là qu'une occasion favorable d'étendre les limites de ses petits états. Amédée franchit les Alpes en 1388, et s'avançant sans obstacle jusqu'à Pontis, il occupa la vallée de Barcelonnette, à la tête dé 300 lances et plus (1,000 hommes.) Il eût poussé plus loin, si les habitants de la viguerie de Seyne ne s'étaient opposés à sa marche. Le sénéchal arriva bientôt avec ses gens d'armes. Le comte de Savoie se trouva donc resserré dans la vallée de Barcelonnette au milieu d'une saison rigoureuse ; et y manquant de vivres, il se ménagea des intelligences à Embrun pour la subsistance de ses troupes. Les habitants de la vallée en se donnant à lui, avaient posé pour seule condition qu'ils continueraient de jouir de leurs priviléges, et d'observer les statuts et coutumes de Provence : ce qui leur fut accordé par acte du 14 octobre de la même année. La reine Marie de Blois après avoir vainement essayé de lutter contre un voisin aussi entreprenant qu'ambitieux, dut lui abandonner le fruit de ses déloyales conquêtes. Ce démembrement fut stipulé dans un traité du mois d'octobre 1389, traité qui fut ratifié par la reine et par son fils Louis II, dans le mois de novembre suivant, et qui fut imposé par la guerre que l'on avait alors à soutenir contre le terrible vicomte de Turenne.

Cette usurpation de la vallée de Barcelonnette et du comté de Nice, était devenue pour les pays voisins un continuel sujet d'alarmes, en même temps qu'un sujet d'agitation pour ses propres habitants. A des limites naturelles, immuables, on avait substitué des limites arbitraires; des intérêts autrefois unis se trouvaient maintenant en opposition ; on s'était livré volontairement à la convoitise d'un prince étranger, et il fallait s'associer à toute sa sollicitude pour le maintien de sa conquête. Le comte, depuis peu devenu duc de Savoie, pressentit les conséquences de cet état des choses, et il voulut y remédier. Profitant de la circonstance de la nouvelle régence, il fit présenter à la reine Yolande un état des avances faites par son aïeul, au profit de la maison d'Anjou, pendant les guerres de Naples. Ces avances

'élevaient à 164,000 écus d'or (3,936,000 fr. de notre monnaie actuelle.) Au milieu des embarras qui l'assiégeaient de toutes parts, la reine était dans l'impuissance de faire honneur à cette créance. Ne pouvant donc échapper au présent, elle dut sacrifier l'avenir. Elle fit l'abandon de tous les droits qu'elle et son fils Louis III avaient sur les terres de Nice et de Barcelonnette (5 octobre 1419.) A ce prix la maison de Savoie se tint pour satisfaite. Ainsi fut consommée la séparation de ce pays d'avec la Provence.

Les successeurs de Louis III ne manquèrent pas de protester contre cette aliénation. Le roi René, soutenu par les troupes que Louis XI avait mis à sa disposition, fit sommation au duc Amédée IX, de lui restituer la vallée de Barcelonnette. Sur son refus, il s'en empara de vive force, en sorte qu'elle fut comprise dans l'affouagement général qui fut fait en Provence en l'année 1471. Cette union fut de courte durée. Le roi François 1er s'empara de nouveau de la vallée en 1536, et l'annexa d'abord à la province du Dauphiné, puis à celle de Provence. Cette union fut bientôt suivie de l'invasion de la Provence par les troupes de l'empereur Charles V. Pour affamer l'ennemi, les ordres les plus sévères avaient été donnés de dévaster les campagnes et d'y détruire les provisions de toute espèce. Ces ordres furent exécutés dans la vallée avec trop de rigueur et même avec impiété. On n'épargna ni les choses sacrées, ni même les églises où l'ennemi aurait pu se retrancher et se fortifier. Les français se maintinrent dans leur possession. Le maréchal d'Annebaud traversa le pays en 1542, avec son armée : il allait tirer vengeance de l'assassinat des deux ambassadeurs égorgés par l'ordre de Ducjuart, gouverneur du Milanais. Le passage de cette armée acheva d'épuiser tellement ce malheureux pays, que ses habitants demandèrent aux états de Provence d'être déchargés de l'imposition de la taille. La vallée respirait à peine, quand l'armée d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie, vint l'envahir de nouveau en 1558. Le comte de Tende, gouverneur de la Provence, le força de se retirer, et reprit la vallée : néanmoins l'année suivante, elle retourna sous la domination de la Savoie en vertu du traité de Cateau-Cambrésis, et servit de dot à Marguerite de Valois, mariée au duc Emmanuel Philibert.

La vallée fut alors réunie au comté de Nice pour les affaires civiles, et les jugements des procès furent dévolus en instance au sénat souverain de cette ville. La viguerie de Barcelonnette forma le second vicariat du comté de Nice. Cette réunion commença sous les plus désastreux auspices. Les ravages des armées avaient forcé les habitants à laisser inculte une partie des terres. Une horible disette s'en suivit. En 1560, ils furent contraints de se nourrir d'herbes sauvages, et les maladies contagieuses qui suivent ordinairement la famine, vinrent décimer à leur tour les populations.

Les troubles de la ligue devaient attirer de nouveaux désastres. Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, entraîné par son ambition, avait envoyé des secours aux ligueurs provençaux : il avait même fait espérer de se mettre à leur tête avec une nombreuse armée. Or, Lesdiguières qui surveillait ses manœuvres, accourut du Dauphiné et pénétra dans la vallée par le Col-de-Vars. Le comte Bœca, qui en était gouverneur, lui livra Barcelonnette sans même essayer de défendre cette ville. Le comte paya cette lâcheté de la perte de sa dignité et de sa vie. Un gentilhomme de la vallée, Jean Faucon, seigneur de Sausses, répara cet échec : se mettant à la tête des miliciens, il escalada les murs de la ville pendant la nuit du 22 novembre 1588. La faible garnison que Lesdiguières y avait laissée, s'était refugié dans une église d'où elle faisait un feu terrible, et d'où on ne put la déloger qu'après que l'incendie en eût consumé une partie. Lesdiguières pénétra de nouveau dans la vallée, et la soumit à la domination française qui la garda jusqu'à la paix de Vervins. Or, les troupes de Lesdiguières se composaient en majeure partie de huguenots, et ceux-ci, unis aux Vaudois établis à Jausiers, tentèrent d'implanter leur culte dans la ville et la vallée de Barcelonnette. Des ministres furent appelés pour prêcher les nouvelles doctrines et propager l'erreur dans des populations jusqu'alors toujours fidèles à l'antique foi de l'Église. Parmi ces ministres se trouvait Claude Farel, un des plus célèbres prédicants de l'époque. On ne se borna pas à faire des prêches, la persécution s'en suivit, mais tout fut inutile. Furieux alors les huguenots se livrèrent à des vexations contre les habitants : les églises de la ville furent pillées et livrées aux flammes ; le curé et les prêtres furent mis

à mort, et la paroisse resta quelque temps sans prêtres et sans pasteur. Les catholiques exaspérés s'unirent aux habitants, et exercèrent de sanglantes représailles. Un grand nombre de sectaires furent massacrés, et les autres furent chassés de la ville et même de la vallée (1590.) « En mémoire de cette action héroïque dont le succès fut des plus heureux, dit l'historien du diocèse d'Embrun, on fait encore annuellement une procession générale à Barcelonnette, le 28 août, qu'on appelle la procession des *bigarrats.* »

La ville et la vallée de Barcelonnette retournèrent au pouvoir de la maison de Savoie par le traité de Vervins en 1598. Les habitants demandèrent en 1611 au duc Emmanuel II, l'établissement d'un préfet, ou juge supérieur qui connût par appel de toutes les causes civiles et criminelles, déférées auparavant au sénat, ainsi que nous l'avons déjà dit. Ils s'obligèrent à cette fin de faire construire des prisons à leurs dépens, et de payer les gages et les appointements du préfet et des concierges. Ce préfet devait être étranger au pays, faire sa résidence ordinaire à Barcelonnette, et être changé de trois ans en trois ans. Il devait pendant le temps de sa préfecture faire une visite dans toutes les communautés du vicariat, pour s'informer si la justice était bien administrée par les juges subalternes ou baillis, et s'il n'y avait point de vagabonds et de gens de mauvaise vie. Cette demande fut gracieusement accordée.

La ville resta tranquille jusqu'en 1628. Le duc de Savoie avait de nouveau fait cause commune avec l'empereur d'Allemagne et les espagnols contre la France, dans l'affaire du Mantouan et du Montferrat. Le marquis d'Uxelle, à la tête de 14,000 hommes, entra en conséquence dans la vallée en 1628, espérant pénétrer de là dans le Piémont par le Col de l'Argentière et envahir les états de Savoie. Repoussé avec pertes et ne pouvant franchir ce passage, le marquis d'Uxelle stationna quelque temps aux environs de Barcelonnette. Ses troupes y commirent toutes sortes de cruautés. « En haine de sa défaite, dit l'historien Bouche, d'Uxelle mit le feu tant en ville qu'en tous les villages de la vallée de Barcelonnette, et l'incendie fut tel que quelques bluettes s'épandirent jusqu'en Provence, et villages voisins de cette vallée, où le nom d'Uxelle est encore en horreur tant pour

cet incendie que pour meurtres, larcins et ravages, que cette milice débandée et mourant de faim, faisait par tous les lieux où elle passait. » L'échec du marquis d'Uxelle fut réparé l'année suivante : l'armée française s'empara de la Savoie et d'une partie du Piémont, et par un édit rendu au camp d'Anneci, Louis XIII déclara la vallée de Barcelonnette réunie à la France. Cette union fut maintenue jusqu'au traité de Ratisbonne, signé en octobre 1630, qui rendit la vallée à la maison de Savoie.

En 1646, la ville de Barcelonnette fut dotée d'un collége dirigé par les Doctrinaires ou prêtres de la doctrine chrétienne. Elle en fut redevable à Honoré Spitalier, chanoine de la cathédrale de Nîmes. Ce vertueux prêtre voulut doter sa ville natale d'une maison qui assurât le succès des bonnes études dans la vallée, en même temps qu'elle pourvoirait à l'instruction religieuse des pauvres et des ignorants. Il lui assigna des revenus suffisants pour son entretien et pour les honoraires des régents. Grâce à cette munificence les Doctrinaires se maintinrent dans cette ville jusqu'à l'époque de leur suppression, et les traditions qu'ils y laissèrent n'ont pas peu contribué à la prospérité du collége dans des temps plus rapprochés de nous.

Vers la fin du dix-septième siècle, le prince de Savoie donna un édit pour inféoder le pays de Barcelonnette. Les habitants qui ne voulaient pas d'autre seigneur temporel que le souverain, allèrent se jeter aux pieds du trône, et moyennant la somme de cent mille livres qu'ils lui payèrent, ils obtinrent la révocation de l'édit. La coalition du duc de Savoie avec les autres puissances ennemies de la France attira de nouveaux malheurs dans cette contrée. Le marquis de Parelles ou Parelly, un des généraux du Duc, à la tête de 6,000 hommes recrutés pour la plupart parmi les mécontents que la révocation de l'édit de Nantes avait contraints de s'expatrier, se dirigeait sur la vallée dans l'intention de surprendre la ville de Seyne et de lever des contributions. Le marquis de Bachevilliers le prévint avec un corps de 3,000 hommes du régiment d'Alsace, et y pénétra par la vallée de Saint-Paul, le 17 novembre 1690. Ces troupes vécurent à discrétion pendant plusieurs jours dans la ville de Barcelonnette et le lieu des Thuiles. Elles imposèrent une contribution de 20,000 écus de France, emmenèrent en garantie de son payement huit

des principaux habitants, et se dirigèrent ensuite vers la Provence. Aussitôt après leur départ, (24 novembre), le marquis de Parelles y déboucha avec ses *barbets*, leva de nouvelles contributions, et marcha sur Seyne, laissant commettre partout sur son passage les plus horribles déprédations et même les impiétés les plus révoltantes. Refoulé dans la vallée par les troupes françaises, il y prit ses quartiers d'hiver, et occasionna à ce malheureux pays une dépense de plus de 200,000 livres ducales.

Les hostilités, forcément suspendues par les rigueurs de l'hiver, recommencèrent au mois d'avril 1691. Les français, sous les ordres du marquis de Vins, entrèrent dans la vallée par Le-Lauzet, le 19 avril. Ce chef avait à remplir une mission terrible, et il ne l'exécuta que trop pontuellement. Après avoir battu les Piémontais à la Combe, puis saccagé et incendié tous les villages au-dessus de Jausiers et Jausiers lui-même, de Vins se présenta devant Barcelonnette, le soir du 21 avril. Il y entra sans résistance et la trouva encombrée des blessés que les habitants des lieux voisins y avaient transportés. Les mêmes scènes de désolation se renouvelèrent dès le lendemain. « Le brûlement de la ville, dit le protocole du notaire Grassy, s'ensuivit d'ordre de Mgr de Vins, le 21 du dit avril 1691, jour de dimanche, le matin sur les six heures ; et après avoir mis le feu à trois ou quatre endroits, l'armée se retira. Il n'y eut d'épargnés que les églises et les couvents, en sorte que tout fut brûlé. » Les villages au-dessous de la ville eurent le même sort, et on ne saurait se faire une image fidèle du pitoyable état de ce pays dans cette guerre d'extermination.

Les français restèrent maîtres de la vallée jusqu'au mois de juillet 1692. A cette époque l'armée confédérée forte de 30,000 hommes, et commandée par le duc de Savoie en personne, traversa la vallée par Larche et Meyronnes, et alla faire le siége d'Embrun. A son retour, elle emmena dans la vallée les troupeaux enlevés sur les lieux de son parcours, et y laissa un corps de troupes qui y resta en quartier d'Hiver jusqu'au 16 juin 1693. Ce corps coûta au pays pour son entretien 70,000 livres de Piémont. Il fut chassé le 17 juin, par une colonne de 2,000 français commandés par M. de Saint-Julien. Maîtres de nouveau de tout le pays, les français saccagèrent et incendièrent alors les lieux qui

ne l'avaient point été précédemment, et se livrèrent à un pillage tel que les habitants s'enfuyaient en grand nombre dans le Piémont. Du 17 juin 1693 jusqu'au mois d'octobre 1696, l'occupation fut maintenue. La paix seule put y mettre un terme : elle fut scellée par le mariage du duc de Bourgogne, fils du Dauphin de France avec l'infante fille du duc de Savoie.

Cet infortuné pays respirait à peine de tant de maux accumulés sur lui, quand en 1706 il se vit de nouveau envahi par les armées françaises. L'ambition du duc de Savoie l'avait entraîné encore dans la coalition des puissances contre Louis XIV. Le comté de Nice, toute la vallée furent emportés. Le maréchal de Thessé, qui commandait sur les frontières du Piémont une armée forte de 36 bataillons, avait son centre d'opérations dans Barcelonnette même. Son activité et ses manœuvres habiles déjouèrent les projets d'invasion de la Provence par l'armée des confédérés. Mais la présence de ses troupes dans un pays appauvri par tant d'invasions, y occasionna aussi la plus affreuse disette, suivie par surcroit du cruel hiver de 1709, le plus rigoureux dont notre histoire de Provence fasse mention.

La campagne de 1710 amena de nouveaux désastres. Le comte de Thun, à la tête des impériaux, pénétra dans la vallée, s'empara du château de Larche et s'avança jusque sous les murs d'Embrun. Mais Bervick l'eut bientôt refoulé dans le Piémont. La paix d'Utrech (11 avril 1713), mit enfin un terme à la guerre. Une clause du traité stipulait un échange de territoire le long de la frontière entre la Provence et le comté de Nice. Cette délimitation fut réglée par la convention signée à Nice le 28 septembre 1718. Déjà avant cette convention, une déclaration du 25 décembre 1714 avait réuni la vallée de Barcelonnette à la Provence, dont elle avait été démembrée, disait-on, par la force ou autrement ; voulant que la dite vallée jouisse des mêmes priviléges, immunités, franchises et libertés que sous les rois nos prédécesseurs, à la charge cependant que ses députés n'auront point entrée aux États de Provence, et qu'elle payera séparément ses impositions comme les terres adjacentes.

Cette réunion de la vallée à la Provence suscita des réclamations de la part du parlement de Grenoble. Celui-ci demandait son annexion au Dauphiné, en dédommagement des vallées de

Cezane et de Bardonnêche cédées à la Savoie. Le parlement et les États de Provence, les habitants eux-mêmes de la vallée faisaient valoir l'antiquité de la possession comme partie intégrante du domaine comtal. Louis XIV accéda aux vœux de ces derniers. Il établit alors un commandant particulier pour la ville et la vallée de Barcelonnette, aux appointements de 2400 livres. Les affaires civiles et criminelles jugées par le juge royal, puis en appel par le Préfet, furent devoluées en dernière instance au parlement d'Aix. Le payement des subsides fut fixé aux termes de l'édit du 15 janvier 1702, et le prix du sel à raison de 6 livres le minot. L'affouagement des communautés de ce district ne se fit plus par feux, mais par écus d'or : celle de Barcelonnette était taxée à 1180 écus d'or, et le reste de la vallée à 2633. Cette taxe représentait en 1762 une somme de 19,658 livres, 18 sols et 7 deniers.

La ville de Barcelonnette fut incendiée en grande partie, en 1740. Ce sinistre fut occasionné par la foudre qui communiqua le feu aux maisons. Pour comble de malheur, les canaux destinés à fournir de l'eau avaient été détruits ou obstrués par l'orage, et il ne fut point possible d'en avoir pour arrêter la violence des flammes. En 1761, un nouvel incendie consuma encore un grand nombre de maisons. Ces sinistres firent comprendre la nécessité d'une meilleure construction et d'une autre distribution dans l'alignement des quartiers et des rues de la ville. Grâce à ces améliorations Barcelonnette devint, et est encore aujourd'hui une de nos plus jolies villes des Alpes. Ses rues sont alignées ; il y en a trois principales du levant au couchant, et trois du nord au midi. Les maisons sont bien bâties et recouvertes d'une toiture d'ardoise. La ville présente un carré long : elle est ornée de quatre fontaines disposées symétriquement, et entourée de promenades fort gracieuses et complantées d'arbres. Elle n'a plus sa ceinture de murailles et de remparts qui l'enserraient anciennement.

La communauté de Barcelonnette se composait autrefois de la paroisse de la ville, des paroisses de Faucon, de Fours, de Saint-Pons, des Thuiles, d'Uvernet et des Agneliers. Elle était divisée en quatre quartiers, dont chacun avait son consul. Outre les quatre consuls formant la municipalité de Barcelonnette, il y

avait en outre deux défendeurs ou procureurs, établis pour représenter aux consuls ce qu'il convenait de faire pour le bien public et pour celui des particuliers. Les assemblées ou conseils de la communauté se tenaient dans la maison ou palais de la préfecture. Le juge royal était toujours choisi dans l'ordre des avocats, et nommé par onze électeurs; cette nomination devait être confirmée par le roi. Ce juge était assisté d'un avocat et d'un procureur du roi. Il y avait en outre à Barcelonnette un subdélégué de l'intendant de la Provence, plusieurs avocats et procureurs attachés aux deux tribunaux, et un bureau des cinq grosses fermes.

La commune actuelle de Barcelonnette comprend la ville, les hameaux de l'*Adret*, du *Plan*, de la *Conchette* et plusieurs maisons de campagne. Sa population totale est de 2,155 âmes.

Cette ville possède un collége communal, l'école normale primaire des instituteurs du département, à laquelle est annexée une école primaire; un hospice, fondé en 1717, par Maurin Jean, prieur-curé de Revel, et desservi par les Dames hospitalières de Saint-Joseph de Gap; (ces Dames dirigent en outre un pensionnat et une école communale des filles); une caisse d'épargne, un bureau de bienfaisance; un conseil d'hygiène et de salubrité, et une maison d'arrêt. Il n'y a d'autre monument que la belle tour de l'horloge, autrefois tour du clocher de l'église des Dominicains, et la fontaine carrée portant le buste du célèbre député Manuel.

La fabrication des draps et des toiles et l'agriculture font toute l'industrie du pays. Le commerce consiste surtout en mulets, mules, bœufs et bêtes à laine. On y importe de l'étranger le vin, les eaux-de-vie, les huiles, le savon, la quincaillerie et les cuirs.

L'église paroissiale de Barcelonnette, sous le titre de saint Pierre-aux-Liens, remonte à l'époque de la construction de la ville : elle a été réparée à diverses époques; mais son architecture n'offre rien de remarquable. On y trouve un tableau estimé de sainte Anne, mère de la sainte Vierge, et une chaire ornée de sculptures. L'église du collége, appartenant autrefois aux Doctrinaires, a des formes élégantes et un fort bel autel de bois doré et sculpté.

lonnette compte parmi nos illustrations Bas-Alpines :
es de Saint-Cher, né au hameau de *Maure*, qui embrassa
de saint Dominique, en 1225, et gouverna par deux fois
nce de France en qualité de provincial. Le pape Gré-
l'envoya à Constantinople pour y traiter de la réunion
x Églises, et Innocent IV le créa cardinal du titre de
abine en 1244. Il eut beaucoup de part à tout ce qui se
le concile général de Lyon, et fut employé à diverses
s. Il mourut à Orviète, le 19 mars 1263, et son corps fut
rté à Lyon pour y être inhumé dans l'église de son Ordre.
ssautier (César), prêtre de l'Oratoire, né en 1602, qui se
dans le professorat des belles-lettres, et mourut à Toulon
sans vouloir décliner les noms de ses trois assassins.
i (Alexandre), de l'Ordre de Saint-Dominique, professeur
osophie et de théologie, sous-prieur de la maison de la
t-Jacques à Paris, né en 1640, mort en 1709, après avoir
eaucoup d'ouvrages de théologie et de piété.
phire (Bouet Pierre, en religion le père), né vers l'an
l'Ordre des Capucins, gardien, maître des novices et dé-
mort à Aix le 18 mars 1629, dans une réputation uni-
de sainteté.
rnaud (Guillaume), de l'Ordre des Dominicains, l'un des
èbres théologiens de son temps et prédicateur habile,
mission à Rome, le 21 avril 1704, et auteur de divers
s.
logne (Antoine Capissuchi de), de l'Ordre des Minimes,
ur du couvent de Macon, enfin évêque de Digne, né au
du Plan, mort dans son château de Tanaron le 21 novem-
. Sa statue en pierre se voit encore dans un bas-côté
se cathédrale de Digne.
logne (Louis Capissuchi de), frère et successeur du pré-
sur le siége de Digne, et aumônier du roi Louis XIII,
Nogent, en février 1628.
alier (Honoré), chanoine de Nîmes et fondateur du collége
maison des Doctrinaires, dans sa ville natale, en l'an 1646.
urin (Jean), prieur-curé de Revel, fondateur de l'hospice
elonnette, en 1717. Il légua à cet établissement une somme
0 livres.

10° Dherbès Latour (Pierre-Jacques), né en 1755, député à l'assemblée constituante, ensuite à la convention où il vota la mort du roi, procureur-général du département, mort en 1800.

11° Dherbès Latour (Louis), fils du précédent, né en 1777, qui embrassa la carrière militaire et se signala dans les guerres de l'empire. Dherbès parvint au rang de colonel et fut fait chevalier de la légion-d'honneur et de Saint-Louis.

12° Pascalis (Antoine), adjudant-général, qui se distingua dans les deux campagnes d'Italie, et qui, rentré dans la vie privée, exerça son talent pour la poésie à la composition de quelques ouvrages et à la traduction de la Pharsale de Lucain et du poème *des tombeaux*. Pascalis est mort à Aix, où il avait fixé sa résidence.

13° Manuel (Jacques-Antoine), né au hameau de *la Conchette*, le 10 décembre 1775, qui embrassa d'abord la carrière militaire, et parvint au grade de capitaine de cavalerie. Il suivit ensuite la carrière du barreau à Digne et à Aix, où il reçut les éloges les plus flateurs. Nommé député à l'assemblée législative par l'arrondissement de Barcelonnette, pendant les cent jours, puis député du département de la Vendée, Manuel s'attira une célébrité peu commune par son opposition au parti royaliste, et par la violence de son éloquence. Exclus de la députation, le 18 février 1823, il vécut dans la retraite et mourut à Maisons-sur-Seine, le 20 août 1827. Ses obsèques donnèrent lieu à une manifestation politique.

Les ARMOIRIES de Barcelonnette sont deux clefs en sautoir.

SAINT-PONS.

Ce village, ainsi appelé de saint Pons, patron du lieu, est placé sur la rive droite de l'Ubaye, à 2 kil. Nord-Ouest de Barcelonnette et à 81 Nord-Est de Digne. On y jouit du climat le plus tempéré de la vallée. Il y avait autrefois un château dont on voit encore des restes, et qui était placé sur une élévation distante de cinq à six cents pas de l'église. Saint-Pons faisait jadis partie de la communauté de Barcelonnette, et avait un consul et un défenseur de son quartier. On y trouve des tombeaux antiques contenant des anneaux de bronze, des débris d'armures et des vases de poteries. La commune de Saint-Pons a une population totale de 536 âmes. Elle est divisée, sous le rapport du culte, en deux paroisses.

Paroisse de Saint-Pons. Cette paroisse comprend le village, les hameaux *La Lauze*, *les Cordels*, *les Jourdans*, *La Frache*, *le Lauzeron*, *Grimaudès*, *Tato*, *le Tréou*, *Chalanche-Haute*, *Chalanche-du Milieu*, *Chalanche-Basse*, *le Puy*, et *Larra* : auxquels il faut joindre les hameaux *des Jauberts et des Chapeliers* qui dépendent de la commune d'Uvernet. Population, 500 âmes.

L'église paroissiale, dédiée à saint Pons, passe pour la plus ancienne de la vallée. On croit qu'elle remonte aux Bénédictins qui s'établirent dans cette contrée vers la fin du sixième siècle. Elle a été incendiée deux fois pendant les troubles de la Ligue. La tour du clocher est d'architecture gothique : sa flèche toute en tuf et fort élancée, est de forme hexagone. Les deux portes d'entrée de l'église sont ornées de colonnettes élégantes. Celle du midi l'est en outre par les statues en pierres, de saint Pons et de saint Michel Archange. Sur le fontispice, on voit reproduites, sur la pierre l'image du Sauveur entouré de ses douze apôtres, et une inscription en caractères hébraïques. Au-dessus, on trouve une fresque assez bien conservée, représentant l'Adoration des Mages. La voûte du sanctuaire est construite en tuf noirci par le temps. Les arceaux ont leurs bases chargées d'énormes têtes d'animaux, et les fenêtres conservent une partie de leurs anciens vitraux peints.

Il y a une école primaire et un bureau de bienfaisance.

Paroisse de Servières. Cette paroisse se compose de quatre hameaux *La Pare*, *les Dalix*, *les Courts* et *les Gendrasses*, et de quelques maisons de campagne. Population, 80 âmes. Elle est située vers le sommet de la montagne qui sépare la vallée de Barcelonnette du territoire d'Embrun. Le climat y est froid. L'église a pour fête titulaire la Nativité de la Sainte-Vierge. Elle fut construite en 1750, époque à laquelle elle fut érigée en annexe de la paroisse Saint-Pons. — Il y une école primaire.

LE CHATELARD.

Ce village, en latin *Castellarius*, est situé sur un rocher entouré de précipices, à 12 kil. Nord-Est de Barcelonnette et à 96 Nord-Est de Digne. Il y avait jadis un château où l'on tenait garnison, et qui fut démoli dans le dix-septième siècle : c'est de là que le village a tiré son nom de Châtelard.

Quelques poteries, ainsi qu'un petit autel votif trouvés en ce lieu, attestent son ancienneté. Cet autel qui avait été employé comme pierre ordinaire et scellé dans l'un des angles de l'église moderne, en fut retiré en 1816, et transporté à Barcelonnette. Il n'a que 33 cent. de hauteur sur 20 de largeur. Sa forme est de la plus grande simplicité : c'est un dé carré terminé par une cimaise à ses deux extrémités. Le derrière de cet autel est nu, les trois autres faces portent, au milieu d'un encadrement, du côté droit, une patère simple ; du côté gauche, une patère à queue et un *simpulum*, et sur le devant cette inscription :

VICTORIAE
C. CORSIVS
OVIR
BONVCIVS
V. S. L. L. M.

Elle nous apprend que ce monument fut élevé à la victoire par Caius Corsius et Ovirius Bonucius, en reconnaissance de quelque avantage remporté par eux sur les ennemis de ce pays.

Le climat du Châtelard est très-dur. Le sol ne présente que rochers et précipices, montées et descentes. On y trouve néanmoins de belles prairies et des pâturages immenses, où viennent paître pendant la saison de l'été, les troupeaux de la Basse-Provence.

Le Châtelard forma toujours une communauté distincte, administrée par quatre consuls, sous la domination de la Savoie, et par deux, sous celle de la France.

En 1740 et le 14 août, à la suite d'un orage affreux et d'une pluie torrentielle, le vallon qui sépare les deux communes du Châtelard et de Jausiers, fut obstrué et littéralement barré par les terrains environnants qui s'y éboulèrent en masse. L'Ubaye arrêtée dans son cours, reflua vers le Châtelard, et forma un lac immense entre les deux montagnes. On avait à redouter une dévastation complète dans la vallée inférieure de l'Ubaye, si ces terrains éboulés étaient entraînés d'un seul bloc par la violence des eaux. Il n'en fut rien pourtant, car ils ne furent balayés que peu-à-peu, et sans de graves dommages. La commune du Châtelard a une population de 600 âmes ; elle forme deux paroisses.

PAROISSE DU CHATELARD. Elle se compose du village, des ha-

meaux de *Villars-Long* et *Villars-Bas*, *le Prat*, *Décombu*, *Grache*, *Merlice* et *Clausal*. Population, 200 âmes. Son église paroissiale, était autrefois bâtie sur un rocher escarpé et au bord d'un précipice affreux. On en a construit une nouvelle en 1830. Elle a pour titulaire saint Clément martyr et pour patron l'Assomption de la Sainte-Vierge.

On trouve dans cette église, un monument assez remarquable par la forme des caractères qui y sont gravés. C'est un vase circulaire en pierre froide, servant de fonts baptismaux. Sa hauteur est de 62 cent.; son ouverture de 70 et l'épaisseur de ses bords de 15 cent. Le long de son bord extérieur règne une bande festonnée, saillante de quelques millimètres, et ayant les pointes tournées en bas. Sur cette bande on lit une inscription composée d'un mélange de caractères latins et gothiques, indiquant que c'est l'ouvrage d'un nommé Raymond Gotbaut. L'ornement en petits arcs qui couronne le vase et la forme des caractères, en font remonter la fabrication à l'époque Carlovingienne.

Il y a une école primaire dans cette paroisse.

PAROISSE DE LA CONDAMINE. Cette paroisse est placée dans un vallon et au Midi. Sa population qui s'élève à 400 âmes, est réunie en un seul hameau pendant l'hiver, et toute dispersée sur les montagnes dans des métairies pendant l'été. L'église paroissiale, dédiée à sainte Catherine, a été construite en 1822, et aussitôt après cette paroisse fut érigée. Il y avait cependant autrefois un prêtre à demeure, qui faisait les offices dans une chapelle. — Il y a également une école primaire dans cette paroisse.

JAUSIERS.

Cette commune, en latin *Jauserium*, est située sur la rive droite de l'Ubaye, à 8 kil. Nord-Est de Barcelonnette, et à 92 Nord-Ouest de Digne, dans une plaine exposée au Midi, et arrosée par l'Ubaye. Les montagnes y sont moins resserrées qu'en tout autre endroit de la vallée. Le climat est à peu près celui de Barcelonnette. Les maisons bien bâties ont chacune un jardin et un verger attenant.

Il y avait anciennement à Jausiers une manufacture mue par l'eau pour le moulinage et le dévidage de la soie. Cette fabrique

n'est plus en activité, mais on en trouve une autre plus curieuse encore, qui a été construite en 1834, par M. Fortoul. Elle contient non seulement le moulinage et le dévidage de la soie, avec la teinturerie, mais on y confectionne aussi des étoffes et des draps très-estimés. Il y a 120 métiers en activité.

Il y avait autrefois à Jausiers un fort, où les ducs de Savoie entretenaient une garnison et un commandant particulier. On trouve qu'en 1558, Emmanuel Philibert fit expédier des lettres de commandant de ce fort à noble Pierre Olivier, natif de Faucon. La communauté de Jausiers avait un bailli, un défenseur et quatre consuls. Elle était la première parmi celles de la haute vallée de Barcelonnette.

Ce lieu a été saccagé plusieurs fois pendant les longues guerres qui désolèrent cette contrée. Déjà en 1576, une centaine de familles Vaudoises, chassées du Piémont, étaient venues s'établir à Jausiers : elles s'y livrèrent à la fabrication de la soie. Les Vaudois y vécurent tranquilles, jusqu'au temps où le duc de Lesdiguières s'empara de la vallée. Unis alors aux Huguenots qui servaient en grand nombre sous ce capitaine, ils vexèrent les catholiques, persécutèrent les prêtres, et firent fermer les églises. Ces excès provoquèrent des représailles : les Vaudois furent persécutés à leur tour, et bannis de Jausiers, sauf un petit nombre qui n'avaient pris aucune part à ces troubles. Ils y rentrèrent de nouveau après le rétablissement de la domination de la Savoie ([illegible]); mais ils n'y restèrent pas longtemps. En effet en 1605, on les mit dans l'alternative ou d'embrasser la foi catholique, ou de quitter la vallée sous peine de la vie et de la confiscation de leurs biens. Quelques-uns se convertirent, mais le plus grand nombre alla chercher un asile à la Freyssinière et dans la vallée du Queyras.

Pendant la désastreuse campagne de 1691, les troupes françaises, sous la conduite du marquis de Vins, arrivèrent à Jausiers, le 21 avril. Les habitants, épouvantés du traitement barbare infligé aux populations voisines, avaient pris la fuite. Seul le curé de la paroisse, Pierre Audiffret, était resté pour implorer la clémence du vainqueur. Ne pouvant préserver les maisons du pillage et de l'incendie, il fit tant par ses instances, par ses prières et par ses larmes, que le commandant lui accorda du moins la conservation de l'église paroissiale, et fit aposter des soldats pour

éloigner les incendiaires. La maison curiale déjà livrée au pillage fut épargnée aussi. Le curé avait obtenu encore que la fabrique de soie serait épargnée ; mais le soldat préposé à sa garde s'étant éloigné, elle subit le sort commun.

Les habitants avaient à peine rétabli leurs habitations incendiées, quand, en 1692, l'armée des confédérés commandée par le duc de Savoie, traversa la vallée pour aller faire le siége d'Embrun. A son retour, elle emmenait les troupeaux et tout le butin fait sur son passage. Or, parmi ces troupes, il y avait beaucoup de Vaudois ou Barbets, qui deux ans auparavant s'étaient vus enlever par les habitants de Jausiers le butin qu'ils avaient faits dans la viguerie de Seyne. Ils profitèrent de la circonstance pour assouvir leur rancune. Ils ne saccagèrent d'abord que le hameau du *Planet*. Plusieurs jours après, et au moment où on s'y attendait le moins, ils se ruèrent sur Jausiers à quatre heures du matin, enfoncèrent les maisons, pillèrent ou brisèrent tout ce qui leur tombait sous la main. Puis ils saccagèrent l'église, brisèrent le tabernacle, profanèrent les saintes espèces, et emmenèrent plusieurs habitants à demi-nus et liés avec des cordes. Il fallut leur compter en outre une contribution de 500 louis. Ils s'éloignèrent enfin, refoulés dans le Piémont par une colonne de l'armée française, qui soumit de nouveau la vallée. La paix seule put mettre un terme à tant de maux.

On a découvert parmi des décombres et dans la forteresse qui s'y trouve encore, un monument datant des temps barbares, qui suivirent la perte des beaux arts. Il consiste en une arche en pierres du pays, formée de deux blocs ajustés, d'un mètre 28 cent. de longueur, d'environ 35 cent. pour la hauteur avec une largeur à peu près égale. Les ornements extérieurs de cette arche consistent en une tête grossièrement taillée à chacun des angles, vers le bord supérieur ; en deux têtes placées l'une près de l'autre, vers le milieu de la face antérieure, et en deux espèces de *Tau* dont les extrémités vont en s'élargissant et que l'on voit entre les têtes sculptées aux angles et celles du milieu de la face. Le derrière de cette arche est sans ornement. On ne sait si c'est un sarcophage d'enfant, ou une cuvette de fontaine.

La commune de Jausiers a une population totale de 1692 âmes : elle est divisée sous le rapport du culte en quatre paroisses.

Paroisse de Jausiers. Cette paroisse se compose du village du *Planet*, des hameaux *la Fabrique*, *Chonene*, *le Donayre*, *le Canton*, *les Magnans*, *les Bellarots*, *les Payans*, *les Mats*, *le Serre* et *le Plan*, et d'une population de 810 âmes, dont la moitié dans le chef-lieu. L'église paroissiale sous le titre de saint Jean-Baptiste a pour patron saint Nicolas de Myre. Elle est fort belle et fort vaste. On y remarque surtout la voûte qui est en tuf et à plein cintre. Une magnifique corniche en maçonnerie règne dans tout le pourtour de l'église à la naissance de la voûte : elle porte sur huit piliers ornés de chapiteaux artistement travaillés. Le maître-autel offre un riche travail de ciselure, de même que les huit autres autels placés sous des arcades, sur la longueur de la nef. On y compte cent soixante statues plus ou moins grandes, toutes moulées en plâtre. Parmi les tableaux, qui généralement sont beaux, on admire surtout celui du maître-autel représentant la Nativité de la Sainte-Vierge. On l'attribue à Polidor Caldara, disciple de Raphaël. On fait remonter la construction de cette belle église au quatorzième siècle : c'est aussi à cette époque qu'elle avait été érigée en titre de cure. Elle n'a point de clocher attenant : mais on en voit un bâti sur une hauteur, au-dessus du village, qui faisait partie de l'ancienne église sise en ce lieu. — Il y a deux écoles primaires dans cette paroisse.

Paroisse de l'Hubac. Cette paroisse, érigée depuis peu d'années, était autrefois une annexe de celle de Jausiers. Elle comprend les hameaux de l'*Hubac*, des *Buissons*, des *Fortouls*, de *la Murette* et de *la Frache*. Population, 110 âmes. — Il y a une école primaire.

Paroisse de Sanières. Cette paroisse, placée au Sud-Ouest de Jausiers, compte 350 âmes. Elle se compose de sept hameaux, savoir : *Rua*, chef-lieu, *Forest-Haut*, *Saint-Flavi*, *Briançon*, *Peirrachons* et *les Davids*. L'érection de cette paroisse est de l'année 1805. La construction de l'église paroissiale est de 1852. Elle est dédiée à saint Sébastien, et bâtie en forme de croix. Elle a un dôme élégant au centre de la nef. — Il y a deux écoles primaires.

Paroisse de Lans. Elle est placée sur le versant d'une montagne, au Sud-Ouest de Jausiers. Elle comprend treize hameaux, savoir : *le Serre*, chef-lieu ; *le Villard*, *le Serret*, *les Coffoux*, *les Posivians*, *les Brayes*, *les Gréoux*, *la Rua*, *Saint-Antoine*, *la*

Grande et *la Petite Chalanette* et *la Prégonde*. Sa population est de 170 âmes. L'église paroissiale, sise dans le chef-lieu, a été construite en 1751. C'était jadis une *annexe* de Jausiers. Elle est sous le titre de l'Annonciation de la Sainte Vierge. — Il y a deux écoles primaires, l'une au chef-lieu, l'autre à Chalanette.

Il y a à Jausiers un bureau de bienfaisance, une recette de la douane et une perception des finances.

Les ARMOIRIES de Jausiers sont un coq au naturel dans un champ d'argent.

FAUCON.

Faucon, en latin *Falco*, est sur la rive droite de l'Ubaye, dans une plaine fertile, à 3 kil. Est de Barcelonnette, et à 87 kil. Nord-Est de Digne. Ce lieu, que l'on peut regarder comme un faubourg de Barcelonnette, et qui autrefois faisait partie de cette communauté, passe pour être le plus ancien de la vallée. Son nom primitif était *Salo*, *Salco* ou *Salins*. Détruit par les barbares qui changèrent la vallée en un désert, Faucon fut rétabli par les Bénédictins qui, de leur monastère de Laverq, envoyèrent une colonie sur son territoire pour le défricher et y fonder un nouvel établissement. Il devint alors *Notre-Dame-aux-Noix* et enfin *Faucon*. On ne connait pas la date de cet établissement, ni celle de l'érection du monastère en prieuré. Vers le milieu du siècle dernier, en fouillant dans la terre à une profondeur de 3 mètres environ, on découvrit une pièce de ce monastère, ayant 10 mètres de longueur sur 2 de largeur : les murailles en étaient très-blanches, et ornées de peintures à couleurs vives.

Faucon offre des preuves incontestables de la présence des Romains ; ce sont des tombeaux nombreux, des restes d'aqueducs en briques, des fragments de marbre assez abondants, des briques cimentées sur une couche de *nucleus*, et des inscriptions romaines d'une belle conservation. Les tombeaux renferment des anneaux de bronze qui sont souvent encore enfilés aux os des bras ou des jambes des squelettes auxquels ils appartenaient. Ces tombeaux sont en général formés de pierres sèches et recouverts d'une large dalle. On y trouve aussi des petits vases de terre noirâtre et des fragments de fer oxydés, qui paraissent

avoir appartenu à des armes. Ces anneaux, dont le diamètre varie depuis cinq jusqu'à huit centimètres diffèrent les uns des autres par leur largeur et par les ornements dont ils sont décorés.

De toutes les inscriptions qu'on y a découvertes, il n'en reste plus que deux : la première décorait un tombeau de famille élevé par L. Campanius Clémentinus :

V. F. CAMPANIVS
CLEMENTINVS SIBI ET
CAMPANIAE BLAESIAE
NERTOVALI FIL. CONIVGI
PIENT. VERO F. VETTIO. F.
LAETO F. SEXTO FIL. ET
NEPOTIBVS NVRIBVS
OMNIBVS SVIS.
POSTERISQVE. D. M.

Les caractères de cette incription sont bien faits et gravés sur une table de marbre de 47 cent. de largeur sur 40 de hauteur. Les mots s'y trouvent séparés par des points triangulaires ou par des cœurs inclinés avec une petite barre qui sort d'entre les lobes. Elle est placée dans la maison de M. Laurent.

La seconde dont les caractères indiquent des temps moins reculés, appartenait à un tombeau élevé par Anaïs Atiliane à Fitresus, son époux, mort à Faucon, où il était étranger, ainsi que l'indiquent les derniers mots.

FITRESO ANAIS
ATILIANA BENEME
RENTISSIMO CON
IVGI FECIT MEMO
RIAM IN LOCO PE
REGGRE.

Cette inscription, aujourd'hui déposée à l'hôtel de la sous-préfecture de Barcelonnette, est gravée sur une tablette de marbre blanc de 22 cent. de hauteur sur 37 de longueur. Le bord inférieur de la tablette est arrondi de manière à faire croire qu'elle était posée à plat sur le monument qu'elle débordait.

Indépendamment de ces monuments, on trouve plusieurs points du territoire qui conservent des noms topiques: tels que

la tour, édifice carré servant de clocher, quoique séparé et isolé de l'église, et dont le ciment d'une extrême dureté atteste un ouvrage antérieur aux Bénédictins; *la Cita*, qui domine le terroir au Nord; le *Mont-Réal*, petit côteau au-dessus de la colline de *la Cita*; le *Chastelaret*, point culminant du terroir, au Levant du *Mont-Réal*; *les Salles*, lieu d'assemblée; le champ de *Bar-de-Heiraut*, barre des Héraults, champ des tournois. On a découvert à Faucon en 1833 des médailles romaines et une figurine en bronze, haute de 17 cent. représentant un personnage que l'on ne peut caractériser. C'est un homme ayant le dos appuyé sur un montant droit, la tête un peu de côté, vêtu à moitié d'une tunique à manches courtes, dans l'une desquelles le bras droit seul est passé, l'autre restant à nu : il tient ses poignets croisés sous l'épigastre : sa tunique est serrée par une ceinture. Les traits largement prononcés de la face, les formes épaisses, courtes et trapues de son corps, tout concourt à rendre fort remarquable cette statuette.

Un autre monument digne de fixer l'attention c'est le couvercle, en marbre blanc, d'un sarcophage dont la caisse n'existe plus. Cette pierre, longue de 2 mètres, 36 cent. et large d'un mètre 50 cent., est taillée en dos d'âne avec oreilles à ses angles, et elle se trouve garnie d'écailles sculptées sur toute l'étendue des talus : dans le milieu du tympan sont placés, d'un côté, une espèce de croix de saint André, et de l'autre un niveau de maçon. Les oreilles de l'une de ces faces sont chargées des signes D. M. Il est difficile de décider si c'est un monument chrétien, ou un monument payen, l'arche de ce tombeau n'existant plus. Il se trouve placé à côté de la porte de l'église paroissiale.

Faucon partagea le sort de tous les lieux de la vallée de Barcelonnette. En 1628, il fut incendié par les troupes du marquis d'Uxelle, et en 1691, par les troupes du marquis de Vins.

L'église paroissiale est dédiée à saint Étienne, martyr. Sa fête patronale est l'Assomption de la Sainte Vierge. La paroisse de Faucon est fort étendue; la rivière d'Ubaye la divise en deux parties. Elle a une population totale de 458 âmes, disséminée dans le village et plusieurs hameaux.

Faucon possédait un couvent des Trinitaires déchaussés fondé en 1661, et dont l'église était sous l'invocation de saint Jean de

Matha. Les chanoines réguliers, dits Mathurins, s'y maintinrent jusqu'à la révolution française. Vendu ensuite comme bien national, ce couvent fut acquis, en 184..., par le prince Torlonia, l'un des plus opulents banquiers de Rome, qui l'a cédé à son tour au général des Trinitaires pour y rétablir une maison de cet Ordre. Les religieux y ont été installés, le 8 septembre 1859.

Faucon a donné le jour : 1° à saint Jean de Matha, né le 24 juin 1160, fondateur de l'Ordre des Trinitaires pour la rédemption des captifs. Il mourut à Rome, à l'âge de 54 ans, le 21 décembre 1213, et fut mis au nombre des Saints par Innocent XI. L'Église célèbre sa fête le 8 février.

2° Louis de Glandèves, successivement évêque de Glandèves, de Vence et de Marseille; ambassadeur du roi de Naples à Lyon et à Genève, pour traiter avec les ambassadeurs des autres princes des moyens de faire cesser le schisme. Il mourut en 1415.

Il y a à Faucon un bureau de bienfaisance et une école primaire.

Les ARMOIRIES de Faucon sont une montagne d'argent à dextre, contournant une rivière. A senestre, une rivière au naturel. En chef est écrit en lettres de sinople : FAUCON.

ENCHASTRAYES.

Ce village, placé à 5 kil. Est de Barcelonnette et à 89 Nord-Est de Digne, tire son nom du latin *incastratus* emboité, resserré. Il l'est en effet par deux torrents qui souvent le dévastent. Il est situé au Nord, et son climat est très-froid. Son territoire n'était anciennement qu'une fraction de la communauté de Barcelonnette, et une dépendance de la paroisse de Faucon. La commune d'Enchastrayes a une population de 697 âmes, et se subdivise en trois paroisses.

PAROISSE D'ENCHASTRAYES. Elle se compose de sept hameaux: *Enchastrayes, Sauze, Collet, Chaurand, les Pélissiers, les Nouores et Lou Renté*, et d'une population de 300 âmes. Son église paroissiale est sous le titre de saint Pierre et de saint Paul. C'était jadis une succursale de Faucon, desservie par un vicaire. Il y a dans le chef-lieu, une recette des douanes, un bureau de bienfaisance et une école primaire. Il y a de plus une autre école à *Sauze*.

Paroisse de l'Aupillon. Elle est située à l'Est-Nord-Est d'Enchastrayes, sur le penchant de la montagne de Lalp. Sa population qui est de 160 âmes, est toute réunie. On croit que ce lieu était un ancien *pagus* des Esubiens. On y a découvert, à différentes époques, des médailles romaines de tous les métaux. Il tire son nom de haut pilon, à cause de sa position élevée, d'où l'on a fait par contraction L'Aupillon. Cette paroisse n'a été érigée qu'en 1806; elle était autrefois une succursale de Faucon, desservie par un vicaire. A l'époque de cette érection, la chapelle dédiée à saint Sébastien fut agrandie. — Il y a aussi dans cette paroisse une école primaire.

Paroisse de la Conche. Cette paroisse compte à peine quinze années d'érection. Elle était réunie auparavant à celle de l'Aupillon, dont elle n'est distante que de deux kilomètres. Sa population, qui s'élève à 200 âmes, est toute réunie dans le même hameau. Son église est sous le titre de Notre-Dame-des-Neiges. Elle a été construite en 1816 : elle n'était originairement qu'une très-petite chapelle.

FOURS.

Cette commune, en latin *Furnus*, siége d'une recette des douanes, est placée dans la vallée de ce nom, à 14 kil. Sud de Barcelonnette, et à 98 Nord-Est de Digne. Quelques étymologistes veulent que le nom de Fours vienne d'un certain Romain, nommé Furnus, qui fut exilé dans cette contrée et lui donna son nom. Le territoire de cette commune est si ingrat, que les habitants, ne pouvant pas récolter le grain nécessaire à leur subsistance, sont réduits, à la première apparition des neiges, d'abandonner leur patrie, n'y laissant que les femmes, les vieillards et les enfants. Ils n'y retournent que vers la fin du printemps, non pour travailler, mais pour se reposer de leurs fatigues, car les femmes seules se livrent aux travaux de l'agriculture.

D'une haute taille, d'une forte constitution, d'une physionomie agréable en général, les Fournaisiens retracent l'image des anciens Gaulois. On remarque surtout cette force physique dans les femmes : chargées de fardeaux énormes, elles traversent avec une inconcevable légèreté ces chemins hérissés de préci-

pices qui font communiquer leur vallée avec celle de Barcelonnette. Les Fournaisiens conservent encore plusieurs usages particuliers qui les distinguent de toutes les autres populations. Nous ne ferons qu'indiquer ceux qui sont relatifs aux naissances, aux décès et aux mariages.

Pour les naissances, c'est la marraine qui choisit le parrain du nouveau-né ; mais dans aucun cas, il faut que ni l'un ni l'autre aient aucun vice de conformation ou quelque défaut moral marquant, dans la crainte que l'enfant n'en reçoive quelque impression. En entrant chez l'accouchée, la marraine lui offre six douzaines d'œufs, que celle-ci est tenue de manger avant de quitter son lit. Cet usage a pour objet de forcer l'accouchée à ne point précipiter ses relevailles.

Pour les décès, on porte la paille du lit de mort dans un champ qui ne doit jamais être contigu à l'habitation du défunt : on la laisse entassée jusqu'à son entière destruction, sans qu'on puisse en faire du fumier. Le jour anniversaire, après le service funèbre, les parents, amis et étrangers se réunissent dans un local réservé pour cet usage, et prennent part à un repas, dont les œufs et le ris forment la base.

Pour les mariages, quinze jours avant la nôce, on procède aux fiançailles. Les parents s'assemblent, de part et d'autre, au domicile de la prétendue. Après une demande d'union réciproque, le plus proche parent de la fille la conduit dans un appartement, où elle est suivie par son futur époux. Un instant après, ils rentrent au milieu de l'assemblée, embrassant individuellement tous les membres en donnant à chacun le titre de parenté qui existera après l'union : ils promettent alors en leur présence de s'unir pour toujours. Les parents proclament aussitôt le mariage, qui est annoncé par des coups d'armes à feu.

Le jour de la nôce, au moment de se rendre à l'église, le père, ou à son défaut le plus proche parent, présente à la future épouse un verre plein d'eau, dans lequel il a jeté une pièce de monnaie, pour lui marquer que ce sont les derniers soins qu'elle recevra de lui. La jeune fille boit l'eau, prend la pièce de monnaie et se met à pleurer en signe de sa douleur de quitter la maison paternelle. A l'église, l'époux, en se plaçant près d'elle, a soin de poser un de ses genoux sur son tablier pour exprimer

la possession. Après la bénédiction nuptiale, l'épouse est conduite dans la partie de l'église où elle devra désormais se placer avec sa nouvelle famille. Au sortir de l'église, le plus proche parent de l'époux conduit la mariée vers une pointe de rocher, qui s'élève au milieu d'une petite place, et qui s'appelle la *Pierre des épousées*, et l'y assied lui-même. Là, elle reçoit les embrassements de tous les membres des deux familles, qui lui placent chacun un anneau à l'un de ses doigts. A peine le dernier anneau est-il placé, qu'il se livre un simulacre de combat entre les habitants du hameau de l'épousée et ceux du hameau de l'époux. Cette lutte honorable est un témoignage de l'estime publique ; il faut, pour le mériter, une conduite exempte de reproche.

Conduite ensuite à la maison de l'époux, dont la porte ne lui est ouverte qu'après plusieurs interrogations, on lui présente trois petits pains. Elle en donne deux à ceux qui sont dans la maison, et un à ceux qui sont dehors. On lui présente ensuite dans un plat deux poignées de froment qu'elle prend et qu'elle répand sur la tête des assistants. On présente enfin aux deux époux de la soupe dans une assiette et une cuiller à chacun d'eux, pour leur rappeler qu'ils ne forment plus qu'un seul et même individu. Ce jour-là, la table de l'hospitalité est servie, et chacun, même l'étranger, a droit de s'y asseoir.

Fours n'était anciennement qu'une fraction de la communauté de Barcelonnette, n'ayant ni consul, ni aucun autre officier municipal. Il formait seulement une paroisse de la vallée.

La commune de Fours comprend une population totale de 555 âmes, disséminées dans trente-six hameaux. Elle est divisée, sous le rapport du culte, en trois paroisses.

Paroisse de Fours Saint-Laurent. Elle se compose de huit hameaux, savoir : *Saint-Laurent*, chef-lieu ; *le Villars*, *La Rousse*, *les Maurels*, *les Gaudets*, *Saint-James*, *les Longs* et *les Girauds*. Population, 240 âmes. L'église paroissiale, sise dans le chef-lieu, est dédiée à saint Laurent, martyr. Cet édifice est assez remarquable par sa construction : on y admire un beau tableau représentant la descente de la Croix. Au bas, on lit ces mots : *Laurentius Gastaldus* 1665. A l'un des angles, est écrit : *ex voto Spiritus Leautaud.* Ce qui explique les noms du peintre et du donateur de ce tableau. — Il y a une école primaire.

PAROISSE DE FOURS-SAINT-LOUIS. Son érection date de l'an 1778 : elle est située à l'extrémité occidentale du vallon de Fours, et se compose de huit hameaux, qui sont : *Huix*, *Peyres-Juants*, *Cardiers*, *Bellons*, *Gaillards*, *Malboche*, *Juans*, *Ricauds et Doriers*. Sa population est de 135 âmes. Ce quartier de la commune de Fours porte le nom de Bayasse.

L'église paroissiale fut bâtie en 1778. Elle est située, ainsi que le presbytère, dans le hameau des *Bellons* : elle porte le titre de saint Louis, roi de France. — Il y a une école primaire.

PAROISSE DE VILLARD-D'ABAS. Cette paroisse, à l'Ouest de la précédente, n'est composée aussi que de hameaux disséminés, et d'une population de 180 âmes. Elle a été érigée, il y a quarante ans environ. — Il y a pareillement une école primaire.

Le climat de la vallée de Fours est excessivement froid : la neige qui y séjourne la moitié de l'année, interdit souvent toute communication avec les pays voisins. On y est réduit à conserver plusieurs mois les cadavres dans les maisons, avant de leur donner la sépulture. C'est sur une montagne de la vallée de Fours que l'on trouve la grande pierre dite *Pierre d'Annibal*. Un berger trouva dernièrement près de cette pierre une caisse de bois enfouie, recouvrant une autre caisse de fer dans laquelle étaient déposées des pièces d'or carrées sans effigie.

UVERNET.

Ce village, dit en latin *Uvernetum*, est placé dans un vallon étroit, à 5 kil. Sud-Sud-Ouest de Barcelonnette, et à 89 Nord-Est de Digne. L'étymologie d'Uvernet vient du latin *hibernatus*, mot qui exprime très-bien la situation du pays au Nord, la privation du soleil en hiver, et le long séjour de la neige.

La commune d'Uvernet possédait en 1785, deux filatures de soie qui occupaient une centaine d'ouvriers. Elle faisait anciennement partie de la communauté de Barcelonnette. Elle n'a que 676 âmes de population et se divise, sous le rapport du culte, en quatre paroisses.

PAROISSE D'UVERNET. Elle se compose du village, chef-lieu, des hameaux *les Allarics*, *le Coninguiou*, *le Chastellaret*, *La Combe*, *La Tourrache*, *les Inonduous*, *le Rouget*, et d'une population de

190 âmes. Elle fut démembrée de la paroisse de Saint-Pons, en 1698, pour être érigée en cure. Son église paroissiale est sous le titre de saint André, et date de 1677. La fête patronale se célèbre le jour de la Visitation (2 juillet), et attire un grand concours. — Il y a une école primaire.

Paroisse des Agneliers. Celle-ci fut également démembrée de la paroisse de Saint-Pons, en 1652. Elle est placée sur une montagne à l'Ouest d'Uvernet. Selon la tradition commune, les Agneliers n'étaient originairement que des métairies où l'on élevait les agneaux. De là est venu le nom d'Agneliers. Cette paroisse se compose de six hameaux, *les Agneliers*, chef-lieu ; *Saint-Pierre*, *Chancelaye*, *Morjuan*, *Mallune*, *le Rouchas*, et d'une population de 120 âmes. L'église paroissiale est dédiée à saint Jean-Baptiste. — Il y a une école primaire.

Paroisse de Moulanès. Cette paroisse, distante de deux kil. Ouest d'Uvernet, était depuis 1698, une annexe où le curé d'Uvernet était obligé de résider la moitié de l'année. Les huit hameaux de *Moulanès*, *des Marteaux*, *du Rochas*, *du Villaret*, *des Moïs*, *du Forest et de Prarostan*, composent cette paroisse qui compte une population de 140 âmes. L'église dédiée à saint Jean-Baptiste, a pour fête patronale la Nativité de la Sainte-Vierge. — Il y a une école primaire.

Paroisse de la Maure. Cette paroisse, placée sur une hauteur à l'Ouest d'Uvernet, se compose des quatre hameaux, *Maure*, *le Pied-de-Maure*, *la Fournière*, *Praloup*, et d'une population de 160 âmes. Le nom de Maure que porte le chef-lieu de cette paroisse, lui a été donné à cause des Sarrasins ou Maures qui vinrent se réfugier dans cette contrée, et défrichèrent une partie des bois qui couvraient le sol. Ils y construisirent des cabanes qu'on appelle encore aujourd'hui *Meyrès*. — L'église paroissiale est dédiée à saint Barthélemi, apôtre. C'était jadis une succursale de Saint-Pons. — Il y a une école primaire.

Les hameaux des *Jauberts* et des *Chapeliers* qui font partie de cette commune d'Uvernet, sont réunis à la paroisse de Saint-Pons. — Il y a dans le premier une école primaire.

LES THUILES.

Le village des Thuiles, anciennement *Téoles*, en latin *Tegulæ*,

tire son nom des fabriques de tuiles et de poteries qu'on y voyait autrefois, ainsi que l'indiquent les nombreux débris que l'on découvre en éfrondant le terrain. On a trouvé, il y a peu d'années, les restes de quatre fours destinés à la cuisson des ouvrages de poterie. Ce village est situé sur la rive droite de l'Ubaye, à 7 kil. Ouest de Barcelonnette, et à 77 Nord-Ouest de Digne. Ce fut une députation des habitants de ce lieu qui, unis à ceux de Faucon, sollicita et obtint de Raymond-Béranger, la permission de construire la ville de Barcelonnette.

La commune des Thuiles autrefois unie à la communauté de Barcelonnette, a une population totale de 554 âmes : elle est divisée, sous le rapport du culte, en deux paroisses.

PAROISSE DES THUILES. Elle se compose du village, des hameaux *le Villaret*, *Miraval*, *les Guerins*, *les Bruns* et *Clotmeiran*, et d'une population de 440 âmes. Son église paroissiale est dédiée à saint Martin de Tours. Un millésime, gravé sur le fronton de la grande porte, annonce que sa construction date du onzième siècle. Son clocher, haut de 25 mètres, est orné d'une flèche en tuf. — Il y a une école primaire.

PAROISSE DES PRATS. Cette paroisse est placée dans la montagne au Nord-Ouest et à 7 kil. des Thuiles. Elle se compose du hameau de ce nom et d'une population de 125 âmes. Ce n'était autrefois qu'une succursale des Thuiles, fondée vers le milieu du dernier siècle. Le titulaire de son église est saint Jean. — Il y a une école primaire.

§ 2. — CANTON DE SAINT-PAUL.

Le canton de Saint-Paul, placé dans la partie supérieure de de l'arrondissement de Barcelonnette, est borné : au Nord, par le département des Hautes-Alpes ; à l'Est, par le Piémont ; au Sud, par le canton de Barcelonnette ; à l'Ouest, aussi par celui de Barcelonnette et les Hautes-Alpes.

Le canton de Saint-Paul se compose de trois communes : Saint-Paul, chef-lieu, à l'Ouest ; Meyronnes et Larche. Sa population totale est de 2,718 âmes.

Sous le rapport du culte, il est divisé en onze paroisses, qui sont : Saint-Paul, chef-lieu, avec une cure de deuxième classe :

Fouillouse, *Sérennes*, *Mélézen*, *Maurin*, Meyronnes, *Tournoux*, *Certamussat*, *Saint-Ours*, Larche, et *Maison-Méane*.

Justice de Paix, bureau d'enregistrement, chef-lieu de perception et brigade de gendarmerie, à |Saint-Paul; bureau de Poste, à La-Condamine-Châtelard; 1 notariat, à Saint-Paul, et 1 à Larche.

SAINT-PAUL.

Ce lieu, en latin *Sanctus Paulus*, est placé dans un vallon en forme de triangle, sur la rive droite de l'Ubaye, à 25 kil. Nord-Nord-Est de Barcelonnette, et à 107 Nord-Est de Digne. Il était connu des Romains, sous le nom de *Val-de-Mons*, *Vallis Muscia*, ou *Vallis Mutii*, à cause, dit-on, d'un Romain qui y fut exilé, et qui donna son nom à cette partie septentrionale de la vallée. On a cru retrouver, dans le dix-septième siècle, ses ossements près de Tournoux.

Le terroir du lieu de Saint-Paul est un des meilleurs et des plus agréables de la vallée de Barcelonnette. Il n'est ni hérissé de rochers, ni coupé par des torrents. La pente douce de son sol fait que les ravines n'y causent jamais de dommages. Ses montagnes sont garnies de gazon et de prairies. On y voit beaucoup de Mélèzes, de sapins et de pins. Ce lieu était autrefois renommé par la qualité du seigle qu'on y récoltait, et qui était fort recherché pour les semences. Il murissait, dit-on, dix à douze jours plus tôt que le seigle des autres endroits, et le pain qu'on en faisait était plus blanc et avait même plus de goût. On y exploite dans le quartier de Maurin une belle carrière de marbre vert antique. On y trouve aussi des eaux minérales qui ne sont pas utilisées.

La communauté de Saint-Paul avait autrefois pour officiers municipaux, le bailli, quatre consuls et deux défenseurs. Comme tous ceux de la vallée, ce pays a été maintes et maintes fois dévasté, dans les nombreuses guerres dont nous avons déjà parlé (Art. Barcelonnette). Le fait le plus saillant que nous puissions ajouter, est celui de 1589. Lesdiguières étant venu ravager la vallée, les habitants de Saint-Paul s'opposèrent au passage de son armée et se retranchèrent dans l'église, et s'y défendirent

vaillamment. Le général irrité en fit le siége, mais il ne délogea les assiégés qu'en faisant sauter la voûte de l'église. En 1690 et le 17 novembre, les troupes françaises sous la conduite du marquis de Bachevilliers arrivèrent à Saint-Paul, y vécurent plusieurs jours à discrétion, et imposèrent une forte contribution. L'année suivante, le marquis de Vins vint incendier les villages de cette commune. En 1696, l'église de Saint-Paul fut transformée en citadelle par les Français, alors maîtres de la vallée.

Il y a à Saint-Paul une recette et une capitainerie des douanes, un bureau de bienfaisance et deux écoles primaires.

La commune de Saint-Paul a une population totale de 1,520 âmes. Elle est divisée, sous le rapport du culte, en six paroisses.

Paroisse de Saint-Paul. Elle se compose de Saint-Paul, chef-lieu, des hameaux *Des-Prats* et de *Lestrech*, et d'une population de 400 âmes. Son église paroissiale, sous le titre de saint Pierre et de saint Paul, est d'une haute antiquité : elle a été pillée, incendiée et réparée à diverses époques. Le chœur fut reconstruit en 1472 : la voûte, démolie en 1589, fut refaite sur la fin du siècle suivant ; elle est belle, bien élancée et de forme ogivale. La flèche du clocher en pierres de tuf et de forme octogone, est remarquable par son élévation. Renversée par la foudre en 1827, elle a été relevée les années suivantes. La porte d'entrée d'une architecture remarquable est ornée d'une magnifique rosace.

Paroisse de Fouillouse. Cette paroisse placée au Nord-Est de Saint-Paul, sur une montagne très-élevée, comprend le hameau de ce nom et une population de 130 âmes. Le climat y est si dur que l'on y redoute la gelée en été comme en hiver. Il y tombe une quantité prodigieuse de neige. En 1706, une avalanche emporta plusieurs maisons du hameau, et dix-huit personnes périrent sous leurs ruines. Quatre ans après cet événement, une armée impériale et piémontaise vint y camper plusieurs jours, en un quartier dit *Miraudol*. Une partie des habitants de Fouillouse s'expatrie pendant l'hiver. C'est dans ce territoire et sur les confins du Piémont, que l'on trouve les six petits lacs dont nous avons parlé dans la 1re partie de cet ouvrage.

Son église paroissiale, dédiée à saint Jean-Baptiste, a été construite en 1534, époque à laquelle ce hameau fut démembré de la paroisse de Saint-Paul. — Il y a une école primaire.

Paroisse des Serennes. Cette paroisse, située sur la rive gauche de l'Ubaye, à l'Ouest de Fouillouse, et à 3 kil. de Saint-Paul, jouit du climat le plus tempéré de la vallée, à cause de sa position au Midi, dans un bassin. Elle se compose de deux hameaux distants l'un de l'autre de cinq minutes, appelés la *Grande* et la *Petite Serennes*, et de celui de *Champrond*. Sa population est de 375 âmes. Cette population se dissémine en été, dans les nombreuses métairies du territoire.

L'église paroissiale, sous le titre de la Transfiguration de N. S. est bâtie en forme de croix grecque et surmontée d'une coupole. Sa construction date de 1829, époque à laquelle les Sérennes furent érigées en paroisse. Cette érection était réclamée depuis plus de cent ans. Les archevêques d'Embrun l'avaient reconnue comme succursale en 1779; mais lors du rétablissement du culte en France ce privilége ne lui avait point été maintenu. On remarque dans l'église des Serennes un tableau de la Transfiguration, donné par le gouvernement.

On trouve sur cette paroisse deux sources d'eau minérale, qui ne sont point utilisées; la rivière de l'Ubaye y roule ses eaux entre deux rochers escarpés, dont l'un appelé *Chatellet* est une véritable forteresse naturelle placée à l'entrée de la vallée. Le roc du *Chatellet* a 100 mètres d'élévation, et n'est accessible que d'un seul côté. Il est couronné d'une plate-forme d'un kil. environ de circonférence, où l'on trouve les restes d'une redoute. On y voit aussi les débris d'une chapelle dédiée à saint Michel. Dans les terrains situés au Midi de ce rocher, on a trouvé à diverses époques des squelettes portant des anneaux de cuivre, une urne de terre contenant des os calcinés, des charbons, des pincettes et autres objets. Un squelette, trouvé en 1859, conservait un porte-aigrette, une agrafe de manteau, un collier de boules d'émail, une bague et plusieurs anneaux ciselés.

Il y a à Sérennes deux écoles primaires, un pensionnat, une lieutenance des douanes et un grenier de réserve.

Paroisse de Mélezen. Elle est située à l'Ouest-Nord-Ouest de Saint-Paul, sur une colline de la montagne de Vars, et se compose des hameaux *d'Intra, d'Arua, de Serre, des Hautes et Basses-Molles*, et *de Champ-Grandès*. Population totale, 200 âmes. L'éty-

mologie de Mélezen vient du grand nombre de mélèzes que l'on y trouvait autrefois en plus grand nombre qu'aujourd'hui.

L'église paroissiale, sous le titre de saint Sébastien, fut construite en 1785. La paroisse de Mélezen ne fut érigée en succursale qu'après un long et dispendieux procès soutenu contre le curé de Saint-Paul, qui s'opposait au démembrement de sa cure.

Il y a une école primaire et un bureau de bienfaisance.

PAROISSE DE MAURIN. Cette paroisse, placée au Nord-Est de Saint-Paul, sur la rive gauche de l'Ubaye, se compose de trois hameaux, celui de *Combremond*, sur les frontières du Piémont, celui de *Barge* et celui de *Maljacet*, au centre. Sa population est de 220 âmes. Ce quartier n'était autrefois qu'une épaisse forêt inhabitée. Son territoire est extrêmement resserré par des montagnes, dont la pente rapide n'est susceptible d'aucune culture, mais qui sont couvertes de pâturages abondants où, pendant l'été, viennent paître les troupeaux de la Basse-Provence.

Une tradition porte qu'on exploitait à Maurin, dans le cinquième siècle, deux mines : l'une de fer, à l'endroit où l'on exploite actuellement une carrière de marbre, sur la rive gauche de l'Ubaye, vis-à-vis l'église ; l'autre d'argent, à côté de la première. Ce lieu porte en effet le nom d'Usine, et offre encore beaucoup de mâchefer et de débris de métaux mis en fusion. Le marbre de Maurin est du véritable vert-antique ; il est très-recherché pour sa beauté.

La paroisse de Maurin fut démembrée en 1451 de celle de Saint-Paul ; et on dit même que ce démembrement fut ordonné par le Concile de Bâle, devant qui cette affaire avait été plaidée.

Son église paroissiale, sous le titre de saint Antoine, ermite, est placée entre les hameaux de *Maljacet* et de *Combremond*. Sa construction est du commencement du douzième siècle. Elle fut renversée par une avalanche dans le quinzième, ainsi que l'atteste une inscription gravée sur le frontispice de la porte. La voûte est en tuf et de forme gothique : celle du sanctuaire est soutenue par de gros piliers ronds enfoncés à moitié dans le mur, et ornés de figurines grimacières et de feuilles de trèfle. Au-dessus du portail, on voit une grande et belle rosace décorée d'un trilobe. On voyait autrefois, sur le mur de la nef, du côté de l'évangile, une belle peinture à la fresque, qui représentait tous les

mystères de la Passion. Une main vandale l'a fait disparaître sous un enduit de chaux. Maurin est le siége d'une recette des douanes. — Il y a une école primaire.

PAROISSE DE TOURNOUX. Cette paroisse se compose du village de Tournoux, du hameau de Gleisolles et d'une population de 260 âmes. Elle est placée sur la rive droite de l'Ubaye, à 6 kil. Sud de Saint-Paul. Une opinion accréditée par les historiographes de Provence, fait remonter à une haute antiquité l'existence de Tournoux et de Gleisolles. Le premier doit, dit-on, son origine à Turnus, l'un des généraux romains envoyés dans les Alpes, pour s'opposer au passage d'Annibal. Turnus vint établir son camp près de l'endroit où est bâti le village, et lui donna son nom. Le second doit la sienne à Glocula, épouse de Turnus. On trouva, dans le courant du dix-septième siècle, dans une maison de ce hameau, une inscription portant ces mots : GLOCVLA VXOR TVRNI, qui vient à l'appui de cette opinion. Le duc de Savoie, alors maître de la vallée de Barcelonnette, la fit transporter à Turin.

Honoré Bouche (t. 1. p. 266), dit que l'église de Tournoux est la plus ancienne de la vallée, et qu'elle était un temple dédié à Jupiter. Quoiqu'il en soit de cette opinion, il est certain que les Templiers y avaient dans le onzième et douzième siècles un hospice ; qu'ils y avaient fait défricher une partie du terroir, et que leur maison était contiguë au clocher de la paroisse. On y a découvert dans le siècle dernier des restes de murailles ornées de peintures, et des tombeaux de pierre. Les chevaliers de Malte, qui avaient succédé aux droits des Templiers, possédaient encore avant 89 quelques biens dans cette paroisse.

Le P. Marcellin Fournier rapporte que, vers le commencement du dix-huitième siècle, on trouva à Tournoux enfouis dans la terre les ossements d'un illustre romain qui y avait été exilé. Il avait autour du crane une bandelette d'airain : les chairs, les nerfs et les tendons étaient réduits en poussière, et le crâne se partagea en plusieurs parties lorsqu'on voulut le remuer. On a cru que ce Romain s'appelait *Mutius*, et qu'il avait donné son nom à la partie septentrionale de la vallée de Barcelonnette, depuis Faucon jusqu'à Saint-Paul.

La position de Tournoux sur une éminence couronnée d'une

petite plaine, qui fait face au Col de l'Argentière en Piémont, a fait que les troupes françaises venaient toujours y camper, lorsque la France était en guerre avec la Savoie. La nature a si bien fortifié ce camp, qu'il ne peut-être que très-difficilement forcé, et dans ce cas même on se préparerait aisément une sortie par un chemin qui va aboutir du côté d'Embrun. A la descente du camp, près du hameau de Gleizolles, il y a une redoute pouvant contenir 200 soldats. Ce camp, déjà renommé autrefois, vient d'être considérablement augmenté par la construction d'une citadelle, où le génie militaire a déployé toute sa puissance et toute sa richesse. Le nouveau fort est construit dans le flanc d'un rocher presque inaccessible, regardant le levant, et faisant face à la vallée de Saint-Paul et à celle de Larche.

Tournoux forme une chefferie de la direction de Toulon. Il y a un chef du génie, un capitaine du génie directeur des travaux du fort, un portier consigne, deux gardes du génie, et une compagnie de soldats.

L'église paroissiale, placée dans le village de Tournoux, est dédiée à saint Thomas, Apôtre. Elle renferme les ossements du dernier rejeton de l'illustre maison de Guise, qui, en 1717, se tua dans cette commune, d'un coup de pistolet. — Il y a une école primaire.

Hommes célèbres. Saint-Paul a donné le jour au médecin Reynaudi, qui vivait sur la fin du dix-septième siècle, et se rendit célèbre dans son art. Appelé plusieurs fois à la cour de Turin, et consulté par d'autres princes, il opéra des cures merveilleuses. Ce fut par son conseil que l'on construisit les bains de Vinay dans la vallée de *Sture* en Piémont.

Les Sérennes ont donné un archevêque à l'église d'Embrun, Jacques des Sérennes qui vivait dans la première partie du quatorzième siècle et qui remplit une mission importante de la part du Souverain Pontife, auprès de l'empereur d'Allemagne.

Méiezen a donné le jour à un certain Bramany, qui se distingua par son habileté dans les affaires, et obtint en présent, de la cour de Turin, tous les offices des notaires de la vallée, dont il retira des sommes immenses en les vendant à divers particuliers.

Maurin est la patrie de Michel Maurin, qui cultiva la poésie avec quelque succès.

MEYRONNES.

Ce village, en latin *Meyronis*, est situé dans un vallon, sur la rive droite de l'Ubayette, à 9 kil. Sud-Est de Saint-Paul, à 18 Nord-Est de Barcelonnette, et à 102 Nord-Est de Digne. Son climat est très-dur en hiver. Le nom de Meyronnes vient de *Meyres*, qui signifie maisons ou cabanes bâties dans les montagnes et habitées pendant l'été. Ce pays était anciennement beaucoup plus considérable : il y avait un beau château dont on reconnaît encore l'enceinte. Ses officiers municipaux étaient le bailli, deux consuls, un défenseur et plusieurs conseillers.

Meyronnes fut incendié en 1693, dans la seconde invasion des français dans la vallée de Barcelonnette. Un combat sanglant avait été livré, le 21 avril 1690, à la Combe de Meyronnes entre les français et les Piémontais. Ces derniers s'étaient retranchés sur les hauteurs, et on ne put les déloger qu'en perdant beaucoup de monde. Les vainqueurs se vengèrent de ces pertes par de cruelles représailles, car tous les villages au-dessus de Jausiers, sauf Larche et Certamussat, furent saccagés, pillés et livrés aux flammes.

La commune de Meyronnes comprend une population de 526 âmes. Elle est divisée en trois paroisses.

Paroisse de Meyronnes. Elle comprend le village et 200 âmes de population. Son église paroissiale est sous le titre de saint Donat, évêque et martyr, (7 août.) Ce n'était autrefois qu'une chapelle que l'on agrandit à l'époque où fut abandonnée l'ancienne église de saint Sébastien, dont on retrouve les ruines à 100 mètres de distance.

Paroisse de Certamussat. Elle comprend le hameau de ce nom et celui de *Fontvive*. Son érection date de 1853. Son église construite en 1857, est dédiée à saint Jean-Baptiste. Population, 80 âmes.

Paroisse de Saint-Ours. Érigée en 1855, cette paroisse comprend le hameau de ce nom, et une population de 200 âmes. Son église dédiée à saint Ours, prévot d'un chapitre de la Val d'Aoste, qui se retira et mourut dans cette solitude, est en grande vénération. et attire chaque année, au 17 juin, un concours immense des populations françaises et piémontaises. De temps immémo-

rial, il existait en ce lieu une chapelle dédiée à ce Saint. L'église qu'on y voit aujourd'hui n'a été construite qu'en 1773.

La légende de saint Ours, imprimée à Chambery, nous apprend qu'en 1675, l'archevêque d'Embrun fit procéder aux informations juridiques sur les nombreux miracles opérés dans cette chapelle, notamment en faveur des personnes atteintes de paralysie et abandonnées par les médecins. Le pélérinage qu'on y fait a été enrichi d'indulgences accordées par le Souverain Pontife.

On exploite à Saint-Ours une mine de charbon de pierre.

Meyronnes possède un hospice, un bureau de bienfaisance, une recette des douanes et une école primaire.

Meyronnes a donné le jour : 1° à François De Meyronis surnommé *le Docteur éclairé*. Né sur la fin du treizième siècle, il embrassa l'Ordre de Saint-François, dans le couvent des Cordéliers de Digne. Sa haute réputation lui valut les bonnes grâces de Robert roi de Sicile, et du pape Jean XXII. Reçu docteur de Sorbonne, il alla à Paris professer à l'université avec applaudissement, et mourut à Plaisance en 1327, après avoir composé plusieurs ouvrages. C'est à ce savant religieux que l'on doit l'institution de la Thèse appelée Sorbonique.

2° François Meyronnis, parent du précédent, docteur en médecine, ensuite professeur de théologie et chanoine de l'église d'Embrun, qui travailla à la rédaction du Bréviaire de ce diocèse, imprimé vers l'an 1500. Il donna par son testament du 17 décembre 1499, la plus grande partie de ses biens à la métropole d'Embrun.

LARCHE.

Larche, ou mieux l'Arche, en latin *Archia*, est situé à l'extrémité Nord-Est de la vallée de Barcelonnette, à 15 kil. Sud-Est de Saint-Paul, à 23 Est-Nord-Est de Barcelonnette, et à 107 de Digne. Ce lieu tire son nom de sa hauteur remarquable qui est de 1,701 m., 40 c. au-dessus du niveau de la mer, par allusion à l'Arche de Noé, que les livres saints nous disent s'être arrêtée sur une haute montagne.

Son territoire, quoique dans un climat froid, produit du fourrage, du blé, du seigle, de l'orge et de l'avoine. Ici, comme dans les lieux voisins, le bois de chauffage y est devenu rare. Le mé-

lèze est le seul arbre qu'on y trouve. Larche n'a formé longtemps qu'une même paroisse et une même communauté avec Meyronnes. La séparation de la paroisse date de quatre ou cinq siècles; celle de la communauté ne remonte qu'au milieu du siècle dernier. Les habitants de ces deux communes ont eu jusqu'en ces dernières années leurs biens communaux indivis.

Honoré Bouche (t. 1. p. 265), fait remarquer que le lieu de Larche était anciennement un des plus considérables de la vallée de Barcelonnette. Il le prouve par le dénombrement des paroisses ou villages des États de Provence qui fut fait vers l'an 1200, et que l'on conserve à Aix aux archives de la Cour des Comptes. Ce dénombrement donne le nom de ville à Larche, *villa de Archia*, comme il le donne à Seyne, à Brignolles, etc., tandis qu'il ne donne que le nom *Castrum* à la plupart des autres lieux de la vallée comme *Castrum de Meyronnes*, *Castrum Sancti-Pauli*, *castrum quod dicitur le Castellar*, etc.

La situation de Larche sur l'extrême frontière de la France, a valu à ce pays d'être foulé sans cesse par les troupes dans les guerres avec les ducs de Savoie. Le village fut notamment incendié, en 1693, par les troupes françaises, et livré à un tel pillage que les habitants s'enfuirent, qui vers Saint-Dalmas et Saint-Étienne, qui vers Entraunes et le Piémont. L'église de Larche fut convertie en fort pendant tout le reste de l'occupation de la vallée, c'est-à-dire jusque vers la fin de 1696. Après l'annexion définitive à la France, il y eut à Larche un bureau des cinq grosses fermes du roi. Ce bureau faisait partie de la direction de Marseille. Il y a aujourd'hui une recette et une lieutenance des douanes et un bureau de bienfaisance.

Cette commune, dont la population est de 672 âmes, est divisée sous le rapport du culte, en deux paroisses.

Paroisse de Larche. Elle comprend le village et le hameau de *Malbois*, situé à dix minutes à l'Est, en tout 500 âmes. Son église paroissiale, bâtie depuis 130 ans, se fait remarquer par la forme et la beauté de son architecture. Elle est dédiée à saint Pierre-aux-Liens. Le *roumavagi* a lieu le jour de la fête de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et attire beaucoup d'étrangers. — Il y a une école primaire.

Paroisse de Maison-Méane. Elle est située au Sud-Est de Lar-

che, sur l'extrême frontière du Piémont, et ne compte que quelques années d'existence. Il y avait cependant, avant la révolution de 89, un prêtre attaché, pour y dire la messe les dimanches et les fêtes. Le chef-lieu est à 1,782 mètres 64 cent. au-dessus du niveau de la mer. Son église paroissiale est sous le titre de sainte Marie-Madelaine. — Il y a une école primaire et une population de 172 âmes.

§ 3. CANTON D'ALLOS.

Le canton d'Allos occupe la partie Sud-Est de l'arrondissement de Barcelonnette : il est borné au Nord, par le canton de Barcelonnette ; à l'Est, par le Piémont ; au Sud, par celui de Colmars, et à l'Ouest, par ceux de la Javie et du Lauzet.

Ce canton extraordinairement montagneux, ne se compose que d'une seule commune, celle d'Allos ; mais il est divisé sous le rapport du culte, en quatre paroisses, qui sont : Allos, avec une cure de deuxième classe ; *Bouchier*, *La Beaumelle* et *La Foux*. Population totale 1,332 âmes.

Justice de paix, chef-lieu de perception, brigade de gendarmerie et notariat à Allos. Bureau de poste à Colmars, bureau d'enregistrement à Barcelonnette.

ALLOS.

Allos, en latin *Allosium*, est placé au centre d'un vallon, sur une petite élévation, à 28 kil. Sud de Barcelonnette, et à 58 Nord-Est de Digne. Allos remonte à une très-haute antiquité, puisqu'il était le chef-lieu de la peuplade des *Gallitæ*, dont le nom est inscrit sur le trophée des Alpes. Ce lieu dut être fortifié plus tard par les Romains établis à Colmars. On y trouve encore les restes d'une forte muraille et de deux forts, dont l'un à l'Est, à la distance d'un demi kilomètre de la ville ; l'autre à l'Ouest, éloigné de deux kilomètres environ. On ne peut assurer si ces constructions remontent à l'époque romaine, ou au temps des invasions des barbares, ou à celui des guerres de la vallée. On reconnaît aussi les anciens murs d'enceinte de la ville. Trois portes y donnaient accès, l'une à l'Est, l'autre au Midi, et la troisième à l'Ouest. Celle du Midi existe encore flanquée de deux tours, dont l'une sert de clocher.

Allos a partagé le sort de la vallée de Barcelonnette, dont il fit toujours partie, appartenant tantôt à la France, tantôt à la Savoie. Le duc de Lesdiguières vint le bombarder en 1591, lorsque maître de la vallée il soumit toute cette contrée à la domination française. La tradition lui attribue la construction du pont de pierre sur le Verdon. Pendant la campagne de 1690, le marquis de Parelies étant venu incendier le village de Villars-Colmars, la garnison de Colmars se vengea à son tour, en saccageant et brûlant la communauté d'Allos.

Cette ville conserve un triste et douloureux souvenir des quatre sinistres dont elle a eu à souffrir en 1640, 1749, 1764 et 1833, où elle fut la proie des flammes. Le dernier eut lieu dans la nuit du 15 au 16 décembre. Une personne imprudente ayant laissé une lumière dans le bûcher, une bluette communiqua l'incendie aux fagots qui y étaient entassés. Le feu éclata dans la nuit avec une telle violence qu'on ne pût le comprimer, et que toutes les habitations, à l'exception de trois, furent réduites en cendres. On n'eut pourtant à déplorer dans ce grand désastre que la perte d'un seul homme.

Le climat d'Allos est fort rude. La neige couvre tout son territoire depuis le commencement du mois de novembre jusque vers la fin d'avril. Il arrive souvent que la neige y tombe en si grande abondance que les communications sont interrompues avec les pays voisins, et que les avalanches entraînent dans leurs courses vagabondes des forêts et des maisons. En 1805, une avalanche détruisit une partie du hameau de Champrichard. Quatorze personnes, dont sept d'une même famille, furent victimes de cette catastrophe. Les habitants utilisent les trop longs loisirs de la saison d'hiver à l'éducation des troupeaux et à la confection des instruments aratoires.

Le sol y est généralement fertile : il produit du blé, du méteil, de l'orge et de l'avoine. Sa principale richesse consiste dans ses belles montagnes pastorales, où viennent paître pendant quatre à cinq mois les troupeaux de la Basse-Provence. La plus considérable de ces montagnes est celle du *Laus* : sa superficie d'après le plan cadastral est de 61 hectares, 20 ares, et 50 centiares. Là, avec 4,000 brebis, vivent des chamoix nombreux, des marmottes, des perdrix bartavelles, des perdrix blanches et des

lièvres blancs. C'est sur cette montagne que l'on trouve, à 2,229 mètres au-dessus du niveau de la mer, le lac d'Allos qui est le plus considérable de tout le département. Ce lac est alimenté par les neiges presque perpétuelles qui couronnent d'autres montagnes plus élevées encore, et qui sont connues sous les noms de *Pélat*, des *Tours* et de *Valplane*. Ce lac n'a point d'issue : ses eaux s'échappent à gros bouillons par une crevasse, et donnent naissance à la petite rivière du *Chadoulin*. Il est abondamment pourvu de plusieurs variétés de truites bien saumonées, que l'on pêche en été comme en hiver au filet ou à la pêche dormante.

Il y a à Allos une recette et une lieutenance des douanes.

La commune d'Allos est divisée en quatre paroisses.

Paroisse d'Allos. Cette paroisse comprend la ville, les hameaux de *Vallaou*, de la *Rouine*, du *Fanguet*, de *Seignous-Haut* et *Seignous-Bas*, de la *Peirière*, du *Villars*, de *Camprichard*, du *Haut* et *Bas-Brec*, du *Bruisset*, de la *Colette* et de *Montgros*. Population totale, 900 âmes. Son église paroissiale, sous le titre de Notre-Dame-de-Valvert, de *Valle Viridi*, a été classée parmi les monuments historiques. Elle est placée à 200 mètres de la ville, et dépouillée de son ancienne tour du clocher qui fut démolie après les guerres du seizième siècle. Cette tour faisait son plus bel ornement extérieur, si on en juge par le procès-verbal de la visite pastorale de 1710 qui le compare à celle de l'ancienne cathédrale de Notre-Dame de Digne. Cette église est construite toute en pierres de taille, et n'a qu'une seule nef sans chapelles. Elle a dans œuvre 24 mètres de longueur sur 9 de largeur. Sa voûte, aussi en pierres de tailles, est légèrement ogivale. Les fenêtres et la grande porte sont à plein-cintre, et deux fois plus hautes que larges. Un cordon de pierre forme saillie à la naissance de la voûte, et repose sur des colonnes ou pilastres, dont les chapiteaux et les bases sont chargés de figures d'hommes et d'animaux. Les fenêtres sont ornées de vitraux coloriés. La porte principale décorée de colonettes est surmontée d'une rosace.

Au centre de la ville est une chapelle de secours, où l'on célèbre le service divin pendant les jours ouvrables. Cette chapelle est sous le vocable de saint Sébastien. Elle vient d'être décorée de peintures à la fresque représentant l'apothéose de son titulaire et les patrons des diverses chapelles rurales.

Les fêtes patronales d'Allos qui sont saint Pierre et saint Paul (29 juin) et l'Assomption de la Sainte Vierge, se célèbrent d'une manière bruyante et attirent beaucoup d'étrangers. Il existait anciennement un bénéfice sous le titre de saint Michel et dont le titulaire était tenu de résider à Allos, d'assister aux offices de la paroisse et de célébrer quatre messes par semaine. L'acte de sa fondation porte : « In die sancti Michaelis faciunt unum cantare, et omnes presbyteri qui in eo aderunt habebunt suum prandium cum tredecim pauperibus ; et post prandium dicunt una voce saltando : Diou ayé l'amo douo paouré Jeoumbart. » Ce Jeoumbart était le fondateur de ce bénéfice.

La paroisse d'Allos a deux écoles primaires.

Paroisse de Bouchiers. Cette paroisse n'a qu'une population de 100 âmes disséminées dans la campagne et des petits hameaux, dont les principaux sont les *Mauniers*, les *Gays*, et la *Colète*. Elle est placée à 3 kil. Nord-Est d'Allos, entourée de prairies et et de petits bosquets. Érigée d'abord en succursale dans le seizième siècle, elle fut élevée au titre de paroisse vers la fin du siècle dernier. La peste qui désola Allos en 1630, décima en même temps la population de Bouchiers. On en a la preuve dans l'inscription suivante qui se lit encore sur un tableau de l'église. « *Mes. Jehan François et Jehan Laurans Pelicier fres à feu André d'Allos habitans au forestace de Bouchiers ont fait ceste.... et présent rectable à la devotion et prières de Mor s. Roc et Madame ste Anne et s. Sébastien en l'année 1631, l'ayant promis l'an 1630 que nostre Segneur les a voulus par sa ste grâce conserver de la maladie contagieuse.* »

On conserve à Bouchiers le souvenir d'une vaste forêt consumée par le feu. On a découvert, il y a quelques années, dans le sol qu'elle occupait, de grands arbres calcinés.

L'église paroissiale, sous le vocable de saint Antoine, vient d'être reconstruite à neuf. — Il y a une école primaire.

Paroisse de la Beaumelle. Cette paroisse est placée également dans un vallon, sur la route d'Allos à Barcelonnette, au Nord-Ouest et à 4 kil. de cette première ville. Elle a une population de 160 âmes, et se compose des hameaux de *La Beaumelle*, *La Beaume*, *Valboyère*, *le Collet et Primin*. Cette paroisse a reçu son nom de la position du village dans un vallon et sous des rochers qui forment une espèce de grotte.

Son église paroissiale est sous le titre de la Visitation de la Sainte-Vierge. On trouve, dans le hameau de La Beaumelle, une chapelle dédiée à saint Roch où on lit cette inscription : « *Cette chapelle et le présent tableau sont été faits aux propres dépens de Maitre Jean-Antoine Giraud et Maître Joseph Pascalis d'Allos, au mois d'août* 1630 ; *auquel temps la peste faisait de grands progrès au dit Allos, et par la grâce de Dieu, et l'intercession des glorieux saint Roch, saint Sébastien et saint Claude, tout ce quartier de La Foux a été préservé de la maladie.* » Cette inscription prouve tout à la fois, qu'Allos a été décimé par l'affreuse peste qui fit tant de dégâts à Digne, et que la paroisse de La Beaumelle n'était point encore érigée à cette époque. En effet, celle-ci ne le fut que peu d'années avant la grande révolution française. — Il y a une école primaire.

PAROISSE DE LA FOUX. La paroisse de la Foux est située dans un étroit vallon, au pied de trois montagnes pastorales sur la route de Barcelonnette à Allos, et à 6 kil. Nord-Ouest de cette dernière ville. Elle a une population de 200 âmes, et se compose de cinq hameaux : *La Foux*, *L'Aire*, où se trouve l'église et le presbytère ; *le Serret*, *les Gays*, *Chauvet*, et plusieurs maisons isolées. Elle avait été érigée en succursale, vers l'an 1790.

L'église paroissiale de La Foux est dédiée à saint Jean-Baptiste. On y remarque 1° une voûte élégante construite, vers l'an 1785, aux frais de M. Arvel, commandant, qui légua à cet effet une somme de cent Louis d'or. 2° Le maître-autel de marbre blanc et de marbre vert de Maurin, et les fonts baptismaux.

Il y a une école primaire.

La commune d'Allos, par sa position, par les accidents de son sol et par l'étonnante quantité de neiges qui y tombe, est souvent inabordable en hiver. Il arrive quelquefois que, la saison étant un peu précoce, on coupe les avoines dans les cantons les plus méridionaux du département, tandis qu'à la même époque, on sème à la Sestrière, près d'Allos, celles qui y seront récoltées quelques mois plus tard. Le froid qui règne sur ces montagnes et la neige qui les couvre jusqu'à ce moment, forcent les cultivateurs à ce retard.

Allos est la patrie 1° : de Honnorat (Simon-Jude), né le 3 avril 1786, docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés savan-

tes, savant lexicographe et naturaliste distingué. La flore des Alpes et l'Entomologie lui doivent des découvertes que l'on a, à juste titre, appelées de son nom. Son grand *Dictionnaire de la langue d'Oc*, 5 vol. in-4°, est une véritable encyclopédie qui révèle les connaissances les plus variées comme les plus vastes. M. Honnorat est mort à Digne en 185...

2° Gariel (Hyacinthe-Marie), conseiller à la cour royale de Grenoble, qui joignit beaucoup d'érudition à beaucoup de modestie. Démissionnaire en 1830, Gariel revint se fixer à Allos, où il mourut le 21 novembre 1849, emportant l'estime générale.

3° Guieu (Alphonse) qui se fit une réputation méritée dans le barreau, et que le premier président de la cour appela un maître dans l'art de bien dire. Il mourut à Aix en 1856.

4° Pascalis (Jean-Dominique), né au hameau de la Sestrière, qui fut commissaire de guerre à Allos. Son fils aîné remplit les mêmes fonctions, et devint plus tard commissaire ordonnateur de l'armée des Alpes, à Grenoble. Son autre fils parvint au grade de général.

Les ARMOIRIES d'Allos sont une aile et un os. On les voit sculptées sur un autel latéral de la paroisse érigé en 1651.

§ 4. — CANTON DU LAUZET.

Le canton du Lauzet occupe toute la partie occidentale de l'arrondissement de Barcelonnette. Il est borné, au Nord et à l'Ouest par le département des Hautes-Alpes : à l'Est, par les cantons de Barcelonnette et d'Allos : au Sud, par ceux de la Javie et de Seyne.

Le canton du Lauzet se compose de sept communes, qui sont: Le Lauzet, au centre et chef-lieu; Saint-Vincent, Ubaye, La Bréole, Pontis, Revel et Méolans.

Sous le rapport du culte, le doyenné du Lauzet comprend quinze paroisses, savoir : Le Lauzet, avec une cure de deuxième classe et un vicariat; Saint-Vincent, *Lautharet*, Ubaye, La Bréole, *Charamel*, *Costebelle*, *La Garde*, Pontis, *L'Adroit-de-Pontis*, Revel, *Rioclar*, Méolans, *Saint-Barthélemi* et *le Laverq*. Population totale, 5,055 individus.

Justice de paix, bureau de poste et d'enregistrement, chef-lieu de perception et brigade de gendarmerie, au Lauzet; 2 notariats, dont l'un au Lauzet, l'autre à La Bréole.

LE LAUZET.

Le Lauzet, en latin *Lauzetum*, tire son nom de *Lauz*, lac, et de la terminaison diminutive *et*, petit lac. On trouve en effet à peu de distance de cette ville un lac, qui n'a guères que 2 kil. de circuit ; mais qui est abondamment pourvu de carpes, qui parviennent jusqu'au poids de six à sept kilogrammes, et de tanches qui sont peu estimées. Ce lac, beaucoup plus considérable autrefois, a été saigné par un canal souterrain, qui l'a diminué de plus de la moitié. Les habitants ont gagné par ce moyen quelques champs, qui sont les plus productifs de ce pays.

Le Lauzet est placé sur la route départementale n° 3, et dans une vallée agréable, à 21 kil. Ouest de Barcelonnette et à 65 Nord-Nord-Est de Digne. Le climat y est très-chaud en été et très-froid en hiver. Son territoire est arrosé par l'Ubaye : il produit du blé, des légumes et des plantes à fourrages. C'est sur cette commune que se rencontre le fameux passage du *Tourniquet*, qui jusqu'à ce jour avait été le principal obstacle pour les communications entre la vallée et le reste du département. C'est un rocher escarpé et d'une grande élévation, que l'on a taillé en *zig-zag* pour le rendre viable. Ce passage effrayant par lui-même, offre des dangers réels ; en effet, le chemin rapide et fort étroit, est bordé continuellement d'un précipice profond sur un torrent mugissant. Il est terminé par un pont de bois établi sur ce même torrent, au pied du rocher du haut du quel se détachent assez souvent de grosses pierres.

Au-dessous du *Tourniquet*, et toujours sur la route, on trouve les ruines d'un fort que les ducs de Savoie avaient fait construire pour protéger la vallée de Barcelonnette. Ce fort avantageusement placé, avait une garnison et un gouverneur. Il fut détruit en 1693 pendant les guerres de la France avec la Savoie. Il y avait aussi sur la montagne qui sépare Le Lauzet et Saint-Vincent, une pierre servant de limite, où les armoiries du roi de France étaient gravées d'un côté, et celles du duc de Savoie, de l'autre.

Le Lauzet eut beaucoup à souffrir des guerres qui désolèrent la vallée de Barcelonnette. Ce fut surtout en 1691, et vers la fin d'avril que les troupes du marquis de Vins, après le pillage et l'incendie, en vinrent jusqu'à raser les habitations. Ses malheu-

reux habitants se refugièrent sur les montagnes, en attendant qu'il leur fût permis de rebâtir ou de réparer leurs maisons.

La commune du Lauzet comprend une population de 956 âmes, dont la moitié agglomérée et le reste dispersé dans huit hameaux, dont quatre sur la rive gauche de l'Ubaye, appelés: *Champanastays*, *le Villard*, *Sueil*, *Lallemandeisse*; et quatre sur la rive droite, dénommés : *La Lauze*, *Dramonas*, *Coste-Plane et Champcontier*.

L'église paroissiale, sous le titre de saint Laurent, diacre et martyr, a été construite dans le commencement du siècle dernier. Elle n'a qu'une seule seule nef et n'offre rien de remarquable. — Il y a une école primaire.

SAINT-VINCENT.

Saint-Vincent, en latin *Sanctus-Vincentius*, tire son nom du patron de ce lieu. Il est bâti au pied d'un rocher, sur la route départementale n° 3, à 8 kil. Ouest du Lauzet, à 29 Ouest de Barcelonnette, et à 55 Nord de Digne. Ce village est dominé par un fort propre à défendre les routes de Barcelonnette et d'Embrun, contre toute attaque des armées piémontaises. D'après les archives du génie, sa construction est de l'année 1692. Il y a une faible garnison et un capitaine dont la résidence est à Seyne. La place de Saint-Vincent fait partie de la chefferie de Tournoux : il y a un portier-consigne et deux gardes du génie.

Le lieu de Saint-Vincent a toujours fait partie de la Provence et de la viguerie de Seyne. Étant dès lors une place frontière, on y avait construit un château ou citadelle pour protéger la Provence contre les Piémontais alors maîtres de la vallée de Barcelonnette. On trouve dans les archives de Seyne que la reine Marie de Blois comtesse de Provence, adressa des lettres patentes aux habitants de cette ville, pour les engager à contribuer aux réparations des châteaux de Saint-Vincent et de Pontis. (1385.) Le roi Louis II pourvut Antoine Bosse de la Bréole de la charge de capitaine châtelain de la tour et du château de Saint-Vincent. Après la réunion de la Provence à la couronne de France, nos rois entretinrent toujours des troupes dans ce château ; il en fut de même après l'annexion de la vallée de Barcelonnette à la

Provence. C'était pour l'ordinaire une compagnie de soldats détachés de l'hôtel-royal des invalides.

La communauté de Saint-Vincent s'était rédimée dans le siècle dernier de tous les droits seigneuriaux. La justice y était rendue au nom du roi par le juge royal de Seyne.

Les faits militaires qui se rattachent à ce lieu, sont les suivants. En 1579, le sieur de Gouvernet, à la tête des troupes qu'il avait amenées du Dauphiné, s'empara de la place de Saint-Vincent. De là, il faisait des courses dans le voisinage, levant partout de fortes contributions. Le grand-prieur de France, alors gouverneur de la Provence, envoya contre lui des troupes corses qui rétablirent l'ordre en 1580.

Dans le mois de novembre 1690, le marquis De Parelle, à la tête de 6,000 Piémontais, parmi lesquels beaucoup de religionnaires, voulant s'emparer de Seyne, vint prendre position à Saint-Vincent, et prit son logement dans la maison curiale. Ses troupes y commirent toutes sortes d'horreurs. Indépendamment du vol, du pillage, du viol et de l'incendie, cette troupe s'empara de l'église, y plaça ses chevaux auxquels il fit manger l'avoine sur les autels. Poussant l'impiété jusqu'à son comble, les soldats s'emparèrent des hosties consacrées, et, les mettant dans des cruches remplies de vin, ils forcèrent les paysans à les avaler. L'approche des troupes françaises délivra enfin ce malheureux pays de ces cohortes de sacriléges vandales.

La commune de Saint-Vincent a une population de 617 âmes. Elle est divisée sous le rapport du culte en deux paroisses.

Paroisse de Saint-Vincent. Elle comprend le village, les hameaux de *Villaret*, *des Rollands*, *des Berlues*, *des Chabrands*, *des Garreaux* et *du Prayet*, et une population de 417 âmes. Son église paroissiale est dédiée à saint Vincent, diacre et martyr. La tradition reporte sa construction à l'an 1237. On n'y trouve rien de remarquable en fait d'architecture ; mais le maître-autel, en bois doré, est un morceau précieux de sculpture. — Il y a une école primaire.

Paroisse du Lautharet. Placée au Sud de Saint-Vincent, et au pied d'une haute montagne dite *Thirsis*, cette paroisse se compose du village du Lautharet, des hameaux *des Terrasses* et *l'Auchète*, et d'une population de 200 âmes. Cette paroisse n'est érigée

que depuis 50 ans. Son église paroissiale, sous le titre de l'Assomption de la Sainte-Vierge, fut bâtie à cette même époque. — Il y a une école primaire.

Le terroir de Saint-Vincent produit des grains et des légumes. La forêt qu'on y trouve, abonde en gros et beaux mélèzes que l'on fait descendre par le moyen de radeaux sur l'Ubaye et de là sur la Durance. Le climat y est très-froid en hiver.

UBAYE.

Ubaye, en latin *Ubagia*, tire son nom de la rivière de ce nom qui arrose l'extrémité de son territoire, et le sépare de celui de Saint-Vincent. Ce village est situé au pied du *Pas-de-Pontis*, à 8 kil. Nord-Ouest du Lauzet, à 29 Ouest de Barcelonnette et à 57 Nord de Digne. Par sa position ce lieu jouit d'un climat tempéré et sain. Le terroir, entrecoupé de torrents et de côteaux, produit du froment, des fruits et des noix qui fournissent abondamment l'huile nécessaire pour l'usage des habitants. Les pommes d'Ubaye étaient si recherchées autrefois, que les ducs de Savoie n'en voulaient point d'autres sur leur table. Le territoire abonde aussi en plantes médicinales. On y élève beaucoup de chèvres.

Ubaye est célèbre par ses malheurs et ses désastres : incendiée en 1690, par les troupes du marquis De Parelle, qui voulait pénétrer en Provence par Seyne, elle le fut de nouveau deux ans après, par les troupes du duc de Savoie, qui ravagèrent tout le pays en deçà de la Durance. Incendié une troisième fois en 1762, par cas fortuit, ce pays a été trois fois la proie des flammes dans l'espace de soixante et douze ans.

Il y avait à Ubaye dans le douzième siècle un monastère ou prieuré de Bénédictins dépendant de l'abbaye de l'Isle-Barbe. Une transaction du 9 février 1305 conservée dans les archives de Sellonet, porte que cet acte fut passé dans la maison du prieuré d'Ubaye : *actum in castro de Ubagia in domo claustri seu prioratus.* L'abbé de l'Isle-Barbe ayant aliéné sur la fin du XVIe siècle tous les biens qu'il possédait à Ubaye, les moines quittèrent leur monastère, et abandonnèrent leur église aux habitants pour leur servir de paroisse. L'abbé se réserva cependant la nomination au prieuré-cure. Dans la suite ce prieuré fut de nomination

royale. La seigneurie de ce lieu passa d'abord à la famille de Pontis et enfin à celle des Ripert de Montclar.

Cette commune comprend le village, les hameaux du *Plan*, du *Villard*, de *Valette*, de *Commean*, de *Roche*, de *Roche-Rousse*, et une populatian de 256 âmes.

Son église paroissiale, dédiée à sainte Marie-Madeleine, fut construite par les moines de l'Isle-Barbe. Son clocher, terminé en forme de côue, est un des plus beaux des environs. Le tableau du maître-autel paraît être l'ouvrage d'un peintre habile.

Une tradition pieuse porte que saint Marcellin, premier évêque d'Embrun, étant venu à Ubaye et trouvant le pont emporté par les eaux, se mit en prières et qu'à sa voix la rivière suspendit son cours ponr laisser un libre passage au saint Prélat et à sa suite. — Il y a une école primaire.

LA BRÉOLE.

La Bréole, anciennement La Bréoule, en latin *Bredula*, ancien bourg de la peuplade des Edénates, est placée dans une petite plaine, vis-à-vis le confluent de l'Ubaye dans la Durance, à 15 kil. Ouest du Lauzet, à 36 Ouest de Barcelonnette, et à 60 Nord de Digne. Le climat de ce lieu est sain mais froid en hiver. Son sol est coupé par des vallons et des collines arides. Ses productions sont le blé, l'avoine, les fruits d'été et du vin en petite quantité. Ses collines sont boisées de hêtres, de mélèzes, de pins et de sapins; au bas, l'on voit quantité de noisetiers et d'osiers.

Sur le chemin qui conduit de la Bréole à Gap, et à peu de distance du village, on trouve un précipice nommé *lou marrit pas*. C'est un rocher escarpé d'une hauteur prodigieuse, dont le pied est lavé par les eaux de la Durance, à travers duquel on a pratiqué dans le quinzième siècle, un chemin d'une longueur de plus de 100 mètres. En 1575, la Province fit abaisser ce chemin de plus d'un mètre, et construire pour la sûreté des voyageurs des murailles du côté du précipice.

La montagne du *Col-la-Cime* présente, du côté du Nord, une façade brillante. Ce sont des pyrites qui brillent comme de l'or. On y trouve aussi de l'ardoise et une espèce de charbon de terre qu'on n'exploite pas.

Au Nord, du territoire, et à 1 kil. de la Durance, est une colline assez élevée, que l'on nomme le château. Là, était l'ancien village fortifié par des bastions. Ce lieu est justement célèbre dans l'histoire des troubles de Provence, par le siége qu'il soutint en 1586. Le duc d'Épernon, gouverneur de Provence, venait d'assiéger et d'enlever Seyne aux religionnaires; il lui importait beaucoup de se rendre maître de la Bréole, autre place forte des protestants. De son côté, le duc de Lesdiguières avait à cœur de la conserver, pour se ménager une communication facile avec la Provence; il donna donc l'ordre de la défendre à un vieux guerrier, le capitaine La-Bréole, homme de beaucoup de courage et de fermeté.

Le Château était bâti sur une masse de rochers, dont la majeure partie n'offrait que des précipices inaccessibles; mais le capitaine La-Bréole n'avait, sous ses ordres, que cent hommes d'infanterie et douze de cavalerie. Il se hâta donc de faire fortifier le château, en le flanquant de quatre bastions placés sur les endroits les moins escarpés. Bientôt, 160 jeunes gens des environs vinrent se ranger volontairement sous ses ordres, et Lesdiguières y fit jeter une compagnie de ses troupes, en sorte que la garnison fut forte de 400 hommes.

D'Épernon envoya d'abord le capitaine Bon-Ouvrier se saisir des avenues: il fit ensuite marcher ses troupes et son artillerie. Il fallut deux jours pour cette opération difficile. On arriva devant la place le 5 novembre. Le lendemain il fit reconnaître la place, et dresser une batterie sur un lieu élevé à 6 ou 700 pas du château. Il envoya ensuite un trompette sommer les assiégés de se rendre. On répondit à cette sommation par un refus. D'Épernon fit alors battre la place pendant quelques jours : deux tours furent abattues et une large brèche ouverte. Les assiégés ne se donnant aucun repos, réparèrent la brèche; mais le duc ne leur donna pas le temps d'achever leur travail, il commanda l'assaut. Une dispute s'éleva à ce sujet entre Crillon et de Thermes, l'un et l'autre de ces capitaines voulant le premier monter à l'assaut avec sa compagnie. Crillon obtint cet honneur, et se précipita avec sa bravoure ordinaire, suivi de plusieurs autres braves comme lui.

Les assiégés les attendaient de pied ferme: partagés en trois

corps, ils se défendirent avec un courage héroïque. Le capitaine La-Bréole semblait se multiplier: on le voyait partout, faisant faire un feu continuel sur les assaillants, animant les siens du geste et de la voix. Crillon, blessé à la jambe d'un coup d'arquebuse, fut contraint de se retirer. Caumont son neveu était blessé au bras, et il fallut l'amputer.

Nonobstant cette retraite, les assiégés se trouvèrent abattus, ils avaient épuisé leurs munitions de bouche et de guerre. L'armée assiégeante au contraire abondait de toutes choses. Toutefois D'Épernon avait hâte aussi de quitter ces lieux, craignant d'y être surpris par les pluies et les neiges. Respectant d'ailleurs la bravoure et le désespoir de son ennemi, il lui fit proposer une capitulation honorable. Il n'offrit plus ici sa parole seulement, mais des otages pris parmi les capitaines du régiment de ses gardes. A la suite de longs pourparlers, et après un siége de huit jours, pendant lequel on tira 260 coups de canons, le capitaine La-Bréole consentit à abandonner son château, et à se retirer lui et les siens dans un lieu de sûreté, en la vallée de Barcelonnette. La capitulation fut signée le 13 novembre 1586. Aussitôt officiers et soldats sortirent de la place, laissant leurs canons et leurs enseignes: ils furent conduits jusqu'à la frontière, et on leur fit jurer de ne point prendre les armes contre le service du roi, avant l'espace de trois mois.

D'Épernon entra dans le château, et ne s'y arrêta que pour y établir une garnison. Il en partit le lendemain pour porter secours au duc de Lavalette son frère, qui faisait alors le siége de Chorges en Dauphiné. Avant son départ, il écrivit au roi Henri III les circonstances du siége de La Bréole, et lui envoya deux drapeaux pris dans cette forteresse. Le château de La Bréole tomba un peu plus tard en ruines. Le roi n'y tint plus de troupes; Louis XIII en donna les ruines en 1638 au sieur de Saint-Claude, et celui-ci les céda à la communauté en 1657. Il ne reste plus que quelques masures de ce château, et de l'ancien village bastionné.

Il y avait anciennement à La Bréole une prieuré du titre de Notre-Dame, dépendant de l'abbaye de saint Victor de Marseille. Ce prieuré rappelait un ancien monastère établi en ce lieu, on ne sait en quelle année. Le prieur jouissait de la dîme de la paroisse, à la réserve de la cinquième partie qui appartenait au Camérier

du prieuré de Ganagobie dans le diocèse de Sisteron. Il avait en outre les deux tiers du droit de fournage. L'Évêque de Digne, Raphael de Bologne, étant prieur de La Bréole, abandonna à perpétuité à la communauté du lieu tous les droits de son prieuré, tant en dîmes qu'en biens fonds et autres revenus, moyennant la somme de cent dix écus qui lui seraient payés annuellement et à ses successeurs, francs de toute charge. L'acte en fut reçu à Digne par le notaire Guitton, sous la date du 3 août 1670.

Il y avait autrefois à La Bréole beaucoup de familles nobles. La famille des Masse originaire d'Italie, s'y établit vers l'an 1463, Bertrand Masse ayant été pourvu du gouvernement de la tour de La Bréole par le roi comte de Provence. Celle des Chevalier avait été ennoblie par le roi Louis XIII, en faveur d'Étienne Chevalier, dit le capitaine *fatigue*. Celle des Bosse, sieurs du Périer, était établie à La Bréole depuis l'an 1321. Les nobles de ce pays étaient dans l'usage de porter des manteaux rouges pour se distinguer des roturiers, et l'on comptait encore 20 manteaux rouges dans cette paroisse sur la fin du dix-septième siècle.

Les consuls de La Bréole administraient la basse justice et la police. Ils tenaient ces priviléges des comtes Béranger IV, Charles I et II, Robert, Louis II et de la reine Marie-de-Blois. Le service religieux de cette paroisse était fait par un curé et quatre vicaires, dont un résidant au chef-lieu, et les autres dans les hameaux.

La commune de La Bréole est divisée, sous le rapport du culte, en quatre paroisses. Sa population totale est de 976 âmes.

PAROISSE DE LA BRÉOLE. Elle comprend le village, les hameaux de *Haute-Garde*, *Sauniers*, *Champlong*, *Bois*, *Rouvière*, *Bouneisse et Pouneires*, et une population de 500 âmes. Son église paroissiale est bâtie sur une petite éminence, au Nord du village, et reconnait pour patron l'apôtre saint Pierre. Elle est très-vaste, et possède un tableau de la Sainte Famille, très-estimé. Sa construction date de 1581. — Il y a une école primaire et un bureau de bienfaisance.

PAROISSE DE CHARAMEL. Cette paroisse comprend les hameaux du *Haut-Charamel*, *de Fermeyer*, *du Col*, *de Leygaze*, où est placée l'église, et une population de 143 âmes. Elle est au Sud

de La Bréole, et dans une vallée. Son église paroissiale, dédiée à saint Marc, évangéliste, a été construite en 1617, comme on le voit par le millésime gravé sur le frontispice de la porte. — Il y a une école primaire.

PAROISSE DE COSTEBELLE. Placée au Sud-Est de La Bréole et sur le flanc d'une montagne, la paroisse de Costebelle, se compose des hameaux de *Costebelle*, *des Gourians*, *de Champcelas*, *des Laplonds*, et d'une population de 220 âmes. Son église paroissiale est dédiée à saint Marcellin, évêque d'Embrun. On croit que les bénédictins de Ganagobie avaient autrefois une maison dans le hameau de *Champcelas*. — Il y a une école primaire.

PAROISSE DE LA GARDE. Cette paroisse, au Sud-Ouest de La Bréole, comprend les hameaux de La *Garde*, chef-lieu; *de l'Aiguille*, *des Champs-Blancs*, *des Sauniers*, *de la Haute-Garde*, et une population de 120 âmes. Son église paroissiale, dédiée à saint Barthélemi apôtre, a été construite en 1695. — Il y a un bureau de bienfaisance et une école primaire.

Les ARMOIRIES de La Bréole sont d'azur au B d'or, surmonté de trois fleurs de lis, deux au chef et une en pointe. Autour de l'écu est écrit : COMMUNAUTÉ DE LA BRÉOLE.

PONTIS.

Ce village tire son nom d'un pont jeté sur la Durance près de Savine, qui plusieurs fois a été détruit par les eaux. Il est sur la rive gauche de la Durance, à 15 kil. Nord-Ouest du Lauzet, à 31 Nord-Ouest de Barcelonnette, et à 65 Nord de Digne. Son territoire est situé sur deux collines, dont l'une au Nord du coté du Dauphiné; l'autre au Midi, du côté de la Provence. Un col les sépare : ce col connu sous le nom de *Col-de-Pontis* est très-élevé, et n'offre qu'un passage très-difficile à cause de sa pente rapide.

A quelques pas de l'église, on voyait un château flanqué de quatre tours, qui après avoir appartenu aux comtes de Provence et avoir été réparé en 1386 par la comtesse Marie de Blois, devint dans la suite la propriété des seigneurs du lieu. Une anecdote singulière s'y rattache. En 1692, le duc de Savoie, Victor Amédée était allé assiéger Embrum et s'en était emparé le 16

août. Il y fut immédiatement atteint de la petite vérole : ce qui détermina la duchesse son épouse à se rendre auprès de lui. Instruit de ce voyage, le gouverneur de Seyne, le sieur Louis de Pontis, se hâta d'envoyer à la princesse une charge de prunes sèches de Digne. Cette politesse ne fut pas perdue; car le duc, ayant donné ordre de ravager tous les pays en deçà de la Durance, recommanda expressément de respecter le château et le village de Pontis qui appartenaient au gouverneur de Seyne.

La commune de Pontis a une population de 332 âmes, et forme deux paroisses.

Paroisse de Pontis. Elle comprend la partie Nord du territoire, savoir : le village de Pontis, les hameaux *l'Église*, *les Sartées*, *les Notaires*, *les Chapus*, *les Lantelmes*, *Fontvieille*, *L'Arama* et *Foreston*. Son église paroissiale, sous le vocable de saint Jérome, possède un beau tableau de l'Assomption de la Sainte-Vierge. Sa fête patronale est saint Pierre et saint Paul, (29 juin.) — Il y a une école primaire.

Paroisse de l'Adroit de Pontis. Elle comprend la partie Sud du territoire, et les hameaux *des Chevaliers*, *des Tyrans*, *de Blaches* et *des Hugues*. Cette paroisse a été érigée depuis quelques années seulement. Les habitants avaient plaidé pendant 17 ans dans le siècle dernier, pour avoir une église succursale dans ce quartier. Un arrêt du parlement avait été rendu en leur faveur, mais la révolution empêcha l'exécution de cet arrêt. Plus heureux aujourd'hui, ils jouissent de ce qui avait coûté tant de peines et de sacrifices pécuniaires à leurs ancêtres.

Cette commune vit naître en 1583, Louis de Pontis, seigneur de ce lieu, un des plus braves guerriers de son temps. Le roi Louis XIII, instruit de sa valeur, lui donna une lieutenance dans ses gardes, et ensuite une compagnie dans le régiment de Bresse. N'ayant pas voulu s'attacher au cardinal de Richelieu, il quitta la cour, et mourut à Port-Royal-des-Champs en 1670, âgé de 87 ans, après avoir servi sous trois rois et avoir reçu 17 blessures.

REVEL.

Revel, en latin *Revellum*, est situé au pied d'un roc de difficile accès, sur la rive droite de l'Ubaye, et dans des gorges de mon-

tagnes. Il est à 10 kil. Est du Lauzet, à 15 Ouest de Barcelonnette, et à 75 Nord de Digne. Le climat de ce lieu est très froid; son sol ingrat produit cependant du blé et des fruits.

Cette commune a une population de 833 âmes; elle est divisée, sous le rapport du culte, en deux paroisses.

Paroisse de Revel. Elle comprend le village, autrement dit Saint-Jacques, chef-lieu; les hameaux de *Chaudon*, *Clots*, *Herbès*, *Grande-Blache*, *Petite-Blache*, *Battaliers*, *Michels*, *Trons et Méans*, et une population de 500 âmes. L'église paroissiale est dédiée à saint Jacques *le Majeur*. — Il y a une école primaire.

Paroisse de Rioclar. Cette paroisse, dont l'érection est de l'année 1761, comprend aussi plusieurs hameaux, parmi lesquels *Rioclar-bas*, *Rioclar-haut*, *les Ponsons*, et autres. Celui de *La Fère* est renommé par ses fromages, qui passent pour les meilleurs des Basses-Alpes. Sa population s'élève à 426 âmes. Son église paroissiale est dédiée à la Sainte-Vierge, sous le titre de la Visitation. — Il y a une école primaire.

On croit que les Bénédictins avaient anciennement une maison à Revel. On y trouve les vestiges d'un vieux château démoli depuis longtemps. Guigues de Revel, abbé de Boscaudon, puis de Lure et enfin évêque de Digne, qui vivait dans le douzième siècle, était né dans ce pays.

MEOLANS.

Méolans, en latin *Nemola* et *Meolanum*, est situé sur la rive gauche de l'Ubaye, au bas de la haute montagne de Siolane qui le prive du soleil pendant six mois de l'année, à 8 kil. Sud-Est du Lauzet, à 13 kil. Ouest de Barcelonnette, et à 71 Nord de Digne. Ce village est très-ancien; chef-lieu d'abord de la peuplade des Némolans, habitants des forêts, qui occupaient les vallées situées entre les pics qui séparent les Alpes de Provence de celles du Dauphiné, et celles où coulent le *Bachelard* et le *Riou-Bourdous*, Méolans fut ensuite visité et habité par les romains. On n'y trouve néanmoins aucun monument d'antiquité, tant à cause des ravages des barbares, que des inondations des torrents et de l'Ubaye, et par suite de l'exhaussement des terrains.

Méolans formait jadis une communauté de la vallée de Barce-

lonnette, ayant deux consuls et un bailli, et comprenait deux paroisses, celles de Méolans et de Laverq. C'est dans le territoire de cette dernière que fut fondée vers le milieu du douzième siècle, une abbaye de Bénédictins dépendant de Boscaudon. Guigues de Revel, second abbé de Boscaudon, en fut le fondateur. Noble Ursel avec les enfants de Gaudemar et de Gaudefroi de Volonne lui avaient cédé le lieu du Laverq pour y établir une maison de son Ordre. Cette maison devint si considérable dans la suite qu'on l'érigea en abbaye. Les monastères de Faucon et de Moulanès étaient des succursales de la maison de Laverq. Il y eut toujours des religieux jusque vers la fin du seizième siècle, qu'ils quittèrent le pays, après y avoir vendu leurs biens, et allèrent se réunir aux moines de Boscaudon. L'abbaye fut érigée alors en prieuré.

Méolans a éprouve le sort des autres communes de la vallée pendant les guerres des seizième et dix-septième siècles. Parmi ses désastres on compte l'incendie de 1628 par les troupes du marquis d'Uxelle; l'incendie et le pillage de 1691, par les soldats du marquis de Vins; enfin l'incendie de 1780 qui réduisit en cendres le plus grand nombre de ses habitations. Il y avait autrefois à Méolans un fort ou château, qui fut détruit par les français.

Cette commune, la plus considérable du canton, a une population totale de 1085 âmes. Elle est divisée sous le rapport du culte en trois paroisses.

PAROISSE DE MÉOLANS. Cette paroisse comprend le village, les hameaux *des Guillens*, *le Verger*, *les Allemands*, *le Martinet*, *les Maures hautes et basses*, *Gaudeischard*, *Goitroux*, *les Besses* et *le Villard*, et une population de 500 âmes. Son église paroissiale est dédiée à saint Julien, martyr, (28 août.) — Il y a une école primaire.

PAROISSE DE SAINT-BARTHÉLEMI. Cette paroisse, située au Sud-Ouest de Méolans, au fond d'une étroite vallée, comprend les hameaux de Saint-Barthélemi, chef-lieu; de *Pont-de-Baudet*, *des Bonnabeaux* et 270 âmes de population. Elle était anciennement une annexe de Méolans, où résidait le vicaire de cette paroisse. Elle fut érigée en 1746. Son église paroissiale est dédiée à saint Barthélemi, apôtre. — Il y a une école primaire.

PAROISSE DE LAVERQ. Elle est placée dans une gorge fort étroite,

entre des montagnes élevées, à 7 kil. Sud de Méolans. Elle comprend les hameaux *des Peiniers*, *des Tarroux*, *des Clarions*, *de Duc*, *de Lartres*, *des Raynauds*, *l'Abbaye*, *le Pied des Prads*, *les Gays*, *les Esmarius*, *les Chastels*, *de Vies*, et une population de 315 âmes. Le nom de Laverq vient de lac-vert, à cause d'un petit lac situé à peu de distance du chef-lieu, et entouré de mélèzes et d'arbustes verdoyants. Aussi trouve-t-on dans les anciens manuscrits *Lavert* au lieu de Laverq. L'église paroissiale, dédiée à saint Antoine ermite, est placée dans le hameau de l'*Abbaye*, aussi dénommé de l'antique abbaye des Bénédictins. Elle fut érigée en paroisse vers l'an 1400. — Il y a une école primaire.



ARRONDISSEMENT DE CASTELLANE.

Cet arrondissement qui occupe l'angle Sud-Est du département est borné au Nord, par l'arrondissement de Barcelonnette; à l'Est, par le Piémont et les Alpes Maritimes ; au Sud, par le département du Var; à l'Ouest, par l'arrondissement de Digne.

Il comprend six cantons, qui sont: Castellane, Senez, Saint-André, Colmars, Annot et Entrevaux. Ces six cantons comprennent 47 communes, et une population totale de 23,129 âmes.

§ 1er. CANTON DE CASTELLANE.

Ce canton est borné, au Nord, par celui de Saint-André; à l'Est, par celui d'Annot; au Sud, par le département du Var; à l'Ouest, par les cantons de Senez et de Moustiers.

Il comprend 14 communes, savoir : Castellane, chef-lieu, au centre; Castillon, Saint-Julien, Demandolx, Soleilhas, Peyroules, La-Garde, Eoulx, Robion, Taloire, Rougon, Chasteuil, Villars-Brandis et Taulane. Population, 5648 âmes.

Sous le rapport du culte, le doyenné de Castellane comprend 18 paroisses, qui sont : Castellane, avec une cure de première classe et deux vicariats: *La-Baume*, *La-Palud*, Castillon, Saint-Julien, Demandols, Soleihas, Peyroules, *La-Bâtie*, *La-Foux*, La-Garde, Eoulx, Robion, Taloire, Rougon, Chasteuil, Villars-Brandis, et Taulane.

Justice de Paix, bureau de poste et d'enregistrement, chef-lieu de perception, brigade de gendarmerie et 3 notariats à Castellane.

CASTELLANE.

Castellane, en latin *Castellana*, est bâtie au fond d'un bassin semi-circulaire, sur la rive droite du Verdon, à 50 kil. Sud-Est

de Digne. Occupé d'abord par les Gaulois qui, refoulés des côtes maritimes par les Phocéens, s'étaient resserrés vers le Nord et jusque dans les montagnes pour se maintenir dans leur première indépendance, ce bourg devint le chef-lieu de la peuplade des Suétriens. Les Romains l'habitèrent plus tard, l'érigèrent en cité, et lui imposèrent le nom de *Salinæ Suetriorum*. La notice de l'empire la dénomme *Civitas Saliniensium* et le géographe Ptolomée la désigne clairement en disant : *Suetriorum in Alpibus Maritimis Salinæ.*

L'ancienne cité des Saliniens n'occupait pas précisement l'emplacement de la ville actuelle. Elle était bâtie, selon l'opinion la plus probable, dans le quartier de *Salaum*, près de l'antique église de Notre-Dame-du-Plan. C'est en effet dans ce lieu que l'on retrouve tous les monuments de la domination romaine, tels que tombeaux antiques, ruines d'un amphithéatre, médailles, inscriptions, et pierres milliaires. Parmi les monuments qui ont survécu aux ravages du temps et des barbares, nous indiquerons les suivants:

Le premier est un tombeau élevé par Quartinia Catullina à Titius Quartinius Catullinus et à Lucilla Materna, ses père et mère, et à Quartinius Maternus son frère, soldat de la quatorzième cohorte Urbaine, ainsi que l'indique l'inscription.

D. M.
TITIO QVARTINIO
CATVLLINO. ET
LVCILLAE MATE
RNAE PARENTIBVS
ET QVARTINIO MATE
RNO MIL. COH. XIIII (*militi cohortis XIV*)
VRB. FRATRI QVAR (*urbanæ.*)
TINIA CATVLLINA.

Le cippe qui contient cette inscription a un mètre, quinze centim., de hauteur, et cinquante centim., de largeur. Il fut trouvé au quartier de *Salaum*, et on l'a malheureusement caché, il y a peu d'années, dans l'épaisseur des murs de l'église de Notre-Dame-du-Plan, transformée aujourd'hui en filature de laine et fabrique de draps.

Le second est une pierre tumulaire d'un mètre environ de longueur sur soixante centim., de largeur, que l'on voit encore enchassée dans les murs de l'église des Augustins, du côté du cloître. Elle porte l'inscription que voici :

HELVIAE PATERNAE
HELVIVS PROFVTV
RVS ET HELVIA JANV
ARIA LIB. PATRO... (*liberti, patronæ*)
MERENTISSIMAE.

C'est un monument de reconnaissance élevé à Helvia Paterna par ses affranchis Helvius Profuturus et Helvia Januaria.

Le troisième est un cippe, qui servit longtemps de support au bénitier de Saint-Victor, et que le prieur Laurensi fit enchasser sur un des côtés de la porte de la tribune dite de Saint-Antoine. On voit sur une face une hache, marque de distinction du Préteur; et sur l'autre, une inscription mutilée que l'historien de Castellane reproduit ainsi :

M. SETOSIVS
M. RVFINO SETO... (*Marco Rufino Setosio*)
CIVIT. SALINIENSIS
PRAETORI MAXI..
AMANTISSIMO
QVI OBIIT PRIMO NO
NAS MENSIS V
TITO VESPASIANO IMP. VIX
DIEVS... MENS... II
ANNO... IN HORTO
SVORVM.

Le quatrième est un ossuaire de soixante-dix-huit centim. de largeur sur trente-deux de hauteur, que l'on trouve dans l'enclos de l'hôtel de la Sous-Préfecture. Il porte cette inscription :

JVLIA FVSCINA
OSSVARIVM
VIVA SIBI
FECIT.

Le cinquième enfin est l'inscription suivante rapportée par

Solery, par Bouche et par Laurensi, et que l'on assure être enfouie dans les fondations de la tribune de l'église des Augustins.

M. . . MATVCONI MARCELLINI ET
M. MATVCONI MAXIMI DECV.
CIVIT. SALIN. M. MATVCONIVS
SEVERVS ET JVLIA FVSCINA FILIIS
PIISSIMIS ET SIBI VIVI FECERVNT.
H. M. H. N. S. (*hoc monumentum hæredes non sequitur*,
selon Bouche et M. Henry.)
(*honor manibus honor numinibus sanctis*,
selon Laurensi.)

Cette inscription atteste que la cité des Saliniens avait des décurions, et par conséquent un Sénat ou corps de ville.

On découvrit vers la fin du dix-septième siècle, les ruines du cirque ou amphithéatre romain : mais les fouilles que l'on pratiqua ne furent ni assez profondes, ni assez considérables pour mettre à jour le fond et l'étendue de ce bâtiment. On avait découvert aussi dans le même quartier des tronçons de colonnes, des pièces de marbre et de grosses et belles pierres taillées.

Parmi les médailles trouvées sur l'emplacement de l'antique cité, les unes sont d'or, les autres d'argent, d'autres enfin de métaux différents. On en a rencontré portant l'effigie de Jules César et d'Auguste. En 1827, on en trouva deux, l'une d'argent et parfaitement conservée, de l'empereur Trajan ; l'autre en bronze, de Quintilius, frère et successeur de Claude-le-Gothique. Plus tard encore on a trouvé dans le territoire de Castellane d'autres médailles en bronze de Claude-le-Gothique, de Maxence, de Gallien, et autres.

Au Sud de la ville actuelle, au versant Ouest de la montagne de Destourbes, et dans le quartier de *Rayaup*, on a trouvé sur la lisière du sentier qui conduit à Eoulx, sept pierres grossièrement taillées, inégales entre elles, dressées en ligne droite et assez rapprochées. L'une de ces pierres porte cette inscription :

MESIO QVARTO
F. M. (*fortiter morienti*.)

Les pierres milliaires de l'ancienne route prétorienne de Cimiez à Riez, passant par Castellane, se voient encore au lo-

meau de *Sionne*, dans le quartier de *Cheiron*. Les caractères des inscriptions sont presque totalement effacés.

Les Romains imposèrent à la cité le nom de SALINÆ à cause de deux fontaines salées situées dans son voisinage. La première à l'extrémité de la vallée, sort du sein d'une montagne de pierre molles et en si grande abondance, qu'elle fournit de l'eau à deux moulins. Elle se décharge dans le Verdon. La seconde, enfouie depuis plus d'un siècle, naissait au pied de la colline dite *Bouquet*. Avant son enfouissement à la suite des inondations du Verdon, cette source alimentait deux grandes salines qui furent découvertes en cet endroit dans le cours du dernier siècle. Ces sources exploitées d'abord par les Romains, l'étaient encore dans le quatorzième siècle, et donnaient beaucoup de sel. Les vexations des fermiers de la Gabelle qui firent, plusieurs fois, combler cette source, et les atterrissements successifs du Veront fait qu'il n'en reste plus aucun vestige.

La cité des Saliniens vit le christianisme établi dans ses murs dans le commencement du quatrième siècle, soit par le ministère de saint Marcellin d'Embrun et de ses compagnons Domnin et Vincent, soit par les prédications de saint Pons. Le prieur Laurensi assure que cette ville fut élevée au rang de cité épiscopale sous la métropole d'Embrun. Les raisons que cet auteur cite à l'appui de son sentiment ne sont point dépourvues de probabilités, et celles qu'on lui oppose n'ont rien de bien solide.

En l'an 812, les sarrasins après avoir saccagé Nice, Vence et Glandèves, vinrent mettre à feu et à sang le pays des Saliniens. Déjà affaiblie par les ravages d'autres peuples barbares, la cité ne put lutter contre ces cruels ennemis. Ses habitants furent massacrés, réduits à l'esclavage ou dispersés. Ses monuments disparurent, et son nom même fut effacé. Un noble guerrier tente de réparer ce désastre : à la tête d'une armée qui partage son ardeur belliqueuse, il attaque les sarrasins dans cette contrée, et les repousse, vers l'an 830. Pour mieux assurer sa conquête, il fait construire sur un rocher inacessible de tous côtés, excepté celui du levant, un château-fort flanqué de tours. Ce lieu était parfaitement choisi : le rocher a en effet une plate-forme de 200 pas environ du nord au midi, sur 50 du levant au couchant, et se perd enfin dans les terres : il ne s'agissait donc que de le dé-

fendre du côté par lequel il était accessible. On le fit par quatre enceintes de murailles reliées entre elles. La première porte, dite de fer, était protégée par deux tours, dont on voit encore des vestiges. Vers le sommet de la plate-forme au midi, s'élevait le château, flanqué de tours, de demi-lunes et de retranchements.

A l'abri de ce redoutable manoir, vinrent se grouper les habitants qui avaient survécu à la ruine de l'antique Salines, et ceux des pays voisins qui cherchaient un abri contre les incursions des bandes ennemies. Ce fut ainsi que commença la ville féodale de PETRA CASTELLANA. On voit encore les débris des maisons sur toute la hauteur, qui indiquent clairement l'emplacement de cette nouvelle ville. Sur cette plate-forme on éleva en même temps une église de trente pas de long sur dix de large, toute construite de pierres de taille et liées entre elles par un ciment inaltérable. Cette église subsiste encore sous le vocable de Notre-Dame-du-Roc, mais réduite de plus d'un tiers. Le service en fut confié à des religieux, dont le supérieur prenait le titre d'abbé.

En 890, la première enceinte de Petra Castellana ne suffisant plus au nombre toujours croissant des habitants, il fallut en construire une nouvelle sur une plaine en pente vers le midi, et dominée au nord par des rochers escarpés, et par un coteau, qui en rendaient l'accès difficile. Cette nouvelle enceinte fut fortifiée par neuf tours adhérentes aux remparts et solidement construites. On y pénétrait par trois portes, dont l'une communiquait avec la forteresse : et au centre, s'élevait l'église dédiée à l'apôtre saint André. Sur les hauteurs du voisinage de la ville, et comme des avant-postes, on éleva d'autres forteresses qui furent l'origine d'autant de nouveaux centres de population ; tels furent Taulane, Demandolx, Soleilhas et autres.

Le fondateur de la nouvelle ville ne manqua point de s'arroger la puissance et la juridiction sur les terres qu'il avait conquises, ou qu'il protégeait par ses troupes. Ses successeurs se maintinrent dans cette possession. Enfin l'un d'eux, Boniface de Castellane, se fit décerner, en l'an 990, par l'Empereur Othon, le titre de Baron, et inféoder toutes les terres conquises ou défendues contre les Sarrasins par ses prédécesseurs. Tous les droits de souverain furent concédés à Boniface, sous la réserve seulement

de l'hommage à l'Empereur. Trois ans après, le baron de Castellane donnait à ses vassaux une charte fort libérale pour ces temps reculés, et faisait battre monnaie.

Tant que les comtes de Provence ne se trouvèrent point solidement établis dans leur indépendance vis-à-vis les empereurs d'Allemagne, ils n'eurent garde de porter atteinte à la souveraineté que s'arrogeaient les barons de Castellane. Mais quand Ildéfons Ier, roi d'Aragon, eut réuni la Provence à ses états, en 1168, les choses changèrent de face. Il exigea de Boniface III le serment d'hommage et de fidélité. Le fier baron s'y refusa, ajoutant qu'il se sentait assez fort contre quiconque viendrait l'attaquer injustement, et qu'il défendrait jusqu'à l'effusion de son sang un pouvoir qu'il croyait fondé sur les droits les plus sacrés. Le roi, irrité de cette réponse, protesta qu'il en aurait raison. Il leva une puissante armée, et s'achemina vers les montagnes pour assiéger Castellane. Le danger devenait plus pressant de jour en jour. Les amis et les vassaux du baron n'oublièrent rien pour le déterminer à donner au roi la satisfaction qu'il demandait. Maurel, évêque de Senez, et Romain, archevêque d'Embrun, s'interposèrent comme médiateurs, et emmenèrent enfin avec eux le Baron auprès du roi qui se trouvait à Grasse. Boniface prêta l'hommage, et fut confirmé dans tous les droits impériaux. Ce baron épousa ensuite Agnès de Spata, qui lui apporta en dot la seigneurie de la ville de Riez.

Son fils et son successeur, Boniface IV fut traité plus sévèrement par le roi comte Charles d'Anjou, Ier du nom. Ce fier Baron non seulement refusa l'hommage, et chassa ignominieusement les commissaires députés vers lui, mais il souleva par deux fois les Marseillais contre leur souverain. Charles d'Anjou vint avec des forces nombreuses assiéger la ville de Castellane, où le Baron s'était retranché. Après un siége de quelques jours, il s'empara de la ville-basse. Boniface ne se rebuta point; enfermé dans sa forteresse du roc, il soutint un nouveau siége; mais voyant qu'il ne pourrait tenir longtemps, il s'échappa par un chemin couvert, dont il connaissait toutes les issues. Le vainqueur, maître de toute la Baronie, la confisqua à son profit en la réunissant au domaine comtal en 1262. Boniface mourut seize ans après cet événement, sans laisser de descendants. En lui finit

la génération des Barons de Castellane, et l'indépendance de ce petit Etat.

Au moment de sa suppression, la baronie de Castellane comprenait 40 villes, bourgs et villages, savoir : La Roche, la ville et le bourg de Castellane ; Peyroules, Châteauvieux, Feuils, La-Garde, les deux Castillon, Robion, Eoulx, Boades, Taulane, Blieux, Chasteuil, Brandis, Taloire, Courchon, Ubraye, Soleilhas, Saint-Julien, Bagarris, La Mure, le Poir, La-Colle-de-Claveau, qui dépendaient immédiatement du baron; Salernes, Villecrose, Cotignac, Entrecasteaux, Clumanc, Esparron, Allemagne, Saint-Martin, Le Castellet, Rousset, Brauc, Bezaudum, Montbrisson, Thorame-Basse, Barrême, Torène, Tartone, et Majastre, qui en dépendaient médiatement : enfin Riez, Quinson, La Verdière, Brunet, Roumoules et Mezel, sur lesquels les deux derniers barons avaient acquis les droits seigneuriaux.

Outre les deux enceintes comprenant le roc et la ville, Castellane s'était accru, dès l'an 1,000, d'un nouveau centre de population hors les remparts. Ce nouveau centre formait le bourg de Castellane, et c'est ce bourg qui forme la ville actuelle. Ce bourg avait déjà son église particulière en 1040. Elle fut desservie par les religieux de Saint-Victor de Marseille, dont le supérieur prenait le titre de prieur. Dans la suite la communauté religieuse cessa, et il ne resta plus que le prieur. Cette église subsiste encore, et elle est aujourd'hui l'église paroissiale de Castellane. Le bourg placé dans une position plus agréable, s'accrut bientôt aux dépens de la ville féodale et du roc. Les Barons y firent construire un vaste château pour leur résidence ordinaire, et une église pour leur usage particulier. Cette église ou chapelle, sert aujourd'hui encore de sacristie à l'église des Augustins. C'est dans le bourg que se tenaient les assemblées de la communauté de Castellane, qu'étaient établis les syndics et la cour royale. Les pestes de 1347 et de 1350 achevèrent de dépeupler la ville-haute; néanmoins celle-ci existait encore au commencement du quinzième siècle. Ce ne fut qu'en 1442 qu'elle fut tout-à-fait abandonnée, et que les offices paroissiaux furent transférés de l'église de saint André en celle de saint Victor du Bourg.

La communauté avait déjà demandé et obtenu, en 1359, de fortifier le bourg, de l'entourer de remparts et de lui donner la

forme de ville. Le nom Petra Castellana tomba en désuétude, et on ne retint que celui de *Castellana*. La première enceinte de la nouvelle ville, tracée en 1359, formait un cercle de murailles d'une hauteur prodigieuse et bâties de grosses pierres brutes. Ces murailles étaient flanquées de 14 tours de forme inégale et divisées en plusieurs étages percés à jour, et couronnées par une plateforme. En temps de guerre, les habitants des villages dépendant de la Baronie ou Viguerie, devaient envoyer chacun un nombre d'hommes pour la défense des tours et de la ville. Deux portes donnaient accès dans la ville; l'une au couchant, sous une haute tour; l'autre au levant, dite du *mazeau*, et défendue par deux tours. On y ajouta dans la suite une contre-porte avec un pont levis. Un fossé profond régnait au dehors tout le long des remparts, d'une porte à l'autre, dans la partie qui faisait face à la plaine.

Cette première enceinte se trouvant dans la suite trop resserrée, il fut permis de construire des habitations hors les remparts. Pour protéger ces habitations en temps de guerre, on ajouta une nouvelle enceinte et de nouvelles tours. On fit aussi de nouvelles portes, celle de Saint-Michel défendue par une tour bâtie en 1585, et couverte par une contre porte et un pont levis; et celle de la Grave, qui avait deux tours à ses côtés. On ajouta, dans le seizième siècle, une cinquième porte, dite de l'*Annonciade*, à cause du voisinage de l'église du monastère des religieux Servites. Il ne restait sans défense que le faubourg de Saint-Martin, trop éloigné de l'enceinte fortifiée.

Le château-fort du roc et ses fortifications furent toujours conservés et entretenus avec soin, jusqu'au règne de Louis XI. Il y avait un châtelain ou commandant et une garnison. Le commandement du château pouvait être donné à un étranger, mais la garnison et les officiers subalternes devaient être choisis parmi les habitants de Castellane. Ce château fut rasé et démoli, en 1483, par ordre de Louis XI, avec plusieurs autres places fortes de la province. On ne toucha pourtant pas à l'église de Notre-Dame-du-Roc, qui continua à être desservie par un aumônier royal. Démolie ensuite par les protestants, cette église fut réédifiée aux frais de la ville : tombée en ruines en 1703, par défaut de construction, elle fut de nouveau rebâtie dans la forme qu'on lui voit aujourd'hui.

On conserve à Castellane le souvenir de la peste de 1348. La contagion y fut importée par des habitants de la Basse-Provence que le fléau chassait de leur pays. Les ravages qu'elle y fit furent tels, que l'on dût abandonner la ville, et n'y rentrer que longtemps après. Un autre sinistre surgit, peu d'années après. Le Verdon, qui n'était point contenu par une bonne digue, fit de grands dégâts dans la plaine et jusque dans le bourg, démolissant des maisons et comblant les rues de sables et de graviers. Ces malheurs semblaient oubliés, quand en 1390, le farouche Raymond Roger, vicomte de Turenne, vint entourer la ville. Désespérant de s'en rendre maître, Raymond ravagea son territoire, et détruisit en se retirant le pont du Verdon. Ce pont construit en l'an 1000, avait été réédifié par la communauté en l'an 1300. Pour le reconstruire une troisième fois, on recourut à l'antipape Pierre de Lune, Benoit XIII, afin d'obtenir des indulgences en faveur de ceux qui contribueraient de leurs aumônes à la reconstruction du pont de Castellane. Le Pape Avignonais donna en effet une bulle qui fut publiée dans toute la Provence : et les aumônes furent si abondantes, que dans moins de cinq ans le pont fut reconstruit entièrement.

En passant sous la domination directe des Comtes de Provence, Castellane avait non seulement conservé ses franchises et ses priviléges, mais elle en avait acquis de plus considérables encore. Entre autres prérogatives, la ville et son domaine étaient reconnus inaliénables et inséparablement unis au Comté de Provence. Dans le cas d'une aliénation, il était permis aux habitants de s'y opposer même par les armes, suivant la charte donnée à Naples, le 10 octobre 1362, par Louis I et la reine Jeanne son épouse. Or, le roi René voulant récompenser un grand seigneur napolitain, qui avait nom Sualion de Spinolis, lui fit donation en 1454, de la ville et de la baronie de Castellane. Le marquis de Spinolis envoya en conséquence le seigneur de Brovis muni de sa procuration, pour prendre possession de la seigneurie et des offices de Castellane. A l'arrivée du procureur, les habitants réunis en conseil général protestèrent énergiquement, et s'opposèrent de toutes leurs forces. Ils en appelèrent au conseil du roi, qui cassa la donation, et confirma le privilége de la ville. Le roi de France Henri III, tenta une seconde fois d'aliéner la ba-

ronie, en la donnant, le 24 septembre 1577, à noble dame Rénée de Blieux, dame de Châteauneuf et de Baumont. Les habitants eurent à lutter pendant neuf ans consécutifs, pour faire révoquer cette donation. Rien ne put fléchir leur ténacité pour la conservation de leurs priviléges. Le parlement, la cour des comptes et les États de la province s'occupèrent de cette affaire : le monarque dut à la fin, par son décret du 11 septembre 1583, casser sa donation et confirmer les franchises de la ville.

En enlevant à Castellane son titre de Baronie, le roi Charles Ier lui substitua celui de chef-lieu de Bailliage. Son ressort ou son arrondissement fut dès lors composé de presque tous les lieux, dont nous avons donné la nomenclature (chap. 11e, p. 77.) Mais environ 80 ans après, il fut augmenté d'abord par le roi Robert, en 1342, et ensuite par la reine Jeanne, en 1343, de toute la vallée de Colmars, et des lieux de Thorame, Barrême, Clumanc et le Poir, détachés alors du bailliage de Digne, ainsi que des lieux de Bargême, Trigance et Cones, détachés de celui de Draguignan. Cette réunion subsista pendant quelque temps, mais dans la suite ces lieux retournèrent aux bailliages d'où ils avaient été détachés. Il ne resta à Castellane que Le-Poir. Colmars et Barrême devinrent chefs-lieux de viguerie.

Sous ses anciens barons, Castellane avait une cour de justice. On en trouve la preuve dans une charte des ides de juillet 1250. Cette cour se composait du bailli, du juge, et d'autres officiers subalternes. Dans les affaires majeures, et dont la pénalité était clairement définie par le droit, la Cour devait s'adjoindre un notable de la ville ; dans les autres affaires, elle devait être assistée de quatre notables, et les jugements rendus dans ces conditions étaient sans appel. Les comtes de Provence substituèrent à ce tribunal une cour royale de Bailliage qui connaissait par appel de tous les jugements rendus par les juges locaux. Sous les rois de France, cette cour fut diminuée dans son personnel ; il n'y eut même vers la fin qu'un seul juge royal, dont la juridiction s'étendait sur la ville et les lieux du bailliage. Le roi Louis XIII, par son édit de 1639, adjoignit à ce juge royal une compagnie de six magistrats, qualifiés auditeurs des comptes et experts jurés. Ce tribunal fut supprimé dans le cours de la même année, et on institua à sa place une sénéchaussée, ou

siége d'un sénéchal. Cette institution souleva de fortes oppositions de la part des sénéchaussées de Digne et de Draguignan, aux dépens desquelles était formée la nouvelle circonscription judiciaire. Ces oppositions ayant été vidées, le parlement d'Aix commit un président, un conseiller et un avocat général pour l'installation des nouveaux magistrats. Cette installation eut lieu en 1640. La judicature de la ville fut supprimée et réunie au siége. Le nombre des magistrats de ce siége varia plusieurs fois; on y trouvait en dernier lieu, un lieutenant-général civil et criminel, un lieutenant-général aux soumissions, trois lieutenants particuliers, quatre conseillers, un avocat du roi, un procureur et un greffier en chef.

Castellane fut paisible jusqu'en 1536. Mais l'invasion de la Provence par Charles V, lui attira des malheurs. Le roi François Ier voulant forcer l'ennemi à se retirer, avait ordonné de détruire toutes les récoltes, denrées et édifices qui n'étaient pas susceptibles de défense. Le sieur de Bonneval fut chargé de faire le dégat à Castellane et il s'en acquitta de la manière la plus sévère. Tous les fruits de la campagne furent détruits, les moissons brûlées, les fourrages consumés par le feu, les troupeaux éloignés et cachés dans les plus hautes montagnes. On démolit toutes les habitations qui pouvaient donner quelque retraite à l'ennemi, tant dans la campagne, que dans le voisinage de la ville. On abattit encore le beau clocher de Notre-Dame-du-Plan, et les moulins du territoire. On n'épargna pas même l'hôpital de Saint-Martin, quelque nécessaire qu'il pût être. Ces ravages, aussi cruels que ceux de la guerre, furent faits dans les mois de juillet et d'août 1536. Castellane en fut quitte toutefois pour ces dégats : défendue par 500 hommes commandés par Honoré de Grasse, seigneur de Briançon, et protégée par ses fortifications, elle put résister aux tentatives des impériaux.

Castellane fut la première ville de Provence, où se manifestèrent les premiers troubles des guerres de religion. (1559) Un gentilhomme de cette ville, le sieur de Caille de la famille des Brun de Castellane. avait embrassé les erreurs de Calvin. Son exemple en entraîna d'autres. Deux jeunes officiers de la maison des Richien, sieurs de Mauvans, Antoine et Paul, se firent remarquer surtout par leur prosélytisme. Un ministre venu de

Genève prêchait les nouvelles doctrines dans la maison même de de Caille, située tout près de l'église paroissiale. Ces conciliabules tenus secrètement d'abord et pendant la nuit, furent enfin connus, et peu à peu les esprits se partagèrent et s'aigrirent parmi les habitants. Or, en cette même année, un père Cordélier, habile et plein de zèle, prêchait le Carême à Castellane. A la suite d'un discours excessivement pathétique sur l'éloignement que devaient avoir les fidèles pour les nouvelles erreurs, la populace se rue contre la maison de de Caille en criant avec fureur : *fouoro Luthérians, fouoro Huganaouts*. On jette des pierres contre les vitres, on casse les fenêtres, on menace d'escalader la maison, et d'y mettre le feu. Les protestants qui se trouvaient réunis pour le prêche, et qui avaient préparé des armes en prévision de quelque attaque, font une décharge sur les assaillants, en tuent trois et en blessent plusieurs autres. La populace se disperse alors, bien décidée de revenir à la charge. Les sectaires de leur côté ne se croyant plus en sureté dans la ville, en sortent le soir même, en menaçant d'avoir un jour raison de cette insulte.

On vit en effet bientôt après Antoine de Mauvans, à la tête de 800 hommes, s'avancer contre la ville. N'ayant pu pénétrer dans son enceinte, il désole tout ce qui se trouve au-dehors. Le couvent des Augustins attira surtout sa rage : on le pilla, on abatit les autels, on profana les images, on réduisit l'église en cendres, on démolit le cloître. Plusieurs personnes furent tuées, blessées ou mutilées ; les femmes en grand nombre furent maltraitées et insultées. De là, la bande dévastatrice se répandit dans les environs pour y renouveler les mêmes horreurs.

Ce que n'avaient pu pleinement réaliser les deux frères Mauvans, leurs coréligionaires le tentèrent plus tard. L'édit royal de juillet 1585, qui révoquait tous les précédents, avait mis toute la France en mouvement. Le baron d'Allemagne et le duc de Lesdiguières, élève de Paul Mauvans, ayant réuni leurs forces, tentèrent de s'emparer de Castellane. Ils n'avaient que 1,500 hommes ; mais ce nombre leur semblait plus que suffisant pour réduire en peu de jours cette place. Ils se firent précéder par un corps détaché qui errait vers Taulane et dans les lieux circonvoisins, afin d'arrêter tous ceux qui descendraient à la ville, ou

qui pourraient y apporter la nouvelle de l'approche de l'armée. Arrivées à Barrême, les troupes s'y reposèrent. Le lendemain on s'achemina au point du jour vers Castellane avec toutes sortes de précautions et en silence. On espérait surprendre la ville : mais une pauvre femme, qui ramassait du bois sur une éminence, les ayant apperçus d'assez loin, était rentrée en toute hâte, annonçant l'approche de l'ennemi. Aussitôt l'alarme fut donnée, le tocsin appela tous les habitants à la défense. L'appréhension, où l'on était depuis bien des années, de quelque surprise, n'avait point fait retarder jusqu'à ce jour l'inspection et l'entretien des fortifications de la ville. On en avait même ajouté de nouvelles, en protégeant par de bonnes murailles le faubourg Saint-Michel et la rue Basse placés hors de l'enceinte. On avait construit de nouvelles tours, et creusé de nouveaux fossés. On n'avait laissé que deux portes d'entrée, celle de Saint-Michel et celle du Mazeau ; les autres avaient été murées, et celle de l'*Annonciade*, comme étant la moins forte, avait reçu une contre-muraille et était remplie de pierres sèches dans l'entre-deux. Cette circonstance était ignorée de l'ennemi, comme on le voit par le plan de l'attaque.

Arrivés devant la ville vers le soir, et la trouvant fortifiée et garnie de soldats sur les remparts, les deux chefs protestants ajournèrent l'attaque au lendemain. Ils divisèrent leur armée en trois corps. D'Allemagne campa dans la plaine de Saint-Lazare, la plus voisine du pont. Lesdiguières campa au-dessus, vers la montagne de *Rayaup*, et Gouvernet, commandant de la place de Seyne, au couchant de la plaine. Au point du jour, ils passèrent le pont en bon ordre, et vinrent investir une partie de la ville au son des trompettes et des tambours, tandisque les pétardiers, soutenus par une compagnie d'arquebusiers, appliquaient les pétards contre la porte de l'Annonciade. Les arquebusiers commencèrent le feu, afin de déloger les habitants postés sur les remparts : ceux-ci de leur côté ripostaient avec énergie avec leurs mousquets, du haut de la courtine. Les femmes mêmes, partageant l'enthousiasme de leurs maris, paraissaient sur les remparts, lançant des pierres et tout ce qui leur tombait sous la main. Cependant les pétards ne faisaient aucune ouverture dans la porte : on les rapprocha de la ville : mais bientôt ceux qui les manœuvraient

reculèrent en hurlant, et faisant des contorsions horribles, brûlés qu'ils étaient par l'huile, l'eau et la poix bouillante que l'on versait sur eux du haut des remparts.

Le capitaine Jean Mote, chef des pétardiers, voulant ranimer leur courage, s'avance à leur tête : au moment même où il s'abaissait pour appliquer le pétard, une femme lance sur lui, et avec tant d'à propos, un cuvier garni de poix embrasée, qu'il tombe mort et écrasé sous cette nouvelle machine de guerre. D'Allemagne, qui suivait de près le capitaine Mote, reçoit une balle dans le dos, dont le coup fut heureusement amorti par sa cuirasse, mais qui ne porta pas moins la terreur dans son âme. A cette vue, les assiégés, remplis d'une nouvelle confiance, s'excitent mutuellement à la résistance. L'ennemi avait déjà bon nombre de morts et plus encore de blessés. Lesdiguières, dont la mauvaise humeur allait toujours croissant contre d'Allemagne qui l'avait trompé, disait-il, en lui représentant Castellane comme une ville sans défenses, ne veut jamais consentir que l'on commande l'escalade. Il opine pour qu'on se retire au plus tôt de devant Castellane. Bientôt les soldats, qui manquaient de vivres, épousent la rancune de leurs chefs, et un choc violent a lieu entre les Provençaux et les Dauphinois, à une demi heure de la ville, sur la plaine de Cheiron. Le siége fut donc levé le même jour, 31 janvier de l'an 1586. C'est de cette époque mémorable que date le surnom de Castellane la vaillante. Une procession annuelle et votive perpétue encore de nos jours le souvenir de ce glorieux fait d'armes.

Dans le siècle suivant, la peste qui désola Digne en 1630, pénétra aussi dans Castellane, et enleva beaucoup de monde. Vers le milieu du dix-huitième siècle, Castellane dont les fortifications tombaient en ruines, se trouva dans l'impuissance de repousser les Austro-Sardes coalisés contre la France et l'Espagne. A la suite de la déplorable bataille de Plaisance, en Italie, on avait évacué sur Castellane plus de 500 blessés à la fois. Ils arrivèrent dans les premiers jours d'octobre 1746, et furent logés dans le couvent des Augustins transformé en hôpital militaire. Tous les jours on voyait arriver de nouveaux convois de blessés, et dans l'espace de deux mois, il en périt plusieurs milliers. De plus on avait fait camper dans les environs de la ville cinq

bataillons de troupes. Ce n'était là encore que le prélude des maux qui allaient fondre sur Castellane. En effet l'ennemi avait passé le Var et pénétré en Provence. Les cinq bataillons stationnés autour de Castellane reçurent ordre, dans les premiers jours de décembre, de se diriger sur Moustiers et de là sur Riez. L'hôpital fut aussi évacué. Le 17 décembre, le chevalier de Mackinger se présenta devant Castellane avec un corps d'Autrichiens et de Piémontais. Il fut reçu sans aucune hostilité, et même avec tous les égards que les circonstances commandaient. Le capitaine l'Enfrenet arrive le lendemain à la pointe du jour avec sa compagnie franche, attaque l'ennemi à l'improviste. Après un combat livré sur la place de la Grave, l'ennemi, qui n'avait que 200 hommes, est forcé de se retirer au plus vite.

Ce succès ne fut que de courte durée, car on vit arriver quelques jours après et à marche forcée, un corps de 2,000 Autrichiens et Piémontais. L'Enfrenet n'eut garde de l'attendre; il se sauva au plus vite après avoir mis le feu aux fourrages militaires enfermés dans l'église de saint Joseph, et dissipé ou vendu toute la farine qui remplissait la chapelle des pénitents. L'incendie durait encore, quand les ennemis parurent. Les habitants effrayés avaient pour la plupart abandonné la ville: ceux qui restaient ne savaient quel parti prende. Dans cette conjoncture délicate, Mgr de Vocance, évêque de Senez, suivi des principaux habitants, se porte à la rencontre de l'ennemi, et harangue le général commandant, marquis d'Orméa. A la vue du prélat, les officiers et les soldats tombent à genoux, reçoivent la bénédiction épiscopale, et promettent qu'il ne sera fait aucun mal ni à la ville, ni aux habitants. La ville fut en effet respectée, mais les hameaux et le territoire en dépendant furent dévastés. On obligea même les paysans d'élever un grand retranchement depuis la porte de Saint-Michel jusqu'à la rivière.

Enfin après 20 jours d'occupation, le marquis de Maulevrier, à la tête de 10,000 hommes de troupes françaises arrive devant Castellane, dans la nuit du 21 janvier. Ce corps divisé en deux colonnes venant, l'une de Riez, l'autre de Digne, arriva si secrètement que l'ennemi ne fut averti de sa présence que vers les 6 heures du matin. L'alarme fut d'abord générale dans la place: les soldats prirent les armes, et occupèrent les retranchements

élevés autour de la ville. On mit des piquets au dessus du *Signal* et du *Serré*, et sur toutes les hauteurs, qui avoisinent la plaine. Toutes ces précautions furent inutiles. Quelques bataillons Suisses enlevèrent après un feu violent de part et d'autre le poste du *Signal* : 200 volontaires chassèrent le piquet qui défendait le coteau du *Serré* : dans le même temps, une autre colonne s'élança sur les retranchements, et obligea l'ennemi de se replier sur la porte de Saint-Michel. Voyant qu'ils allaient être forcés, les Austro-Sardes songèrent à la retraite : mais les Français, ayant pris les devants du côté des faubourgs, leur firent 500 prisonniers, parmi lesquels le duc de Nehaus qui avait remplacé le marquis d'Orméa dans le commandement, et qui aurait péri massacré sans l'intervention d'un officier. On les poursuivit, jusque sur le pont, mais dès qu'ils eurent dépassé la barrière, on ne les inquiéta plus. Il y eut dans ce choc 150 hommes tués ou blessés. Les Français entrèrent dans la ville aux acclamations de tous les habitants, et le lendemain on chanta un *Te Deum* dans l'église paroissiale.

Cette occupation occasionna à la commune des dépenses et des charges énormes, dont elle eut longues années à souffrir. Une maladie épidémique qui se répandit dans la ville, dans le mois de mars, et qui dura trois mois, ajouta à la désolation par la mort d'un grand nombre de personnes.

L'administration communale de Castellane était dans l'origine celle des municipes romains. Mais les barons en reconstruisant la ville, ne laissèrent point revivre ces anciennes coutumes. Boniface IV, qui fut le dernier baron, érigea seulement une bourgeoisie, par ses Statuts du mois de juillet 1252. Ce ne fut que longtemps après que les habitants élurent deux syndics, chargés de l'administration de la ville. La commune ne data réellement que de la concession du roi Charles VIII, qui permit aux habitants, en l'an 1486, d'élire annuellement trois consuls et d'avoir un conseil de ville composé de 26 membres. Sous les consuls étaient placés trois intendants de police, un procureur, trois auditeurs des comptes, un trésorier et un greffier. Ces magistrats municipaux étaient renouvellés chaque année, le 8 décembre, et installés le premier janvier, avec le cérémonial usité à Aix pour l'élection des procureurs du pays.

Castellane possédait anciennement plusieurs communautés religieuses : 1° L'abbaye de Notre-Dame-du-Roc, fondée par les premiers barons, devenue aumônerie royale sous les comtes de Provence, et, en dernier lieu, simple ermitage.

2° Le prieuré de saint André, érigé en 862, et occupé par les moines Cassianites de Marseille, et devenu à la fin prieuré simple.

3° Le monastère de Notre-Dame-du-Plan, dont on reporte l'origine à l'an 890, et qui fut visité, en l'an 1040, par saint Isarne, abbé de Saint-Victor de Marseille. Il n'y avait plus dans le quinzième siècle en ce monastère qu'un prieur et un sacristain. Les bâtiments en furent démolis par les Calvinistes, mais l'église subsista jusqu'en ces derniers temps.

4° Le prieuré de saint Victor, ayant un prieur et des moines bénédictins entièrement séparés de ceux de Notre-Dame-du-Plan. Dans la suite les deux prieurés furent unis, et la communauté religieuse cessa.

5° Les Augustins fondés en 1281, et d'abord logés dans une maison du faubourg Saint-Martin, puis enfin mis en possession du palais des anciens barons, dans le bourg. L'église de ce monastère, qui était regardé comme le plus riche couvent de l'Ordre dans la Province, avait été construite avec une magnificence royale. Malgré les désastres que cette maison eut à souffrir dans les guerres de religion, on y trouvait encore, cent ans après, dix religieux profés. En 1700, ce nombre était réduit à six, et en 1778 à quatre. La révolution les supprima entièrement.

6° Le monastère de la Visitation, fondé en 1644, par Mgr Louis Duchêne, évêque de Senez. Ce fut le 4 août de cette année, que six religieuses, extraites du couvent d'Apt, arrivèrent à Castellane sous la conduite de M. Bouche, prévôt de Saint-Jacques, pour commencer le nouvel établissement. La sœur de Raiac, supérieure du monastère d'Apt, passa trois mois à Castellane, pour veiller à leur installation. Cette maison prit une telle extension que l'on y comptait déjà 20 professes en 1650. Il fallut ajouter à la maison qu'elles occupaient, plusieurs autres maisons contigues. L'église du monastère ne fut construite qu'en 1665. Cette église fut richement décorée et enrichie de beaucoup de reliques précieuses. L'histoire nous a conservé le souvenir de l'obstination coupable que montrèrent les religieuses de Castellane, après

la condamnation de Mgr Soanen. L'ordre et la paix s'étant enfin rétablis dans ce monastère, on réunit à ses bâtiments le beau palais que Mgr Soanen s'était fait construire dans Castellane; ce qui en fit un des plus beaux monastères de la Province. La tourmente révolutionnaire a emporté ce précieux établissement.

7° Les religieux de la Merci vinrent s'établir à Castellane, à Notre-Dame-du Roc, le 3 janvier 1663. Ils quittèrent le Roc, pour le monastère qu'ils avaient fait bâtir près la ville en 1672. Ces religieux n'étaient qu'au nombre de quatre. Il ne resta bientôt que le commandeur et un frère laïc, enfin un seul religieux. Ce couvent fut supprimé avec plusieurs autres du même Ordre, vers le milieu du siècle dernier.

Le Clergé séculier de Castellane se composait de sept prêtres, (dont deux résidant dans les hameaux), ayant à leur tête un prieur-curé. Il y avait en outre trois prêtres chapelains. Le clergé séculier était tenu de faire les offices comme dans les églises collégiales. Mgr Soanen lui avait donné un habit de chœur consistant en un camail noir et un rochet sans manches. Ce costume ne fut point conservé par les derniers évêques de Senez, qui faisaient leur résidence ordinaire à Castellane. Plusieurs d'entre eux essayèrent plus d'une fois d'y faire transférer le siége épiscopal.

Cette ville possède un hospice desservi par les religieuses de Saint-Thomas-de-Villeneuve, un bureau de bienfaisance, un pensionnat de demoiselles, et une école primaire dirigée par les frères de la Croix de Bellay. Son territoire arrosé par le Verdon, produit du blé, des légumes, du vin et plusieurs espèces de fruits. L'industrie y compte des filatures et des fabriques de draps, des tanneries, des poteries, et des fabriques de cire. Le climat est assez rude à Castellane : toutefois la position de la ville au fond d'un bassin, sa ceinture de jardins, de vergers et de vignes, et l'urbanité de ses habitants en rendent le séjour agréable.

La population de cette commune est de 2129 âmes, réparties en trois paroisses.

Paroisse de Castellane. Elle comprend la ville et les hameaux de *Sionne*, de *Lagnère*, de *Brayal* et de la *Colle*. Son église sous le titre de saint Victor, est insuffisante pour les besoins d'une population de 1800 âmes. Elle est de plus humide et mal placée.

Paroisse de la Baume. Elle a une population de 180 âmes, et son église est sous le vocable de saint Martin.

Paroisse de la Palud Elle se compose du hameau et des bastides de ce quartier. Sa population est de 200 âmes environ.

Castellane a fourni plusieurs hommes remarquables. Ce sont:

1° Les deux frères Antoine et Paul Richien de Mauvans, qui se rendirent célèbres dans les guerres de religion du seizième siècle. Le premier fut massacré par la populace à Draguignan, en 1560;le second, perdit la vie dans une bataille le 30 octobre 1568. Celui-ci laissa un fils, Paul de nom, qui est connu sous celui de *jeune Mauvans*, et qui se fit aussi remarquer parmi les chefs des huguenots de Provence. Il fut tué, en l'an 1586.

2° Audoul (Gaspard), avocat au parlement de Paris, et auteur du *Traité de la Régale et des causes de son établissement*, né en 1675, et mort à Paris en 1761.

3° Simon (Honoré), curé de la paroisse d'Eoulx, auteur de quelques ouvrages de religion estimés, mort à Lyon, en 1686.

4° Dolle, habile sculpteur du dix-septième siècle, et auteur des trophées du grand portail de l'arsenal de Toulon.

5° Routtier (Jean), architecte et sculpteur renommé, à qui l'on doit le chemin d'Angles taillé dans la roche vive.

6° Laurensi (Joseph), né en 1719, qui fut successivement supérieur de séminaire de Senez, curé de Soleilhas, et enfin de Castellane, où il mourut en 1808, universellement regretté. Laurensi publia en 1774, son *Histoire de Castellane*.

7° Bérard, commissaire général au port de Toulon, où il est mort en 1835, qui cultiva les belles-lettres et la poésie avec succès.

8° Emeric (Joseph), né en 1768 et mort à Castellane en 1835, savant et infatigable naturaliste qui a enrichi les nouvelles flores de quelques espèces rares et même inconnues avant lui.

9° Poilroux (Jacques), docteur en médecine, auteur de nombreux écrits sur l'art de guérir, et du savant *Traité de la médecine légale*, né en 1779, et mort dans sa ville natale en 1847. Son père, Jean-Antoine Poilroux, natif de Thorame-Basse, et fixé à Castellane, depuis 1771 jusqu'à sa mort en 1811, s'était fait une réputation méritée dans l'exercice de la médecine et de la chirurgie.

10° Gras-du-Bourguet (Elzéard), juge d'instruction à Castellane, né le 16 juin 1788 et décédé en 1860, auteur du Mémoire sur les antiquités de l'arrondissement de Castellane.

11° Meiffred, professeur au conservatoire de Paris et inventeur du cor à piston.

Les ARMOIRIES de Castellanne sont de gueles à un château formé de trois tours d'argent, au chef d'azur, et à trois fleurs de lis d'or.

CASTILLON.

Castillon, en latin *Castillonum*, tire son nom de *Castellum*, château. Il est placé sur la rive droite du Verdon, à 7 kil. Nord de Castellane, et à 47 Sud-Est de Digne. Ce lieu est divisé en deux, et nommé *Utrumque Castillonum*, dans la reconnaissance du baron de Castellane en faveur de Raymond Béranger. Le petit Castillon porte aujourd'hui le nom de *baron*, à cause de la bonne qualité de blé que l'on y récolte. On y voyait autrefois une inscription gravée sur une grande pierre; elle portait :

.SCIAIVIA. VIALIVS
VIBI. IT N. IACISTIIR
. II IABRORV
.TIGIV VIARI5.

Les ossements déposés auprès de cette pierre, désignent qu'elle recouvrait un tombeau. On découvre fréquemment dans le territoire de Castillon des médailles romaines et des briques tumulaires. Les habitants de cette commune sont au nombre de 163. L'église paroissiale, dédiée à saint Etienne, diacre et martyr, est de construction récente et n'offre rien de remarquable. — Il y a une école primaire.

SAINT-JULIEN.

Ce lieu, dit en latin *Sanctus-Julianus*, est situé sur une éminence exposée à tous les vents, à 9 kil. Nord de Castellane, et à 47 Sud-Est de Digne. Il paraît tirer son nom d'un pont sur le Verdon, bâti entre cette commune et celle de Castillon, que la tradition fait remonter au temps de Jules César, et qu'on appelle

Pont-Julien. Ce pont faisait partie de la route militaire de Cimiez à Riez ; il s'écroula vers le milieu du dix-septième siècle, et fut rebâti par ordre des procureurs de la Province, en 1698, ainsi que l'indique le millésime gravé sur une pierre que l'on voit entre le petit arc sous lequel passe la route de Saint-André, et le grand arc sous lequel coule la rivière.

Saint-Julien est sur la rive gauche du Verdon. La partie de son territoire qui est en plaine, est assez fertile, et on y trouve diverses espèces de fruits à noyau, dont on fait d'assez abondantes récoltes. Le climat y est tempéré. La population de cette commune est de 199 âmes ; elle est répartie entre le village et le quartier du hameau de Touron.

L'église paroissiale est dédiée à Notre-Dame de l'Assomption. Le patron de la paroisse est saint Julien. Le *Roumavagi* a lieu le jour de saint Roch (16 août). — Il y a une école primaire.

Saint-Julien est la patrie de l'abbé Brun, auteur du *Triomphe du Nouveau Monde*. Cet ouvrage, qui fut imprimé en 1785, le fit expulser de l'Oratoire. Il se fixa dès lors à Paris, où il se livra à l'enseignement, et mourut en 1820.

DEMANDOLX.

Ce village est bâti sur la rive gauche du Verdon, à 7 kil. Nord-Nord-Est de Castellane, et à 51 Sud-Est de Digne. Une montagne escarpée, dont la crête ardue se courbe et vient se terminer dans le lit du Verdon, sépare les territoires de Demandolx et de Saint-Julien. On ne communiquait autrefois de l'un à l'autre que par un passage étroit et des plus scabreux, qui forme un vrai précipice élevé perpendiculairement sur le Verdon de plus de 18 mètres. Ce pas dangereux est appelé *le pas de Lirette*.

Demandolx fut toujours une seigneurie distincte et indépendante de la baronnie de Castellane. On ignore s'il a reçu son nom de ses premiers seigneurs, ou s'il le leur a donné. Il est fait mention de ce lieu dans la Vie de saint Isarne, abbé de Saint-Victor de Marseille, qui vivait en 1040. Ce pieux abbé vint visiter le seigneur de Demandolx, et bénit, à sa prière, le château et le village qui étaient exposés à la foudre. Ce château, bâti sur un roc des plus escarpés, fut assiégé est pris en 1560, par les troupes

de Mauvans, et consumé en grande partie par les flammes. Le seigneur Gaspard Demandolx, poursuivi par les Huguenots, fut massacré avec son épouse, Rénée de Castellane, et deux de ses fils sur la montagne de *Crémon*, située sur les territoires de Demandolx et de Vergons. Un simple et grossier monument (un tas de pierres qui existe encore), fut élevé sur le lieu du crime. Le château fut réparé, et c'est de cette habitation que Mme De Forbin Janson, qui venait d'épouser le seigneur de Demandolx, écrivait à son oncle le cardinal : *Me voici casée de manière à avoir les aigles sur le dos, et à prendre la lune avec les dents.*

Cette commune comprend le village, les hameaux de *Saint-Michel, les Crottes, La Clue et les Reybauds*, et une population totale de 554 âmes. *Saint-Michel* possède une source nommée *Fontbouillon*, qui arrose presque tout le territoire. Ce territoire est généralement fertile, même dans les lieux les plus élevés. Cette fécondité du sol se fait surtout remarquer par le nombre et la prodigieuse grosseur des noyers. Les abeilles y sont élevées avec soin et avec profit pour les habitants.

L'église paroissiale est dédiée aux apôtres saint Pierre et saint Paul. Les patrons sont saint Fortunat et la Nativité de la Sainte-Vierge. On trouve au quartier des *Conches*, une ancienne chapelle de Notre-Dame, construite au milieu de rochers escarpés, par un seigneur du lieu, commandeur de Malte.

La famille des Demandolx, éteinte depuis environ quarante ans, a fourni plus de trente chevaliers à l'Ordre de Malte, parmi lesquels des baillis, grands-croix et généraux des galères de la religion, ainsi que plusieurs militaires d'un grand mérite.

SOLEILHAS.

Soleilhas, en latin *Soleilhascum*, tire son nom de *sole œstuatus*, mots qui expriment très-bien la position de ce lieu aux rayons du soleil. Il est à 17 kil. Est de Castellane, et à 63 Sud-Est de Digne. Deux montagnes bordent son territoire ; la première à l'Ouest se nomme *Teilhoum*, c'est-à-dire portion, dont l'une appartient à Soleilhas, et les trois autres aux communes voisines ; la seconde se nomme *Mangeo-Pan*, à cause de sa hauteur qui excite l'appétit de ceux qui grimpent sur son sommet. Il y a au pied de cette

dernière, une source qui forme un ruisseau, dit *lou Riou*, et qui fait de grands dégats lors de la fonte des neiges, et pendant les pluies abondantes. Le torrent de l'Estéron, qui se jette dans le Var, prend sa source au pied du *Teilhoum*.

Le climat de Soleilhas est très-froid en hiver; en 1784, il y tomba 15 pieds de neige. Le sol y est aride et peu fertile.

Cette commune comprend le village, les hameaux de *Teillets*, des *Bayles* et une population de 622 âmes. L'église paroissiale a pour titulaire Notre-Dame-du-Plan, dont on fait la fête le 15 août; et pour son patron, saint Barnabé.

Le soc de la charrue soulève de temps en temps dans le territoire de Soleilhas des médailles en argent parfaitement conservées, et d'une dimension à peu près uniforme. On en possède encore quelques-unes des empereurs Trajan et Adrien.

Soleilhas a donné le jour à Chabaud (Joseph), né en 1706, de la Congrégation de l'Oratoire, poëte et littérateur distingué, qui remporta plusieurs prix dans différentes académies. Il fut le compilateur et l'éditeur du *Parnasse chrétien*. Il mourut le 11 mars 1766.

Ce village a produit, de tous les temps, des hommes très-robustes. Marc Bertrand, surnommé *Marquetas*, qui servit de modèle à Puget, pour exécuter les figures colossales qui soutiennent le balcon de l'hôtel-de-ville de Toulon, fut très-renommé pour sa force prodigieuse. — Melchior Bauchière, qui dans une rencontre avec les hugenots arracha un jeune pin, et s'en servit comme d'une arme, avec laquelle il assomma plusieurs ennemis. Cette action de valeur et de force fit donner à Bauchière le surnom de *Pinatel*.

Il y a à Soleilhas une école primaire et un bureau de bienfaisance.

Les ARMOIRIES de ce lieu sont d'azur avec un soleil d'or en chef.

PEYROULES.

Ce village, dit en latin *Petrolæ*, est placé dans une longue vallée entrecoupée par des coteaux, à 11 kil. Est de Castellane, et à 61 Sud-Est de Digne. Il était autrefois bâti sur une petite colline, avec un château qui relevait de l'ancienne baronnie de

Castellane. Les eaux dont ce pays abonde, fournissent beaucoup de pâturages. Les plus belles sources du territoire sont celles du *Houtat*, *de la Marcy*, *la Moulière et le Fontanil*; elles forment par leur affluence, la rivière du Jabron qui se jette dans le Verdon, près du pont de Rougon.

On vante les fromages de Peyroules. Son sol, quoique d'une qualité médiocre, produit cependant des grains de toute espèce. Le climat y est assez froid. Cette commune, dont la population est de 527 âmes, est divisée, sous le rapport du culte, en trois paroisses.

Paroisse de Peyroules. Elle comprend le village ou hameau *de la Rivière*, ceux de *Peyle*, de *Sauteiron*, les *Ricardi*, *Aco-d'Isnard* et les *Girauds*, et une population de 255 âmes. L'église paroissiale est dédiée à sainte Anne — Il y a une école primaire.

Paroisse de la-Batie. Elle comprend le hameau de ce nom, et celui du *Mousteiret*. Son érection est toute récente. — Il y a une école primaire.

Paroisse de la Foux. Le hameau de la-Foux situé à 5 kil. et à l'Est de Peyroules, tire son nom du latin *fons*, à cause des sources que l'on trouve dans ce quartier. Cette paroisse a une population de 181 âmes. Son église est dédiée à saint Jean-Baptiste. L'érection de cette paroisse date du milieu du dix-septième siècle. — Il y a une école primaire.

LA-GARDE.

Ce village, que l'on appelle aussi *La Garde-de-Dieu* et en latin *Guardia*, est situé à 5 kil. Est-Sud-Est de Castellane, et à 55 Sud-Est de Digne. Le climat y est sain mais froid en hiver. Le sol est fertile et produit beaucoup de fourrages On y trouve des carrières de gypse, et plusieurs sources abondantes qui se jettent dans le Verdon.

L'église paroissiale de La-Garde, sous le titre de Notre-Dame-des-Ormes, a pour patronne sainte Anne. Cette commune a une population de 222 âmes. Il y a un bureau de bienfaisance et une école primaire.

EOULX.

Ce village est placé sur le versant méridional de la montagne de Destourbes, à 9 kil. Sud-Est de Castellane et à 59 Sud-Est de Digne. L'étymologie d'Eoulx vient d'*Eolus*, Eole, à cause de la fréquence et de l'impétuosité des vents qui y règnent. Le climat y est tempéré : on y récolte du froment, du seigle et des légumes. Il y a une vaste carrière de gypse au quartier de *Costevielle*.

Cette commune a une population totale de 273 âmes disséminées dans le village et les hameaux de *Costevielle*, *la Rivière*, *le Colombier*, *le Moulin*, *Reaup*, *le Brec*, *les Bruns et Tineou*. L'église paroissiale, dédiée à saint Pons, a pour fête patronale, saintes Justine et Célestine, (le premier dimanche de septembre.)

La paroisse d'Eoulx était anciennement réunie à celle de La-Garde, et un vicaire à demeure la desservait. Ce n'est qu'en 1818 que l'on transporta les fonts baptismaux dans l'église actuelle.— L'ancien château seigneurial existe encore : il est grand, majestueux, bâti à la moderne, avec une vaste terrasse et un beau jardin au Midi. La terre d'Eoulx avait été démembrée de la baronnie de Castellane, et donnée ensuite par la reine Jeanne, en 1381, à Jean de Raymond, dit le *Gros*, en récompense des grands services qu'il lui avait rendus. La famille des Raymond d'Eoulx a donné à Malte plusieurs baillis et commandeurs. — Il y a une école primaire.

ROBION.

Robion, en latin *Robionum*, est situé au pied d'une montagne assez élevée, dite le col de Robion, à 7 kil. Sud de Castellane, et à 57 Sud-Est de Digne. Le climat y est très-froid, et le sol pierreux. On y récolte du blé fort estimé et des noix. Il y a aussi du plâtre et de l'argile à foulon. On trouve au-dessus du village un petit bois nommé *lou Deventous*, dont les habitants ne peuvent faire aucun usage, parce que les arbres retiennent des blocs de pierre qui, sans cet obstacle, écraseraient les habitations. On a trouvé sur le col de Robion plusieurs médailles romaines en or.

La commune de Robion se compose de deux villages, le gros et le petit Robion ; de quelques bastides et d'une population de

158 âmes. L'église paroissiale est dédiée à saint Thyrs, martyr. On ne saurait douter que cette église ait appartenu aux templiers; la croix de ces chevaliers est encore sculptée sur les murailles. On trouve de plus les débris d'une vaste maison que l'on croit être les restes du couvent. Le clocher, de forme carrée, possède deux cloches, dont l'une avec les armes des barons de Castellane et le millésime de 1436.

Le patron du lieu est saint Trophime d'Arles, (28 décembre.) Cette fête se célébrait jadis dans une chapelle bâtie dans le roc, et sur une colline. On croit qu'elle a été l'ancienne paroisse. Ce qui autorise cette opinion, c'est qu'on voit auprès un cimetière et quelques maisons tombées en ruine. Il sort dans l'intérieur de la chapelle une source d'eau vive qui ne tarit jamais ; au devant sont les vestiges d'un pont-levis. On y trouve un tableau représentant le saint vieillard Siméon avec des lunettes sur le nez. Cette fantaisie du peintre dénote une stupide ignorance.

Il y a un bureau de bienfaisance et une école primaire.

TALOIRE.

La commune de Taloire, en latin *Talatoria*, est placée sur la rive gauche du Verdon et derrière le col de Robion, à 7 kil. Sud-Ouest de Castellane, et à 57 Sud-Est de Digne. Le climat y est froid en hiver et très-chaud en été. Le sol fertile produit des grains, des légumes et des fruits. Sa population n'est que de 96 âmes.

L'église paroissiale a pour patron saint Jean, et pour titulaire saint Etienne, premier martyr.

Un berger trouva sur la fin du siècle dernier, sur la partie inférieure du col de Robion, territoire de Taloire, plusieurs médailles à l'effigie des empereurs Arcadius et Honorius, et deux anneaux d'or, l'un *honoraire* et l'autre *nuptial*. Sur le premier était représenté un quadrige ; sur le second étaient gravées deux têtes, et ce mot : *Vivant*. On sait que les anneaux honoraires étaient la marque distinctive des chevaliers. Ces anneaux furent envoyés à Paris et vendus à un prix élevé.

Il y a à Taloire un bureau de bienfaisance et une ecole primaire.

ROUGON.

Rougon, en latin *Rogonum*, est situé sur le versant de la montagne de Suez, et sur la rive droite du Verdon, à 16 kil. Est de Castellane et à 66 Sud-Est de Digne. Ce village paraît avoir tiré son nom du latin *Rogus*, bûcher, à cause des bois qui l'entouraient autrefois. Son territoire est vaste et bien cultivé; il est fertile en blé et en fruits. On y nourrit beaucoup de bêtes à laine. On y trouve aussi beaucoup de pétrifications, et un tout petit lac dans le hameau d'*Enc*.

L'ancien château seigneurial situé sur un rocher formant un cône tronqué, après avoir appartenu à la maison Brun de Castellane, qui réunissait les seigneuries de Caille et de Rougon, était passé en la possession de l'abbaye de Lérins, qui en jouit jusqu'à la révolution française. Il fut alors vendu comme bien national.

Rougon a été détaché du canton de Moustiers dans ces derniers temps pour être uni à celui de Castellane. Sa population est de 500 âmes. Outre le village, on y compte quatre hameaux habités, qui sont: *Entrevergues, incastel, Enc, et Lyonne.*

L'église paroissiale est sous le titre de Notre-Dame-de-la-Roche et de saint Romain. — Il y a une école primaire.

CHASTEUIL.

Chasteuil, en latin *Castellium* ou *Castoneum*, sur la rive droite du Verdon, est situé sur le flanc d'une montagne, à 10 kil. de Castellane et à 60 Sud-Est de Digne. Il tire son nom du latin *Castellum*. Le climat y est tempéré et le sol assez productif. La fontaine abondante, que l'on voit auprès du village, fixe les regards et l'admiration des curieux, par les chûtes d'eau et par les cascades multipliées qu'elle présente. L'ancien château paraît sur un rocher escarpé; ses débris portent encore les vestiges de la plus grande solidité.

En creusant, il y a environ trente ans, près de cet endroit, on découvrit seize médailles en bronze assez bien conservées. L'une portait une tête de Germanicus avec cette légende: GERMANICVS CÆSAR TI. AVGVST. F. DIVI AVG. N. Au revers on lit: C. CÆSAR AVG.

GERMANICVS PONT. M. TR. POT. et au milieu: S. C. (senatus consulto.) Une autre présentait une tête laurée de Crispus fils de Constantin et de Minerva sa première femme, qui périt en 324, victime d'une accusation odieuse dressée contre lui par Fausta, deuxième femme de l'empereur. Elle porte cette légende: CRISPUS NOB CÆSAR. Au revers on lit: VOTOX, dans une couronne de lauriers, et autour: CÆSARVM NOSTRORVM.

La commune de Chasteuil a une population de 149 âmes, toute agglomérée dans le village.

En 1746, un corps d'armée, composée de 200 Autrichiens et Piémontais, chassé de Castellane par le capitaine l'Enfrenet, vint se réfugier à Chasteuil, le 18 décembre. Après y avoir levé des contributions, il se dirigea sur Moustiers.

Le château de Chasteuil subsiste encore, à peu-près dans son état primitif. La famille Galaup de Chasteuil qui possédait cette seigneurie, a produit quelques hommes illustres par leur science dans le droit, et les langues. Nous ne citerons que François Galaup qui se fixa dans le couvent des Maronites du Mont Liban et y mourut en odeur de sainteté en 1644, après avoir refusé la dignité de patriarche.

L'église paroissiale de Chasteuil est dédiée à saint Martin. Son patron est saint Sébastien. Sa construction est du seizième siècle. On y remarque un petit tableau représentant la sainte Famille, que les amateurs apprécient beaucoup. — Il y a une école primaire.

VILLARS-BRANDIS.

Ce village est situé sur le flanc d'une montage, à 6 kil. Ouest de Castellane et à 56 Est de Digne. Le surnom de Brandis lui a été donné pour le distinguer des autres pays qui portent le même nom. Cette commune comprend le village, chef-lieu; les hameaux de *Brandis* et de *Brans*, et une population de 110 âmes.

Son église paroissiale est dédiée à saint Jean-Baptiste.

La chapelle de Saint-Jean située sur un roc, où était autrefois placé le village, et ou l'on voit encore quelques ruines, parait très-ancienne· — Il y a une école primaire.

TAULANE.

Taulane, en latin *Taulana*, est situé sur une éminence dans une petite plaine bornée au Nord et au Midi par des montagnes, à 6 kil. Nord-Est de Castellane, et à 59 Sud-Est de Digne. Ce lieu portait anciennement le nom de Saint-Pierre et était bâti sur un rocher où l'on trouve un oratoire dédié à ce Saint. Les troupes de Raymond de Turenne, repoussées et chassées de Castellane, (1390) s'en emparèrent et anéantirent cette communauté. Dès lors ce lieu fut uni et incorporé à la paroisse et à la commune de Castellane.

Taulane forme aujoud'hui une commune composée du village, des hameaux *la Tourré* et *les Roux*, et d'une population de 166 âmes. Son église paroissiale est dédiée à saint Pierre. — Il y a une école primaire.

§ 2. — CANTON DE SENEZ,

Le canton de Senez, situé dans la partie Sud-Ouest de l'arrondissement de Castellane, est borné : au Nord, par les cantons de Barrême et de Saint-André ; à l'Est, par celui de Castellane ; au Sud, par celui de Moustiers ; à l'Ouest, par celui de Mezel.

Ce canton se compose de quatre communes, savoir : Senez, chef-lieu dans la partie Est ; Blieux, Majastres et le Poir. Population totale, 2,172 individus.

Sous le rapport du culte, il est divisé en six paroisses, qui sont : Senez, avec une cure de deuxième classe ; Blieux, *Lioux*, *la Melle*, Majastres et le Poir.

Justice de Paix, bureau de poste, brigade de gendarmerie et 1 notariat, à Senez ; un autre notariat, à Blieux ; bureau de l'enregistrement, à Castellane ; chef-lieu de perception, à Saint-André.

SENEZ.

La ville de Senez, en latin *Sanitium* et *Senecium*, ancienne capitale de la peuplade des Sénéciens, est placée dans une vallée sur la rive gauche de l'Asse, à 19 kil. Nord-Est de Castellane, et

à 31 Sud-Ouest de Digne. Quoique jouissant d'un climat froid et humide; cependant ce lieu est fort sain. Aussi a-t-on dit que l'étymologie de *Sanitium* vint du latin *Sanitas*, et celle de *Senecium* du verbe *senescere*, parce qu'on y vieillit assez.

La cité de Senez est très-ancienne : on la trouve désignée dans la Notice de l'empire et dans les auteurs, sous le nom de *Civitas Senescensium*. Elle fut une des premières bâties dans la Haute Provence par les Gaulois chassés du littoral de la mer. Le vallon où elle est située ne laissait pas que de présenter des agréments et des ressources avant le défrichement des montagnes, et les inondations de la rivière d'Asse qui l'ont entièrement dégradé. Les Romains jugèrent ce lieu digne d'être placé à la tête d'un diocèse ou district composé de plusieurs bourgs ou villages soumis à sa juridiction.

On y trouva en 1657 un pot de terre contenant 6 ou 700 pièces de monnaie de cuivre, battues au coin de divers empereurs romains, tels que Probus, Valérien, Dioclétien et Constantin. Lorsqu'en 1755, on creusa les fondations de la nouvelle maison épiscopale, on découvrit pareillement des médailles dont quelques-unes d'argent et à l'effigie d'Adrien. On en a trouvé encore d'autres au coin d'Antonin le pieux, non loin du chemin de Senez à Majastres dans le quartier du château de Busque. Un particulier, en cultivant son champ, découvrit, il y a environ 40 ans, au delà de la rivière d'Asse, près du pont, un tombeau creusé dans le rocher. Ce tombeau contenait, avec des ossements, un couteau ayant le manche en fer recourbé, et quelques médailles à l'effigie de Constantin. Il était entouré de larges briques. Il fut détruit, et les pierres du rocher servirent à la construction d'une digue.

Senez fut érigé en siége épiscopal dans le commencement du cinquième siècle. Le nom de ses premiers évêques n'est point connu. Ce n'est que par les actes des conciles, et notamment par la lettre synodale de 451, que l'on sait qu'Ursus occupait alors le siége de Senez. L'exiguïté et la pauvreté de ce siége provoquèrent plusieurs fois sa réunion à un autre siége. Le pape Eugène IV, par une bulle du 16 juillet 1432 l'avait en effet réuni à celui de Vence. Mais cette union souleva de telles difficultés que l'on dût y renoncer. Il n'était guère à propos de confondre deux diocèses dont les territoires n'étaient point limitrophes. Dans le

siècle dernier il était fortement question de le réunir à celui de Digne. Les évêques de Senez tentèrent plusieurs fois de leur côté de faire transférer le siége épiscopal dans la ville de Castellane. Elzeard de Villeneuve, qui commença son épiscopat en 1459, faisait sa résidence ordinaire dans cette dernière ville, et travailla le premier à amener cette translation, comme il conste par une délibération du conseil de ville de l'an 1485. L'évêque Jean Clausse fit bâtir une maison épiscopale à Castellane, et travailla de nouveau à la translation, mais la mort le surprit avant d'avoir pu y réussir. Mgr Louis Duchaine reprit le même projet, et son successeur Louis de Villeserin obtint du roi des lettres patentes autorisant la translation ; mais le Saint Siége refusa les bulles nécessaires. Les derniers évêques de Senez se bornèrent à faire leur résidence ordinaire à Castellane. La révolution française, et le concordat de 1801 privèrent à tout jamais Senez du du siége qu'on avait essayé vainement jusqu'alors de lui ravir.

La cité épiscopale de Senez fut saccagée dans le commencement du neuvième siècle par les Sarrasins. Ses habitants s'établirent alors sur un monticule voisin, appelé *la Roche*, sous la protection d'un château-fort. Ce lieu est en effet dénommé *Roche Castelleti* dans les plus anciens titres. Dans la suite Senez s'étant repeuplé, une partie de la population se fixa dans la plaine, et la communauté de Senez était, en l'an 1200, divisée en deux parties, savoir : le château vieux, *Castrum vetus*, et la ville, *Castrum de Senecio*. Le chapitre cathédral vint s'établir dans cette dernière, auprès de la grande église qui y fut construite vers l'an 1130, et qui fut depuis lors l'église épiscopale. La consécration de cette église fut faite le 22 octobre 1242, par Aimar, archevêque d'Embrum, assisté de Guillaume II, évêque de Senez; de Pierre, évêque de Glandèves, et de Robert, évêque de Gap. Le chapitre de Senez était alors régulier et professait la règle des chanoines Augustins. Il ne fut sécularisé qu'en 1650, sur la demande de l'évêque Louis Duchaine, par une bulle du Pape Innocent X. Ce chapitre se composa dès lors d'un prévôt, d'un archidiacre, d'un sacristain et de cinq chanoines. On y adjoignit plus tard un théologal et deux chanoines prébendés.

Sur la fin du quatorzième siècle, en 1390, Senez fut devasté par les troupes du farouche vicomte Raymond de Turenne. Le

village ou hameau de Boades fut détruit de fond en comble. Il n'en reste plus que quatre bastides placées au pied de la montagne d'*Alaup*.

Pendant la désastreuse invasion de la Provence, en 1536, Senez eut beaucoup à souffrir, d'abord des dégats faits sur son territoire par le sieur de Bonneval, en vertu des ordres de François I[er] qui voulait affamer l'armée d'invasion; ensuite des impériaux eux-mêmes qui se répandirent dans l'arrondissement de Castellane, et maltraitèrent d'autant plus les habitants qu'ils trouvaient les campagnes ravagées et les provisions détruites. Le palais épiscopal de Senez fut mis au pillage, et les habitants taxés à de dures contributions.

En 1559, Antoine de Mauvans à la tête des religionnaires, sempara de Senez, et y laissa commettre toutes sortes d'horreurs. Le palais épiscopal fut de nouveau livré au pillage; l'église cathédrale dévastée, les autels renversés, les images des Saints et les ornements sacrés livrés aux flammes. On n'épargna pas même le cadavre de l'évêque Jean-Baptiste d'Oraison. Il fut retiré du beau mausolée que cet évêque s'était fait élever, et que l'on brisa, et on commit sur lui les plus honteux excés. L'évêque Jean Clausse fit réparer la cathédrale, et atténua par son zèle apostolique les maux que l'hérésie avait faits dans son diocèse. Ce prélat avait assisté au Concile de Trente en 1562. Mgr de Vocance l'un de ses successeurs fit construire un nouveau palais épiscopal. Mais ce fut surtout à l'évêque Antoine d'Amat de Volx, que Senez fut redevable des plus grands bienfaits. Il fit réparer les maisons qui tombaient en ruines, construire une forte digue sur la rivière d'Asse pour préserver de ses inondations, et édifier un pont pour en faciliter le passage. Le torrent de *La-Borde* fut détourné de son lit ordinaire, et mis dans l'impuissance d'inonder la ville et les campagnes. Mgr Duchaine fonda le séminaire de Senez, et légua en mourant tous ses biens aux pauvres de sa ville épiscopale. Mgr de Beauvais, évêque démissionnaire de ce siége, s'était fait remarquer par ses prédications éloquentes. Son successeur, Mgr de Bonneval, avait voué une telle affection a sa chère église de Senez qu'il voulut en retenir le titre jusqu'à sa mort, refusant même l'archevêché d'Avignon qui lui avait été offert.

On sait le long et déplorable retentissement qu'eût l'affaire de l'évêque Jean Soanen. Déclaré suspens de toutes fonctions épiscopales par le Concile d'Embrum en 1727, il fut relegué à *la Chaise-Dieu*, et y mourut dans son obstination, le 25 décembre 1740. Cet acte suprême, autant que la sage conduite des administrateurs du diocèse, ramenèrent l'ordre et la subordination. Le chapitre cathédral qui avait fait cause commune avec son évêque, révoqua son appel, et le clergé du diocèse suivant son exemple, accepta sans réserve les constitutions du Siège Apostolique.

La seigneurie de Senez était divisée entre l'évêque, le chapitre et la famille de Gautier. Celle-ci tenait ses droits de M. Pontevès comte de Carces, par acte du 11 septembre 1556. Louis de Gautier en fit hommage au roi en 1560, et fut pourvu la même année du commandement de la ville et du château de Senez. Son petit-fils Balthazar de Gautier, recut en 1619, le titre de baron de Senez.

Il y avait autrefois à Senez un hospice des Templiers. Il était situé sur un rocher, dans lequel on avait taillé une citerne. Il n'en reste plus de vestiges, et le clergé de France dans son assemblée de 1605, déchargea le diocèse de Senez des redevances qu'il payait pour cet ancien monastère.

La population totale de Senez est de 857 âmes.

Cette commune est divisée, sous le rapport du culte, en deux paroisses.

Paroisse de Senez. Elle comprend la ville, les hameaux de *la Morélière*, *Boade*, *Gipas* et *Malvoisin*, et une population de 700 âmes. Son église paroissiale, autrefois cathédrale a pour titulaire l'Assomption de la Sainte-Vierge. Elle a été classée parmi les monuments historiques. C'est un vaste édifice, construit en pierres de taille et en forme de croix. Outre son élégante simplicité, on y admire la délicatesse de la coquille du sanctuaire, et celle des chapelles latérales. Le style roman, mêlé au gothique, y domine. Ce temple fut construit en 1130, et consacré en 1242.

On remarque encore, dans cette église, l'escalier du clocher. Il est construit avec des pierres de tuf, en forme de limaçon. Tout près de cet escalier, se trouve une salle voûtée, obscure et très-basse. On ne peut y pénétrer qu'en rampant; elle a un superficie de 64 mètres. On y découvrit autrefois un os de jambe, et on présume que ce local servait de prison de correction

pour les chanoines. — Il y a à Senez un bureau de bienfaisance et une école primaire.

Paroisse de Lioux. Elle est placée à l'Est de Senez, et comprend une population de 157 âmes, disséminées dans les hameaux et les campagnes — Il y a une école primaire.

Senez a donné le jour : 1° à Constantin (Antoine), habile médecin, qui exerça sa profession à Aix et dans les environs : il mourut à Lambesc, le 18 novembre 1616, et fut enseveli dans l'église du couvent des Mathurins. Il a laissé un brief *Traité de la Pharmacie provençale et familière*; un autre, sur les *Altérants et les Diurétiques*, et plusieurs manuscrits. Constantin possédait parfaitement les auteurs arabes.

2° Raynard (Martin), professeur de théologie, curé, puis chanoine et archidiacre de la cathédrale de Senez, né le 15 juillet 1715. Ses vertus lui attirèrent l'amitié et l'entière confiance des six derniers évêques de cette ville. Arrêté sur le territoire de Sausses, pendant qu'il se préparait à passer à l'étranger, il eut à souffrir les plus mauvais traitements, et mourut précipité, d'un lieu très-élevé, dans le Var, le 4 juin 1792.

BLIEUX.

Blieux, en latin *Blevium*, est situé sur la rive gauche de l'Asse, à 10 kil. Sud-Ouest de Senez, à 17 Ouest-Nord-Ouest de Castellane, et à 35 Sud-Sud-Est de Digne. Le climat y est sain mais froid ; le sol est assez bon et arrosé par l'Asse qui y prend sa source, et par les ruisseaux de *Rioufreid* et de *Chaussano*.

Cette commune, dont la population est de 735 âmes, est divisée, sous le rapport du culte, en deux paroisses.

Paroisse de Blieux. Elle comprend le village, les hameaux de *Thon* et de *Chaudoul*, et 616 âmes. L'église paroissiale, dédiée à saint Symphorien, est séparée du village. On attribue sa construction aux moines de Lérins qui vinrent défricher la forêt qu'on voyait en ce lieu, et qui y attirèrent des habitants. — Il y a un bureau de bienfaisance, et une école primaire.

Paroisse de la Melle. Elle est placée au Nord-Ouest de Blieux, entre trois montagnes. Le climat y est très-rigoureux. Elle comprend les hameaux de la *Haute* et *Basse-Melle*, plusieurs maisons de campagne et 119 âmes. C'était jadis une annexe de Blieux,

desservie par un prêtre à demeure. Son église paroissiale est dédiée à sainte Élisabeth de Portugal.

MAJASTRES.

Majastres, en latin *Majastris*, est situé sur un rocher plâcé sur le versant d'une montagne, à 10 kil. Ouest de Senez, à 29 Nord-Ouest de Castellane, et à 35 Sud-Sud-Est de Digne. L'étymologie de son nom vient du latin *male jactus*, mal situé. Le climat y est froid mais sain; le sol assez ingrat a besoin de beaucoup d'engrais. On trouve, à 2 kil. du village, un pont de tuf ayant 5 mètres de largeur, 5 de hauteur et 6 de longueur, que les eaux du ruisseau d'*Estoudel* ont formé par l'effet d'une longue infiltration.

Le 25 avail 1576, le comte de Sault et le sieur De Vins vinrent attaquer et défirent, à Majastres, 120 cavaliers commandés par le sieur de Lisle, frère du baron d'Allemagne. De Lisle et plusieurs autres gentilshommes y perdirent la vie. — Ce lieu avait déjà eté saccagé par les religionnaires en 1574. — La commune de Majastres comprend le village, le hameau des *Daumas*, et 245 âmes.

Son église paroissiale est sous le titre de Notre-Dame-de-la-Roche. Sa fête patronale se célèbre le 15 août. Cette paroisse, auparavant annexe du Poir, fut érigée en cure en 1630.

La famille de Ferrier possédait anciennement la seigneurie de Majastres. Claude de Ferrier en fit hommage au roi en 1527. Quelques années après, elle devint la propriété de l'une des branches de l'illustre maison de Castellane.

LE POIR.

Le Poir, en latin *Pirus*, est situé sur une colline entourée de montagnes, à 14 kil. Ouest-Nord-Ouest de Senez, à 33 Nord-Ouest de Castellane, et à 32 Sud-Sud-Est de Digne. Son territoire ne produit que du blé. Il y a des prairies autour du village, mais elles manquent d'eau.

La commune du Poir comprend le village, les hameaux ou quartiers de *Moulières et de Preynes*, et une population totale de 335 âmes.

Son église paroissiale est dédiée à saint Laurent, Martyr. — Il y a une école primaire.

§ 3. — CANTON DE SAINT-ANDRÉ.

Le canton de Saint-André, situé dans la partie Ouest de l'arrondissement de Castellane, est borné : au Nord, par le canton de Colmars; à l'Est, par ceux d'Entrevaux et d'Annot; au Sud, par ceux de Castellane et de Senez; à l'Ouest, par celui de Barrême.

Ce canton se compose de neuf communes, dont les noms suivent : Saint-André, chef-lieu, au centre; La Mure, Argens, Peyresq, La Colle-Saint-Michel, Allons, Angles, Courchons et Moriez. — Population totale, 3,080 âmes.

Sous le rapport du culte, le doyenné de Saint-André comprend onze paroisses, savoir : Saint-André, chef-lieu, avec une cure de deuxième classe, et un vicariat; *Méouilles*, La Mure, Argens, Peyresq, La Colle-Saint-Michel, Allons, Angles, Courchons, Moriez et *Hièges*.

Justice de Paix, bureau de poste et de l'enregistrement, chef-lieu de perception, brigade de gendarmerie, et deux notariats à Saint-André.

SAINT-ANDRÉ.

Saint-André, en latin *Sanctus Andreas*, est placé dans une agréable vallée, sur la rive droite du Verdon, à 16 kil. Nord de Castellane, et à 38 Sud-Est de Digne. Suivant la tradition constante du pays, Saint-André n'est pas ancien; il fut bâti par les habitants de Méouilles, village dépendant de cette commune, qui vinrent se fixer sur la rive opposée du Verdon. Une chapelle dédiée à Saint-André donna son nom à ce nouveau village. Peu à peu Méouilles se dépeupla, et ne devint qu'une annexe dépendante de la paroisse de Saint-André.

Le climat y est froid, mais sain. On y trouve des manufactures de draps et d'étoffe. Le sol produit du blé, des légumes, des pâturages et des fruits.

On voit, sur un mamelon qui domine la vallée de l'Issole, une tour assez curieuse. C'est un bâtiment carré en forme de clocher,

construit, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, avec de petites pierres aussi carrées et dont la taille est seulement ébauchée. Ces pierres sont liées par un ciment si solide, que le bâtiment s'est assez bien conservé. Cette tour communiquait avec une chapelle dont le sanctuaire existe encore. Sur un autre mamelon, on aperçoit les ruines d'une autre tour. Ces constructions, que quelques personnes attribuent aux Romains, ne sont probablement que des fortifications élevées ou par les Sarrasins, ou par les seigneurs dans le temps des guerres féodales.

La commune de Saint-André a une population de 936 âmes, et se divise, sous le rapport du culte, en deux paroisses.

Paroisse de Saint-André. Elle comprend la ville, l'ancienne succursale de Troins, qui était composée du hameau du Seuil et de huit bastides, et une population totale de 800 âmes environ. Son église paroissiale, sous le titre de saint André, n'était dans le principe qu'une simple chapelle rurale, que l'on agrandit à fur et mesure que la population augmentait. Elle a été reconstruite à neuf dans ces dernières années, et décorée avec beaucoup de goût. La fête patronale du lieu est la Nativité de la Sainte Vierge.

Il y a un bureau de bienfaisance et deux écoles primaires.

Paroisse de Méouilles. Cette Paroisse, dont le nom latin est *Medulla*, après avoir été le chef-lieu de Saint-André, n'en devint ensuite qu'une annexe desservie par un vicaire. Elle a été de nouveau érigée. Sa population est de 136 âmes. Méouilles est situé au Sud-Sud-Est de Saint-André, sur la rive gauche du Verdon.

Saint-André est la patrie de Fabre, habile ingénieur des Ponts-et-Chaussées, correspondant des Académies des sciences de Paris, Stokolm, Turin, etc. Il est connu par plusieurs ouvrages estimés, tels que : *Traité complet sur la théorie et la pratique des nivellements*; *Mémoire sur l'irrigation artificielle de la Provence*, et plusieurs autres.

LA MURE.

La Mure, en latin *Mura*, est situé au Midi, au pied d'une montagne, à 3 kil. Nord-Est de Saint-André, à 19 Nord de Castellane, et à 44 Est-Sud-Est de Digne. Ce village tire son nom de la mon-

montagne de Morel, en latin *Muracius*, sur laquelle il était autrefois bâti, ainsi que l'atteste le nom de *Ville-Haute* que portent une colline et les décombres que l'on y trouve.

L'exposition la plus heureuse dédommage les habitants de ce lieu des rigueurs de l'hiver. Le Verdon traverse ce territoire sans l'arroser; l'Issole seule arrose quelques prairies.

La population de cette commune est de 320 âmes: elle est toute agglomérée. On trouve à peu de distance du village une manufacture de draps.

L'église paroissiale, sous le titre de Notre-Dame-de-Vauvert, *de Valle Viridi*, a été reconstruite en 1700; sa forme est une croix latine.

On trouve, sur la montagne, une chapelle dédiée à Notre-Dame-du-Rosaire, qui paraît très-ancienne, puisqu'elle fut donnée, en 1042, à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, et que cette donation fut confirmée par les évêques de Senez, Pierre et Adalbert, en 1089 et en 1123. La seigneurie de la Mure avait été cédée en 1050 à l'abbaye de Saint-Victor, par Adalbert, baron de Castellane. Dans la suite elle fut aliénée, on ne sait au profit de quelle famille.

La fête patronale se célèbre le 15 août. — Il y a une école primaire.

ARGENS.

Argens, en latin *Argentium*, est situé sur une élévation à une petite distance de la rive droite du Verdon, à 15 kil. Nord de Saint-André, à 29 Nord de Castellane et à 51 Sud-Est de Digne. Le climat y est très-froid, et le sol mauvais. On y compte 240 âmes. Il n'y a pas de hameau.

La terre d'Argens fut érigée en marquisat en 1722, en faveur de Jean-Baptiste de Boyer; les lettres patentes d'érection furent enregistrées par le parlement d'Aix le 3 mars de la même année. Le célèbre marquis d'Argens, connu dans le monde savant par divers ouvrages et par ses liaisons avec Frédéric II, roi de Prusse, était le fils de Jean-Baptiste de Boyer.

L'église paroissiale d'Argens, l'une des plus belles de la contrée, est sous le titre de Notre-Dame-de-Beaulieu, *de bello-loco*. On fixe sa construction à l'an 1664. La fête patronale se célèbre le 15 août. — Il y a une école primaire.

PEYRESQ.

Ce village est situé dans un vallon pierreux et ceint de hautes montagnes, à 19 kil. Nord-Est de Saint-André, à 55 Nord-Est de Castellane, et à 54 Est de Digne. Le climat y est très-froid; le sol aride ne produit qu'à force d'engrais : il n'y a ni fruits, ni jardinage, mais seulement quelques prairies. Aussi la population est-elle très-pauvre, et s'expatrie-t-elle en partie pendant l'hiver. On y compte 234 âmes. Il n'y a pas de hameau.

On trouve, dans cette commune, une caverne d'où sort, tous les soirs au coucher du soleil, un petit vent qui augmente jusqu'à minuit, et diminue depuis minuit jusqu'au lever du soleil qu'il cesse entièrement.

Ce village a donné son nom à l'illustre Nicolas-Claude Fabri de Peyresq, savant antiquaire, et membre du Parlement d'Aix. Son ayeul Jean-Gaspard de Bompar avait acquis la seigneurie de ce lieu. — Il y a une école primaire.

LA COLLE-SAINT-MICHEL.

Ce village, ainsi appelé de sa position sur une montagne et du patron du lieu, est placé à 14 kil. Nord-Nord-Est de Saint-André, à 30 aussi Nord-Nord-Est de Castellane, et à 49 Est de Digne. Le climat y est très-froid et le sol aride. On y compte 98 âmes de population. Il n'y a pas de hameau.

L'église paroissiale est dédiée à saint Michel. Sa construction est de l'an 1750. C'était jadis une succursale de la paroisse de Peyresq. Sa fête patronale se célèbre le 8 mai, jour de l'apparition de saint Michel. — Il y a une école primaire.

ALLONS.

Allons, en latin *Allontium*, est situé dans une vallée bordée de montagnes couvertes de bois de hêtre, à 11 kil. Est de Saint-André, à 22 Nord-Nord-Est de Castellane, et à 49 Est-Sud-Est de Digne. Le mot Allons n'est qu'une abréviation du mot vallons, à cause de l'aboutissant de plusieurs vallons dans cette vallée. Ce pays est très-froid en hiver, et il y tombe beaucoup de neige. Le blé est la principale production du sol.

On trouve à quatre cents pas du village, une source nommée la *Fouent douo Rey*, qui vient baigner les murs d'Allons, et qui arrose une partie du territoire.

Le hameau ou quartier de Vauclause, *Vallis Clausa*, situé sur la rive gauche du Verdon, possédait, en 1390, un château dans lequel le seigneur Jacques de Vauclause fut assiégé par le vicomte de Turenne, et secouru par Georges de Marle, sénéchal de Provence. Ce château fut démoli, l'année suivante, par mesure de sûreté et par ordre du comte de Provence.

Les habitants d'Allons s'expatrient en hiver dans la Basse-Provence. On y compte 365 âmes de population.

L'église paroissiale, dédiée à saint Martin-de-Tours, a pour patron saint Domnin, premier évêque de Digne.

Allons est la patrie : 1° de Beraud, ex-oratorien, ancien professeur des mathématiques et de physique au collége de Marseille. Il avait remporté trois prix à l'académie de cette ville, pour ses trois mémoires sur l'éducation des abeilles, la nature du caprier, et sur une machine propre à pêcher le corail. Beraud quitta la France en 1792 et mourut en Espagne.

2° Richery (Joseph de), né le 13 septembre 1757, amiral de France, l'un des officiers les plus distingués de son temps. Il mourut à Allons au mois de mars 1799. -- Son père, co-seigneur d'Allons, capitaine de cavalerie, s'était distingué à la bataille de Fontenoi.

3° Richery (Charles-Alexandre de) frère du précédent, né le 31 juillet 1759, chanoine d'Aix, grand-vicaire de Senez et d'Aix, évêque de Fréjus en 1817, et enfin archevêque d'Aix en 1829. Ce vertueux et bienfaisant prélat mourut dans cette ville, le 25 novembre 1830, vivement regretté de tous ses diocésains et de tous ceux qui l'avaient connu.

ANGLES.

Angles, en latin *Anguli*, tire son nom de sa position au bout d'une vallée qui forme un angle. Il est placé à 8 kil. Est-Sud-Est de Saint-André, à 15 Nord-Nord-Est de Castellane, et à 46 Sud-Est de Digne. Angles faisait partie des terres Baussenques. Les moines de Lérins y possédaient un hospice, et nommaient à la cure de ce lieu. Le climat y est assez tempéré mais le sol est peu productif.

L'église paroissiale est dédiée à Notre-Dame et à saint Honorat. — Il y a une école primaire. — Population totale et agglomérée 210 âmes.

COURCHONS.

Courchons, ainsi appelé de la montagne sur laquelle il est bâti, est à 6 kil. Sud de Saint-André, à 12 Nord de Castellane, et à 40 Sud-Est de Digne. Le site de ce lieu le rend très-froid en hiver; la neige y séjourne plus de six mois de l'année. Le sol est aride; il produit du blé et des légumes, mais le bois manque même pour le chauffage. Les habitants émigrent en hiver dans la Basse-Provence, pour y trouver les ressources que leur refuse leur pauvre patrie. Au Midi de Courchons est la montagne de *Schaup*, où l'on nourrit pendant l'été de nombreux troupeaux.

La commune de Courchons comprend le village de ce nom, les hameaux de *Clotet, des Hautes et Basses-Granges, de Courtil, et du Villars*, et une population totale de 108 âmes.

L'église paroissiale, dédiée à saint Jacques le Majeur et à saint Christolphe, porte le millésime de 1699.

MORIEZ.

Moriez, en latin *Moreriæ*, tire son nom du latin *Muria*, qui signifie *Salure*. Il est situé au pied d'une montagne, sur une pente douce qui forme une étroite vallée, à 5 kil. Sud-Ouest de Saint-André, à 21 Nord-Ouest de Castellane, et à 33 Sud-Est de Digne. Le climat y est tempéré : les productions du sol sont le blé, les légumes et les fruits. Il y a dans le territoire de ce lieu une fontaine salée, dont nous avons déjà parlé, à la page 138. Les bouleversements occasionnés par les pluies et les inondations, avaient fait disparaître cette source; elle fut découverte pour la seconde fois en 1636, lorsqu'on augmenta le prix du sel. Les habitants s'étant apperçus que les pigeons allaient souvent boire dans un vallon voisin du village, s'imaginèrent que l'eau pouvait bien être un peu salée, et se mirent à creuser. A peine eurent-ils pénétré à 1 mètre 35 cent. de profondeur, qu'ils découvrirent quelques poutres rangées en paralélogramme, et au-dessous, une cuve carrée de chêne, qui

avait 4 mètres de profondeur. On trouva, au même endroit, quelques instruments de bois pour puiser l'eau.

On trouva, il y a quelques années, dans le hameau d'Hièges, une médaille en bronze, à l'effigie d'Antonin le Pieux, avec cette légende : ANTONINVS AVG. P. P. IMP. II (*Antoninus Augustus patriæ pater, imperator II*). Sur le revers, on voit une femme debout, indiquant de la main droite, un globe placé à ses pieds, et tenant de la gauche, une *haste*, avec cette inscription : T. R. POT. XX COS. IIII. S. C. (*Tribunitia potestate, XX Consul. IIII. Senatûs consulto*).

On trouve, aux quartiers de *la Ville-du-Coulet* et du *Coulet-de-Ville*, des vestiges de maisons et d'autres édifices. C'est dans ce dernier qu'était placé l'ancien village. On y remarque les restes d'un temple que l'on croit avoir été l'église paroissiale, et qui, ajoute-t-on, avait appartenu à l'abbaye de Lérins. On y trouve aussi des instruments d'agriculture, des ustensiles de cuisine, des pièces de monnaie et des ossements humains.

La commune de Moriez a une population totale de 575 âmes, réparties dans deux paroisses distinctes.

PAROISSE DE MORIEZ. Elle comprend le village, quatre maisons de campagne et 370 âmes. Son église paroissiale est dédiée à saint Barthélemy. Sa construction est du quinzième siècle. Elle a deux nefs séparées par d'énormes piliers qui la déparent. Sainte Marie-Madelaine en est la patronne. — Il y a deux écoles primaires, dont une gratuite pour les filles, fondée par feue Mme Louise Allibert née Mandine.

PAROISSE D'HIÈGES. Elle comprend le hameau de ce nom, ceux des *Chaillans*, des *Granges* et du *Castellet*, et une population de 205 âmes. Elle est au Nord de Moriez, et dans un terrain marécageux. Les Chaillans formaient jadis une succursale qui fut réunie en 1810, à celle d'Hièges. Son église paroissiale est dédiée à saint Claude. — Il y a une école primaire.

La seigneurie de Moriez appartenait à la noble famille de Chaillan qui s'était alliée aux maisons les plus distinguées de la Provence. Le dernier seigneur a été M. de Chaillan Pierre, chef d'escadre qui avait beaucoup navigué et toujours avec honneur. Il se signala dans plusieurs combats et notamment dans les guerres d'Amérique. Il mourut à Pise en 1795.

§ 4. — CANTON DE COLMARS.

Le canton de Colmars qui occupe toute la partie septentrionale de l'arrondissement de Castellane, est borné : au Nord, par le canton d'Allos ; à l'Est, par les Alpes-Maritimes ; au Sud, par les cantons d'Entrevaux, et de Saint-André ; à l'Ouest, par celui de La Javie.

Ce canton se compose de cinq communes, savoir : Colmars, chef-lieu, au Nord ; Villars-Colmars, Beauvezer, Thorame-Basse et Thorame-Haute : population totale, 4,074 âmes.

Sous le rapport du culte, le doyenné de Colmars comprend douze paroisses qui sont : Colmars, chef-lieu, avec une cure de deuxième classe ; *Chaumie*, *Clignon*, Villars-Colmars, *Chasse*, Beauvezer, *Villars-Heissier*, Thorame-Basse, *La Valette*, *Château-Garnier*, Thorame-Haute, *Ondres*.

Justice de paix, bureau de poste et de l'enregistrement, brigade de gendarmerie et 2 notariats, à Colmars ; chef-lieu de perception, à Thorame-Haute. Il y a aussi un notariat dans cette dernière localité, et à Beauvezer.

COLMARS.

Colmars, en latin *Colmartium* ou *Collis-Martis*, tire son nom d'une colline consacrée par les Romains au Dieu de la guerre, et sur laquelle les premiers chrétiens élevèrent une église en l'honneur de saint Pierre. Il est situé dans une vallée sur la rive gauche du Verdon, à 48 kil. Nord de Castellane, et à 51 Nord-Est de Digne.

Colmars, après avoir été l'un des principaux bourgs des Gallites, fut habité par les Romains. On n'y trouve cependant aujourd'hui aucun reste d'antiquité. Cette ville a essuyé bien des révolutions. Divisée anciennement en plusieurs parties, dont la principale était sur un coteau, et où l'on trouve encore les débris de l'ancienne paroisse, elle fut désertée par ses habitants qui se fixèrent sur la rive du Verdon. Raymond de Turenne s'en empara en 1390, et la réduisit en cendres. Isnard de Glandevez vint au secours de ses malheureux habitants et chassa l'ennemi. Louis Gaufredi fut député ensuite par la communauté à l'as-

semblée générale des États à Aix. On y décida, entre autres choses, de placer une garnison dans le lieu de Colmars, pour le préserver de toute nouvelle tentative de la part du farouche vicomte de Turenne.

En 1583, un aventurier, natif du village d'Alen, et Cartier de nom, parvint à s'emparer de Colmars. Cartier, était un homme de cœur, connu par son audace et sa témérité, qui avait épousé le parti des Rezats contre les Carcistes. Il avait avec lui quelques troupes commandées par Renouire d'Alenson et Arnaud d'Entrannes. Il avait, dit-on, inventé des *pétards* qui ne contribuèrent pas peu à la soumission de la ville. Le gouverneur de la Provence, qui était alors Henri de Valois, leva des troupes, et se prépara à marcher contre Colmars. Il n'eût pas à venir jusqu'à cette ville, car Cartier venait de l'abandonner moyennant une somme d'argent. Cet aventurier, devenu ensuite chef d'une bande de voleurs, fut pris et écartelé en 1586.

Ce fut vraisemblablement pendant cette invasion, que l'église paroissiale de Saint-Martin et celle de Saint-Jean devinrent la proie des flammes. La première était bâtie sur le terrain qu'occupe actuellement le fort Saint-Martin ou de Savoie. Il existe encore des restes de colonnes auxquelles les murs du fort sont adossés.

Lorsque la ligue eût divisé en deux camps nos villes et nos bourgs de Provence, Colmars se maintint d'abord dans la neutralité, payant aux deux partis les contributions qui lui étaient imposées. On vit cependant cette communauté envoyer son député aux États ligueurs réunis à Aix, le 22 janvier 1591. Le sieur de Mirabeau prit sur lui de l'en punir. Au commencement de l'hiver suivant, il se mit à la tête d'une compagnie de chevaux légers et de plusieurs gens de pied, les fit entrer dans Colmars, par escalade et pendant la nuit. Les habitants, éveillés en sursaut par la cloche d'alarme, opposèrent toute la résistance possible. Déconcerté par cette résistance, l'ennemi courut aux portes pour s'enfuir : mais les trouvant fermées, il se préparait à les incendier, quand les habitants redoutant un incendie général, capitulèrent et ouvrirent les portes de la ville au reste de la troupe du sieur de Mirabeau, à la condition qu'ils ne seraient point molestés. Le vainqueur oublia bientôt sa promesse, et traita Colmars comme une ville prise d'assaut. Le duc de Lavalette instruit de cet évé-

nement, en fit de sanglants reproches au sieur de Mirabeau, mais il ne lui laissa pas moins le gouvernement de cette place.

Dans le cours du dix-septième siècle, la France, voulant mettre la Provence à l'abri des invasions de la Savoie, transforma Colmars en une ville de guerre. Deux forteresses et des remparts flanqués de tours en firent une des clefs de la Provence. Pendant que le marquis de Parelle envahissait la vallée de Barcelonnette en 1690, un autre corps d'armée piémontaise débouchait dans la vallée du Verdon. L'officier qui le commandait se présenta devant Colmars avec quelques pièces d'artillerie, et le somma de se rendre. La garnison de Colmars ne répondit à cette sommation que par des coups de fusil. Les Piémontais ne jugèrent pas à propos de tenter une attaque de vive force ; ils feignirent seulement d'investir la place, pendant qu'un corps de 400 hommes allait piller et brûler le village de Villars-Colmars. A la vue de l'incendie, la garnison fit une sortie, mit en déroute les assiégeants, et leur enleva une couleuvrine et tout leur bagage.

On conserve dans les archives de cette ville, des lettres patentes du mois de septembre 1342, par lesquelles le roi Robert réunit Colmars, Thorame et autres lieux au bailliage ou viguerie de Castellane. Cette union ne subsista pas longtemps : ces lieux retournèrent à la viguerie de Digne d'où on les avait détachés. Après la réunion de la vallée de Barcelonnette à la Provence, Colmars fut érigé en chef-lieu de viguerie. La nouvelle viguerie ne comprenait que quatre communautés : Colmars, Beauvezer et les deux Thorame, ce qui équivaut à la circonscription actuelle de ce canton. Il y avait dans cette ville, un lieutenant du roi commandant la garnison, un juge royal, et trois consuls dont la juridiction était très-étendue.

Comme place de guerre comprise dans la chefferie de Draguignan, Colmars a un portier-consigne, un garde d'artillerie, un garde du génie et une faible garnison.

Le climat de Colmars est très-froid en hiver : la neige y séjourne longtemps. Il y en tomba une si grande quantité en [illegible], qu'elle s'éleva à la hauteur de trois mètres, et que le toit de l'église paroissiale s'écroula pendant la nuit. Son territoire est très-fertile en grains ; mais c'est là son unique production. Ses montagnes, couvertes de gazon, nourrissent en été de nombreux

troupeaux qu'on y amène d'Arles. Le mélèze, le pin et le sapin sont communs sur ces montagnes. Colmars possède un bureau de bienfaisance et des fabriques de draps. Le fromage de ce lieu, connu sous le nom de *fromage de Thorame*, est très-estimé.

On trouve, au Nord de la ville, presque en face du fort de Savoie, et vers le bas d'une montagne assez élevée, une fontaine intermittente, nommée dans le pays *Fouent-Levant*. Nous avons déjà donné dans le chap. XVI, n° 22, page 140, la description de cette fontaine.

La commune de Colmars comprend une population totale dé 1092 âmes, et se divise en trois paroisses.

PAROISSE DE COLMARS. Elle comprend la ville et 700 âmes de population. Son église paroissiale, dédiée à saint Martin, est fort vaste. Elle n'a guère que deux cents ans d'existence. La fête de saint Jean-Baptiste et celle de saint Martin, attirent beaucoup d'étrangers dans cette ville. — Il y a une école primaire.

PAROISSE DE CHAUMIE. Elle est au Nord-Nord-Ouest de Colmars, et comprend deux hameaux *Chaumie-Haute et Chaumie-Basse*, et 180 âmes. Le nom de Chaumie n'est qu'une syncope du mot chaumière, cabane, parce qu'il n'y avait autrefois que des métairies couvertes de chaume, habitées pendant l'été. — Il y une école primaire.

PAROISSE DE CLIGNON.. Placée au Nord-Nord-Est de Colmars, cette paroisse se compose des hameaux du *Haut* et du *Bas Clignon* et de 170 âmes. L'étymologie de Clignon vient de la position du village sous un rocher qui surplombe, et qu'on appelle pour cela *Rouchas cligna*. L'église paroissiale est dédiée à sainte Marie-Madeleine. — Il y a une école primaire.

Colmars est la patrie de Giraud (N.), chef de bataillon, officier distingué de l'armée d'Egypte, qui abandonna le service à cause des différents qu'il eut avec Bonaparte. Il se fit gardien des vaches, et il écrivit sur la porte de sa cabane, ces vers du cantique de saint Eustache : *Grâce à Dieu je garde des moutons, Moi qu'on a vu commander une armée.*

Les ARMOIRIES de Colmars sont d'or à un monde d'azur bandé et croisetté d'argent.

PAROISSE DE BEAUVEZER. Elle comprend le village et les hameaux *La Combe*, *le Plan*, *le Collet*, *Ganon*, *Chossegros*, quelques bastides et 700 âmes. L'église paroissiale, sous le titre de l'Assomption de la Sainte Vierge, est bien sous le rapport de l'architecture. Elle n'a qu'une seule nef et deux chapelles transversales qui forment la croix. La fête patronale est l'Invention de la Croix. On célèbre aussi avec solennité, le 30 juillet, la fête des saints Martyrs Abdon et Sennen, dont on croit posséder les reliques. — Il y a Beauvezer deux écoles primaires.

PAROISSE DE VILLARS-HEISSIER. Elle est placée au Sud-Est de Beauvezer, sur une éminence resserrée par deux montagnes, et sur la rive gauche du Verdon. Elle comprend le hameau de ce nom et 143 âmes. Son église paroissiale, dédiée à sainte Anne, n'était qu'une petite chapelle, qui fut agrandie lorsqu'elle fut érigée en paroisse.

Beauvezer a donné le jour, 1° à Eméric ou Aiméric poète comique et habile musicien, qui fut honoré de l'amitié de Raymond-Béranger et de Béatrix de Savoie. On fixe sa mort à l'an 1261.

2° à Louis Goffredi, né en 1580, curé de la paroisse des Accoules, à Marseille, qui accusé de sorcellerie et déclaré coupable, fut condamné par le Parlement d'Aix à être brûlé vif, le 1er mai 1611.

Beauvezer avait dans ses armoiries trois fleurs de lis.

THORAME-BASSE.

Ce village, en latin *Thoramina inferior*, est situé dans une petite vallée bien cultivée et très-fertile, à 18 kil. Sud-Ouest de Colmars, à 32 Nord de Castellane, et à 33 Est de Digne. On fait venir l'étymologie de Thorame de *turris amœna*. Ce village était jadis un bourg de la peuplade des Véaminiens. C'est dans son territoire que naît la petite rivière de l'Issole, qui se jette dans le Verdon près de Saint-André.

Il existe à 3 kil. Ouest du village, une tour carrée en pierres de taille, d'une très-ancienne et très-solide construction. Placée sur un petit plateau qui termine une colline isolée et de forme

conique, elle domine une plaine assez étendue de l'Est à l'Ouest. Cette tour fut démantelée en 1596, afin d'ôter aux partisans du duc d'Epernon les moyens de se soutenir dans leur révolte.

Au mois d'avril de l'année 1586, les habitants de Thorame-Basse ayant refusé d'acquitter l'impôt que les Protestants leur avaient assigné, le baron d'Allemagne vint les attaquer avec un corps d'armée. Ceux-ci avaient eu néanmoins le temps de fortifier le clocher de leur église, et d'y renfermer leurs meubles les plus précieux. Ils s'y retranchèrent ensuite avec l'intention de soutenir l'attaque, et d'obtenir les meilleures conditions possibles pour les contributions qu'on leur demandait. Ils tuèrent d'abord aux assiégeants quelques-uns de leurs meilleurs soldats; mais ceux-ci parvinrent à mettre le feu à la tour, et les habitants dont un bon nombre fut tué, demandèrent à capituler; ce qui leur fut accordé.

La seigneurie de Thorame-Basse faisait partie de la baronie de Castellane. Après la réunion de cette dernière au comté de Provence, cette seigneurie fut possédée par plusieurs co-seigneurs, et ce ne fut qu'en 1645, qu'elle appartint entièrement à la respectable famille de Jassaud. Cette famille, que l'on croit originaire de l'Italie, a fourni plusieurs officiers distingués. Elle s'est éteinte dans la personne de M. Jassaud Bienvenu-Victorien, baron de Thorame, qui fut successivement maire de Digne, conseiller de préfecture, membre et président du conseil général des Basses-Alpes. Il a laissé une mémoire entourée des respects de tous les partis.

La commune de Thorame-Basse a une population totale de 809 âmes, et se divise en trois paroisses.

Paroisse de Thorame-Basse. Elle comprend le village, chef-lieu; le hameau du Moutier, une bastide et 300 âmes. L'église paroissiale, sous le titre de saint Pierre *aux Liens*, porte le millésime de 1588. L'épaisseur et la solidité des murs annoncent un travail fait avec beaucoup de soin. On y remarque deux tableaux : l'un représentant saint Pierre dans la prison, et l'autre le baptême de Notre-Seigneur. — Il y avait autrefois au hameau du Moutier, un monastère des Templiers bâti sur une hauteur où naît une source abondante, et où l'on trouve les vestiges d'une chapelle sous l'invocation de saint Pierre.

L'ermitage de Notre-Dame-de-Piégut, placé sur un mamelon, à mi-chemin du village et de la tour, avait autrefois une grande célébrité. On y accourait de toutes parts le jour de la fête nommée *le Pardon de sainte Anne*. L'ermitage n'existe plus; mais la chapelle n'a essuyé qu'une faible dégradation. Elle a dix mètres de longueur sur cinq environ de largeur. Ses murs sont en tuf et d'une grande solidité. — Il y a dans cette paroisse un bureau de bienfaisance et deux écoles primaires.

Paroisse de La Valette. Elle est placée au Nord de Thorame-Basse, sur un coteau entre deux vallons. Sa population qui s'élève à 170 âmes, est agglomerée dans le village de La Valette. Le climat y est très-rude en hiver. Son église paroissiale est sous le titre de la Transfiguration. On fait, le 20 janvier, une procession en mémoire de la délivrance du fléau de la peste.

Paroisse de Chateau-Garnier. Cette paroisse occupe toute la partie occidentale de la vallée de Thorame-Basse. Elle se compose du village de Château-Garnier, des hameaux de *Saint-Thomas* et *la Bâtie* et d'une population de 339 âmes. Le village a été ravagé deux fois par la peste : la première, dans le commencement du quatorzième siècle; la seconde, dans le quinzième. L'église paroissiale est sous le titre de saint Thomas, apôtre. — Il y a une école primaire.

Le hameau de La Valette a donné le jour à Étienne Boyer, prêtre, professeur au collége de Castellane, où il mourut le 6 mai 1747, âgé de 60 ans. Il est auteur d'un Syllabaire et d'un Rudiment qu'il avait composé pour ses élèves.

THORAME-HAUTE.

Ce village, dit en latin *Thoramina Superior*, est situé au pied d'une montagne et dans une vallée, à 13 kil. Sud-Sud-Ouest de Colmars, à 35 Nord de Castellane, et à 38 Est de Digne. Le climat y est froid, et il y tombe ordinairement beaucoup de neige. Le sol est d'une bonne qualité. De grandes et vastes montagnes donnent des pâturages aux troupeaux d'Arles. On y trouve aussi des forêts de mélèzes, de sapins et de pins. La plus vaste est appelée *Serpegier*. Deux sources fort abondantes sortent d'un roc et se précipitent dans le Verdon qui traverse le territoire.

Thorame-Haute est regardée comme un ancien bourg de la peuplade des Véaminiens. Elle était autrefois située au quartier du Serret. On trouve au-dessus du village et sur un rocher, une vieille masure fort vaste qu'on appelle le Château Saint-Georges. C'était une ancienne forteresse qui fut détruite en 1574, par les religionnaires de Provence. On découvrit, en 1819, un aqueduc qui conduisait dans ce château les eaux d'une source voisine. Une inscription que l'on trouve sur une planche de la voûte de l'église paroissiale, atteste les dégats horribles commis en ce lieu par les Protestants commandés par le chevalier de Saint-Estève. Elle porte : *Templum hoc fuit destructum a perfidis hæreticis an.* 1574, *et reædificari incæptum an.* 1598; *perfectum et pictum* 1777.

On trouva en 1778, au quartier de *Fouent Micoulauod*, une médaille marseillaise en argent : Elle portait d'un côté, une tête de Diane, ornée d'un diadème, avec arc et carquois sur l'épaule; et de l'autre, un lion ayant la patte droite de derrière retenue par un lien. En 1786, on trouva dans l'intérieur d'une roche que l'on minait et à la profondeur d'environ 22 mètres, un enclume de faucheur, vulgairement appelé *martelleire*. Il est difficile de comprendre comment cet objet a pu être introduit dans ce roc qui n'avait ni fente, ni crevasse.

A un myriamètre environ de Thorame-Haute, sur la rive gauche du Verdon, et sur la route de Saint-André, on trouve la jolie chapelle, et le petit ermitage de Notre-Dame-de-la-Fleur. On fait remonter la construction de la chapelle au dix-septième siècle seulement. Elle est assez vaste, mais elle n'offre rien de remarquable sous le rapport de l'architecture. On donne à cette chapelle une origine miraculeuse. Un berger du pays, dit-on, aurait assuré ses compatriotes qu'un esprit céleste lui avait apparu plusieurs fois, sous une forme humaine, pendant qu'il faisait paître son troupeau, l'invitant à élever en ce lieu une chapelle en l'honneur de la très-sainte Vierge. Ceux-ci d'abord incrédules, virent eux-mêmes des signes non équivoques de la volonté de Dieu, et tous, sans distinction d'âge ni de sexe, travaillèrent avec ardeur à la construction de l'édifice. Les nombreuses layettes suspendues à la voûte de la chapelle, en forme d'*ex-voto*, attestent qu'on invoque Notre-Dame-de-la-Fleur dans

les maladies des enfants, et que plusieurs miracles s'y sont opérés. Le grand concours, fixé autrefois au dimanche de la sainte Trinité, a lieu aujourd'hui le jeudi après cette fête.

La commune de Thorame-Haute a une population totale de 727 âmes, et se divise, sous le rapport du culte, en deux paroisses.

PAROISSE DE THORAME-HAUTE. Elle comprend le village, les hameaux de *La Ribière*, de *La Noyère* et 522 âmes. Son église paroissiale a pour patron saint Georges et pour titulaire saint Julien. Rebâti en 1598, cet édifice est vaste et conserve encore des vitraux coloriés et ornés de diverses figures très-bien exécutées. La voûte est en bois. — Il y a une école primaire et un bureau de bienfaisance.

PAROISSE D'ONDRES. Située sur la rive gauche du Verdon, et à l'Est de Thorame, cette paroisse comprend le hameau de ce nom et 175 âmes de population. Elle fut érigée en succursale en 1801, et desservie par un vicaire de Thorame. L'église paroissiale dédiée à saint Laurent, n'était primitivement qu'une chapelle bâtie en 1624. — Il y a une école primaire.

§ 5. — CANTON D'ANNOT.

Le canton d'Annot, situé dans la partie centrale de l'arrondissement de Castellane, est borné : au Nord, par les cantons de Saint-André et d'Entrevaux ; à l'Est, par celui d'Entrevaux ; au Sud, par celui de Castellane; à l'Ouest par le canton de Saint-André.

Le canton d'Annot se compose de sept communes, savoir : Annot, chef-lieu et au centre ; Fugeret, Méailles, Braux, Saint-Benoit, Ubraye et Vergons. Population totale 4,463 âmes.

Sous le rapport du culte, le doyenné d'Annot comprend treize paroisses qui sont : Annot, avec une cure de deuxième classe et un vicariat ; *Rouaine*, Fugeret, *Argenton*, Méailles, Braux, Saint-Benoit, *Ourgues et Jossiers*, Ubraye, *Touyet*, Vergons et l'*Iscle*.

Justice de paix, bureau de poste et de l'enregistrement, chef-lieu de perception, brigade de gendarmerie, à Annot ; 1 notariats à Annot et 1 au Fugeret.

ANNOT.

Annot, anciennement Anot, en latin *Annotia*, est bâti au pied d'une colline sur la rive gauche de la Vaïre, à 28 kil. Nord-Est de Castellane, et à 65 Sud-Est de Digne. Les montagnes entre lesquelles il se trouve resserré lui forment un bassin magnifique. Son sol est d'une fécondité peu commune, et offre toutes les productions de la Basse-Provence. Le poirier, le prunier, le noyer y sont très-communs : la vigne donne un petit vin pétillant. Le châtaignier s'y étale au milieu des rochers, et donne un fruit petit, mais excellent. Deux canaux d'arrosage traversent et fécondent une partie du territoire; et les sources nombreuses qu'on y trouve, utilisées dans un intérêt commun, augmenteraient encore la fertilité du sol. Malheureusement, ici, comme en beaucoup d'autres lieux, la funeste manie du défrichement des montagnes et des terrains boisés est la cause des ravins et des éboulements qui bien souvent viennent ruiner la plaine.

La ville d'Annot remonte à une antiquité très-reculée; habitée par les gaulois aborigènes, connue des Romains, elle conserva, au milieu de toutes les révolutions qui se succédèrent, sa prééminence sur les lieux de son voisinage. Longtemps elle se gouverna d'après ses lois et ses coutumes particulières, formant une petite république dans les états mêmes des premiers comtes de Provence. Elevée plus tard au rang de chef-lieu de viguerie, elle compta dans son ressort neuf communautés distinctes, et prit le dix-septième rang dans les États ou assemblées du pays. Outre le député de la viguerie, elle eut aussi son député spécial pour la défense de ses intérêts privés. L'importance de la viguerie d'Annot s'accrut encore après le traité de paix de l'an 1760 entre la France et le Piémont. Huit nouvelles communautés, qui jusqu'alors avaient fait partie de la viguerie de Guilleaumes, furent incorporées à celle d'Annot. Beaucoup de familles nobles étaient aussi venues s'établir dans cette ville, et leur présence y entretenait l'animation et la vie. Parmi ces familles, nous citerons celles des d'Ubraye, des de Montblanc, des du Villars, de Loménie, de Saint-Antonin, de La Baume, et autres, qui ont fourni à la patrie d'illustres défenseurs, et à la religion de glorieux serviteurs.

Jusqu'au commencement du treizième siècle, la cité d'Annot était restée bâtie sur le flanc de la montagne, qui domine la ville actuelle, au quartier de *Vers-la-Ville*, ou Vieille-Ville. Outre le nom topique de ce quartier, on en a la preuve dans l'église de Notre-Dame qu'on y trouve encore, et qui est l'objet de la vénération des habitants. Le style architectural de cet édifice dénote une haute antiquité. Des fouilles faites autour de cette église, à des époques diverses, constatent l'existence d'un cimetière y attenant. Des restes de bâtisses et de fortifications qu'on y rencontre; les parois des rochers percées de plusieurs rangées de trous carrés et régulièrement disposés pour recevoir les poutres des maisons qui leur étaient adossées; des blocs de rochers détachés de la montagne et portant des vestiges de maçonnerie; et un peu plus loin, les ruines connues sous la dénomination de *Chambro doou Rei*, ne laissent aucun doute sur l'existence de l'ancienne ville dans ce quartier. Cet endroit, qui semblerait ne devoir offrir aujourd'hui que l'image de la désolation, présente cependant l'aspect le plus pittoresque. Au Nord et à l'Est, des masses de châtaigniers se dressent du milieu des rochers. Au pied, au sommet, au flanc même de ces rochers, on ne voit qu'arbrisseaux et tapis de verdure, dont la couleur se marie à celle de la pierre grisâtre. Partout où le banc de rocher présente une surface de quelque étendue, la main ingénieuse de l'homme y a répandu une couche de terre végétale suffisante pour se couvrir de la plus riche moisson. Partout encore où le roc laisse un vide, la vigne y déploie ses pampres verdoyants.

Les causes qui forcèrent les habitants d'abandonner la vieille-ville, ne sont point connues. Les uns attribuent sa ruine aux croisés français, envoyés contre les Albigeois retranchés dans Annot. Les autres en accusent les Sarrasins qui se seraient rués contre cette ville. Ce sont autant de suppositions démenties, ou du moins omises par les divers historiens de la Provence. Nous serions porté à croire que cette ville aurait pu s'attirer un châtiment aussi sévère, en voulant reconquérir son ancienne indépendance, à la faveur des troubles qui désolèrent la Provence pendant la minorité du comte Raymond-Béranger IVe du nom. Nous savons en effet par l'histoire qu'il lui fallut en quelque

sorte reconquérir ses états, et dompter par les armes l'indépendance des villes et des seigneurs.

La nouvelle ville fut construite au pied de la montagne. La rue du *Coulet*, qui subsiste encore, et qui est incontestablement la plus ancienne, prouve qu'on chercha avant tout à s'y ménager des moyens de défense. Cette rue est si étroite qu'à peine deux hommes peuvent y passer de front, et que facilement on pouvait communiquer d'une maison à l'autre. On y avait ménagé en outre, d'espace en espace, des enfoncements et des recoins, d'où l'on pouvait braver l'ennemi. De nouvelles rues s'ajoutèrent ensuite à celle-ci, et une enceinte de murailles protégea la cité neuve. Le nom de *Barri* donné à l'une des rues extérieures, ainsi que le grand nombre de portails que l'on voit dans l'intérieur, prouvent que Annot devint alors une place forte.

On voit encore sur l'emplacement de l'ancienne ville une tour construite en pierres de taille et d'une solidité à toute épreuve. C'était tout à la fois un ouvrage avancé de défense, et un lieu d'observation pour signaler au besoin l'approche de l'ennemi. Les ruines qui conservent le nom de *Chambre du roi*, présentent un enfoncement creusé dans le roc, dans lequel on arrive par des marches aussi taillées dans le rocher. On ne sait trop s'il faut reconnaître dans ces restes une petite forteresse, ou le le logement du viguier, officier de robe et d'épée, ou enfin une prison pour les malfaiteurs.

Annot avait obtenu de la libéralité des comtes de Provence plusieurs priviléges honorables, tels que l'exemption des droits de latte, de péage et de pulvérage, et l'attribution aux consuls des jugements en matière civile jusqu'à cinquante livres, et en matière criminelle jusqu'à effusion de sang, avec connaissance exclusive des tutelles, curatelles et inventaires. La reine Marie de Blois lui accorda, le 15 décembre 1388, l'établissement d'une foire le jour de saint André avec exemption du droit de Leyde, un marché tous les mois, et le privilége de ne pouvoir être aliéné du domaine comtal, avec permission, le cas arrivant, de s'y opposer à main armée, sans que cette résistance pût être taxée d'infidélité.

Les Templiers avaient à Annot une maison succursale de leur couvent du Fugeret. Cette maison possédait la chapelle de *Véri*-

mande et ses attenances, l'ancienne église de Vers-la-ville et une partie des terres voisines, ainsi que le quartier du prieuré, *lou préoulat*. Après la suppression des templiers, l'église de Vers-la-ville fut érigée en *Chapellenie*, dont le dernier titulaire fut M. l'abbé de Montblanc, mort chanoine de la cathédrale de Digne. *Vérimande* et ses terres furent aliénés en faveur d'un couvent de Nice.

Les ravages des guerres civiles s'étendirent jusque sur la ville d'Annot. Les religionnaires, commandés par le sieur de l'Isle, surprirent et saccagèrent Annot, le 7 septembre 1574. C'est à leur fureur que l'on doit la destruction de tous les anciens papiers, qui furent consumés dans un incendie.

Nous devons rappeler ici une fondation qui honore autant son auteur que le pays qui en fut le dépositaire. Par acte du 19 mars 1750, M. Antoine Robion, docteur en théologie, curé de Régnié en Beaujolais, fonda à perpétuité deux écoles gratuites dans sa ville natale. L'une de ces écoles, confiée à deux régents, devait initier les garçons à la connaissance de la langue latine, jusqu'en rhétorique inclusivement. L'autre école confiée à une institutrice, assurait l'éducation des jeunes filles. La révolution de 89 vint détruire ces deux précieux établissements. Un autre prêtre, aussi natif d'Annot, et non moins charitable que le premier, est venu rétablir en 1825, une maison d'éducation qui occupe un rang distingué parmi celles dont le département est actuellement doté. Ce nouveau bienfaiteur est M. l'abbé Durand, chanoine honoraire de Tours et d'Aix, décédé depuis une dixaine d'années.

On a conservé jusqu'en 1841, un bassin servant aux collectes et provenant de l'ancienne église de Vers-la-Ville, qui dénote une antiquité reculée. Ce bassin présente dans le fond l'effigie du grand orateur romain, avec cette inscription en exergue :

MARCVS TVLLIVS CICERO CONSVL....

Ce seul vestige d'antiquité romaine se voyait dans la chapelle des pénitents blancs. Il fut donné à M. L. Thiessé, alors préfet du département.

Annot possède un pensionnat de latinité, deux écoles primaires, un bureau de bienfaisance et deux fabriques de draps. L'in-

dustrie lainière y avait été encouragée par la province en 1782. La population totale de cette commune est de 1,161 âmes réparties en deux paroisses.

PAROISSE D'ANNOT. Cette paroisse comprend la ville, les hameaux des *Gastres*, des *Gaches*, des *Abrits*, des *Scaffarels*, et beaucoup de bastides (1,040 âmes). Son église paroissiale, sous le vocable de saint Pons, date du quatorzième siècle. Elle aura été construite probablement sur les ruines ou l'emplacement d'une église beaucoup plus ancienne, dont il est fait mention dans une bulle de Grégoire VII, de l'an 1084, sous le nom de *Cella sancti Pontii de Anot*, et qui dépendait des moines de Saint-Victor, depuis l'an 1042. La construction de la tour du clocher ne date que du milieu du siècle dernier. Elle fut faite au moyen d'un excédant des sommes recueillies sur le contingent que la commune avait à fournir pour la guerre de 1744.

PAROISSE DE ROUAINE. Placée au Sud d'Annot, cette paroisse se compose de deux hameaux, celui de *Rouaine* dépendant de la commune d'Annot et comprenant 155 âmes; celui de *Rouainette*, dépendant de la commune d'Ubraye et comprenant 135 âmes. Population totale, 290 âmes. On trouve dans le hameau de Rouaine, une maison sur le mur de face de laquelle est enchâssée une pierre portant en relief une hache, ou plutôt un couperet ou espèce de *sosespita*. Deux autres pierres semblables existaient autrefois disposées symétriquement aux côtés de la porte de cette maison. La seconde a disparu à l'occasion des réparations faites dans cette partie.

L'église paroissiale de Rouaine, dédiée à saint Pierre-aux-Liens, compte 250 ans d'existence; c'était jadis une annexe d'Annot desservie par un vicaire. Rouainette a pareillement une église dédiée à saint Sébastien qui était aussi une annexe d'Ubraye. — Il y a une école primaire.

Les hommes remarquables auxquels Annot a donné le jour sont :

1° Durand (.....), sieur d'Ubraye, capitaine de vaisseau, né en 1746, qui se signala dans les campagnes d'Amérique. La révolution brisa sa carrière. Rentré de l'émigration, il se rendit à Paris, où l'impératrice Josephine le reçut avec distinction, et lui assura une pension sur sa cassette, en reconnaissance d'un ser-

vice important qu'elle en avait reçu alors qu'elle habitait encore l'Amérique. Il se fixa dès lors à Annot, où il mourut le 29 août 1812.

2° Rabiers-de-Châteauredon (Marie), née en 1668, fondatrice d'une école gratuite de filles à Annot, puis religieuse capucine du couvent de Marseille, où elle mourut dans une opinion générale de sainteté.

3° Robion (Antoine), docteur en théologie, curé de Régnié en Baujolais, qui, par son testament du 19 mars 1750, fonda deux écoles gratuites dans sa ville natale.

4° Rabiers-du-Villars, ancien maire d'Annot et sous-préfet de l'arrondissement de Castellane de 1816 à 1830, qui sut allier toutes les vertus sociales avec les devoirs du fontionnaire public. Il mourut à Castellane, le 27 février 1834, emportant les regrets universels.

5° Roccas (Auguste), docteur en théologie, chanoine honoraire de Tours, qui fut successivement recteur de Méailles et de Sausses, et dont la modestie relevait d'autant sa haute réputation de bon théologien. Il mourut à Sausses, vers l'an 1840.

6° Roccas (....), prieur d'Ubraye, auteur d'une traduction de la Bible et de mémoires inédits sur la ville d'Annot.

7° Durand (Joseph), chevalier de la légion d'honneur, docteur en médecine et chirurgien-major des armées françaises, né le 27 mars 1774, et dont les états de service, qui furent de 31 ans et 10 mois, sont des plus honorables. Il est mort dans ces dernières années.

Les ARMOIRIES d'Annot sont d'argent au châtaignier de sinople, chargé de deux hérissons de châtaignes d'or, et accompagné de trois fleurs de lis du même, deux en flanc et une en pointe.

FUGERET.

Ce village, en latin *Fugeretum*, est situé au bas d'un rocher sur la rive gauche de la Vaïre, à 5 kil. Nord-Ouest d'Annot, à 38 Nord-Nord-Est de Castellane, et à 56 Est-Sud-Est de Digne. L'étymologie de Fugeret vient de Fougeraie, en latin *Filictum*, qui indique un lieu où l'on trouve beaucoup de fougère. Les environs de ce village en produisent en effet abondamment. Le climat du

Fugeret est tempéré en été et froid en hiver. Le sol est assez fertile, excepté dans les quartiers où domine le sable : mais du moins ceux-ci sont complantés de châtaigniers qui fournissent à la nourriture des habitants.

La commune du Fugeret comprend 600 âmes de population, et se divise en deux paroisses.

Paroisse du Fugeret. Elle comprend le village, chef-lieu; les hameaux de *Coulloungouira*, *de Bontès*, *de Rhote*, une bastide et 400 âmes. Son église paroissiale dédiée à saint Pons, n'offre rien de remarquable. La voûte du sanctuaire paraît ancienne; celle de la nef a été reconstruite en 1808, parce que, surchargée de neige, elle s'était écroulée deux ans auparavant. La fête patronale du lieu se célèbre le 29 juin. On va ce jour-là en procession à une chapelle, bâtie dans un désert à deux lieues de la paroisse.

Les Templiers avaient jadis leur principal établissement dans cette contrée, au Fugeret. Leur maison était bâtie aux environs de l'église paroissiale. On attribue à ces religieux le défrichement de la plaine complantée alors en sapins, pins et autres arbres. Après la suppression de cet ordre, les habitant abandonnèrent le coteau sur lequel ils étaient établis et se groupèrent autour du couvent. La plus ancienne maison du lieu est de l'an 1509. — Il y a une école primaire, et un bureau de bienfaisance.

Paroisse d'Argenton. Elle est placée au Nord-Est du Fugeret sur la rive droite du Colomp. Elle est composée de huit hameaux appelés *Chabrières*, *Peloussin*, *Touron*, *les Fabres*, *Pellegrins*, *les Bonnets*, *la Beaugeo*, *et les Rabons*. Population totale 200 âmes. Son église paroissiale a pour titulaire l'Assomption de la sainte Vierge, et pour patrons saints Gervais et Protais. Cette paroisse fut érigée, il y a 200 ans, en succursale du Fugeret. — Il y a une école primaire.

Le Fugeret a donné le jour à Blanc (Honoré), ancien examinateur des aspirants à l'école polytechnique. Il excellait dans la poésie légère. Son recueil de chansons, de romances, de contes, de parodies... qu'il publia en 1834, fut favorablement accueilli. Il est aussi l'auteur de l'*Oxigraphie*, *de l'Echo-des-Alpes*, *du Collin-Maillard*, *du Guide des dineurs*, etc. Il est mort à Paris en 1836.

MÉAILLES.

Méailles, en latin *Medullæ*, est situé sur un rocher qui lui forme un espèce de rempart, à 9 kil. Nord-Ouest d'Annot, à 37 Nord-Est de Castellane et à 55 Est de Digne. L'étymologie de Méailles vient de *Medulla*, moëlle, qui semble indiquer un sol fertile ; cependant ce terroir est assez ingrat, et ne produit que des pâturages et du blé. On y trouve une belle forêt de sapins et d'arbres de haute futaie. Honoré Bouche assure qu'elle était très-belle, de son temps, et qu'il y avait vu des arbres ayant jusqu'à 20 mètres de hauteur. Le géographe Achard nous apprend aussi qu'on avait souvent tiré de cette forêt des mâts de navire. Le même auteur donne pour certaine l'existence de plusieurs minéraux dans les montagnes de cette commune.

On trouve encore dans son territoire une grotte fort curieuse. Cette grotte, creusée dans un banc de calcaire à nummulites, est située à 2 kil. Nord-Ouest du village, et vis-à-vis le village de Peyresc. Son ouverture est très-basse, en sorte qu'il faut ramper pour y entrer : mais bientôt le rocher s'élève, ses parois s'élargissent, et l'on se trouve dans une galérie irrégulière, très-spacieuse que l'on peut suivre sur une longueur de près de 100 mètres. On y remarque de très-belles stalactites et une couche épaisse de tuf calcaire diversement accidentée, qui couvre presque partout le sol. Mais ce qui attire l'attention du géologue est un lit de poudingue composé de noyaux calcaires tous bien arrondis, qui sont agglutinés entre eux et collés à la voûte de la grotte par un ciment argilo-calcaire. Ce plafond caillouteux qui règne sur une grande étendue, paraît avoir un ou deux décimètres d'épaisseur. Les parois latérales de la grotte, à droite et à gauche, sont en général formées d'un amas d'argile rougeâtre, tantôt pure, tantôt mêlée de cailloux roulés, dont l'épaisseur est moyennement d'un mètre. La nature de ce dépôt indique qu'il a été amené par un courant diluvien. Il est à remarquer en effet que l'on ne voit dans le voisinage aucun torrent auquel on puisse attribuer ce dépôt. La grotte n'a qu'une seule ouverture, et elle se trouve située à une grande hauteur au-dessus du fond de la vallée, où coule la Vaïre.

Cette grotte renferme des ossements dont plusieurs appar-

tiennent à l'espèce humaine. Les uns sont tout à fait superficiels et paraissent récents ; les autres, sont fortement engagés dans le tuf calcaire du sol, d'où il est difficile de les détacher. On n'a fait jusqu'à ce jour que des conjectures plus ou moins hasardées sur la présence de ces ossements dans cette grotte.

La commune de Méailles a une population totale de 548 âmes, dont 500 environ dans le chef-lieu et le reste dans le hameau de la *Combre* et quelques bastides disséminées. Son église paroisiale a pour titulaire la Visitation de la sainte Vierge et pour patron saint Jacques apôtre, (25 juillet). On en rapporte la construction au quatorzième siècle : toutefois elle n'a de remarquable que l'épaisseur et la solidité de ses murs. — Il y a une école primaire, et un bureau de bienfaisance.

BRAUX.

Ce village, dit en latin *Brauchium*, est situé au centre d'une vallée, à 6 kil. Nord-Est d'Annot, à 30 Nord-Est de Castellane et à 67 Est-Sud-Est de Digne. Le climat y est doux et tempéré. Son territoire abonde en arbres fruitiers et donne les mêmes productions que celui d'Annot. On y trouve beaucoup de châtaigniers, et cet arbre précieux fait la principale richesse du pays. On a souvent exporté des châtaignes pour une somme de 30,000 francs.

La commune de Braux a une population de 540 âmes. Elle est toute agglomérée dans le village de ce nom. Son église paroissiale est dédiée à saint Martin de Tours. — Il y a une école primaire.

SAINT-BENOIT.

Ce village, en latin *Sanctus-Benedictus*, tire son nom du saint patron du lieu. Il est situé sur un mamelon de forme conique qui domine la rivière de Vaïre, à 7 kil. Est d'Annot, à 34 Nord-Est de Castellane et à 67 Est-Sud-Est de Digne. Le climat de Saint-Benoit est tempéré ; le sol quoique ingrat et aride, produit du blé, du vin, de l'huile et plusieurs espèces de fruits et notamment des châtaignes. Deux ruisseaux arrosent une faible

partie du territoire et se jettent dans la Vaïre, après avoir alimenté un moulin à blé.

Au Sud du village, sur la route d'Entrevaux, et à côté du pont, on trouve une grotte fort remarquable. Elle est creusée dans un banc calcaire d'une grande épaisseur. Son accès est difficile; on n'y parvient qu'en gravissant un rocher presque vertical d'environ 56 mètres de hauteur. La grotte, dont l'ouverture est large et béante, présente d'abord une salle peu spacieuse, qui sert comme de vestibule : on entre ensuite dans une espèce de galerie dirigée à peu près du Nord au Sud, dont la longueur est de plus de 300 mètres, et la largeur moyenne seulement de 6 à 7 mètres. La hauteur du plafond est très-variable, et, en général au-dessous de 3 à 4 mètres. En s'avançant dans l'intérieur de cette galerie, on remarque à gauche plusieurs ramifications basses et étroites, dans lesquelles on ne peut pénétrer qu'en rampant et avec beaucoup de difficultés. L'une d'elles, qui paraît être la plus étendue, n'a pas moins de 30 à 40 mètres de longueur. Le sol de la grotte est formé quelquefois d'une couche épaisse de tuf calcaire déposé par les eaux, et le plus souvent d'un amas de sable et de limon mêlé de débris calcaires. On trouve dans ce terrain meuble, à sa surface ou bien à une petite profondeur, un grand nombre de fragments de poterie rougeâtre et non vernissée, des ossements humains et des os d'animaux. Ces divers objets sont surtout abondants, vers le commencement de la grotte jusqu'à 30 ou 40 mètres de son ouverture. On en rencontre aussi bien plus avant et jusque dans les ramifications les plus profondes. Parmi les ossements, plusieurs happent à la langue et paraissent très-anciens. M. Jules de Christol qui les a examinés, y a reconnu une portion de crane humain, et les restes de divers animaux domestiques appartenant aux genres cheval, mouton, bœuf, sanglier. A ces ossements étaient joints ceux d'un cerf de moyenne grandeur, dont l'espèce n'a pu être déterminée, faute de preuves suffisantes. Si, parmi les débris d'animaux que nous venons d'indiquer, il n'en est point qu'on ait pu rapporter avec quelque certitude à des races perdues, tout annonce au moins qu'ils remontent à une haute antiquité.

Presque en face de la grotte de Saint-Benoit, au bas de la montagne de l'autre côté du torrent, dans un terrain qui paraît

tre d'éboulement, on a trouvé aussi des fragments d'ossements fossiles qui furent soumis à M. G. Cuvier. Ce savant naturaliste trouva que ces os avaient appartenu à un animal du genre cerf. Trois seulement lui parurent reconnaissables, la dent, le calcaneum et un fragment d'os du pied.

Ajoutons enfin que la grotte de Saint-Benoît est encore infiniment curieuse sous le rapport des concrétions de toute espèce qu'elle renferme. Ce sont des superbes stalactites qui en tapissent les parois, tantôt affectant la forme de colonnes, tantôt imitant les draperies, ou présentant le bizarre aspect de têtes d'animaux extraordinaires.

On avait cru, avant la découverte d'autres cavernes à ossements, que les débris trouvés dans la grotte de Saint-Benoît, devaient être les ossements des gaulois qui périrent dans la guerre ligustique, décrite par Florus, chap. 3e livre 2e. Bien que cet historien détermine comme théâtre de cette guerre l'espace compris entre le *Magra* ou *Macra* et le Var, dont la grotte n'est éloignée que de quelques kilomètres, il désigne cependant comme ayant été compris dans ce désastre les Salyens, les Déciates, les Oxibriens qui habitaient la rive gauche du Var, et les Euburiates dont la position est inconnue, et qui étaient peut-être les habitants de cette partie des Alpes. Dans cette supposition, il était admis que les habitants du lieu auraient cherché un refuge dans cette caverne, et que les romains, ici comme en d'autres lieux, les y avaient fait périr par la suffocation. Cette opinion a dû depuis singulièrement se modifier: mais toujours est-il qu'on ne sait trop comment expliquer la présence de ces ossements dans la grotte dont nous parlons : car la vallée du Colomp trop resserrée sur ce point, et l'inspection de la montagne donnent la conviction, qu'à peu de choses près, l'accès de cette caverne n'a dû, en aucun temps, être plus facile qu'il ne l'est aujourd'hui.

Saint-Benoît doit son origine à un monastère de bénédictins, dont on retrouve les ruines dans le sol qui avoisine l'église.

Cette commune a une population de 479 âmes : elle se divise en deux paroisses.

Paroisse de Saint-Benoit. Elle se compose du village, chef-lieu ; de huit petits hameaux appelés, *Pont-Gueidan*, *Plan-Coulomp*, *Cévélet*, *le Villars*, *le Clos*, *Torche Foulon*, *les Plans*, *la*

Blache, et d'une population de 400 âmes. Son église paroissiale a pour titulaire saint Benoît et pour patron saint Marc, évangéliste. — Il y a une école primaire.

Paroisse d'Ourges et Jaussiers. Cette paroisse située à plus d'un myriamètre de distance de Saint-Benoît, a été érigée par ordonnance royale en 1845. Elle se compose des hameaux d'Ourges et de Jaussiers et d'une population de 125 âmes. Le hameau d'Ourges qui n'a que 50 âmes, dépend de la commune de Saint-Benoît; celui de Jaussiers, qui en a 75, fait partie de celle d'Ubraye. La position de ces hameaux les rend presque inaccessibles pendant l'hiver. L'église paroissiale est sous le vocable de l'Assomption. — Saint-Benoît possède un grenier de réserve.

Cette commune a donné le jour à Clenchard (Etienne), maître-es-arts, chirurgien de la faculté de Saint-Côme de Montpellier, attaché au service de l'Hôtel-Dieu et des autres hôpitaux de Lyon, et professeur de chirurgie aux écoles de cette ville. Après 36 ans d'exercice, il rentra dans son pays natal, où il mourut au commencement de ce siècle dans un âge fort-avancé.

2° A Clenchard (Etienne), neveu du précédent, né en 1782, élève interne de l'hôpital militaire de Nice, chirurgien de marine du port de Toulon. Embarqué en cette qualité sur la corvette *Le Furet*, il assista à la bataille de Trafalgar, et fut fait prisonnier par les Anglais. Rendu à la liberté en 1813, il reprit son service à Toulon jusqu'au 5 janvier 1815, époque à laquelle il fut licencié. Il se fixa alors dans la ville de Guilleaumes, où pendant 25 années, il remplit les fonctions de syndic.

UBRAYE.

Ubraye, en latin *Ubradia*, est situé dans une vallée et sur le versant d'une colline, à 11 kil. Sud d'Annot, à 25 Nord-Est de Castellane, et à 61 Sud-Est de Digne. Son territoire est entouré de deux torrents qui l'enlacent, et se réunissent ensuite. Ces deux ruisseaux, fournissent l'eau nécessaire pour l'arrosage et les moulins. L'air y est sain et le climat tempéré. La montagne pastorale d'Ubraye est une ressource précieuse pour le pays. Elle est assez élevée pour qu'on puisse de son sommet appercevoir la mer.

La commune d'Ubraye a une population totale de 666 âmes ; elle se divise, en deux paroisses, non compris le hameau de ...siers réuni, pour le spirituel, à Ourges, et celui de *Rouainette* qui dépend de la paroisse de Rouaine.

PAROISSE D'UBRAYE. Elle se compose du village d'Ubraye, du hameau de *Laval*, de quatre bastides et de 540 âmes. Son église paroissiale, dédiée à saint Julien, évêque, est remarquable par son architecture et son ornementation. La foire et la fête patronale du pays ont lieu le 8 septembre. Il y a une école primaire et un bureau de bienfaisance.

PAROISSE DE TOUYET. Située à l'Ouest d'Ubraye, cette paroisse se compose de 26 maisons divisées en plusieurs groupes plus ou moins rapprochés. Sa population est de 156 âmes. Son église paroissiale est dédiée à saint Pons. Le Touyet n'était d'abord qu'une annexe d'Ubraye : il fut érigé en succursale par le dernier évêque de Glandèves. Le titre de paroisse lui a été donné en 1807. On récolte au Touyet un miel exquis. — Il y a une école primaire,

Les ARMOIRIES d'Ubraye sont d'azur à une fleur de lis d'or, couronnée du même, avec deux plumes d'argent en sautoir, et une en pointe du même.

VERGONS.

Vergons, en latin *Vergunium* et *Vergo*, est situé dans une vallée au pied de la montagne de *Chamatte*, à 14 kil. Sud-Ouest d'Annot, à 25 Nord-Est de Castellane et à 50 Sud-Est de Digne. Ce village a retenu le nom de l'ancienne peuplade qui l'habitait.

Aujourd'hui peu considérable et pauvre, Vergons fut néanmoins le chef-lieu d'une peuplade puissante et belliqueuse, qui fut cruellement foulée par les Romains. Habité ensuite par les vainqueurs, ce pays conserva sa prééminence sur les lieux voisins. La voie prétorienne, qui de Riez aboutissait à Cimiès, *Cemenelum*, passait par Vergons. Les épouvantables éboulements de la montagne de Chamatte ont englouti peu-à-peu sous leurs décombres les habitations et peut-être une bonne partie des habitants. La tradition locale conserve le souvenir de cette terrible catastrophe qui convertit la pente douce, par laquelle la montagne s'inclinait autrefois vers la vallée, en une coupe perpendiculaire et en précipices affreux.

Dans certains quartiers du territoire, la charrue met souvent à jour des ossements humains, des nombreux objets de vaisselle, d'ustensiles de ménage, etc. Au quartier des *Glaires*, on découvrit, il y a environ 30 ans, un pot de terre rempli de pièces romaines, petit bronze; elles étaient en si grande quantité qu'on voulut en connaître le poids; il fut de cinq kilogrammes environ. Le propriétaire, après en avoir distribué à diverses personnes, vendit celles qui lui restaient à un chaudronnier pour la modique somme de cinq francs. Quelques-unes de ces pièces ont été déposées au cabinet de Marseille; elles sont à l'éffigie de Gallien, de Claude le Gothique, d'Aurélien et de Maxence. On a découvert aussi dans ce même quartier des *Glaires*, un grenier très-solidement construit, contenant du blé calciné, le fer d'une lance, un petit chien levrette en bronze parfaitement conservé, des entraves pour les chevaux, et divers instruments d'agriculture.

On voit encore à Vergons près du cimetière, les vestiges d'un monastère dépendant de l'abbaye de Lérins. Sigismond, évêque de Senez, avait cédé aux moines qui l'habitaient toutes les dîmes qu'il possédait en ce lieu. L'acte de cession est de l'an 1245. L'église seule, sous l'invocation de Notre-Dame-de-Val-Vert, subsiste encore. Elle est remarquable par sa solidité, et son architecture porte le cachet du treizième siècle. Quelques auteurs ont avancé que cette église est l'une de celles que la reine Jeanne aurait fait construire en Provence sous le même titre. Elle a été classée parmi les monuments historiques. Non loin de cette église, et principalement au quartier de *Casteil-Vieil*, on découvre souvent d'anciens murs. Le nom topique de ce quartier annonce l'existence de quelque château fortifié, et peut-être même aussi la position de l'ancien village de Vergons.

Le climat de Vergons est très-rude; le sol assez fertile produit du blé, des légumes et des fruits.

Cette commune a 469 âmes de population : elle se divise en deux paroisses.

PAROISSE DE VERGONS. Elle comprend le village, quelques bastides et 330 âmes. Son église paroissiale, dédiée à Notre-Dame de l'Assomption, est vaste et bien ornée. — Il y a une école primaire.

PAROISSE DE L'ISCLE. Située au Nord-Est de Vergons, sur la

route d'Annot, cette paroisse se compose du hameau de ce nom, de quelques bastides et de 120 âmes de population. La construction de son église paroissiale est de l'année 1760.

§. 6. — CANTON D'ENTREVAUX.

Le canton d'Entrevaux, qui occupe la partie Est de l'arrondissement de Castellane, est borné: au Nord, par le canton de Colmars et la montagne de Chabanac; à l'Est, par les Alpes-Maritimes; au Sud par le département du Var; à l'Ouest par les cantons d'Annot et de Castellane.

Ce canton se compose de neuf communes, savoir: Entrevaux à l'Est, chef-lieu; Saint-Pierre, La Rochette, Castellet-Saint-Cassien, Montblanc, Villevieille, Castellet-les-Sausses, Sausses et Aurent. Population totale, 3,690 âmes.

Sous le rapport du culte, le doyenné d'Entrevaux comprend dix paroisses, qui sont: Entrevaux, avec une cure de deuxième classe et 2 vicariats; Saint-Pierre, La Rochette, Castellet-Saint-Cassien, Montblanc, Villevieille, Castellet-les-Sausses, *Enriez*, Sausses et Aurent,

Justice de Paix, bureau de poste et de l'enregistrement, chef-lieu de perception, brigade de gendarmerie, et 2 notariats, à Entrevaux.

ENTREVAUX.

Cette ville, appelée en latin *Intervalles*, tire son nom des vallées et des gorges qui l'avoisinent. Elle est située sur la rive gauche du Var, qui coule en cet endroit entre deux rochers resserrés, à 58 kil. Nord-Est de Castellane, et à 75 Sud-Est de Digne. Entrevaux est bâti sur une colline et bien fortifié; une ceinture de murailles baignées au Midi et au Couchant par les eaux du Var, le protége contre l'ennemi. Ses rues sont étroites et presque toutes en escaliers, ce qui forme une espèce d'amphithéâtre. La plupart de ses maisons sont belles et commodes. La ville a trois portes: elle est dominée par un rocher sur lequel sont établis le château et les forts. On ne connaît pas la date de leur construction; on sait seulement qu'en 1693, la citadelle reçut d'impor-

tantes améliorations qui furent exécutées d'après les plans du célèbre Vauban.

Le climat d'Entrevaux est tempéré ; son territoire est fertile : il produit du blé, du vin, de l'huile, des légumes et plusieurs espèces de fruits. Aucune industrie particulière n'enrichit ce pays, et la manie des défrichements porte là aussi ses fruits : les terrains en pente sont successivement dégradés par l'effet du déboisement.

Entrevaux fut fondé, dans le onzième siècle, par quelques habitants de Glandèves, ville située sur la rive droite du Var, à 2 kil. d'Entrevaux. Ceux-ci pour se soustraire soit aux ravages des sarrasins, soit aux débordements de la rivière, vinrent se fixer en ce lieu qui leur offrait tout à la fois les moyens de se fortifier et contre l'ennemi et contre les inondations. Peu à peu Glandèves fut déserté, et cette antique cité épiscopale fut même complètement détruite pendant les guerres du quatorzième siècle. Entrevaux s'accrut donc encore et devint le principal bourg de la contrée. Compris dans la viguerie de Guillaumes, ce lieu appartint longtemps à la maison de Glandevez, qui partageait la seigneurie avec l'évêque.

Lors de l'invasion de la Provence, en 1536, un détachement de l'armée de l'empereur Charles-Quint se rendit maître d'Entrevaux, l'incendia et passa au fil de l'épée le plus grand nombre de ses habitants. Jacques de Glandevez, qui en était seigneur, se retira dans la citadelle avec quelques paysans, et fit une résistance de plusieurs jours, mais il fut obligé de céder aux forces de l'ennemi. Au mépris des conventions, les impériaux se fortifièrent dans la citadelle, et répandirent la terreur dans tout le voisinage. Dans cette extrémité, ceux des habitants qui avaient échappé au carnage, se réunirent à ceux des lieux voisins, prirent les armes et chassèrent les impériaux. La tradition porte que le barbier du commandant de la citadelle, gagné par les habitants, l'assassina ; et qu'au signal convenu d'une serviette ensanglantée qu'il fit flotter à une fenêtre, les habitants se soulevèrent, reprirent la citadelle et mirent en fuite l'ennemi.

Après cet exploit, ils furent présenter les clefs de la ville à Henri, dauphin de France, qui se trouvait à Avignon, et qui leur accorda des privilèges et des exemptions en récompense de

leur zèle. Parmi ces privilèges, dont un extrait authentique est conservé dans les archives de cette commune, on distingue : 1° celui de ne pouvoir jamais être aliénés ou démembrés du domaine comtal de Provence, ni vendus, baillés ou inféodés à aucun vassal ou seigneur quelconque; 2° l'exemption de toutes tailles, cavalcades, bans et arrière-bans; 3° la cession faite à la communauté des fours, des moulins et des terres de l'ex-seigneur du lieu; 4° la franchise de tout péage par tout le royaume de France, et de toutes contributions et subsides pour les gens de guerre, autres que pour la défense du pays.

Cette charte est datée d'Avignon, le 31 juillet de l'an 1541. Le roi François Iᵉʳ, ratifia ces privilèges par acte daté aussi d'Avignon, le 29 septembre 1542, et transcrit sur les registres du parlement d'Aix, le 27 décembre de la même année. Le Dauphin lui-même, devenu roi sous le titre de Henri II, confirma aussi les mêmes privilèges à Compiègne, en septembre 1547. Il renchérit encore, en exemptant cette ville des droits de lods, ventes, etc., en septembre 1556. Nous trouvons également que ces privilèges furent successivement confirmés par François II en 1559, par Charles IX, en 1563, enfin par Henri III, en 1579.

Ce fut en conséquence de ce, que la Cour des Comptes débouta de sa demande, Louis de Castellane, seigneur et baron du Val-de-Chanan, qui réclamait de la communauté d'Entrevaux la somme de neuf cent soixante livres, provenant des lods et ventes faites par celle-ci. Cet arrêt est du 19 novembre 1558. C'est encore en vertu de ces privilèges que, par ordonnance du 28 décembre 1688, le comte de Gaignan, lieutenant du roi en Provence, sur les réclamations des consuls, manants et habitants d'Entrevaux, déchargea la ville de la somme de trois mille sept cents livres, à laquelle elle avait été taxée à l'occasion d'une contribution extraordinaire levée sur cette province.

En 1594, Entrevaux fut le théâtre d'un évènement malheureusement trop commun pendant les troubles de la Ligue. Le sieur de Cordes était commandant du château et de la ville; mais le désir de se rendre utile lui faisait suivre l'armée royaliste dans la Basse-Provence. Son lieutenant, profitant de cette absence, se laissa corrompre et promit secrètement au comte de Beuil qui commandait les Savoyards de lui livrer la ville et le château.

Quelques jours après, les Savoyards, trouvant les portes ouvertes pendant la nuit, se répandirent dans la ville, et s'emparè-des postes. A cette nouvelle, plusieurs notables du pays, ignorant que la trahison avait ouvert les portes à l'ennemi, se retirèrent dans le château : le lieutenant n'osant les refuser, les logea dans les fortifications extérieures, sans leur permettre cependant d'entrer dans le donjon où il se tenait avec six hommes, aussi peu délicats que lui sur les lois de l'honneur et du devoir. Les réfugiés se doutant alors de quelque machination, écrivirent secrètement au sieur de Mirabeau qui occupait Colmars. Celui-ci accourut aussitôt et fut introduit dans les forts avancés. Le traître lieutenant, redoutant aussi le sort qui l'attendait, s'échappa du donjon et se sauva dans la ville où il se croyait en sûreté. Mais le comte de Beuil averti le fit pendre, *par la raison*, disait-il, *que pour son argent, il n'avait reçu que la moitié de la marchandise*, c'est-à-dire que la ville, *et afin que chacun connût que les Savoyards, aussi bien que les autres nations haïssent les traitres, lors même que la trahison leur est utile.*

Cependant Mirabeau, après s'être saisi de la citadelle, dirigea toute son artillerie contre la ville. Les Savoyards ne jugeant pas la place tenable, s'enfuirent, et Mirabeau, abusant des services qu'il venait de rendre, leva des contributions sur les habitants d'Entrevaux et des pays voisins.

Le 12 juin 1721, les habitants d'Entrevaux battirent les troupes piémontaises qui s'étaient approchées de cette ville pour en faire le siége. Ils s'emparèrent de plus d'un camp que l'ennemi avait dressé sur un plateau appelé la *Pigière*. On célèbre chaque année, à pareil jour, une messe solennelle en mémoire de cet évènement.

En 1728, la communauté d'Entrevaux, poussée par un zèle peu commun, demanda à contribuer aux charges extraordinaires de la province. Toutefois cette ardeur patriotique se ralentit bientôt. En effet, voyant leur demande accueillie avec empressement par les États, les habitants, jaloux de leurs prérogatives, se départirent de leur offre l'année suivante.

Après le traité de paix de 1760, cette ville reçut un nouveau gage de l'affection de son souverain. Elle fut distraite de la viguerie de Guilleaumes et comprise parmi les terres adjacentes.

Le roi l'affranchit en outre à perpétuité des cinq feux auxquels elle était imposée.

Dès le commencement du dix-septième siècle, Entrevaux avait reçu dans ses murs le chapitre de la cathédrale de Glandèves, qui résidait auparavant dans le quartier de la Sedz. L'évêque Clément Isnard avait réuni en 1609 à la manse capitulaire tous les prieurés ruraux simples, afin d'aider les chanoines à bâtir une nouvelle cathédrale dans la ville. Les évêques qui avaient d'abord habité dans un couvent de bénédictins situé à Glandèves, puis à Beuil, dans le comté de Nice, puis à Annot, puis dans une maison de campagne, au quartier de *Villapassou*, eurent enfin un palais à La Sedz. L'un d'eux appelé Ithier, y fit bâtir une superbe maison ornée d'une magnifique galerie et d'un beau parc. En 1775, l'évêque Hachette Des Portes, construisit le seminaire diocésain près de son palais et sur le local de l'ancienne cathédrale de la Sedz, connue sous le nom de Notre-Dame-la-Dorée, et dont la fondation remontait à l'an 1052, sous l'épiscopat d'Imbertus. Le même évêque fit donation à ce séminaire d'une somme de vingt mille francs, dont l'intérêt fut destiné à créer des demi-bourses pour les ecclésiastiques pauvres. Par des actes postérieurs, il fit encore des libéralités considérables à l'hôpital, aux indigents et aux prêtres vieux et infirmes. Mgr Des Portes fut le dernier évêque de Glandèves; il mourut à Bologne, pendant l'émigration. Ce siége épiscopal existait depuis le commencement du cinquième siècle. Depuis Fraternus qui l'occupait en 451, on a conservé le nom de quarante autres prélats. Parmi ceux-ci on cite avec éloges: Jean-Dominique Ithier, dont nous avons déjà parlé; François Faure, célèbre prédicateur du roi; Jéan-Baptiste de Belloy, qui fut successivement évêque de Marseille et archevêque de Paris; Gaspard Tressemanes de Brunet, qui fonda en 1765 à Entrevaux une maison de religieuses Bernardines. Ce couvent fut transféré quelques années après à *La-Sedz*, puis rétabli dans la ville et enfin supprimé par le dernier évêque.

La ville d'Entrevaux était divisée, avant 1792, en deux paroisses. L'église paroissiale de Saint-Martin, remarquable par son antiquité, fut vendue en 1806, et rasée bientôt après, pour agrandir la petite place qui existait sur le devant de cet édifice.

La seconde église paroissiale qui existe encore, était la cathédrale. Sa construction est d'une architecture simple et élégante. Cet édifice offre au coup d'œil, un ensemble agréable. Les proportions sont bien gardées, et l'intérieur inspire le recueillement. Elle a dans œuvre plus de 50 mètres de long, sur 12 à peu près de large. Le sanctuaire est orné de dix grandes colonnes de l'ordre composite et en stuc italien qui sont du plus bel effet. L'autel aussi en stuc offre un travail remarquable. Cette église possède un orgue, ainsi que des vases sacrés et des ornements d'un grand prix. La sacristie est fort belle et très-commode. Le titulaire de la paroisse d'Entrevaux est l'Assomption de la sainte Vierge : le patron est saint Jean-Baptiste, 24 juin.

On trouve, à 12 kil. de la ville et sur une montagne, une chapelle dédiée à saint Jean du Désert ou des Prés. Une grande prairie, quelques terrains non cultivés et un bois assez vaste en font partie. Des restes d'anciens bâtiments prouvent que dans des temps reculés l'habitation était considérable. On croit qu'une communauté religieuse y était attachée. La chapelle, qui par elle-même n'offre rien de remarquable, est très-ancienne et attire chaque année, un concours considérable, le jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste. Les fidèles s'y rendent encore le jour de la Décollation de ce saint, 29 août. Ce lieu de dévotion, est célèbre dans toute la contrée. Des religieux ermites sont préposés à la garde de la chapelle.

La commune d'Entrevaux a une population totale de 1800 âmes, dont plus de 400 disséminées dans les hameaux du *Clot*, de *Sedz*, de *l'Évêché*, de *Neigeas*, de *Glandèves*, de *Glanine*, de *Ray*, de *Villa-Passou*, de *Lacs*, de *Brec*, de *Saint-Pierre*, d'*Agnerc*, de *Soumaoure*, et les bastides.

Comme ville de guerre et ancienne place-frontière, Entrevaux fait partie de la chefferie de Draguignan ; il y a un portier-consigne, un garde d'artillerie, un garde de génie et une garnison.

Cette ville vient de perdre la recette principale, l'inspection et la capitainerie des douanes. Elle possède un hospice, un bureau de bienfaisance, une salle d'asile, un établissement des Frères des écoles chrétiennes, et deux écoles primaires.

Elle a donné le jour à Dalmas (....), docteur en médecine, médecin par quartier du roi Louis XVIII, qui exerça longtemps

sa profession dans les colonnies françaises, et publia en 1805 et 1822, les *Recherches historiques et médicales de la fièvre jaune.*

SAINT-PIERRE.

Le village de Saint-Pierre, en latin *Sanctus-Petrus,* ainsi appelé du patron du lieu, est situé dans la plaine à 21 kil. Est-Sud-Est d'Entrevaux, à 46 Est-Nord-Est de Castellane et à 83 Sud-Est de Digne. Ce village était autrefois situé sur une colline, à 1 kilomètre Nord de distance, et portait le nom de PUGET-FIGETTE, en latin *Podium Figettum.* Celui-ci fut entièrement détruit dans le temps des guerres civiles : on n'y voit plus que quelques décombres, les restes d'une tour et d'une chapelle. La tour était carrée, toute en pierres de taille et avait quatre mètres de largeur. La chapelle était la paroisse dédiée à saint Etienne, premier martyr. Au-dessus des ruines de ce village et sur une autre colline, on voit deux grosses pierres taillées et écrites d'un côté : mais ces inscriptions sont présentement indéchiffrables.

Après la destruction de ce village, les habitants se retirèrent dans la plaine, où ils avaient leurs terres éparses et des granges disséminées çà et là, et s'y construisirent des habitations. Dans les registres de la paroisse qui ne datent que de 1621, l'on trouve que ce nouveau village est appelé tantôt Puget-Figette, tantôt Saint-Pierre, tantôt de l'un et l'autre nom jusqu'en 1660. Il existe des actes moins anciens où on l'appelle Saint-Pierre-Figette.

Il y avait autrefois en ce lieu un monastère de religieux Bénédictins : on ne sait pas à quelle époque il fut fondé, ni dans quel temps il fut supprimé. Leur église est actuellement la paroisse du lieu. Leur maison fut vendue à des particuliers qui, jusques à la révolution, payèrent une redevance aux chanoines de Saint-Victor de Marseille.

Le climat de Saint-Pierre est tempéré, l'air pur et sain. Le territoire n'est arrosé que par un ruisseau appelé *le Vallon de Besseuges,* qui le sépare des Alpes-Maritimes. Le sol est pierreux, sabloneux en général, et argileux en certains endroits. Ses productions sont le froment, le méteil, l'épautre, les pommes, les cérises et les prunes et surtout les poires que les habitants font cuire au four pour pouvoir les conserver en hiver. Tous les

particuliers ont pour cela un four et même deux : de là vient que dans la contrée, on dit de Saint-Pierre : que c'est *un village de quatre-vingts fours* qui peuvent à peine fournir du pain à ses habitants.

La commune de Saint-Pierre a une population toute agglomérée de 182 âmes. L'église paroissiale a pour titulaire saint Etienne, premier martyr, et pour patron saint Pierre, apôtre.

LA ROCHETTE.

Ce village tire son nom de sa position sur un rocher exposé au Midi ; il est à 20 kil. Sud-Est d'Entrevaux, à 42 Est-Nord-Est de Castellane, et à 79 Sud-Est de Digne. Le climat y est assez tempéré. Ce village est bâti sur un plan incliné : plusieurs maisons sont élevées sur le devant, jusqu'à trois étages, et n'en ont qu'un sur le derrière. Beaucoup d'autres sont appuyées sur des voûtes. L'ancien château seigneurial, élevé sur un roc qui domine le village et la plaine, est soutenu par un grand nombre de voûtes qui se croisent dans tous les sens. On monte dans les appartements, non par un escalier, mais par une large rue bordée d'un mur percé de meurtrières et de grandes embrasures. Sur le devant du château, s'étend une large plate-forme d'où l'on jouit d'un coup-d'œil admirable. Sur le point le plus élevé du roc, on voit les traces d'une tour carrée. Ce château sert maintenant de demeure à plusieurs familles de la Rochette.

La commune de la Rochette a une population totale de 392 âmes, dont plus de la moitié disséminée dans les hameaux *d'Avenos*, des *Chainets*, de *Chamengarde*, et vingt-cinq bastides. Son église paroissiale a pour titulaire Notre-Dame-des-*Parans*, et pour patron saint Saturnin. Cette dernière fête se célèbre le lundi de la Pentecôte.

La Rochette possède un grenier de réserve et une école primaire.

CASTELLET-SAINT-CASSIEN.

Le Castellet-Saint-Cassien, en latin *Castelletum-Sancti-Cassiani*, est situé à l'extrémité d'une petite vallée, à 12 kil. Sud d'Entrevaux, à 37 Est-Nord-Est de Castellane et à 73 Sud-Est de Digne.

Le Castellet a pris son nom du château qu'y avaient fait construire les anciens barons de Glandèves; le surnom de Saint-Cassien sert à le distinguer des autres villages du même nom. Le climat y est sain et très-doux : le sol produit des grains de toute espèce. Les montagnes sont couvertes de chênes, de hêtres et de pins. On y fait le commerce des bestiaux et du bois de charpente. Son territoire est arrosé par l'*Ubayon*.

L'ancien château seigneurial existe encore avec ses promenades et son avenue qui est fort belle.

La commune du Castellet-Saint-Cassien n'a qu'une population de 90 âmes toutes disséminées. Les principales agglomérations sont les *Audiberts*, *les Bions* et le château. Cette commune forme une paroisse. L'église paroissiale, dédiée à saint Laurent, martyr, n'a été construite que depuis une vingtaine d'années, l'ancienne ayant été démolie, vù qu'elle menaçait ruine. — Il y a une école primaire.

MONTBLANC.

Montblanc, en latin *Mons Albus*, est situé sur un rocher qui s'élève entre deux hautes montagnes, à 17 kil. Sud-Est d'Entrevaux, à 30 Nord-Est de Castellane et à 67 Sud-Est de Digne. Ce lieu se nommait autrefois Mont-Fleuri, *Mons Floridus*, si l'on en croit la tradition orale des habitants. La couleur blanchâtre du rocher sur lequel le village est bâti, et la ceinture de neige qui couvre le sommet des montages environnantes, pendant une partie de l'année, ont donné lieu à la dénomination de Montblanc. Le climat de ce lieu est froid; le sol produit du blé, des légumes et plusieurs espèces de fruits. Les montagnes sont couvertes de pins, de chênes, de hêtres fort hauts, dont on se sert pour la la charpente. L'angélique croit avec profusion au pied de ces arbres.

Au-dessus du village est une source abondante qui sert au moulin et à l'arrosage des terres. Le château est fort ancien et ses murs très-épais. On y voit des embrasures de canon. Un canal conduit les eaux de la source sur la terrasse pratiquée devant la porte d'entrée : celle-ci porte les armes de la maison de Sabran à qui cette terre appartenait.

La commune de Montblanc a une population totale de 121 âmes, disséminées dans vingt hameaux ou bastides. Son église paroissiale a pour titulaire l'Annonciation de la Sainte-Vierge.

VILLEVIEILLE.

Villevieille, en latin *Villavetus* est situé dans une vallée à 8 kil. Sud-Sud-Ouest d'Entrevaux, à 46 Nord-Est de Castellane et à 85 Sud-Est de Digne. L'étymologie de Villevieille annonce une ancienne maison de plaisance construite par les barons de Glandèves. La famille de Villages, premier seigneur de Villevieille, est connue en Provence depuis le roi Réné.

Le climat de ce lieu est tempéré, son sol fournit aux besoins des habitants qui n'ont d'autre occupation que l'agriculture. La commune de Villevieille a une population de 189 âmes, disséminées sur tout son territoire. Cette communeforme une paroisse. — Il y a une école primaire.

CASTELLET-LES-SAUSSES.

Ce village, dit en latin *Castelletum-Salsum*, tire son nom d'un ancien château fortifié et d'une fontaine salée que l'on trouve sur son territoire; de là, la dénomination de château-salé. Il est situé sur une éminence de forme conique, à 9 kil. Nord-Ouest d'Entrevaux, à 35 Nord-Est de Castellane, et à 72 Sud-Est de Digne. Ce village portait autrefois le nom de Castellet-Mousteyret, *Castellum-Monasterium*, à cause d'un ancien couvent que l'on attribue aux Templiers. En 1749, M. de Gueydan, président à Mortier au parlement d'Aix, fit ériger cette terre en marquisat, (elle était auparavant une baronnie), et lui donna son nom. C'est pour cela que ce village est nommé, dans le Dictionnaire Géographique de la Provence, Gueydan et Castellet-Gueydan.

Le climat y est froid; le terrain ingrat produit à force d'engrais, du blé, du vin, de l'huile en petite quantité, mais qui est excellente. Le Var traverse une partie du territoire et le ravage souvent par ses inondations. Nous avons parlé, page 159, de la source salée de cette commune. On trouve du gypse gris et blanc dans une colline. Les autres collines sont couvertes de buis, de chênes et de hêtres.

Les habitants du Castellet jouissaient de plusieurs priviléges et franchises, accordés par divers souverains. Par des lettres patentes du 16 septembre 1380, le roi Louis II, confirma les priviléges précédemment obtenus par cette communauté, et déclara le dit lieu inaliénable du domaine comtal, avec permission aux habitants de s'opposer *etiam manu armata*, à toute aliénation, sans pouvoir être recherchés. Le roi veut de plus, que les nobles et tous les autres possédant biens dans le dit lieu et ses dépendances, soient tenus de contribuer comme les autres, à toutes les tailles, charges et autres impositions.

La commune du Castellet-les-Sausses a une population totale de 469 âmes. Elle est divisée en deux paroisses.

Paroisse du Castellet-les-Sausses. Elle comprend le village, chef-lieu; les hameaux situés dans la partie Nord, qui sont : *Le Fam*, *Mont*, *Selve*, *Clottessinie*, et 200 âmes. Son église paroissiale est sous le titre de saint Pierre et de saint Paul. On en fait remonter la construction au quatorziàme siècle. Un goût barbare a fait disparaître en 1815, les pierres de tailles et leur compartiments sous un enduit de chaux et un lourd crépissage. — Il y a une école primaire.

Paroisse d'Enriez. Cette paroisse érigée par ordonnance en 1845, comprend la partie Sud du Castellet, et les hameaux d'*Enriez*, chef-lieu ; de *Moustiers*, *du Collet*, *d'Agnère*, et 169 âmes. Son église paroissiale est dédiée à saint Martin de Tours.

Le Castellet a donné le jour à Fournier (Etienne-Pierre), né le 11 juillet 1769, qui se signala dans maintes batailles du premier empire, parvint au grade de colonel, fut fait major de la place de Paris en 1815, et commandant de Belle-Isle-en-mer, en 1822.

SAUSSES.

Sausses, ou mieux Saulces, en latin *Salsæ*, est bâti en amphithéâtre, au pied d'une montagne, sur la rive droite du Var, à 12 kil. Nord d'Entrevaux, à 39 Nord-Est de Castellane, et à 75 Sud-Est de Digne. Son nom latin *Salsæ*, est dû aux eaux salées d'une source qui naît au Sud-Est du territoire dans le lit du Var, et dont les habitants avaient l'usage, mais qu'ils ont perdu depuis longtemps par les vexations des employés des fermes. Le climat.

de Sausses est infiniment plus doux que celui des lieux voisins, à cause des montagnes qui avoisinent ce village. Celles-ci sont couvertes de gazon, et l'on y nourrit en été, beaucoup de bêtes à laine. Le sol est assez bon : la plaine est couverte de prairies et de jardins. La principale récolte est celle du froment; viennent ensuite les fruits de toute espèce, les légumes, le vin et l'huile d'olives en petite quantité.

Deux ruisseaux arrosent le territoire, mais après les orages, ce sont des torrents impétueux qui causent beaucoup de dégâts. Le Var coule à 1 kil. de distance du village. On trouve à Sausses de nombreuses pétrifications. L'ancien château existe encore.

Cette commune a une population de 344 âmes. Son église paroissiale, dédiée à saint Pierre, a pour patron saint Pons. Elle est construite depuis une vingtaine d'années, l'ancienne ayant été abandonnée à cause de son état de dégradation. On remarque dans cette église trois tableaux représentant Joseph reconnu par ses frères, la naissance de Jésus-Christ, et Notre-Seigneur chez Simon.

Le village de Sausses a donné le jour à Mgr Montblanc (Augustin-Louis de), docteur en l'université d'Oxford, chanoine du premier ordre de Saint-Denis, archevêque de Tours et pair de France. Ce prélat en mourant disposa d'une partie de sa fortune en faveur des établissements religieux. Il a laissé des sommes considérables pour établir des écoles chrétiennes à Annot et à Entrevaux. Mgr de Montblanc était né le 28 mai 1767 : il mourut à Tours le 28 décembre 1841.

AURENT.

Le village d'Aurent est situé dans une vallée sur la rive droite du Colomp, entre quatre rochers d'une hauteur prodigieuse, et à 18 kil. Nord-Ouest d'Entrevaux, à 44 Nord-Est de Castellane, et à 78 Est de Digne. Le climat d'Aurent est tempéré en été, mais extraordinairement froid en hiver, le soleil n'y paraissant que pendant trois heures par jour. Les avenues y sont très-difficiles en toute saison, mais surtout depuis la Toussaint jusqu'en mai, où les communications sont presque interceptées. Les fromages qu'on y fabrique sont recherchés. On y récolte du blé.

de l'orge et des légumes. Au-dessus de la montagne, est un lac nommé *Lac de Ligni.*

La commune d'Aurent a une population toute agglomérée de 90 âmes. Elle forme une paroisse. Son église paroissiale a pour titulaire et pour patron saint Pons, 11 mai. C'était autrefois une succursale de la paroisse du Castellet-les-Sausses, desservie par un prêtre qui y faisait sa résidence.



ARRONDISSEMENT DE FORCALQUIER.

Cet arrondissement, qui occupe l'angle Sud-Ouest du département, est borné au Nord, par l'arrondissement de Sisteron; à l'Est, par celui de Digne; au Sud et à l'Ouest par le département de Vaucluse.

Il comprend les six cantons de Forcalquier, de Manosque, de Reillane, de Banon, de Saint-Etienne et de Peyruis. Ces six cantons comprennent 51 communes, et une population totale de 33,293 âmes.

§. 1er. CANTON DE FORCALQUIER.

Ce Canton, situé au centre de l'arrondissement, est borné par le canton de Saint-Etienne, au Nord; par celui de Peyruis, à l'Est; par celui de Manosque, au Sud; par ceux de Reillane et de Banon à l'Ouest.

Il se compose de dix communes, savoir: Forcalquier, au centre et chef-lieu; Sigonce, Pierrerue, Niozelle, Villeneuve, Saint-Maime, Dauphin, Saint-Michel, Mane et Limans. Population totale 9,315 âmes.

Sous le rapport du culte, le doyenné de Forcalquier comprend onze paroisses, qui sont: Forcalquier, avec une cure de 1re classe et deux vicariats; Sigonce, Pierrerue, Niozelles, Villeneuve, Saint-Maime, Dauphin, Saint-Michel. Mane, avec un vicariat; *Châteauneuf-les-Mane* et Limans.

Justice de Paix, bureau de poste et de l'enregistrement, brigade de gendarmerie, à Forcalquier; chefs-lieux de perception, à Forcalquier et à Mane; Notariats, 2 à Forcalquier, 1 à Mane, à Dauphin et à Saint-Michel.

FORCALQUIER.

Forcalquier, en latin *Forcalquerium*, est bâti en amphithéâtre sur le versant Nord d'une colline, à 54 kil. Sud-Ouest de Digne, et sur la route Impériale n° 100. Dans les anciens actes, cette ville est dénommée *Forum-calcarium* et *Furnus-Calcarius*, à cause de la grande quantité de pierres calcaires que l'on trouve dans ses environs. On ne connaît aucun titre qui lui donne le nom de *Forum-Neronis*, qu'on lui a appliqué bien souvent mal-à-propos. Les Romains avaient, il est vrai, établi un marché dans le voisinage de cette ville qu'ils appelèrent *Forum-Neronis* et *Forum-Elicocorum*. Ce marché servait à l'approvisionnement de leurs stations militaires et des colons disséminés dans la contrée. Mais ce *Forum*, que tout indique comme établi sur le territoire de Mane, n'est point le Forcalquier d'aujourd'hui, qui du reste n'a jamais offert aucun vestige d'antiquités romaines.

Cette ville dut être fondée dans le sixième ou septième siècle, lorsque les irruptions des barbares forcèrent les habitants d'abandonner la plaine pour se retrancher sur les lieux élevés, et se mettre à l'abri de leurs insultes. Déjà dans le neuvième siècle, cette ville avait acquis une grande importance, à cause de sa position avantageuse, et grâce à son château-fort et aux remparts qui l'entouraient. Cinq portes y donnaient accès : la plus centrale et la mieux défendue était celle de Notre-Dame. Elle était pourvue d'un ouvrage avancé, avec logement nommé *Ravelin*, lequel se joignant d'un côte à l'église de Notre-Dame, et de l'autre au rempart, défendait les approches de la porte et garantissait d'une surprise. En temps de guerre, cette porte restait seule ouverte aux habitants pour vaquer aux travaux de la campagne. Les autres étaient murées, et on n'y laissait qu'un étroit passage pouvant servir à un seul homme. Une enceinte continue, fortifiée de tours de distance en distance ; un large fossé sur une grande partie de son périmètre ; le château couronnant la colline, telles étaient les fortifications qui protégeaient la ville, et qui exigeaient un siége régulier pour s'en rendre maître. C'est dans son enceinte que venaient se réfugier les habitants de la campagne et des lieux voisins pour se soustraire aux insultes

de l'ennemi, et c'est à ces causes que l'on doit attribuer le nombre croissant d'âge en âge de la population de cette ville.

Arnoul, évêque de Sisteron, y transféra, en l'an 925, le corps de saint Mary, abbé de Val-Benoit, afin de le soustraire à la profanation des Sarrasins. Ces barbares ne tardèrent point en effet de réduire en cendres le monastère, où avaient reposé jusques alors les précieux restes de ce grand serviteur de Dieu. La ville de Forcalquier s'en enrichit, et l'honora depuis cette époque comme son patron et son protecteur spécial. L'église où le corps fut déposé, prit le nom de saint Mary. Elle se reliait aux fortifications qui protégeaient l'enceinte de la ville. Après avoir servi longtemps de cathédrale, cette église fut abandonnée, et on n'y célébrait que rarement l'office divin. Il n'en reste plus aujourd'hui qu'un vestige que le temps emportera bientôt.

Un autre évêque de Sisteron, Frondon, institua, en l'an 1015, un établissement capitulaire dans l'église de Forcalquier. Il voulut par cette institution rehausser la gloire de son diocèse, et augmenter le lustre de sa seconde ville. En effet, les chanoines de Forcalquier, dont le nombre était fixé à seize, comme dans la ville épiscopale, jouissaient des mêmes honneurs et des mêmes prérogatives : ils ne formaient qu'un seul et même corps capitulaire uni au chef du diocèse, et les deux églises auxquelles ils étaient attachés n'en faisaient qu'une seule. Par une charte du 18 des calendes de février (15 janvier) de l'an 1015, l'évêque Frondon donna aux chanoines de Sainte-Marie et de Saint-Mary de Forcalquier la dîme d'un quartier du territoire de Mane, nommé *Salayon*. Cette charte, autrefois conservée dans les archives capitulaires, indique que le chapitre de Forcalquier existait déjà à cette époque.

Dans l'année qui suivit la mort de Frondon, Durand son successeur sur le siége épiscopal, vint consacrer solennellement une nouvelle église bâtie hors l'enceinte de la ville, au-dessous du château. La charte de cette consécration, reproduite par Papon (tome II. preuves. page IV), et portée dans le nouveau cartulaire de Saint-Victor de Marseille, sous le nº 676, nous apprend : que Aribertus, Lentilde son épouse, et leurs quatre enfants Gérard, Gauthier, Pierre et Pons, sur l'invitation des évêques Frondon et Durand, avaient fait construire au-dessous

du château de Forcalquier, *Sub castro furnocalcario*, une église en l'honneur des saints Probrace ou Promasse, Maurice et Romain, et que sa consécration était fixée au 15 des calendes de décembre. Les fondateurs déclarent céder en outre avec la nouvelle église, sur leurs biens allodiaux de Forcalquier, la moitié d'une vigne et une autre terre. Cet instrument est daté de l'an de l'Incarnation 1030, indiction 13e. L'église de saint Promasse existe encore : c'est donc à tort que Papon a avancé que ce fut sur son emplacement que l'on éleva dans le treizième siècle, la cathédrale actuelle. Cet édifice, ainsi que le bâtiment qui en est une dépendance, et les quelques terres qui l'entouraient, avaient été cédés à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, qui l'érigea en prieuré de saint Promasse. Vendue révolutionnairement, elle a passé entre les mains de la famille Arnaud. En l'état, il ne reste plus que l'église, et un corps de logis qui s'y joint perpendiculairement.

L'accord le plus parfait régna entre les chanoines de Forcalquier et de Sisteron sous les deux premiers évêques : il n'en fut pas de même après leur mort. Pendant que les chanoines de Sisteron reconnaissaient Pierre Ier pour seul et légitime évêque, ceux de Forcalquier appuyaient les prétentions de Géraud, évêque intrus, et homme décrié, dit-on, pour sa conduite. L'autorité de ce dernier n'était à la vérité reconnue que dans Forcalquier et les lieux de son voisinage ; il n'en persista pas moins à se qualifier évêque de Sisteron, et ce ne fut qu'après la mort de Pierre Ier qu'il renonça à ce titre en vendant ses prétendus droits à un nouveau compétiteur. Un seigneur puissant et audacieux s'était en effet emparé de l'évêché, et sans consulter les corps capitulaires, il fit proclamer évêque, son propre enfant encore en bas-âge. Les deux chapitres protestèrent envain contre ce trafic sacrilége, et cet état des choses durait encore en l'an 1060. Ce fut pour y mettre fin, que l'abbé de Cluny, légat du Saint-Siége, réunit en Concile à Avignon tous les évêques de la province. Gérard Caprérius, fondateur et abbé de la prévôté d'Oulx, dans le Piémont, fut élu évêque de Sisteron et confirmé à ce titre par le Pape Nicolas III. Lorsque le nouveau pontife voulut prendre possession dans sa ville épiscopale, les portes lui furent fermées. Il se dirigea sur Forcalquier, où le chapitre

et les habitants l'accueillirent avec autant d'empressement que de respect.

Reconnaissant de cet accueil, Gérard Caprérius éleva l'église de Forcalquier au rang de con-cathédrale. Il désunit le corps capitulaire de cette église de celui de Sisteron, voulant qu'il formât un corps distinct, jouissant des mêmes prérogatives et des mêmes avantages que le chapitre de la cathédrale. Ce privilége, presque unique en France, devait devenir dans la suite la source et la cause de longues dissentions. Il fut néanmoins confirmé par le concile provincial d'Aix, en l'an 1112, et par les Papes Adrien IV et Alexandre III. La bulle du Pape Adrien déclare que la con-cathédralité appelait le chapitre de Forcalquier à jouir concurremment avec celui de Sisteron, du synode que les évêques devront convoquer alternativement dans les deux villes, et partant, des droits qui y étaient attachés. Elle déclare encore qu'il doit jouir de la bénédiction et de la distribution des huiles saintes; de la collation des bénéfices dans la partie du diocèse située au Midi de la montagne de Lure jusqu'à la Durance; enfin du droit de concourir aux élections capitulaires. Tant de points de contact entre deux corps distincts, ne pouvaient que susciter des causes de rivalités et de divisions. Aussi l'harmonie ne put-elle jamais régner complète entre les deux chapitres.

Une circonstance assez curieuse les réunit pourtant un jour, et nous devons la signaler. Le concordat de 1516 avait ravi aux chapitres la plus importante de leurs prérogatives, celle de l'élection des évêques, en attribuant uniquement à nos rois la nomination aux siéges épiscopaux. Nonobstant cela, les deux chapitres se réunirent en 1531 pour l'élection du successeur de Claude d'Aussonville, leur évêque, qui venait de mourir à Lyon. Leur choix se porta sur Chérubin d'Orsière, aumônier de la reine. Cette élection fut annulée par le roi qui appela au siége de Sisteron Antoine de Narbonne.

Un arrêt du parlement de Grenoble, sous la date du 30 mars 1676, régla l'exercice de la juridiction des deux chapitres pendant la vacance du siége, en statuant : 1° que l'un et l'autre procéderaient en corps et par députés à l'élection des vicaires capitulaires et de l'official. 2° Que dans la quinzaine après le

décès de l'évêque, le chapitre de Sisteron assignerait celui de Forcalquier pour procéder à ces élections. 5° Que les synodes seraient alternativement tenus dans les deux villes. Le même arrêt portait encore que Sisteron conserverait le droit à la résidence de l'évêque et du tribunal de l'officialité, et que Forcalquier aurait le droit à la résidence d'un vicaire-général de l'évêché.

Forcalquier, qui participait déjà aux priviléges des cités épiscopales, était destiné à devenir la capitale d'un petit état indépendant. On sait qu'après le partage de la Provence en comtés d'Arles et d'Avignon, partage qui fut fait en l'an 1054, toute la partie située sur la rive droite de la Durance reconnut pour sa capitale la ville d'Avignon. Mais dans le siècle suivant, et en l'an 1110, la comtesse régnante se vit chassée de cette ville par les armes victorieuses du comte de Toulouse. Elle vint s'enfermer dans le château de Forcalquier, en attendant la fin des troubles. Une transaction put seule y mettre fin, en détachant au profit de la maison de Toulouse, les quatre comtés d'Avignon, de Cavaillon, de Venasque et de Vaison, qui formèrent le marquisat de Provence. Forcalquier continua d'être la résidence du souverain de la province orientale; et les diocèses d'Apt, de Sisteron, de Gap et d'Embrun (1), prirent le nom de comté de Forcalquier. La comtesse Adélaïde fut la première qui fixa sa résidence dans cette ville. Elle était veuve de Ermengaud, comte d'Urgel et gouvernait pour son fils encore en bas-âge. L'histoire lui reproche diverses injustices qu'elle répara néanmoins avant sa mort. Guillaume IV, son fils et son successeur, ne fit que passer, étant mort en 1129. Bertrand Ier gouverna d'abord le comté sous la tutelle de son ayeule Adélaïde et de sa mère Garsende. Il céda à titre d'apanage à Guigues son frère quelques lieux de son comté et notamment le bourg de Manosque. Ces lieux firent retour au domaine comtal, ce prince étant mort sans postérité. Bertrand Ier laissa trois enfants qui lui succédèrent successivement. Guillaume V, l'aîné de ses enfants, mourut fort jeune : Bertrand IIe ne gouverna que huit ans, de 1160 à 1168 : Guillaume VI, dit le jeune, fut le dernier comte de Forcalquier.

(1) Sauf les vallées de Seyne et de Barcelonnette.

Le règne de ce prince offre un curieux mélange de violences et de largesses envers les communautés religieuses de ses états. Les foudres du Saint-Siége atteignirent sa personne et l'interdit pesa sur tout le comté. Il vint alors à résipiscence et s'humilia devant le Pape Callixte II. Se fondant sur ses droits héréditaires, il refusa l'hommage que réclamait l'empereur Frédéric Barberousse, sous la menace de voir ses états inféodés au comte de Provence. Cet acte de rigueur ne fit que le confirmer dans son refus, et le pousser à la résistance à main armée. Il se décida enfin à prêter l'hommage. Il vit les deux comtes de Provence et de Toulouse ligués contre lui pour le dépouiller de ses états, et se mettant à la tête de ses troupes il déjoua leur entreprise. Il chercha ensuite à affaiblir le premier, en se liguant avec le second au moyen d'une donation mutuelle en cas de mort et sans descendance masculine. Peu après, il fiance sa petite fille Garsende de Sabran à Alphonse comte de Provence, et assure en dot à celle-ci son comté de Forcalquier, dont il ne se réserve que l'usufruit et la propriété seule de quelques terres. Alphonse, craignant d'être joué comme le comte de Toulouse, se saisit de la ville et du château de Sisteron qu'il fait occuper par ses troupes. Guillaume, indigné de cette conduite, lève des troupes : il appelle à son secours le prince d'Orange, les vicomtes de Marseille, et le Dauphin Guigues André du Viennois. Il donne en mariage à ce dernier sa deuxième petite-fille Béatrix de Sabran, avec les comtés de Gap et d'Embrun pour sa dot. Une longue guerre s'en suit, pour ne finir qu'avec la vie de l'un et l'autre comte. (novembre 1208 — février 1209.) La mort de ces deux princes réunit sur la même tête les deux comtés de Provence et de Forcalquier, moins les comtés de Gap et d'Embrun qui désormais firent partie du Dauphiné.

Ainsi finit l'indépendance de l'état dont Forcalquier fut la capitale pendant cent ans. La tentative de Guillaume de Sabran, neveu de Guillaume VI par sa mère Alix, n'aboutit, on le sait, qu'à lui assurer un vain titre purement honorifique. Raymond-Béranger IV et ses successeurs eurent seuls l'autorité et la puissance. Le titre de comte de Forcalquier se réunit à celui de comte de Provence, et les monarques français ne manquèrent jamais de s'en revêtir dans tous les actes qui concernaient le pays de Provence.

Les habitants de Forcalquier tinrent de la libéralité de leur dernier comte, les priviléges dont ils jouirent dans la suite. Par ses lettres patentes du 7 juin 1206, Guillaume VI déclarait les habitants de sa ville comtale et leurs biens, exempts de toute espèce de droits dans toute l'étendue du comté. Cette concession avait une portée immense, car elle n'affranchissait pas seulement des charges onéreuses de la servitude et de la féodalité locale, mais elle exemptait encore des droits aux quels étaient soumis tous les autres sujets, tant par rapport au prince qu'aux seigneurs locaux. Elle était donc la preuve vivante d'une affection spéciale, et peut-être aussi la récompense des services qui lui avaient été rendus dans le cours de son régne. C'est de Guillaume VI encore que les habitants de Forcalquier reçurent le droit d'élire les magistrats chargés de l'administration de la chose publique, et le conseil de ville formant le corps municipal. Le conseil de ville élu par les chefs de famille, élisait à son tour ses officiers à la pluralité des voix et au scrutin public. Ce conseil s'assemblait quand il voulait, et prenait les mesures qui lui paraissaient convenables ; il créait des taxes locales, vendait ou affermait les immeubles communaux ; il plaidait en demandant et en défendant ; il transigeait ; il appliquait à son gré les revenus de la commune. Avant cette concession, les intérêts publics se discutaient dans une assemblée générale tenue avec l'agrément et sous la présidence de l'officier royal : mais les résolutions de ce parlement public n'avaient force de loi, qu'autant qu'elles étaient munies de l'approbation des juges royaux. En passant sous la domination des comtes de Provence, les habitants eurent soin de faire confirmer leurs franchises et leurs priviléges. La comtesse Garsende et son fils Raymond-Béranger IV les confirmèrent les premiers, par une charte datée des ides de février de l'an 1217. Ils accordèrent de plus l'exemption de tout droit de péage et autres dans tout leur comté de Provence, non compris pourtant ceux de justice et de service militaire. (1)

(1) Cet instrument se termine ainsi : *Actum in castro Forcalquerii, ante ecclesiam beate Marie, et Comes stabat in scalariis quo ascenditur ad cloquerium.* » Cet escalier conduisant au clocher, et qui servit de strade au comte, se trouvait près du grand clocher, là où l'on voit maintenant un espace libre. On le désigna longtemps sous le nom de *cheminée du*

Sous le régne de Charles II, et par lettres patentes du 26 janvier 1307, Forcalquier fut érigé en chef-lieu de sénéchaussée. Son arrondissement judiciaire comprenait l'ancien comté de Forcalquier : on y jugeait par appel les jugements rendus par les cours de Bailliages. Le premier sénéchal de Forcalquier fut Gérard de Saint-Elpide, *Geraldus de Sancto-Elpidio*. Jacques de Gappe l'était en 1334 : ce fut lui qui vint instruire à Manosque sur les contestations entre les hospitaliers et la commune.

Pendant les longues dissentions qui désolèrent la Provence, à la mort de la reine Jeanne, la commune de Forcalquier se fit remarquer par son attachement envers cette princesse infortunée. Comme beaucoup d'autres, ne croyant point à sa mort, elle refusa de reconnaître aucun des compétiteurs qui se disputaient la couronne. Mieux informée ensuite elle reconnut l'autorité de Louis II, sous la régence de Marie de Blois, sa mère. Toutefois par une requête du 23 juin 1383, elle supplia la reine de poursuivre la vengeance que Louis Ier avait commencé de tirer contre les assassins de Jeanne ; de faire promettre à son fils de consommer cette vengeance, lorsqu'il serait en état de porter les armes ; de ne faire ni paix, ni alliance avec Charles de Duras. Elle demandait ensuite la confirmation des libertés et des priviléges du pays, entre autres celui de ne pouvoir être traduits devant aucun tribunal étranger dans les affaires contentieuses, et de ne donner qu'à des Provençaux la charge de sénéchal et les offices de judicature. Marie de Blois accorda tout ce qu'on lui demandait ; mais Charles de Duras n'oublia point de son côté son ressentiment contre Forcalquier. Son armée vint bloquer cette ville, avec ordre de la détruire de fond en comble. Ce siége dura plus d'un an, et occasionna bien des maux aux habitants. Leur énergie et leur bravoure triomphèrent à la fin de l'opiniatreté des assiégeants. Après plusieurs assauts tentés inutilement, l'ennemi se retira, non sans laisser des traces cruelles de sa présence.

Grâce à la solidité de ses murailles et à sa citadelle, Forcalquier put résister aussi contre les surprises des bandes de Raymond de Turenne, qui désolèrent les lieux de son bailliage. Nous

Comte, parce que c'est là que le souverain venait se chauffer aux rayons du soleil. L'escalier moderne du clocher de l'église n'a été construit que lorsqu'on ajouta les deux nefs latérales.

voyons néanmoins cette ville bien déchue de sa splendeur passée, dès le commencement du quinzième siècle. Le bon roi Réné disait en parlant d'elle dans une charte du 15 décembre 1466: *Villa Forcalquerii quœ amplissima esse solebat, nunc valde imminuta est.* La dépopulation dut s'accroître encore d'avantage, après la mort de ce prince. En effet cette ville épousa ouvertement les prétentions de Réné II, duc de Lorraine, qui disputait la couronne de Provence à Charles III, qui en avait été institué l'héritier. Au moyen d'intelligences perfides, Réné avait fait soulever en sa faveur les villes et les bailliages de Forcalquier, de Draguignan et de Grasse. Le roi de France, Louis XI, instruit de ces soulèvements, envoya des troupes au secours de Charles. Forcalquier fut assiégé et pris après une sérieuse résistance. Irritées de cette opiniatreté, les troupes se vengèrent en incendiant les maisons, en massacrant beaucoup d'habitants, et en pillant jusqu'à l'église même. Ceci se passait en 1481. C'était donc pour la deuxième fois que, dans l'espace d'un siècle, la capitale de la Haute-Provence était saccagée. Ces deux siéges, d'un côté ; de l'autre, plusieurs invasions de la peste, alors presque endémique dans la Provence, ne pouvaient qu'avoir porté un coup terrible, à la prospérité de cette ville.

Sous les premiers comtes, Forcalquier avait été érigé en chef-lieu de Bailliage ou viguerie. Il conserva toujours ce titre, et occupa le troisième rang dans les Etats de la province. Lors de la réforme de la justice en Provence, sous François 1er, Forcalquier fut doté de l'un des nouveaux siéges de sénéchaussée, créés par l'édit de 1536. La possession de ce siége lui fut disputée par deux fois par une ville voisine, qui sollicitait son transférement dans son enceinte. Mais grâce à son antiquité et à son titre de ville comtale, Forcalquier fut maintenu dans cette possession.

L'hérésie de Calvin compta de bonne heure des adeptes dans la ville de Forcalquier. Tandis que les sectaires étaient pourchassés dans maints lieux, ils trouvaient ici beaucoup de tolérance et de sympathie. Les magistrats les laissaient tenir publiquement leurs assemblées, et exercer le culte à leur façon. Plusieurs même de ces magistrats professèrent ouvertement les nouvelles doctrines. Grâce à cette tolérance, il fut facile aux

chefs du parti de se rendre les maîtres de la ville, et de s'y maintenir pendant quelques années. Durant ce laps de temps, l'exercice de la religion catholique fut à peu près interdit. Nul ne constata les naissances, les mariages et les décès. Ce fait résulte d'une note que le curé inscrivit en tête du registre de l'état-civil pour l'année 1557. Il attribue les lacunes que l'on remarque sur les registres des années précédentes à la présence et à la domination des Huguenots dans Forcalquier. Cet état des choses s'était modifié un peu plus tard, le gouvernement ayant suspendu une partie des officiers du siége de la sénéchaussée, qui professant les nouvelles doctrines, couvraient les sectaires de leur protection. On les réintégra pourtant peu après dans leurs fonctions, nonobstant les protestations du conseil de la commune. Le plus élevé d'entre-eux, Baptiste Perrochet, lieutenant principal du siége, ayant persévéré dans ses erreurs, et quitté la ville pour se joindre aux rebelles, fut privé de son emploi et remplacé par Mathurin du Teil.

Le conseil de ville avait de son côté prononcé la peine du bannissement contre les habitants qui avaient adopté les erreurs de Calvin. Mais soit impuissance à faire observer son ordonnance, soit par tout autre motif, un nombre fort restreint avait été atteint par cette mesure. Les plus hardis étaient restés dans la ville, et tenaient leurs assemblées religieuses dans une maison (1) faisant angle entre la rue Passaire et celle de la citadelle. Les plus timides avaient abjuré publiquement l'hérésie, tout en la conservant encore au fond de leur cœur, et on désignait ces derniers sous le nom de *récatholisés*. L'anxiété devenait d'autant plus grande à mesure, que des troubles éclataient dans la province. Or, en l'année 1575, des bandes armées de Huguenots s'étaient cantonnées dans la commune d'Ongles, et des détachements occupaient le village de Lardiers et le hameau du Largue, dépendant de la commune de Banon. Le baron de Consenoves, qui était à leur tête, avait établi son quartier général au hameau de

(1) Une délibération du mois de janvier de l'an 1576 porte ce qui suit: « que ceux de la religion réformée s'assemblaient, faisaient prières et chantaient psalmes publiquement et hautement en la ville; que même, le 28 janvier, comme la procession passait, étant assemblés en une maison, en icelle chantaient à haute voix les psalmes. »

l'église à Ongles; c'est de là qu'il dirigeait leurs opérations, faisant faire des courses incessantes dans le voisinage, pillant et dévastant toute la contrée. Ces courses avaient amené la désertion des campagnes, et forcé les habitants à se refugier dans Forcalquier, avec leur bétail et tout ce qu'ils avaient de plus précieux. A la crainte de quelque surprise de la part de l'ennemi, se joignaient donc encore et la misère occasionnée par l'état de souffrance de l'agriculture, et l'apprehension de quelque complot de la part des sectaires du dedans.

Les moyens de défense étaient insuffisants, vû l'état de délabrement des murs d'enceinte. Le gouverneur de la ville, messire Jean Lévêque, seigneur de Rougiers et de Saint-Étienne-les-Orgues, n'avait pour toute garnison qu'une compagnie d'infanterie, avec la quelle il devait protéger la ville et ses environs. Un décret du sénéchal, en date du mois de juin 1575, avait bien ordonné que chaque citoyen monterait la garde à tour de rôle, et que l'on formerait trois escouades de 17 hommes chacune pour veiller pendant la nuit. Dans les moments difficiles on alla jusqu'à commander 70 hommes. Mais la fatigue et le dégôut pour les parades militaires paralysaient déjà l'ardeur de la garde urbaine. (1) Le conseil imagina de placer un homme, muni d'une trompette, sur chacune des hauteurs qui avoisinent la ville, avec ordre de sonner de son instrument dès qu'il verrait l'ennemi s'approcher. Ces vedettes fonctionnaient pendant le jour: pour la nuit, on s'en remettait à la garde de Dieu. On les y maintint pendant six jours, et on leur alloua quinze florins pour leur salaire. La garnison se trouva pourtant renforcée, pendant quelques mois, de soixante arquebusiers du capitaine La Berlière.

L'invasion tant redoutée eut lieu enfin dans les derniers jours de janvier de l'an 1576. Les premiers à donner l'alarme furent les habitants de la Colle, (2) et ceux de la partie haute du vallon de Bévéron, suivirent de près les premiers, car l'ennemi enva-

(1) Divers habitants cherchèrent bientôt le moyen de se soustraire au service militaire. Le conseil de ville dut employer la rigueur pour s'opposer à ces tentatives. Il édicta une amende d'un florin contre tous les habitants qui auraient refusé de monter la garde. Il accorda en même temps une solde de trois sous par jour à ceux qui montaient la garde aux portes de la ville.

(2) C'est au pied de cette montagne que Forcalquier est bâti.

bissait le territoire de deux côtés à la fois. La colonne principale avait pris la route d'Ongles, et un corps plus faible suivait celle de Saint-Etienne. La première se dirigeait sur la porte de Notre-Dame et sur celle de Saint-Pierre ; la seconde menaçait celle des Cordéliers et des Chambons, prenant la ville à revers. Les maraudeurs toujours nombreux et infatigables, couraient les champs à droite et à gauche, fouillant les campagnes, et emportant ce que les paysans n'avaient pu enlever dans la précipitation de leur fuite.

Au premier avis, le gouverneur s'était rendu à la citadelle, et avait fait mettre la garnison sous les armes. Les uns gardaient les remparts, les autres formaient deux fortes patrouilles qui parcouraient incessamment les rues, prêts à se porter sur les points menacés. Les tambours battirent le rappel de la milice urbaine ; mais celle-ci ne se rendit qu'en bien petit nombre aux ordres du gouverneur. Cependant l'ennemi avait envahi le territoire. D'abord une masse considérable s'était présentée devant la chapelle de saint Marc, avait couronné les hauteurs qui l'entourent, et s'y était formé sur deux colonnes prêtes à s'avancer à l'assaut. On fit feu sur la plus rapprochée, de l'unique coulevrine que possédât Forcalquier ; mais soit défaut de la portée de la pièce, soit mauvaise qualité de la poudre, le boulet s'arrêta aux trois quarts du chemin, et les artilleurs jugèrent prudent de suspendre le feu, jusqu'à ce que l'ennemi se fut plus rapproché de la place. Ce qu'il n'eut garde de faire.

La seconde colonne, qui venait par la route de Saint-Etienne, fit halte derrière la Grosse-Grange. Par sa droite, elle se mit en communication avec la première colonne, et étendant sa gauche, elle arriva jusqu'à Bonne-Fontaine, fermant ainsi les routes de Pierrerue et de Niozelles. Pendant ce temps les maraudeurs fouillaient les campagnes. Le gouverneur ne tarda pas de reconnaître que l'ennemi n'avait pas sérieusement l'intention d'attaquer la ville, mais qu'il ne cherchait qu'à faire une démonstration et à se procurer des vivres. On vit en effet deux détachements, précédés de quelques cavaliers, se porter sur Pierrerue et Niozelles, tandis qu'un corps plus considérable, traversant le vallon du Viou, s'acheminait vers Mane. Ces partis détachés rejoignirent ensuite leurs corps, ramenant avec eux le butin qu'ils

avaient fait. Les villages avaient été taxés à des contributions de blé, de pain, de vin, de moutons et de volailles de basse-cour. Pour couronner l'œuvre, on avait mis à requisition les bêtes de somme, et après avoir dépouillé les habitants, on les forçait de transporter dans le camp d'Ongles le produit du pillage. Après cet exploit, les deux corps expéditionnaires reprirent tranquillement la route qu'ils avaient suivie le matin.

Cette incursion ne fut pas la seule que l'on eût à déplorer dans ces malheureux temps. Les huguenots campés à Ongles, tenaient facilement en échec la faible garnison de Forcalquier. Tout le restant de la viguerie étant livré à ses propres forces, comment une poignée de soldats aurait-elle pu maintenir l'ordre et faire respecter l'autorité royale dans une contrée agitée depuis longtemps par la guerre civile et les dissentions religieuses ? Les délibérations du conseil de la commune de Forcalquier de ce temps sont remplies de doléances soit au gouverneur de la province, soit au sénéchal, et néanmoins cet état des choses se continua jusqu'au règne de Henri IV.

Les dissentions religieuses firent place alors à d'autres préoccupations. Forcalquier, toujours dévoué à ses souverains, épousa franchement la cause royale, et la seconda autant qu'il fut en son pouvoir. On vit son député et ceux de sa viguerie assister aux états tenus à Céreste et à Reillane, le 6 juin 1589, à ceux tenus à Riez, le 27 janvier 1590; à Sisteron, le 4 mai de la même année, enfin à toutes les assemblées convoquées par le gouverneur royal. Cette ville soutint jusqu'à la fin le parti du duc d'Epernon, nonobstant la réprobation universelle qu'il s'était attirée par son humeur altière et son obstination à conserver le gouvernement de la province.

Après la pacification de la Provence, le château de Forcalquier ne fut pas compris parmi les fortifications dont la démolition fut ordonnée soit par le parlement, soit par le roi. Ce furent les habitants eux-mêmes qui sollicitèrent sa destruction, et qui se dépouillèrent ainsi du seul monument qui rappelait la grandeur passée de leur ville comtale. Par lettres patentes, données à Lyon en 1601, Henri IV leur permit de le ruiner et de l'abattre. L'édit royal conféra de plus aux consuls de la communauté, et à perpétuité, le titre et les attributions de gouverneur de la

ville (1). Les remparts finirent par tomber en ruines à leur tour. Les dernières tours ont disparu, depuis 50 ans seulement; et des cinq portes de la ville, il ne reste plus que celle des Cordéliers.

Le nombre des sectaires était encore considérable dans Forcalquier, dans le commencement du dix-septième siècle, et ils continuaient à exercer le culte à leur façon. Un certain jour, c'était dans le courant de l'année 1627, les catholiques, cédant on ne sait à quelle impulsion, s'assemblèrent tumultueusement, assaillirent le temple, y mirent le feu, et rossèrent les protestants à mesure qu'ils en sortaient. Ceux-ci justement indignés, se plaignirent à l'autorité municipale. Le conseil n'osant pas sans doute choquer les catholiques, éluda la question. Il répondit que le fait ne le regardait pas. La révocation de l'édit de Nantes, en éloignant ceux qui professaient l'hérésie, mit fin à ces tiraillements et à ces contestations entre habitants.

L'année 1650 fut une année de néfaste mémoire pour la ville de Forcalquier. Le fléau de la peste y fit de tels ravages, que 2,000 personnes environ furent emportées, et firent un vide immense dans sa population déjà restreinte.

En 1638, une circonstance inattendue vint grandir un instant l'importance judiciaire de cette ville. Trois grands corps de justice, connus sous le nom de *présidiaux*, avaient été édictés pour la Provence, et l'un d'eux devait avoir son siége à Forcalquier. Deux présidents, douze conseillers, un avocat et un procureur général formaient son personnel. Le parlement s'était refusé à vérifier l'édit royal, mais le grand conseil l'avait approuvé. Le conseiller d'état, Lauzun, chargé de son exécution, trouva en arrivant à Forcalquier, le procureur général et un conseiller qui lui notifièrent l'opposition du Parlement. Les officiers du présidial furent plus mal reçus encore; la population ameutée les accueillit à coups de pierres. Nonobstant cela, Lauzun tint

(1) Le gouverneur était une charge énorme pour la commune. Il fallait lui payer exactement son *fatigage*, c'est-à-dire son indemnité de logement, et lui faire souvent des cadeaux pour *s'entretenir* avec lui, ainsi que s'exprimaient naïvement nos ancêtres. Le *fatigage* taxé d'abord à trois florins par jour, avait dû être élevé à quatre florins, *attendù*, porte une délibération du 10 novembre 1575, *que le gouverneur peut beaucoup nuire et aider la ville*. Indépendamment de cela, à chaque fête solennelle, le gouverneur recevait perdrix, chapons, vin, le tout pour l'*entretenir*.

bon, et le présidial fut établi. Cette innovation, qui blessait les priviléges de la province, ne fut pas de longue durée; les présidiaux furent abolis par l'édit de juillet 1639. Forcalquier paya cher la petite émeute qui avait eu lieu dans ses murs; sa sénéchaussée fut démembrée, l'année suivante, par la création du siége de Sisteron. Ainsi amoindrie cette cour de justice, si importante autrefois, ne cessa de décliner; et lorsque la révolution vint la détruire, elle n'était plus que l'ombre d'elle-même.

Lors des troubles occasionnés en Provence par la création du *Semestre* (1647), Forcalquier embrassa chaudement le parti du parlement, contre le comte d'Alais, alors gouverneur de la province. Aussi vit-il avec plaisir la révocation de ce haut fonctionnaire.

Ce fut à Forcalquier que fut tenue en 1789 et le 15 février, l'assemblée électorale de la Haute-Provence pour la nomination des députés aux états généraux. L'année suivante, à la suite de la nouvelle division territoriale de la France, Forcalquier fut érigé en chef-lieu de district; mais le tribunal fut donné à la ville de Manosque. Il lui fut rendu plus tard, et il le possède encore présentement. Forcalquier perdit, avec son titre de comté, son chapitre con-cathédral, et ses trois communautés religieuses.

Ces communautés étaient: 1° un couvent de religieux Recollets fondé en 1624, par Mgr. l'évêque Toussaint de Glandèves.

2° Un monastère de la Visitation, fondé en 1631, et dont les bâtiments furent longtemps affectés à l'usage du petit séminaire diocésain de Digne. Les pères de la société de Jésus prirent la direction de ce nouvel établissement dans le mois de septembre 1816, et la conservèrent jusqu'aux fatales ordonnances du 16 juin 1828. On sait assez la splendeur et la prospérité de cette maison sous ces habiles et savants religieux. Une partie des bâtiments de l'ancien monastère sert aujourd'hui au collége de la ville.

3° Un couvent de Cordeliers, qui a donné son nom à un faubourg de la ville, et qui fut fondé en 1632. Le couvent existe encore presque dans son intégrité. Il formait un grand carré, dont l'église occupait un des côtés: les trois autres étaient destinés à l'habitation des religieux. Du couchant il touchait à la ville,

et sur les autres points il était entouré de jardins lui appartenant. Ces possessions étaient peu de chose : en réalité le couvent était pauvre, et plus d'une fois la ville avait été obligée de venir à son secours. Ce fait est attesté par une foule de délibérations du conseil de commune. L'église seule a disparu : sur l'emplacement qu'elle occupait se trouve aujourd'hui une maison, et le sanctuaire a été transformé en jardin.

Cette ville posséde un hospice desservi par les religieuses de Saint-Charles ; un collége communal ; une école chrétienne des Frères, fondée en 1822, et en grande partie par les libéralités de Mgr. de Miollis ; un pensionnat de demoiselles ; une maison d'arrêt, et une caisse d'épargnes, autorisée par décret du 29 août 1857. — La population de cette commune est de 2,965 âmes.

Le territoire de Forcalquier, arrosé par la Laye, est fertile en blé, vin, huile et fruits. Son aspect présente un terrain accidenté et coupé de vallées profondes. L'industrie compte dans cette ville des filatures de cocons, et des manufactures d'étoffes et de toiles. Son intérieur n'offre rien de remarquable : ses rues sont tortueuses et étroites. Le boulevard *La-Tourrette* et l'esplanade du *Bourguet* offrent seuls un aspect agréable par leur double ceinture de maisons de belle apparence et par les beaux arbres qui les ombragent. Le haut de la colline qui domine la ville, et que couronnait autrefois le château, est dominé par une belle et gracieuse statue de la Vierge Immaculée, étendant ses bras sur la cité. Un calvaire, construit sur la lisière de la voie qui y aboutit, ajoute un nouveau charme à ce tableau.

L'église paroissiale de Forcalquier, sous le vocable de l'Assomption de la sainte Vierge et de saint Mary, est un des plus beaux monuments religieux de nos Basses-Alpes. Elle est construite en forme de croix latine, et offre 45 mètres en longueur, 25 en largeur et 23 en hauteur. La nef principale date du onzième siècle : les deux nefs latérales n'ont que 300 ans d'existence, et déparent ce bel édifice par leur manque de proportions. Cette église présente un mélange d'ogive et de plein-cintre. Les quatre piliers, formant les angles du sanctuaire et supportant la voûte du sanctuaire et la tour du clocher, sont formés de faisceaux de colonettes sveltes et gracieuses, couronnées de chapiteaux ornés de feuilles de chêne et d'acanthe. Le chœur de forme

trilatérale, a sa voûte ornée de trois beaux culs de lampe, d'où partent d'élégantes nervures qui ont leur point de jonction à un autre ornement du même genre. Trois grandes ouvertures, garnies de vitraux, hautes de 12 mètres et larges de 70 centimètres, répandent des flots de lumière dans toute l'enceinte. Les deux chapelles des nefs latérales présentent dans tout leur pourtour des arcades à ogives, et des colonettes couronnées par des chapiteaux à feuillages très-délicatement sculptés. La porte principale correspond à la majesté de l'édifice. Elle est de forme ogivale, avec colonettes dans les renforcements. Une belle rosace en pierres, garnie de vitraux coloriés, la surmonte. A côté de la porte, s'élève l'élégante tourelle de l'horloge. La noble simplicité de l'architecture de la nef principale, toute construite en pierres de taille, et la couleur noirâtre que le temps lui a donnée, portent un tel cachet de grandeur que l'on se sent porté au recueillement en y entrant. Le sanctuaire vient d'être embelli d'un magnifique autel de marbre, en parfait rapport avec l'ensemble de l'édifice. Les statues des douze apôtres ornent sa façade antérieure.

La chapelle de l'ancien couvent de la Visitation attire aussi l'attention par sa forme élégante et ses gracieuses peintures.

Il existe encore sur divers points du territoire quelques chapelle rurales qui ont le privilége d'attirer les fidèles, et où l'on célèbre de temps en temps les divins mystères.

Forcalquier compte parmi les illustrations Bas-Alpines :

1° Boniface (Hyacinthe), célèbre avocat au parlement d'Aix, né le 14 octobre 1622, qui fut successivement syndic du corps des avocats, assesseur d'Aix et procureur du pays de Provence. Il mourut à Aix, le 28 juillet 1699, laissant un ouvrage fort estimé, qui a pour titre : *Arrêts notables du parlement de Provence.*

2° d'Eymar (Balthasar,) docteur en théologie, membre de la congrégation de l'Oratoire, puis chanoine de Forcalquier, théologal du chapitre de Marseille, official, vicaire-général et enfin archidiacre de ce diocèse, né le 6 février 1681. D'Eymar était lié d'une étroite amitié avec le célèbre père Mallebranche. On a de lui des oraisons funèbres, des panégyriques et des discours fort-estimés.

3° d'Eymar (Etienne,) frère du précédent, né en 1697, qui quitta

l'Oratoire pour occuper le canonicat vaquant par la translation de Balthasar au théologalat de Marseille. Partisan enthousiaste de l'hérésie de Jansenius, Etienne n'omit rien pour la propager et la défendre. Les écrits qu'il publia à cette fin font peu d'honneur à sa mémoire.

4° d'Eymar (Ange-Marie,) neveu des précédants, député aux Etats généraux en 1789, ambassadeur dans le Piémont sous le directoire, enfin préfet du département de Léman, mort à Genève, le 11 janvier 1803. D'Eymar, dans sa carrière parlementaire, s'était réuni au Tiers-Etat, et avait épousé toutes les idées du parti révolutionnaire. Dans son ambassade, il prit une part active aux bouleversements du royaume de Sardaigne ; à Genève, il signala son admiration pour Voltaire, en lui faisant élever une statue. D'Eymar a laissé quelques écrits.

5° Trouillas (Etienne Lombard du), né en 1610, quitta la société de Jesus pour se retirer à Port-Royal-des-Champs, fut précepteur du comte de Saint-Pol, du prince de Conti, du duc de la Roche-sur-Yon, prit une large part aux disputes du temps sur la grâce et la morale, et publia divers écrits. Il s'attacha ensuite à Mgr. Forbin de Janson, évêque de Digne, et lui fut très-utile par ses conseils et par sa plume. L'abbé du Trouillas passa les dernières années de sa vie à Forcalquier, et y mourut en 1689.

Les ARMOIRIES de Forcalquier sont de gueles à trois Pals d'or, ou pieux perpendiculaires partageant l'écu dans toute sa longueur. Le pal était anciennement une marque de juridiction féodale.

SIGONCE.

Sigonce, en latin *Sigoncia*, situé sur le versant d'un coteau, à 10 kil. Nord-Est de Forcalquier, et à 47 Sud-Ouest de Digne, était un entrepôt de chasse des comtes de Forcalquier, désigné par eux sous le nom de *locus secundus*, que l'on traduisit à la fin par celui de Sigonce. Le climat y est assez tempéré ; le sol est d'une qualité médiocre. Ce n'était jadis qu'une vaste et belle forêt, dont les Bénédictins Clunistes établis à Ganagobie, commencèrent le défrichement, sur la fin du dixième siècle. Les religieux attirèrent des habitants pour l'exploitation de ces

terres, de là l'origine du village. La terre et seigneurie de Sigonce, d'Aris et de Vallons furent donnés au monastère de Ganagobie par le dernier comte de Forcalquier, Guillaume VI. Nous avions lu dans un ancien document que les moines de Ganagobie habitèrent d'abord Sigonce, et qu'ils n'abandonnèrent cette maison que vers l'an 1550. Nous ne saurions admettre aujourd'hui cette version, qu'avec cette reserve qu'il y eut à Sigonce dans l'origine une succursale du monastère de Ganagobie pour veiller sur ses intérêts et diriger l'exploitation des terres. Les prieurs du monastère en qualité de seigneurs de Sigonce y firent construire un château, qui fut refait sous le prieurat de Pierre de Glandèves et ils établirent en ce lieu pour l'administration des sacrements, un prêtre amovible. Ce ne fut qu'en 1678, qu'ils y érigèrent une vicairie perpétuelle. La famille de Janson avait aussi des droits seigneuriaux sur Sigonce et sur le hameau d'*Aris*. Elle y possédait un beau château appelé Belair et un vaste parc.

Sigonce fut occupé en 1393 par les bandes pillardes de Camisard et de Vielhavia. On n'obtint leur évacuation qu'au poids de l'or.

La commune de Sigonce a une population totale de 515 âmes, dont une grande partie disséminée sur tout son territoire. Son église paroissiale est dédiée à saint Claude, dont on célèbre la fête le dimanche après le 6 du mois de juin.

Le territoire de Sigonce renferme des carrières de lignite et de pierres à chaux. On y exploite deux couches de lignite ; dont l'une a un mètre de puissance et l'autre six. La dernière ne donne que du lignite pour la cuisson de la chaux ; mais la première n'a que du lignite de bonne qualité. La chaux hydraulique qu'on y fabrique, est de très-bonne qualité ; aussi est-elle recherchée pour les constructions.

Il y a à Sigonce un bureau de bienfaisance et une ecole primaire.

PIERRERUE.

Le village de Pierrerue est situé sur le penchant d'une colline et sur la route de Digne à Avignon, à 6 kil. Est de Forcalquier, et à 48 Sud-Ouest de Digne. Son étymologie que l'on fait venir

de *petra rupta*, rocher fendu, se justifie par sa position sur un banc de rocher, que l'on foule aux pieds dans la rue principale et sur la place, et qui se montre assez élevé dans le milieu du bourg. Le climat y est tempéré : son territoire, coupé par des vallons agréables, complantés de vignes, de mûriers et d'oliviers, est fertile en grains, fruits et légumes.

La terre de Pierrerue fut donnée en 1384, à Charles d'Albe par Louis II, roi de Naples et comte de Provence. Les moines de Ganagobie possédaient jadis aussi des terres au quartier de Saint-Pierre, et c'est à eux que l'on doit la construction de la chapelle que l'on y trouve, et où une messe était célébrée tous les dimanches.

La commune de Pierrerue comprend une population totale de 647 âmes, dont une partie disséminée dans les hameaux de *Saint-Pierre*, *des Magnans*, *des Névières* et seize campagnes isolées. Son église paroissiale presque entièrement rebâtie depuis quarante ans, est fort propre. La fête patronale du lieu est la Fête-Dieu. — Il y a à Pierrerue un bureau de bienfaisance, et deux écoles primaires.

NIOZELLES.

Le village de Niozelles, en latin *Nuacella*, est situé sur une hauteur entourée de coteaux boisés, à 6 kil. Sud-Est de Forcalquier, et à 51 Sud-Ouest de Digne. Le climat y est tempéré, le sol sabloneux. On y récolte du froment, du seigle, de l'avoine, de l'épeautre et des légumes. Son territoire est arrosé, à son extrémité, par le Lauzon, et au centre, par le ruisseau de *Buveron*.

La commune de Niozelles a une population de 381 âmes. Il n'y a pas de hameaux, mais beaucoup de maisons de campagne disséminées sur son territoire. L'église paroissiale, sous le titre de l'Invention de saint Etienne, martyr, a pour patron les saints Alban et Candide. Elle fut construite en 1681, par les soins du chapitre de Forcalquier, de Mgr de Thomassin, évêque de Sisteron, et de M. de Glandèves, seigneur du lieu. La construction de cette église offre de remarquable une voûte élancée et à croisillons, et huit pilastres de l'ordre dorique qui ornent les murs intérieurs.

Le château seigneurial de Niozelles existe encore: sa fondation remonte au commencement du seizième siècle.

Cette commune possède un grenier de réserve, et une école primaire.

VILLENEUVE.

Villeneuve, en latin *Villanova*, est situé sur une petite élévation qui domine la belle vallée de la Durance, à 11 kil. Sud-Est de Forcalquier, et à 54 Sud-Ouest de Digne. Une tradition orale, qui ne manque pas d'ailleurs de probabilités, nous apprend qu'il existait en ce lieu un bourg habité par les Romains, et qui plus tard, devint la proie des flames. Il y a 20 ans environ, qu'un cultivateur trouva dans son champ et à peu de profondeur, une urne contenant deux mille pièces de monnaie en cuivre à l'effigie de divers empereurs. On a trouvé encore dans des décombres, le reste d'un temple pavé en mosaïque; le buste d'un prince; un vase où l'on recevait le sang des victimes immolées; des tombeaux en pierres de taille et en briques dites sarrasines. Ces derniers objets ont été découverts dans le quartier de Saint-Saturnin, distant du village de 1200 mètres et à l'Est.

Les anciennes transactions et concessions déposées dans les archives de la commune, portent qu'en 1300 et en 1400, on permit aux habitants de la Roche-les-Volx, d'abandonner leurs habitations sises en ce lieu, et d'en construire de nouvelles plus convenablement placées pour leur commodité personnelle et pour la culture de leurs champs. C'est ainsi que s'est formé le village actuel auquel on donna le nom de *Nouvelle-Ville*, en latin *Villanova*. Il appert de là qu'après la destruction du bourg primitif, les habitants s'étaient établis sur la hauteur pour être plus à portée de se défendre contre de nouvelles invasions. On trouve en effet dans le quartier de la *Roche* les ruines d'un ancien château-fort. Il n'y a plus d'intact qu'une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-la-Roche, où l'on se rend en procession, le dimanche après la fête de la Nativité de la sainte Vierge.

Le climat de Villeneuve est tempéré; son sol est fertile en grains, vin, fruits, huile et légumes. Le canal de La Brillanne arrose et fertilise sa plaine dans toute sa longueur.

La commune de Villeneuve a une population de 778 âmes, dont 250 disséminées dans les bastides et le hameau de la *Tuilière*. Son église paroissiale porte le millésime du seizième siècle. Cette inscription annonce-t-elle la construction ou un agrandissement considérable? nous l'ignorons. Cet édifice n'offre rien de remarquable. Saint Saturnin en est le titulaire, et saint Sébastien le patron.

Villeneuve a un bureau de bienfaisance, et deux écoles primaires.

SAINT-MAIME.

Ce village, en latin *Sanctus-Maximus*, tire son nom de saint Maxime, évêque de Riez et patron de ce lieu. Il est situé sur une éminence et sur la rive droite de la Laye, à 9 kil. Sud de Forcalquier, et à 63 Sud-Ouest de Digne. Ce village possédait, sous les comtes de Forcalquier, un vaste château dont il ne reste plus qu'une tour en ruine. La tradition conserve le souvenir des quatre princesses filles de Raymond-Béranger IV, qui y furent élevées, et qui épousèrent quatre souverains, savoir : Marguerite, l'aînée, qui épousa le saint roi Louis IX, en 1234; Eléonore, qui fixa le choix de Henri III, roi d'Angleterre; Sancie, la troisième, qui épousa Jacques, roi d'Aragon; Béatrix enfin, héritière des États de Provence et de Forcalquier, qui fut l'épouse de Charles Ier d'Anjou, en 1246. Une partie du terrain qui avoisine ces ruines, retient encore les noms de Jardin de la Cour, Vigne de la Cour, Pré de la Cour. En 1418, la reine Yolande, fit donation de ce château, ainsi que de celui de Dauphin, avec leurs places, droits et dépendances, à Raymond d'Agoult, *pour services faits à elle et au roi Louis son mari*.

La commune de Saint-Maime a une population de 503 âmes, dont une grande partie disséminée dans les maisons de campagne. Son église paroissiale est dédiée à saint Maxime, de Riez. La proximité de ce lieu avec Dauphin, dont il n'est séparé que par un vallon, au milieu duquel coule la Laye, a donné lieu à ce dicton : *Sant-Maime et Dauphin dansoun douo mêmé tambourin.*

Le climat de Saint-Maime quoique tempéré, est parfois assez dur à cause des vents auxquels il est exposé. Son sol est fertile

et productif. — Il y a un bureau de bienfaisance, et une école primaire.

DAUPHIN.

Dauphin, en latin *Dalphinus*, est situé sur une élévation, entre la Laye et le Largue, à 8 kil. Sud de Forcalquier, et à 62 Sud-Ouest de Digne. Il est fait mention de ce lieu dans des chartes du onzième siècle, sous le nom de *Castrum de Dalphino* : mais on ignore par qui et pourquoi lui a été donnée la dénomination de Dauphin. Le climat y est tempéré : on cultive dans son territoire la vigne et l'olivier. Les collines sont semées en blé et en épeautre, et la plaine est couverte de prairies.

On exploite à Dauphin plusieurs mines de lignite : une concession, du 24 septembre 1817, comprend 7 kil. carrés, 57 hect. de superficie. Elle contient au moins dix couches, dont les plus précieuses, au nombre de cinq, donnent du charbon pour la forge ; deux fournissent du charbon pour le chauffage ; les autres ne sont exploitées que pour la fabrication de la chaux.

La montagne de *Scourtegat* contient des carrières de gypse qui sont aussi exploitées. Il existe de plus, près de la mine des *Payans*, une source sulfureuse peu abondante.

On trouve à Dauphin des bancs de schiste bitumineux qui, aujourd'hui exploités, fournissent au commerce un liquide ou huile combustible propre à l'éclairage. Au quartier de *Banneri*, on voit encore quelques tronçons de colonnes, en pierre commune, ainsi que les fragments d'un buste très-grossièrement sculpté.

Dans la plaine située entre Mane et Dauphin, on trouve deux quartiers dont l'un est appelé Champ Prélien, *Campus prœlii*, et l'autre Champ Ferous, *Campus ferox* ; entre ces deux champs est une maison de campagne dite *Les Encontres*, dont la tradition fait le point de rencontre de deux armées, et le lieu où se donna le premier choc. Qu'une bataille ait eu lieu dans cette plaine, c'est un fait incontestable : ces noms topiques, les débris d'armures que l'on trouve dans les terres, surtout les nombreux squelettes inhumés au quartier de Saint-Clair, au bout du Champ Prélien en font foi Le propriétaire du domaine de Saint-Clair.

faisant planter des vignes dans la partie Sud-Est, déterra en 1793, dans un espace d'environ 76 hectares carrés, plus de 1,500 squelettes couchés sur le dos, les uns à côté des autres, ayant les bras étendus le long du corps, sans avoir subi le moindre dérangement. Quelques-uns, sans doute les chefs, étaient recouverts de larges dalles, d'autres l'étaient par des briques, et tous paraissaient être les restes d'hommes de haute taille, forts et vigoureux, et dans la fleur de l'âge, car ils avaient les machoires garnies de toutes leurs dents. De semblables squelettes avaient été apperçus au midi de ce domaine, et il n'y a pas de doute que toute cette étendue de terrain n'en renferme un grand nombre. Il est donc incontestable qu'une grande bataille a été livrée en ce lieu.

Mais quelle est l'époque de cette bataille, et quels furent les combattants? on n'en sait rien. Les uns pensent que cette action eut lieu entre les Romains, sous la conduite de Marius, et les Cimbres et les Teutons. Mais ce sentiment est en opposition avec l'accord unanime des historiens, qui assignent les environs d'Aix comme le lieu où ces barbares furent défaits en Provence. Les autres croient que ce furent les Gaulois réunis contre César, lors de son passage par les Gaules pour se rendre en Espagne, qui furent défaits en cet endroit. Suivant eux, l'armée romaine aurait traversé la Durance près de lurs, et se serait avancée vers *Alaunium*, où se trouvaient réunies les forces des Gaulois, et un premier engagement aurait eu lieu dans le voisinage de cette ville, dans le quartier qui porte le nom de *Prabellum*. César divisa ensuite ses troupes en deux colonnes; l'une prit le chemin de droite, aboutissant à Forcalquier, et connu sous le nom de *Via dexteris*; l'autre suivit le chemin de gauche, *Via sinistris*. Ces deux colonnes débouchant en même temps, et par des chemins différents, dans la plaine du Champ Prélien, elles trouvèrent les Gaulois qui les attendaient, et la bataille s'engagea. Il ne manque à ces détails si bien circonstanciés que d'être avoués et consignés dans les Commentaires du célèbre général romain.

Nous inclinons à croire avec M. Henry qu'il faut reporter ce fait d'armes à une époque plus reculée, et aux temps des démêlés des Romains, soit avec les Salyens, soit avec les Allobroges, et dans la période de 150 à 120 ans avant Jésus-Christ. Ce serait

alors un des épisodes de la campagne de Caius Sextius en Provence, campagne dont tous les détails ne sont point parvenus jusqu'à nous. On sait cependant que les Salyens, commandés par leur roi Teutomal, furent battus près d'Aix, et que ce prince fut obligé de se réfugier chez les Allobroges. Avec le secours de ces alliés, il essaya vainement de repousser les romains de la Provence, et ce fut en marchant contre eux qu'il les trouva au Champ Prélien.

Les Champs *Prélien* et *Ferous* étaient traversés par une voie romaine qui se dirigeait de Céreste sur Alaunium, aujourd'hui Notre-Dame-des-Anges, près Lurs. Cette voie est appelée encore aujourd'hui chemin *Seinet* : quelques-uns font venir cette étymologie de *sanguinea*, voie de sang, à cause du massacre que les Romains y firent des Gaulois : quelques-autres font dériver ce mot de *sinistris*, voie de gauche, parce que, disent-ils, il existe aux abords de Forcalquier un autre vieux chemin appelé Chemin *Dexteri*, du latin *via dexteris*, voie de droite.

La commune de Dauphin a une population de 682 âmes, dont les deux tiers au village, et le reste dispersé dans les maisons de campagne. Son église paroissiale a pour titulaire saint Martin et pour patron l'Assomption de la Sainte Vierge. La nef principale est très-ancienne : celles de côtés ont été construites à deux époques, l'une dans le quinzième siècle, et l'autre en 1836.

L'ancien château, qui était fort vaste et fort beau, n'offre plus que des ruines et des restes informes. On trouve à Dauphin au-dessus des couches minéralogiques, une sorte de pierre calcaire molle qui renferme des empreintes de poissons, de feuilles d'arbres, etc. — Dauphin a un bureau de bienfaisance, et deux écoles primaires.

SAINT-MICHEL.

Saint-Michel, ainsi appelé du patron de son ancienne église paroissiale, est situé sur une élévation, à 10 kil. Sud-Ouest de Forcalquier et à 64 aussi Sud-Ouest de Digne. Le climat y est tempéré, le sol fertile en grains, fruits, vin et huile.

On trouve au haut du village les ruines d'un ancien château féodal : le château moderne placé au centre du village n'offre

rien qui le distingue des autres habitations. Le village est dominé par une antique église attenante au presbytère : la tradition, appuyée sur des titres, porte qu'en ce lieu était jadis un couvent de moines ; que ceux-ci l'ayant abandonné, la maison fut affectée au logement du curé et de son vicaire, et l'église convertie en paroisse : ce qui a duré jusqu'en 1804. Le titre de paroisse fut donné alors à l'église de saint Pierre, à cause de sa position centrale. Le village de Saint-Michel conserve encore les restes des anciens remparts qui le protégeaient.

On lit dans des papiers échappés à la destruction du greffe de l'ancienne officialité de Sisteron, qu'en 1511, ce tribunal fut saisi d'une plainte contre les insectes qui désolaient le territoire de Saint-Michel. Les habitants de cette commune fatigués de faire une guerre inutile à ces redoutables ennemis de leurs récoltes, se pourvûrent par voie canonique, par devant l'official du diocèse, à l'effet de poursuivre ces déprédateurs suivant les formes juridiques. La plainte fut acceuillie, et les insectes furent assignés et condamnés dans toutes les formes. On ignore toutefois s'ils se soumirent de bonne grâce à la sentence rendue contre eux. Ces sortes de procédures étaient alors communes, et ce ne fut qu'en 1666 qu'elles furent abolies par arrêt du grand conseil.

La commune de Saint-Michel a une population de 1028 âmes, dont 300 disséminées dans les bastides et le hameau *de la Tuilière*. Son église paroissiale, dédiée à saint Pierre, a sa porte d'entrée ornée de quelques sculptures grossièrement exécutées, et appartenant au genre gothique. Cet édifice n'était dans le principe qu'une chapelle que l'on a agrandie à plusieurs époques. L'ancienne église, dédiée à saint Michel, offre un caractère de gothique plus prononcé. Deux arceaux conservent des tronçons de colonne ornés de chapiteaux. Les murs de nef latérale présentent plusieurs pierres chargées d'inscriptions tumulaires, la plupart illisibles et gravées avec beaucoup de négligence.

Saint-Michel honore comme son patron, saint Babylas, évêque d'Antioche et martyr, (24 janvier). — Il y a un bureau de bienfaisance, et deux écoles primaires.

MANE.

Mane, en latin *Mana*, est bâtie sur le penchant d'une petite colline et sur la rive droite de la Laye, à 4 kil. Sud-Ouest de Forcalquier, et à 58 Sud-Ouest de Digne. On découvre fréquemment aux environs de ce bourg, des vestiges de sépultures anciennes, tels que urnes, lampes, médailles. Au quartier dit des *Caillètes*, on trouva, dans le commencement de notre siècle, une forge entière en maçonnerie, une grande quantité de clous et quelques morçeaux de fer, ouvrages présumés sarrazins.

Parmi les pierres tumulaires découvertes près de Mane, il en est une portant cette inscription :

VIATOR SABINI F.
IVLIAE MA. AE :
CONIVGI CARISSI
MAE.

Une écaille enlevée à la pierre près des lettre MA de la seconde ligne, empêche de lire en entier le nom de l'épouse de Viator, fils de Sabinus. La forme de cette pierre est un carré surmonté d'un triangle, avec des cornes à la naissance du triangle.

Mane a reçu son nom des divinités payennes qui présidaient aux sépultures. C'était sur son territoire, que se trouvait le *Forum* ou marché bâti par les Romains. Ce lieu est un des bourgs les plus considérables et les plus agréables du département. L'agriculture y étale ses plus riches productions. Les fruits qu'on y récolte sont gros et d'un goût exquis principalement les poires. Le territoire de Mane, situé au pied d'une montagne, bien planté, bien arrosé et cultivé avec intelligence, forme un des plus beaux bassins qu'on puisse voir. C'est une vaste plaine encadrée de toutes parts, par des collines boisées, dont les flancs sont couverts de vignobles. Le blé, l'huile et le vin sont les principales productions du lieu.

On exploite dans les coteaux voisins une belle carrière de pierres tendres et bonnes pour les constructions. Mane possédait dans le seizième siècle un monastère de religieuses, que les protestants ruinèrent, et que fit retablir l'évêque de Sisteron, Aymar de Rochechouard. On trouve à l'Est du village, l'ancien

couvent des Minimes, grande, vaste et belle maison, placée dans un site avantageux. Ce couvent fut fondé en 1609, par Melchior de Janson : cent ans après la fondation, un arrière-petit-fils du fondateur dota et embellit la maison de ces religieux. Le cardinal de Janson lui légua ensuite sa riche bibliothèque. Vendu, après la suppression des Ordres monastiques en France, ce bel établissement avait déjà éprouvé les tristes ravages du temps. L'église, autrefois décorée des copies des plus beaux tableaux de Rome, ne conservait plus que son architecture élégante, ses arceaux à plein ceintre, ses pilastres cannelés. Racheté aujourd'hui pour une autre destination religieuse, ce monument pourra reprendre un jour une partie de son ancienne splendeur. Les pères Minimes étaient jadis prieurs-décimateurs de la paroisse de Mane.

A un kil. du village et sur la route de Forcalquier à Apt, on voit le beau château de Sauvan, remarquable par son architecture et par sa vaste étendue. Il avait été construit par M. de Janson, frère du cardinal. La commune de Mane a une population totale de 1522 âmes, divisée en deux paroisses.

Paroisse de Mane. Elle comprend le village, chef-lieu ; les hameaux de *Pitoyé*, *de la Laye*, quelques bastides, et 1270 âmes de population, dont 1100 agglomérées. Son église paroissiale, dédiée à saint André, apôtre, n'a de remarquable que la flèche du clocher qui est belle et en pierres de taille. Le patron du lieu est saint Laurent, martyr.

Paroisse de Chateauneuf-les-Mane Placée à l'Ouest de Mane, cette paroisse comprend 247 âmes de population, disséminées sur tout son territoire. Les principales agglomérations sont, le quartier de *Châteauneuf*, *les Craux*, *les Escourins*, *les Basses-Plaines et les Hautes-Plaines*. Son église paroissiale est dédiée à Notre-Dame, sous le titre de l'Assomption. On y remarque deux colonnes soutenant l'arceau du santuaire, qui appartiennent à l'ordre corinthien. Le sanctuaire construit en hémicycle, est bâti en pierres de taille.

On trouve près de l'église, des ruines qui annoncent l'existence d'une vaste habitation et de plusieurs maisons. Les archives de la commune de Mane font foi que Châteauneuf se réunit à cette communauté, il y a quatre cents ans environ : ce qui annonce que ce lieu avait été ruiné dans les guerres de la féodalite.

Le village de Mane est chef-lieu d'une perception des finances: il possède un hospice très-bien renté, confié aux soins des dames religieuses de Saint-Charles, et deux écoles primaires.

Mane est la patrie: 1° de Feuillée (Louis), religieux Minime, né en 1660, et mort à Marseille en 1732. Il fut envoyé par Louis XIV dans diverses parties du monde pour perfectionner l'astronomie, la géographie, la navigation et l'histoire naturelle. Il publia en 1714, un ouvrage précieux intitulé, *Plantes du Perou et du Chili*, et faisant partie de son journal. Un genre de plantes a reçu le nom de *feuillea*, pour honorer son souvenir.

2° Gaffarel (Jacques), né en 1601 et mort à Sigonce en 1681, bibliothécaire du cardinal de Richelieu, homme de lettres de M. de la Tuilière, ambassadeur de France à Vénise; prieur de Ganagobie en 1638, etc. qui nous a laissé plusieurs ouvrages. Personne n'a pénétré plus avant que lui dans les sciences aussi mystérieuses que vaines des Rabbins, et dans toutes les ridicules manières d'expliquer l'Ecriture-Sainte dont se servent les Cabalistes. Gaffarel possédait toutes les langues mortes et vivantes, mais son esprit était malheureusement trop enclin au singulier et au bizarre.

3° Gaffarel (Pierre,) qui succéda à son frère Jacques, dans le prieuré de Ganagobie en 1660 et le conserva jusqu'en 1690.

4° Tende (Savoie Gaspard de), né le 13 juin 1618 et mort à Paris en 1697, petit-fils de Claude de Savoie, comte de Tende, fameux capitaine du temps de la Ligue. Gaspard servit avec distinction en France dans le régiment d'Aumont: puis il passa en Pologne, où la reine Louise-Marie le nomma intendant de sa maison, et le roi, contrôleur général. Nous avons de lui, sous le nom d'Hauteville, une *Relation historique du royaume de Pologne* généralement estimée, et un *Traité de la traduction*, sous le nom de l'Estang.

5° Peyre (...), député à la convention nationale en 1792 et 1794 ensuite membre du conseil des cinq-cents, qui vota la mort du roi avec appel au peuple.

LIMANS.

Limans, en latin *Limantium*, est placé sur la pente d'une colline et sur la rive droite de la Laye, à 9 kil. Nord-Ouest de For-

calquier, et à 65 Sud-Ouest de Digne. Son sol quoique pierreux et argileux, est pourtant bien fertile. Le blé y est abondant, recherché et d'un gros grain. On y récolte des pommes de toute espèce et beaucoup de glands. L'engrais des cochons produit souvent autant que la récolte du blé. L'amandier, la vigne et l'olivier donnent une autre récolte lucrative. Le principal commerce de ce lieu est celui des troupeaux et des cochons.

Le village est disisé en deux parties: la partie inférieure, nommée la *Basse-Ville*, est la moins peuplée, mais elle a ainsi que la supérieure, sa fontaine, sa place et son château. Au-dessus du village est la montage de *Majarguès*, couverte de chênes et cultivée jusqu'à son sommet. Les eaux qui alimentent les fontaines et arrosent le territoire viennent de cette montagne. La forêt des *Ségriès*, sise dans le voisinage de Limans, présente trois cavités creusées par la nature dans le roc, et dont la plus grande contiendrait 4,000 moutons. Les bergers s'y réfugient pendant les orages. Le peuple appelle ces cavités : *leis Bournés-de-Ségriès*. On a découvert dans le lit de la Laye, une source d'eau sulfureuse qui n'est pas utilisée.

La commune de Limans comprend le village, le hameau des *Ybourgues*, vingt-quatre bastides disséminées et 496 âmes de population. Son église paroissiale, dont la fondation remonte au quinzième siècle, a pour patron saint Vincent et pour titulaire saint Georges. Le jour de la fête de ce dernier Saint, le chapitre de Forcalquier venait y célébrer les offices, et faisait distribuer un pain d'une livre à chaque individu étranger ou non, jusqu'à concurrence de deux charges de blé qu'il fournissait conjointement avec la commune.

Le hameau des Ybourgues formait autrefois une communauté particulière, dépendante pour le spirituel, de la paroisse de Limans. On y trouve un ancien couvent de Bénédictins. Les Templiers avaient eu aussi un monastère à Limans.

Il y a un bureau de bienfaisance, et une école primaire.

Les ARMOIRIES de Limans sont une aigle à deux têtes.

§ 2. — CANTON DE MANOSQUE.

Ce canton est borné, au Nord, par le canton de Forcalquier; à l'Est, par la Durance et le canton de Valensole; au Sud, par

le département de Vaucluse ; à l'Ouest, par le canton de Reillane.

Il comprend six communes, savoir : Manosque, chef-lieu, au centre ; Volx, Montfuron, Pierrevert, Sainte-Tulle et Corbières. Population totale, 9,632 âmes.

Sous le rapport du culte, le doyenné de Manosque comprend sept paroisses, qui sont : Saint-Sauveur de Manosque, avec une cure de 1re classe et trois vicariats ; Notre-Dame de Manosque, avec une cure de 2e classe et deux vicariats ; Volx, Montfuron, Pierrevert, Sainte-Tulle et Corbières.

Justice de Paix, bureau de poste et de l'enregistrement, brigade de gendarmerie, recette des contributions indirectes, à Manosque ; chefs-lieux de perception à Manosque et à Sainte-Tulle ; notariats, 3 à Manosque et un à Volx.

MANOSQUE.

Manosque, en latin *Manoasca* et *Manuasca*, est bâtie sur un tertre à pente douce, sur la rive droite de la Durance, à 17 kil. Sud de Forcalquier, et à 61 Sud-Ouest de Digne. L'étymologie de son nom paraît venir de deux mots celtiques *Manec* (plein de sources) et *Asq* (rivière) : ainsi s'explique le nom de *Manoasque* que l'on trouve si souvent dans les anciens titres. Il est des auteurs pourtant qui font dériver le nom de Manosque de *Manu Esca* (nourriture gagnée par le travail).

L'origine de cette ville n'est point connue. Il paraît seulement probable que, même dès l'âge celtique, la beauté et la fertilité de son territoire ont dû y attirer des cultivateurs, et plus tard des familles patriciennes qui jetèrent les fondements de cette ville. Les seuls objets antiques qui ont été découverts en ce lieu, sont des urnes funéraires, des lacrymatoires, des lampes sépulcrales et quelques médailles. Manosque fut mise à feu et à sang par les sarrasins, vers l'an 900, et ses habitants se disséminèrent alors sur les hauteurs environnantes, et s'y construisirent de nouvelles habitations.

Les titres anciens constatent en effet qu'au dixième siècle, les habitants étaient partagés en six agglomérations qu'on nommait : *le Bourg*, *le Château*, *Toutes-Aures*, *Saint-Pierre*, *Saint-Maxime* et *Montaigu*. Le Bourg fut toujours l'agglomération la plus im-

portante de la vallée de Manosque. Vers le milieu du dixième siècle, il était même déjà devenu une ville assez considérable de la Provence, et les souverains du pays venaient la visiter assez souvent. Le comte Guillaume Ier y tint ses plaids généraux en 979 et en 984. Il y était pareillement en 980 avec son épouse Adèle, et Riculfe, évêque de Fréjus vint l'y trouver pour le conjurer de concourir à la restauration de son église cathédrale détruite par les sarrasins. Assis sur l'emplacement de la ville actuelle, le Bourg devait grandir encore au détriment des autres villages de la vallée qui se dépeuplèrent dans les siècles suivants. A la fin du treizième siècle, quatre portes y donnaient accès; la porte de *Guilhem-Pierre*, qui a conservé son nom; la porte de de Symon ou de Dam Symon, dite ensuite porte de *Reynaud le Vieux*, et enfin porte de la *Saunerie*; la porte de *Chabasse* ou *Dam Chabas*, aujourd'hui porte d'*Aubette*; enfin la porte supérieure ou du *Soubeyran*. Un mur d'enceinte reliait ces quatre portes.

Le *Château*, situé au levant du Bourg sur la belle colline du Mont-d'Or, était défendu par une vaste tour carrée. Il était encore habité vers la fin du quatorzième siècle, bien qu'on l'appelât déjà le *Château-Vieux*, et il formait une paroisse distincte sous le vocable de saint Martin. Cette paroisse ne fut supprimée qu'en 1423, comme étant entièrement dépeuplée.

Toutes-Aures situées sur la colline de ce nom, étaient le village le plus important après le Bourg. Ce fut néanmoins celui qui fut le premier abandonné. Il n'existait plus en 1377. Son église dédiée, à la Bienheureuse Vierge Marie, survécut seule et fut toujours en grande vénération.

Saint-Pierre, placé presque aux portes du Bourg, non loin des ruisseaux de Saint-Alban et de Fourcassenq, n'avait plus que quelques maisons à la fin du treizième siècle. Son église subsista jusqu'en ces derniers temps, et on y voyait le tombeau du dernier comte de Forcalquier.

Saint-Maxime, situé au Nord du Mont-d'Or, dans le bassin connu sous le nom de *Clos de Portalet*, était encore habité dans le quinzième siècle. *Montaigu* enfin, placé sur la montagne de ce nom, était pareillement encore habité dans le seizième siècle. Un rempart défendait ce dernier village.

Il résulte des titres anciens que quelques-uns des villages de la vallée avaient une existence propre et distincte, tandis que d'autres n'étaient qu'une portion et dépendance de ceux-ci. Ainsi Saint-Pierre formait un faubourg de la ville. *Saint-Maxime* devait dépendre aussi du Bourg ou du Château, car il n'est jamais dénommé comme ayant un territoire propre. *Toutes-Aures*, le *Bourg* et le *Château* avaient chacun une organisation distincte qui les individualisait. *Montaigu* conserva cette individualité jusqu'à la fin. Toutes ces agglomérations se fusionnèrent enfin avec le Bourg, et formèrent la ville de Manosque.

Manosque devint la résidence d'hiver des comtes de Forcalquier. Sa terre fut leur propriété : mais peu à peu par des donations ou des alliances, la vallée de Manosque reconnut plusieurs seigneurs. Le comte Guigues, frère du comte régnant Bertrand, par son testament du 3 des calendes de juin 1149, institua l'Hôpital de Jérusalem héritier du Bourg, du Château et de Toutes-Aures, avec leurs territoires et attenances. L'Ordre des religieux hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem possédait déjà à cette époque un établissement dans le village de *Saint-Pierre* de Manosque, l'évêque de Sisteron, Géraud II, lui ayant cédé l'église de ce lieu, auprès de laquelle une maison conventuelle avait été bâtie. Cette donation fut contestée par les neveux du donateur. Le Saint-Siége intervint, et fit terminer le différent par une transaction qui assignait la moitié des châteaux de Manosque et de Toutes-Aures aux hospitaliers, et laissait l'autre moitié au comte, à la condition qu'elle reviendrait à l'Hôpital, si lui, ses frères et sa sœur mouraient sans enfants légitimes. Cette transaction ne fit qu'assoupir pour quelque temps la contestation, qui se renouvella lors de la majorité des enfants de Bertrand Ier. Vingt ans après, en 1168, nouvelle donation fut faite à l'Hôpital, par un de ces princes nommé aussi Bertrand, de tout ce qu'il possédait par droit héréditaire dans les châteaux de Manosque et de Toutes-Aures.

Cette donation eut le sort de la première : non seulement elle fut cassée par le comte régnant Guillaume-le-Jeune, mais on porta la violence jusqu'à dépouiller l'Hôpital de tous ses biens acquis avant la donation du comte Guigues. Ce fut alors que pour mieux braver toutes les réclamations, le comte fit construire

dans le Bourg un vaste château féodal, où il fixa sa résidence. Néanmoins sur les instances réitérées du légat du Saint-Siége, Guillaume consentit en 1180 à restituer à l'Hôpital ses biens propres et à faire revivre la transaction ancienne dressée à son profit. Ce ne fut qu'en 1208, et la veille des nones de février, qu'il fit constater par son testament « qu'*en compensation des dommages qu'il a causés à la maison et aux frères de Saint-Jean* de *Jérusalem, il leur donne le palais qu'il a fait construire à Manosque, tout ce qui lui appartient ou lui a appartenu dans le Bourg, et les châteaux de Manosque et de Toutes-Aures, avec les terres cultes et incultes, les prés, les bois et les cours d'eau, les hommes, les femmes, la juridiction, en un mot tout ce qu'il possède à Manosque.* » La mort de ce prince qui suivit de près, mit fin aux tergiversations des comtes de Forcalquier dans leurs libéralités, et les Hospitaliers furent mis en possession.

Les Hospitaliers firent des efforts constants pour réunir sur leur tête toute la seigneurie de Manosque. Le 1er octobre 1152, ils avaient acheté au prix de 75 marcs d'argent, les droits qu'avait sur ce territoire Adèle de Forcalquier, sœur de Guigues et femme de Sicard IV. Le 23 février 1226, ils achetèrent, moyennant 22,000 sols royaux, d'Agnès, femme de Guillaume de Moustiers, la quatrième portion de la juridiction et des droits seigneuriaux que celle-ci possédait à Manosque. En 1215, ils avaient acquis de divers membres de la famille de Pontevès, au prix de 2,000 oboles d'or et de 15,000 sols, tous les droits, tant corporels qu'incorporels, que cette famille possédait dans ce lieu. Nonobstant ces acquisitions diverses, les Hospitaliers ne possédèrent jamais toute la seigneurie de Manosque. Le monastère de Saint-Victor de Marseille, en vertu d'une donation de l'an 1050 faite par un Bertrand, qui se qualifie comte ou marquis de Provence, et d'autres donations encore, possédait la moitié des églises et plusieurs terres dans la vallée de Manosque. Le prieur de Notre-Dame-de-Romigier exerçait des droits seigneuriaux sur les terres soumises à son prieuré, et avait la basse justice sur ses emphitéoses. Tous ces droits lui furent confirmés par une sentence arbitrale du 14 novembre 1234. La commune acheta à son tour en 1662 de nombreuses directes possédées encore dans son territoire par Claire de Forcalquier, veuve de noble Josias

Trougnon, laquelle descendait par sa famille d'Alix de Forcalquier, sœur du comte Guillaume-le-Jeune.

Avant la donation de la seigneurie, de la haute et moyenne justice en faveur de l'Hôpital, Le comte Guillaume, par une charte du jour des nones de février 1206, avait voulu recompenser les bons services et la fidélité de ses hommes du Bourg de Manosque. Il abolit donc toutes les mauvaises coutumes, tous les mauvais usages, toutes les charges illégales que ses représentants ou lui-même avaient établis à Manosque. Il les affranchit du droit de péage dans toute l'étendue de son comté, et décida que les prud'hommes, *probi homines*, donneraient leur avis toutes les fois qu'il s'agirait d'un crime ou d'un délit commis par un des habitants. Il fixa à 30 ans la prescription pour les objets mobiliers et immobiliers. Il dressa les lois de succession et de donation, et garantit au propriétaire la possession des dépots confiés à un habitant, en cas de guerre entre son seigneur et celui de Manosque.

Sept jours après, par une autre charte inséparable et confirmative de la première, Guillaume donne aux habitants du Bourg et du Château une constitution municipale et des priviléges d'une haute importance. Il permet aux habitants de ces deux lieux de se réunir en conseil et de discuter les affaires de la communauté, toutes les fois qu'il leur paraîtra convenable, sans avoir besoin d'aucune autorisation. 60 hommes des plus prudents, choisis 40 dans le Bourg et 20 dans le Château, éliront douze consuls, pris dans les mêmes proportions. Les consuls administrent la commune, et la représentent; ils ont le droit de censurer le recteur, le bailly et le juge s'ils remplissent mal leurs fonctions. Ces derniers sont aussi annuels et non rééligibles avant cinq ans, et ils doivent jurer l'observation des libertés et coutumes de la commune, sous peine de nullité pour tous leurs actes. Le seigneur, le juge ou le bailli ne peuvent établir aucun ban, ni aucune peine, sans l'assentiment des consuls et du conseil. Les habitants ont le droit en tout temps de vendre leur vin en gros ou à la taverne. La commune a le droit d'établir une taille foncière ou personnelle, en se conformant pour sa répartition à la fortune de chaque contribuable. Le non-paiement de l'impôt n'entraîne la contrainte par corps, que lorsque le retardataire

ne peut fournir valable caution dans les quarante jours. Les instruments aratoires, le lit, les vêtements et les bestiaux ne peuvent être saisis qu'à défaut d'autres biens. Le prince enfin ordonne que les habitants ne pourront jamais renoncer à la constitution qu'il leur donne, et qu'on ne pourra point leur opposer la prescription contraire, même après mille ans de non-exécution. Puis il édicte des peines sévères contre ceux qui s'opposeront à ces priviléges.

Cette constitution municipale créait à côté de l'autorité des Hospitaliers, devenus les seigneurs du lieu, une autorité rivale qui leur portait ombrage. Sa mise à exécution ouvrit donc une longue série de contestations, dont le détail nous entraînerait trop loin. Bornons-nous au fait principal. Bermond, prieur de Saint-Gilles, et Pierre de Castelnau, commandeur de Manosque, s'étaient plaints auprès du Légat, de ce que les habitants de Manosque avaient créé le consulat, contrairement aux droits que l'Ordre avait sur cette ville depuis la donation du comte Guigues en 1149. Le représentant du Pape délégua donc maître Thédise, chanoine de Gènes et commissaire apostolique, pour arbitrer ce différent. Celui-ci se rendit à Manosque, fit comparaître devant lui les syndics, tant de la commune que des Hospitaliers, le 12 des calendes de mars 1211. Après leur avoir fait promettre d'obéir à sa sentence, sous peine de 20,000 sols d'amende, le commissaire, assisté des évêques d'Aix, de Fréjus, de Riez, de Cavaillon et de Sisteron, se fit représenter les titres des parties, écouta leurs plaintes et leurs moyens de défense. Il prononça en fin de compte que le consulat serait aboli, et que la juridiction de l'Hôpital serait pleine et entière ; ajoutant que quiconque contreviendrait à cette sentence, encourrait l'excommunication que les évêques présents auraient le droit de prononcer. Acte public de ce jugement fut dressé dans l'église de Notre-Dame, où le tribunal tenait ses séances.

Les Hospitaliers triomphèrent : les consuls en exercice résignèrent leur charge, et la population entière souscrivit à la sentence de maître Thédise. Le consulat aboli, les prud'hommes reprirent l'administration de la chose publique, *sous le bon plaisir de l'Hôpital*.. Les habitants ne se réunirent plus *en parlement public*, que du consentement et de la volonté du commandeur.

La querelle n'était pourtant qu'assoupie. Une première transaction, sous la date du 5 des ides de novembre 1234, remit en vigueur la première charte donnée en faveur des habitants par le comte Guillaume. C'était là un premier succès contre l'Hôpital, puisque se trouvaient ainsi sauvegardées les immunités et les franchises des habitants. Une seconde transaction du 30 août 1293, assigna des limites à l'exercice des droits seigneuriaux, en le réglant à l'avantage de la population. La lutte devint plus sérieuse en 1312. Les prud'hommes demandèrent la convocation d'un parlement public pour faire nommer des syndics chargés de représenter la communauté dans les procès qu'elle aurait à soutenir. L'autorisation demandée se fit attendre plusieurs mois; mais enfin le parlement fut tenu, et sept syndics furent nommés pour la gestion des intérêts communs. L'établissement du syndicat disposa les voies à la nouvelle transaction du 4 janvier 1315.

Entre autres choses, il fut réglé par cette convention que les syndics choisiraient dix hommes capables, *idonei*, qui se renouvelleraient d'eux-mêmes tous les ans, et parmi lesquels le Commandeur désignerait les assesseurs du juge. Ces dix notables formèrent donc un corps permanent, qui intervenait dans les réglements de police faits par le bailli, et qui veillait à l'observation des accords faits avec l'Hôpital. Il n'y avait plus qu'un pas à franchir pour avoir l'administration de la chose publique : aussi ne manqua-t-on pas de profiter de la première occasion favorable. Cette occasion se présenta bientôt. Les agents du Commandeur s'étaient livrés à des excès fort regrettables ; des divisions agitaient l'Ordre vers la fin du magistère de Foulque de Villaret ; le roi-comte Robert favorisait l'établissement et l'émancipation des communes pour les mieux attacher à sa dynastie: on sut mettre à profit toutes ces circonstances. En 1333, 60 prud'hommes se réunissent en conseil et nomment 12 consuls, conformément à la 2e charte de 1206. Le 21 août de l'année suivante, les consuls sortant de charge présentent leurs successeurs à l'agrément du conseil. Les consuls nouveaux s'étaient empressés d'envoyer à Naples deux députés pour faire ratifier les priviléges de la ville par la sanction royale. Ces députés rapportèrent de leur mission des lettres patentes ordonnant au grand-sénéchal de Provence, Philippe de Sanguinet, et au juge-mage, Jean de

Juvenacio, d'examiner les titres des habitants et ceux des Hospitaliers. Ces deux chefs de la justice déléguèrent pour cet examen le juge des premières appellations de Forcalquier, qui avait nom Jacques de Gappe. Celui-ci arrive à Manosque, suivi du notaire et de deux huissiers de la Cour, et mande par devant lui le Commandeur. Le même jour (9 mars 1354), il se rend au conseil convoqué par ses ordres, et reçoit en communication la délibération du 20 août précédent, portant nomination des consuls. Il assigne enfin les parties devant les juges supérieurs, au 31 mars, pour y entendre la sentence définitive. La commune se trouva ainsi rétablie dans les termes voulus par Guillaume-le-Jeune. La lutte avait duré 121 ans.

Rétablis dans leurs premiers droits, leurs habitants eurent à se prémunir bientôt après contre les ennemis du dehors. Des bandes d'aventuriers menaçaient la ville de Manosque en 1367. Aussitôt une taille extraordinaire est votée par la population; des hommes éminents se chargent de la percevoir; des émissaires sont envoyés de toutes parts pour épier la marche de l'ennemi; des gardes sont placés sur la route du Château et sur les hauteurs qui avoisinent la ville, et l'on décide la reconstruction des remparts. Deux actes de prix fait, passés le 20 mars 1366, parlent de la réparation des murailles de toute la partie orientale de la ville; il paraît que la partie occidentale des remparts était en état de résister à l'ennemi, puisqu'il ne fut pas question de la réparer. Ces sages mesures étaient dictées du reste par une triste expérience, car dix ans auparavant (1358) les bandes de l'archi-prêtre et celles des *tards-venus* avaient ravagé le territoire de Manosque et saccagé les habitations placées hors l'enceinte de la ville. Le couvent des pères Observantins, alors situé à l'Est de la Saunerie, dans un chant nommé Cas, *Casum*; celui des Carmes, placé en dehors de la porte de Guilhem-Pierre dans le jardin appartenant aujourd'hui à l'hospice; celui des Dames-de-Sainte-Claire, bâti à l'extrémité Sud de la Saunerie, avaient été ruinés par ces barbares.

Jusqu'en 1397, les comices ou parlements de la cité s'étaient réunis tantôt dans un cimetière ou une église, tantôt dans un couvent ou sur la place publique. Il ne pouvait guère en être autrement vû le grand nombre des personnes qui faisaient partie

de ces assemblées. Réduit à 60 personnes, le conseil de ville voulut s'assurer un lieu fixe de réunion. On achéta donc pour cet usage une maison adossée contre l'église de Saint-Sauveur, et le conseil s'y réunit pour la première fois le 15 octobre 1397 (1). Ce ne fut qu'en 1772, que l'Hôtel-de-Ville fut transféré sur la place de Notre-Dame.

Le commencement du quinzième siècle fut marqué par de nombreux procès entre la commune de Manosque et le chapitre de Forcalquier. Les évêques de Sisteron avaient pourvu aux besoins de ce chapitre, en lui unissant les cinq églises de Saint-Sauveur, de Toutes-Aures, de Saint-Martin, de Saint-Maxime et de Montaigu. Nonobstant les protestations des habitants, cette union avait été maintenue. Mais quand, sous le prétexte que les anciens villages n'étaient plus habités, le chapitre négligea l'entretien de ces églises et ne maintint plus le nombre suffisant de prêtres desservants, les réclamations et les contestations devinrent et plus fréquentes et plus vives. Survint enfin une transaction du 4 août 1438, qui rendit obligatoires et la résidence du vicaire de Saint-Sauveur, et l'établissement de deux prêtres secondaires. Une sentence arbitrale du 29 avril 1448 obligea de plus le chapitre décimateur à instituer en outre deux autres secondaires dans cette église. Plus tard, en 1604, la commune obtint enfin un vicaire perpétuel ou curé, un secondaire et six prêtres prébendés qui furent tenus à l'office canonial comme dans les collégiales.

La population de Manosque dans le milieu du quinzième siècle avait atteint le chiffre de 10,000 âmes. Eu égard à son importance, cette commune obtint, en 1497, le droit d'envoyer un député spécial aux États de Provence. Ce député occupait le 23e rang dans l'ordre des préséances. Les israélites formaient alors une partie notable de la population : ils y étaient possesseurs de fortunes considérables, et grands tenanciers. Leurs vexations usuraires forcèrent souvent à recourir contre eux à des mesures de police. Le commandeur Berenguier Monachi statua en 1260, que les israélites ne pourraient point saisir les bêtes de labour,

(1) Cette maison, qui reliait la tour de l'horloge à l'église, vient d'être abattue en 1860.

ni les instruments d'agriculture, en payement de leurs créances; que leurs débiteurs pourraient se libérer mensuellement, et ne payeraient qu'un intérêt pour chaque mois de six deniers par livre. Ce taux était précédemment double, triple même. Possesseurs de dix quartiers du territoire sur dix-huit, les israélites de Manosque avaient obtenu d'avoir des juges particuliers, et même d'être affranchis des impôts et des taxes locales. Cet état des choses devait amener, et il amena en effet une explosion des ressentiments et de la haine populaire. Depuis l'an 1370, il ne se passa presque plus d'année sans troubles à ce sujet : on voulait l'expulsion de ces hôtes cupides. Enfin le 5 mai 1497, la population exaspérée au suprême degré se range à la suite des religieux Carmes et Franciscains, et se rue avec furie contre la synogogue des hébreux. Elle y pénètre, et la démolit de fond en comble. Puis elle se répand dans le quartier des Juifs, pille les maisons, maltraite les habitants, et en massacre quelques-uns qui leur font résistance. Comme couronnement de cet exploit, la foule tumultueuse va chanter le *Te Deum* en action de grâces. Ces excès restèrent impunis : on les regarda comme une compensation des iniquités passées. On ne s'en tint point là, la commune et l'Hôpital s'entendirent pour expulser les israélites de la ville. Pierre de Gasc ou Gasqui fut député auprès du roi Louis XII pour faire sanctionner cette grave mesure. On sait qu'un édit royal de l'an 1500 bannit les israélites de la Provence, et que leurs biens furent confisqués au profit du trésor.

Manosque reçut, le 17 janvier 1516, la visite du roi François Ier, de la mère, de l'épouse et de la sœur de ce monarque, alors qu'il retournait de l'Italie le front ceint des lauriers de la victoire. Toute la population était en grand émoi : le conseil de ville, ayant à sa tête le premier consul Antoine de Voland, s'était porté au devant du cortège royal. La fille du consul, qui joignait a une beauté peu commune une vertu à toute épreuve, devait présenter les clefs de la ville. A la vue de cette belle messagère, François Ier ne sut comprimer son émotion ; il la manifesta du moins assez pour alarmer la pudeur de la jeune fille. Or, le prince devait séjourner plusieurs jours dans Manosque, et c'était dans la maison même d'Antoine de Voland qu'il allait habiter. C'en était trop pour une vertu si austère : la belle messagère a

donc hâte de se dérober à la vue de son roi; elle se précipite dans sa chambre, tombe à genoux, et médite pendant quelques heures sur le parti qu'il lui reste à prendre pour sauvegarder sa vertu contre toutes les séductions de la gloire, des honneurs et des richesses. Sa résolution est prise, elle détruira jusqu'à la trace de cette beauté qui pourrait lui devenir funeste. D'une main sure et ferme elle répand du souffre sur les charbons embrasés; puis, penchant sa tête sur cette vapeur meurtrière, elle change en une teinte pâle et livide, en une peau ridée et contractée, la beauté de ce visage qui lui avait valu trop d'admiration. Ce beau dévouement d'une pudeur alarmée émut jusqu'aux larmes le monarque et sa cour. François Ier voulut dédommager en roi la famille de Voland; et il donna à la ville le surnom de *pudique*.

Le parlement de Provence, fuyant la contagion qui sévissait dans Aix, vint s'établir à Manosque en 1521. Lors du projet de réformation de la justice en 1535, la commune de Manosque sollicita l'honneur de posséder le nouveau tribunal de la sénéchaussée que l'on allait substituer à l'ancienne cour du bailliage de Forcalquier. Le parlement ne se montra point hostile à cette prétention; et si elle échoua, ce ne fut que devant la résistance de l'Ordre de Malte qui refusa d'aliéner sa juridiction contre une indemnité de 30,000 livres. La commune avait de plus offert au roi de verser dans le trésor une autre somme de 10,000 livres.

La constitution municipale de Manosque, objet de tant de luttes contre les Hospitaliers, devait être attaquée encore par quelques habitants jaloux de la perpétuité du conseil de ville. Le comte de Tende, gouverneur et grand-sénéchal, saisi de cette plainte, prononça, le 18 février 1533, « que selon la teneur des titres, des concessions et priviléges du comte Guillaume-le-Jeune, le conseil de la commune de Manosque continuerait d'être composé de 60 conseillers perpétuels et de 12 consuls. » Le parlement rendit un arrêt confirmatif de cette décision. Cet échec ne découragea point les opposants. Profitant de la présence de François Ier, venu une deuxième fois à Manosque en 1537, ils firent présenter au roi par Nicolas Combe un mémoire dans lequel les priviléges de la commune étaient représentés comme injurieux

à son autorité royale. François I[er] indigné de tant d'audace, fit lacérer le mémoire, et confirma oralement tous les priviléges de la ville. Il concéda en outre l'usage des eaux de la rivière du Largue pour les moulins et pour l'irrigation de la plaine de Manosque. Il déchargea aussi les biens du bailliage de la dîme qu'ils payaient auparavant au chapitre de Forcalquier. Les consuls sollicitèrent dans la suite pour plus de sureté la confirmation par écrit des priviléges. François I[er] les confirma par lettres données à Amboise le 11 avril 1545 ; Henri II, par lettres données à Fontainebleau, en mars 1547 ; François II, en janvier 1559 ; Henri III, en juin 1577 ; Henri IV, en juin 1604 ; Louis XIII, en décembre 1611 ; Louis XIV, en décembre 1647.

Les pernicieuses doctrines de Calvin pénétrèrent dans Manosque en 1555. Pour prévenir la diffusion de l'hérésie, le conseil décréta d'exclure des charges publiques tous ceux qui seraient soupçonnés de la professer. Néanmoins en 1561, un ministre protestant s'était établi dans la ville, et réunissait ses adeptes pendant la nuit dans la maison d'école qui n'avait *ni cadenas, ni verrouil*. Avertis de ces réunions nocturnes, les consuls les interdirent et firent fermer la maison d'école. Dans un conseil général tenu le 18 janvier 1562, et auquel assistèrent 700 chefs de famille, on exigea de tous les assistants le serment de fidélité à la foi catholique. Ces mesures et d'autres encore ne permettant plus aux Calvinistes de s'assembler dans l'enceinte de la ville, ils tinrent leurs réunions dans la métairie de *Pierre-blanche*, sur les bords de la Durance. La rigueur déployée en ces conjonctures était dictée par les excès des Huguenots, qui déjà avaient pillé et dévasté les chapelles de Toutes-Aures et de Notre-Dame-de-Consolation, et qui encore, pénétrant dans le couvent des Observantins, avaient fait souffrir aux religieux les plus mauvais traitements.

Les états du pays réunis à Manosque dans le palais du bailli, en 1564, décidèrent entre autres choses de placer une garnison dans cette ville. La mesure était d'autant plus nécessaire que les Huguenots du dehors cherchèrent plusieurs fois à s'en emparer par surprise. Dans la nuit notamment du 14 octobre 1578, on les surprit appliquant des échelles contre les murailles. La grande peste de 1581 diminua notablement la population de Manosque :

les lieux ordinaires de sépulture ne suffisant plus, il fallut ensevelir les cadavres de 4,000 personnes en terre profane. Le premier consul Louis du Teil se signala par son énergie et sa belle conduite en cette douloureuse circonstance : il mourut victime de son dévouement.

Lorsque la ligue eut partagé le pays en deux camps, Manosque se rangea dans le parti royal et s'y maintint fidèle. Aussi fut-elle désignée par lettres patentes du 24 mai 1589 pour recevoir le parlement royal dans ses murs. La cour s'y installa le 15 novembre de cette année, et y résida jusqu'au 11 décembre 1591, que le duc de Lavalette la transféra à Sisteron. Le parlement revint à Manosque au commencement de l'année suivante, et s'y fixa jusqu'à la fin des troubles. Le gouvernement de la ville, qui jusqu'alors avait appartenu au seigneur Bailli, fut donné par Lavalette au sieur Barate d'Aix, et une forte garnison de troupes gasconnes mise à la charge de la commune. Le gouverneur royal visitait fréquemment Manosque, et y transportait souvent son quartier général. Après sa mort, et pendant la tenue des États dans Sisteron, le sieur de Barate étant trépassé, le marquis d'Oraison qui tenait garnison dans Manosque, s'empara du gouvernement de la ville et se fit reconnaitre par le parlement (1592). Ce fut dans le château de Manosque que fut convenue et arrêtée la ligue des chefs des deux partis pour le renversement de l'autorité du duc d'Epernon dans la Provence. A un jour donné, le 20 novembre 1593, le complot éclata : Toulon, Saint-Maximin, Pertuis, Digne et Manosque se soulevèrent, expulsant leurs garnisons de Gascons après les avoir désarmées.

Un changement eut lieu dans l'administration consulaire de Manosque, dans les dernières années du seizième siècle. Le nombre des consuls fixé à douze par la constitution, fut restreint à trois sur la demande de la commune et avec la sanction du parlement. Ces trois consuls obtinrent le privilége du chaperon, faveur qui n'était précédemment accordée qu'aux deux premiers. La charge de syndic leur fut également commune.

Le nombre des sectateurs de Calvin était extrêmement restreint dans Manosque dans les premières années du dix-septième siècle. Néanmoins un arrêt du conseil du 4 mars 1603 avait rangé cette ville parmi les lieux où les Huguenots pouvaient avoir un

temple. Aussi ceux-ci demandèrent-ils à tenir leurs assemblées ou dans la ville, ou du moins sur l'esplanade de Guilhem-Pierre. Cette demande fut rejetée, et ils durent continuer leurs réunions à la Métairie de *Pierre-Blanche*. Leur nombre alla toujours en décroissant, et on ne comptait plus en 1621 que 40 personnes professant ouvertement l'hérésie.

Quatre nouvelles tentatives furent faites dans le cours du dix-septième siècle contre la constitution municipale. Elles n'aboutirent qu'à provoquer de la part du parlement quatre nouveaux arrêts confirmatifs des privilèges de la ville. Ces arrêts portent la date du 2 décembre 1605, du 4 février 1619, du 15 janvier 1667; le dernier est de l'an 1688.

La peste ravageait de nouveau Manosque en 1631, et y moissonnait les habitants par centaines. Dans cette conjoncture, les consuls firent vœu au nom de la ville de faire restaurer la chapelle de Notre-Dame-de-Toutes-Aures. Cette restauration consista en la construction du chœur ou sanctuaire et des bâtiments de l'ermitage, où devaient résider habituellement deux pères Carmes. L'année 1708 fut marquée par plusieurs tremblements de terre. Le premier fut ressenti le 21 mars, à 11 heures du soir, et ne produisit d'autre sinistre que la chute de maints tuyeaux de cheminées. Le deuxième eut lieu, le 14 août à 6 heures du matin. Il fut précédé d'une détonation souterraine, imitant le roulement prolongé du tonnerre, puis d'un ouragan impétueux qui déracina et abattit tous les arbres exposés à sa furie. Les maisons les plus solides furent ébranlées jusqu'en leurs fondations; plusieurs s'entrechoquèrent et s'abimèrent sous leurs ruines. Le château eut le couronnement de ses tours renversé, en même temps qu'une partie des remparts de la ville s'écroulait avec fracas. Parmi les effets extraordinaires produits par cette commotion violente de la nature, nous ne parlerons que du suivant. Un rocher situé dans le lit du ruisseau du *Paradis*, non loin des eaux sulfureuses de *Pétavine*, s'entrouvit en plusieurs fentes d'où jaillirent huit sources, les unes limpides et potables, les autres troubles et sulfureuses. Ces sources réunies dans un lit commun mêlèrent leurs eaux à celles des *Peyrolets*, et vinrent couler au pied des remparts du Nord au Sud. Ces sources tarirent peu-à-peu au bout de trois mois pour ne plus reparaître. A mesure qu'elles

allaient diminuant, beaucoup d'autres sources dans le territoire restées à sec, recommencèrent à sourdre comme auparavant.

Du 15 au 19 août des secousses légères furent chaque jour ressenties. Dans la matinée du 20, on en éprouva deux; mais sur les 2 heures après midi, un nouveau tremblement aussi intense que celui du 14 août, occasionna de nouveaux malheurs. Les tours du château et la portion des remparts qui avaient résisté au premier désastre, furent tellement ébranlées que leur chute parut inévitable. La panique devint si générale, que les habitants abandonnèrent la ville pour camper dans la plaine. Ceux d'entre eux qui s'obstinèrent à rester dans la ville, durent pareillement en sortir, le 22 août, à la suite d'un nouveau tremblement. Les secousses continuèrent jusqu'au 31 du même mois, et on les ressentit jusqu'à douze lieues de Manosque. La frayeur produisit chez les uns une paleur affreuse qui dégénéra en jaunisse; chez les autres, un hébêtement profond; ceux-ci atteints de folie ne voyaient partout que la terre entrouverte pour les engloutir; ceux-là parlaient sans cesse débitant les discours les plus incohérents. Un paralytique, détenu depuis longues années à l'hôpital, recouvra subitement l'usage de ses membres et se livra à une course désordonnée. Le lait enfin tarit dans le sein du plus grand nombre des nourrices.

La peste, qui désola la commune de Sainte-Tulle en 1720, inspira des craintes sérieuses à la ville de Manosque. Toutefois on en fut quitte pour les mesures sanitaires qui furent sagement prises, et pour les inconvenients du logement du quartier général du marquis d'Argenson. Ce fut alors que les consuls renouvellèrent le vœu déjà fait en 1708, des deux processions annuelles et votives à la chapelle de Toutes-Aures. Ces deux vœux s'exécutent encore de nos jours, les dimanches après le 15 août et le 21 novembre.

Manosque sollicita en 1768 un titre de chef-lieu de viguerie, laissé vacant par la cession de la ville de Guillaumes au Piémont. Un décret royal conféra ce titre à la ville d'Aubagne. Une dernière tentative contre la constitution du comte Guillaume-le-Jeune fut faite en janvier 1776. Les plaignants demandaient la dissolution du conseil de ville et la suppression de la perpétuité des conseillers. Un arrêt du 20 mai 1778 débouta encore une fois

les plaignants, les condamnant solidairement à tous les frais de la procédure.

Nous avons déjà parlé, (page 72.) de la déplorable insurrection contre l'évêque de Sisteron, à son retour des états de Provence. (29 janvier 1789.) Le lendemain de cette sédition, le conseil de ville envoya une députation à Lurs, pour offrir au prélat au nom de toute la ville une réparation convenable. Le parlement, à la première nouvelle, délégua sur les lieux le conseiller La Fare, pour les premières informations. Quelques jours après, une commission de la cour suprême arriva à Manosque avec 400 hommes des régiments Lyonnais et Vexin. La terreur fut alors grande parmi les émeutiers, et un châtiment sévère eût atteint les coupables, si l'intervention de Mgr de Saint-Tropez d'une part; de l'autre, les événements politiques qui se préparaient, n'eussent fait tellement traîner la procédure en longueur qu'elle n'aboutit point.

Un autre événement lugubre parmi tant d'autres de cette époque malheureuse, fut l'arrestation et l'assassinat de cinq prêtres fidèles à leur foi. Arrêtés le 4 août 1792 dans les bois de Carniol, conduits le lendemain à Manosque et emprisonnés dans le château, ils en furent extraits secrétement pendant la nuit, par une troupe de vils scélérats, et pendus dans le quartier de Saint-Pierre. La population étrangère à ce crime, protesta du moins par sa présence aux obsèques des victimes.

Les anciennes communautés religieuses de Manosque etaient: 1° la Maison Hospitalière de Saint-Jean de Jérusalem, fondée par Géraud II, évêque de Sisteron, et confirmée par Pierre de Sabran, l'un de ses successeurs, en 1155. Ces religieux habitèrent d'abord le village de Saint-Pierre; et quand, après la mort de Guillaume le jeune, ils se fixèrent dans le palais ou château du Bourg, ils continuèrent néanmoins à desservir l'église de ce village. Ils n'étaient encore qu'au nombre de six, en 1175: on en comptait seize en 1293, et 29 en 1336. Le supérieur de ces religieux s'appela d'abord Précepteur, et ensuite Commandeur. Il se réservait l'administration temporelle du fief, et laissait la direction de la justice à un religieux qui prenait le nom de Bailli. La conventualité cessa dans le commencement du quinzième siecle, et la commanderie de Manosque, qui relevait du grand-

prieuré de Saint-Gilles, fut érigée en Bailliage vers l'an 1455. Le dernier bailli fut de Cabres, bienfaiteur insigne de l'hospice de Manosque, mort à Aix en 1783, dans l'année de son entrée au bailliage. On conservait dans la chapelle du château les ossements de saint Gérard ou Géraud, que l'on disait être ceux du bienheureux Gérard Tenque, fondateur de l'Ordre à Jerusalem. Une portion de ces reliques fut cédée en 1728, à la ville des Martigues. Le château-palais des Hospitaliers a été rasé, et le monticule sur lequel il était bâti est devenu la belle esplanade *des Terreaux*. On conserve encore dans la maison-commune, la tête en argent du buste de saint Gérard, œuvre de l'immortel Puget.

2° Les Carmes établis à Manosque avant la fin du treizième siècle. Obligés d'abandonner leur couvent situé dans le jardin actuel de l'hospice, ces religieux en construisirent un autre dans la rue de Guilhem-Pierre. L'acte d'achat du terrain sur lequel il fut établi, est sous la date du 24 octobre 1367. Les pères étaient alors au nombre de six. On n'y en trouvait plus qu'un seul, lors de l'édit de suppression du 2 septembre 1786. Vendus comme bien national, le couvent et l'église des Carmes ne sont plus reconnaissables.

3° Les Observantins ou Cordéliers de l'observance s'établirent aussi à Manosque dans le treizième siècle, hors l'enceinte de la ville, et durent pareillement transférer leur couvent ruiné, sur l'emplacement qui avoisinait l'ancienne *rue de la Juiverie*. Le nouveau monastère n'était point encore entièrement terminé en 1491. Le nombre des religieux était de sept au commencement du dernier siècle. Il était réduit à deux, lors de la suppression.

4° Les religieuses de sainte Claire furent reçues à Manosque vers l'an 1300. Leur maison située d'abord hors la ville dans le faubourg de la Saunerie, fut transférée en 1368 dans la rue d'*Aubette*. Ce monastère fut supprimé en 1479, puis rétabli en 1625, et enfin supprimé de nouveau en 1747, sur les instances de Mgr Lafitau.

5° Les Capucins furent appelés par une délibération du conseil de ville, sous la date du 21 décembre 1608, et prirent possession de leur couvent le 7 août 1611. Cette maison ne compta jamais un grand nombre de religieux. Il n'y avait que deux pères et un frère au moment de sa suppression.

6° Les Bernardines furent fondées en 1634 par Anne de Valavoire et avec le concours de Mgr Toussaint de Glandèves. Leur maison, édifice immense, orné de cours et de jardins, sert en partie de caserne de gendarmerie. Leur église, remarquable par la richesse de son mobilier et l'élégance de son architecture, est transformée en une salle de spectacle.

7° Les Lazaristes ou pères de la Mission, chargés de la direction du séminaire diocésain en l'an 1685. Ils furent appelés par Claude de Thomassin, fondateur de ce séminaire. Ces Pères firent élever de nouveaux bâtiments, à l'extrémité du faubourg du Soubeiran, où ils s'établirent en 1745. Ces bâtiments ont servi tour à tour de casernes et de collége.

Manosque possède actuellement les établissements religieux, dont les noms suivent :

1° Trois communautés des religieuses de Saint-Charles, dont l'une attachée au service de l'hospice depuis 1816 ; l'autre, au Pensionnat des demoiselles depuis 1834 ; la troisième enfin, à la Maison de charité depuis 1846. Ces religieuses ont de plus la direction de l'école communale gratuite des filles, et de la salle d'asile.

2° Un monastère des sœurs de Notre-Dame de la Présentation, fondé en 1821. Cette communauté, autorisée par ordonnance royale du 10 juin 1826, est soumise à la cloture. Outre les religieuses de chœur, cette maison possède un noviciat, et un pensionnat de demoiselles.

3° Deux Tiers-Ordres, l'un de saint Dominique établi en 1688, l'autre de saint François établi en 1762. Ces deux établissements ont survécu à la tourmente révolutionnaire, et se composent de personnes vivant dans le monde, mais soumises à des observances et à une règle approuvées.

4° Les frères des Écoles chrétiennes, chargés de la direction de l'école communale des garçons, et institués en 1834.

Manosque possède encore, outre l'hospice et la salle d'asile, un bureau de bienfaisance, un grenier de réserve, et les œuvres charitables de la Maternité, de la Miséricorde, des Convalescents et des Pauvres Honteux. Il y a une caisse d'épargnes, une commission cantonale d'hygiène publique, un tribunal de commerce, un dépôt de sûreté, etc. La population de cette commune qui est de 5,897 âmes, est répartie en deux paroisses.

Paroisse de Saint-Sauveur. Cette paroisse comprend 4,500 âmes; elle a été de tout temps la première et la principale de la ville. Son église reconstruite en 1179, et solennellement consacrée en 1572, n'eut d'abord qu'une seule nef. Les deux autres nefs furent surajoutées plus tard, à des époques diverses. On y remarque un mélange d'ogive et de plein-cintre. Ses piliers, quoique un peu lourds, ne sont pas dépourvus d'élégance; sa coupole élancée, ses vastes proportions, la régularité de son architecture en font un édifice remarquable. La tour du clocher, malheureusement inachevée, offre un escalier tournant en pierres de taille avec revêtement aussi en pierres, des chambres voûtées avec fenêtres en spirales. La chapelle du Tiers-Ordre de Saint-Dominique et celle des frères pénitents bleus sont des attenances de cette église.

Paroisse de Notre-Dame. Elle comprend 1,400 âmes. L'existence de cette église paroissiale est constatée par des actes du dixième siècle. La variété du style de son architecture prouve qu'elle a été agrandie à diverses époques. Cette paroisse formait un prieuré du monastère de Saint-Victor de Marseille, depuis l'an 1050; elle conserve encore son ancienne circonscription. On remarque dans l'église de Notre-Dame quelques anciens tableaux fort estimés, un sarcophage de marbre blanc, et la statue de la Vierge de Romigier. Ce sarcophage, qui servit tour à tour de tombeau d'autel et de fonts baptismaux, est aujourd'hui enchassé dans un mur. Il a 1 mètre de hauteur, sur 2 mètres 35 de longueur. Sur sa face principale, on voit une croix gardée par deux soldats portant lance et bouclier. Sur les bras de la croix sont deux colombes. Une roue, ayant ses bandes entourées de lauriers, surmonte la croix. De chaque côté sont rangés les douze Apôtres montrant du doigt le signe de la rédemption. Au-dessus de ceux-ci on voit le soleil, la lune et les étoiles. Sur une face latérale sont représentés les trois enfants dans la fournaise; sur l'autre face, Adam et Eve se tiennent debout auprès d'un arbre qu'un gros serpent entortille de ses plis. Toutes ces figures sont d'un mauvais goût, et indiquent l'époque qui précéda la dislocation de l'empire romain.

La statue de la Vierge de Romigier, trouvée miraculeusement dans le sarcophage, et objet constant de la vénération publique,

a 70 cent. de hauteur, elle représente la divine Mère assise, tenant son Fils assis sur son genou gauche. L'habillement de la mère consiste dans la *Stola* fixée par la ceinture, et le *Pallium* agrafé au-dessus du sein. Sa tête est couverte d'un voile qui descend sur les épaules et d'une couronne mérovingienne. Cette statue est en bois et a la couleur noire que présentent tous les anciens ouvrages de dorure, alors que celle-ci a été détruite par le temps et l'humidité. La manière dont elle est ouvrée en fait remonter l'origine au cinquième ou sixième siècle.

La chapelle du Tiers-Ordre de Saint-François et celle des frères pénitents blancs sont attenantes à l'église de Notre-Dame.

Manosque, par sa population, par la fécondité de son terroir, par son commerce, par ses carrières de lignite et de gypse, par son industrie séricicole, son canal, son pont suspendu, et par les routes qui la relient aux départements voisins, et y facilitent l'exportation et le mouvement des affaires commerciales, est de toutes nos villes Bas-Alpines la plus importante et la mieux favorisée. Aymar du Rivail, dans *Histoire des Allobroges*, disait dans le quinzième siècle : « Manosque est célèbre par la force de ses murailles, le nombre de ses habitants et l'abondance des amandes que son sol produit. »

Manosque a fourni plusieurs hommes remarquables.

1° Columbi (Jean), de la Société de Jésus, né en 1592 et mort à Lyon le 11 décembre 1679. Il enseigna avec distinction les belles-lettres, la philosophie et la théologie. Il a laissé de nombreux ouvrages historiques, parmi lesquels *l'Histoire de Manosque* et de la *Vierge de Romigier*.

2° Garidel (Pierre de), né le 1er août 1659, mort à Aix en 1737, médecin botaniste distingué, premier professeur royal de médecine à Aix, correspondant de l'académie des sciences, et auteur de *l'Histoire Naturelle de la Provence*.

3° Combes (Jean de), docteur en médecine, qui ne contribua pas peu à retrouver les sources thermales de Gréoulx, et publia le premier un traité sur ces eaux en 1645.

4° Silvestre (Philipe), plus connu sous le nom de Dufour, né en 1622, savant droguiste qui publia des ouvrages fort estimés, et fut en correspondance continue avec les hommes les plus remarquables, tant de la France que de l'étranger.

5° Laugier (Marc-Antoine), né le 22 janvier 1713, qui se fit remarquer par ses nombreuses productions littéraires, et cultiva avec succès les belles-lettres, les beaux-arts, les mathématiques, l'éloquence et l'histoire. Son histoire de la *République de Venise* lui assure un rang distingué parmi les historiens. Il mourut à Paris le 5 avril 1769.

6° Quintran (Louis), prêtre dont la vie se passa tout entière en œuvres de charité, et qui légua tous ses biens pour la construction de l'hospice de Manosque. Né le 12 janvier 1668, il mourut le 15 avril 1728.

7° Thomassin (Claude de), chanoine-théologal de Fréjus, conseiller, aumônier et prédicateur du roi, fondateur du grand Séminaire, et mort à Manosque dans la 77e année de son âge, en 1692.

8° Bouteille (Etienne-Michel), docteur en médecine, membre de plusieurs corps savants et auteur de divers ouvrages de médecine, né le 3 août 1732 et mort le 24 mai 1816.

9° Dantoine (Etienne), né le 2 octobre 1739, qui se fit un nom dans l'art pharmaceutique et la botanique, et fut attaché à l'armée d'Italie. Il mourut à Grasse en 1793.

10° Brunet (Jean-Baptiste de), qui parvint aux plus hauts grades de la carrière militaire, et périt victime du tribunal révolutionnaire de Paris, le 6 novembre 1793.

11° Arbaud (François-Antoine), né le 12 juin 1768, qui fut successivement curé de Villeneuve, directeur et professeur au séminaire de Digne, vicaire général et évêque de Gap. Il mourut dans cette ville, le 27 mars 1836.

12° Audiffret (Jean-Antoine d'), Eyssautier (Jean-François), avocats, et Barrière (le père) religieux capucin, à qui on doit des recherches historiques et de précieux manuscrits sur leur ville natale.

Les ARMOIRIES de Manosque sont d'argent à quatre mains ouvertes, avec cette légende: OMNIA IN MANU DEI SUNT.

VOLX.

Volx, en latin *Volscum*, est situé sur un coteau qui domine la plaine de la Durance, à 8 kil. Nord-Est de Manosque, à 16 Sud-Est de Forcalquier et à 55 Sud-Ouest de Digne. Il est fait mention

du village de Volx dans des chartes du douzième et du treizième siècle. On sait aussi qu'en 842, l'évêque de Sisteron Jean II, y fonda un monastère composé de douze religieux, à la tête desquels il mit Adémar. Cette communauté fut dans la suite des temps dissoute, et réunie à celle de Psalmodi, en Piémont.

Le climat de Volx est doux et tempéré: son terroir fertile produit avec abondance du blé, du vin, des légumes et de l'huile excellente. Le Largue et le canal de la Brillanne arrosent toute la plaine. On y trouve beaucoup de mûriers et d'arbres à fruits. Le rocher de Volx est remarquable par ses caractères minéralogiques et fossiles. Il est isolé et forme une haute colline qui s'étend sur une longueur de plusieurs kil. dans la direction du Nord-Est au Sud-Est. On exploite dans le territoire de Volx plusieurs carrières de lignite.

La commune de Volx a une population de 946 âmes : on ne compte hors du village que huit maisons de campagne. Son église paroissiale est dédiée à sainte Victoire, vierge et martyre.

La fête patronale du lieu se célèbre le dimanche qui suit le 23 mai. Un ancien usage, unique dans ce genre, avait pour but de représenter une partie de l'histoire de sainte Victoire. Des hommes couverts de mousse et imitant les sauvages, s'emparaient de la statue de la Sainte, et engageaient avec la troupe qui l'escortait une lutte animée. La troupe leur reprenait ensuite la Sainte et repoussait les sauvages à coups de fusil : alors, ceux-ci feignant le plus vif désespoir, poussaient des hurlements, se roulaient par terre et incendiaient leurs cabanes. Ce spectacle qui amusait beaucoup les spectateurs, et bon pour les siècles de foi, avait fini par dégénérer en une rixe ridicule et grotesque. Aussi depuis quelques années, on a supprimé ce simulacre de combat : les mousses marchent en tête de la procession, brûlent leurs cabanes au bas du village, et affectent une douleur singulière, à mesure que le cortége rentre dans l'église.

Volx posséde un bureau de bienfaisance, et deux écoles primaires. Il a vu naître dans ses murs et de son antique famille seigneuriale: 1° Anne de Valavoire, dame illustre par sa piété, qui embrassa la régle des Bernardines à Avignon, et vint fonder une communauté de son Ordre à Manosque, en 1634. Elle la dirigea avec beaucoup d'édification jusqu'à sa mort, arrivée en 1660.

2° Nicolas de Valavoire, frère de la précédente, évêque de Riez en 1652 et mort le 28 avril 1685.

MONTFURON.

Le village de Montfuron, en latin *Monsfuronus*, est situé sur une éminence, à 12 kil. Ouest de Manosque, à 20 Sud-Ouest de Forcalquier, et à 74 Sud-Ouest de Digne. L'étymologie de Montfuron vient du latin *mons furnorum*, montagne des fours, à cause du gypse qu'on y exploite et que l'on prépare dans des fours. On trouve à quelques kil. Sud-Ouest du village, près le hameau *des Capons*, une carrière qui donne un gypse cristallin et de texture fibreuse. On exploite encore dans cette commune, une carrière de lignite, qui donne du lignite terreux pour la cuisson de la chaux, et du lignite de chauffage. Dans le ravin de la *Soufroue*, on trouve un source minérale peu abondante et qui jamais n'a été utilisée.

Au pied de la montagne, sur laquelle le village est bâti, est un champ que l'on nomme *Pra-Bataillier*, c'est-à-dire, pré de la bataille. Ce nom, autant que la présence des squelettes enfouis dans ce lieu, sont une preuve irrécusable d'une affaire sanglante, qui y fut livrée, mais sur laquelle on n'a aucun renseignement. On sait seulement qu'en 1392, Montfuron était tombé au pouvoir des bandes qui désolaient les Bailliages de Forcalquier et de Sisteron. On ne put les expulser qu'en faisant le siège de ce lieu. Gérard de Bourbon, capitaine général et lieutenant du sénéchal de Provence dans le comté de Forcalquier, leva des troupes pour marcher contre elles, et demanda, entre autres villes, à Sisteron, dix lanciers et pareil nombre d'arbalétriers; en outre un TRABUC qu'un radeau construit tout exprès, conduisit par eau jusqu'à Manosque. On n'a aucun autre détail sur ce siége; mais on croit qu'ici comme ailleurs, il fallut pactiser avec les rebelles, et les éloigner en leur comptant une forte somme.

En 1815 ou 16, une troupe de malfaiteurs, ayant pour repaire la forêt du Lébéron, venait souvent à Montfuron se livrer à toutes sortes d'orgies dans un cabaret. La terreur qu'ils inspiraient, se répandait dans tous les environs. Surpris enfin et cernés dans la maison où ils étaient reunis, ils opposèrent d'abórd la résistance:

mais deux de leurs compagnons ayant été tués dans leurs rangs, ils se laissèrent désarmer et furent remis entre les mains de la justice.

Le climat de Montfuron est assez tempéré, mais aussi, souvent froid à cause des vents et surtout du mistral auxquels il est exposé. Le sol est graveleux : on y récolte du blé, du vin, de l'huile ; les mûriers et les arbres fruitiers y sont assez abondants. La terre de Montfuron avait été érigée en marquisat par lettres patentes du mois de janvier 1690, en faveur de Léon de Valbelle, comte de Ribiers. Elle passa successivement dans la famille des Valbelle de Rians et dans celle des Castellane.

La commune de Montfuron comprend une population de 554 âmes, réparties dans le village, dans les hameaux *des Bourdins, des Chouscle, de la Blaque, des Martins et des Capons*. Son église paroissiale est dédié à Notre-Dame et à saint Elzéar. La fête patronale du lieu se célèbre le 22 mai, jour auquel saint Elzéar de Sabran, passant par Montfuron en se rendant à son château d'Ansouis, opéra un miracle sur la personne d'un aveugle.

On trouve au Nord du village, une ruine qui semble défier les ravages du temps ; c'est un débris de l'ancien château.

Il y a à Montfuron, un bureau de bienfaisance et une école primaire.

PIERREVERT.

Pierrevert, en latin *Petra viridis*, est situé sur le mamelon d'un rocher, à 5 kil. Sud-Ouest de Manosque, à 22 Sud de Forcalquier et à 66 Sud-Ouest de Digne. Le nom de *pierre verte* a été donné à ce pays à cause des broussailles, de la mousse et du lierre qui couvraient jadis toute la partie Nord du rocher sur lequel il est bâti. C'est sous ce nom qu'on le trouve désigné dans les plus anciennes chartes de Manosque, *locus de petra viridi*. Le climat y est doux et le terroir fertile ; on y recolte du blé, du vin, de l'huile, des légumes et beaucoup de fruits, et surtout de cerises.

On a découvert au-dessous du village, une couche de lignite composée de deux veines de 30 à 40 centimètres d'épaisseur, séparées par un banc argileux.

A 2 kil. du village est une plaine, dite *Gaudissart*, où l'on trouve

fréquemment des tas d'ossements humains enfouis dans la terre. La tradition porte que sur la fin du quatorzième siècle, une bande conduite par le capitaine Gaudissart vint attaquer Pierrevert, et que, désespérant de s'en emparer, elle se dirigea sur Montfuron. Les Pierreverdans la poursuivirent alors, et un combat meurtrier fut engagé sur cette plaine. Ce lieu prit dès lors le nom de *Gaudissart*, du chef de cette bande qui périt dans cette affaire.

La commune de Pierrevert comprend une population totale de 803 âmes, dont 300 disséminées dans les nombreuses bastides du territoire et les petits hameaux de *Criès* et de *Sainte-Marguerite*. Son Eglise paroissiale, dédiée à saint Patrice, patron du lieu, fut construite sur la fin du dix-septième siècle, suivant un manuscrit, avec les débris de diverses petites églises ruinées, situées autour de l'ancien village. Cet édifice irrégulièrement bâti, a beaucoup souffert des divers tremblements de terre, auxquels ce pays est exposé aussi bien que Manosque.

Il existe à un kil. de distance du village et du côté du Sud-Ouest, une chapelle en l'honneur de saint Patrice, qui a été relevée de ses ruines, en 1835. C'est là que les habitants se rendent processionnellement le jour de saint Patrice, 2 du mois de mai.

Pierrevert possède un bureau de bienfaisance et deux écoles primaires.

Ce pays a donné le jour, en 1655 et le 20 novembre, à Blanchard (Antoine), prieur et seigneur de Saint-Marc-les-Vendôme (Loir-et-Cher), qui nous a laissé des discours pathétiques sur les matières les plus importantes et les plus touchantes de la morale chrétienne. Il mourut en odeur de sainteté, à Paris, en 1734.

SAINTE-TULLE.

Sainte-Tulle, en latin *Sancta-Tullia*, est bâtie en amphithéâtre dans un petit vallon, à 6 kil. Sud de Manosque, à 23 Sud de Forcalquier, et à 67 Sud-Ouest de Digne. Ce village a reçu son nom d'une pieuse et sainte recluse, nommé Tullie, et fille de saint Eucher, de l'Ordre des Sénateurs Romains, qui mourut évêque de Lyon en 530. Tullie avait passé sa vie et s'était sanctifiée dans

ce lieu qui faisait partie des domaines de sa famille : elle y mourut, et fut ensevelie dans une double grotte qui attira bientôt la vénération des habitants par les prodiges qui s'y accomplirent. Ce lieu portait alors le nom de *Tetea* et c'est sous ce nom qu'il est désigné dans les *Acta Sanctorum*, t. 1. p. 666. Il échangea dans la suite ce nom contre celui de la Sainte, dont il possédait le tombeau et les reliques. Dans les chartes du dixième et du onzième siècle, il n'est plus autrement dénommé que *Sainte-Tulle*.

On croit avec probabilité que l'ancienne *Tetea* était une ville gallo-romaine, servant de point d'intersection entre les deux colonies de Riez et d'Apt, se trouvant à égale distance de l'une et l'autre de ces villes. On trouve en effet des fragments d'une voie militaire qui de Céreste, traversant le Lébéron, allait par Montjustin et Montfuron aboutir à *Tetea*. On ne saurait arguer contre cette opinion que ce lieu n'est point mentionné dans les Itinéraires ; car d'autres lieux bien plus importants, tels que Avignon, Tarascon, Digne, Briançon, Carpentras et 25 autres encore ne sont pas non plus mentionnés. Nous ne rappellerons que pour mémoire, que divers auteurs ont cru reconnaître en ce lieu le *Bormonicum* dont parle Pline, ville que d'autres placent à Bormes près de la mer, entre Hyères et Saint-Tropez.

Dans un quartier du territoire de Sainte-Tulle, appelé *Bourdesenque*, on a trouvé une série de tombeaux Romains occupant une étendue de plus de vingt hectares. Ces tombeaux sont isolés, rangés dans un ordre symétrique, et contiennent des armes, des chaussures ferrées, des urnes, des poteries et autres ornements funéraires. Un cultivateur trouva dans son champ, il y a peu d'années, vingt tombeaux rangés sur une ligne droite. Ils étaient formés avec des tuiles à rebords, vulgairement dites sarrasines, et recouverts d'une double voûte, aussi en tuiles de la même forme. Ils renfermaient des ossements humains et des vases funéraires. Dans l'un gisait un squelette de haute taille, bien conservé, ayant une hachette en fer, placée au côté droit de la tête ; deux larges pendants d'oreilles, ronds et en cuivre, dont l'un fortement altéré par la rouille, l'autre dans un état parfait de conservation ; enfin une bouteille en verre blanc, qui s'effleurit et tomba en poussière au contact de l'air. En 1840, d'autres tombeaux furent mis à découvert dans un autre champ voisin du

premier. On a trouvé pareillement des médailles romaines aux effigies d'Auguste, d'Adrien, de Marc-Aurelle, d'Antonin, de Faustine, d'Alexandre Sévère, de Lucius Vérus, de Licinius et autres.

Il est fait mention du lieu de Sainte-Tulle dans les bulles des papes Gélase II et d'Alexandre III, sous la date de 1119 et 1178, à l'occasion de certains bénéfices attachés à l'église de ce lieu et qui appartenaient au monastère de Saint-André-les-Avignon. Ce lieu est aussi dénommé dans l'acte de donation faite par le comte Guigues aux Hospitaliers de Manosque, en l'an 1149. Dans une donation subséquente de l'an 1168, Sainte-Tulle est appelée *Castrum de Sancta-Tullia*. Une sentence arbitrale rendue au nom de la comtesse Béatrix en 1253, supprime le péage établi à Sainte-Tulle. Mais dans le siècle suivant, cette commune fut littéralement anéantie et privée de tous habitants. Doit-on en imputer la ruine à la grande compagnie des Gascons en 1356, aux *Tard-Venus*, aux bandes de Transtamare et de Turenne? D'après la tradition, ce serait aux Piémontais, qui, en 1400, firent beaucoup de déprédations dans la Haute-Provence, qu'il faudrait attribuer cette destruction si bien caractérisée par ces mots d'un acte du 4 septembre 1447 : *devastaverunt Pedemontes*. Dans cet acte un Jean de Villemus, possesseur, on ne sait à quel titre de toute la terre de Sainte-Tulle, appelle quinze habitants, dont le premier a nom Jean Sidoine. Pour les y fixer, il leur donne des terres moyennant une cense annuelle du treizième de la récolte en grains. Il leur octroye encore une vache pour les ensemencer et les défricher. Telle fut l'origine et le germe de la population qui a reconstitué le village de Sainte-Tulle. Ce fut aussi sur cette espèce de charte que le régime féodal s'établit, et se maintint dans toute sa rigueur jusqu'en 1789.

Pendant les troubles de la ligue, un combat meurtrier fut livré à Sainte-Tulle. Chambaud, gentilhomme du Vivarais, était entré en Provence avec un régiment de religionnaires. Il avait pris route par les montagnes, et était arrivé sans encombre à Sainte-Tulle. Il voulait de là se réunir au duc de Lavalette qui faisait alors fortifier Toulon. Castellane d'Ampus voulant empêcher cette jonction, sonne le boute-selle, et va attendre Chambaud au passage de la Durance, un peu au-dessous du village. C'était

le 5 avril 1590. L'engagement eut lieu avec une ardeur égale. Chambaud eut 500 hommes tués, tandis que d'Ampus n'eut à regretter, dit-on, que la perte de 30 hommes.

L'événement le plus remarquable que nous offre l'histoire de cette commune, c'est la cruelle peste de 1720. Le fléau y fut importé par Anne Bonnet, épouse de Jean-Baptiste Criquet, qui revenait de Marseille avec un nourrisson. Trois jours après son arrivée, cette femme succomba avec son enfant (7 août). Le lendemain et le surlendemain, on compta deux autres décès sans caractère pestilentiel apparent Il n'y eut plus de morts jusqu'au 30 août, et on se rassura. Mais le 31, il survint un nouveau décès. Il n'y en eut plus jusqu'au 4 septembre, jour néfaste qui ouvrit la nécropole des pestiférés, pour ne plus la voir fermée jusqu'au 14 mars suivant. Le bureau de santé eut à veiller tout à la fois et sur les progrès de la maladie, et à procurer aux habitants valides le pain, la viande et le sel nécessaire, car un blocus sévère de troupes commandées par le marquis d'Argenson, ne laissait aucune communication avec les habitants des lieux voisins.

Ce bureau fut à la hauteur de sa tâche, et sut pourvoir à tout. Les chapelles de Saint-Pierre et de Sainte-Tulle, une vaste métairie et le château furent convertis en infirmeries. On y vit aussi les plus généreux dévouements. Sur 426 personnes enlevées par le fléau, pas une qui fût privée des secours de la religion et de l'art, hélas ! trop impuissant vû la nature du mal. Les deux frères Archimbaud, l'un curé et l'autre médecin, et le notaire Blanchard remplirent leurs fonctions auprès des pestiférés avec autant de dévouement et de sang-froid que dans les temps ordinaires : et ces trois héros de l'humanité furent épargnés par le fléau. Le dernier perdit en un même jour ses deux garçons adolescents, et il se vit réduit à porter les deux cadavres sur ses épaules et à les ensevelir de ses propres mains.

On se fera une idée du deuil et de la désolation de cette commune, en considérant qu'une population de 810 âmes se trouva réduite 324 âmes ; que dans ce désastre, 45 familles furent anéanties ; que celles des Rolland compta 19 victimes, celle des Filhol 16, celle des Dauvergne 8, etc. Mais ce qui en donnera surtout une juste idée, c'est le vœu formulé dans le conseil général du 29 septembre. « Une procession annuelle et perpétuelle

précédée d'un jour de jeûne, aura lieu à la chapelle de Sainte-Tulle, le dimanche après le 21 septembre. Les prêtres de la paroisse, les magistrats de la commune et un membre au moins de chaque famille seront tenus d'y assister pieds-nus, la corde au cou et un flambeau à la main, sous peine d'une amende, de 20 livres au profit de la chapelle. Les consuls devront de plus communier à la messe qui y sera célébrée. Le jour de la fête de Sainte-Tulle, il n'y aura plus ni jeux, ni fanfares, ni danse; une amende de 10 livres est prononcée contre tout profanateur du saint jour de dimanche; et lecture de ce vœu sera faite chaque année par le greffier de la commune devant la porte de l'église, avant le départ de la procession. »

Cette délibération fut religieusement observée pendant trois ans consécutifs. Mgr Lafitau jugea prudent de commuer ce vœu des habitants en une procession ordinaire à la chapelle de la Sainte, suivie de la messe *pro vitanda mortalitate*, et en une procession à chaque fête chomée de la Sainte Vierge, à la fin de laquelle on réciterait le chapelet devant le saint Sacrement exposé. Ces prescriptions s'éxécutent encore de nos jours.

Le fléau avait cessé entièrement au 14 mars 1721. Ce ne fut néanmoins que vers la fin de juillet que le blocus fut levé et le droit de circulation rendu aux habitants. Loin de compatir à la misère de ses vassaux, le marquis de Tourves, seigneur du lieu, exigea pour les *défectuosités* occasionnées à son château pendant la peste, une somme de 7,500 livres; plus 1,375 pour les frais de la procédure. Une conduite aussi inhumaine mérite le châtiment de la publicité.

On trouve à Sainte-Tulle, non loin du village, une chapelle rurale qui évoque les souvenirs les plus touchants. Vendue pendant la révolution de 89, elle semblait destinée à s'ensevelir sous ses ruines, quand enfin elle a pu être rachetée, réparée et de nouveau livrée au culte. C'est là, que fut enseveli et que reposa pendant plusieurs siècles le corps de la bienheureuse Tullie. C'est là, que se pressaient les générations passées dans les jours d'angoisse et de détresse. C'est là encore, que furent occis par les farouches Sarrasins un grand nombre de fervents et de pieux chrétiens. Le souvenir de ce massacre est resté consacré par une procession solennelle fixée au jour de Pâques. Par un

contraste étonnant avec les chants joyeux du jour, le prêtre officiant, revêtu de la chappe violette, signe de deuil, va faire l'absoute et chanter le *Libera* sur la tombe même des victimes de la foi. Des fouilles faites dans les terrains environnants ont mis à jour plusieurs grands tombeaux en pierres de taille, mais sans inscriptions, ni médailles. La forme et le type de ces tombeaux accusent des sépultures chrétiennes des huitième et neuvième siècles.

La chapelle de Sainte-Tulle n'a rien de remarquable en elle-même. On y reconnaît un édifice de construction moderne. Mais le souterrain ou crypte annonce une construction très-ancienne qui a bravé la fureur des barbares et le ravage des siècles. La taille et la coupe régulière des pierres, leur arrangement symétrique, la rouille même du temps incrustée sur les murs, l'obscurité qui y règne, le jour n'y pénétrant que par deux petites ouvertures, tout porte l'âme au respect et au recueillement.

On trouve encore à Sainte-Tulle un autre objet fort précieux sous le rapport de l'art. C'est un magnifique manuscrit sur velin, orné de vignettes coloriées, dues à un pinceau élégant et correct, et très-remarquables tant par leur exécution que par leur état de conservation. Ce manuscrit fut donné à la paroisse du lieu par Jacques Brémond, né à Néoules dans le diocèse de Toulon, et prieur commendataire de Sainte-Tulle, en 1704. C'est un Antiphonaire, grand in-folio, de 198 pages. Les sujets représentés dans les vignettes, sont tous relatifs à la fête du jour : ainsi on y voit l'adoration des bergers, celle des rois, le martyre de saint Etienne, la Résurrection de Jésus-Christ et son Ascension, la Pentecôte, l'Assomption et la fête de tous les Saints. Dans quelques-uns de ces sujets, l'auteur s'est inspiré des tableaux des grands maîtres. La représentation de la Cène rappelle le chef-d'œuvre de Léonard de Vinci.

La page la plus riche en miniatures, est celle consacrée à la fête de la sainte Patronne du lieu. Elle représente dans une suite d'encadrements ornés de fleurons et d'arabesques en or, les traits principaux de la vie de la Sainte. Les notes du plain-chant et les paroles du texte sont écrites en lettres d'or. Nous regrettons que la longueur de cette notice ne nous permette point d'entrer dans de plus longs détails au sujet de ce beau livre. Le savant archéo-

logue, M. Didron, ayant eu occasion de voir ce livre, émit spontanément ce cri d'admiration : *Nous n'avons rien d'aussi beau à Paris*. On pourrait multiplier les témoignages ; qu'il suffise de les constater ici d'une manière générale, et de nous féliciter que ce beau travail ait échappé au vandalisme du siècle dernier.

La commune de Sainte-Tulle comprend une population de 960 âmes, dont une assez faible partie disséminée dans la campagne. Son sol est fertile en vin, blé, huile, fruits et fourrages. Les vins cuits, les clairettes et les vins muscats de ce lieu étaient autrefois en grande réputation. Ils sont encore recherchés aujourd'hui. Le climat y est tempéré, et l'air sain depuis le dessèchement des marais voisins.

Son église paroissiale, dédiée à Notre-Dame et à saint Blaise, était desservie avant la révolution par un curé et deux vicaires. Le prieuré était possédé par des prieurs commendataires relevant de l'abbaye de Saint-André de Villeneuve-les-Avignon. Il fut réuni ensuite par Mgr. Laffitau au séminaire de Lurs, ainsi que la cure, moyennant une redevence annuelle en faveur de l'abbé de Saint-André. Cette église date du quatorzième siècle, si on en juge par sa façade fruste et par le style à demi ogival de son ancienne porte principale, sans autre ornement d'architecture qu'un cintre à double boyau. La voûte de l'église n'a été construite qu'en 1730.

Sainte-Tulle est chef-lieu d'une perception des finances. Il y a un bureau de bienfaisance et deux écoles primaires.

L'industrie séricicole y a pris un grand développement, surtout depuis l'institution d'une magnanerie salubre.

C'est la patrie 1° de Robert (Louis-Joseph-Marie), né le 21 avril 1771, docteur en médecine, l'un des fondateurs de la société académique de médecine de Marseille, ancien président et membre de l'académie royale des sciences de cette ville, officier de l'Université, etc. etc. Auteur de plusieurs ouvrages scientifiques publiés depuis 1801 jusqu'en 1843, M. Robert a en outre publié l'*Histoire de Sainte-Tulle*, in-8°, Digne.

2° Ducros (Fortuné), docteur en médecine, médecin ordinaire de Mme Adélaide d'Orléans, décédé à Paris le 25 octobre 1849, à l'âge de 40 ans, et dont la vie se consuma dans les recherches scientifiques.

3° Ducros (. . . ,), frère aîné du précédent, docteur en médecine, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu de Marseille, et l'un des plus habiles praticiens de cette ville, où il est mort en 1859.

CORBIÈRES.

Corbières, en latin *Corberia, locus de Corberiis*, est bâti en amphithéâtre au pied d'un coteau, à 9 kil. Sud-Sud-Ouest de Manosque, à 26 Sud-Ouest de Forcalquier et à 70 aussi Sud-Ouest de Digne. L'étymologie de Corbières vient de *corborum ara*, lieu fréquenté par les corbeaux à cause des marais, aujourd'hui desséchés, qui attiraient ces oiseaux carnassiers. Le climat y est tempéré; le territoire est bien complanté en vignes et oliviers qui donnent une huile excellente. La Durance et le torrent dit *Corbières* ravagent souvent les terres.

Il est fait mention de Corbières dans une bulle du pape Alexandre III, qui siégeait en 1159, sous le nom de *Ecclesia de Corberia, aut de Rocca Corberia*. Ce village fut pris et repris plusieurs fois par les catholiques et par les protestants. Ces derniers incendièrent, 1585, l'église que les habitants rebâtirent presque aussitôt après. La terre de Corbières avait été érigée en baronie, au mois d'avril 1625.

La peste de 1720, qui désola le lieu de Sainte-Tulle, fit aussi des ravages dans celui de Corbières. Le fléau y sévit depuis le 26 septembre jusqu'au 11 avril suivant. 131 personnes furent enlevées sur une population de 400 âmes.

La commune de Corbières a une population de 672 âmes. Son église paroissiale est dédiée à saint Sébastien, dont on fait la fête avec *roumavagi* le dimanche qui suit le 20 janvier. — Corbières possède un bureau de bienfaisance et une école primaire.

§ 3. CANTON DE REILLANE.

Ce canton situé au Sud-Ouest de l'arrondissement, est borné au Nord, par le canton de Banon; à l'Est, par celui de Forcalquier; au Sud, par celui de Manosque; et à l'Ouest, par le département de Vaucluse.

Ce canton se compose de dix communes, qui sont : Reillane,

chef-lieu, au centre ; Céreste, Montjustin, Villemus, Saint-Martin-de-Renacas, Lincel, Aubenas, Vachères, Oppedette et Sainte-Croix. Population totale, 4,818 âmes.

Sous le rapport du culte, le doyenné de Reillane compte autant de paroisses que de communes, dont Reillane est le chef-lieu, avec cure de 2e classe et un vicariat.

Justice de paix, bureau des postes et de l'enregistrement, chef-lieu de perception, à Reillane; brigade de gendarmerie, à Céreste; notariats, 2 à Reillane et 1 à Céreste.

REILLANE.

Reillane, en latin *Radiana*, *Ralliana* et *Rillania*, est situé sur le versant d'une colline, à 18 kil. Sud-Ouest de Forcalquier, et à 72 Sud-Ouest de Digne. Cette petite ville revendique à juste titre une haute antiquité. Sous les Gaulois elle formait un bourg, et sous les Romains elle fut élevée au rang de Cité et de Marché. Située alors dans la plaine au-dessous du bourg actuel, sur la voie *finistris* ou *sinistris*, aujourd'hui *chemin Seinet*, elle avait nom *Alaunia*. On a trouvé en cet endroit une inscription romaine qui prouve qu'elle jouissait des priviléges du municipe et du droit de bourgeoisie. Cette inscription faisait partie d'un tombeau élevé à Caius Cœlius Tertius et à Caius Cœlius Felix, Sextumvir du pays, par leur frère C. Cœlius Faustus, exerçant la même magistrature, et qui tous étaient affranchis. La voici telle qu'elle est rapportée par Papon, (t. 1. page 218.)

C. COELIO
C. LIB.
TERTIO
C. COELIO C. F. FELICI
VIVIR
C. COELIVS C. F. FAVSTVS
VIVIR FRATER FECIT.

Une autre inscription, rapportée par César Nostradamus, porte les mots suivants :

POMPEIA C. F.
RVFINA.

Les beaux caractères qui composent cette inscription, sont

gravés sur deux tables de marbre blanc, qui réunies forment une longueur d'un mètre, 74 cent. Un encadrement régnait autour de cette large table, mais il n'existe en entier qu'au côté droit du parallélogramme. L'une de ces tables fut retrouvée dans le cloître du couvent des Cordéliers de Reillane ; l'autre, renversée, les lettres en dessous, formait la partie saillante du seuil de la porte du four de ce monastère. Des trous pratiqués sur les bords pour recevoir des crampons, prouvent que ces pierres étaient encastrées entre d'autres de même nature, sur lesquelles était continué le restant de l'encadrement gauche, et celui des bords supérieur et inférieur, et que le tout faisait partie d'un monument considérable. D'autres tables de marbre du même grain et de la même qualité, lisses et sans ornement, trouvées jadis au même endroit, viennent à l'appui de ce sentiment. Placées d'abord en forme de banquette sous les marronniers du monastère, ces deux tables sont aujourd'hui juxta-posées sur les murs du cloître intérieur. La Pompeia Rufina, à qui ce monument fut élevé, appartenait à l'une de ces familles du nom de Pompeia, qui étaient nombreuses dans cette partie des Gaules, et qui avaient pour souche commune des affranchis de cette maison illustre.

Ce fut à la suite des incursions des barbares que les habitants d'*Alaunia* abandonnèrent la plaine, et se transplantèrent sur la colline. Ce fut alors aussi que le nouveau bourg fut dénommé *Radiana*, *Ralliana*, *Rillania*, comme on le trouve désigné dans les divers actes des treizième et quatorzième siècles. On peut juger de l'importance de Reillane dans le moyen-âge, par l'étendue et la solidité de ses remparts flanqués de quatre tours qui leur servaient de bastions, et dominés par deux autres belles tours situées sur la hauteur de Saint-Denis, ce qui présentait un complément de défense bien propre à résister à l'ennemi. Quatre portes d'un beau style en fermaient l'entrée. La principale, dite *porte des forges*, qui subsiste encore, se fait remarquer par l'assiette et la grosseur de ses blocs unis sans ciment, ce qui ferait soupçonner le ciseau romain, si l'ogive n'y faisait pas une légère apparition. Le château ou *castrum* était situé sur le haut de la colline, protégé par les deux tours, dont nous avons parlé, et entouré d'une seconde enceinte de murailles. Un peu au-dessous

était l'église paroissiale, dédiée à l'Apôtre saint Pierre, qui par sa construction semblait former une seconde citadelle. On en voit encore les ruines, et son clocher la désignait aux yeux du voyageur, avant que le vandalisme moderne y eût porté une main sacrilége, pour faire servir ses pierres à des constructions profanes.

Il est fait mention de Reillane dans une bulle du pape Grégoire VII, à la date de 1084, ainsi que dans celles de Callixte II, en l'an 1123, et d'Innocent III, en l'an 1204. Ces bulles sont relatives au monastère de l'Ordre de Saint-Benoît, dépendant de l'abbaye de Montmajour, et situé sur la limite de son territoire, dans le quartier de *Carluec*. Dans les douzième et treizième siècles, les religieux Templiers reçurent de beaux domaines dans le territoire de Reillane. Ceux qu'ils avaient au quartier du *Riou-douo-pas* furent affectés dans la suite à la chapellenie dite de Saint-Suffren,

Le couvent située dans la plaine ne fut dans le principe qu'un hospice destiné aux pélerins qui allaient ou revenaient de la terre sainte. Les Franciscains de l'étroite observance s'y établirent après les Templiers, et la communauté de Reillane dota le nouveau monastère. C'est pour cela qu'on voyait l'écusson de ses armes en divers endroits de l'église et du clocher. On conservait autrefois dans cette maison des coffrets contenant les reliques de deux compagnons de saint François d'Assise. Ces coffrets exposés à la vénération publique en certains jours de l'année, ne pouvaient être ouverts qu'une fois l'an, lors de la visite du provincial de l'Ordre, et en la présence des consuls de la communauté. Il est probable aussi que l'on conservait dans cette maison quelque relique insigne de saint Mitre, martyr et patron d'Aix, car la *vogue* ou *romérage* sous le nom de ce saint, fixée au lundi de la Pentecôte, se tenait anciennement au couvent des Franciscains. Ce monastère ayant été supprimé quelques années avant la tourmente révolutionnaire de 89, ses bâtiments et dépendances furent vendus à un habitant de Reillane qui les sauva ainsi d'une ruine certaine. On les désigne encore sous le nom de *Couvent*.

Reillane avait conservé dans la longue suite des siècles ses antiques prérogatives de municipe romain, c'est-à-dire le droit

d'élire ses consuls et de s'administrer par elle-même. La féodalité s'y était néanmoins établie, et l'on y trouvait dans le treizième siècle plusieurs familles puissantes qui cherchaient à s'emparer ou à amoindrir du moins à leur profit l'administration municipale. Ces prétentions devinrent la source de longs et d'interminables procès. Une transaction du 3 décembre 1254, passée entre Raymond d'Étienne, prieur de l'église de Notre-Dame de Reillane, agissant au nom de l'universalité des habitants, d'une part : et nobles Esparron, Raymbaud Rossiam, Boniface aîné de Reillane, Boniface cadet de Reiliane, Guillaume Roux de Reillane, Raymbaud et un autre Guillaume de Reillane, et dame Alaïse d'Aubenasc, seigneurs du dit Reillane, pour eux et pour les autres seigneurs leurs cohéritiers, d'autre part ; cette transaction, disons-nous, avait pour objet de s'entendre sur le nouveau régime établi par les dits seigneurs. Ce régime était l'institution des baillis et d'un juge, institution précédemment inconnue et insitée dans le pays. Les habitants voulaient le maintien de leurs usages et du consulat, tels qu'ils les avaient eus jusqu'alors; et ils repoussaient surtout la nomination du juge Girardi qui leur était suspect. Il fut convenu que les habitants rentreraient dans leurs bonnes coutumes, dans leur ancien état et dans la possession du consulat; qu'il n'y aurait plus de baillis, que le nom même de bailli ne serait pas reçu dans le lieu de Reillane, et que le juge susnommé serait révoqué comme suspect. A ces conditions, les habitants déclarent reconnaître les dits seigneurs pour leurs seigneurs légitimes et légaux, et comme exerçant le consulat en leur place; ils promettent de les défendre eux, leurs héritiers et leurs biens contre toute agression : les seigneurs de leur côté prennent le même engagement, renonçant à tout droit de révoquer ou de contrevenir à ce que dessus.

Cette transaction fut dressée dans l'assemblée générale de la communauté, tenue dans l'enceinte du cimetière de Notre-Dame de Reillane. Elle ne fit qu'assoupir momentanément l'effervescence des esprits; car bientôt après surgirent des débats et de nouvelles plaintes. Un compromis dressé à Forcalquier, le 8 mai 1255, dans l'église de saint Mary, en la présence de l'archevêque d'Aix, Philippe Ier, de quelques autres prélats et autres personnages marquants, nous apprend : que les habitants de

Reillane se plaignent des prétentions que s'arrogent les seigneurs du lieu sur le consulat qu'ils veulent supprimer, sur le changement du nom de consuls et de juge, sur les corvées qu'il leur imposent et enfin de ce qu'ils s'arrogent l'héritage des citoyens morts sans postérité. Les seigneurs de leur côté se plaignent de conciliabules tenus contre eux et d'offenses contre leur autorité. Les deux parties en réfèrent donc au souverain pour remédier à cet état des choses.

La comtesse Béatrix nomma en conséquence des commisaires, parmi lesquels Imbert, évêque de Sisteron, pour instruire cette affaire. Ces arbitres décidèrent « que le consulat serait perpétuel à Reillane : que trois consuls seraient élus chaque année, dont l'un parmi les seigneurs, le second parmi les écuyers, et le troisième parmi les prud'hommes; que l'élection des consuls se ferait dans une assemblée publique, *in parlemento*, par les seigneurs du lieu, par les consuls anciens, assistés de dix prud'hommes, ou plus si on le juge bon. Les consuls prêteront le serment d'usage, et auront un juge nommé de la même manière qu'eux-mêmes. Les consuls jugeront et définiront les causes judiciaires d'après le conseil du juge et avec son assistance, ou bien le juge entendra et définira les causes selon sa conscience, en se conformant au droit et à l'usage du lieu. » Cette sentence arbitrale est sous la date du 6 des ides de novembre 1255.

Pour mieux assurer leurs droits, les habitants de Reillane qui ne supportaient qu'avec répugnance l'autorité des seigneurs, et qui voulaient avant tout le maintien du consulat, firent cession au comte de Provence de tous leurs droits sur le consulat et de la juridiction qui lui était adhérente. Cet acte de cession dressé, dans le cimetière de Notre-Dame de Reillane, est ainsi conçu : « L'an 1259 et le 7 des calendes de mars, nous Raymond de Reillane, écuyer, procureur de l'université de Reillane, en notre nom et en celui de la dite université, donnons, livrons et concédons à vous seigneur Reynaud d'Erviac, viguier du comté de Forcalquier, recevant au nom du seigneur comte, et au même seigneur comte et à dame Béatrix son épouse, tous les droits que la susdite université a dans le dit consulat et toute la juridiction appartenant à la susdénommée université sur ce con-

sulat.... sauf le droit des seigneurs de Reillane sur le consulat, s'ils en ont toutefois quelqu'un... » (1).

Les droits des habitants placés sous la sauvegarde du souverain, étaient garantis : mais cette dernière clause laissait une issue à des contestations subséquentes de la part des seigneurs: contestations qui se renouvellèrent fréquemment, et qui occupèrent les tribunaux jusque vers la fin du dix-septième siècle. Les habitants firent si bel et si bien qu'à la fin tous les droits seigneuriaux se réduisirent au droit *de chapeau*. La transaction du 19 septembre 1671 ne leur conserva aucun droit utile, c'est-à-dire ni censes, ni cavalcades, ni lèdes, ni cosses, ni droits impériaux. Leurs terres furent soumises à l'afforinement du corps des possédant-fiefs, et à la taille imposée par la communauté.

En 1350, la reine Jeanne fit donation à Foulque d'Agout, son chambellan, de la terre de Reillane, qui fut alors érigée en vicomté. Cette vicomté comprit dans son ressort plusieurs lieux voisins, entre autres Montfuron, La Bastide-des-Jourdans, etc. Reillane eut ensuite accès aux états de Provence, et son député y occupait le 27e rang.

C'est à Reillane que revient l'honneur d'avoir possédé le premier établissement de verrerie qu'ait eu la Provence. Le roi René le fit régir par la famille Ferri, qu'il ennoblit à cette occasion; famille qui, divisée en plusieurs branches, se perpétue encore de nos jours. Cette verrerie a joui pendant longtemps d'une certaine célébrité, quoique toujours fort restreinte dans ses produits et ses perfectionnements. Elle fut transférée dans le siècle dernier sur la commune de Valsainte, où elle est encore présentement. Sur son emplacement on construisit une vaste maison qui reçut le titre de château.

Les Israélites étaient nombreux dans Reillane. On y trouve encore quelques vestiges de la synagogue qu'ils avaient en ce lieu. Ces ruines annoncent le goût, l'ordonnance et l'architecture d'un temple juif; on y voyait même des débris d'inscriptions en langue hébraïque.

(1) Les quatre instruments que nous analysons, étaient conservés aux archives du roi à Aix, arm. Q. 1er quarré. I. G. G. G. — Papon les a reproduits dans le tome 2. de l'hist. de Provence. Voir aux preuves.

Pendant les guerres du seizième siècle, cette ville n'a joué qu'un rôle secondaire. Prise et reprise alternativement par les protestants et par les catholiques, elle n'a pas néanmoins attiré l'attention des historiens qui ont écrit sur cette malheureuse époque. Son château féodal pouvait cependant paraître un lieu propre à une sérieuse défense, et il fut jugé tel, puisque on ordonna sa démolition après la fin des troubles de la ligue. Le seul fait que nous trouvions constaté, c'est la réunion des communautés du parti royaliste par le duc de Lavalette, le 6 juin 1589.

Reillane quoique comprise dans la viguerie de Forcalquier, faisait partie du diocèse d'Aix. Le grand séminaire de cette dernière ville en était prieur-décimateur. C'est au vénérable abbé Bremond, qui occupa la cure de Reillane pendant 76 ans, que l'on doit la construction de l'île de maisons, que l'on voit à l'Est de l'église paroissiale. Ce bâtiment immense, tout construit en voûtes maçonnées, était destiné au logement du curé et des quatre prêtres qui lui étaient adjoints. Un vaste corridor sur toute la longueur de la façade, une salle immense, des jardins suspendus, des cours, des appartements spacieux et bien aérés, tout justifiait en un mot ces paroles de Mgr de Vintimille : *Le curé de Reillane est le prélat forain du diocèse d'Aix.*

Reillane possède un bureau de bienfaisance et deux écoles primaires. Son territoire produit du blé fort recherché pour les semences, du vin et des amandes. L'industrie locale se borne à l'agriculture, à l'éducation des vers à soie et de la race porcine. Une superbe forêt, dite *Le-Pati*, couvrait jadis la partie Nord du territoire. La vallée inférieure est fort belle et fort riche en prairies et terres labourables. Le château du *Pinet* qu'on y remarque, est de construction moderne. Il y a à Reillane une vaste carrière de pierres qui malheureusement a été exploitée sans intelligence. Non loin de cette carrière et dans un ruisseau, un éboulement du sol mit à jour une grotte remplie de stalactites curieuses.

Reillane a une population totale de 1514 âmes, dont le quart environ est disséminé dans les maisons de campagne. Il n'y a qu'un seul hameau, celui des *Granons* sur la route de Manosque.

L'église paroissiale, sous le vocable de l'Assomption de Notre-

Dame et de saint Pierre, apôtre, n'était primitivement qu'une chapelle, dont la construction remonterait à l'an 1200, suivant un millésime incrustré dans la voûte du côté du couchant. Elle fut agrandie à l'époque où elle devint l'église paroissiale. Le style de cette église est un mélange de lombard et de gothique. La porte principale appartient au style grec par sa coupe et par ses ornements. On trouve dans cette église deux tableaux de prix : l'un représentant une apparition de la Sainte-Vierge à saint Bernard ; l'autre, l'Assomption de la Mère de Dieu. Celui-ci est une copie de l'Assomption du Louvre à Paris ; il est le dernier ouvrage du peintre Raspail. Parmi les divers autels de marbre qui décorent cette église, on remarque encore, malgré son état de mutilation, l'ancien maître-autel, dont le tombeau d'un seul bloc offre en relief la légende de saint Denis, évêque de Paris, portant sa tête.

On trouve au bas de la ville une vaste chapelle à l'usage de la confrérie des Pénitents blancs, décorée d'un bel autel de marbre. Au haut de la colline est une autre chapelle dédiée à saint Denis de Paris.

Reillane a donné le jour : 1° à Raimbaud de Reillane, qui fut élevé sur le siége d'Arles en 1030, et qu'il administra pendant 30 années. Il se démit ensuite et se retira dans le monastère de Saint-Victor de Marseille, où il mourut en 1067.

2° Magnan (Dominique), né en 1731, religieux de l'Ordre des Minimes, professeur de théologie, et savant antiquaire. L'empereur François Joseph voulut en 1760 l'attacher à son cabinet de Vienne ; il refusa et alla se fixer à Rome, où ses supérieurs le placèrent à la tête de la maison de la Trinité-du-Mont. C'est là qu'il composa ses principaux ouvrages. Il mourut à Florence en 1796.

Les ARMOIRIES de Reillane sont de gueles avec un soc de charrue.

CÉRESTE.

Céreste, en latin *Cæsarista*, est situé sur la rive gauche du Calavon, et la route impériale n° 100, à 8 kil. Sud-Ouest de Reillane, à 26 de Forcalquier, et à 78 Sud-Ouest de Digne. Il tire son

nom de *Cæsaris Statio*, en souvenir du campement ou de l'établissement que Jules-César forma en ce lieu.

Céreste était le point de jonction qui reliait deux voies romaines, la voie Aurélienne venant de Riez et la voie *finistris* ou *sinistris* venant d'*Alaunium*. De là, ces deux voies réunies aboutissaient à la ville d'Apt. Céreste est évidemment l'ancienne *Catuiaca*, dont il est fait mention dans l'Itinéraire d'Antonin. Cependant Papon, Henry et d'autres auteurs plus anciens, ont avancé que c'est à *Carluec*, *Carus locus*, hameau distant de 2 kil. au Sud-Est de Céreste, qu'il faut placer *Catuiaca*. C'est une erreur qui a son excuse dans la connaissance imparfaite de la localité. Le hameau de Carluec n'offre en effet aucun vestige de ville ancienne; son nom n'a aucune analogie avec celui de *Catuiaca*; tandisque Céreste nous offre au milieu même du village un fossé ayant nom *Catuce*, ce qui est évidemment une corruption de *Catuiaca*; et que de plus, on retrouve encore, en aval du village, deux ponts de construction romaine. Le plus rapproché de ces ponts, sur le torrent d'Aiguebelle, attire surtout l'attention par sa forme et par la grosseur des blocs qui forment la voûte. Le second placé sur le torrent de *l'Encrême*, et reconstruit pour l'usage de la route impériale, n'était pas moins remarquable par la grosseur de ses blocs et par sa double voûte appuyée sur le sol. Au dessus de ce pont, on découvrit, en 1758, une grande pierre milliaire portant une inscription toute mutilée. Or, si Carluec avait été réellement la *Catuiaca* des anciens, à quoi auraient servi ces ponts puisque la route sur la quelle ils sont construits, ne se dirigeait point sur ce lieu. Ces raisons paraissent suffisantes pour ne point partager l'opinion du P. Papon et de ses adhérents.

Dans l'Itinéraire d'Antonin, qui vint dans les Gaules par les Alpes-Cottiennes, *Catuiaca* est marquée à 24 milles d'*Alaunium*, et à 16 milles d'*Apta Julia*. La table de Peutinger ne place au contraire *Catuiaca* qu'a 14 milles d'*Alaunium* et à 16 d'*Apta Julia*. La table théodosienne ne la met qu'à douze de cette dernière.

On voit dans le village deux maisons qui offrent les indices d'une antiquité très-reculée. On a trouvé aussi dans le quartier dénommé la chapelle de *Saint-Martin*, des tombeaux romains, et une tablette de pierre grenue, portant ce fragment d'inscription.

ATI
IO
PORCI V. F.

Dans un autre quartier du territoire de Céreste, on trouve un monument romain, connu sous le nom vulgaire de *Tourré d'Enbardo*. C'est une tour ronde solidement construite en pierres liées par un ciment qui a pris la consistance du fer. Elle est placée sur le parcours d'une voie militaire passant par Montjustin et Montfuron, et reconnaissable encore malgré son état de dégradation. En face de la tour, on apperçoit les traces d'un camp, où furent découverts, en 1837, des ossements brulés et recueillis dans des vases de terre, accompagnés de lacrymatoires, et renfermés dans des briques. Mais quel est ce monument et à quelle occasion fut-il élevé? La tradition locale, appuyée sur le nom topique de ce monument, en fait honneur au consul romain Domitius Ænobardus, après sa grande victoire sur les Allobroges et les Auvergnats réunis sous le commandement de leur roi Bituit, en l'an 121 avant Jésus-Christ. L'histoire nous apprend que ce général fit élever en effet une tour de pierres à l'endroit même où il avait vaincu ses ennemis. Or, si comme le prétend Papon, D. Ænobardus défit les Allobroges près de Vedène, au confluent de la Sorgue et du Rhône, il faudrait admettre du moins qu'il a pu les poursuivre et les défaire une seconde fois dans le territoire de Céreste.

Le quartier et le hameau de *Carluec*, dont l'étymologie est *carus locus*, offrent les ruines d'un ancien monastère détruit par les barbares dans le dixième ou à la fin du neuvième siècle. On croit communément que c'était une abbaye sous le titre de Notre-Dame-des-Vaux ou Vaucelle, suivant une inscription mutilée, placée sur la porte à demi-ruinée du cloitre: MARIAE D. V. C. Papon explique cette inscription, comme il suit: *Mariæ dicat, vovet, consecrat*, ou *Mariæ de villa Catuiaca*. Ne serait-il pas mieux de l'interpréter ainsi? *Mariæ Deiparæ Virgini consecrata*, maison consacrée à la Vierge Marie mère de Dieu.

Après la destruction de cette abbaye, l'abbé Archinric la réunit à celle de Montmajour, et ce ne fut plus qu'un prieuré dépendant de cette dernière maison. On sait qu'avant le douzième siècle, douze églises des environs payaient à ce prieuré un cens annuel

pour marque de leur dépendance L'histoire nous apprend que le pape Benoît XIII avait réuni ce prieuré à l'abbaye de Saint-Honorat de Tarascon. Mais l'archevêque d'Aix, Thomas de Pupio, s'opposa à cette union et son jugement fut confirmé par une bulle du pape Alexandre V, un mois après son élevation au souverain pontificat. Jusqu'à la révolution française, ce prieuré fut desservi par un prêtre qui y célébrait les saints mystères les jours des dimanches et des fêtes. L'église aujourd'hui abandonnée, a sa façade de forme pentagone: chacun des angles est soutenu par deux petites colonnes dont les chapiteaux supportent un oiseau de proie et un personnage à genoux. Les fenêtres sont ornées de trilobes, la voûte à plein-cintre est construite en pierres de taille comme le reste de l'édifice.

On trouve à Céreste des filatures de cocons. Sa vallée, arrosée par les eaux de l'Encrême et d'Aiguebelle, est très-fertile et très-belle: elle est couronée par des collines complantées en vignes et oliviers. Son territoire abonde en icthyolithes et en pierres coquillières. On y trouve des carrières de lignite: une concession, comprenant 166 hectares, contient deux couches de lignite terreux. Les truffes noires abondent aussi dans ce territoire et se distinguent par leur grosseur.

La commune de Céreste comprend une population de 1,198 âmes, dont 240 disséminées dans les bastides et les hameaux de *la Viguière*, *des Frances* et *de Carluec*. Son église paroissiale sous le vocable de saint Michel, n'a été construite que dans le cours du siècle dernier, sur les ruines d'une ancienne chapelle dédiée au même saint. (Avant cette construction, l'église était placée au centre du village dans l'endroit que l'on appelle *Chapelle-de-Saint-Joseph*). Cette église a trois nefs; l'arc de la principale se termine tant soit peu en pointe. La voûte des nefs latérales est trop écrasée et nuit à l'ensemble de l'édifice. On y remarque un tableau représentant la sainte Famille et le précurseur du Messie, et que l'on croit l'œuvre de quelque grand-maître. La fête patronale de Céreste est saint Georges, martyr.

L'ancienne chapelle de la confrérie des pénitents conserve, sur le fronton de la porte, deux statues de pénitents revêtus de leur costume et à genoux. Celle de saint Georges, située à l'extrémité du territoire sur la rivière du Calavon, est bâtie sur un souterrain que l'on croit être un ancien aqueduc.

La cure de Céreste fut érigée en 1618 : elle était desservie par un curé et deux vicaires : elle était auparavant un prieuré sous les titres de Notre-Dame-de-Beauvoir et de saint Michel, appartenant aux chanoines de Saint-Victor de Marseille, à qui Laugier d Agoult, évêque d'Apt, en fit donation en 1103.

Il y a à Céreste une brigade de gendarmerie, un bureau de bienfaisance, et deux écoles primaires.

Céreste a donné le jour : 1° à Barbeyrac (Charles), célèbre médecin de son temps, né en 1629, et mort à Montpellier en 1699. Reçu docteur dans cette ville, il ne voulut pas la quitter, quoique Mlle d'Orléans cherchât à l'attirer auprès d'elle. Il accepta néanmoins le titre de médecin du cardinal de Bouillon, parce qu'il n'obligeait pas d'être auprès de sa personne et donnait mille livres de pension. Barbeyrac soutint sa réputation pendant 50 ans. On a dit de lui : *il n'employait que peu de remèdes, et n'en guérissait que plus de malades.*

2° Solliers (Joseph), né le 12 novembre 1761, qui fut successivement professeur de philosophie au petit séminaire d'Apt, fondateur du collége d'Apt, supérieur du grand séminaire d'Avignon et vicaire-général de ce diocèse. Il se livra avec succès au ministère de la chaire dans les retraites pastorales du clergé, et mourut à Avignon le 2 décembre 1838.

MONTJUSTIN.

Montjustin, en latin *Monsjustinus*, est situé sur une colline élévée qui domine la route impériale n° 100, à 6 kil. Sud-Sud-Ouest de Reillane, à 21 Sud-Ouest de Forcalquier et à 75 Sud-Ouest de Digne. Le climat y est assez doux, l'air très-sain, mais les vents y soufflent pour l'ordinaire avec beaucoup de violence. Le territoire de Montjustin est assez fertile.

Un fait lugubre s'accomplit dans ce lieu en 1589. Le duc de Lavalette se rendait avec son armée à Beaumont pour en faire le siége. Passant près de Montjustin, il voulut y faire reposer sa troupe : les habitants, craignant d'être mis à contribution, animés d'ailleurs par les discours d'un émissaire natif de Rians, que le sieur de Biosc y avait mandé, fermèrent leurs portes et se préparèrent à la défense. Lavalette voulut avoir raison de cette

insulte : aussitôt après la tenue des États dans le bourg de Reillane, il vint faire le siége de Montjustin. Les habitants repoussèrent trois assauts avec beaucoup de courage ; et même lorsque leurs murailles renversées par le feu de l'artillerie, eurent laissé une entrée à l'ennemi, ils ne continuèrent pas moins à combattre en désespérés sur la brèche. Le village fut détruit et rasé, l'église démolie ; les habitants furent passés au fil de l'épée, et trente d'entre eux pendus pour inspirer plus de terreur à ceux qui avaient pu s'échapper. Les fruits de leur territoire furent vendus, et le produit de cette vente versé entre les mains du trésorier des guerres. C'est de cette époque néfaste que date le proverbe provençal : *faou si rendré, Montjustin si rendet.*

La commune de Montjustin a une population de 250 âmes, dont 100 disséminées dans les maisons de campagne. Son église paroissiale est dédiée à Notre-Dame-des-Neiges, et a pour patron saint Laurent. Sa construction date de 1696 ; la voûte du sanctuaire est remarquable par son architecture. — Il y a un bureau de bienfaisance et une école primaire.

VILLEMUS.

Villemus, en latin *Villamura*, tire son nom d'un banc de rocher sur lequel il est bâti. Il est situé au Nord d'une montagne, à 6 kil. Sud-Est de Reillane, à 16 Sud-Ouest de Forcalquier et à 70 Sud-Ouest de Digne. Le climat y est froid en hiver, tant à cause de sa position, que par le vent qui y règne presque toujours. Son sol est fertile, surtout dans la plaine où l'on contemple de fort belles prairies entrecoupées de terres labourables. On y récolte du blé, du vin, de l'huile et des légumes.

Il est fait mention de ce village dans les chartes du onzième et du douzième siècle. On exploite depuis quelques années, sur la limite de son territoire, une carrière de grès bitumineux que l'on transporte à Marseille, et que l'industrie débite sous le nom d'asphalte des Alpes. On y a reconnu aussi des indices de lignite de chauffage.

La commune de Villemus a une population totale de 288 âmes, dont le tiers disséminé dans les bastides et le hameau des *Craux*. Son église paroissiale a pour titulaire saint Etienne, martyr. A

La cure de Céreste fut érigée en 1618 : el...
un curé et deux vicaires : elle était aupara...
les titres de Notre-Dame-de-Beauvoir et de...
tenant aux chanoines de Saint-Victor de M...
d'Agoult, évêque d'Apt, en fit donation...

Il y a à Céreste une brigade de ge...
bienfaisance, et deux écoles primai...

Céreste a donné le jour : 1° ...
médecin de son temps, né en 16...
Reçu docteur dans cette ville, ...
Mlle d'Orléans cherchât à ...
néanmoins le titre de méde...
n'obligeait pas d'être ar...
livres de pension. Barb...
ans. On a dit de lui : ...
guérissait que plus d...

2° Solliers (Jose... ...e de lignite pour
vement professe... ...aux, épaisse de plus de
fondateur du ... ...a. On exploite aussi dans cette
vignon et vic... ...stide, nommée *Bélair*, une carrière
au ministère ... y a encore dans cette commune des
et mourut ...nées des médecins, mais qui ne sont point

...e de Saint-Martin a une population totale de 180
M... ...t la plus grande partie disséminée dans les bastides et
élé... ...eau des *Coupiers*. Son église paroissiale paraît fort an-
c...ne. Le sanctuaire est d'architecture gothique : les niches
pratiquées dans tout le pourtour et séparées par des colonnettes
accouplées, appartiennent au style ogival. La voûte se rapproche
pourtant du plein-cintre. On voit sur une pierre placée dans
l'arceau de la chapelle latérale, une inscription gravée avec
beaucoup de négligence et presque illisible. — Saint-Martin a un
bureau de bienfaisance et une école primaire.

LINCEL.

Lincel, en latin *Laincellum*, est situé sur le penchant d'une
colline élevée, à 6 kil. Nord-Est de Reillane, à 14 Sud-Ouest de

Sud-Ouest de Digne. L'étymologie de Lincel
lance, s'il faut s'en rapporter aux armes
qui possédaient cette terre dès le commen-
le. Le climat y est tempéré; le sol fertile
était autrefois une baronie : le château
il est situé sur la plate-forme qui
llée. Un élégant balcon en pierre

lation de 175 âmes, dont 64
e a pour titulaire sainte
douzième siècle. Gau-
ne chapelle le 6 avril
rès-régulière; elle
des chapelles laté-
la mémoire du général
e lieu, vers le commencement

e bienfaisance et une école primaire.

AUBENAS.

Aubenas, en latin *Albenacium*, est situé sur le penchant d'une colline et sur la rive droite du Largue, à 8 kil. Nord-Nord-Est de Reillane, à 15 Ouest de Forcalquier et à 69 Sud-Ouest de Digne. L'étymologie d'Aubenas vient du latin *albescere*, blanchir, soit à cause de son bois de chênes blancs, soit à cause de la qualité de ses eaux pour le blanchissage des toiles et les fouleries des étoffes de laine. Le froid y est assez vif en hiver et la chaleur tempérée en été par un vent continuel. Son sol est fertile en blé et en pâturages. On trouve au quartier *du Plan*, un filon de soufre assez pur.

La commune d'Aubenas a une population de 168 âmes, entièrement désséminées dans des bastides peu éloignées les unes des autres. Son église paroissiale sous le titre de l'Assomption de la Sainte Vierge, est sise, ainsi que le presbytère, sur un monticule au centre de la paroisse. A en juger par les ruines que l'on trouve aux environs de ces édifices, on pense qu'Aubenas était jadis un village assez important, dont on reporte la destruction

côté de l'église est un amas immense de ruines que l'on reconnaît aisément pour l'ancien château seigneurial.

On trouve à l'extrémité du territoire et près de la rivière du Largue, une chapelle que l'on assure être fort ancienne, et où l'on se rend en procession le jour de la Nativité de la sainte Vierge. — Il y a un bureau de bienfaisance et une école primaire.

SAINT-MARTIN-DE-RENACAS.

Ce village, dit en latin *Sanctus-Martinus*, ainsi appelé du patron et du titulaire de la paroisse, est situé au milieu des collines qui bordent la rive droite du Largue, à 8 kil. Est de Reillane, à 14 Sud-Sud-Ouest de Forcalquier et à 61 Sud-Ouest de Digne. On lui donne le surnom de *Renacas*, et anciennement celui de *Charbonnier*, pour le distinguer des autres villages du même nom. Le climat y est assez doux et les productions de son sol sont les mêmes que celles de Villemus.

On trouve dans son territoire une carrière de lignite pour forge, et une couche de lignite pour chaux, épaisse de plus de trois mètres, et du grès bitumineux. On exploite aussi dans cette commune, tout près d'une bastide, nommée *Bélair*, une carrière de gypse souterraine. Il y a encore dans cette commune des eaux sulfureuses estimées des médecins, mais qui ne sont point exploitées.

La commune de Saint-Martin a une population totale de 180 âmes, dont la plus grande partie disséminée dans les bastides et le hameau des *Coupiers*. Son église paroissiale paraît fort ancienne. Le sanctuaire est d'architecture gothique : les niches pratiquées dans tout le pourtour et séparées par des colonnettes accouplées, appartiennent au style ogival. La voûte se rapproche pourtant du plein-cintre. On voit sur une pierre placée dans l'arceau de la chapelle latérale, une inscription gravée avec beaucoup de négligence et presque illisible. — Saint-Martin a un bureau de bienfaisance et une école primaire.

LINCEL.

Lincel, en latin *Laincellum*, est situé sur le penchant d'une colline élevée, à 6 kil. Nord-Est de Reillane, à 14 Sud-Ouest de

Forcalquier et à 68 Sud-Ouest de Digne. L'étymologie de Lincel vient du latin *lancea*, lance, s'il faut s'en rapporter aux armes des anciens seigneurs qui possédaient cette terre dès le commencement du onzième siècle. Le climat y est tempéré; le sol fertile en blé et en fruits. Lincel était autrefois une baronie : le château seigneurial existe encore : il est situé sur la plate-forme qui domine le village et toute la vallée. Un élégant balcon en pierre en borde l'avenue.

La commune de Lincel a une population de 175 âmes, dont 64 dans le village. Son église paroissiale a pour titulaire sainte Marie-Madelaine. Elle date de la fin du douzième siècle. Gaufrédi de Lincel, évêque de Gap, y fonda une chapelle le 6 avril 1190. Son architecture est fort simple, mais très-régulière; elle forme une croix latine. On trouve dans une des chapelles latérales un monument funéraire, élevé à la mémoire du général comte de Gardane, décédé en ce lieu, vers le commencement de notre siècle.

Lincel a un bureau de bienfaisance et une école primaire.

AUBENAS.

Aubenas, en latin *Albenacium*, est situé sur le penchant d'une colline et sur la rive droite du Largue, à 8 kil. Nord-Nord-Est de Reillane, à 15 Ouest de Forcalquier et à 69 Sud-Ouest de Digne. L'étymologie d'Aubenas vient du latin *albescere*, blanchir, soit à cause de son bois de chênes blancs, soit à cause de la qualité de ses eaux pour le blanchissage des toiles et les fouleries des étoffes de laine. Le froid y est assez vif en hiver et la chaleur tempérée en été par un vent continuel. Son sol est fertile en blé et en pâturages. On trouve au quartier *du Plan*, un filon de soufre assez pur.

La commune d'Aubenas a une population de 168 âmes, entièrement désséminées dans des bastides peu éloignées les unes des autres. Son église paroissiale sous le titre de l'Assomption de la Sainte Vierge, est sise, ainsi que le presbytère, sur un monticule au centre de la paroisse. A en juger par les ruines que l'on trouve aux environs de ces édifices, on pense qu'Aubenas était jadis un village assez important, dont on reporte la destruction

au quatorzième siècle. Le château existe encore, mais il n'offre rien d'antique. — Il y a à Aubenas un bureau de bienfaisance et une école primaire.

VACHÈRES.

Vachères, en latin *Vacheriæ*, est situé sur une éminence à 10 kil. Nord de Reillane, à 20 Ouest de Forcalquier et à 74 Sud-Ouest de Digne. L'étymologie de Vachères vient du latin *vallis clara*, à cause d'un charmant vallon qui se trouve au-dessous du village. Le climat y est froid, à cause de son exposition à tous les vents surtout à celui du Nord. Son sol est assez fertile.

La terre ou seigneurie de Vachères était partagée en dernier lieu entre 30 seigneurs. Le village autrefois ceint de murailles, n'a que deux portes d'entrée; on a construit sur l'une d'elles, une petite tour carrée pour l'horloge. Au centre du village et sur le point le plus élevé, on trouve un mur construit en pierres de taille, que l'on dit être un débris de l'ancien château. Dans la plaine on voit une ancienne église, aujourd'hui chapelle rurale, sous le titre de Notre-Dame-de *Belle-vue*. Elle est très-vaste, fort régulière, et à trois nefs. Cette église appartenait à des religieux Franciscains. Elle est en grande vénération à cause des prodiges qui s'y sont opérés, et dont l'authenticité fut constatée par le rapport d'un grand vicaire, curé de Saignon, député à cet effet par l'évêque d'Apt.

La commune de Vachères a une population de 600 âmes, dont le tiers seulement aggloméré, et le reste disséminé dans plus de soixante bastides, et les trois hameaux *de la Bourgade*, *des Crottes* et *de Pichouvet*. Son église paroissiale, dédiée à saint Chrystophe, date du douzième siècle. Sa voûte en pierres indique diverses époques de construction : celle de la nef est à ogive; celle du chœur à plein-cintre et celle de la chapelle latérale à croisillons. On y trouve deux tableaux sur toile très-estimés, et un joli tableau sur bois représentant l'Adoration des Mages. La cloche, suspendue au clocher, porte le millésime de 1583.

La fête patronale de Vachères est saint Sébastien. — Il y a un bureau de bienfaisance, et deux écoles primaires.

Les ARMOIRIES de Vachères sont d'azur à trois vaches d'or.

OPPEDETTE.

Oppedette, en latin *Oppedeta*, est situé sur un banc de rochers dans une vallée et sur la rive gauche du Calavon, à 12 kil. Nord-Ouest de Reillane, à 22 Ouest de Forcalquier et à 76 Sud-Ouest de Digne. L'etymologie d'Oppedette vient du latin *oppidulum*, petite ville. L'air y est sain et le climat tempéré; le sol pierreux est d'un assez faible produit. Le Calavon passe dans son territoire, à travers une chaîne de rochers et de montagnes d'environ trois kil. de longueur. On nomme cette espèce de vallon *Gournié*: le soleil n'y pénètre jamais.

C'est dans ce lieu sauvage que, suivant la tradition, les Calvinistes tenaient leurs assemblées; on y trouve en effet des siéges taillés dans le roc, et de plus une espèce de chaire à prêcher. Les eaux de la rivière forment en cet endroit des cascades et des bassins curieux à voir. On trouve sur ses bords beaucoup de plantes ombellifères et le *colutea vesicaria*.

La commune d'Oppedette a une population de 249 âmes, dont 110 au village, et le reste dans les bastides et les hameaux de *Saint-Quintin* et de *Fenouilles*. Son église paroissiale, sous le titre de saint Didier, évêque, a été construite en 1834, sur l'emplacement d'une petite chapelle sise au centre du village. L'ancienne paroisse avait été abandonnée en 1805, à cause de son éloignement. — Il y a une école primaire.

SAINTE-CROIX D'ALAUSE.

Sainte-Croix d'Alause, en latin *Sancta-Crux-de-Alauza*, tire son nom du titulaire de la paroisse. Ce village situé sur le penchant d'une coline à 6 kil. Nord-Ouest de Reillane, à 24 Ouest de Forcalquier et à 78 de Digne, jouit d'un climat tempéré. On y récolte du blé, du vin, de l'huile, des légumes et des fruits de plusieurs espèces. On y exploite une carrière de lignite. La concession qui en a été accordée en 1833, comprend une superficie de 179 hectares. L'affleurement de ce lignite est à découvert sur les bords d'un ravin nommé *Pied-Dauphin*.

La commune de Sainte-Croix-d'Alause a une population de 196 âmes, dont la moitié au village et le reste dans le hameau *des*

Roux et les bâstides. Son église paroissiale, dédié à la sainte Croix, sous le titre de l'Invention, ne compte qu'un siècle de construction. Son prieuré, dépendait dans le dixième siècle, de l'abbaye de Carluec ; il passa ensuite à celle de Cruis qui en avait la collation dans le quatorzième siècle, enfin à l'abbaye de Montmajour. — Il y a une école primaire.

Les ARMOIRIES de ce lieu sont d'azur à une croix tresflée d'or sur un terrain du même. Autour de l'écu, on lit : COMMUNAUTÉ DE SAINTE-CROIX.

§ 4. — CANTON DE BANON.

Le canton de Banon, qui occupe presque toute la partie occidentale de l'arrondissement de Forcalquier, est borné : au Nord, par le canton de Noyers ; à l'Est, par celui de Saint-Etienne ; au Sud, par celui de Reillane ; à l'Ouest, par le département de Vaucluse.

Le canton de Banon se compose de onze communes, savoir : Banon chef-lieu et au centre ; Revest-des-Brousses, Valsainte, Carniol, Simiane, Montsallier, Revest-du-Bion, Redortiers, la Roche-Giron, Saumane et l'Hospitalet. Population totale 5,798 âmes.

Sous le rapport du culte, ce doyenné comprend treize paroisses, qui sont : Banon, chef-lieu, avec une cure de deuxième classe et un vicariat ; *Le Largue*, Revest-des-Brousses, Carniol, Simiane, avec un vicariat ; Montsallier, *Bas-Montsallier*, Revest-du-Bion, Redortiers, *Le Contadour*, La Roche-Giron, Saumane et l'Hospitalet.

Justice de Paix, bureau des postes et de l'enregistrement, chef-lieu de perception, brigade de gendarmerie, à Banon ; 2 notariats, dont un à Banon, et un à Simiane.

BANON.

Banon, en latin *Banonum*, est bâti sur une hauteur à 21 kil. Nord-Ouest de Forcalquier et à 78 Ouest de Digne. Le climat y est assez tempéré : son territoire produit généralement toutes les denrées et fruits de la Provence. La rivière du Calavon prend sa source dans le territoire de Banon.

La tradition a perpétué jusqu'à nos jours le souvenir d'un combat sanglant livré aux environs de cette petite ville, dans un champ appelé *Champ-Guerrière* : mais il n'y a rien de bien précis à ce sujet. Des restes d'ossements amoncelés sous un roche, attestent qu'une rencontre a eu lieu à cet endroit, sans qu'on puisse en préciser l'époque. L'histoire nous apprend seulement que Banon fut surpris par les troupes du vicomte de Turenne, en 1391. Ces troupes s'y maintinrent longtemps, et y commirent toutes sortes d'excès. Elles furent enfin chassées, l'année suivante par les troupes du bailliage de Forcalquier.

Banon était anciennement une baronnie. Il possède un bureau de bienfaisance, un établissement des Frères de l'instruction chrétienne qui dirigent l'école primaire des garçons, et une maison des sœurs de Saint-Charles qui font l'école aux filles. Ces deux établissements sont dûs surtout à la générosité de feu M. de Palhiès, ancien député.

La commune de Banon comprend une population totale de 1,266 âmes, dont 700 agglomérées. Elle se divise en deux paroisses.

PAROISSE DE BANON. Elle comprend la ville, les hameaux ou quartiers du *Plan*, de *Dauban* et plusieurs bastides disséminées : population totale, 1,150 âmes. Son église paroissiale, sous le titre de saint Just et de la Sainte Vierge, a été construite en 1850. On y a fait dans ces derniers temps beaucoup d'améliorations et d'embellissements. Le sanctuaire, surmonté d'une coupole à jour, est orné de statues et d'un bel autel de marbre. La cure de Banon, unie primitivement au prieuré de ce nom, et qui dépendait de l'abbaye du Cruis, en fut séparée et érigée en 1634.

On trouve à côté de l'église une vaste chapelle à l'usage de la confrérie des Pénitents. Les quartiers du *Plan* et de *Dauban* ont également chacun une chapelle rurale, où l'on se rend en procession chaque année.

La fête patronale de Banon, saint Just, se célèbre le dimanche après le 2 septembre.

PAROISSE DU LARGUE. Cette paroisse, placée à l'Ouest de Banon, sur la rive droite du Largue qui lui a donné son nom, ne comprend que 86 âmes de population. Le quartier des *Agreniers*,

qui en dépend, en a, à lui seul, une vingtaine. Son église paroissiale, dédiée à saint Marc, apôtre, a été construite dans le dix-septième siècle. Les habitants de Banon s'y rendent en procession le jour de saint Marc, qui est la fête patronale du Largue.

REVEST-DES-BROUSSES.

Le Revest, en latin *Revestum*, est situé sur une colline dominée par une montagne, et sur la rive droite du Largue, à 10 kil. Sud-Est de Banon, à 14 Ouest de Forcalquier et à 68 Ouest-Sud-Ouest de Digne. L'étymologie de Revest vient de la position de ce pays sur le revers d'une montagne; on lui donne le surnom *des-Brousses* qui le distingue des autres lieux du même nom, à cause des bruyères et des broussailles qui couvrent une partie de son sol. Ce lieu porte encore le surnom de Revest-des-Dames depuis qu'une maladie contagieuse ayant enlevé, dans le quinzième ou seizième siècle, tous les seigneurs ou possédants-fiefs du lieu, leurs terres et leurs titres tombèrent en quenouille. Le climat du Revest est assez doux, son territoire assez fertile. On y élève beaucoup de bestiaux, notamment des porcs et des moutons. On trouve sur le sommet de la montagne qui domine le village, les restes d'une tour élevée faisant partie de quelque ancien manoir construit pour la défense du pays. Les autres montagnes, qui bordent le vallon du Largue, sont couvertes de bois. C'est dans ce vallon qu'on truove le château de Sylvabelle avec ses tourelles inoffensives, ses promenades de marroniers et sa forêt, dont l'entrée est complantée de chataigniers. Le château du Revest situé au-dessus du village, est de construction moderne. — On observe sur les bords du Largue, à la jonction même de la mollasse d'eau douce avec le *grès-vert*, quelques veines de gypse peu épaisses, que les habitants exploitent seulement pour leurs besoins particuliers.

La commune du Revest a une population totale de 630 âmes, dont 240 au village, et le reste disséminé dans les bastides. Son église paroissiale, sous le titre des Saints Martyrs Côme et Damien, ne paraît pas très-ancienne. On y a fait, depuis quelques années, d'importantes améliorations. Cette église a trois nefs; la voûte de la principale se rapproche un peu de l'ogive. Les nefs

latérales sont étroites et nuisent à l'ensemble de l'édifice. — Il y a au Revest un bureau de bienfaisance, et deux écoles primaires. — La foire qu'on y tient, le 8 septembre, est une des plus belles de l'arrondissement, par la quantité de gros et de menu bétail qu'on y amène.

VALSAINTE.

Valsainte, en latin *Vallis-sancta*, est situé sur la rive gauche du Calavon, à 9 kil. Sud de Banon, à 22 Ouest de Forcalquier et à 76 Sud-Ouest de Digne. Ce lieu est célèbre par son ancienne abbaye de Notre-Dame-de-Valsainte, de l'Ordre de Citeaux, et de la filiation de Morimond, et dont l'érection date de la fin du onzième siècle. La conventualité y était déjà établie, lorsqu'en l'année 1188, Bertrand Raimbaud, seigneur de Simiane, lui fit donation de la seigneurie de Boulinette, avec les hommes et les bestiaux qui dépendaient de ce domaine. Cette donation fut faite en présence de l'abbé, du prieur et des moines de Silvacane, dont on conjecture que le monastère de Valsainte dépendait alors. Cette donation fut ratifiée en 1191. La même année, Etienne, abbé de Valsainte, reçut du comte de Forcalquier Guillaume VI, la troisième partie de la terre de Corbières. Dans la suite, Guillaume et Bertrand Amic, seigneurs de Cadarache, ajoutèrent à ce bienfait la cession de tous les droits qu'ils avaient sur le même lieu. Valsainte eut ses abbés particuliers jusqu'en 1425. Mais à la suite des guerres qui avaient désolé la Provence, dans le quatorzième siècle, les religieux furent contraints de l'abandonner. Ils se retirèrent dans l'abbaye de Silvacane, à laquelle tous les revenus furent unis par un décret du chapitre général de l'Ordre de Citeaux, tenu en 1425. Cette union dura peu; les abbés de Valsainte furent rétablis, après que l'inondation de la Durance arrivée en 1440, eût détruit le monastère de Silvacane. On ignore si la communauté y fut rétablie en même temps: il parait qu'en l'année 1500, il y avait un prieur et deux religieux à qui l'abbé faisait une pension. Cet arrangement eut lieu jusqu'en 1657. Après plusieurs contestations entre l'abbé commendataire et les prieurs, il intervint un arrêt par lequel il fut ordonné que la troisième partie des biens de l'abbaye serait assignée aux religieux.

La terre et seigneurie de Valsainte étant échues dans leur lot, les religieux transférèrent leur domicile dans l'ancien château, bâti par les abbés au quartier de *Boulinette*. Ils abandonnèrent ainsi leur monastère de Valsainte. On en voit encore les ruines auprès du hameau de ce nom. Les religieux furent expulsés de leur château de Boulinette par la révolution française. Le dernier abbé titulaire de Valsainte fut François Jules de Navy, originaire de Nimes, et abbé de Villelongue. Sa nomination remontait à l'an 1745.

La commune de Valsainte n'a qu'une population de 89 âmes: elle comprend les hameaux ou quartiers de *Valsainte*, de *Boulinette*, de *Saint-Marc* et quelques campagnes. Cette commune est réunie, pour le spirituel, à la paroisse de Carniol, depuis le rétablissement du culte: il y a cependant encore un presbytère et une église. La chapelle de saint Marc est démolie en partie; celle de Boulinette a été convertie en appartements et en grenier-à-foin. Le sanctuaire conserve encore de belles peintures à la fresque.

On trouve dans cette commune l'établissement de verrerie, que Reillane possédait autrefois.

CARNIOL.

Carniol, en latin *Carniolum*, est situé sur un coteau, à 11 kil. Sud-Sud-Sud-Ouest de Banon, à 24 Ouest de Forcalquier et à 78 Ouest de Digne. Le climat y est tempéré, l'air sain et le sol fournit aux besoins des habitants. La seigneurie de Carniol, était jadis un fief dépendant de l'abbaye de Valsainte: elle échut à l'abbé commendataire, dans le partage qui eut lieu en 1657, avec les religieux. Ce lieu avait été ruiné dans les guerres du quatorzième siècle. L'abbé Séris Maurin, voulant le repeupler, en donna les terres à plusieurs particuliers étrangers, par un acte de bail du 16 décembre 1506. Ces particuliers y construisirent des habitations, et rétablirent ainsi la communauté de Carniol.

La commune de Carniol a une population de 108 âmes, dont 54 au village et le reste dans les hameaux de *la Tuilerie*, des *Très-vielles* et les bastides. Elle forme, avec celle de Valsainte,

une paroisse. Son église paroissiale a pour titulaire et pour patron saint Vincent, martyr. Desservie d'abord par les religieux de Boulinette, elle le fut ensuite par un prieur-curé de Carniol. On y remarque un beau tableau de l'Annonciation et deux reliquaires sculptés, avec des têtes d'anges, qui appartenaient autrefois à l'église de Boulinette. — Il y a une école primaire pour les deux communes qui composent la paroisse de Carniol.

SIMIANE.

Simiane, en latin *Simeana*, est situé en amphithéâtre sur une colline, à 11 kil. Sud-Ouest de Banon, à 26 Ouest de Forcalquier et à 80 Sud-Ouest de Digne. Le nom primitif de ce lieu n'est point connu. On ne sait pas mieux l'étymologie de son nom actuel. Le climat y est sain et tempéré. La plaine abonde en grains et en fruits délicieux; les pâturages y sont gras et abondants. On y nourrit de nombreux troupeaux. Sa belle forêt de chênes verts et blancs, est sur une montagne exposée au Sud; aux pieds de ces arbres croissent diverses plantes médicinales. Le bois de Simiane porte des indices de fer; il paraît même, d'après les scories répandues en abondance aux environs du village, que ce minérai a été exploité autrefois et traité dans les fourneaux. La date de ces anciennes forges est inconnue, bien que la tradition en fasse honneur aux Sarrasins.

Des objets trouvés au quartier de *Cheiran*, prouvent que les Romains avaient fréquenté ce pays. Ces objets sont : la meule d'un moulin à bras, une petite cuillier en bronze ou espèce de *simpulum*; des débris de styles pour écrire sur des tablettes, dont l'un porte une boule à une de ses extrémités, et dont un autre est disposé de manière à pouvoir égaliser la cire; enfin des médailles du haut et du bas empire.

Il existe à Simiane un monument beaucoup moins ancien, mais d'une tout autre importance, et dont la forme, éloignée de celle des édifices connus, jette la plus grande obscurité sur sa destination. Il est désigné sous le nom de Rotonde, quoique le plan en soit elliptique. Ce monument est composé de deux plans, dont le supérieur est formé par douze niches. Chaque niche a

une largeur et une profondeur de 1 mètre 80 cent., et une hauteur de 3 mètres 35 cent. sous le milieu des archivoltes. Les massifs qui séparent les niches, commencent par un groupe de trois colonnes engagées dans la maçonnerie des pieds-droits. La hauteur de ces colonnes, y compris la base et le chapiteau, est de 165 cent., et de 2 mètres 18 cent., en y joignant la base et l'entablement. La voûte s'élève en ellipse au-dessus d'une corniche placée à la hauteur de 1 mètre 60 cent. au-dessus du chapiteau des colonnes. Les arcs doubleaux, qui séparent les pans de la coupole, au nombre de douze, sont terminés, sous la corniche, par des mascarons en têtes d'hommes ou d'animaux grotesques. Les chapiteaux des colonnes sont très-variés, et tous dans le goût du temps où ils furent travaillés. Le haut de la voûte est percé d'un trou de 60 cent. de diamètre, renfermé dans un massif qui s'élève en forme hexagone au-dessus de l'épaisseur de la voûte; ce qui donne à ce tuyau une longueur totale de 4 mètres 40 cent. La porte d'entrée de ce plan, percée dans l'une des niches, est décorée, de chaque côté, de deux colonnes accouplées et d'un tore en zig-zag dans le tympan du cintre. Cette porte très-décorée est d'un beau style roman. Le plan des niches se trouvant élevé de 6 mètres au-dessus du niveau du sol, on montait à cette porte par un perron, dont il ne reste plus de traces. Le massif du mur au-dessous de la porte est taillé en biseau, et on y remarque la place de cinq marches, conduisant du perron extérieur au seuil de la porte. Le château des comtes de Simiane, attenant à cet édifice, communiquait à ce perron par une porte.

Les battants de la porte du monument tournaient dans des gonds en pierre que l'on voit encore. L'édifice ne reçoit du jour que par la porte et par l'œil de la voûte, quoique en le construisant, on eût menagé quatre fenêtres à la naissance de cette voûte: mais ces fenêtres ou plutôt ces soupiraux sont bouchés par la maçonnerie qui fait le revêtement extérieur; en sorte qu'au dehors on n'apperçoit pas la moindre trace de leur existence. On communiquait autrefois avec le faîte de l'édifice par un escalier percé dans l'épaisseur du mur extérieur, et qui n'existe plus qu'en partie par la dégradation de ce mur.

Au-dessous du premier plan que nous venons de décrire, il

s'en trouve un autre, formant le rez-de-chaussée. Celui-ci ne recevait du jour, que par la porte d'entrée. Le plancher qui séparait ces deux plans, et qui s'appuyait sur un fort pilastre isolé au milieu du plan inférieur, n'existe plus. Les seigneurs de Simiane construisirent plus tard leur château contre la Rotonde, qu'ils voulurent sans doute convertir en une tour de défense, et dont ils crurent augmenter la force en l'enveloppant d'un placage qui condamna les fenêtres de la voûte. On reconnaît aisément la différence des temps entre la construction respective de la rotonde et celle du château, tant à la couleur et à la coupe des pierres qu'au style même de l'architecture. M. Millin rapporte la construction de la Rotonde au onzième siècle seulement. M. Henri l'a fait remonter à l'époque Carlovingienne. Les divers auteurs qui en ont parlé ne sont pas d'accord sur la destination de cet édifice. Le sentiment le plus probable en fait un édifice sépulcral, réservé dans sa partie inférieure pour les sépultures communes, comme à la tour d'Evrard à Frontevrault; et dans sa partie supérieure pour des sépultures de famille.

La commune de Simiane a une population totale de 1,334 âmes, dont la moitié agglomérée, le reste disséminé dans les hameaux de *la Lave*, *Chavon*, *le Plan*, *Chavonet*, *Cheiran*, *Chaloux* et *le Clot-du-Rang*. Son église paroissiale, sous le titre de saint Pierre, est construite en pierres de taille et dans le style ogival. Elle date du milieu du seizième siècle, suivant le millésime de 1542 qu'elle porte. Elle fut consacrée en 1620, par Jean Pélissier, évêque d'Apt, natif et prieur de Simiane. La cure de Simiane fut érigée en 1580 : c'était auparavant un prieuré régulier, dépendant de l'abbaye de Saint-André-de-Villeneuve-les-Avignon. La fête patronale du lieu est sainte Victoire, (24 avril.) — Il y a un bureau de bienfaisance, et deux écoles primaires.

Simiane a donné le jour à Palhiès (J.-F.-M.), qui fut élu par le département membre du conseil des cinq-cents, en 1795, où il siégea jusqu'au 18 fructidor an V. Rentré dans ses foyers, il légua en mourant une partie de ses biens, à la commune de Banon pour l'établissement d'une école gratuite, et au séminaire de Digne pour les frais d'éducation d'un jeune ecclésiastique pris alternativement dans la commune de Banon et dans celle de Simiane.

MONTSALLIER.

Montsallier, en latin *Monscelicus*, est situé au haut d'une montagne, à 2 kil. Sud-Ouest de Banon, à 27 Nord-Ouest de Forcalquier et à 81 Ouest de Digne. L'étymologie de Montsallier vient par corruption du latin *mons cœlicus*, qui signifie montagne élevée. Le climat y est assez dur; les productions de son sol sont, à peu près, les mêmes que celles des pays voisins.

La commune de Montsallier a une population de 366 âmes, dont 70 dans le village, 180 dans le hameau de *la Plaine*, et le reste dans les bastides. Elle forme deux paroisses, 1° celle de Montsallier, dont l'église paroissiale, dédiée à saint Pierre-aux-Liens, patron du lieu, fut construite en 1564, et rebâtie en 1704: celle du *Bas-Montsallier* ou de *la Plaine*, dont l'érection est toute récente.

Le prieuré de Montsallier formait autrefois avec celui de Banon, la première prébende de l'abbaye de Cruis; on l'appelait la Prévôté de Montsallier. — Il y a un bureau de bienfaisance et une école primaire.

REVEST-DU-BION.

Ce village, dit en latin *Revestum*, est placé dans une plaine légèrement inclinée, à 11 kil. Nord-Ouest de Banon, à 35 Nord-Ouest de Forcalquier et à 89 Ouest de Digne. On lui donne le surnom de *du-Bion*, ou mieux d'*Albion*, pour le distinguer des autres lieux du même nom. Les vieux titres et manuscrits lui donnent en effet le nom de *Revest-Albionis*. Le climat y est froid en hiver et tempéré en été.

La commune du Revest a une population de 745 âmes, dont la moitié agglomérée et l'autre moitié disséminée dans les bastides sur tout le territoire. Son église paroissiale, dédiée à saint Clair, a trois nefs. Les arceaux de la nef principale sont du style ogival. On ignore toutefois l'époque de sa construction. On y trouve une statue de la Vierge, en marbre statuaire, qui paraît être l'œuvre d'un artiste distingué. Il existe à 2 kil. du village, une chapelle rurale, dont la voûte du chœur est à ogive, et celle

de la nef à plein-cintre. — Il y a un bureau de bienfaisance, et deux écoles primaires.

REDORTIERS.

Redortiers, en latin *Redorterium*, est situé sur une montagne, à 6 kil. Nord de Banon, à 30 Nord-Ouest de Forcalquier et à 84 Ouest de Digne. L'étymologie de Redortiers vient du latin *retorridus*, qui exprime, tout à la fois, l'intensité du froid qui y règne et la mauvaise qualité d'un terrain privé d'eau. Cette commune a une population totale de 465 âmes : elle se divise en deux paroisses.

Paroisse de Redortiers. Elle comprend le village, un grand nombre de bastides et 295 âmes de population. Son église paroissiale est sous le titre de saint Michel. — Il y a un bureau de bienfaisance et une école primaire.

Paroisse du Contadour. Elle est placée au Nord de Redortiers et sur une montagne. Cette paroisse a 170 âmes de population, disséminées dans trois quartiers et quelques maisons de campagne. Son église paroissiale, sous le titre de saint Jean-Baptiste, a été construite en 1726. — Il y a une école primaire.

LA ROCHE-GIRON.

La Roche-Giron, en latin *Rupes-Gironis*, est située au pied d'une montagne et au Nord, à 11 kil Nord-Est de Banon, à 25 Nord-Ouest de Forcalquier et à 79 Ouest de Digne Ce lieu a reçu son nom de la position de l'ancien village, au pied d'un énorme rocher; celui de Giron lui vient du hameau de ce nom. Le climat y est froid en hiver et tempéré en été; les productions du sol sont les grains et les légumes. On y fabrique un fromage qui est très-recherché.

La commune de Roche-Giron a une population totale de 336 âmes, disséminées dans le village et les hameaux du *Joncquet*, du *Charomps* et de *Saint-Pancrace*. Il y a deux églises paroissiales, l'une au village, l'autre au centre de la paroisse. La première, porte le millésime de 1517; la seconde a été bâtie en 1717, par un curé du lieu, nommé Jean, et considérablement agrandie

dans ces dernières années. Elle a pour titulaire le Saint Nom de Jésus. La fête patronale du lieu est saint Pancrace, martyr. — Il y a un bureau de bienfaisance et une école primaire.

SAUMANE.

Saumane, en latin *Saumanæ*, et anciennement *Salmana*, est situé au sommet de la plaine de Banon, à 11 kil. Nord de cette ville, à 23 Nord-Nord-Ouest de Forcalquier et à 79 Ouest de Digne. L'étymologie de Saumane vint du latin *solum manens*, mots qui expriment un terrain qui n'est point exposé à être dégradé par les alluvions des torrents. Exposé à toute la violence du vent du Nord, le climat de Saumane est dur pendant neuf mois de l'année. La végétation y est très-lente. Les habitants se livrent à l'agriculture, à l'éducation des brebis, des abeilles, des porcs et de la volaille.

On trouve sur le sommet d'une colline et sur la route de Saumane à la Roche-Giron, un rocher taillé par la nature en forme de fauteuil. Ce rocher porte depuis des siècles, l'empreinte d'une croix gravée au ciseau par la main des hommes.

La commune de Saumane a une population de 264 âmes agglomérées dans le village et le hameau de *Bertranet*. Son église paroissiale date du moyen âge. On y trouve deux tableaux, celui de saint Pierre, délivré par l'Ange, et celui du Saint-Rosaise, qui ont quelque mérite. Cette église a pour patron saint Pierre-aux-Liens. Il existe une chapelle rurale dédiée à saint Michel, qui fut construite à la suite d'un vœu fait lors de la peste de 1720, qui fit des ravages dans cette contrée. — Il y a une école primaire.

L'HOSPITALET.

L'Hospitalet, en latin *Castrum de Hospitalariis* et *Hospitaletum*, est situé au pied de la haute montagne de *Sambuguet*, à 10 kil. Nord-Nord-Est de Banon, à 22 Nord-Ouest de Forcalquier et à 72 Ouest de Digne. Le nom d'Hospitalet vient d'une maison des religieux Hospitaliers, dont ce lieu dépendait, et que l'on croit être celle de Manosque. Le climat y est dur et âpre : les productions du sol et les occupations des habitants sont les mêmes qu'à Saumane.

M. D'Anville avait placé l'*Alaunium* des Romains à l'Hospitalet. C'est une erreur bien constatée aujourd'hui, et il faudrait le témoignage des anciens monuments pour persuader que la voie militaire allant de Sisteron à Céreste ou *Catuiaca*, eût été tracée dans un pays hérissé de hautes montagnes, et si loin des bords de la Durance.

La commune de l'Hospitalet a une population de 195 âmes, disséminées dans le village, le hameau de *Giron* et quelques bastides. Ce n'était anciennement qu'une dépendance de la communauté de Saumane; mais ses habitans plaidèrent et obtinrent, à grands frais, d'être disjoints. Son église paroissiale a pour patron saint Jean-Baptiste. — Il y a un bureau de bienfaisance.

§ 5. — CANTON DE SAINT-ETIENNE.

Le canton de Saint-Etienne, qui occupe toute la partie Nord-Est de l'arrondissement de Forcalquier, est borné: au Nord, par le canton de Noyers; à l'Est, par celui de Peyruis; au Sud, par celui de Forcalquier; à l'Ouest, par celui de Banon.

Le canton de Saint-Etienne se compose de huit communes, qui sont: Saint-Etienne, chef-lieu, au centre; Cruis, Malefougasse, Montlaux, Revest-en-fangat, Fontienne, Ongles et Lardiers. Population totale 3,729 âmes.

Sous le rapport du culte, ces huit communes forment autant de paroisses, dont Saint-Etienne est le chef-lieu, avec une cure de deuxième classe, et un vicariat.

Justice de Paix, bureau de poste et de l'enregistrement, chef-lieu de perception, brigade de gendarmerie et 2 notariats à Saint-Etienne.

SAINT-ÉTIENNE.

Saint-Étienne, en latin *Sanctus-Stephanus*, est situé au pied méridional de la montagne de Lure, à 13 kil. Nord de Forcalquier, et à 54 Ouest de Digne. Ce lieu n'est point ancien : il a été formé par le déplacement des habitants de l'ancien village des *Orgues* ou *Orges*, en latin *de Alsonicis* ou *de Alsonengues*. Ce village, dont l'existence est constatée par des chartes du onzième

et du treizième siècle, était placé sur le versant Nord d'une colline et au Midi de Saint-Étienne. Le quartier où il était bâti porte encore le nom des *Orgues*, et on y trouve çà et là les ruines des anciennes habitations. Au pied de la montagne de Lure, les habitants avaient établi des bergeries ou *cases* pour leurs troupeaux, de là le nom de *casiers* et aujourd'hui par corruption *caissiers*, que porte encore ce quartier. Au-dessous de ces bergeries, on construisit des maisons habitables, et peu à peu les habitants abandonnèrent le village qui était d'ailleurs très-froid et très-boueux, pour s'y fixer à tout jamais. La nouvelle agglomération prit le nom du saint martyr qu'elle avait élu pour son patron, et s'appela désormais Saint-Étienne-les-Orgues. C'est sous ce nom qu'elle est désignée dans une charte de 1207.

Saint-Étienne est un des plus jolis bourgs des Basses-Alpes. Il est bien bâti et traversé en croix par deux routes départementales. Le climat y est tempéré, le sol fertile en froment, vin, huile et fruits. La montagne de Lure, qui s'élève à 1824 mètres au-dessus du niveau de la mer, et à 1124 au-dessus du sol du village, fournit au géologue de nombreuses observations, et des riches collections au botaniste et au naturaliste. Nous en avons parlé dans la première partie de cet ouvrage. C'est dans une gorge de cette montagne qu'était placée l'ancienne abbaye de Lure. Cette abbaye fournit à elle seule tout ce qui se rattache à l'histoire de Saint-Étienne.

L'abbaye de Notre-Dame de Lure doit son origine à saint Donat, prêtre, natif d'Orléans, qui, abandonnant son pays et sa famille, vint professer en ce lieu la vie érémitique, vers l'an 490. Ce saint se fixa dans une gorge spacieuse et profonde formée par la jonction de deux vallons. Une caverne, aujourd'hui affaissée et presque comblée, et qui retient encore le nom de *trou de saint Donat*, fut sa demeure. La bonne odeur de ses vertus se répandit dans le voisinage de sa retraite, et il dut plusieurs fois en sortir pour satisfaire à l'empressement des populations avides d'entendre sa parole évangélique, ou implorant son intervention auprès de Dieu dans leurs calamités. De suite après sa mort (16 août 522), des moines du monastère de Val-Benoit, *Vallis Bodonensis*, vinrent se constituer les gardiens de son tombeau, et y perpétuer les sublimes enseignements de sa vie d'abnéga-

tion et d'entier renoncement à toutes les choses de la terre. Le nouveau monastère alla prospérant de jour en jour, jusqu'à la désastreuse époque de l'invasion des sarrasins dans le diocèse de Sisteron. Il fut détruit et renversé de fond en comble, comme celui de Val-Benoit dans le onzième siècle. Quelques religieux revinrent pourtant habiter au milieu de ses ruines, attendant des jours meilleurs : mais ces jours ne devaient luire que longtemps après.

Adélais ou Adélaïde, comtesse de Forcalquier, en abandonna les ruines aux évêques de Sisteron vers l'an 1110. Ceux-ci permirent à leur tour à Fulque des *Orgues*, à Guillaume de Montlaux et à quelques autres seigneurs du voisinage, de les relever et d'en faire hommage à Guigues de Revel, abbé de Boscaudon. L'acte de cet hommage est sous la date de l'an 1166. Le comte Guillaume VI abandonna pareillement l'année suivante tout le terrain dont l'exploitation serait nécessaire pour l'entretien des religieux. Le texte de ces donations a été reproduit par la *Gallia Christiana*, (t. 1. f. 90), et par H. Bouche, dans son *Histoire de Provence*, (t. 2. p. 167). Bermond d'Anduse, évêque de Sisteron, approuva l'érection de l'abbaye de Lure dès la première année de son épiscopat, et le Pape Alexandre III la ratifia et l'unit à celle de Boscaudon. Guigues de Revel en fut le premier abbé, et se voua avec ardeur à la prospérité du nouvel établissement. Imbert ou Humbert, son successeur, fit diverses acquisitions, qui furent confirmées par le comte de Forcalquier, en 1191. La haute réputation de sainteté dont jouissait cet abbé, le fit choisir pour occuper le siége épiscopal de Riez. Contraint d'accepter cette haute dignité, il s'en démit neuf ans après, pour rentrer et mourir dans sa chère solitude de Lure. Rostaing qui fut le troisième abbé, fit confirmer de nouveau, en l'an 1207, par le comte Guillaume VI, toutes les donations et acquisitions faites jusqu'à ce jour en faveur de l'abbaye. Ce dernier acte contient l'histoire détaillée de sa fondation. Il fut dressé à Forcalquier le premier mai de l'an 1207. On peut le lire dans H. Bouche, t. 2. p. 168, ou dans l'*Histoire de la chapelle de Lure*, p. 40.

Les religieux de Lure étaient des chanoines reguliers de l'Ordre de Saint-Augustin réformé par saint Hugues, évêque de Grenoble. Ils portaient l'habit blanc, avec une large tonsure en

forme de couronne. Leurs possessions, au lieu de Lure, s'étendaient depuis l'abîme de *Miramas*, vulgairement appelé *trou de Miravail*, jusqu'au de là de la combe *Lauthière*, aussi appelée *Combe de l'Ours*, sur les confins du territoire de Cruis; de ces deux points extrêmes, elles remontaient en ligne droite jusqu'au sommet de la montagne. Ils possédaient en outre, 1° une maison de campagne dans la vallée de Saint-Pons, située au Nord de la chaîne de Lure, et aujourd'hui enclavée dans le territoire de Bevons. 2° un moulin dans la commune de Montlaux, qui conserve encore le nom de moulin de Lure. 3° Un vaste domaine à Saint-Étienne, au quartier du *Cellier*, sur lequel on construisit dans la suite l'habitation d'hiver de l'abbé et des chanoines de Lure. Cette habitation subsiste encore à 1 kil. Est du village, et porte le nom vulgaire de l'*Abbadié*. 4° Une grande étendue de prairies et terres labourables, au quartier de *Pré-Bonnard*. 5° Des terres ou des redevances à Marseille, à Aix, à Manosque, à Forcalquier, à Mison, à Ribiers, au Castellard, à Reillane, à Curel, au Revest-des-Brousses, à Saint-Michel, et autres lieux.

Dans l'ordre spirituel, l'abbaye de Lure avait sous sa dépendance un certain nombre de prieurés et d'églises. Les premiers étaient ceux de sainte Marie de Réal, de saint Pierre de Lampson, de saint Gérard de Peypin, de sainte Marie de Duman, de saint Pierre de Rousset et de saint Nazaire. Les secondes étaient les églises de la Roche, de Volx, de Claussone, de Clavecombe, et autres encore.

Les chanoines de Lure étaient au nombre de vingt, quand, en 1318, les chanoines d'Avignon qui professaient aussi la règle de saint Augustin, entrèrent en négociation avec eux pour se les associer. Le Pape Jean XXII approuva ces négociations, et, par sa bulle du 13 des calendes de juin, il sépara l'abbaye de Lure de celle de Boscaudon, et l'unit au chapitre d'Avignon. Il détacha en même temps huit de ses chanoines ou canonicats, et les annexa au corps capitulaire de cette ville. Cette grave mesure fut comme le premier coup porté à la prospérité de l'abbaye, après 150 ans de paisible existence. Elle amoindrissait en effet son personnel et déplaçait ses revenus; ce qui ne pouvait manquer de l'affaiblir. Les abbés essayèrent de se soustraire à la juridiction des évêques de Sisteron, pour ne dépendre plus

que du prélat qui gouvernait au nom du Pape l'église d'Avignon. Un procès mémorable s'en suivit, et les droits des évêques de Sisteron furent maintenus. D'un autre côté, on contesta à l'abbé de Lure ses droits et ses priviléges : mais le roi René écrivit à ses officiers de Forcalquier et de Sisteron, le 3 janvier 1474, de maintenir l'Abbé dans toutes ses possessions et tous ses droits, vû qu'ils lui avaient été concédés régulièrement. Cela appert des archives de la cour des Comptes d'Aix, Arm. H. reg. 7. f. 347.

Le Pape Sixte IV décréta en 1481, la sécularisation du chapitre d'Avignon, et la réunion de tous les canonicats de Lure au dit corps capitulaire. Ce décret fut mis en vigueur par l'entremise du cardinal Julien-du-Roure, archevêque d'Avignon et légat du Saint Siége. Il porte la date du 4e des calendes de juillet de cette même année 1481. Ainsi finit l'abbaye de Lure, car dès lors elle ne subsista plus que par l'abbé. Ce ne fut plus qu'un bénéfice simple, possédé en commende, et sans résidence personnelle de la part du titulaire, qui cumula pour l'ordinaire ce titre avec d'autres dignités ecclésiastiques. La nomination à ce bénéfice fut réservée au roi. Le premier Abbé ainsi nommé fut Gervais Stavonqui ou Escavardi, chanoine et sacristain de l'église de Forcalquier. Le dernier titulaire a été Claude Louis Rousseau, né à Paris, le 2 novembre 1735, chanoine de Chartres et vicaire général d'Alby. Il fut nommé abbé de Lure en 1781 ; puis fait évêque de Coutances en 1802 ; enfin transféré à Orléans, le 22 mars 1807. Il mourut à Blois, en cours de visite pastorale, le 7 octobre 1810.

L'unique charge qui incombait à l'abbé de Lure était de faire desservir l'église de l'ancienne abbaye par un chapelain qui résidait à Lure pendant l'été, et à Saint-Etienne pendant l'hiver. Ce service était nécessaire à cause des fidèles qui se rendaient chaque dimanche au desert, et des concours qui s'y réunissaient dès lors à diverses époques de l'année. Ce service fut néanmoins interrompu en 1557, pendant 80 ans environ. Cette négligence coupable amena la ruine presque complète de l'église, comme celle du monastère et du cloître.

En 1636, le conseil de la commune de Saint-Etienne, par sa délibération du 2 mars, s'engagea à reconstruire cette église vénérable « qui est depuis longtemps toute escroullée et angloutie

soubs terre, pour pouvoir encore y aller practiquer leur dévotion à la Saincte-Vierge. » Les consuls furent autorisés à recevoir les offrandes volontaires des habitants, soit en argent, soit en corvées, ou *aultre chose*, et à y pourvoir « si besoing est, mesme en impousant une tailhe sur tous les abithans et manants de ce lieu. » Les travaux de reconstruction furent poussés avec ardeur et achevés au printemps de l'année suivante. On restaura la la nef du milieu, en fermant les arceaux qui faisaient communiquer avec les nefs latérales. La nef du levant fut laissée dans ses décombres; celle du couchant fut réparée de manière à former un corps attenant, mais indépendant de l'église. Avec la chapelle, on répara aussi l'ermitage dans un corps de logis de l'ancien monastère. Les abbés furent contraints de rétablir un chapelain à Lure pour y dire la messe et y entendre les confessions. Cet état des choses subsista jusqu'aux jours de la grande spoliation. La forêt et tout le terrain dépendant de l'abbaye furent vendus au profit de la nation, pour la faible somme de 2,800 fr. L'acquereur, M. Tardieu de Berles, homme de foi et bon citoyen, rendit spontanément la chapelle au culte et la forêt à la commune. La piété des fidèles s'est complue depuis lors à embellir ce sanctuaire vénéré, et à réparer les outrages et la dévastation des jours de la terreur. Les pélérinages et les concours anciens sont rétablis, et un décret, daté du camp de Châlons, le 6 septembre 1857, a érigé en *chapelle de secours* le sanctuaire de Notre-Dame-de-Lure.

Cet édifice est vaste et bien bâti; ses murailles sont chargées d'inscriptions. L'autel principal, placé au milieu du chœur, est en bois doré et de forme gothique, avec des colonnes torses et ciselées avec art. Le tableau représente l'Assomption de la Sainte-Vierge, et au bas, le roi Louis XIII, consacrant la France à Marie. A droite et à gauche on voit saint Donat et saint Mary, en costume des chanoines de l'ancienne abbaye. Dans la nef latérale du levant, qui, d'après la tradition, fut l'oratoire de saint Donat et la première chapelle des moines, est un modeste autel en pierre, surmonté d'une statue aussi en pierre de la Sainte Vierge et taillée par saint Donat lui-même. Cette statue, toute informe qu'elle est, attire surtout la vénération des pélerins. Tout près de l'autel, on voit scellée dans le mur une grande pierre tumulaire qui recou-

vrait jadis le tombeau du saint Anachorète. C'est la seule relique que l'on conserve à Lure, le corps du Saint ayant été transféré à Sisteron, afin de le soustraire à la profanation des Sarrasins.

Ajoutons que par une bulle donnée à Rome, le 26 mars 1858, sa Sainteté le Pape Pie IX a confirmé toutes les indulgences attachées à la chapelle de Lure par son prédécesseur Alexandre VII.

La commune de Saint-Etienne a une population de 1150 âmes. Il n'y a point de hameaux, mais des bastides sont disséminées sur son territoire. Son église paroissiale dédiée à saint Etienne, diacre et premier martyr, n'a de remarquable qu'un bel autel gothique en bois doré.

Saint-Etienne a un bureau de bienfaisance et deux écoles primaires.

CRUIS.

Cruis, en latin *Crocium*, et dans les actes anciens *Castrum-de-Crocio*, est situé sur la route de Saint-Etienne à Forcalquier, et au pied de la montagne de Lure, à 5 kil. Nord-Est de Saint-Etienne, à 18 Nord-Est de Forcalquier, et à 49 Ouest de Digne. L'étymologie de Cruis vient de latin *crux*, croix, ainsi que l'indiquent les armoiries du lieu. Le climat y est bon, mais un peu vif et le sol très-fertile.

Il y avait déjà à Cruis, avant l'an 1074, une communauté de chanoines réguliers, qui prenait le nom de chapitre de Saint Martin de Cruis, ou celui de *Domus placiti Dei*. Par sa régle, il était exempt de l'*Ordinaire*; grand et perpétuel sujet de discorde avec les évêques de Sisteron. Gérard Caprérius voulut soumettre ce chapitre à sa juridiction : mais le pape Grégoire VII, instruit de ce qui se passait, lui écrivit en ces termes : « Gérard, pourquoi ces entreprises? si vous croyez avoir des droits sur nos chanoines de Cruis, venez à Nous; à Nous, la source de toute justice, et notre tribunal suprême en décidera. (ep. 67.) Le monastère conserva donc son privilége d'exemption. Il fut élevé au rang d'abbaye, sous le régne de Raymond-Béranger IV. On y comptait, en 1299, vingt chanoines, presque tous prieurs de quelque église dont la collation appartenait au prévot.

Les évêques de Sisteron ne cessèrent de lutter contre le pri-

vilége d'exemption. Robert Dufour parvint à se faire nommer abbé de Cruis, en 1418. Son successeur, Mitre Gastinelli, sollicita de nouveau auprès du Pape Calixte III, et obtint enfin la réunion du monastère à l'évêché. (1456.) Cette réunion accrut les revenus de l'évêché de 203 florins (4,060 fr.) argent, et de 600 septiers de blé, mesure de Lurs. Depuis cette époque, les évêques de Sisteron ajoutèrent à leurs titres, celui d'abbé de Cruis.

On voit près de Cruis, et au pied de la montagne de Lure, un abîme profond, d'où l'on assure qu'il sort un vent continuel. Il est creusé dans un rocher calcaire, dont l'ouverture disposée en glacis, est inclinée vers le sud. La bouche de cette cavité a 33 mètres de circonférence, et 13 mètres de diamètre. On fixe sa profondeur perpendiculaire, à 63 mètres : mais on ne sait au juste jusqu'où cet abîme se prolonge, à cause des sinuosités qu'il décrit. Un prêtre, s'y étant fait descendre par le moyen d'une corde, il y a plus de deux cents ans, fut tellement épouvanté de la quantité d'oiseaux nocturnes qui voltigeaient autour de lui, et qu'il prit pour des spectres, qu'il en perdit l'esprit, et resta fou toute sa vie.

La commune de Cruis a une population de 556 âmes, dont 130 disséminées dans les maisons de campagne. Son église paroissiale, dont on fait remonter la fondation au douzième siècle, est dédiée à Notre-Dame et à saint Martin. Elle est construite en forme de croix, et n'offre rien de bien remarquable. La fête patronale du lieu est sainte Marie-Madeleine. — Cruis possède un bureau de bienfaisance, et deux écoles primaires.

Les ARMOIRIES de Cruis sont d'azur à un abbé mitré d'or, tenant la crosse d'une main, et bénissant de l'autre. Autour de l'écu on lit : ✝ CRUIS.

MALEFOUGASSE.

Malefougasse, en latin *Malefogassia*, est situé sur la route départementale n° 16 et au pied de la montagne de Lure, à 10 kil. Nord-Est de Saint-Etienne, à 23 Nord-Est de Forcalquier, et à 42 Ouest de Digne. On fait venir l'étymologie de Malefougasse des deux mots latins *Mali fugaces*, à cause, dit-on, de quelques soldats qui, ayant déserté l'armée romaine, se fixèrent en ce lieu

Le climat y est assez tempéré, mais le voisinage de Lure y fait ressentir pourtant la violence du vent Nord-Ouest. Le territoire est fertile, lorsqu'il est arrosé par des pluies fréquentes au printemps. On y récolte du blé, des amandes, des noix et des glands. Le commerce du pays consiste dans la vente des douves de tonneaux.

Cette commune a une population de 235 âmes : il n'y a point de hameaux, mais seulement sept maisons de campagne habitées. Son église paroissiale, dédiée à saint Jean-Baptiste, porte au-dessus de la porte le millésime de 1657. Il n'y a de remarquable que la tour du clocher, qui paraît beaucoup plus ancienne que le reste de l'édifice. — Il y a une école primaire.

Les ARMOIRIES de Malefougasse, sont d'argent à trois saules de sinople, deux en chef, et un en pointe. Autour de l'écu, on lit : MALEFOUGASSE.

MONTLAUX.

Montlaux ou Montlaur, en latin *Monslaura*, est situé dans une vallée, au Midi de la montagne de Lure, à 7 kil. Est de Saint-Étienne, à 13 Nord-Est de Forcalquier, et à 49 Ouest de Digne. L'étymologie de Montlaux vient de *Mons aquæ*, parce que l'ancien village, dont il ne reste que quelques maisons, était bâti sur une éminence, au pied de laquelle existe une source d'eau vive. Le climat de ce lieu est froid en hiver : le sol produit du blé, des légumes et des fruits.

La commune de Montlaux est composée de hameaux et de bastides. Les principales agglomérations sont : *les Jeannets*, *la Colle*, *les Royers* et *les Jacquons* : population totale, 394 âmes. Son église paroissiale, dédiée à saint Jacques et à saint Christophe, est placée dans l'un des hameaux, au centre de la paroissse. Détruite pendant la révolution française, elle a été rebâtie en 1828. — Il y a une école primaire et un bureau de bienfaisance.

REVEST-EN-FANGAT.

Ce village, dit en latin *Revestum*, est situé sur une colline, à 5 kil. Est de Saint-Étienne, à 13 Nord-Est de Forcalquier, et à 51

Ouest de Digne. Le surnom d'*en-fangat* lui a été donné, à cause de son terrain argileux, que les pluies, le dégel, ou les neiges détrempent presque continuellement ; ce qui occasionne une fange à peu près éternelle. Le climat de ce lieu est très-rigoureux en hiver, et le sol est ingrat.

La commune du Revest se compose du village, des hameaux *le Haut-Saint-Martin*, *le Bas-Saint-Martin*, *Chabanes*, *le Jas*, *la Blache*, de six bastides, et d'une population totale de 202 âmes. Son église paroissiale est dédiée à saint André, apôtre. — Il y a un bureau de bienfaisance et une école primaire.

FONTIENNE.

Fontienne, en latin *Fontiana*, est situé sur une montagne, sur la route de Forcalquier à Saint-Étienne, à 6 kil. Sud de cette dernière ville, à 7 Nord-Est de la première, et à 61 Sud-Ouest de Digne. L'étymologie de Fontienne vient de *fons Dianæ*, fontaine de Diane : ce nom lui fut donné par les anciens comtes de Forcalquier, qui, en allant ou revenant de la chasse dans la montagne de Lure, faisaient halte près d'une source abondante, sise à l'endroit même où est placé le village. Ils y avaient même bâti une maison pour le garde-chasse, et pour la meute. Le bois que l'on trouve entre Forcalquier et Fontienne porte encore le nom de Bois-du-Roi.

Le climat de ce lieu est froid, à cause de son exposition au vent du Nord. Son territoire est assez fertile ; il abonde en pâturages excellents, et en chênes blancs et verts. La commune de Fontienne comprend 165 âmes de population. Son église paroissiale est dédiée à l'apôtre saint Pierre. On lit, sur une pierre de la voûte, les chiffres 16XI ; ce qui paraît indiquer l'époque de la construction de l'église. — Il y a un bureau de bienfaisance et une école primaire.

ONGLES.

Ongles, en latin *Ungulæ*, est situé dans une vallée âpre et solitaire, à 5 kil. Sud-Ouest de Saint-Étienne, à 13 Nord-Ouest de Forcalquier, et à 64 Sud-Ouest de Digne. La vallée d'Ongles est

formée d'un côté par la montagne de Lure, de l'autre par la Colle, autre chaîne de montagne courant parallèlement à la première. L'ancien village est ruiné, on n'y trouve plus que quatre habitants. La population de cette commune, qui s'élève à 754 âmes, est disséminée dans 60 maisons de campagne et les hameaux suivants : *La Fontaine*, *les Verdets*, *les Valettes*, *Sensaigues*, *Bouiron*, *les Ganas*, *Lauvas*, *Raynes*, *le Largue* et *Curel*.

Ce fut dans les hameaux de cette commune que les protestants de la Haute-Provence vinrent se cantonner en 1575. Soit incurie de la part de Henri d'Angoulême, alors gouverneur de la Provence ; soit faute d'argent et de troupes en nombre suffisant pour contenir les rebelles sur tous les points, on les y laissa tranquilles, et ils purent librement exercer leurs déprédations et leurs ravages dans toute la viguerie de Forcalquier, et jusqu'aux portes de cette ville qui n'avait pour sa défense qu'une faible garnison. Le Baron de Consenoves, leur chef, avait établi son quartier général au hameau de l'ancienne église, point central, plus peuplé alors qu'aujourd'hui. Ce hameau, situé sur une hauteur, était facile à défendre, et l'on en avait rendu l'accès plus mal aisé encore, au moyen de quelques travaux grossiers. Le Baron s'était logé au presbytère, usant sans ménagement et sans scrupule du mince mobilier du curé, qui avait dû prendre la fuite. Le service divin n'était pas pourtant complétement interrompu à Ongles; car on trouve dans un acte notarié du 21 septembre 1575, que Michel Cornailhe, prêtre, s'engagea envers Antoine Astier, recteur du prieuré d'Ongles, à faire le service religieux dans l'église de ce village pendant une année, moyennant la somme de 55 écus, à 4 florins pièce. C'était une tolérance assez rare de la part des huguenots, qui d'ordinaire chassaient impitoyablement les prêtres catholiques des lieux dont ils étaient les maîtres.

Les protestants se maintinrent à Ongles jusque vers la fin de l'année 1576, qu'ils en furent chassés par les troupes royales. Aucun historien provençal n'a parlé de cette occupation, qui dura deux ans environs (1). Cependant le fait en lui-même est

(1) M. Camille Arnaud, juge au tribunal de Marseille, est le premier qui en ait parlé, dans son ouvrage qui a pour titre : *L'Abbé de la jeunesse, ou le Gach de saint Mary*. Marseille, 1859.

exact, et on en trouve la preuve irrécusable dans les registres des délibérations du conseil de la commune de Forcalquier, pendant les années 1575 et 1576. Le chef qui commandait ces rebelles, était un guerrier vaillant, un chef expérimenté, qui cherchait à rétablir par la guerre sa fortune dissipée. Il portait le nom de sa seigneurie, qui aujourd'hui fait partie du territoire de Malefougasse, et dont il ne reste plus que quelques tas de pierres enfouis dans les bois de cette commune.

Dix ans après, c'est-à-dire en 1586, dans le courant de juin, les barons et gentilhommes, ligués contre l'autorité de de Vins, auquel les états avaient confié le commandement de l'armée, s'étaient cantonnés à leur tour dans le village d'Ongles. Ils n'en demeurèrent pas longtemps les maîtres. Le conseiller Espagnet, député du parlement, se porta à Forcalquier, et de là à Ongles, ayant sous ses ordres les capitaines Pontevès-Buoux et Tribolet. Ceux-ci avec leurs compagnies assiégèrent Ongles, le prirent par composition, et jetèrent dehors ceux qui le tenaient. Le village fut ruiné, dans la crainte qu'il ne servit encore de position à l'ennemi ; et c'est de cette époque que date la désertion des habitants.

L'ancienne église paroissiale subsiste encore : elle paraît fort ancienne si on en juge par son architecture gothique. On y remarque sur une échelle pourtant plus restreinte, le même plan et la même division que ceux de l'église con-cathédrale de Forcalquier. La résolution bien arrêtée des habitants de construire une autre église plus centrale, fut la cause que, dès le rétablissement du culte en France, on n'entretint plus cette église dans un état convenable. La pluie l'a tellement dégradée, qu'on ne pourrait plus décemment y célébrer l'office divin.

L'église actuelle, placée dans le hameau de *Fontaine* depuis l'an 1841, occupe la place du vestibule et de l'escalier de l'ancien château seigneurial, de sorte que ce dernier se trouve partagé en deux corps de logis distincts, dont l'un sert de presbytère, et l'autre de maison d'école. Cette église, sous le vocable de Notre-Dame, est propre et bien ornée.

Le climat d'Ongles tempéré en été, est froid en hiver. Le sol est sablonneux et léger ; il produit du blé, du seigle, des noix et des glands. Les oliviers et la vigne n'y réussissent presque

pas. On trouve dans le territoire d'Ongles, au quartier *de l'Orge*, une mine d'argent, répandu par mouches, dans une pierre grise assez molle et que l'on a soupçonné être une mine d'argent vitré, en allemand *glatzer*. Sous la régence, on avait commencé son exploitation, mais on l'abandonna à cause de son faible produit et des dépenses qu'elle nécessitait. Il existe une seconde mine, à une lieue du village, et près de la fontaine *dei Brechos*, où l'on rencontre beaucoup d'indices de fer, et de très-gros morceaux de succin. — Il y a, à Ongles, deux écoles primaires.

LARDIERS.

Lardiers, en latin *Larderium*, est situé dans une plaine, à 7 kil. Nord-Ouest de Saint-Etienne, à 18 Nord-Ouest de Forcalquier, et à 61 Ouest de Digne. Le territoire de Lardiers est coupé par des collines fort élevées, qui forment un bassin ovale du Nord au Sud, dont une partie complantée de noyers et d'amandiers. Le sol est graveleux et peu fertile. Le climat y est fort sain, mais très-froid en hiver, et fort chaud en été. On trouve à l'est du village le bois *de Coutelle*, garni de chênes blancs, dans lequel on voit plusieurs grottes remplies de stalactites fort curieuses. Les habitants de Lardiers se livraient jadis à la profession de droguistes et allaient vendre, dans la Provence et le Dauphiné, les simples et les herbes que leur offre le voisinage de Lure.

La commune de Lardiers a une population de 295 âmes. Il n'y a point de hameaux, mais quelques maisons de campagne très-rapprochées du village. Son église paroissiale, dédiée à sainte Anne, a été bâtie, ainsi que le presbytère, par les chevaliers de Malte. Sa construction, d'après un vieux manuscrit, remonte au onzième siècle. La seigneurie du lieu appartenait à cet ordre, et faisait partie de la commanderie d'Avignon.

On trouve dans cette commune une source d'eau minérale peu importante, sur laquelle on manque de renseignements. — Il y a une école primaire.

§ 6. — CANTON DE PEYRUIS.

Le canton de Peyruis, qui occupe l'angle Nord-Est de l'arrondissement de Forcalquier, est borné : au Nord, par le canton de

Volonne; à l'Est, par la Durance, qui le sépare du canton des Mées; au Sud, par le canton de Forcalquier; à l'Ouest, par ceux de Saint-Etienne et de Forcalquier.

Le canton de Peyruis se compose de cinq communes, qui sont: Peyruis, chef-lieu; Augès, Ganagobie, Lurs et la Brillanne. Population totale, 2,258 âmes.

Chaque commune forme une paroisse : celle de Peyruis est élevée au rang de cure de seconde classe.

Justice de paix, bureau de poste et de l'enregistrement, brigade de gendarmerie, à Peyruis; chef-lieu de perception, à Lurs; un notariat à Peyruis, et un autre à Lurs.

PEYRUIS.

Peyruis, en latin *Petrosium*, est placé dans une plaine, sur la rive droite de la Durance, à 21 kil. Nord-Est de Forcalquier, et à 35 Sud-Ouest de Digne. Ce lieu est regardé comme un ancien bourg des Cavares, qui fut plus tard désigné sous le nom de *Vicus Petronii ad Ripam Druentiæ*. On croit que l'étymologie de Peyruis vient de *Petronius ruit*, à cause d'une embuscade dressée en ce lieu, et dans laquelle un consul romain aurait succombé. Ce consul serait C. Petronius. Une inscription, rapportée par les historiens de Provence, mais dont on révoque cependant en doute l'authenticité, vient à l'appui de cette tradition. Elle porte :

.... PROH DOLOR
AEMY. BERE. PRAEF. ILLIRICI
QVI. IMPER. MAGISTRATVS
SICCARIOS INSECVTVS JVSTE
SEMPER FVERIT. POST ADMINISTRATAM
AEGYPT. DVM IN GALL. CVM LIBER.
JVSSV IMP. CONSTANT.... PROFICISCERETVR
A SICCARIIS ET JVDEIS PERVICACISS.
NEFANDVM FACINVS. IN VICO C.
PETRONII AD RIPAM DRVENTIAE
PVGIONE CONFOSSVS HIC SITVS EST.
S. L. H. P. M. R. D. O. M. V. F.

Cette inscription fut-elle authentique, ne remonterait qu'au

quatrième siècle, et au régne de l'empereur Constantin, ou de son fils Constance. Elle serait un monument votif, élevé par ses affranchis à Æmilius Ber. préfet de l'Illyrie et de l'Egypte, qui passant par les Gaules, aurait été assassiné et enseveli dans ce lieu de Peyruis.

Le bourg de Peyruis est traversé par la route impériale n° 96. Il est protégé contre le vent du Nord, par la colline d'Augès; aussi son climat est-il fort doux. Son territoire est fertile en blé, vin, huile et légumes; mais les ravages continuels de la Durance en ont emporté la partie la plus productive.

L'histoire de Provence ne nous apprend rien touchant Peyruis; on peut conclure de ce silence, qu'il ne s'y est jamais passé aucun événement mémorable. On a trouvé, en 1839, au quartier de *la Cassine*, plusieurs débris de poterie rougeâtre, et un assez grand nombre de pièces de monnaies romaines, parmi lesquelles un Gordien et un Antonin Pie. On avait découvert, plusieurs années auparavant, des tuiles sarrasines, et même un souterrain dont on ignore la destination.

On voit se renouveler, chaque année, pendant l'automne, l'hiver et le printemps, un phénomène assez singulier, au pied de la montagne de Lure, qui borne le territoire de Peyruis. Dès que le vent du Midi souffle durant quelques jours, des milliers de sources plus ou moins abondantes, sourdent au pied des chênes, du sein des rochers, ou de tous autres tas de pierres. Plus le vent du Midi devient violent, plus ces sources sont abondantes; elles diminuent et tarissent au souffle du vent du Nord. Ces sources donnent une eau verdâtre et salée comme celle de la mer. On les appelle communément *les Sorgues*.

La seigneurie de Peyruis après avoir appartenu à la famille de Forbin-Janson, passa à M. de Pilles, gouverneur de Marseille, dont le nom et le dévouement sont devenus historiques, comme ceux de l'illustre de Belzunce. Le château du seigneur, édifice remarquable par son étendue et son architecture, était situé sur une élévation d'où l'on jouissait d'une vue fort étendue: il a été rasé pendant la tourmente révolutionnaire. On trouve encore les ruines de deux autres anciens châteaux: l'un situé sur la colline de *Piosin*, et l'autre sur celle de *Gaud*..

Sur un portail de la maison commune, on voit les restes d'un

blazon que l'on croit être celui des Bérangers, anciens comtes de Provence. Un pont-levis séparait et faisait tout à la fois communiquer avec le reste du bourg, une rue habitée uniquement par les Juifs. Une ceinture de murailles, dont on voit des restes bien conservés, entourait ce pays: précaution bien nécessaire pour le protéger contre les bandes errantes des siècles de la féodalité.

La commune de Peyruis a une population totale de 811 âmes agglomérées, à l'exception de 50 disséminées dans dix métairies peu distantes du bourg. Son église paroissiale, dédiée à saint Roch, remonte à une antiquité, et a été bâtie à trois époques différentes. La nef principale, qui est la plus ancienne, passe pour un ancien temple payen. Le clocher, surmonté d'une assez belle flèche en tuf, est orné, dans chacun de ses angles, de quatre lions grossièrement sculptés. Les ravages du temps ont considérablement dégradé cette tour.

La nomination à la cure de Peyruis appartenait jadis aux moines de Ganagobie. L'ancien couvent des Bénédictines de Paracol, bourg détruit et situé dans la commune du Val (Var), possédait autrefois la moitié de la terre de Peyruis, depuis l'acte de cession faite en 1068, par Balde, sœur de Pons de Châteaurenard, archevêque d'Aix.

Peyruis a un bureau de bienfaisance, deux écoles primaires.

AUGÈS.

Augès, en latin *Augesium*, est situé au pied d'une colline, à 4 kil. Nord-Ouest de Peyruis, à 24 Nord-Est de Forcalquier, et à 40 Ouest-Sud-Ouest de Digne. Cette petite commune, qui jouit d'un climat assez tempéré, n'a que 82 âmes de population et forme une paroisse. Son église paroissiale est bâtie sur la colline; les habitants sont disséminés, au pied de cette même colline, en quatre hameaux: *les Figuières*, *les Coussins*, *Cigarite* et *Pracontauo*.

La fête patronale du lieu est saint Georges, 23 avril. On remarque sur la porte de l'église, une pierre chargée d'un lièvre poursuivi par un énorme levrier, très-bien sculptés. On pense que c'était là le blason des anciens seigneurs d'Augès.

GANAGOBIE.

Ganagobie, ou le Puy de Ganagobie, en latin *Podium Ganagobiæ*, et dans le moyen-âge *Podium Garagobie*, *Canacopie*, *Conogoriense*, est situé sur un plateau élevé dont les flancs arrondis se chargent, comme à plaisir, de pins et de chênes verts, à 5 kil. Sud de Peyruis, à 17 Nord-Est de Forcalquier, et à 40 Sud-Ouest de Digne. Cette chétive commune, qui ne compte que 117 âmes disséminées dans les bastides, n'était avant le neuvième siècle qu'une vaste forêt. Un évêque de Sisteron, du nom de Jean, donna les terres qu'il possédait en ce lieu, à Dieu et à saint Pierre de Cluny, et y fit élever deux églises, l'une à la vierge Marie, l'autre à saint Jean-Baptiste, dans laquelle il voulut être enseveli. Suivant Columbi, la fondation de Ganagobie serait de l'an 965. Les papiers de ce monastère lui donnent cependant une origine plus reculée; ils le disent mentionné dans une bulle du Pape Étienne VIII, de l'an 939. Il est certain du moins qu'en 963, cette communauté était déjà florissante. Peu après (avant 977), Lambert, chef de la maison qui prit dans la suite le nom de Reillane, la dota de quelques fonds; et, en 1013, Boniface, fils de Lambert, y ajouta tous les biens qu'il possédait à Peyruis. L'évêque Ursus de Sisteron, lui avait cédé pareillement les dîmes de Peyruis.

Guillaume VI, dernier comte de Forcalquier, céda à son tour au monastère les seigneuries de Ganagobie, de Sigonce, d'Aris et de Vallons. En 1220, Garsende, petite fille de Guillaume et veuve d'Alphonse II, comte de Provence, lui accorda de nouveaux priviléges, et trois ans après, toutes ces concessions furent confirmées par Raymond-Béranger IV. Tels furent les commencements de Ganagobie.

La position de ce monastère le rendait susceptible de défense, et les bandes qui désolèrent la Provence dans le quatorzième siècle firent mieux comprendre la nécessité de le fortifier. Les moines de Lérins, exposés dans leur île à des fréquentes invasions, ne trouvèrent pas de lieu plus sûr que Ganagobie, pour y transporter les restes précieux de leur saint fondateur. Ce ne fut qu'en 1391, que les restes de saint Honorat reprirent la route de Lérins.

En 1491, le prieuré de Ganagobie étant venu à vaquer par la

mort du titulaire Claude de Molette, l'abbé de Cluny (Jacques d'Amboise) y nomma Louis de Grolée. C'était le cinquième bénéfice que ce dernier cumulait sur sa tête ; il était en effet déjà abbé d'Aiguebelle, prieur d'Upaix, de Thèze et de Ribiers. Ce choix frustrait en outre les religieux de Ganagobie de l'élection capitulaire. Ils n'en voulurent pas ; ils s'assemblèrent, élurent un des leurs et se disposèrent à la résistance. A peine du haut du monastère, Grolée est aperçu, qu'une décharge de coups de couleuvrine l'avertit de l'accueil qui l'attend. Il poursuit néanmoins sa marche, encourageant de son mieux les gens de sa suite. Alors les révoltés, qui s'étaient portés au-devant de lui, se replient sur l'église, escaladent le toit, s'y retranchent, et font pleuvoir une grêle de traits, de pierres et de charbons enflammés. Malgré cette vive résistance, Grolée tient bon, et cette attitude, digne d'un conquérant, lui livre le champ de bataille.

Son successeur, Pierre de Glandèves, fit reconstruire le château de Sigonce, et fut remplacé par René du Bousquet, en 1550. Celui-ci subjugué par une famille pauvre et avide, la laissa bientôt envahir le couvent. Esprit du Bousquet, son frère s'installa au château de Sigonce, comme chez lui, et il sut si bien s'affranchir de toute dépendance qu'à la mort de René (1572), il parvint à s'emparer de cette terre. Il colora son usurpation, en faisant passer le prieuré sur la tête de Jean Gombert, son domestique. Simple confidentiaire, Gombert ne jouissait de rien. Il fut attaqué par Jean de Lussy, pourvu canoniquement. Ce dernier, en vertu de la recréance que lui adjugeait un arrêt du grand conseil, vint affermer les biens et établir les officiers pour l'administration de la justice seigneuriale. Il retournait à Paris dans le but d'obtenir la maintenue, lorsqu'il fut assassiné par ordre de du Bousquet qui ressaisit ainsi une proie prête à lui échapper.

Après la mort d'Esprit du Bousquet, René, son fils aîné lui succéda dans la confidence du prieuré. Fatigué de n'être seigneur que sous un nom emprunté, il se fit vendre la terre de Sigonce, moyennant une pension de cent dix écus, qu'il ne paya jamais. Il ne jouit pas longtemps du fruit de ses rapines, laissant pour successeur son frère Lambert, beaucoup plus méchant que lui. Celui-ci obligea le vieux Gombert de se démettre de son titre et de céder la place à René Massebœuf (1612), un de ses parents.

Masseboeuf ne sut se contenter du rôle abject de son prédécesseur : il s'échappa de Sigonce, et alla s'établir à Ganagobie. Lambert soupçonnant un des religieux du couvent, dom Jourdan, d'avoir prêté les mains à cette évasion, se présente au milieu de la nuit, à la tête de 25 ou 30 assassins, devant le monastère : il en brise les portes, fait poignarder dom Jourdan, et ramène Masseboeuf lié et garrotté à Sigonce.

Tant de violences attirèrent les regards de la justice. Un arrêt du parlement décréta du Bousquet de prise de corps. Mais des protections vinrent en aide au coupable, et le tirèrent de ce mauvais pas. Impuni du Bousquet n'en devint que plus audacieux. Il voulut contraindre Masseboeuf à résiguer. Ne pouvant y réussir, il prit le parti de l'attaquer comme confidentiaire. Le réfectorier du couvent, dom Vincent Raffin, frère de son lieutenant de juge à Sigonce, fut chargé de la commission. On lui fournit les pièces de *confidence*, et Masseboeuf fut assigné au grand conseil. Son crime était évident; un arrêt le dépouilla de son bénéfice. Il faisait mine pourtant de résister encore, lorsque moyennant cent pistoles, la prudence lui conseilla de fermer la bouche.

Raffin pour prix de ses complaisances, fut mis à la tête du monastère (1615). Las enfin d'être un instrument de ruine pour le couvent, Raffin résigna ses fonctions en faveur de Jacques Gaffarel, de Mane (1638). Le nouveau prieur attaqua du Bousquet qui ne négligea rien pour se maintenir dans ses usurpations. Mais moins heureux cette fois, il fut démasqué et condamné à la restitution, par arrêt du 10 septembre 1638. Il eut néanmoins encore assez de crédit pour se faire abandonner, sa vie durant, le titre de seigneur de Sigonce, les droits de pêche, de chasse et autres prérogatives seigneuriales sur les terres dont la longue et injuste possession allait lui échapper.

Dans les anciens titres, le prieur de Ganagobie prend la qualité de Baron, *Baro Podii Ganagobie*. Il était seigneur haut-justicier de quatre places, nommait à six prieurés, et siégeait aux états de Provence, immédiatement après l'évêque de Sisteron. Louvet dit avoir lu dans les archives de Cluny, qu'il devait y avoir à Ganagobie, treize religieux y compris le prieur. Il n'y en avait depuis longtemps plus que six, outre le prieur, savoir : quatre officiers, le sacristain, l'infirmier, le camerier, le réfectorier et

deux cloîtriers. Ganagobie subit le sort des maisons de l'observance de Cluny, dont un arrêt du conseil prononça la suppression, le 17 octobre 1787. Il y eut encore nouvel arrêt le 27 mars 1788, et un bref du Pape Pie VI du 4 juillet de la même année, et des lettres patentes confirmatives de ce bref du 19 mars 1789. Le dernier prieur fut Bernard Robaud, nommé en 1769 et mort à Sisteron, le 12 octobre 1796.

Cet antique monastère, bâti sur un plâteau fort élevé, offrant un des plus beaux points de vue de toute la Provence, est devenu la proie du plus hideux vandalisme. Sa destruction, objet d'une vile spéculation, excitera toujours les regrets des amateurs de l'antiquité et des beaux-arts. Les tombeaux n'ont pas été plus respectés : des fouilles profanatrices ont mis à découvert beaucoup de pierres tumulaires chargées de sculptures, telles que des mitres, des calices, des ancres, des croix de Malte.

L'église qui passait pour une des plus belles et des plus anciennes de la province subsiste en partie et sert de paroisse. Cet édifice est tout gothique. La porte principale, qui existe encore en entier, est un plein-cintre dentelé, soutenu par six colonnes, dont les chapiteaux sont sculptés en feuilles d'acanthe. Sur le frontispice, on voit représentés les douze Apôtres, des groupes d'Anges et des animaux. Dans l'intérieur, on remarque une tribune extraordinairement élevée, soutenue par des piliers en pierres de taille, dont quelques-uns se terminent par des figures humaines; on y monte par un escalier de trente-quatre degrés. Au fond de cette tribune est un autel en ruine, sur lequel on déposait les enfants malades, et dont on sollicitait la guérison (1). La voûte de l'église est construite avec de petites pierres taillées. Les murs d'enceinte, aussi en pierres de taille, conservent à l'intérieur, leur nombreux piliers formés d'un faisceau de petites colonnes. Le pavé présente des dalles très-larges et en très-bon état.

Dans l'intérieur du couvent et autour d'un jardin, on voit encore une partie d'une large et vaste galerie destinée pour la

(1) Suivant la tradition, cet autel était dédié à saint Transi. On y accourait à toutes les époques de l'année, pour y amener les enfants malingres et chétifs, et on y laissait appendus les souliers, les robes et les vêtements de ceux dont on sollicitait la guérison. C'étaient les seules offrandes des pèlerins.

promenade des religieux. Une voûte en pierre de taille, et soutenue par des pilastres ornés de colonnes sveltes et élégantes, les protégeait contre les intempéries de l'air. On aperçoit encore des animaux, des feuilles d'acanthe, des moines et des saints, admirablement sculptés sur ces piliers et sur ces colonnes.

Sur le sommet de la montagne, on voit un tas énorme de décombres, du milieu desquels s'élève une église à demi-ruinée, dont la voûte à plein-cintre est construite en pierres de taille. Des restes de remparts font présumer que là était jadis un château fortifié. Les protestants s'y étaient retranchés en 1562 : ils en furent chassés par le comte de Sommerive, en marche pour le siège de Sisteron.

Un usage immémorial oblige les paroisses environnantes, sur lesquelles le monastère avait des droits, de venir chaque année en procession à l'église de Ganagobie.

La commune de Ganagobie ne se compose que de maisons de campagne disséminées. — Il y une école primaire.

LURS.

Lurs, en latin *Luria* et *Lurium*, est situé sur une hauteur qui domine la route impériale n° 96, à 8 kil. Sud-Ouest de Peyruis, à 11 Est de Forcalquier, et à 42 Sud-Ouest de Digne. L'étymologie de Lurs vint de *Luria*, Lure, montagne dont les ramifications s'étendent jusqu'à ce pays. L'accès en est difficile : l'air y est sain, le climat tempéré, et le territoire fertile en blé, vin, huile et fruits.

Ce village remonte à une haute antiquité : il en est fait mention dans une charte datée des premières années du neuvième siècle, sous le nom de *Castrum de Lurio*. Ce document, conservé autrefois dans les archives de l'évêché de Sisteron, est rapporté par Honoré Bouche, dans son histoire de Provence, (p. 721 et 722, tom. 1.) Il conste par ce titre, que Charlemagne fit donation de ce lieu à l'église de Sisteron. Aliénée par la violence dans le onzième siècle, ce ne fut qu'en 1110, que la terre de Lurs fut rendue à Géraud II, par Adélaïde, comtesse de Forcalquier. Le successeur de Géraud, Rambaud, auparavant prieur de Ganagobie, augmenta ce domaine important, en achetant pour la somme de

cinq mille sols, tous les droits que Tiburge, comtesse d'Orange, avait à Lurs, et une terre qu'elle possédait à Pierrerue. Humbert II sollicita et obtint, en 1251, la confirmation de tous les droits et priviléges que les évêques de Sisteron avaient sur le château de Lurs ; il fut forcé cependant d'en faire hommage à Charles d'Anjou. Pierre Giraud, poursuivit l'œuvre de ses prédécesseurs. Il fit bâtir et fortifia le château de Lurs, et acheta au profit de son église, les fonds que quelques seigneurs possédaient dans le voisinage. Jean Esquenart fit des augmentations considérables au château de Lurs, vers la fin du quinzième siècle.

Dans le cours du siècle suivant, ce château fortifié avec tant de soins, soutint plusieurs siéges : 1° en 1562, le siége en fut fait par le comte de Sommerive, qui emporta cette place, bien qu'elle fut défendue par une forte garnison. 2° En 1586, après la mort du Grand-Prieur, le château fut assiégé et pris par les troupes de de Vins, secondées à la vérité par les habitants de Lurs, qui s'étaient mutinés contre la garnison. 3° En 1587, l'évêque Antoine de Cuppis, s'étant déclaré pour le parti de la Ligue, s'enferma dans le château de Lurs, qu'il avait préalablement rempli, ainsi que le village, de gens de guerre, dont la plupart bandouliers, qui causaient beaucoup de dégâts dans tous les lieux environnants. Les vigueries de Forcalquier et de Sisteron demandèrent d'un commun accord au duc de Lavalette de mettre fin à ces brigandages. Le duc profita du passage des troupes que Lesdiguières amenait en Provence en 1591, pour satisfaire à cette demande. Lesdiguières se présenta donc devant cette place avec trois cents chevaux et l'infanterie du sieur de Lavalette. La garnison affaiblie par un long siége, n'en fit pas moins une résistance opiniâtre. Déjà une brèche considérable avait été faite, et un premier assaut tenté inutilement par les assiégeants, lorsque Ramefort, commandant en l'absence de Lavalette, en ordonna un second, et se logea avec les siens sur les ruines de la brèche. Ce trait de courage déconcerta tellement les assiegés qu'ils demandèrent à capituler. Ramefort n'eut garde de refuser cette proposition, car un seul jour de délai eût attiré sur ses bras les troupes du duc de Savoie, dont l'avant-garde était déjà à Saint-Paul-sur-Durance, et Lesdiguières devait se retirer le lendemain avec son corps d'armée. Ici finit la carrière militaire de Lurs.

En 1680, l'évêque Louis de Thomassin fonda à Lurs le petit-séminaire diocésain de Sisteron, dont la direction fut confiée aux prêtres de la Mission. Cet établissement prospéra bientôt, et attira un très-grand nombre d'élèves.

L'année 1720 est remarquable par un événement funeste, arrivé le 17 août à 6 heures et 1/2 du matin, à la suite d'un orage violent. Les habitants appelés par le son redoublé de la cloche s'étaient portés en foule dans l'église pour prendre part aux prières usitées en ces conjonctures. La foudre y tomba, tua le curé qui allumait un cierge à la lampe, et renversa six autres personnes. L'église parut, un moment après, toute en feu, et un second coup de tonnerre renversa quatre-vingt personnes. Le sonneur, cause de tous ces désastres, n'éprouva aucun mal sérieux. Seulement son chapeau qu'il avait déposé à dix pas de lui, il le trouva sous son bras : une autre personne se vit enlever les souliers de ses pieds, et les retrouva à une petite distance aussi intacts qu'auparavant. Le rideau qui couvrait le rétable du maitre-autel, fut enlevé sans que la tringle qui le supportait parut avoir été soulevée. A cent ans d'intervalle, en 1820, un événement pareil arriva dans le même lieu. La foudre tomba sur l'église, brisa l'angle en pierres de taille du clocher, lança des pierres dans le sanctuaire, et asphyxia plusieurs personnes accourues dans le temple.

Lurs était la résidence ordinaire des évêques de Sisteron, qui se qualifiaient du titre de princes de Lurs. Leur château construit sur une esplanade très-étendue, ayant une belle galerie sur la façade principale, était bâti avec tant de solidité, que, nonobstant les 10,000 francs alloués pour sa destruction, l'entrepreneur fut obligé de renoncer à cette entreprise. Les vastes bâtiments du petit-séminaire ont été convertis en presbytère et en maison d'école.

On trouve, dans le territoire de Lurs et au Sud-Ouest de ce village, quelques rares vestiges de l'ancienne station militaire d'*Alaunium*. Des restes de bâtisses, les débris d'une tour, quelques traces d'aqueducs et plusieurs médailles enfouies dans la terre, sont les seuls objets qu'on y rencontre. On y voyait encore, il y a peu d'années, quelques pierres portant des inscriptions ; mais toutes ont disparu ou ont été taillées pour être appropriées à de nouvelles constructions. La voie romaine qui établissait les com-

munications entre *Alaunium* et Apt, existe encore, quoique dégradée, et s'appelle vulgairement chemin *Seinet*. Un champ, situé à 1 kil. de distance, sur une petite élévation, porte le nom de *Prabellum*, qui vient de *pratum belli*. Ce nom, ainsi que des cercueils en pierres renfermant des épées et d'autres armures, annoncent qu'un combat a été livré en ce lieu, entre les Romains et les Gaulois.

Dans les mêmes lieux, où se trouvait jadis *Alaunium*, il existait avant la révolution un monastère de Récolets. Ce couvent fut fondé, sous l'épiscopat d'Antoine d'Arbaud de Matheron, nommé évêque de Sisteron, le 17 juillet 1648, et mort le 26 mai 1666. On lit dans un registre de cette maison, qu'à la suite d'un vœu, le seigneur de Mane, M. de Forbin-Janson, avait fait construire à Alaun, une chapelle en l'honneur de la Sainte Vierge. Mgr de Matheron y appella les Récolets pour en faire le service. Mgr Lafitau, l'un de ses successeurs, se montra l'insigne bienfaiteur de cette maison. Il s'y rendait souvent de son château de Lurs, afin de goûter dans la solitude le calme et le repos après ses longues luttes avec le jansénisme. Il voulut y reposer aussi après sa mort, et la reconnaissance des moines lui éleva un tombeau dans la chapelle souterraine, portant l'inscription suivante :

P. F. LAFITEAU SISTERONENSI
EPISCOPO.
FELICI DEDERAT BONUS
PASTOREM POPULO JUSTUS ET
ABSTULIT CUI VIVUNT DEUS OMNIA.
EXTINCTUM QUERULIS NON DOLOR
IMPOTENS REDDIT, NON PIA MARMORA
JUDEX ASSIDUA SED PRECE FLECTITUR.
FLECTAMUR PRECE JUDICEM.
OBIIT SUÆ ÆTATIS OCTOGINTA
EPISCOPATUS XLVI. HUJUS CÆNOBII
PIETAS MEMOR BENEFICII POSUIT
M. DCC. LXVII.

Le couvent d'*Alaun*, plus connu sous le nom de Notre-Dame-des-Anges, existe encore ainsi que l'église. Celle-ci est dédiée sous le titre de la Sainte Famille ; les paroisses voisines s'y rendent

chaque année, en procession, et tous les dimanches une messe y est célébrée. Cette église n'a qu'une nef, ornée de chaque côté de plusieurs chapelles. La voûte à plein-cintre est très-élevée; une belle corniche règne tout autour. Au fond de l'église est une chapelle souterraine, dans laquelle les moines chantaient l'office divin. Deux beaux escaliers en pierres, placés à l'entrée de cette chapelle, conduisent à une tribune adossée à la sacristie, et sur laquelle est un autel pour l'office public.

La commune de Lurs a une population totale de 983 âmes, dont 400 disséminées dans cent-vingt maisons de campagne. Son église paroissiale a pour titulaire l'Invention de la Croix. Lurs fut primitivement chef-lieu de canton; il n'a conservé que le siége de la perception cantonale. — Il y a un bureau de bienfaisance et deux écoles primaires.

Lurs a donné le jour : 1° Aillaud (....), qui suivit la carrière diplomatique et remplit successivement et avec distinction les fonctions de consul général à Naples et à Venise. Aillaud fut admis à la retraite dans les dernières années de l'empire, et mourut dans son pays natal.

2° Aillaud (Marius), frère du précédent, avocat distingué, qui joignit à une rare facilité d'élocution, une originalité d'esprit peu commune. On conserve encore le souvenir de ses bons mots et de ses expédients en matière judiciaire. Aillaud mourut à Lurs en 1838, aveugle, et dans un état voisin de la misère.

LA BRILLANNE.

La Brillanne, en latin *Briniana*, est situé au pied d'une plaine, sur la rive droite de la Durance et la route impériale n° 96, à 13 kil. Sud de Peyruis, à 10 Est de Forcalquier, et à 48 Sud-Ouest de Digne. Le climat y est sain et assez tempéré. La principale récolte est le blé, le vin, l'huile et les légumes. Les chênes et les pins couvrent les collines de son territoire; la Durance et l'Auzon l'arrosent de leurs eaux. On trouve sur la première un bac qui facilite et entretient les relations entre les deux arrondissements de Forcalquier et de Digne.

Quelques auteurs ont écrit que La Brillanne est l'ancien château *Leporianum* ou *Lepermone*, qui fut donné aux chevaliers de l'Hô-

pital de Saint-Jean de Jérusalem, par les comtes de Forcalquier Guigues et Bertrand; donation qui fut ensuite confirmée par Guillaume VI, dit le Jeune. Ce sont là des conjectures qui ne reposent sur aucun titre certain. C'est dans le territoire de cette commune, que les états de Provence d'abord, La compagnie Latil ensuite ont fait construire la prise du canal d'arrosage, approuvé sous le nom de *Canal de la Brillanne*, et qui répand l'abondance et la fécondité dans toute la délicieuse vallée de la Durance.

La commune de la Brillanne a une population de 265 âmes. Son église placée sur un monticule au-dessus du village, est sous le vocable de sainte Agathe. — Il y a deux écoles primaires.



ARRONDISSEMENT DE SISTERON.

L'arrondissement de Sisteron occupe toute la partie Nord-Ouest du département des Basses-Alpes. Il est borné : au Nord, par le département des Hautes-Alpes ; à l'Est, par les arrondissements de Barcelonnette et de Digne ; au Sud, par celui de Forcalquier ; à l'Ouest, par les départements de la Drôme et des Hautes-Alpes.

L'arrondissement de Sisteron se compose de cinq cantons, qui sont : Sisteron, La Motte, Turriers, Volonne et Noyers. Ces cinq cantons comprennent cinquante communes, et une population totale de 24,445 âmes.

§ 1er. — CANTON DE SISTERON.

Le canton de Sisteron placé au centre de l'arrondissement, est borné : au Nord, par les cantons de La Motte et de Turriers ; à l'Est, par celui de Digne ; au Sud, par le canton de Volonne ; à l'Ouest, par celui de Noyers, et par le département de la Drôme.

Ce canton se compose de neuf communes, savoir : Sisteron, chef-lieu : Mison, Chardavon, Saint-Geniès, Authon, Feissal, Saint-Symphorien, Vilhosc et Entrepierres. Population totale, 7,538 âmes.

Sous le rapport du culte, ce doyenné comprend douze paroisses, qui sont : Sisteron, avec une cure de première classe et 3 vicariats : *La Baume*, Mison, *La Silve*, Saint-Geniès, *Abros*, Authon, Feissal, Saint-Symphorien, Vilhosc, Entrepierres et *Mezien*.

Justice de Paix, bureau de poste et de l'enregistrement, brigade de gendarmerie, à Sisteron ; chefs-lieux de perception, à Sisteron et à Saint-Geniès ; 4 notariats, 3 à Sisteron et 1 à Saint-Geniès.

SISTERON.

Sisteron, en latin *Segustero*, *Segestero*, *Sistaricum*, est assis au confluent du Buech et de la Durance, sur la pente d'un rocher couronné par une citadelle, à 40 kil. Nord-Ouest de Digne. Les étymologistes font dériver son nom des mots celtes *Ceg* et *Stoer*, dont la réunion aurait formé *Segustero*, puis Sisteron. Ainsi dérivé ce nom exprimerait tout à la fois un passage et une rivière.

L'origine de cette ville n'est point connue. On est porté à croire que son site a dû appeller de bonne heure des habitants, soit qu'attirés par le confluent de deux rivières, de paisibles pêcheurs aient commencé par s'y abriter; soit que dans la vue de s'y fortifier, quelque noble Gaulois l'ait choisi pour sa demeure. Le premier monument où il soit fait mention de Sisteron, est l'Itinéraire d'Antonin. Mais ce monument, ni aucun autre ne dit à quel peuple cette ville appartenait. Placé sur la grande route des Alpes Cottiennes, Sisteron tomba de bonne heure au pouvoir des Romains qui y établirent une station militaire, et l'élevèrent au rang de *Cité*. Dès l'an 374, Cette ville occupait le 6e rang parmi les cités de la Narbonnaise deuxième.

Le sol des environs de cette ville fournit abondamment des urnes cinéraires, des tombeaux, des lampes sépulcrales, des vases et des médailles romaines de tout module et d'époques diverses. On a signalé parmi ces médailles celle qui est à l'éffigie de MAGNIA VRBICA, ayant le type connu de VENVS GENETRIX. Un tombeau construit avec de larges briques, et contenant des débris d'ossements échappés à la combustion, fut découvert en 1837, sous les fondations de l'ancienne église des pénitents blancs. La seule inscription que l'on ait trouvée est la suivante, dont la beauté des caractères indique les beaux siècles de l'art :

P. IVL. GRATVS
RESTITVIT
EX. S. VOTO.

Sisteron fut érigé en ville épiscopale, vers le milieu du quatrième siècle; on ne peut cependant commencer le catalogue de ses pontifes que par Chrysaphius qui signa la lettre synodique en faveur de l'église d'Arles, en 451. Le siége épiscopal fut atta-

Sisteron



ché dans l'origine à l'église de saint Thyrse, (enclos Trotabas;) il y resta jusqu'au temps de Charlemagne, où, sur l'emplacement actuel, on bâtit une nouvelle cathédrale sous le double vocable de Notre-Dame et de saint Thyrse. Le monarque français contribua par ses largesses à cette construction, en faisant donation à cette église de la terre de Lurs et de ses dépendances.

Cette ville parait avoir échappé à la fureur des Saxons et des Lombards, s'il faut en juger d'après le silence des auteurs contemporains. Mais que n'eût-elle pas à souffrir des irruptions des Sarrasins dans le huitième siècle, quand sous la conduite du perfide Mauronte, ces barbares descendirent des Alpes, et mirent à feu et à sang tout le pays jusqu'à Arles; dans le dixième siècle surtout, quand l'évêque Ursus vit son troupeau dispersé, sa cathédrale détruite, et les biens de son église dilapidés à la faveur de l'anarchie qui régnait partout.

Après l'expulsion des Sarrasins, et le brillant fait d'armes de saint Bevons à *Pierreimpie*, Sisteron sembla renaître. L'évêque Frondon relevait sa cathédrale de ses ruines; les absides se trouvèrent presque intacts, on les laissa subsister pour être les témoins d'un autre âge: mais Frondon n'eut pas la gloire d'achever son œuvre, étant mort en l'an 1030. D'autres y mirent la dernière main. La sollicitude de ce prélat ne se borna point à sa ville épiscopale. Il fonda tout à la fois dans Sisteron et dans Forcalquier deux établissements capitulaires de seize chanoines chacun, qui ne devaient former pourtant qu'un seul et même corps Durand, son successeur, ne fait que passer. Pierre 1er, issu de la famille vicomtale de cette ville (1), voit son épiscopat troublé par les prétentions d'un compétiteur ayant nom Geraldus, et résidant à Forcalquier, où son autorité était reconnue. Pierre meurt en 1045: Raimbaud, son frère ainé, se persuada que l'injustice faite à Pierre lui donnait le droit d'établir sur le siége episcopal son propre fils encore en bas-âge. Miron, frère utérin de Raimbaud, et pour lors vicomte de Sisteron, le seconde dans son entreprise. Le prétendant Geraldus vend son désistement au poids de l'or; il ne manquait plus que la sanction du corps

(1) Les vicomtes de Sisteron, simples lieutenants du gouverneur dans l'origine, avaient fini par perpétuer cette charge dans leur famille.

capitulaire. On la sollicita, mais le chapitre refusa de souscrire à ce trafic honteux. Alors commence une longue et douloureuse série de violences, de persécutions et de rapines. Impuissante pour faire cesser ce scandale, la comtesse Adélaide de Forcalquier en profite pour s'approprier la terre de Lurs.

Ce triste état des choses durait encore en l'an 1060. Pour y remédier, le légat du Saint Siége réunit en concile dans la ville d'Avignon tous les évêques de la Provence. Gérard Caprérius fut élu évêque de Sisteron par le concile, et préconisé par le pape Nicolas III. Quand le nouvel évêque voulut prendre possession de son siége, dans sa ville épiscopale, les portes lui en furent fermées, et le chapitre refusa de le reconnaitre comme ne tenant pas son élection de lui. Gérard s'achemina alors vers Forcalquier qui l'acceuillit avec tous les témoignages d'estime et de vénération. Les troubles ne furent entièrement appaisés qu'en 1070. Raimbaud et Miron, qui en avaient été les premiers auteurs, étaient morts. Leurs enfants offrirent une satisfaction éclatante, en reconnaissant pour eux et pour leurs descendants, l'évêque de Sisteron pour leur seigneur et maître. Le jeune évêque intrus avait renoncé depuis longtemps à des prétentions, qu'il savait être contraires aux lois de l'église; il fut fait plus tard évêque de Vaison. La comtesse Adélaide restitua aussi avant de mourir la terre de Lurs injustement usurpée. L'autorité des vicomtes avait fini avec Miron, le Bailliage ayant été substitué à l'ancienne vicomté, sinon immédiatement, du moins peu de temps après.

Nous avons parlé déjà de ce que Sisteron eut à souffrir pendant la guerre que se firent les deux comtes de Provence et de Forcalquier. (Voir, page 34-35.) Quand en 1209 Guillaume de Sabran chercha à régner sur le comté de Forcalquier, la ville de Sisteron se prononça en sa faveur : aussi l'usurpateur s'empressa-t-il de reconnaître et de confirmer ses priviléges. (février 1212.) Jusque là, ces vieilles institutions avaient trouvé en elles des garanties suffisantes, et la ville s'était maintenue dans la possession du consulat, du droit de justice et autres droits inhérents au municipe romain. La sanction donnée par Guillaume de Sabran, et par les comtes qui régnèrent après lui, ne fit qu'en affermir la possession pour les temps avenirs.

Raymond-Béranger qui, le premier, régna sur les deux comtes

réunis de Provence et de Forcalquier, avait voué à cette ville une affection spéciale. Il y venait tous les ans avec sa cour passer une partie de la belle saison. On a de ce prince plusieurs actes dressés dans cette ville, notamment en 1229, 1234, 1235 et 1237. Ce fut dans cette dernière année qu'il publia les statuts du bailliage de Sisteron. C'est encore dans le couvent des Cordéliers de Sisteron qu'il fit, le 20 juin 1238, son testament par lequel il instituait Béatrix, sa quatrième fille, héritière de ses états de Provence. Sa veuve Béatrix de Savoie conserva l'habitude de passer à Sisteron une partie de l'année. Ce fut elle qui, en 1248, céda à l'Ordre des Dominicains le champ sur lequel fut bâti le couvent de la Baume.

Une grave sédition eut lieu dans Sisteron dans les premières années du règne de Charles d'Anjou. Les israélites qui l'habitaient furent égorgés, et le château entièrement détruit. Voulant prévenir le légitime courroux du prince, la ville lui envoya des députés pour solliciter son pardon et le maintien de ses libertés. Dans l'amnistie qui fut accordée en 1257, il n'y eut d'exception que pour les habitants qui avaient pris part à ces excès. Les députés rapportèrent en outre une charte volumineuse contenant les priviléges accordés ou confirmés à la commune (1). On y lit entre autres choses : « une fille mariée et dotée n'a plus rien à prétendre sur les biens paternels et maternels, sauf le cas où ses parents lui laisseront nommément quelque chose dans leur testament. — Tout homme accusé de vol doit être jugé par son juge naturel, et relâché sans frais aucun, si sa culpabilité n'est point prouvée. — Nul ne peut être libellé en justice pour une dette au-dessous de cent sols, sans l'autorisation de la cour. — Les actes publics sont crus et respectés en justice jusqu'à preuve de fausseté ou de solde, s'il s'agit d'une dette. — Les habitants sont autorisés à prendre dans les forêts le bois de chauffage pour leur usage. — Les ouvertures et les auvents des maisons ne peuvent être supprimés, ni les culs-de-sac ouverts, sans le consentement du propriétaire, sauf le cas d'utilité publique. — Chacun peut en appeler au comte ou à son sénéchal, et dans ce cas

(1) L'original se voit encore dans les archives de la commune. M. de Laplane en a reproduit le texte dans le t. 1. page 456 de son *Histoire de Sisteron*.

le juge qui a prononcé, doit remettre, quand il en est requis, toutes les pièces de la procédure. — Les habitants sont affranchis de tous droits de *Cosse*, de *Leyde*, de *Gabelle*, de *Bans* pour la vente du vin, et des *Cavalcades*. » Ces faveurs ne furent pas tout-à-fait gratuites de la part du souverain ; car le contingent militaire que la ville devait fournir, et qui n'était auparavant que de cent fantassins et cinq cavaliers, fut élevé à deux cents hommes, parmi lesquels un quart d'arbalétriers. On sait aussi que l'évêque de Sisteron fut soumis au serment d'hommage pour sa principauté de Lurs.

Ce fut dans Sisteron que se tinrent le 24 mai 1286, les états de Provence pour aviser aux moyens de retirer de sa captivité le roi-comte Charles II.

Jusqu'au commencement du quatorzième siècle, Sisteron gouverné par ses coutumes avait laissé subsister dans ses conseils le désordre et le tumulte du *Forum*. Convoqués à son de trompe, tous les habitants rassemblés sur la place publique prenaient part à la délibération et réglaient eux-mêmes leurs affaires. Ces *parlements* publics avaient de graves inconvénients et entravaient souvent le cours des délibérations. On voulut y obvier par la création de deux, puis de quatre syndics chargés des intérêts de la communauté (1307), et d'un conseil temporaire où chaque classe de citoyens, comme chaque quartier de la ville avait son représentant (1315). Ce conseil illimité quant au nombre, devint régulier et se composa de huit membres et d'un jurisconsulte placé à leur tête (1324). Cette innovation faite *pleno jure* par les habitants eux-mêmes, fut sanctionnée par le roi Robert, par une charte donnée à Naples, le 12 février 1333. Seulement le nombre des conseillers fut élevé à douze, et le bailli royal mis à leur tête. Les conseillers élus pour la première fois dans l'assemblée générale des habitants, élisaient à leur tour leurs successeurs et nommaient les syndics de la commune. Avec la réforme municipale, s'introduisit l'usage de tenir exactement les écritures, et de consigner dans un registre spécial les délibérations du conseil. Dans le siècle suivant, il fut admis que les syndics sortant feraient nécessairement partie du conseil ; que le nombre des conseillers serait désormais de 40 membres ; mais il fut réglé aussi que le beau-père et le gendre, le père et le fils, et deux frères ne pourraient être élus en même temps à ces fonctions.

Les statuts de justice obtenus de la reine Jeanne, en 1352, ne sont pas moins remarquables. Il est défendu au juge de recevoir ni or, ni argent, sous peine de restituer le double. Le juge est passible d'une amende de cent livres, s'il rend une sentence sur le dire d'un seul témoin ; et d'une de vingt-cinq livres, si, à l'expiration de sa magistrature, il n'a point terminé les procès commencés, et cela sans préjudice du droit que conserve la partie lésée de le poursuivre en dommages-intérêts. Tout habitant emprisonné peut obtenir son élargissement, moyennant une caution, sauf le cas où il est poursuivi pour crime emportant peine capitale ou mutilation des membres. La reine Jeanne concéda pareillement une déclaration portant que : « la ville et son territoire avec ses franchises, juridiction, etc., sont à jamais inaliénables du domaine comtal ; autorisant au besoin chaque habitant à repousser par les armes toute tentative contraire. » Le reine Marie de Blois concéda en outre, par charte du 29 juillet 1386, l'inviolabilité du domicile de chaque citoyen. Il n'était permis aux officiers de la cour d'y pénétrer pendant la nuit, quand leur charge l'exigeait, qu'accompagnés de deux ou trois personnes prises parmi les plus probes du voisinage.

En 1346, Sisteron était en grand émoi : on disait la ville menacée d'une surprise par les Dauphinois, et son territoire était dévasté par des bandes de malfaiteurs. Les portes, les remparts furent fortifiés et une garde urbaine organisée. Au milieu de ces craintes, une peste meurtrière décime la population, et rend la culture des terres à peu près impossible. L'exigence des ouvriers des champs oblige le conseil de réglementer le prix des journées de travail, et d'établir des commissaires pour répartir les travailleurs entre les propriétaires qui en ont besoin, et à qui il est interdit d'en employer d'autres. La frayeur et l'anxiétude qu'inspiraient partout les bandes de l'archiprêtre et des autres aventuriers de cette époque, furent pour Sisteron l'occasion de renouveller et d'augmenter les fortifications qui le protégeaient. La considération de sa défense personnelle d'un côté ; de l'autre, celle de ville frontière et de clef de la Provence du côté du Dauphiné, firent qu'on ne cessa pendant tout le cours de ce siècle de travailler à en faire une véritable place de guerre. Un large fossé entoura les murailles ; des ponts-volants jetés devant les

portes principales, une partie des remparts crénelée, de nouvelles tours, rapprochées l'une de l'autre et communiquant ensemble par des galeries en bois adaptées au rempart, et garnies chacune de machines de guerre, tels furent les principaux ouvrages de défense. Grâce à ces moyens, Sisteron n'eut à souffrir aucune insulte.

Saint Vincent Ferrier évangélisait cette ville en 1400 et 1401. Sa réputation de sainteté et la puissance de sa parole devaient y produire une salutaire influence sur les mœurs. Le clergé subit le premier cette influence, et reconquit par une vie plus édifiante le respect de la population. Le chapitre de la cathédrale ne comptait pour lors que deux chanoines de résidence : tous les autres habitaient Avignon, où ils possédaient d'autres bénéfices. Aussi l'église était-elle ruinée, le service divin abandonné, le mobilier délabré, et ses biens ou vendus ou détournés de leur destination. La réforme de ces abus souvent demandée et toujours éludée, s'accomplit enfin sous le Pontificat d'Eugène IV qui délégua comme commissaires l'archevêque d'Aix et l'évêque de Digne. La sentence définitive fut rendue, le 14 décembre 1431 (1).

Avant cette réforme salutaire, Sisteron avait été honoré de la présence du frère du roi, le prince de Tarente, Charles du Maine (1402). Le roi Louis II y vint pareillement en 1408, suivi de toute sa cour. L'appartement réservé au monarque, était une vaste salle, où en guise de tapis, on avait répandu un lit de paille fraîche. Une cloison en planches dérobait aux regards la couche royale dressée au fond de la salle. Une escabelle en bois pour le roi, des bancs pour ses assistants, des écussons de toile et de papiers peints aux armes du prince, formaient tout l'ameublement de cette pièce, qui servait tout à la fois de salle d'audience,

(1) Cette sentence contient 70 articles, en voici quelques-uns : — L'évêque est tenu de célébrer à Sisteron aux principales fêtes. — Le tribunal de l'Officialité est transféré de Lurs à Sisteron. — Le nombre des officiers est porté à douze, y compris les deux curés. — Nul à l'avenir ne sera bénéficier, s'il n'est prêtre. — Le prévôt et les chanoines absents sont condamnés à abandonner à la fabrique une année de leur revenu, et à donner chacun un ornement de la valeur de 12 livres au moins. — La moitié des revenus des prébendes des membres absents appartiendra à la fabrique et aux membres résidants. — On n'entrera à l'église que décemment chaussé et vêtu. — On ne fréquentera ni les bals, ni les cabarets, ni les jeux de hasard.

de salon à manger et de chambre à coucher. Le roi reçut en présents quatre veaux, et douze moutons : sa table fut servie en vaisselle d'étain que la ville avait louée, et il se montra fort satisfait de cet acceuil.

Quelques années après, lors de l'invasion des Aragonais en Provence, Sisteron se vit à la veille d'être livré à l'ennemi. Le complot fut découvert à temps et déjoué, grâce à la vigilance du conseil qui fit armer tous les citoyens depuis l'âge de 15 ans jusqu'à 60, et faire bonne garde aux portes de la ville. A ces craintes d'une invasion se joignit une longue série d'orages emportant les récoltes et dévastant la campagne. Un habitant des Mées, Jacques Borrely, vint tout à propos proposer ses services pour conjurer les orages. Moyennant la modique somme de quinze florins (300 fr.), il assura pour quatre mois le pays contre les sinistres, à la charge par lui de rendre l'argent si des désastres venaient démentir ses promesses. Son offre fut acceptée, et le silence des registres sur les suites de cet accord permet de penser qu'*assureur* et *assurés* furent également satisfaits.

Le fils du roi René, Jean, duc de Calabre vint en 1445 séjourner à Sisteron, depuis le 9 jusqu'au 17 août. Il logea dans la maison des Antonins à la Baume. Ce faubourg n'était réuni à la commune de Sisteron que depuis le 4 avril de cette année. Le malheur des temps l'avait tellement appauvri et dépeuplé, qu'il se trouvait hors d'état de subvenir à ses propres charges et d'avoir une administration distincte : désormais il devint partie intégrante de la ville. La ville elle-même visitée par la peste en 1451, 1458, 1467, 1474, 1479 et enfin en 1482, vit sa population diminuée des deux tiers. Le fléau y pénétra de nouveau en 1503 : les habitants l'abandonnérent cette dernière fois, et le chapitre qui s'était fixé à Aubignosc, y résidait encore en 1508.

Le roi François Ier, revenant de la conquête du Milanais entrait dans Sisteron le 16 janvier 1515, et y séjournait quatre jours avec la reine-mère, la reine son épouse et la duchesse d'Alençon, sa sœur. Il y revint encore en 1524 et 1537, et pendant tout son règne, les registres de la ville ne sont remplis que des mouvements de troupes qui la traversent et l'encombrent. Le fameux chevalier Bajard y tint garnison avec ses gendarmes pendant trois mois.

Cette ville était appelée par sa position et ses fortifications, à jouer le principal rôle dans les guerres religieuses de la Haute-Provence. Aussi la vit-on convoitée par l'un et l'autre parti. L'hérésie de Calvin y comptait déjà en 1560 un grand nombre d'adhérents. Le prêche s'y faisait dans la maison même du lieutenant du gouverneur, et l'insulte était prodiguée aux habitants catholiques. Le 30 novembre de cette année, le parlement fut informé que les Huguenots y avaient excité une sédition, qu'ils s'étaient porté à des voies de fait, et que l'autorité des consuls avait été méconnue. Sur cette plainte, le ministre Chabrand, le procureur du roi, le gouverneur de Sisteron et son lieutenant furent décrétés de prise de corps et conduits à Aix. Cet acte de rigueur ne fit qu'envenimer la querelle et réchauffer le zèle des sectaires de la ville. Aux élections suivantes, ils obtinrent la majorité dans le conseil et dans le consulat. Le prêche fut maintenu, et le chapitre se vit assigné pour faire la dotation du ministre protestant.

Lorsque les hostilités eurent commencé entre le comte de Tende, gouverneur de la province, et son propre fils le comte de Sommerive, on vit le premier se refugier dans Sisteron avec sa famille (juin 1562). A leur suite beaucoup d'autres familles, fuyant également les armes des catholiques, refluèrent vers cette ville, devenu le dernier asile des protestants vers les Alpes. 4,000 hommes d'infanterie, et 500 de cavalerie protégeaient leur marche. Une partie de ces troupes s'enferma dans Sisteron, le reste campa sur le plateau d'*Entraix*. D'autres renforts vinrent après augmenter la garnison. Le comte de Sommerive, à la tête de 50 compagnies d'infanterie et de 7 compagnies de cavalerie, arriva à son tour devant la ville, le 10 juillet, et s'établit sur l'emplacement du couvent des Cordéliers, que l'on avait ruiné dans l'intérêt de la défense. Dans l'espoir que la place intimidée se rendrait à son approche, il négligea d'occuper le faubourg de la Baume et la tour placée au sommet du rocher. Il n'en fut point ainsi. La journée du 11 se passa à canonner la ville qui répondit par un feu soutenu. Vers le soir une brêche avait été ouverte dans le rempart : les catholiques se précipitèrent par trois fois sur cette brêche, et par trois fois ils furent repoussés. La nuit vint séparer les combattants, et les assiégés employèrent ce temps de repos à réparer les murailles.

Le lendemain Sommerive jugea prudent de réserver une nouvelle attaque jusqu'à l'arrivée de nouveaux renforts et du reste de son artillerie. Laissant donc seulement un corps d'observation devant la place, il transféra son camp sur la plaine des Mées. Dans les derniers jours d'août, Sisteron était de nouveau investi avec plus de précautions. Les assiégés de leur côté avaient reçu un renfort de 2,000 hommes amenés par Paul de Mauvans. L'attaque allait commencer le matin du 3 septembre, quand Sommerive reçut l'avis que le même jour et par la route du Dauphiné, 1500 arquebusiers, des canons de batterie, des pièces de campagne, trente charrêtes de vivres et munitions, et 200 maîtres devaient arriver dans la place. Il dirigea donc une partie de ses troupes sur ce point, et les deux armées se rencontrèrent à *Lagrand*. Le choc fut violent et meurtrier : les protestants y perdirent plus de 900 hommes, leurs bagages, leurs munitions et leur artillerie. La place fut en même temps battue sans relâche, et, le 4 septembre, une large brèche de 140 pas permit de ne plus différer l'assaut. Tout ce que l'énergie et le péril peuvent inspirer de courage, les assiégés le montrèrent en cette conjoncture. On vit jusqu'aux femmes paraître sur la brèche, et animer à la résistance. Cinq fois repoussés, les catholiques reviennent cinq fois à la charge : une affreuse mêlée s'en suit jusqu'à sept heures du soir, que la garnison se retire tout à coup dans l'intérieur de la ville, sans que les assiégeants osent la poursuivre. Une nuit obscure et une pluie torrentielle favorisèrent à tel point l'évasion de la garnison, que l'armée catholique n'en fut instruite que le lendemain, alors que déjà les fuyards étaient à l'abri de toute poursuite.

Sisteron était au pouvoir des catholiques, mais les deux partis étaient toujours en présence. Dans cet état permanent de division, on avait à craindre que les protestants ne s'y retranchassent encore. Aussi dans le mois de juin 1564, le gouverneur de Provence fit désarmer la place et transporter à Aix toute l'artillerie. Il ordonna même la démolition des remparts et des tours; mais sur les instances qui lui furent faites, la démolition fut limitée aux ouvrages avancés construits pour la défense.

Les Huguenots étaient de nouveau maîtres de la ville et du château en 1567. On y vit plus de 4,000 hommes et de 1200 chevaux

vivant à discrétion chez les habitants. Le comte de Sommerive, devenu comte de Tende depuis la mort de son père, avait reçu ordre de lever des troupes et de soumettre les rebelles. Il commença le siége de cette ville dans les premiers jours de janvier 1568, ayant sous ses ordres 15,000 hommes de toutes armes et dix pièces d'artillerie. L'attaque fut dirigée sur tous les points à la fois, et à peine la brèche ouverte, les assiégés prirent l'alarme. De Tende en profita pour leur envoyer un parlementaire, et les négociations suivaient leur cours, quand un renfort de plus de 6,000 hommes put s'introduire dans la ville. La garnison déclara alors qu'elle ne voulait plus négocier. De Tende essaya de la ramener à sa première détermination, en faisant proposer une entrevue entre les deux chefs. L'entrevue eut lieu ; mais à l'entrée de la nuit, des coups d'arquebuse tirés de la place contre le camp vinrent jeter le désordre dans l'armée assiégeante. Elle se débanda dans toutes les directions. Le comte de Carces put rallier pourtant 4,000 hommes, et c'est avec ce faible corps qu'il soutint le choc de la garnison qui se ruait sur lui. Celle-ci repoussée jusque dans la ville, laissa 1200 hommes sur le champ de bataille. L'armée assiégeante était dispersée, et dès lors les opérations du siége ne firent que traîner en longueur. Sur ces entrefaites parut un édit de pacification, et le 7 mai 1568, de Tende entra dans Sisteron pour en prendre possession au nom du roi.

Le gouverneur trouvant les fortifications en mauvais état, les fit réparer avec soin, et pourvut la place de pièces d'artillerie. Bientôt après les dissentiments religieux entre habitants se reveillèrent plus fortement que jamais ; mais les catholiques se sentant soutenus firent adopter de telles mesures de rigueur contre leurs adversaires qu'un bon nombre de familles durent s'expatrier pour s'y soustraire.

Les troubles de la ligue suivirent de près les troubles religieux. Hubert Garde, seigneur de Vins, cherchait en 1585 à surprendre la ville et le château de Sisteron. Il était parvenu à corrompre la fidélité d'un sergent-major des trois compagnies du régiment d'Ornano, qui y étaient en garnison. Le complot fut découvert à temps et déjoué. Sisteron embrassa franchement la cause royale, pendant que son évêque se montrait ligueur forcené. Depuis cette époque, cette ville devint comme le quartier-général et le

centre des opérations des gouverneurs royaux, dans la Haute-Provence. Le parlement royal vint s'y établir, du 15 novembre 1590 au 1er septembre 1592. Un atelier monétaire y fut fondé. Ce fut dans cette ville que mourut la dame de Lavalette, Anne de Batarnay (juin 1591), répandant sur sa tombe un suave parfum de sainteté. Le même tombeau, élevé dans une chapelle de la cathédrale, devait réunir peu de temps après les cœurs des deux époux. Les funérailles du duc de Lavalette furent célébrées le 16 janvier 1593, par le duc d'Epernon son frère, avec une pompe presque royale et en présence des consuls de toutes les communes qui reconnaissaient l'autorité du roi.

Sisteron, au milieu de la défection générale, restait encore soumis à d'Epernon, en 1594. Un premier complot, et la venue d'un envoyé exprès du roi n'avaient pu décider cet homme obstiné à se démettre du gouvernement. Une seconde tentative préparée par Lesdiguières ne réussit pas mieux. Le frère Cordélier, qui avait promis de cacher dans son couvent des troupes destinées à s'emparer de l'une des portes de la ville, fut arrêté, conduit à Brignolles et condamné à la peine capitale. Sa tête fut apportée à Sisteron, et exposée sur la porte même qui faisait face au couvent (1595). Résolu à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, d'Epernon se mit à fortifier le coteau de Saint-Jean et le faubourg de la Baume, et à garnir la ville de troupes. Pendant une absence forcée que nécessita la défection de la ville de Riez, Lesdiguières vint se présenter devant Sisteron, et en même temps d'Auriac, son lieutenant se dirigeait sur la Baume. Ce faubourg fut emporté pendant la nuit par escalade, et après une affaire meurtrière. Dans cette affaire, Lartigue, lieutenant de d'Epernon, fut fait prisonnier. Le baron de Ramefort, gouverneur de la ville, profita de cette circonstance pour éloigner une partie de la garnison gascone, et envoyer sa soumission et celle de la ville, au nouveau gouverneur de Provence, le duc de Guise. Ce prince arriva bientôt après dans Sisteron avec une suite nombreuse.

Quarante années de guerres et de luttes intestines devaient laisser des traces profondes. La ville écrasée sous le poids de ses dettes, ne put alléger le fardeau qu'en faisant imposer d'autorité une réduction à ses créanciers, et des surtaxes aux habitants. Pourtant au milieu de ces embarras, elle ne perdit point

de vue l'instruction de la jeunesse. Il fut décidé d'établir un collége dirigé par les pères Jésuites. Les constructions, adjugées à des prix exorbitants, occasionnèrent bientôt des débats et des troubles si graves, que l'on dut abandonner le projet du collége. Plus heureux que les Jésuites, les Capucins purent fonder sans obstacle une maison de leur ordre en 1613.

Une sédition sanglante éclatait dans Sisteron, le 14 juillet 1617, à l'occasion de l'établissement de la *traite foraine*. Les deux commissaires reçus par la populace avec des huées et des coups de pierres, poursuivis jusque dans l'hôtellerie de la *Tête-d'Or*, se virent assiégés et obligés de s'y barricader eux et leur suite. Des furieux, armés de haches et de marteaux, brisent les portes et les fenêtres, démolissent les murailles, et pénètrent dans la maison. Le conseiller de Brez, voulant s'échapper par une fenêtre, est pris, battu, foulé aux pieds, dépouillé et traîné dans un cloaque, où il est laissé pour mort. Son cadavre fut de la part de quelques femmes l'objet des outrages les plus révoltants. L'autre commissaire, le sieur de Beaumont, fut plus heureux : il parvint à se sauver et à se réfugier dans le château.

A la première nouvelle de cet attentat, la cour des comptes délégua deux de ses membres pour informer contre les coupables jusqu'à sentence de torture exclusivement. Arrivés à Peypin, ces magistrats apprirent qu'un nouveau soulèvement plus général que le premier venait d'éclater dans Sisteron ; que le peuple en armes gardait à vue les consuls et les notables dans l'hôtel-de-ville, et proférait les plus terribles menaces contre les juges instructeurs. Les commissaires allèrent donc s'établir à Volonne, et de là ils décrétèrent d'ajournement les consuls, le capitaine du guet et le substitut du procureur du roi. Effrayés de ces dispositions, les ajournés et la plupart de ceux qui avaient pris part à la révolte prirent la fuite. Six semaines après, deux présidents, neuf conseillers et le procureur-général de la cour, soutenus par des troupes arrivèrent à Sisteron. 62 personnes furent mises en accusation, et des peines sévères édictées contre les coupables auteurs et instigateurs de la sédition. L'arrêt, sous la date du 7 octobre 1617, portait en outre que la ville serait désarmée, privée de ses priviléges, et condamnée à 58,800 livres d'amende ; que l'hôtel-de-ville serait démoli, la fontaine ronde

rasée, et que sur son emplacement serait dressée une pyramide portant une table d'airain sur laquelle le dit arrêt serait inscrit.

A peine le terrible arrêt fut-il connu, que Mgr Toussaint de Glandèves partit en poste pour Paris, afin d'implorer la clémence royale. Grâce à ses démarches et à ses sollicitations, le roi concéda des lettres d'abolition, portant modération des peines et amendes, pardon du crime de rebellion et réintégration de la commune dans ses priviléges. Qui le croirait? Les services rendus par le prélat furent méconnus. Il lui fallut recourir à la cour des comptes pour obtenir le remboursement des sommes qu'il avait avancées pour la poursuite des lettres d'abolition.

La peste sévissait dans Sisteron en 1630, et enlevait près de 4,000 personnes, suivant une relation contemporaine. Le fléau avait choisi ses victimes dans tous les rangs, et une déplorable confusion s'en était suivie dans tous les services de la ville. Le soin de rétablir l'ordre dans l'administration, la police et les finances, fut confié à frère Gaspard Arnaud, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. Ce généreux citoyen paya de sa vie son noble dévouement. Il fut la dernière victime. Pour remplir les vides faits par le fléau, on fit appel aux étrangers sous la promesse d'exemption des charges communales pendant cinq ans.

Dix ans après cette invasion de la peste, et le 25 janvier 1640, furent installés à Sisteron les officiers de la sénéchaussée. L'année d'auparavant le château avait été transformé en prison. Le prince Jean Casimir de Pologne, frère du roi Ladislas VIII y resta détenu, comme prisonnier d'état, depuis le 23 février jusqu'au 16 août 1639. Les frais de cette détention furent mis à la charge de la commune. Celle-ci en était pourtant réduite alors à 100,000 écus de dettes, (800,000 fr. de notre monnaie). Il lui fallut aliéner montagnes, bois, fours, moulins et rentes, et y colloquer ses créanciers.

Pendant les troubles que suscita l'établissement du *Semestre*, la ville de Sisteron s'était déclarée ouvertement pour le roi : aussi le monarque lui en exprima-t-il sa satisfaction, par lettre du 10 février 1649. Mais lorsque le comte d'Alais eût été remplacé dans le gouvernement du pays par le duc de Mercœur, Sisteron attendit qu'on vint le soumettre : ce qui ne fut ni long, ni difficile. Le maréchal de camp, marquis d'Arzéliers, n'eut qu'à se

présenter devant la ville avec des troupes. Les consuls demandèrent aussitôt à capituler (1er octobre 1652).

Des réjouissances publiques eurent lieu, en 1714, à l'occasion de la paix d'Utrech. Les consuls, après avoir publié selon l'usage la paix dans tous les lieux et carrefours de la ville, allumaient le feu de joie, quand une soldatesque furieuse tombe sur la foule réunie et la disperse. Un tumulte effroyable s'en suit, et au milieu de cette bagarre le commandant de place se fait remarquer par son emportement et sa brutalité. Ces excès motivèrent une plainte dans laquelle on énuméra une foule de griefs contre le sieur de Marignan. Le roi accueillit cette plainte : la conduite du commandant fut blamée, et défense lui fut faite de sortir de ses attributions militaires.

Les embarras financiers de la ville étaient tels en 1725, qu'il fallut aliéner le droit du *Piquet*, la montagne et la bastide de *Chapaige*, les huit fours et les moulins bannaux. Une diminution de plus d'un quart sur la masse des biens imposables s'était pareillement opérée dans l'espace d'un demi siècle ; aussi fallut-il réduire à 35 feux l'affouagement de cette ville.

Un typhus meurtrier décimait la population en 1744. L'armée de l'Infant dom Philippe d'Espagne, refoulée de l'Italie, avait été cantonnée dans la ville. La maladie se déclara bientôt au milieu de ces troupes épuisées de fatigues. L'hôpital de la Charité ne suffisant plus au nombre des malades, il fallut les placer dans les églises, les monastères, les maisons particulières, les écuries, les rues mêmes. Pendant deux mois et demi, (novembre et décembre 1744 et janvier 1745), que dura l'épidémie, 141 personnes de la ville furent emportées. Les soldats espagnols moururent par centaines : il fallut les ensevelir sur le boulevard de la Charité.

Le couvent des Cordéliers, réduit à trois religieux, les pères Laloubière, Ferrier et Touche, était le 15 mai 1767, le théâtre d'un double crime. Le premier de ces religieux ne voulait pas du second pour économe et professait pour le troisième une antipathie profonde. Or, le même jour, 15 mai, à 10 heures du soir, le père Touche venait de se mettre au lit, quand il entend par deux fois remuer le loquet de sa porte. Il se lève, il entend marcher dans le dortoir, il apperçoit une grande clarté, et sa

chambre se remplit de fumée. Ne doutant point que le feu ne soit au couvent, il se met à la fenêtre et appelle du secours. Il allait ouvrir sa porte au domestique qui accourait, quand celui-ci est frappé et tombe en criant : « je suis mort. » Le père Touche se sauve alors à moitié-nu par la fenêtre de sa cellule au moyen de ses draps liés l'un à l'autre. A peine est-il à terre, qu'il entend sa porte voler en éclats.

Pendant que cela se passait, le p. Ferrier, vieillard infirme, s'était tenu caché, et on put le sauver après qu'on eût pénétré dans le couvent pour éteindre le feu. La justice avertie se porte sur les lieux, et fait enfoncer les portes. Laloubière fut trouvé assis tout habillé sur un fauteuil dans son cabinet, avec une blessure au cou, les vêtements ensanglantés, les jambes croisées, les bras pendants, et la tête appuyée contre la muraille. On le crut mort, et on le transporta à l'hospice sur un matelas. Les médecins examinent sa blessure, et déclarent qu'elle n'est point dangereuse et qu'elle se cicatrise d'elle-même. « Tant pis, » s'écrie alors le prétendu mort qui recouvre à l'instant la parole. Le 17 mai, un étranger demande à le voir ; il est introduit et ne se retire qu'après un long entretien. Enfin à 11 heures du soir, après avoir bien soupé, Laloubière s'échappe de l'hôpital, et s'enfuit par des chemins de traverse en Piémont. Arrivé à Coni, les Cordéliers de cette ville auxquels il se présenta, refusèrent de le recevoir. Il passa de là à Assise, où instruits de la cause de son expatriation, ses supérieurs le firent enfermer dans un cachot pour le reste de ses jours. Il mourut dans sa prison, vers l'an 1798.

Un grave projet préoccupait depuis longtemps les esprits dans Sisteron. Il s'agissait d'établir un canal d'arrosage. Après avoir inutilement demandé à la Durance de sortir des profondeurs de son lit, on se tourna vers le Buech. Un premier projet dressé en 1771, établissait la prise de l'eau à *Prégris*, sur le territoire de Ribiers, et devait arroser tout à la fois le quartier de la Baume et celui de Sisteron. Il fallut l'abandonner devant les oppositions qui surgirent. Un second lui fut susbtituée en 1777, qui ne devait fertiliser que le quartier de la Baume. L'évêque de Sisteron, Mgr de Saint-Tropez, en fut le principal instigateur. On sait les paroles d'un sens admirable qu'il laissa échapper devant les

murmures et les clameurs de l'opposition : « Les pères me maudissent, les enfants me béniront. » Ils le bénissent en effet. Un monument récent élevé au bienfaiteur du pays en rend témoignage, et le nom de canal Saint-Tropez rappellera à jamais sa mémoire.

La commune de Sisteron, que nous avons vue si obérée de dettes et réduite à vendre tout ce qu'elle possédait en 1725, grâce à une sage économie, avait tellement amélioré son état financier que l'on put affecter, en 1787, une somme de 137,800 fr. au rachat des moulins et du droit du *Piquet*. La révolution trouva en caisse, 30,000 fr.

Anciennes communautés religieuses. 1° Les Cordéliers, fondés, dit-on, par Raymond-Béranger IV qui les dota en mourant d'une pension annuelle et perpétuelle sur la claverie de la ville. Deux Chapitres généraux de l'Ordre furent tenus dans ce couvent, en 1408 et 1487. Le nombre des religieux, qui s'était élevé jusqu'à dix-huit, était toujours allé en décroissant depuis les guerres du seizième siècle.

2° Les Dominicains, fondés à la Baume par Béatrix de Savoie en 1248. On tint dans ce couvent, en juin 1329, le Chapitre général de l'Ordre. On y comptait 14 religieux au quinzième siècle ; la révolution n'y en trouva plus que 3.

3° Les Antonins qui, déjà au commencement du treizième siècle, desservaient l'hospice de la Baume destiné aux malades atteints du *feu-sacré*, et qui fut ruiné par les protestants.

4° L'abbaye de Sainte-Claire, fondée en 1285, par Gérarde de Sabran sur la demande d'Alasie de Mevolhon. Douze religieuses, une sœur converse et deux servantes composaient cette communauté. L'Abbesse était à la nomination du roi depuis le seizième siècle. Cette abbaye fut supprimée en 1750.

5° Les chanoines réguliers de Notre-Dame-de-Chardavon, transférés à la Baume en 1385, après la destruction de leur premier monastère. Le Prévot de Chardavon fut à la nomination du roi, depuis le milieu du quinzième siècle. Le chapitre, composé de 42 membres en 1319, ne comptait plus à la fin du seizième siècle que 4 chanoines.

6° Les Capucins appelés dans la ville en l'an 1613.

7° Les Visitandines établies en 1631, sur l'emplacement de l'an-

cien palais épiscopal, et dont l'établissement fut provoqué par la dame de Gariscan, femme du gouverneur de Sisteron.

8° Les Ursulines, dont les lettres de fondation sont à la date du 26 mai 1642, et dont le couvent était bâti dans l'ancien faubourg de *Foralpra*.

9° Les Missionnaires de la Croix, fondés par André Tyranni, chanoine de Sisteron, et fusionnés ensuite avec les prêtres de Notre-Dame-de-Sainte-Garde, vers l'an 1712. Ils avaient été reconnus par lettres patentes de 1698, quatre ans après leur établissement.

10° La maison de la Providence, Congrégation vouée à l'éducation des demoiselles, fondée en 1749 par M[lles] Beau et Triffault, et approuvée en 1782.

Sisteron possède aujourd'hui un collége communal, deux écoles primaires, un pensionnat de demoiselles, une salle d'asile, un hospice desservi par les Dames Trinitaires de Valence, un bureau de bienfaisance, une caisse d'épargne et un conseil de salubrite publique. La position de cette ville sur trois routes impériales, son commerce, sa population qui est de 4,509 âmes en font une de nos cités les plus importantes. Il ne reste plus de ses remparts et fossés anciens, que quelques tours isolées. La citadelle a reçu des améliorations et des fortifications considérables.

La commune de Sisteron est divisée en deux paroisses, celle de la ville et celle de la Baume. L'église paroissiale de la ville, autrefois cathédrale, est sous le titre de Notre-Dame. Reconstruite dans le onzième siècle, cette église ne fut terminée que dans les siècles suivants. On le reconnaît aisément à la variété des cintres, des pilastres et de la porte principale. Les chapelles latérales du Midi appartiennent à une époque très-postérieure. Nonobstant les ravages du temps et les violences des protestants, ce bel et majestueux édifice peut être classé parmi les monuments du Midi. On y trouve quelques tableaux de prix échappés au vandalisme de 93.

L'Eglise de la Baume, sous le titre de saint Marcel, est un reste de la belle église des Dominicains. Son clocher de forme pyramidale compte six cents ans d'existence. Il resta couronné jusqu'en 1820, d'un morceau de cristal de roche, qui exposé aux rayons du soleil semblait un foyer de charbons ardents. Le peuple donnait à ce point brillant le nom de *diamant de la reine Jeanne*.

HOMMES ILLUSTRES. 1° Virailh (Scipion du) né en 1556, mort dans sa terre de Vallée le 10 juin 1641, auteur des *Commentaires des guerres de Provence* dans le seizième siècle.

2° Virailh (François Fortuné du), religieux Recollet, grand définiteur de son Ordre, et confesseur de Marie-Anne d'Autriche.

5° Réal (Gaspard de), seigneur de Curban, grand-sénéchal de Forcalquier, né le 29 novembre 1682, mort à Paris le 8 février 1752, auteur de la *Science du gouvernement*, et du *Traité historique et dogmatique de l'administration de la justice en France.*

4° Gastinel Gaspard, né le 19 septembre 1634, chanoine grand-vicaire de Sisteron, docte archiviste qui laissa des manuscrits précieux sur l'histoire de cette ville, mort en 1715.

5° Gastaldi Jean-Baptiste, né le 15 mai 1674, docteur en médecine et professeur à la faculté d'Avignon, où il mourut en 1747, laissant beaucoup d'écrits sur l'art de guérir.

6° Barlet (François Antoine de), né le 27 mai 1732 et mort le 11 janvier 1798, savant jurisconsulte, et auteur de nombreux manuscrits.

7° Jacob (Jean) d'abord avocat, puis secrétaire de légation et chargé d'affaires à Venise, Florence, Turin, Madrid, et chef au ministère du royaume d'Italie, né le 11 août 1748, mort à Abbeville, vers l'an 1838.

8° Mevolhon (Jean Gaspard), de la congrégation de l'Oratoire, né le 11 août 1750, précepteur du comte de Lusace, conférencier de la paroisse de saint Roch, et enfin chanoine de Saint-Omer, mort en 1827, laissant un grand nombre de manuscrits.

9° Mevolhon (Jean-Antoine-Pierre, baron de), frère du précédent, né le 21 janvier 1757, membre de l'assemblée constituante et inspecteur-général des subsistances à l'armée d'Italie, auteur de quelques écrits, mort le 16 octobre 1836.

10° Deleuze (Joseph-Philippe-François), né le 12 avril 1753, savant botaniste, naturaliste du jardin des plantes de Paris, bibliothécaire du Muséum, etc., etc., auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur le magnétisme animal, et mort le 31 octobre 1835.

11° Breissant (Joseph), général de brigade, commandeur de la légion-d'honneur, né le 2 avril 1770, servit glorieusement son pays dans les campagnes d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne et de Russie. Il mourut, le 2 décembre 1813.

12° Roman (Jacques), né le 24 février 1744, supérieur des maisons de l'Oratoire de Marseille et de Lyon; puis archiprêtre de sainte Geneviève et chanoine de Notre-Dame de Paris; membre du conseil général de l'université et inspecteur-général, enfin chanoine d'Aix, où il mourut le 7 juin 1823.

13° Bermond-de-Vaulx (Pierre), consul-général de France en Morée, mort vers la fin de 1828, à qui l'agriculture dans les Basses-Alpes est redevable de ses principales améliorations.

14° Turpin (Louis-Henri), né le 15 octobre 1761, d'abord chanoine de Sisteron, puis curé de Digne et vicaire-général de ce diocèse, prédicateur pur et élégant, mort le 19 avril 1835.

15° Laydet (Joseph-Guillaume de), officier de la légion-d'honneur, général de division, député des Basses-Alpes depuis 1827 jusqu'en 1846, et en 1848 et 49, né en 1780 et mort à Sisteron, en 185...

16° Réguis (Claude-Louis), qui fut successivement administrateur du département des Basses-Alpes, député à la convention nationale en 1792, membre du conseil des anciens, député au corps législatif en 1799, directeur des contributions indirectes, enfin membre de la chambre des représentants dans les cent jours.

17° Mieulle (..... de) qui suivit d'abord la carrière du barreau, et fut successivement membre du conseil des cinq-cents, receveur-général et député des Basses-Alpes en 1820.

Les ARMOIRIES de Sisteron sont de gueules avec un S en chef, surmonté d'une couronne vicomtale d'or; à dextre et à senestre, deux fleurs de lis d'or, et au bas un besant d'or.

MISON.

Mison, en latin *Miso*, est situé sur le penchant d'une petite colline et sur la rive gauche du Buech, à 13 kil. Nord-Ouest de Sisteron, et 53 Nord-Ouest de Digne. Mison est regardé comme un des bourgs dépendant des Voconces, habité plus tard par les Romains. On découvre fréquemment dans cette commune des sepultures antiques. Parmi des débris d'autres vases de même nature, on a trouvé un ossuaire en verre commun, aussi entier et aussi transparent que s'il n'était fabriqué que depuis peu de

jours. Un seul point de cette urne, se trouvant en contact avec la terre, avait perdu sa qualité transparente. Des clous de fer longs de 148 cent., trouvés autour de cette urne prouvent qu'elle était renfermée dans une forte caisse de bois, dont il n'existe plus de vestige. Les débris d'ossements qu'elle renfermait, paraissent avoir appartenu à un jeune sujet. Dans ce même vase, recouvert par un disque de terre, était une médaille au type de Domitien, et une de ces phioles à parfums dites lacrymatoires. Les urnes sépulcrales sont assez abondantes dans cette contrée. Souvent celles de verre sont renfermées dans un double vase de plomb; quelquefois le plomb seul sert d'ossuaire ou de cinéraire, et plus souvent encore, ces vases sont de terre cuite : dans tous, la pièce de monnaie se trouve placée sous la lampe qu'entourent des cendres ou des débris d'ossements.

Dès l'an 1050, Mison appartenait aux vicomtes de Gap : en 1265, cette terre fut vendue à Charles Ier, comte de Provence, moyennant 30,000 sols viennois, par Béatrix de Mison, épouse de Bertrand de Mévolhon, seigneur de Ribiers. L'année suivante et le 29 novembre, Galburge, fille de Béatrix, veuve de Guillaume de Baux, prince d'Orange, céda pour 2,000 livres tournois, au même Comte, tous les droits qu'elle possédait en propre à Mison. Une charte du 25 janvier 1360, conservée dans cette commune, prouve qu'elle appartenait aussi en partie, à la famille de Baux, car il y est dit : que les habitants de Mison, pendant les guerres du quatorzième siècle, voulant pourvoir à leur sureté, obtinrent de François de Baux, leur seigneur, l'autorisation de prendre dans ses forêts, et notamment dans celle de *Domenge*, tous les bois nécessaires pour se fermer et se fortifier, de même que pour réparer celles de leurs habitations qui avaient souffert des suites de la guerre. En punition de la révolte des seigneurs de Baux, la confiscation fit réunir leurs terres au dominaire comtal. Mison entra ensuite dans la maison d'Agoûlt, par la vente qu'en fit en 1378, la reine Jeanne au grand sénéchal de ce nom, pour le prix de 4,000 florins d'or. Vendue de nouveau à la famille d'Armand, cette terre fut érigée en marquisat, en 1694, en faveur de Charles d'Armand. Après les d'Armand, elle passa aux d'Arbaux-Jouques.

Le climat de ce lieu est tempéré : son territoire, divisé en plaines, bassins et coteaux, est fertile en blé et en légumes. La

commune de Mison a une population totale de 1,204 âmes, et se divise en deux paroisses.

PAROISSE DE MISON. Cette paroisse se compose du village, chef-lieu, des hameaux *les Armands*, *les Contes*, *les Belons*, *les Oeufs*, *les Chevaliers*, *les Saras*, *les Mazans*, *la Maure*, *Rame*, *les Carens*, *Saint-Jean*, *le Jardin*, *les Marins*, *les Tardieux*, *les Rostes*, *Chausselly*, *le Bourg*, *le Niard et l'Espagnol*, de plusieurs campagnes isolées et d'une population de 900 âmes. Le village en compte, à lui seul, 420. L'église paroissiale, sous le titre de Notre-Dame-de-la-*Baume*, n'offre de remarquable que la chaire de vérité, ornée de sculptures élégantes. On fait remonter sa construction au quatorzième siècle. Cette église étant éloignée du village d'environ 600 mètres, le service divin se célèbre, pendant la semaine dans une chapelle dédiée à saint Roch. — Il y a deux écoles primaires.

PAROISSE DE LA SILVE. Cette paroisse, dont l'érection est d'assez fraîche date, est placée au Sud-Est de Mison, et se compose de dix hameaux, savoir : *la Silve*, *Chirombelle*, *Clapisse*, *Servoules*, *Tirasse*, *Font-Michel*, *la Plaine*, *les Baumes*, *les Mourres*, *les Menins*; de neuf campagnes isolées, et de 504 âmes. Son église paroissiale a pour titulaire saint Pierre, apôtre. Cette paroisse était autrefois un prieuré de l'évêché de Gap. Il y a une école primaire.

Mison a donné le jour à Salvat (. . .) ambassadeur de France au Maroc, sous le règne de Louis XV, qui usa de son influence et de son ascendant pour la délivrance et le rachat d'un grand nombre de captifs. Cet homme estimable, modèle de toutes les vertus chrétiennes, mourut à Mison, vers l'an 1798.

Les ARMOIRIES de Mison sont d'azur à la fasce d'argent, chargée du mot MISON en lettres de sable; en chef, deux roses d'argent, et en pointe une rose d'argent surmontée d'un chevron d'or.

SAINT-GENIÈS.

Ce village est situé sur une hauteur entourée de montagnes et d'énormes rochers, à 14 kil. Nord-Est de Sisteron, et à 38 Nord-Ouest de Digne. Il tire son nom du patron titulaire de la paroisse, saint Genès, martyr, en latin *sanctus Genesius*. Ce non n'est

point ancien, il n'a prévalu qu'après la destruction du château féodal de Dromon, et de nos jours encore, on appelle cette commune Dromon-Saint-Geniès, ou Saint-Geniès de Dromon.

On fait venir l'étymologie de Dromon du celtique *Dro*, couper, et *mon* pierre. On voit en effet sur la route qui conduit au village un énorme rocher taillé pour abréger et faciliter le chemin. Le territoire de Dromon faisait partie de l'ancien domaine de Dardanus dans ces contrées. Le plus ancien titre qui fasse mention de ce lieu, est une charte inédite du grand cartulaire de Saint-Victor de Marseille, (fol. 161 au verso.) Cette charte est sous la date de l'an 1039, indiction onzième. On y lit que les deux frères Isoard et Valdemare, leurs femmes et leurs enfants, donnent au monastère de Saint-Victor, *duos mansos in castello Dromone sitos in comitatu Gapincense*. Les mêmes seigneurs, conjointement avec Isnard de Nioselles, *de Nuacellas*, Isnard de Volone, *de Volona*, et autres, donnent en outre, *in supradicti castelli territorio Dromonis terram cultam et incultam cum. . . . arboribus pomiferis et impomiferis*. Dans les actes des treizième et quatorzième siècles, c'est pareillement sous le nom de Dromon que ce lieu est désigné.

Les ruines que l'on trouve à l'entrée Nord-Ouest de la vallée de Saint-Geniès, sont les débris d'un château féodal qui joua un grand rôle dans la guerre du terrible vicomte Raymond de Turenne. Ce château est connu dans les monuments de cette époque sous le nom de *Castrum de Briansono*. Or, le 4 novembre 1392, Rigaut de *Montomat*, chef de l'une des bandes qui avaient envahi le bailliage de Sisteron, avait enlevé ce château à l'escalade. La position avantageuse du lieu, la facilité d'en défendre l'accès, sa proximité de Sisteron, tout concourait à faire de Brianson un poste aussi important pour l'ennemi, qu'inquiétant pour la contrée. On ne tarda pas de l'éprouver. Dans leurs excursions journalières, les rebelles venaient jusqu'aux portes mêmes de Sisteron, pillant et maltraitant tout ce qui se rencontrait sur leurs pas. Envain des détachements établis à Dromon, et à Valavoire étaient chargés de les tenir en échecs. Trop faible pour attaquer Montomat, le capitaine du poste de Dromon, Jacques Moriers, épiait l'ennemi. Ayant appris que Brianson avait été dégarni pour emporter une autre place, il demande un renfort d'hommes pour

tenter un coup de main. Mais l'ennemi ne lui én laissa pas le temps, il revint en force à Brianson.

Un conseil de guerre fut alors tenu à Sisteron : on y arrêta de faire appel à l'évêque de Gap, au seigneur de Ribiers, et aux villes de Forcalquier, de Digne et de Seyne, et de pousser la guerre avec vigueur nonobstant les rigueurs de la saison. (On était en janvier.) Un vif enthousiasme acceuille cette résolution, on court aux armes. Bombardes, trabucs, balistes gravissent la route qui mène à Brianson. On construit d'abord deux vastes redoutes, dans chacune des quelles on place cent hommes et tous les engins pour battre la forteresse ennemie. Du bailliage de Seyne arrivaient chaque jour des renforts et des provisions aux assiégeants. Après un mois de siége, Montomat tenait encore: on renonça alors à l'emploi de la force, pour y substituer la voie plus sure des négociations. Restait à tomber d'accord avec les rebelles pour le prix. Après de longs pourparlers, ils se contentèrent de 800 florins, à la charge par eux d'incendier le château de Brianson et de n'y laisser en sortant que des ruines. Ce traité ayant été approuvé, Montomat reçut la somme convenue, ruina le château de fond en comble, et s'éloigna pour porter la guerre et la ruine dans d'autres bailliages. (Avril 1493.)

Le climat est froid à Saint-Geniès, et les récoltes tardives. On trouve dans cette commune, et au Sud, une colline contenant une mine de plomb, qui plusieurs fois a été exploitée et abandonnée. Près de là, est une source salée et sulfureuse. A l'Est et sur le chemin d'Authon, on observe une couche irrégulière d'anthracite associée à des grès quartzeux. Elle a peu de continuité et se trouve dans un terrain qui s'éboule facilement. C'est pour cette raison que les tentatives d'exploitation, dont elle a été souvent l'objet, n'ont eu aucune suite.

Non loin du gîte d'anthracite, on découvre des couches de gypse, composées en partie d'anydrite. Cette dernière substance y est d'un beau blanc et sans veines de matières étrangères; pour cette raison, on l'exploite fréquemment pour en faire divers objets d'art, tels que des vases, des pendules, des dessus de table. On connait un autre amas de gypse, près de la mine de plomb sulfuré.

On trouve encore dans cette commune des carrières de mar-

bre d'un beau noir. Il se présente surtout tel sur les bords du Vançon, et c'est là qu'ont eu lieu les principales tentatives d'exploitation. La carrière fournit aussi du *portor*, mais en petite quantité. Le marbre noir est le seul qui offre des ressources, et qui pourrait être l'objet d'une extraction suivie. Enfin on trouve une grande quantité de fossiles, tels que *griphœa cymbium*, *pecten œquivalvis*, *becs de sèches*, etc.; ils sont surtout abondants au quartier des carrières et sur les hauteurs qui dominent le village au Nord.

La commune de Saint-Geniès a une population totale de 526 âmes, et se divise en deux paroisses.

Paroisse de Saint-Geniès. Cette paroisse comprend le village, les hameaux *de Saurine*, *de Chabert*, *de la Peine*, quelques campagnes isolées, et de plus la commune de Chardavon: en tout une population de 380 âmes. Son église paroissiale est dédiée à saint Genès. La chapelle de Notre-Dame-de-Dromon, bâtie au pied du rocher de ce nom, sur une construction souterraine, est assez remarquable. Les trois petites colonnes qui font partie de cette construction, ont fait croire à plusieurs qu'elles étaient les restes d'un temple payen. Ces colonnes appartiennent évidemment à l'ère chrétienne, et rien dans les substructions ne révèle une époque antérieure au moyen-âge. Leurs chapiteaux ornés de têtes d'animaux, ne différent point de ceux que l'on voit dans plusieurs églises et accusent le style du neuvième siècle ou environ. On doit donc se tenir en garde contre les auteurs qui ont répété sur parole qu'on voit en ce lieu un édifice « élevé à Minerve. » L'auteur de *l'histoire politique, religieuse et littéraire du midi de la France* est tombé lui même dans cette erreur.

La paroisse de Saint-Geniès a une école primaire et un bureau de bienfaisance.

Paroisse d'Abros. La paroisse d'Abros est situé dans une vallée, sur la rive droite du Vançon, au Sud-Est de Saint-Geniès. Elle se compose du village de ce nom, des hameaux *le Petit-Abros*, *la Robinette*, *le Forêt*, de quelques campagnes, et de 148 âmes. Son église paroissiale, sous le titre des saints apôtres Jacques et Philippe, fut construite en 1617. Il y a aussi une chapelle dans les hameaux du *Forêt* et de *Robinette*. — Il y a à Abros une école primaire.

CHARDAVON.

Chardavon, en latin *Cardao*, est situé dans un bassin entouré de rochers, à 10 kil. Nord-Est de Sisteron, et 42 Nord-Ouest de Digne. Cette chétive commune, qui ne compte que 40 âmes de population, et qui est réunie pour le spirituel à la paroisse de Saint-Geniès, a le privilége d'attirer notre attention.

Il est à remarquer avant tout, qu'on ne peut parvenir à Chardavon que par deux gorges, dont l'une se nomme *Pierre-écrite*. Là, sur la face unie d'un rocher est gravée une inscription, la plus considérable, la mieux conservée, et l'une des plus précieuses que les Romains aient laissée dans nos contrées. Cette inscription a été reproduite par une foule d'auteurs, et toujours d'une manière plus ou moins exacte ; ce qui prouve que peu d'entre eux l'ont prise sur les lieux. Les erreurs ont dû se multiplier en passant ainsi sans vérification de main en main. Nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui voudraient connaître les principales variantes qu'offrent les nombreuses copies de ce monument célèbre, au tome 1er de l'Histoire de Sisteron par M. de Laplane, note III, p. 303. La copie que nous donnons ici a été prise sur les lieux par feu M. le docteur Honnorat, et publiée par lui dans les Annales des Basses-Alpes, année 1838, p. 361, en caractères modernes et en ectype. Elle est un véritable modèle d'exactitude paléographique.

CL, POSTVMVS DARDANVS V INL, ET PA
TRICIAE DIGNITATIS EXCONSVLARI PRO
VINCIAE VIENNENSIS EXMAGISTRO SCRI
NII LIB, EXQVAEST, EXPRAEF, PRET, GALL, ET
NEVIA GALLA CLAR, ET INL, FEM, MATER FAM
EJVS LOCO CVI NOMEN THEOPOLI EST
VIARVM VSVM CAESIS VTRIMQVE MON
TIVM LATERIB, PRAESTITERVNT MVROS
ET PORTAS DEDERVNT QVOD IN AGRO
PROPRIO CONSTITVTVM TVETIONI OM
NIVM VOLVERVNT ESSE COMMVNE ADNI
TENTE ETIAN V,INL, COM, ACFRATRE ME
MORATI VIRI CL, LEPIDO EX CONSVLA

GERMANIAE PRIMAE EX MAG MEMOR
EX COM, RERVM PRIVAT, VT ERGA OMN
VM SALVTEM EORV
M STVDIVM
ET DEVO
TIONIS PVBLIC T
TVLVS POSSET STENDI

Voici maintenant la traduction française de cette inscription donnée par M. Millin. (Voy. dans le Midi, t. III.)

« Claudius Postumus Dardanus, homme illustre, revêtu de la dignité de Patrice, ex-gouverneur consulaire de la province viennoise, ex-maître des requêtes, ex-questeur, ex-préfet du prétoire des Gaules, et Nevia Galla, femme clarissime et illustre, son épouse, ont procuré à la ville appelée Théopolis l'usage des routes, en faisant tailler des deux côtés les flancs de ces montagnes, et lui ont donné des portes et des murailles. Tout cela a été fait sur leur propre terrain : mais ils ont voulu le rendre commun pour la sûreté de tous. Cette inscription a été placée par les soins de Claudius Lépidus comte et frère de l'homme déjà cité, ex-consulaire de la Germanie, ex-maître du conseil des mémoires, ex-comte des revenus particuliers de l'empire, afin de pouvoir montrer leur sollicitude pour le salut de tous, et d'être un témoignage écrit de la reconnaissance publique. »

Ce Dardanus, dont il est ici question, vivait sous le règne faible et orageux d'Honorius. Il fut revêtu de la dignité de Patrice, en l'an 409 de Jésus Christ. Nommé avec distinction par saint Jérome et par saint Augustin, il est désigné comme un vil scélérat par saint Sidoine Appollinaire. Ces jugements contradictoires ont donné lieu à diverses conjectures, que nous n'avons point à examiner ici. Ce qu'il nous importe de savoir, c'est le fait de l'existence d'une ville sur les hauteurs de Dromon.

Des auteurs, séduits par le nom pompeux de *Theopolis*, voudraient que ce fut une ville grecque, colonie de la république de Marseille. Mais jamais les Marseillais n'étendirent jusque-là leurs établissements. Jamais ils ne fondèrent de colonie si avant dans les terres. Celles que l'on connaît étaient toutes aux bords de la mer, ou placées à proximité, le long des grandes rivières. Une ville grecque à Dromon aurait donc été un véritable phéno-

mène, et les géographes anciens en eussent certainement parlé. D'autres auteurs, tels que Papon, Achard, Millin, veulent qu'il ait existé là une cité romaine, vers le hameau de *Théoux*, ou sur l'emplacement de Chardavon, comme le dit H. Bouche. L'aspect seul des lieux suffit pour démontrer l'inanité des preuves alléguées par ces auteurs. L'inscription dit que ce lieu s'appelle Theopolis, *loco cui nomen Theopolis*; mais elle ne dit point que ce lieu fut une ville. Or, peut-on croire que l'auteur eût manqué de le dire, ou qu'il se fût exprimé d'une manière aussi vague qu'impropre, si réellement une ville eût existé en ce lieu? Il y a plus : Dardanus se fraye un passage à travers les rochers. Il est obligé de créer avec des soins et des dépenses infinis une route praticable pour arriver à ce Theopolis qu'il entoure de murs, auquel il donne des portes et dont le sol lui appartient : rien de tout cela annonce-t-il une ville? n'est-il pas évident au contraire, qu'avant Dardanus, Theopolis n'était rien, ou peu de choses; que c'est lui-même qui l'a fondée; que son but est de s'assurer un asile contre les barbares qui envahissaient alors les Gaules de toutes parts, et, (ce qui peut-être n'était pas une moindre nécessité pour lui), de contenir par une attitude imposante ceux qui, ayant eu à se plaindre du préfet du prétoire, seraient tentés de le troubler dans sa retraite?

Outre Nevia Galla, son épouse, Dardanus associe à ses travaux Claudius Lepidus son frère. Ces trois personnages veulent non-seulement pourvoir à leur sûreté personnelle, mais à celle de tous les habitants de la contrée. *Tuetioni omnium voluerunt esse commune.* Un nom est imposé à la nouvelle colonie : ce nom est celui de *Theopolis*, soit qu'on ait eu la pensée de la mettre sous la protection immédiate de la divinité, soit que le nom de *Theoux*, qui subsiste encore dans un hameau du voisinage, fut lui-même le nom topique du lieu, et que, peu propre à s'accorder au Rhytme lapidaire, l'élément celtique ait revêtu la forme grecque d'usage, pour devenir Theopolis sous le ciseau de l'artiste. Bien avant nous, les auteurs anglais de l'*Histoire universelle* n'avaient vu dans Theopolis qu'un château construit par Dardanus. (t. XXVI, in 8°, p. 121).

Aucun monument postérieur à l'inscription ne rappelle le nom de Theopolis. Il n'est plus question dans la suite que de Dromon

et de Saint-Geniès. Nous avons cité dans l'article précédent la charte inédite du grand cartulaire de Saint-Victor, qui est de l'an 1030. On y donne comme limite d'un domaine cédé dans le territoire de Dromon, *clusam vallis Cardaonis*. Peut-être à cette époque, existait-il encore quelques restes de la cloture de Dardanus. Il n'y a plus rien aujourd'hui.

Après que Dardanus eût enseveli les derniers débris de sa puissance à Theopolis, ce lieu ne tarda pas de redevenir ce qu'il était auparavant, c'est-à-dire un désert. Il était du moins une solitude profonde, lorsque vers la fin du onzième siècle, de pieux cénobites vinrent cacher leur humilité au milieu de cette grandeur d'un autre âge. On n'a rien de précis touchant la fondation du monastère de Chardavon. Bouche la croit du même temps que celle de la grande Chartreuse. Il ne serait pas invraisemblable de dire quelle fut une filiation de la prévôté d'Oulx dans Piémont, puisque ces deux maisons avaient des dîmes en commun, entre autres celles de Seyne.

La plus ancienne charte qui parle de ce monastère, est de l'an 1204. On y lit entre autres choses : *Concedimus vobis etiam quod introitum infradicti territorii terminos quibuslibet mulieribus negare possitis*. Cette charte rapportée par Bouche, (t. 1. secondes additions, p. 9), est déposée aux archives de la cour des comptes, (Reg. *Turturis*, fol. 215). La disposition que nous venons de citer, et qui est sollicitée comme une grâce auprès des comtes de Provence, révèle toute la rigueur de la règle de Saint-Augustin, à laquelle étaient soumis les chanoines de Chardavon. La prévôté de Chardavon était sous le titre de Notre-Dame et de saint Jean-Baptiste. Les guerres du moyen-âge lui furent funestes. Après la mort de la reine Jeanne, le parti opposé au duc d'Anjou y porta le fer et la flamme, en 1385. La communauté ayant à sa tête le prévôt Guillaume Affache, se transporta à la Baume-les-Sisteron, où elle possédait un hospice ou maison de refuge. Les lettres qui autorisent cette translation, et qui existent aux archives de la cour des comptes, sont datées de Sisteron, le 14 août 1385, et signées de la main de la reine régente Marie de Blois. Elles portent que le monastère avait été entièrement détruit: *Dirutum, destructum et totaliter devastatum tam in domibus, animalibus, averibus, quam in aliis bonis.*

L'ancien couvent ne se releva jamais de ses ruines. Le nouveau au contraire prospéra dans le faubourg de Sisteron : mais le temps lui réservait d'autres épreuves. Vers le milieu du quinzième siècle, il perdit un droit précieux, l'élection capitulaire. Les rois s'arrogèrent la nomination du prévôt, et dès lors le bénéfice resta en commende. Le premier prévôt commendataire fut Pierre Villette, nommé en 1447. Le second fut Gaucher de Forcalquier, évêque de Gap. Honoré Bouche le fut en 1665. Le dernier titulaire (1780) a été Honoré Ricaudy, mort à Paris, en 1802.

Le seizième siècle si fatal aux établissements religieux ne pouvait épargner la maison de Chardavon : aussi eût-elle sa bonne part dans les dévastations commises par les protestants. En 1319, cette congrégation comptait 42 membres, parmi lesquels 22 prieurs (1), comme on le voit par l'assemblée tenue pour l'élection du prévôt, Raymond de Vaumeilh. Depuis lors le nombre alla toujours en décroissant; il n'y avait plus à la fin du seizième siècle, que quatre chanoines, un sacristain et un novice. En 1680, les chanoines avaient chacun quinze charges de blé et part égale avec le prévôt dans la dîme du *plan des tines*, valant à chacun 150 coupes de vin. Les revenus de la prévôté étaient de 120 charges de blé et de 3,000 livres argent, et ses charges s'élevaient à environ 1,800 livres. Peu avant la révolution (1782) une bulle d'union au chapitre de Sisteron avait été obtenue et fulminée : mais elle ne devait ressortir son effet qu'après la mort des titulaires. La révolution de 89 laissa sans effet cette mesure.

Le Prevôt de Chardavon en sa qualité de seigneur temporel du lieu, s'investissait de la haute, moyenne et basse juridiction. Les chanoines ne s'étaient réservé que la montagne de la *gache* située au-dessus du rocher de *pierre-écrite*. Toutes les autres terres avaient été abandonnées aux habitants moyennant la dîme de toutes les productions.

L'église actuelle de Chardavon fut construite en 1671. Elle fut

(1) Savoir : de Montayer, de Piégut, de Ventavon, de Volone, de Bezaudun, de Nibles, de La-Villette, de Saint-Martin de Thoard, de Châteauneuf-sur-Volone, de Vilhose, d'Entrepierres, de Baudument, de Châteaufort, de Saint-Martin-d'Ause, de la Perusse, de Saint-Étienne d'Avançon, de Montgardin, de Ventayrol, de Tournefort, de Sourribes et de Barras.

bénite le 19 juillet de la même année par dom François Aillaud, chanoine doyen de Chardavon, et vicaire-général de la prévôté, député à cet effet par Pierre de Marion, évêque-comte de Gap. Elle est sous le titre de Notre-Dame-de-Bienheureuse Consolation. — La fête patronale du lieu est saint Roch (16 août).

Il y a à Chardavon un bureau de bienfaisance.

Chardavon est la patrie de Masse (Louis), jurisconsulte, né vers le milieu du seizième siècle, et le plus ancien commentateur des Statuts de Provence. Son livre intitulé : *Statuta Provinciæ Forcalqueriique comitatuum, cum commentariis*, etc., fut imprimé à Aix en 1591. A peine publié, le Commentaire de Masse fut traduit en langue française par Jean de Bomy, et imprimé aussi à Aix en 1620.

AUTHON.

Le village d'Authon, en latin *Autho*, est situé sur la petite rivière de Vançon, dans une gorge resserrée par de hautes montagnes, à 19 kil. Nord-Est de Sisteron, et à 53 Nord-Ouest de Digne. Le climat d'Authon est très-froid en hiver, à cause des montagnes qui l'entourent et le privent de la chaleur bienfaisante du soleil. La neige y tombe avec abondance et y séjourne longtemps.

La seigneurie d'Authon avait appartenu aux Chevaliers du Temple ; elle passa ensuite à l'Ordre de Malte, et fit partie de la commanderie de Gap. Par transaction du 11 juillet 1529, tous les habitants d'Authon étaient tenus de livrer au commandeur, dans son château, tous les ans à Noël, deux charges de bois ; et là en retour, le seigneur devait leur donner une collation consistant en *nectar*, *néaules et raisins*. Par la suite des temps, les seigneurs trouvant la dépense plus forte que la recette, cessèrent d'exiger la prestation. Les choses en étaient en cet état, lorsque, en 1695, la communauté d'Authon ayant défriché une partie du grand *défends*, le commandeur Annibal Thomas de Beaulieu s'éleva contre cette entreprise, qu'il regardait comme ruineuse de son droit. A cet effet il fit commandement à ses vassaux, par devant la sénéchaussée de Sisteron, de lui expédier chacun les deux charges de bois auxquelles ils étaient soumis, offrant de remplir de son côté, la condition que lui imposait la transaction de

1529. Les habitants répondirent que s'ils avaient discontinué la prestation, la faute en était au seigneur, qui avait refusé la collation à plusieurs d'entre eux; mais qu'ils étaient prêts à reprendre leurs engagements, si le seigneur voulait tenir les siens. En renouvellant l'offre de la collation, le seigneur crut devoir prévenir ses vasseaux de ne pas compter sur le *nectar*, breuvage fabuleux de l'invention des poètes, mais qu'il leur donnera le meilleur vin de sa table.

Cette proposition ne fut nullement du goût de la communauté. La collation lui parut un droit important et trop honorable pour le laisser ainsi modifier, selon le bon plaisir du commandeur. Elle fit en outre sentir le ridicule de *traiter de fiction poétique une boisson si clairement désignée dans un acte public et dont la réalité n'avait pas été mise en doute par les parties contractantes.* Nonobstant ces raisons, le lieutenant de la sénéchaussée rendit une sentence portant que dans la collation, les habitants seront obligés de se contenter de vin, lorsque ce vin sera le meilleur qu'il y ait dans le pays. Les habitants ne se tinrent pas pour battus; ils appelèrent de ce jugement, que dans leurs nouvelles écritures, ils qualifient d'insoutenable, attendu que le *nectar ou pument que doit le seigneur ne saurait être du vin, quelque délicat, quelque exquis qu'il puisse être ; que c'est une liqueur composée, comme serait l'hypocras, la malvoisie, le rossolis*, etc. Ce qu'ils prouvent par diverses autorités, entre autres le *Trésor de la santé*, le Glossaire de du Cange et par les Capitouls de la ville de Sisteron qui exemptait le *pument* ou *clarée* du droit de rêve. D'ailleurs, ajoutent les habitants, les *néaules* que le commandeur est obligé de fournir avec le *nectar*, serviraient au besoin à en déterminer le sens, puisque les *néaules* sont des espèces d'*oublies*, que l'on trempe dans les liqueurs aujourd'hui comme alors... et c'est une dérision de prétendre que le commandeur y ait satisfait, en faisant présenter par un domestique au chef de famille qui lui portait la redevance, une goutte de vin avec des rognures d'*hosties* dans un petit verre semblable à ceux dont on se sert pour boire l'eau-de-vie. Puis, vient une invitation au juge de mieux étudier la propriété des termes. Ce ridicule procès ne mit pas les rieurs du côté du commandeur : ce qui l'obligea sans doute de renoncer à ses prétentions.

La commune d'Authon a une population de 282 âmes, réparties entre le village, les hameaux du *Vivier* et de *Briançon*, et une vingtaine de bastides. Son église paroissiale a pour titulaire sainte Marie-Madeleine. — Il y a un grenier de réserve et une école primaire.

Les ARMOIRIES d'Authon sont d'azur à la croix de Malte d'argent brodée d'or.

FEISSAL.

Feissal, en latin *Feissalium*, est situé à 25 kil. Est de Sisteron, et à 28 Nord de Digne. L'étymologie de Feissal vient du latin *fossa*, qui exprime bien la position du pays dans un bassin resserré par les montagnes. Il tombe une grande quantité de neige dans ce pays, ce qui le rend extrêmement froid pendant six mois de l'année. On y trouve sur les montagnes beaucoup de pins, et beaucoup de plantes médicinales.

La commune de Feissal a 59 âmes de population. Son église paroissiale est sous le titre de Notre-Dame. — Il y a une école primaire.

SAINT-SYMPHORIEN.

Le village de Saint-Symphorien, en latin *Sanctus-Symphorianus*, ainsi appelé du patron du lieu, est situé sur une élévation entre des montagnes, sous un climat froid en hiver et excessivement chaud en été, à 12 kil. Est de Sisteron, et à 40 Nord-Est de Digne. Le sol de ce lieu est ingrat. La seule ressource des habitants et leur unique commerce consiste dans la vente du charbon qu'ils font avec du bois de pin ou de chêne. Les truffes que l'on trouve dans le voisinage de Saint-Symphorien sont excellentes et recherchées.

Ce lieu fut saccagé, et son château détruit en 1392, par les bandes de Raymond de Turenne.

La commune de Saint-Symphorien a une population de 175 âmes disséminées dans le village, les hameaux de *la Brunelle*, *de Roche* et *de Combe*, et dans quelques bastides. Son église paroissiale est sous l'invocation du Saint dont le village porte le nom. — Il y a une école primaire.

VILHOSC.

Vilhosc, en latin *Vilhoscum*, est situé entre deux petites rivières, le *Vançon* et le *Riou*, à 7 kil. Est de Sisteron, et à 59 Nord-Est de Digne. L'étymologie de Vilhosc vient du latin *vilis locus*. Le climat y est assez tempéré, et le sol passablement fertile. La commune de Vilhosc a une population de 304 âmes, dont plus de la moitié est agglomérée et le reste disséminé dans de nombreuses bastides. Son église paroissiale a pour patrons saint Gervais et saint Protais, martyrs.

Il y a encore une autre église souterraine, que l'on croit avoir été bâtie par les Templiers. Elle est située sous l'ancienne chapelle du prieuré et conserve toute ses formes. Elle ne reçoit le jour que de quelques étroites ouvertures qui se terminent à fleur de terre. — Il y a une école primaire.

ENTREPIERRES.

Le village d'Entrepierres, en latin *Interpetras*, tire son étymologie des rochers qui l'avoisinent. Il est situé sur le torrent du *Riou*, à 7 kil. Est de Sisteron, et à 42 Nord-Ouest de Digne. Son sol est pierreux et peu productif. On y récolte cependant du blé, de l'avoine et des fruits. Cette commune a une population de 439 âmes, et forme deux paroisses.

Paroisse d'Entrepierres. Elle comprend le village et le hameau de Naux. Son église paroissiale est dédiée à saint Marc. On trouve au quartier de Saint-Puits, les débris d'un ancien monastère qu'on attribue aux Templiers. On voit aussi des ruines de maisons et d'une église dans le quartier dit *Fouerco*. — Il y a une école primaire.

Paroisse de Mezien. Cette paroisse se compose du village de ce nom et de bastides. Son église, jadis paroissiale de la communauté d'Entrepierres, est dédiée à saint Saturnin.

§ 2. — CANTON DE LA-MOTTE.

Le canton de La-Motte, qui occupe l'angle Nord-Ouest de l'arrondissement de Sisteron, est borné : au Nord et à l'Ouest par

le département des Hautes-Alpes; à l'Est, par le canton de Turriers, et au Sud, par celui de Sisteron.

Ce canton se compose de treize communes, qui sont: La-Motte, chef-lieu et au centre; Le Caire, Curban, Claret, Melve, Thèze, Sigoyer, Vaumeil, Valernes, Nibles, Châteaufort, Valavoire et Clamensane. Population totale, 4,618 âmes.

Sous le rapport du culte, chacune des treize communes forme une paroisse, sauf celle de Curban qui en forme deux. Celle de La Motte a une cure de seconde classe.

Justice de Paix, bureau de poste et de l'enregistrement, chef-lieu de perception, brigade de gendarmerie, à La-Motte; notariats, à La-Motte, à Claret et à Valernes.

LA-MOTTE.

La-Motte, en latin *Motta*, est située dans une plaine sur la route départementale de Seyne à l'Escale n° 17, à 22 kil. Nord-Est de Sisteron, et à 52 Nord-Ouest de Digne. Ce bourg était autrefois bâti sur un mamelon qui conserve encore les ruines des anciennes habitations, et entouré d'autres mamelons couverts de gazon. De là, lui était venu le nom de Motte, qui exprime un tertre, une élévation de terrain. On le dénomme ordinairement, *La-Motte-du-Caire*, à cause du voisinage de ce dernier lieu. Le climat y est tempéré; le sol montagneux et aride. La-Motte fut occupée, en 1585, par les ligueurs. Le sieur De Vins, se voyant poursuivi par le grand-prieur, poussa avec sa cavalerie jusques à Gap, laissant son infanterie à La-Motte, sous les ordres de Saint-André de Sault, son beau-frère. Cette troupe n'y séjourna pas néanmoins longtemps.

La commune de La-Motte a une population de 659 âmes: à part 25 maisons de campagne habitées, la population est toute agglomérée. Son église paroissiale a pour patron sainte Marie-Madeleine. Elle a été bâtie à plusieurs reprises: elle n'était d'abord qu'une chapelle que l'on agrandit à mesure que la population augmentait. Le clocher ne date que de 1785. Cet édifice qui était très-irrégulier, a été reconstruit à neuf dans ces dernières années.

Il y a à La-Motte, deux écoles primaires et un bureau de bienfaisance.

La seigneurie de La-Motte appartenait autrefois à la famille d'Hugues, qui a fourni plusieurs personnages remarquables à l'église, à l'armée et à l'état. Le château existe encore et appartient en partie à la commune.

LE CAIRE.

Le Caire, en latin *Castrum de Caire*, est situé dans une gorge resserrée par des montagnes et par des rochers taillés à pic, à 4 kil. Nord-Est de La Motte, à 26 Nord-Est de Sisteron, et à 66 Nord-Ouest de Digne. Ce village tire son nom de sa position à l'extrémité de la vallée de La Motte, et parce qu'il en forme comme le coin ou l'angle, mots exprimés en langue provençale par celui de *Cairé*. Le climat de ce lieu est froid en hiver et fort chaud en été. On y trouve, au Nord, plusieurs masses gypseuses très-considérables. Elles sont associées à des marnes irisées qui s'étendent elles-mêmes plus au Nord sur une longueur de plusieurs kilomètres. Ce gypse est faiblement exploité par les habitants. On y trouve aussi du charbon de terre autrefois exploité : à la surface des mines, est une tourbe bitumineuse qui brûle au feu, et qui répand une fumée abondante et désagréable.

Le château du Caire a joué un certain rôle dans les guerres de Raymond de Turenne. Tristan de Beaufort, bâtard du vicomte de Valernes, et parent de Raymond, s'empara de ce château, le 20 juin 1391, ou plutôt la trahison le lui livra. Il paraît même que l'auteur de cet attentat, Raybaudet de Remusat, seigneur du lieu, ne recula point devant l'assassinat d'un de ses co-seigneurs, dont la résistance faisait obstacle à ses desseins. Il fallut envoyer des troupes et de l'artillerie pour faire le siége de cette place. L'artillerie de cette époque consistait surtout en bombardes, ou armes à feu qui lançaient des projectiles d'un poids et d'une dimension énormes. Les pierres dont on les chargeait, étaient arrondies comme les boulets ; à défaut on se servait de simples graviers. Cependant tout en s'occupant de réduire le Caire par la force, on eût préféré un autre arrangement. L'ennemi ne le désirait pas moins, car ce qu'il recherchait avant tout c'était de satisfaire son inextinguible soif du village. Des négociations s'ouvrirent dès lors : leur résultat fut que, moyennant mille

florins (20,000 fr.) qui lui seraient comptés par le bailliage, les rebelles évacueraient le Caire ; qu'on rendrait, de part et d'autre, les chevaux pris, et que les chefs de la révolte auraient des saufs-conduits avec une escorte pour se retirer.

La commune du Caire a une population de 170 âmes : il n'y a point de hameau, mais quinze maisons de campagne habitées. Son église paroissiale, sous le titre de saint Michel, ne compte que 200 ans d'existence. Elle est placée au centre du village, sur un rocher qui le domine. Elle a deux nefs et une voûte assez gracieusement élancée et soutenue par des colonnes, au pied desquelles sont sculptés des personnages.

On voit dans le cimetière les débris d'une ancienne église — Il y a au Caire une école primaire.

Les ARMOIRIES du Caire sont de sinople à une montagne d'argent à dextre, du milieu de laquelle sort une rivière : à sénestre, une rivière au naturel. Au chef en lettres de sinople, on lit : LE-CAIRE.

CURBAN.

Curban, en latin *Curbanum*, est situé sur la rive gauche de la Durance, à 14 kil. Nord de La-Motte, à 31 Nord-Est de Sisteron, et à 71 Nord-Ouest de Digne. L'étymologie de Curban vient du latin *curvans*, à cause de la position du village bâti en pente. Le climat y est assez bon ; le sol fertile produit des grains et plusieurs espèces de fruits.

On trouve au pied de la montagne appelée *Aujarde* ou *Pied-gros*, et tout près du hameau de *la Curneyrie*, une mine de plomb sulfuré distribué en filons, dont le principal a 60 cent. d'épaisseur. Cette mine est connue depuis plus d'un siècle ; elle fut concédée en 1718, en 1770, enfin en 1785. Une fonderie fut établie au milieu des forêts considérables qui couvraient le pays. Elle se composait d'un four à manche et d'un petit four écossais, auxquels on avait joint un bocard et une laverie. C'est là qu'on apportait tous les minerais du lieu et du voisinage, trop pauvres pour être vendus comme alkifoux ; on les traitait pour plomb seulement, parce que les essais avaient prouvé que leur teneur en argent était extrêmement faible. Les exploitations et l'établis-

sement métallurgique ont été abandonnés en 1793. On trouve également à dix minutes de la carrière de plomb, deux carrières de gypse associé à des couches de grès fins, et de grès schisteux.

Après le siége de Sisteron, en 1568, les protestants s'étaient cantonnés autour de cette ville. Curban était au nombre de leurs cantonnements. Ils s'y maintinrent longtemps encore, et il fallut en faire le siége (1572) pour faire rentrer ce lieu sous l'obéissance du roi. Quelques années après, en 1588, Curban fut de nouveau le théâtre d'un combat acharné, entre les troupes de Lesdiguières et celles du duc de Lavalette. Le gouverneur de Gap, Saint-Julien, obligé de sortir de cette ville, venait avec ses gendarmes se joindre à Lavalette, dans le lieu de Curban, lorsque Lesdiguières les attaqua à l'improviste, et leur enleva chevaux et bagages.

La commune de Curban a une population de 521 âmes : elle forme deux paroisses.

Paroisse de Curban. Elle comprend le village, le *Col-de-Blos* et plusieurs campagnes. Son église paroissiale, sous le titre de saint Pierre, n'offre rien de remarquable. Il y en a une autre, sise hors le village, dont on fait remonter la construction à cinq cents ans. On l'a abandonnée, quoique plus vaste que la première, à cause de son isolement. — Il y a à Curban deux écoles primaires.

Paroisse de Rousset. Elle a été érigée dans ces dernières années, et elle comprend les hameaux de *Rousset*, de *la Curneyrie* et des bastides disséminées dans la plaine. — Il y a une école primaire.

Les armoiries de Curban sont de gueules à un pont de deux arches d'argent, maçonné de sable, et posé sur une rivière au naturel.

CLARET.

Claret, en latin *Claretum*, est situé au pied d'une montagne, sur la rive gauche de la Durance, à 9 kil. Ouest de La-Motte, à 23 Nord de Sisteron, et à 63 Nord-Ouest de Digne. Le climat y est sain et tempéré. Le sol produit des grains, du vin, des pommes, des poires, beaucoup de noix et des légumes. Les anciens géographes placent à Claret une carrière de marbre, autrefois

exploitée, mais abandonnée à cause de la difficulté de l'exploitation.

En 1588, le village de Claret vit dans ses murs deux armées ennemies. Après sa défaite à Curban, Saint-Julien, gouverneur de Gap, avait gagné en toute hâte le lieu de Claret. Heureusement pour lui, une compagnie détachée par Lavalette y avait été placée dans le but d'éclairer la rive gauche de la Durance. Le sieur Raymond d'Eoux, qui commandait cette compagnie, avait pris position au haut du village ; il s'empressa de l'accueillir, et se mit en devoir de repousser Lesdiguières qui arrivait presque en même temps. Furieux de cette contrariété, les protestants se jetèrent avec impétuosité sur le retranchement ; mais on leur imposa une résistance qui les obligea de revenir plusieurs fois à la charge, et toujours sans succès. Ils avaient une telle soif du pillage, qu'on en tua neuf autour d'un cheval mort chargé de bagages, et que tous s'arrachaient à l'envi.

La commune de Claret a une population de 374 âmes, dont 80 dans les bastides, 75 dans le hameau de *Roche*, et le reste dans le village. Son église paroissiale, dédiée à saint Pierre, apôtre, est fort ancienne. Son clocher à flèche, son portique orné de sculptures et un petit tableau sont tout ce qu'on y trouve de remarquable. Le hameau de *Roche* a aussi une chapelle dédiée à la Sainte Vierge, où l'on se rend en procession le 2 juillet, fête de la Visitation. — Il y a à Claret une école primaire.

Les ARMOIRIES de Claret sont de gueules à la tour d'or, surmontée de trois donjons du même, et maçonnée de sable.

MELVE.

Melve, en latin *Melva*, est situé sur une élévation et sur la rive gauche de la Durance, à 5 kil. Ouest de La-Motte, à 24 Nord de Sisteron, et à 64 Nord-Ouest de Digne. Le climat, quoique assez tempéré, ne l'y est cependant pas assez pour que le raisin puisse y mûrir. Le sol aride produit du blé, des légumes et des noix. La commune de Melve a une population de 264 âmes. Le village ne se compose que de 11 habitants ; tout le reste est disséminé dans les bastides et les hameaux de *Serre*, des *Sigauds*, de *Valaury*, de *Sus-Ville*, etc. Son église paroissiale est dédiée à la

Sainte Vierge ; saint Clair, abbé, en est le patron. — Il y a une école primaire.

Les ARMOIRIES de Melve sont de gueules à la fasce d'argent, avec le mot MELVE en lettres de sable. Deux étoiles d'or en chef, et un croissant du même en pointe.

THÈZE.

Thèze, en latin *Thesa*, est bâti en amphithéâtre, sur la rive gauche de la Durance, à 13 kil. Sud-Ouest de La-Motte, à 16 Nord de Sisteron, et à 56 Nord-Ouest de Digne. Le territoire de Thèze forme une espèce de demi lune bordée par la Durance et par un torrent. Le climat y est assez bon. Au bas du village on voit une belle rangée de jardins potagers. La terre de ce lieu portait jadis le titre de baronie. Thèze était au nombre des lieux occupés par les protestants, après le siége de Sisteron en 1568. Il se remit en 1572, sous l'autorité du roi.

La commune de Thèze a une population de 297 âmes, dont une faible partie est disséminée dans les maisons de campagne. Son église paroissiale est sous le titre de saint Blaise. Parmi les tableaux qui la décorent, il en est un, celui de saint Sébastien, qui est estimé par les connaisseurs. — Il y a une école primaire.

Les ARMOIRIES de Thèze sont d'azur à un cerf d'or, avec les lettres TH en argent au-dessus de son bois. Au chef, trois roses de gueules dans un champ d'argent.

SIGOYER.

Sigoyer, en latin *Sigoyerium*, est situé sur une hauteur à quelque distance de la rive gauche de la Durance, à 8 kil. Sud-Ouest de La-Motte, à 16 Nord de Sisteron, et à 56 Nord-Ouest de Digne. Le climat y est assez tempéré et fort sain. Le sol aride et montueux n'est pas d'un grand produit.

Il y avait jadis à Sigoyer un château fortifié qui fut détruit pendant les troubles de la Ligue. Le seigneur du lieu François Laydet, y avait placé une garnison sous les ordres du capitaine Louis Des-Isnards. Le comte de Sommerive, s'étant rendu maître de Sisteron en 1562, donna ordre au sieur de Sainte-Jaille de

venir assiéger et prendre ce château, dans la crainte que les protestants ne vinssent s'y établir. Le capitaine Des-Isnards n'attendit pas que la place fut investie ; il la livra traitreusement à Sainte-Jaille qui la fit brûler et raser.

La commune de Sigoyer a 250 âmes de population : la plus forte agglomération n'est que de 13 habitants : tout le reste est disséminé dans les bastides sur tout son territoire. Son église paroissiale, sous le titre de Notre-Dame, compte deux cents ans d'existence. Elle est la mieux construite de toutes celles du canton de La-Motte. La fête patronale du lieu est la Nativité de la Sainte-Vierge. — Il y a une école primaire.

Les ARMOIRIES de Sigoyer sont de gueules à la tour d'or terminée en pointe et maçonnée de sable.

VAUMEIL.

Vaumeil, en latin *Valmellis*, est situé à 13 kil. Sud-Ouest de La-Motte, à 14 Nord de Sisteron, et à 54 Nord-Ouest de Digne. Un torrent coupe en deux parties égales, du Nord au Sud, le territoire de cette commune ; sur les bords de ce torrent, on voit quelques prairies, beaucoup d'arbres fruitiers et beaucoup de ruches à miel. C'est de là qu'est venu le nom de Vaumeil du latin *Vallis mellis*. Le climat y est assez tempéré : on y cultive la vigne, le mûrier et l'amandier. Le sol est assez productif, mais un peu aride.

Pendant les troubles de la Ligue, le sieur De Vins voulant protéger sa retraite et détourner l'attention des troupes stationnées à Sisteron, jeta le capitaine Blaise Estaignon avec sa compagnie dans Vaumeil (1585). Celui-ci ne tarda pas à y être investi par un régiment entier, celui de Champagne. Quelques-uns des parents de Blaise avaient pris les devants pour tâcher de le détourner du projet peu raisonnable de se défendre dans un si mauvais poste ; mais il ne tint aucun compte de leurs représentations : il attendit de pied ferme le régiment et lui tua quelques hommes. Obligé de se rendre au colonel d'Ornano, qui accourut avec ses Corses pour soutenir le régiment de Champagne, Blaise n'échappa que par miracle, à la fureur des soldats qui voulaient

venger sur lui, la mort d'un sergent de la compagnie et du mestre-de-camp, tués dans cette affaire.

La commune de Vaumeil a une population de 554 âmes, dont la moitié réunie dans le village et le reste disséminé dans les maisons de campagne. Son église paroissiale, dédiée à saint Marcellin d'Embrun, n'offre de curieux que sa haute antiquité. Elle a été considérablement augmentée à plusieurs reprises, et notamment en 1660, qu'on y ajouta une nef collatérale. — Il y a deux écoles primaires.

VALERNES.

Le village de Valernes, en latin *Valernæ*, est situé sur la rive droite de la Sasse et sur la rive gauche de la Durance, à 15 kil. Sud Ouest de La-Motte, à 9 Nord de Sisteron, et à 49 Nord-Ouest de Digne. Le climat y est tempéré et le sol assez fertile. La terre de Valernes est connue dès l'an 1099 : elle fut donnée par la reine Jeanne à Guillaume Roger, deuxième du nom, vicomte de Beaufort en 1347. Cinq ans après, elle fut érigée en vicomté. Dans le seizième siècle elle appartenait au baron d'Allemagne de la maison de Castellane.

Le village était autrefois entouré de remparts ; le château, fortifié selon le temps, n'offre plus que des débris épars parmi lesquels un reste d'une tour d'une hauteur et d'une épaisseur prodigieuses. C'est dans ce château que fut enfermé et détenu le fameux chef de bande, Camisard. Rencontré dans une de ses courses par le lieutenant du vicomte de Valernes, noble Elzéar Raoul, il se vit attaqué, et fait prisonnier avec une partie des siens. Camisard fut chargé de chaînes, et traité dans sa prison avec une rigueur extrême ; il y périt enfin par un lâche attentat (1592). La terreur qu'il avait inspirée, et la crainte de nouveaux excès de sa part dans la suite furent le prétexte de sa mort.

Valernes, lors du siége de Sisteron en 1568, était occupé par les protestants qui s'y cantonnèrent longtemps encore après. Ce lieu se replaça de lui-même sous l'autorité du roi, sans attendre qu'on vint l'y contraindre (1572). Lorsque la ligue eût éclaté, le baron d'Allemagne, ajouta un surcroît de garnison dans son château de Valernes, et en confia la garde au capitaine Lanoze.

C'était une menace permanente et un sujet d'alarme pour toute la contrée. Aussi après la mort du baron, tué à Allemagne, le 5 septembre 1586, eût-on hâte d'accepter les propositions de Lanoue, et de faire démolir les fortifications de cette place.

La commune de Valernes a une population de 707 âmes, dont la moitié agglomérée et le reste disséminé dans la campagne. Son église paroissiale a pour titulaire sainte Marie-Madeleine. On ne sait rien de certain sur l'époque de sa construction. — Il y a deux écoles primaires et un bureau de bienfaisance.

Valernes est la patrie d'un saint prêtre nommé Pierre Simon, qui se signala par son zèle dans les missions, et mourut à Aix, le 31 mai 1714. Il fut enseveli dans l'église de la Pureté, et l'on mit sur son tombeau l'épitaphe suivante :

Ci-git sous cette pierre,
Le corps de Pierre Simon,
Qui fut très-zélé, dit-on,
Pour la foi de Simon-Pierre.
Ne sortez pas de ce lieu
Sans prier le saint Apôtre,
De bien demander a Dieu
Et son repos et le vôtre.

NIBLES.

Nibles, en latin *Nubilum*, est situé sur la rive droite de la Sasse, à 9 kil. Sud de La-Motte, à 13 Nord-Est de Sisteron, et à 53 Nord-Ouest de Digne. L'étymologie de Nibles vient du latin *Nubilus*, couvert de brouillards : ce qui exprime très-bien la position de ce pays dans un endroit bas et resserré par les montagnes, et où les vents ne dissipent qu'avec peine les brouillards. Le climat y est tempéré en été et très-froid en hiver, le sol léger et peu fertile.

Dans la terre de Nibles, qui appartenait à l'Ordre de Malte, la tradition place une ancienne maison des Templiers. On trouve au bas d'une montagne et près du lit de la rivière de la Sasse, une source d'eau salée. A 200 pas au-dessus, on voit une autre source d'eau douce, très-abondante.

La commune de Nibles a une poplation de 141 âmes, dissemi-

nées dans cinq hameaux qui sont : *le Plan*, *la Poste*, *les Aguillons*, *les Féautriers* et *Clans*. Son église paroissiale, sous le titre de Notre-Dame-de-Bethléem, a été construite en 1717, dans le hameau du *Plan*. (Avant cette époque, elle était placée sur une élévation près d'une tour dont il ne reste que des débris.) On y remarque le tableau du maître-autel, représentant la Fuite en Egypte. — Il y a à Nibles une école primaire et un bureau de bienfaisance.

Les ARMOIRIES de Nibles sont d'azur à une étoile d'or.

CHATEAUFORT.

Châteaufort, en latin *Castrumforte*, est situé sur la rive gauche de la Sasse, à 10 kil. Sud de La-Motte, à 14 Nord-Est de Sisteron, et à 43 Nord-Ouest de Digne. Ce village tire son nom d'un ancien château fortifié et bâti sur un roc d'un difficile accès. Le climat de ce lieu est très froid en hiver et tempéré en été. Son sol assez fertile fournit des gras pâturages sur les collines.

La commune de châteaufort comprend une population de 201 âmes, disséminées dans sept hameaux : *le Village*, *le Clot de Gervais*, *le Clot de Mayol*, *les Amayons*, *le Forest*, *les Jaumes*, *Saint-Véran*, et dans neuf bastides isolées. D'après les plus anciens cadastres, la plus grande partie de la population était réunie au village ; mais le seigneur possédant presque tout le terrain qui l'environne, les vassaux se construisirent des habitations dans les champs pour être plus à portée de les exploiter. L'église paroissiale est sous le titre de saint Laurent. Il y a une école primaire.

Les ARMOIRIES de châteaufort sont d'azur aux lettres C.F. séparées par une étoile du même. En pointe est un croissant d'argent ; en chef un soleil rayonnant d'or.

VALAVOIRE.

Valavoire, en latin *Valvidere*, est situé dans une vallée, à 15 kil. Sud-Sud-Ouest de La-Motte, à 20 Nord-Est de Sisteron, et à 40 Nord-Ouest de Digne. L'étymologie de Valavoire vient du latin *vallis visu*, vallée à voir ; l'ingratitude du sol ne justifie cependant

pas cette étymologie. Le climat y est très-froid. Cette commune compte une population de 215 âmes. — Il y a un grenier de réserve et une école primaire.

CLAMENSANE.

Clamensane ou Clémensane, en latin *Clamensana*, est situé dans une vallée sur la rive droite de la Sasse et sur le torrent de *Vermeille*, à 7 kil. Sud-Est de La-Motte, à 20 Nord-Est de Sisteron, et à 50 Nord-Ouest de Digne. Le climat y est assez tempéré; son teritoire produit du blé, du vin, des amandes et des légumes.

La commune de Clamensane a une population de 382 âmes, dont 260 au village et le reste disséminé dans les hameaux des *Hautes* et *des Basses-Graves*, *de Meynard*, *de Precennas* et quelques bastides. Son église paroissiale, sous le titre de Notre-Dame, a été construite en 1830. Huit grandes colonnes en pierres de taille soutiennent la voûte de la nef.

On trouve sur une montagne, à deux heures du village, une chapelle dédiée à saint Amand, qui est fort ancienne et en grande vénération dans la contrée. — Il y a à Clamensane un bureau de bienfaisance et une école primaire.

Les ARMOIRIES de Clamensane sont de gueules à un cœur d'argent en abîme, surmonté de deux croix carrées d'or en chef, et de deux étoiles en pointe du même.

§ 3. — CANTON DE TURRIERS.

Le canton de Turriers, qui occupe toute la partie Nord-Est de l'arrondissement de Sisteron, est borné : au Nord, par le département des Hautes-Alpes ; à l'Est, par les cantons du Lauzet et de Seyne ; au Sud, par le canton de Sisteron ; à l'Ouest, par celui de La-Motte.

Ce canton se compose de onze communes, qui sont : Turriers, chef-lieu dans la partie Nord-Est ; Bellafaire, Gigors, Piégut, Venterol, Urtis, Faucon, Astoin, Bayons, Reynier et Esparron-la-Bâtie. Population totale, 3,491 âmes.

Sous le rapport du culte, ce doyenné comprend quatorze paroisses, savoir : Turriers, avec une cure de seconde classe;

Bellafaire, *la Freissinie*, Gigors, Piégut, Venterol, *Les-Tourniaires*, Urtis, Faucon, Astoin, Bayons, *La-Combe*, Reynier et Esparron-la-Bâtie.

Justice de paix, bureau de poste et de l'enregistrement, chef-lieu de perception et brigade de gendarmerie, à Turriers : notariats, à Turriers, à Bayons et à Venterol.

TURRIERS.

Turriers, en latin *Turrina*, et anciennement *Castrum de Turrinas*, est situé sur une hauteur, à 38 kil. Nord-Est de Sisteron et à 62 Nord-Ouest de Digne. L'étymologie de Turriers vient du latin *Turris*, à cause d'une ancienne tour bâtie sur une hauteur qui domine le village, et dont il ne reste plus que les fondations. Le climat y est rude et le terrain fort boueux. On y récolte du blé, des légumes, du fruit et d'assez méchant vin. On exploite dans le territoire de Turriers, au pied du bois de *Gière*, une carrière de gypse, où l'on trouve aussi de l'anidrite dont on se sert pour faire des objets d'art. Il y a encore dans ce territoire une source d'eau minérale qui n'est pas utilisée, à cause de son peu d'importance.

Turriers était jadis une des quatre communautés, qui avec Gigors, Bellafaire et Faucon, formant les quatre châteaux dépendant, pour le spirituel, de l'abbaye de Saint-Victor.

La commune de Turriers comprend une population de 633 âmes, dont 520 agglomérées ; le reste est disséminé dans les neuf hameaux de *Crève-Cœur*, *Col-de-Rule*, *Forêt-Loin*, *Gière*, *Col-d'Avril*, *Col-d'Allègre*, *Col-de-Parel*, *les Aires et Mouriès*. Son ancienne église paroissiale, sous le titre de saint Genès, puis sous celui de Notre-Dame-des-Neiges, était sise au haut du village ; mais depuis deux siècles environ, elle est tombée en ruines, et les offices divins sont célébrés dans celle de saint Antoine, patron du lieu. On ignore la date précise de la fondation de cette dernière. Les trois nefs de cet édifice sont inégales en longueur, les voûtes beaucoup trop écrasées, les piliers de séparation extraordinairement matériels. — Il y a deux écoles primaires.

Turriers est la patrie de Franco (Pierre), célèbre chirurgien du seizième siècle, qui a laissé son nom à la manière de pratiquer

la taille par le *haut appareil* (*methodus franconiana*). Il professa avec succès, en divers pays, notamment en Suisse, à Orange et probablement à Lyon, où il fit imprimer ses ouvrages. On recherche encore aujourd'hui son *Traité des hernies*, in-8°, Lyon, 1561. On ignore l'époque de la mort de Franco; on sait seulement qu'en 1561, il avait trente-trois ans de service, et au moins soixante ans d'âge.

Les ARMOIRIES de Turriers sont d'azur à la tour d'or, terminée en pointe et maçonnée de sable.

BELLAFAIRE.

Bellafaire, en latin *Castrum de Bellafaire*, est situé sur une élévation au milieu d'un vaste bassin, à 3 kil. Nord de Turriers, à 38 Nord-Est de Sisteron, et 61 Nord-Ouest de Digne. Le climat y est froid; le sol produit du blé, de l'avoine, des légumes, du chanvre et du vin de médiocre qualité. Le gypse y est si abondant que les habitants ignorent l'usage de la chaux et se servent exclusivement du plâtre pour bâtir. La carrière, d'où ils le tirent, est située dans le ravin de *Joussenoire*, quartier de *Malcombe*. La commune de Bellafaire a une population de 348 âmes. Elle se divise en deux paroisses.

PAROISSE DE BELLAFAIRE. Elle comprend le village, les hameaux des *Jurans* et des *Héritiers*, et 220 âmes de population. Son église paroissiale, sous le titre de saint Nicolas de Myre, est bâtie en forme de croix. On ignore la date de sa construction. La nomination à la cure était réservée autrefois au chapitre de Saint-Victor de Marseille. — Il y a une école primaire.

PAROISSE DE LA FREYSSINIE. Elle comprend les hameaux de la *Freyssinie*, *des Martins*, *des Pascals*, *des Auphands*, *des Dorns et des Aguillons* : population, 127 âmes. Elle était jadis une succursale de la paroisse de Bellafaire, desservie par un vicaire. Elle fut érigée en 1708. Son église paroissiale est sous le titre de saint Joseph. — Il y a une école primaire.

Les ARMOIRIES de Bellafaire sont de gueules à la fasce d'argent, chargée du mot BELLAFAIRE en lettres de sable, accompagnées de trois étoiles d'argent, deux en chef, et une en pointe.

GIGORS.

Le village de Gigors, en latin *Locus de Gigoriis*, est situé à l'entrée d'un vallon extrêmement resserré, à 5 kil. Nord de Turriers, à 56 Nord-Est de Sisteron, et à 63 Nord-Ouest de Digne. Il est fait mention du prieuré de ce lieu dans la bulle de Grégoire VII de l'année 1084, sous le nom de *Cella Sanctæ Mariæ, Sanctique Joannis de Gigoriis*. Ce prieuré était de fondation très-ancienne, et appartenait au chapitre de Saint-Victor de Marseille. Les églises qui en dépendaient étaient celles de Gigors, de Bellafaire, de Turriers et de Faucon. Le prieur nommait à ces quatre cures, et était co-seigneur de Gigors, où il avait la basse juridiction. Le climat de ce lieu est froid ; le sol assez fertile quoique pierreux. On y exploite une carrière de gypse.

La commune de Gigors a une population de 208 âmes, dont une trentaine seulement est disséminée. Son église paroissiale a pour patron saint Laurent, diacre et martyr. — Il y a une école primaire.

Les ARMOIRIES de Gigors sont d'or à un arbre de sinople. Le chef d'azur à deux chevrons d'or et trois besants d'argent.

PIÉGUT.

Piégut, en latin *Podium acutum*, tire son nom de sa position sur une élévation, au pied d'une montagne. Ce lieu est à 12 kil. Nord-Nord-Ouest de Turriers, à 41 Nord-Est de Sisteron et à 73 Nord-Ouest de Digne. Le climat y est dur en hiver et il y tombe beaucoup de neige. Il existe dans un rocher escarpé situé au-dessus du hameau de Neyrac, une mine de plomb sulfuré qui a été exploitée, il y a une soixantaine d'années. Sa puissance est très-variable et peut être estimée moyennement à 0m 70. D'après un essai fait en 1783 par le chimiste Sage, elle rend 61 pour 100 de plomb d'œuvre renfermant environ de 0,00125 à 0,00156 d'argent. On y avait pratiqué deux étages de travaux consistant en puits et en galeries assez étendues. Lorsque l'exploitation était en activité, la partie la plus riche du minerai était triée et vendue comme alkifoux, et le reste envoyé à Curban était traité pour plomb.

La commune de Piégut a une population de 227 âmes, dont 127 au village et 100 dans les hameaux de *Neyrac, des Moulins, du Planet, des Ponts et du Forest.* Son église paroissiale est sous le titre de saint Columban. — Il y a une école primaire.

VENTEROL.

Venterol, en latin *Venterolus*, est situé sur le penchant d'une haute montagne à 13 kil. Nord-Ouest de Turriers, à 57 Nord Est de Sisteron, et à 74 Nord-Ouest de Digne. L'étymologie de Venterol vient du latin *ventorum locus*, à cause de l'exposition du pays aux vents du Nord, du Couchant et du Levant. Le climat y est très-froid : la neige couvre les campagnes pendant six mois de l'année.

La commune de Venterol se divise en Haut et en Bas-Venterol, formant chacun une paroisse distincte, et ayant une population totale de 442 âmes disséminées dans treize hameaux.

Paroisse de Venterol. Elle comprend les hameaux du *Pied-du-Bois*, des *Vivians*, du *Planet*, des *Barnaux*, du *Blanchet*, des *Abrachis*, des *Garins* et du *Col-de-Siblet*. Son église paroissiale a pour patron saints Crépin et Crépinien, martyrs. — Il y a une école primaire.

Paroisse des Tourniaires. Elle comprend les hameaux du Bas-Venterol qui sont : les *Tourniaires*, les *Galliaches*, les *Périers*, les *Garins et les Abrachis*. Son église paroissiale est sous le vocable de saint Jean-Baptiste. — Il y a une école primaire.

Cette commune possède un grenier de réserve.

URTIS.

Urtis, en latin *Urtisium*, est situé sur le revers Nord d'une haute montagne, à 16 kil. Nord-Ouest de Turriers, à 54 Nord-Est de Sisteron, et à 74 Nord-Ouest de Digne. L'étymologie d'Urtis vient du latin *Urtica*, ortie, plante qui y est fort-abondante. Le climat de ce lieu est très-froid en hiver, et son sol assez fertile. Cette commune a 100 âmes de population : il y a deux hameaux *les Garcis* et *les Marmets*. Son église paroissiale est dédiée à saint Maxime de Riez.

FAUCON.

Faucon, en latin *Falco*, est situé sur la route départementale de Seyne à l'Escale, à 10 kil. Ouest de Turriers, à 30 Nord-Est de Sisteron, et à 70 Nord-Ouest de Digne. Le climat y est froid, et le territoire assez fertile. On trouve près le hameau des *Bernards* et à gauche de celui-ci, des couches de gypse dans une position très-escarpée. Elles sont exploitées, malgré leur accès difficile, parce qu'on les a reconnues d'excellente qualité pour les constructions. Non loin de là, il existe une autre masse gypseuse encore plus considérable que la première et plus facilement abordable.

Louis III, roi-comte de Provence, fit donation de Faucon à Hélion de Glandèves, en 1423, avec la haute et basse justice, en reconnaissance de ses services lors de la conquête du royaume de Sicile.

Cette commune a 194 âmes de population. Son église paroissiale est sous le titre de Notre-Dame. — Il y a une école primaire.

ASTOIN.

Astoin, en latin *Astoinum*, est situé au pied d'une montagne, à 5 kil. Sud de Turriers, à 34 Nord-Est de Sisteron, et à 70 Nord-Ouest de Digne. L'étymologie d'Astoin vient du latin *astrinctus*, à cause que ce lieu est resserré entre quatre montagnes. Le climat y est froid mais sain ; le sol ne donne que des récoltes médiocres. Les divers torrents qui naissent dans ce territoire forment, par leur affluence, la petite rivière de la Sasse, qui traverse les cantons de Turriers et de La-Motte. Le territoire d'Astoin est extrêmement riche en gypse. Le village est bâti lui-même sur une colline de gypse. Plusieurs autres carrières se trouvent, dans le vallon d'*Aiguebonne*, sur la montagne de *Serre-blanc*, dans le vallon de la *Sagné*, qui conduit au col de Turriers, enfin sur la montagne du *Soleil*.

La commune d'Astoin comprend une population de 138 âmes ; il y a, outre le village, les deux hameaux des *Gaulières* et des *Mourres*. L'église paroissiale, sous le titre de sainte Anne, ne date

que du commencement du dix-huitième siècle ; ce fut à la même époque que la paroisse fut érigée, car auparavant elle était réunie à celle de Bayons. — Il y a un grenier de réserve.

BAYONS.

Bayons, en latin *Bayo*, est situé dans une vallée sur la rive droite de la Sasse, à 11 kil. Sud de Turriers, à 28 Nord-Est de Sisteron, et à 64 Nord-Ouest de Digne. Le climat y est assez tempéré ; les productions du sol sont le blé et les légumes. On y exploite plusieurs couches gypseuses situées au quartier de *Clastre*, au-dessus du hameau de *Rouinen à Fontanier*, et près de la tour de *Bédoin*. La commune de Bayons a une population de 685 âmes, et se divise en deux paroisses.

Paroisse de Bayons. Elle comprend le village, les hameaux de la *Cour*, de *Rouinen*, quelques bastides et 480 âmes de population. Son église paroissiale, sous le titre de Notre-Dame est fort belle. On en rapporte la construction au onzième siècle. Elle est entièrement construite en pierres de taille et sur le plan de l'église de Seyne. Le sanctuaire en est pourtant plus majestueux : trois longues fenêtres, en y donnant beaucoup plus de jour, y donnent aussi plus de grâce. D'après une ancienne tradition, tandis que l'architecte présidait à la construction de l'église de Seyne, son fils faisait bâtir celle de Bayons. Les travaux exécutés, le père après avoir tout bien examiné, avoua que l'église de Bayons méritait, à certains égards, la préférence sur celle de Seyne. La fête patronale du lieu est saint Blaise, évêque et martyr. — Il y a une école primaire.

Paroisse de la Combe. Cette paroisse, ainsi appelée de sa position dans un vallon, comprend les deux hameaux de ce nom, quelques bastides et 206 âmes de population. Elle fut érigée en succursale de Bayons par le cardinal archevêque d'Embrun, M. de Temcin, en 1726. Ce fut à cette même époque que l'église paroissiale fut construite. — Il y a une école primaire.

Les armoiries de Bayons sont d'azur à une fasce d'argent, portant le mot Bayons en lettres de sable. Au chef est une autre fasce d'argent, et en pointe deux étoiles d'or.

REYNIER.

Reynier, en latin *Reynierium*, et anncienement *Castrum de Reynio*, est situé sur une hauteur, à 19 kil. Sud-Sud-Ouest de Turriers, à 26 Nord-Est de Sisteron, et à 56 Nord-Ouest de Digne. La rivière de Sasse passe à peu de distance et au Nord du village. Le sol y est peu fertile. On récolte du blé dans les vallons, et les collines sont couvertes de pins et de chênes. Le climat y est froid.

La commune de Reynier a une population de 268 âmes, et forme une paroisse. — Il y a une école primaire.

ESPARRON-LA-BATIE.

Esparron, en latin *Sparro*, est situé dans un vallon à 16 kil. Sud de Turriers, à 50 Nord-Est de Sisteron, et à 60 Nord-Ouest de Digne. On lui donne le surnom de la-Bâtie ou les-Bastides, pour le distinguer des autres lieux qui portent le même nom. Le climat y est très-froid et le sol peu fertile. On trouve auprès du village deux forêts, dont l'une située au Nord, se nomme *le bois de Tallaye*; l'autre qui est à son Midi, porte le nom de *bois de la Pinie*.

La commune d'Esparron-la-Bâtie a une population de 248 âmes : elle comprend le village, les hameaux du *Pont*, de *Beaudinars* et six bastides. Son église paroissiale est dédiée à saint Christophe. La fête patronale du lieu est saint Sébastien. — Il y a une école primaire.

A l'extrémité du territoire, du côté de Reynier, et dans un champ appelé *Cimetière*, on a trouvé enfouis dans la terre, des ossements humains d'une grosseur extraordinaire, et des pierres taillées, parmi lesquelles une paraît avoir servi de fonts baptismaux. Ce qui annonce une ancienne église, dont le souvenir s'est perdu dans la suite des temps.

§ 4. — CANTON DE VOLONNE.

Le canton de Volonne qui occupe l'angle Sud-Est de l'arrondissement de Sisteron, est borné au Nord, par le canton de Sisteron;

à l'Est, par celui de Digne; au Sud, par les cantons des Mées et de Peyruis; à l'Ouest, par le canton de Noyers.

Ce canton se compose de dix communes, qui sont : Volonne, chef-lieu et au centre; l'Escale, Château-Arnoux, Montfort, Châteauneuf-Val-Saint-Donat, Aubignosc, Peipin, Salignac, Sourribes et Beaudument. Population totale, 4749 âmes.

Sous le rapport du culte, ce doyenné comprend onze paroisses, chaque commune en formant une, sauf Aubignosc qui en forme deux. Volonne en est le chef-lieu avec une cure de seconde classe, et un vicariat.

Justice de Paix, bureau de poste et de l'enregistrement, chef-lieu de Perception, brigade de gendarmerie, à Volonne: Notariats; à Volonne 1, à Salignac 1, à Aubignosc 1.

VOLONNE.

Volonne, en latin *Volona*, est situé au Midi sur le penchant d'une colline et sur la rive gauche de la Durance, à 12 kil. Sud-Est de Sisteron, et à 29 Ouest de Digne. On fait venir l'étymologie de Volonne du mot latin *Volones*, volontaires, aventuriers, surnom qui fut donné aux soldats qui s'enrolèrent volontairement dans l'armée romaine, lors de la conquête des Gaules par Jules César. Suivant cette opinion, le vainqueur, voulant récompenser ces volontaires, leur accorda tout le pays de la rive gauche de la Durance depuis Malijai jusqu'à Salignac. D'autres prétendent que l'étymologie de Volonne vint de *vallis*, qui indiquerait la position du bourg dans une vallée.

Volonne est traversé par un ruisseau d'une eau limpide; un bel aquéduc conduit au bourg une source qui alimente trois fontaines. Le climat y est doux : le territoire silloné par deux canaux d'arrosage, est très-productif. On y récolte du blé, du vin, de l'huile, plusieurs espèces de fruits, des plantes à fourrage, etc. On voit sur un monticule qui domine Volonne, une tour en ruine qui date de l'an 1015, suivant le millésime gravé au-dessus de la porte. On croit que cette tour appartenait à une ancienne forteresse, la même peut-être que celle qui fut cédée au roi d'Angleterre Henri III. Cette cession eut pour cause la longue discussion qui s'était élevée entre Charles 1er d'Anjou, comte de

Provence, et Béatrix de Savoie, sa belle-mère. Cette princesse avait appelé à son secours son autre gendre Henri III, et lui avait remis moyennant la somme de 4,000 livres sterling, un certain nombre de places dépendantes du comté de Forcalquier: parmi ces places était le château de Volonne. Le roi saint Louis intervint dans cette querelle, et un traité fut conclu entre Charles et Béatrix, en 1256.

La terre de Volonne est un des plus anciens fiefs bien caractérisés, que présentent les chartes du onzième siècle. Isnard et Pierre de la famille des vicomtes de Gap, en prennent le nom dans la charte de la donation faite à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, charte dont nous avons parlé à l'article Saint-Geniès, et qui est de l'an 1030. Leurs enfants continuent à prendre le même nom. Plus tard, cette terre fut réunie au domaine comtal.

Volonne, traversée par la route qui, seule, reliait alors Sisteron à Digne, vit souvent dans ses murs les armées des protestants et des catholiques. Les premiers y dominaient en 1568, et s'y étaient cantonnés prêts à s'emparer de nouveau de Sisteron. Le comte de Carces accourut avec ses troupes, et fit rentrer Volonne sous l'obéissance du roi (1572). On attribue aux protestants l'incendie des églises de ce lieu, et notamment de l'église et du couvent des chanoines Augustins. Ce fait n'était que trop commun dans ces temps de discordes et de dissentions civiles ; mais les protestants ne furent pas toujours les seuls coupables. La position isolée du couvent, en aval du village, le rendait propre à être transformé en un poste militaire tout à la fois offensif et défensif. Quoiqu'il en soit, le couvent fut incendié, et les moines se refugièrent chez les Augustins de la Baume près Sisteron. L'église même fut détruite en partie.

Dans la longue suite des seigneurs de Volonne, on trouve deux évêques : M. Maurel de Mons qui occupait le siége de Viviers, un peu avant la révolution française, et M. Maurel de Mons, d'abord évêque de Mende, puis archevêque d'Avignon décédé dans sa ville épiscopale en 1831. Ces deux prélats avaient passé leurs premières années à Volonne.

La commune de Volonne comprend une population de 1,106 âmes ; il n'y a point de hameaux, mais seulement 18 maisons de campagne habitées. Son église paroissiale, sous le vocable de

Notre-Dame, date du commencement du quatorzième siècle. Elle était, avant les guerres de religion, l'église des Chanoines-Augustins. Les protestants l'incendièrent avec le couvent. Il ne resta de cet édifice que le chœur et le clocher ; on le restaura entièrement en 1614, et le titre d'église paroissiale lui fut donné en 1700. On n'y trouve rien de remarquable en architecture ; le corps de l'édifice est sans ordre et massif.

L'ancienne église de Saint-Martin, situé à côté du cimetière, également incendiée par les religionnaires et rétablie en 1604, a été abandonnée depuis la révolution française et tombe presque en ruines. Cet édifice par sa construction appartient à l'ordre Toscan : il est orné de huit belles colonnes. — La chapelle rurale de saint Jean-Baptiste conserve deux colonnes d'un seul et même bloc appartenant à l'ordre Corinthien. – Au centre du bourg, est une autre chapelle à l'usage des frères Pénitents, qui fut fondée en 1704. — Volonne possède deux écoles primaires.

C'est la patrie 1° de Tardieu (Laurent), savant littérateur, bon mathématicien, auteur d'un ouvrage dans lequel il réfute victorieusement l'antiquité fabuleuse attribuée au zodiaque de Denderac. Il mourut à Marseille, le 15 octobre 1825.

2° De Guis (Léopold Benjamin), professeur agrégé de l'école de droit d'Aix, né à Volonne le 18 octobre 1811, mort à Quinson, le 4 décembre 1842. M. Rossi, alors doyen de la faculté de droit à Paris, puis ministre de Pie IX, annonça sa mort en ces termes dans un discours d'ouverture : « La France et la jurisprudence viennent de faire une grande perte, Guis est mort, etc. »

L'ESCALE.

L'Escale, en latin *Scala*, est placé sur la rive gauche de la Durance, et dans une plaine légèrement inclinée, à 4 kil. Sud de Volonne, à 17 Sud-Est de Sisteron, et à 25 Ouest de Digne. L'étymologie de l'Escale vient du latin *scala*, échelle, à cause de l'emplacement de l'ancien village sur une hauteur de forme conique, appelée aujourd'hui *Vière*, et où l'on ne peut arriver que par des sentiers en zigzags. Le climat y est tempéré; mais le vent du Nord le rend souvent froid. Le territoire est presque tout arrosable ; des canaux d'irrigation y répandent la fertilité. On y récolte des

olives, des raisins, des noix et des fruits de toute espèce. Les débordements fréquents des torrents qui traverseut le territoire, occasionnent souvent de grands dégâts. On y exploite deux couches de lignite.

Le lieu de l'Escale était déjà habité dans le sixième siècle; mais son nom, comme celui de bien d'autres lieux, n'est guère connu. Nous croyons l'avoir retrouvé dans le monument suivant.

Dans la vie de sainte Consorce, vierge, écrite par un auteur contemporain du sixième siècle, et publiée par dom Mabillon dans les *Acta sanctorum* (t. 1. p. 666.) on lit que cette Sainte, après la mort de sa sœur Tullie, de sa mère Galla, et d'Eucher son père, se retira dans un de ses domaines, appelé *Mocton*. Là, elle construisit une église en l'honneur de saint Étienne, diacre et premier martyr, et un hôpital pour le soulagement des malheureux. Après une vie toute de bonnes œuvres, elle s'endormit paisiblement dans le Seigneur, et fut, suivant ses désirs, inhumée dans son église de saint Étienne. Or, le lieu qui est désigné sous le nom de *Mocton*, ne peut être que l'Escale, qui faisait partie des vastes domaines possédés par Eucher dans la vallée de la Durance. A défaut de preuves, la tradition suffirait pour établir ce point historique. C'est à l'Escale que l'on trouve établi, de temps immémorial, le culte de sainte Consorce. C'est dans une chapelle attenante à l'église paroissiale, qu'on a toujours cru qu'avait longtemps reposé son corps vénérable. C'est pour veiller sur ce précieux dépôt que des religieux Bénédictins, peut-être déjà appelés en ce lieu par les largesses de la Sainte, avaient établi leur monastère autour de cette chapelle. Ce corps, il est vrai, on a cherché vainement à le retrouver en ce lieu : mais son absence ne peut être opposée à la tradition, quand on saura qu'il fut dans la suite transféré dans le monastère de Cluni, afin de le soustraire à la profanation des barbares qui désolaient la Haute-Provence. Le martyrologe Gallican rapporte en effet, sous la date du 13 mars, la réception des reliques de Sainte Consorce dans le monastère du Cluni : et le martyrologe Romain atteste qu'on y célébrait de plus la fête de la sainte, sous le 22 juin. Ces témoignages paraissent convaincants, et ils sont trop glorieux pour le lieu de l'Escale pour que nous ayons pris soin de les rapporter ici.

Le lieu de l'Escale avait été occupé par les catholiques pendant

le siége de Sisteron, en 1562. Le comte de Sommerive, obligé de suspendre ce siége, se retirait sur le territoire des Mées en attendant des renforts et des munitions, quand Mauvans se mit à sa poursuite et l'atteignit près de l'Escale. Entraîné par son ardeur naturelle, il se précipita avec les siens au milieu de l'arrière-garde. Bientôt une mêlée sanglante s'en suivit. Mauvans fut blessé à la cuisse ; il ne s'échappa qu'avec peine des mains du robuste Gaucher de Montabren, seigneur de Méjanes. Les catholiques de leur côté firent une perte sensible dans la personne de Philibert de Castellane, seigneur de la Verdière, officier d'un rare mérite. Les protestants repoussés, Sommerive voulut protéger ses derrières, en laissant un corps de troupes à l'Escale et en faisant fortifier ce lieu.

Quelques années après (mars 1568), l'Escale tomba au pouvoir des protestants qui y placèrent une garnison. Ils y commirent, dit-on, beaucoup d'atrocités contre les catholiques, en passèrent quelques-uns au fil de l'épée, et en emmenèrent d'autres prisonniers à Sisteron. On cite parmi ces derniers, les noms d'un capitaine Turris et de son fils, qui furent passés par les armes le lendemain de leur arrivée dans cette ville. Le comte de Carces délivra enfin ce pays de leur présence, en le soumettant à l'autorité du roi (1572).

La commune de l'Escale comprend une population de 540 âmes disséminées dans treize hameaux appelés : *Vière*, *les Cléments*, *Morizy*, *Fabre*, *Barlet*, *Mouriès*, *Chemin*, *Avril*, *Coulayès*, *Berton*, *Giraud*, *Pause* et *l'Hôte*. L'église paroissiale, sous le titre de Notre-Dame-de-Mandanois, incendiée par les protestants en 1550, fut reconstruite soixante ans après. On y a fait dans ces dernières années des réparations considérables qui ont rendu cet édifice plus digne de sa destination. Cette église avait été saccagée pendant la révolution par un régiment passant à l'Escale.

La fête patronale de l'Escale est sainte Consorce, 22 juin. — Il y a deux écoles primaires.

CHATEAU-ARNOUX.

Château-Arnoux, anciennement *Roche-Arnoux*, puis *Castel-Arnoux*, en latin *Castrum Arnulphi*, est situé sur la rive droite

de la Durance et sur la route impériale n° 96 à 2 kil. Sud-Ouest de Volonne, à 14 Sud-Est de Sisteron, et à 26 Ouest de Digne. L'ancien village était bâti sur un rocher élevé, dit aujourd'hui montagne de Saint-Jean, et dont l'accès est impossible dans plusieurs endroits. On y trouve encore de grands murs en ruines, l'emplacement d'un moulin à vent et une citerne. Le surnom d'Arnoux paraît être le nom de celui qui a jeté les fondements du village moderne ou bien de quelque personnage éminent de ce lieu. Ce village est exposé au Sud et abrité contre le vent du Nord, ce qui le rend plus chaud que les pays voisins. Son sol produit des céréales de l'huile et du vin.

Après la réunion des comtés de Forcalquier et de Provence, Château-Arnoux fut adjugé à Guillaume de Sabran pour faire partie de son domaine privé. C'est dans ce lieu que se tint en 1591, la conférence entre le duc de Lavalette et Lesdiguières qui réunirent leurs forces pour soumettre le château de Lurs et pacifier les vigueries de Forcalquier et de Sisteron.

On remarque à Château-Arnoux un vieux château gothique, flanqué de cinq tours, dans l'une desquelles est un bel escalier en forme de limaçon, et dont chaque marche est formée d'une seule pierre. Cet escalier s'élève à 20 mètres de hauteur. Le salon de réception est orné d'une tapisserie en tissu représentant la vie de Tobie. Trois rangs de fenêtres en forme de croix, et relevées par un cordon de pierre qui règne sur toute la façade extérieure, rehausse la beauté de ce manoir dont la fondation remonte au quinzième siècle.

La commune de Château-Arnoux a une population de 660 âmes, dont 520 dans le village et le reste dans les hameaux du *Jas, de Fournas et de Charombarnon.* Son église paroissiale, bâtie en 1644, est dédiée à saint Bernard; saint Pierre-aux-Liens en est le patron. — Il y a une école primaire.

MONTFORT.

Montfort, en latin *Mons Fortis*, est situé sur une élévation près la route impériale n° 96 et sur la rive droite de la Durance, à 8 kil. Sud-Ouest de Volonne, à 18 Sud de Sisteron, et à 30 Ouest-Sud-Ouest de Digne. L'étymologie de Montfort vient de la posi-

tion de ce village sur une élévation de difficile accès et entourée jadis de remparts flanqués de tours. On voit encore aujourd'hui les débris des uns et des autres. Les vents continuels qui y régnent rendent le climat de ce lieu froid en hiver et tempéré en été. Le sol de Montfort est d'un assez bon produit ; on y récolte du blé, des légumes et des fruits.

La terre de Montfort fut érigée en vicomté en faveur de Foulques d'Agoût en 1379, par la reine Jeanne : Louis II lui fit donation des droits régaliens en 1411. Les huguenots s'étaient emparés et retranchés dans le village de Montfort, en 1575. Le comte de Carces vint en faire le siége, pendant l'été avec une armée nombreuse, et avec de l'artillerie. La commune de Forcalquier dut fournir pour les travaux du siége un certain nombre de pionniers, payés à raison de neuf sous par jour, sans compter la fourniture des pelles et des pioches ; et de plus, faire acheter à Marseille la poudre nécessaire. De Carces se rendit maître de cette position, et en détruisit les fortifications dans la crainte que les protestants ne s'en rendissent de nouveau les maîtres.

La commune de Montfort a une population de 224 âmes, dont plus de la moitié réunie au village et le reste disséminé dans les maisons de campagne. L'église paroissiale sous le titre de sainte Marie-Madeleine, a été construite dans les dernières années du dix-septième siècle. Le prieuré de Montfort appartenait anciennement aux moines de Ganagobie. — Il y a une école primaire.

CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT.

Ce village anciennement nommé Châteauneuf *le-Charbonnier*, en latin *Castrum Novum Vallis-Sancti-Donati*, est situé dans un vallon près de la route impériale nº 96, à 9 kil. Ouest-Sud-Ouest de Volonne, à 13 Sud de Sisteron, et à 32 Ouest de Digne. Le surnom de *Charbonnier* ou de Val-Saint-Donat, a été donné à ce lieu pour le distinguer des autres villages qui portent le même nom. Le climat de Châteauneuf est très-froid : les vents y sont fréquents surtout en hiver. Le sol est bon dans la plaine, médiocre sur les côteaux. Le blé est la principale production de ce pays.

Le prieuré de ce lieu, sous le titre de Notre-Dame-de-l'Etoile,

fut démembré de l'abbaye de Cruis et uni à la mense capitulaire de Digne, en 1538, par Philippe Guiramand, chanoine de Digne, qui le possédait à cette époque. L'évêque de Sisteron ayant réclamé ses droits en sa qualité d'abbé de Cruis, il fut convenu que l'on érigerait en ce lieu une cure à la collation de l'évêque-abbé.

La terre de Châteauneuf appartenait dans le seizième siècle aux Glandèves seigneurs de Faucon. Elle fut érigée en marquisat, au mois d'avril 1726, en faveur de Paul de Meyronet.

Cette commune comprend une population de 432 âmes, dont une très-faible portion est agglomérée dans le village. Son église paroissiale, sous le titre de l'Exaltation de la Croix, fut construite sur la fin du siècle dernier, l'ancienne ayant été interdite et abandonnée. — Il y a une école primaire et un bureau de bienfaisance.

Les ARMOIRIES de ce lieu sont de gueules à un rempart de ville accosté de deux tours maçonnées de sable, accompagné de trois roses d'argent et des chiffres 1583. Autour de l'écu, on lit : CHATEAUNEUF-LE-CHARBONNIER.

AUBIGNOSC.

Aubignosc, en latin *Aubignoscum*, est situé sur le penchant d'une colline et sur la rive droite de la Durance, à 5 kil. Nord-Est de Volonne, à 9 Sud de Sisteron, et à 31 Ouest de Digne. Le vrai nom de ce village est *le Bignosc*, mot que l'on croit d'origine celtique : les anciens seigneurs du lieu se qualifiaient de seigneurs du Bignosc et non d'Aubignosc. Le climat y est froid en hiver à cause des vents du Nord qui y sont fréquents. Le sol est assez bon : un canal d'irrigation rend arrosable une grande partie du territoire. Les principales productions sont le blé, l'avoine, l'orge, l'épautre et les légumes.

Le chapitre de Sisteron, fuyant la peste qui désolait cette ville, se retira à Aubignosc dans les premières années du seizième siècle : il y résidait encore, lorsque François d'Inteville, nommé à l'évêché de cette ville, prit possession de son siége, en 1508.

La commune d'Aubignosc comprend une population de 349

âmes, dont plus de la moitié réunie dans le village et le reste dans le hameau *le Fôrêt*. Elle forme deux paroisses.

PAROISSE D'AUBIGNOSC. L'église paroissiale sous le titre de saint Julien, martyr, dont on célèbre la fête avec *roumavagi* le dimanche qui suit le 28 août, compte deux siècles d'existence. On y voit un autel antique portant cette inscription :

SILVANO
C. IVL.
F. HALLVS
EX VOTO.

Ce qui indique un autel votif élevé à Silvain par Hallus fils de Caius Julius. Cet autel avait été trouvé enfoui dans le territoire d'Aubignosc ; il sert aujourd'hui de support au bénitier de l'église paroissiale.

PAROISSE DU FORÊST. Elle se compose du hameau du *Forêst*. Son église, qui fut construite en 1754, est sous le titre de la Nativité de la Sainte-Vierge. — Il y a à Aubignosc une école primaire et un bureau de bienfaisance.

Les ARMOIRIES d'Aubignosc sont de gueles à latour d'or terminée en pointe et maçonnée de sable. Au revers de l'écu est écrit: AUBIGNOSC.

PEIPIN.

Peipin ou Puipin, en latin *Podiopinum*, est situé sur une petite élévation et sur la rive droite de la Durance, à 6 kil. Nord-Est de Volonne, à 8 Sud de Sisteron, et à 32 Ouest de Digne. L'étymologie de Peipin vient du latin *podium parvum*, petite élévation. Le climat y est tempéré ; le sol naturellement ingrat produit cependant presque tous les fruits que l'on trouve dans la Provence.

Pendant la suspension du siége de Sisteron en 1562, le capitaine *Bouquenègre* lieutenant du sieur de Flassans, s'était retiré dans Peipin. Il y fut surpris par un de ces partis auquel l'éloignement de Sommerive avait livré les environs de Sisteron. Assailli dans sa chambre, où il s'était renfermé avec deux soldats et un domestique, il se défendit avec la dernière intrépidité. Les assaillants commençaient à perdre l'espoir de le réduire, lorsque victime d'une perfidie, il fut pris et conduit à Sisteron, où les

femmes se jetèrent sur lui et le massacrèrent. L'historien de Thou rapporte ce fait un peu différemment, et le fait prendre par le capitaine Pélissier sur la route de Châteauneuf. Bouquenègre était un soldat des plus braves, mais un homme perdu de réputation pour ses crimes et ses vices.

Il y a à Peipin plusieurs fabriques de poterie et de moellons. Cette commune comprend une population de 507 âmes, dont 375 agglomérées et 131 disséminées dans trente-sept maisons de campagne. Son église paroissiale a pour patron saint Pierre aux-liens ; pour titulaire, saint Martin : sa fondation est de l'an 1676. On trouve sur une colline une vieille église lézardée qui est abandonnée depuis 1793. On y voit aussi les ruines d'un château démoli à la même époque. — Peipin a une école primaire.

SALIGNAC

Salignac, en latin *Salignacum*, est situé sur le penchant d'un côteau qui domine tout son territoire, à 7 kil. Nord-Ouest de Volonne à 7 Sud-Est de Sisteron, et à 35 Ouest-Nord-Ouest de Digne. L'étymologie de Salignac vient du latin *salis aqua*, eau salée, ou de *salem gignens* qui produit du sel, à cause d'une source salée que l'on trouve dans cette commune. L'air y est pur et sain. Le territoire est traversé par un torrent et bordé du Nord au Sud par la Durance. Le long de cette rivière la nature a formé deux amphithéâtres où l'art a pratiqué des jardins et des prairies arrosées par des sources belles et abondantes. Les productions principales sont le chanvre, le froment et le vin.

On découvre de temps en temps dans la plaine de Salignac des *Tumuli* renfermant des urnes, des lampes, des pièces de monnaie et d'autres restes d'antiquités. En reconstruisant une partie du chemin de Sisteron à Digne, on trouva, il y a quelques années, des mors de chevaux, des débris d'armures et notamment une petite plaque d'airain, extrêmement polie, de forme ronde et de 81 centimètres de diamètre. Ces découvertes et d'autres semblables font présumer qu'à une époque qu'on ne saurait préciser, la plaine de Salignac a été le théâtre de quelque bataille..

On voit encore au haut du village les restes d'une citadelle qui

protégeait le château : celui-ci ne conserve plus aussi que quelques rares vestiges de sa splendeur primitive. Les remparts qui entouraient le village n'existent plus. Les habitants possédaient jadis leurs terres en *franc-alleu* en vertu d'un privilége spécial qui fut accordé par la reine Jeanne, lors de sa visite au seigneur du lieu et à l'occasion de la naissance d'une fille qu'elle y mit au monde.

La commune de Salignac a 624 âmes de population. Elle comprend, outre le village, douze hameaux, dont les quatre principaux sont : *Saint-Martin*, *lou Jas*, le *Plan* et les *Pauorès*, de plus huit bastides. L'église paroissiale, sous le titre de saint Clément, pape et martyr, offre quelques traces du style gothique. On y conserve une croix processionnelle enrichie de pierres précieuses.

Salignac possède un bureau de bienfaisance, et deux écoles primaires.

Les ARMOIRIES de Salignac sont de gueles à une fleur de lis d'or, surmontée d'une couronne royale du même.

SOURRIBES.

Sourribes, en latin *Subripa*, et anciennement *Locus de Subripis*, est situé sur la rive droite du Vançon, à 5 kil. Nord de Volonne, à 17 Sud-Est de Sisteron, et à 33 Ouest de Digne. Ce lieu a reçu son nom de sa position dans une vallée et sur les bords d'une rivière. Le climat y est tempéré ; les montagnes qui resserrent le territoire et qui en font une espèce de bassin, le mettent à l'abri des vents, mais les chaleurs de l'été y sont très-fortes. Le sol quoique peu fertile, produit des olives, du blé, du vin, du chanvre et des légumes.

Sourribes a possédé pendant longtemps une abbaye de religieuses de l'Ordre de saint Benoît, sous le titre de Saint-Pierre. Suivant Bouche (t. I, p. 341), cette abbaye existait déjà en 1160. On lui unit en 1440 le monastère des dames de sainte Catherine de Digne. Cette union, motivée par la modicité des revenus du monastère, fut faite du consentement des deux évêques de Digne et de Gap, sous l'administration de dame Briaude de Trimond, dernière supérieure de cette maison. L'abbaye

de Sourribes ne tarda pas d'être unie à son tour à celle de Sainte-Claire de Sisteron. Cette union fut faite en 1464, sous l'abbesse Jeanne de Mévolhon, qui transféra les religieuses à Sisteron.

L'abbesse de Sourribes réunissait le prieuré et la seigneurie du lieu. Le monastère que l'on désigne encore sous les noms de *clastre*, cloître, ou de château, est bâti sur le roc et soutenu par cinq voûtes de structure gothique.

Le lieu de Sourribes ne paraît point avoir jamais eu de fortifications. Pendant les guerres de Raymond de Turenne, les habitants demandèrent à en élever pour se mettre à l'abri de l'insulte. Mais trop isolée pour en faire un point d'appui, cette position fut condamnée à rester sans défense, de peur qu'elle ne devînt un nouveau repaire pour les rebelles.

C'est non loin du village que le baron d'Allemagne, après la malheureuse issue du siége de Castellane, accomplit cette manœuvre hardie qui le sauva lui et les siens. Le baron voulait se rendre à Seyne par la route du Vilhosc et de Saint-Geniès, pendant que Lesdiguières détournerait l'attention en escarmouchant jusqu'aux portes de Sisteron. Retardé par la mutinerie de quelques soldats, d'Allemagne fut atteint par le capitaine Blaise et son frère, qui sortis de Sisteron avec une soixantaine d'hommes, le surprirent non loin de Sourribes, au bas d'une côte qu'il gravissait à pied et désarmé. Le chemin était en outre si étroit qu'on ne pouvait y marcher qu'à la file les uns des autres. Malgré ces désavantages, d'Allemagne ne perdit point contenance : il fit sonner de la trompette, pour avertir ceux des siens qui se trouvaient à quelque distance de lui, soit en avant, soit en arrière. Il tira lui-même l'épée et tua un soldat corse qui s'était avancé assez près pour l'ajuster à bout portant et dont l'arme manqua. Le capitaine Arnaud d'Entraunes, qui formait l'arrière-garde, mit pied à terre avec ses arquebusiers et courut sur l'ennemi au premier son de la trompette. De l'autre côté, le capitaine Labréole, qui marchait en avant, fit un mouvement rétrogade pour se porter sur les assaillants. Cette manœuvre sauva d'Allemagne ; les troupes venues de Sisteron, étonnées de se voir ainsi attaquées par ceux-là mêmes qu'elles croyaient n'avoir qu'à écraser dans un défilé, oublièrent les avantages de leur

position, et prirent lachement la fuite. La nuit vint heureusement les couvrir de son ombre.

La commune de Sourribes a une population de 198 âmes, dont 73 dans le hameau de *Saint-Romain*, situé sur la rive opposée du Vançon. L'église paroissiale, sous le titre de saint Pierre *aux-liens*, remonte à la fondation du monastère auquel elle était attenante et dont elle dépendait. Sur la porte étaient gravées des armes portant trois fleurs de lis, traversées par une crosse. L'église n'a qu'une nef très-régulière; le chœur forme un hémicycle. Les parois intérieures du côté du midi sont ornées d'un grand nombre d'arceaux en pierres de taille qui s'élèvent jusqu'au plafond; il y avait auparavant une voûte arquée à laquelle on substitua, en 1683, un plafond en bois.

Il y a à Sourribes une école primaire.

Les ARMOIRIES de Sourribes sont d'argent à la crosse de sable, entrelacée d'un S du même, et accostée de deux fleurons aussi de sable.

BEAUDUMENT.

Beaudument ou Beaudiment, en latin *Beldimentum*, est situé dans un vallon resserré, au pied de la montagne de Saint-Joseph de la Perusse, à 10 kil. Nord de Volonne, à 14 Sud-Est de Sisteron, et à 39 Ouest-Nord-Ouest de Digne. Le climat y est vif, froid, mais sain. On y récolte du seigle en quantité, du chanvre, de l'épautre, et des truffes noires. Le village est traversé par le ruisseau de Saint-Joseph. Le Vançon coule du Nord au Sud du territoire à travers des rochers presque inaccessibles. Sur l'un de ces rochers est une caverne de difficile accès et dans laquelle on trouve une espèce d'autel. Cette caverne pourrait contenir soixante personnes.

A la gauche de cette rivière, sur un autre rocher fort élevé, sont les ruines d'un château et de quelques maisons. On nomme ces ruines *la Vieillo*, parce que là étaient jadis placés le village et l'église paroissiale. Sur la montagne de *Grapon*, auprès de la grotte dont nous avons parlé, on voit un grand creux nommé *lou Traouc de l'auro*, parce qu'il en sort un petit vent continuel et sensible. — La fontaine du *Faus* est minérale; on la dit bonne

pour quelques maladies. Elle prend sa source dans la montagne de la Perusse.

Beaudument est ancien : on trouve souvent dans ses environs, des médailles et des tombeaux antiques. Son commerce principal consiste dans la vente du charbon et du bois de hètre.

La commune de Beaudument a une population de 109 âmes reparties entre le village, le hameau des *Vigouroux* et dix maisons de campagne. Son église paroissiale est sous le titre de saint André, apôtre. — Il y a une école primaire.

Les ARMOIRIES de Beaudument sont de sinople à la fasce d'or.

§ 5. CANTON DE NOYERS.

Le canton de Noyers, qui occupe toute la partie Sud-Ouest de l'arrondissement de Sisteron, est borné : au Nord, par le département des Hautes-Alpes ; à l'Est, par le canton de Sisteron ; au Sud, par les cantons de Saint-Étienne et de Banon ; à l'Ouest, par le département de la Drôme.

Le canton de Noyers se compose de sept communes, qui sont : Noyers, chef-lieu ; Bevons, Valbelle, Châteauneuf-Miravail, Saint-Vincent, les Omergues et Curel. Population totale, 3,949 âmes.

Sous le rapport du culte, ce doyenné comprend neuf paroisses, savoir : Noyers, chef-lieu avec une cure de deuxième classe ; *Jarjayes*, Bevons, Valbelle, Châteauneuf-Miravail, Saint-Vincent, les Omergues, *Ville-Sèche* et Curel.

Justice de paix, bureau de poste et de l'enregistrement, à Noyers ; chef-lieu de perception et brigade de gendarmerie, à Saint-Vincent ; 3 notariats, à Noyers, à Saint-Vincent et aux Omergues.

NOYERS.

Noyers, en latin *Nuceriæ*, et autrefois *Noguerium*, est situé sur une éminence, à 13 kil. Ouest de Sisteron, et à 53 Ouest de Digne. L'étymologie de Noyers vient du latin *nucetum*, lieu complanté de noyers. L'air y est pur et sain. Son territoire est arrosé par des nombreuses sources et par le Jabron. Son sol est pierreux, montueux et très-exposé aux dégradations des orages. Il produit

du blé, des légumes, du vin, différents fruits d'été et d'hiver, mais surtout des noix et des amandes qui font le commerce principal du pays.

Le territoire de Noyers a une vaste étendue. On sait par tradition et par d'anciens titres, qu'il y avait autrefois deux seigneuries, et que leurs possesseurs prenaient le titre de seigneurs de Noyers et de Saint-Martin d'Aigremont. La seigneurie passa successivement en différentes mains : après avoir appartenu à l'abbaye de Cruis, elle fut réunie, en 1340, au domaine comtal, avec la terre d'Aigremont. Le roi-comte donna pour cela une somme d'argent qu'il recouvra bientôt, en imposant pour cet objet six sols par feu dans tous les lieux de sa domination en Provence.

Sur une des croupes de la montagne de Noyers, dans la partie qui confine aux territoires de Bevons et de Ribiers, s'élève le pittoresque rocher, nommé dans le patois du pays *Peyrimpi*, par corruption de *petra impia*, pierre impie. Ce lieu est célèbre par la défaite des Sarrasins. Ces barbares avaient rempli le diocèse de Sisteron de deuil et de ruines. Appuyés sur *Pierre impie*, où ils s'étaient retranchés, ils étendaient au loin leurs courses et leurs ravages, chassant partout les populations effrayées qu'ils rançonnaient ou traînaient en servitude. Un tel état des choses n'était plus tolérable, la guerre fut donc résolue. Bevons, fils d'Adelfred et d'Olinde, seigneur de Noyers, se mit à la tête des braves, qui avaient pris les armes pour la délivrance du pays. Les Sarrasins se trouvent bientôt refoulés jusque dans leurs retranchements de *Pierre impie*; on les y investit et on les serre étroitement. Bevons, non moins pieux qu'intrépide, modère ensuite l'ardeur impétueuse de ses soldats qui demandent à escalader la forteresse. Élevant vers le ciel ses pensées et ses espérances, il fait vœu de consacrer son bras à la défense de la veuve et de l'orphelin, si touché du sort de ses frères, Dieu daigne les délivrer. Instruit peu après que des divisions ont éclaté dans la place, il s'y ménage des intelligences ; à leur aide, il s'y introduit secrètement et parvient à s'en rendre maître. Il n'y eût d'épargnés que ceux qui se rendirent et abjurèrent l'islamisme.

Cette victoire mémorable, dont le nom de pierre impie a perpétué le souvenir jusqu'à nos jours, fut remportée vers la fin du

dizième siècle. Bevons se retira aussitôt après dans la solitude, pour y reprendre cette vie d'abnégation et de renoncement aux biens de la terre, qu'il s'était volontairement imposée. Il ne quitta plus sa retraite que pour aller suivant l'usage du temps en pélerinage en divers lieux de la chrétienté. C'est au milieu d'une de ces pieuses courses que la mort le surprit, à Voghera, en Italie, le 22 mai de l'an 986. Il était né au château de Noyers vers l'an 940.

En 1516, les mêmes lieux, témoins du triomphe de la croix sur le croissant, virent une misérable contestation de limites dégénérer en une lutte sanglante entre les deux populations de Noyers et de Ribiers, et provoquer un conflit de juridiction entre les parlements d'Aix et de Grenoble. L'origine de ces troubles avait pour cause la possession de la montagne des *Brisons*. Les habitants de Noyers étaient inquiétés depuis quelque temps dans cette possession par leurs voisins de Ribiers : de part et d'autre on s'enlevait des bestiaux, et même les hommes préposés à leur garde. La justice locale ne pouvant concilier les parties, le parlement de Provence députa sur les lieux le capitaine de la cour royale de Sisteron.

Cet officier alla d'abord à Ribiers pour conférer avec le seigneur Antoine de Mevolhon, et de là sur la montagne des *Brisons*. Il y trouva les syndics et les habitants de Noyers en grand nombre, dont plusieurs armés. Il leur recommanda de rester calmes, et fit éloigner ceux qui avaient des armes. Le seigneur de Ribiers arrive bientôt après à la tête d'une troupe armée ; il interpelle avec arrogance le capitaine royal, tire son épée et fond avec les siens sur les habitants de Noyers. Ceux-ci pris au dépourvu et sans armes prennent la fuite. On les poursuit, et trois d'entre eux sont faits prisonniers, et le capitaine royal avec eux. Le farouche seigneur cassa son épée sur la tête d'un prisonnier, et en foula un autre sous les pieds de son cheval.

Ce premier succès ne le satisfit point ; il voulut ravoir à tout prix les bestiaux qui avaient été enlevés auparavant. Il prépara donc une expédition plus formidable ; 1200 hommes armés de pieux, de javelots, de lances, d'épées et d'arbalettes; 80 arquebuses, deux ponts-volants, un faulcon et autres pièces d'un plus gros calibre : ainsi armé, il se dirige de nouveau vers *Pierre impie*. Le capitaine royal de Sisteron marchait en avant. Il se détache en

parlementaire auprès du premier poste occupé par les habitants de Noyers. Ce poste refuse de l'entendre ; mais ne se trouvant pas en force pour défendre le passage, il se replie vers le village. Le capitaine les suit, et arrivé devant le village, il somme les habitants de ramener sur la montagne les bestiaux pris au seigneur de Ribiers, s'ils ne veulent être chatiés par lui. On répond à cette sommation par un refus, et on se prépare à une courageuse résistance. Avec de grosses pièces de bois, on construit une espèce de bastion pour y placer une garde. On se retranche dans le château et derrière les remparts. Cette attitude fière en impose aux dauphinois : ils se contentent de reprendre leurs bestiaux, et saluent en se retirant leur modeste triomphe de quelques coups de couleuvrine. Le seigneur de Ribiers s'empara peu-à-peu de toute la montagne, et ceux qui voulurent y conserver quelques droits, furent contraints de recevoir leurs propres terres en emphitéose, et d'en faire hommage

Cependant le parlement d'Aix envoya des commissaires sur les lieux pour instruire l'affaire : le seigneur de Ribiers fut condamné à la restitution de tout ce qu'il avait pris, sous peine de cent marcs d'or et de la confiscation de sa terre de Séderon. La même peine pécuniaire était applicable à tous les nobles qui l'auraient aidé dans ses usurpations ; quant aux autres qui y auraient pris part, la sentence les condamnait à cent marcs d'argent, et à recevoir publiquement le fouet sur la montagne, dans la partie que les anciennes limites attribuaient au territoire de Noyers. Cet arrêt ne mit pas pour cela fin aux vexations de ce seigneur audacieux. Heureusement un champ plus vaste s'ouvrit à son ambition, dans les guerres d'Italie où il fut appelé à suivre son souverain. Son absence contribua à étouffer ces longues et opiniâtres querelles où il avait engagé ses vassaux.

La commune de Noyers comprend une population de 1,092 âmes ; elle se divise en deux paroisses.

Paroisse de Noyers. Elle comprend le village ou bourg, les hameaux de *Rivière*, des *Béraud*, de *Saint-Nazaire*, de *Malemiale*, de *Chambotte*, de *Saint-Martin*, et onze bastides sur la montagne. Population, 920 âmes, dont 350 seulement dans le village. Son église paroissiale, sous le titre de Notre-Dame de

Bethléem et de sainte Euphémie, annonce, par l'ordre et la solidité de sa construction, un édifice du quatorzième ou quinzième siècle. Sa voûte est élégante, fort élevée et toute en pierres de taille. Elle n'a qu'une nef ornée de trois chapelles collatérales. Les Bénédictins de Cluni avaient eu un monastère dans ce lieu. Le prieuré était réuni à la cure; mais depuis 1608 on substitua au prieur un curé titulaire, à la nomination de prieur de Ganagobie.

Il y avait en outre deux autres prieurés, l'un sous le titre de saint Nazaire, l'autre sous celui de saint Julien, qui étaient autant de bénéfices réguliers de l'Ordre de saint Augustin, dépendant de l'abbaye de Cruis. — Il y a une école primaire.

Paroisse de Jarjayes. Placée au Sud de Noyers, cette paroisse comprend les hameaux de *Bouson*, de *l'Abba*, du *Château*, plusieurs bastides disséminées et 172 âmes de population. Son église paroissiale, sous le titre de saint Pierre *aux liens*, possède un tableau de prix, mais malheureusement dégradé; il représente saint Jérôme dans la grotte de Bethléem. — Il y a une école primaire.

La forêt de Jarjayes est très-étendue et fort belle. Elle se compose de hêtres, de chênes et de pins.

Noyers est la patrie : 1° de saint Bevons, gentilhomme qui sut allier la pratique de la vertu aux talents militaires et mérita doublement l'estime du monde. Quelque temps après la défaite des Sarrasins à *Pierre impie* (dont nous avons parlé ci-dessus,) il quitta le monde et mena, dans la retraite, une vie fort austère. Dans un pélerinage qu'il faisait à Rome, il tomba malade, et mourut, en 986, à Voghera près de Pavie. Il est honoré du culte des Saints, le 22 mai.

2° Bois, connu sous le nom de père Paul de Noyers, de l'Ordre des Capucins, né en 1697, secrétaire du père Provincial Bonaventure de la Seine, et ensuite chargé successivement de la direction des religieuses Capucines de Marseille et des Ursulines de Sisteron, où il mourut en 1764. Nous avons de lui plusieurs ouvrages de piété.

3° Bois Paul, frère du précédent, curé de Noyers, gouverna avec distinction cette paroisse pendant cinquante ans, et l'on y conserva longtemps la mémoire de ses vertus et des grands

services qu'il se plut à rendre à la jeunesse par l'établissement d'une pension, d'où sortirent une foule d'excellents élèves pour le clergé, la magistrature et le barreau. Il est auteur de divers ouvrages de piété et de l'*Abrégé du Traité des études*.

Les ARMOIRIES de Noyers sont de gueules à la fasce d'argent, avec le mot NOYERS en lettres de sable; deux étoiles d'argent en chef et une en pointe.

BEVONS.

Bevons, en latin *Bevontium*, est situé dans une vallée au Midi à 5 kil. Est de Noyers, à 8 Ouest de Sisteron, et à 48 Nord-Ouest de Digne. Ce lieu tire son nom de saint Bevons, qui vint fixer sa retraite dans ce lieu. Le climat y est bon; le sol peu fertile produit néanmoins du blé, des fruits excellents et un vin exquis.

La commune de Bevons compte 247 âmes disséminées dans un grand nombre de bastides. L'église paroissiale est sous le titre des SS. martyrs Gervais et Protais, patrons du lieu. — Il y a une école primaire.

Les ARMOIRIES de Bevons sont d'or à la lettre B de sable, accompagnée de huit points du même, dont quatre à dextre et quatre à senestre.

VALBELLE.

Valbelle, en latin *Vallisbella*, est situé dans une vallée sur le torrent de *Biaisso*, à 8 kil. Sud-Est de Noyers, à 10 Sud-Ouest de Sisteron, et à 50 Nord-Ouest de Digne. Le nom de Valbelle ou *belle-vallée*, n'est pas ancien. Ce fut en 1680 que la famille de Valbelle, désirant avoir une terre qui portât son nom, obtint que ce lieu, appelé jusque alors *la tour de Bevons*, s'appellerait Valbelle. Son site dans une vallée entourée de quatre montagnes, rend ce village froid en hiver et fort chaud en été. La partie de son territoire qui est en plaine, est agréable et riante, étant arrosée par des ruisseaux d'une eau limpide. Outre les productions du sol, telles que vin, blé et légumes, la cire que l'on tire des ruches à miel donne un revenu considérable aux habitants.

L'ancien village paraît avoir existé sur les collines voisines.

Les débris qu'on y voit semblent l'attester, et bien mieux encore l'usage où l'on est d'y aller, chaque année, en procession, chanter l'hymne du saint Patron et le *Libera* pour les morts. On trouve les débris de deux tours bâties sur les côteaux qui sont à l'entrée de la vallée. Des boulets en fer découverts dans ces ruines annoncent qu'elles ont soutenu un siége, probablement pendant les troubles de la Ligue.

La commune de Valbelle a une population de 594 âmes, disséminées dans treize hameaux, dont voici les noms : *les Bérards, les Brunets, Constantin, Constant, Couton, les Escoffiers, les Graniers, la Montagne, les Richauds, les Rollands, Ségurète, les Tourniaires, et la Tour-Vieille* : il y a en outre quelques bastides éparses. L'église paroissiale a pour titulaire saint Sauveur, et pour patron saint Pons. Elle a trois nefs, mais son ensemble est irrégulier, ses piliers fort lourds et sa voûte écrasée.

Valbelle possède deux écoles primaires. — Il y a aussi un bureau de bienfaisance dont le pays est redevable à l'un de ses habitants, Imbert Noël, mort vers le milieu du siècle dernier.

CHATEAUNEUF-MIRAVAIL.

Châteauneuf-Miravail, en latin *Castrum-novum-Mirœvallis*, est situé sur la rive gauche du Jabron, à 12 kil. Sud-Ouest de Noyers, à 22 Sud-Ouest de Sisteron, et à 62 Ouest-Nord-Ouest de Digne. Le climat y est bon et sain. Cette commune ne formait anciennement avec Saint-Vincent qu'une seule communauté.

La commune de Châteauneuf a une population de 440 âmes, disséminées dans plusieurs maisons de campagne et dans douze hameaux dits : *les Chabauds, les Pierrons, l'Adrech, les Costoliers, les Esclausars, les Curniers, les Ravas, les Brochiers, Bounben, les Patins, les Liesses et l'Ange*. Ce dernier est le plus considérable. Le patron de l'église paroissiale est saint Mari, abbé. — Il y a une école primaire.

SAINT-VINCENT.

Saint-Vincent, en latin *Sanctus-Vincentius*, ainsi appelé du patron du lieu, est placé sur une hauteur au pied de la montagne

du *Bar* et sur la rive droite du Jabron, à 10 kil. Sud-Ouest de Noyers, à 20 Sud-Est de Sisteron, et à 60 Nord-Ouest de Digne. On donne ordinairement à ce village le surnom de *Miravail*, pour le distinguer des autres lieux du même nom. Il était autrefois situé dans la plaine, là où est aujourd'hui le cimetière. Les guerres du quatorzième siècle paraissent fixer l'époque à laquelle on abandonna la plaine pour se fixer sur les hauteurs. Saint-Vincent fut alors fortifié par des murailles : ses noms de *Castrum* et de *Villamurata* l'indiquent assez.

Pendant les troubles de la Ligue, Saint-Vincent tombé au pouvoir des protestants, leur servait de cantonnement. Louis Leydet, seigneur de Sigoyer, vint assiéger cette place et l'emporta à l'escalade. Ce poste parut assez redoutable pour mériter qu'on en démolît les fortifications. Il paraît cependant qu'on les rétablit dans la suite, puisque nous trouvons qu'en 1608, le Parlement de Provence ordonna d'en faire abattre les murailles.

Il existe, relativement au fief de Saint-Vincent, des actes anciens qu'il est intéressant de connaître. En 1205, Guillaume de Mevolhon, dont le père avait reçu une partie de la terre de Saint-Vincent, de la libéralité de Bertrand II, comte de Forcalquier, passa un acte avec *ses hommes :* cet acte porte le titre d'*Affranchissamentum*. Le seigneur leur donne des terres sous des redevences différentes, suivant le nombre des bêtes de labour qu'ils emploieront. Il n'y est point parlé du droit d'élire des syndics, ni d'aucun autre fait relatif à l'affranchissement. La famille de Mevolhon ne possédait pas toute cette terre. Les comtes de Provence en avaient une partie. La portion des Mevolhon passa à la famille d'Agoult en 1297 ; et Amélius d'Agoult en vendit la moitié à l'abbaye de Cruis.

Le 6 mai de l'an 1300, l'abbé de Cruis reçut à Aix, dans le monastère de Notre-Dame de Nazareth, l'inféodation de la moitié des terres de saint Vincent, de*Malcol*, de *Gentiac, et d'Aigremont*, avec la haute, la moyenne et la basse justice et tous les droits seigneuriaux quelconques, moyennant certaines conditions. L'acte d'affouagement de cette communauté, fait par ordre de la reine Jeanne, sous la date du 20 août 1371, porte que le comte de Provence, l'abbé de Cruis et François de Mevolhon étaient co-seigneurs de Saint-Vincent.

Le 3 décembre 1472, le roi René donna et inféoda la portion de cette terre qui appartenait au domaine comtal, à Jean Curati, maître rational, avec tous les droits seigneuriaux, aux mêmes conditions que celles qui avaient été imposées à l'abbé de Cruis. Enfin toute cette terre fut acquise dans le commencement du du dix-septième siècle par Pierre de Fauris, dont la famille est si connue par les savants antiquaires et les magistrats intègres qu'elle a donnés à la Provence.

Saint-Vincent jouit d'un Climat tempéré : son sol est fertile. Cette commune a une population de 666 âmes, dont le tiers réuni dans le village, et le reste dans les hameaux de *Verduigne, de Piéguichard, du Bar, de Martères, de Malcol* et dans les bastides. Son église paroissiale est sous le titre de saint Vincent, diacre et martyr. — Il y a deux écoles primaires.

LES OMERGUES.

Les Omergues, en latin *Locus de Omersis*, sont situés dans un un bassin à 21 kil. Ouest-Sud-Ouest de Noyers, à 32 Ouest-Sud-Ouest de Sisteron, et à 73 Ouest-Nord-Ouest de Digne. L'étymologie des Omergues vient du latin *locus immersus*, lieu inondé ou propre à être inondé, à cause des sources abondantes qu'on y trouve. Le climat y est froid et sain, et le sol bon. Ce territoire est borné par quatre hautes montagnes : au Sud, par celle du *Pas de Redortiers*, ou de Villesèche ; au Nord, par celle de *Parc*; à l'Est, par le *Col de Luz* ; à l'Ouest, par le *Col de la Pigière*. Il est arrosé par le Jabron, qui y prend sa source, dans le voisinage du hameau de *Parichaux*, et par le ruisseau de *Rejaunodent* qui est poissonneux. L'ancien village, dont on trouve les ruines sur la montagne de *Vière*, paraît avoir été considérable.

La commune des Omergues a une population de 669 âmes. Tout est disséminé dans les hameaux dits : *la Fontaine, le Collet, les Curniers, Parichaux, l'Adrech, les Bonnefoi, le Jas, les Michelets, Meinier et Vaulaurée*. Ces deux derniers sont mieux connus sous le nom de *Villesèche*. Les Omergues formaient jadis et forment encore présentement deux paroisses, celle de *Villesèche* et celle des *Omergues*. La première était un fief de l'Ordre de Malte, appartenant au commandeur d'Avignon. L'église paroissiale des

Omergues est dédiée à saint Pierre *aux liens*. — Il y a une école primaire.

CUREL.

Curel, en latin *Curellum*, est situé sur un monticule, à 16 kil. Ouest de Noyers, à 26 Ouest de Sisteron, et à 66 Ouest-Nord-Ouest de Digne. Le climat y est assez temperé; le sol produit du blé et du vin. La commune de Curel comprend une population de 241 âmes, dont la majeure partie dans le village, le reste dans le hameau de l'*Estang* et dans quelques bastides. Son église paroissiale est sous le titre de saint Martin de Tours. — La tradition du pays porte qu'il existait jadis un couvent dans le quartier appelé Saint-Cérice. On s'y rend, chaque année, en procession le jour de l'Ascension. — Il y a à Curel une école primaire.



APPENDICE.

Omissions dans le Cours de l'Ouvrage.

PAROISSE DE ROUSSET. Cette paroisse est une fraction de la commune de Gréoulx. Elle se compose des bastides disséminées sur la rive gauche de la Durance, et compte 120 âmes de population. Son chef-lieu est le hameau de Rousset, et son église est sous le titre de saint Pierre, apôtre. L'ancien château de Rousset attire l'attention des voyageurs par sa position pittoresque : il apparait comme suspendu dans les airs, et ses terrasses superposées rappelent les jardins de Babylone. (Art. à ajouter à la commune de Gréoulx, page 364.)

AILLAUD (Jean), chanoine pénitencier de l'église de Senez, né à Castellane en 1664, dont la vie apostolique s'écoula dans la pratique de toutes les vertus sacerdotales. Sa charité ne connaissait point de bornes : aussi le vit-on souvent se dépouiller de ses propres vêtements et se priver de la nourriture pour secourir les malheureux et reconforter les malades. Il mourut dans sa ville natale, le 31 mars 1704, emportant la réputation d'un saint.

ARÉODE (Pierre), médecin distingué, né à Forcalquier, exerça son art à Grenoble et cultiva les belles-lettres. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels un *Commentaire sur le Thimée de Platon*. Il vivait dans le dix-septième siècle. Raymond de Solliers, avec qui il entretenait des relations suivies, en parle avec éloges, et comme d'un homme doué de beaucoup d'esprit et de connaissances variées.

CAMBIS (Joseph de), chevalier des ordres de Saint-Louis, de Cincinnatus et de Saint-Lazare, né à Entrevaux, dont son père était gouverneur, fit toutes les campagnes de la guerre de l'indépendance de l'Amérique, sous les ordres du comte d'Estaing, et se signale au siége de Savannoh. Rentré en France en 1795, il fut chargé après le 18 brumaire de l'inspection des places des 4e et 5e arrondissements maritimes. Privé de cet emploi, il termina paisiblement ses jours au sein de sa famille.

CHASTAN (Honoré-Jacques), dont nous avons parlé, page 220, était né le 7 octobre 1803. Il se dévoua aux missions étrangères, et arriva dans la ville de Nankin en 1834. Il pénétra dans la Corée, le 2 janvier 1836, et fut martyr de la foi, le 21 septembre 1839. La sacrée Congrégation des Rites a proposé la canonisation du père Chastan, le 17 septembre 1857, et le pape Pie IX a signé le 24 du même mois, le décret de commission.

CHAUDON (François-Melchior), religieux capucin connu sous le nom de père Mayeul de Valensole, secrétaire de son Ordre et membre de l'académie des arcades de Rome, se fit remarquer, comme ses frères Louis-Mayeul et Esprit-Joseph, par plusieurs productions littéraires.

CHAUVET (Pierre), né à Seyne, bon jurisconsulte, membre de l'assemblée constituante, et ensuite procureur général syndic du département des Basses-Alpes, fut nommé président du tribunal de Digne, lors de l'organisation des tribunaux. Il refusa pour cause d'infirmités, et mourut à Mezel où il avait fixé son domicile. Chauvet avait épousé Mlle d'Isoard, tante du cardinal d'Isoard, archevêque d'Auch et ensuite de Lyon.

CHAUVET (Felix) fils du précédént, embrassa la carrière militaire, et fut successivement secrétaire général de bureau au ministère de la guerre et commissaire ordonnateur en chef de l'armée d'Italie. Chauvet s'était concilié l'estime et l'amitié de Bonaparte et de sa famille à tel point, qu'il serait devenu l'époux de la princesse Pauline, sans l'opposition que mit son père à ce projet de mariage. Il mourut à Gènes, à peine agé de 34 ans. Buonaparte pleura sa mort, et l'annonça à Josephine en ces termes : « Pleurons notre meilleur ami : Chauvet est mort, etc.

MAILLET (Toussaint-Benjamin-Michel), né à Riez le 23 octobre 1797, et y décédé le 8 février 1858, a légué à sa ville natale une inscription de rente de 1100 fr. au 4 1/2 pour % dont les revenus et les intérêts annuellement capitalisés et convertis en rentes sur l'état, pendant cent ans, devront être employés à la fondation d'une école gratuite des sciences, langues et beaux-arts, en faveur des garçons nés à Riez et dans les communes de ce canton. Le donateur veut que l'état de situation de ces rentes soit arrêté chaque année et affiché dans la salle des délibérations de tous les conseils municipaux du canton; lesquels conseils ont le droit de surveiller et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la conservation du capital, la capitalisation des sommes en provenant, et l'emploi des fonds pour l'établissement de l'école. M. Maillet avait servi son pays comme maire et membre du conseil d'arrondissement. Avec une collection précieuse de médailles, il avait réuni une foule de documents historiques puisés dans nos archives communales, que la mort ne lui a point permis de coordonner et de livrer à la publicité.

MASSOL (Honoré-Louis-Augustin), né à Villeneuve en 1747, servit dans dans les armées Françaises avant la révolution, et fixa sa résidence à Theil (Ardèche). Promu au grade de lieutenant-colonel d'abord dans le corps des volontaires de son département en 1792, ensuite dans l'armée du midi, il se signala au siége de Lyon. Nommé ensuite adjudant-général chef de brigade, et général de divison, enfin commandant supérieur de la division de Ligurie, Massol fut admis à la retraite, et se fixa à Montelimart, où il est mort.

DYPTIQUES

des Églises de Digne, Riez, Sisteron, Senez et Glandèves.

1° ÉVÊQUES DE DIGNE.

Saint Domnin, premier évêque de Digne, sacré en 313, mort le 13 février 340.
Saint Vincent, deuxième évêque en 340, mort le 22 janvier 375.
. . . inconnus.
Nectaire assiste au concile de Riez en 439. Il siége encore en 451.
Mémorial souscrit en 463 la lettre au P. Hilaire relative au sacre de l'évêque de Die.
Pentadius assiste au concile d'Agde en 506.
Portien souscrit aux conciles d'Arles et de Carpentras en 524 et 526.
Hilaire est présent aux conciles d'Orléans (549) et d'Arles 554.
Héraclius assiste aux conciles de Paris (573) et de Macon (585).
Agappius et Bobon déposés par le concile de Châlons-sur-Saône en 644.
Raimbaud est présent au concile de Narbonne en 791.
Blédric assiste à l'élection de Raimfroi de Vienne, en 899.
Emimus connu par une charte de donation de l'an 1025.
Bernard nommé dans un instrument de l'an 1035.
Hugues 1er donne à Saint-Victor les dîmes du *Cluchiers* en 1038. Il assiste à la dédicace de l'église de cette abbaye en 1040.
Laugier signe une charte de donation de l'an 1066.
Gui est mentionné dans une transaction de l'an 1146, entre l'abbé de Saint-Victor et Isoard Nothus.
Hugues de Vars dont la mort est marquée au 25 janvier, sans indication de l'année.
Pierre Esmido, mort le 22 février. *Id.*
Hugues III, mort le 13 mars. *Id*
Pierre de Droillas, mort évêque élu le 14 avril. *Id.*

Guillaume de Bénevent, prévot, puis évêque en 1179, transféré à Embrun en 1184.
Guigues de Revel, fondateur de l'abbaye de Lure, nommé évêque en 1184.
Bertrand de Turias, connu par des chartes de 1192 et 1196.
Ismido assiste en 1206 à la donation faite par Raimbaud de Beaujeu des églises du Vernet et du Cluchiers en faveur de Saint-Victor.
Wallo ou Guallo assiste à la translation des reliques de saint Mammez à Langres, en 1209.
Lantelme, élu avant l'an 1217, meurt le 6 octobre 1232.
Hugues de Laudun, son successeur, meurt le 10 juillet 1252.
Amblar se démet en 1256, après 5 ans d'épiscopat, et revêt l'habit des chartreux. Il meurt en odeur de sainteté.
Boniface transige, le 8 septembre 1257 pour la juridiction temporelle dans sa ville épiscopale, et meurt le 25 mai 1278.
Guillaume Porcellet, cordélier, élu en décembre 1289, siégeait encore à la fin de 1294.
Hugues V lui avait déjà succédé en 1297.
Raynaud Porcellet, élu le 2 janvier 1302, meurt en odeur de sainteté, en l'an 1318.
Armand élu en 1318, est envoyé pour pacifier les troubles de la province de Gascogne.
Guillaume de Sabran, abbé de Saint-Victor, publie des statuts synodaux en 1324 et meurt au commencement de l'année suivante.
Guillaume Ebrard est présent au concile de Saint-Ruf en 1326.
Elzéar de Villeneuve prête hommage au roi-comte, le 10 octobre 1334. Il publie des statuts en 1341, et meurt le 7 octobre de la même année.
Jean Piscis fait, le 5 juillet 1349, la translation des reliques de saint Vincent, publie des statuts en 1353. Il est transféré à Aix en 1358.
Bertrand de Séguret asiste au concile d'Apt en 1366 et meurt en 1383.
Nicolas de Cerbaris, franciscain, siège jusqu'au 5 mars 1407.
Bertrand Rodolphe, franciscain, assiste au concile de Pise en 1409, réforme le chapitre de Sisteron en 1430, publie des statuts et meurt le 18 février 1432.
Pierre de Verceil assiste aux conciles de Bâle et de Florence. Il est transféré à Meaux en 1442.
Le Cardinal Guillaume d'Estouteville possède depuis le mois de juillet 1442 et se démet en novembre 1445.
Pierre Turelure, dominicain, lui succède, publie des statuts en 1460, et meurt le 22 juillet 1466.
Conrad-de-La-Croix, prévôt de Digne, élu deux jours après, meurt en août 1479.

Antoine Guiramand, élu en 1479, construit l'église de saint Jérome, appelle les Trinitaires, et se démet en 1515.

François Guiramand, son neveu lui succède, assiste au concile de Latran, et meurt le 1er juin 1536.

Chérubin d'Orsière fut le premier évêque nommé par le roi en juin 1536.

Antoine Olivier siégeait vers la fin de 1546. Il fut transféré à Lombez en 1552.

Antoine Heroet, son successeur, mourut en décembre 1568.

Henri Le-Meignen possède le 22 novembre 1569, et se démet en 1587, sans avoir jamais visité son église.

Claude Coquelet, neveu de Henri, obtient ses bulles le 22 octobre 1587, fait adopter le bréviaire et le missel romain reformés, et se démet au commencement de l'an 1602.

Antoine Capissuchi de Bologne, minime, occupe le siége depuis 1602, jusqu'à sa mort, (24 septembre 1615.)

Louis Capissuchi de Bologne, frère du précédent, meurt à Nogent en février 1628, sans avoir pu être sacré à cause d'une paralysie générale de ses membres.

Raphael Capissuchi de Bologne, neveu et coadjuteur de Louis, possède jusqu'en 1664.

Toussaint de Forbin-Janson, coadjuteur de Raphael lui succède. Il passe sur le siége de Marseille en 1668.

Jean-Armand Rotundi de Biscarras, nommé évêque de Digne, en avril 1668, est transféré à Lodève en 1669.

Jean de Vintimille du Luc occupe le siége depuis le mois de septembre 1669, jusqu'à sa translation à Toulon en 1675.

Henri Félix de Tassi nommé en décembre 1675, est transféré à Cavaillon, le 18 juin 1677.

Claude de Bourbon, nommé le 28 juillet 1677, n'accepte point.

François Le-Tellier nommé le 8 octobre 1677, publie des statuts synodaux, et meurt à Paris en 1708.

Henri du Puget nommé le 7 avril 1708, possède jusqu'à sa mort (22 avril 1728.) Il institua pour ses héritiers les pauvres de sa ville.

Jean d'Yse de Saléon nommé en 1728, gouverne jusqu'en 1730.

Antoine-Joseph-Amable Feydau, général des Carmes, nommé en 1730, meurt à Digne, le 3 décembre 1741.

Jean-Louis Dulau de la Coste d'Allemans lui succède, et meurt à Paris, le 25 septembre 1746.

Louis-Sextius de Jarente de la Bruyère, nommé en 1746, est transféré à Orléans en janvier 1758.

Pierre-Paul du Queylar succède le même jour et possède jusqu'à sa mort en 1784. Retiré à Varages pour raison de santé en 1778, il avait institué

comme administrateur du diocèse, l'abbé Louis-François de Bausset, mort Cardinal en 1824.
François de Mouchet de Villedieu nommé en 1784, introduit la liturgie parisienne. Il est contraint de se démettre à la suite du concordat de 1801, et meurt en 1824.
Deux évêques constitutionnels, savoir : Jean-Baptiste Romée de Villeneuve, curé de Valensole, élu en 1791 ; et André Champsaud, curé de Digne, élu en 1799, occupèrent le siége des Basses-Alpes, de par la loi civile.

2° ÉVÊQUES DE RIEZ.

Les premiers évêques de cette église sont inconnus.
Saint Prosper, qui n'est connu que de nom, meurt vers la fin de l'an 433.
Saint Maxime, 2e abbé de Lérins, sacré évêque de Riez en 434, meurt à Châteauredon, son pays natal, le 27 novembre 460.
Saint Fauste, 3e abbé de Lerins, sacré évêque le 16 janvier 461, souffre l'exil pour la défense de la foi, et meurt le 25 janvier 493.
Didime succède à Fauste, et siége encore en 510.
Contumeliosus assiste à divers conciles. Déclaré suspens de ses fonctions en 534, il en appelle au Pape Agapit.
Fauste 11e assiste par procureur au concile d'Orléans de l'an 549.
Emeterius députe au Ve concile d'Arles, en 554.
Claudien souscrit en 573 au IVe concile de Paris.
Urbicus siégeait déjà en 580. Il était présent au concile d'Autun en 590.
N. . . . évêque inconnu.
Claudius assiste aux conciles de Reims (625) et de Châlons-sur-Saône en (650.)
Archinricus n'est connu que de nom.
Absolon n'est pas mieux connu.
Anthimus siége sous le règne de Pépin le Bref.
Ricolphus souscrit comme témoin au testament de Charlemagne en 811.
Northbert est envoyé en ambassade à Constantinople en 814.
Rostaing 1er.
Boson.
Rodulfe. Ces trois évêques ne sont connus que de nom.
Edole ou Edolde assiste en 879 au concile de Mantaille.
Gérald fait en 936 le pélérinage de Rome avec saint Odon de Cluni.
Rathère, transféré de Vérone, se démet en 942.
Théodoric connu par une lettre de Jean XIII de l'an 967.
Almerald siége depuis l'an 990 jusqu'en 1025. Il institue le chapitre de Riez, et le prieuré des Bénédictins de Valensole.
Ermengaud présent au concile de Narbonne de l'an 1033, siége encore en 1038.
Bertrand assiste en 1040 à la dédicace de Saint-Victor de Marseille, et fonde une collégiale à Moustiers en 1052. Il avait pour coadjuteur Raymond.

Bertrand II assiste au concile d'Avignon en 1060, et confirme en 1066 les statuts du chapitre de Forcalquier.

Guillaume Ier ne siége que bien peu de temps.

Agelric ou Ajalric lui succède, on ne sait en quelle année.

Augier, élu en 1090, soumet son chapitre à la règle de saint Augustin. Il institue les Hospitaliers à Puimoisson, et meurt à Gap le 14 mars 1133, en cours de voyage vers Rome.

Fulque de Castellane élu en 1133, meurt le 5 avril 1138.

Pierre Geraldi lui succède la même année et meurt le 29 janvier 1160.

Hugues de Montlaur assiste au concile de Tours en 1163, et passe au siége d'Aix, en 1166.

Henri, prévôt d'Aix, lui succède à Riez en 1166, et à Aix, en 1180.

Adalbert de Gaubert successeur de Henri, se démet au commencement de 1191.

Bertrand Garcini, prévôt d'Aix, évêque élu, renonce un an après.

Imbert, abbé de Lure, siége 9 ans, et retourne à Lure vers l'an 1200.

Hugues Raymond, légat du Saint-Siége, préside plusieurs conciles, et meurt le 22 octobre 1223.

Rostaing de Sabran, élu en 1223, fonde les Cordeliers à Riez, acquiert plusieurs seigneuries qu'il unit à son siége, et meurt le 9 août 1240.

Fulque de Caille élu en 1240, fonde l'abbaye de sainte Catherine et la prévôté de Sorps, et meurt le 29 juin 1273.

Mathieu de Puppio élu en septembre 1273, occupe jusqu'en juin 1288.

Pierre Négrel élu le 1er septembre 1288, revise les offices propres de son église. Il possède jusqu'au 5 juin 1306.

Pierre Gantelmi élu le 13 juillet 1306 gouverne jusqu'au 15 mars 1316.

Gaillard Saumate ne siége qu'un an et passe à l'évêché de Maguelone.

Gaillard de Preissac, transféré de Toulouse à Riez, n'accepte point.

Pierre des Près ou du Prat nommé par le Pape Jean XXII en 1318, passe bientôt après au siége d'Aix.

Rossolin de Baux, cordelier, nommé par le même pape le 1er octobre 1319, meurt en 1329.

Arnaud Sabatier, transféré de Bologne à Riez le 1er octobre 1329, meurt le 5 août 1334.

Gaufridi Rabeti, qui possédait déjà le 5 septembre 1334, meurt le 26 juillet 1348.

Jean Joffrevi lui succède le 14 août 1348. Il est transféré à Valence en 1352.

Pierre Fabri, neveu du Pape Grégoire XI, sacré le 20 février 1352, meurt le 12 décembre 1369.

Jean de Maillac, franciscain, transféré de Gubio, occupe le siége jusqu'en 1396. Il fait entourer de remparts sa ville épiscopale.

Guillaume Fabri, sacré évêque en janvier 1397, défend énergiquement les droits de son église. Il siége jusqu'au 31 décembre 1413.

Pierre VI Fabri, son parent et son successeur, meurt un an après son élévation.

Michel de Bouliers, dominicain, siége au commencement de 1416 jusqu'au 29 septembre 1441. Il fit supprimer l'abbaye de Sorps, et mourut le 29 septembre 1441.

Michel II de Bouliers, son parent, lui succède la même année et meurt le 11 février 1449.

Robert ne fait que passer sur le siége de Riez.

Jean Faci, général des Carmes, nommé en 1450, fonde le monastère de Trévens et meurt le 22 décembre 1464.

Marc Lascaris de Tende possède le 11 mai 1466, jette les fondements d'une nouvelle cathédrale, et se démet le 14 septembre 1490.

Antoine Lascaris de Tende, neveu de Marc, élu en 1490, ne put être sacré que dix ans après, à cause de son jeune âge. Il publia des statuts capitulaires, acheva la nouvelle cathédrale, et passa au siége de Beauvais en 1523.

Thomas-Innocent Lascaris de Tende prend possession le 12 avril 1523, et meurt le 10 avril 1526.

François de Dintaville possède le 7 juillet 1527, et passe à Auxerre le 6 mai 1530.

Robert Cœnalis transféré de Vence à Riez le 7 mai 1530, publie des statuts synodaux, et passe à Avranches en 1532.

Antoine Lascaris de Tende, ancien évêque de Riez, de Beauvais et de Limoges, possède de nouveau le 30 novembre 1532 et meurt le 25 juillet 1546.

Jean-Louis de Bouliers lui succède la même année. Il ne reçut jamais l'onction épiscopale, mais il se fit donner pour coajuteur Honoré d'Esparron de Villeneuve, son vicaire général

Lancilot de Carle possède vers le milieu de l'an 1551 jusqu'à sa mort en 1568. Il institue la dignité de théologal.

Jacques Ebrard de Saint-Sulpice, évêque nommé en 1568, ne prit jamais possession.

André d'Oraison, capitaine des vétérans, nommé en 1570, ne reçut jamais les saints Ordres. Il se démit le 4 septembre 1577.

Elzéar de Rastellis prend possession le 8 février 1578. Il épouse chaudement le parti de la ligue, et se voit expulsé de sa ville pendant 6 ans. Il restaure sa cathédrale, et meurt le 28 octobre 1597.

Charles de Saint-Sixt succède à son oncle Elzear. Il achète le palais épiscopal, fonde les Capucins, restaure la maison hospitalière, et meurt en grande réputation de sainteté, le 13 avril 1614.

Guillaume Aléaume nommé évêque en 1615, est transféré à Lizieux, en 1622.

Le cardinal Gui de Bentivoglio possède le 24 octobre 1622, et se démet le 15 septembre 1625.

François Lopis de la Fare, minime, sacré le 26 octobre 1625, meurt le 28 septembre 1628.

Louis Doni d'Attichi, minime, nommé le 5 octobre 1628, fonde les Ursulines à Riez et à Valensole, construit une maison de plaisance à Sorps, répare le palais, et augmente sa cathédrale d'une nef. Il est transféré à Autun en 1652.

Nicolas de Valavoire, nommé le 10 mai 1652, institue les conférences mensuelles du clergé, publie des statuts et meurt le 28 avril 1685.

Jacques Desmaretz, nommé le 15 août 1685, passe au siége d'Auch, le 21 juillet 1713.

Louis-Balthasar Phelypeaux d'Herbaud, nommé le 15 août 1713, construit l'hôpital, le séminaire et le collége de Riez. Il meurt dans sa ville, le 31 août 1751, laissant sa mémoire en vénération.

Lucrèce-Henri-François de la Tour-du-Pin de Montauban, nommé le 5 octobre 1751, meurt d'une attaque d'apoplexie le 28 mars 1772.

François de Clugny, nommé le 12 avril 1772, et sacré à Paris, le 21 juin suivant, possède jusqu'au concordat de 1801. Il mourut à Lausane dans les premières années de la restauration.

3° ÉVÊQUES DE SISTERON.

Chrysaphius est le premier évêque connu de Sisteron, en 451 et 455.

Jean confirme l'élection de saint Mary, abbé de Val-Benoit, en l'an 500.

Valère souscrit au concile d'Epaone ou d'Albon, en 517.

Avole assiste au concile d'Orléans en 541 et députe à celui d'Arles, en 554.

Geniez était présent au concile de Paris de l'an 573.

Polychronius assiste au 2e concile de Valence et à celui de Macon en 585.

Secundin siége depuis 619 jusqu'en 657.

Magnibert aurait siégé jusqu'en 717, suivant le livre vert de l'évêché.

Amant siége jusqu'en 730.

Virmagnus occupa le siége pendant 20 ans.

Bon, son successeur, l'aurait occupé jusqu'en 805.

Jean II fonde un monastère à Volx, et rétablit celui de Val-Benoit détruit par les barbares. Il meurt en 850.

Bon II est connu dès l'an 851 par un acte d'échange de terres avec Paul, évêque d'Apt.

Campanus siégait en 856 et vivait encore en 859.

Vivence mourut en 881 après onze ans d'épiscopat.

Eustorge siége pendant 44 ans.

Arnoul transfère le corps de saint Mary de Val-Benoit à Forcalquier, et meurt en 963.

Ursus donne au prieuré de Ganagobie les dîmes de Peyruis en 964.

Umbert connu par une lettre du pape Jean XIII, en l'an 967.

Rodolphe ou Raoul assiste au plaids tenu à Manosque en l'an 981.

Frondon rebatit sa cathédrale en 1015, fonde le chapitre de Forcalquier, et meurt en 1030.

Durand son successeur ne siége qu'une année.

Pierre connu dès l'an 1031, assiste en 1040 à la dédicace de Saint-Victor, et meurt en 1045. — Geraud, évêque intrus lui survit. — Pierre II évêque titulaire simoniaque n'est pas reconnu.

Gérard Caprérius élu évêque en 1061, désunit les chapitres de Sisteron et de Forcalquier.

Charles succéda à Gérard en 1080.

Bertrand siége de 1102 à 1110.

Géraud II recouvre la terre de Lurs, il assiste au concile de Vienne en 1124.

Rambaud, prieur de Ganagobie, élu en 1126, vivait encore en 1145.

Pierre de Sabran son successeur, institue les Hospitaliers à Manosque, approuve la fondation de l'abbaye de Lure, et meurt en 1169.

Bertrand II, prieur de Durbon, lui succède et meurt en 1174.

Bermond d'Anduze, élu le 22 novembre 1174, assiste au concile de Latran.

Pons de Sabran commence à siéger en 1203.

V... témoin dans la charte confirmative des priviléges de Sisteron de l'an 1212.

Rodolphe II ou Raoul siége depuis le mois d'octobre 1216 jusqu'en 1241.

Henri de Suze, élu à la fin de 1241, se construit un palais dans sa ville, et passe au siége d'Embrun en 1250.

Umbert II, dominicain, lui succède, et se démet en 1257.

Alain Jean élu vers la fin de 1257, publie des statuts capitulaires, et meurt en 1277.

Pierre Giraud, prévôt de Riez, lui succède. Il fortifie le château de Lurs, assiste à la translation des reliques de sainte Marie-Madelaine et meurt en 1291.

Pierre d'Alamanon, dominicain, son successeur, meurt le 1er avril 1303.

Jacques Gantelmi lève des troupes, suit le roi Robert dans l'expédition de la Sicile et meurt dans la ville d'Albe.

Rostaing n'occupa qu'un an, en 1309.

Raymond d'Oppède, élu le 2 août 1310, assiste au concile d'Avignon en 1326.

Rostaing II, abbé de Cruis, élu vers la fin de 1326, assiste au concile d'Avignon en 1337.

Pierre Avogrado, dominicain, est transféré d'Albe à Sisteron en 1349.

Géraud IV ne siége guère qu'une année, en 1363.

Pierre VII est connu par une charte du couvent des Carmes de Manosque.

Berthold est connu par la bulle d'or de Charles IV, en l'an 1365.

Géraud V assiste au concile d'Apt en 1365 et meurt deux ans après.

Renould de Gorze de Monteruc, nommé en 1367, consacre l'église de Saint-Sauveur de Manosque en 1372; il est élevé au cardinalat en 1378, et meurt le 15 août 1382.

Artaud de Mezellan, transféré de Grasse à Sisteron, passe au siége d'Arles, en 1405-

Robert Dufour lui succède, il souscrit à la réforme de son chapitre et meurt le 24 février 1456.

Mitre Gastinelli, son successeur, assiste au concile de Florence. — Son compétiteur Gaucher de Forcalquier, qui prit possession en 1441, ne put faire prévaloir ses droits.

Raymond Talon, prévôt de Forcalquier, assiste au concile de Bâle, en 1442.

Charles de Bornas termine en 1446 les contestations entre la commune de Manosque et le chapitre de Forcalquier.

Mitre II Gastinelli unit l'abbaye de Cruis à la Mense épiscopale, en 1456.

Jacques Dupont est placé sur le siége de Sisteron, en 1457.

André Deplace ou de Fontana, abbé de Lérins, nommé en 1464, se démet en 1467.

Jacques Esquenart, chanoine d'Aix, lui succède et meurt en 1492.

Thibaud de La Tour son successeur, meurt en juillet 1499.

Laurent Bureau, provincial des Carmes, élu le 11 juillet 1499, fait rédiger le livre vert de l'évêché. Il fut employé dans diverses ambassades et mourut à Blois le 5 juillet 1504.

Pierre Filholi, nommé évêque de Sisteron en septembre 1504, est transféré à Aix en 1508.

François d'Inteville, nommé au mois de juillet 1508, passe à Auxerre en 1514.

Claude Louvain lui succède et meurt cinq ans après.

Michel de Savoie nommé en 1519, meurt en décembre 1522.

Claude d'Aussonville, bénédictin, élu le 30 décembre 1522, devint garde des sceaux et mourut à Lyon le 31 août 1531.

Antoine de Narbonne, 1er évêque nommé par le roi, est transféré à Macon en 1541.

Aubin de Rochechouart, nommé le 23 décembre 1543, ne vint jamais dans son diocèse.

Aymar de Rochechouart, nommé en 1563, rétablit le monastère des religieuses de Mane qui avait été ruiné par les protestants.

Antoine de Cuppis, nommé en 1584, ligueur forcené, est obligé de se démettre en 1606.

Toussaint de Glandèves-Cujes, nommé en 1506, reçoit les Minimes à Mane, les Capucins et les Bernardines à Manosque Il meurt le 17 janvier 1647.

Antoine d'Arbaud de Matheron, nommé le 17 juillet 1648, institue les Recollets à Alaun. Il meurt le 26 mai 1666.

Michel Poncet, nommé au mois de mai 1667, fut transféré à Bourges en 1674.

Jacques Potier de Novion, nommé en septembre 1674, fut transféré à Fréjus en 1680.

Louis de Thomassin, nommé en 1680, fonde les séminaires de Manosque et de Lurs. Il meurt le 16 juillet 1718.

Pierre-François Lafitau, nommé le 5 novembre 1719, se fait remarquer par zèle à combattre l'hérésie du jansenisme, meurt à Lurs le 5 avril 1764.

Louis-Jérôme de Suffren de Saint-Tropez, sacré le 30 septembre 1764, introduit la liturgie toulousaine, et passe au siége de Nevers le 7 septembre 1789.

François de Bovet, nommé le 13 septembre 1789, se démet en 1801 sur la demande du Pape. Il meurt chanoine de Saint-Denis de l'ordre des évêques, le 6 avril 1838.

4° ÉVÊQUES DE SENEZ.

Ursus, premier évêque connu de Senez, par la lettre synodale de 451.

Marcellus souscrit aux conciles d'Agde (506) et d'Orange (529).

Simplicius assiste aux conciles d'Orléans (541) et d'Arles (554).

Vigile se fait représenter au concile de Mâcon en 585. — Ses successeurs sont inconnus jusqu'en 965.

Pierre donne en 1027 les églises de Norante et d'Aurens au monastère d'Estoublon.

Amelius siégeait déjà en 1028. Il assiste à la dédicace de Saint-Victor de Marseille, en 1040.

Hugues, son successeur, fait plusieurs donations à l'abbaye de Saint-Victor.

Étienne assistait, en 1060, au concile d'Avignon.

Pierre II confirme en 1089 les donations faites par ses prédécesseurs.

Adelbert, issu des barons de Castellane, siége depuis 1123 jusqu'en 1146.

Érard ou Énard, nommé après Adelbert dans une charte de 1155, assiste en 1159 à la dédicace de l'église de Lérins.

Pons, connu dès l'an 1170, termine quatre ans après un différent entre l'abbé de Saint-Victor et Guillaume Feraud, seigneur de Thorame.

Maurel reconcilie en 1189 Boniface de Castellane avec le comte Ildéfons.

Guillaume assiste, le 15 septembre 1213, au compromis entre le clergé de Glandèves et le prieur de la Penne.

Jean siége depuis 1217 jusqu'en 1238. Il acquiert le château vieux de Senez.

Pierre III commence son épiscopat vers la fin de 1238.

Guillaume II signe, le 3 septembre 1242, un acte de partage entre l'évêque et le chapitre d'Antibes.

Sigismond donne par acte de l'an 1245 les dimes de Vergons aux moines de Lérins établis en ce lieu.

Raymond est nommé dans des chartes de l'an 1255 et 1260.

Bertrand de Séguret assiste au concile d'Embrun, en 1290, et publie des statuts synodaux en 1312.

Albert siégeait déjà en 1319.

Bertrand II assiste par procureur au concile de Saint-Ruf en 1326. Il vivait encore en 1358.

Pierre IV assiste au concile d'Apt en 1365. Il institue un official à Castellane.

Robert Gervais, dominicain, nommé par le Pape Urbain V, mourut en 1390.

Ammon de Nicolaï, dominicain, nommé par Benoit XIII, fut transféré à Huesca en Aragon, en 1397.

Isnard de Saint-Julien, Augustin de Castellane, dépossédé par Alexandre V en août 1409, à cause de son obstination à soutenir le parti de Benoit XIII.

Jean de Seillons, nommé en 1409, posséda jusqu'en 1436. Ce fut sous son épiscopat, et le 16 juillet 1432, que le Pape Eugène IV réunit les évêchés de Senez et de Vence. Cette union ne fut pas maintenue.

Georges de Clariani, natif de Colmars, siégeait en 1437. Il assista au concile d'Avignon, en 1457.

Elzéar de Villeneuve siégea depuis 1459 jusqu'en 1490. Il travailla à faire transférer le siége dans Castellane.

Nicolas de Villeneuve, élu après une vacance de deux ans, siége jusqu'en 1507.

Nicolas de Fiesque, évêque de Fréjus, administre l'église de Senez jusqu'en 1512.

Jean-Baptiste d'Oraison fut évêque de Senez jusqu'en 1546.

Pierre V Quiqueran de Beaujeu, nommé évêque, mourut avant d'avoir été sacré, le 16 août 1550.

Nicolas III de Jarente lui succéda et n'occupa que fort peu de temps.

Théodore-Jean de Clermont, fait en 1551 la visite du diocèse. Il vivait encore en 1560.

Jean Clausse, sacré évêque de Senez en 1561, assiste au concile de Trente, répare la cathédrale et meurt subitement le 6 novembre 1587.

Hugues, archidiacre de Senez, nommé évêque par le roi, ne put jamais obtenir ses bulles d'institution. Il y eut ainsi une vacance de 16 années.

Jacques Martin, nommé en 1602, rétablit la discipline par son zéle et sa fermeté. Il mourut le 11 février 1623.

Louis Duchêne, coadjuteur de Jacques, lui succède en 1623. Il fonde le monastère de la Visitation de Castellane, fait séculariser le chapitre de sa cathédrale et meurt le 1er mars 1671.

Louis-Anne Aubert de Villeserin, nommé au mois d'avril 1671, obtient des lettres pour la translation du siége à Castellane. (Ce projet échoua devant l'opposition des Augustins.) Il meurt le 7 avril 1695.

Jean Soanen lui succède le 8 septembre 1695. Déclaré suspens de toutes

fonctions épiscopales par le concile d'Embrun, en septembre 1727, il est exilé à la Chaise-Dieu où il mourut le 25 décembre 1740.

Louis-Jacques-François de Vocance, administrateur du diocèse depuis 1734, fut fait évêque en janvier 1741. Il construisit à Senez un nouveau palais. Ce prélat mourut à Riez le 14 mai 1756.

Antoine-Joseph d'Amat de Volx lui succéda en avril 1757, et mourut à Senez le 18 mars 1771.

Étienne-François-Xavier Desmichels de Champorcin, nommé en avril 1771, fut transféré à Toul au mois de décembre 1773.

Jean-Baptiste-Charles-Marie de Beauvais nommé évêque de Senez le 31 décembre 1773, et intronisé le 12 octobre suivant, se démit en 1783.

Jean-Baptiste-Marie-Scipion de Roux de Bonneval, sacré évêque de Senez le 8 février 1789, fut contraint de s'expatrier. Il se refugia à Viterbe où il mourut le 13 mars 1837.

5° ÉVÊQUES DE GLANDÈVES.

Fraternus est le premier évêque connu par la lettre synodale de 451.

Claude assiste par procureur au concile d'Orléans en 541.

Basile assiste aux conciles d'Orléans (549), de Clermont et d'Arles (554).

Promotus souscrit au IVe concile de Paris en 573.

Agrèce assiste à ceux de Macon (585) et d'Embrun (588).

Les successeurs d'Agrèce sont inconnus jusqu'en 976.

Gui était évêque de Glandèves en 975.

Gui II lui succéda en 1012.

Pons est connu par de nombreux actes. Il siégeait encore en 1057.

Pons II lui succède en 1058. Il se démet et se retire à Saint-Victor.

Pierre, son successeur en 1078, part avec l'expédition de la terre sainte en 1096.

Humbert occupait le siége en 1108 et jusqu'en 1136.

Ysuard ou Isnard qui siégeait en 1139, est connu encore en 1164.

Raymond assistait en 1179 au concile de Latran.

Isnard de Grimaldi était évêque de Glandèves en 1190.

Pierre II siégeait en 1213. Il fut assassiné en cours de visite pastorale.

Pons ou Pierre lui succède. Il prêta hommage au comte le 25 avril 1238. Il vivait encore en 1245.

B....., peut-être Bertrand, assiste au concile d'Embrun en 1290.

Anselme de Glandèves siégeait déjà en 1316, et députait au concile de Saint-Ruf, en 1326.

Jacques passe du cloître à l'épiscopat le 23 février 1328. Il assiste au concile d'Avigon, en 1337.

Hugues siégeait en 1345, comme il appert par les actes consistoriaux.

Bernard élu en 1553, meurt en 1565.

Elzéar, abbé de Lérins, fut élu évêque vers la fin de 1565.

Bertrand Lagier, cordelier, passa d'Assise à Glandèves, le 25 janvier 1568, et occupa jusques à son élévation au cardinalat en 1572.

Jean, cordelier, son successeur, mourut en 1390.

Hermine de Vicarustède, cordelier, fut élu en sa place, en février 1391.

Jean II siégeait le 13 avril 1405. Il députa au concile de Pise en 1409.

Louis de Glandèves, successeur de Jean, permuta en 1420, avec le suivant.

Paul de Cario passa de Vence à Glandèves, et occupa ce siége cinq ans environ.

Jean Bonifaci nommé en 1425, tint l'année suivante, et le 17 juin, le synode à Notre-Dame-de-la-Sedz.

Pierre Marini, Augustin d'Aix, fut fait évêque en 1447 jusqu'en 1457.

Marin, cordelier, élu vers la fin de 1457, siége jusqu'en 1468.

Jean de Monthenin, élu le 15 avril 1468, ne fit que passer.

Marien de Latuo, régent de la chancellerie apostolique, nommé en 1470, mourut à Rome en 1493.

Christophe de Latuo, son parent, lui succéda en 1494.

Symphorien de Boulioud, aumônier du roi, nommé en 1509, fut transféré à Bazas en 1524.

Philippe du Terrail, frère du fameux Bajard, nommé en 1525, mourut en 1532.

Imbert Iserand, son successeur, mourut vers l'an 1546.

Aymar de Maugiron, abbé de Montmajour, occupa le siége depuis la fin de 1547 jusqu'au 28 avril 1564.

Martin Bachet siégea depuis le mois de mai 1564 jusqu'en juin 1572.

Hugolin Martelli fut nommé évêque le 18 juillet 1572.

Clément Isnard, sacré évêque le 19 décembre 1593, occupa 19 ans. Il contribua à la construction de la cathédrale dans la ville d'Entrevaux.

Octave Isnard lui succéda en 1615.

René Leclerc, provincial des Minimes, sacré le 14 février 1627, mourut en 1651.

François Faure, franciscain, nommé le 6 mars 1651, fut transféré à Amiens.

Jean-Dominique Ithier, franciscain, sacré le 28 juin 1654, construit le palais de la Sedz, et meurt en 1672.

Léon Bacoue, observantin, lui succède en 1672, et se démet en 1685.

François Verjus, oratorien, nommé en novembre 1685, ne prit point possession.

Charles de Villeneuve de Vence, nommé en 1686 et sacré en 1694, mourut en 1702.

César de Sabran, capiscol de Riez, lui succéda le 3 juin 1702, et mourut le 19 juin 1720.

Dominique-Laurent Berton de Crillon, nommé le 8 janvier 1721, assiste au concile d'Embrun, et meurt à la Sedz, le 28 octobre 1747.

André-Jean-Baptiste de Castellane, nommé vers la fin de 1747, mourut à la Sedz, le 28 septembre 1751.

Jean-Baptiste de Belloy, nommé évêque en 1751, passa au siége de Marseille en 1755.

Gaspard de Tressemanes de Brunet, son successeur, fonda un couvent de Bernardines, et se démit le 23 juin 1771.

Henri Hachette Desportes, évêque de Sidon, nommé au siége de Glandèves, le 24 juin 1771, occupe jusqu'au concordat de 1801. Il avait construit et doté de 20,000 livres le séminaire diocésain à La-Sedz. Il mourut à Bologne (Italie) où il avait émigré.

ÉVÊQUES DU NOUVEAU SIÉGE DE DIGNE.

Irénée-Yves Dessoles, né en 1774, nommé évêque de Digne en 1802, prit possession la même année et fut transféré à Chambéry en 1805.

Charles-François-Melchior-Bienvenu de Miollis, né à Aix le 19 juin 1753, nommé évêque le 28 août 1805, sacré à Paris le 15 avril 1806, démissionnaire en 1838, mourut à Aix le 27 juin 1843. Le corps de ce saint et charitable pontife repose dans la cathédrale de Digne.

Marie-Dominique-Auguste Sibour, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux le 4 avril 1792, nommé évêque le 30 septembre 1839, sacré à Aix le 25 février suivant, fut transféré au siége de Paris le 11 juillet 1848. Il est mort à Paris le 3 janvier 1857.

Marie-Julien Meirieu, né à Saint-Gilles le 23 novembre 1800, nommé évêque le 2 septembre 1848, sacré à Digne le 24 février 1849, possède encore présentement.

CHRONOLOGIE

DES PRÉFETS DES BASSES-ALPES.

MM. Texier-Olivier, nommé le 2 mars 1800.
De Lameth Alexandre, le 13 avril 1802.
Duval, le 1er février 1805.
Le marquis de Villeneuve-Bargemont, le 17 mars 1815.
Didier, fils, le 19 mai 1815.
Le marquis de Villeneuve-Bargemont, le 2 juillet 1815.
Dugier, le 22 juillet 1818.
Dupeloux, le 3 avril 1819.
Ferrand, le 27 juin 1823.
De Lantivy, le 3 mars 1828.
D'Auderic, le 12 novembre 1328.
De Croze, le 11 avril 1830.
Bernard (Joseph), le 10 août 1830.
Du Lac, le 22 janvier 1831.
Cheminade, le 14 février 1832.
Meunier, le 21 décembre 1835.
Thiessé (Léon), le 1er décembre 1838.
De Vidaillan, le 13 décembre 1841.
Jourdan, le 21 décembre 1845.
Fleury, le 13 décembre 1847.
David de Thiais, le 18 juin 1848.
Touret, le 24 janvier 1849.
Jeannin, le 20 juillet 1849.
Des Aubiers, le 11 mai 1850.
Dunoyers, le 26 septembre 1851.
De Bouville, le 1er février 1852.
Guillaume d'Auribeau, le 8 août 1855.
G. Verbigier de Saint-Paul, le 5 mars 1858.
Gimet (Charles), le 14 décembre 1859.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE PARTICULIÈRE DE CHAQUE COMMUNE DU DÉPARTEMENT.

INDEX ALPHABÉTIQUE

Des Communes, des *Hameaux-Paroisses* et des hommes remarquables des Basses-Alpes.

FIN DE LA TABLE.

DIGNE. — VIAL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, RUE CAPITOUL, 5.

